

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 35

2008

DOI: <https://doi.org/10.11588/fr.2008.0>

---

#### Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

FRANCIA

Forschungen zur westeuropäischen Geschichte





# FRANCIA

FORSCHUNGEN ZUR WESTEUROPÄISCHEN GESCHICHTE

Herausgegeben vom  
DEUTSCHEN HISTORISCHEN INSTITUT PARIS  
(Institut historique allemand)

BAND 35 (2008)



Jan Thorbecke Verlag

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.d-nd.de> abrufbar.

ISSN 1867-6448 · ISBN 978-3-7995-8126-4

FRANCIA – FORSCHUNGEN ZUR WESTEUROPÄISCHEN GESCHICHTE

Herausgeberin: Prof. Dr. GUDRUN GERSMANN

Redaktion: Prof. Dr. ROLF GROSSE (Redaktionsleitung; Mittelalter), Priv.-Doz. Dr. RAINER BABEL  
(Frühe Neuzeit, 1500–1815), Dr. STEFAN MARTENS (19./20. Jh.)

Redaktionsassistentin: DAGMAR ASSMANN

Anschrift: Deutsches Historisches Institut Paris (Institut historique allemand),  
Hôtel Duret-de-Chevry, 8, rue du Parc-Royal, F-75003 Paris

[Francia@dhi-paris.fr](mailto:Francia@dhi-paris.fr)

FRANCIA erscheint einmal jährlich in einem Band von ca. 500 Seiten. Die Zeitschrift enthält Beiträge in deutscher, französischer und englischer Sprache. Die Rezensionen werden ab Band 35 (2008) ausschließlich online veröffentlicht unter: <http://www.francia-online.net>.

Aufsatzmanuskripte bitte an die Herausgeberin adressieren, Rezensionsexemplare an Dagmar Aßmann.

Über die Veröffentlichung der Beiträge entscheidet ein internationales Gutachtergremium. Die redaktionellen Richtlinien sind verzeichnet unter: <http://typographie.dhi-paris.fr>, die Mitglieder des Gutachtergremiums unter: <http://francia.dhi-paris.fr>.

Herausgeberin und Redaktion übernehmen keine Verantwortung für den Inhalt der Beiträge.

FRANCIA paraît une fois par an en un seul volume d'environ 500 pages. La revue comprend des articles en allemand, en français et en anglais. À partir du n° 35 (2008), les comptes rendus seront uniquement publiés en ligne sur <http://www.francia-online.net>.

Merci d'adresser les propositions d'articles à la directrice de la publication, les ouvrages pour compte rendu à Dagmar Aßmann. Tout article proposé ne peut être publié qu'après l'avis favorable du comité de lecture. Les normes rédactionnelles sont consultables sur <http://typographie.dhi-paris.fr>, la liste des membres du comité de lecture sur <http://francia.dhi-paris.fr>.

Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

Dieses Buch ist aus alterungsbeständigem Papier nach DIN-ISO 9706 hergestellt.

Übersetzung der Resümees: Isabelle Hausser (Damaskus), Tradutec (Paris)

Übersetzung des Vorworts: Christine Pamiseux (Paris)

Einbandabbildung: Jacques Lebucoq (?), Portrait Johanns von Bayern (1374–1425), 2. Hälfte 16. Jh., Arras, Bibl. mun., ms. 266, f. 30r; vgl. unten, Abb. 4 nach S. 68.

Institutslogo: ZAHRENdesign (Aachen)

## INHALTSVERZEICHNIS

Gudrun GERSMANN, Paris Vorwort der Herausgeberin/Avis au lecteur .....	IX
---	----

### AUFSÄTZE

Daniel KÖNIG, Paris Motives and Justifications for Enforcing Religious Conformity. A Manichaean-Priscillianist Case Study (302–572) .....	1
Stefan WEISS, Paris Le fer et l'acier. Remarques sur l'innovation technique et la conduite de la guerre au début de l'époque carolingienne .....	33
Gilles LECUPPRE, Lille L'imposture politique dans les terres d'Empire (XII <sup>e</sup> –XV <sup>e</sup> siècles) .....	49
Ludovic NYS, Valenciennes Jean Van Eyck et Clèves. Pour seuls indices, des œilletons »de gueules et d'argent«, un tau et une clochette! .....	63
Frederik BUYLAERT, Gent The »Van Boschuyzen Affair« in Leyden. Conflicts between Elite Networks in Late Medieval Holland .....	95
Gisela NAEGLE, Paris »Bonnes villes« et »güte stete«. Quelques remarques sur le problème des »villes notables« en France et en Allemagne à la fin du Moyen Âge .....	115
Christiane COESTER, Paris Brautfahrten. Grenzüberschreitungen und Fremdheitserfahrungen adliger Frauen in der Frühen Neuzeit .....	149
Klaus MALETTKE, Marburg Le rôle de l'Allemagne dans la politique extérieure de Louis XIV .....	169
Alice PERRIN-MARSOL, Lyon Abraham de Wicquefort, diplomate érudit au service du duc Auguste de Wolfenbüttel (1648–1653) .....	187
Jan SCHNEIDER, Strasbourg Les sociétés de pensée et la philosophie des droits de l'homme sous le règne de Louis XV (1715–1774) .....	209
Charles-Henri DEPEZAY, Orléans Patriotisme et intérêts de groupe dans les États Wittelsbach du Palatinat et de Deux-Ponts .....	231

Bernd KLESMANN, Paris Reformabsolutismus und »Révolte nobiliaire«. Conrad-Alexandre Gérard und die Notabelnversammlung 1787 .....	251
Volker SELLIN, Heidelberg Der Tod Napoleons .....	273
Johann CHAPOUTOT, Paris La trahison d'un clerc? Bergson, la Grande Guerre et la France .....	295
Constantin PRÉVÉLAKIS, Paris Et s'il fallait revenir sur l'Entente balkanique? La construction manquée d'un ordre régional en Europe du Sud-Est à la fin des années 1930 .....	317

### ZUR FORSCHUNGSGESCHICHTE UND METHODENDISKUSSION

Alice RIO, Cambridge Les formulaires mérovingiens et carolingiens: tradition manuscrite et réception .....	327
Achim Th. HACK, Regensburg Karl der Große hoch zu Ross. Zur Geschichte einer (historisch falschen) Bildtradition .....	349
Guido BRAUN, Bonn Deutsche Präsenz in Frankreich, französische Präsenz in Deutschland von 1648 bis 1789. Überblick und Probleme der Forschung .....	381
Stéphanie BURGAUD, Paris La Convention Alvensleben vue de la Néva: nouveau regard sur la politique russe .....	431
Fabien THÉOFILAKIS, Paris »Vergesst die deutschen Kriegsgefangenen nicht!« Die deutsche Gesellschaft, die französische Besatzungsherrschaft und die christlichen Kirchen (1945–1948) .....	453
Thomas HOERBER, Angers, Chad LEISHMAN, Victoria Frankreichs Abschied vom Kolonialismus. Französisch-Indochina, Suez, Algerien und Frankreichs Rolle im europäischen Integrationsprozess .....	485
Mélanie GAUWEILER, Mainz Die Darstellung des Zweiten Weltkriegs in französischen Geschichts- schulbüchern: Fundus der »mémoire collective«? .....	505

### MISZELLEN

Ludwig FALKENSTEIN, Aachen Zur Geschichte der Stadt Châlons-en-Champagne im Mittelalter .....	527
--	-----

Jean-Claude WAQUET, Paris Négociier au Moyen Âge. La négociation avant la négociation? .....	539
Susanne LACHENICHT, Hamburg À la découverte de l'Européen? Perceptions de l'»autre« et identités au Canada et en Acadie (XVII <sup>e</sup> –XVIII <sup>e</sup> siècles) .....	551
Josef Johannes SCHMID, Mainz »Une messe pour le roy«. Kirchenmusik und Monarchie im Grand Siècle ...	565
Peter KRÜGER, Marburg Die Republik von Weimar – Modernisierung und Überlebenskampf. Zum Buch von Christian Baechler .....	579
Martin RAETHER, Lyon Un revers de deux médailles? Le manuel d'histoire franco-allemand .....	585
Resümees/Résumés/Abstracts .....	591
Im Jahr 2007 eingegangene Rezensionsexemplare/Livres reçus pour recension en 2007 .....	619
Autoren/Les auteurs .....	643



## VORWORT DER HERAUSGEBERIN

Liebe Leserinnen und Leser,

die altvertraute FRANCIA präsentiert sich Ihnen heute in neuer, zeitgemäßer Gestalt: Unsere Fachzeitschrift gibt es ab sofort nicht mehr, wie seit dem Jahrgang 1989, in drei nach Epochen gegliederten Teilbänden, sondern »nur« noch als ein einziges übergreifendes Jahrbuch. Warum kehrt die im Jahre 1973 begründete FRANCIA damit zu ihrer ursprünglichen Publikationsweise zurück? Die Gründe dafür liegen auf verschiedenen Ebenen. Erstens haben wir – wie bereits in der letzten Ausgabe angekündigt – den Rezensionsteil aus der gedruckten Zeitschrift ausgelagert. Die Buchbesprechungen der FRANCIA werden von nun an ausschließlich online verfügbar sein. Wir hoffen, mit diesem Schritt unsere Rezensionen künftig schneller veröffentlichen zu können, als dies bei einem gedruckten Fachjournal, das einen beträchtlichen Vorlauf erfordert, naturgemäß der Fall sein kann. Für diejenigen unter Ihnen, die solche Veränderungen mit ein wenig Wehmut betrachten, mag es ein kleiner Trost sein, dass die Besprechungen ab dem Jahrgang 2008 regelmäßig in vier elektronischen »Ausgaben« pro Jahr, mithin öfter als bisher, erscheinen. Auf die Qualität der Rezensionen, die weiterhin einem sorgfältigen Lektorat im Hause unterliegen, wird die Umstellung selbstverständlich keinen Einfluss haben!

Der Zusammenfassung der drei Teilbände zu einem Band, der nun allerdings auch mehr Platz für Aufsätze, Forschungsberichte und Miscellen bietet, liegen zweitens konzeptionelle Überlegungen zu Grunde. Bei vielen Fragestellungen drängt sich ein bewusst über die engen Epochengrenzen hinausgehender Forschungsansatz geradezu auf: Erst im großzügigen chronologischen Längsschnitt lassen sich zentrale Verläufe und Entwicklungsmechanismen der europäischen Geschichte vom Mittelalter bis in die Gegenwart vergleichend analysieren. So werden wir die »neue« FRANCIA denn auch für Themenhefte zu übergreifenden Fragestellungen nutzen. Zur Steigerung der internationalen Sichtbarkeit der FRANCIA werden in Zukunft dreisprachige Resümees der einzelnen Beiträge in französischer, deutscher und englischer Sprache veröffentlicht. Als weiteres Mittel der Qualitätssteigerung haben wir zudem – wie viele renommierte Fachzeitschriften – kürzlich ein Gutachtergremium gegründet. Ihm gehören namhafte Historikerinnen und Historiker aus Deutschland, der Schweiz, Frankreich und dem englischen Sprachraum an, die jeden Text vor der Publikation einer kritischen Begutachtung unterziehen.

Neben den Rezensionen stehen Ihnen ab November 2008 schließlich auch alle bislang erschienenen Bände der FRANCIA im World Wide Web unter [www.francia-online.net](http://www.francia-online.net) zur Verfügung. Auf alle seit 1973 in der FRANCIA veröffentlichten Beiträge können Sie nun – abgesehen von den jeweils letzten zwei Jahrgängen, die nach dem Prinzip der *moving wall* sukzessive digitalisiert werden – kostenfrei rund um die Uhr online zugreifen: Wir freuen uns, Ihnen mit der neuen »FRANCIA-Familie«, die sich aus der gedruckten aktuellen FRANCIA-Ausgabe, den komplett retrodigitalisierten FRANCIA-Bänden seit 1973 und schließlich der Online-Rezensionsrubrik zusammensetzt, ein innovatives Publikationsmodell für eine Fachzeitschrift vorstellen zu können, das gewiss Nachahmer finden wird.

Ungeachtet aller Neuerungen bleibt Ihnen das bewährte Redaktionsteam erhalten, angeführt von Prof. Dr. Rolf Große, der das verantwortungsvolle Amt eines Chefredakteurs innehat, über PD Dr. Rainer Babel und Dr. Stefan Martens bis hin zu Dagmar Aßmann, die in diesem Jahr als Redaktionsassistentin neben ihrer normalen Tätigkeit auch den Aufbau von »FRANCIA-Online« hat schultern müssen. Ihnen allen sei ebenso mein herzlicher Dank gesagt wie dem Jan Thorbecke Verlag und der Bayerischen Staatsbibliothek, ohne die das Projekt »FRANCIA-Online« gar nicht hätte verwirklicht werden können. Und ein großes Dankeschön geht zum Schluss natürlich auch und gerade an Sie, die Autoren, Rezensenten und Leser der FRANCIA, die ganz wesentlich zum Gelingen unseres Journals beitragen. Merci infiniment!

Ihre  
Gudrun GERSMANN

## AVIS AU LECTEUR

Chère lectrice, cher lecteur,

FRANCIA propose à ses fidèles lecteurs une présentation nouvelle, adaptée à notre temps: notre revue ne paraîtra plus en trois tomes correspondant aux différentes périodes historiques – comme c'était le cas depuis 1989 – mais en un seul volume par an. Pourquoi la revue FRANCIA, créée en 1973, revient-elle à sa forme de publication initiale? Les raisons se situent à plusieurs niveaux. Comme nous l'avions annoncé dans le numéro précédent, les recensions ne figureront plus dans la version imprimée de la revue. Désormais, les comptes rendus de FRANCIA seront exclusivement disponibles en ligne. Nous espérons, par cette innovation, être en mesure de publier les comptes rendus plus rapidement que par le biais d'une revue imprimée qui nécessite de très longs délais. À partir de 2008, les recensions paraîtront chaque année dans quatre «éditions» électroniques, donc plus souvent que par le passé, ce qui devrait être une petite consolation pour ceux parmi vous qui accueillent ces modifications avec une certaine nostalgie. Ce changement n'aura évidemment aucune incidence sur la qualité de nos recensions qui seront comme avant soumises aux exigences de notre rédaction.

Ce sont aussi des réflexions conceptionnelles qui nous ont conduits à publier FRANCIA en un seul volume, qui, par ailleurs, offrira plus d'espace aux articles, aux mélanges et aux bulletins critiques: en réponse à de nombreux questionnements de la recherche s'impose un postulat qui sort des étroites limites des périodes historiques. L'histoire européenne, du Moyen Âge à nos jours, ne peut être analysée qu'en comparant ses déroulements et ses développements à partir de grands pans chronologiques. Nous proposerons par la «nouvelle» FRANCIA aussi des cahiers qui traiteront de thèmes transversaux. Pour une plus grande visibilité de FRANCIA au niveau international, nous éditerons à l'avenir les résumés des différentes contributions en trois langues: français, allemand et anglais. En outre, pour accroître la qualité de notre revue, nous avons – comme beaucoup de revues spécialisées de renom – créé récemment un comité de lecture. Ses membres, des historiennes et des historiens originaires d'Allemagne, de Suisse, de France et des pays anglophones donneront un avis critique sur chaque texte avant sa publication.

Depuis novembre 2008, en plus des recensions, tous les volumes de FRANCIA parus jusqu'à ce jour sont accessibles sur le World Wide Web à l'adresse suivante: [www.francia-online.net](http://www.francia-online.net). Vous pourrez désormais avoir accès sur Internet, gratuitement et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, à toutes les contributions publiées dans FRANCIA depuis 1973 – à l'exception de celles des deux dernières années, qui sont progressivement numérisées selon le principe de la barrière mobile. Nous sommes heureux de vous présenter avec cette nouvelle «famille FRANCIA» – qui regroupe l'édition actuelle imprimée, tous les volumes de FRANCIA parus depuis 1973 rétro-numérisés, ainsi que la rubrique en ligne des recensions – un modèle de publication innovant pour une revue spécialisée et qui fera certainement des émules.

Malgré toutes ces innovations, vous aurez le plaisir de retrouver une équipe de rédaction qui a fait ses preuves, dont M. Rolf Große, qui assure la lourde responsabilité de rédacteur en chef, M. Rainer Babel et M. Stefan Martens, sans oublier Mme Dagmar Afsmann qui, en tant qu'assistante de rédaction, a dû, cette année, assumer toute la mise en place de »FRANCIA-ONLINE« en plus de son travail habituel. J'adresse mes sincères remerciements à tous, ainsi qu'aux Éditions Jan Thorbecke et à la Bibliothèque d'État bavaroise, sans qui le projet »FRANCIA-Online« n'aurait pu voir le jour. Un grand merci tout particulièrement à vous, auteurs et lecteurs de FRANCIA, qui contribuez pour une grande part à la réussite de notre revue.

Gudrun GERSMANN

DANIEL KÖNIG

## MOTIVES AND JUSTIFICATIONS FOR ENFORCING RELIGIOUS CONFORMITY

A Manichaean-Priscillianist Case Study (302–572)

The religious landscape changed considerably from the middle of the 3<sup>rd</sup> century to the end of the 6<sup>th</sup> century: The syncretistic atmosphere that had been characteristic of the Roman Empire slowly began to dissolve. Along with, but not necessarily because of the diffusion of Christianity among the elites of the Roman Empire, certain religious groups – under pagan emperors Christians and Manichaeans, after Christianity's accession to power pagans and ›heretics‹ – were classified as a threat to society more and more frequently<sup>1</sup>. The objective of the following article is to highlight why contemporaries thought action against certain religious groups necessary. Groups that deviated from existing religious norms were such a frequent and multifarious phenomenon of Late Antiquity and the Early Middle Ages that it is impossible to consider all the data available. Therefore, a case study must suffice: The religious movements to be dealt with in this article are the Manichaeans, active throughout the whole Empire since the death of their founder Mani in about 276 A. D., and the Priscillianists, active from the late 4<sup>th</sup> century to about the middle of the 6<sup>th</sup> century mainly on the Iberian Peninsula and in Aquitaine.

Why treat these religious movements together? Priscillianism and Manichaeism are not identical. In one of his treatises Priscillian even condemns Manichaeism as anathema: Manichaeans, in his view, deserve to be persecuted by the sword and sent to hell<sup>2</sup>. In addition, an analysis of Priscillian's writings leads to the conclusion that certain important aspects of the Manichaean creed were unknown to Priscillian<sup>3</sup>. In spite of this, contemporary critics such as Orosius, Augustine, and Pope Leo I treated both groups as one<sup>4</sup>. Furthermore, a comparison of Priscillian's and Mani's teachings

- 1 Cf. Daniel KÖNIG, *Bekehrungsmotive. Untersuchungen zum Christianisierungsprozess im römischen Westreich und seinen romanisch-germanischen Nachfolgern*, Husum 2008, p. 28–99, 373–428.
- 2 Priscillian, *Tractatus* I,26,13–17, I,28,3–5, ed. Georg SCHEPSS, Vienna 1889 (*Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, 18), p. 22, 24; cf. Henry CHADWICK, *Priscillian of Avila. The Occult and the Charismatic in the Early Church*, Oxford 1976, p. 96–97.
- 3 Hendrik Gerhard SCHIPPER, Johannes VAN OORT (ed.), *St. Leo the Great. Sermons and Letters Against the Manichaeans. Selected Fragments*, Turnhout 2000 (*Corpus Fontium Manichaeorum Series Latina*, 1), p. 4.
- 4 *Ibid.*, p. 4: »according to many of its contemporaries, Priscillianism was a mere variation of Manichaeism. After Ithacius had accused Priscillian of Manichaean sympathies, Orose in his *Commonitorium* (written about 414) voiced the same suspicion [cap. 2, ed. Klaus-Detlef DAUR, Turnhout 1997 (*Corpus Christianorum Series Latina*, 49), p. 158]. In his response to Orose,

shows that a number of striking parallels exist<sup>5</sup>: (1) For both asceticism and, connected with it, a negative attitude towards the body and the material in general, played a very important role. (2) Both accepted that Jesus Christ was and is linked to divine power. Based on their acceptance of Jesus Christ both religious movements tried to establish themselves within the Catholic church at a certain stage of their religious development, either as Manichaean Crypto-Christians or, in the Priscillianist case, as representatives of the episcopal establishment. (3) Both did not restrict themselves to orthodox canonical teaching as the only source of divine revelation. Priscillian vehemently defended the use of apocryphal texts and searched for deeper religious experience in occultism, whereas Mani regarded prophets in the various religious traditions of mankind, e. g. Buddha, Zoroaster, and Jesus Christ, as divinely inspired teachers. (4) Both religious leaders were open to dualistic ideas: They attributed an independent existence to evil and believed in some form of apocalyptic showdown. (5) Both groups were accused in the most slanderous way of pagan and magical practices as well as immoral and obscene behaviour by contemporary and later representatives of orthodoxy. Schipper and van Oort conclude: »All in all, Priscillianism could best be conceived as a dissident movement within the Catholic Church, which was conspicuously open to Manichaean and other Gnostic ideas<sup>6</sup>.« What makes both movements so interesting in comparison to heresies such as the Arian is their ambiguity: On the one hand, Manichaeans and Priscillianists accepted Christ, and, as will be shown further below, tried to infiltrate the Catholic Church. Therefore, neither of them can be classified as being completely estranged from orthodox Christianity. On the other hand, pagan and magic practices attributed to both groups, the dualistic elements inherent in their doctrine, as well as their interest in astrology, show that their doctrine contained elements alien to Christianity. They appear to oscillate between orthodoxy, heresy, and a non-Christian movement altogether.

Augustine refers to those anti-Manichaean works of his hand, where refutations of Priscillianist errors are to be found [Ad Orosium I,1, ed. DAUR, *ibid.*, p. 165]. Turribius of Astorga speaks of »the Manichaeans and the Priscillianists, or whatever sect is akin to them« [ep. 15a,5, MIGNE PL 54, col. 694]. In the eyes of Leo the Great, the Priscillianists »agree in all respects to the Manichaeans, their kin« [ep. 15,4, MIGNE PL 54, col. 682: *et cognatis suis Manichaeis per omnia consonantes*]. In the same letter, the Pope declares that they agree on almost every point [ep. 15,7, MIGNE PL 54, col. 683: *pene in omnibus, cum Manichaeorum profanitate concordant*]. It is with great ease that Leo applies the results of his Roman investigations to the Spanish situation. As he says himself, both Priscillianists and Manichaeans attend Catholic masses with a wrong intention; both corrupt the canonical scriptures and practise impure rites as well [ep. 15,16, MIGNE PL 54, col. 688–689; cf. ep. 15,4, col. 682]. Therefore the Pope concludes: »So act the Priscillianists, so act the Manichaeans; so much are their hearts coupled with the latter that one finds them to be different only in name, but united in their blasphemies« [ep. 15,16, MIGNE PL 54, col. 689: *Faciunt hoc Priscillianistae, faciunt Manichaei, quorum cum istis tam foederata sunt corda, ut solis nominibus discreti, sacrilegiis autem suis inveniuntur uniti*]. The identification of Priscillianism with Manichaeism has been dismissed as untenable by the critical historian. Notwithstanding, this identification was beyond doubt in the eyes of both Leo and Turribius. It must be admitted that both knew Manichaeism at first hand.«

5 For the following paragraph cf. CHADWICK, Priscillian (as in n. 2), p. 57–110, on Priscillian's teachings; SCHIPPER, VAN OORT (ed.), St. Leo (as in n. 3), p. 87–108, on Mani's teachings.

6 SCHIPPER, VAN OORT (ed.), St. Leo, p. 4.

In the following pages the development of motives and justifications to take action against Manichaeans and Priscillianists is traced: The analysis will focus on (1) Diocletian's reasons for issuing his anti-Manichaean Rescript in 302, (2) the phase of ›tolerance‹ which followed the Edict of Milan in 313, (3) Anti-Manichaean activities of church and state and their respective justification in the post-Constantinian era, (4) the motives for persecuting Priscillian and his followers at the end of the 4<sup>th</sup> up to the middle of the 5<sup>th</sup> century, (6) Pope Leo's motives to take action against the Manichaeans between 443 and 447 as well as the last measures taken against Manichaeans and Priscillianists in the 6<sup>th</sup> century.

## 1. Diocletian's Reaction Towards Manichaeism

In 302, Diocletian received an inquiry by the proconsul of Africa, Amnius Anicius Julianus, about how to deal with the Manichaean sect, recently very active in areas within the proconsul's jurisdiction. Diocletian's answer was very harsh indeed: He ordered their leaders and books to be burnt, their followers of lower social standing to be executed, and their followers of official rank to be sent to the mines<sup>7</sup>. He explained the necessity of these measures by stating:

»It is indeed highly criminal to alter those things which have been stated and defined since ancient times and still hold their status and have the right to go on holding it. [...] We have heard that the Manichaeans, concerning whom your Resourcefulness has written to our Serenity, have set up new and hitherto unheard-of sects in opposition to the older creeds so that they might cast out the doctrines vouchsafed to us in the past by divine favour for the benefit of their own depraved doctrine. They have sprung forth very recently like new and unexpected monstrosities among the race of the Persians – a nation still hostile to us – and have made their way into our empire, where they are committing many outrages, disturbing the tranquillity of our people and even inflicting grave damage to the civic communities: We have cause to fear that with the passage of time they will endeavour, as usually happens, to infect the modest and tranquil Roman people of an innocent nature with the damnable customs and the perverse laws of the Persians as with the poison of a malignant (serpent)<sup>8</sup>.«

7 Collationes XV,5–7, in: Emil SECKEL, Bernhard KUEBLER (ed.), *Iurisprudentiae anteiustinianae reliquias in usum maxime academicum compositas a Ph. Eduardo HUSCHKE*, Leipzig<sup>6</sup> 1911, p. 382–383.

8 *Ibid.*, XV,4, p. 381–382: *Maximi enim criminis est retractare, quae semel ab antiquis statuta et definita suum statum et cursum tenent ac possident. [...] Manichaeos audiimus nuperrime ueluti noua et inopinata prodigia in hunc mundum de Persica aduersaria nobis gente progressa uel orta esse et multa facinora ibi committere; populos namque quietos perturbare nec non et ciuitatibus maxima detrimenta inserere: et uerendum est, ne forte, ut fieri adsolet, accedenti tempore conentur per execrandas consuetudines et scaeuas leges Persarum innocentioris naturae homines, Romanam gentem modestam atque tranquillam, et uniuersum orbem nostrum ueluti uenenis anguis maliuoli inficere*; transl. in: Samuel LIEU, *Manichaeism in the Later Roman Empire and Medieval China*, Tübingen<sup>2</sup> 1992, p. 121–122.

In this edict, Diocletian presents himself as a Roman traditionalist who regards new religious habits as alien to the Roman way of life. He is afraid of seeing traditional Roman religion corrupted by Manichaean proselytizing and concerned that this might provoke the anger of the traditional divinities thus neglected in worship<sup>9</sup>. The Persian origin of Manichaeism is another cause of concern for him. He obviously regards the Manichaeans as Persian spies whose aim it is to provoke social unrest and to undermine the Empire's resolve to maintain its contest with the arch-foe Persia by seeking to pervert the morals of Roman society<sup>10</sup>.

Diocletian's new concept of power-division, the tetrarchy, gives further clues to the importance of the ›correct‹ religious observance in the emperor's eyes. In the tetrarchian theology, Diocletian is identified with Jupiter, his co-regent Maximus with Hercules. Religious piety is thereby indispensably linked with the acceptance of imperial authority and the veneration of the emperors. Seen in connection with the persecution of Manichaeism and later Christianity, it becomes clear that Roman piety, as regarded and demanded by Diocletian, entails religious loyalty to the Roman pantheon as well as political loyalty to the emperors. Putting into doubt or even eliminating the religious aspect of this double-set of loyalties would, in Diocletian's view, automatically question imperial authority. A religious movement such as Manichaeism that imported and actively spread ideas foreign to the Roman religious tradition (as understood and interpreted by Diocletian) naturally would be regarded as undermining imperial authority and social stability<sup>11</sup>.

We cannot determine how well Diocletian was informed about the Manichaean worldview. It may be that he thought Manichaeism to be connected with sorcery and magic, thus constituting a further potential danger to Roman society<sup>12</sup>. If he had some knowledge of the movement, we can assume that he regarded Manichaeism, with its strong emphasis on asceticism and its antagonism towards procreation, as a religious movement with anti-social tendencies<sup>13</sup>. The term *otia maxima*, as used in the prologue of Diocletian's answer to the proconsul, may imply that Diocletian had knowl-

- 9 Erich-Hans KADEN, Die Edikte gegen die Manichäer von Diokletian bis Justinian, in: Max GERWIG, August SIMONIUS (ed.), Festschrift für Hans Lewald, Basel 1953, p. 56–57; Panayotis PACHIS, Extra Imperium et religionem nulla salus. Die Religionspolitik des römischen Staates gegen die Manichäer, in: Kairos. Zeitschrift für Religionswissenschaft und Theologie (1994), p. 815–819; LIEU, Manichaeism (as in n. 8), p. 123; Peter BROWN, The Diffusion of Manichaeism in the Roman Empire, in: Id. (ed.), Religion and Society in the Age of Saint Augustine, Worcester 1972, p. 116.
- 10 LIEU, Manichaeism (as in n. 8), p. 121–124; Walter SESTON, Echtheit und Datierung des diokletianischen Edikts gegen die Manichäer, in: Geo WIDENGREN (ed.), Der Manichäismus, Darmstadt 1977, p. 374–384; BROWN, Diffusion (as in n. 9), p. 116; Franz Joseph DÖLGER, Konstantin der Große und der Manichäismus, in: Id. (ed.), Antike und Christentum, Münster 1930 (Kultur- und Religionsgeschichtliche Studien, 2), p. 302.
- 11 PACHIS, Extra Imperium (as in n. 9), p. 817–818, 823–824; LIEU, Manichaeism (as in n. 8), p. 122–124; SESTON, Echtheit (as in n. 10), p. 381–383; Joseph VOGT, Zur Religiosität der Christenverfolger im Römischen Reich, in: Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Klasse 1962/1, Heidelberg 1962, p. 25.
- 12 LIEU, Manichaeism (as in n. 8), p. 122, 142; SESTON, Echtheit (as in n. 10), p. 382; DÖLGER, Konstantin (as in n. 10), p. 302.
- 13 PACHIS, Extra Imperium (as in n. 9), p. 817–818, 823–824; LIEU, Manichaeism (as in n. 8), p. 124; SESTON, Echtheit (as in n. 10), p. 381–383; DÖLGER, Konstantin (as in n. 10), p. 302.

edge of the Manichaean caste-system of ›Hearers‹ and ›Elect‹. The fact that the latter did not work but lived off the Hearers, may have been regarded by Diocletian as a refusal to contribute to society and its material basis<sup>14</sup>.

The conviction that upholding traditional religious values was necessary for the welfare of the Empire and the stability of imperial authority, Roman patriotism and anti-Persian xenophobia, maybe fear of oriental sorcery and magic, as well as a general disregard for the values and social structures represented by Manichaeism seem to have been the prime motives for Diocletian to take action against the Manicheans. One can detect a spirit that is akin to the one that led to the persecution of Christians in 303<sup>15</sup>.

## 2. A Phase of ›Tolerance‹

Several sources indicate that the end of the Christian persecution in 311 was followed by an atmosphere of religious tolerance that was not only restricted to Christians. The tombstone of the Manichaean elect Bassa from Lydia who died at Salona in this period, shows that her friends and relatives did not think it necessary to hide her sect and the rank she held<sup>16</sup>. Furthermore, we do not possess any anti-Manichaean legislation issued by Constantine or his successors before 372, the year the first anti-Manichaean edict was issued by a Christian emperor in Trier<sup>17</sup>. One of the better known converts to Manichaeism, Sebastianus, even rose to the office of *magister pedium Orientis* as late as 378<sup>18</sup>.

Augustine of Hippo leads us into the world of Manichaeism in Northern Africa and Rome in the third quarter of the 4<sup>th</sup> century<sup>19</sup>: Augustine, son of a Christian mother and a pagan father, educated and well learned in classical Greek and Roman literature and mythology, did not hesitate to adopt Manichaean ideas and to spend time with Manichaeans in his search for spiritual truth. This search, documented in his famous *Confessiones*, led to his conversion and baptism in the year 387. But before he was convinced completely of the truth of the Christian message, Augustine maintained relations with quite a number of Manichaean friends, could not wait to hear their famous representative Faustus speak, spent a period of sickness in the house of a Manichaean in Rome, and even convinced friends to join the movement. Augustine

14 Collationes XV,1, in: SECKEL, KUEBLER (ed.), *Iurisprudentiae anteiustinianae reliquias* (as in n. 7), p. 381: *Otia maxima interdum homines incommodioris condicionis naturae humanae modum excedere hortantur et quaedam genera inanissimae ac turpissimae doctrinae superstitiosis inducere suadunt, ut sui erroris arbitrio pertrahere et alios multos uideantur, Iuliane karissime*; LIEU, *Manichaeism* (as in n. 8), p. 123; PACHIS, *Extra Imperium* (as in n. 9), p. 819–820, 826–827.

15 Cf. VOGT, *Zur Religiosität der Christenverfolger im Römischen Reich* (as in n. 11).

16 LIEU, *Manichaeism* (as in n. 8), p. 126.

17 *Codex Theodosianus*, ed. Theodor MOMMSEN, Paul M. MEYER, 2 vol., Berlin<sup>3</sup> 1962, XVI,5,3, Valentinian, Valens to Ampelius, Prefect of the City, March 372, Trier.

18 LIEU, *Manichaeism* (as in n. 8), p. 127.

19 Cf. Johannes VAN OORT, *Augustine and Manichaeism in Roman North Africa. Remarks on an African Debate and its Universal Consequences*, in: Pierre-Yves FUX et al. (ed.), *Saint Augustin. Africanité et universalité, actes du colloque international Alger-Annaba, 1–7 avril 2001*, Fribourg 2003, p. 199–210.

furthermore reports that Manichaeans like Faustus spoke publicly and were refuted publicly by Christian rhetoricians like Elpidius<sup>20</sup>. They did not live under cover and obviously had nothing to fear either from orthodox Christianity or the Roman state<sup>21</sup>. Being a Manichaean in this period seemed to involve an occasional nuisance: When Augustine unexpectedly left Carthage for Rome, it was obvious to his critics that, as a Manichaean, he had been struck with a sentence of exile by the Proconsul<sup>22</sup>. If this really was the case, being an exile in Rome cannot have been all that bad, especially since Augustine, warmly welcomed by the Manichaean community of the city, was soon to take up a new post in Milan, where the final phase of his conversion later took place. In the *Confessiones*, Augustine never mentions any danger in dealing with the Manichaeans: The Manichaean worldview rather appears to have been an integral part of the Roman Empire in which he grew up.

A number of scholars attribute this religious freedom enjoyed by the Manichaeans to the Edict of Milan (313). They assume that, since toleration was granted to all religious worldviews, Manichaeans enjoyed religious freedom, too. The rescript of Diocletian, whose aim was to uphold traditional Roman religion, had lost its value in the face of a new religious orientation in imperial circles<sup>23</sup>. Some scholars oppose this view by pointing to the fact that Constantine already tried to gather information about the Manichaeans. Considering that one of his most prominent court-bishops, Eusebius of Caesarea, condemns the Manichaeans in his *Ecclesiastical History*, it seems as if Constantine was not as impartial towards the Manichaean sect as the lack of legislation against it implies<sup>24</sup>. Other scholars highlight the fact that Manichaeism gave a prominent place to Jesus in its doctrines and psalmody. According to them, the sect could have readily assimilated into the new religious scene: By presenting their beliefs in a language that conformed with the Nicene Creed, the Manichaeans could have given the impression to the imperial authorities of being one of the many groups which constituted the Christian Church<sup>25</sup>. This hypothesis is corroborated by the

20 Augustinus, *Confessiones* V,6,10, ed. Luc VERHEIJEN, Turnhout 1981 (*Corpus Christianorum*, Series Latina, 27), p. 61: *Et per annos ferme ipsos novem, quibus eos animo vagabundus audivi, nimis extento desiderio venturum expectabam istum Faustum*; V,7,13, p. 63: *Ceterum conatus omnis meus, quo proficere in illa secta statueram, illo homine cognito prorsus intercidit, non ut ab eius omnino separarer, sed quasi melius quicquam non interveniens eo, quo iam quoquo modo irrueram, contentus interim esse decreveram, nisi quid forte, quod magis eligendum esset, eluceret*; V,10,18, p. 67: *Et iungebar etiam tunc Romae falsis illis atque fallentibus sanctis: non enim tantum auditoribus eorum, quorum e numero erat etiam is, in cuius domo aegrotaveram et convalesceram, sed eis etiam, quos electos vocant*; V,11,21, p. 69: *Deinde quae illi in scripturis tuis reprehenderant defendi posse non existimabam, sed aliquando sane cupiebam cum aliquo illorum librorum doctissimo conferre singula et experiri, quid inde sentiret. Iam enim Elpidii cuiusdam adversus eosdem manichaeos coram loquentis et disserentis sermones etiam apud Carthaginem movere me coeperant, cum talia de scripturis proferret, quibus resisti non facile posset.*

21 LIEU, *Manichaeism* (as in n. 8), p. 126–127, 176; BROWN, *Diffusion* (as in n. 9), p. 112.

22 Augustinus, *Contra litteras Petiliani* III,25,30, ed. Michael PETSCHENIG, Vienna 1909 (*Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, 52), p. 185.

23 LIEU, *Manichaeism* (as in n. 8), p. 125–126; KADEN, *Edikte* (as in n. 9) p. 57.

24 Cf. DÖLGER, *Konstantin* (as in n. 10), p. 304–306, referring to: Ammianus Marcellinus, *Res gestae* XV,13,1,2, ed. Victor GARDTHAUSEN, Stuttgart<sup>2</sup> 1967 (*Bibliotheca Teubneriana*), p. 75; Eusebius of Caesarea, *Historia Ecclesiastica* VII,31,1, ed./transl. Gustave BARDY, Paris 1955 (*Sources Chrétiennes*, 41), p. 221; LIEU, *Manichaeism* (as in n. 8), p. 127.

25 LIEU, *Manichaeism*, p. 126–127; DÖLGER, *Konstantin* (as in n. 10), p. 308.

fact that several measures were taken at the end of the 4<sup>th</sup> century to prevent Manichaeans from presenting themselves as orthodox Christians: In 381, the emperor Theodosius decried and proscribed the Manichaean practice of using different names in order to dissimulate their true identity when facing imperial functionaries<sup>26</sup>. According to the *Liber Pontificalis*, the Roman bishop Anastasius (sed. 399–401) only allowed clerics from overseas into the service of the Roman church if five bishops vouched for their dogmatical integrity, because so many Manichaeans had established themselves in the city of Rome<sup>27</sup>. Another reason for not taking any serious action against the Manichaeans seems to be that Church and Roman State were busy dealing with other problems in the first three quarters of the 4<sup>th</sup> century: Compared to the Arian heresy, the Donatist schism, and the pagan revival attempted during the short reign of Julian the Apostate (360–363), Manichaeism was not important enough to be dealt with – yet<sup>28</sup>.

### 3. Anti-Manichaean Activities in the Post-Constantinian Era

As stated above, the Roman state took no assertive measures to suppress Manichaeism in the first three quarters of the 4<sup>th</sup> century. But the number of verbal assaults against the Manichaeans by Church leaders increased in this period. As soon as the persecutions had ended, orthodox Christianity, once itself a religious group practicing its creed undercover, began to regard other religious movements of secretive nature as a threat. The more the ›Arian danger‹ abated towards the end of the 4<sup>th</sup> century the more Manichaeism was considered a rival to Christianity: It became a source of concern to the papacy as early as the pontificate of Miltiades (311–314)<sup>29</sup>, only to receive attention again at the court of Constantine: In his ecclesiastical history, Eusebius of Caesarea, one of the most prominent bishops at Constantine's court, defines Manichaeism as a poison originating in Persia that tries to infiltrate the Roman Empire. He thus uses the same language Diocletian had used in his anti-Manichaean rescript<sup>30</sup>. An anonymous commentator on the Pauline epistles, commonly called Ambrosiaster, who wrote in the last quarter of the 4<sup>th</sup> century, even refers openly to Diocletian's rescript, as he denounces the Manichaeans to be ruthless liars and impostors who seduce Eve so that Adam may fall prey to sin<sup>31</sup>. The Mani-

26 Cod. Theod. (as in n. 17), XVI,5,7,1–3, May 381, Gratian, Valentinian, Theodosius to Eutropius, Pretorian Prefect, Constantinople.

27 *Liber Pontificalis* XLI,2, ed. Louis DUCHESNE, t. 1, Paris 1955, p. 218: *Et hoc constituit ut nullum clericum transmarinum suscipi, nisi V episcoporum designaret cyrographum, quia et eodem tempore Manichei inventi sunt in urbe Roma.*

28 LIEU, Manichaeism (as in n. 8), p. 132; BROWN, Diffusion (as in n. 9), p. 106–107; KADEN, Edikte (as in n. 9), p. 57.

29 Cf. LIEU, Manichaeism (as in n. 8), p. 116–117, 126, 128, 143, 204.

30 Eusebius of Caesarea, *Historia Ecclesiastica* VII,31,1 (as in n. 24), p. 221; BROWN, Diffusion (as in n. 9), p. 106.

31 Ambrosiaster, in ep. ad Timotheum secunda 3,7,1–2, ed. Heinrich Joseph VOGELS, Vienna 1969 (*Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, 81,3), p. 312: *Quamvis omnibus hereticis hoc conveniat, ut subintrantes domos mulieres subdolis et versutis verbis capiant, ut per eas viros decipiant more patris sui diaboli, qui per Evam Adam circumvenit, Manicheis tamen prae ceteris congruit. nulli enim tam inopportuni, tam fallaces, tam captiosi sunt, quam ipsi, quos constat aliud*

chaeans' success at winning converts and infiltrating the church is echoed in the writings of Filastrius of Brescia from the end of the 4<sup>th</sup> century: Filastrius describes Manichaeism as a religious movement that steals souls while professing to be truly Christian<sup>32</sup>.

Maybe under this influence, the state's neutral and laissez-faire attitude towards the Manichaeans and their ideas mentioned above slowly changed towards the end of the 4<sup>th</sup> century: The first edict against the Manichaeans, issued in 372 by the emperor Valentinian in Trier, was not directed against the Manichaean creed as such. The edict orders the movement to be dissolved, to confiscate teaching rooms and to lead teachers to trial. Manichaeans »shall be segregated from the company of men as infamous and ignominious«<sup>33</sup>. But dogmatical concerns are not expressed. This has led a number of scholars to suppose that dogmatical differences did not motivate this first aggressive measure against the Manichaeans. Valentinian is characterised by these scholars as an emperor with a deep instilled fear of magic and sorcery against which he and his predecessors had legislated quite severely before<sup>34</sup>. Consequently, they argue that the »conventicles«, at which magic rituals, divination, and moral excesses allegedly took place, had aroused the suspicions of the imperial authorities<sup>35</sup>.

*colere et aliud profiteri, aliud intus gerere et foris aliud vindicare. nam sanctimonium defendunt et lege sua favente turpiter vivunt; misericordiam laudant, cum inter se iniusti deprehendantur; mundum spernendum adserunt et semper accurati procedunt; ieiuniis insistere se iactanter praedicant, cum omnes saginati videantur, tantum quod arte quadam pallidi cernuntur, ut fallant. haec ergo apostolus maxime de his profetavit, quos constat apostolorum tempore non fuisse, sicut nec Arrianos, quippe cum Diocletianus imperator constitutione sua designet dicens: sordidam nact et impuram heresim, quae nuper, inquit, egressa est de Persida. hi inveniunt mulieres prae vanitate nova aliquid desiderantes audire et per ea, quae placita sunt, suadent illis foeda et illicita; cupidae enim sunt discendi, cum iudicium non habeant probandi. hoc est semper discere et veritatis scientiam non habere; LIEU, Manichaeism (as in n. 8), p. 126.*

- 32 Filastrius Brixianus, *Diversarum hereseon liber LXI* (33), 1–5, ed. Friedrich MARX, Vienna 1898 (*Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, 38), p. 32: *Manichei post hos de Persida a Mane nomine siue Turbone ita dicto surrexerunt, fomenta de illis perniciosa sumentes prioribus, qui duos deos, unum bonum et unum malum esse adserentes, et pugnam inter deum et deum esse praedicantes, et hominis quidem animam de deo esse proprie putantes, corpus autem a diabolo factum arbitrantur, resurrectionem negantes, iudicium non sperantes, daemones colentes, elementa adorantes, deorum dearumque nomina, ut pagani, inuocantes, et masculofeminas quasdam esse docentes et utriusque naturae participes, et nefandae turpitudini servientes. Qui ab Archelao sancto episcopo in disputatione superati, abiecti atque notati, manifestati sunt uniuersis in illo tempore, et ut latrones iam sub figura confessionis Christianae multorum animas mendacio ac pecudali turpitudine non desinunt captiuare: qui et in Hispania et quinque prouinciis latere dicuntur, multosque hac cottidie fallacia captiuare.*
- 33 Cod. Theod. (as in n. 17), XVI,5,3, Valentinian, Valens to Ampelius, Prefect of the City, March 372, Trier. The following translations from the Codex Theodosianus are taken from Clyde PHARR, *The Theodosian Code and Novels and the Sirmondian Constitutions*, transl. C. PHARR, T. SHERRER DAVIDSON, M. BROWN PHARR, New York 1952.
- 34 Cod. Theod. (as in n. 17), IX,16,4, Jan. 357, Constantius to the people, Milan; Cod. Theod. IX,16,6, July 357/58, Constantius to Taurus, Pretorian Prefect, Ariminium; Cod. Theod. IX,16,7, Sept. 364, Valentinian and Valens to Secundus, Pretorian Prefect; Cod. Theod. IX,16,11, August 389, Valentinian, Theodosius, Arcadius to Albinus, Prefect of the city, Rome; CHADWICK, *Priscillian* (as in n. 2), p. 53, 141.
- 35 KADEN, *Edikte* (as in n. 9), p. 58; LIEU, *Manichaeism* (as in n. 8), p. 143–144; CHADWICK, *Priscillian* (as in n. 2), p. 142–143.

But with the accession to the throne of Theodosius in 379, dogmatical issues began to play a more prominent role: An extremely pious Christian, Theodosius began to devote himself to the extirpation of paganism and heresies from the Empire. »In the mind of Theodosius, Christianity and citizenship were coterminous and anyone who denied Christ automatically made himself an outlaw of the Christian Roman society<sup>36</sup>.« The next edict issued against the Manichaeans in 381 expresses the conviction that firm legislation against this sect deems necessary in the face of Manichaean stubbornness, their criminal habits and their tendency to dissimulate their real identity by pretending to be orthodox Christians. Manichaeans are accused of »inveterate obstinacy, crimes, and dishonest fraud under the pretense of those deceptive names by which many, as We have learned, wish to be called and signified as of approved faith and chaste character<sup>37</sup>.« In an edict issued in 382, the Manichaean sect is explicitly labelled as a danger to Catholicism, being defined as a »profaner and corrupter of the Catholic discipline, which we all revere«. Their »secret and hidden assemblies« give rise to further suspicions<sup>38</sup>. In an edict of 389 Manichaeans are described as people who »disturb the world<sup>39</sup>.« Theodosius' son Honorius, who officially ruled the Western half of the Empire after his father's death in 395, issued several edicts between 405 and 407 that give insight into the Western imperial elite's motives and justifications to take legal proceedings against the Manichaeans. First of all, the imperial administration expresses its firm intention of establishing religious conformity along Catholic precepts: »There shall be one Catholic worship, one salvation; equal sanctity within the Trinity, harmonious within itself, shall be sought<sup>40</sup>.« It legitimates action against the Manichaeans by stating that a failure to do so could lead to negative consequences for society, in this case divine wrath: »We prosecute with the most deserved severity the Manichaeans and the Phrygians and the Priscillianists. [...] It is Our will that such heresy shall be considered a public crime, since whatever is committed against divine religion redounds to the detriment of all<sup>41</sup>.« The firm conviction is expressed that it is the imperial administration's responsibility to lead humans to the worship of God, thereby to fight the forces of evil and to preserve human qualities essential to the functioning of society:

»The regulations of Our laws have not become ineffective, which also by the terror of punishment that has been proposed shall lead back to the worship of Almighty God those persons who go astray, and which shall prepare the ignorant also for divine service. But without doubt the very force of evil, which confuses human and divine affairs alike, has driven very many persons, who have been deceived by wicked persuasions, to a present as well as to a future

36 LIEU, *Manichaeism* (as in n. 8), p. 147, see also p. 144; KADEN, *Edikte* (as in n. 9), p. 59.

37 *Cod. Theod.* (as in n. 17), XVI,5,7,1–3, May 381, Gratian, Valentinian, Theodosius to Eutropius, Pretorian Prefect, Constantinople.

38 *Ibid.*, XVI,5,9, March 382, Gratian, Valentinian, Theodosius to Florus, Pretorian Prefect, Constantinople.

39 *Ibid.*, XVI,5,18, June 389, Valentinian, Theodosius, Arcadius to Albinus, Prefect of Rome.

40 *Ibid.*, XVI,5,38, Feb. 405, Honorius, Arcadius and Theodosius: Edict, Ravenna.

41 *Ibid.*, XVI,5,40, Feb. 407, Honorius, Arcadius, Theodosius to Senator, Prefect of Rome.

destruction, and it has destroyed the lives of the unfortunate at the same time for God and for Us, in that it has delivered such persons to the laws here and it compels them to bear the judgement here. [...] This provision [...] has been made to preserve the morals and the religion of men<sup>42</sup>.«

The legislation of the late 4<sup>th</sup> and the early 5<sup>th</sup> century shows that several motives lead to anti-Manichaean action: Certain emperors' fear of sorcery gave rise to a climate of suspicion as regards the exercise of magical practices as well as immoral and anti-social behaviour in general. Secretive meetings directed imperial suspicions to the Manichaean community. At the beginning, dogmatical issues were of secondary importance, if at all. Only with the accession of more dogmatic leaders to power, »heresy«, i. e. the deviation from established religious norms, »redounding to the detriment of all«, was regarded increasingly as a danger to morals as well as to the divine protection and unity of society and the state. The Manichaeans' refusal to conform to orthodox Christianity was thus interpreted as resistance against the imperial policy of creating orthodox unity within the Empire. Instilling fear was regarded as a legitimate means of bringing heretics such as the Manichaeans back to the bosom of the Church<sup>43</sup>.

#### 4. The Priscillianist Issue and its Aftermath

In this religious atmosphere of rising intolerance the Priscillian issue came up: Priscillian, a lay ascetic of probably high social standing, began to gather followers around the last quarter of the 4<sup>th</sup> century on the Iberian peninsula. At the end of the seventies, his ascetic movement seems to have grown to such proportions that the bishops Hyginus of Córdoba and Hydatius of Mérida grew uncomfortable and tried to rally support. A council convened in Zaragoza in 380 condemned several ascetic practices. It cannot be clarified if Priscillian and some of his followers holding an episcopal office were condemned explicitly at this council, as is stated by Sulpicius Severus. The extant acts do not mention any names, as Priscillian himself observes in a letter to pope Damasus. According to Severus, bishop Ithacius of Ossonuba was pronounced responsible of informing the Spanish bishops of the council's decision. To strengthen their position, two Priscillianist bishops, Instantius and Salvianus, decided to consecrate Priscillian bishop of Avila. When they interfered in an internal conflict in Mérida which threatened the position of the city's bishop, Hydatius, the bishop requested and received a rescript from the emperor Gratian condemning the Spanish heretics, thereby endangering the Priscillianist bishops' position. Priscillian, Instantius and Salvianus decided to appeal to Pope Damasus and bishop Ambrose. On their way to Rome, they were driven from Bordeaux by the local bishop Delphinus. In Rome and Milan they were denied a hearing. By allegedly bribing imperial officials the Priscillianist bishops regained their sees without conflict and began to

42 *Constitutiones Sirmondianae* (as in n. 17), XII, Nov. 407, Honorius and Theodosius, Rome.

43 LIEU, *Manichaeism* (as in n. 8), p. 143–144, 147; Peter STOCKMEIER, *Leo I. des Großen Beurteilung der kaiserlichen Religionspolitik*, Munich 1959, p. 112; KADEN, *Edikte* (as in n. 9), p. 57–66; BROWN, *Diffusion* (as in n. 9), p. 106–107.

take measures against the anti-Priscillianist bishop Ithacius, accusing him of disturbing the peace of the Church. Ithacius appealed to the imperial prefect Gregorius. By again bribing imperial officials, the Priscillianists managed to see their case treated by a more friendly official residing in Spain. Ithacius, again in the defensive, sought asylum with the bishop Britannius of Trier and decided to appeal to the emperor Maximus. Maximus ordered a council to be convened at Bordeaux in 384/85 where the Priscillianist bishop Instantius was condemned. Seeing that he would not receive a favorable hearing, Priscillian, in turn, appealed to the emperor, thereby avoiding the council's judgement. Instead of seeing the conflict resolved, Priscillian was accused again, and confessed, probably under torture, to having devoted himself to magical practices, nocturnal prayers with doubtful women and immoral teachings. Declared a criminal by the imperial official Evodius, Priscillian and a number of his followers, including a woman, were executed around 385<sup>44</sup>.

Differing interpretations of Christianity have to be recognized as at least one reason for the confrontation between Priscillian and his followers on the one hand, and the representatives of orthodoxy on the other hand<sup>45</sup>. Unfortunately, it is beyond the scope of this article to deal with these differences in detail or to evaluate the very complicated constellation of contemporary sources. Therefore, a short summary of Priscillian's deviations from the orthodox interpretation of Christianity must suffice<sup>46</sup>: Priscillian's accusers portray him as a Manichean, implicated in sorcery and sexual orgies. Priscillian's self-portrayal as extant in the so-called Würzburg tracts does not imply this<sup>47</sup>. Nevertheless, we can attribute to Priscillian a number of beliefs and interests that do not correspond to the orthodox view of Christian truth: A sharp moral and maybe metaphysical dualism between God and the world/devil, a defence of vegetarianism, requests for voluntary poverty, a deep interest in demonology, a strong emphasis on celibacy not yet practiced by the majority of the orthodox clergy, a high appreciation of apocryphal scriptures, and a high value set upon the Christian service of the laity. To Priscillian, »the Spirit's activity is not confined to the episcopate and the clergy [...], but is found in all who aspire to holiness and to an understanding of the deeper meaning of scripture<sup>48</sup>.« This last point seems to be important, especially when regarded in conjunction with Priscillian's pronounced views on the equal capacity of women and men as vehicles of the spirit. The canons of

44 This short summary of events is based mainly on Sulpicius Severus, *Chronica* II,46–51, ed./transl. Ghislaine DE SENNEVILLE-GRAVE, Paris 1999 (*Sources Chrétiennes*, 441), p. 332–346; and Priscillianus, *Tractatus II – Liber ad Damasum* (as in n. 2), p. 34–43; Conc. Caesaraugustanum, in: *Concilios visigóticos e hispano-romanos*, ed. José VIVES, Barcelona 1963, p. 16–18. For an account of the facts established by scholars, cf. CHADWICK, *Priscillian* (as in n. 2), p. 8–148; Virginia BURRUS, *The Making of a Heretic. Gender, Authority, and the Priscillianist Controversy*, Berkeley 1995, p. 25–101.

45 Todd BREYFOGLE, *Magic, Women, and Heresy in the Late Empire: The Case of the Priscillianists*, in: Marvin MEYER, Paul MIRECKI (ed.), *Ancient Magic and Ritual Power*, Boston 2001, p. 451, 453.

46 See Chadwick's chapter on the teaching of Priscillian, in: CHADWICK, *Priscillian* (as in n. 2), p. 57–110, esp. p. 60–61.

47 Priscillianus, *Tractatus I–XI* (as in n. 2).

48 CHADWICK, *Priscillian* (as in n. 2), p. 79.

the Council of Zaragoza convened in 380, as well as the charges of illicit sexual relations with female associates directed at Priscillian convey that Priscillian's equal treatment of laity and clergy, women and men made the orthodox establishment uneasy<sup>49</sup>. It is obvious that differing interpretations of Christianity contributed to the orthodox establishment's desire to take action against the Priscillianists. The above stated elements of Priscillianist doctrine show, too, that, to an unfriendly observer, Priscillian could justly be accused of Manichaeism, magic and immoral practices.

The establishment's fear of an ascetic rival is another factor that has to be considered when analysing the motives to persecute the Priscillianists: The initial steps taken against the Priscillianists by Hyginus of Córdoba and Hydatius of Mérida seem to have been motivated by their fear of being threatened in their position by a growing ascetic movement that was backed by a number of bishops. The question of how to deal with this movement led to the Council of Zaragoza in 380, described by Sulpicius Severus<sup>50</sup>. An analysis of the canons of the council shows that the aim of the convened bishops was to redirect the ascetic zeal of certain ascetic groups into practices that supported rather than undermined the authority of the established episcopal Church. The council obviously tried to subordinate ›rebellious‹ ascetic subgroups to the bishop's control<sup>51</sup>. The Priscillianists reacted by ordaining Priscillian bishop of Avila, thereby making him and his movement part of the established Church<sup>52</sup>. When the Priscillianist bishops Instantius and Salvianus interfered in local squabbles between Hydatius of Mérida and his community, the ascetic movement's threat to the episcopal establishment became personal<sup>53</sup>. In order to hold his position, Hydatius drew powers into the conflict that were not directly involved by enlisting the support of Ambrose of Milan and appealing to the emperor Gratian. Gratian, probably not able to judge whether the accusations directed at the Priscillianists were justified, condemned heretics in general<sup>54</sup>. Sulpicius Severus' characterization of one

49 BURRUS, Heretic (as in n. 44), p. 34, 39–40, 80, 100; CHADWICK, Priscillian (as in n. 2), p. 37.

50 Sulpicius Severus, *Chronica* II,46,3 (as in n. 44), p. 332: *Iamque paulatim perfidiae istius tabes pleraque Hispaniae peruaserat, quin et nonnulli episcoporum deprauati, inter quos Instantius et Saluianus Priscillianum non solum consensione, sed sub quadam etiam coniuratione susceperant, quoad Hyginus, episcopus Cordubensis, ex uicino agens, comperta ad Ydacium Emeritae sacerdotem referret*; transl. A. ROBERTS, in: Philip SCHAFF, Henry WACE (ed.), *A Select Library of Nicene and Post-Nicene Fathers of the Christian Church*, 2<sup>nd</sup> series, 11, New York, 1894, p. 119; Sulpicius Severus, *Chronica* II,47,1 (as in n. 44), p. 336: *Igitur post multa inter eos nec digna memoratu certamina apud Caesaraugustam synodus congregatur, cui tum etiam Aquitani episcopi interfuerunt*; transl. A. ROBERTS, *ibid.*, p. 119.

51 Conc. Caesaraugustanum, can. I–VIII, in: *Concilios visigóticos* (as in n. 44), p. 16–18; BURRUS, Heretic (as in n. 44), p. 35–47; CHADWICK, Priscillian (as in n. 2), p. 25.

52 Sulpicius Severus, *Chronica* II,47,2 (as in n. 44), p. 336: *Interim Instantius et Saluianus damnati iudicio sacerdotum Priscillianum etiam laicum, sed principem malorum omnium, una secum Caesaraugustana synodo notatum, ad confirmandas uires suas episcopum in Abilensi oppido constituunt, rati nimirum, si hominem acrem et callidum sacerdotali auctoritate armassent, tutiores fore sese*; transl. A. ROBERTS, in: SCHAFF, WACE, *Nicene and Post-Nicene Fathers XI* (as in n. 50), p. 120.

53 CHADWICK, Priscillian (as in n. 2), p. 31–32.

54 Priscillianus, *Tractatus* II,50–51 (as in n. 2), p. 41,2–5; Sulpicius Severus, *Chronica* II,47,2 (as in n. 44), p. 336: *Tum uero Ydacius atque Ithacius acrius instare, arbitrantur posse inter initia malum comprimere: sed parum sanis consiliis saeculares iudices adeunt, ut eorum decretis atque executio-*

of the staunch opponents of Priscillianism, bishop Ithacius of Ossonuba, sheds more light on the established Church's fear of an ascetic rival: Ithacius is characterized as a man »without weight, without any touch of holiness, rash, talkative, impudent, given to high living, much enjoying the pleasures of the stomach and a gormandizer«, in brief, a person who probably felt seriously threatened by the rising ascetic movement<sup>55</sup>. It has to be noticed that Sulpicius generally regards the standards of discipline in the episcopate of his time as very low. He »does not actually suggest that Ithacius was seriously worse than most other contemporary bishops<sup>56</sup>«, especially compared to his highly venerated idol, bishop Martin of Tours:

»And my feeling indeed is, that the accusers were as distasteful as the accused. I certainly hold that Ithacius had no worth or holiness about him. For he was a bold, loquacious, impudent, and extravagant man; excessively devoted to the pleasures of sensuality<sup>57</sup>. [...] And now all things were seen to be disturbed and confused by the discord, especially of the bishops, while everything was corrupted by them through their hatred, partiality, fear, faithlessness, envy, factiousness, lust, avarice, pride, sleepiness, and inactivity. In a word, a large number were striving with insane plans and obstinate inclinations against a few giving wise counsel<sup>58</sup>.«

Ithacius is probably the representative of orthodoxy that was attacked most fiercely by the Priscillianists. After regaining their sees by bribing an imperial official, the Priscillianists turned against Ithacius and accused him of having disturbed ecclesiastical peace. Alarmed, Ithacius fled to Gaul and sought the help of the prefect Gregorius who reported the whole issue to the emperor in order to forestall the Priscillianists' attempt to gain imperial favour by the means of flattery or bribery<sup>59</sup>. When

*nibus haeretici urbibus pellerentur. Igitur post multa et foeda certamina Ydacio supplicante elicitur a Gratiano tum imperatore rescriptum, quo uniuersi haeretici excedere non ecclesiis tantum aut urbibus, sed extra omnes terras propelli iubebantur; transl. A. ROBERTS, in: SCHAFF, WACE, Nicene and Post-Nicene Fathers XI (as in n. 50), p. 120; cf. BURRUS, Heretic (as in n. 44), p. 49, 51, 54, 76–78; CHADWICK, Priscillian (as in n. 2), p. 31–32, 35.*

55 CHADWICK, Priscillian, p. 149.

56 Ibid., p. 149; commenting on: Sulpicius Severus, *Chronica* II,50,1 (as in n. 44), p. 340–342.

57 Sulpicius Severus, *Chronica* II,50,1 (as in n. 44), p. 340–342: *Ac mea quidem sententia est, mihi tam reos quam accusatores displicere, certe Ithacium nihil pensi, nihil sancti habuisse definio: fuit enim audax, loquax, impudens, sumptuosus, uentri et gulae plurimum impertiens. Hic stultitiae eo usque processerat, ut omnes etiam sanctos uiros, quibus aut studium inerat lectionis aut propositum erat certare ieiuniis, tamquam Priscilliani socios aut discipulos in crimen accesseret; transl. A. ROBERTS, in: SCHAFF, WACE, Nicene and Post-Nicene Fathers XI (as in n. 50), p. 121.*

58 Sulpicius Severus, *Chronica* II,51,5 (as in n. 44), p. 346: *Et nunc, cum maxime discordiis episcoporum omnia turbari et misceri cernerentur cunctaque per eos odio aut gratia, metu, inconstantia, inuidia, factione, libidine, auaritia, arrogantia, somno, desidia deprauata, postremo plures aduersum paucos bene consulentes insanis consiliis et pertinacibus studiis certabant; transl. A. ROBERTS, in: SCHAFF, WACE, Nicene and Post-Nicene Fathers XI (as in n. 50), p. 122.*

59 Sulpicius Severus, *Chronica* II,49,1 (as in n. 44), p. 338: *Quin etiam Ithacius ab his quasi perturbator ecclesiarum reus postulatus, iususque per atrocem executionem deduci trepidus profugit ad Gallias: ibi Gregorium praefectum adiit. Qui compertis quae gesta erant, rapi ad se barbarum auctores iubet ac de omnibus ad imperatorem refert, ut haereticis uiam ambiendi praecluderet; transl. A. ROBERTS, in: SCHAFF, WACE, Nicene and Post-Nicene Fathers XI (as in n. 50), p. 120.*

his attempt at securing imperial support against the Priscillianists failed because the Priscillianists allegedly managed to bribe another imperial officer, Ithacius took refuge in Trier, where he was protected by the bishop Britannius. Hearing that the general Maximus had usurped imperial power in Britain and would shortly arrive in Gaul, Ithacius decided to await the arrival of the new emperor. As soon as Maximus arrived in Trier, Ithacius influenced the newly installed emperor to take sides in his favour<sup>60</sup>. Cornered by the Priscillianists and their imperial allies, it is no wonder that Ithacius regarded further accusations against the Priscillianists as the only way to regain his freedom of movement. Ithacius became unable to retreat in the final phase of the conflict and hysterically clung to his accusations and his own righteousness while confronted with criticism from more moderate bishops such as Martin of Tours. Ithacius, obviously conscious of the fact, that the situation might get out of control, began to use the accusation of heresy as a universal weapon against everyone who dared to reproach him:

»He proceeded even to such a pitch of folly as to charge all those men, however holy, who either took delight in reading, or made it their object to vie with each other in the practice of fasting, with being friends or disciples of Priscillian. The miserable wretch even ventured publicly to bring forward a disgraceful charge of heresy against Martin, who was at that time a bishop, and a man clearly worthy of being compared to the apostles. For Martin, being then settled at Treves, did not cease to importune Ithacius that he should give up his accusations, or to implore Maximus that he should not shed the blood of the unhappy persons in question<sup>61</sup>.«

It is quite evident that a number of orthodox bishops felt threatened by the Priscillianists' actions – personally and as representatives of the episcopal establishment: Priscillian himself suggests in his treatises that personal enmity might have played an important role. He describes his opponents as ›schismatics‹ who pursue domestic enmities under the name of religion, and presents himself as an authoritative Christian teacher and interpreter of scripture who has been unjustly assailed by uneducated and contentious bishops<sup>62</sup>. But concerns about ascetic rivals were not only voiced by

60 Sulpicius Severus, *Chronica* II,49,2 (as in n. 44), p. 338: *qui Ithacium tum in Treueris agentem ad Hispanias retraherent. Quos ille callide frustratus, ac postea per Britannium episcopum defensum illudit. Iam tum rumor inceserat clemens, Maximum intra Britannias sumpsisse imperium ac breui in Gallias erupturum. Ita tum Ithacius statuit, licet rebus dubiis, noui imperatoris aduentum expectare, interim sibi nihil agitandum. Igitur ubi Maximus oppidum Treuerorum uictor ingressus est, ingerit preces plenas in Priscillianum ac socios eius inuidiae atque criminum. Quibus permotus imperator [...]*; transl. A. ROBERTS, in: SCHAFF, WACE, *Nicene and Post-Nicene Fathers XI* (as in n. 50), p. 121.

61 Sulpicius Severus, *Chronica* II,50,1–2 (as in n. 44), p. 342: *Hic stultitiae eo usque processerat, ut omnes etiam sanctos uiros, quibus aut studium inerat lectionis aut propositum erat certare ieiuniis, tamquam Priscilliani socios aut discipulos in crimen arcesseret. Ausus etiam miser est ea tempestate Martino episcopo, uiro plane Apostolis conferendo, palam obiectare haeresis infamiam. Namque tum Martinus apud Treueros constitutus non desinebat increpare Ithacium, ut ab accusatione desisteret, Maximum orare, ut sanguine infelicium abstineret*; transl. A. ROBERTS, in: SCHAFF, WACE, *Nicene and Post-Nicene Fathers XI* (as in n. 50), p. 121.

62 Cf. Priscillianus, *Tractatus* I,10 (as in n. 2), p.10–11; I,26, p. 22,10–12; I,27, p. 23,9–19; I,27–28,

individual orthodox bishops: A great number of orthodox bishops seem to have had the same fear of having their authority undermined by the Priscillianists and other heretic ascetic groups. Their motive of securing the position of the established Church and to contain ambitious, successful ascetic movements critical of the establishment cannot only be deduced from the canons of the Council of Zaragoza, mentioned above. It also seems to lie at the heart of the bishops' decision at Trier in 385, to convince Maximus of sending imperial delegates to Spain to find and punish ›the heretics‹. According to Sulpicius Severus, non-heretical ascetics were also in danger of becoming victims, since in his time, nobody distinguished between heretical and orthodox ascetics<sup>63</sup>. Some bishops obviously regarded Priscillian and his followers as a threat to their position in their respective community and were not prepared to take any risks by appearing to associate with the Priscillianists. Thus, the latter received little support, when they crossed the territory of bishop Delphinus of Bordeaux on their way to Rome and Milan where they tried to appeal for help.

»Driven forth from Bordeaux by Delfinus, yet lingering for a little while in the territory of Euchrotia, they infected some with their errors. [...] When they reached Rome with the wish of clearing themselves before Damasus, they were not even admitted to his presence. Returning to Milan, they found that Ambrose was equally opposed to them<sup>64</sup>.«

Delphinus probably perceived the presence of the Spanish bishops in Bordeaux as a threat to the unity of his Christian community and his own authority. He obviously needed to intimidate ›infected‹ factions who sympathised with the Priscillianist movement<sup>65</sup>. The motives of Pope Damasus and bishop Ambrose can only be determined by taking their position within their communities into account: Pope Damasus had only recently established himself in Rome as the winner of a papal schism. During this schism, Damasus, like Priscillian, had been accused of sexual promiscuity by his rival Ursinus in 368 and had only managed to retain his position as bishop of Rome because the prefect of Rome had decided to support him. Charges of adultery had resurfaced as late as 378, leaving Damasus in a precarious position and therefore

p. 23,22–24,16; I,33, p. 27,26–29; II,41, p. 34,7–8; II,43–44, p. 35,19–36,47; II,46–47, p. 38,7–39,16; II,48–51, p. 40,1–41,16; II,49–55, p. 41,10–43,15; cf. BURRUS, Heretic (as in n. 44), p. 100.

63 Sulpicius Severus, *Dialogi* III,11,4–6, ed. Carolus HALM, Vienna 1866 (*Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, 1), p. 208–209: *et iam pridie imperator ex eorum sententia decreuerat, tribunos summa potestate armatos ad Hispanias mittere, qui haereticos inquirerent, deprehensis uitam et bona adimerent. nec dubium erat, quin sanctorum etiam magnam turbam tempestas ista depolatura esset, paruo discrimine inter hominum genera: etenim tum solis oculis indicabatur, ut quis pallore potius aut ueste quam fide haereticus aestimaretur. haec nequaquam placitura Martino episcopi sentiebant [...]*.

64 Sulpicius Severus, *Chronica* II,48,1–2 (as in n. 44), p. 338: *A Burdigala per Delfinum repulsi, tamen in agro Euchrotiae aliquantisper morati, infecere nonnullos suis erroribus. [...] Hi ubi Romam peruenere, Damaso se purgare cupientes, ne in conspectum quidem eius admissi sunt. Regressi Mediolanum aequae aduersantem sibi Ambrosium repperunt;* transl. A. ROBERTS, in: SCHAFF, WACE, *Nicene and Post-Nicene Fathers* XI (as in n. 50), p. 120.

65 BURRUS, Heretic (as in n. 44), p. 81, 99.

unable to risk the association with a Spaniard accused of heresy. The same can be said of Ambrose who struggled with Arian factions within his city. Delphinus, Damasus, and Ambrose all seemed to struggle to maintain their authority over a diverse and factious Christian community. According to Virginia Burrus, they »responded negatively to Priscillian at least partly out of awareness of their own vulnerability to similar charges and their own strong – and ultimately successful – personal interests in consolidating an episcopacy that would subsume the authority of the ascetic and learned teacher under a publicly defined authority of office<sup>66</sup>.«

As in most human affairs, money seems to have played an important role in the Priscillianist affair. Sulpicius Severus informs us that the Priscillianists used bribes to gain an advantageous standing with imperial officials on several occasions. If it paid well, at least some officials of the time were willing to cast aside theological concerns, to disregard the interests of the orthodox establishment, and to support religious movements classified as heretic:

»Then they [the Priscillianists] changed their plans, with the view that [...] they might, by bribery and flattery, obtain what they desired from the emperor. Accordingly, having won over Macedonius, who was the master of public services, they procured a rescript, by which, those decrees which had formerly been made being trampled under foot, they were ordered to be restored to their churches<sup>67</sup>. [...]

[...] for the heretics had won over by bribes Voluentius, the proconsul, and thus consolidated their own power<sup>68</sup>. [...]

Accordingly, the heretics by their artifices, having presented Macedonius with a large sum of money, secured that, by the imperial authority, the hearing of the trial was taken from the prefect, and transferred to the lieutenant in Spain<sup>69</sup>.«

Sulpicius Severus accuses the usurper Maximus himself of having decided to persecute the heretics with the aim of receiving a financial boost through confiscations, necessary to him in his precarious position of recently acquired imperial power. Sulpicius Severus draws a connection between the emperor's unwillingness to receive the bishop Martin of Tours with the latter's criticism of the persecution of the Priscillianists<sup>70</sup>:

66 Ibid., p. 99–100, cf. p. 88–92; CHADWICK, Priscillian (as in n. 2), p. 128; cf. Stefan REBENICH, Hieronymus und sein Kreis. Prosopographische und sozialgeschichtliche Untersuchungen, Stuttgart 1992 (Historia Einzelschriften, 72), p. 160.

67 Sulpicius Severus, Chronica II,48,1–2 (as in n. 44), p. 338: *largiendo et ambiendo ab imperatore cupita extorquerent. Ita corrupto Macedonio, tum magistro officiorum, rescriptum eliciunt, quo calcatis, quae prius decreta erant, restitui ecclesiis iubebantur*; transl. A. ROBERTS, in: SCHAFF, WACE, Nicene and Post-Nicene Fathers XI (as in n. 50), p. 120.

68 Sulpicius Severus, Chronica II,49,1, p. 338: *quia haeretici corrupto Voluentio proconsule vires suas confirmauerunt*; transl. A. ROBERTS, in: SCHAFF, WACE, Nicene and Post-Nicene Fathers XI, p. 120.

69 Sulpicius Severus, Chronica II,49,2, p. 338: *grandi pecunia Macedonio data, optinent, ut imperiali auctoritate, praefecto erepta cognitio Hispaniarum uicario [...]*; transl. A. ROBERTS, in: SCHAFF, WACE, Nicene and Post-Nicene Fathers XI, p. 120.

70 LIEU, Manichaeism (as in n. 8), p. 149–150; CHADWICK, Priscillian (as in n. 2), p. 144.

»But on the first and second day the wily emperor kept the holy man in suspense, whether that he might impress on him the importance of the affair, or because, being obnoxious to the bishops, he could not be reconciled to them, or because, as most people thought at the time, the emperor opposed his wishes from avarice, having cast a longing eye on the property of the persons in question. For we are told that he was really a man distinguished by many excellent actions, but that he was not successful in contending against avarice. This may, however, have been due to the necessities of the empire at the time, for the treasury of the state had been exhausted by former rulers; and he, being almost constantly in the expectation of civil wars, or in a state of preparation for them, may easily be excused for having, by all sorts of expedients, sought resources for the defense of the empire<sup>71</sup>.«

Considering the motives analysed above, it seems very likely that charges of sorcery and magical practices against Priscillian and his followers were not necessarily based on facts, but were rather used as a pretext to outlaw and even eliminate the disturbing Priscillianist movement. Nevertheless, it has to be taken into account that accusations of immoral behavior and magic may have motivated anti-Priscillianist actions from people who were not directly involved in the conflict. People who did not have sufficient information or theological knowledge to form a judgement about the Priscillianist movement may have readily believed the rumors circulated about it and would have taken reports such as the one by Sulpicius Severus at face value:

»They then pursued the journey on which they had entered, attended by a base and shameful company, among whom were their wives and even strange women. In the number of these was Euchrotia and her daughter Procula, of the latter of whom there was a common report that, when pregnant through adultery with Priscillian, she procured abortion by the use of certain plants<sup>72</sup>.«

In consequence, we can assume that Priscillianist doctrine and practices may actually have appeared immoral and related to magic to fourth-century observers<sup>73</sup>. That magic, always associated with secrecy and obscene practices, was deeply feared in

71 Sulpicius Severus, *Dialogi* III,11,10–11 (as in n. 63), p. 209–210: *uerum primo die adque altero suspendit hominem callidus imperator, siue ut rei pondus inponeret, siue quia obnoxius episcopis implacabilis erat, seu quia, ut plerique tum arbitrabantur, auaritia repugnabat, siquidem in bona eorum inhiauerat. fertur enim ille uir multis bonisque actibus praeditus aduersus auaritiam parum consuluisse, nisi regni necessitate, quippe exhausto a superioribus principibus reipublicae aerario, paene semper in expectatione adque procinctu bellorum ciuiliu constitutus facile excusabitur quibuslibet occasionibus subsidia imperio parauisse*; transl. A. ROBERTS, in: SCHAFF, WACE, *Nicene and Post-Nicene Fathers* XI (as in n. 50), p. 51.

72 Sulpicius Severus, *Chronica* II,48,1–2 (as in n. 44), p. 338: *Inde iter coeptum ingressi, turpi sane pudibundoque comitate, cum uxoribus atque alienis etiam feminis in quis erat Euchrotia ac filia eius Procula, de qua fuit in sermone hominum Priscilliani stupro grauidam partum sibi gramminibus abegisse*; transl. A. ROBERTS, in: SCHAFF, WACE, *Nicene and Post-Nicene Fathers* XI, p. 120; cf. Priscillianus, *Tractatus* II,43 (as in n. 2), p. 35,26; II,47, p. 39,8–11, where Priscillian refutes charges of magic, Manichaeism as well as teaching wicked morals and indecency.

73 BREYFOGLE, *Magic* (as in n. 45), p. 450–453; LIEU, *Manichaeism* (as in n. 8), p. 149–150.

antiquity, can be deduced from the many references and severe punishment in the laws of the 4<sup>th</sup> century as documented in the *Codex Theodosianus*<sup>74</sup>. The stoning of one of Priscillian's female followers, Urbica, by a mob in Bordeaux after the execution of Priscillian, which was – according to Prosper of Aquitaine – justified with Urbica's insistence on the truth of Priscillian's teachings (*ob impietatis pertinaciam*), may also have been motivated by such fear of magic as well as indignation about the seemingly immoral behavior of males and females belonging to a religious movement in which the sexes mingled too freely<sup>75</sup>.

The emperor Maximus is connected with the final decision to execute Priscillian: An usurper responsible for the orthodox emperor's fall and murder, Maximus could not afford to be regarded as a ruler prone to support heretics accused of Manichaean and magical practices. His authority not being recognized either by the emperor Theodosius in the East nor by the infant emperor Valentinian II in Milan, Maximus felt compelled to write to Pope Siricius after the execution of Priscillian, justifying his action by the desire to see the Catholic faith unimpaired. He obviously felt he needed the support of the orthodox clergy to stay in power<sup>76</sup>. Support for the Priscillianist cause could not be expected under these circumstances: In contrast, eliminating a seemingly dangerous heresy that had surfaced and not been efficiently dealt with in the reign of his predecessor Gratian rather would have helped Maximus to consolidate his position. We can also imagine that Maximus probably had more acute issues to deal with than a number of heretics which the Church had been unable to control. A small number of executions therefore must have seemed fairly easier to digest than a continuous ecclesiastical quarrel causing instability and factionism in the regions under his feeble and much contested jurisdiction<sup>77</sup>.

The analysis has shown that a number of motives gave rise to the persecution of Priscillian and his followers in the last quarter of the 4<sup>th</sup> century. Differing from orthodox theology in a number of points, the ascetic movement was regarded as a rival to the established Church by individual bishops whose non-conformity to the ascetic demands of their office made them particularly vulnerable to the accusations of the Priscillianists. Personal enmity also played a role in the conflict. But not only individual bishops, the orthodox establishment in general seems to have felt threatened by Priscillianism because of its emphasis on spiritual rather than official author-

74 Cod. Theod. (as in n. 17), IX,16,4, Jan. 357, Constantius to the people, Milan; Cod. Theod. IX,16,6, July 357/58, Constantius to Taurus, Pretorian Prefect, Ariminium; Cod. Theod. IX,16,7, Sept. 364, Valentinian and Valens to Secundus, Pretorian Prefect; Cod. Theod. IX,16,11, August 389, Valentinian, Theodosius, Arcadius to Albinus, Prefect of the city, Rome; CHADWICK, Priscillian (as in n. 2), p. 53, 141.

75 Prosper Tiro Aquitanus, *Epitoma de Chronicon* a. 385, 1187, ed. Theodor MOMMSEN, Berlin 1892 (MGH AA, 9), p. 462: *Priscillianus in synodo Burdigalensi damnandum se intellegens ad imperatorem [Maximum] provocavit, auditusque Treveris ab Euodio praefecto praetorio Maximi gladio addictus est cum Euchrotia Delfidi rhetoris coniuge et Latroniano aliisque erroris consortibus. Burdigalae quaedam Priscilliani discipula nomine Urbica ob impietatis pertinaciam per seditionem vulgi lapidibus extincta est.*

76 Collectio Avellana, ep. 40,3–4, ed. Otto GUENTHER, Vienna 1895 (Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum, 35,1), p. 91,14–27; cf. LIEU, Manichaeism (as in n. 8), p. 148.

77 CHADWICK, Priscillian (as in n. 2), p. 111–121; LIEU, Manichaeism, p. 148–150.

ity which, given free lead, would have undermined episcopal authority. As soon as the Priscillianists were successfully labelled as heretics and Manichaeans it became difficult for established bishops to associate with or to protect them without endangering their own precarious position within their community. As in many conflicts, money played an important part: Theological differences were of secondary importance to some representatives of the imperial administration. Bribes and the possibility of adding confiscated property to the treasury motivated several imperial actions at least partly. As soon as the accusations of sorcery, magic and Manichaean practices had been firmly established, we can assume that fear motivated a number of people not directly involved in the actual conflict to take a stand against Priscillianism. Finally, the precarious political standing of the usurper Maximus is of vital importance: Charged with the murder of Gratian, not accepted by the other emperors, Maximus could not afford to sympathise with the Priscillianist cause. By eliminating Priscillian and his followers, Maximus grasped at the chance to present himself as a champion of orthodoxy and to acquire financial means through confiscations extremely necessary to consolidate his precarious political position.

Sulpicius Severus and Jerome both reported on the Priscillianist issue but were not directly involved in the confrontation with Priscillian and his followers. Sulpicius Severus held a negative view of the movement from the beginning. Whereas Jerome judged Priscillian's teaching quite neutrally when writing his biographical work *De viris illustribus*, he later condemned the Priscillianist movement and its founder in several letters<sup>78</sup>. Virginia Burrus dedicated a part of her study on Priscillianism to the motives of both historiographers to portray Priscillian as a disorderly and traitorous gnostic seducer involved in immoral relations with women. Burrus highlights the following points: Both Severus and Jerome promoted the ascetic ideal in their writings and their daily life and criticized others for not adhering to its principles. At the same time, both historiographers counted a number of females to their inner social circle: Sulpicius Severus, on the one hand, had very friendly relations with his mother-in-law, Bassula. Furthermore, his idol Martin of Tours even received a number of female ascetics. Jerome, on the other hand, had very good relations with a number of Roman aristocratic women. Later, he even emigrated to Bethlehem in the company of the aristocratic widow Paula and her daughter Eustochium. Both historiographers and their ascetic ideals were repeatedly attacked during their lifetime: Sulpicius Severus wrote his *Vita Martini* and the *Dialogi* in part to prove the superiority of the much contested ascetic to the surrounding episcopal establishment. As secretary to Pope Damasus, Jerome got involved in a number of controversies in which he uncompromisingly advocated the ascetic ideal and uncautiously criticized a number of clerics. After Damasus' death in 384, Jerome was driven out of town facing official charges of sexual immorality. The parallels to Priscillian can easily be drawn. To Burrus, it is obvious why both historiographers vehemently distanced themselves from Priscillianism<sup>79</sup>:

78 Hieronymus, *De viris illustribus* 121–122, ed. Carl BERNOULLI, Freiburg i. B. 1895, p. 53; Hieronymus, ep. 75,3, ed. Isidor HILBERG, Vienna 1912 (*Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, 55), p. 32–33; cf. CHADWICK, Priscillian, p. 204–205.

79 BURRUS, Heretic (as in n. 44), p. 128, 147–158.

»Severus' portrait of Priscillian is strongly shaped by an awareness of his own susceptibility to the attacks of opponents like Vigilantius, who perceive him as a threat to the authority of the ecclesial hierarchy and the stability of episcopally led communities. Jerome likewise develops his portrait of Priscillian in the aftermath of charges of illicit sexual relations with Paula brought forward against him by a jealous and resentful Roman clergy. Both men constructed their portraits of Priscillian in order to dissociate themselves from them. The gnostic seducer is the heretic against whom their particular orthodoxies must be defined<sup>80</sup>.«

The Acts of the first Council of Toledo, convened in the year 400, about fifteen years after Priscillian's execution, show that the Priscillianist threat had not abated yet. On the contrary, the movement had established itself firmly in the Roman province of Gallaecia, in the Northwestern corner of the Iberian Peninsula. After Priscillian's death, his followers bestowed upon him the honour of a martyr and even tried to establish bishops with Priscillianist sympathies. The Council of Toledo was convened to prevent the impending schism in the Spanish Church. It is evident from the acts of the council that the established Church wished to impose a certain degree of dogmatical and liturgical uniformity upon the clergy of the Iberian Peninsula of which a number obviously sympathised with the Priscillianist movement, as the *exemplaria professionum in concilio toletano contra sectam Priscilliani*<sup>81</sup> as well as the following anathema show: »If someone follows the sect of Priscillian in these errors or professes them, so that while baptizing he does something in opposition to the see of St. Peter, he shall be anathema<sup>82</sup>.«

However, the invasions of the Vandals, the Alans, and the Sueves in 409 severely hampered the promulgation of anti-heretical laws of imperial and ecclesiastical origin. The imperial administration lost control of its provinces, the Church fought to regain control. Thus, the orthodox battle against Priscillianism took on a new political dimension: One source to inform us about the situation in Northwestern Spain is a report sent by the cleric Orosius of Braga, a town in Gallaecia, to Augustine, meanwhile bishop of Hippo. Orosius got in touch with Augustine around the year 414 after he had fled the unbearable conditions in Spain. He entered into a theological dialogue with Augustine concerning Priscillian's doctrines to search a cure for the confusion and plague which had infested his homeland<sup>83</sup>. According to Henry Chadwick, »it seems clear from Orosius' account that the only serious theology available in Galicia was under Priscillianist influence, so that those who wanted an alternative had to go elsewhere to find it<sup>84</sup>.« Another source which informs us about the com-

80 Ibid., p. 158.

81 Concilium Toletanum I, *exemplaria professionum in concilio Toletano contra sectam Priscilliani*, in: *Concilios visigóticos* (as in n. 44), p. 28–30.

82 Concilium Toletanum I, anatema XVIII, *ibid.*, p. 25: *Si quis in his erroribus Priscilliani secta sequitur vel profitetur, ut aliud in salutare bap̄tismi contra sedem sancti Petri faciat, anathema sit*; CHADWICK, Priscillian (as in n. 2), p. 172–173; BURRUS, Heretic (as in n. 44), p. 103, 107–111.

83 Orosius, *Consultatio sive commonitorium ad Augustinum de errore Priscillianistarum et Origenistarum*, ch. 2 and 4, ed. Georg SCHEPSS, Vienna 1889 (*Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, 18), p. 153–155, 157.

84 CHADWICK, Priscillian (as in n. 2), p. 191.

petition between Priscillianism and orthodoxy in Galicia is the chronicle of Hydatius: At the beginning of his chronicle Hydatius complains about the current situation of the Church in Gallaecia which he describes as being governed by confrontations between clerics, a lack of liberty and the degeneration of religion<sup>85</sup>. On several occasions he mentions tensions within the church, probably connected in one way or another with Priscillianism: He reports that in the year 400 the catholic bishop Ortygius of Celenis was chased from his position by the Priscillianists<sup>86</sup>. In 433 Agrestus, bishop of Lugo, showed dissatisfaction with the ordination of Syagrius and Pastor, both of them authors of anti-heretical writings<sup>87</sup>. In 438 Hydatius informs us that only a part of the Galician population signed a peace treaty with the Sueves, maybe implying that a Priscillianist faction had allied with them. Chadwick and Tranoy suggest that the Sueves may have seen an advantage in fostering religious dissent to mark off their domain from other provinces. It seems more likely, though, that religious dissent and factious fighting just weakened resistance and made it easier for the Sueves to control the newly acquired province<sup>88</sup>. Hydatius also reports that the bishop of Mérida, Antoninus, was informed in 445 that Manichaeans had been detected and interrogated by ecclesiastical authorities in Astorga<sup>89</sup>. In a letter to Hydatius and his colleague Ceponius, Turribius, the bishop of Astorga, states his shock about the discovery that the number of Priscillianists had not decreased during his long absence from the province and that the Priscillianists were still holding ecclesiastical positions in Gallaecia. Turribius also comments on the advantage of one and the same profession of faith in all churches as opposed to »a multitude of tiny tributaries which transform the level places of the country-side into muddy whirlpools which impede the right course of faith<sup>90</sup>«. He feels especially repelled by the fact that Priscillianists and orthodox Christians receive communion side by side:

»Having returned to my homeland after many long years, it is rather hard for me to discover that the influence of [those] traditions, which the Catholic Church has long condemned (and which I believed had already been abolished), is in no way diminished. I even see that a depraved doctrine, by virtue of

85 Hydatius, *Chronicon*, praef. 7, ed./transl. Alain TRANOY, Paris 1975 (*Sources Chrétiennes*, 218), p. 100; cf. *ibid.* (introduction), p. 43: »Nous pensons qu'elles furent le reflet de la division du clergé à la suite du développement du priscillianisme en Galice.«

86 Hydatius, *Chronicon* § 32 (a. 400) (as in n. 85), p. 112: *in eodem concilio, Ortygio episcopo, qui Celenis fuerat ordinatus, sed agentibus Priscillianistis pro fide catholica pulsus factionibus exulabat*; Conc. Toletanum I, *exemplaria professionum in concilio toletano contra sectam priscillianian*, in: *Concilios visigóticos* (as in n. 44), p. 31–33.

87 Hydatius, *Chronicon* § 102 (a. 433) (as in n. 85), p. 132; cf. *ibid.* (introduction), p. 43.

88 Hydatius, *Chronicon* § 113 (a. 438) (as in n. 85), p. 134: *Sueui, cum parte plebis Gallaecia cui aduersabantur, pacis iura confirmant*; *ibid.* (introduction), p. 44; CHADWICK, *Priscillian* (as in n. 2), p. 189, 191, 209.

89 Hydatius, *Chronicon* § 130 (a. 445) (as in n. 85), p. 140.

90 Turribius, ep. 15a,1, MIGNE PL 54, col. 693: *Quod mihi usu venit qui diversas provincias adeundo in omnibus ecclesiis quae in unitatis communione consistunt condemnatis omnibus errorum sectis, reperi unum atque eundem catholicae fidei sensum teneri ex purissimo veritatis fonte venientem; qui in nulla divortia multifidiv rivulis scissus camporum plana in coenosos voragines solvat, quae rectum fidei iter impediunt*; transl. SCHIPPER, VAN OORT (ed.), St. Leo (as in n. 3), p. 79.

the willing endeavour of everybody, is putting forth heads as if it were a water-snake. Although some may have added their blasphemies to an ancient error, others may have retained it intact unto this very moment. [...] Because of the evils of the time in which we live, when the synodal assemblies and decrees have fallen into disuse, this [evil] has prospered all the more freely; and, most impious of all (because it is worst of all), people are resorting to one altar with totally different religious sentiments<sup>91</sup>.«

Turribius, afraid of the consequences of anti-Priscillianist action, did not seem quite sure about how to deal with the situation: »Whether it is better for me to speak out or hold my peace, I know not; because I fear both<sup>92</sup>.« Probably as a result of this insecurity, Turribius decided to write to Pope Leo I who, according to Hydatius, had initiated a campaign against the Manichaeans in the provinces in 445<sup>93</sup>. In 447 Pervincus, Turribius' deacon, brought an anti-Priscillianist treatise and a letter written by Pope Leo, to Astorga<sup>94</sup>. The treatise contains several articles condemning the Manichaean and Priscillianist heresies, regarded by Leo as one and the same. In his letter Leo deplores that communications have deteriorated so much since the invasions, giving the heretics the opportunity to spread further so that even a large number of priests now followed the Priscillianist lead. He therefore calls for a Spanish general council or at least a local synod:

»But since the hostile eruption has occupied many provinces and the storms of the wars have prevented the execution of the laws, and since contact between the priests of God has become difficult and their meetings are infrequent, the secret perfidy has found liberty because of the public disorder, and it has been incited to the subversion of many minds by those very ills by which it ought to have been corrected. So which of the peoples and what part of them is safe from this pestilence, where, as your beloved person indicates, even the hearts of some of the priests have been corrupted by the deadly disease? And those persons who were believed to suppress falsity and to defend truth, by these same persons the Gospel of Christ is subordinated to the doctrine of Priscillian<sup>95</sup>.«

91 Turribius, ep. 15a,2, col. 693: *Quapropter mihi, post longas annorum metas ad patriam reverso, satis durum videtur quod ex illis traditionibus quas olim catholica damnavit ecclesia quasque iam dudum abolitas esse credebam, nihil penitus imminutum esse reperio. Immo etiam pro uniuscuiusque studio et voluntate prava dogmata velut quibusdam hydrinis capitibus pullulare cognosco. Cum alii veteri errori blasphemiarum suarum augmenta contulerint, alii integrum eum usque ad hoc retentent. [...] Quod quidem per mala temporis nostri synodorum conventibus decretisque cessantibus liberius crevit; et impiissime (quod est cunctis deterius) ad unum altare diversis fidei sensibus convenitur;* transl. SCHIPPER, VAN OORT (ed.), St. Leo (as in n. 3), p. 79.

92 Turribius, ep. 15a,3, col. 693: *Loquarne ergo an taceam nescio, quia utrumque formido;* transl. SCHIPPER, VAN OORT (ed.), St. Leo, p. 81; cf. CHADWICK, Priscillian (as in n. 2), p. 209.

93 Hydatius, Chronicon § 133 (a. 445) (as in n. 85), p. 140.

94 Ibid., § 135 (a. 447), p. 140.

95 Leo Magnus, ep. 15 (salutatio), Migne PL 54, col. 680; transl. SCHIPPER, VAN OORT (ed.), St. Leo (as in n. 3), p. 55.

Leo's initiative to extend his anti-Manichaean activity, initially restricted to Rome, to the provinces, seems to have given a moral boost to provincial representatives of orthodoxy, which so far had been unable or had failed to deal with the problem of heresy. In spite of severed communications, the exchange of information between the Holy See and bishop Turribius of Astorga prepared the provincial bishops for dealing with Manichaean refugees who had been expelled from Rome by the authorities. Hydatius reports that, in 448, bishop Antoninus of Mérida arrested a Manichaean refugee from Rome and exiled him from the province of Lusitania after an interrogation<sup>96</sup>.

In the eyes of the orthodox bishops of Gallaecia under the rule of the Sueves, the Priscillianist movement constituted a powerful religious force that had to be dealt with daily and wasn't crushed easily. Religious strife which may have rather been supported than fought by the Sueves, aggravated a complicated and instable political situation. Consequently, the Priscillianists had to be tolerated. Considering these circumstances, it is understandable that the urge for fighting heresy only became strong when Rome offered sufficient ideological backing.

### 5. Pope Leo I and the Manichaeans in Rome

Between the years 443 and 445, Pope Leo successfully campaigned against the Manichaeans in Rome. In his *Sermo* 9, probably held before the end of 443, Leo called on his congregation to disclose the hiding places of Manichaeans in the city<sup>97</sup>. In *Sermo* 16, dated Advent 443, Leo informed his congregation of investigations of secular and ecclesiastical authorities under his leadership which had uncovered a sexual scandal in the Manichaean community of Rome: A number of Manichaean ›Elect‹ had been summoned and interrogated, possibly under torture. According to Leo's sermon and the *Constitutio Valentiniiana* issued in 445, two ladies and a Manichaean ›bishop‹ had staged a ritual violation of a girl not older than ten. In his sermon, Leo states:

»When the bishops and presbyters were sitting with me and, in the same assembly, Christian men and noble persons were gathered together, we summoned their Electi and Electae to present themselves. Who, when they had disclosed many things about the perversity of their doctrine and the customary practice of their festivities, also brought to light that wicked action which is shameful to utter. With so much diligence has this criminal act been investigated, that neither those who were less inclined to believe, nor those who were disparagers, were left in doubt. For there were present all those persons who had been involved in perpetrating the unspeakable deed: namely a girl of at most ten years, and the two women who had fostered her and made the preparations for

<sup>96</sup> Hydatius, *Chronicon* § 137 (a. 448) (as in n. 85), p. 142.

<sup>97</sup> Leo Magnus, *Tractatus* 9,4, ed. Antoine CHAVASSE, Turnhout 1973 (*Corpus Christianorum, Series Latina*, 138), p. 37: *Ut autem in omnibus, dilectissimi, placeat Domino vestra devotio, etiam ad hanc vos hortamur industriam, ut Manicheos ubicumque latentes vestris presbyteris publicetis. Magna enim est pietas proderere latebras impiorum et ipsum in eis cui serviunt, diabolum debellare.*

the impious action. Also present was the adolescent who violated the girl and their bishop who arranged the detestable crime. From all of those persons, the confession was one and the same, and that execrable abomination was reported which our ears could scarcely bear. Lest we offend chaste listeners by talking more openly about this, the documents of the proceedings suffice, in which it is abundantly demonstrated that, in that sect, nothing which is modest, nothing which is virtuous, absolutely nothing which is chaste can be found: but mendacity is its law; the devil is its religion; and turpitude is its sacrifice<sup>98</sup>.«

Following these events, Leo took action: In a letter, dated February 444, he informed the Italian bishops of the recent scandal, warning them about the Manichaean plague and urging them to hunt down Manichaeans hiding in their community and to separate them from their flock<sup>99</sup>. As an example to be followed, Leo reports how he tracked down the Manichaeans with the help of the secular authorities, and compelled a number of them to condemn Mani and his teachings by a public confession in church and a handwritten document. Those Manichaeans who were so deeply entrenched in their false belief that they were unable to repent, were punished with perpetual exile by the public judges in accordance with the laws promulgated by the Christian princes<sup>100</sup>.

98 Leo Magnus, Tractatus 16,4 (as in n. 97), p. 64–65: *Residentibus itaque mecum episcopis atque presbyteris et in eundem concessum christianis viris et nobilibus congregatis, Electos et Electas eorum iussimus praesentari. Qui cum de perversitate dogmatis sui et de festivitatum suarum consuetudine multa reserassent, illud quoque scelus, quod eloqui verecundum est, prodiderunt, quod tanta diligentia investigatum est, ut nihil minus credulis, nihil obtrectatoribus relinqueretur ambiguum. Aderant enim omnes personae per quas infandum facinus fuerat perpetratum, puella scilicet ut multum decennis, et duae mulieres quae ipsam nutrierant et huic sceleri praepararant. Praesto erat etiam adolosecentulus vitiator puellae et episcopus ipsorum detestandi criminis ordinator. Omnium horum par fuit et una confessio et patefactum est execrumentum quod aures nostrae vic perferre potuerunt. De quo ne apertius loquentes castos offendamus auditus, gestorum documenta sufficiunt, quibus plenissime docetur nullam in hac sectam pudicitiam, nullam honestatem, nulla, reperiri penitus castitatem, in qua lex est mendacium, diabolus religio, sacrificium turpitudine; transl. SCHIPPER, VAN OORT (ed.), St. Leo (as in n. 3), p. 27.*

99 Leo Magnus, ep. 7,2, MIGNE PL 54, col. 621–622: *Et quia aliquantos de his quos hic ne se absoluerent arctior reatus involverat, cognovimus aufugisse, hanc ad dilectionem vestram epistulam misimus per acolythum nostrum; ut effecta vertior sanctitas vestra, fratres charissimi, sollicitius agere dignetur et cautius necubi Manichaeae perversitatis homines plebes vestras facultatem laedendi et huius sacrilegii possint invenire doctores. Aliter enim nobis commissos regere non possumus nisi hos qui sunt perditores et perditum, zelo fidei dominicae persequamur et a sanis mentibus, ne pestis haec latius divulgetur, severitate qua possumus abscondamus. Unde hortor dilectionem vestram, obtestor et moneo, ut qua debetis et potestis sollicitudine vigiletis ad investigandos eos necubi occultandi se reperiant facultatem.*

100 Ibid., ep. 7,1, col. 620–621: *quos potuimus emendare, correximus et ut damnarent Manichaeum cum praedicationibus et disciplinis suis publica in ecclesia professione et manus suae subscriptione, compulimus et ita de voragine impietatis suae confesos poenitentiam concedendo levavimus. Aliquantum vero, qui ita se demerserant ut nullum his auxiliantis posset remedium subvenire, subditi legibus secundum christianorum principum constituta, ne sacrum gregem sua contagione polluerent, per publicos indices perpetuo sunt exsilio relegati; cf. Leo Magnus, Tractatus 34,5 (as in n. 97), p. 186–187: quod multi ipsorum, Domino miserante, detecti sunt, et in quibus sacrilegium viverent, eorumdem confessione patefactum est.*

In this context it is not clear whether Leo refers to earlier edicts against the Manichaeans or to the *Constitutio Valentiniana*<sup>101</sup>. Nevertheless, it is obvious that the *Constitutio* was strongly influenced by the Pope: It refers to the sexual scandal brought to the open by Leo's initiative and makes it clear that imperial action deemed necessary. The Manichaeans are defined as »inimical to public discipline and hostile to the Christian faith«. To the imperial court »it is not without danger for Us to neglect so detestable an injury to the Godhead and to leave unpunished a crime by which not only the bodies of those who are deceived but also their souls are polluted without the possibility of expiation. [...] For nothing seems to be too severe to be decreed against those persons whose incestuous perversity in the name of religion commits deeds that are unknown and shameful even in brothels<sup>102</sup>.«

Whereas the imperial motives for acting against the Manichaeans are spelled out in this quotation as well as in the imperial edicts dealt with above, Leo's motives for initiating action have to be deduced from other sources as well: Around the year 440 a cleric named Prosper of Aquitaine entered the service of Pope Leo and wrote a treatise under the title *De vocatione omnium gentium* (»Of the Calling of All Peoples«) under Leo's tutelage. The treatise contains ideas that stem from the inner circle around the Pope: Prosper states that it is God's wish, as layed down in the Holy Scriptures, that everyone might be saved. For Christ has died for everyone, especially for the unbelievers and the sinners and, by his death, has turned God's wrath away from mankind. According to Prosper, conversion to Christianity is achieved by preaching but also by fear<sup>103</sup>. Similar ideas are found in Leo's writings: In several sermons, Leo prays for the salvation of Jews, pagans and Manichaeans. The universal Church (*ecclesia universalis*), a term Leo uses regularly, is the place where everyone should come together<sup>104</sup>. Based on his strong conviction of the Church's universal mission, one of Leo's primary concerns is to preserve the unity of the Church. If this unity is endangered, it is, in the Pope's view, the ruler's responsibility to take arms against those who disturb ecclesiastical peace and to treat them like enemies of the state. In a letter dealing with monophysite rebellions in Palestine Leo writes to Julian of Cos:

»But if some are so blinded in their obstinacy that the ruthless have reached a state of madness, preferring to rage rather than to be cured, then it is proper that the disturbers of ecclesiastical peace are vigorously suppressed by the imperial

101 Cf. Wilhelm ENSSLIN, Valentinians II. Novellen 445, in: Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Rom. Abt. 57 (1937), p. 367–374.

102 *Constitutio/Novella Valentiniana* (as in n. 17), XVIII, Theodosius, Valentinian to Albinus, Praetorian Prefect for the second time, Rome, June 445; transl. SCHIPPER, VAN OORT (ed.), St. Leo (as in n. 3), p. 49–51.

103 Prosper Tiro Aquitanus, *De Vocatione Omnium Gentium* II,17, MIGNE PL 51, col. 712: *Hunc autem consensum non solum cohortatio praedicantium et incitamenta doctrinae, sed etiam metus gignit.*

104 Leo Magnus, *Tractatus* 34,5 (as in n. 97), p. 186–187 (Prayer for the conversion of Manichaeans); *Tractatus* 35,3, p. 191–192 (Prayer for the conversion of Jews); cf. Leo Magnus, *Sermones*, ed./transl. Jean LECLERCQ, René DOLLE (introduction), Paris 1964 (*Sources Chrétiennes*, 22), p. 29, 37; STOCKMEIER, Leo (as in n. 43), p. 178–180.

power as enemies of a polity, that takes pride in its Christian emperors with good reason<sup>105</sup>.«

The use of imperial authority and executive power therefore is, in Leo's eyes, a legitimate way of achieving ecclesiastical unity and thereby realising the ideal of the universal Church. The emperor is responsible, as a Christian and as the representative of a Christian polity, to take measures against schismatics and heretics. As Leo explains in a letter to Theodosius, the Empire will be in its best form when the One God is venerated in the holy Trinity by all<sup>106</sup>. Because of this, the execution of Priscillian – condemned by contemporaries such as Martin of Tours to have been too harsh a punishment –, is defended by Leo as the adequate way of dealing with the founder of a heresy. He maintains the conviction that fear of punishment has often proven to be conducive in bringing heretics back to the true faith. Leo states in his letter to bishop Turribius of Astorga<sup>107</sup>:

»Our fathers, in whose times this abominable heresy [Priscillianism] erupted, were right to take firm action throughout the whole world in order that this impious fury might be expelled from the universal Church; at which time, the leaders of the world likewise began to detest this sacrilegious madness: to such an extent that they struck down its originator with the sword of the public laws together with a great number of his disciples. For they saw that all care for honesty would be taken away and every conjugal bond would be untied and that, at the same time, divine and human law would be subverted, if people of this kind were allowed to live anywhere under the terms of such a profession. This severity was for long conducive to ecclesiastical lenience, which, though it avoids bloody revenges, content as it is with priestly judgement, is aided by the severe constitutions of Christian rulers: not rarely do those who fear corporeal punishment take recourse to spiritual remedy<sup>108</sup>.«

105 Leo Magnus, ep. 64 (118), ed. Eduard SCHWARTZ, in: Acta Conciliorum Oecumenicorum, vol. II,4, Berlin 1932, p. 72,7–11, to Julian: *si qui autem sua obduratione caecati ita in reprobi sensus amentiam transierunt, ut malint furere quam sanari, ad imperialem pertinet potestatem ut perturbatores ecclesiasticae pacis et rei publicae, quae Christianis principibus merito gloriatur, inimici sollicitus comprimantur*; Leo Magnus, ep. 95(155), *ibid.*, p. 100; STOCKMEIER, Leo, p. 82, 87, 113.

106 Leo Magnus, ep. 24,1, MIGNE PL 54, col. 735: *Siquidem praeter imperiales et publicas curas piissimam sollicitudinem Christianae religionis habetis, ne scilicet in populo Dei aut schismata aut haereses, aut ulla scandala conualescant: quia tunc est optimus regni vestri status, quando sempiternae et incommutabili Trinitati in unius Divinitatis confessione servitur*; STOCKMEIER, Leo, p. 82, 87, 116–118, 121, 121 n. 179, 185–196; cf. Leo Magnus, ep. 18(44) to Theodosius, in: Acta Conciliorum Oecumenicorum II,4 (as in n. 107), p. 21: *cum enim ecclesiae causas, tum regni vestri agimus et salutis, ut provinciarum vestrarum quieto iure potiamini*.

107 CHADWICK, Priscillian (as in n. 2), p. 129–130; STOCKMEIER, Leo, p. 120.

108 Leo Magnus, ep. 15 (salutatio), MIGNE PL 54, col. 679–680: *Merito patres nostri sub quorum temporibus heresis haec nefanda prorupit, per totum mundum instanter egerunt ut impius furor ab universa ecclesia pelleretur; quando etiam mundi principes ita hanc sacrilegam amentiam detestati sunt ut auctorem eius cum plerisque discipulis legum publicarum ense prosternerent. Videbant enim omnem curam honestatis auferri omnemque coniugiorum copulam solvi simulque divinum ius humanumque subverti, si huiusmodi hominibus usquam vivere cum tali professione*

There is no doubt that, in Leo's view, it was clearly the Church's responsibility to define and identify heresy, whereas dealing with and punishing the heretics was the task of imperial administrators. It is important to note that, by defining and identifying heresy the Church wielded considerable power<sup>109</sup>. Considering Leo's ideological background, it does not seem surprising that he took the initiative to extirpate the Manichaeans from Rome and to press for anti-Manichaean action in the provinces. The question why Leo began his anti-Manichaean campaign at the beginning of the 440s can only be answered, though, by taking the historical background into account. In this decade the number of Manichaeans residing in Rome increased considerably due to the Vandal invasion of North Africa which had always been a stronghold of Manichaeism. Manichaeans refugees, »whom disturbance in other places has brought upon us in great numbers«<sup>110</sup>, obviously tried to hide within the Christian community and even attended mass. In his *Sermo* 9, Leo urges his congregation to disclose the hiding places of Manichaeans to the ecclesiastical officials. In other sermons he states that Manichaeans attending mass can be identified because they only take the bread but refuse the wine when receiving communion<sup>111</sup>.

Another reason for Leo's enmity towards the Manichaeans can be found in their rejection of crucial orthodox dogmas. In several sermons aimed at informing and teaching the congregation about Manichaean errors, Leo lashes out against the Manichaean disbelief in the corporeality of Christ, their veneration of the sun and the moon, their identification of Mani with the Holy Spirit, their dualistic rejection of the material world as a creation of the devil as well as the practice of fasting on Sundays and Mondays. It becomes evident from these sermons as well that Leo fears Manichaeism as a rival to orthodox Christianity: The Manichaeans are portrayed as seducers that play games with simple souls with the intention of leading away those who have been redeemed by the blood of Christ from the commandments of God. He describes Manichaeism as a stronghold of the devil and accuses the Manichaeans of crimes and immoral behavior, error and impiety, heathen profanity, »Jewish« blindness, magical practices, obscene sacred rites, sacrilege, and blasphemy<sup>112</sup>.

*licuisset. Profuit diu ista districtio ecclesiasticae lenitati, quae etsi sacerdotali contenta iudicio cruentas refugit ultiones, severis tamen Christianorum principum constitutionis adiuvatur, dum ad spiritale nonnumquam recurrit remedium qui timent corporale supplicium;* transl. SCHIPPER, VAN OORT (ed.), St. Leo (as in n. 3), p. 53–55; cf. Leo Magnus, ep. 63(117), in: *Acta Conciliorum Oecumenicorum* II,4 (as in n. 107), p. 69,36–37, to Julian: *si non intellegunt docentium praedicationem, saltem uindicantium timeant potestatem*; STOCKMEIER, Leo (as in n. 43), p. 125.

109 BROWN, *Diffusion* (as in n. 9), p. 111.

110 Leo Magnus, *Tractatus* 16,5 (as in n. 97), p. 65: *quos aliarum regionum perturbatio nobis intulit crebriores*; transl. SCHIPPER, VAN OORT (ed.), St. Leo (as in n. 3), p. 27.

111 Leo Magnus, *Tractatus* 9,4 (as in n. 97), p. 37–38; Leo Magnus, *Tractatus* 42,4–6, ed. Antoine CHAVASSE, Turnhout 1973 (*Corpus Christianorum, Series Latina*, 138a), p. 244–248.

112 Leo Magnus, *Tractatus* 9,4 (as in n. 97), p. 37–38; 16,4–6, *ibid.*, p. 64–65; *Tractatus* 24,4, *ibid.*, p. 113; *Tractatus* 34,4–5, *ibid.*, p. 183–187; *Tractatus* 42,4–6 (as in n. 112), p. 244–250; *Tractatus* XLVII,2, *ibid.*, p. 276; *Tractatus* 72,7, *ibid.*, p. 448; Artur Paul LANG, *Leo der Große und die Texte des Altgelaasianums, mit Berücksichtigung des Sacramentarium Leonianum und des Sacramentarium Gregorianum*, Steyl 1956, p. 54, 76–77; for a collection of all sermons dealing with the Manichaeans, cf. SCHIPPER, VAN OORT (ed.), St. Leo (as in n. 3).

Despite all his efforts to banish the Manichaeans from Rome, Pope Leo did not succeed in wiping out their traces. According to the *Liber Pontificalis*, a number of popes in the late 5<sup>th</sup> and early 6<sup>th</sup> century sent Manichaeans into exile and burned their *codices*. The stereotype wording used in the source may suggest, though, that we are only dealing with *topoi* here<sup>113</sup>. In the Western provinces, Manichaeism/Priscillianism only seems to have continued to play a role in Northwestern Spain where Priscillianism had been able to establish itself due to the chaos which had resulted from the barbarian invasions. In the 6<sup>th</sup> century, when the political situation had stabilized, Church administrators convened again to enforce religious conformity. Two Spanish councils dealt with Priscillianism – the second Council of Toledo (527) which commemorates the late Turribius and his campaign against Priscillianism in the middle of the 5<sup>th</sup> century<sup>114</sup>, as well as the first Council of Braga (561) that mentions the sect for the last time<sup>115</sup>. Obviously an anti-Priscillianist campaign was carried out successfully within the next eleven years: The acts of the second Council of Braga (572) do not mention Priscillianism anymore and mainly concentrate on pagan relics<sup>116</sup>. Martin of Braga's famous model sermon *De correctione rusticorum*, written about 572 and addressed to the recently baptized, does not deal with Priscillianism either. The sermon expounds catholic doctrine in a simple way, thereby making it understandable to an uneducated rural population. Criticism of pagan practices and beliefs dominates the sermon. Only the fact that Martin emphasizes that the devil is a creature of God who later decides to rebel against his maker, may be a reminder of the dualistic tendencies attributed to both Priscillianism and Manichaeism<sup>117</sup>. Priscillianism and Manichaeism seem to have subsided: In the sources they are not referred to anymore. This may allow the conclusion that both religious movements had lost all ground as a result of orthodox action. One reason for this development can be stated as follows in the words of Peter Brown:

»The Later Roman Empire has usually been presented as a society of growing anarchy and dislocation. A Manichee would have liked it better that way. I think the exact opposite is closer to the truth. Whatever the fate of the central government, the fifth and sixth centuries are marked by increasing tidiness and rigidity on the local level. The Christian communities are better organized. The

113 *Liber pontificalis* LI,1 (Gelasius, sed. 492–96) (as in n. 27), p. 255: *Huius temporibus inventi sunt Manichei in urbe Roma quos exilio deportari praecepit, quorum codices ante fores basilicae sanctae Mariae incendio concremavit*; LIII,5 (Symmachus, sed. 498–514), p. 261: *Post haec omnia beatus Symmachus invenit Manicheos in urbe Roma, quorum omnia simulacra vel codices ante fores basilicae Constantinianae incendio concremavit et eos ipsos exilio religavit*; LIV,9 (Hormisdas, sed. 514–523), p. 270–271: *Hic invenit Manicheos, quos etiam discussit cum examinatione plagarum, exilio deportavit; quorum codices ante fores basilicae Constantinianae incendio concremavit*; cf. LIEU, *Manichaeism* (as in n. 8), p. 207; Bruno DUMÉZIL: *Les racines chrétiennes de l'Europe. Conversion et liberté dans les royaumes barbares, V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles*, Paris 2006, p. 327.

114 Conc. Toletanum II (a. 527), in: *Concilios visigóticos* (as in n. 44), p. 49.

115 Conc. Bracarense I, *ibid.*, p. 67–69.

116 Conc. Bracarense II, *ibid.*, p. 78–106.

117 *Martinus Bracarenensis, De correctione rusticorum*, ed. Charles BARLOW, New Haven 1950, p. 183–203, esp. cap. 3, p. 184–185.

›flock of the Lord‹ fills the Western towns right up to the narrow circle of their walls. The ascetic fringe knows its place, in the monasteries. The horizon of the average man is narrower, more firmly orientated<sup>118</sup>.«

## 6. Evaluation

The analysis of several campaigns against Manichaeans and Priscillianists between the 4<sup>th</sup> and the 6<sup>th</sup> century has revealed a number of motives for taking action against these two religious movements that shall be re-examined in the following passages: A traditionalist religious attitude and the wish to preserve ›the Roman way of life‹, anti-Persian xenophobia, belief in the connection of religious and political loyalty, fear of seeing imperial power undermined, as well as fear of social unrest created by proselytizing, motivated a pagan emperor such as Diocletian to take action against the Manichaeans. The Church's verbal attack commenced shortly after the persecutions stopped and increased the more serious rivals such as the Arian heresy lost ground. Thus it seems as if it was founded in a feeling of rivalry that became alive as soon as Church leaders had become aware of the possibilities offered by imperial protection. Imperial legislation against Manichaeism at the end of the 4<sup>th</sup> century was initially motivated by suspicion of its secretive character. Soon anti-Manichaean action was justified by stating that failure to implement orthodox Christianity throughout the Empire would provoke divine wrath, social and political instability as well as the moral degeneration of society. The attack against Priscillian and his movement was initially motivated by the fear of a number of bishops who felt threatened by an ascetic movement, that undermined episcopal authority and thereby endangered the unity of episcopal communities. These bishops felt threatened as well because they themselves did not conform to the ascetic demands increasingly expected from episcopal officeholders. As a result of their individual and institutional counteraction, defending a movement slanderously accused of practicing Manichaeism, sorcery and immoral acts entailed the risk of being associated with it. Thus, clerics and laymen in danger of being charged with similar offences chose to keep their distance. The belief that Priscillianists were immoral and practiced Manichaeism as well as sorcery was greatly stabilized the more the conflict took on dimensions that went beyond the initial region of conflict: Those who were not directly involved and therefore prone to believe slanderous rumours, those who lacked learning or felt responsible for the security of others may have regarded Priscillianism as a dangerous phenomenon. Politicians and administrators had other motives as well: Some seem to have been led by the possibility of financial gain either through bribery or the confiscation of heretical property. The latter is valid for the usurper Maximus who also desperately needed the backing of orthodox bishops and therefore was willing to sacrifice a spiritual leader regarded by the Church as a trouble-maker. Later measures against Priscillianists and Manichaeans by the Church were inspired by the wish to protect orthodox communities and the Church as a whole: The existence of differing religious interpretations was regarded as a danger to the unity and spiritual safety of

118 BROWN, *Diffusion* (as in n. 9), p. 117.

congregations as well as to the position and influence of the orthodox clergy within these communities. Under the effects of the chaos caused by the migrations, bishops in Galicia as well as Pope Leo had experienced related problems. Leo's concept of the universal Church furthermore justified using force to fight heresy and schism. Thus, with different degrees of success, orthodox clerics in North-Western Spain and Italy tried to regain control over Christian communities infiltrated by Priscillianist or Manichaean elements that had already endangered, or would endanger their authority in the long run. Leo at least was supported by the imperial administration that described Manichaeism as a superstition inimical to public discipline, thereby emphasizing its destructive social potential. Finally, when the situation stabilized in the 6<sup>th</sup> century, the fight against heresy took on the character of a ›mopping-up-operation‹. The remnants of Manichaeism and Priscillianism were successfully eliminated within each bishop's jurisdiction, religious conformity successfully enforced.

Thus, two categories of motives for enforcing religious conformity can be distinguished: First of all it becomes obvious that ›fear of the other‹ in an age of transition seems to have been a basic motive for taking the initiative to enforce religious conformity: The conviction that society, social stability, existing norms, morals, religious traditions or ›the true faith‹ had to be defended against alien intrusion and destabilizing factors must be regarded as an important motive to take measures against deviant religious groups. The case of Diocletian (and of other pagan emperors who persecuted Christians but who are not dealt with here) shows that the wish to control religious environments and to establish a certain degree of religious conformity was already alive before Christianity's accession to imperial circles and thus to power in the reign of Constantine<sup>119</sup>. Why religious diversity – which had not only been tolerated but even fostered throughout the times of the pagan Roman Empire, e. g. by introducing new gods or by finding an equivalent to the gods of subjected peoples within the Roman pantheon by means of the *interpretatio romana*<sup>120</sup> – had lost its appeal and was regarded more and more as a threat, is a question that still has to be answered yet, the more so as the growing tendency to establish and enforce religious conformity probably constitutes one of the most important and consequential shifts of mentality to be witnessed in the period of Late Antiquity: Did this shift take place in reaction to the image of a jealous God, intolerant to other expressions of the divine, that was propagated with increasing success, first by Jews, then by Christians? Or had Christians ›learned‹ from the persecutors as the references to Diocletian's edict in ecclesiastical writings suggest<sup>121</sup>? Had the Empire grown too diverse and heterogeneous so that people of the age lived with the fear that the world known to them would not last, thus either looking for spiritually comforting world views such as Christianity<sup>122</sup> or clinging to what was known to them as in the case of

119 Cf. VOGT, Religiosität der Christenverfolger im Römischen Reich (as in n. 11).

120 Cf. Ramsay MACMULLEN, Paganism in the Roman Empire, New Haven 1981.

121 Cf. Harold Allen DRAKE, Constantine and the Bishops. The Politics of Intolerance, Baltimore 2000, p. 85: »Persecution had an important and rarely appreciated effect on the development of the church. It is conceivable that, without persecution, the power of the bishop would never have developed so rapidly or become so extensive. Even more important, scars on the Christian psyche which play an important role in the question of intolerance might never have developed.«

122 As E. R. DODDS, Pagans and Christians in an Age of Anxiety. Some Aspects of Religious Experience from Marcus Aurelius to Constantine, Cambridge 1965, p. 3, implies.

Diocletian? Had the Roman effort of introducing military, political, economic and cultural standards in the Mediterranean and its periphery been too feeble? Or can the will to establish and enforce religious conformity be seen as a simple continuation of previous Roman efforts at standardization in the religious sphere, e. g. by means of the *interpretatio romana*? These questions are too comprehensive as to be answered within the scope of an article.

As regards the second category of motives, it is important to note that efforts to standardize the religious environment of Late Antiquity and the early Middle Ages were not only based on the conviction that this approach to dealing with the phenomena ›religion‹ and ›society‹ was appropriate, ›right‹ or even ›necessary‹. Often this ›conviction‹ was used as a justification to cover up other motives of a more profane nature: As could be shown, greed, rivalry, personal enmity, the wish to gain power and to secure one's own threatened position played a part in the very complex constellation of motives that formed part of the process of enforcing religious conformity. As soon as the religious deviation to be eliminated had been marked by the establishment, a number of people sided with the stronger party as not to endanger themselves. Thus, while in the sphere of socio-religious convictions an important aspect of mentality changed, others remained the same: Humans may think differently about the ideal form of their society and may be prepared to use different degrees of violence to implement their visions thereof throughout the ages. Nevertheless, as long as they are humans, they will probably never abstain from protecting, enriching and empowering themselves.



STEFAN WEISS

## LE FER ET L'ACIER

Remarques sur l'innovation technique et la conduite de la guerre au début  
de l'époque carolingienne

»La nécessité d'une interpénétration plus complète  
des différentes disciplines scientifiques devrait,  
au temps que nous vivons, s'imposer aux historiens  
et aux archéologues.« (Édouard Salin)

Si on considère l'histoire du royaume franc au VIII<sup>e</sup> siècle, on est frappé par son expansion extraordinaire. Un État, qui semblait en passe de se désintégrer, se trouve capable de renverser le processus, de se consolider et de commencer une expansion couronnée de succès. Ce développement est très étroitement lié à la dynastie carolingienne, c'est-à-dire à Charles Martel, Pépin et Charlemagne, qui ont réussi à consolider le royaume et à l'agrandir au-delà de ses anciennes frontières<sup>1</sup>. Dans cette étude, je souhaite discuter une condition de ce succès qui a jusqu'ici été négligée. Au VIII<sup>e</sup> siècle, arrivent à maturité des développements technologiques, qui ont eu pour conséquence une amélioration de l'armement des guerriers et de l'équipement des armées franques, les situant très largement au dessus de la moyenne de leurs adversaires. Notre étude est consacrée à la supériorité technique du royaume franc.

Cette thèse n'est pas entièrement nouvelle. En 1962 déjà, Lynn White a prétendu que l'invention de l'étrier pouvait être tenue pour la cause principale de la supériorité de la chevalerie des Francs qui devait conduire à la naissance de la féodalité<sup>2</sup>. Mais la thèse de White a été fortement critiquée et est aujourd'hui considérée comme réfutée sur des bases qui semblent solides<sup>3</sup>. La justesse de la réfutation tient principalement

- 1 Voir par exemple Rudolf SCHIEFFER, *Die Zeit des karolingischen Großreichs (714–887)*, Stuttgart 2005 (Gebhardts Handbuch der deutschen Geschichte, 2); Alfred HAVERKAMP, Friedrich PRINZ, *Perspektiven des Mittelalters. Europäische Grundlagen deutscher Geschichte, 4. bis 8. Jahrhundert*, Stuttgart 2004 (Gebhardts Handbuch der deutschen Geschichte, 1); Rolf GROSSE, *Vom Frankenreich zu den Ursprüngen der Nationalstaaten*, Darmstadt 2005 (WBG Deutsch-Französische Geschichte, 1); *The New Cambridge Medieval History*, t. 1: c. 500–700, Paul FOURACRE (dir.), Cambridge 2005; t. 2: c. 700–c. 900, Rosamund MCKITTERICK (dir.), Cambridge 1995; Geneviève BÜHRER-THIERRY, *L'Europe carolingienne (714–888)*, Paris 1999; Pierre RICHÉ, *Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe*, Paris 1983. Je remercie Johann Chapoutot, Lukas Clemens, Martin Heinzelmann, Dietrich Lohrmann et Hélène Rainelli pour leurs indications bibliographiques, conseils et aide rédactionnelle. – Pour la citation, voir SALIN, *Civilisation* (voir n. 6), p. 1.
- 2 *Medieval Technology and Social Change*, Oxford 1962. Trad. franç.: *Technologie médiévale et transformations sociales*, Paris 1969.
- 3 Pour une vue d'ensemble sur cette discussion cf. John SLOAN, *The Stirrup Controversy* (1994),

au fait que White s'est concentré sur un aspect secondaire de l'évolution technologique. Nous verrons que c'est dans un tout autre domaine que l'on peut identifier un changement technologique de grande portée. Par ailleurs, il importe d'insister sur le fait que ce travail se concentre sur les évolutions technologiques du seul domaine militaire. Ce dernier peut cependant être considéré comme un indicateur du progrès technique de l'ensemble de la société.

Quelques remarques méthodologiques sont nécessaires en préalable. Le progrès technique dans la société du Moyen Âge est un phénomène de la »longue durée« pour utiliser la terminologie de l'école des Annales. C'est précisément en raison de sa lenteur qu'il est passé inaperçu aux yeux mêmes de ses contemporains. Ce phénomène est renforcé par le fait que les clercs chroniqueurs avaient en règle générale peu d'intérêt pour les questions technologiques. Par conséquent, les seules sources écrites sont peu significatives. Mais une approche interdisciplinaire qui combine les résultats de la recherche historique avec ceux de l'archéologie produit des résultats surprenants.

Les innovations techniques n'étaient pas seulement rares; elles se caractérisaient aussi par la lenteur de leur diffusion. Dans le domaine militaire, l'invention d'une arme n'est pas suffisante en elle-même. Il faut encore que le procédé se diffuse suffisamment et qu'il devienne possible de produire l'arme concernée en grand nombre en mobilisant des moyens limités. La supériorité technique dans une guerre ne se réduit pas à la possession d'une arme supérieure. Elle peut aussi résider dans la capacité à produire une arme plus aisément et à plus grande échelle. Il sera démontré ici que c'est exactement ce qui s'est passé à l'époque carolingienne.

Commençons par l'arme principale du guerrier du Moyen Âge, l'épée longue (*spatha*)<sup>4</sup>. Fabriquer une bonne épée longue n'est pas une tâche facile. Forger une lame qui soit longue, dure, pas trop lourde, mais quand même élastique suppose une maîtrise que seuls quelques forgerons du Moyen Âge possédaient. Dans les armées germaniques de l'époque des grandes invasions, l'épée longue ne faisait pas partie de l'armement standard des guerriers, qui était composé d'un javalot et d'un bouclier<sup>5</sup>. Les

dans: <http://www.fordham.edu/halsall/med/sloan.html>. Voir les critiques fondamentales de Bernard S. BACHRACH, Charles Martell, Mounted Shock Combat, the Stirrup and Feudalism, dans: *Studies in Medieval and Renaissance History* 7 (1970), p. 49–75; réimpr.: ID., *Armies and Politics in the Early Medieval West*, Aldershot 1993, n° XII, et Dieter HÄGERMANN, Das Karolingische Imperium – ein Resultat kriegstechnischer Innovationen?, dans: *Technikgeschichte* 59 (1992), p. 305–317.

- 4 Cf. notamment Patrick PÉRIN, La datation des tombes mérovingiennes: historique – méthodes – applications, Genève 1980; Margarete WEIDEMANN, Kulturgeschichte der Merowingerzeit nach den Werken Gregors von Tours, t. 1–2, Mainz 1982, ici t. 2, p. 1–2; Wilfried MENGHIN, Das Schwert im frühen Mittelalter, Chronologisch-typologische Untersuchungen zu den Langschwertern aus germanischen Gräbern des 5. bis 7. Jahrhunderts n. Chr., Stuttgart 1983 (*Wissenschaftliche Beibände zum Anzeiger des Germanischen Nationalmuseums*, 1); Heiko STEUER, Schwert, dans: *Reallexikon der germanischen Altertumskunde*, 2<sup>e</sup> éd., Heinrich BECK (dir.) (cité ci-après: RGA), t. 27 (2004), p. 568–593.
- 5 Peter JOHANEK, Bewaffnung, dans: RGA 2 (1976), p. 466–467, Frank SIEGMUND, Kleidung und Bewaffnung der Männer im östlichen Frankenreich, dans: *Die Franken. Wegbereiter Europas*, 2<sup>e</sup> éd., Mainz 1997, t. 2, p. 691–706; Patrick PÉRIN, Michel KAZANSKI, Männerkleidung und Bewaffnung im Wandel der Zeit, *ibid.*, p. 707–715; Bernard S. BACHRACH, Early carolingian warfare: prelude to empire, Philadelphia 2001, p. 90–91.

Francs, qui nous intéressent ici, étaient connus pour leurs haches<sup>6</sup>. Dans le VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècle l'épée courte germanique, le *sax* ou *scramasax*, remplace la hache<sup>7</sup>. Les épées longues en revanche étaient normalement réservées à la noblesse. Dans le haut Moyen Âge, on enterrait souvent le guerrier avec ses armes. L'analyse des objets trouvés dans les tombes franques de l'époque des grandes invasions révèle la présence fréquente de haches, de javelots, de boucliers, etc. Les épées longues sont plus rares. Celles qu'on trouve sont très travaillées, richement décorées et constituent non seulement des armes de combat mais aussi des armes de prestige servant à souligner la noblesse et la richesse de leurs propriétaires<sup>8</sup>.

Le problème technique posé par la fabrication des épées longues peut être décrit, en simplifiant fortement, de la manière suivante: Le fer travaillé par les forgerons du Moyen Âge était trop mou pour être utilisé pur pour fabriquer les lames. Pour obtenir la dureté nécessaire, il était indispensable d'enrichir le fer avec du carbone. On avait donc l'habitude de procéder au durcissement de la lame en la passant au charbon de bois incandescent avant de la plonger dans l'eau ou dans l'huile. Ainsi s'enrichissait-elle de carbone. Cependant les lames ainsi produites restaient fragiles; elles étaient dures mais cassaient facilement. Or une bonne épée se doit d'être élastique. On raconte ainsi que Louis II de Germanie, roi de la Francie orientale et petit-fils de Charlemagne avait reçu d'une ambassade normande des épées comme présent<sup>9</sup>. Louis en vérifia la qualité en pliant la lame. L'une cassa. L'autre se laissa plier comme une badine et revint à sa forme d'origine. On voit par là que le roi et son chroniqueur jugeaient de la qualité d'une épée à son élasticité.

Ce problème de la fragilité de l'acier se pose particulièrement pour les épées longues, les *spathae*, utilisées par les chevaliers. Il est moins important pour les épées plus courtes comme le glaive (*gladius*) antique ou le *sax* germanique<sup>10</sup>. Si les épées courtes peuvent être forgées avec des lames plus larges, cet expédient est impossible dès lors qu'il s'agit d'épée longue, en raison du poids<sup>11</sup>. Par ailleurs, l'effet de levier d'une lame courte est plus faible que celui d'une épée longue. De même, l'effet de levier d'une hache repose-t-il entièrement sur le manche de celle-ci. Mais le passage de l'Antiquité au Moyen Âge produit un déplacement du point fort de l'armée: l'armement du chevalier devient plus décisif que celui des fantassins.

6 La francisque (*francisca* ou *securis*), une hache de jet. Cf. Édouard SALIN, La civilisation mérovingienne, t. 3, Paris 1957, p. 23–25; Erich ZÖLLNER, Geschichte der Franken, München 1970, p. 154–155.

7 PÉRIN, KAZANSKI, Männerkleidung (voir n. 5), p. 710. Un sabre droit à un seul tranchant, normalement non damassé. Cf. aussi SALIN, Civilisation, p. 45–46; BACHRACH, Warfare (voir n. 5), p. 90.

8 Vgl. MENGHIN, Schwert (voir n. 4), p. 18; STEUER, Schwert (voir n. 4), p. 589.

9 Notker der Stammler, Taten Kaiser Karls des Großen II, 18, éd. Hans F. HAEFELE, Berlin 1959 (MGH SS rer. Germ., N. S. 12), p. 88–89. Il existe un cas similaire où Théodoric le Grand remercie le roi des Thuringes pour des épées damassées: Cassiodori Senatoris Variae V, 1, éd. Theodor MOMMSEN, Berlin 1894 (MGH Auct. Ant., 12), p. 143.

10 La terminologie des sources n'est pas toujours claire. Grégoire de Tours par exemple parle des *gladii* pour désigner une épée, qui était vraisemblablement un *sax*. Le même phénomène est mentionné par BACHRACH, Warfare (voir n. 5), p. 89–90 sur Raban Maur. Cf. WEIDEMANN, Kulturgeschichte, t. 2 (voir n. 4), p. 258–259.

11 Les épées longues du haut Moyen Âge avaient une longueur moyenne de 90 cm et un poids de 900 jusqu'à 1 300 grammes. Cf. MENGHIN, Schwert (voir n. 4), p. 16.

Pour fabriquer des lames qui soient dures et élastiques malgré une certaine longueur, on avait inventé dans l'Antiquité la technique du damasquinage<sup>12</sup>. Mais cette technique de fabrication supposait une grande quantité de travail. Il s'agissait de forger ensemble des morceaux de fer durs et des morceaux de fer mous, pour produire une lame à la fois dure et élastique<sup>13</sup>. Pour décrire le processus de manière simplifiée, il faut imaginer quatre lamelles de fer mou et trois lamelles de fer dur forgées ensemble à la chaleur incandescente pour produire une longue baguette de fer. Le forgeron tord ensuite la baguette sur elle-même avant de l'aplatir de nouveau<sup>14</sup>. Plusieurs étapes supplémentaires étaient nécessaires pour souder ensemble plusieurs de ces baguettes d'acier, afin de produire une lame unique<sup>15</sup>.

La consommation en matières de cette technique est considérable en raison de la perte représentée par la partie du fer qui est brûlée au cours du processus. On a calculé que la production de 1 à 1,5 kg de fer damassé nécessitait l'utilisation d'environ 50 kg de fer brut. En outre, la fabrication de ce type de lame impliquait une très grande dépense de travail et une grande maîtrise<sup>16</sup>. Il est donc évident que les épées damassées étaient très coûteuses à l'achat et donc au-dessus des moyens de la majorité des guerriers.

L'analyse des objets trouvés dans les tombes sur la période qui va de l'époque des invasions à l'époque carolingienne révèle un changement intéressant. Alors que dans les tombes les plus anciennes, les épées longues étaient rares et fastueuses, elles deviennent aux époques mérovingienne et carolingienne courantes mais de modèles beaucoup plus simples<sup>17</sup>. Les épées longues entièrement damassées sont peu à peu remplacées par des épées damassées soudées, beaucoup plus simples à produire et ensuite par des épées damassées plaquées, c'est-à-dire où le recours au damasquinage a seulement une fonction ornementale<sup>18</sup>. Au commencement de l'époque carolingienne, on trouve essentiellement des épées longues non damassées<sup>19</sup>. L'épée longue est ainsi devenue un armement standard<sup>20</sup>, et ce grâce au développement d'une technique de production plus simple qui a conduit à des résultats satisfaisants. Cette technique est désignée sous le terme de »recuire«<sup>21</sup>. L'idée est de plonger des lames en acier dur

12 Ibid., p. 17–31; Ursula KOCH, *Damaszieren von Waffen*, dans: Uta LINDGREN (dir.), *Technik im Mittelalter, 800–1200. Tradition und Innovation. Ein Handbuch*, Berlin 1996, p. 217–220; Dieter HÄGERMANN, *Technik im Frühen Mittelalter zwischen 500 und 1000*, dans: *Propyläen Technikgeschichte*, Wolfgang KÖNIG (dir.), t. 1, Berlin 1991, p. 315–523, ici p. 423–426. Voir aussi SALIN, *Civilisation* (voir n. 6), p. 57–58 et Jaap YPEY, *Damaszierung*, dans: *RGA 5* (1984), p. 191–213.

13 Cf. P. HAMMER, *Schweißen*, dans: *RGA 27* (2004), p. 482–485.

14 Cf. ci-dessus n. 12.

15 La procédure ici décrite produit des épées entièrement damassées (»Volldamast«). À l'époque mérovingienne, c'était la seule méthode connue.

16 SALIN, *Civilisation* (voir n. 6), p. 107: »L'épée longue damassée à tranchants rapportés est un chef-d'œuvre de technique. Difficile à fabriquer en tout état de cause, sa réalisation a exigé, au temps qui nous occupe, des connaissances, empiriques certes, mais singulièrement poussées, jointes à une habileté et à une ingéniosité qui contrastent à l'extrême avec la pauvreté des moyens dont disposaient les exécutants.«

17 MENGHIN, *Schwert* (voir n. 4), p. 171.

18 Cf. ci-dessus n. 12.

19 Cf. MENGHIN, *Schwert*, p. 18. Voir aussi STEUER, *Schwert* (voir n. 4), p. 575, 587.

20 JOHANEK, *Bewaffnung* (voir n. 5), p. 466–467.

21 H. WESTPHAL, *Stahl* § 2, dans: *RGA 29* (2005), p. 486–490, ici p. 487–495.

et cassable dans un feu de charbon de bois à une température de 200° à 400° et de les laisser refroidir lentement à température ambiante. Il est ainsi possible de réduire la tension superficielle. Les lames n'ont pas la qualité de l'acier damassé mais elles sont suffisamment solides pour résister à un combat à l'épée<sup>22</sup>. La dépense en travail et en matériel nécessaire pour produire des épées selon cette technique est bien moins importante que dans le cas des lames damassées.

Les forgerons francs ont pu, grâce à cette technique, produire une épée longue, qui pour n'être pas une arme de masse, étaient suffisamment simple à fabriquer pour permettre l'équipement de la totalité des chevaliers francs. Les résultats de l'archéologie sont confirmés par les sources écrites. Dans les capitulaires des rois des Francs, dans lesquels l'armement des chevaliers francs appelés est décrit, l'épée longue est régulièrement mentionnée<sup>23</sup>. Plus explicite encore est une lettre de Charlemagne à l'abbé Fulrad de Saint-Quentin datée de l'année 806<sup>24</sup>. Il y donne l'ordre à l'abbé de rassembler ses guerriers et de rejoindre le lieu de rassemblement. L'armement requis est décrit: les cavaliers (*caballarii*) doivent être munis, non seulement d'un bouclier, d'une lance, d'un couteau, d'un arc et de flèches, mais aussi, cela est précisé explicitement, d'une épée longue (*spathae*). Or le terme *caballarii* ne désigne pas les chevaliers équipés d'une armure complète mais une sorte de cavalerie légère. Il est d'autant plus notable de constater que même cette cavalerie légère est équipée d'épées longues. Il semble ainsi que la diffusion considérable des armes en fer dans l'armée franque ne constituait plus une nouveauté sous Charlemagne. Dans la *Vita Lamberti*, qui a été rédigée dans la VII<sup>e</sup> siècle, l'auteur a décrit l'armement de l'armée franque; il mentionne expressément parmi d'autres armes, la présence des épées<sup>25</sup>.

Quelle était la situation chez les voisins des Francs? On imagine bien que ni les Saxons, ni les Bretons, ni les Basques ne disposaient de techniques de travail du métal approchant celle des Francs. Mais parmi leurs adversaires, les Francs comptaient une puissance assez semblable à leur propre royaume: le royaume lombard<sup>26</sup>. Comme le royaume franc, celui-ci était une fondation sur le territoire de l'ancien Empire romain, et comme lui, il se reconnaissait dans un même système de valeurs où la hardiesse et l'art de faire la guerre étaient fortement valorisés. Mais si on analyse les campagnes des Francs contre les Lombards, on est surpris par l'aisance avec laquelle les Francs obtiennent leur victoire. Chaque fois, les Lombards capitulent rapidement. On compte trois campagnes. Deux sont menées par Pépin en 754 et 756 et une est menée par Charlemagne en 773/774. Les trois expéditions se déroulent de manière similaire. Les Lombards cherchent à bloquer les cols des Alpes mais les Francs réus-

22 KOCH, *Damaszieren* (voir n. 12), p. 219.

23 Voir JOHANEK, *Bewaffung* (voir n. 5), p. 466–467, qui a rassemblé les preuves.

24 Regeste dans Johann F. BÖHMER, *Regesta Imperii*, nouv. éd. par Engelbert MÜHLBACHER, Innsbruck 1908 (cité ci-après: BÖHMER-MÜHLBACHER), n° 418; éd. Alfred BORETIUS, *MGH Capitularia regum Francorum*, t. 1, Hannover 1883, p. 168 n° 75.

25 *Vita Landiberti vetustissima*, c. 13, éd. Bruno KRUSCH, dans: *MGH SS rer. Merov.*, t. 6, Hannover 1913, p. 353–384, ici p. 366–367.

26 Cf. Jörg JARNUT, *Zum Stand der Langobardenforschung*, dans: *Die Langobarden. Herrschaft und Identität*, Walter POHL, Peter ERHART (dir.), Wien 2005, p. 11–20; Wilfried MENGHN, *Die Langobarden. Archäologie und Geschichte*, Stuttgart 1985; Jörg JARNUT, *Geschichte der Langobarden*, Stuttgart 1982.

sissent à les contourner; les Lombards font retraite jusqu'à Pavie où ils sont contraints de capituler après le siège franc. Dans aucune de ces trois guerres, les Lombards ne se risquent à une vraie bataille. Ils les évitent au contraire avec crainte, ne conduisant que des combats de dimension réduite avec les avant-gardes franques dans les Alpes<sup>27</sup>.

L'explication de leur comportement semble résider dans le fait que les Lombards étaient, du point de vue de l'armement, très inférieurs aux armées franques. Il existe nombre d'indications à l'appui de cette hypothèse. Un capitulaire du roi des Lombards, Aistolf, connu comme adversaire de Pépin, datant de l'année 750, divise l'armée lombarde en trois catégories. Les riches doivent se rendre au point de rassemblement équipés d'une armure complète, les moins riches prendront un cheval, un bouclier et une lance, mais, remarquons-le, aucune épée, même aucune épée courte, ne leur est demandée. Finalement les pauvres doivent s'équiper d'un bouclier, d'arcs et de flèches<sup>28</sup>. L'épée n'est mentionnée pour aucune des trois catégories, mais il est vraisemblable que cette arme était implicitement requise pour les guerriers riches. Si l'équipement du guerrier chez les Lombards ne tenait pas l'épée pour évidemment nécessaire, on peut imaginer que la situation technique chez les Saxons ou les Bretons était encore bien pire. Si on considère par ailleurs l'épée longue comme l'objet phare de la technologie métallurgique et d'armement du haut Moyen Âge, il est possible de déduire que la supériorité technique de l'armement des Francs s'exerçait aussi concernant d'autres équipements comme les armures, les casques et les haches<sup>29</sup>.

Les découvertes archéologiques viennent à l'appui de cette thèse. Comme les Francs, les guerriers lombards se faisaient enterrer avec leurs armes. Cependant, si on a découvert dans les tombes lombardes des lances, des boucliers, des flèches etc., on n'y trouve presque pas, au contraire des tombes franques, d'épées<sup>30</sup>. Ces dernières étaient certainement trop coûteuses pour qu'on y renonce en les enterrant.

Une indication indirecte est fournie par les capitulaires carolingiens. On y trouve plusieurs fois des interdictions à l'encontre de l'exportation des armes, et en particulier des épées dans les pays voisins<sup>31</sup>. On a souvent interprété ces interdictions

27 Cf. BÖHMER-MÜHLBACHER, n<sup>os</sup> 76b-h, 81a-f, 158b-163b; BACHRACH, Warfare (voir n. 5), p. 229.

28 Edictus Langobardorum. Leges Aistulfi regis, c. 2-3, éd. Friedrich BLUHME, dans: MGH Leges, t. 4, Hannover 1868, p. 196. Cf. Hans DELBRÜCK, Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte, t. 3, 2<sup>e</sup> éd., Berlin 1923, p. 48.

29 On peut trouver des éléments sur le coût relatif des armes dans la *Lex Ribuarica*; cf. JOHANEK, Bewaffnung (voir n. 5), p. 466-467. Le prix pour un casque est de six sous, pour une armure de douze, pour une épée de sept, pour un bouclier et une lance de deux sous. Mais on ne sait pas si ce prix regardait des épées damassées ou non damassées.

30 Pour l'époque des invasions cf. Volker BIERBRAUER, Die Landnahme der Langobarden in Italien aus archäologischer Sicht, dans: Ausgewählte Probleme europäischer Landnahmen des Früh- und Hochmittelalters, t. 1, Michael MÜLLER-WILLER, Reinhard SCHNEIDER (dir.), Sigmaringen 1993 (Vorträge und Forschungen, 41), p. 103-172, ici p. 147-150 (je remercie Lukas Clemens pour cette indication). Bierbrauer n'a pas trouvé une seule épée dans les tombes lombardes. Pour l'époque postérieure cf. MENGHIN, Schwert (voir n. 4), p. 177. Il recense seulement neuf tombes lombardes avec des épées longues contre environ 200 tombes franques.

31 On trouve les preuves chez François-Louis GANSHOF, Das Fränkische Reich, dans: Handbuch der europäischen Wirtschafts- und Sozialgeschichte, t. 2, Stuttgart 1980, p. 152-210, ici p. 186 avec n. 47 et 48.

comme un signe de la rareté du métal et du manque d'armes dans le royaume franc<sup>32</sup>. On peut se demander si ces facteurs restent valides pour l'époque carolingienne. De telles interdictions ne font sens que si elles visent à réprimer une pratique relativement courante. Il est ainsi plus satisfaisant d'interpréter ces interdictions comme le signe de l'existence d'un commerce des armes franques, qui pourraient avoir été une marchandise recherchée dans les royaumes voisins<sup>33</sup>. Le commerce au haut Moyen Âge se réduisait, en raison des coûts de transport, aux marchandises que l'on ne savait pas fabriquer sur place et à celles que l'on produisait moins bien que les voisins; les armes franques étaient ainsi demandées à l'étranger parce que leur qualité était supérieure à celles des armes domestiques<sup>34</sup>. Des sources arabes et des sources archéologiques témoignent de l'exportation d'armes franques en Orient, jusqu'à Bagdad<sup>35</sup>, et dans une direction inverse, jusqu'en Scandinavie<sup>36</sup>. Si on veut croire une anecdote que raconte Notker, même Haroun ar-Rachid était impressionné par la qualité des épées, que les ambassadeurs de Charlemagne utilisaient<sup>37</sup>. Au IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire postérieurement à notre période d'étude, on produisait dans le royaume franc des épées longues en grand nombre pour l'exportation. En Europe du Nord ont ainsi été conservées plus de cent épées longues fabriquées par un certain Ulfberth, dont nous connaissons le nom parce qu'il signait ses épées. Nous nous trouvons ici devant un cas de contrefaçon; un certain nombre de ces épées signées Ulfberth ont vraisemblablement été fabriquées par d'autres forgerons. Les épées de Ulfberth sont des épées non damassées<sup>38</sup>, ce qui montre que la nouvelle technologie est désormais utilisées pour produire en masse pour l'exportation.

L'ensemble des résultats exposés ici présente un intérêt du point de vue de l'histoire universelle. Ces dernières années, il a été beaucoup discuté des causes et des origines du développement et de la durée de la domination de l'Occident. Michael Mitterauer

- 32 Cf. Dietrich CLAUDE, *Der Handwerker der Merowingerzeit nach den erzählenden und urkundlichen Quellen*, dans: *Das Handwerk in vor- und frühgeschichtlicher Zeit*, t. 1: *Historische und rechtshistorische Untersuchungen zur Frühgeschichte der Gilde*, Herbert JANKUHN (dir.), Göttingen 1981, p. 204–266, ici p. 210–214.
- 33 Cf. Peter JOHANEK, *Der fränkische Handel der Karolingerzeit im Spiegel der Schriftquellen*, dans: *Untersuchungen zu Handel und Verkehr der vor- und frühgeschichtlichen Zeit in Mittel- und Nordeuropa*, t. 4: *Der Handel der Karolinger- und Wikingerzeit*, Klaus DÜWEL (dir.), Göttingen 1987, p. 34–38.
- 34 Cf. Helmuth ROTH, *Zum Handel der Merowingerzeit auf Grund ausgewählter archäologischer Quellen*, dans: *ibid.*, t. 3: *Der Handel des frühen Mittelalters*, Klaus DÜWEL (dir.), Göttingen 1985, p. 189: »Zur Zeit gibt es keine archäologischen Zeugnisse für einen archäologisch nachweisbaren merowingerzeitlichen Waffenhandel.«
- 35 Cf. Rolf SPRANDEL, *Das Eisengewerbe im Mittelalter*, Stuttgart 1968, p. 42; Michael MCCORMICK, *Communications and Commerce a. D. 300–900*, Cambridge 2001, p. 732; JOHANEK, *Der fränkische Handel* (voir n. 33), p. 35 n. 135: »Ibn Khordadbeh nennt Schwerter als eines der Handelsgüter, das die jüdischen Kaufleute aus dem Frankenreich in das islamische Gebiet des östlichen Mittelmeers brachten.«
- 36 Cf. Heiko STEUER, *Der Handel zwischen Nord- und Westeuropa aufgrund archäologischer Zeugnisse*, dans: *Untersuchungen*, t. 4 (voir n. 33), p. 113–197, ici p. 151–152. Il date le commencement du commerce des épées franques du VIII<sup>e</sup> siècle.
- 37 Notker der Stammler II,9 (voir n. 9), p. 63–64.
- 38 MCCORMICK, *Communications* (voir n. 35), p. 732; Michael MÜLLER-WILLE, *Ulfberht-Schwerter*, dans: *RGA* 31 (2006), p. 393–400.

par exemple, expose, dans une monographie très remarquée, une série des traits spécifiques de la société occidentale du Moyen Âge, qui lui aurait permis selon lui, de remporter la victoire dans la compétition des cultures<sup>39</sup>. Une cause très simple ne doit cependant pas être négligée: l'Occident disposait en règle générale d'armes supérieures<sup>40</sup>.

Mais retournons chez les Francs et les Lombards. Notre thèse de la supériorité des armes franques est finalement soutenue par une source littéraire. Notker de Saint-Gall raconte dans ses *Gesta Karoli* une anecdote significative. Didier, roi des Lombards, regarde du haut d'une tour, une multitude de guerriers francs approcher, en armure de fer, jusqu'à ce qu'on lui montre Charlemagne, entièrement ceint de son armure. Il s'évanouit alors de peur<sup>41</sup>. Dans le chapitre où est rapporté ce passage, les mot »fer« et »en fer«, reviennent constamment et l'ensemble de la description s'apparente à un hymne à la gloire de l'armement franc en fer: *Tunc visus est ipse ferreus Karolus ferrea galea cristatus, ferreis manicis armillatus, ferrea torace ferreum pectus humerosque Platonicos tutatus; hasta ferrea in altum subrecta sinistram impletus, nam dextra ad invictum calibem semper erat extenta; ... De ocreis quid dicam? Quae et cuncto exercitui solebant ferreae semper esse usui. In clipeo nihil apparuit nisi ferrum. ... Quem habitum cuncti praecedentes universi ex lateribus ambientes omnesque sequentes et totus in commune apparatus iuxta possibilitatem erat imitatus*<sup>42</sup>. Évidemment Notker ne peut pas être considéré comme une source absolument fiable. Vers la fin du IX<sup>e</sup> siècle, il a rassemblé les anecdotes sur Charlemagne et les a couchées sur parchemin pour l'amusement de ses lecteurs<sup>43</sup>. Il n'est pas nécessaire que je précise que l'évanouissement de Didier n'est pas un fait absolument avéré. Mais Notker reste une source à prendre au sérieux, pour étayer la thèse selon laquelle on était dans le royaume franc d'opinion que les Francs étaient supérieurs aux Lombards grâce à leur équipement en armes de fer.

Les causes de la supériorité de la technologie franque ne peuvent être ici qu'indiquées succinctement. Tout d'abord les conditions naturelles étaient favorables. D'avantage que dans le reste de l'Europe existait en Europe occidentale et centrale un grand nombre de gisements de fer à faible profondeur du sol<sup>44</sup>. Ces gisements pouvaient être facilement exploités et produisaient un fer qui pouvait être travaillé selon les méthodes connues à l'époque, pour être transformé en matériau utilisable par les forgerons<sup>45</sup>. Les archéologues ont ainsi mis à jour de nombreuses mines de fer de petite taille datant de l'époque carolingienne<sup>46</sup>.

39 Michael MITTERAUER, *Warum Europa? Mittelalterliche Grundlagen eines Sonderwegs*, 2<sup>e</sup> éd., München 2003.

40 BACHRACH, *Warfare* (voir n. 5), p. 175–176 croit que, en général, l'armement des armées arabes était supérieur à celui des Francs. Mais le fait que les Francs aient exporté des armes en Orient contredit plutôt l'hypothèse de Bachrach.

41 Notker der Stammler II,17 (voir n. 9), p. 83–84.

42 Il n'est pas sans intérêt de noter que Notker utilise ici souvent le mot »fer« (*fer*) mais seulement une seule fois le mot »acier« (*calibs = chalybs*), pour désigner l'épée de Charlemagne.

43 Cf. Franz BRUNHÖLZL, *Histoire de la littérature latine du Moyen Âge*, t. 2, Louvain-la-Neuve 1996, p. 68–70.

44 SPRANDEL, *Eisengewerbe* (voir n. 35), p. 19.

45 Ibid., p. 357–359 sont rassemblées les preuves.

46 Cf. Helmut ROTH, *Handel und Gewerbe vom 6. – 8. Jahrhundert östlich des Rheins*, dans: *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* 58 (1971), p. 323–358.

Il est évident que le minerai de fer était aussi extrait et travaillé dans les pays voisins du royaume franc; cependant les Francs disposaient d'un avantage sur leurs adversaires. Des recherches récentes ont montré que l'exploitation de minerai de fer, qui était très répandue dans l'Antiquité, a connu un déclin général dans la partie occidentale de l'Empire romain à la fin de l'Antiquité<sup>47</sup>. Les cas d'exploitation continue de l'Antiquité jusqu'au Moyen Âge sont très rares. Le territoire de ce qui constituera plus tard le royaume franc a été très touché par ce déclin. Les mines de fer de l'Antiquité, par exemple à Autun, Bitturiges et Les Martyrs sont abandonnées au III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup>. Le territoire de l'Empire romain occidental devient ainsi dépendant des importations de métaux. Le point le plus bas a vraisemblablement été atteint au VI<sup>e</sup> siècle; par la suite, on remarque dans le royaume franc un nouvel essor de l'extraction du fer, marqué par une plus grande dispersion que dans l'Antiquité et sans relation avec les installations antiques. Alors que dans l'Antiquité les mines étaient de grosses exploitations, capables d'extraire le minerai en profondeur, les mines de fer du royaume franc sont petites, parfois très petites et presque toujours à ciel ouvert. Il s'agissait à l'origine surtout d'une tentative pour substituer des ressources locales aux importations devenues impossibles<sup>49</sup>. À long terme, cette exploitation dispersée se révéla un avantage, parce qu'elle permettait des circuits commerciaux courts et pouvait être menée dans le cadre des seigneuries spirituelles ou temporelles<sup>50</sup>. Au VIII<sup>e</sup> siècle la situation chez les adversaires des Francs est très différente. Chez les Saxons, Bretons ou Avars on ne peut pas supposer qu'il ait existé une industrie minière élaborée. Mais en Italie, territoire des Lombards, existaient dans l'Antiquité des mines de fer de grande taille. Le déclin avait aussi frappé cette activité dans la basse Antiquité. Déjà sous Théodoric Le Grand, l'Italie était connue pour sa pénurie en métaux; les objets métalliques étaient ainsi souvent refondus<sup>51</sup>. Théodoric a aussi essayé d'extraire de fer en Dalmatie<sup>52</sup>. En 663, l'empereur byzantin lui-même fait transporter l'ensemble des statues de métal et une grande quantité d'objets depuis Rome vers Byzance, y compris le toit du Panthéon<sup>53</sup>. La première preuve d'un nouvel essor de l'extraction du fer entre Côme et le Lac de Garde date de l'époque carolingienne, plus précisément de l'époque d'après la conquête par Charlemagne<sup>54</sup>. En résumé, on peut donc dire que dans le royaume franc, la matière première était disponible en quantité suffisante dans des mines dispersées sur l'ensemble du territoire. Le minerai de fer pouvait ainsi être

47 McCORMICK, Communications (voir n. 35), p. 42–43.

48 Ibid., p. 45–46.

49 Un phénomène similaire concerne l'or. Dans le royaume mérovingien on cesse de frapper des pièces de monnaie en or au cours du VII<sup>e</sup> siècle (je remercie Martin Heinzlmann pour cette indication). La dernière pièce de monnaie en or mérovingienne date de l'année 679. Cf. GANSHOF, Das Fränkische Reich (voir n. 31), p. 207.

50 Le *Capitulare de villis* mentionne des puits pour l'extraction du fer (cap. 62). Cf. GANSHOF, Das Fränkische Reich, p. 185 et n. 39.

51 McCORMICK, Communications (voir n. 35), p. 49.

52 Cf. Dietrich CLAUDE, Der Handel im westlichen Mittelmeer, Göttingen 1985, p. 95.

53 Liber Pontificalis, t. 1, éd. Theodor MOMMSEN, Hannover 1898 (MGH Gesta pontificum Romanorum), p. 187, l. 10–14. Il s'agissait de l'empereur Constant II. Cf. McCORMICK, Communications (voir n. 35), p. 52.

54 Cf. Rolf SPRANDEL, Die oberitalienische Eisenproduktion im Mittelalter, dans: Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte 52 (1965), p. 289–329, ici p. 298–301.

extrait et travaillé en de nombreux lieux<sup>55</sup>. Au contraire, les Lombards souffraient de la pénurie de fer de l'Italie, un phénomène qui devait handicaper le développement de l'industrie lourde italienne encore au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle<sup>56</sup>.

Naturellement, l'utilisation du fer dans le royaume franc ne se limitait pas au domaine militaire. En contradiction avec des recherches précédentes, qui croyaient avoir établi l'absence de l'utilisation d'outils en fer dans l'agriculture carolingienne, des recherches archéologiques récentes ont prouvé le contraire. Pas loin du monastère Saint-Denis (près de Paris), on a découvert un village de l'époque carolingienne dans lequel on a trouvé beaucoup d'outils en métal: des restes de haches, bêches, couteaux et charrues en fer<sup>57</sup>. Une forge a pu être localisée dans ce village. Il ne s'agit évidemment pas dans ce cas du domaine d'un roi ou d'un prince, mais d'un village paysan, c'est-à-dire d'un endroit représentatif du mode de vie de la grande masse de la population de cette époque. Or dans ce lieu, on utilisait des outils de fer. Ce n'est pas un hasard si, dans l'Empire carolingien, l'agriculture aussi connaissait des développements techniques nouveaux, dont la condition essentielle était l'utilisation d'outils en fer. On peut citer par exemple la diffusion de la charrue à roue à soc de fer, qui a rendu possible le travail de terres lourdes et glaiseuses qui sont très répandues en Europe de l'Ouest et en Europe centrale. De même les défrichements divers n'auraient pas été envisageables sans le recours aux haches et aux bêches de fer.

Il existe encore un autre domaine dans lequel les armées franques ont assis leur supériorité. On associe volontiers le Moyen Âge avec l'image d'une armée de chevaliers, chargeant leurs adversaires au moyen de grandes lances. Les recherches anciennes octroyaient d'ailleurs au Carolingiens le mérite du développement de cette cavalerie. Mais une analyse plus précise des sources a beaucoup réduit la portée de cette vision. L'utilisation d'une cavalerie, et même d'une cavalerie lourde est déjà attestée chez les Romains et chez les Germains bien avant le règne des Carolingiens; en outre, il n'existe pas de cas connu de victoire de l'armée carolingienne qui soit due uniquement à la supériorité de sa cavalerie<sup>58</sup>. La célèbre bataille de Poitiers dans laquelle Charles Martel a vaincu les Sarrasins, était selon toute vraisemblance, une

55 Engelbert MÜHLBACHER, *Deutsche Geschichte unter den Karolingern*, Leipzig 1896, p. 285: »Ein Industriezweig muß jedoch, ohne daß nähere Nachrichten vorliegen, auch noch selbständiges Gewerbe mit weitem Kundenkreise gewesen sein, das der Waffenschmiede, die dem wehrpflichtigen Kleingrundbesitzer die Ausrüstung lieferten.« Cf. aussi HÄGERMANN, *Technik* (voir n. 12), p. 427-434.

56 Peter HERTNER, *Italien 1850-1914*, dans: *Handbuch der europäischen Wirtschafts- und Sozialgeschichte*, t. 5, Wolfram FISCHER (dir.), Stuttgart 1985, p. 705-776, ici p. 749-750.

57 Un village au temps de Charlemagne. Moines et paysans de l'abbaye de Saint-Denis du VII<sup>e</sup> siècle à l'An mil, Paris 1988 (je remercie Dietrich Lohrmann pour cette indication). Cf. aussi Walter JANSSEN, *Gewerbliche Produktion des Mittelalters als Wirtschaftsfaktor*, dans: *Das Handwerk in vor- und frühgeschichtlicher Zeit*, t. 2: *Archäologische und philologische Beiträge*, Herbert JANKUHN et al. (dir.), Göttingen 1983, p. 261-394, p. 334: On peut »...generalisierend feststellen, daß es kaum eine früh- oder hochmittelalterliche Siedlung gibt, in der nicht größere Mengen an Eisenschlacken gefunden wurden und damit eisenverarbeitende Handwertertätigkeit archäologisch zu belegen ist«.

58 Cf. Bernard S. BACHRACH, *Charlemagne's Cavalry: Myth and Reality*, dans: *Military Affairs* 47 (1983), p. 181-187; réimpr.: *Id.*, *Armies and Politics in the Early Medieval West*, Aldershot 1993, n° XIV.

victoire de l'infanterie franque sur la cavalerie musulmane<sup>59</sup>. Les grandes batailles étaient exceptionnelles; les principaux succès des Carolingiens furent acquis de manière très peu spectaculaire, au moyen de sièges<sup>60</sup>. Les Francs ont très souvent utilisé le siège non seulement contre les Lombards, mais aussi contre leurs autres adversaires. Alternativement, dans leur guerre contre les Saxons, ils ont eux-mêmes érigé des forteresses. Pendant un siège, la cavalerie joue un rôle secondaire mais le fer et des outils de fer sont d'une grande importance. Pour pouvoir ériger des tours de siège, construire des béliers, et d'autres objets utiles pour mener le siège, il faut disposer d'artisans et d'outils. De nouveau les sources montrent que les princes carolingiens avaient conscience de ces nécessités. Dans la lettre à l'abbé Fulrad mentionnée plus haut, il est ordonné à la troupe de se rassembler en apportant non seulement des armes mais aussi des outils nécessaires pour mener un siège. Charlemagne mentionne expressément les haches, forets, pioches, pelles et bêches<sup>61</sup>. Les outils devaient être transportés par des chariots à provisions, ce qui souligne l'importance de ces chariots qui servaient non seulement à transporter les provisions, mais aussi les outils et les armes. Malheureusement, on dispose de très peu de détails sur le déroulement des nombreux sièges organisés par les princes francs. Nous pouvons seulement constater qu'ils étaient le plus souvent couronnés de succès. Ces succès sont pour une large part attribuable à la supériorité de l'équipement des armées franques en outils de fer. L'importance des places fortes, que nous apercevons ici, a été pleinement perçue par les Carolingiens qui de leur côté, érigeaient des forteresses pour sécuriser leurs conquêtes. C'est particulièrement clair en Saxe. À 40 km au sud-ouest de Paderborn, Charlemagne a fait ériger près de la Weser la forteresse Herstelle. Plus au sud, près de la Eder, il a fait construire la forteresse Eresburg. Les deux servent de base et de dépôt de provisions pour les campagnes menées contre les Saxons<sup>62</sup>.

Nous avons vu que les armées franques étaient supérieures à leurs adversaires dans le domaine de l'armement et des outils utilisés pour mener des sièges. La cause de cette supériorité tient à un meilleur approvisionnement en matières premières et à l'utilisation par les forgerons francs de techniques de production plus rationnelles. Mais la technologie en général et le travail du métal sont encastrés dans un certain contexte économique et social. Il est donc utile de s'interroger sur la localisation

59 Les sources sont rassemblées dans BÖHMER-MÜHLBACHER, n° 39a. Selon les sources, les arabes attaquaient continuellement les Francs, mais ils se heurtaient au «mur immobile» de leurs adversaires. Cette description ne fait sens que si nous admettons que les Francs défendaient leur position à pied pendant que les Arabes attaquaient à cheval, en analogie avec les Anglo-Saxons et Normands dans la bataille de Hastings, mais avec un résultat inverse. Cf. aussi Annalena STAUDTE-LAUBER, *Carlus princeps regionem Burgundie sagaciter penetravit. Zur Schlacht von Tours und dem Eingreifen Karl Martells in Burgund*, dans: Karl Martell in seiner Zeit, Jörg JARNUT (dir.), Sigmaringen 1994 (Beihefte der Francia, 37), p. 79–100, ici p. 80. BACHRACH, *Warfare* (voir n. 5), p. 87–88, 174–177.

60 Cf. BACHRACH, *Warfare*, p. 103–104. Grégoire de Tours mentionne des tours de siège franques: *Historiarum libri decem*, VII,37, éd. Bruno KRUSCH, Wilhelm LEVISON, t. 2, 2<sup>e</sup> éd., Hannover 1969 (MGH SS rer. Merov., 1/1), p. 359. Cf. ZÖLLNER, *Franken* (voir n. 6), p. 154.

61 DELBRÜCK, *Geschichte* (voir n. 28), t. 2, 3<sup>e</sup> éd., Berlin 1921, p. 463.

62 Bernard S. BACHRACH, *Animals and Warfare in Early Medieval Europe*, dans: *Settimane di Studi del Centro Italiano di Studi sull'alto Medioevo* 31 (1985), p. 707–751, ici p. 724; réimpr.: *Id.*, *Armies and Politics in the Early Medieval West*, Aldershot 1993, n° XVII.

précise des activités d'extraction du fer et des forges. La prudence est recommandée sur ce thème, les sources utiles ne nous étant parvenues que de manière très fragmentaire. Cependant, il existe un lieu de production technique relativement bien documenté. Il s'agit des grands domaines, ceux que l'on désigne sous le terme de seigneurie carolingienne, qu'ils aient appartenus à des rois, à la noblesse ou à des princes d'Église. Par exemple le capitulaire *De Villis* révèle que sur les grands domaines existaient des forges<sup>63</sup>, qu'on y trouvait des activités d'extraction du minerai de fer, de fabrication d'armes et d'élevage des chevaux, que des fourgons d'approvisionnement y étaient préparés. En bref, il apparaît que les grands domaines n'étaient pas exploités aux seules fins d'approvisionnement de la maison seigneuriale, mais constituaient des lieux de production pour l'armement et l'équipement des vassaux. Dans cette perspective, il ne faut pas oublier que les Carolingiens ont conquis le pouvoir depuis la charge de maire du palais qu'ils occupaient. Or le Maire du palais était celui qui, dirigeant la maison royale, avait la responsabilité de son approvisionnement et de l'administration des grands domaines<sup>64</sup>.

D'un point de vue théorique, on peut estimer que l'État ou le gouvernement se sont trouvés dans la situation de développer une activité économique propre afin d'être en mesure de fournir à l'armée l'équipement nécessaire. Ce phénomène, qui peut sembler aujourd'hui étrange, ne constituait pas une nouveauté au VIII<sup>e</sup> siècle. Au contraire, il s'inscrivait dans une longue tradition. Nous savons que dans la basse Antiquité déjà, le gouvernement impérial faisait produire à grande échelle des armes et de l'équipement dans ses propres fabriques. Ainsi l'histoire de la technologie et l'histoire militaire confirment que les Carolingiens ont poursuivi dans une large mesure les traditions de l'Antiquité. Mais il ne faut pas ignorer les différences. La production carolingienne était décentralisée et confiée à de nombreux domaines dispersés sur l'ensemble du royaume. En outre, cette production est complétée par la production des domaines des évêques, abbés, comtes et ducs. Nous avons vu plus haut que les grandes abbayes mobilisaient des contingents pour l'armée du royaume. Il leur revenait de pourvoir à l'équipement et à l'armement de ces contingents. La guerre était partie intégrante de la vie des élites carolingiennes, la maison d'un prince n'avait pas seulement pour mission de lui assurer les conditions d'une vie convenable, mais aussi de livrer l'armement pour la guerre.

Mais tout ceci ne constitue que la moitié du tableau. Sous les Carolingiens, la grande masse de l'armée était composée de fantassins. Outre les vassaux des princes, les hommes libres avaient l'obligation de participer à la guerre, d'apporter leur contribution aux combats. Malheureusement nous ne disposons que de très peu d'information sur l'équipement de ces hommes libres, mais nous avons vu qu'il existait des forgerons dans les villages. Les javelots, les épées courtes et les haches pouvaient donc y être produits.

Jusqu'ici, j'ai seulement évoqué l'armement des armées franques. Cependant la victoire ne dépend pas exclusivement de cette question<sup>65</sup>. Les Francs disposaient

63 Capitularia, éd. BORETIUS (voir n. 24), p. 87 n° 32 cap. 64. Un fac-similé du seul manuscrit existant se trouve dans Carlrichard BRÜHL, *Capitulare de villis*, Stuttgart 1971.

64 Cf. ZÖLLNER, *Franken* (voir n. 6), p. 136; Eugen EWIG, *Die Merowinger und das Frankenreich*, 4<sup>e</sup> éd., Stuttgart 2001, p. 92.

65 Cf. *Histoire militaire de la France*, t. 1: *Des origines à 1715*, Philippe CONTAMINE (dir.), Paris 1992; Id., *La guerre au moyen âge*, 5<sup>e</sup> éd., Paris 1999; BACHRACH, *Warfare* (voir n. 5).

d'une supériorité dans un autre domaine, qu'on désignerait aujourd'hui sous le nom de logistique. Il convient de préciser que l'armée du Moyen Âge ne connaissait pas le ravitaillement au sens moderne du terme. L'approvisionnement des troupes se faisait selon deux modalités complémentaires. Une armée vivait sur »l'habitant« – comme on le dit par euphémisme – c'est-à-dire qu'elle se livrait au pillage des régions traversées. Par ailleurs, elle emportait avec elle une partie des provisions nécessaires. La deuxième modalité supposait le déplacement d'un train très important mais présentait l'avantage de permettre l'avancement plus rapide des troupes<sup>66</sup>. Une armée qui se disperse chaque jour à la recherche de provisions avance plus lentement qu'une armée qui transporte ses propres provisions. Les Francs utilisaient plutôt la seconde méthode. Dans la lettre déjà citée et adressée à l'abbé Fulrad de Saint-Quentin, lui est donné l'ordre d'équiper son contingent pour une campagne contre les Saxons en lui fournissant des provisions pour trois mois, ainsi que des armes et des vêtements pour six mois. Il est expressément précisé dans la lettre que le délai ne court qu'à partir du moment où les troupes auront atteint le point de rassemblement à la frontière saxonne. Pour le voyage jusqu'à ce point, la lettre prévoit que les provisions seront soit achetées en route soit emportées par la troupe. Seul le fourrage pour les animaux pourra être réquisitionné, grâce au système de *annona militaris*, une taxe en blé et fourrage pour l'alimentation des armées royales, que la population des régions traversées doit payer<sup>67</sup>. Il s'agissait, notons-le, d'organiser une marche de plusieurs centaines de kilomètres jusqu'au point de départ de l'expédition suivante; l'abbé devait donc partir avec son contingent au moins un mois avant le commencement de la campagne.

Le capitulaire *De Villis* fournit quelques indications sur les fourgons d'approvisionnement<sup>68</sup>: ils étaient équipés de bâches de cuir étanche offrant une protection en cas de passage de rivière. La limite de charge de tels chariots est estimée dans le capitulaire à douze *modii*, c'est-à-dire douze boisseaux de farine. D'après les recherches de Harald Witthöft, le boisseau carolingien est l'équivalent de 78 litres modernes<sup>69</sup>. Le poids d'un litre de farine étant de 500 à 600 grammes, on peut estimer la charge nette maximum des fourgons d'approvisionnement à 570 kilogrammes, un peu plus d'une demi tonne<sup>70</sup>. Une comparaison avec la technique de transport de l'Antiquité est éclairante. On estime la charge nette maximum d'un chariot de l'Antiquité à 150 kilogrammes par bête de trait<sup>71</sup>. Étant donné que l'attelage habituel de l'époque caro-

66 Déjà sous les Mérovingiens on trouve un train. Cf. ZÖLLNER, Franken (voir n. 6), p. 153–154; WEIDEMANN, Kulturgeschichte, t. 2 (voir n. 4), p. 270. Pendant la nuit on l'utilisait pour improviser une barricade de chariots.

67 Cf. BACHRACH, Animals (voir n. 60), p. 715.

68 Voir ci-dessus n. 63.

69 Harald WITTHÖFT, Münzfuß, Kleingewichte, Pondus Caroli und die Grundlegung des nord-europäischen Mass- und Gewichtwesens in fränkischer Zeit, Ostfildern 1984 (Sachüberlieferung und Geschichte, 1), p. 126. C'est Charlemagne lui-même qui a réformé les poids et mesures des Francs dans son capitulaire de Francfort de 794.

70 Cf. aussi BACHRACH, Animals (voir n. 60), p. 717 avec n. 42.

71 La meilleure source se trouve dans le *Codex Theodosianus*; elle regarde le *Cursus publicus* (Cod. Theod. L.VIII. tit. 5, 28). Cf. DELBRÜCK, Geschichte (voir n. 28), t. 2, p. 475–476. La disposition prescrit qu'une *angaria*, un chariot attelé à quatre bœufs, ne porte plus que 1 500 livres. La livre

lingienne était constitué de quatre bœufs, les chariots de Charlemagne transportaient des charges comparables à celles de leurs prédécesseurs de l'Antiquité.

En général, les rois carolingiens accordaient une grande importance au ravitaillement de leurs troupes. Par exemple, lors de sa campagne la plus longue, celle qu'il mena contre les Avars en 791, Charlemagne a sécurisé le ravitaillement de manière particulièrement soignée. Ne se contentant pas des chariots d'approvisionnement habituels, il a organisé une flotte de gabares sur le Danube qui suivait l'armée – le transport fluvial de grandes quantités de matériel étant beaucoup plus aisé que le transport terrestre. De la même façon, il utilise pour le transport des provisions, lors de sa campagne contre les Saxons en 789, des gabares sur l'Elbe<sup>72</sup>.

Quelles sont les conséquences de la supériorité des Francs en matière de technique de transport? Si l'on considère les guerres contre les Saxons, qui se déroulent sur plusieurs décennies, on identifie un schéma récurrent. Les campagnes commençaient habituellement au début de l'été<sup>73</sup>, moment où le fourrage pour les bêtes de traits et les chevaux était abondant. L'armée avançait vite et s'enfonçait profondément en territoire ennemi, avec l'objectif de ne pas laisser à l'ennemi le temps de se rassembler<sup>74</sup>. Cette technique – la percée rapide – était rendue possible par le fait que l'armée transportait avec elle les provisions nécessaires. Trois mois plus tard, quand les provisions étaient épuisées, on était obligé de vivre de réquisitions, mais on se trouvait alors en septembre, moment des récoltes. L'avancée s'arrêtait. Que le but de la campagne ait été atteint ou non, l'armée faisait demi-tour, se dispersait à l'automne et si nécessaire était rappelée au printemps. Ce n'est qu'exceptionnellement, dans des cas très urgents, que l'armée était rassemblée en hiver<sup>75</sup>.

On peut objecter avec raison que les chariots d'approvisionnement n'étaient pas une spécialité franque et que leurs voisins disposaient de matériels similaires. Mais comme on l'a dit au commencement, ce n'est pas la seule existence d'une technologie qui est décisive, mais son utilisation à grande échelle. Contrairement à son adversaire Widukind, Charlemagne se trouvait dans la position non seulement de mobiliser une force militaire supérieure, mais aussi la quantité adéquate de chariots et de bêtes de traits, et cela non pas exceptionnellement mais de manière récurrente sur plusieurs décennies. L'avantage technique des Francs était encastré dans une organisation du pouvoir incomparable, qui avait su développer de manière créative l'héritage de l'Antiquité. Les campagnes annuelles de l'armée franque étaient organisées au moyen d'une planification adéquate. Un ordre de rassemblement, comme celui adressé à l'abbé Fulrad, était vraisemblablement envoyé à de nombreux destinataires chaque

antique pesait 327 grammes, et ainsi le poids total était de 490 kg. Cf. aussi Dietrich CLAUDE, *Aspekte des Binnenhandels im Merowingerreich auf Grund der Schriftquellen*, dans: *Untersuchungen*, t. 3 (voir n. 33), p. 9–99, ici p. 26 avec n. 117; Helmut BENDER, *Verkehrs- und Transportwesen in der römischen Kaiserzeit*, *ibid.*, t. 5: *Der Verkehr. Verkehrswege, Verkehrsmittel, Organisation*, Herbert JANKUHN et al. (dir.), Göttingen 1989, p. 108–154, ici p. 127–128.

72 Cf. CLAUDE, *Aspekte*, p. 15. Il donne la relation suivante entre les frais des transports par mer, fleuve et terre: 1 : 4,9 : 34–42.

73 Pour l'abbé Fulrad, c'était le 17 juin.

74 Par exemple la campagne de 783. Cf. BÖHMER-MÜHLBACHER, n<sup>os</sup> 263a–f.

75 Par exemple lors des campagnes de Charlemagne contre les Saxons 784/85 (BÖHMER-MÜHLBACHER n<sup>os</sup> 266c–268h), et contre les Lombards 773/74 (*ibid.*, n<sup>os</sup> 158b–163b).

année, le rassemblement et le ravitaillement des troupes pour les campagnes de printemps et d'été étaient planifiés dès l'hiver précédent.

Pour conclure, nous avons vu que l'histoire militaire et l'histoire des techniques ne doivent pas être considérées séparément. La guerre et l'innovation technique sont encadrées dans des conditions économiques et sociales avec lesquelles elles sont en interaction. Nous avons vu aussi l'importance de l'interdisciplinarité pour ce type de recherche, et en particulier ici du recours à l'histoire et à l'archéologie.



GILLES LECUPPRE

## L'IMPOSTURE POLITIQUE DANS LES TERRES D'EMPIRE (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLES)

L'usage suscite toujours auprès des commentateurs médiévaux la stupéfaction, l'effroi et la vitupération, dûment exprimés à chaque fois que se produit un épisode de cette nature, et pourtant, quantité de vieillards revêtus à la hâte de la défroque de l'ermite, du pèlerin ou du croisé surgissent de nulle part, prennent la pose avantageuse du sauveur drapé dans sa sainte humilité, puis usurpent l'identité d'un prince, d'un roi ou d'un empereur disparu de longue date et font valoir leur droit à la couronne, semant derrière eux un trouble passager ou enclenchant le mécanisme ravageur de la guerre civile<sup>1</sup>. Le plus étonnant est qu'on s'en étonne encore, car la pratique est d'une grande banalité et constitue une arme presque classique entre les mains d'oppositions politiques à tonalité aristocratique.

Plus d'une trentaine de ces complots fondés sur la mystification ont été recensés à l'échelle de l'Occident médiéval entre le XII<sup>e</sup> et la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Dans cet ensemble, les terres d'Empire occupent une place de choix en vertu de deux particularités: la précocité de leur rencontre avec ces tromperies révolutionnaires et l'importance, quantifiable, du phénomène. On peut parler d'avance allemande en ce domaine, puisqu'un faux Henri V, comme nous le verrons, inaugure cette pratique dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. On ne peut aussi que constater la réussite de cette étrange greffe dans les espaces germaniques, qui enregistrent onze impostures majeures dans cette période, dont certaines constituent en fin de compte de belles réussites, selon des critères inversés par rapport à ceux des chroniqueurs médiévaux, à savoir la crédibilité du prétendant, la durée et l'intensité de la crise, voire le succès de ces manœuvres en termes de bouleversement du paysage politique et de conservation du pouvoir. Notons toutefois que la véritable mode est créée, avec dix occurrences, dans les cent années très précises qui séparent 1268 de 1368. Au-delà, pour le Moyen Âge en tout cas, l'imposture disparaît en Germanie et c'est l'Angleterre qui se saisit du sceptre de la ruse.

Il m'est impossible d'évoquer ici tous les tenants et aboutissants de cette variante complexe du coup d'État<sup>3</sup>. J'ai donc fait le choix de délaisser pour cette fois ses aspects

- 1 Sur l'apparence de sainteté en guise de *captatio benevolentiae*: Gilles LECUPPRE, *Sub specie religionis*. Pseudo-Sanctity as a First Step towards Power, dans: *Hagiographica* 13 (2006), p. 205–215.
- 2 Une vue d'ensemble sur le phénomène, envisagé comme produit d'une civilisation, modalité d'opposition et épreuve du feu pour l'État moderne: Gilles LECUPPRE, *L'imposture politique au Moyen Âge*. La seconde vie des rois, Paris 2005.
- 3 Gilles LECUPPRE, De l'essence du coup d'État à sa nécessité: l'imposture, entre fausse légitimité et

›anthropologiques‹ ou discursifs, notamment les données de civilisation liées à la mémoire collective et à ses limites, l'affectivité qui fausse la nature du rapport à la vérité, la proximité de telles aventures avec les modèles hagiographiques, historiques ou littéraires qui ont alors cours, la parenté avec d'autres modalités du faux, le regard moralisant porté sur ces affaires, etc.<sup>4</sup> Je me concentrerai dans les pages qui suivent sur la signification de l'imposture au regard de l'évolution globale de l'histoire politique germanique.

Nous verrons donc dans un premier temps que la résurrection, sous cette forme, de princes absents ou trépassés, érige la nostalgie en acteur de la scène politique. Le lien évident entre imposture et transmission dynastique du pouvoir nous apprend les réticences d'une partie de la société politique devant l'adoption de la désignation élective des rois. La persistance de telles fraudes dans le cadre plus restreint des principautés est également riche d'enseignements. Deuxième point: les ralliements au prince imposteur trahissent des stratégies d'opposition qu'il faudra mettre en lumière, au même titre que les griefs imputés au vrai prince, victime de la cabale.

Pour terminer, je m'attacherai à l'examen d'autres données contextuelles que les historiens ont pu utiliser pour expliquer l'avènement de certaines de ces machinations. La dimension sociale, par exemple, est-elle pertinente pour rendre compte de ces tentatives de putsch? La révolution va-t-elle de pair avec la révolte des déclassés? Par ailleurs, non sans relation avec cette possible exaspération sociale, quelle place faut-il accorder au millénarisme et aux prophéties messianiques attachées singulièrement à la figure de Frédéric II, si souvent revenue à la vie par l'entremise des imposteurs? Les rumeurs et les textes de propagande ont chronologiquement préparé le terrain de l'éternel retour des Staufen. Ont-ils pour autant infléchi le contenu que les usurpateurs entendaient donner à la royauté?

Le premier constat qui s'impose avec force est l'étroite connexion entre imposture et crise dynastique. La plupart du temps, c'est après l'extinction apparente d'une famille régnante et un laps de temps voué aux difficultés d'installation d'une nouvelle série de monarques que nos rois factices viennent donner corps au regret de l'autorité antérieure et donc meilleure. La fonction suprême, d'empereur ou, tout au moins, de roi des Romains, valide largement ce théorème jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Vers 1138, l'empereur germanique Henri V, officiellement décédé depuis 1125, réapparaît en Italie ou dans le Jura suisse pour y semer la zizanie<sup>5</sup>. L'homme qui se fait passer pour le défunt monarque égare ses auditeurs en racontant des anecdotes ou des détails troublants, au point que des incidents mortels ont peut-être lieu en son nom. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, accueille finalement le personnage dans son

complot véritable (XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> s.), dans: François FORONDA, Jean-Philippe GENET, José Manuel NIETO SORIA (dir.), *Coups d'État à la fin du Moyen Âge? Aux fondements du pouvoir politique en Europe occidentale*, Madrid 2005, p. 529–541.

4 Je renvoie sur ces aspects à la première partie de l'ouvrage évoqué plus haut: LECUPPRE, *L'imposture politique* (voir note 2), p. 23–116.

5 La tentative aurait pu modifier l'image posthume de l'empereur; elle a été mise à profit plus tard et intégrée à des histoires de retraite édifiante dans un contexte anglais. Gilles LECUPPRE, *L'empereur, l'imposteur et la rumeur: Henri V ou l'échec d'une réhabilitation*, dans: *Cahiers de civilisation médiévale* 42 (1999), p. 189–197.

établissement. Le moment correspond à peu près à celui de l'élection d'un nouveau roi après la mort, en décembre 1137, de Lothaire III de Supplinburg. Le règne de ce dernier avait pu sembler une parenthèse «grégorienne», ouverte après l'extinction, avec Henri V, de la dynastie salienne<sup>6</sup>. L'imposteur se proposait sans doute de renouer avec les pratiques de l'autre camp. Du reste, la relative confidentialité de sa tentative s'explique peut-être par l'élection de Conrad de Hohenstaufen, neveu du Salien, frère de Frédéric de Souabe, naguère proche et successeur officieux de l'empereur Henri<sup>7</sup>. La concurrence du mythomane et du prince aurait été fâcheuse: un candidat devait être préféré; le fantasque fut écarté au prix de troubles mineurs.

La fin des Staufen est, au milieu du siècle suivant, beaucoup plus douloureusement ressentie. Sans parler des avatars siciliens de ce phénomène, car de faux Frédéric II et Manfred y sévissent dès les années 1260, les terres d'Empire proprement dites sont visitées à sept reprises par des doublures des derniers représentants de cette maison. Juste après la mort du dernier rejeton direct, Conradin, sur le champ de bataille de Tagliacozzo, un jeune militaire du nom de Stock, dont la beauté et l'esprit rappellent l'éminence des princes Staufen, est élevé par ses camarades au rang de roi parce qu'il est pris pour Conradin, dans les villes gibelines de Pise et de Pavie. Contraint quelque temps d'endosser le rôle, il parvient à s'enfuir à Zurich, où la méprise se reproduit. À Constance, il réussit à convaincre l'évêque de sa bonne foi dans toute cette affaire et retourne chez lui à Ochsenfurt (Basse-Franconie, près de Wurtzbourg) par le chemin de Bâle<sup>8</sup>. Plus volontaires et persistantes sont les réincarnations de Frédéric II lui-même. Ce dernier, mort en 1250, laisse le souvenir d'un monarque puissant, au rayonnement universel, porteur des trois couronnes de Sicile, de l'Empire et de Jérusalem<sup>9</sup>. Ses successeurs, étrangers et absents, ou autochtones et relativement impuissants, font bien pâle figure auprès de lui – d'où les cinq tentatives visant à lui offrir une seconde chance<sup>10</sup>. La plus sérieuse est celle de Dietrich Holzschuh. Celui-ci apparaît à Cologne en 1283, où il se présente une première fois comme Frédéric II. Il ne récolte que des moqueries et se fait rituellement rudoyer. À Neuss, l'accueil qu'il reçoit est meilleur. La nouvelle se répand dans le royaume de Germanie et en Italie septentrionale. Dietrich/Friedrich tient sa cour, reçoit des ambassadeurs, envoie des

6 Un exposé ancien, mais utile, de l'événementiel: Wilhelm BERNHARDI, Lothar von Supplinburg, Leipzig 1879 (Jahrbücher der deutschen Geschichte).

7 Dans la continuité de l'ouvrage précédent: Wilhelm BERNHARDI, Konrad III., Leipzig 1889 (Jahrbücher der deutschen Geschichte). Sur les moments de tensions et de calculs que représentent les élections: Ulrich SCHMIDT, Königswahl und Thronfolge im 12. Jahrhundert (1125–1190), Cologne, Vienne 1987 (Forschungen zur Kaiser- und Papstgeschichte des Mittelalters, 7).

8 Un exposé des différentes versions de l'épisode et une approche critique: Hermann SCHREIBMÜLLER, Der Schmied von Ochsenfurt. Ein Kulturbild vom Ende der Stauferzeit, dans: Mainfränkisches Jahrbuch für Geschichte und Kunst 1 (1949), p. 95–146.

9 La bibliographie est, bien entendu, pléthorique. Très sensible à la dimension mythique du personnage: Ernst KANTOROWICZ, L'empereur Frédéric II, Paris 1987. Plus récemment, David ABULAFIA, Frederick II, a Medieval Emperor, Londres 1988; Klaus VAN EICKELS, Tania BRÜSCH, Friedrich II. Leben und Persönlichkeit in Quellen des Mittelalters, Düsseldorf 2000.

10 Sur l'Interrègne et le règne de Rodolphe de Habsbourg, périodes qui préludent à l'explosion des impostures: Oswald REDLICH, Rudolf von Habsburg. Das deutsche Reich nach dem Untergange des alten Kaisertums, Innsbruck 1903; Martin KAUFHOLD, Interregnum, Darmstadt 2002; Karl-Friedrich KRIEGER, Rudolf von Habsburg, Darmstadt 2003.

lettres à différents princes avec un sceau falsifié. En mai 1285, l'archevêque de Cologne, seigneur du lieu, demande son extradition et se voit opposer un refus des responsables de la municipalité. Le vieillard part néanmoins et s'installe à Wetzlar, ville d'Empire en rébellion fiscale contre Rodolphe de Habsbourg. Quand ce dernier arrive avec une armée dégagée du siège de Colmar, les bourgeois prennent peur, négocient et abandonnent Holzschuh, qui est livré aux flammes du bûcher, le 7 juillet 1285. Après cette réelle menace pour les gens au pouvoir, un effet de mode pousse à l'action d'autres pseudo-Frédéric, de moindre envergure, entre 1284 et la fin du siècle – et ceci en Alsace, en Flandre et Hollande, à Lübeck et enfin à Esslingen<sup>11</sup>.

Très significativement, la pratique de l'imposture à l'échelon royal ou impérial, encore opérante quand la mémoire de la transmission dynastique était conservée, disparaît presque totalement au-delà du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est que le triomphe du système électif rend, à ce niveau, tout recours à l'imposture inutile et obsolète: les mécontents procèdent plus systématiquement, désormais, à l'élection d'un anti-roi, plus en phase avec l'actualité et bien moins encombrant qu'un sosie d'empereur presque mythique<sup>12</sup>. En revanche, quand un imposteur se présente encore sur les terres d'Empire, c'est désormais dans le cadre des seules principautés qui, elles, sont restées attachées au principe dynastique. Le premier cas tiendrait presque de l'anecdote, s'il n'intervenait précisément dans le contexte de la floraison d'impostures que je viens d'évoquer. Prisonnier au Caire pendant vingt-six années, le prince Henri de Mecklembourg a parfois laissé peu d'espoir de retour à sa famille, d'ailleurs déçue à deux reprises. Des aventuriers se présentèrent en effet à sa place qui, une fois découverts, furent exécutés l'un et l'autre, par noyade ou sur le bûcher. Le plus incroyable est qu'il revint effectivement, en 1298, et qu'il fut alors soumis à un interrogatoire convaincant de la part de ses deux anciens conseillers<sup>13</sup>. Le second incident princier de ce type connaît une toute autre ampleur. En août 1348, un pèlerin se présente à la cour de l'archevêque de Magdebourg et soutient qu'il est le margrave Valdemar de Brandebourg. Il n'aurait fait annoncer sa mort en 1319 que pour annuler de fait son mariage non canonique, mais voudrait reprendre le pouvoir après une pénitence de vingt-neuf ans. Tous les opposants à la famille Wittelsbach, récemment investie de la Marche, se

11 Deux articles, quasi contemporains et pourtant sensiblement différents, permettent de se faire une idée de cette étrange série. Le premier explore les explications politiques et sociales traditionnelles quand le second privilégie la fascination messianique pour Frédéric. Rainer Christoph SCHWINGES, *Verfassung und kollektives Verhalten. Zur Mentalität des Erfolges falscher Herrscher im Reich des 13. und 14. Jahrhunderts*, dans: František GRAUS (dir.), *Mentalitäten im Mittelalter. Methodische und inhaltliche Probleme*, Sigmaringen 1987 (Vorträge und Forschungen, 35), p. 177–202; Tilman STRUVE, *Die falschen Friedriche und die Friedenssehnsucht des Volkes im späten Mittelalter*, dans: *Fälschungen im Mittelalter. Internationaler Kongreß der Monumenta Germaniae Historica*, München, 16.–19. September 1986, t. 1, Hanovre 1988 (MGH Schriften, 33/1), p. 317–337.

12 Citons deux bons ouvrages généraux sur la fin du Moyen Âge, retraçant les grandes lignes de l'évolution politique: Heinz THOMAS, *Deutsche Geschichte des Spätmittelalters. 1250–1500*, Stuttgart, Berlin, Cologne 1983; Peter MORAW, *Von offener Verfassung zu gestalteter Verdichtung. Das Reich im späten Mittelalter. 1250 bis 1490*, Francfort/M., Berlin 1985 (Propyläen Geschichte Deutschlands, 3).

13 Un bref exposé se trouve chez Alfred RISCHÉ, *Geschichte Mecklenburgs vom Tode Heinrich Borwins I. bis zum Anfang des 16. Jahrhunderts*, Berlin 1901, p. 20–22.

réunissent autour de lui, y compris le roi des Romains, Charles IV, qui lui reconnaît son titre, le 2 octobre 1348, et l'aide à faire le siège de Francfort-sur-l'Oder, où Louis de Wittelsbach s'est réfugié. Les opérations militaires, entrecoupées de négociations coûteuses aux deux partis, viennent s'ajouter aux troubles causés par la peste dans les années qui suivent. Lâché par Charles IV, vaincu sur le terrain, le pseudo-Valdemar, demeuré entre les mains de ses alliés d'Anhalt, décède en 1356. Plus tard, on dira qu'il était meunier et se nommait Meinecke ou Jekel Rehbock<sup>14</sup>. L'implication personnelle d'un roi dans le complot prouve, s'il en était besoin, à quel point la conjuration fondée sur la substitution d'identité est devenue un instrument presque classique dans le jeu politique allemand.

Puisque nous voilà convaincus de la prééminence du contexte de rupture ou d'anomalie dynastique qui préside au surgissement de l'imposture, il importe à présent d'invoquer quelques-uns des motifs secondaires qui permettent à la lubie d'un esprit dérangé ou à la rouerie d'un charlatan de se transformer en offensive de grand style contre le pouvoir en place. Quelles peuvent être les raisons qui amènent une fraction de l'aristocratie ou des villes à rallier la cause d'un improbable revenant aux dépens d'une autorité plus fraîchement installée?

Commençons par un tour d'horizon des composantes de la conspiration. Le premier cercle, quand il a l'opportunité de se constituer, regroupe la mouvance féodo-familiale. Les liens du sang la fédèrent, comme le ressentiment à l'égard des nouveaux dirigeants qui, estiment-ils, leur ont volé leur domination. La figure de l'ancêtre revenu est une aubaine: elle sert de prétexte à un violent effort de ré-appropriation des territoires, des offices, de la décision.

Les grands qui alimentent dans l'ombre le contre-pouvoir de Dietrich Holzschuh ne peuvent être tous nommément cités. On déduit cependant leurs objectifs d'après l'évolution sur le court terme de la fonction royale. Rodolphe de Habsbourg avait été élu à la royauté des Romains en 1273 sur le double argument de la continuité, de l'inscription dans le sillage des Staufen, et de l'impuissance, garantie par la modestie de son assise territoriale (Argovie, haute Alsace, Brisgau). Or, sur ces deux points, Rodolphe déçoit, se désintéressant des affaires italiennes et réalisant un rapprochement spectaculaire avec la papauté, d'une part, puis manifestant une certaine autorité sur le plan intérieur, annulant peu après son élection les concessions faites par la monarchie depuis 1245, poursuivant de sa vindicte le roi de Bohême Ottokar II au point de le vaincre à la bataille de Dürnkrut, où le rebelle trouva la mort, en 1278<sup>15</sup>. L'habile récupération pour la famille des Habsbourg de l'Autriche, de la Styrie, de la Carinthie et de la Carniole (1282), bientôt suivie d'une tentative de rationalisation et d'accentuation fiscale, a dû finir de mécontenter certaines franges de la noblesse princière. Il suffit de songer au ressentiment de Frédéric de Misnie, landgrave de Thuringe, pour comprendre à quel type de personnages le crime de Dietrich Holzschuh profite. Ce petit-fils de Frédéric II (par sa mère, Marguerite) s'était vu barrer la

14 Une réinsertion dans le contexte: Johannes SCHULTZE, *Die Mark Brandenburg*, t. 2: *Die Mark unter der Herrschaft der Wittelsbacher und Luxemburger (1319–1415)*, Berlin 1961.

15 Voir notamment REDLICH, *Rudolf von Habsburg* (voir note 9), p. 146–149, 155, 529.

route de l'élection impériale par Grégoire X<sup>16</sup>. La couleuvre mal avalée des aliénations de Rodolphe à l'Église de Rome aura tourné à l'indigestion suprême avec le meurtre d'Ottokar – le beau-père de Frédéric! – et le détournement d'une partie de son héritage. Le dépositaire de la tradition Staufen et tous ceux qui pensent comme lui doivent en somme trouver bon, fût-ce par l'intermédiaire d'un vieux fou, d'inquiéter le *Pfaffenkönig* (roi des curés) intraitable qui rompt avec leur ligne d'analyse.

En Brandebourg, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le nouveau Valdemar est entouré des soins particuliers de ses ›parents‹ de Saxe et d'Anhalt, qui le rééduquent dans l'espérance de sa succession. Toute la mouvance de la famille askanienne se réunit pour se réjouir du retour inespéré du vieillard et pour le dégrossir en toute hâte: le duc Rodolphe de Saxe et son gendre, le comte Albrecht (Albert) d'Anhalt, prennent immédiatement le relais de l'archevêque Otton de Magdebourg qui a ›découvert‹ le margrave pénitent. Bientôt, les ducs Albert et Jean de Mecklembourg reconnaissent en Valdemar leur ›oncle bien-aimé‹; le duc Barnim de Poméranie-Stettin est également de la fête, puis de nombreux membres des plus jeunes générations<sup>17</sup>.

Le deuxième cercle, plus fluctuant et moins fidèle, regroupe ceux qui trouvent un intérêt temporaire à jeter de l'huile sur le feu ou à s'adjudger fiefs, pensions et offices à la faveur de la guerre civile. Charles IV lui-même est sans doute, dans l'affaire Valdemar, la meilleure illustration de cette politique de l'intérêt bien compris. Issu de la maison de Luxembourg, il est avant tout un rival absolu de la famille des Wittelsbach. Il a lui-même été élu à l'été 1346 en tant qu'anti-roi contre l'empereur Louis IV de Bavière, chef de cette parenté tentaculaire. Régnant seul depuis 1347, Charles sait que ses plus farouches ennemis restent les Wittelsbach, avec leur énorme nébuleuse territoriale rassemblant la Bavière (domaine patrimonial), le Brandebourg (tombé en déshérence en 1324 et donné de ce fait à Louis, fils de Louis IV), le Tyrol (par mariage), le Hainaut et la Hollande (par héritage de la femme de Louis IV). Cette impressionnante assise s'avère d'autant plus redoutable qu'elle comprend, avec le Brandebourg, une principauté voisine du royaume de Bohême, le cœur des possessions des Luxembourg, et donnant accès à un titre d'électeur. La désignation d'un roi concurrent par le fait des Wittelsbach constitue une épée de Damoclès au-dessus de Charles IV, dont on saisit mieux l'attitude en 1348<sup>18</sup>. Lorsque surgit un vieillard médiocre, poussé par le duc de Saxe (autre électeur), qui pour prétendre au margraviat de Brandebourg et déloger son dangereux titulaire, va devoir multiplier les abandons, le roi des Romains ne peut qu'opiner. Il reconnaît l'authenticité du nouveau Valdemar, prône aux états et aux habitants de la principauté l'obéissance à Valdemar, se fait concéder pour le prix de sa compromission la marche de Lusace, et fait intervenir son armée dans les opérations menées contre Louis de Wittelsbach<sup>19</sup>. Le retournement

16 Ibid., p. 146–149, 161.

17 Les chartes l'attestent. SCHULTZE, *Die Mark Brandenburg* (voir note 14), p. 80, pour la rencontre de Kremen, le 1<sup>er</sup> septembre 1348.

18 Sur le personnage et son environnement, faisons le choix de deux titres: Ferdinand SEIBT, *Karl IV. Ein Kaiser in Europa. 1346–1378*, Munich 1978; Heinz STROOB, *Kaiser Karl IV. und seine Zeit*, Graz 1990.

19 Quelques actes jalonnent cet engagement, rassemblés dans le *Codex diplomaticus Brandenburgensis. Sammlung der Urkunden, Chroniken und sonstigen Quellenschriften für die Geschichte*

complet de son avis a lieu deux ans plus tard, manifestant avec éclat la piètre valeur de sa parole. Prenant conscience du caractère éphémère de la personne de l'imposteur (qui survivra quand même sept ans), il redoute une succession trop favorable à la mouvance de Saxe et d'Anhalt, à laquelle il préfère le scénario d'un Brandebourg ruiné par la guerre, péniblement dirigé par des Wittelsbach soumis et lui ayant restitué les joyaux de l'Empire, dont ils sont toujours détenteurs. En février 1350, une seconde commission, cette fois présidée par le roi de Suède, doit statuer, qu'il encourage à désavouer Valdemar<sup>20</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin, l'encyclique de Charles appelle les Brandebourgeois à voir dans les Wittelsbach leurs véritables seigneurs<sup>21</sup>. De ce rapprochement, le roi retirera encore la haute Lusace en août 1354<sup>22</sup>. Contrairement aux chroniqueurs pudibonds qui lui sont contemporains, Charles IV ne perçoit pas dans l'imposture un événement original et monstrueux. Elle est pour lui une ressource supplémentaire de la lutte politique dont on se sert et qu'on rejette sans plus de formalités.

En bref, l'imposture est un atout commode entre les mains des opposants; elle donne un visage aux récriminations portées contre un souverain mal accueilli, dont on explique l'insuccès et les fautes par son illégitimité radicale. Et les objets de la critique sont de divers ordres. Ils ressortissent de la personnalité du monarque à renverser, parvenu, étranger, entouré d'étrangers, empreint d'un défaut accusé de charisme, sinon de perversités rédhibitoires. Louis l'Aîné, mis en cause par les partisans du faux Valdemar, présente tous ces défauts à la fois. Il est un Wittelsbach bavarois imposé par le bon vouloir impérial. Ses invités et conseillers, des Allemands méridionaux, déplaisent à la chevalerie du Brandebourg; de manière révélatrice, c'est ainsi le «capitaine» Frédéric de Lochen qui dirige la Marche pendant près d'un an, en l'absence de son maître, parti recueillir l'héritage bavarois à la mort de son père, en 1347–1348<sup>23</sup>. Louis passe par ailleurs pour un tyran immodéré dans l'impudicité. Le vaillant margrave accumule les conquêtes ... féminines dans ses États, égrenant rancunes et bâtards<sup>24</sup>. La chronique scandaleuse va son chemin et ramène le vieux Valdemar, débile léger, mais indigène et honnête. Par extension, selon les mentalités du temps, un mauvais souverain, injustement placé sur le trône, attire sur lui les foudres divines dont pâtit toute sa principauté. La guerre civile engendrée par le faux Valdemar est interprétée par certains chroniqueurs comme un fléau de plus visant à châtier l'inconduite notoire du margrave Louis. Valdemar, la peste, les pogroms, les flagellants tout cela converge<sup>25</sup>. Et peu importe que ces mêmes chroniqueurs fassent

der Mark Brandenburg und ihrer Regenten, éd. Adolph Friedrich RIEDEL, 41 vol., Berlin 1838–1869, section B II, p. 216–217, 219–227.

20 Ibid., p. 265.

21 Ibid., p. 314.

22 Ibid., p. 360, 364, 374.

23 SCHULTZE, Die Mark Brandenburg (voir n. 14), p. 74.

24 Die Chronik des Mathias von Neuenburg, éd. Adolf HOFMEISTER, Berlin 1924 (MGH SS rer. Germ., N. S., 4), p. 261: *Gens enim terre sibi luxuriam cum filiabus et uxoribus suis et quod liberi sui non sint legitimi nec digni tanto principatu, impingere dicebatur.*

25 On trouve un tableau saisissant de cette conjonction dans la première continuation de la Geste des archevêques de Magdebourg, éd. Wilhelm SCHUM, dans: MGH SS, t. 14, Hanovre 1883, p. 435–436.

subir une légère distorsion à la chronologie en donnant la primauté à la Peste Noire, survenue en Brandebourg deux ans après l'imposteur: l'angoisse devant l'inéluctable progression de la maladie, sinon l'introduction de la contagion, était contemporaine de la résurrection de Valdemar qui, de toute manière, agita la principauté quelques années durant et accentua sa dévitalisation. Enfin, bien entendu, les acolytes de l'imposteur pointent du doigt le mauvais gouvernement de leurs adversaires. Puisque celui-ci prend volontiers dans notre espace la forme d'une oppression fiscale dénoncée à cor et à cri par les villes, dont le rôle dans le développement de l'imposture est loin d'être mineur, nous glissons insensiblement vers l'appréhension plus « sociale » du phénomène que j'annonçais dans l'introduction.

Les relations de Louis de Wittelsbach avec les élites urbaines se dégradent sensiblement dans les années qui précèdent le retour de « Valdemar ». Depuis 1344, les actes de résistance se multiplient contre l'autocrate, qui s'ingénie à court-circuiter ses interlocuteurs. Il soutient les métiers en octroyant des places de conseillers dans d'importantes villes comme Stendal ou Berlin pour pouvoir exercer des pressions sur le patriciat. Dès septembre 1345, une ligue dominée par la noblesse et la bourgeoisie escompte interdire à Louis de nouveaux revenus extraordinaires et lui intime de renoncer à ses conseillers issus d'Allemagne méridionale<sup>26</sup>. En vain, car le margrave reste « mal » entouré et poursuit de plus belle sa politique fiscale. Or, l'impôt est le nerf de la guerre civile.

La connexion la plus parfaite entre crise fiscale et imposture correspond cependant aux beaux jours de Dietrich Holzschuh. Pour suppléer aux faibles moyens de la monarchie, conscient de la nécessité de « vivre du sien », Rodolphe de Habsbourg espère améliorer les prélèvements dans son domaine, en augmentant le produit de l'impôt régulier, la *stura*. En théorie, le train de réformes est assez complet: les *sturae* exceptionnelles se multiplient et le projet d'un impôt général est mis sur pied, qui ne sera pas appliqué. Les mesures ponctuelles se succèdent donc. En 1279, Rodolphe frappe les villes royales d'une taxe d'un huitième sur le capital marchand. En 1284, il ne réussit pas à introduire dans ses possessions propres le trentième denier, une nouvelle charge pesant sur les patrimoines et sur les échanges commerciaux, s'élevant à 3,33%. En 1284/85, les villes du Sud et de l'Ouest s'insurgent contre la perspective d'un nouveau prélèvement<sup>27</sup>. Rodolphe doit se livrer à des préparatifs militaires pour isoler les révoltes et trouve des soutiens à Mayence, Worms et Spire. Le premier acte est le siège de Colmar. La coercition le cède néanmoins à la tractation quand le souverain apprend la présence d'un pseudo-empereur à Wetzlar, en passe de se gagner Francfort, ville de l'élection, en pleine effervescence<sup>28</sup>. Rodolphe opte pour la métho-

26 Sur le règne de Louis, Helmut ASSING, *Die Landesherrschaft der Askanier, Wittelsbacher und Luxemburger*, dans: Ingo MATERNA, Wolfgang RIBBE (dir.), *Brandenburgische Geschichte*, Berlin 1995, notamment p. 141-145; plus détaillé: Friedrich Wilhelm TAUBE, *Ludwig der Ältere als Markgraf von Brandenburg*, Berlin 1900.

27 Cette période riche en potentialités insurrectionnelles est abordée par Thomas Michael MARTIN, *Die Städtepolitik Rudolfs von Habsburg*, Göttingen 1976, p. 159-169.

28 Chronique d'Ellenhard, éd. Philipp JAFFÉ, dans: MGH SS, t. 17, Hanovre 1861, p. 126: *Navicula domini Ruodolfi fortissime vacillare cepit, hoc animadvertentes fideles imperii et amici domini*

de de la paix séparée et surmonte les difficultés passagères. Toujours est-il que le péril était devenu considérable, au point de faire »très fortement tanguer la barque de Rodolphe«, pour reprendre le mot d'Ellenhard de Strasbourg, le seul observateur ayant décelé la menace d'une ligue urbaine dans cette région. Bien que les chroniqueurs prennent les événements comme ils viennent et ne jettent pas de ponts entre l'exaspération fiscale et le recours à l'empereur idéal, rempart contre le trentième denier, le lien de cause à effet est indubitable: Rodolphe n'a pas créé Dietrich Holzschuh; il l'a crédibilisé et lui a donné une audience par sa politique fiscale<sup>29</sup>. Le vieillard, ridiculement décalé à Cologne, montre une sensibilité plus acérée en profitant des discordes féodales à Neuss, où il a vraisemblablement provoqué un changement de coloration de la municipalité, et fiscales à Wetzlar.

Cela nous amène à re-considérer certaines remarques formulées par Rainer Christoph Schwinges à propos de ces mouvements révolutionnaires, qu'il explique en partie sur des bases sociales: les espaces densément peuplés, fortement industrialisés feraient dégénérer leurs tensions en pogroms, explosions de millénarisme, conflits ouverts avec les autorités, dont les »révoltes à imposture« ne seraient qu'une variante. Prudent, néanmoins, il constate avec humilité que certaines zones industrialisées n'ont pas répondu à l'appel de la révolution socio-millénaire, citant Esslingen, l'Alsace, les parages du lac de Constance, les Pays-Bas entre Gand et Utrecht, Lübeck, exempts de débordements collectifs – on reconnaît dans cette liste les lieux traversés par les »petits Frédéric«<sup>30</sup>. Les rappels de R. C. Schwinges au sujet du Brandebourg sont également dignes d'une certaine considération. La colonisation, le *Drang nach Osten*, aboutit à une intégration géo-économique forcément inachevée. L'ouest de la principauté, actif dans le trafic des blés et des toiles, est parsemé de villes industrielles, dont les principales appartiennent au réseau de la Hanse. Les régions orientales sont moins bien structurées, moins avancées, plus frileuses. D'où il ressortirait que les villes de l'Ouest aient réagi positivement au retour de Valdemar, formant entre elles des ligues et lui soutirant des privilèges renforçant leur avance économique, tandis que l'Est rural demeurerait insensible à la tentation, organisant même la résistance quand le besoin s'en faisait sentir, comme à Francfort-sur-l'Oder<sup>31</sup>. Cette systématisation flatte l'intelligence; quelques précautions sont pourtant de rigueur. Les données »stratégiques« s'imposent bêtement. Si le margrave pro-

*Ruodolfi regis, videlicet comes Fridericus de Liningen senior et comes Eberhardus de Katzenellenbogen, festinanter venerunt ad dominum Ruodolfum regem, qui iam erat in obsidione, qua obsederat opidum Columbarie in Alsatia, dicentes eidem: nisi subito precluderet viam illi homini perverso, quod tota regio Alemanie se mandatis et precetis nefandissimi submittere vellet pro constanti.* La Chronique rimée d'Ottokar de Styrie, p. 423, fait le même rapport en langue vernaculaire (Ottokars Österreichische Reichschronik, éd. Joseph SEEMÜLLER, Hanovre 1890 [MGH Deutsche Chroniken, 5/1]).

29 Plus lucide ou moins flagorneur que les autres, le continuateur de Martin de Troppau invoque les vraies responsabilités et les exactions excessives (Chronica regia Coloniensis, éd. Georg WAITZ, Hanovre 1880 [MGH SS rer. Germ. in usum scholarum, 18], p. 358: *Sed civitates regno attinentes omnino fidem adhibere volebant propter nimias exactiones, quibus a rege angeriabantur, quorum frequentibus nunciis Weclare accessit, ut per eorum auxilium civitates ulteriores attingeret.*

30 SCHWINGES, *Verfassung und kollektives Verhalten* (voir note 10), p. 190–192.

31 *Ibid.*, p. 191.

videntiel est apparu à l'ouest, c'est aussi parce que dans les régions limitrophes se trouvait une coalition de princes prêts à le promouvoir (l'évêque de Magdebourg, les ducs de Saxe et de Mecklembourg, les comtes d'Anhalt). Si Francfort-sur-l'Oder a préféré être assiégée, c'est parce que Louis de Wittelsbach l'avait investie de son armée. En outre, le pacte des villes pro-Valdemar suit des pentes peu novatrices, soutire effectivement quelques avantages mais insiste surtout, quand il prend la forme des états, sur une chose: la préservation de l'intégrité de la Marche après la mort du dernier prince askanien – la succession offerte de préférence à la famille d'Anhalt (plutôt qu'au duché de Saxe, trop important) ne doit pas s'accompagner d'une partition<sup>32</sup>. À travers toutes ces décisions, ce n'est pas la voix des travailleurs du textile et des menus gens qui se fait entendre, mais celle des bourgeois conservateurs qui forment les collèges échevinaux.

R. C. Schwinges embête en fait le pas à Norman Cohn, dont le long essai, «Les fanatiques de l'Apocalypse», consacré au millénarisme révolutionnaire médiéval, met l'accent sur la continuité entre certaines conduites religieuses plus ou moins hétérodoxes et l'appartenance aux masses paupérisées des grandes régions urbaines<sup>33</sup>. Se fondant notamment sur l'étrange faveur dont Dietrich Holzschuh, la doublure de Frédéric II, bénéficia à Neuss et Wetzlar, Norman Cohn s'autorise à annexer le phénomène des pseudo-monarques messianiques à cette tendance lourde qui fait du millénarisme concret l'apanage du (sous-)prolétariat citadin. Je pense avoir montré, jusque là, à quel point l'imposture, pour réussir, avait besoin d'un fort encadrement aristocratique. Nous devons, pour terminer, nous demander, si le caractère en définitive «populaire» qu'elle peut exceptionnellement assumer se fonde sur un véritable messianisme royal.

Frédéric II, prétexte à six impostures en terres d'Empire, est parallèlement le point d'aboutissement de diverses traditions prophétiques à l'occasion de la guerre de propagande qui l'a opposé au parti pontifical ou guelfe. Un manifeste politico-religieux rédigé en Syrie au VII<sup>e</sup> siècle, et reprenant un oracle de la sibylle tiburtine émis au IV<sup>e</sup>, établit qu'un empereur des Derniers Temps repoussera les ennemis de la chrétienté et que son règne préludera à la venue de l'Antéchrist, puis au retour du Christ et au Jugement Dernier<sup>34</sup>. Or, ce texte enregistre un regain d'intérêt au XIII<sup>e</sup> siècle auprès de la première génération des disciples de Joachim de Flore. Et cela au moment même où Frédéric, à la fois excommunié et roi de Jérusalem, initie un échange de pamphlets virulents avec la papauté, les uns et les autres attribuant au roi un rôle de sauveur

32 Pour les chartes concernant la succession et le redécoupage, voir *Codex diplomaticus* (voir note 18), B II, p. 244; A IX, p. 45.

33 Norman COHN, *Les fanatiques de l'Apocalypse*, Paris 1983.

34 Une des versions latines des Révélations du Pseudo-Méthodius est éditée par Ernst SACKUR, *Sibyllinische Texte und Forschungen*, Halle 1898 (réimpr. Turin 1963), p. 60–96. À propos de ce texte et des vaticinations de la sibylle tiburtine, dont les thèmes sont proches: Horst Dieter RAUH, *Das Bild des Antichrist im Mittelalter. Von Tyconius zum deutschen Symbolismus*, Münster 1973 (*Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters*. N. F. 9), p. 138–152; Gerrit Jan REININK, *Pseudo-Methodius und die Legende vom römischen Endkaiser*, dans: Werner VERBECKE, Daniel VERHELST, Andries WELKENHUYSEN (dir.), *The Use and Abuse of Eschatology in the Middle Ages*, Louvain 1988, p. 82–111.

messianique ou au contraire d'Antéchrist persécuteur. La mort fortuite en 1250 de celui qui était censé incarner le monarque apocalyptique oblige les nouveaux prophètes et les herméneutes joachimites à revoir leur copie: c'est à sa descendance que revient désormais la vocation d'empereur ultime. Les spécialistes italiens et allemands guettent le triomphateur ou la Bête dans chacun des rejetons de la famille Staufen (Manfred, Frédéric d'Antioche, Conrad IV, Conradin, Frédéric de Thuringe, puis Frédéric III de Sicile, etc.). Rien n'y fait, la sibylle est facétieuse: Frédéric II ne revient pas dans sa descendance. Devant l'incapacité des jeunes générations à assumer leur mission, il faut donc que Frédéric revienne en personne diriger ses royaumes, stuféfier le monde ou disperser prêtres et religieux. Il n'est sans doute pas aussi mort qu'il y paraît<sup>35</sup>. Voilà qui semble, sur un plan strictement théorique, entrebâiller une superbe porte à l'imposture.

Se posent alors les problèmes de la diffusion ›populaire‹ de ces thèmes eschatologiques et de leur exploitation par les imitateurs de Frédéric II. Les chroniques attestent l'existence de foyers isolés de croyance en un retour de Frédéric ou de quelque chose qui s'en rapprocherait. En 1269, interrogé par des envoyés de l'évêque de Constance et de l'abbé de Saint-Gall, Hans Stock, le jeune homme que tous prenaient malgré lui pour Conradin, a cette étrange réponse: »Je ne suis pas celui que vous croyez, mais bientôt vous verrez ce(-lui) que vous désirez<sup>36</sup>.« À ce stade, l'ombre de Frédéric de Thuringe se profile vraisemblablement derrière la doublure de Conradin. Peu à peu, cependant, les déceptions s'accumulent. Après le succès de Rodolphe sur Ottokar de Bohême, il paraît évident que le petit-fils du glorieux ancêtre ne gouvernera pas la Germanie. Le Messie doit reparâître corps et âme. Quoique sûrement amateurs de symbolisme, comme tous leurs contemporains, les habitants de Cologne ne saluent pas l'effort de Dietrich Holzschuh, ce Frédéric revenu en 1283, après une absence de trente-trois ans (l'âge du Christ). Ils l'éconduisent avec fracas. Là encore, on aurait peine à reconnaître dans son action ultérieure, à Neuss et à Wetzlar, les prodromes d'une réforme radicale de l'Église ou toute autre particularité du Dernier Empereur. Ses premières démarches sont d'ordre ›constitutionnel‹; il prêche la modération fiscale et concède des privilèges à l'abbesse d'Essen. Pour noircir un tant soit peu la mémoire de ce tiède Antéchrist, il reste l'argument facile des ›Vaudois‹ signalés parmi son entourage. Les hérétiques et Frédéric II – celui des légendes – ayant pour ennemi commun la papauté, se seraient accordés sur cette base en 1284/85<sup>37</sup>. Seul Ellenhard de Strasbourg, parmi les chroniqueurs de la première génération, parle de ›Manichéens‹, qui auraient fondé leurs espoirs sur le nouveau souverain établi à Neuss<sup>38</sup>. Leur présence alléguée pourrait n'être, à l'instar de celle des Juifs dans

35 Le détail de ce cheminement figure dans LECUPPRE, L'imposture politique (voir n. 2), p. 349–357.

36 *Notae Weingartenses*, éd. Georg Heinrich PERTZ, dans: MGH SS, t. 34, Hanovre 1879, p. 831: *Unde per internuncios, qui Cunradum familiaris noverunt, cerciorari de eius satagunt existenciam; e quibus alter eum Cunradum existere perdocuit, alter vero falsum esse astruxit. Dixit enim: ›Quem esse me existimatis, non sum; tamen in brevi videbitis quod desideratis.*

37 Voir par exemple Morton BLOOMFIELD, Marjorie REEVES, *The Penetration of Joachimism into Northern Europe*, dans: *Speculum* 29 (1954), p. 772–793 (en particulier, p. 791). L'hypothèse a atteint son apogée avec Franz-Guntram SCHULTHEISS, *Die deutsche Volkssage vom Fortleben und der Wiederkehr Friedrichs II.*, Berlin 1911, p. 18–22, 34–36, 48, 62–66, qui considère Dietrich Holzschuh comme l'hérésiarque (le ›patriarce‹) de la secte de Schwäbisch Hall.

38 Chronique d'Ellenhard (voir note 28), p. 125: *Statuit sibi mansionem in Nuisen, [...] ibi factus*

d'autres récits, qu'un motif compromettant ajouté de toutes pièces. En tout cas, le millénarisme ne semble pas fournir la meilleure ligne d'analyse de l'affaire Holzschuh.

C'est la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle qui offre principalement à Frédéric cette dimension eschatologique, folklorique, voire exotique. Le même imposteur s'est déjà alourdi de détails purement imaginaires dans la chronique rimée d'Ottokar le Styrien. L'origine de ses richesses, qui demeurerait inexplicquée ou, au pire, diabolique à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, est attribuée par le poète à l'offrande de trois camériers maures<sup>39</sup>. L'association du bon empereur Frédéric, qui recouvre partiellement la mythologie de son petit-fils thuringien, et d'un âge d'or à venir s'opère vraiment à ce moment dans les consciences populaires. La greffe joachimite a pris et donne naissance à une hérésie, à propos de laquelle on est en droit de parler sans exagération de messianisme. L'aspect social et anticlérical s'affirme. Vers 1348, l'année de la Peste Noire, Jean de Winterthur assiste avec effarement à la montée en puissance d'une foi en un Frédéric réformateur de l'Église corrompue et niveleur de la société. À la fin de son règne, il chevaucherait à la tête d'une grande armée et renoncerait à l'empire sur le mont des Oliviers ou auprès de l'arbre sec – preuve de la diffusion (ou de la dilution?) populaire du Pseudo-Méthodius<sup>40</sup>. Pour conclure, le chroniqueur, lui-même franciscain, fait remarquer avec beaucoup de bon sens que de telles espérances ou croyances en la résurrection d'un homme mort depuis plus de quatre-vingts ans (quatre-vingt dix-huit, en fait) dépassent l'entendement. Dans un déluge de citations de l'Ancien Testament, Jean de Winterthur réaffirme l'absurdité théologique de ces principes et les situe du côté de l'hérésie<sup>41</sup>.

*concursus magnus[...] specialiter ab hereticis, qui in eo tanquam in secta Manicheorum anchoram heretice pravitatis firmaverunt.*

- 39 C'est un véritable chapitre de conte, celui des *swarzen kameraere*, qui se trouve aux p. 422–423 de la Chronique rimée (voir note 28). Il prend racine dans l'admiration de Frédéric II pour la civilisation musulmane rencontrée en Sicile et dans l'entretien d'une garde arabe, évidemment très critiquée par le parti pontifical.
- 40 Die Chronik Johans von Winterthur, éd. Friedrich BAETHGEN, Carl BRUN, Berlin 1924 (MGH SS rer. Germ., N. S., 3), p. 280: *In hiis temporibus apud homines diversi generis, immo cuncti generis, multos valde assertissime vulgabatur imperatorem Fridricum secundum huius nominis, a quo secundam partem presentis operis inchoavi, ad reformandum statum omnino depravatam ecclesie venturum in robore maximo potentatus. Adiciunt quoque homines predicta sciencientes, quod necesse sit eum venire, si in mille partes secatus esset, immo si in pulverem per combustionem redactus foret, eo quod divinitus sit decretum ita debere fieri, quod immutari impossibile est. Secundum igitur istam assercionem, cum resuscitatus ad imperii sui culmen reversus fuerit, puelle vel femine pauperi in matrimonio iunget virum divitem et e converso, moniales et sorores in seculo degentes maritabit, monachos uxorabit, pupillis, orphanis, viduis omnibus et singulis spoliatis res ablatas restituet cunctisque faciet iusticie complementum. Clericos persequetur adeo atrociter, quos coronas et tonsuras suas stercore bovino, si aliud tegimentum non habuerint, obducent, ne appareant tonsorati. Religiosos, qui denunciando processus papales contra eum, precipue fratres Minores, ipsum de imperio repulerant, de terra fugabit. Post resumptum imperium iustius et gloriosius gubernatum quam ante cum exercitu copioso transfretabit et in monte Oliveti vel apud arborem aridam imperium resignabit.*
- 41 Ibid., p. 280–281: *Quod autem aliqui mortui et incinerati resurgant rursus regnaturi et habitaturi modo pristino super terram, fidei katholice contrarium est et scripture in multis locis dissonum, ex quibus aliqua tangam.*

Deux décennies plus tard, en 1368, une ligne des actes du procès de Konrad Schmid, hérésiarque thuringien à la tête d'une secte de crypto-flagellants, stipule que l'homme se fait appeler « empereur Frédéric »<sup>42</sup>. Lui a bénéficié de cette transformation souterraine et sans doute très minoritaire des mentalités, conciliant enfin indubitablement imposture, messianisme et hétérodoxie. Mais avant lui, à l'âge d'or de l'imposture en Germanie, les ressorts de la mystification se voulaient techniques et réalistes. Après lui, la légende continue son chemin – sans plus personne pour l'incarner<sup>43</sup>.

Pour l'essentiel, les imposteurs ne se targuent d'aucune aura apocalyptique. Leurs objectifs sont limités et plutôt adaptés aux circonstances. Un rapide bilan de l'œuvre des deux simulateurs les mieux documentés, Dietrich Holzschuh et Jekel Rehbock, le confirme. Les décisions émanent de personnalités plus ou moins dérangées, difficilement saisissables, dont le discours réel a de toute évidence été réélaboré. L'unité de leur comportement réside dans une volonté catégorique d'atteindre les honneurs suprêmes ou de les transmettre. Le contenu de leur programme ou de leur action politique, pour autant qu'il nous apparaisse, n'a rien d'un vaste dessein, il est tout entier dans la gestion de l'urgence, c'est-à-dire dans l'abandon de ressources vitales à terme. Un Dietrich Holzschuh s'inscrit de ce point de vue dans une certaine continuité sur le plan de la dégradation des prérogatives royales; l'aptitude à donner doit aussi lui conférer cette popularité qu'il recherche aux dépens de Rodolphe de Habsbourg. Quel est le sens de ses interventions? La modération fiscale à l'égard des villes, la concertation, la synthèse, l'octroi de nouveaux privilèges à la noblesse, la promesse de la paix, éventuellement. Si le parti gibelin le dirige dans l'ombre, rien ne transpire vraiment de ses intentions profondes. La seule perspective du faux Frédéric est la tenue d'une diète d'Empire à Francfort, où son pouvoir serait affirmé. La convocation de Rodolphe, exprimée selon les formes, semble-t-il, tend moins à la destitution du Habsbourg qu'à une manière originale de répartition des rôles, où, sans lien de parenté, le roi des Romains devrait se soumettre à un empereur suzerain et débonnaire<sup>44</sup>.

La production écrite réalisée au nom de Valdemar est comparativement plus impressionnante. Mais les chartes rédigées en quantité ne disent que le souci de la succession et l'obligation conjoncturelle de la démagogie. « Valdemar » brade pour briguer, il donne pour éliminer<sup>45</sup>. Sa pratique de la concession hyperbolique valide

42 *Historia Flagellantium, praecipue in Thuringia. Documenta II: prophetica Conradi Smedis vel potius Schmid hæresi Flagellatorum infecti (cum glossis cujusdam catholici synchroni)*, éd. August STUMPF, dans: *Neue Mittheilungen aus dem Gebiet historisch-antiquarischer Forschungen* 2 (1836), p. 20: *Glossa. Ubi dicit quod ipse Cunradus faber Rex sit Thuringiae et Imperator Fredericus debeat nominari et esse.*

43 Une remise en cause du messianisme et un aperçu des avatars de la légende frédéricienne: Gilles LECUPPRE, *Rois dormants et montagnes magiques*, dans: *Montagnes médiévales. XXXIV<sup>e</sup> congrès de la SHMESP*, Paris 2004, p. 345–354.

44 *Chronique d'Ellenhard* (voir n. 28), p. 126: *Medio autem tempore perfidus homo ille miserat ad dominum Ruodolfum regem, ut die ad hoc statuta veniret ad conspectum suum, feoda sua et regnum, tamquam a vero imperatore recepturus.*

45 Quelques exemples: *Codex diplomaticus* (voir n. 18), A IX, p. 42; A III, p. 378; A VIII, p. 207; A IX, p. 43; A XVI, p. 12, 328; A XI, p. 36.

presque les moqueries et les sobriquets distribués par ses adversaires: ›Meinecke‹ n'énonce rien et ne règne pas; il tente d'assurer une transition<sup>46</sup>. ›Sac-de-farine‹ est un homme de paille<sup>47</sup>.

Quelques impostures ont fait long feu, d'autres ont reçu de princes ou de rois une caution et des lettres de noblesse qui disent assez le danger potentiel de cette pratique. Après tout, le faux Valdemar est parvenu à se saisir de la moitié de la Marche, a provoqué une guerre de huit ans et gît tranquillement, en margrave légitime, dans la crypte de Dessau<sup>48</sup>. Tous, en tout cas, vérifient la force de la nostalgie en politique: un passé épuré est toujours opposable à un présent difficile. Ils sont la pierre de touche des nouvelles dynasties, des nouveautés institutionnelles, des nouveaux rapports de pouvoir, des nouvelles prétentions fiscales des États en formation. Ils sont les porte-parole de la méfiance de diverses catégories de la société politique qui savent faire entendre que le changement ne se fera pas sans leur consentement. Venu de l'Âge d'or, ils règnent sur la Discorde.

46 Pour les surnoms du faux margrave, voir SCHULTZE, *Die Mark Brandenburg* (voir note 14), p. 77, note 11.

47 Geste de l'évêque Albert II de Halberstadt, éd. Georg Heinrich PERTZ, dans: MGH SS, t. 23, Hanovre 1874, p. 129: *Ceteri vero predictum simulatum et falsum, alio nomine dictum Melsak, cum magno honore, pompa et leticia tamquam verum marchionem receperunt.*

48 Première continuation de la geste des archevêques de Magdebourg (voir note 24), p. 436: *Vixit autem in hoc statu annis circiter 9, et mortuus est et sepultus in Dessowe sicut marchio coram altari unius capelle.*

LUDOVIC NYS

JEAN VAN EYCK ET CLÈVES<sup>1</sup>

Pour seuls indices, des œillets<sup>2</sup> »de gueules et d'argent«, un tau et une clochette!

L'identification d'un portrait anonyme sera toujours, aux yeux des tenants d'une histoire de l'art formaliste, une entreprise hasardeuse; elle ne répond pas moins à une nécessité, contenue au cœur même de l'œuvre, de son projet, du processus de création supposé avoir lié en un dialogue étroit et insistant le peintre et son modèle, qui se trouve être aussi souvent son commanditaire. Dire le style tout en s'appuyant sur les données techniques et matérielles demeure incontestablement un angle d'approche essentiel à une connaissance critique approfondie de l'œuvre, des parentés formelles censées éclairer le milieu qui l'a vu naître, mais une telle démarche, s'agissant d'un portrait anonyme en particulier, ne permet pour autant de lever que partie du voile, laissant dans l'ombre son objet même, silhouette en quête d'identité d'un personnage pourtant bien réel, à la densité psychologique qui interpelle, immergé dans une histoire que l'on pressent si concrète<sup>3</sup>.

S'il fallait ne citer qu'un cas, pour s'en tenir au plus fascinant des portraitistes flamands qui nous occupera ici, ce serait assurément celui de l'énigmatique *Timotheos*! Que d'hypothèses formulées depuis l'identification à Gilles Binchois qui en fut proposée par Erwin Panofsky<sup>4</sup>! Les noms cités, pour la plupart, furent ceux de personnages célèbres – on ne prête qu'aux riches! –, de l'emblématique Henri le Navigateur au romantique prince d'Amours, Pierre de Hauteville, en passant par le soi-

- 1 Nous remercions ici, pour leur aide et leurs suggestions: le professeur Werner Paravicini (Christian-Albrechts Universität Kiel), Anja Eisenbeiß (Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg), Ingeborg Krüger (Rheinisches Landesmuseum Bonn), Bert Thissen et Regina Proest (Stadtarchiv Kleve), Serge Lebailly de Tillegem (ancien conservateur du musée des Beaux-Arts de Tournai), le professeur Jacques Paviot (Université de Paris XII-Val de Marne), Anne van Buren-Hagopian et Jean-Luc Pypaert. Ma reconnaissance, en particulier, s'adresse à mes deux collègues de l'Institut royal du Patrimoine artistique et du Centre d'Étude de la Peinture du XV<sup>e</sup> siècle dans les Pays-Bas méridionaux et la Principauté de Liège, Dominique Vanwijnsberghe et Hélène Mund, et à M<sup>e</sup> Michèle Lebrun, du service des prêts entre bibliothèques de l'Université de Valenciennes, dont je ne louerai jamais assez l'efficacité et la disponibilité.
- 2 Le titre allemand: *Der Mann mit den Nelken* est plus conforme que le titre français: *l'Homme à l'œillet*, le modèle tenant à la main non une mais quatre fleurs sauvages de petites dimensions.
- 3 Il n'y a plus à insister sur la spécificité du réalisme descriptif du portrait flamand en regard des tendances nettement plus idéalisées du portrait italien à la même époque, autant conçu, dans le contexte de l'humanisme renaissant, comme effigie que comme représentation fidèle des traits physiologiques et »portrait de l'âme« du modèle. À ce propos, Frank ZÖLLNER, *The »Motions of the Mind« in Renaissance Portraits: The Spiritual Dimension of Portraiture*, dans: *Zeitschrift für Kunstgeschichte* 68 (2005), p. 23–40.
- 4 Erwin PANOFSKY, *Who is Jan van Eyck's Tymotheos?*, dans: *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes* 12 (1949), p. 89–90.

disant sculpteur de cour qu'aurait été Gilles le Blackere. D'autres suggestions furent avancées, qui étaient par avance condamnées à rester sans lendemain, celle par exemple qui prétendait y reconnaître un marchand grec (*sic*), celle encore d'Elisabeth Dhanens pour qui derrière la racine de ce prénom grec aux résonances bibliques pourrait s'être glissée une référence au diminutif thiois du prénom Thomas (*Tymme*). Mon collègue Daniel Lievois et moi-même nous sommes risqués à y reconnaître plus prosaïquement un membre de la haute administration ducale, le receveur de Flandre et d'Artois Godevaert de Wilde (alias Godefroy le Sauvage)<sup>5</sup>, une suggestion qui, quelque argumentée qu'elle fût, n'avait à l'évidence la moindre chance de recueillir l'adhésion du landerneau des musicologues, toujours attachés à la figure du chanoine musicien de Soignies d'adoption brugeoise<sup>6</sup>. Il est des signatures dont l'autorité creuse des ornières parfois très profondes! Tel est là aussi, force est d'en convenir, l'un des enjeux critiques de cette discipline qu'est l'histoire de l'art, dont la quête de clarté et d'intelligence ne peut, qu'on le veuille ou non, faire l'économie de ces impressionnantes sédimentations historiographiques.

Le *Timotheos* de Londres n'est pas le seul portrait de Van Eyck à avoir piqué la curiosité des historiens et historiens de l'art. Il en est un autre, quoiqu'il soit aujourd'hui acquis qu'il s'agisse d'une copie ancienne d'après un original eyckien perdu, qui a suscité un non moins vif intérêt parce que recelant lui aussi nombre d'indices susceptibles de livrer les clefs qui permettent d'en percevoir l'identité: l'*Homme à l'œillet* de la Gemäldegalerie de Berlin<sup>7</sup> (fig. 1). Le poids de la littérature, ici non plus, n'a pas peu contribué à obstruer les horizons de la recherche. À l'instar de

5 Également pour un état de la question sur les différentes identifications proposées: Ludovic Nys, Daniel LIEVOIS, Not Timotheos again! The Portrait of Godevaert de Wilde, receiver of Flanders and Artois?, dans: Bert CARDON et al. (dir.), »Als ich can«. Liber Amicorum in Memory of Professor Dr. Maurits Smeyers, t. 2, Leuven 2002 (Corpus van verluchte handschriften, 12 – Low Countries series, 9), p. 1037–1057.

6 Pour preuve, la récente position consécutive à la publication de notre article du professeur Reinhard Strohm. Cf. Reinhard STROHM, Alexander's Timotheus. Towards a Critical »Biography«, dans: *Journal de la Renaissance* 2 (2004), p. 107–133 (ici p. 114 n. 20). Christiane Van den Bergen-Pantens a proposé de son côté d'y reconnaître son fils Gossuin, décapité à Lovenstein en 1448. Cf. Christiane VAN DEN BERGEN-PANTENS, compte rendu de Nys (Ludovic) et Lievois (Daniel), Not Timotheos again! ..., dans: *Scriptorium* 57 (2003) n° 2, p. 243. L'auteur y livre une information intrigante au regard de l'hypothèse que nous avons avancée: l'existence à la Bibliothèque royale Albert 1<sup>er</sup> de Bruxelles et à la Bibliothèque nationale de France à Paris de quatre manuscrits (KBR, 9902 / KBR, 9881–2 / KBR, 9596–97 / BNF, Lat. 9675) ayant appartenu à Godevaert de Wilde (propriété confirmée par la présence de ses armes et de sa signature, identique à celle qui figure sur de nombreux mandements de sa main). Or sur ces quatre manuscrits, deux comportent des inscriptions marginales en grec (sont-elles de lui-même ou de son fils, Gossuin, qui en avait hérité et qui, on le sait, avait étudié le grec à l'Université de Bologne?). En outre, l'un des quatre manuscrits n'est autre qu'une chronique des rois de Portugal, le *Speculum regum* de Pelagius, le seul qui soit conservé dans les anciens Pays-Bas. Cette coïncidence, dans le contexte du mariage de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, est troublante; elle l'est d'autant plus que Godevaert de Wilde, décédé quelque trois mois seulement après le retour à Sluis de l'expédition à laquelle avait participé Jean Van Eyck, était alors le principal armateur de navires du duc en Flandre. Se pourrait-il que lui-même, en dépit du silence des sources à ce propos, ait été de l'aventure, qu'il ait accompagné Van Eyck en 1429 au Portugal? La question mérite à notre sens tout au moins d'être posée.

7 Staatliche Museen zu Berlin, Gemäldegalerie, inv. 525 A, panneau de chêne, 41,5 × 31,5 cm.

Binchois pour le *Timotheos*, un nom revient depuis plus d'un siècle de façon récurrente, celui du bouillant fils d'Albert de Bavière, Jean, dit »sans Merci«, ainsi dénommé en raison de la cruauté avec laquelle il réprima en 1408 la révolte des Liégeois. Deux contributions ont récemment encore réservé à cette identification un écho plus que favorable, celle d'Alain Marchandise<sup>8</sup> et celle de l'actuel conservateur du Groeningemuseum de Bruges, Till-Holger Borchert<sup>9</sup>. La proposition, à bien y regarder, n'est toutefois pas sans soulever de sérieuses difficultés. Elle entraîne une double conséquence: le panneau de Berlin, ou du moins l'original sur lequel il est supposé avoir été copié, ne pourrait avoir été peint après 1425 – car il n'y a à l'évidence pas lieu d'y reconnaître, ainsi qu'on l'a affirmé du *Timotheos*, un portrait posthume –; il s'agirait donc, si l'on s'en tient à cette identification, d'une œuvre bien antérieure aux autres portraits datés de Van Eyck, réalisée lors de son séjour à la cour de La Haye, une datation, comme nous le verrons, qui se trouve être contestée par de nombreux historiens de l'art. L'hypothèse, en outre, supposerait que le modèle fût âgé tout au plus d'une cinquantaine d'années – né en 1374, Jean de Bavière décéda le 5 janvier 1425 –, ce que contredisent, il faut bien l'admettre, les traits physiologiques du personnage, déjà marqué des premiers stigmates de la vieillesse.

### État de la question: Itinéraire, attributions, critique d'authenticité

Au plus haut que l'on remonte dans le temps, le panneau est localisé en région rhénane. Il est en possession du marchand d'art colonais Philip Engels vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle il passe pour une œuvre de Hans Holbein<sup>10</sup>. En 1855, il est présenté pour la première fois dans une exposition d'art religieux organisée à Cologne. C'est là que le repère le directeur du musée impérial de Berlin, Friedrich Gustav Waagen, qui y reconnaît »au premier coup d'oeil« un authentique de Jean Van Eyck<sup>11</sup>. La même année, sa découverte est relayée, en Belgique, dans le »Messenger des

8 Alain MARCHANDISSE, L'ordre de Saint-Antoine en Hainaut et l'*Homme à l'œillet* de la Gemäldegalerie de Berlin. Quelques prolégomènes provisoires, dans: JOOST VANDER AUWERA (éd.), *Liber Amicorum Raphaël De Smedt*, t. 2: *Artium Historia*, Louvain 2001 (*Miscellanea Neerlandica*, 24), p. 116–131 (en particulier p. 127–128).

9 Till-Holger BORCHERT, Jan van Eyck, Lambert van Eyck und das Haus Bayern-Straubing in Holland, dans: Dorit-Maria KRENN, Joachim WILD (dir.), »fürste in der ferne«. *Das Herzogtum Niederbayern-Straubing-Holland 1353–1425*, Augsburg 2003, p. 40–45 (en particulier p. 43–44).

10 Information livrée dans: Friedrich Gustav WAAGEN, *Drei Eischer unbekannte Gemälde des Jan Van Eyck*, dans: *Deutsches Kunstblatt* 6 (1855), p. 70; ID., compte rendu de H. G. Motho, Ueber das »Madonnenbild der altflandrischen Schule«... (paru dans: *Zeitschrift für Bildende Kunst* 2 [1867]), dans: *Zeitschrift für bildende Kunst* 3 (1868), p. 127–128 (ici p. 128); Alfred WOLTMANN, *Die Galerie Suermondt*, dans: *Zeitschrift für bildende Kunst* 9 (1874), p. 193–202 (ici p. 196). Cette attribution, ainsi que ne manque pas de le souligner Alfred Woltmann, est curieuse; elle n'exclut pas qu'il y ait eu à l'origine une confusion avec un autre portrait du XVI<sup>e</sup> siècle d'un homme tenant lui aussi un œillet.

11 WAAGEN, *Drei Eischer unbekannte Gemälde* (voir n. 10), p. 70. Attribution confirmée dans ID., compte rendu de H. G. Motho (voir n. 10), p. 128. Gustav Friedrich Waagen, curieusement, ne fait pas allusion au panneau dans le chapitre qu'il consacre à l'œuvre des frères Van Eyck dans sa monographie sur les peintres allemands et flamands: ID., *Handbuch der deutschen und niederländischen Malerschulen*, t. 1, Stuttgart 1862, p. 92–93.

Sciences historiques« de Gand<sup>12</sup>; elle ne tarde pas à susciter de premières discussions sur sa paternité. Ainsi, le catalogue de la vente de la collection Engels du 16 mai 1867 cite-t-il l'œuvre comme étant un original d'Hubert Van Eyck<sup>13</sup>. C'est pourtant bel et bien pour un authentique de Jean Van Eyck, aux dires de Gustav Friedrich Waagen<sup>14</sup>, que l'acquiert au prix de 5500 francs le collectionneur d'Aix-la-Chapelle, Berthold Suermondt<sup>15</sup>, et c'est toujours comme tel qu'elle figure la même année (septembre 1867) à l'exposition brugeoise consacrée aux maîtres de l'«Ancienne école néerlandaise». L'historien de l'art anglais William Henry James Weale, l'auteur du catalogue, reprend l'attribution qu'avait avancée quelque douze ans plus tôt Waagen et en situe l'exécution entre 1430 et 1440, soit plus ou moins à l'époque des deux portraits des Arnolfini (1434) et de l'épouse de l'artiste (1439)<sup>16</sup>, une opinion partagée par Émile Galichon qui consacre la même année un compte rendu critique à la rétrospective brugeoise dans la «Gazette des Beaux-Arts»<sup>17</sup>. William Bürger, à leur suite, invoque des analogies de style avec le portrait de Josse Veyt pour en resserrer la datation, à ses yeux «trop élastique», entre 1432 et 1436<sup>18</sup>. C'est encore sous cette attribution qu'est présenté le tableau en 1869 à l'exposition des «Peintures anciennes» de Munich<sup>19</sup>, de même, en 1872, qu'à l'exposition bruxelloise de «Tableaux et dessins d'anciens maîtres» organisée par la Société néerlandaise de bienfaisance<sup>20</sup>. En mai 1874, le panneau fait partie de la sélection des œuvres de la collection Suermondt vendues à la Gemäl-

12 (P. C. VAN DER MEERSCH), Découverte de trois tableaux attribués à Jean Van Eyck, dans: *Messenger des Sciences historiques* (1855), p. 233.

13 Vente chez Lempertz à Cologne, le 16 mai 1867. *Catalog der Kunst-Sammlungen des verstorbenen Rentners Herrn Philipp Engels. Gemälde, Kupferstiche, Kunstsachen, Kunstbücher, Autographen etc.* (16 mai 1867), commissaire-priseur: F. G. W. Custodis, directeur de la vente: J. M. Heberle, (avant-propos par J. M. HEBERLE [H. Lempertz], Cologne, 1<sup>er</sup> mai 1867), p. 7, n° 17, signalé dans Frits LUGT, Répertoire des catalogues de ventes publiques intéressant l'art ou la curiosité ..., t. 3 (1861–1900), La Haye 1964, p. 84. Voir également Hermann BECKER, *Versteigerung des Kabinetts Engels*, dans: *Beiblatt zur Zeitschrift für bildende Kunst* 13 (10 mai 1867), p. 109–110 (ici p. 110).

14 WAAGEN, compte rendu de H. G. Motho (voir n. 10), p. 128.

15 WOLTMANN, *Die Galerie Suermondt* (voir n. 10), p. 196.

16 William Henry James WEALE, *Tableaux de l'ancienne École néerlandaise exposés à Bruges dans la grande salle des Halles* (septembre 1867). *Catalogue. Notices & descriptions avec monogrammes, etc.* (Gilde de Saint Thomas & Saint Luc), Bruges 1867, p. 4–5, n° 3.

17 Émile GALICHON, *Exposition de tableaux primitifs à Bruges*, dans: *Gazette des Beaux-Arts* 23 (1867), p. 483–488 (ici p. 484).

18 William BÜRGER, *Nouvelles études sur la galerie Suermondt à Aix-la-Chapelle*, dans: *Gazette des Beaux-Arts* 2<sup>e</sup> pér. 1 (1869), p. 5–17 et 102–187 (ici p. 7–10, en particulier p. 9).

19 Wilhelm SCHMIDT, *Die Ausstellung älterer Gemälde im Kunstausstellungsgebäude zu München*, dans: *Zeitschrift für bildende Kunst* 4 (1869), p. 356–360 (ici p. 357). C'est de cette même année 1869 que date la gravure du tableau réalisée par Charles Ferdinand Gaillard.

20 Exposition de tableaux et dessins d'anciens maîtres organisée par la Société néerlandaise de bienfaisance à Bruxelles, *Bruxelles* 2<sup>e</sup> 1873, p. 11, n° 6, qui donne le portrait pour celui d'un «vieillard». Cf. également C. DIETRICHSON, *Die Ausstellung der Gemälde alter Meister aus dem Privatbesitze zu Brüssel*, dans: *Kunst-Chronik. Beiblatt zur Zeitschrift für bildende Kunst* 7 (1872), col. 828–835 (ici col. 829). À propos de cette exposition, également, l'article du critique français Paul Mantz rédigé à partir des notes rassemblées par William Bürger: Paul MANTZ, *La galerie de M. Suermondt*, dans: *Gazette des Beaux-Arts* 2<sup>e</sup> pér. 9 (1874), p. 371–386 (ici p. 372–373).

degalerie de Berlin<sup>21</sup>. Le rapport établi en date des 6 et 7 du même mois par l'administration du musée et son directeur, Julius Meyer, n'hésite pas à y reconnaître la pièce-maîtresse de la galerie; le prix qu'il atteint, au sein de la liste des acquisitions, est d'ailleurs le plus élevé, pas moins de 17 500 thalers, loin devant la *Kermesse paysanne* de David Teniers évaluée quant à elle à 12 000 thalers<sup>22</sup>. Julius Meyer et son jeune assistant, Wilhelm Bode, qui enregistrent l'entrée de l'œuvre dans les collections du musée, s'en tiennent à l'expertise de l'ancien directeur du musée, Gustav Friedrich Waagen, et de James Weale<sup>23</sup>. La controverse n'est pas éteinte pour autant. Le nom d'Hubert Van Eyck refait surface quelque vingt ans plus tard. En 1898, Ludwig Kämmerer attribue l'œuvre à nouveau à Hubert tout en la datant étrangement de vers 1433<sup>24</sup>. James Weale lui-même, dans la réédition publiée en 1912, en collaboration avec Maurice Walter Brockwell, de sa monographie sur les frères Van Eyck de 1908, revient sur sa première opinion, proposant d'y reconnaître une œuvre d'Hubert, sans plus se prononcer cependant sur sa datation<sup>25</sup>, une attribution que devait rejeter de façon catégorique dès l'année suivante E. Durand-Gréville pour qui »Hubert, plein de charme, (aurait) été incapable de cette profonde vérité«<sup>26</sup>. Au cœur de la polémique, on l'aura compris, se trouve le problème posé par l'identification des mains des volets extérieurs du polyptyque de Gand représentant le couple de donateurs, toujours considérés à l'époque par certains comme étant l'œuvre d'Hubert. Il est intéressant de noter en outre comment l'attribution à l'un ou l'autre des deux frères paraît bel et bien avoir conditionné la datation assignée au panneau, avant 1426, année de la

- 21 Le reste de la collection Suermondt fut mis en vente publique cinq ans plus tard, en mai 1879: Catalogue de la collection des dessins anciens composant le cabinet de M. B. Suermondt d'Aix-la-Chapelle, dont la vente aux enchères publiques aura lieu à Francfort-s/M. dans la maison Rossmarkt, n° 5 au premier, le lundi 5 mai 1879 et jours suivants ..., sous la direction de F.-A.-C. Prestel, Francfort-s/Main 1879.
- 22 Le panneau y est repris sous le numéro 56. Cf. Herbert LEPPER, *Kunsttransfer aus der Rheinprovinz in die Reichshauptstadt*, dans: *Aachener Kunstblätter* 56/57 (1988-1989), p. 183-342 (édition de la lettre envoyée au ministre de la Culture, A. Falk, le 9 mai 1874: document n° 17, p. 227-240, en particulier p. 233 et 238).
- 23 Julius MEYER, Wilhelm BODE, *Verzeichnis der ausgestellten Gemälde und Handzeichnungen aus den im Jahre 1874 erworbenen Sammlungen des Herrn Barthold Suermondt*, Berlin <sup>2</sup>1875. Cf. F. LINDEMANN, *compte rendu de J. Meyer et W. Bode, Verzeichnis*, dans: *Repertorium für Kunstwissenschaft* 1 (1876), p. 181-185 (ici p. 182).
- 24 Ludwig KÄMMERER, *Hubert und Jan van Eyck*, Bielefeld 1898, p. 62.
- 25 William Henry James WEALE, avec la collaboration de Maurice Walter BROCKWELL, *The Van Eycks and their art*, Londres, New York, Toronto 1912, p. 80-82 (ici p. 82): »Probably by Hubert, to whom it was assigned at Köln in 1867. There is no record of its having at an earlier period been ascribed to John.« Il est significatif que l'érudit anglais n'ait adopté ce revirement qu'à la suite de la proposition de Henri Hymans en 1908 (voir n. 49) d'identifier le modèle à Jean de Bavière et n'y fasse encore aucune allusion dans sa monographie publiée la même année: ID., *Hubert and John Van Eyck. Their Life and Work*, Londres, New York 1908, p. 122-124, n° 17. En 1900 encore, il le donnait à Jean Van Eyck, le rapprochant de l'autre portrait conservé à Berlin qu'il identifiait alors à Jean, seigneur de Roubaix, en réalité Baudouin de Lannoy, et datait d'après 1431. Cf. ID., *Portrait d'un chevalier de l'ordre de la Toison d'or peint par Jan van Eyck*, dans: *Gazette des Beaux-Arts* 3<sup>e</sup> pér. 24 (1900), p. 173-174 (ici p. 174).
- 26 E. DURAND-GRÉVILLE, *compte rendu de W. H. James Weale, Maurice W. Brockwell, »The Van Eycks and their art«*, 1912, dans: *La Chronique des arts et de la curiosité* 32 (1913), p. 253-255 (ici p. 254).

mort d'Hubert, ou dans les années 1430, époque à laquelle sont signés par son cadet les quelques portraits datés qui nous sont conservés, ceux des Arnolfini (1434) et de son épouse (1439), et le *Timotheos* (1432) en particulier. Une même pétition de principe, ainsi que nous le verrons, amènera implicitement les partisans de l'identification du modèle à Jean de Bavière à opter pour une datation précoce, dans les années 1420.

La discussion est relancée, en 1900, avec les premiers doutes qu'émet Karl Voll sur l'authenticité du panneau<sup>27</sup>. Un certain nombre d'observations plaideraient en faveur d'une copie ancienne réalisée à partir d'un original de Van Eyck. La qualité médiocre des coloris en particulier, de même que certaines incohérences du dessin, en apparence si proche pourtant de ce que l'on connaît de son style, seraient aux dires de l'historien de l'art allemand incompatibles avec la maîtrise atteinte par le grand maître flamand. Une position aussi radicale ne pouvait que rencontrer une opposition farouche auprès de certains spécialistes. Pour le nouveau directeur du musée de Berlin Wilhelm Bode, notamment, les divergences de qualité discernables dans l'œuvre eycien suffisaient à rendre compte des imperfections de ce panneau, d'un esprit par ailleurs très proche, ainsi qu'il ne manque pas de le rappeler, des portraits de Josse Veyt et du cardinal »della Croce« de Vienne (le cardinal Albergati)<sup>28</sup>. Max J. Friedländer restera lui aussi attaché à la thèse d'un portrait original, de celui en l'occurrence d'un proche de la cour des Hainaut-Bavière des années 1420, probablement exécuté par Van Eyck tandis qu'il se trouvait à La Haye entre 1422 et 1425<sup>29</sup>. La brèche néanmoins était ouverte, qui n'allait pas tarder à alimenter à nouveau la controverse. Nombreux sont ceux, à la suite de Karl Voll, qui en viennent à exprimer les mêmes réticences. Il n'est pas utile de s'étendre ici sur la position de l'ultra-régionaliste Louis Maeterlinck pour qui le panneau de Berlin de même que la *Fontaine de Vie* de Madrid et le petit triptyque de Dresde seraient l'œuvre de peintres actifs à Gand à l'époque de l'arrivée des frères Van Eyck<sup>30</sup>. L'argument invoqué en 1938 par Alan Burroughs est autrement convaincant: l'usage abondant de blanc de plomb révélé par les radiographies est tout à fait inhabituel dans l'œuvre de Jean Van Eyck<sup>31</sup>. Charles de Tolnay<sup>32</sup> et Hermann Beenken<sup>33</sup>, à une époque où la thèse de la copie est encore loin d'avoir conquis tous les esprits<sup>34</sup>, rejettent à leur tour la paternité à Van Eyck sur la seule base

27 Karl VOLL, *Die Werke des Jan Van Eyck. Eine kritische Studie*, Strasbourg 1900, p. 113–114.

28 Wilhelm BODE, *Jan van Eycks Bildnis eines burgundischen Kammerherrn*, dans: *Jahrbuch der königlichen preussischen Kunstsammlungen* 22 (1901), p. 115–131 (ici p. 120–121). À l'appui d'une attribution à Jean Van Eyck, Bode avait dès 1887 déjà loué l'extraordinaire vérisme de ce portrait dans lequel »jamais l'étude de la face humaine ... n'a été poussée aussi loin«. Cf. Id., *La Renaissance au musée de Berlin*, dans: *Gazette des Beaux-Arts* 2<sup>e</sup> pér. 35 (1887), p. 204–220 (ici p. 214).

29 Max J. FRIEDLÄNDER, *Die altniederländische Malerei*, t. 1, Berlin 1924, p. 93 et Id., *Von den drei großen Altniederländern aus dem Berliner Museum*, dans: *Weltkunst* 20 (1950), n° 2/3, p. 3–4 (ici p. 4).

30 Louis MAETERLINCK, *Le »Maître de Flémalle« et l'école gantoise primitive*, dans: *Gazette des Beaux-Arts* 4<sup>e</sup> pér. 10 (1913), p. 53–67 (ici p. 59 n. 1).

31 Alan BURROUGHS, *Art Criticism from a Laboratory*, Boston 1938, p. 246–247.

32 Charles DE TOLNAY, *Le Maître de Flémalle et les frères Van Eyck*, Bruxelles 1938, p. 77, n° 3.

33 Hermann BEENKEN, *Hubert and Jan van Eyck*, Munich 1941, p. 57.

34 À ce propos, notamment: Wolfgang SCHÖNE, *Die grossen Meister der niederländischen Malerei des 15. Jahrhunderts. Hubert van Eyck bis Quentin Massys*, Leipzig 1939, p. 23; Grete RING, *A Century of French Painting 1400–1500*, Londres 1949, catalogue n° 144.

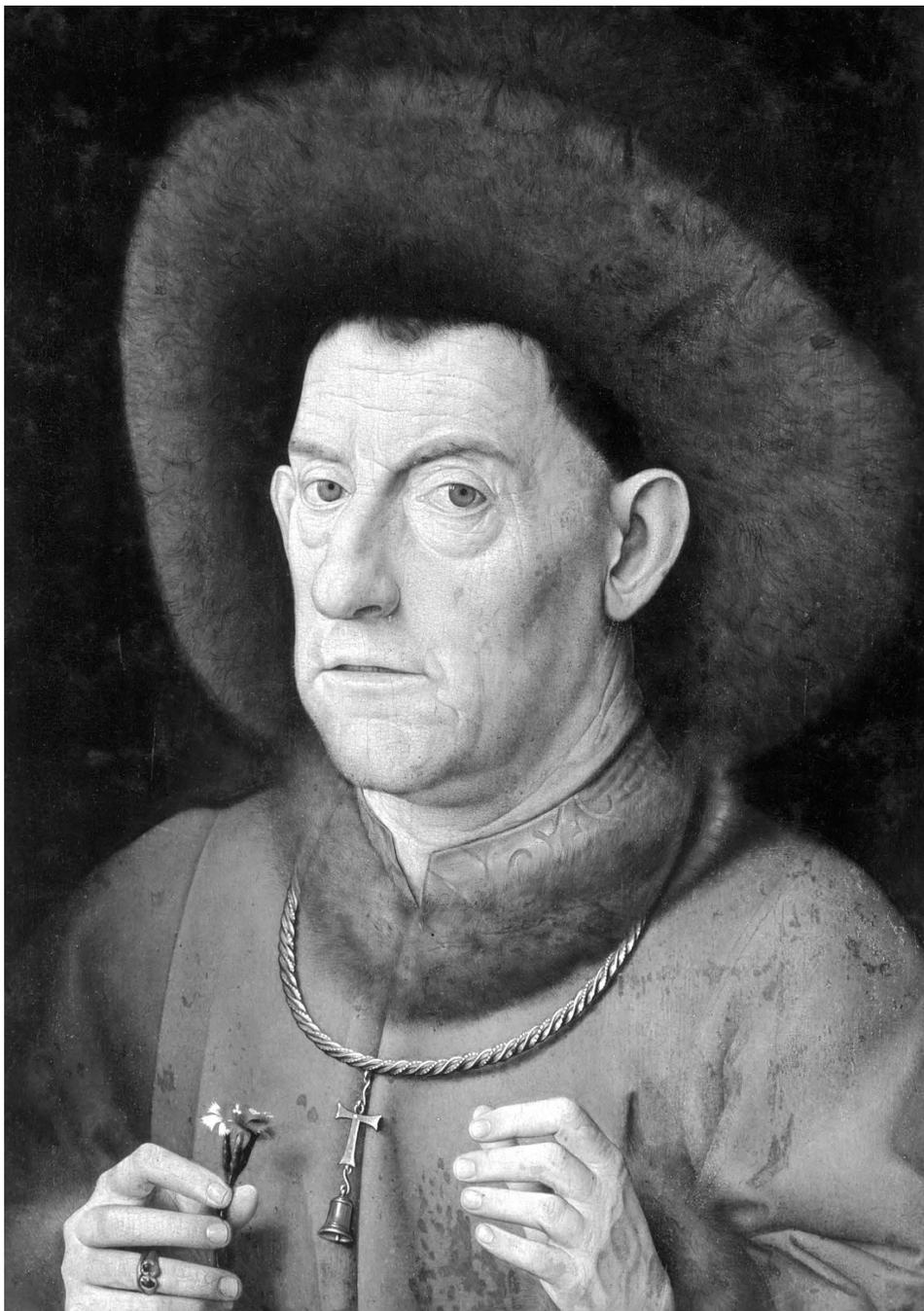


Figure 1: Anonyme, Portrait d'homme âgé dit l'*Homme à l'œillet* (d'après un original de Jean Van Eyck), fin du XV<sup>e</sup> siècle, huile sur panneau de chêne, 41,5 × 31,5 cm, Berlin, Staatliche Museen, Gemäldegalerie (© Bruxelles, KIK-IRPA).



Figure 2: Anonyme, Portrait du soi-disant cardinal Jean de Bavière, XVI<sup>e</sup> siècle?, Espagne, collection privée non localisée (© d'après Elisa Bermejo Martinez, 1980).



Figure 3: Jan Borman (?) (sculpteur) et Renier van Thienen (?), Statuette du soubassement du tombeau d'Isabelle de Bourbon, anciennement à Saint-Michel d'Anvers: Albert de Bavière?, bronze, Amsterdam, Rijksmuseum (© Amsterdam, Rijksmuseum).



Figure 4: Jacques Leboucq (?), Portrait de Jean de Bavière, dit «sans Merci», 2<sup>de</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, dessin à la sanguine, Arras, Bibliothèque municipale, Ms. 266, f<sup>o</sup> 30r (© d'après A. Châtelet).



Figure 5: Maître de l'Autel d'Aix-la-Chapelle, Adoration des Mages, vers 1500, huile sur panneau de chêne, 69 × 61 cm, Bonn, Rheinisches Landesmuseum (© Bonn, Rheinisches Landesmuseum).

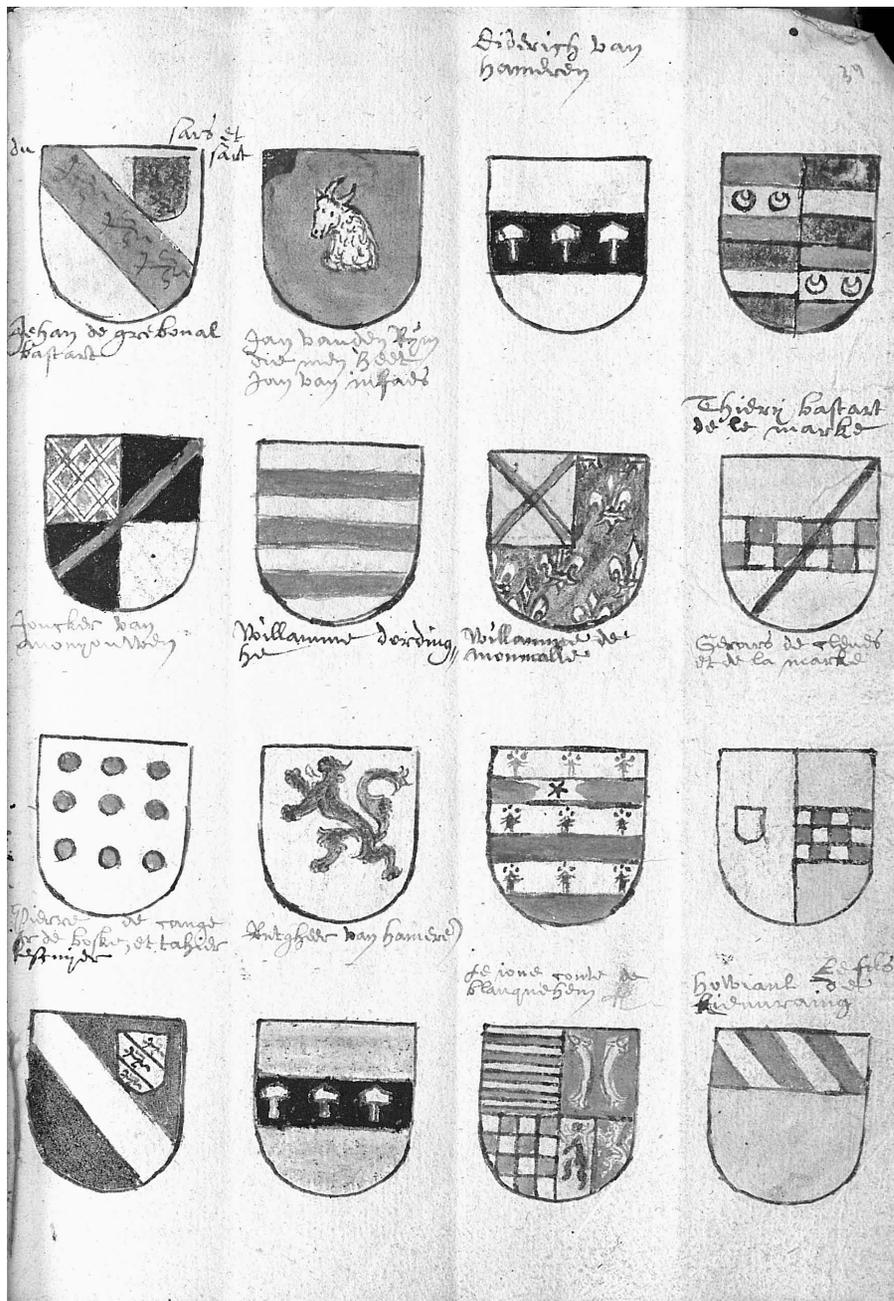


Figure 6: Écus des chevaliers de l'Ordre de Saint-Antoine-en-Barbefosse. Le huitième écu (de gauche à droite et de haut en bas): Gérard de la Marck, frère du duc Adolphe de Clèves, dessins à la plume relevés de gouache, XV<sup>e</sup> siècle, Mons, Bibliothèque de l'Université de Mons-Hainaut, Ms. Puissant 11, f° 34r (© Mons, BUMH).



Figure 7: Anonyme, Dessin de la statuette présumée de Marie de Bourgogne (provenant du soubassement du tombeau de Louis de Male, anciennement à Lille), XVIII<sup>e</sup> siècle, pierre noire et rehauts de blanc sur papier bleu, Lille, Bibliothèque municipale, Ms. 852, f° 5r (© Lille, BM).



Figure 8: Anonyme, Dessin de la statuette de Jean de Clèves (provenant du soubassement du tombeau de Louis de Male, anciennement à Lille), XVIII<sup>e</sup> siècle, pierre noire et rehauts de blanc sur papier bleu, Lille, Bibliothèque municipale, Ms. 852, f<sup>o</sup> 11r (© Lille, BM).



Figures 9a et 9b: Anonyme, Adolphe I<sup>er</sup>, comte de Clèves, et Adolphe II, comte puis duc de Clèves, en prière, vers 1420–1430, peinture sur enduit, anciennement dans le chœur de la Stiftskirche (St. Mariae Himmelfahrt) de Clèves (© Cologne, Rheinisches Bildarchiv).



Figure 10: Anonyme, Les six ducs de la Maison de Clèves, vers 1650, huile sur panneau, 62,5 × 138 cm, Clèves, Städtisches Museum Haus Koekkoek (© Clèves, Museum Haus Koekkoek).

d'observations stylistiques. Friedrich Winkler, en 1959, juge lui-même la qualité d'exécution du panneau indigne du pinceau de Van Eyck. Il s'agirait pour lui d'une copie de vers 1500 d'après un original de Jean ou d'Hubert des années 1420, peut-être exécutée par le peintre de cour de Marguerite d'Autriche Jan Mostaert<sup>35</sup>. Ludwig Baldass, dès 1952, y avait reconnu non une copie mais l'œuvre d'un »imitateur auto-didacte« de Jean Van Eyck, donc bel et bien un portrait original, à dater des années 1430<sup>36</sup>. C'est également, dès l'année suivante, la conviction d'Erwin Panofsky qui est à ce propos on ne peut plus explicite: »La production de copies et de variantes des œuvres de Jan van Eyck et du Maître de Flémalle connaît alors un accroissement considérable, conséquence d'une demande qui semble ne pas avoir existé au cours du demi-siècle précédent, et cet engouement suscite même des reconstitutions archaïsantes parfois si réussies – comme dans le cas, semblerait-il, du pseudo-eyckien *Homme à l'œillet* – qu'on peut les prendre pour des répliques *bona fide*, voire pour des originaux«<sup>37</sup>. Elisabeth Dhanens, en 1980, se rangera au même avis, se fondant en particulier sur les erreurs de proportions des mains du modèle<sup>38</sup>. La copie (début du XVI<sup>e</sup> siècle) ne fait en revanche aucun doute pour Kurt Bauch qui s'inscrit en faux contre la thèse d'un imitateur, décelant dans l'original dont dériverait le panneau de Berlin une œuvre précoce de Van Eyck, qu'il date des années 1420<sup>39</sup>. En 1980, Albert Châtelet y voit lui aussi une copie d'exécution archaïsante d'après une œuvre de jeunesse de Van Eyck, éventuellement exécutée par le peintre Albert van Ouwater<sup>40</sup>. L'attribution au père de l'école d'Haarlem, actif vers 1450, et sa datation précoce de l'original ne sont à l'évidence pas étrangères à l'identification du modèle à Jean de Bavière à laquelle il souscrit. Les résultats de l'analyse dendrochronologique du panneau qu'a publiés en 1987 Peter Klein, qui donnent pour date d'abattage de l'arbre l'année 1474 (à quoi il faut normalement rajouter 10 à 20 de séchage du panneau), invalident cette attribution au maître hollandais; ils apportent surtout une confir-

- 35 Friedrich WINKLER, Zur Kenntnis und Würdigung des Jan Mostaert, dans: Zeitschrift für Kunstwissenschaft 13 (1959), p. 177–214 (ici p. 202–206).
- 36 Ludwig BALDASS, Jan Van Eyck, Cologne 1952, p. 78 n. 3. Millard Meiss s'accorde également, sans plus de précision, à retirer ce panneau du catalogue de Jean Van Eyck: Millard MEISS, »Nicholas Albergati« and the Chronology of Jan van Eyck's Portraits, dans: The Burlington Magazine 94 (1952), p. 137–145 (p. 138 n. 8).
- 37 D'après la traduction française: Erwin PANOFSKY, Les Primitifs flamands, traduit de l'anglais par Dominique Le Bourg, Paris 1992 (Hazan. Collection 35/37), p. 639. Édition originale: ID., Early Netherlandish Painting. Its Origin and Character, t. 1, Cambridge (Mass.) 1953, p. 201 n. 2, 350–351.
- 38 Elisabeth DHANENS, Hubert et Jan Van Eyck, Anvers 1980, p. 371–372.
- 39 Kurt BAUCH, Bildnisse des Jan van Eyck, dans: Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften. Jahreshft (1961–1962) 1963, p. 96–142 (ici p. 110–111).
- 40 Albert CHÂTELET, Les Primitifs hollandais. La Peinture dans les Pays-Bas du Nord au XV<sup>e</sup> siècle, Fribourg 1980, p. 66–68. L'auteur n'hésite pas, à l'appui de cette proposition fondée sur la proximité des rides du personnage et celles du donateur sur la *Résurrection de Lazare* de Berlin, à faire remonter la période d'activité d'Albert van Ouwater à 1428. L'attribution deviendrait ainsi plausible car, affirme-t-il, »le port de l'Ordre de saint Antoine, l'Ordre de la maison de Hainaut-Bavière, n'est encore vraisemblable que dans les premières années de la troisième décennie, lorsque Jacqueline de Bavière détient encore quelques lambeaux de souveraineté«. Voir également le compte rendu de cet ouvrage par K. G. BOON, dans: Oud Holland 95 n° 3 (1981), p. 162–167 (ici p. 165).

mation définitive aux doutes naguère formulés par Karl Voll<sup>41</sup>. C'est pourtant encore à l'attribution à un familier ou à un imitateur de Van Eyck, mais à partir d'un original qu'il date quant à lui des années 1430, qu'aboutit Lorne Campbell en 1990, laissant entendre implicitement que ce panneau peint à la manière du maître flamand pourrait avoir été chronologiquement proche de sa période d'activité<sup>42</sup>.

### La question de l'identification du modèle

La paternité supposée de Van Eyck, à défaut de nous recentrer sur son milieu d'activité, la Flandre et plus singulièrement Bruges ou sa région proche, oriente bien *a priori* vers l'entourage ducal. Le modèle n'était-il à rechercher dans le premier cercle de la cour de Bourgogne? N'était-ce dans cette direction en priorité qu'il convenait de se tourner et d'y repérer un candidat qui, à un niveau ou un autre, présentât un rapport avec saint Antoine ermite dont les insignes du tau et de la clochette ornent le pendentif du collier de l'*Homme à l'œillet*<sup>43</sup>? Il n'est à l'origine cependant pas encore question d'y déceler une quelconque allusion à une fondation d'Antonites ou à un ordre de chevalerie placé sous l'invocation de saint Antoine ermite. Le pendentif est alors tout au plus interprété comme un indice de ce que le modèle pourrait avoir porté le prénom d'Antoine. Telle est l'opinion qui prévaut tandis que le panneau se trouve encore en possession de Philipp Engels. Le catalogue de vente de la collection du marchand colonais l'identifie au portrait d'un «soi-disant Antoine, duc de Bourgogne»<sup>44</sup>. James Weale et Émile Galichon, dès la même année, souligneront l'impossibilité chronologique d'une telle identification, le premier Antoine de Bourgogne, frère cadet de Jean sans Peur et duc de Brabant, étant décédé en 1415, le second, dit le «Grand Bâtard de Bourgogne», étant né quant à lui en 1421<sup>45</sup>. Les choses prennent un tour décisif quand, en 1908, le même James Weale qui, s'appuyant sur le même type de

41 Peter KLEIN, Dendrochronologische Untersuchungen an Bildtafeln des 15. Jahrhunderts, dans: Hélène VEROUGSTRAETE-MARCQ, Roger VAN SCHOUTE (éd.), Le dessin sous-jacent dans la peinture. Actes du colloque VI, Louvain-la-Neuve, 12-14 septembre 1985: Infrarouge et autres techniques d'examen, Louvain-la-Neuve 1987 (Document de travail – Université catholique de Louvain. Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art, n° 23), p. 29-36 (ici p. 32).

42 Lorne CAMPBELL, Portraits de la Renaissance. La peinture des portraits en Europe aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, traduit de l'anglais par Dominique Le Bourg, Paris 1991, p. 69, ill. 76 (d'après l'édition américaine de 1990).

43 À propos des pendentifs du tau dont on conserve plusieurs exemplaires (New York, The Metropolitan Museum of Art; Bath [Somerset], Roman Baths Museum; Londres, British Museum), cf. Timothy B. HUSBAND, The Winteringham Tau Cross and *Ignis Sacer*, dans: The Metropolitan Museum Journal 27 (1992), p. 19-35.

44 Catalog der Kunst-Sammlungen des verstorbenen Rentners Herrn Philipp Engels (voir n. 13), p. 7.

45 WEALE, Tableaux de l'ancienne École néerlandaise (voir n. 16), p. 5: «Nous croyons que ce magnifique portrait doit avoir été peint entre 1430 et 1440. Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, deuxième fils de Philippe le Hardi, naquit l'an 1384 et trépassa le 25 octobre 1415. Antoine de Bourgogne, dit le grand bâtard, fils de Philippe l'Asseuré et de Jeanne de Presle, naquit en 1421 et décéda en 1505. Si notre opinion quant à la date du tableau est juste, et elle est fondée sur les analogies entre ce portrait et ceux d'Arnolfini et sa femme, 1434, et celui de la femme de Jean van Eyck, 1439, l'Antoine pourtraité ici doit être quelque autre personnage.» Cf. aussi GALICHON, Exposition de tableaux primitifs (voir n. 17).

raisonnement, avait entre-temps avancé les noms de deux conseillers du duc, Antoine de Vergy et Antoine de Toulougeon<sup>46</sup>, reconnaît dans ces insignes le pendentif du collier de l'ordre hennuyer de Saint-Antoine-en-Barbefosse fondé en 1382 par Albert de Bavière, alors régent des comtés de Hainaut et Hollande<sup>47</sup>. L'érudit anglais en appelle aux statuts contenus dans deux armoriaux de l'ordre, aujourd'hui conservés à Bruxelles et à Mons<sup>48</sup>. La description du collier porté par les membres de l'ordre que reprennent ces statuts, *ung collar, et pendant icellui collar une pottence et au debout d'icelle une cloquette sonnant*, correspond de fait au collier tel qu'il apparaît représenté sur le panneau de Berlin. Et Weale d'ajouter: »Portraits of the members formerly adorned the chapel at Barbefosse, and it is possible that this may have been one of them.«

La découverte de James Weale ouvrait des perspectives qui n'allaient pas tarder à susciter de nouvelles hypothèses. Dans sa courte monographie sur les Van Eyck publiée la même année, Henri Hymans suggère que *l'Homme à l'œillet* n'est autre selon toute vraisemblance que le fils cadet d'Albert de Bavière, Jean de Bavière, né en 1373<sup>49</sup>. Hippolyte Fierens-Gevaert ne s'oppose pas à cette identification pas plus d'ailleurs qu'il ne rejette l'éventualité envisagée par Karl Voll d'une copie de grande qualité d'un original eyckien perdu<sup>50</sup>. La proposition, incontestablement, était séduisante. Membre et protecteur de l'ordre hennuyer qu'avait fondé son père, comme nous l'apprennent les deux armoriaux de Mons et de Bruxelles<sup>51</sup>, le candidat au siège épiscopal de Liège<sup>52</sup> avait entre-temps été promu à la tête du comté de Hollande, et c'est à sa cour de La Haye, de 1422 à 1424, est-il besoin de le rappeler, qu'avait fait ses

46 Une suggestion dont James Weale, quelques années auparavant, avait déjà fait part à son collègue du musée de Berlin, Wilhelm Bode. Cf. BODE, *Jan van Eycks Bildnis* (voir n. 28), p. 117.

47 WEALE, Hubert and John Van Eyck (voir n. 25), p. 123; WEALE, BROCKWELL, *The Van Eycks and their art* (voir n. 25), p. 81 n. 1.

48 Mons, Bibliothèque de l'Université de Mons-Hainaut [BUHM], Ms. Puissant 11; Bruxelles, Bibliothèque royale Albert 1<sup>er</sup> [KBR], Ms. Goethals 707. Le texte de ces statuts a été publié dans Claude CHAUSSIER, GONZAGUE VAN INNIS, *L'ordre des chevaliers de Saint-Antoine en Hainaut (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, Bruxelles 1994, p. 48-72 (concernant le collier, p. 60-62).

49 Henri HYMANS, *Les van Eyck. Biographie critique*, Paris (1908) (*Les Grands Artistes. Leur vie – leur œuvre*), p. 44: »En dehors de l'attribution à Jean van Eyck de l'admirable miniature, reproduite par M. Durrieu, où le prince apparaît, l'on possède une œuvre contemporaine de la présence de Jean à la cour de Jean de Bavière: le précieux portrait du Musée de Berlin, connu sous le nom de *l'Homme à l'œillet*. Nous ne nous aventurons pas beaucoup en identifiant ce personnage avec Jean sans Pitié.« Le même auteur avait déjà, une quinzaine d'années plus tôt, manifesté son intérêt pour ce portrait qu'il voulait alors rapprocher du personnage identifié à saint Omer sur les panneaux de l'abbaye de Saint-Bertin, à Berlin, proposant d'y reconnaître Guillaume Fillastre. Cf. ID., compte rendu de Chrétien Dehaisnes, *Recherches sur le retable de saint Bertin et sur Simon Marmion*, 1892, dans: *La Chronique des arts et de la curiosité* (1893), n° 5, p. 38-39.

50 Hippolyte FIERENS-GEVAERT, *La peinture en Belgique: musées, églises, collections, etc. Les Primitifs flamands*, 2 tomes, Bruxelles 1908-1912, ici t. 1, Bruxelles 1908, p. 11.

51 CHAUSSIER, VAN INNIS, *L'ordre des chevaliers* (voir n. 48), p. 84-87 et 157-158 (publication du récit de la soi-disant fondation de l'ordre par Jean de Bavière, fol. 5v du Ms. Puissant 11 de la BUHM de Mons).

52 Sur Jean de Bavière, en priorité: Friedrich S. SCHNEIDER, *Herzog Johann von Baiern, Erwählter Bischof von Lüttich und Graf von Holland (1373-1425). Ein Kirchenfürst und Staatsmann am Anfang des XV. Jahrhunderts*, Berlin 1913 (*Historische Studien*, 104). Pour une orientation bibliographique, cf. MARCHANDISSE, *L'ordre de Saint-Antoine* (voir n. 8), p. 122 n. 22.

débuts en qualité d'artiste officiel Jean Van Eyck<sup>53</sup>. Personnage d'un rang manifestement élevé, *l'Homme à l'œillet* n'était-il à rechercher dans le cercle curial des Hainaut-Bavière, si ce n'est dans les rangs de la famille comtale elle-même? Ne serait-ce durant ce séjour hollandais que celui qui allait devenir en 1425 le »peintre et valet de chambre« de Philippe le Bon exécuta le portrait de son premier protecteur princier, éventuellement destiné, ainsi que l'avait suggéré James Weale, à être placé dans la chapelle d'Havré au nord de Mons? Quoique contestée par certains<sup>54</sup>, l'identification à Jean de Bavière rencontrera un écho favorable chez un certain nombre d'érudits et historiens de l'art, de Max J. Friedländer à Albert Châtelet, en passant par Kurt Bauch<sup>55</sup>, jusque chez Alain Marchandisse<sup>56</sup>. Récemment encore, Till-Holger Borchert a signalé l'existence en Espagne du portrait, non localisé, d'un ecclésiastique donné pour celui d'un soit-disant »cardinal Jean de Bavière«, ressemblant trait pour trait à *l'Homme à l'œillet* de Berlin (fig. 2)<sup>57</sup>. Si la parenté physionomique des deux modèles est incontestable, cette identification apparaît en revanche plus que douteuse car elle ne remonte, semble-t-il, pas au-delà de 1916<sup>58</sup>, soit sept à huit ans après la publication largement diffusée d'Henri Hymans. Pour le peu que montre la photographie publiée par Elisa Bermejo, surtout, cette œuvre aujourd'hui disparue apparaît être beaucoup plus tardive; elle pourrait fort bien avoir été exécutée d'après un croquis lui-même réalisé d'après le panneau de Berlin ... si ce n'est, pourquoi pas?,

- 53 Ce statut d'artiste officiel à la cour de la Haye de Jean Van Eyck est clairement énoncé dans le compte de la recette générale de Bourgogne de Gautier Poulain du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1425. Cf. Alexandre DE LABORDE, *Les ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV<sup>e</sup> siècle, 2<sup>de</sup> partie, t. 1*, Paris 1849, p. 206, n° 609: *À Jehan de Heik, jadis peintre et varlet de chambre de feu MS le duc Jehan de Bayvière, lequel MdS pour l'abilité et souffisance que par la relation de plusieurs de ses gens, il avoit oy et meismes savoit et cognoissoit estre de fait de peintures en la personne dudit Jehan de Heick ...* Également publié dans la série des documents repris dans WEALE, *The Van Eycks* (voir n. 25), p. xxvii-lj (ici document 6) et cité dans Jacques PAVIOT, *La vie de Jan van Eyck selon les documents écrits*, dans: *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain* 23 (1990), p. 83-93 (ici p. 83).
- 54 Il n'y a pas lieu de revenir sur la proposition intrigante d'Eberhard Schenk d'y reconnaître un auto-portrait d'Hubert Van Eyck. Cf. Eberhard SCHENK [ZU SCHWEINBERG], *Selbstbildnisse von Hubert und Jan van Eyck?*, dans: *Zeitschrift für Kunst* (Leipzig) 3 (1949), n° 1, p. 4-17. E. Durand-Gréville note quant à lui que le type du chapeau ne se rencontre qu'après 1425, voire après 1430, une datation incompatible avec une identification à Jean de Bavière. Cf. E. DURAND-GRÉVILLE, compte rendu de Henri Hymans, *Les Van Eyck ...* et de Joseph Coenen, *Quelques points obscurs de la vie des frères van Eyck ...*, dans: *La Chronique des arts et de la curiosité* (1908), p. 340-342 (ici p. 341). Rappelons ici l'opinion de Lorne Campbell, favorable à une datation après 1430, qui ne fait d'ailleurs nulle allusion à l'hypothèse naguère avancée par Henri Hymans. Cf. CAMPBELL, *Portraits de la Renaissance* (voir n. 42).
- 55 FRIEDLÄNDER, *Von den drei grossen Altniederländern* (voir n. 29); CHÂTELET, *Les Primitifs hollandais* (voir n. 40); BAUCH, *Bildnisse des Jan van Eyck* (voir n. 39).
- 56 MARCHANDISSE, *L'ordre de Saint-Antoine* (voir n. 8), p. 127-128.
- 57 Till-Holger BORCHERT (dir.), *Le siècle de Van Eyck 1430-1530. Le monde méditerranéen et les primitifs flamands*, catalogue d'exposition, Bruges, Groeningemuseum, 15 mars-30 juin 2002, Gand, Amsterdam 2002, p. 238, notice n° 35 (Till-Holger BORCHERT). À propos de l'œuvre conservée en Espagne, cf. Elisa BERMEJO MARTINEZ, *La pintura de los Primitivos Flamencos en España*, Madrid 1980, p. 62-63, n° 13.
- 58 Publiée dans la revue: *Ilustracion Española y Americana*, n° 35 (22 septembre 1916), p. 553; Fermin GARCILASO, *ibid.*, n° 46 (15 décembre 1916), p. 737.

d'après l'original eyckien disparu, éventuellement passé en Espagne (au XVI<sup>e</sup> siècle) avec nombre d'autres peintures flamandes.

### Œuvre archaïsante ou copie d'après un original eyckien? Des mains qualifiées d'importunes

La dendrochronologie de Peter Klein a mis un terme définitif à la controverse: le panneau de Berlin n'est pas antérieur à la fin du XV<sup>e</sup> ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle. L'identité de son auteur, à vrai dire, n'a pour notre propos que peu d'importance, si tant est d'ailleurs que l'on soit un jour en mesure d'en percer l'énigme. La question du statut de ce portrait, copie d'après un original de Van Eyck (Jan ou Hubert) ou œuvre archaïsante exécutée dans le style du peintre, est en revanche autrement décisive car elle engage, s'agissant de l'identification du modèle, un écart chronologique potentiel de près de soixante à soixante-dix ans. Ne nous y trompons pas, pas plus qu'en ce qui concerne l'attribution de l'original, le dilemme ne trouvera de réponse autre que ›stylistique‹ et n'échappera, ce faisant, à d'éventuelles objections qui porteraient sur des arguments formels. Il est cependant une faille, dans la thèse de l'œuvre archaïsante d'un imitateur de la manière de Van Eyck défendue par Ludwig Baldass, Erwin Panofsky et Elisabeth Dhanens<sup>59</sup> qui, *a contrario*, conduit à reconsidérer le panneau sous un éclairage différent. À lire ces trois auteurs entre les lignes, on saisit parfaitement la logique de leur raisonnement: les faiblesses repérables sur le panneau de Berlin, les erreurs de proportions des mains en particulier, ne trouveraient à s'expliquer ni dans l'hypothèse d'un authentique de Van Eyck, ni dans celle d'une copie d'après un original du maître. Elisabeth Dhanens a résumé l'enjeu de ces mains qu'elle qualifie d'›importunes‹: »Dans les portraits authentiques de Jan Van Eyck qui représentent les deux mains, il existe toujours entre celles-ci une hiérarchie: la main droite porte l'attribut, comme si elle s'exprimait à travers lui, et la main gauche est discrètement retirée; ainsi dans les portraits de *Tymotheos* (Londres) et *Jan de Leeuw* (Vienne). Mais cette ordonnance fait défaut dans nombre de portraits qui, pour des raisons superficielles d'ordre vestimentaire ou autre, ont été attribués à Jan van Eyck. C'est le cas du portrait *l'Homme à l'œillet* (Berlin) ...<sup>60</sup>« Or il est une autre éventualité que ni Elisabeth Dhanens ni ses deux prédécesseurs ne paraissent avoir envisagée<sup>61</sup>: dès lors qu'il est acquis que le panneau est bien une œuvre tardive et donc peut-être une copie, rien n'exclut qu'y aient été apportées des modifications par rapport à l'original. Il s'agit même là, à bien considérer les choses, d'une éventualité tout à fait vraisemblable. Dans les autres portraits eyckiens datables des années 1430, ceux de Jan de Leeuw (1436) et de Baudouin de Lannoy en particulier, le *Timotheos* (1432) de même que *l'Homme à l'anneau* de Bucarest également, la main gauche est placée à la base du panneau, comme si elle se trouvait posée sur le rebord de la tablette se

59 BALDASS, Jan van Eyck (voir n. 36), p. 78; PANOFSKY, Early Netherlandish Painting (voir n. 37), p. 350–351; DHANENS, Hubert et Jan van Eyck (voir n. 38), p. 372–373.

60 DHANENS, *ibid.*

61 La suggestion est implicite chez Till-Holger Borchert qui, récemment, a proposé de reconnaître dans le panneau de Berlin un portrait ›agrandi‹ d'un original de Jan van Eyck. Cf. BORCHERT (dir.), *Le siècle de Van Eyck* (voir n. 57).

confondant avec le cadre, la main droite étant quant à elle légèrement relevée, tenant un objet que l'on devine porteur d'une signification en relation avec la fonction ou le statut du personnage, un bâton de commandement dans le cas de Baudouin de Lanoy, un rouleau (une quittance ou un mandement?) dans celui du *Timotheos*, un anneau sur les deux panneaux de Vienne et de Bucarest. Lorne Campbell a noté que le geste «éloquent» de la main gauche relevée de *l'Homme à l'œillet*, par contre, appartenait à une formule plus tardive, que l'on rencontre à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>62</sup>. Ne faudrait-il pas dès lors se demander si cette main (si ce n'est les deux) n'a pas été volontairement modifiée par le copiste, aux fins d'y projeter une signification différente. Loin de contredire cette interprétation, les observations formulées par Karl Voll tendraient au contraire à la conforter. Les caractéristiques qu'il avait relevées et conduisaient selon lui à rejeter l'attribution à Van Eyck et à voir dans le panneau de Berlin une œuvre tardive, sa couleur dure et la monotonie de sa ligne, relèvent de critères qui touchent à la facture de l'œuvre, à l'exécution proprement dite; elles ne s'opposent aucunement à l'éventualité d'une copie d'après un original eyckien perdu. Mais on s'expliquerait mal, à l'inverse, qu'un bon copiste – et la qualité générale du panneau de Berlin plaide bien en ce sens – n'eût pas été capable de reproduire fidèlement, en respectant les proportions, des parties telles que les mains.

Le fait qu'il puisse s'agir d'une copie modifiée d'après un original de Van Eyck, en outre, conduit à reconsidérer le problème posé par les petits œillets que tient de la main droite le modèle. Cette fleur, dont le nom grec (*δίαυθος*) signifie «fleur de Dieu», était traditionnellement interprétée comme un symbole amoureux. De couleur rouge, elle passait pour un équivalent terrestre de la rose rouge qui symbolisait quant à elle l'amour divin<sup>63</sup>. Dans le cas des portraits en buste sur lesquels elle apparaît, nombreux à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, il semble qu'elle ait pu constituer une allusion plus précise au mariage, voire qu'elle ait été associée à une promesse de mariage<sup>64</sup>; elle pourrait alors avoir désigné la vertu de chasteté que chacun des deux partenaires était censé offrir en gage de pureté de ses sentiments à son futur conjoint. Cette interprétation est accréditée par l'existence de plusieurs portraits en diptyque représentant les deux membres du couple tenant à la main un œillet rouge, de même que par la présence sur certains d'entre eux d'inscriptions dont le sens renvoie sans

62 CAMPBELL, *Portraits de la Renaissance* (voir n. 42), p. 97. Eugène MÜNTZ, *Les origines du réalisme. L'art flamand et l'art italien au XV<sup>e</sup> siècle*, dans: *Revue des deux mondes* 3<sup>e</sup> pér. 74 (1886), p. 557–590 (ici p. 564), signale un rapprochement intéressant avec le *Portrait d'homme* (un sénateur vénitien?) attribué à Andrea Solario, conservé à la National Gallery de Londres. Les deux personnages, aux modelés du visage ferme, présentent un même mouvement des mains et tiennent tous deux de la main droite un œillet.

63 Notamment Mirella LEVI D'ANCONA, *The Garden of the Renaissance. Botanical Symbolism in Italian Painting*, Florence 1977 (*Arte e archeologia – Studi e Documenti*, 10), p. 79–83 (ici p. 80). Il est intéressant de noter comment l'œillet apparaît sur l'un des plus anciens «tableaux de fleurs» de la peinture flamande (vers 1510), conservé à la Galleria Alberoni de Piacenza. Cf. Paul EECKHOUT (dir.), *Fleurs et jardins dans l'art flamand*, catalogue d'exposition, Gand, musée des Beaux-Arts, 10 avril–26 juin 1960, Bruxelles 1960, p. 130, n° 115.

64 Interprétation déjà proposée, à propos de *l'Homme à l'œillet* de Berlin, par WOLTMANN, *Die Galerie Suermondt* (voir n. 10), p. 196, mais qui n'est pas reprise par contre dans Elizabeth HAIG, *The Floral Symbolism of the Great Masters*, Londres 1913, p. 83–87.

équivoque possible à la même idée<sup>65</sup>. Ce motif, dans le contexte de ces portraits de couples, tire probablement son origine d'un rituel profane qui voyait le futur époux, lors de sa première rencontre avec son élue, récupérer l'œillet que celle-ci avait caché sous son vêtement. Les émissaires brandebourgeois envoyés en 1477 à Gand au mariage de Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche nous livrent à ce propos un témoignage intéressant: »Donnant suite à l'invitation, le duc Maximilien chevaucha vers le château ducal. [...] Il lui fut ensuite donné à entendre comment et où Marie avait caché un œillet sur elle et que, suivant la coutume, il avait à le chercher. Sur ce, il commença à chercher tout honnêtement avec deux doigts pour saisir la fleur, mais il ne put la trouver sans avoir, sur le conseil de l'évêque de Trèves, ouvert le vêtement de la jeune fille<sup>66</sup>.« Un tel symbolisme, s'il devait se confirmer qu'il fût univoque, ne serait pas, est-il besoin de le préciser, sans implications du point de vue chronologique, la présence de cette fleur pouvant fournir un *terminus ante quem* pour la datation de ces portraits exécutés par hypothèse avant que fût scellée l'union matrimoniale. Fernand Mercier n'a pas manqué d'invoquer l'argument à propos du portrait de Maximilien de l'ancienne collection Haro, naguère attribué à Jean Bourdichon<sup>67</sup>. L'*Homme à l'œillet* de Berlin, dont il ne rejette pas l'identification à Jean de Bavière, pourrait selon lui avoir été lui-même lié au mariage que le régent de Hollande avait contracté en 1418 avec Élisabeth de Görlitz, nièce de l'Empereur et veuve d'Antoine de Bourgogne, et constituer donc »une confirmation de la position de Friedländer« en faveur d'une exécution précoce<sup>68</sup>. La modification des mains, en ce y compris l'éventuel rajout des œillets, sur le panneau de Berlin, n'est concevable, il va sans dire, que si l'on admet un changement iconographique affectant la signification même de

65 Ainsi d'un double portrait anonyme (vers 1460–1470) d'un maître de Souabe, conservé au château de Rohoncz de Castagnola, ou de celui de Heinrich von Peine et son épouse (1572), du peintre Ludger von Ring, conservé à la Haus Ruhr à Mühlen. Cf. Ingvar BERGSTRÖM, *Den symboliska nejlkan i senmedeltidens och Renässansens konst*, Malmö 1958, p. 87–162 (le chapitre »La symbolique de l'œillet dans l'art du portrait«) et fig. 43–44 (double portrait du château de Rohoncz) et 61–62 (Ludger von Ring, Portraits de Heinrich von Peine et son épouse, conservé à Mühlen). Cf. aussi sur le *Portrait d'homme* peint par Barthel Bruyn, anciennement à la galerie Matthiesen de Londres, l'inscription *Dum spiro spero*. Il convient de citer ici le cas intéressant du double portrait de Dirck Borre van Amerongen (†1527) et Maria van Snellenberg (†1540), vers 1510–1515, attribué au Maître de la Dormition de la Vierge d'Amsterdam (*Meester van het Amsterdamsse Sterfbed van Maria*), du musée Boijmans-Van Beuningen de Rotterdam. Le personnage féminin, qui porte autour du cou le collier de l'ordre de saint Antoine en Barbefosse, est ici le seul à tenir de la main droite un œillet de couleur rouge. En dernier lieu, cf. Friso LAMMERTSE, Jeroen GILTAIJ (dir.), *Schilderkunst van de late Middeleeuwen. Vroege Hollanders*, catalogue d'exposition, Rotterdam, Museum Boijmans Van Beuningen, 16 fév.–25 mai 2008, Rotterdam 2008, p. 188–190, n° 29.

66 Cité à partir de Fernand MERCIER, *La valeur symbolique de l'œillet dans la peinture du Moyen âge*, dans: *La Revue de l'Art. Revue de l'art ancien et moderne* 41<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> pér. 71 (1937), p. 233–236 (ici p. 233).

67 *Ibid.*, p. 234. Entre-temps transférée au musée Jacquemart-André à Paris. D'autres exemplaires sont conservés au Kunsthistorisches Museum de Vienne, au musée du Prado à Madrid et au Rijksmuseum à Amsterdam. Cf. EECKHOUT, *Fleurs et jardins* (voir n. 63), p. 115, n° 48 et BERGSTRÖM, *Den symboliska* (voir n. 65), fig. 49.

68 Max J. Friedländer, précisons le, qui datait toutefois le panneau des années du séjour de Van Eyck à La Haye, entre 1422 et 1425. Cf. MERCIER, *ibid.*, p. 236; BERGSTRÖM, *ibid.*, p. 101 et MARCHANDISSE, *L'ordre de Saint-Antoine* (voir n. 8), p. 129.

l'œuvre en relation avec sa fonction et sa destination. La question a toute son importance dès lors qu'il est acquis que cette copie, exécutée quelque soixante à soixante-dix ans après l'original eyckien, bien après le décès du modèle donc, ne peut plus avoir été liée à un projet d'alliance matrimoniale. Se pourrait-il donc que ce motif, sur le panneau de Berlin, n'ait eu tout au plus qu'une valeur rétrospective?

Le problème est à vrai dire plus large; il touche aux raisons qui ont pu se trouver à l'origine de la commande d'une telle copie fidèle d'un portrait réaliste des années 1420 ou, plus probablement, des années 1430. La question est bien ici celle de la destination du panneau, très différente, ainsi qu'on est porté à le penser, de celle de l'original eyckien. La possibilité d'un détournement, si on l'admet, pourrait rendre compte de la décision du commanditaire de faire ajouter dans la main du modèle un attribut qui en modifiât la signification originelle. La présence des œillets, en l'occurrence, ne trahirait-elle l'existence à l'origine d'un deuxième portrait, féminin celui-ci, auquel aurait été couplé le panneau de Berlin? Tout porte à croire, en revanche, que le portrait original, aux mains simplement posées sur le rebord du faux cadre ou coupé à hauteur du buste, aura eu une toute autre destination, à laquelle doit manifestement ne pas avoir été étranger le collier aux insignes de l'ordre hennuyer de Saint-Antoine que porte au cou le modèle. Alain Marchandisse a rappelé que les chevaliers de cet ordre recevaient »les honneurs de la cimaise« dans la chapelle de Barbefosse à Havré (Mons), que leurs portraits et/ou »panonceaux« héraldiques qu'ils étaient tenus de faire placer à leurs frais »y étaient accrochés dès que le droit d'incorporation avait été acquitté, dépendus si celui-ci tardait à l'être ou si le chevalier commettait un délit et, de toute façon, définitivement ôtés lors de son départ volontaire ou inopiné (décès)«<sup>69</sup>. On sait, par un compte domanial de Baudour (1420), que Marguerite de Bourgogne, veuve du comte de Hainaut-Hollande Guillaume IV/VI de Bavière, avait ainsi fait réaliser par le peintre montois Pierre Henne, en 1418, un portrait peint à ses armes, destiné à ladite chapelle. Le duc Jean IV de Brabant, époux de Jacqueline de Bavière, commanda à son tour au même peintre montois, en 1423, un portrait à son effigie, assorti d'une offrande de cent écus de Dordrecht pour son incorporation dans l'ordre<sup>70</sup>. Il ne fait aucun doute que ces deux personnages, probablement représentés

69 MARCHANDISSE, L'ordre de Saint-Antoine (voir n. 8), p. 125.

70 Documents publiés dans Léopold DEVILLERS, Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière, t. 5, Bruxelles 1892 (Publications de la Commission royale d'histoire, coll. in-4°), p. XLI n. 4 et 5: *A Piettre, le poindeur, a estet payet, par l'ordonnanche monseigneur de Havrech, pour avoir fait et livré j taulet ouquel est pourtraite le ymage de Madame et l'escut de ses armes, ledit taulet mis en la capelle de Saint-Anthonne à Barbefosse, x escus de Hollande en or, vallent, à xxx solz vj deniers la pièche, xv livres v solz; ibid., t. 4, Bruxelles 1889, p. 330-331: Item, à la vesve de feu Piérart Henne, pointre, demourant en nostre ville de Mons, païé pour un table de nostre personnage et armoyé de noz armes, mis en laditte église de Saint-Anthoine, xiiij l. de laditte monnoie ... Cf. également Lucie TONDREAU, Saint-Antoine en Barbefosse, dans: Annales du Cercle archéologique de Mons 69 (1975), p. 205-212 (ici p. 210); P. NOORDELOOS, Enige gegevens over broederschappen van Sint Antonius, dans: Publications de la Société historique et archéologique de Limbourg (Miscellanea P. J. van Gils) 85 (1949), p. 477-499 (ici p. 489); Jacques VAN LENNEP, Feu saint Antoine et Mandragore. À propos de la »Tentation de saint Antoine« par Jérôme Bosch, dans: Bulletin des musées royaux des Beaux-Arts de Belgique (1968) n° 3-4, p. 115-136 (ici p. 117 n. 10); MARCHANDISSE, L'ordre de Saint-Antoine (voir n. 8), p. 125.*

en buste de trois-quarts, portaient le collier de l'ordre, et l'on peut supposer qu'en retour, les quelques portraits conservés sur lesquels les modèles portent ledit pendentif, ceux en particulier de Frank van Borselen et de Jacqueline de Bavière dont les copies (XVII<sup>e</sup> s.) sont aujourd'hui conservées à Amsterdam<sup>71</sup>, ont eux-mêmes à l'origine fait partie de cette galerie. Rien *a priori* ne permet de penser qu'il en fut autrement de l'original eyckien dont dérive la copie de Berlin.

### Pour en finir avec Jean de Bavière

L'identification à Jean de Bavière qu'a proposée Henri Hymans se heurte à plusieurs difficultés qui, mises bout à bout, ne permettent à notre avis plus de la retenir pour une hypothèse de travail valable. Les critères stylistiques invoqués à l'appui d'une datation vers le milieu des années 1420, antérieure à son décès survenu à La Haye en janvier 1425, nous l'avons vu, restent fragiles; qu'il suffise, pour s'en convaincre, de parcourir les opinions des érudits, *connoisseurs* et *scholars*, dont les divergences de vues disent assez le caractère subjectif et approximatif. Faut-il pour autant faire l'impasse sur ces données du style et ce qu'elles sont susceptibles de nous révéler de la date d'exécution de l'œuvre? Sans nous aventurer à notre tour sur ce terrain polémique, reconnaissons que les premières observations de Gustav Friedrich Waagen et James Weale, quoiqu'ils ne remirent pas en question l'authenticité du panneau, étaient loin d'être dénuées de pertinence. La datation qu'ils proposèrent d'une exécution à situer dans les années 1430 apparaît globalement conforme aux tendances véristes de portraits tels ceux de Josse Veyt et du cardinal Albergati. Que sait-on en revanche du style de Jean Van Eyck alors qu'il résidait à la cour de La Haye, entre 1422 et 1425, si ce n'est éventuellement au travers des *Heures de Turin-Milan* à la datation et à l'attribution très controversée? Le costume, s'il ne permet de trancher de façon catégorique en faveur d'une exécution avant ou après 1430<sup>72</sup>, ne s'oppose pas à une exécution plus tardive. Le type très caractéristique du chapeau »de bièvre«<sup>73</sup>, en particulier, dont la

71 Amsterdam, Rijksmuseum, A 498 et 499. Cf. P. J. J. VAN THIEL et al., *All the paintings of the Rijksmuseum in Amsterdam. A completely illustrated catalogue*, Amsterdam, Maarssen 1976, p. 651–652. Alain Marchandisse cite encore l'existence d'autres portraits du même type dont les modèles portent le collier aux insignes de l'ordre, celui en particulier de Guillaume de Bavière, »fils naturel du fondateur de l'ordre«, que signale en 1943 Karl Petit dans la collection du comte E. d'Oultremont de Duras. Cf. MARCHANDISSE, *L'ordre de Saint-Antoine* (voir n. 8), p. 126 n. 37, qui réfère à Karl PETIT, *La chevalerie et le prieuré de Saint-Antoine-en-Barbefosse*, Bruxelles 1943, p. 14.

72 Lorne Campbell n'hésite pas à en tirer argument pour appuyer une datation après 1430. Cf. CAMPBELL, *Portraits de la Renaissance* (voir n. 42), p. 69.

73 Le »bièvre« (*beveris*) ou castor était très apprécié pour sa fourrure. Cf. Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, t. 1, Paris 1881, p. 642. On sait par plusieurs témoignages de l'époque que cette fourrure était utilisée pour la confection de chapeaux, d'un type probablement semblable au couvre-chef de l'*Homme à l'œillet* de Berlin. Jean Chartier, dans sa *Chronique de Charles VII*, nous apprend comment les secrétaires royaux ne prenoient pour lectre d'office que *ung escu ou un chapeau de bièvre et ne prenoient rien pour la signature des lectres de chancellerie*, une indication qui atteste le large succès rencontré à l'époque par ces couvre-chefs. Cf. Jean CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, roi de France, par Jean Chartier, nouvelle édition revue sur les manuscrits par Auguste VALLET DE

mode dans les anciens Pays-Bas paraît avoir été à l'époque largement répandue, appelle des rapprochements avec nombre de couvre-chefs sur des œuvres relativement bien datées, ainsi du double portrait en pieds des Arnolfini de Londres (1434) ou de l'*Adoration des Mages* de Jacques Daret (1434) conservée à Berlin. Le chapeau que porte Ulrich Kastenmayr († 1431) sur son gisant en marbre rouge, en l'église Saint-Jacques de Straubing (Bavière), est très proche de celui dont est coiffé l'*Homme à l'œillet* de Berlin. On croit savoir que ce personnage influent de l'entourage des ducs de Wittelsbach entretenait des relations avec les milieux de la cour de La Haye. Faut-il y voir pour autant, ainsi que n'a pas hésité à le faire Till-Holger Borchert, un indice de ce que la commande de l'original eyckien dont le panneau de Berlin est la copie fut elle-même liée à l'entourage de Jean de Bavière<sup>74</sup>?

Il convient d'évoquer ici une autre représentation: le cavalier monté sur un cheval blanc, coiffé d'un couvre-chef d'un type en apparence très proche, de la miniature célèbre du folio 59v des *Heures de Turin-Milan*, dite la »Prière du Prince souverain«. La scène, qui se déroule sur la crête de dunes surplombant un vaste paysage côtier, voit réunis autour de ce personnage princier plusieurs membres de sa cour au nombre desquels un cavalier en armure portant un étendard aux armes des Hainaut-Bavière. Les érudits et historiens en ont déduit qu'il devait s'agir de l'aîné des fils d'Albert de Bavière, le comte de Hainaut Guillaume IV (Guillaume VI, comte de Hollande et Zélande), décédé le 31 mai 1417, ou de son fils cadet, Jean de Bavière, régent du comté de Hollande, décédé quelque sept ans et demi plus tard<sup>75</sup>. Or ce personnage porte lui aussi autour du cou un collier dont le pendentif est constitué des deux insignes du tau et de la clochette de l'ordre hennuyer de Saint-Antoine. Quoi qu'il en soit de la datation à assigner à cette miniature, qu'elle ait été exécutée vers le milieu des années 1420, donc probablement par Jean Van Eyck comme l'ont pensé le comte Durrieu et après lui nombre d'historiens, ou plus tard, vers 1440, si l'on en croit Maurits Smeyers qui voulait y voir une mise en scène rétrospective, cette double coïncidence n'allait pas manquer, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, d'apporter de l'eau au moulin des partisans de l'identification à Jean de Bavière. Alain Marchandisse, tout en rappelant que les »enlumineurs n'individualisaient pas nécessairement les personnages qu'ils

VIRIVILLE, t. 3, Paris 1868, p. 134. L'inventaire des bijoux de Louis, duc d'Anjou, cite de même »un chappel de bievre, fourré d'armines«. Cf. Alexandre DE LABORDE, Notice des émaux, bijoux et objets exposés dans les galeries du musée du Louvre, t. 2, Paris 1853, p. 206. Ce type de chapeau paraît avoir été porté durant une période assez longue (ex. inf. Anne Van Buren, mail du jeudi 28 déc. 2006).

74 Till-Holger Borchert n'exclut pas que ledit Kastenmayr, tandis qu'il était retenu à La Haye par un procès, ait pu rencontrer le peintre de cour de Jean de Bavière et lui passer commande d'un projet pour son monument funéraire de Straubing. Cf. BORCHERT, Jan van Eyck, Lambert van Eyck (voir n. 9), p. 41.

75 Pour un survol des positions des différents auteurs à propos des Heures de Turin-Milan, cf. Albert CHÂTELET, Jean Van Eyck enlumineur, Strasbourg 1993, p. 73–98, 183–194; F. BOESPFLUG, Erbert KÖNIG, Les »Très Belles Heures« de Jean de France, duc de Berry. Un chef-d'œuvre au sortir du Moyen Âge, Paris 1998, p. 239–267 et 270–271 (bibliographie). Les envolées spéculatives suscitées par cette miniature célèbre ont trouvé récemment encore un écho dans Pierre COLMAN, La part de Jean de Bavière et de Jan van Eyck dans la création des »Heures de Turin-Milan«, dans: Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des Beaux-Arts, 6<sup>e</sup> série 48 (2007), p. 141–166.

représentaient», reconnaît entre le cavalier de la miniature et le modèle du panneau de Berlin un rapport qu'il n'hésite pas à qualifier «de très grande proximité»<sup>76</sup>. Confessons le d'emblée, nous ne voyons pour notre part entre ces deux représentations aucune similitude physiologique qui, quelque suggestive qu'apparaisse la coïncidence de ces indices vestimentaires, autorise un tel rapprochement. D'ailleurs, l'une des statuettes masculines en bronze du soubassement du tombeau d'Isabelle de Bourbon d'Anvers (vers 1475), aujourd'hui à Amsterdam, ne porte-t-elle elle aussi, en même temps qu'un chapeau d'un type semblable, le collier de l'ordre de Saint-Antoine-en-Barbefosse (fig. 3)? La liste qu'a dressée au XVII<sup>e</sup> siècle de cette série de pleurants Daniel van Papebroch ne laisse plus le moindre doute sur son identité: la statuette d'Amsterdam aux insignes du tau et de la clochette ne peut être que celle d'Albert de Bavière, le père de Guillaume et de Jean, fondateur de l'ordre hennuyer<sup>77</sup>.

Mais il y a plus déterminant. Aucune des représentations de Jean de Bavière qui nous sont connues ne soutient de façon convaincante la comparaison avec le portrait de Berlin. Le dessin à la sanguine identifié à *Jean de Bavière dict sans merchy évesque de Liege* dans le célèbre recueil de portraits d'Arras<sup>78</sup> (fig. 4), en particulier, montre un personnage plus jeune, aux joues pleines, au bas du visage plus rond, d'une apparence physiologique qui correspond mieux au demeurant à ce que l'on sait avoir été l'âge atteint par le régent de Hollande, vers la fin de la quarantaine, tandis qu'il résidait à La Haye. Si tant est que ce portrait soit bien celui du cadet d'Albert de Bavière, force est de constater que le modèle, ici coiffé d'un chaperon tel qu'il se portait en été, la visagère roulée en bourrelet, la pèlerine pendant sur le côté du visage<sup>79</sup>, n'a morphologiquement que très peu en commun avec l'*Homme à l'œillet*.

### Des indices convergents qui mènent en Rhénanie

En 1904 fut présenté à l'exposition des «Maîtres anciens de Rhénanie et Wesphalie» de Düsseldorf un panneau de l'*Adoration des Mages* du début du XVI<sup>e</sup> siècle, alors en possession du comte de Landsberg-Velen au château de Gemen (Borken, Nordrhein) (fig. 5). Mis en vente chez Lempertz à Cologne, le 3 mai 1927, en possession de la famille Neuerburg à Mehlem am Rhein dès 1934, il fut acquis en 1997 par le Rhei-

76 MARCHANDISSE, L'ordre de Saint-Antoine (voir n. 8), p. 130.

77 Le collier avec le tau et la clochette a disparu mais est parfaitement visible sur d'anciens clichés de ladite statuette. Concernant l'identification à Albert de Bavière: Daniel VAN PAPEBROCH, *Annales Antverpienses ab urbe condita ad annum M.DCC. collecti ex ipsius civitatis monumentis*, F. H. MERTENS, E. BUSCHMANN (éd.), t. 2, Anvers 1845, p. 68. Anciennement identifié à Guillaume IV/VI de Bavière. Cf. C. M. A. A. LINDEMAN, *De dateering, herkomst en identificatie der »Gravenbeeldjes« van Jacques de Gérines*, dans: *Oud-Holland* 58 (1941), p. 49–58, 97–105, 161–168, 193–219 (ici p. 102–105). On se reportera en priorité à la récente synthèse: Frits SCHOLTEN, *Isabella's Weepers. Ten statues from a Burgundian tomb*, Amsterdam 2007.

78 Arras, Bibliothèque municipale, ms. 266, Recueil de portraits dessinés par Jacques Leboucq, 2<sup>e</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, f<sup>o</sup> 30r. En dernière instance, Albert CHÂTELET (Jacques PAVIOT coll.), *Visages d'antan. Le Recueil d'Arras*, Lathuile (Haute-Savoie) 2007, p. 83–84 (fig. 4–2).

79 Margaret SCOTT, *The History of Dress Series. Late Gothic Europe, 1400–1500*, Londres, Sydney, Toronto 1980, p. 110: élément de comparaison intéressant dans une miniature des Heures de Marguerite d'Orléans, datable d'entre 1426 et 1438 (Paris, BNF, ms. lat. 1156B, f<sup>o</sup> 163) (*ex. inf.*: Jacques Paviot).

nisches Landesmuseum de Bonn<sup>80</sup>. Eduard Firmenich-Richartz, l'un des auteurs du catalogue de l'exposition de Düsseldorf, a été le premier à relever l'étroite parenté reliant la tête du mage âgé, agenouillé face à l'Enfant (Melchior), et l'*Homme à l'œillet*, entre-temps intégré dans les collections du musée de Berlin<sup>81</sup>. Cette observation, à laquelle s'est également rallié James Weale en 1908<sup>82</sup>, n'a depuis lors jamais été remise en question. Et en effet, la proximité physionomique des deux visages est à ce point étroite que s'impose l'évidence d'une copie, sans qu'il soit à ce stade possible toutefois de préciser si l'auteur de l'*Adoration des Mages* s'est inspiré du portrait de Berlin ou de l'original eyckien perdu<sup>83</sup>. Quoi qu'il en soit, l'attribution de ce panneau à un maître rhénan est désormais un fait établi<sup>84</sup>. Naguère tenu pour une œuvre du »Maître de la Famille de sainte Anne« (*Meister der Heiligen Sippe*)<sup>85</sup>, il est aujourd'hui donné au »Maître de l'Autel d'Aix-la-Chapelle« (*Meister des Aachener Altares*) que l'on sait avoir été actif dans le milieu colonais autour des années 1500<sup>86</sup>.

80 Bonn, Rheinisches Landesmuseum, panneau de chêne, 69 x 61 cm. En dernière instance, Hans M. SCHMIDT, *An der Wende zur Neuzeit. Die »Anbetung der Könige« vom Meister des Aachener Altars im Rheinischen Landesmuseum Bonn*, dans: *Das Rheinische Landesmuseum Bonn. Berichte aus der Arbeit des Museums* 3 (1998), p. 58–62.

81 Eduard FIRMENICH-RICHARTZ, *Der Gemälde alter Meister*, dans: *Kunsthistorische Ausstellung Düsseldorf 1904. Katalog, Düsseldorf* 21904, p. 3–165 (ici p. 19–20, n° 41).

82 À une époque où le panneau était donné pour une œuvre du »Maître de la Famille de Sainte Anne«. Cf. WEALE, Hubert and John Van Eyck (voir n. 25), p. 124; WEALE, BROCKWELL, *The Van Eycks* (voir n. 25), p. 81. Le panneau aurait, d'après Weale, été peint pour un membre de la célèbre famille de mécènes colonais, les Hackeney, entre 1480 et 1510. Cf. à ce propos Brigitte CORLEY, *Painting and Patronage in Cologne 1300–1500*, Turnhout 2000, p. 210–213, 306.

83 Restriction suggérée dans: *Katalog der ausgestellten Gemälde des 13.–18. Jahrhunderts*, Berlin 1975, p. 150.

84 Pour un état de la question: Alfred STANGE, *Kritisches Verzeichnis der deutschen Tafelbilder vor Dürer, t. 1: Köln, Niederrhein, Westfalen, Hamburg, Lübeck und Niedersachsen*, Munich 1967, p. 106–107.

85 Attribution proposée pour la première fois par Carl Aldenhoven en 1902 et reprise en 1924 par Harald Brockman. Cf. Ludwig Adolph SCHEIBLER, Carl ALDENHOVEN, *Geschichte der Kölner Malerschule, Lübeck 1902*, p. 242; Harald BROCKMAN, *Die Spätzeit der Kölner Malerschule*, Bonn, Leipzig 1924, p. 49. Herbert Rode a proposé d'identifier ce maître au peintre de la ville de Cologne Lambert von Luytge. Cf. Herbert RODE, *Die Namen der Meister der Hl. Sippe und vom Meister von St. Severin. Eine Hypothese, zugleich ein Beitrag zu dem Glasmalereizyklus im nördlichen Seitenschiff des Kölner Doms*, dans: *Wallraf-Richartz-Jahrbuch* 31 (1969), p. 249–254.

86 Attribué au »Maître de l'Autel d'Aix-la-Chapelle« pour la première fois par Max. J. Friedländer en 1917. Cf. Max J. FRIEDLÄNDER, *Gemäldegalerie. Der Meister des Aachener Altars*, dans: *Amtliche Berichte aus den königlichen Kunstsammlungen* 38 (1916–1917), col. 221–226 (ici col. 225). Attribution reprise notamment dans: Alfred STANGE, *Deutsche Malerei der Gotik, t. 5*, Munich 1952, p. 115. Cf. également Theodor RENSING, *Der Meister des Aachener Altares*, dans: *Wallraf-Richartz-Jahrbuch* 26 (1964), p. 229–234, qui a proposé de reconnaître dans l'inscription sur le fourreau du plus jeune des trois mages la signature d'Hermann Soytmann (p. 230); Hans KISKY, *Der Meister des Aachener Altares*, dans: *Der Meister des Bartholomäus-Altars. Der Meister des Aachener Altares. Kölner Maler der Spätgotik*, catalogue d'exposition, Cologne, Wallraf-Richartz-Museum, 25 mars–28 mai 1961, p. 44–54 et Fedja ANZELEWSKY, *Zum Problem des Meisters des Aachener Altars*, dans: *Wallraf-Richartz-Jahrbuch* 30 (1968), p. 185–200 (en particulier, pour ce qui est du panneau de Bonn, p. 187–188).

Qu'en conclure? Ce que l'on sait de la mobilité des artistes et de la circulation des modèles et des œuvres à l'époque ne permet certes d'exclure ni l'éventualité d'un passage par les Pays-Bas du maître rhénan, ni l'intermédiaire d'un dessin exécuté d'après l'un de ces deux panneaux. Rappelons à ce propos que Friedrich Winkler, en 1964, a reconnu dans la composition du panneau de l'ancienne collection du comte de Landsberg une reprise, quoique réinterprétée, de l'*Adoration des Mages* d'Hugo van der Goes, aujourd'hui à Berlin<sup>87</sup>. Fedja Anzelewsky a elle-même attiré l'attention sur le détail du mage de droite, peut-être inspiré de la figure de Balthasar à l'extrémité droite du panneau central du retable de Sainte-Colombe de Van der Weyden à Munich (un modèle que le peintre n'avait pas eu à chercher bien loin puisque ce retable se trouvait alors dans le chœur de la cathédrale de Cologne), et recadré le problème posé par la tête du mage âgé agenouillé dans le même contexte d'influences flamandes dont s'est imprégné le maître rhénan<sup>88</sup>. Le parti de la reprise d'un portrait réaliste, fortement individualisé, pour l'un des trois mages ne laisse pas moins d'interpeller. Des raisons autres que stylistiques ne pourraient-elles avoir joué? Auguste Marguillier, dans son compte rendu de l'exposition de Düsseldorf publié dans la »Gazette des Beaux-Arts«, n'a pas manqué de noter que les têtes des rois, sur le panneau rhénan, »sont d'une caractérisation qui fait songer à des portraits«<sup>89</sup>. Or, on le sait, l'iconographie de l'»Adoration des Mages« avait à l'époque souvent pour vocation de mettre en scène la dévotion des princes, associés à la scène sacrée, représentés sous les traits des mages en prière. L'usage personnalisé de ce thème, ainsi que l'a très bien montré Anja Eisenbeiß, paraît avoir rencontré dans les régions de l'Empire à l'époque des Habsbourg un large succès<sup>90</sup>, et l'on peut à bon droit supposer qu'il ne se sera pas limité au seul entourage de la cour impériale. Ainsi, s'il devait s'avérer que les mages sont bien ici des portraits, donc liés par hypothèse au commanditaire du panneau – et tout porte à croire, au vu de l'individualisation, qu'il n'en fut pas autrement –, conviendrait-il logiquement d'en déduire que le personnage qui se cache derrière le mage agenouillé au premier plan, donc aussi derrière l'*Homme à l'œillet* de Berlin, fut lui-même probablement originaire de cette région de la Rhénanie.

Le raisonnement heurtera peut-être les exigences positivistes de certains. Il ne mérite pas moins qu'on s'y arrête car c'est bien en direction de cette même région occidentale de l'Allemagne, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, que le panneau de Berlin nous invite à porter nos regards. Certes, l'itinéraire de l'*Homme à l'œillet*, avant qu'il n'intègre la collection de Philip Engels, ne nous est pas connu et rien *a priori* ne s'oppose à ce qu'il ait pu provenir d'ailleurs, éventuellement des Pays-Bas tout pro-

87 Friedrich WINKLER, *Das Werk des Hugo van der Goes*, Berlin 1964, p. 119, fig. 88.

88 ANZELEWSKY, *Zum Problem* (voir n. 86), p. 187.

89 Auguste MARGUILLIER, L'exposition des Maîtres anciens à Düsseldorf, dans: *Gazette des Beaux-Arts* 3<sup>e</sup> pér. 31 (1904), p. 265–286 (ici p. 270).

90 Anja EISENBEISS, Ein Fürbittebild von 1519 in der Staatlichen Kunsthalle Karlsruhe. Überlegungen zur Synthese von Intercessio und herrscherlicher Selbstdarstellung bei Kaiser Maximilian I., dans: *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen in Baden-Württemberg* 35 (1998), p. 79–104 (ici p. 94–96), qui renvoie notamment au triptyque de l'*Adoration des Mages* attribué à l'atelier du »Maître de Francfort« représentant Frédéric III sous les traits du mage en prière au panneau central et Maximilien, sous celui du mage debout au volet droit.

ches<sup>91</sup>. Reconnaissons cependant que la coïncidence est troublante, suffisamment nous semble-t-il pour que soit envisagée l'éventualité que le modèle ait été originaire de la région d'activité du »Maître de l'Autel d'Aix-la-Chapelle«.

### À la croisée des chemins, un petit duché au Nord de la Rhénanie

À défaut d'avoir été intenses, les relations politiques et économiques entre cette région occidentale de l'Empire et les anciens Pays-Bas depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ont été régulières; elles ont créé le cadre favorable aux échanges culturels et aux mobilités d'artistes, au point que certains n'ont pas hésité à parler d'une véritable »pénétration pacifique« en direction de l'Est des États bourguignons<sup>92</sup>. Dans un tel contexte général, la possibilité que le panneau de Berlin provienne de Rhénanie ne présente en soi rien d'inconcevable, encore, s'agissant d'un portrait exécuté par Van Eyck, resterait-il à y repérer un candidat en vue qui fût suffisamment introduit dans le milieu flamand, si ce n'est dans l'entourage du duc de Bourgogne, pour obtenir de son »peintre et valet de chambre« de se faire portraiturer par lui, un candidat dont l'âge à l'époque de l'exécution du tableau, au demeurant, correspondît à l'apparence physiologique de l'*Homme à l'œillet*. Or il en est un, étroitement lié à la cour de Bourgogne, qui nous rapproche de la Rhénanie du Nord et du château de Gemen<sup>93</sup> où se trouvait conservé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle le panneau de l'*Adoration des Mages* de Bonn: Adolphe de Clèves, né le 26 décembre 1373, donc âgé de la soixantaine vers le milieu des années 1430.

91 Y a-t-il lieu de reconnaître dans le portrait d'homme âgé donné pour un Van Eyck que signale l'inventaire des objets d'art de la maison de Rembrandt à la Breestraat à Amsterdam, dressé à sa faillite en 1656, un portrait d'un type comparable au panneau de Berlin, si ce n'est cette œuvre même, ainsi que l'a suggéré de façon peu convaincante Frederik Schmidt-Degener? Cf. Kenneth CLARK, *Rembrandt and the Italian Renaissance*, Londres 1966, p. 197 (inventaire de la chambre localisée à l'arrière de la »Sydel Caemer«); Gary SCHWARZ, *Le Livre de Rembrandt*, Anvers 2006, p. 134. Cf. également Frederik SCHMIDT-DEGENER, *Rembrandt imitateur de Claus Sluter et de Jean Van Eyck*, dans: *Gazette des Beaux-Arts* 3<sup>e</sup> pér. 36 (1906), p. 89-108 (ici p. 104-106). À propos de la faillite de Rembrandt, en dernière instance: Paul CRENSHAW, *Rembrandt's Bankruptcy. The Artist, His Patrons, and the Art Market in Seventeenth-Century Netherlands*, Cambridge 2006, p. 69-70. Il est plus que probable que ce portrait d'homme âgé de l'inventaire de 1656 n'ait été autre que la »tête d'expression« (*tronie*), également donnée pour un Van Eyck, que cite l'inventaire, dressé par le notaire J. Westfrisius en 1633, des possessions du marchand amstelo-damois Samuel Godijn. Cf. John Michael MONTIAS, *Art at Auction in 17<sup>th</sup> Century Amsterdam*, Amsterdam 2002, p. 110, 278 n. 298. Qu'est devenu ce panneau? L'attribution à Van Eyck dans ces deux documents est-elle fiable? Se pourrait-il que l'œuvre ait rejoint le marché d'art allemand au plus tôt dans le courant de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle? Les mentions de ces deux documents, quelque suggestives que puissent apparaître les allusions à un »homme âgé« et à une tête d'expression, sont à notre avis trop peu précises et évasives pour être valablement rapprochées du portrait de Berlin.

92 Franz PETRI, *Nordwestdeutschland in der Politik der Burgundherzöge*, dans: *Westfälische Forschungen* 7 (1953/54), p. 80-100.

93 Localisé non loin de la ville de Borken, dans le Nordrhein, le château de Gemen se trouve à la même latitude que Clèves et n'en est distant que de quelque soixante kilomètres, la moitié de la distance qui le sépare de Cologne et d'Aix-la-Chapelle.

Fils du comte Adolphe I<sup>er</sup> de Clèves († Clèves, 7 septembre 1394) et de Marguerite de Berg († Monterberg, 1425), adoubé chevalier en 1395 durant une expédition dans le Luxembourg, héritier du comté de la Marck à la mort de son frère puîné Thierry en avril 1398, Adolphe de Clèves, second du nom, avait épousé à Heidelberg, le 2 mars 1400, Agnès de Bavière, fille de Robert III, comte palatin du Rhin. Mais celle-ci décéda sans postérité en 1401. Il sollicita alors de Jean sans Peur la main de sa seconde fille, Marie de Bourgogne. Les noces, consécutives au contrat de mariage scellé en 1405, furent célébrées à Arras le 12 juillet 1406<sup>94</sup>. Ce n'est que près de onze ans plus tard, le 28 avril 1417, qu'Adolphe II, comte de Clèves, reçut du roi Sigismond de Luxembourg la couronne ducale, avec la dignité de prince du Saint-Empire. Il mourut vieux et infirme en son château de Clèves le 23 septembre 1448. Son épouse, plus jeune que lui, le suivit dans la tombe en octobre 1463<sup>95</sup>.

L'alliance avec la fille de Jean sans Peur allait fort logiquement conduire le comte puis duc de Clèves à se tourner en priorité vers la cour de Bourgogne<sup>96</sup>. Ses liens avec l'entourage de Philippe le Bon sont confirmés par la présence permanente à la cour de Bruxelles de deux de ses enfants, Catherine, née en 1422, dont l'éducation avait été confiée au duc qui négociera en personne son mariage avec le prince Charles de Viane, le fils de Jean d'Aragon, et son cadet, Adolphe de Clèves et de la Marck, né en 1424, marié lui aussi sur l'intervention ducale à Beatrice de Portugal<sup>97</sup>. Son fils aîné, Jean de

94 À propos de Marie de Bourgogne, en particulier: Heinz WILL, *Maria von Burgund, Herzogin von Kleve, Clèves 1967*. Édition partielle et analyse des pièces, conservées en Allemagne, relatives au contrat de son mariage avec Adolphe de Clèves dans: Heike PREUSS (éd.), *Kleve-Mark-Urkunden 1394-1416*. Regesten des Bestandes Kleve-Mark-Urkunden im Nordrhein-Westfälischen Hauptstaatsarchiv in Düsseldorf, Siegburg 2003, p. 152-154 (n° 187), 164-165 (n° 199), 167-168 (n° 202), 185-187 (n° 222).

95 J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de la Marck, y compris les Clèves de la seconde race*, nouv. éd., Bruxelles 1892, p. 37-38 (sous VII). À propos d'Adolphe de Clèves, cf. également Abraham GLEZERMANN, Michael HARSGOR, *Cleve – ein unerfülltes Schicksal. Aufstieg, Rückzug und Verfall eines Territorialstaates*, Berlin 1985 (*Historische Forschungen*, 26), p. 133-143; Gregor HOEVELMANN, notice »Adolf I. 1373-1448«, dans: *Land im Mittelpunkt der Mächte. Die Herzogtümer Jülich. Kleve. Berg, Clèves 1984*, p. 359-360. On se reportera également, ne fût-ce que pour une orientation bibliographique, à Elisabeth KNECHT-STACHELSCHIED, *Die Verwaltungsorganisation im Territorium Kleve und ihre Reformen unter dem Grafen und späteren Herzog Adolf (1394-1448)*. Nachgewiesen an den Registerbüchern der Grafen und Herzöge von Kleve, Cologne 1958.

96 Hans Peter HILGER, *Kleve und Burgund*, dans: *Land im Mittelpunkt* (voir n. 95), p. 209-233 À propos de la politique matrimoniale des comtes et ducs de Clèves: Heike PREUSS, *Politische Heiraten in Jülich – Kleve – Berg*, *ibid.*, p. 133-146 (ici p. 135-136).

97 De l'union d'Adolphe II de Clèves et Marie de Bourgogne naquirent sept enfants: (1°) Marguerite (1416-†1443), mariée à Guillaume, comte palatin du Rhin et duc en Bavière, puis à Ulric V, comte de Wurtemberg; (2°) Catherine (1417-†1476), mariée en 1430 à Arnold d'Égmond, duc de Gueldre; (3°) Jean I<sup>er</sup>, duc de Clèves et comte de la Marck (1419-†1481), marié en 1456 à Élisabeth de Bourgogne, fille du comte d'Étampes, qui reçut par sentence de Philippe le Bon les seigneuries de Ravenstein, Herpen et Uden; (4°) Élisabeth (née en 1420), mariée en 1434 à Henri, comte de Schwarzbourg, seigneur d'Arnstadt et de Sondershausen; (5°) Agnès (1422-†1448), mariée en 1440, à Carlos, prince de Viane, fils de Jean d'Aragon et Blanche de Navarre; (6°) Hélène (1423-†1471), mariée en 1436 à Henri, duc de Brunswick-Wolfenbüttel; (7°) Adolphe de Clèves et de la Marck (1425-†1492), seigneur de Ravenstein, de Herpen et d'Uden, marié en 1456 à Béatrice de Portugal. Cf. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de la Marck* (voir n. 95).

Clèves, paraît lui-même avoir été un familier de la cour de Bruxelles ainsi qu'en atteste de façon très suggestive la célèbre miniature de frontispice du *Remissorium Philippi* de Pieter van Beoostenzween van Renesse (vers 1440), qui le représente, au sein du conseil ducal, debout à la droite du duc<sup>98</sup>. La question des fiefs brabançons de Ravenstein et d'Herpen qui avaient formé la rançon de Jean, comte de Salm, en 1397, entre-temps échus en douaire à sa sœur Élisabeth de Clèves, fut à l'origine d'intenses négociations qui virent à nouveau, en 1431, le duc de Bourgogne manifester sa faveur à son beau-frère en le confirmant dans son droit héréditaire<sup>99</sup>. Adolphe se rendit à cette occasion à Bruxelles où il releva devant la cour féodale de Brabant, en date du 15 août, l'hérédité de ces deux fiefs<sup>100</sup>. Certains des choix du duc de Clèves, en matière religieuse notamment, semblent de même avoir été dictés par l'exemple bourguignon. C'est ainsi qu'en 1419, Adolphe fonda à Gravinsel (Wesel) une chartreuse sur le modèle de celle qu'avait fondée Jean sans Peur à Champmol<sup>101</sup>, avec douze cellules dans un premier temps, vingt-quatre ensuite, qu'il devait lui aussi destiner à recevoir sa sépulture et celle de son épouse<sup>102</sup>.

### Adolphe de Clèves a-t-il été chevalier de l'ordre hennuyer de Saint-Antoine-en-Barbefosse?

La fondation à Clèves par le duc Adolphe, peu après 1420 (avant 1435), d'un ordre placé sous l'invocation de saint Antoine ermite<sup>103</sup>, trouve elle-même probablement

- 98 La Haye, Algemeen Rijksarchief in Zuid-Holland, Ms. N° 2149, f° 1r. À ce propos, E. J. THOMASSEN à THUËSSINK VAN DER HOOP, Pieter van Beoostenzweene's *Remissorium Philippi*, dans: *Maanblad van het Genealogisch-heraldisch Genootschap. De Nederlandsche Leeuw* 39 n° 9 (septembre 1921), col. 186–215 (ici pl. 1 et col. 197–198 n. 2); n° 10 (octobre 1921), col. 251–270 (ici col. 260–262); n° 11 (novembre 1921), col. 298–317; n° 12 (décembre 1921), col. 346–360. Signalé dans Friedrich GORISSEN, *Der klevische Ritterorden vom hl. Antonius*, dans: *Kalender für das Klever Land auf das Jahr 1963*, p. 29–49.
- 99 Adolphe de Clèves les transmettra la même année à son fils aîné, Jean de Clèves. Cf. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de la Marck* (voir n. 95), p. 42.
- 100 Louis Prosper GACHARD, *Les Archives royales de Düsseldorf*. Notice des documents qui concernent l'histoire de Belgique, dans: *Bulletin de la Commission royale d'histoire* 9 (1881), p. 267–366 (ici p. 291).
- 101 Robert SCHOLTEN, *Das Karthäuserkloster Insula Reginae Caeli auf der Grave bei Wesel*, dans: *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein* 51 (1891), p. 61–136; Gregor HÖVELMANN, *Die Kirche am Niederrhein im Hochmittelalter. Vom Beginn des 10. bis gegen die Mitte des 13. Jahrhunderts*, dans: Id. (éd.), *Niederrheinische Kirchengeschichte*, Keverlaer 1965, p. 54–79 (ici p. 65).
- 102 Les restes d'Adolphe II de Clèves et de Marie de Bourgogne, de même que de leur fille Catherine de Clèves, furent transférés, après la destruction en 1590 de la chartreuse de la *Regina Coeli* de Gravinsel, dans la crypte de l'église dominicaine de l'Assomption de la Vierge dans la ville proche de Wesel, où une plaque commémorative relatant la translation de leurs dépouilles est aujourd'hui encore visible. Cf. Günter WARTHUYSEN, *Letzte Ruhestätte für Herzog Adolf von Kleve und Maria von Burgund in der Weseler Dominikanerkirche. Die Übersiedlung der Kartäuser in die Weseler Innenstadt nach Zerstörung ihres Klosters auf der Gravinsel*, dans: Otto VAN DE LOCHT (éd.), *700 Jahre St. Mariä Himmelfahrt Wesel. Vom Dominikaner-Kloster zur Pfarrgemeinde, Clèves 1990*, p. 56–67.
- 103 Le modèle lointain en était la fondation de Saint-Antoine-en-Viennois. À ce propos, notamment, Italo RUFFINO, *Ricerche sulla diffusione dell'ordine ospedaliero di S. Antonio di Vienna*, dans:

son origine dans les anciens Pays-Bas<sup>104</sup>. Le modèle pourrait en avoir été l'ordre de Saint-Antoine fondé dans le courant du dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle (1382?) par le régent puis comte de Hainaut, Hollande et Zélande Albert de Bavière. Dépendant de la préceptorie antonite de Flandre à Bailleul (département du Nord)<sup>105</sup>, le prieuré où étaient célébrées les cérémonies religieuses rassemblant ses membres avait été érigé vers 1389 à Havré, en un lieu dénommé »Barbefosse«, à quelques kilomètres au nord de Mons<sup>106</sup>. L'ordre fondé par Adolphe de Clèves était lui aussi attaché dès son origine à un prieuré, localisé à peu de distance de la ville, en direction de Xanten, sur l'actuelle commune de Bedburg. Construit vers 1435, ce petit édifice de culte était localisé en un lieu dénommé »Hau«, où se dressait une *capelle in die eer des heiligen sacramentz ende des gueden sent Antonys* fondée à la fin du siècle précédent par l'épouse du comte Adolphe I<sup>er</sup>, Marguerite de Berg. Mais les similitudes ne s'arrêtent pas là. L'ordre de Clèves, tout comme ceux placés sous l'invocation de la Vierge et de Saint Hubert<sup>107</sup> dans les deux principautés toute proches de Gueldre et de Juliers, de même que celui de Saint-Antoine-en-Barbefosse, était un ordre de chevalerie, animé par un double idéal de piété et de charité. Comme en Hainaut, ses membres, issus de la haute et petite noblesse, portaient un collier d'or ou d'argent<sup>108</sup>, auquel étaient appen-

Atti del primo Congresso europeo di storia ospitaliera, 6–12 juin 1960, Reggio Emilia 1962, p. 1087–1105.

- 104 Un rapprochement déjà suggéré dans Adalbert MISCHLEWSKI, *Grundzüge der Geschichte des Antoniterordens bis zum Ausgang des 15. Jahrhunderts*, Cologne, Vienne 1976, p. 101–102 (Bonner Beiträge zur Kirchengeschichte, 8). À ce propos, en priorité: Robert SCHOLTEN, *Die Stadt Cleve. Beiträge zur Geschichte derselben meist aus archivalischen Quellen*, Clèves 1879, p. 236–257; ID., *Der von Herzog Adolf von Kleve im Antoniushaus zu Hau gestiftete Ritterorden St. Antonius*, dans: *Niederrheinischer Geschichts- und Altertumsfreund* 7/3 (1909), p. 10–12; Adalbert MISCHLEWSKI, *Der Antoniterorden in Deutschland*, dans: *Archiv für mittelhochdeutsche Kirchengeschichte* 10 (1958), p. 39–66 (ici p. 45); GORISSEN, *Der klevische Ritterorden* (voir n. 98), ici p. 35–37; Leo PETERS, *Der jülich-sche Hubertus- und klevische Antonius-Ritterorden*, dans: *Land im Mittelpunkt* (voir n. 95), p. 125–132 (ici p. 128–132); Wilko OSSOBA, Holger KRUSE, notice »St. Antonius (1420/1435)«, dans: Holger KRUSE, Werner PARAVICINI, Andreas RANFT (éd.), *Ritterorden und Adelsgesellschaften im spätmittelalterlichen Deutschland: ein systematisches Verzeichnis*, Francfort-s/M., Berne 1991 (Kieler Werkstücke. Reihe D: Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters, 1), p. 258–266.
- 105 I. DE COUSSEMAKER, Notice sur la Commanderie de St-Antoine de Bailleul, dans: *Annales du Comité flamand de France* 15 (1883/86), p. 3–152.
- 106 En priorité: Félix HACHEZ, Complément aux notices publiées sur les chevaliers de Saint-Antoine-en-Barbefosse, en Havré, dans: *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique* 55 (1903), p. 93–124; Léopold DEVILLERS, La chevalerie et le prieuré de Saint-Antoine-en-Barbefosse. Notice, dans: *Annales de la Société royale d'archéologie de Belgique* 21 (1865), p. 561–573; F. BAIX, notice »Barbefosse, en Havré (Belgique, Hainaut)«, dans: *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* 6 (1932), col. 631–633; PETIT, La chevalerie (voir n. 71), p. 8–9; MARCHANDISSE, L'ordre de Saint-Antoine (voir n. 8).
- 107 En particulier: PETERS, *Der jülich-sche Hubertus* (voir n. 104), p. 125–128; Helmut LAHRKAMP, Beiträge zur Geschichte des Hubertusordens der Herzöge von Jülich-Berg und verwandter Gründungen, dans: *Düsseldorfer Jahrbuch* 49 (1959), p. 3–49 et Harm von SEGGERN, Hermann von Brüninghausen. Wappenkönig der Ruwierer, dans: *Menschenbilder – Menschenbildner. Individuum und Gruppe im Blick des Historikers*, dir. Stephan SELZER, Ulf-Christian EWERT, Berlin 2002, p. 109–117 (ex. inf. W. Paravicini).
- 108 Il est intéressant de constater que les statuts de cet ordre semblent également avoir prévu que le collier pouvait être fait dans l'un ou l'autre de ces deux métaux. Il y est du moins fait allusion dans

des plusieurs taus (la *potentia* ou «béquille» de saint Antoine<sup>109</sup>) avec ou sans clochettes et un pendentif constitué d'un petit lion et d'un médaillon frappé en son centre de la même lettre grecque<sup>110</sup>.

Ces rapprochements prennent un relief particulier si l'on se rappelle qu'Albert de Bavière, le 2 avril 1394, avait épousé en secondes noces la sœur puînée du futur duc Adolphe, Marguerite de Clèves. On conçoit sans peine comment la création de son ordre dédié à l'ermite de la Thébaïde pourrait lui avoir été inspiré par celui qu'avait fondé quelque trente ans plus tôt son beau-frère. Mais la question qui nous occupe ici va plus loin: Se pourrait-il qu'Adolphe de Clèves, que nous sommes portés à reconnaître dans l'*Homme à l'œillet* portant autour du cou le collier aux insignes du tau et de la clochette de Barbefosse, ait lui-même, bien avant d'envisager de fonder son propre ordre antonite, fait partie de l'ordre hennuyer? Si aucun document n'apporte sur ce point de confirmation définitive, des indices convergents, du moins, le laissent penser. Il convient de rappeler ici que les listes des chevaliers de Saint-Antoine-en-Barbefosse nouvellement admis que dressent les armoriaux de Mons et de Bruxelles ne remontent pas au-delà de 1417. On croit savoir au demeurant, tandis que s'amorce une tendance assez nette à la démocratisation du recrutement à partir du début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>111</sup>, que les membres de l'ordre furent issus à l'origine pour la plupart des maisons princières et de la haute noblesse d'armes<sup>112</sup>. Dans les listes que dressent les

la bulle que le pape Nicolas V accorda en date du 29 décembre 1450 à l'église Saint-Antoine de Hau: ... *Cum itaque, sicut accepimus, quondam Adolphus dux Clivensis quondam capellam in loco supra Houwam nuncupato Colon. Dioc. Ad honorem et sub vocabulo dicti S. Antonii insigni et sumptuoso opere nondum tamen in totum expleto constructam fundaverit et dotaverit, ad quam etiam plerique nobiles, quorum idem dux fraternitatem quondam colare aureum vel argenteum ad honorem ipsius S. Antonii, quod post ipsorum obitus eidem capelle relinquunt, deferentium instituit, singularem gerunt devotionis affectum* ... Cf. Heinrich SCHÄFER, Ein Ablassprivileg Papst Nikolaus V. für die Antoniuskirche zu Hau bei Kleve vom Jahre 1450, dans: Beiträge zur Geschichte des Herzogtums Kleve. Festschrift des Historischen Vereins für den Niederrhein zur Feier der dreihundertjährigen Zugehörigkeit Kleves zur Krone Preussen, Cologne 1909 (Veröffentlichungen des Historischen Vereins für den Niederrhein, 2), p. 254–256 (ici p. 255).

109 À ce propos, P. NOORDELOOS, De Tau van S. Antonius, dans: Het Gildeboek 25 n° 5–6 (décembre 1942), p. 69–79.

110 Karl Bernd HEPPE, notice «Kette der St. Antonius Bruderschaft Kleve», dans: Land im Mittelpunkt (voir n. 95), p. 372, catalogue n° D.39.

111 Ce que révèle le texte du règlement de 1402. Cf. CHAUSSIER, VAN INNIS, L'ordre des chevaliers (voir n. 48), p. 52: «... Nous avons ordonné et décidé que dorénavant ledit Roi pourra et devra en cette matière octroyer ledit ordre à tout chevalier, écuyer, dame et demoiselle qui voudront entrer dans l'Ordre, pourvu qu'ils soient gentilshommes ou nobles femmes de nom et d'armes, de par leur père, et de bonne et ancienne extraction, exempts de tout reproche de vilénie ...»

112 L'introduction du Serment (vers 1382) (ibid., p. 52) stipulait quant à lui que: «on puisse recevoir n'importe qui dans la fraternité distinguée de Saint Antoine, c'est-à-dire tous seigneurs, ducs, comtes et marquis, barons, chevaliers, écuyers, damoiseaux, nobles et docteurs et toutes illustres et importantes personnes en nommant volontiers ceux qui s'étaient illustrés par leur vertu et leur noblesse». Albert de Bavière avait sollicité du pape pour les pèlerins les plus zélés au lieu de Barbefosse la décoration de l'Ordre des Chevaliers de Saint-Antoine, qu'avait créé en 1298 Boniface VIII, et c'est sur le texte de sa bulle pontificale qu'il avait nommé à la tête de son ordre hennuyer un connétable et un maréchal de camp. La bulle du XIII<sup>e</sup> siècle spécifiait en outre que «l'on ne recevoit dans cette chevalerie que des personnes de la première noblesse, qui en avoient fait preuves, et les Docteurs qui se seroient rendus nobles par la science, ...». Cf. PETIT, La chevalerie (voir n. 71), p. 8.

manuscrits de Bruxelles et de Mons, en outre, apparaissent les noms de plusieurs chevaliers originaires du pays de Clèves, ceux d'Everwin von Götterswick, de Victor von Baesweiler, de Johan van Wederden (?), de demiselle Goiette van Schulenburg<sup>113</sup>, celui surtout de »Gerars de Cleves et de la Marke« (né après 1374) (fig. 6), le propre frère du duc Adolphe avec lequel il entrera en conflit ouvert en 1419 et 1423, avant que soit conclue entre eux une paix temporaire en août 1430<sup>114</sup>. Plus déterminantes, quelque anecdotiques qu'elles puissent apparaître, les indications dans les archives hennuyères relatives au passage du duc de Clèves en Hainaut en 1395 méritent de retenir l'attention. Une source précieuse d'information, dans les comptes de la massarderie de la ville de Mons, est fournie par les chapitres des paiements pour »vins offerts«, dont la pratique, réservée aux personnages de haut rang, étrangers ou nobles hennuyers de retour au pays, était de tradition courante, du moins dans les villes d'une certaine importance<sup>115</sup>. Au sein de la longue liste de noms qui y sont énumérés depuis 1342 figure, dans le compte du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 1395<sup>116</sup>, celui d'un certain *monseigneur de Cleves*, à l'évidence le duc Adolphe, à qui sont présentés à sa venue *xlviij los de vin, moitié de Gascoingne et l'autre franchois*... Le compte de la recette générale de Hainaut de la même année permet d'en préciser la date exacte du séjour à Mons. Sur mandement du comte d'Ostrevant, le fils aîné d'Albert de Bavière et futur Guillaume IV/VI de Bavière (lui-même chevalier de Saint-Antoine-en-Barbefosse), sont remboursés les frais d'hébergement du duc dans la ville du Hainaut, probablement en son hôtel de Naste, le soir du dimanche 13 juin et le lendemain matin<sup>117</sup>. Cette

113 GORISSEN, *Der klevische Ritterorden* (voir n. 98), p. 33 (liste dressée à partir de: Bruxelles, KBR, Ms. Goethals 707 [voir n. 48]).

114 Mons, BUHM, Ms. Puissant 11 (voir n. 48), f<sup>o</sup> 34r. Cf. CHAUSSIER, VAN INNIS, *L'ordre des chevaliers* (voir n. 48), p. 332. Sur Gérard de Clèves: DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de la Marck* (voir n. 95), p. 38–40. À propos du conflit qui opposera, en Rhénanie, Adolphe et son frère: JOSEPH HANSEN, *Westfalen und Rheinland im 15. Jahrhundert*, t. 1, Leipzig 1888 (Publicationen aus den königlich Preußischen Staatsarchiven, 34), p. 1–17 (le premier chapitre).

115 À propos des vins d'honneur à Mons en Hainaut, Werner PARAVICINI, *Voyages lointains des nobles dans les comptes de la massarderie de la ville de Mons, 1343–1422*, dans: Ludovic NYS, Dominique VANWIJNSBERGHE (éd.), *Campin in Context. Peinture et société dans la vallée de l'Escaut à l'époque de Robert Campin 1375–1445*, Actes du colloque international, Tournai, Maison de la Culture, 30 mars–1<sup>er</sup> avril 2006, Valenciennes, Bruxelles, Tournai 2007, p. 267–275.

116 Mons, Archives de l'État [AEM], Archives de la Ville de Mons [AVM], n<sup>o</sup> 1482, f<sup>o</sup> 21r. Non repris dans A.-F. LACROIX, *Extraits des comptes et autres documents des recettes et des dépenses de la ville de Mons. Seconde série: Comptes en cahiers de parchemin et de papier, des années 1338 à 1400*, dans: *Annales du Cercle archéologique de Mons* 11 (1873), p. 357–451.

117 Lille, Archives départementales du Nord [ADN], B 7928, compte de la recette générale de Hainaut (1<sup>er</sup> septembre 1394–31 août 1395), f<sup>o</sup> 65r: *Par lettres ledit monseigneur le conte, seellees de sen seel donnees au Caisnoit en l'an et ou jour dessus dit [17 juin 1395], a li recheveres payet et d'onnet) les frais et despens monseigneur d'Ostrevant et sen hostel parmi les frais monseigneur de Cleves et ses gens fais à Mons depuis le dimence au souper xiiij<sup>e</sup> jour doudit mois par le terme de j jour, monte li somme dont lidis Lavekins doit compter, appert ces dictes lettres l lb. xviiij s. j d. tournois*. Le duc de Clèves réapparaît en 1406 dans un paiement de la recette domaniale du Quesnoy, relatif au transport de la »chambre« du comte d'Ostrevant à Arras où devaient être célébrées ses noces avec Marie de Bourgogne. Lille, ADN, B 9068, parties de compte du domaine du Quesnoy (1<sup>er</sup> septembre 1406–31 août 1407), f<sup>o</sup> 14r: *A Jehan de Quartes, pour ij jours sen cheval cevauchiet à Arras avec monseigneur Coppin de le cambre monseigneur as noeches mon-*

date du 13 juin n'est peut-être pas anodine. Le 11 juin, fête de la Saint-Barnabé, était en effet le jour de la tenue des chapitres généraux de l'ordre hennuyer de Saint-Antoine<sup>118</sup>. Ne faut-il voir là qu'une coïncidence? Sans doute pas, d'autant moins que ce passage par le Hainaut d'Adolphe de Clèves se situe un peu plus d'un an après le mariage de sa sœur avec le fondateur de l'ordre de Saint-Antoine-en-Barbefosse, Albert de Bavière.

### D'éventuelles objections et des indices convergents

Ajoutés à la provenance rhénane du portrait de Berlin et à l'âge supposé de l'*Homme à l'œillet*, dans la soixantaine, ces indices suffisent-ils à faire du premier duc de Clèves un candidat crédible? D'aucuns ne manqueront pas d'opposer à cette hypothèse certaines objections. Ainsi, le modèle du panneau eyckien porte-t-il au cou un simple collier d'argent, alors que les statuts de l'ordre, ceux de vers 1382, 1402 et 1420, prévoient qu'il soit d'argent doré pour les chevaliers et d'argent blanc, non doré, pour les simples écuyers<sup>119</sup>. Une unanimité, pourtant, s'était bien dégagée pour reconnaître dans ce vieillard richement vêtu un personnage de haut rang, ce que laissait supposer le statut d'un artiste de cour tel que Jean Van Eyck auquel fut passée la commande. Mais il est une autre difficulté: le règlement du 10 juin 1402, quand il précise en son article 9 que les panneaux seront disposés selon l'ordre d'entrée<sup>120</sup>, ne laisse-t-il

*seigneur de Cleves, oublyet comme dessus, vij s.* Cette mention est intéressante; elle confirme la présence de Guillaume IV/VI de Bavière à Arras au mariage du frère de sa belle-mère, le 12 juillet 1406.

118 Ainsi que nous l'apprend la modération de l'ordre rédigé en 1420. Cf. CHAUSSIER, VAN INNIS, *L'ordre des chevaliers* (voir n. 48), p. 58–59: »Item que chacun, le 11 juin au jour de la St. Barnabé, tous les confrères et toutes les consœurs de l'Ordre viennent à ladite chapelle de St. Antoine pour participer au service religieux solennel que l'on fera audit Saint. Après cela tous les confrères devront s'assembler en particulier là où bon leur semblera pour ouïr les comptes et l'état des besoins concernant l'Ordre. Aucun des confrères ne pourra être excusé en cas d'absence au service s'il se trouve au pays, mais s'il est malade ou occupé par d'autres urgences loyales confirmées à l'Ordre sous serment selon sa conscience, qu'il soit excusé!«

119 Les *Turamenta* de l'ordre, dont on fait remonter la rédaction à l'époque de sa fondation présumée, vers 1382, parlent d'un collier d'or ou d'argent sans autre précision que la mention »selon la qualité des personnes«. Cf. CHAUSSIER, VAN INNIS, *ibid.*, p. 60–61: »... un collier d'or ou d'argent selon la qualité des personnes avec le signe de St. Antoine pendant dans la partie inférieure. (...) Vous porterez un collier fait d'un cordone saillant et d'une clochette dans les mois ou les six semaines qui suivent votre entrée. Ce collier pèsera un demi marc d'argent.« Le règlement de 1402 va plus loin (*ibid.*, p. 61): »Item, tous les membres de l'Ordre porteront comme chevalier un collier d'argent doré à leur cou, une potence d'argent doré pendant audit collier et, au bout de cette potence, pendra une clochette du même métal ... (...) Item, les écuyers porteront les mêmes insignes que les chevaliers en argent non doré. Et si des damerets ou demoiselles veulent porter ces insignes dorés comme un chevalier, ils pourront le faire sans encourir de reproches ...« La Modération de 1420 est tout aussi explicite (*ibid.*, p. 61–62): »De même il est stipulé en ladite charte que tous ceux et celles qui seront entrés en ledit Ordre porteront à leur cou un collier comme prévu dans les présentes, auquel est suspendue une potence d'argent et au bout de celle-ci une clochette sonnante, dorée pour les chevaliers et dames, et d'argent blanc pour les écuyers et demoiselles ...« À ce propos, récemment: MARCHANDISSE, *L'ordre de Saint-Antoine* (voir n. 8), p. 124.

120 CHAUSSIER, VAN INNIS, *ibid.*, p. 141–142: *Item est encommenchiet et sera fait et ordonnée une*

entendre que l'exécution du portrait se devait d'être honorée par les membres nouvellement élus peu après leur admission<sup>121</sup>? Une lecture attentive du document fait en réalité apparaître, au contraire de ce que nous disent des simples panneaux héraldiques les *Iuramenta* de vers 1382<sup>122</sup>, que cette prescription n'était probablement pas, au moins dans la pratique, frappée du même caractère d'obligation. Faut-il s'en étonner? Il n'y aurait là rien après tout que de fort logique si l'on considère les délais requis pour l'exécution de ce type d'œuvre en regard du temps nécessaire à la peinture de simples écus peints sur panneaux! Il n'est pas exclu, ainsi qu'on l'observe souvent en des circonstances analogues, que nombre des chevaliers ne se seront acquittés de cet engagement qu'après bien des années. Pourquoi n'en aurait-ce été le cas d'un illustre et lointain membre de l'ordre tel qu'Adolphe de Clèves, dont on peut supposer qu'il n'aura relevé de sa présence les chapitres de Barbefosse qu'en de bien rares occasions.

L'époque présumée de la commande passée à Van Eyck, dans les années 1430, entraîne d'autres questions. Qu'en a-t-il été par exemple de Marie de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon et seconde épouse d'Adolphe de Clèves<sup>123</sup>? Se pourrait-il qu'à l'instar de Jacqueline de Bavière et ses deux compagnons de vie Jean IV de Brabant et Franck II van Borselen<sup>124</sup>, elle ait elle aussi rejoint son époux dans les rangs de l'ordre hennuyer? Ses liens avec le Hainaut, non tant par sa belle-sœur Marguerite de Clèves, entre-temps d'ailleurs décédée († 14 mai 1412), que par sa propre mère Marguerite († 24 janvier 1424), troisième fille d'Albert de Bavière, forment un arrière-plan dynastique qui en rend du moins l'hypothèse parfaitement recevable. La présence au soubassement du célèbre tombeau de Louis de Male, anciennement à Saint-Pierre de Lille (vers 1453–1455), d'une statuette féminine portant le collier aux insignes du tau et de la clochette de l'ordre de Saint-Antoine-en-Barbefosse doit ici retenir toute notre attention (fig. 7)<sup>125</sup>. Les recueils et anciennes publications qui reproduisent ces figurines, au nombre desquelles la série des enfants de Jean sans Peur et Marguerite de Bavière, l'identifient à Marie de Savoie, duchesse de Milan (Antoine de Suca et Dubois des Cretons), Catherine de Bourgogne, fille restée célibataire du duc Jean (Bertrand de Montfaucon et Aubin Millin) ou Marie de Bourgogne, duchesse

*cappelle en l'onneur de Dieu et de monsigneur saint Anthonne ès bos de Havrech que on dist Barbefosse, en laquelle cappelle seront figuret en certains taulés li personnages armoiet de leur armes de toux chiaux u celles qui soient en l'ordene vivans li uns apries l'autre ensi qu'il seront entret en l'ordene ...*

121 MARCHANDISSE, L'ordre de Saint-Antoine (vote n. 8), p. 125.

122 Les *Iuramenta* de vers 1382 prévoyaient que les panneaux héraldiques devaient être placés dans la chapelle de Saint-Antoine dans un délai d'un mois à six semaines après l'admission: »*Et facietis ponere unam tabulam vestris inter signis signatam in ecclesia beati Anthonii in Barbafoffa infra terminum praedictum*«. Cf. CHAUSSIER, VAN INNIS, L'ordre des chevaliers (voir n. 48), p. 134.

123 WILL, Maria von Burgund (voir n. 94).

124 Ils furent tous trois membres de l'Ordre de Saint-Antoine-en-Barbefosse. Cf. CHAUSSIER, VAN INNIS, L'ordre des chevaliers (voir n. 48), p. 100–101. À propos des deux portraits de Jacqueline et Frank van Borselen, cf. MARCHANDISSE, L'ordre de Saint-Antoine (voir n. 8), p. 126 n. 37.

125 Une bibliographie très abondante a été consacrée à ce tombeau ducal. On se reportera ici en dernier recours, et pour une orientation bibliographique, à Anne MCGEE MORGANSTERN, Gothic Tombs of Kinship in France, the Low Countries and England, Pennsylvania 2000, p. 140, 142–149, 195–196.

se de Clèves (anonyme lillois)<sup>126</sup>, mais ces documents ne sont, on le sait, guère fiables par suite des permutations de ces statuette amovibles au gré des récurages et des asticages répétés. Deux de ces trois noms, toutefois, peuvent dès ici être écartés, ceux de Catherine de Bourgogne et de Marie de Savoie, dont on imagine mal, de là où elles résidaient, comment elles auraient pu être invitées à intégrer l'ordre hennuyer. Conscients de ces problèmes critiques, certains auteurs n'ont pas hésité à avancer d'autres identifications que celles reprises dans les recueils et ouvrages antérieurs à la destruction du tombeau. C'est ainsi qu'en 1969, se fondant sur l'indice du collier et son double pendentif, Micheline Sonkes a proposé de reconnaître dans cette statuette féminine Jacqueline de Bavière, admise dans l'ordre en 1417 ainsi que nous l'apprend l'armorial de Mons<sup>127</sup>. Pourtant, les »Mémoires« d'Antoine de Succa nous livrent le dessin d'un portrait féminin peint sur panneau<sup>128</sup> de l'ancienne collection du chanoine tournaisien Denis de Villers<sup>129</sup>, identifié à Jacqueline de Bavière, et ce portrait ne ressemble en rien à ladite statuette tandis qu'il correspond à l'une des autres figurines du soubassement donnée tour à tour, dans les recueils et publications dont il a été question, à Isabelle de Bourgogne, fille de Jean sans Peur (Montfaucon), Marguerite de Bourgogne, duchesse de Guyenne (Dubois des Cretons et Aubin Millin), et Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut (Antoine de Succa et l'anonyme lillois)<sup>130</sup>. La statuette féminine portant le collier de l'ordre de Saint-Antoine ne peut selon toute apparence être celle de l'impétueuse comtesse de Hainaut de la lignée de Bavière, mais de qui en ce cas peut-il bien s'agir? Aucun des autres membres féminins de la suite généalogique du tombeau de Lille n'est *a priori* susceptible d'avoir été membre de l'ordre hennuyer, si ce n'est Marguerite de Bourgogne, identifiable à l'une des autres statuette représentant une femme âgée, et précisément Marie de Bourgogne. Il n'est pas sans intérêt de noter à ce propos que l'une des statuette masculines, identifiée chez Succa et ses suiveurs à Jean, comte d'Étampes, Jean IV de Brabant, Philippe de Saint-Pol ou Philippe, comte de Genève<sup>131</sup>, porte elle aussi le collier d'un ordre

126 Bruxelles, KBR, Ms. II 1862, f° 57 (cf. Micheline COMBLEN-SONKES, Christiane VAN DEN BERGEN-PANTENS, Les Mémoires d'Antoine de Succa. Catalogue, t. 1: Introduction, catalogue, Bruxelles 1977 [Publications du Centre national de recherches »Primitifs flamands«, Bruxelles, 3: Contributions à l'étude des Primitifs flamands, 7], p. 159); Normandie, collection privée, Michel-Ange DU BOIS DES CRETONS, »Les 24 statuette du tombeau de Louis de Male...«, 1737-1747, f° 14r; Dom Bertrand DE MONTFAUCON, Les Monuments de la Monarchie française, t. 3: La suite des rois depuis Charles V. jusqu'à Louis XI. inclusivement, Paris 1731, pl. XXIX; Aubin-Louis MILLIN, Antiquités nationales ou Recueil de monuments pour servir à l'histoire générale et particulière de l'Empire français, t. 5, Paris 1799, p. 66; Lille, Bibliothèque municipale [BM], Ms. 852, f° 5 (repéré peu avant 1932 par Robert Gavelle. Cf. la communication de Paul VITRY, dans: Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France [1933], p. 82).

127 SONKES, VAN DEN BERGEN-PANTENS, *ibid.*, p. 167 n. 11.

128 *Ibid.*, p. 96.

129 À ce propos, Marguerite DEVIGNE, Une collection d'œuvres d'art à Tournai au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, dans: Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique (XXIV<sup>e</sup> congrès de Tournai, 1921), Tournai 1927, p. 341-363 (ici p. 343-346); James WEALE, Paintings by early Masters mentioned in an Inventory of the Sixteenth Century, dans: The Burlington Magazine 14/67 (1908), p. 43-44.

130 DE MONTFAUCON, Les Monuments (voir n. 126), pl. XXIX; DUBOIS DES CRETONS, Les 24 statuette (voir n. 126), f° 5; MILLIN, Antiquités nationales (voir n. 126), p. 65; Bruxelles, KBR, Ms. II 1862 (voir n. 126), f° 58v; Lille, BM, Ms. 852, f° 11.

131 Bruxelles, KBR, Ms. II 1862, *ibid.*, f° 56 (Jean, comte d'Étampes); DE MONTFAUCON, *ibid.*,

antonite, mais à trois taus celui-ci, identifiable à celui de l'ordre de Saint-Antoine de Clèves (Bedburg-Hau) (fig. 8). J'ai récemment proposé, après Kristin Lohse Belkin, d'y reconnaître, sur la base d'étroits rapprochements à établir avec la miniature déjà citée du *Remissorium Philippi*, le fils aîné d'Adolphe et Marie de Bourgogne, Jean, deuxième duc de la maison de Clèves<sup>132</sup>. Ainsi les deux statuettes pourraient-elles s'être trouvées côte à côte, sur la même face du soubassement, la première (Marie de Bourgogne?) portant le collier de l'ordre qu'avait fondé son grand-père Albert de Bavière et qu'avait intégré, comme nous le supposons, son ducal époux, la seconde (Jean de Clèves?), portant le collier de l'ordre qu'avait fondé son père, dont il fut le dernier et l'un des plus illustres membres avant son déclin progressif à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Force est d'en convenir, cette admission dans l'ordre hennuyer de Marie de Bourgogne, si elle devait se confirmer, projetterait sur les raisons du choix porté sur Van Eyck un éclairage nouveau et des plus suggestifs.

Il reste, sur le panneau de Berlin, un dernier détail qui, ajouté aux arguments précédents, fournit peut-être un indice supplémentaire en faveur d'une identification à un membre de la maison de Clèves. Au-delà de leur signification symbolique, en relation avec une éventuelle promesse de mariage, les œillets que tient le modèle dans la main droite sont de couleurs rouge et blanche. Le fait est en lui-même suffisamment intrigant pour qu'on s'y arrête. Pour Erwin Panofsky qui, rappelons-le, y avait reconnu une fleur unique, panachée, ce détail laissait entendre que le panneau ne pouvait avoir été peint au XV<sup>e</sup> siècle, cette variété mutante n'ayant fait son apparition dans nos régions au plus tôt que dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>133</sup>. Quoi qu'il en soit de la présence d'une seule ou, plutôt, de quatre petites fleurs associées en un petit bouquet, cette bichromie est à n'en pas douter porteuse d'une signification autre. Nous ne croyons pour notre part pas qu'il faille y voir une simple fantaisie du peintre. La résonance héraldique d'une telle particularité chromatique apparaît autrement plus probable. Or ces deux couleurs, «d'argent et de gueules», sont celles des comtes de Clèves qui portaient «de gueules à l'écusson d'argent en abîme» et que leurs successeurs, ayant accédé au titre de ducs, porteront «chargées d'une escarboucle de sinople à huit rayons fleurdelysés d'or»<sup>134</sup>.

pl. XXX (Jean IV de Brabant); DUBOIS DES CRETONS, *ibid.*, f° 27r (Philippe de Saint-Pol); Lille, BM, Ms. 852, *ibid.*, f° 17r (Philippe, comte de Genève); MILLIN, *ibid.*, p. 61 (Jean IV de Brabant).

132 Kristin Lohse BELKIN, *The Costume Book*, Londres, Philadelphie 1978 (Corpus Rubenianum Ludwig Burchard), p. 115, ill. 96; Ludovic NYS, «En ramembrance de ses predecesseurs». Tendances de la sculpture officielle sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire, dans: Werner PARAVICINI (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Actes du colloque international, Paris, Deutsches Historisches Institut, 9–11 octobre 2007, Paris 2008 [sous presse].

133 Erwin Panofsky y a reconnu un œillet panaché, aux pétales en partie blanches, en partie rouges, notant qu'une telle variété était inconnue au début du XV<sup>e</sup> siècle. Cf. PANOFSKY, *Les Primitifs flamands* (voir n. 37), p. 715 n. 72. De fait, Rembert Dodoens ne reconnaît que deux variétés d'œillet, l'une de couleur blanche, l'autre de couleur rouge: Rembert DODOENS, *Histoire des plantes en laquelle est contenue la description entiere des herbes, c'est à dire, leurs especes, forme, noms, temperament, vertus & operations...*, Anvers 1557, p. 117–118.

134 Friedrich GORISSEN, *Der Karfunkelschild. Die Geschichte des Kreiswappens*, dans: Friedrich GORISSEN, Franz MATENAAR, Herbert GRÄF (dir.), *150 Jahre Landkreis Kleve, Clèves 1966*, p. 19–83 (ici p. 19, 24–26).

Il faut signaler enfin l'existence d'une peinture murale représentant aux côtés de son père le comte et duc Adolphe I<sup>er</sup>/II de Clèves en prière (fig. 9), dont s'est inspiré vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle l'auteur anonyme d'un portrait collectif des six premiers ducs de Clèves, aujourd'hui conservé au musée Haus Koekhoek de cette ville (fig. 10)<sup>135</sup>. Détruite durant la dernière guerre, cette peinture, probablement exécutée dans les années 1420, donc de son vivant, se trouvait à l'origine localisée à la droite du tabernacle de pierre sculpté aujourd'hui encore visible dans le chœur de la Stiftskirche de Clèves<sup>136</sup>, en vis-à-vis des représentations des comtes Dietrich et Jean de Clèves<sup>137</sup>. Quoiqu'il ne soit ici question au sens strict d'un portrait réaliste, on peut supposer qu'en dépit d'une certaine stéréotypie, cette représentation doit avoir dans les grandes lignes reflété les traits du personnage. Si sa parenté avec *l'Homme à l'œillet* ne s'impose pas de prime abord, on ne manquera pas de noter, outre la proximité de la structure morphologique des deux visages, la ressemblance de leurs coiffures, pareillement coupées ras au sommet du crâne. Les caractéristiques générales de cette représentation, en tout cas, ne s'opposent pas à ce qu'il puisse s'être agi du même personnage, d'autant moins si l'on prend en compte les probables dix à quinze ans qui séparent la peinture de la Stiftskirche de l'original dont est copié le panneau de Berlin, représentant celui-ci un personnage manifestement beaucoup plus âgé.

### Jean Van Eyck est-il passé par Clèves?

L'identification de *l'Homme à l'œillet* à Adolphe I<sup>er</sup>/II de Clèves soulève une dernière question, celle du lieu où a été réalisé le portrait original ou le patron dessiné sur le vif. Le peintre est-il venu au duc ou est-ce ce dernier, de passage dans les Pays-Bas, qui fit l'honneur à l'artiste de sa visite en son atelier? En août 1431, nous l'avons vu, Adolphe de Clèves est à Bruxelles pour y relever devant la cour féodale de Brabant l'héritité des ville et château de Ravenstein et du pays d'Herpen<sup>138</sup>. En aura-t-il profité pour se faire tirer le portrait et souscrire ainsi, après bien des années, à l'obligation de la cimaise que prévoyaient les ordonnances de l'ordre hennuyer de Saint-Antoine? Ce que l'on sait de l'itinéraire de l'artiste accrédirait plutôt une visite du duc chez le peintre. Un document publié par Gerard Nijsten laisse entrevoir toutefois un tout autre scénario. Le compte de 1437 de la ville d'Arnhem, ville de Gueldre située à

135 Anonyme, vers 1650, panneau sur chêne, 62,5 x 138 cm, Clèves, Städtisches Museum Haus Koekhoek. Cf. Notice de Guido DE WERD, dans: Land im Mittelpunkt (voir n. 95), p. 468, qui établit la filiation entre la peinture murale du tabernacle de la Stiftskirche et le portrait du premier duc, Adolphe I<sup>er</sup> de Clèves, à l'extrémité gauche du panneau.

136 C'est dans la Stiftskirche, aujourd'hui l'église de Notre-Dame de l'Assomption (St. Mariae Himmelfahrt), que furent inhumés plusieurs des membres de la maison de Clèves, Arnold de Clèves (1117-1142) et son épouse Ide de Brabant (†1163), le comte Adolphe I<sup>er</sup> de Clèves (†1394) et son épouse Marguerite de Berg (†1425) et le duc Jean I<sup>er</sup> de Clèves (†1481) et son épouse Élisabeth de Bourgogne (†1483). À ce propos: Hans Peter HILGER, Grabdenkmäler der Häuser Jülich, Kleve, Berg, Mark und Ravensberg, dans: Land im Mittelpunkt (voir n. 95), p. 181-208 (ici p. 181-191).

137 HILGER, Kleve und Burgund (voir n. 96), p. 224-225, qui s'appuie notamment sur un rapprochement stylistique entre la Vierge à l'Enfant sculptée du tabernacle et une statue de la Vierge de Saint-Donatien de Bruges, au musée Mayer van den Bergh à Anvers.

138 GACHARD, Les Archives royales de Dusseldorf (voir n. 100), p. 291, n° 11.

quelque trente kilomètres tout au plus de Clèves, signale à la date du 19 août un paiement pour deux quartiers de vin offerts à un certain *Johan van Eck die doe komen was uyt Vlanderen*<sup>139</sup>. Très prudent, trop peut-être, l'historien néerlandais n'a pas cru bon en reprendre la mention dans sa synthèse récemment publiée à Cambridge<sup>140</sup>. À relire cet extrait qui précise que ledit *Johan van Eck* venait de Flandre, pourtant, on est porté à penser qu'il ne peut avoir été question que du peintre officiel de Philippe le Bon. Cette pratique urbaine des vins d'honneur réservée aux visiteurs de marque, après tout, n'était-elle requise dans le cas d'un personnage en vue tel que le peintre de cour du duc de Bourgogne? Jean Van Eyck, au demeurant, n'était-il connu dans ce duché de Gueldre situé au nord de sa ville natale de Maaseik? Il ne semble pas en tout cas que ce voyage ait pu correspondre à l'ambassade que lui confia avant le 20 août 1436 le duc de Bourgogne *pour aller en certains voiaiges loingtains et estranges marches où mondit seigneur l'a envoié pour aucunes matieres secretes*<sup>141</sup> car le document d'Arnhem précise bien qu'en août de l'année suivante, c'est de Flandre qu'il venait. Une participation à l'une des ambassades envoyées durant cette période par le duc en Allemagne, celle en particulier de juillet 1437 destinée à informer les seigneurs allemands et les bonnes villes de l'entrevue à Bruxelles avec le duc de Gueldre, n'est en revanche peut-être pas à exclure<sup>142</sup>.

La cité »du Cygne« dominée par la masse sombre du Schwanenburg<sup>143</sup> aurait-elle retrouvé son illustre aïeul, celui-là même qui, en 1417, avait fait accéder la maison de Clèves à la dignité ducal et l'avait fait entrer par son second mariage, en 1406, dans la »terre de promission bourguignonne«? Heinz Will, en 1973, avait cru pouvoir rendre à Clèves un autre fleuron de l'art bourguignon, le superbe livre d'Heures dit »de Jean sans Peur« conservé à la Bibliothèque nationale de France<sup>144</sup>. La présence sous la

139 Gerard NIJSTEN, *Het Hof van Gelre. Cultuur ten tijde van de hertogen uit het Gulikse en Egmondse huis (1371–1473)*, Kampen 1993, p. 343–344, n. 48 (ici p. 344), qui renvoie à Arnhem, OAA 1244, f° 20v: *Item des Avonts Johan van Eck die doe komen was uyt Vlanderen, 2 quarteren facit 6 k.* Gerard Nijsten ne manque pas de rappeler en note que l'opinion est aujourd'hui encore admise que Van Eyck, peut-être, se forma à ses débuts en Gueldre.

140 Gerard NIJSTEN, *In the Shadow of Burgundy. The Court of Guelders in the Late Middle Ages*, Cambridge 2004 (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought. Fourth Series), en particulier p. 261–274 (Painting).

141 PAVIOT, *La vie de Jan van Eyck* (voir n. 53), p. 90. Jacques Paviot ne signale, sous 1437, que l'achèvement du triptyque de Dresde (Staatliche Kunstsammlungen) et de la Sainte Barbe d'Anvers (Koninklijk Museum voor Schone Kunsten).

142 Il y a tout lieu de penser que cette ambassade, qui concernait la Gueldre toute proche, doit s'être rendue à Juliers, à Berg et surtout à Clèves. Mission confiée en juillet 1437 à Heinrich Zasse, d'origine allemande, attesté dès 1432 au service du duc de Bourgogne. Cf. Anne-Brigitte SPITZ-BARTH, *Ambassades et ambassadeurs de Philippe le Bon, troisième duc de Valois de Bourgogne (1419–1467)*, thèse de doctorat inédite, Université de Lille 3, décembre 2007, base de données sous les n° 536 et 538, qui renvoient à ADN, B 1963, f° 65r, 67v et B 1966, f° 139r. À propos d'Heinrich Zasse: Werner PARAVICINI, *Georg von Ehingens Reise vollendet*, dans: Jacques PAVIOT (éd.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en honneur de Philippe Contamine*, Paris 2000 (Cultures et civilisations médiévales, 22), p. 547–588 (ici p. 588).

143 À ce propos, Gerard LEMMENS, *Die Klever Burg*, dans: *Land im Mittelpunkt* (voir n. 95), p. 269–290.

144 Paris, BNF, nouv. acq. lat. 3055, f° 28v.

miniature du folio 28v figurant la *Pentecôte* d'une scène supposée avoir été empruntée à la Chanson du Chevalier au Cygne ne laissait-elle entrevoir une destination qui fût liée à un membre de la cour de cette ville du Nordrhein<sup>145</sup>? Mais le cygne et le chevalier sur sa barque ont fini par dériver et s'éloigner des berges herbeuses de la grande méandre du Rhin. Forts de l'attribution à Gand qu'ils en ont proposée, Annette Baumeister et d'autres après Victor Leroquais<sup>146</sup> ont démontré la faible probabilité que ce manuscrit ait pu avoir été exécuté pour la jeune épouse du duc de Clèves. Et voici cette fois que, de derrière des indices jusqu'alors donnés pour probants en faveur d'un membre de la cour de Hainaut-Bavière, surgit sous les traits de l'*Homme à l'œillet* de Van Eyck l'ombre du premier duc de cette principauté des confins occidentaux de l'Empire. Étranges retournements de l'enquête historique que ceux qui, parfois, voient les historiens se détourner des sentiers battus pour déceler derrière ce qui avait pu passer pour des évidences acquises, le collier d'un ordre hennuyer de Saint-Antoine par exemple, d'autres indices menant à une toute autre hypothèse. Sans doute l'argumentation ne s'appuie-t-elle ici sur aucun fondement absolument certain. La convergence des faits énoncés ne confère pas moins aux parties hautes de la construction une cohésion qui donne à la démonstration valeur d'une forte présomption. Posons-nous seulement la question: À distance critique, au vu de ce que l'on sait du contexte général, lequel de Jean de Bavière ou d'Adolphe de Clèves est-il en définitive le meilleur candidat? Gageons que ces arguments, l'âge présumé du modèle, le mariage bourguignon d'Adolphe de Clèves en 1406 et ses liens avec la cour de Bruxelles, la coïncidence des fondations des deux ordres de Clèves et Barbefosse, la provenance rhénane des deux panneaux de Berlin et de Bonn, viendront à bout des scepticismes les plus résistants. Que la question tout au moins demeure ouverte!

145 Heinz WILL, Ein Stundenbuch der Maria von Burgund, Herzogin von Kleve?, dans: Kalender für das Klever Land auf das Jahr 1974, Clèves 1973, p. 112–113.

146 Annette BAUMEISTER, notice »Stundenbuch des Herzogs Johann ohne Furcht von Burgund«, dans: Land im Mittelpunkt (voir n. 95), p. 361–362. Voir également EAD., Illuminierte Handschriften im Besitz der Grafen und Herzöge von Jülich, Kleve und Berg, *ibid.*, p. 235–244. Plus récemment: Wiltrud SCHNÜTGEN, Literatur am klevischen Hof vom hohen Mittelalter bis zur frühen Neuzeit, Clèves 1990, p. 40. Tout récemment, Dominique Vanwijnsberghe a mis en évidence les liens du Maître de Jean sans Peur avec le milieu tournaisien et singulièrement avec l'atelier de l'enlumineur de cette ville Jean Semont. Cf. Dominique VANWIJNSBERGHE, »Moult bons et notables«. L'enluminure tournaisienne à l'époque de Robert Campin (1380–1430), Paris, Louvain, Dudley (MA) 2007 (Corpus of Illuminated Manuscripts, 17 – Low Countries series, 10), p. 62–66.

FREDERIK BUYLAERT

## THE »VAN BOSCHUYSEN AFFAIR« IN LEYDEN

Conflicts between Elite Networks in Late Medieval Holland<sup>1</sup>

### Introduction

The 1480s were a turbulent age in the city of Leyden in the county of Holland. In 1481 the city, which was controlled by the so-called Cod faction (*Kabeljauwen*), was briefly taken over by its opponents, the so-called Hooks (*Hoeken*). The city was again put in the hands of the Cods soon enough, but in 1486 the urban elite was again startled by another crisis. This disturbance was caused by the prominent Leyden nobleman Willem van Boschuyzen, nicknamed »the Younger«. He was appointed sheriff (*schout*) of Leyden by the sovereign after the death of his predecessor, sheriff Adriaan van Zwieten, in August 1486. The sheriff of Leyden was an important figure. As local representative of sovereign authority, he also held a permanent place in the municipal authority of Leyden. The sheriff was not only involved in day-to-day government and ordinary city council jurisdiction, but also wielded high judicial power in the city. His position was much coveted and obtained only by the most powerful Leyden families. Since 1434 the sheriff invariably descended from one of the three most powerful families of the city, namely, the noble families Van Boschuyzen, Van Zwieten and Van Poelgeest.

Although Willem van Boschuyzen belonged to this circle of happy few, his appointment worried the Leyden elite greatly. The city council of Leyden paid heavily to bribe a series of prominent figures at the Burgundian-Habsburg court to counteract his claim. Their aim was to push through the appointment of their own candidate, Adriaan van Poelgeest, at the expense of Willem van Boschuyzen. The result of this war of bribes (Willem had received his appointment through a »gift« as well) was that the Leyden city council had spent an enormous amount on bribes when it won the battle in June 1487.

This incident has repeatedly been studied. Since the growing input of cultural anthropology in the historical profession in the 1970s, state formation historians have stressed that both the late medieval princely state and the cities made use of gifts and other »informal« techniques to support official political means<sup>2</sup>. After studies on

1 I wish to thank Marc Boone (University of Ghent), Peter Hoppenbrouwers (University of Leyden) and Werner Paravicini (Deutsches Historisches Institut Paris) for their encouragement and critical remarks on earlier drafts. Used abbreviations are ARAB (Algemeen Rijksarchief Brussel), NAN (Nationaal Archief Nederland), GR I (Grafelijkheidsrekenkamer I: registers en stukken), GR II (Grafelijkheidsrekenkamer II: afgehoorde en gedeponeerde rekeningen), RH (Raad van Holland) and SAL (Stadsarchief Leiden).

2 Valentin GROEBNER, *Liquid Assets, Dangerous Gifts. Presents and Politics at the End of the*

gift culture in fifteenth-century Lille, Douai and Ghent, this gift match in Leyden received attention as well<sup>3</sup>. It is striking, however, that the »Van Boschuyzen affair«, as the crisis in Leyden soon came to be called among historians, has not yet been studied from the point of view of the instigator, Willem van Boschuyzen himself. In comparison with other late medieval elite families, the Van Boschuyzens have nonetheless received special attention. This is due to the fact that they were one of the few families in Holland that had been able to forge a close relationship with the Burgundian court before 1477. The Van Boschuyzens are generally referred to as the representatives of the Burgundian dukes in the city of Leyden<sup>4</sup>. Seen in this light, the »Van Boschuyzen affair« seems a logical consequence of the difficult relationship between the Burgundian-Habsburg court and society in Holland after 1477. The centralist policy of Charles the Bold had strongly corroded the rights of the cities of Holland. The States of Holland (the six leading cities and the Knighthood of Holland) made use of the unexpected death of the duke in 1477 to reinstate their regional autonomy. They enforced political rights that were recorded in the Great Privilege of Holland. The stubborn resistance of the Leyden city council against Willem van Boschuyzen as sheriff, then, would have been inspired by the desire to protect urban liberties against Maximilian of Austria, the political heir of the Burgundian Valois. From this point of view, the sheriff of Leyden is not so much a member of the city magistracy, as a direct representative of the sovereign interests in Leyden<sup>5</sup>.

In this article I will demonstrate that the »Van Boschuyzen affair« was more than a reaction against a Burgundian pawn on the Leyden chess board. This crisis of 1486–1487 in the Leyden political elite was indeed quickly connected to the debate on the compliance with the Great Privilege, but the actual cause lay in the internal

Middle Ages [original title: Gefährliche Geschenke: Politische Sprache und das Reden über Korruption am Beginn der Neuzeit, translated by P. E. Selwyn], Philadelphia 2002, gives a historiographical introduction to this subject.

- 3 Alain DERVILLE, *Pots-de-vin, cadeaux, racket, patronage. Essai sur les mécanismes de décision dans l'état bourguignon*, in: *Revue du Nord* 56 (1974), p. 341–364; Id., *Les pots-de-vin dans le dernier tiers du XV<sup>ième</sup> siècle*, in: Wim BLOCKMANS (ed.), *1477. De algemene en de gewestelijke privilegiën van Maria van Bourgondië voor de Nederlanden, Kortrijk, Heule 1985*, p. 449–471; Marc BOONE, *Dons et pots-de-vin, aspects de la sociabilité urbaine au bas Moyen Âge. Le cas Gantois pendant la période Bourguignonne*, in: *Revue du Nord* 70 (1988), p. 471–487. This Leyden case was first described by J. W. MARSILJE, *Het financiële beleid in de laat-Beierse en Bourgondische periode, c. 1390–1477*, Hilversum 1987, p. 39, 48–53 and especially by Hanno BRAND, *Over macht en overwicht. Stedelijke elites in Leiden (1420–1510), Leuven, Apeldoorn 1996* (*Studies in Urban, Social, Economic and Political History of the Medieval and Modern Low Countries*, 6), p. 133–138, who provided an extensive reconstruction of this affair. The most recent article on gift culture in Leyden is James WARD, *Guillaume de Clugny, Guillaume de Bische and Jean Gros. Mediators between Charles the Bold of Burgundy and the cities of Holland (1460–1477)*, in: *Francia* 33/1 (2006), p. 69–99.
- 4 Hanno BRAND, *Floris en Jan van Boschuijsen: Leidse edelen aan het Beierse en Bourgondische hof*, in: *Leidschrift* 14 (2000), p. 64–99, and p. 76–78, 82–83, 94–95, 98–99 in particular.
- 5 BRAND, *Over macht* (as in n. 3), p. 42–45, 123–125 sees the sheriff of Leyden in the first place as a sovereign agent. Henk KOKKEN, *Steden en staten. Dagvaarten van steden en staten van Holland onder Maria van Bourgondië en het eerste regentschap van Maximiliaan van Oostenrijk (1477–1494)*, Den Haag 1996 (*Hollandse Historische Reeks*, 16), p. 160 is of the opinion that the sheriff, as a member of the Leyden city council, put the interests of Leyden first.

balance of power within the Leyden political elite. The tug-of-war over the office of sheriff was a consequence of the tense relationship between the most powerful Leyden families. The efforts of the city council to pass the office of sheriff to Adriaan van Poelgeest, were inspired by the fear that the opposition of interests between the Leyden families would degenerate into an open conflict that would tear the urban elite apart.

### The »Van Boschuyzen Affair«: Events and Aftermath

Before discussing the position of the Van Boschuyzens around 1487 it is desirable to examine the facts and their political context a little further. On 3<sup>rd</sup> September 1486 Willem van Boschuyzen had acquired an appointment as sheriff by paying the sizeable sum of 1,200 Rhine guilders to Pieter Lanchals, a high-ranking Burgundian official. Lanchals gave a verbal promise to Willem that he would get his money back if Pieter did not succeed to convince Maximilian<sup>6</sup>. That Lanchals thought he could ensure that Willem was appointed is connected to the fact that the Leyden office of sheriff had been leased by the sovereign since 1434. To lease the office one had to be very wealthy. Beside the non-recurrent purchase price the lessee also had to pay an annual rent to the sovereign. Over the years, the purchase price had risen continuously because the sovereign, plagued by financial trouble, kept on contracting new loans with his sheriff, who deducted them from the annual rent he himself had to pay. In the end a fixed burden of debt in unpaid loans had even come to be attached to the office. Every new sheriff had to pay that debt to his predecessor. That the office of sheriff remained popular nonetheless illustrates the power that the position carried. In view of Willem's considerable gift and Lanchals' position of trust with Maximilian it is not surprising that Van Boschuyzen was appointed at first.

The Leyden city council was alarmed and initially countered that appointment by referring to the Great Privilege of 1477, enforced by the States of Holland, since it stipulated that Leyden could block an unwanted appointment by paying the lease due itself<sup>7</sup>. This was obviously considered a very weighty case, because the city council immediately decided to sell annuities. This threatened to disrupt the city finances even more, which were already destabilised by fiscal pressure. Furthermore, the members of the Leyden political elite did not hesitate to dip into their own purses to come up with the lease for their own candidate<sup>8</sup>. Finally, the city council put Willem van Boschuyzen under great pressure as well. This last measure was initially successful. Willem declared himself prepared to step down as sheriff. In the company of two members of the city council he travelled to the Southern Netherlands to tender his resignation in favour of Adriaan van Poelgeest, the opposing candidate

6 A biography of Lanchals is being prepared by Marc BOONE (Universiteit of Ghent). Meanwhile, see Marc BOONE, Lanchals, Pieter, ridder en Bourgondisch topambtenaar, in: Nationaal Biografisch Woordenboek 13 (1990), p. 471–480.

7 Adrie JONGKEES, Het Groot Privilege van Holland en Zeeland (14 maart 1477), in: BLOCKMANS (ed.), 1477. Het algemene ende gewestelijke privilegiën (as in n. 3), p. 145–208.

8 SAL, vroedschapsboek 1486, fol. 203v–205r, 209 r. Adriaan van Poelgeest was guaranteed by the Leyden city council that he would not have to pay the costs of his office himself.

who was sponsored by the city council. However, instead of Maximilian, the three met Pieter Lanchals, who refused Willem's resignation for the time being because a few seals were missing.

In the autumn of 1486, Willem van Boschuyzen may have officially buried his ambitions, but behind the scenes he made a countermove that was as plain as day, with the help of Pieter Lanchals. While Lanchals delayed the matter endlessly, much to the frustration of the Leyden elite, he convinced Maximilian to let Willem become sheriff after all. When in January 1487 yet another delegation was sent to Pieter Lanchals to ask him about the commission that was promised to Van Poelgeest, he replied *dat hij geen commissie over geven en soude want heere Willem van Bosschuysen, heere Gerijt van Abbenbrouck, ridder, ende Jacop van Bosschuysen tsamen waeren ten Damme ende begheerden eerst mit hem te spreken* (»that he would not give a commission because lord Willem van Boschuyzen, lord Gerijt van Abbenbrouck, knight, and Jacop van Boschuyzen were together in Damme and wished to speak to him first«). In early February the Leyden delegates were in Bruges again, only to encounter Willem van Boschuyzen at Lanchals' house as well. Maximilian now declared he did not accept the candidature of the Leyden opponent, and had reappointed Willem as sheriff of Leyden. Lanchals suggested menacingly that the Leyden delegates had better *sien souden dat sij met heere Willem voirs. composeerden ende seyde hemluyden wairschouwende van vele inconveniente die der stede dagelicx op comen mochte indien sij den selfden heere Willem niet en ontfangen soude* (»make sure they came to an agreement with the said Willem and warned them of many inconveniences that would trouble the city every day if they would not receive the same Willem«)<sup>9</sup>.

The Leyden city council, however, adamantly refused to accept Willem as sheriff. In March 1487 Willem van Boschuyzen had nevertheless managed to obtain letters from the sovereign, calling upon the sheriff and the Leyden judiciary to no longer hinder Willem. When it became clear that at any moment Willem would be able to hold his office, the city council sent a mounted messenger in the middle of the night *om haestich voirt te ryen ... tot Brugge* (»to race ... to Bruges«). There the Leyden alderman Jan van Lokhorst waited, who, by order of the city, bribed a whole host of people in the entourage of the sovereign in ten days' time to promote the Leyden interests with Maximilian. Among them were the earl of Polheim, the lord of Nassau, Vijt van Wolkestein and chancellor Carondelet, later joined by the bishop of Cambrai and Philip of Cleves<sup>10</sup>. That those court aristocrats realised that the Leyden elite was

9 SAL, tresoriersrekening 1487, fol. 131v–132v, 134r, 194v–199v., 207v. and tresoriersrekening 1486, fol. 206v.

10 These courtiers are identified by BRAND, *Over macht* (as in n. 3), p. 136 (footnote): the courtiers concerned were Jan van Eynatten, provost of the Saint-Gervase church in Maastricht, Jean Carondelet, chancellor of Maximilian, Jean de la Bouverie, lord of Wiere and president of the Great Council, Hendrik de Glymes, bishop of Cambrai, Engelbrecht II, count of Nassau and lord of Breda, Filips van Kleef, lord of Ravestein and Wijnendale and the German high noblemen Vijt von Wolkenstein, lord of Purmerend, and Martin, baron von Polheim zu Wels. Additional information can be found in the prosopographical repertory of Hans COOLS, *Mannen met macht. Edellieden en de Moderne Staat in de Bourgondisch-Habsburgse landen (1475–1530)*, Zutphen 2001, p. 183 (Jean Carondelet), p. 217 (Hendrik de Glymes), p. 240 (Filips van Kleef), p. 269–272 (Engelbrecht van Nassau), p. 280 (Martin von Polheim), p. 306–307 (Veit von Wolkestein).

prepared to do anything to keep Willem from becoming sheriff is evident from a letter written by the greedy provost of Maastricht to Leyden, in which he complained *dat hy veel meer arbeyt gedaen hadde dan sommige andere die veel meer gegeven waeren, menende dat hem veel meer toebehoorde* (»that he had worked much harder than some others who had received more, being of the opinion that he was entitled to more«). In the end the Leyden city council had paid about 3,000 pounds in bribes when Maximilian was finally persuaded<sup>11</sup>. In June 1487 Adriaan van Poelgeest was eventually assigned the office of sheriff after all.

The final calculation of the expenses of the Leyden victory in the »Van Boschuyzen affair« amounted to a staggering 15,000 pounds, or one fifth of the annual city income. Apart from the actual bribes the city now had to pay the debt attached to the office of sheriff (2,000 pounds) and the actual lease as well as the loans connected to it (4,000 pounds), not counting all legal fees connected to a lawsuit filed by the city about this case with the Great Council. Furthermore, Maximilian demanded that Willem van Boschuyzen receive a compensation of 2,200 pounds. Leyden immediately paid Willem 1,200 pounds, but was not inclined to pay the remaining amount later on.

It soon came to a court case before the Council of Holland and the Great Council. In the end, arbitrators were appointed to settle the case. With a majority, Willem was finally awarded a third of the demanded sum. Two arbitrators, however, namely Brunink Spruyt and Jan van Lokhorst, who had bribed the high nobles in the name of Leyden, distanced themselves from the verdict because Willem had severely damaged the interests of the Leyden political elite. In the end, Willem received his money after all. Even the expenses Willem had incurred in his lawsuits against Leyden were reimbursed<sup>12</sup>.

For historians, it remains an enigma why the Leyden elite made such stubborn efforts to keep Van Boschuyzen out of the office of sheriff<sup>13</sup>. At the city council meeting of September 1486, during which it was decided to block Willem's claim at all costs, it justified its decision only by stressing the necessity of maintaining urban peace in Leyden<sup>14</sup>. Willem van Boschuyzen was a tough old war horse in any case. In 1508 it was testified that during the last forty years he had taken part in the campaigns of the dukes of Burgundy against France and Liège, and in the conflicts in Holland and Utrecht *zonder daer inne gespaert te hebben lijf ofte goet* (»without having spared therein his life or his worldly goods«). As a *condottiere* of the States of Holland he did not miss a single skirmish north of the Scheldt in the turbulent 1480s. In short, Willem van Boschuyzen was a professional soldier in an age in which soldiering was no longer self-evident for the nobility in Holland. It had grown to be a career some nobles deliberately chose. Despite occupational hazard, such leaders were able to make their fortunes by collecting ransoms and loot<sup>15</sup>.

11 SAL, tresoriersrekening 1487, fol. 113v, 115v, 163r, 200r–209v and 212r–216v.

12 SAL, tresoriersrekening 1487, fol. 114v, fol. 210v–211r, 217r, NAN, GR I, nr. 28, fol. 107v–109r, nr. 491, fol. 144r–144v.

13 BRAND, *Over macht* (as in n. 3), p. 134 (footnote).

14 SAL, vroedschapsboek 1486, fol. 203v.

15 Antheun JANSE, *Ridderslag en ridderlijkheid in laat-middeleeuws Holland*, in: *Bijdragen en*

Furthermore, Willem had been bailiff of the Rhine Country for years. This was an important position with elaborate fiscal and judicial powers over a large part of the county of Holland. The bailiff of the Rhine Country was a key figure in the implementation of the policy of the States of Holland and the Court of Holland. Moreover, the bailiff almost always belonged to the Leyden elite. The Leyden city accounts show that the bailiff was closely involved in urban policy. In view of his connections of many years' standing with the States of Holland and the Leyden elite, speculations about his supposedly diabolical personality do not suffice to explain the obdurate stance of the Leyden urban elite against Willems candidacy.

### The »Van Boschuyzen Affair« and the Late Medieval State Formation Process

The »Van Boschuyzen affair« was in no way perceived as an internal matter for Leyden. When in March 1487 it seemed that Willem van Boschuyzen would in fact become sheriff, he received a visit from an extensive delegation of the States of Holland. This delegation tried to convince him to leave the office to the Leyden candidate. As I mentioned earlier, Willem had obtained letters from the Burgundian court that same month, in which every objection against his being sheriff by Leyden and by the stadtholder of Holland was explicitly forbidden. The conflict about the office of sheriff also stirred up feelings on a regional level with an intensity that was no longer in proportion to the political power connected to the position. The involvement of the States of Holland was partly inspired by the fact that the political peace in Leyden (one of the largest cities in Holland) was a regional matter. Although the city had been taken in a surprise attack by the Hooks six years before, it was probably not the case that the States feared that this affair would cause a revival of factional strife in Leyden. Both Willem van Boschuyzen and the city council were in favour of the Cods. The leading cities of Holland were solidly in the hands of Cod political elites and a Hook threat was out of the question in the spring of 1487<sup>16</sup>. It was the relationship with central state power that worried the States of Holland.

With the succession of the Wittelbachs by the Burgundian Valois in 1428, the personal union of Holland, Zeeland and Hainaut was included in a larger dynastical complex, the Burgundian Netherlands. This changed the balance of power between sovereign and subject in Holland. Under the Bavarian dynasty Holland and Zeeland

Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden 112 (1997), p. 335 (quote); ID., *Ridderschap in Holland. Een portret van een adellijke elite in de late Middeleeuwen*, Hilversum 2001, p. 290–295, 302–310, 312–313, 425–426; Henk VAN NIEROP, *Van ridders tot regenten. De Hollandse adel in de zestiende en de eerste helft van de zeventiende eeuw*, Amsterdam 1990, p. 172; ARAB, *Grote Raad, Beroepen uit Holland*, nr. 182, p. 123–127.

16 The revival of the Hook faction during the Jonker Fransen War in November 1488 was a complete surprise to the cities of Holland and the sovereign. Michel VAN GENT, *Pertijelike saken. Hoeken en Kabeljauwen en het Bourgondisch-Oostenrijkse tijdperk*, Den Haag 1994 (*Hollandse Historische Reeks*, 22), p. 384–392; J. W. MARSILJE, *Ordeverstoring en partijstrijd in laat-middeleeuws Holland*, in: ID. (ed.), *Bloedwraak, partijstrijd en pacificatie in laat-middeleeuws Holland*, Hilversum 1990 (*Cahiers Sociale Geschiedenis*, 7), p. 58–59; SAL, *vroedschapsboek 1488*, fol. 226, 245r–246v, 264r–265r; *tresoriersrekening 1491*, fol. 242r.

weighed heavily on county politics, because they held the key to county finances. In the Burgundian Netherlands, Holland's fiscal share remained considerable as well, but in the extensive conglomerate of united regions no single region was *incontournable* any longer. The position of the subjects of Holland vis-à-vis their sovereign was relatively weak<sup>17</sup>. The sovereign's foreign policy was no longer concentrated on the needs of Holland and Zeeland, but on those of the Netherlands as a whole.

That reshuffle of the balance of power at the dawn of the Burgundian era was accompanied by a thorough change in the internal political structure of Holland. In view of their international ambitions, the dukes tried to develop a powerful administrative machinery that could quench their financial thirst<sup>18</sup>. In 1447, the Chamber of Accounts of The Hague was established and the existing Court of Holland was fitted into the state structure. In the case of the Court of Holland, officials of Burgundian and Flemish origin were often appealed to take leading positions in this institution. This did not please the local population<sup>19</sup>. Moreover, the comital court of Holland disappeared in 1428. It had functioned as an important point of contact between the sovereign and his subjects. Only after 1477 the first Holland courtiers appeared at the Burgundian-Habsburg court<sup>20</sup>. The integration of Holland into the Burgundian personal union was the beginning of an era in which many must have felt that the autonomy and individuality of Holland were jeopardised. There was no opposition between particularistic Hook resistance and pro-Burgundian Cods after 1428, but it is nonetheless striking that the few traces of the Hook ideology refer to the preservation of old *mores*<sup>21</sup>.

Holland showed its displeasure when Charles the Bold died unexpectedly in January 1477. In that unforeseen dynastical crisis, the regions jointly decided that the Burgundian Netherlands would be continued. At the same time they took the opportunity to curb the excesses of the state formation process. In one general and a series of regional statutes (the so-called Great Privileges) the Parliament of Mechlin and the Hague Chamber of Accounts were abolished and the powers of the other state institutions were again curtailed. Moreover, the privilege of Holland stipulated that it was

17 Frederik BUYLAERT, *Gevaarlijke tijden. Een vergelijking van machtsverwerving en machtsbehoud bij stedelijke elites in laatmiddeleeuws Holland en Vlaanderen*, in: *Tijdschrift voor Geschiedenis* 119 (2006), p. 314–316. In 1473 Holland bore 17 per cent of sovereign aides. The notoriously rebellious county of Flanders paid 25 per cent, but had almost three times the number of inhabitants.

18 Specifically for Leyden, zie Hanno BRAND, *Urban Elites and central government; co-operation or antagonism? The case of Leiden at the end of the Middle Ages*, in: *Publications du centre Européen d'études bourguignonnes (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)* 33 (1993), p. 49–60.

19 Mario DAMEN, *De staat van dienst. De gewestelijke ambtenaren van Holland en Zeeland in de Bourgondische periode (1425–1482)*, Hilversum 2000 (*Hollandse Studiën*, 36), *passim*; Marie-Charlotte LE BAILLY, *Recht voor de Raad. Rechtspraak voor het Hof van Holland, Zeeland en West-Friesland in het midden van de vijftiende eeuw*, Hilversum 2000, p. 10–12; Adrie JONGKEES, *Vorming van de Bourgondische staat*, in: *Nieuwe Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, Haarlem 1980, vol. 4, p. 223–224.

20 Werner PARAVICINI, *Expansion et intégration. La noblesse des Pays-Bas à la cour de Philippe le Bon*, in: *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden* 95 (1980), p. 301–305.

21 VAN GENT, *Pertijelike saken* (as in n. 16), *passim*.

forbidden to appoint foreign councillors at the Court of Holland. Finally, the cities of Holland demanded that all their rights of appointment, which had been trampled on mostly by Charles the Bold, be strictly adhered to<sup>22</sup>.

1477 was an important turning point in the relationship between sovereign and subject. Half a century of growing sovereign centralism was strongly scaled down. This was unacceptable to Maximilian of Austria. Through his marriage in 1477 to Mary of Burgundy he had inherited the political goals of the Burgundian Valois. As soon as 21st December 1477 he ordered a few top officials to make an overview of the attainments made by Holland in 1477. His goal was to undo them one by one<sup>23</sup>. This planned royal offensive was initially interrupted by political reality. After the death of his wife in 1482, Maximilian had to make large concessions to his subjects to obtain regency for his underage son Philip. Subsequently, his attention was absorbed by an insurrection in the county of Flanders. Only after 1485 the sovereign could again focus his attention on the restoration of the old position of power in Holland.

The tense relationship with Maximilian explains the extraordinary attention of the entire county for the »Van Boschuyzen affair«. In its attempt to counter Van Boschuyzen's claim on the office of sheriff, the Leyden city council had used the right to give precedence to a candidate of their own, a right obtained with the Great Privilege of 1477. In the royal camp, Lanchals did not think he would have much trouble obtaining another commission for Willem van Boschuyzen. Maximilian now had a splendid opportunity to undermine the attainments of the Great Privilege of Holland by thwarting those appointment claims in Leyden<sup>24</sup>. For the States of Holland, filling the office of sheriff had become a matter of principle. Not only did the States put informal pressure on Willem, they also instituted legal proceedings with the Great Council to contest the violation of their rights. For the States of Holland and Maximilian, not so much the office of sheriff in Leyden *an sich*, but the compliance with the Great Privilege of Holland was what was really at stake in the »Van Boschuyzen affair«.

### The »Van Boschuyzen Affair«: the History of a Family Network

The balance of power between the cities of Holland and the sovereign was undoubtedly one of the reasons why the Leyden city council wanted to stop Willem van Boschuyzen at all costs. Still, this does not suffice to explain why Willem was in no circumstances acceptable as sheriff of Leyden. The compliance with the Great Privilege was not a matter of concern until March 1487, when it became clear that Van

22 JONGKEES, *Het Groot Privilege van Holland* (as in n. 7), p. 270–278, 284–301. For an edition, see ID., *Privilege voor Holland, Zeeland en (West)Friesland verleend door Maria, hertogin van Bourgondië enz.*, in antwoord op klachten die de gedeputeerden van deze gewesten, bij die der andere landen van herwaartsover gekomen haar hadden te kennen gegeven, bijstand tegen de koning van Frankrijk belovende, in: BLOCKMANS (ed.), 1477. *Het algemeen en de gewestelijke privilegiën* (as in n. 3), p. 209–234.

23 Marc BOONE, Hanno BRAND, *De ondermijning van het Groot Privilegie van Holland, Zeeland en West-Friesland volgens de instructie van 21 december 1477*, in: *Holland. Regionaal-historisch tijdschrift* 24 (1992), p. 2–21.

24 *Ibid.*, p. 14–16.

Boschuysen and Lanchals did not hesitate to even undermine the achievements of 1477 to obtain their goal. During the previous seven months of the affair, it did not come into play. An important clue is that during his visit to Pieter Lanchals, Willem van Boschuysen was accompanied by his younger brother Jacob van Boschuysen and Gerrit van Abbenbroek. Since 1477, Jacob had been one of the leading figures in the Leyden political elite (he had been mayor in 1485). Gerrit van Abbenbroek, for his part, was married to an aunt of the brothers and was councillor in the Court of Holland (in 1484, together with Pieter Lanchals, he was responsible for checking the accounts of the States of Holland). Furthermore, Willem was supported by Gijsbrecht van Raaphorst, a member of the city council who belonged to one of the prominent families in Leyden<sup>25</sup>. In short, the affair was in no way the work of an *Einzelgänger*, but of a powerful group of people.

For a better understanding of the »Van Boschuysen affair« in 1486–1487, the history of this political network should be taken into account. The power base of the van Boschuysen family was built in the fifteenth century. The ancestor of the Van Boschuysen family was Willem Luutgardenz. Around 1350 he was active as county official and in Leyden city politics. Through his marriage to the noblewoman Bartraad van Oegstgeest he had at least a semi-noble profile. From his offspring originated amongst others the »second family line of Van Boschuysen«. Herman Willemszoon, grandson to Willem Luutgardenz., bought the castle of Boschuysen in Zoeterwoude around 1390 from the original line of Van Boschuysen, which had come down in the world. Herman's grandson Willem adopted the last name of Van Boschuysen shortly after 1400. In the early fifteenth century the family was therefore knighted and for several generations had belonged to the top layer of prominent families dominating Leyden. The family mostly married members of the other top families in Leyden, such as the Van Zwieten, the Van Sonnevelts and the Heermans<sup>26</sup>.

As fervent Cods the Van Boschuysens booked great successes under count John of Bavaria, who passed several positions in the official corps of the county to them. During this period, the Van Boschuysens, together with the Van Zwieten and Van Poelgeest families, established themselves at the top of the *Beau Monde* in Leyden. From that moment on they managed to reserve the top offices, to wit, the offices of sheriff of Leyden and bailiff of the Rhine Country, for themselves. This privileged connection with the count was lost in 1428 when Philip the Good came on the scene

25 BRAND, *Over macht* (as in n. 3), p. 135 (footnote).

26 A family tree can be found in Fred VAN KAN, J. HEINS, M. DE BYE DOLLEMAN, *Het nageslacht van Willem Luutgardenz., schepen van Leiden V, de takken van Willem Cuser en Floris van Boschuyzen*, in: *De Nederlandse Leeuw. Koninklijk genootschap voor geslacht- en wapenkunde* 110 (1993), p. 109–143. For an extensive prosopographical record of the fifteenth-century family, see Frederik BUYLAERT, *Crisis en continuïteit. De strategie van adellijke staatsfeodale families in de crisis van de late vijftiende eeuw in de Bourgondisch-Habsburgse Nederlanden (1477–1492). A comparative case study of the Flemish de Baenst family and the van Boschuysen family from Holland* (unpublished M. A. thesis, University of Ghent), 2003, vol. 1, p. 89–165, 218–244; vol. 2, *passim*. For the noble status of the family, see Fred VAN KAN, *Sleutels tot de macht. De ontwikkeling van het Leids patriciaat tot 1420*, Hilversum 1988, p. 18–19, 24–25, 30–52, 104–105, 121–124, 133–134, 179–190; BRAND, *Over macht* (as in n. 3), p. 250–252 en JANSE, *Ridderschap* (as in n. 15), p. 230–232.

(the duke rarely showed his face in Holland)<sup>27</sup>. The family kept its prominent place in the political pantheon of Leyden, but, strikingly enough, it now also assumed Hook traits. After 1430 a new generation stepped forward, counting several Hooks<sup>28</sup>. The main figures were Claas van Boschuyzen and his younger brother Floris.

Floris played an important role in the Hook and Cod crisis of 1445. Since 1420, Leyden had been dominated by the Cods, but this predominance was threatened by a Hook faction that was gaining strength. Tension increased even more in 1442 because Floris of the Hook faction managed to lease the office of sheriff of Leyden, while Boudijn van Zwieten of the Cods claimed the office for his son Gijsbrecht. The eagerness with which both families tried to secure this office is apparent from the fact that Van Zwieten had himself snatched the office away from Claas van Boschuyzen in 1429. In the end, Floris van Boschuyzen won and then, as sheriff, did not hesitate to favour the Hook faction and his own family. When in 1445 he was dismissed as sheriff and councillor of the Court of Holland due to abuse of power, he incited his political friends to revenge him. In the street fights that followed, the Hook faction was defeated in Leyden<sup>29</sup>.

Although the Van Boschuyzen and Van Zwieten families were reconciled in the end, the family's position had been dealt a severe blow. A few members of the Van Boschuyzen family kept their seats in the Leyden city council, but the top offices were lost to them from then on.

Ironically enough, it was Floris van Boschuyzen, whose recalcitrant behaviour had caused him to be banished from Leyden in 1452, who laid the foundation for his family's restitution to power. It was he who managed to rise in the entourage of Philip the Good and had his son Jan raised as page at the Burgundian court<sup>30</sup>. From 1454 the same Jan van Boschuyzen appeared as valet to Charles, the young count of Charolais (they were more or less the same age). It soon became clear that Jan belonged to the intimate circle of Charles<sup>31</sup>. After Charles had a fierce argument with his father in 1457, he was to hold a modest court in Holland for years, clearly counting the Van Boschuyzens as being among his faithful supporters. Floris and Simon Willemzoon van Boschuyzen were both involved in the management of Charles' properties in Holland in 1454. Charles, for his part, made sure that Floris could return to Leyden in 1455, much against the wishes of the Leyden city council. Floris became a member of the county council in 1459 and from 1467 onwards even became active again in the Leyden city council. His son Jan, who had been appointed Charles' *sommelier de corps* in the meantime, received much more important positions such as

27 See Henri VANDER LINDEN, *Itinéraire de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419–1467) et de Charles, comte de Charolais (1433–1467)*, Brussel 1940.

28 BUYLAERT, *Crisis en continuïteit* (as in n. 26), p. 112–114.

29 BRAND, *Over macht* (as in n. 3), p. 86–91; ID., *Twistende Leidenaars. Verkenningen naar het voorkomen van clan en kernezin, partij en factie aan de hand van drie oproeren in een Hollandse stad in de 15de eeuw*, in: MARSILJE (ed.), *Bloedwraak, partijstrijd en pacificatie* (as in n. 16), p. 88–91; Hanno BRAND, *Urban Elites and central government* (as in n. 18), p. 53–54; VAN GENT, *Pertijelike saken* (as in n. 16), p. 58–61.

30 For details, see BRAND, *Floris en Jan van Boschuijsen* (as in n. 4), p. 64–99.

31 Werner PARAVICINI, *Karl der Kühne. Das Ende des Hauses Burgund*, Göttingen 1976, p. 17–20, 24.

that of castellan of Gravelines, bailiff and dike warden of Putten and Strijen. Jan had first his father and later his brother-in-law Gerrit van Abbenbroek replace him in those offices. The latter was the councillor closely involved in the »Van Boschuyzen affair« in 1487. In 1463 Brunink, Jan's younger brother was appointed valet to Charles as well.

When in 1464 Charles became reconciled with his father and succeeded him in 1467 as duke of Burgundy, Jan remained one of Charles' main confidants. In his description of Charles the Bold's reign, the famous chronicler and courtier Philippe de Commines did not hesitate to describe Jan as *homme fort privé de luy* (»a man who was very close to him« [i. e. Charles])<sup>32</sup>. Indeed, Charles did put Jan in charge of several diplomatic and military assignments<sup>33</sup>. His service was rewarded with different functions which were passed on to family members most of the time<sup>34</sup>. After 1476 Jan van Boschuyzen let his cousin Willem van Boschuyzen the Younger – the leading figure in the affair of 1486–1487 – hold the offices of castellan, bailiff and dike warden of Woerden. Jan's younger brother Brunink benefited from the confidentiality with Charles the Bold as well, and was appointed Keeper of the Registers of the Court of Holland and Keeper of the Register of the fiefs in Holland and Zeeland. Interestingly enough, Dirk van Zwieten, a member of the family the Van Boschuyzens had clashed with in 1445, had earlier received an appointment from Philip the Good. Dirk was now bypassed for this office in favour of the Van Boschuyzens<sup>35</sup>.

Due to the fact that Jan van Boschuyzen was one of the few courtiers from Holland at the Burgundian court before 1477, the Van Boschuyzen family held a special position. Thanks to this privileged connection with Charles the Bold, the Van Boschuyzens managed to recover their position of power in Leyden, which had been lost in 1445. Since 1460, the family dominated the Leyden city council more than ever. Willem van Boschuyzen the Elder was alderman of Leyden in 1461–1462, 1464–1465 and 1466–1467. Floris van Boschuyzen had returned to Leyden in 1456 and in 1466–1467 even became mayor of the city that had at one time spit him out. His son Willem Florijsz. was alderman in 1469–1470, the year after he became mayor and in 1472–1473 he was sheriff. From 1464 to 1474 without interruption, one of the four mayors of Leyden was a Van Boschuyzen. The family was again a part of the select group of about sixteen Leyden families that managed to monopolise a disproportionately large share of the seats in the city council<sup>36</sup>.

32 Philippe CONTAMINE (ed.), Philippe de Commines. Mémoires, Paris 1994, p. 134.

33 He was often Charles' envoy to the French Court and since 1470 he also was one of Charles' fleet commanders. He participated in Charles the Bold's campaign against Zierikzee and Neuss as *overste capetein*. (commanding captain) and was involved in the duke's amortisation policy for the clergy of Holland. That Jan was a prominent courtier is evident from the marriage of one of his daughters to the court aristocrat Jacob de Glymes. For the Glymes-Van Bergen family, see COOLS, Mannen met macht (as in n. 10), p. 218.

34 NAN, GR II, nr. 310, fol. 111v, 114r and 174r.

35 NAN, GR I, nr. 170, fol. 68v.

36 BRAND, Over macht (as in n. 3), p. 39, 44–54, 55–57 and 241–245, ID., Twistende Leidenaars (as in n. 29), p. 91–92; Wim BLOCKMANS, Mobiliteit in stadsbesturen 1400–1550, in: Dick DE BOER, J. W. MARSILJE (eds.), De Nederlanden in de late middeleeuwen, Utrecht 1987, p. 242, 256 and the outdated Pieter BLOK, Geschiedenis eener Hollandsche stad. II. Een Hollandsche stad onder de

Aside from the fast accumulation of important offices, there were other ways in which the Van Boschuydens derived power and prestige from their »Burgundian connection«. In Holland, cities did not hesitate to provide courtiers and royal officials with expensive gifts, so that the courtier in question would use his influence for the good of the city<sup>37</sup>. Leyden was no exception and made good use of the special connections the Van Boschuydens had. In 1467, the Leyden city council sent a representative to Jan's wedding with a present of two silver jugs. This courtliness was payment in return for favours Jan van Boschuyden had obtained for Leyden from the duke. When Leyden ships were confiscated during the war against France (1470–1475), the city councillors again appealed to their prominent fellow townsman to recover those ships. Jan did not only receive gifts from Leyden or from the cities of Holland, but also from cities in other regions of the Netherlands<sup>38</sup>.

Officials and courtiers who had taken part in the negotiations for aids often received a sum of money as a token of gratitude for their mediation<sup>39</sup>. For the aid of 1471, the States of Holland paid 60 pounds to Jan van Boschuyden and 28 pounds to Brunink, a lot less than the 300 pounds that were slipped to a top aristocrat such as stadtholder Lodewijk van Gruuthuse, but more than the 50 pounds the bishop of Tournai was paid. It is not surprising that courtiers and officials were guilty of blackmail, often openly threatening cities to urge them to be more generous. When the death of Charles the Bold became known, the Leyden city council immediately put a stop to all payments to Jan van Boschuyden and other officials<sup>40</sup>.

### The Van Boschuydens as a Threat to Urban Peace

Until 1477 the Van Boschuyden family functioned as intermediary between the Burgundian court and the Leyden political society. Jan van Boschuyden's position as a power broker has also contributed to restoring the prominence of the family in the

Bourgondisch-Oostenrijkse heerschappij, Den Haag 1912, p. 109 for the admission of the Van Boschuyden family in the electoral college of Leyden.

- 37 DAMEN, Staat van dienst (as in n. 19), p. 18–20, 46–49, 209–211, 426–427; Yvonne BOS-ROPS, The power of money. Financial officers in Holland in the late 15<sup>th</sup> and early 16<sup>th</sup> century, in: Robert STEIN (ed.), Powerbrokers in the Late Middle Ages, Apeldoorn 2001, p. 53.
- 38 Werner PARAVICINI (ed.), Invitations au mariage: pratique sociale, abus de pouvoir, intérêt de l'État à la cour des ducs de Bourgogne, 1399–1489, Sigmaringen 2001, index. In 1476 chancellor Hugonet wrote to Mechlin that the city should send a delegation to Jan van Boschuyden's second marriage with gifts, *pour aucunement le remunerer du plaisir qu'il fit a icelle ville*. Since a few years, Mechlin had been the new heart of the Burgundian state institutions and the court, and being a courtier, Jan lived in this city. At his wedding he also received gifts from Brussels and Ghent. This culture of gifts benefited the whole family. In 1473, for example, his brothers Brunink and Willem had received gifts for their sons' baptisms. See on this topic also Harm VON SEGGERN, Herrschermedien im Spätmittelalter: Studien zur Informationsübermittlung im burgundischen Staat unter Karl dem Kühnen, Stuttgart 2003 (Kieler Historische Studien, 41), passim.
- 39 Mario DAMEN, Taxation for princes and officers. The Council of Holland and the aides in the Burgundian period, in: STEIN (ed.), Powerbrokers (as in n. 37), p. 28, 36–37, 40–41, 44–46.
- 40 DAMEN, Staat van dienst (as in n. 19), p. 331–333, 391–392, Id., Taxation for princes and officers (as in n. 39), p. 41–42, 44–45 and BRAND, Floris en Jan van Boschuijden (as in n. 4), p. 82–84, 94–96.

Leyden political elite. The question is whether the family was able to defend its privileged position in the turbulent years after the death of Charles the Bold.

The ducal network of the van Boschuyzen family soon collapsed after 1477. After all, it was based on the personal connections between Jan van Boschuyzen and his patron. The loss of ducal protection was a heavy blow to Jan. He did not dare to show his face in the county of Holland for fear of reprisals and his position at court deteriorated noticeably. In the autumn of 1481 he even fled to the French court, where he spent the last years of his career in the entourage of Louis XI<sup>41</sup>. Brunink, who was working in The Hague, got into trouble as well. Dirk van Zwieten, who, in 1468 had lost his office of Fief Holder and Keeper of the Register of the Court of Holland to Brunink, now saw an opportunity to get his job back. After all, the Great Privilege stipulated that all appointments made by duke Philip the Good were valid again. The earlier appointment of Dirk van Zwieten by Philip the Good now took precedence over Charles' appointment of Brunink. The latter tried in vain to have his office back by starting legal proceedings against Dirk before the Court of Holland and afterwards before the Great Council.

Brunink still considered himself entitled to the office because in April 1477 he had been reappointed Keeper of the Register by Mary of Burgundy. This had no result because Dirk maintained his claim based on the Great Privilege<sup>42</sup>. As previously stated, Maximilian immediately started to erode the Privilege. Brunink benefited greatly from this princely offensive. On 18<sup>th</sup> April 1480, Brunink was appointed for life by Maximilian as keeper of the register of Holland and Zeeland, with *sulcken rechten, proffijten ende emolumenten als hij die voirtijts bij tijden wijlen hertogen Karel placht te besitten* (»such rights, profits and emoluments as he was wont to possess in earlier days, in the time of the late duke Charles«)<sup>43</sup>.

Despite the loss of its network at court, the power of the family in Leyden remained unshaken. The position of the family had been considerably strengthened until 1477 through the connections with the Burgundian aristocracy, but it by no means depended upon it, so it turned out. The participation in the government of Leyden by Floris, Willem Florijsz. and Willem van Boschuyzen the Elder was continued by a new generation after the deaths of Floris and Willem the Elder in 1474. In 1466–1467, Willem van Boschuyzen the Younger had made his political debut. He was followed by his younger brother Jacob in 1478.

After the crisis of 1477, Willem and Jacob came to the fore as prominent politicians who were solidly nested into the Cod city government of Leyden. In the confrontations of 1479 between the Leyden elite and a Hook faction that was gaining strength, both turned out to be fervent Cods. When the city was taken by surprise

41 NAN, GR I, nr. 2, fol. 188v–189r; Contamine (ed.), Philippe de Commynes (as in n. 32), p. 132–135, 256–259, 263–269, 276–277, 323, 279–281, 402–403.

42 ARAB, Grote Raad, Beroepen uit Holland, nr. 3, NAN, GR II, nr. 887, fol. 51v and nr. 187, fol. 50v–50r.

43 Brunink did not go into office until March 1482 and only after Dirk van Zwieten's death (1483) was he able to execute the office of clerk of the fief register (he died in 1498). NAN, RH, nr. 475, fol. 123r–124r and 185r–186r; Pierre COCKSHAW, Le personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1384–1477), Kortrijk, Heule 1982 (Standen en Landen, 79), p. 200–201, 210.

two years later, in 1481, by the Hooks who had been banished in 1479, Willem and Brunink van Boschuyzen were part of the Cod city council that was taken prisoner. Jacob and his uncle Willem Florijszoon escaped prison and afterwards were probably involved in Maximilian's siege of Hook Leyden. After the Hooks fled the city in April 1481, Willem Florijsz. van Boschuyzen went to see Maximilian, armed with bribes, to beg him to return Leyden her privileges. Maximilian consented, but personally appointed the *Veertigraad*, the electoral college which determined the composition of the Leyden city council. No fewer than five Van Boschuyzens were appointed. The appointment took place shortly before Jan van Boschuyzen went over to the French king, thereby dealing his family's connections at court the final blow.

In the years after 1481 the Van Boschuyzen family remained in the limelight of Leyden politics. Old Willem Florijsz. was active in the Leyden city council. He again became mayor of the city and was also involved in Leyden's financial policy. When Willem Florijsz. died in 1485, he was immediately succeeded by his nephew Jacob, who had been undersheriff of Leyden until that time. As mayor, Jacob set himself up as a leading figure in the Leyden city council. He fulfilled no less than eighty diplomatic missions for the city in one decade's time, which was unparalleled.

His elder brother, Willem the Younger, managed to expand the Van Boschuyzens' position of power even more. In 1482, he had succeeded in obtaining the offices of bailiff and dike warden of the Rhine Country in 1482. This bailiff's district covered most of the county. He was responsible for the convocation of the representatives' meetings and the collection of taxes. The office of bailiff also remained important from a judicial point of view (the bailiff had a prison warden and five messengers, one among whom was for regular contacts with the Council of Holland)<sup>44</sup>. In short, this was the most important regional office of bailiff. Therefore it was invariably the object of fierce competition. It was not unusual for people to become burgher of Leyden to have more chance to land the position. The bailiff of the Rhine Country was almost always a member of the Leyden elite (the city even presented him with wine and an official robe every year).

As with the office of sheriff of Leyden in 1445 and the office of Keeper of the Register of Holland in 1468 and 1477–1480, the Van Zwieten were the main competitors of the Van Boschuyzens in the battle for this position. In 1430, Floris van Boschuyzen had been in office for a number of years. Since 1475 it had been in the hands of Adriaan van Zwieten, who paid the steep rent of 375 pounds Flemish *per annum* for it<sup>45</sup>. In 1482, however, it returned to the hands of the Van Boschuyzens, who even managed to monopolise the office until 1515<sup>46</sup>.

44 S. J. FOCKEMA ANDREAE, Aantekeningen omtrent het baljuwschap Rijnland, in: Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis 11 (1931), p. 242–247, 252, LE BAILLY, Recht voor de Raad (as in n. 19), p. 51–52, 73–74, 80–92, 97–102; Oscar VAN DEN AREND, Zeven baljuwschappen in Holland, Hilversum 1993, p. 101–108, 129–137, 161–166, 244–249, 252–255, 264–265, 285–290, 380–385.

45 SAL, tresoriersrekening 1484, fol. 33v, fol. 134r and tresoriersrekening 1485, fol. 135v, tresoriersrekening 1487, fol. 159r and 172v; Wim BLOCKMANS, Privaat en openbaar domein. Hollandse ambtenaren voor de rechter onder de Bourgondiërs, in: Jean-Marie DUVOSQUEL, Erik THOEN (eds.), Peasants and Townsmen in Medieval Europe. Studia in honorem Adriaan Verhulst, Gent 1995, p. 718–719; JANSE, Ridderschap (as in n. 15), p. 385–388; VAN DEN AREND, Zeven baljuwschappen (as in n. 44), p. 116, 385; BRAND, Over macht (as in n. 3), p. 233.

46 BRAND, Over macht (as in n. 3), p. 232–233. Willem occupied the office for no less than 31 years.

Despite the fact that the family could no longer count on a personal connection with the duke of Burgundy, Willem and Jacob van Boschuyzen had succeeded in bringing their position of power in Holland to unknown heights. Moreover, there are indications that even after the collapse of its royal network in 1477, the family managed to keep a few contacts at court. This was the official Pieter Lanchals, whose career boomed under Maximilian. Pieter was witness in July 1479 when Jan van Boschuyzen was granted special rights for his seignior by Maximilian. When Jan had gone over to the French king in 1481, Lanchals was present when Jan's children successfully requested Maximilian to enable them to buy off the imminent confiscation of their father's properties<sup>47</sup>.

Therefore it might not be a coincidence that it was Jacob van Boschuyzen who came into contact with Lanchals three times during that period, by order of the Leyden city council. The first time was in November 1481, when, as a representative of Leyden, Jacob went to see Lanchals and find out how a notorious Hook exile could be captured. In June 1486, Jacob was a member of a delegation from Leyden that offered gifts to Pieter Lanchals and a few other notables to provide Leyden with a discount for the planned royal aid. In August and December 1486 Jacob visited Lanchals again in an attempt to solve Leyden's problems with the toll of Gravelinges<sup>48</sup>. This points to the fact that the Leyden city council was aware of existing contacts between Pieter Lanchals and the Van Boschuyzen family, and has used those contacts to defend the Leyden interests with the Burgundian-Habsburg state.

In the end, the Van Boschuyzen family used its contacts with Pieter Lanchals in its attempts to secure the office of sheriff in Leyden, against the interests of the city council. The family obviously still had contacts at court, but there was no longer a privileged connection with the Burgundian elite. The family still had a few contacts, but no longer a direct representative at court. Moreover, the relationship with Lanchals was very businesslike. Willem van Boschuyzen had to pay Pieter Lanchals a tidy sum for his help in becoming sheriff. After Lanchals had been decapitated by a furious Bruges crowd in 1488, Willem did not hesitate to appeal to Lanchals' widow in August 1490, in the company of Willem Cant and Gerrit van Abbenbroek, to ask back his bribe on the basis of the result agreement they had arranged in 1486<sup>49</sup>.

The adventures of the Van Boschuyzen network of power in the fifteenth century allow the »Van Boschuyzen affair« to be seen in a new light. Two conclusions are at the centre: firstly, there was no anti-Burgundian reaction against Willem van Boschuyzen. Since 1477 and certainly since the autumn of 1481, the Van Boschuyzen family could no longer be considered a representative of the Burgundian-Habsburg monarchy in Leyden. The family had lost its privileged position in supraregional administrative circles.

In 1513 Willem even obtained a lease for five years for his son Gommer, who died in 1515, however.

47 NAN, GR I, nr. 3, fol. 136 r-v, nr. 630, fol. 37v-38r and GR II, nr. 310, fol. 82r. For the inheritance arrangements, see NAN, GR I, nr. 2, fol. 188v-189r.

48 SAL, vroedschapsboek 1484, fol. 157r, vroedschapsboek 1485, fol. 168r-169r, vroedschapsboek 1486, fol. 202v, 205v; tresoriersrekening 1486, fol. 111r-111v, 113r-114r, 121r-121v.

49 BOONE, Lanchals (as in n. 6), *passim*.

Secondly, it becomes clear that the attempt to obtain the office of sheriff was not the work of a recalcitrant individual who wanted to antagonise his colleagues of the Leyden city council. Willem van Boschuyzen the Younger was supported in his undertaking by his brother and by relatives by marriage or friends such as Gerrit van Abbenbroek and Gijsbrecht van Raaphorst. The Van Boschuyzen family had been greatly successful since 1400 thanks to intense political cooperation between several, often distant, relatives. Willem and Jacob van Boschuyzen had inherited a network of power around 1477, which they now tried to expand in their turn. If in 1487 the Van Boschuyzens had succeeded in adding the office of sheriff to their leading position in the electoral college and the city council, and their grip on the office of bailiff in the Rhine Country, this would have enabled them to call themselves the most powerful family in Leyden and its surroundings. The city council's firm resistance against Willem van Boschuyzen as sheriff was probably inspired by the threat of the Van Boschuyzen network that was getting stronger.

Around 1486 a group of family networks had surfaced to counter the Van Boschuyzens' claims. Especially the Van Zwieten and Van Poelgeest families will have mobilized all their influence in the Leyden city council. In 1486–1487 there was obviously bad blood between the Van Zwieters and the Van Boschuyzens. In 1468 and again in 1480–1482 the Van Zwieters had lost the position of Fief and Charter Holder at the Court of Holland to Brunink van Boschuyzen. Moreover, in 1482 Adriaan van Zwieten lost the office of bailiff of the Rhine Country to Willem van Boschuyzen, who, after Adriaan's death in August 1486, also tried to land the office of sheriff of Leyden. Possibly, this also awakened slumbering recollections of the confrontation between the two families in 1445.

The Van Zwieters and the Van Poelgeests had taken advantage of the weakening of the Van Boschuyzen family's position of power in 1445. From 1460 onwards, the Van Boschuyzen family gradually regained its old position, the other families inevitably losing power in the process. When the Van Boschuyzens did not hesitate to claim both the office of bailiff of the Rhine Country and that of sheriff of Leyden, the bombshell was dropped. It is likewise striking that Willem and Jacob van Boschuyzen had a heated argument with the Leyden politician Floris van Alcmade in December 1486. Although the reasons for this conflict are unknown, it is likely to also place the prominent family Van Alcmade in the alliance against the upcoming van Boschuyzen family. That the stadtholder of Holland himself intervened to reconcile both parties, in any case points in that direction<sup>50</sup>.

Probably not the entire Leyden city council was part of the alliance against the Van Boschuyzens. The members of the city council who did not belong to one of the family networks in favour of or against the family, will mostly have felt that the appointment of Willem as sheriff would disturb the precarious balance of power between the different family networks to such an extent that violent confrontations would be inevitable. Although the affair was in no way coloured by the old rift between Hooks and Cods, everything points to the fact that the political elite of

50 SAL, tresoriersrekening 1487, fol. 142r, 148v–149r, vroedschapsboek 1481, fol. 106v, NAN, GR II, nr. 187, fol. 14r.

Leyden feared a new civil war between the most important groupings within its ranks when in September 1486 it decided to hinder Willem's ambitions *om ruste ende vrede binnen der stede onder den maechtalen ende gemeente te onderhouden* («to keep the peace within the city among the families and in the community»)<sup>51</sup>.

### Conclusion: Family Networks in the Urban Elites of Holland

The »Van Boschuyzen affair« is of importance for our knowledge of social and political structure in late medieval Holland, an importance which lies in the fact that it sheds a rare light on the role of family networks in fifteenth-century urban patriciate. The lives of the different Van Boschuyzens at the Burgundian court, at the Court of Holland and in Leyden politics show a smooth mechanism for the division of power in a sizeable family. Family ties were crucial to the building of power of Leyden top families such as the Van Boschuyzens and the Van Zwietens. This conclusion is probably valid for the entire Leyden elite. There were no clans, only large »families«. Those family networks consisted of a conglomerate of nuclear families with the same last name, that rely on a shared ancestor for their collective identity.

In late fifteenth-century Leyden, a family could count on the support of relatives by marriage regularly. In his claim to the office of sheriff, Willem van Boschuyzen was supported by Gerrit van Abbenbroek, his uncle's brother-in-law. In the Leyden elite, marriage was clearly still a social-political means of binding families together, more than an individual choice. For example, the peace between the Van Boschuyzen and Van Zwieten families was sealed in 1445 with a marriage between Claas van Boschuyzen's only daughter and Hugo van Zwieten<sup>52</sup>.

The urban elites of Holland distinguished themselves by their elaborate and politically charged family ties vis-à-vis the rest of society. Several historians have pointed out the growing tendency towards individualization in fifteenth-century Holland. In a classic article, Peter Hoppenbrouwers demonstrated that in the fifteenth century the economical and judicial function of kinship weakened, thus laying the foundation for the nuclear family based on affection<sup>53</sup>. On the basis of research into the judicial and economical independence of the conjugal family and especially into emotional investment patterns (memorial masses, sepulchral culture, naming, ...) in the political elite of Leyden, Hanno Brand came to the conclusion that the Leyden social, economical and judicial structures promoted the emancipation of the nuclear family. He was therefore inclined to speak of a »weakly developed family awareness« for the Leyden political elite<sup>54</sup>.

That the »Van Boschuyzen affair« nevertheless shows that this trend towards individualization was not or less strongly felt among the Leyden elite need not be surprising. Peter Hoppenbrouwers already attributed a special position to the upper

51 SAL, vroedschapsboek 1486, fol. 203v.

52 BUYLAERT, *Crisis en continuïteit* (as in n. 26), p. 98–165 and the prosopographical overview.

53 Peter HOPPENBROUWERS, *Maagschap en vriendschap: een beschouwing over de structuur en de functies van verwantschapsbetrekkingen in het laat-middeleeuwse Holland*, in: *Holland. Regionaal-historisch tijdschrift* 17 (1985), p. 81–91, 93–95, 108.

54 BRAND, *Over macht* (as in n. 3), p. 273–301 (chapter nine: »Het belang van de familieband«).

middle classes and the nobility of Holland because elite families had many more shared interests. The management of acquired wealth, political power and social status needed a more intensive family supervision and cooperation<sup>55</sup>. That the family as a political cooperative body was not echoed in patterns of affective behaviour does not detract from that. Family historians have found that forms of cohabitation in ›nuclear‹ or ›extended‹ households are of little relevance to a possible cooperation between the members of a family group<sup>56</sup>. A case study of another Leyden elite family showed that the favouring of family members played an important role in the annual appointment of magistrates and even took precedence over demands of potential<sup>57</sup>.

The judicial emancipation of the nuclear family at the expense of kinship ties was not necessarily disastrous to cooperation between often very distant relatives. The growing appropriation of criminal law and custody regulations by municipal authorities can generally be seen as one of the weakening factors for kinship ties. However, research for fifteenth-century Ghent (in the neighbouring county of Flanders) has shown that this government interference did not necessarily lead to an erosion of the wishes of the relatives of widows and orphans, but, on the contrary, often channelled them more effectively<sup>58</sup>. The ›Van Boschuyzen affair‹ suggests that this was also the case in Leyden.

Last but not least, the noble status of many prominent Leyden families too was a prompting factor for joint power and property management. After all, wealth, lineage and political power were the cornerstone of their noble status. According to Hanno Brand, 54 per cent of the fifteenth-century Leyden city council would have belonged to the nobility. The Van Boschuyzens, Van Zwietsens, and many other members of the city patriciate belonged to the knighthood of Holland. A recent study has

- 55 Myriam CARLIER, Solidariteit of sociale controle? De rol van vrienden en magen en buren in een middeleeuwse stad, in: Myriam CARLIER, Anke GREVE, Walter PREVENIER, Peter STABEL (eds.), *Hart en marge in de laat-middeleeuwse stedelijke maatschappij. Handelingen van het colloquium te Gent (22–23 augustus 1996)*. Leuven, Apeldoorn 1997, p. 71, 84–91 pointed out that elites were better able to protect themselves from government interference, demographic fluctuations and other possible threats to family ties, which often left huge gaps in the family structures of lower social groups.
- 56 F. W. KENT, Review essay. À la recherche du clan perdu. Jacques Heers and ›family clans‹ in the Middle Ages, in: *Journal of Family History* 1 (1977), p. 77–78. In the Burgundian Netherlands, the nuclear family was also the dominant, but not the only, model of society. Especially in elites, the nuclear family was often embedded in larger structures. Walter PREVENIER, *Middeleeuwse families en gezinnen*, in: Id. (ed.), *Prinsen en poorters. Beelden van de laat-middeleeuwse samenleving in de Bourgondische Nederlanden. 1384–1530*, Antwerpen 1998, p. 184–185.
- 57 Hanno BRAND, In politieke kringen: de familie Paedze van Sonnevelt en de verdeling van de macht in Leiden aan het einde van de Middeleeuwen, in: *Leidschrift* 3 (1987), p. 55–58. In fifteenth-century Arnhem, the division of magistrate positions was directly determined by the relationships between prominent families (*maechtalen*). C. L. VERKERK, *Coullissen van de macht. Een sociaal-institutionele studie betreffende de samenstelling van het bestuur van Arnhem in de middeleeuwen en een bijdrage tot de studie van stedelijke elitevorming*, Hilversum 1992 (Werken uitgegeven door Gelre, Vereniging tot beoefening van Geldersche geschiedenis, oudheidkunde en recht, 42), p. 84–94.
- 58 Marianne DANNEEL, *Weduwen en wezen in het laat-middeleeuwse Gent*, Leuven, Apeldoorn 1995 (*Studies in Urban, Social, Economic and Political History of the Medieval and Modern Low Countries*, 3), p. 419–424.

shown that noble families of late medieval Holland were not under the spell of their family history, but there unmistakably was, however, a noble family awareness<sup>59</sup>.

Family connections not only proved important in acquiring and dividing political power, but also in political conflict. The question about the importance of family networks in the political culture of Holland is especially pressing for the Hook and Cod wars, which so often internally divided the local elites of this county. It has been suggested that family ties both in the nobility and in urban elites to a large extent determined the choice of faction in the Hook and Cod wars during the fourteenth and fifteenth centuries. The Leyden patricians indeed appeared to take sides according to recognisable lines of consanguinity. However, the political colour of a family or of individuals could change quickly because of political opportunism. Family ties were important, but not binding<sup>60</sup>.

The »Van Boschuyzen affair« shows that the alternation of mutual cooperation and opposition between leading families could also dictate the everyday political reality in a homogeneous Cod elite. This political crisis was a reaction against a threatening reshuffle of the division of power in the Leyden political elite by one of the leading family networks. This had become politically charged in a very intense way. The tensions between Leydens leading families were unconnected to the Hook and Cod wars, but were nevertheless seen as a considerable threat to the social order. The political elite of Leyden did not hesitate a moment to use a considerable part of urban and personal means to prevent a disturbance of the balance between some of the leading families. In this perspective, the political tensions in Leyden in 1486–1487 are very similar to a series of incidents in several German towns in the fourteenth and fifteenth century. The urban elites of Augsburg, Rothenburg and Greifswald did often resort to radical measures such as public humiliation, threats and murder to curb the ambitions of one of their members<sup>61</sup>. In Leyden, there was a similar field of tension between the aspirations of a leading family and the interests of the urban elite as a whole. The clan belonged to the past in fifteenth-century Holland, but the »family« as a social and political network was very much alive.

59 JANSE, *Ridderschap* (as in n. 15), p. 238–282; BRAND, *Over macht* (as in n. 3), p. 253–258.

60 VAN KAN, *Sleutels tot de macht* (as in n. 26), p. 104–105, 115–121, 167, BRAND, *Twistende Leidenaars* (as in n. 29), p. 94–98, ID., *Over macht* (as in n. 3), p. 102–103, 273–295, 299–301; JANSE, *Ridderschap* (as in n. 15), p. 403–413.

61 Hartmut BOOCKMANN, *Spätmittelalterliche deutsche Stadt-Tyrannen*, in: *Blätter für deutsche Landesgeschichte* 119 (1983), p. 88–91.



GISELA NAEGLE

»BONNES VILLES« ET »GÜTE STETE«

Quelques remarques sur le problème des »villes notables« en France et en Allemagne  
à la fin du Moyen Âge<sup>1</sup>

Depuis des décennies, la notion de *bonne ville* suscite de nombreuses tentatives de définition<sup>2</sup>. Tour à tour, la recherche y voyait un type de ville très précis et parfaitement définissable ou un concept très flou résistant à toute tentative de définition systématique. Cependant, la relation particulièrement intense entre les *bonnes villes* et le roi est un point commun de la plupart des explications. Une ville fidèle à la cause royale doit faire des sacrifices et elle veut en être récompensée. Si la ville se trouve à la frontière ou si elle est d'importance stratégique, elle peut exploiter à ses fins l'argument de sa fidélité. Les événements de la guerre de Cent ans en France ou des menaces intérieures ou extérieures dans l'Empire ont des répercussions directes sur les relations entre les villes et la royauté. Il faut organiser et financer la défense, faire face aux difficultés d'approvisionnement, accueillir des réfugiés et essayer de sauvegarder – ou même d'accroître – les privilèges de la ville. Le don exige le contre-don ou – pour adopter une formule du droit romain – *do ut des*. Cette maxime s'applique aussi bien aux villes françaises qu'à leurs homologues allemands<sup>3</sup>.

Pour l'Empire médiéval, on peut également déceler l'existence de plusieurs groupes de villes qui entretiennent des relations privilégiées avec la royauté. Comme en France, ces villes font l'objet de catégorisations et définitions historiographiques diverses. Quant à la précision et pertinence des critères de définition, dans les deux pays, ces

- 1 Le noyau de ce texte provient d'une conférence présentée le 4 mai 2006 dans le cadre du séminaire de recherche de Pierre Monnet, directeur d'études à l'EHESS, sous le titre »La ville, le droit et la couronne: villes françaises, royauté et Parlement à la fin du Moyen Âge«. J'aimerais remercier vivement l'organisateur et les participants pour leurs remarques et commentaires. Pour la version remaniée, ces remerciements s'adressent à Monsieur Werner Paravicini, ancien directeur de l'Institut historique allemand de Paris, à Monsieur Rolf Große et à Madame Stéphanie Gaudillat-Cautela, boursière francophone de l'IHA.
- 2 Dans le cadre de cet article ne seront repris que les références bibliographiques des travaux les plus marquants – ou de ceux qui résument les résultats de la recherche antérieure. Pour un résumé de l'état de la recherche et pour des références bibliographiques plus détaillées concernant les *bonnes villes*, voir: Gisela NAEGLE, *Stadt, Recht und Krone. Französische Städte, Königtum und Parlement im späten Mittelalter*, 2 vol., Husum 2002 (*Historische Studien*, 468/1–2), t. 1, p. 57–105; EAD., *La ville, le droit et la couronne. Bibliographie thématique sur les villes françaises, le droit et la royauté à la fin du Moyen Âge*, site internet de »Ménestrel«, Collections Ménestrel: <http://www.menestrel.fr/spip.php?rubrique443>.
- 3 NAEGLE, *Stadt* (voir n. 2), t. 1, p. 437–438; Paul-Joachim HEINIG, *Städte und Königtum im Zeitalter der Reichsverdichtung*, dans: Neithard BULST, Jean-Philippe GENET (dir.), *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'État moderne*, Paris 1988, p. 87–111.

»types« de villes font l'objet de commentaires de plus en plus critiques. Un croisement approfondi des réalités historiques et des perspectives historiographiques pourrait donc s'avérer intéressant. Malheureusement, le temps des synthèses n'est pas encore venu et une telle comparaison exigerait des travaux collectifs de longue haleine. Au cours des dernières décennies, les deux historiographies ont souvent eu des préoccupations très différentes: en Allemagne, la tradition privilégia l'histoire politique et constitutionnelle, en France, on préféra l'histoire économique et sociale<sup>4</sup>. Par conséquent, quelques secteurs de l'histoire urbaine sont très bien représentés dans l'une des deux historiographies mais plus ou moins délaissés par l'autre et vice versa. Une comparaison »équilibrée« – qui accorderait un poids égal aux »villes royales« des deux pays – devrait d'abord combler ces lacunes. L'état actuel de la recherche n'autorise donc que quelques remarques et réflexions sur des pistes qui mériteraient d'être explorées. Les restrictions imposées par cet état des connaissances concernent particulièrement le domaine de la justice médiévale<sup>5</sup>. Pour cette raison, les remarques sur *honneur de la ville et bonne renommée* dans les procès devant le Parlement (voir ci-dessous, p. 139) ne peuvent pas être complétées par le renvoi à des procès semblables devant le *Reichskammergericht*. Les archives de cette institution sont extrêmement dispersées. En absence d'un dépôt central, il faut chercher les dossiers dans les archives respectives des parties. Depuis quelque temps, les procès du *Reichskammergericht* font l'objet d'une inventorisation et des projets de bases de données<sup>6</sup>. Une

- 4 Sur les évolutions historiographiques des dernières décennies et un renversement éventuel (ou un nouveau croisement de ces tendances en sens inverse), voir: Jean-Claude SCHMITT, Otto Gerhard OEXLE (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris 2002 et le compte rendu de ce volume par Heribert MÜLLER, *Aktuelle Tendenzen historischer Mittelalterforschung in Frankreich und Deutschland. Anmerkungen zu Repräsentativität, Orientierung und Auswahl einer Neuerscheinung*, dans: *Francia* 31/1 (2004), p. 181–197; Joachim EIBACH, Günther LOTTES (dir.), *Kompass der Geschichtswissenschaft*, Göttingen 2002; Michael BORGOLTE (dir.), *Das europäische Mittelalter im Spannungsbogen des Vergleichs*, Berlin 2001; Hans-Werner GOETZ, Jörg JARNUT (dir.), *Mediävistik im 21. Jahrhundert*, Munich 2003. Sur les relations entre la médiévistique française et allemande, voir: Werner PARAVICINI, *Zwischen Bewunderung und Verachtung. Französische und deutsche Mediävistik seit dem letzten Kriege*, dans: Peter MORAW, Rudolf SCHIEFFER (dir.), *Die deutschsprachige Mediävistik im 20. Jahrhundert*, Ostfildern 2005, p. 175–230 et Michel PARISSÉ, *Les médiévistes français et l'histoire allemande*, *ibid.*, p. 365–380.
- 5 Sur les recherches récentes d'histoire du droit, voir: Gérard GIORDANENGO, *Les droits savants au Moyen Âge: textes et doctrines. La recherche en France depuis 1968*, dans: *Bibliothèque de l'École des chartes* 148 (1990), p. 439–476; Lothar SCHILLING, *Im Schatten von »Annales, Bourdieu und Foucault«: zur Rezeption französischer Rechtshistoriographie in Deutschland*, dans: Olivier BEAUD, Erk Volkmar HEYEN (dir.), *Eine deutsch-französische Rechtswissenschaft? Une science juridique franco-allemande?*, Baden-Baden 1999, p. 41–66; Barbara DÖLEMEYER, *Justizforschung in Frankreich und Deutschland*, dans: *Zeitschrift für Neuere Rechtsgeschichte* 18 (1996), p. 288–299; *Revue historique de droit français et étranger* 83 (2005), n° 1/2005: Numéro thématique: *Droit et société, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. État des lieux de cinq ans de recherches* (avec des contributions de: Corinne LEVELEUX-TEXEIRA, Soazick KERNEIS, Gérard GIORDANENGO, Annamaria MONTI); Gisela NAEGLE, *Gerichtbarkeit und Streitentscheidung. Justizforschung zum französischen Mittelalter*, dans: *Zeitschrift für Historische Forschung* 33 (2006), p. 169–196.
- 6 Bernd SCHILDT, *Inhaltliche Erschließung und ideelle Zusammenführung der Prozessakten des Reichskammergerichts mittels einer computergestützten Datenbank*, dans: *Zeitschrift für Neuere Rechtsgeschichte* 25 (2003), p. 269–290; Sigrid WESTPHAL, Eva ORTLIEB, Anette BAUMANN

partie du fonds du Parlement de Paris et de celui de Poitiers (1418–1436) est déjà accessible sous forme de bases de données établies par le Centre d'études d'histoire juridique (CEHJ)<sup>7</sup>. En attendant le progrès de ces instruments de travail, il faut se contenter de »petits pas« ou d'études de cas, tout en contribuant par des pierres isolées à la mosaïque de la justice médiévale. Cet article se concentrera donc sur les villes françaises. Cette perspective sera complétée par quelques observations comparatistes sur les villes allemandes.

Pour l'Empire médiéval, on distingue plusieurs catégories de villes: *Reichsstädte* (villes d'Empire), *freie Städte* (villes libres) et *Territorialstädte* (villes seigneuriales)<sup>8</sup>. Dans ce contexte, la tradition historiographique ancienne accorde un rôle important aux critères juridiques et particulièrement à l'attribution du »Stadtrecht«. Depuis la Seconde Guerre mondiale, la recherche est devenue de plus en plus sceptique à l'égard d'une telle définition de la ville<sup>9</sup> et de ces catégorisations. Néanmoins, de nombreuses villes allemandes fêtent des »anniversaires« qui se réfèrent à la date de l'attribution du »Stadtrecht«. Du point de vue historique, l'importance réelle de cet événement est souvent beaucoup plus limitée et elle ne représente pas toujours de véritable césure dans l'évolution de la ville. Pour la France, le cas de Paris qui, au Moyen Âge, n'était pas une commune au sens juridique du mot, montre que ce seul critère ne peut pas être considéré comme décisif.

Alors, des questions se posent: Les *bonnes villes* françaises, constituent-elles un type particulier de villes qui serait comparable aux villes d'Empire ou aux villes libres? S'agit-il d'un titre qu'une ville pouvait acquérir? Quels sont les critères qu'une *bonne ville* doit présenter pour susciter l'intérêt du roi? (I). En dépit d'une différence fondamentale du système constitutionnel des deux pays et d'une insertion très différente des villes dans cet ensemble, cette approche mettra en évidence quelques ressemblances terminologiques et présentera le point de vue de plusieurs auteurs médiévaux. Parfois, les juristes qui devaient assurer la garantie des traités de paix ou

(dir.), Reichsgerichtsbarkeit, *Zeitenblicke* 3 (2004): <http://www.zeitenblicke.de/2004/03/index.htm>. Sur l'état actuel des projets voir: Forschungsprojekt: Die Rechtsprechung des Reichskammergerichts (1495–1806), Lehrstuhl für Rechtsgeschichte und Bürgerliches Recht, Prof. Dr. Bernd SCHILDT (dernière mise à jour: 23 octobre 2007): <http://www.hoehstgerichtsbarkeit.rub.de>.

- 7 Centre d'Étude d'histoire juridique (CEHJ) / Institut d'histoire du droit: <http://www.ihd.cnrs.fr>. Actuellement, le 3 octobre 2007, ce site contient les bases de données suivantes: Olim / indexation: Indexation des matières des Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Saint Louis à Philippe le Long (1254–1319); Parlement civil, Noms (XV<sup>e</sup> siècle): base de données onomastiques et toponymiques de X1a 48 à 68 (Parlement de Paris, 1400–1436); Parlement À Poitiers, X1a 9190–9196 (1418–1436); Parlement civil (XIV<sup>e</sup> siècle): Indexation des matières X1a 31 à 38 (1381–1391) – X1a 12 et 13 (1347–1352); Parlement criminel X2a 1 et X2a 2 (1311–1328); Parlement civil, Indexation des matières des registres X1a 17 à 21 (1361–1369).
- 8 Sur les villes allemandes et l'état de la recherche, voir: Pierre MONNET, L'histoire de villes médiévales en Allemagne: un état de la recherche, dans: *Histoire urbaine* 11 (2004), p. 131–172; Id., *Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris 2004. Synthèses: Eberhard ISENMANN, *Die deutsche Stadt im Spätmittelalter*, Stuttgart 1988; Paul-Joachim HEINIG, *Reichsstädte, Freie Städte und Königstum, 1389–1450*, Wiesbaden 1983, particulièrement p. 48–49.
- 9 Gerhard DILCHER, *Einheit und Vielheit in Geschichte und Begriff der europäischen Stadt*, dans: Peter JOHANEK, Franz-Joseph POST (dir.), *Vielerlei Städte. Der Stadtbegriff*, Cologne, Weimar 2004, p. 13.

de trêves devaient faire une sorte de comparaison: il fallait choisir les villes appelées à participer à la garantie des traités et les désigner dans les textes. Des voyageurs, comme le héraut Gilles Le Bouvier dit Berry ou Enea Silvio Piccolomini, le futur Pie II, comparaient les villes de leurs pays d'origine à celles qu'ils voyaient à l'étranger. Dans leurs descriptions, ils appliquent les «critères» de leur grande ou petite patrie<sup>10</sup>. Ainsi, leurs observations renvoient directement à la question des différences régionales et des modèles culturels et juridiques (II). Les plaidoiries des procès des villes devant le Parlement soulignent l'importance des critères de «notabilité» et de renommée d'une ville. À cet égard, les présentations des villes dans les plaidoiries ressemblent à celles de personnes physiques. (III) Au XIX<sup>e</sup> siècle, Napoléon et les Bourbons essayèrent de rétablir la tradition des *bonnes villes*, mais en dépit d'une certaine ressemblance des critères d'attribution de ce titre avec ceux du Moyen Âge, ces tentatives montrent qu'il s'agissait plutôt d'une tradition «mythique» que réelle (IV).

### I. *Bonnes villes, villes notables et gute stete*

Une ville d'Empire dépendait directement de l'empereur-roi. Si celui-ci avait des difficultés financières, il pouvait la mettre en gage<sup>11</sup>. En général, les villes préféraient nettement le statut de ville d'Empire, elles voulaient rester «indépendantes». Mais il faut nuancer cette observation, le statut de ville libre était souvent encore plus intéressant pour la ville en question que celui de ville d'Empire: il offrait encore davantage de libertés (une ville libre ne pouvait pas être mise en gage)<sup>12</sup>. En outre, des villes territoriales étaient parfois beaucoup plus puissantes qu'un grand nombre des petites villes d'Empire. Le poids politique de Brunswick était tout autre que celui de Bopfingen. Les grandes villes hanséatiques de Brême et de Hambourg essayèrent de garder un statut ambigu qui agrandissait leur marge de manœuvre. Leur statut juridique fut l'objet de plusieurs procès devant le *Reichshofgericht* et le *Reichskammergericht*<sup>13</sup>. La taille des villes d'Empire pouvait être très variable. Les villes libres

10 Voir également le récit de voyage de Hieronymus Münzer (1494/95). Ce bourgeois de Nuremberg et ami de Hartmann Schedel croit que *Barcelone est deux fois plus grand que Nuremberg* (Klaus HERBERS, Vom Bodensee nach Spanien. Eigenes und Fremdes im Blick eines Reisenden um 1500, dans: Dieter R. BAUER, Klaus HERBERS, Elmar L. KUHN [dir.], Oberschwaben und Spanien an der Schwelle zur Neuzeit, Ostfildern 2006, p. 16). Pour décrire Madrid, il dit que cette ville a des faubourgs très étendus et la même taille que Biberach (ibid., p. 26). Sur la perspective de voyageurs étrangers voir: Helmut HUNDSBICHLER, Stadtbegriff, Stadtbild und Stadtleben des 15. Jahrhunderts nach ausländischen Berichterstattern über Österreich, dans: Das Leben in der Stadt des Spätmittelalters, Vienne 1977 (Veröffentlichungen des Instituts für mittelalterliche Realienkunde Österreichs, 2), p. 111–133; Klaus VOIGT, Italienische Berichte aus dem spätmittelalterlichen Deutschland, Stuttgart 1973; Gerhard FOUQUET, Mit dem Blick des Fremden: Stadt und Urbanität in der Wahrnehmung spätmittelalterlicher Reise- und Stadtbeschreibungen, dans: Ferdinand OPLL (dir.), Bild und Wahrnehmung der Stadt, Linz 2004, p. 45–65.

11 Götz LANDWEHR, Die Verpfändung der deutschen Reichsstädte im Mittelalter, Cologne, Graz 1967.

12 ISENMANN, Die deutsche Stadt (voir n. 8), p. 113.

13 Pour Brême, voir: Herbert SCHWARZWÄLDER, Geschichte der Freien Hansestadt Bremen, t. 1, Brême 1975, p. 344–345; Thomas HILL, Die Stadt und ihr Markt. Bremens Umlands- und Außenbeziehungen im Mittelalter, Wiesbaden 2004, p. 234–241; pour Hambourg: Peter GABRIELSSON, Die Zeit der Hanse 1300–1517, dans: Hans-Dieter LOOSE (dir.), Hamburg. Geschichte der Stadt und ihrer Bewohner, t. 1, Hambourg 1982, p. 141–146.

étaient par définition relativement grandes, puisqu'il s'agissait de villes épiscopales. Les villes royales françaises pouvaient également présenter une variation considérable de taille, ainsi Paris et la petite ville de Saint-Léonard-de-Noblat. Dans le Midi, on trouve un grand nombre de consulats minuscules voire même des villages qui possédaient une commune.

Comme les villes d'Empire, en France, de nombreuses *bonnes villes* dépendent directement du roi. À cet égard, Albert Rigaudière met en avant le critère d'immédiateté. Pour lui, les *bonnes villes* sont des centres privilégiés et des relais de la politique royale, »est bonne ville celle qui présente un intérêt pour le roi«<sup>14</sup>. Sa définition et celle de Bernard Chevalier figurent parmi les plus détaillées<sup>15</sup>. Pour Bernard Chevalier, la *bonne ville* se définit surtout à partir de quatre critères. Les *bonnes villes* sont des »villes fortes«, des »villes représentatives« (c'est-à-dire qu'elles jouent un certain rôle politique par rapport au plat pays environnant, avec la participation aux assemblées d'états), des »chef-lieux« (en tant que siège d'institutions, de tribunaux et de »centre administratif«) des »villes saintes« (fonction de centre religieux)<sup>16</sup>. Tous ces critères ne s'excluent pas. On peut les résumer, en définissant les *bonnes villes* comme *villes notables*. Cette définition correspond également à la terminologie des sources du temps. Une *ville notable* présente automatiquement un intérêt pour le roi qui peut résulter des différents critères déjà évoqués.

Implicitement, tous ces critères se trouvent déjà dans les définitions médiévales. Ils pourraient aussi être appliqués aux villes d'Empire et aux villes libres allemandes. Les présentations des villes d'Empire données par Enea Silvio Piccolomini (le futur Pie II)<sup>17</sup> et par Johannes Cochlaeus<sup>18</sup> mentionnent les mêmes critères que les auto-de-

14 Albert RIGAUDIÈRE, Gouverner la ville au Moyen Âge, Paris 1993, p. 55, 68; ID., Qu'est-ce qu'une bonne ville dans la France du Moyen Âge? (ibid., p. 53–112).

15 Voir p. ex. Bernard CHEVALIER, Les bonnes villes de France du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, Paris 1982; ID., Les bonnes villes du Centre-Ouest atlantique au XVI<sup>e</sup> siècle: constellation ou nébuleuse?, dans: Philippe GUIGNET, Jean HIERNARD (dir.), Les réseaux urbains dans le Centre-Ouest atlantique de l'antiquité à nos jours, dans: Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers, 5<sup>e</sup> série, t. 3 (1995), p. 109–126; ID., Pouvoir central et pouvoirs des bonnes villes en France, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, dans: Sergio GENSINI (dir.), Principi e città alla fine del Medioevo, Pisa 1996, p. 53–76; Jacques LE GOFF, Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale, dans: Annales ESC 25 (1970), p. 924–946; Michel FRANÇOIS, Les bonnes villes, dans: Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances 1975, p. 551–560; Gérard MAUDUECH, La »bonne ville«: origine et sens de l'expression, dans: Annales ESC 27 (1972), p. 1441–1448. Pour des références bibliographiques complémentaires et plus détaillées voir les notes suivantes et NAEGLE, Stadt (voir n. 2), t. 1, p. 57–106. À titre comparatif, voir également: Michel DE WAHA, Bonnes villes, enceintes et pouvoir comtal en Hainaut aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, dans: Jean-Marie DUVOSQUEL, Alain DIERKENS, (dir.), Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy, Liège 1991, p. 261–281.

16 Bernard CHEVALIER, La bonne ville, un modèle original d'urbanisation en France du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, dans: Alain BOURDIN, Monique HIRSCHHORN (dir.), Figures de la ville. Autour de Max Weber, Paris 1985, p. 70–81. Voir également la synthèse: Bernard CHEVALIER, Les bonnes villes de France du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, Paris 1982.

17 Voir par exemple sa description de Francfort-sur-le-Main qui mentionne l'activité commerciale importante, les grands édifices (particulièrement ceux en pierre), les églises, son pont et la fonction de Francfort comme lieu de l'élection du roi-empereur (Adolf SCHMIDT [éd.], Aeneas Silvius, Germania, und Jakob Wimpfeling, »Responsa et replicae ad Eneam Silvium«, Cologne, Graz 1962, p. 55).

18 En exemple (et pour tout ce qui suit sur la description de Cochlaeus), voir: »Norimberga, Ger-

scriptions des villes françaises dans les plaidoiries du Parlement (voir ci-dessous, p. 139–143). Beaucoup de ces éléments font encore partie des « faisceaux de critères » des définitions de la recherche actuelle. Pour Cochlaeus, Nuremberg, située au centre de l'Europe et de l'Allemagne, est un centre commercial très important. Au point de vue linguistique, sa langue présente des éléments mélangés qui la distinguent de celle des Souabes, des Bavarois et des Franconiens<sup>19</sup>. La ville est située dans un pays peu fertile. Sa forme de gouvernement est digne de tous les éloges<sup>20</sup>. Son enceinte urbaine, son administration et le nombre de ses habitants sont magnifiques<sup>21</sup>. Ensuite, Cochlaeus fait encore une description détaillée des murs, fossés, tours, des édifices publics, commerciaux et religieux, des marchés, du système de gouvernement, de la vie religieuse, des hôpitaux et de la vie artistique du temps<sup>22</sup>.

La forme constitutionnelle pourrait fournir un autre critère important de la définition des *bonnes villes*. Pour Jean Favier<sup>23</sup> et Neithard Bulst, les *bonnes villes* sont une « catégorie assez imprécise »<sup>24</sup>. Conformément à cet avis, l'étude des sources montre qu'une *bonne ville* ne doit pas être une commune ni présenter une forme constitutionnelle particulièrement développée. Paris n'est pas une commune, le seigneur de Reims est l'archevêque et Orléans est une ville ducale. À cet égard, le cas de Brioude est particulièrement intéressant. Brioude fait partie des *bonnes villes* d'Auvergne, mais il ne s'agit pas d'une ville royale. Le seigneur de Brioude est le chapitre de Saint-Julien qui possède *toute justice haulte, moyenne et basse*. La ville a quatre *commis*. Selon l'argumentation du chapitre, ces *commis* sont responsables à son égard. Selon la ville, il s'agit de vrais représentants des habitants qui ont même la capacité de mener des procès contre le chapitre. Ces droits font l'objet de nombreux procès. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les tentatives de Brioude d'obtenir un consulat resteront vaines. Dans l'un de ces procès le représentant de Brioude dit que ses *habitants ont leurs recours au roy et aussi se fait a Orleans, Clermont et autres bonnes villes qui n'ont corps ne commune*<sup>25</sup>.

mania Centro», dans: Johannes Cochlaeus, *Brevis Germanie Descriptio* (1512), éd. et trad. (en allemand) Karl LANGOSCH, Darmstadt 1976, p. 74–93.

19 Ibid., p. 74–75.

20 Ibid., p. 76–77.

21 *Menibus splendidissima. Quippe munitionibus, edificiis, magistratibus ac multitudine nulli cedit, etenim triplici muro et fossa una superbissime cincta est* (Cochlaeus [voir n. 18], p. 76).

22 Sur les descriptions des villes médiévales et le genre de l'éloge des villes, voir: Rolf HAMMEL KIESOW, *Hansestädte im Städtelob der frühen Neuzeit*, dans: Roman CZAJA (dir.), *Das Bild und die Wahrnehmung der Stadt und der städtischen Gesellschaft im Hanseraum im Mittelalter und in der frühen Neuzeit*, Torun 2004, p. 19–55; Klaus ARNOLD, *Städtelob und Stadtbeschreibung im späteren Mittelalter und in der frühen Neuzeit*, dans: Peter JOHANEK (dir.), *Städtische Geschichtsschreibung im Spätmittelalter und in der frühen Neuzeit*, Cologne, Weimar 2000, p. 247–268; Paul Gerhard SCHMIDT, *Mittelalterliches und humanistisches Städtelob*, dans: August BUCK (dir.), *Die Rezeption der Antike. Zum Problem der Kontinuität zwischen Mittelalter und Renaissance*, Hambourg 1981, p. 119–128; HUNDSBICHLER, *Stadt begriff* (voir n. 10), p. 111–133.

23 Jean FAVIER, « Ville », dans: *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris 1993, p. 979.

24 Neithard BULST, *Die französischen Generalstände von 1468 und 1484*, Sigmaringen 1992, p. 38.

25 *Parlement de Poitiers, Plaidoiries*, Paris, Arch. nat., X1a 9198, fol. 110v (1425/26).

En 1308, Brioude reçoit une lettre de convocation à l'assemblée sur la question des Templiers qui s'adresse aux *dilectis et fidelibus nostris omnibus majoribus, scabinis, consulibus, jurati ac communitatibus locorum insignium regni nostri*<sup>26</sup>. Pour le chapitre de Saint-Julien, c'était inacceptable:

*Et nos et homines nostros predictos, per dictum baylivum vel ejus certum mandatum, citatos fuisse, juxta formam vestrarum litterarum predictarum [...]; et licet, in quantum simplicitas nostra perpendere potest, mandatum vestrum predictum ad nos seu homines nostros predictos nullatenus se extendat, quanquam juxta tenorem mandati vestri regii baylivus predictus nos citare non debuisset, nec homines nostros predictos, cum in villa nostra predicta non sint majores, scabini, consules, jurati, communitas aliqua, set sunt persone pocius singulares, nec eciam censerit potest locus insignis, prout tenor predicti vestri mandati regii hoc exposcit*<sup>27</sup>.

L'expression *locus insignis / loca insignia* qui désigne des *bonnes villes* se retrouve dans d'autres textes, particulièrement dans les convocations des assemblées d'états<sup>28</sup>. Pour l'Empire, Peter von Andlau parle, dans sa présentation de la «Quaternionen-theorie»<sup>29</sup> des *civitates insignes: Sacrum imperium insuper fundatum dicitur super quatuor civitates insignes, quarum prima est Augustensis Rhecie [Augsbourg]; secunda Maguntina [Mayence], tercia urbs Aquisgranensis [Aix-la-Chapelle], quarta est Lubecensis [Lübeck]*<sup>30</sup>.

La volonté de dépendre directement du roi se trouve aussi bien chez les villes françaises que chez leurs homologues allemands. Comme les villes d'Empire, les villes françaises insistent sur leur inaliénabilité. Dans les deux cas, elles protestent contre les aliénations et elles essaient d'obtenir des privilèges qui leur attestent l'inaliénabilité. En 1337, l'empereur Louis IV de Bavière promet ainsi à la ville de Friedberg de ne pas la mettre en gage<sup>31</sup>. En 1349, Charles IV promet aux villes d'Empire de Friedberg et Gelnhausen de faire cesser la mise en gage au cours d'une année<sup>32</sup>, etc.

26 «Procuracion du chapitre et des habitants de Brioude à leurs trois députés aux États généraux convoqués à Tours pour l'affaire des Templiers» (25 mars 1308), dans: Augustin CHASSAING, *Spicilegium Brivatense, Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne*, Paris 1886, p. 273–275.

27 Ibid., p. 275.

28 RIGAUDIÈRE, Gouverneur (voir n. 14), p. 74.

29 À propos de cette théorie, ses origines et sa signification, voir: Ernst SCHUBERT, *Die Quaternionen. Entstehung, Sinngehalt und Folgen einer spätmittelalterlichen Deutung der Reichsverfassung*, dans: *Zeitschrift für Historische Forschung* 20 (1993), p. 1–63.

30 Peter von Andlau, *Kaiser und Reich, Libellus de Cesarea Monarchia*, éd. Rainer A. MÜLLER, Francfort-sur-le-Main, Leipzig 1998, p. 166.

31 *Daz si oder ir guet fur uns und daz riche noch fur nieman pfantber suellen sein*, empereur Louis de Bavière, Francfort-sur-le-Main, 1<sup>er</sup> juillet 1337, dans: M. FOLTZ (éd.), *Urkundenbuch der Stadt Friedberg*, t. 1, Marburg 1904, n° 310, p. 134.

32 Pour Gelnhausen: Charles IV, Francfort-sur-le-Main, 21 juillet 1349, dans: Ernst WEISE (éd.), *Urkundenbuch der Stadt Wetzlar*, t. 1, Marburg 1911, n° 1605, p. 655; pour Friedberg: Charles IV, 9 juin 1349, dans: FOLTZ (éd.), *Urkundenbuch*, t. 1, n° 399, p. 178 (*an uns und das reich widirzuchomen und an dem reiche zu bleiben*).

En 1436, Poitiers obtient des »lettres déclarant perpétuellement unis au domaine immédiat de la couronne la ville, cité et châtelainie de Poitiers« et »le comté et pays de Poitou«. Ces lettres contiennent une présentation de la ville qui mentionne les mêmes critères que les définitions de la recherche historique actuelle et elles insistent sur le caractère *notable* de Poitiers. D'autres adjectifs à souligner sont *ancien* et surtout *grant*:

*Savoir faisons à tous, presens et avenir, de la part de noz conseilliers et officiers en noz ville et cité de Poitiers, païs et conté de Poitou, nous avoir esté remonstré comme la dicte ville et cité soit grant et notable ville et une des plus anciennes de nostre royaume, et en laquelle aient jadis esté et encores soient grant nombre de notables eglises et de beaulx et grans ediffices et aussi grans et notables bourgeoisies, y ait eu aussi et encores ait grant chastellenie et ressort et plusieurs beaux droiz seigniouriaux; soit aussi nostre conté et païs de Poitou ung des beaulx et notables contes de nostre dit royaume et l'un des meilleurs et plus fertilles païs d'icellui, et ouquel a plusieurs baronnies et seigneuries, et plus grant nombre de vassaulx, et aussi de villes fermées et de notables forteresses<sup>33</sup>.*

Pour Montpellier, les registres du Parlement contiennent une version semblable en latin:

*dicebatur quod in dicta villa, una de notabilibus villis patrie lingue occitane, morabantur, affluebant et transibant de die in diem plures magnates et alie notabiles persone, eratque in ibi notabile studium seu notabilis universitas<sup>34</sup>. Le renvoi au caractère inaliénable des villes se retrouve également dans les procès urbains: Limoges est une tres notable ville et de grant ancienneté et que par charte royal elle est annexee a la couronne de France [...] et ne la puet le roy ailleurs mettre, dit que lesdits consulz ont toute justice haulte, moyenne et basse en la ville<sup>35</sup>. Une petite ville comme Saint-Léonard de Noblat y tient beaucoup:*

*pour les demandeurs Jouvenel dit que la ville de Saint Leonart est bonne et notable ville fermee unie a la couronne de France et du tout exempte et separee du duché de Guienne et en est le roy le seigneur sans moyen, peu de chose y a l'evesque de Limoges, elle est assise en frontiere et a esté grandement douee par les roys de France, et soixante ans a environ y avoit illec environ plusieurs forteresses [1429]<sup>36</sup>.*

33 »Lettres déclarant perpétuellement unis au domaine immédiat de la couronne les ville, cité et châtelainie de Poitiers, comté et pays de Poitou«, août 1436, éd. Paul GUÉRIN, Léonce CÉLIER, Recueil des documents concernant le Poitou, t. 8 (1431–1447), dans: Archives historiques du Poitou 29 (1898), p. 100–101.

34 Paris, Arch. nat., X1a 9193, fol. 40v. Voici le texte français des plaidoiries: *Barbin pour les consuls de Montpellier dit que Montpellier est des plus notables villes de Languedoc en laquele a gens de divers estaz, gens d'eglise, d'université, bourgeois et mecaniques etc., et a l'occasion de ce et de la marchandise et que est près des pors de la mer et des pescheurs, il y a grant affluence de pueple* (ibid., X1a 9200, fol. 112v).

35 Parlement de Poitiers, Plaidoiries, ibid., X1a 198, fol. 291r.

36 Parlement de Poitiers, Plaidoiries, ibid., X1a 9199, fol. 142v (1429).

Il y a de nombreux documents dans lesquelles une ville demande de rester une ville royale. Comme dans les exemples cités, les expressions *bonne ville* et *ville notable* présentent souvent une relation étroite. Les lettres de convocation à l'assemblée d'états de 1316 parlent de *bonae et notabiles civitates*<sup>37</sup>. L'une des versions des Enseignements de saint Louis parle de *bonnes villes* et de *bonnes citez*. Selon cette version, les villes peuvent être des alliés importants dans les conflits du roi avec la noblesse<sup>38</sup>.

Au cours du Moyen Âge, les deux catégories des villes d'Empire et des villes libres avaient la tendance de se fondre dans une seule catégorie, on trouve par exemple l'expression «freie Reichsstädte»<sup>39</sup>. Pour Marguerite Boulet-Sautel, l'expression française *bonne ville* est une notion juridique qui serait l'amalgame des catégories de *commune* et de *ville franche*<sup>40</sup>. Selon Albert Rigaudière, il s'agit également d'un titre juridique. Son argumentation s'appuie surtout sur la situation en Auvergne, où les treize *bonnes villes* d'Auvergne constituent un groupe bien défini de villes qui se considèrent comme représentants du tiers état<sup>41</sup>: *les gens des treze villes d'Auvergne representans le tiers et commun estat d'ycelluy*<sup>42</sup>, l'assemblée des *treze bonnes villes d'Auvergne representans le tiers et commun estat d'icelluy*<sup>43</sup>. Ces villes mènent des procès communs, par exemple en 1489, où elles se désignent comme *les bourgoys, manans et habitans de ladicte ville de Clermont et autres bonnes villes du bas pais d'Auvergne faisans et representans le tiers et commun estat des troys estas du bas pais d'Auvergne, appellans*<sup>44</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le cas d'Ambert (1552) qui essaie à plusieurs reprises d'être admis parmi les *bonnes villes* de la Basse-Auvergne est un argument fort dans ce sens: *requerans assistance, voix, oppignon et estre aggregez pour l'advenir en l'assemblée desdictes autres villes representans le tiers et commun estat d'icelluy acoustumée estre assemblées de tout temps en la ville et cité de Clermont, capitale du pays*<sup>45</sup>. Cette

37 NAEGLE, Stadt (voir n. 2), p. 75.

38 Ibid., p. 66.

39 Peter MORAW, Reichsstadt, Reich und Königtum im späten Mittelalter, dans: Zeitschrift für Historische Forschung 6 (1979), p. 385–424.

40 Marguerite BOULET-SAUTEL, L'émancipation urbaine dans les villes du centre de la France, dans: La Ville, I<sup>ère</sup> partie, Bruxelles 1954 (Recueils de la Société Jean Bodin, 6), p. 403.

41 RIGAUDIÈRE, Gouverner (voir n. 14), p. 97. Les treize bonnes villes mentionnées en 1403 et 1453 sont les suivantes (par ordre alphabétique): Aigueperse, Auzon, Billom, Brioude, Clermont, Cusset, Ébrueil, Issoire, Langeac, Montferrand, Riom, Saint-Germain-Lembron, Saint-Pourçain (NAEGLE, Stadt [voir n. 2], t. 2, p. 519–520).

42 Clermont-Ferrand, Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 4 F 141, p. 117.

43 Ibid., 4 F 141, p. 1.

44 Ibid., AA 32/5, fol. 1.

45 Assemblée des treize *bonnes villes* de la Basse-Auvergne, Clermont, 19 juin 1552, ibid., 4 F 141 p. 27–28. Il s'agit de copies non contemporaines sous forme d'une collection de sources sur les assemblées des villes. Malheureusement, avant le XVI<sup>e</sup> siècle, les sources sont assez rares. Les documents sur les tentatives d'Ambert sont conservés sous les cotes suivantes: 4 F 141, p. 27–32 (19 juin 1552), 51, 54 (29 janvier 1552/53), 110–111, 113, 121–122 (17 et 18 septembre 1553). Sur la procédure suivie par Ambert et son sort, voir: Gilbert ROUCHON, Le Tiers État aux États Provinciaux de Basse-Auvergne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, dans: Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1930/1931 (1932), p. 177–178; Roger SÈVE, Une carte de Basse-Auvergne de 1544–1545, dans: Mélanges géographiques offerts à Phi-

demande ne s'adresse pas au roi, mais aux autres villes, témoignant de l'importance d'être accepté par elles. Ce fait semble donc être décisif.

Les treize *bonnes villes* d'Auvergne forment un groupe restreint et fermé qui agit d'une façon solidaire. En 1447, elles adressent une supplique à Charles VII. Cette supplique, qui donne lieu à une enquête, constate qu'il y a 32 *villes fortes, bien fermées et habitées, et y a plusieurs d'icelles villes nouvellement closes qui se dient du dit plat pais, meilleurs, plus riches et mieulx habitées que plusieurs des dites treize villes, comme Thiert [Thiers]<sup>46</sup>, Marengues<sup>47</sup>, Entraignes<sup>48</sup>, Enazat<sup>49</sup>, Le Pont du Chaste<sup>50</sup>, La Tour<sup>51</sup>, Ambert<sup>52</sup>, Courpière<sup>53</sup>, Vic<sup>54</sup>, Labbesse [Besse]<sup>55</sup>, et plusieurs autres estans ou dit pais qui à présent ne contribuent aus dites tailles, si non comme villaiges<sup>56</sup>.*

Quelques-unes de ces villes apparaissent à plusieurs reprises dans un contexte comparable. Elles essaient de se faire entendre davantage. En mars 1480, les villes de Courpière, Thiers, Besse, Ris, Monton, Olliergues et Ambert participent à une assemblée à Clermont à propos de la fourniture des vivres pour l'armée royale. Auparavant, il y avait eu des conflits entre les *bonnes villes*, le plat pays et les autres villes<sup>57</sup>.

*Par cy devant entre les gens des dites bonnes villes et du plat pays d'Auvergne, avoit eu plusieurs controverses et divisions touchant leurs afferes, mesmement que aucunefoiz quant advenoit quelque affere aux gens des dites bonnes villes ou qu'il leur convenoit frayer aucunes sommes de deniers pour obvier à plusieurs entreprises, tant de commisseres que autres, ceulx du dit plat pays avec eulx ne vouloyent adherer, ne ausdiz fraiz, mises et despens aucunement contribuer. Et pareillement quant aucune chose survenoit à ceulx du dit plat pays et qu'il leur convenoit fere fraiz, missions et despenses, les dites bonnes villes n'y vouloyent aucunement contribuer, ne l'un à l'autre aider ne secourir<sup>58</sup>.*

lippe Arbos, t. 1, Paris 1953 (Publications de la Faculté de Lettres de l'Université de Clermont. Institut de Géographie III, fasc. 7), p. 165–171.

46 Thiers, Puy-de-Dôme, chef-lieu d'arr.

47 Maringues, Puy-de-Dôme, arr. Thiers, chef-lieu de canton.

48 Entraignes, Puy-de-Dôme, arr. Riom, canton d'Ennezat.

49 Ennezat, Puy-de-Dôme, arr. Riom, chef-lieu de canton.

50 Pont-du-Château, Puy-de-Dôme, arr. Clermont-Ferrand, chef-lieu de canton.

51 La Tour-d'Auvergne, Puy-de-Dôme, arrondissement Issoire, chef-lieu de canton.

52 Ambert, Puy-de-Dôme, chef-lieu d'arr.

53 Courpière, Puy-de-Dôme, arr. Thiers, chef-lieu de canton.

54 Vic-le-Comte, Puy-de-Dôme, arrondissement Clermont-Ferrand, chef-lieu de canton.

55 Besse: Besse-en-Chandesse, Puy-de-Dôme, aujourd'hui: Besse-et-Saint-Anastaise, Puy-de-Dôme, arr. Issoire, chef-lieu de canton. En dépit de sa petite taille, en 1270, Besse avait obtenu des franchises par Bernard VII de La Tour. Il s'agissait d'une variante de l'*Alphonsine riomoise*, rédigée dans la *langue d'oc* (Josiane TEYSSOT, Riom. Capitale et bonne ville d'Auvergne 1212–1557, Nonette, sans date [1999], p. 90, 92).

56 Citation d'après: TEYSSOT, Riom, p. 214 (avec renvoi aux originaux dans les Arch. dép.).

57 Ibid., p. 292.

58 Ibid., p. 292. Assemblée du 25 mars 1480, cité d'après TEYSSOT, Riom, p. 292.

Ce refus d'une collaboration entre une ville et le »plat pays« se retrouve ailleurs. Dans une délibération de 1427, Lyon refuse explicitement d'agir de concert avec le plat pays:

*Et quant de soy adjoindre avec le plat pays ainsi que l'ont requis aucuns dudit plat pays, ilz ont conclus que attendu que lesdis du plat pays se sont desja plusieurs fois desjoings d'avec la ville et aussi que la ville puet avoir des rabais et grâces par plusieurs moyens que n'ont point lesdis du plat pays, que la ville face mieulx par soy qu'elle pourra, sans soy adjoindre avec le dit plat pays pour tousjours estre plus fort se besoiing estoit et pour plusieurs autres causes<sup>59</sup>.*

La question de la solidarité et entre-aide au niveau régional mériterait d'être creusée davantage. Jusqu'alors, la recherche n'a pas accordée beaucoup d'attention à cette question, mais l'état des sources pose souvent des problèmes. En Auvergne, on peut constater des consultations régulières des *bonnes villes* du Haut et Bas-Pays à propos des charges de la province<sup>60</sup>. Mais même pour l'Auvergne, avant le XVI<sup>e</sup> siècle, les sources sur les assemblées d'états restent rares. L'étude de la coopération entre les villes pourrait s'avérer particulièrement fructueuse pour les villes du Sud. En exemple, on peut citer les villes du Quercy et du Périgord qui, au cours du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle, développèrent une coopération active<sup>61</sup>.

En Allemagne, les exemples de coopération des villes sont fréquents et on trouve même une coopération institutionnalisée sous forme des ligues urbaines (»Städtebünde«: *Rheinischer Städtebund*, 1255 (ligue des villes rhénanes), *Schwäbischer Städtebund*, 1376 (villes souabes) ou le phénomène particulier de la *Hanse* au Nord, etc.<sup>62</sup> Comme les *bonnes villes* françaises, les villes d'Empire et les villes libres participent aux assemblées d'états, c'est-à-dire aux diètes de l'Empire. Une telle participation des villes aux assemblées d'états peut également être observée en Navarre<sup>63</sup> et en Castille.

59 Lyon, délibération du 19 octobre 1427, dans: Marie-Claude GUIGUE, Georges GUIGUE (éd.), *Registres consulaires de la ville de Lyon*, t. 2 (1422–1450), Lyon 1926, p. 248.

60 RIGAUDIÈRE, Gouverner (voir n. 14), p. 101.

61 Pierre FLANDIN-BLÉTY, *Essai sur le rôle politique du Tiers-État dans les pays de Quercy et de Rouergue (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, *Consulats et relations consulaires*, 2 vol., thèse de doctorat d'État, droit, Paris II, 1979, dactyl. Voir également les exemples donnés par Elizabeth A. R. BROWN, dans: *Customary Aids and Royal Finance in Capetian France. The Marriage Aid of Philip the Fair*, Cambridge, Mass. 1992, p. 99–100; RIGAUDIÈRE, Gouverner (voir n. 14), p. 100–101 (coopération des villes autour de Cahors, Figeac, etc.).

62 ISENMANN, *Die deutsche Stadt* (voir n. 8), p. 121–130. Au cours des dernières années, la question des ligues urbaines et de la coopération des villes a suscité de nombreuses recherches, voir par exemple: Horst CARL, *Der Schwäbische Bund 1488–1534*, Leinfelden-Echterdingen 2000; Odile KAMMERER, *Entre Vosges et Forêt-Noire: Pouvoirs, territoires et villes de l'Oberrhein, 1250–1350*, Paris 2001, p. 239–316; Bernhard KREUTZ, *Städtebünde und Städtetz am Mittelrhein im 13. und 14. Jahrhundert*, Trèves 2005; Eva M. DISTLER, *Städtebünde im deutschen Spätmittelalter. Eine rechtshistorische Untersuchung zu Begriff, Verfassung und Funktion*, Francfort-sur-le-Main 2006; Laurence BUCHHOLZER-RÉMY, *Une ville en ses réseaux. Nuremberg à la fin du Moyen Âge*, Paris 2006; Franz J. FELTEN (dir.), *Städtebünde – Städtetage im Wandel der Geschichte*, Stuttgart 2007.

63 Sur la participation des villes qualifiées de *bonnes villes* aux *Cortes*: Clément URRUTIBÉHÉTY, *Bonnes villes, villes neuves, bastides et bourgs en Basse-Navarre*, dans: *Bulletin des la Société des sciences, lettres et arts de Bayonne* 140 (1984), p. 172.

Les villes y faisaient des projets pour une convocation d'assemblées sans autorisation royale qui ressemblent aux assemblées des villes («*Städtetage*» sans présence de l'empereur-roi) de l'Empire<sup>64</sup>. En France et en Allemagne, les assemblées d'états sont des lieux privilégiés de contacts entre les villes et la royauté et l'un des forums importants de la présentation de la politique royale et de discussions sur la réforme de l'État. Néanmoins, abstraction faite de quelques périodes de crise et de faiblesse très prononcée du pouvoir central, permettant une activité plus importante des villes, dans les deux pays, le rôle que les villes peuvent effectivement jouer aux assemblées d'états reste assez limité<sup>65</sup>.

L'étude des diètes de l'Empire met en évidence des phénomènes intéressants qui font penser à la situation française avec sa différence prononcée entre le Nord et le Sud. La participation des villes du Nord et du Sud à ces diètes est très inégale et les relations des empereurs avec les villes du Sud sont beaucoup plus intenses et fréquentes<sup>66</sup>. En France comme dans l'Empire il ne faut donc pas sous-estimer les différences culturelles, linguistiques et juridiques entre le Nord et le Sud.

## II. La langue et le droit: modèles culturels et juridiques

À la fin du Moyen Âge, on trouve également en dehors des assemblées d'états au niveau central des assemblées séparées des états de la *langue d'oc* et de la *langue d'oïl*. Les régions du Nord, celles de la *langue d'oïl*, sont les pays de coutumes. Le Sud, de *langue d'oc*, est le pays de droit écrit<sup>67</sup>. Cette distinction fournit un modèle d'orientation, mais elle pose également de nombreux problèmes. Au cours des dernières années, l'interprétation des coutumes et de leurs relations avec le droit écrit ont fait l'objet d'une réévaluation scientifique profonde par les historiens du droit<sup>68</sup>. De sur-

64 Voir: MÁXIMO DIAGO HERNANDO, La representación ciudadana en las asambleas estamentales castellanas: Cortes y Sante Junta Comunera, dans: Anuario de Estudios Medievales 34/2 (2004), p. 599–665. Les villes prenaient l'initiative et faisaient des projets en vue d'une convocation d'assemblées sans autorisation royale (ibid., p. 615). Dans l'Empire il y avait des assemblées de villes sans présence du roi-empereur, particulièrement à partir de 1471 (Georg SCHMIDT, Der Städtetag in der Reichsverfassung, Stuttgart 1984, p. 7, 26, 33; Gabriele ANNAS, Hoftag – Gemeiner Tag – Reichstag. Studien zur strukturellen Entwicklung deutscher Reichsversammlungen des späteren Mittelalters, t. 1, Göttingen 2004, p. 425; Peter MORAW, Hoftag und Reichstag von den Anfängen im Mittelalter bis 1806, dans: Hans-Peter SCHNEIDER, Wolfgang ZEH (dir.), Parlamentsrecht und Parlamentspraxis in der Bundesrepublik Deutschland, Berlin, New York 1989, p. 18; Eberhard ISENMANN, Reichsstadt und Reich an der Wende vom späten Mittelalter zur frühen Neuzeit, dans: Josef ENGEL (dir.), Mittel und Wege früher Verfassungspolitik, Stuttgart 1979, p. 89–141. Sur les diètes de l'Empire, voir: Peter MORAW (dir.), Deutscher Königshof, Hoftag und Reichstag im späteren Mittelalter, Stuttgart 2002.

65 NÄEGLE, Stadt (voir n. 2), p. 167–191. Eberhard ISENMANN, Die Städte auf den Reichstagen im ausgehenden Mittelalter, dans: Peter MORAW (dir.), Deutscher Königshof, Hoftag und Reichstag im späteren Mittelalter, Stuttgart 2002, p. 547–577.

66 HEINIG, Städte (voir n. 3), p. 90.

67 Voir Jean HILAIRE, Une frontière incertaine. La limite des pays de coutumes et des pays de droit écrit, dans: ID., La vie du droit. Coutumes et droit écrit, Paris 1994, p. 101–123.

68 Sur le problème de la définition de la coutume médiévale et les débats scientifiques, voir: Robert JACOB, Les coutumiers du XIII<sup>e</sup> siècle ont-ils connu la coutume?, dans: Mireille MOUSNIER, Jacques POUMARÈDE (dir.), La coutume au village dans l'Europe médiévale et moderne, Toulouse

croît, la démarcation exacte entre les deux espaces juridiques paraît fort incertaine. Elle est soumise aux besoins de la procédure judiciaire et aux influences politiques<sup>69</sup>. Aux marges des pays de contact entre coutumes et droit écrit se forment de vastes enclaves dans lesquelles règne une insécurité juridique constante qui engendre de nombreux conflits<sup>70</sup>. Les ressorts des Parlements régionaux<sup>71</sup> avaient des incidences sur le tracé de cette «frontière», mais la coïncidence était loin d'être parfaite. Le ressort du Parlement de Paris comportait des enclaves de droit écrit (du Forez au Mâconnais, en Auvergne). Dans le ressort du Parlement de Bordeaux, il y avait l'enclave coutumière de la partie nord de la Saintonge avec Saint-Jean-d'Angély, etc.<sup>72</sup> À la fin du Moyen Âge, la diversité des coutumes et sa codification deviennent l'objet des efforts législatifs de la royauté. Selon les linguistes, la création de Parlements dans les régions de la *langue d'oc* (à Toulouse 1443, Grenoble 1453, Bordeaux 1463, Aix-en-Provence 1501) contribua à la disparition de la *langue d'oc* en tant que langue administrative et judiciaire<sup>73</sup>. Cette évolution était déjà très prononcée à l'époque de la célèbre ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539<sup>74</sup> qui exige l'emploi exclusif du français comme langue administrative et judiciaire. Ainsi, cette ordonnance a plus souvent été la consécration d'un fait déjà accompli que sa cause réelle<sup>75</sup>. La disparition de l'occitan a un pendant direct dans l'Empire: à peu près à la même époque, on peut observer la disparition du moyen bas-allemand (*Mittelniederdeutsch*) et de l'occitan dans les mêmes domaines de la vie publique du temps. Dans les deux cas, le statut de «langue» à part entière est controversé et il est discuté par les linguistes<sup>76</sup>. L'occitan et le bas-

2001, p. 103–119; Jacques KRYNEN, Entre science juridique et dirigisme: le glas médiéval de la coutume, dans: Cahiers de Recherches médiévales (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) 7 (2000), p. 171–187; ID., *Voluntas domini regis in suo regno facit ius. Le roi de France et la coutume*, dans: *El dret comú i Catalunya*, Barcelona 1998, p. 59–89; Albert RIGAUDIÈRE, La pénétration du vocabulaire édictal romain dans les coutumiers du nord de la France aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, *ibid.*, p. 161–189.

69 HILAIRE, La vie (voir n. 67), p. 123.

70 Albert RIGAUDIÈRE, Introduction historique à l'étude du droit et des institutions, Paris, 3<sup>e</sup> 2006, p. 443.

71 Sur les Parlements régionaux, voir: Jacques POUMARÈDE, Jack THOMAS (dir.), *Les Parlements de Province. Pouvoirs, justice et société du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse 1996; Sylvie DAUBRESSE, Monique MORGAT-BONNET, Isabelle STOREZ-BRANCOURT, *Le Parlement en exil ou Histoire politique et judiciaire des translations du Parlement de Paris (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris 2007.

72 HILAIRE, La vie (voir n. 67), p. 118.

73 Gilda NACQ, Introduction du français et disparition du gascon dans la pratique notariale à Bordeaux et dans le Bordelais (1450–1539), dans: *Lengas. Revue sociolinguistique*, 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 5 (1979), p. 89; Auguste BRUN, Recherches historiques sur l'introduction du français dans les Provinces du Midi, Paris 1923, réimpr. Genève 1973, p. 83–84; Georg KREMnitz, La langue au miroir de l'histoire, dans: Fritz Peter KIRSCH, Georg KREMnitz, Brigitte SCHLIEBEN-LANGE (dir.), *Petite histoire sociale de la langue occitane*, traduit de l'allemand par Catherine CHABRAND, Canet 2002, p. 16 (Ce livre est une traduction de plusieurs articles du *Lexikon der romanischen Linguistik*, t. V/2, Tübingen 1991).

74 Ordonnance sur le fait de la justice, Villers-Cotterêts, août 1539, dans: François André ISAMBERT (éd.), *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. 12, réimpr. Ridgewood 1964, p. 622–623.

75 Pierre BEC, *La langue occitane*, Paris 1995, p. 78; Jacqueline PICOCHÉ, Christiane MARCELLO-NIZIA, *Histoire de la langue française*, Paris 1998, p. 29.

76 Dans le sens affirmatif: Peter von POLENZ, *Deutsche Sprachgeschichte*, t. 1, Berlin, New York 1991, p. 280–281 (pour le *Niederdeutsch*); Georg KREMnitz, *Das Okzitanische. Sprachgeschichte und Soziologie*, Tübingen 1984, p. 53; Jacqueline PICOCHÉ, Christiane MARCELLO-NIZIA,

allemand (*Niederdeutsch*) se trouvent dans une situation de diglossie<sup>77</sup>, mais quand on prend en compte le rôle du latin, on peut également parler de «triglossie» (latin – français – occitan; latin – moyen bas-allemand – moyen haut-allemand)<sup>78</sup>. Dans les deux cas, le latin est progressivement abandonné comme langue administrative. Mais finalement, cela ne profitera qu'à la future langue nationale. L'occitan et le *Niederdeutsch* (qui sera plus tard appelé *Plattdeutsch*) perdront leur ancien prestige de langue littéraire ou de langue de la *Hanse*. Ils deviendront surtout des langues régionales parlées, mais qui ont survécu jusqu'à l'époque actuelle. Pourtant, dès la fin du Moyen Âge et surtout au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, les élites choisissent la nouvelle langue. Comme leurs collègues français à propos du cas de la France, les linguistes allemands pensent que le contact avec les institutions centrales naissantes – en particulier avec le *Reichskammergericht* – et les cours et chancelleries du roi et des princes ont contribué à cette disparition<sup>79</sup>. Il serait intéressant de comparer ces évolutions et leurs causes avec la situation aux Pays-Bas, où la future langue néerlandaise réussit à s'imposer et à devenir une langue administrative et juridique à part entière<sup>80</sup>. Les raisons du recul du *Niederdeutsch* sont complexes. Parmi les facteurs qui ont contribué à cette évolution, les linguistes mentionnent la perte de pouvoir de la *Hanse*, le rayonnement intellectuel de la réforme protestante, l'imprimerie, la perte du prestige social du *Niederdeutsch* et les débuts d'une politique linguistique<sup>81</sup>. À lui seul, aucun de ces éléments ne peut fournir une explication complète: au début de l'époque de transition, on traduit encore les écrits de la réforme protestante en *Niederdeutsch* et il y eut de nombreuses œuvres imprimées dans cette langue<sup>82</sup>. Selon la recherche actuelle, la

Histoire de la langue française, Paris 1998: »Il y a donc, entre les parlers d'oc et ceux d'oïl, une frontière de langue et non une simple frontière dialectale« (ibid., p. 17).

- 77 VON POLENZ, *Deutsche Sprachgeschichte* (voir n. 76), t. 1, p. 280–281. Sur la langue des chancelleries, voir les recherches de Serge LUSIGNAN, *La langue des rois au Moyen Âge*, Paris 2004; ID., *Le choix de la langue d'écriture des actes administratifs en France. Communiquer et affirmer son identité*, dans: Claire BOUDREAU, Kouky FIANU, Claude GAUVARD, Michel HÉBERT (dir.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris 2004, p. 187–201; ID., *Traduction, bilinguisme et diglossie. Le français écrit à la cour de France à la fin du Moyen Âge*, dans: Charles-Marie TERNES (dir.), *Actes du colloque »Methodologie de la traduction: de l'Antiquité à la Renaissance*, Luxembourg 1994 (*Études classiques*, 4), p. 58–85.
- 78 Sur l'allemand médiéval voir: Claude LECOUTEUX, *L'allemand du Moyen Âge*, Turnhout 1996 (*L'atelier du médiéviste*, 3).
- 79 Wilhelm HEINSOHN, *Das Eindringen der neuhochdeutschen Schriftsprache in Lübeck während des 16. und 17. Jahrhunderts*, Lübeck 1933, p. 57–64; Robert PETERS, *Ostmitteldeutsch, gemeines Deutsch oder Hochdeutsch? Zur Gestalt des Hochdeutschen in Norddeutschland im 16. und 17. Jahrhundert*, dans: Raphael BERTHELE et al. (dir.), *Die deutsche Schriftsprache und die Regionen. Entstehungsgeschichtliche Fragen in neuer Sicht*, Berlin, New York 2003, p. 157.
- 80 Sur les Pays-Bas, voir: Marc BOONE, *Spreken de bronnen? Bedenkingen van een historicus bij een corpus van laatmiddeleeuwse Nederlandse teksten*, dans: *Verslagen en Mededelingen van de Koninklijke Academie voor Nederlandse Taal- en Letterkunde* 3 (2001), p. 361–381.
- 81 Sur les chancelleries urbaines, voir: Artur GABRIELSSON, *Die Verdrängung der mittelniederdeutschen Schriftsprache durch die neuhochdeutsche Schriftsprache*, dans: Gerhard CORDES, Dieter MÖHN (dir.), *Handbuch zur niederdeutschen Sprach- und Literaturwissenschaft*, Berlin 1983, p. 132–133.
- 82 Sur cette question, voir: Marita GESENHOFF, Margarete RECK, *Die mittelniederdeutsche Kanzleisprache und die Rolle des Buchdrucks in der mittelniederdeutschen Sprachgeschichte*, dans: Werner BESCH et al. (dir.), *Sprachgeschichte. Ein Handbuch zur Geschichte der deutschen Spra-*

réforme protestante et l'imprimerie jouèrent donc plutôt un rôle catalyseur<sup>83</sup>. Cependant, afin d'être capable de soutenir les relations avec le Sud et ses centres économiques puissants, les villes du Nord firent appel à des juristes savants qui renforcèrent la place de la nouvelle langue dans les chancelleries urbaines<sup>84</sup>. Malheureusement, le nombre des études consacrées à de telles questions est encore relativement faible car ces recherches exigent à la fois les connaissances d'un linguiste et celles d'un historien. Pendant longtemps le domaine de la sociolinguistique ne correspondait guère à l'orientation générale des recherches des germanistes<sup>85</sup>. À cause de sa situation intermédiaire entre les disciplines scientifiques, cette même remarque vaut également pour l'étude de la langue juridique du Moyen Âge dont l'histoire reste encore complètement à écrire<sup>86</sup>.

Les relations entre le Nord et le Sud et les problèmes de communication<sup>87</sup> qui pouvaient en résulter mériteraient davantage d'attention et des études approfondies<sup>88</sup>. Malheureusement, l'état de la recherche actuelle ne permet pas de dire si les chancelleries urbaines adaptaient le choix de leur langue à la langue de leur correspondant (*Empfängerorientierung*) et si les résultats obtenus pour Cologne par Robert Möller sont représentatifs pour d'autres villes<sup>89</sup>. D'après le témoignage des contemporains,

che und ihrer Erforschung, t. 2/2, Berlin, New York 1985, p. 1279–1289; Timothy SODMANN, *Der Rückgang des Mittelniederdeutschen als Schreib- und Druckersprache*, *ibid.*, p. 1289–1294; Frédéric HARTWEG, *Die Rolle des Buchdrucks für die frühneuhochdeutsche Sprachgeschichte*, *ibid.*, p. 1415–1434.

- 83 Werner BESCH, *Die Regionen und die deutsche Schriftsprache. Konvergenzfördernde und konvergenzhindernde Faktoren. Versuch einer forschungsgeschichtlichen Zwischenbilanz*, dans: Raphael BERTHELE et al. (dir.), *Die deutsche Schriftsprache und die Regionen. Entstehungsgeschichtliche Fragen in neuer Sicht*, Berlin, New York 2003, p. 8. Au début, la production de livres imprimés en *Niederdeutsch* était même assez impressionnante, et il y avait des traductions de la Bible. Du vivant de Luther, avant 1546, on peut compter 90 éditions de la Bible dans cette langue (*ibid.*, p. 8). Sur Luther et l'imprimerie voir également: Frédéric HARTWEG, Klaus-Peter WEGERA, *Frühneuhochdeutsch*, Tübingen 2005, p. 79–100.
- 84 GABRIELSSON, *Die Verdrängung* (voir n. 81), p. 132–133; VON POLENZ, *Deutsche Sprachgeschichte* (voir n. 76), t. 1, p. 282; Robert PETERS, *Die Rolle der Hanse und Lübecks für die mittelniederdeutsche Sprachgeschichte*, dans: BESCH, *Sprachgeschichte* (voir n. 82), p. 1278. BESCH, *Die Regionen* (voir n. 83), p. 5–27.
- 85 Andreas GARDT, Ulrike HASS-ZUMKEHR, Thorsten ROELCKE, *Vorwort*, dans: ID. (dir.), *Sprachgeschichte als Kulturgeschichte*, Berlin, New York 1999, p. 1–10.
- 86 Dans ce sens voir les remarques de: Ruth SCHMIDT-WIEGAND, *Deutsche Sprachgeschichte und Rechtsgeschichte bis zum Ende des Mittelalters*, dans: Werner BESCH et al. (dir.), *Sprachgeschichte*, t. 2/1, Berlin, New York 1998, p. 74–75; Hans HATTENHAUER, *Zur Geschichte der deutschen Rechts- und Gesetzessprache*, Hamburg 1987, p. 3–5.
- 87 Sur la communication et le système des messagers urbains, voir: Pierre MONNET, *Courriers et messages: un réseau de communication à l'échelle urbaine dans les pays d'Empire à la fin du Moyen Âge*, dans: Claire BOUDREAU, Kouky FIANU, Claude GAUVARD, Michel HÉBERT (dir.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris 2004, p. 281–306.
- 88 Les relations entre le Nord et le Sud dans l'Empire médiéval ont fait l'objet d'un colloque. Cependant, plusieurs contributions insistent sur le manque de sources et d'études historiques sur ce problème: Ulf DIERLMEIER *Zu den Beziehungen zwischen oberdeutschen und norddeutschen Städten im Spätmittelalter*, dans: Werner PARAVICINI (dir.), *Nord und Süd in der deutschen Geschichte des Mittelalters*, Sigmaringen 1990, p. 203–217 et Rolf SPRANDEL, *Was wußte man im späten Mittelalter in Süddeutschland über Norddeutschland und umgekehrt?*, *ibid.*, p. 219–230.
- 89 Robert MÖLLER, *Regionale Schreibsprachen im überregionalen Schriftverkehr. Empfängerori-*

les difficultés pratiques de la communication étaient considérables. On ne parlait littéralement pas la même langue<sup>90</sup>. Hugo von Trimberg (vers 1290–1313) constate que un poète allemand devait connaître plusieurs langues. Il utilise également l'expression de *lantsprache* (langue du pays) pour les décrire et fait des remarques sur leurs particularités respectives<sup>91</sup>. Selon les propos de table (*Tischreden*) de Luther, l'Allemagne possédait de nombreux *dialectes*. On ne pouvait pas s'entendre à une distance de trente lieues, et même la communication des Bavaois entre eux pouvait poser des problèmes<sup>92</sup>. Luther mentionne également les différentes façons de dire »oui« ce qui fait de nouveau penser à la *langue d'oc* et la *langue d'oïl*: *Ita Francones unisona et crassa voce loquuntur, quod Saxones praecipue Antuerpiensium linguam non intelligunt, habent enim varias affirmationes: Iha, juiba, ju, job, ha, ieke*<sup>93</sup>. Ces observations sont pertinentes. Selon les recherches linguistiques, vers 1500, une scission complète de la langue écrite entre *Oberdeutsch* et *Niederdeutsch* aurait été possible<sup>94</sup>. Cette évolution n'a pas eu lieu parce que le Nord a adopté le *Hochdeutsch*<sup>95</sup>. Les observateurs contemporains comme le futur Pie II<sup>96</sup> ou Gilles le Bouvier sont parfois très attentifs à cet égard. Au cours du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, même les chancelleries des grandes villes du Nord ont adopté lentement le *Hochdeutsch*. La durée de ce processus de changement de langue était très variable, parfois une génération suffit. Dans d'autres villes, comme à Lübeck, le *Niederdeutsch* a encore trouvé

entierung in den Briefen des Kölner Rats im 15. Jahrhundert, Cologne, Weimar 1998; BESCH, Die Regionen (voir n. 83), p. 12.

- 90 Peter WIESINGER, Regionale und überregionale Sprachausformung im Deutschen vom 12. bis 15. Jahrhundert unter dem Aspekt der Nationsbildung, dans: Joachim EHLERS (dir.), Ansätze und Diskontinuität deutscher Nationsbildung im Mittelalter, Sigmaringen 1989, p. 321–343. Cet article contient de nombreux exemples à propos des problèmes de communication et ceux cités ci-après de Hugo von Trimberg (p. 332–334, avec un commentaire détaillé), de la *Cronica Aulae regia* (p. 336, 342–343) et de Martin Luther (p. 336).
- 91 *Swær tütsche will eben tihten / Der muoz sin herze rihten / Üf manigerleie sprache* (Hugo von Trimberg, *Der Renner*, éd. Gustav EHRISMANN, t. 3, Berlin 1970, p. 220, v. 22253–22255). Trimberg mentionne plusieurs exemples pour une *lantsprache*: les langues des Souabes, Franconiens, Bavaois, Thuringeois, celle des habitants de la Wetteravie, etc. (ibid., p. 220–221).
- 92 *Die Oberlendische Sprache ist nicht die rechte Teutsche Sprache, habet enim maximos hiatus et sonitus, sed Saxonica lingua est facillima, fere pressis labiis pronuntiat. Germania tot habet dialectos, ut in triginta miliaribus homines mutuo non intellegant* (D. Martin Luthers Werke, Kritische Gesamtausgabe, *Tischreden*, éd. par Karl DRESCHER, Ernst KROKER, t. 5, Weimar 1919, n° 6146, p. 511. Cette édition contient aussi une version allemande de cette citation qui mentionne les difficultés des Bavaois (ibid., p. 512). Wiesinger donne cette variante de la citation; cf. WIESINGER, Regionale und überregionale Sprachausformung (voir n. 90), p. 336.
- 93 LUTHER, *Tischreden* (voir n. 92), p. 511.
- 94 Sur la classification de la langue allemande au Moyen Âge et au début des temps modernes, voir: Ilpo Tapani PIIRAINEN, Die Diagliederung des Frühneuhochdeutschen, dans: BESCH, Sprachgeschichte (voir n. 82), t. 2/2, Berlin, New York 1985, p. 1368–1379. Selon Peter von Polenz, il faudrait considérer le *Niederdeutsch* comme langue à part entière: VON POLENZ, Deutsche Sprachgeschichte, (voir n. 76), p. 280–281.
- 95 VON POLENZ, Sprachgeschichte, p. 168; sur l'évolution de la langue écrite et les différences régionales, voir: Werner BESCH, Die Schreiblandschaften des 15. Jahrhunderts, dans: Id., Sprachlandschaften und Sprachausgleich im 15. Jahrhundert, Munich 1967, p. 329–339.
- 96 *In Franconia supra Muganum iacet Francfordia [Francfort-sur-le-Main], inter inferiores et superiores Theutones commune emporium et urbs* (Adolf SCHMIDT [éd.], Aeneas Silvius, Germania und Jakob Wimpfeling: »Responsa et replicae ad Eneam Silvium«, Cologne, Graz 1962, p. 55).

des refuges et bien que la chancellerie ait mené depuis longtemps ses relations extérieures en *Hochdeutsch*, le *Oberstadtbuch* fut rédigé en *Niederdeutsch* jusqu'en 1809<sup>97</sup>. À l'époque médiévale et particulièrement autour de 1370, la langue et le droit de Lübeck ont exercé une influence considérable au sein de la *Hanse* et sur de nombreuses villes<sup>98</sup>. Le Nord engendre aussi les grandes familles de droit urbain de Lübeck et Magdebourg<sup>99</sup> ainsi que le *Sachsenspiegel*. Au Sud de l'Allemagne, ce droit du Nord, particulièrement le *Sachsenspiegel*, fut l'objet d'adaptations et de traductions, par exemple sous la forme du *Schwabenspiegel* (vers 1274/75)<sup>100</sup>. Le *Schwabenspiegel* montre des adaptations aux besoins de la ville d'Augsbourg<sup>101</sup>. Les différences linguistiques et juridiques entre le Nord et le Sud furent donc considérables. Ces différences apparaissent également dans la réception du droit romain. Les réformes du droit urbain (*Stadtrechtsreformationen*) commencèrent au Sud (Nuremberg 1484, Worms 1499, Francfort-sur-le-Main 1509)<sup>102</sup>. Au Nord, l'évolution fut plus lente et tardive.

En France, au lendemain de la guerre de Cent ans, et particulièrement dans l'ordonnance de réforme de Charles VII de Montils-lès-Tours de 1454 (n. st.), la réorganisation de la justice joue un rôle important pour le processus de la reconstruction et de la réorganisation géographique et institutionnelle du royaume<sup>103</sup>. Comme dans l'Empire, il s'agit d'une évolution qui prendra beaucoup de temps et, quant à la diversité du droit, l'appel à la rédaction et codification des coutumes locales n'est pas suivi de conséquences immédiates. Beaucoup de coutumes ne seront codifiées qu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

Pour ces raisons, le cadre géographique de l'enquête a été limité: l'étude concerne donc surtout les villes de la *langue d'oïl* et de la «zone de transition» entre la *langue d'oïl* et la *langue d'oc* (par exemple l'Auvergne) à laquelle cette position d'entre-deux confère un intérêt particulier, car on y trouve des éléments des deux modèles culturels et juridiques.

Comme en Allemagne, cette situation s'exprime dans quelques villes à travers un changement de la langue<sup>104</sup>, par exemple dans les registres urbains de Limoges où, dès

97 SODMANN, *Der Rückgang* (voir n. 82), p. 1290; VON POLENZ, *Sprachgeschichte* (voir n. 76), p. 283–284.

98 PETERS, *Die Rolle* (voir n. 84), p. 1277–1278.

99 Karl KROESCHELL, «Stadtrecht, Stadtrechtsfamilien», dans: *Lexikon des Mittelalters*, t. 8, Munich 1997, col. 24–26.

100 Friedrich EBEL, «Sachsenspiegel» dans: Adalbert ERLER, Ekkehard KAUFMANN (dir.), *Handwörterbuch zur deutschen Rechtsgeschichte*, t. 4, Berlin 1990, col. 1228–1237.

101 Winfried TRUSEN, «Schwabenspiegel», dans: Adalbert ERLER, Ekkehard KAUFMANN (dir.), *Handwörterbuch zur deutschen Rechtsgeschichte*, t. 4, col. 1547–1551.

102 Gerhard KÖBLER, «Reformation (des Rechts)», dans: *Lexikon des Mittelalters*, t. 7, Munich 1995, col. 551–552. À cet égard voir également: «Das Stadtrecht / Die Stadtrechtsreformationen», dans: Karl S. BADER, Gerhard DILCHER, *Deutsche Rechtsgeschichte*, Berlin 1999, p. 764–765.

103 Martine GRINBERG, *Écrire les coutumes. Les droits seigneuriaux en France*, Paris 2006 (Le nœud gordien), p. 64–65.

104 À propos de la langue des chartes et chancelleries urbaines, voir: Serge LUSIGNAN, *La langue des rois au Moyen Âge*, Paris 2004 (Le nœud gordien), p. 47–48, 74–75. Sur la rédaction des chartes urbaines, voir également: Claude GAUVARD, *Théorie, rédaction et usage du droit dans les villes du royaume de France du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle: esquisse d'un bilan*, dans: Pierre MONNET, Otto

1523, les greffiers du consulat renoncent à l'usage de la langue limousine<sup>105</sup>. Dès le début du XV<sup>e</sup> siècle, la langue de Lyon se rapproche de plus en plus de la *langue d'oïl*, mais son droit reste largement ouvert aux influences du Sud ou même de l'Italie<sup>106</sup>. À Brioude, le chapitre et la ville se disputent sur le modèle à suivre et sur l'appartenance de Brioude aux pays de droit écrit ou de coutumes<sup>107</sup>. Sur le plan du droit et sur le plan linguistique, la situation de la ville était ambiguë<sup>108</sup>:

*disoient lesdis de chappitre entre autres choses que la ville de Brioude estoit en bas pays d'Auvergne et de Lenguaudoy, auquel l'en avoit accoustumé de toute ancienneté de mectre et asseoir tailles et subcides tant royaulx que autres selon la faculté des personnes contribuables sans allibrer aucunement les terres, fiefz, maisons, prés, vignes, possessions et autres heritages et que ainsi avoit esté observé et gardé en ladite ville de Brioude de toute ancienneté*<sup>109</sup>.

À Saintes, on discute si un sergent avait le droit d'exécuter des décisions de justice au-delà de la rivière qui, en dépit du fait qu'il s'agissait de la même sénéchaussée, était perçue comme frontière entre pays de droit écrit et pays de coutumes<sup>110</sup>. Comme en témoigne le *Stilus Curie Parlamenti* de Guillaume du Brueil, dans le domaine procédural, la distinction entre pays de droit écrit et pays de coutumes avait des conséquences importantes<sup>111</sup>. Parfois, dans la zone de contact entre les deux systèmes de droit, des enquêtes sur place et le recours aux témoins avisés des usages locaux étaient

Gerhard OEXLE (dir.), *Stadt und Recht im Mittelalter*. La ville et le droit au Moyen Âge, Göttingen 2003, p. 25–71.

105 Louis PÉROUAS (dir.), *Histoire de Limoges*, Toulouse 1989, p. 304.

106 René FÉDOU, *Les hommes de loi lyonnais à la fin du Moyen Âge*, Lyon 1964, p. 61; Caroline FARGEIX, *Les élites lyonnaises du XV<sup>e</sup> siècle au miroir de leur langage*, Paris 2007, p. 84–106.

107 Sur les procès de Brioude et ses conflits avec le chapitre de Saint-Julien, voir: Gisela NAEGLE, *Vérités contradictoires et réalités constitutionnelles*. La ville et le roi en France à la fin du Moyen Âge, dans: *Revue historique* 632 (2004), p. 747–748.

108 Dans la région de Brioude, la démarcation linguistique entre la *langue d'oc* et la *langue d'oïl* était assez floue. La vallée de l'Allier constituait une sorte de «porte d'entrée» pour les influences septentrionales (Pierre NAUTON, *Le dialecte brivadois*, dans: *Almanach de Brioude* 44 [1964], p. 43–44).

109 Paris, Arch. nat., X1c 172, fol. 63r.

110 *Ledit sergent, qui n'estoit sergent que audela de la riviere du costé de Xaintes et ainsi ne pouvoit exploiter au deça en la partie de Saint Jehan d'Angeli selon l'usage du pays, vint audit Huguet demourant deça la riviere* (Gisela NAEGLE, *Im Dienst von König und Königreich? Französische »officiers« im Spätmittelalter*, dans: Rainer C. SCHWINGES, Christian HESSE, Peter MORAW [dir.], *Europa im späten Mittelalter*, Munich 2006 [HZ Beihefte, N. F. 40], p. 329).

111 Sur la procédure d'appel, voir: «Rubrica de adjornamentis in causis appellacionum, et in quo tempore impetrari debeant sive possint et exequi», dans: Guillaume du Brueil, *Stilus Curie Parlamenti*, éd. Félix AUBERT, Paris 1909, p. 20–30. Voici un exemple: *1. Item, ubi appellatur ab aliquo iudice terre consuetudinariae, adjornatur iudex qui tulit sententiam principaliter, et non pars; et fit intimacio illi pro quo lata fuit sententia, ut ad diem, ad quem iudex citatus est, intersit, si sua crediderit interesse. 2. Item, e contrario fit in patria que regitur jure scripto, quia adjornatur ille pro quo lata fuit sententia principaliter, et fit intimacio iudici. Si autem contrarium fieret quod iudex juris scripti adjornaretur et fieret intimacio illi pro quo lata est sententia, adjornamentum non valeret, ymo appellans caderet ab appellacione sua. Ita vidi pronuciari in parlamento anni XXIII (ibid., IV, 1/2, p. 20–22).*

indispensables. Ceci vaut particulièrement pour la Saintonge. Quant à l'amende en cas de *fol appel*, le Parlement de Poitiers devait s'enquérir des usages de la cour *aux contratz sur le pont de Xaintes*<sup>112</sup>. Dans ce cas, le Parlement pose une double question: sur l'existence de l'amende en cas de *fol appel* des sentences du sceau de Saintes et sur la relation entre l'amende et le lieu de l'audience. La ville de Saintes se trouve sur la rive gauche de la Charente, en pays de droit écrit. Les régions situées sur la rive droite étaient considérées comme pays de coutumes. La tenue des audiences sur le pont posait donc des problèmes<sup>113</sup>.

Dans leurs procès devant le Parlement, les villes du Nord se réfèrent surtout au modèle de Paris<sup>114</sup>. Au Sud, les références culturelles peuvent être différentes. Ainsi, afin de justifier la pratique de la vente du poisson *ad pondus et libram*, les poissonniers de Montpellier se réfèrent à la Lombardie et disent que *ainsi se garde a Tholose, Carcassonne, Besiers et autres bonnes villes du pays et samblablement en Arragon*<sup>115</sup>. En France et en Allemagne, les villes apparaissent dans des traités »internationaux« et des traités de paix qu'elles garantissent. Une lettre de Charles VII à la ville d'Amiens sur la garantie du traité de Senlis (1493/94) mentionne cette fonction et applique l'expression *bonne ville* aux villes françaises, allemandes et espagnoles:

*en traictant la paix derrainement conclute en nostre cité de Senlis, entre noz très-chers et très-amez frère et cousins le roy des Romains et archiduc son fils, leurs pais, terres, seignouries et subjectz, d'une part, et nous noz royaume, pais, terres seignouries et subjectz d'autre, et aussy les amitez, alliances et confédérations perpétuelles depuis faictes, promises et jurées par noz très-chers et très-*

112 *Sur ce que Pierre Viaut de La Rochelle a baillié requeste contenant que comme de certaine sentence donnée par Helies Guibourg juge de la Court aux contratz sur le pont de Xaintes pour le Roy au profit de Guillaume Marceille et de sa femme, il ait appelé des pieça et relevé ledit appel en la Cour de ceans. Et combien que des appeaux faiz dudit juge a d'it lieu de Xaintes, qui est pays de droit escript, quant il est dit mal appelé, il n'y chiet amende, neantmoins, soubz ombre d'un congié, en la cause dudit appel obtenu par ledit Marceille, le receveur des amendes de ladite Cour l'avoit envoyé executter de la somme de soixante liures parisis pour amende dudit appel. Et s'efforçoit de lever ladite somme. Et pour ce supplioit ledit Viaut que la Cour donnast mandement et commission pour s'informer se ledit appel avoit esté fait a Xaintes. Et s'il cheoit amende ou non quant ainsi on appelle dudit juge. Et qu'il est dit mal appelé, afin de luy pourvoir au surplus ainsi que de raison. Finablement, la Cour a ordonné que premierement et avant tout [...] il sera mandé et commis au senechal de Xaintonge ou a son lieutenant a Saint Jehan d'Angely, au procureur et advocat du Roy et au receveur du domaine en icelle senechaucie qu'ils certifient duement la Cour se en cas de mauvais appel fait dudit juge de la Court du seel royal aux contratz établi sur le pont de Xaintes ou d'icelle Cour, soit qu'elle soit tenue sur le pont ou en la ville de Xaintes, il y chiet amende au Roy ou non, et comment ilz en ont veu uzer et ladite certification eüe, la court pourverra au surplus comme de raison* [Paris, Bibl. nat. de France, ms. fr. 16397, fol. 296v–297v, Parlement de Poitiers, Conseil, 30 juillet 1427].

113 HILAIRE, La vie (voir n. 67), p. 115–116, avec des exemples supplémentaires tirés des registres des Grands Jours de Bordeaux (1456).

114 Par exemple dans ce procès d'Orléans à propos du travail de nuit: *ainsi que avoit a Paris, Rouen et autres bonnes ville; et en la plus grant partie les ordonnances d'Orleans sont conformes a icelles de Paris avant les divisions, lesquelles de Paris estoient faictes par Grant Conseil* (Paris, Arch. nat., X1a 9200, fol. 115v, 13 février 1432/33).

115 NÆGLE, Stadt (voir n. 2), t. 2, p. 592.

*amez frère, soeur et aliez les roy et royne de Castille, de Léon, Aragon et de Grenade, nostre cousin et leur filz et nous, est entre autre choses accordé que aucunes bonnes villes et citez d'un cousté et d'autre baillieront seuretez et promesses de entretenir icelles paix, alliances et confédérations dessusdictes<sup>116</sup>.*

Pour le héraut Gilles Le Bouvier plusieurs villes d'Empire et villes libres sont des *bonnes villes*: *Et y a une bonne ville qui s'appelle Limegue. Sur icelle rivière du Rin a de moult bonnes villes. Premièrement Constance, Basle, Strabourc, Collogne, Meance, Sepire<sup>117</sup>.* Le Bouvier dit aussi: *près diceulx pays [il s'agit de la vallée du Rhin] a une bonne ville qui s'appelle Franquefort.* Il parle également *d'une cité nommée Lubecque, qui est moult bonne ville, et marchande, et grant port de mer où les hauts Alemans et les bas vont quérir les marchandises.*

L'une des rédactions de la *Reformatio Sigismundi*<sup>118</sup> utilise l'expression allemande *güte stete* (littéralement: bonnes villes) quand elle parle des métiers: *Von den zünfften. Es ist auch ze wissenn, das in den güten steten, nemlichen reichsteten, zünfft sein, die sein nü ser gewaltig worden<sup>119</sup>.* La même expression *alle gut stet* (toutes les bonnes villes) se trouve également à deux reprises dans la version N de ce texte<sup>120</sup>. Pour Philippe de Beaumanoir, les villes lombardes sont des *bonnes villes* et elles aspirent à devenir des *seigneurs indépendants*<sup>121</sup>; la chronique des règnes de Jean II et de

116 Lettres de Charles VII à Amiens (9 avril 1494), dans: Augustin THIERRY (éd.), Recueil des Monuments inédits de l'histoire du Tiers État, première série, t. 2, Paris 1853, p. 464–465. À propos de la fonction de garantie, le traité de Troyes (1420) parle de *notables communitéz*: *Item, que les choses qui sont et seront appointées et accordées entre nous et nostre dicte compaigne, la Royne, et nostredit filz, le Roi Henry, avecques le conseil de ceulz que nous et nostredicte compaigne et nostredit filz auront à ce commis, lesdis grans seigneurs, barons et estaz de nostredit royaume, tant spirituelz comme temporelz, et aussi les citez, notables communitéz, les citoyens et bourgeois des villes dudit royaume, en tant que à eulz et à chascun d'eulz pourra toucher, en tout et partout, bien et loyaument garderont et feront, de leur povoir, garder par tous autres quelzconques* (Traité conclu à Troyes entre Charles VI et Henri V, le 21 mai 1420, dans: Eugène COSNEAU [éd.], Les grands traités de la Guerre de Cent Ans, Paris 1889, n° 4, § 13, p. 107).

117 Il s'agit donc de: Nimègue, Constance, Bâle, Strasbourg, Cologne, Mayence et Spire (Ernest Théodore HAMY [éd.], Le livre de la description des pays de Gilles le Bouvier, dit Berry, Paris 1908, p. 111).

118 Il s'agit d'un traité politique issu du contexte du concile de Bâle qui contient des propositions pour la réforme de l'Empire et de l'Église. Heinrich KOLLER (éd.), Reformation Kaiser Siegmunds, Stuttgart 1964 (MGH. Staatsschriften des späteren Mittelalters, 6). Ce texte est également connu sous le nom de *Reformatio Sigismundi*. Pour un court aperçu bibliographique sur ce texte et la réforme de l'Empire, voir: Lorenz WEINRICH (éd.), Quellen zur Reichsreform im Spätmittelalter, Darmstadt 2001, p. 15–32.

119 Traduction: «Des métiers. Il faut également savoir, qu'aujourd'hui, dans les bonnes villes, notamment dans les villes d'Empire, il y a des métiers, qui sont devenus très puissants.» KOLLER (éd.), Reformation (voir n. 118), version V, p. 267.

120 Ibid., p. 290, 292 (à propos des médecins urbains).

121 *Li Lombart furent meu par mawese cause et pourchacierent un homme soutil, malicieux et bien parlant. Cil, par l'enortement de ceus, se mist en tapinage et ala par toutes les bonnes viles de Lombardie; et quant il venoit en une vile, il, enqueroit. X. ou. XII. ou. XIII. des plus fors de lignage et d'avoir et puis parloit a chascun a par soi, et leur disoit que les autres bonnes viles s'estoient acordees priveement qu'eles ne vouloient plus estre en obeissance de seigneur et que la vile qui ne*

Charles V utilise cette notion à propos d'une ville anglaise<sup>122</sup>. Pour les contemporains, la notion de *bonne ville* n'était donc pas réservée aux villes françaises, et ces villes ne se définissaient pas par leur forme constitutionnelle. Une ordonnance sur la constitution de Laon le dit explicitement:

*esquelles [lettres] il est dit, que par Nous sera pourveu au gouvernement de ladite Ville de Laon, et le pays soient gouvernez et tenuz en bonne paix et bon estat, et les bonnes coustumes et les bons usages gardés, et les forteresses, les Puits, les Fontaines, et les autres aisances de ladite ville maintenus, et le lieu et les habitans gouvernez en tranquillité, si comme sont plusieurs autres bonnes Villes de nostre Royaume, esquelles il n'a nul estat de Commune. Nous consideré le bon gouvernement qui a esté en ladite Ville par nos gens, depuis que la Commune fu abatuë, et qui est aussi et a esté es autres Citez et bonnes Villes de nostre Royaume, esquelles il n'a nul estat de Commune, ne d'Eschevinage, eu sur ce grant et meure deliberation et Conseil audit Gouvernement, avons pourveu et pourveons en la maniere qui s'ensuit*<sup>123</sup>.

En France et dans l'Empire, les institutions urbaines et la forme de la constitution peuvent varier considérablement d'une ville à l'autre. Cette variation se retrouve dans la terminologie: Paris a un *prévôt des marchands*, d'autres villes ont un *maire* et des *échevins* ou des *consuls*, Toulouse a des *Capitouls*, à Poitiers la grande assemblée urbaine s'appelle *Mois et Cent*, La Rochelle a des *pairs*, etc. Dans l'Empire, il y a *Gaffeln* (Cologne), *Konstabler*, *Genannte*, *Eldermänner*, *Losunger*, *Bürgermeister*, *Räte*, etc. Chaque ville a ses propres institutions et quelques spécificités<sup>124</sup>. Cependant, dans les deux cas, certains modèles constitutionnels font office de point de référence. Dans l'Empire, on parle de «*Stadtrechtsfamilien*» («familles» de droit urbain, par exemple celle de Magdebourg ou de Lübeck). En France, on ne trouve pas de phénomènes directement comparables. Ceci devient évident quand on pense au phénomène des «*Oberhöfe*»<sup>125</sup>, mais néanmoins, il y a des groupes de coutumes et

*s'i acorderoit seroit destruite par les autres bonnes viles, et seroit chascune bonne vile dame de soi sans tenir d'autrui* (Philippe de Beaumanoir, Coutumes de Beauvaisis, éd. Amédée SALMON, t. 1, Paris 1899, § 886, p. 448–449).

122 Roland DELACHENAL (éd.), Chronique des règnes de Jean II et de Charles V, t. 2, p. 192: *En celuy mesmes temps, le navire du roy de France, qui estoit sur la mer, fut en Angleterre, et pristrent ceuls qui estoit dedenz la ville de Rie, bonne ville et grosse, et puis l'ardirent et la laisserent* (Selon Delachenal il s'agit de la ville de Rye près de Winchelsea, *ibid.*, p. 192, n. 1).

123 Ordonnance touchant la Ville de Laon (Philippe VI, mars 1331), dans: Ordonnances des rois de France de la troisième race, 23 vol., Paris 1723–1847, t. 2, p. 78. La commune de Laon avait été abolie par décision judiciaire sous le règne de Philippe le Bel à cause de «certains mesfaits et excès notoires, enormes et detestables» (*ibid.*, t. 2, p. 77).

124 À propos des problèmes de traduction et des conséquences méthodologiques de cette diversité terminologique voir: Gisela NÄEGLE, *Gerichtbarkeit und Streitentscheidung. Justizforschung zum französischen Mittelalter*, dans: *Zeitschrift für Historische Forschung* 33 (2006), p. 177 et Fritz NIES (dir.), *Les enjeux scientifiques de la traduction. Échanges franco-allemands en sciences humaines et sociales*, Paris 2004.

125 Voir Dieter WERKMÜLLER, «Oberhof», dans: Adalbert ERLER et al. (dir.), *Handwörterbuch zur*

chartes qui présentent certaines ressemblances et traits communs<sup>126</sup>. Quand il s'agit de l'attribution du privilège de commune, plusieurs rois montrent des préférences, par exemple pour la forme des *Établissements de Rouen* dans l'Ouest de la France<sup>127</sup>. Mais en dépit des tentatives de modélisation, la réalité constitutionnelle est très complexe, comme l'observe – à juste titre – Yves Sassier: »Régime communal dans les pays du Nord et de l'Est, structures consulaires au Sud, villes de simples franchises dans les régions du Centre: c'est là une répartition géographique couramment admise qui tient compte de certaines dominantes, mais laisse dans l'ombre cette variété de solutions qui fait que, sur une même aire géographique, plusieurs systèmes peuvent coexister. En outre, chaque catégorie renferme toute une gamme de formes institutionnelles qui révèlent le degré d'autonomie et de liberté concédées«<sup>128</sup>.

Dans les villes françaises et allemandes, on trouve des assemblées urbaines restreintes et un autre type d'assemblées beaucoup plus grandes (*pairs* de La Rochelle, *Mois et Cent* de Poitiers, *Großer Rat* dans les villes allemandes, etc.). En ce qui concerne le conseil urbain ou le nombre des consuls, en dépit de nombreux autres choix, dans les deux pays, le chiffre de 24 ou de douze semble être attrayant. Une lettre de Louis XII adressée à la ville Poitiers (1512) à propos de prestations financières et militaires en cas de guerre montre la proximité entre la notion de *bonne ville* et celle de *ville franche*. Pour le roi, une *bonne ville* possédait donc un certain degré d'autonomie:

*pour soullager nostre pauvre peuple des grans charges que, à nostre grand des-  
plaisance, il a portées et leur convient de porter pour le fait de nos dictes guerres,*

deutschen Rechtsgeschichte, t. 3, Berlin 1984, col. 1134–1146. Jusqu'alors, pour le territoire de la France actuelle, le phénomène désigné par l'expression »chef de sens« n'a guère fait l'objet d'études approfondies. Selon des renseignements fournis par Sébastien Hamel, la pratique observée autour de Saint-Quentin présente des différences considérables par rapport à la pratique des villes de l'espace culturel qui parle néerlandais et elle revêt un caractère beaucoup plus informel. Sur Saint-Quentin, voir: Sébastien HAMEL, La justice d'une ville: Saint-Quentin au Moyen Âge, thèse dactylographiée, histoire, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 3 vol., 2005. Pour »chef de sens«, voir: Philippe GODDING, Appel et recours à chef de sens en Brabant aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles: Wie hoet heeft, die heeft beroep, dans: Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis 65 (1997), p. 281–297 (cet article concerne Bruxelles, Anvers, s'Hertogenbosch, etc.); R. MONIER, Le recours au chef de sens dans les villes flamandes, dans: Revue du Nord 14 (1928), p. 5–19.

126 Voir par exemple: Paul OURLIAC, Monique GILLES (éd.), Les coutumes de l'Agenais, t. 1: Les coutumes du groupe de Marmande, Montpellier 1976; La Charte de Beaumont et les franchises municipales entre Loire et Rhin. Actes du Colloque organisé par l'Institut de recherche régionale de l'Université Nancy II (Nancy, 22–25 septembre 1982), Nancy 1988.

127 Arthur GIRY, Les Établissements de Rouen, 2 vol., Paris 1883–1885; Jacques BREJON DE LA VERGNÉE, La formation du régime municipal des pays de l'ouest de la France, dans: La Charte de Beaumont (voir n. 126), p. 7–26; Bernard CHEVALIER, La politique de Louis XI à l'égard des bonnes villes – Le cas de Tours, dans: Le Moyen Âge 70 (1964), p. 473–504; Solange SÉGALA, Le régime juridique des »Établissements de Rouen«, dans: Robert FAVREAU, Régis RECH, Yves-Jean RIOU (dir.), Bonnes villes du Poitou et des pays charentais du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans: Mémoires de la Société des Antiquaires de l'ouest et des Musées de Poitiers, 5<sup>e</sup> série, t. 8 (2002), p. 167–208.

128 Yves SASSIER, La naissance du droit urbain, dans: Olivier GUILLOT, Albert RIGAUDIÈRE, Yves SASSIER (dir.), Pouvoirs et institutions dans la France médiévale, t. 1, Paris<sup>3</sup> 1999, p. 295. Outre les Établissements de Rouen, Sassier mentionne encore les »modèles« du statut accordé par Louis VI à Lorris-en-Gâtinais et la charte de Beaumont-en-Argonne (ibid., p. 294).

*il est besoing nous ayder des bonnes villes franches de nostre Roiaulme, dont celle de Poitiers est l'une*<sup>129</sup>.

L'expression *bonnes villes franches*, un amalgame de *bonnes villes* et *villes franches*, fait penser à l'amalgame allemand de *freie Reichsstädte*. Le même rapprochement entre *bonnes villes* et *villes franches* se retrouve sous le règne de François I<sup>er</sup> (1538) dans un document relatif aux contributions urbaines à l'entretien des gens d'armes. En outre, ce document souligne le contraste entre *bonnes villes* et plat pays, et la qualité des *bonnes villes* comme *état* par opposition au clergé:

*mesmes noz subjectz demourans es bourgs, vilages et plat pays qui ont soustenu et soustiennent plusieurs fraiz, mises et despense pour le passage de noz gens de guerre, et oultre nosdicts deniers ordinaires et provenans de la vendition et engagement de nostre domaine et les subventions que nous ont fait les prelatz et gens d'eglise de nostre roiaulme et continuent encore de present soit tres requis et necessaire nous aider des habitans en noz bonnes villes et cittez franches et autres, par chascun en son endroit et regard subvenir*<sup>130</sup>.

À première vue, le parallélisme terminologique entre villes françaises et villes allemandes va encore plus loin. Dans les sources allemandes, on rencontre l'expression *unsere und des Reiches Stadt* (au singulier et au pluriel)<sup>131</sup>, les sources françaises et particulièrement les lettres royales s'adressent *a noz chiers et bien amez les maire, bourgeois, eschevins et cent de nostre ville de Poitiers à nostre bonne ville et cité de Poitiers* ou *a noz chiers et bien amez les eschevins, bourgeois, manans et habitans de nostre bonne ville et cité de Troyes*<sup>132</sup>. Pourtant, un examen plus attentif du contenu de ces formules montre que, en France, la référence directe au royaume ne semble pas être faite de la même façon: une *bonne ville* est plutôt une ville du roi qu'une ville du royaume. Si la référence au royaume existe, elle semble revêtir un caractère géographique ou politique, mais la ville dépend plutôt du roi, c'est-à-dire du prince, que du royaume en tant que corps politique collectif. Pour les contemporains, le roi de France est *empereur en son royaume*, mais ce royaume n'est pas perçu avec la même idée de dualisme. En général, le royaume n'est pas l'adversaire potentiel du roi. Dans l'Empire, la référence à l'Empire peut exprimer une opposition: la ville peut accepter d'être soumise à l'Empire et en même temps s'opposer au roi-empereur du moment<sup>133</sup>. En 1376, la ligue des villes de Souabe (*Schwäbischer Städtebund*) affirme

129 »Lettre de Louis XII« (de 1512 adressée à la ville de Poitiers; contenu: la lettre annonce l'arrivée d'envoyés royaux, et demande le soutien financier de la ville), dans: BÉLISAIRE LEDAIN (éd.), *Lettres des rois de France, princes et grands personnages à la commune de Poitiers*, n° LVI, dans: *Archives historiques du Poitou* 1 (1872), p. 196.

130 »Déclaration fixant la part de la généralité d'Outre-Seine et Picardie dans le subsidie qui sera levé sur les bonnes villes du royaume pour l'entretien de 20.000 hommes de pied pendant trois mois, avec commission à Antoine de Lameth, général des finances en ladite généralité, pour procéder à cette levée« (4 mars 1538 n. st.), dans: *Ordonnances, Règne de François Ier*, t. 9, première partie, Paris 1973, p. 71.

131 Sur la terminologie allemande, voir: MORAW, *Reichsstadt* (voir n. 39), p. 385–424.

132 NAEGLE, *Stadt* (voir n. 2), p. 76–77.

133 En exemple, voir le refus de Francfort-sur-le-Main d'aménager l'hôtel de ville selon les vœux

défendre ses propres droits et privilèges et ceux de l'Empire. Ces villes protestent contre une vague des mises en gage et s'opposent aux mesures de l'empereur Charles IV. Celui-ci répond par la »Reichsacht« pour 18 villes, mais le siège de la ville d'Ulm reste sans succès. En 1377, Charles IV doit céder aux villes et garantir leur inaliénabilité<sup>134</sup>.

Contrairement au royaume de France, l'Empire est une monarchie élective, la dynastie royale change fréquemment, le point de référence des obligations de loyauté est donc également l'Empire en tant que tel et beaucoup moins la dynastie de l'empereur. Même le comportement de celui-ci est influencé par cet arrière-plan: s'il accroît les possessions de l'Empire, en cas de changement de la dynastie, cela pourrait profiter à une famille concurrente. Par contre, son travail dans les terres de sa propre famille profitera à celle-ci. Enea Silvio Piccolomini mentionne explicitement cet argument dans le *Pentalogus*<sup>135</sup>.

Dans le contexte français de la guerre de Cent ans, une opposition au roi pourrait être assimilée à la trahison. Qui s'oppose au prince légitime appartient à la partie adverse ou il fait cause commune avec l'ennemi anglais. Cependant, une ville peut se présenter comme gardienne du bien commun, même contre le roi<sup>136</sup>. Dans ce cas-là, le roi n'est pas suffisamment informé, il a eu des mauvais conseillers, etc. On a alors recours dans l'argumentation urbaine, à cette fiction qui permet d'exprimer la critique sans critiquer le roi. Par ce moyen, pour mieux défendre ses propres intérêts, la ville affirme en même temps qu'elle protège les intérêts du royaume et les véritables intérêts du roi. Cette situation et le recours à la procédure de l'enquête sont à l'origine d'un transfert d'arguments entre les villes et la royauté<sup>137</sup>.

En France et dans l'Empire, et particulièrement quand il s'agit d'assemblées de villes ou d'états, on utilise souvent le pluriel, c'est-à-dire que les *bonnes villes* ou les villes d'Empire sont perçues comme un groupe distinct. Dans leurs propres lettres, les villes françaises se désignent rarement comme *bonne ville*. Parfois, il y a un usage inflationniste de l'adjectif »bon« qui prend alors une valeur affective et peut exprimer l'idée ou l'appel à la loyauté ou la solidarité. En voici un exemple dans la lettre d'Étienne Marcel aux échevins d'Ypres du 1<sup>er</sup> juillet 1358:

*Tres chiers seigneurs et tres bons amys, toutes les choses dessus dites, nous vous escripsions pour ce que nous savons certainement que la bonne ville de Paris*

exprimés par Sigismond (Dietrich KERLER [éd.], *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigismund*, 1. Abteilung, 1410–1420, Göttingen 21956, n° 99, p. 141; pour le texte de cette réponse, voir plus bas, p. 148).

134 ISENMANN, *Die deutsche Stadt* (voir n. 8), p. 124–125.

135 Eneas: [...] *At tu consultum non putas, ut domus Austrie pecunias exponat, imperium vero lucratur. Verum, ni fallor, domus hec magnam consequetur utilitatem. Primum igitur fundamentum illud tibi elido, quod facis, imperium ut mox auctum fuerit extra familiam tuam iturum, cum per electiones transeat* (Enea Silvio di Piccolomini, *Pentalogus* [1443], dans: LORENZ WEINRICH [éd.], *Quellen zur Reichsreform im Spätmittelalter*, Darmstadt 2001, p. 286).

136 À propos de l'argumentation des villes et l'emploi de l'argument du bien commun, voir: NAEGLE, *Vérités* (voir n. 107), p. 727–762 et EAD., *Bien commun et chose publique: Traités et procès à la fin du Moyen Âge*, dans: *Histoire et Archives* 19 (2006), p. 87–111.

137 NAEGLE, *Vérités* (voir n. 107), p. 735–745.

*et les bons marchans de la bonne ville de Paris et des bonnes villes, le bon commun et les bons laboureurs, vous amez et avez toujours amé et à trois fins les vous escripions*<sup>138</sup>.

Un emploi semblable de l'adjectif *bon* dans des formules comme *bonne loyauté et obéissance* ou *bons et loyaulx subgetz* apparaît également dans les lettres de Louis XI à Poitiers ou dans sa lettre de 1465 à Épinal (*nostre ville d'Épinal, bonne amour et recommandation, bons et leaulx subgez*)<sup>139</sup>.

### III. Honneur de la ville et bonne renommée

Dans les registres du Parlement, l'expression *bonne ville* se trouve au même endroit où d'autres villes se désignent comme *ville notable*, mais l'emploi de cette formule n'a pas de conséquences juridiques directes. La fonction de cette partie des plaidoiries est plutôt de prouver la bonne renommée, l'ancienneté et la loyauté de la ville. La ville a toujours servi le roi loyalement, elle a subi de nombreux sacrifices, etc. Dans les plaidoiries des personnes privées, il y a un élément semblable, la description de l'identité sociale et de la bonne renommée de la partie en question. Au niveau individuel et particulièrement dans les procès criminels, cette preuve de la bonne renommée peut avoir des conséquences procédurales et améliorer ou aggraver la situation d'un accusé. Une bonne renommée peut également faciliter l'accord de la grâce royale ou l'octroi des lettres de rémission<sup>140</sup>. Par contre, une mauvaise renommée peut avoir des conséquences néfastes, la punition d'un récidiviste notoire sera plus grave et le recours à la torture plus facile<sup>141</sup>. Même dans les procès des villes, ces éléments sont susceptibles de jouer un rôle important, particulièrement dans les procès entre les villes et leurs propres habitants, dans les procès contre des membres du gouvernement urbain et dans les procès pour *exces et attemptats* ou *abusion d'office*. On trouve des descriptions détaillées de la »carrière professionnelle« ou du milieu d'origine de la personne en question dans les conflits à propos de la participation aux charges financières des villes quand il faut prouver la qualité de noble ou de clerc. Ces arguments doivent servir à se soustraire à ce genre d'obligations (procès des nouveaux nobles, etc.). Au cours d'un procès pour *abusion d'office, excès et attentats*, des membres de l'élite urbaine de Limoges disent *qu'ilz sont gens d'estat et enfans des plus notables bourgeois de ladicte Ville et sont de bonne conversation honeste* [1430]<sup>142</sup>. Dans ce contexte, les notables se présentent comme gardiens de l'ordre public et se démarquent nettement du peuple. En bons partenaires de la royauté, ils assurent la

138 Jean GLÉNISSON, John DAY (éd.), Textes et documents d'histoire du Moyen Âge, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, t. 1, Paris 1970, p. 54.

139 NAEGLE, Stadt (voir n. 2), p. 79. Sur l'emploi de telles formules et leur relation avec la notion de foi / *fides*, voir également: Jean-Luc LEFEBVRE, Prud'hommes, serment curial et record de cour, Paris 2006, p. 139-157.

140 Claude GAUVARD, La fama, une parole fondatrice, dans: Médiévales 24 (1993), p. 5-13 et A. PORTEAU-BITKER, A. TALAZAC-LAURENT, La renommée dans le droit pénal laïque du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, *ibid.*, p. 67-80.

141 PORTEAU-BITKER, TALAZAC, La renommée, p. 73-74.

142 Parlement de Poitiers, Plaidoiries, Paris, Arch. nat., X1a 9199, fol. 321r (1430).

fidélité et tranquillité de la ville. Si un grand nombre des notables de Limoges doivent se rendre à La Souterraine auprès des commissaires royaux, leur absence est inadmissible parce qu'elle constituerait une grande menace pour la sécurité de la ville:

*car sont gens d'estat et ne sont crimineux et sont a favoriser car eulx avec les autres de la ville de Limoges l'ont bien gardee et a leurs despens, dit que ilz sont des plus notables et que en si grant nombre les faire aler dehors, y cheoit grant dangier<sup>143</sup>.*

Pourtant pour le représentant du procureur royal, Rabateau, les notables de Limoges étaient suspects. On les soupçonnait de s'enrichir aux dépens du peuple:

*dit depuis aucun temps pluseurs grans faultes et abus ont esté fais en fait de monnoie et billon et fait de change, dont pluseurs qui estoient povres en peu de temps sont elevez en haultes richesses au grief du peuple et par default de justice en pluseurs lieux et a Limoges principalement et notoirement<sup>144</sup>.*

Les lettres de rémission<sup>145</sup> collectives de 1431/32 pour d'éventuels délits monétaires commis à Limoges reflètent fidèlement la stratégie argumentative de la ville. Elles évoquent en effet:

*les grans charges, fraiz et despenses qu'ilz ont eu a supporter le temps passé et font encores de jour en jour pour le fait de noz guerres et pour resister aux angloiz noz anciens ennemis, mesmement au pays de Guienne dont ladicte ville de Limoges est la clef principale. Et pour reduire et remectre a nostre obeissance plusieurs forteresses occupees oudit païs par noz ditz ennemis, parquoy ilz sont mult diminuez de leurs biens et chevances, et en sont leurs heritages tous comme en friche et desert<sup>146</sup>.*

La ville avait, selon les lettres royales, porté des charges, elle avait fait preuve de *grant et vraye obeissance*. Le roi était donc en mesure de pardonner, mais dans ce cas comme dans tant d'autres, selon la maxime *do ut des*, le pardon royal n'était pas gratuit:

*les choses dessusdictes considerées et que presentement aussi ilz nous ont aidé a nostre tresgrant besoing d'une grosse somme d'or et pour autres causes et considerations ad ce nous mouvans, voulans les favorablement et en toute benignité traictier et leur subvenir gracieusement en leurs besongnes et affaires<sup>147</sup>.*

143 Ibid., X1a 9199, fol. 423v.

144 Ibid., X1a 9199, fol. 422v.

145 À propos des lettres de rémission, voir: Claude GAUVARD, »De grace especial«. Crime, État et Société en France à la fin du Moyen Âge, 2 vol., Paris 1991.

146 Paris, Arch. nat., X2a 20, fol. 43v.

147 Ibid., X2a 20, fol. 43v.

Devant le Parlement, l'argumentation d'autres types de parties obéit à des règles similaires. Les nobles mentionnent leur lignée, des ancêtres célèbres. Quelqu'un qui a servi le roi mentionne ces services ou ceux de ses parents et ancêtres et, le cas échéant, les nouveaux nobles et bourgeois insistent surtout sur le service armé et leur participation à la guerre qui fait partie des critères de la noblesse et qui peut servir d'appui pour faire valoir des exemptions fiscales.

Par rapport à l'adversaire, il y a souvent une contrepartie «négative» de cette présentation positive. Cela vaut aussi pour les procès des villes, car une ville peut également être punie. Elle peut perdre sa commune ou ses privilèges, ses murs peuvent être détruits ou elle peut être condamnée à une amende. Comme des personnes, elle a un honneur et une renommée et peut être injuriée ou calomniée. Une ville peut être assimilée à une personne morale ou à la *persona ficta* de Bartole<sup>148</sup>. En 1399, à Saint-Jean-d'Angély, un bourgeois qui avait publiquement injurié le maire devait faire amende honorable et profitable en l'échevinage à l'égard de la commune et *crier mercy à ladite commune et au maire en tant que personne privée au lieu où il l'avait injurié*<sup>149</sup>. Selon l'argumentation urbaine, la ville adverse est déloyale, elle collabore avec l'ennemi ou risque de le faire. S'il s'agit d'une personne, la partie adverse a une mauvaise renommée, elle est mensongère, une *ribaude*, un homme *rioteux*, un joueur de dés ou un querelleur<sup>150</sup>. Un officier royal essaie souvent de mettre en valeur sa qualité, il prétend que s'il est persécuté ou haï, c'est parce qu'il a bien servi le roi et rempli consciencieusement les devoirs de son office. Les plaidoiries contiennent parfois une réponse directe aux reproches de l'adversaire. La partie concernée essaie alors de réfuter les allégations calomnieuses et de rétablir son honneur. La bonne ou mauvaise renommée peut faire l'objet d'enquêtes. Les résultats de ces enquêtes peuvent cependant être faussés par la haine:

*Dit que par les informacions faictes du costé des deffendeurs, il treuve que Morant est notable s homs et qu'il a bien gardez les droiz du roy a La Rochelle et mieulx que nul autre, mais quidquid sit, in materia dubia l'en doit adiuster plus de foy aux tesmoings pour prouver sa bonne renommee. Et dit que par les informacions, il trouve aucuns tesmoings deposans que l'en procede contre les deffendeurs plus par hayne que autrement [...]. Et dit que par lesdictes informacions, il trouve que il y a en ce grans haynes et d'un cousté et d'autre*<sup>151</sup>.

148 *Sed tota civitas est una persona et unus homo artificialis et ymaginatus, ut ff. de iudiciis, l. [D.5.1.76] proponebatur; et de fideiussoribus, l. mortuo [D.46.1.22]* (Bartolus, Tractatus de regimine civitatis, dans: Diego QUAGLIONI [éd.], *Politica e diritto nel Trecento italiano*, Florence 1982, p. 154–155; Pierre MICHAUD-QUANTIN, *Universitas. Expressions du mouvement communautaire dans le Moyen Âge latin*, Paris, p. 202–217; Walter ULLMANN, *The delictal responsibility of medieval corporations*, dans: *The Law Quarterly* 64 (1948), p. 77–96.

149 Denys D'AUSSY (éd.), *Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély (1332–1496)*, dans: *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* 26 (1897), p. 110–111.

150 Sur ces injures, voir: Nicole GONTHIER, «Sanglant Coupaul!», «Orde Ribaude!». *Les injures au Moyen Âge*, Rennes 2007.

151 Paris, Arch. nat., X2a 18, fol. 48v.

Comme dans l'exemple cité de Limoges, un rang social élevé ou l'appartenance au gouvernement urbain crée déjà des présomptions favorables. Olivier Chicot, un officier royal impliqué dans un procès de La Rochelle était *notable clerc, preud'homme et bon praticien, et pour le bien et preudhommie de sa personne a esté par ordonnance du roy et de ses officiers l'un des esleuz et commis au gouvernement de la mairie de La Rochelle que est toute bonne presumpcion pour lui*<sup>152</sup>. La version de la partie adverse est tout à fait différente. Elle présente Chicot et Morant comme gens de mauvaise renommée qui ont essayé d'organiser une sédition et prétendu que la ville n'était pas fidèle au roi, *ce qui est moult grandement iniurier la ville et les habitans d'icelle qui sont si bons et si loyaux que chascun scet*<sup>153</sup>. Dans un tel procès, il s'agissait donc à la fois de l'honneur et de la bonne renommée de la ville et de son gouvernement, mais aussi de celle des particuliers. Les deux aspects sont indissociablement liés. Selon les plaidoiries en faveur de la ville, La Rochelle était en dépit des calomnies une ville particulièrement fidèle et digne de confiance:

*la ville de La Rochelle fut la premiere ville du païs redduicte a l'obeissance du roy. Dit que si tost que ceulx de la ville sceurent que le roy estoit party de Paris, ilz alerent comme vrayz obeissans audevant de lui jusques a Amboyse. Parce doivent mieulx estre recommandez. Dit que l'en doit mieulx adjoyster foy a ceulx du college et de la ville, veu qu'ilz sont bien vinz ensemble, comme dit est, que l'en ne fait a particuliers*<sup>154</sup>.

Selon la théorie de Rabateau, les séditions étaient surtout le fait du peuple. Ces propos sont d'autant plus intéressants que Rabateau sera plus tard président du Parlement, et puis de la Chambre des comptes. Son avis est donc celui d'un officier promis à une grande carrière. L'autre partie est représentée par Jouvenel, membre de la famille Jouvenel des Ursins. Les explications données par Rabateau présentent des parallèles avec le commentaire de la «Politique» d'Aristote de Nicole Oresme. Selon l'avis des deux parties du procès, les *commocions* et séditions urbaines sont surtout le fait du peuple. Rabateau dit que

*de raison naturelle, civile et canonique, sedicions sont a repugner car [...] elles se font par gens de basse condicion pour acquerir honneurs et richesses, et dient les maistres que sedicion ne doit estre soufferte en une ville pour quelque bien qui en peust advenir. Dit que l'en a voulu colorer les sedicions qui ont esté faictes en la ville de La Rochelle faignant ce que estoit pour ung grant bien quod est impossible. Car sedicion ne se peut faire sans mort de gens*<sup>155</sup>. Dit que pour la

152 NAEGLE, Stadt (voir n. 2), t. 2, p. 488.

153 Ibid., p. 495.

154 Paris, Arch. nat., X2a 18, fol. 46r.

155 Cette partie du texte contient des éléments qui ressemblent au commentaire de la «Politique» d'Aristote par Nicolas Oresme. Oresme et Rabateau développent des idées semblables. Dans les deux cas, ils les justifient avec le renvoi à plusieurs «autorités» et sources (Aristote, la Bible, le droit romain et l'histoire romaine). Voici un exemple: *Et di premierement que se celui qui muet sedition tent a malvese fin, si comme au propre profit [...] ou a vengeance et non pas principalment*

*hayne conceue contre la ville et ceulx du college par parties adverses, ilz se sont plusieurs foiz essaiez de faire commocion et sedicion en la ville*<sup>156</sup>.

La partie adverse ne peut accepter d'être rangée parmi les gens de basse condition. Il faut donc absolument contredire ces allégations. Mais cette réaction montre que le lien établi entre la participation aux séditions et l'appartenance aux basses couches sociales n'est pas mis en doute: *Au regart des divisions etc., dit que il n'est homme de basse condicion ainsi que ont voulu sonner parties adverses mais est de bien notables gens et de bonne lignee et le iijie [quatrième] licencié de son hostel depuis iij<sup>xx</sup> [80] ans*<sup>157</sup>.

Cette partie des plaidoiries qui cherche à démontrer la bonne renommée et le caractère notable d'une ville ou d'une personne contient également la description des relations juridiques entre le roi et la ville, le nom et la qualité d'un éventuel seigneur de la ville ou l'existence d'un pariage, l'existence d'institutions royales ou des droits de juridiction, la mention de l'importance stratégique (situation proche de la frontière, etc.), les services de la ville au passé, etc. Le renvoi à la fondation et au grand âge de la ville est un autre élément important: Limoges<sup>158</sup> et Toulouse, par exemple, sont plus anciennes que Rome<sup>159</sup>, la légende de la fondation de Toulouse par un Troyen est même connue par Hartmann Schedel<sup>160</sup>. S'il s'agit d'un procès d'une institution religieuse, celle-ci mentionne la fondation royale, de préférence par Charlemagne ou un autre roi célèbre, ses relations privilégiées avec la royauté, ses mérites et le rang social élevé de ses membres<sup>161</sup>.

*au bien publique, ce est certain que tele sedition est tres malvese. Et presque toutes sont teles. [...] Item, se il tent a bonne fin, si comme a reformer la policie et il ne est seur de obtenir, il ne doit pas mouvoir sedition, car il met le pueple en peril de estre plus opprimé que devant et plus suppedité, et de estre mis en plus grande servitute. Item, se il tent a bonne fin et il est seur de obtenir, encor fait il mal de mouvoir sedition se certain est ou vraisemblable que en la sedition sera fait aucun grant mal, si comme seroit larrecin ou homicide. Or est ainsi que sedition ne peut communelment estre mise a effect sans grans malz. Et ce peut l'en noter en l'Evangile, qui dit que Barrabas avoit fait homicide en une sedition [Mat. 27:16; Luc. 23:25]. Et ou temps de Claudius Cesar.xxx. mil Juifs furent occis en une sedition qui fu entre eulz. Et ad ce sunt autres exemples innombrables. Et toutes tels seditions sunt sans auctorité ordinaire, sans ordre de justice et sans procès de droit, et ne sunt commandees ne approuvees par lays; mes sunt reprovees et deffendues tres anciennement sur peine capital, si comme appert es lays romaines: Ad legem Juliam, De Vi publica; et un aultre tiltre qui se commence: De sediociosis (Maistre Nicole Oresme, Le Livre de Politiques d'Aristote, éd. Albert Douglas MENUT, Philadelphia 1970 [Transactions of the American Philosophical Society, N. S. 60/6], p. 204).*

156 Paris, Arch. nat., X2a 18, fol. 46 r/v.

157 Ibid., X2a 18, fol. 50r (5 décembre 1424).

158 Ibid., X2a 18, fol. 141v; NÄEGLE, Stadt (voir n. 2), t. 2, p. 403.

159 Sur ces prétentions de Toulouse et leur rôle pour la constitution d'une mémoire urbaine collective, voir: Géraldine CHAZALS, La constitution d'une mémoire urbaine à Toulouse (1515–1556), dans: Danièle BOHLER, Catherine MAGNIEN SIMONIN (dir.), Écritures de l'histoire (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle), Genève 2005, p. 167–191. Les villes allemandes développent également des légendes de fondation; voir: »Nuremberg« dans: Hartmann Schedel, La chronique universelle de Nuremberg, l'édition de 1493, coloriée et commentée (par Stephan Füssel), Cologne, Londres 2001, fol. XCIXv-CIr.

160 Schedel, Chronique (voir n. 159), fol. LXXIV (fondation de Toulouse par le Troyen Tolosus et de Narbonne par Énée). Paris fut fondé par le Troyen Paris (fol. XXXIXr) et dans l'Empire, Mayence est une fondation du Troyen Maguncio (ibid., fol. XXXIXv).

161 NÄEGLE, Stadt (voir n. 2), t. 2, p. 643. Sur l'utilisation urbaine du mythe de Charlemagne – ou

## IV. Le mythe des «bonnes villes»

En France et en Allemagne, on trouve encore des traces d'une sorte de «nostalgie» ou mythe des *bonnes villes* ou des villes d'Empire<sup>162</sup>. Comme l'expression *freie Reichsstadt*, l'expression *bonne ville* a acquis une certaine valeur affective. Dans les deux cas, il y a des éléments de «mythes» historiographiques. Pour l'historiographie du XIX<sup>e</sup> siècle, *freie Reichsstädte* et *bonnes villes* sont des lieux privilégiés du développement de valeurs démocratiques et d'une forme démocratique de gouvernement face à un environnement féodal ou – plus tard – à l'État princier absolutiste. Dans l'Empire médiéval – ou plus tard en Allemagne – certaines de ces villes arrivent à sauvegarder leur qualité étatique, comme en témoignent les cas de Francfort (jusqu'en 1866, avec une courte interruption à l'époque de Napoléon<sup>163</sup>) et de Lübeck (jusqu'en 1937)<sup>164</sup> ainsi que les exemples de Hambourg et Brême, qui ont su garder leur qualité étatique jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle, ce qui les distingue des *bonnes villes* françaises. En 1808, le «Décret concernant les titres» du 1<sup>er</sup> mars 1808 mentionne que

*les maires des trente-sept bonnes villes qui ont droit d'assister à notre couronnement, porteront pendant leur vie, le titre de Baron; savoir: les présidens des collèges électoraux, lorsqu'ils auront présidé le collège pendant trois sessions; les premiers présidens, procureurs généraux et maires, lorsqu'ils auront dix ans d'exercice, et que les uns et les autres auront rempli leurs fonctions à notre satisfaction*<sup>165</sup>.

Cette mesure a un précédent historique, au Moyen Âge, puisque la «noblesse de cloche» fut accordée à La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Poitiers, Niort, Saint-

d'autres rois du passé, voir: Pierre MONNET, Charlemagne à Francfort: VIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Mémoire et espace urbain, dans: Franz J. FELTEN, Pierre MONNET, Alain SAINT-DENIS (dir.), Robert Folz (1910–1996). *Mittler zwischen Frankreich und Deutschland*, Stuttgart 2007, p. 117–130 et Franz J. FELTEN, Mainz und das frühmittelalterliche Kaisertum. Spuren – Erinnerungen – Fiktionen und ihre Nutzenanwendung, *ibid.*, p. 51–96 et plusieurs autres contributions de ce volume; Mireille CHAZAN, Charlemagne dans l'historiographie messine à la fin du Moyen Âge, dans: BOHLER, MAGNIEN SIMONIN (dir.), *Écritures* (voir n. 159), p. 49–72.

162 Ce mythe persiste parfois jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, depuis quelques années, dans les documents officiels tels que les passeports et cartes d'identité, l'ancienne ville d'Empire de Gelnhausen fait précéder son nom de la mention «Barbarossastadt» (ville de Frédéric Barberousse) et elle a donné le nom de cet empereur à une fête foraine de création récente.

163 Wolfgang KLÖTZER, Frankfurt am Main von der französischen Revolution bis zur preußischen Okkupation 1789–1866, dans: Frankfurter Historische Kommission (dir.), Frankfurt am Main. Die Geschichte der Stadt in neun Beiträgen, Sigmaringen 1991, p. 303–348. En 1815, Francfort-sur-le-Main, Hambourg, Brême et Lübeck deviennent *Freie Städte* (villes libres). En 1866, à la suite de l'occupation prussienne, Francfort perd sa qualité étatique (*ibid.*, p. 314, 343).

164 Lübeck perd sa qualité étatique en 1937 suite à une loi sur l'agglomération de la ville de Hambourg («Gesetz über Groß-Hamburg und andere Gebietsbereinigungen» du 1<sup>er</sup> avril 1937, «Groß-Hamburg-Gesetz»). À partir de cette date, la ville fait partie de la province prussienne de Schleswig-Holstein (Antjekathrin GRASSMANN, *Lübeckische Geschichte*, Lübeck <sup>2</sup>1989, p. 714–715).

165 Louis RONDONNEAU, Collection générale des lois, décrets, arrêtés ... publiés depuis 1789 jusqu'au premier avril 1814, t. 9, 2<sup>e</sup> partie, Paris 1818, p. 734.

Maixent, Tours, Cognac, Angers, Bourges ou Lyon, etc.<sup>166</sup> À l'époque napoléonienne, la liste des villes dont le maire devait assister au couronnement de l'Empereur ne cessait de s'allonger. En 1813, elle comprenait 52 villes françaises et étrangères dont Amsterdam, Brême, Cologne, Den Haag, Florence, Lübeck, Parme, Plaisance (Piacenza), Rome et Rotterdam<sup>167</sup>. Sous Napoléon I<sup>er</sup>, la qualité de *bonne ville* était donc un titre qu'une ville pouvait acquérir – ou dont l'attribution pouvait être refusée. Les tentatives de Limoges d'obtenir le titre de *bonne ville* n'eurent aucun succès. Mais les arguments de la supplique de Limoges de 1810 ressemblent encore beaucoup à ceux proposés par Ambert au XVI<sup>e</sup> siècle. Louis XVIII avait l'intention de faire continuer la tradition des *bonnes villes*. En novembre 1814, il y eut une enquête auprès des préfets qui devaient donner les noms des *bonnes villes* de leur département qui auraient eu cette qualité avant 1789 sans figurer sur la liste de Napoléon. Limoges essaie de nouveau de devenir *bonne ville* en utilisant les arguments suivants:

- sa qualité de capitale du Limousin et du département de Haute-Vienne;
- la dotation de 10 000 soldats de Limoges dans la lutte contre César et l'existence de nombreux bâtiments représentatifs après l'intégration dans la nouvelle province romaine;
- la qualité de Limoges comme siège d'un proconsul romain et centre financier
- les séjours de plusieurs rois à Limoges, le couronnement de Charles le Chauve (comme roi d'Aquitaine);
- la loyauté de la ville qui avait dû supporter plusieurs sièges;
- l'importance de Limoges pour le commerce entre le Nord et le Sud de la France;
- la loyauté de Limoges envers les Bourbons, une bonne conduite pendant la Révolution de 1789;
- un chiffre de population plus important que celui d'autres *bonnes villes*;
- la participation aux assemblées de notables.

Une fois de plus, cette tentative de Limoges sera vouée à l'échec<sup>168</sup>. Même à la fin, l'attribution de la qualité de *bonne ville* restait une récompense pour bons services et loyauté. Dans le cas d'Antibes (1816), ce fut une récompense pour

*l'exemple mémorable de fidélité qui nous a été donné, au mois de mars 1815, par les autorités et les habitants de la même ville d'Antibes, la première qui, placée sur le passage de l'usurpateur, ait fermé ses portes à lui et à ses émissaires: exemple qui, s'il eût été mieux imité, eût infailliblement préservé nos peuples des calamités sans nombre qui les ont accablés: Voulant reconnaître dignement un dévouement si parfait, et en perpétuer le souvenir d'une manière durable, [...] Art. 1<sup>er</sup>. La ville d'Antibes est mise au rang de nos bonnes villes du royaume<sup>169</sup>.*

166 Philippe CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France*, Paris 1997, p. 74–75.

167 Tableau alphabétique des cinquante-deux villes dont les Maires assistent au couronnement de S. M. l'Empereur, dans: *Almanach impérial pour l'année M.DCCC.XIII (1813)*, p. 362.

168 »Réclamation de la ville de Limoges pour être comprise au nombre des Bonnes Villes du royaume (1814)«, dans: Alfred FRAY-FOURNIER, *Limoges et les bonnes villes*, Limoges 1903, p. 47–49.

169 N° 526: »Ordonnance du roi qui met la ville d'Antibes au rang des bonnes villes du Royaume« (20 mars 1816), dans: *Bulletin des lois du Royaume de France*, 7e série, p. 2, p. 332–333.

Le cas d'Antibes n'est pas un cas isolé, puisque sous les Bourbons, la résistance de Sète contre Napoléon est récompensée: Sète devient *bonne ville* et le maire reçoit le titre de vicomte. Avignon, Aix, Toulon, Cambrai, Carcassonne, Pau, Vesoul et Colmar feront également parties des *bonnes villes*<sup>170</sup>. Dans plusieurs cas, ces mesures sont accompagnées de l'octroi des armoiries ou – dans le cas d'Antibes – d'un drapeau commémoratif de l'événement qui contient les armes de France.

En dépit des différences de la situation concrète et de l'époque, les motifs et l'argumentation de ces mesures présentent quelques aspects communs avec ceux du Moyen Âge. En avril 1440, Charles VII crée un corps de ville à Saint-Maixent, pour récompenser la fidélité des habitants, *en reconnaissance et mémoyre perpétuel de leur grant et bonne loyaulté et vaillance*<sup>171</sup>. Le but des »Privilèges accordés par le Roi aux nouveaux habitants de la ville et cité de Franchise, ci-devant nommée Arras«, de 1481, est de créer une nouvelle élite loyale et fidèle. Pour Louis XI, l'anoblissement est un instrument pour s'attacher davantage les membres du gouvernement urbain:

*Et affin que lesdits eschevins aient meilleur voulloir de soigneusement vacquer et entendre au fait de la justice et pollice de nosdites ville et cité de Franchise, et que les autres marchans et mesnagiers qui à present y sont et au temps advenir seront demourans, facent euvres vertueuses pour parvenir à estat d'eschevin, nous iceulx eschevins qui à present y sont et au temps advenir y seront, avons anobliz et anoblissons, et [...] toute leur posterité masculine et feminine née et à naistre en loyal mariage, [...] et tous les enffans descendans d'eulx en loyal mariage*<sup>172</sup>.

Cette nouvelle noblesse obtient les mêmes privilèges que la noblesse ancienne, sans payer des frais *tout ainsi que s'ilz estoient nez, procreez et extraitz de noble lignée de toute ancienneté [...] sans aucune difference*. Mais Louis XI souhaite aussi la participation de cette nouvelle noblesse à la vie économique. Il ordonne que *lesdits eschevins et leurs enffans masles et femelles puissent marchander en gros et en detail, tenir boutiques et ouvrouers, et faire tous faiz de marchandises franchement et quictement, sans pour ce déroguer ne prejudicier à leur estat et privilege de noblesse*<sup>173</sup>. Cette disposition ne correspond pas à l'image traditionnelle de la noblesse. Afin d'être reconnu comme noble, il faut vivre noblement. De nombreux procès en témoignent: même le roi n'arrive pas à faire oublier certaines données de la vie sociale du temps. Les nouveaux nobles ont souvent beaucoup de mal à faire reconnaître cette qualité auprès des villes et des institutions royales qui cherchent à garder des contribuables et des revenus. Le serment prévu pour les douze échevins de »Franchise« montre clairement l'importance de l'obligation de loyauté de ce nouveau gouvernement urbain. Ils doivent jurer de

170 NÆGLE, Stadt (voir n. 2), t. 1, p. 104–105.

171 »Lettres patentes du Roi Charles VII créant un corps de ville à Saint-Maixent et concédant à ce corps des armoiries«, Saint-Maixent, avril 1440, dans: Alfred RICHARD, Recherches sur l'organisation communale de Saint-Maixent jusqu'en 1790, Poitiers 1870, p. 197.

172 Ordonnances (voir n. 123), t. 18, p. 651.

173 Ibid., t. 18, p. 651.

*nous estre bons et loyaulx, garder nosdites ville et cité en nostre vraye et loyalle obeissance, et excercer bien et loyaument lesdits offices et estatz d'eschevins, faire justice sans acception de personnes, lequel serement le cappitaine et gouverneur de Franchise recevra pour et au nom de nous, et ledit serement par lui publiquement receu, les mectra en l'ostel commun de nostredite ville de Franchise et illec les instituera en la possession et saisine desdits offices et estatz d'eschevins*<sup>174</sup>.

À titre de comparaison voici le serment des consuls de Limoges (XV<sup>e</sup> siècle):

*Lo sagramen que fan los Srs. cant sont eslegitz consols noveus. Mssrs., vous juras sur los Saincts Evangelis de Dieu que aquesta vila vous tendreys et gardereys a votre podeyr soubz la vraye et bonne subjeccien et obeysance deu Reys nostre souverain Sr., et que ben et lealment vous portareys ou gouvernement de la villa, lo ben vous hi procurareys, lo mal evitareys, et la garda et outras besonhas appertenens au be de la dicha vila vous fareys et fareys far a vostre podeyr, et per hayne ni favour lo contrari vous no fareys ni far no suffrireyes e bon compte et reliqua a la fin de vostro annado rendreys. Et de la voluntat et cossentiment des gens d'esta villa, et per lor electieu eyssi facha, nous vous instituem cossols et guovernadors de la dicha vila et deux habitans d'ela per un [an], et vous en metem en pocsessieu, preguant Dieu [que par sa] gratia vous en do jouvir et nous tous*<sup>175</sup>.

Ces serments se prêtent à plusieurs interprétations. Au cours de plusieurs procès, ils sont, pour Jean Rabateau, la preuve que la juridiction des villes n'est pas comparable à celle d'un seigneur. Pour lui, les villes ne sont ni seigneurs, ni juges ordinaires, *le roy seul a justice a Tholose, et n'en ont point les capitouls, mais sont comme officiers du roy et font chacun un serment du roy es mains du seneschal*<sup>176</sup>.

Selon cette opinion, contrairement à un seigneur, la ville de La Rochelle ne peut pas demander le renvoi d'un procès sans la partie: *maxime la ou le soy disant seigneur n'a juridicion si non commise et limitéee comme maire et eschevins sur aucunes gens et encores est ce nomine regis et aux droiz du roy et ne sont point ordinaires, mais le prevost du roy*<sup>177</sup>. Pour Jouvenel, qui représente la ville, maire et échevins ont «toute justice» ou, même dans le cas où l'on accepterait l'argumentation de Rabateau, dès l'octroi de ces droits, ils sont des juges ordinaires<sup>178</sup>. Ainsi, par la possibilité d'octroyer, de retirer ou d'interpréter des privilèges, le roi disposait d'instruments de réglementation constitutionnelle et sociale. En plus, les membres des élites urbaines

174 Ibid., t. 18, p.648.

175 Camille CHABANEAU (éd.), Cartulaire du Consulat de Limoges, 1<sup>re</sup> partie, dans: Revue des Langues Romanes 38 (1895), (4<sup>e</sup> série, t. 8, n<sup>o</sup>s 8-12), p. 6. Chabaneau mentionne plusieurs versions de ce serment.

176 NAEGLE, Stadt (voir n. 2), t. 2, p. 633.

177 Ibid., p. 633.

178 Ibid., p. 634.

étaient attirés par le service royal et en dépit des défenses, le cumul d'offices royaux et d'offices urbains était fréquent<sup>179</sup>.

Cette situation montre encore une fois la différence entre les villes françaises et les villes allemandes, dans lesquelles on gardait plutôt ses distances par rapport aux institutions impériales. Dans l'Empire, les officiers du roi-empereur étaient beaucoup moins nombreux et influents. En France, les villes souhaitaient de devenir le siège d'institutions royales et l'attribution d'un tel siège pouvait faire l'objet de convoitises et d'une concurrence aiguë entre plusieurs candidates<sup>180</sup>. Dans l'Empire, une ville comme Francfort-sur-le-Main refuse de faire des travaux en vue de l'hébergement de la cour dans son hôtel de ville. Il est significatif que la réponse négative du Conseil (*Rat*) se réfère explicitement aux intérêts de l'Empire, des princes-électeurs (*Kurfürsten*) et de la ville. Selon Francfort, l'hôtel de ville est réservé à ces usages-là et il ne faut pas se conformer aux souhaits personnels du roi: *antwort in der rad: daz in daz nit wol mit ichte dochte, dan, dan der rad habe daz hu<sup>e</sup>ß dem riche und den Kurfürsten zu<sup>e</sup> eren tun machen und umb des rads und stede notdorft* [juin 1411]<sup>181</sup>. Francfort remplissait les fonctions de l'une des capitales de l'Empire<sup>182</sup>, mais la ville ne souhaitait pas l'installation du *Reichskammergericht* dans ses murs<sup>183</sup>. Cette réticence à accueillir des institutions centrales n'est pas nécessairement le signe d'un retard. À la même époque où l'Empire avait plusieurs capitales, la France n'en avait qu'une seule. Pour les Parisiens la présence de la cour royale était tout à fait souhaitable et indispensable<sup>184</sup>. De toute façon, cette réticence de Francfort accentue de nouveau les différences entre les villes des deux pays et de leur perception d'elles-mêmes<sup>185</sup>. Dans l'Empire, la ou plutôt *les* capitales changeaient en fonction de la dynastie au pouvoir. En France, Paris était déjà *la* capitale et pour un auteur comme Eustache Deschamps, *Riens ne se puet comparer a Paris*<sup>186</sup>.

179 EAD., Im Dienst (voir n. 110), p. 313–338.

180 EAD., Stadt (voir n. 2), t. 1, p. 322–346.

181 KERLER (éd.), Deutsche Reichstagsakten (voir n. 133), n° 99, p. 141

182 Sur les capitales, voir p. ex. Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (dir.), Les villes capitales au Moyen Âge, Paris 2006; Pierre MONNET, Eine Reichs-»Haupt«stadt ohne Hof im Spätmittelalter. Das Beispiel der Stadt Frankfurt, dans: Werner PARAVICINI, Jörg WETTLAUFER (dir.), Der Hof und die Stadt. Konfrontation, Koexistenz und Integration in Spätmittelalter und Früher Neuzeit, Ostfildern 2006, p. 111–128.

183 Pierre MONNET, Des juristes en ville: Le Reichskammergericht à Francfort, aspects politiques et sociaux d'une brève histoire (1494–1497), dans: Jean-Marie CAUCHIES (dir.), Les juristes dans la ville. Rencontres de Wetzlar (1999), Neuchâtel 2000 (Publication du Centre européen d'études bourguignonnes, 40), p. 107–127.

184 Claude GAUVARD, Die Stadt Paris und die Königs- und Fürstenhöfe im Spätmittelalter: Ursprung von Konflikten?, dans: Werner PARAVICINI, Jörg WETTLAUFER (dir.), Der Hof (voir n. 182), p. 390–391.

185 MONNET, Eine Reichs-»Haupt«stadt (voir n. 182), p. 111–128.

186 Eustache DESCHAMPS, »Riens ne se puet comparer a Paris«; voir: Marquis DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE (éd.), Œuvres complètes d'Eustache Deschamps, Balade n° 169, t. 1, Paris 1878, p. 301–302 et Balade n° 170, *ibid.*, p. 302–303. La balade n° 170 est rééditée dans: Jean-Patrice BOUDET et al. (éd.), Eustache Deschamps en son temps, Paris 1997, p. 153.

CHRISTIANE COESTER

## BRAUTFAHRTEN

Grenzüberschreitungen und Fremdheitserfahrungen adliger Frauen  
in der Frühen Neuzeit

Der Gesandte des Herzogs von Ferrara war erstaunt. Er kannte die älteste Tochter seines Brotgebers seit ihrer Kindheit, und nun wollte es ihm nicht gelingen, in der jungen Frau, die vor ihm stand, die Prinzessin von Ferrara zu erkennen. Vielmehr präsentierte sich ihm eine vollkommene Herzogin von Aumale, gekleidet nach französischer Mode, Französisch sprechend, mit französischer Dienerschaft. Nach Italien meldete er: *ella non è più la principessa di Ferrara ma Madama di Umala*<sup>1</sup>. Anna d'Este war die älteste Tochter Herzog Ercoles II. von Ferrara und der Renée de France. Verheiratet wurde sie im September 1548 mit François de Lorraine, Herzog von Aumale, Sohn des Herzogs von Guise. Als die Prinzessin im Oktober ihre Brautfahrt antrat und Eltern und Geschwister verließ, war sie eine italienische Fürstin, zwei Monate später kam sie als glaubhafte Herzogin von Aumale am Hof von Frankreich an. Was war geschehen während jener Reise, die Anna d'Este von Ferrara zunächst nach Mantua und Turin, dann über die Alpen, nach Grenoble und Lyon, schließlich bis nach Paris führte? Die Verwandlung der Prinzessin lässt vermuten, dass während ihrer Brautfahrt nicht nur Ländergrenzen, sondern auch symbolische Grenzen überschritten worden waren, dass die junge Frau einen Bruch mit der Kultur ihrer Herkunftsstadt vollzogen und einen Prozess der Akkulturation durchlaufen hatte, der sich in Sprache und Kleidung, in ihrem Verhalten und nicht zuletzt in der Zusammensetzung ihres Gefolges äußerte. Als *francese visu, verbo et opera* beschrieb sie der Gesandte des Herzogs von Ferrara nach ihrer Ankunft am französischen Hof, und nach Mantua wurde berichtet, die Prinzessin habe sich so gut in ihre neues Umfeld eingepasst, *che par' propriamente che sia nata e nodreta in questa corte*<sup>2</sup>.

### I. Brautfahrten

Auf den ersten Blick scheint es, man könne die Metamorphose der Anna d'Este mit dem »Mythos des Reisens« erklären: Reisen bildet, verschafft Erfahrung und erweitert den Horizont, und der Mensch kommt verändert am Ziel seiner Reise an<sup>3</sup>. Doch

1 Giulio Alvarotti an Ercole d'Este, 5. Dez. 1548, Paris, in: Archivio di Stato di Modena (ASMod), Cancelleria ducale (Canc. duc.), Ambasciatori (Amb.) Francia 45.

2 Giulio Alvarotti an Ercole d'Este, 29. Nov. 1548, Nogent-sur-Seine, in: ibid.; Georgio Conegrani an Sabino Callandra, 12. Dez. 1548, Poissy, in: Archivio di Stato di Mantova (ASMan), Archivio Gonzaga (AG) 641, fol. 286vf.

3 Vgl. Peter J. BRENNER, Der Mythos des Reisens. Idee und Wirklichkeit der europäischen Rei-

hieße dies, die Besonderheiten der Brautfahrt, die als soziale Handlung spezifische Bedeutungselemente transportierte, zu ignorieren. Bereits die Frage, ob man bei Brautfahrten überhaupt von Reisen sprechen kann, ob es sich nicht vielmehr um einen mehr oder weniger erzwungenen Ortswechsel handelt, der besser mit dem Begriff »Migration« zu fassen wäre, ist nicht immer positiv beantwortet worden. In Darstellungen zu Adels- oder Frauenreisen fehlt die Brautfahrt fast immer, da sie nicht des Reisens willen getan wurde und daher meist auch nicht als »richtige« Reise verstanden wird<sup>4</sup>. Karl-Heinz Spieß als einer der wenigen, die sich der Brautfahrt widmen, sieht in ihr eine »Reise ohne Wiederkehr« und somit eine besondere Form fürstlichen Reisens. Auch der Begriff »Brautfahrt« ist nicht eindeutig. Er kann die Reise der Braut zu ihrem künftigen Gemahl bezeichnen (wie in den meisten Beispielen im Folgenden), aber auch die Reise eines Fürsten an den Hof einer Prinzessin, um die er freien möchte (wie die Reise Johann Kasimirs von der Pfalz-Zweibrücken nach Schweden)<sup>5</sup>, oder die Fahrt des Bräutigams an den Hof seiner Zukünftigen, wo er, sofern die Braut eine regierende Landesherrin ist, nach der Hochzeit verweilt (wie im Fall von Maximilian I. und Maria von Burgund). Von einer »Heimführung« oder »Einholung« ist dann die Rede, wenn der Bräutigam an den Herkunftshof der Fürstin reist, um die Heimfahrt gemeinsam mit ihr anzutreten, er sie also abholt (etwa die gemeinsame Reise von Ercole d'Este und Renée de France nach Ferrara), was meist dann geschieht, wenn die Braut in der Hierarchie des Adels über ihrem späteren Gemahl steht.

Brautfahrten gehören zu den ältesten kulturellen Handlungen europäischer Gesellschaften. Bei den Germanen wurde *par étapes* geheiratet, eine dieser Etappen war die *traditio*, die öffentliche Übergabe der Braut: Die Frau wurde von ihrem Vater zum Haus ihres Gemahls begleitet und dort unter zahlreichen Feierlichkeiten offiziell übergeben<sup>6</sup>. Bei den Franken weist die Brautfahrt fast alle Kennzeichen späterer Zeiten auf, vor allem ihren definitiven Charakter. Die Reise der Braut im 10. Jahrhundert war, so Régine Le Jan, »un voyage sans retour, une véritable expatriation.<sup>7</sup>« Wie die anderen Hochzeitsbräuche war auch die Brautfahrt Teil der Trennungs- und

sekultur in der frühen Neuzeit, in: Michael MAURER (Hg.), *Neue Impulse der Reiseforschung*, Berlin 1999, S. 13–61, hier S. 13. Eine gute Einführung in die Problematik der frühneuzeitlichen Reise bieten Holger Thomas GRÄF, Ralf PRÖVE, *Wege ins Ungewisse. Reisen in der Frühen Neuzeit, 1500–1800*, Frankfurt a. M. 1997.

- 4 Als Beispiele seien genannt: Werner PARAVICINI, *Von der Heidenfahrt zur Kavaliertour. Über Motive und Formen adligen Reisens im späten Mittelalter*, in: Horst BRUNNER, Norbert Richard WOLF (Hg.), *Wissensliteratur im Mittelalter und in der Frühen Neuzeit*, Wiesbaden 1993, S. 91–130; Sabine HOLLÄNDER, *Reisen – die weibliche Dimension*, in: MAURER, *Neue Impulse* (wie Anm. 3), S. 189–207. Die Unterscheidung von »Reise« und »Migration« bei Folker REICHERT, *Erfahrung der Welt. Reisen und Kulturbegegnung im späten Mittelalter*, Stuttgart 2001, S. 15. Zum Folgenden: Karl-Heinz SPIESS, *Reisen deutscher Fürsten und Grafen im Spätmittelalter*, in: Rainer BABEL, Werner PARAVICINI (Hg.), *Grand Tour. Adeliges Reisen und europäische Kultur vom 14. bis zum 18. Jahrhundert*, Stuttgart 2005, S. 33–51, hier S. 37.
- 5 Åke KROMNOW, *Pfalzgraf Johann Casimir von Zweibrücken. Kindheit, Jugendjahre und Brautfahrt nach Schweden (1589–1615)*, Kaiserslautern 1994.
- 6 Régine LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>–X<sup>e</sup> siècle)*. *Essai d'anthropologie sociale*, Paris 1995, S. 264f.
- 7 DIES., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris 2001, S. 42.

Aufnahmerituale, durch welche die mit der Vermählung herbeigeführte Wandlung in der Rechtsstellung der Brautleute bewältigt wurde. Für den Adel diente sie dazu, Verfügungsgewalt über den Raum zu demonstrieren und die familiäre Vernetzung durch Bewegung im Raum abzubilden<sup>8</sup>. Alle Beteiligten nutzten die Brautfahrt zur Selbstdarstellung, denn außer in Ausnahmesituationen bot sie nur selten eine Gegenwelt zum alltäglichen Leben, vielmehr war sie Abbild des Hofes, seiner Rangordnungen und seines Zeremoniells. Die Brautfahrt im Zeitalter des Absolutismus ist darüber hinaus als »Ersatzhandlung für das Volk« gedeutet worden, und sie trug zur Diffusion höfischer Verhaltensmuster in außerhöfische Gruppen bei<sup>9</sup>. Außerdem sind Brautfahrten für einen großen Teil des Kulturtransfers von einem Hof an den anderen verantwortlich, da mit einer Fürstin auch neue Kleider und Frisuren, Speisen und Getränke, Bücher, Bilder und Musik sowie Menschen und Gedankengut kamen. Schließlich spielte eine an einen ausländischen Hof verheiratete Prinzessin eine wichtige Rolle in den Beziehungen zwischen Herkunfts- und Zielland, und nicht selten agierten diese Frauen als *cultural brokers*: Sie übernahmen diplomatische Aufgaben, übermittelten Nachrichten, vermittelten in Krisenzeiten und schufen Kontakte und Netzwerke<sup>10</sup>.

Die Reise einer Fürstin an den Hof ihres zukünftigen Gemahls vollzog sich in Etappen. Der Abschied der Braut mündete in den ersten Teil der Brautfahrt, den die Prinzessin unter der Aufsicht der Verantwortlichen ihres Vaters zurücklegte. Die offizielle Übergabe der Braut an einem vertraglich vereinbarten Ort leitete die Phase der Reise ein, welche die Prinzessin nicht mehr als Tochter, sondern als künftige Ehefrau unter der Aufsicht der Familie ihres Gemahls zurücklegte. Abgeschlossen wurde die Brautfahrt durch den feierlichen Empfang am Hofe des künftigen Gatten und die sich meist direkt anschließende Vermählung. Aufgrund ihres hohen repräsentativen Wertes zählt die Brautfahrt zu den am besten dokumentierten Momenten im Leben einer Fürstin. Von der Fahrt der Schwestern Barbara und Johanna von Österreich etwa, die beide 1565 an italienische Fürsten verheiratet wurden, sind mehrere sich ergänzende Quellentexte überliefert<sup>11</sup>. Die Reise der Anna d'Este 1548

- 8 Katharina REINHOLDT, Artikel »Hochzeitsbräuche«, in: Friedrich JÄGER (Hg.), Enzyklopädie der Neuzeit, Bd. 5, Stuttgart, Wien 2007, Sp. 560–564; Daniel SCHÖNPFLUG, Verhandlung, Inszenierung und Erleben kultureller Unterschiede. Die »europäischen« Heiraten der Hohenzollern 1767–1817, in: Dorothea NOLDE, Claudia OPITZ-BELAKHAL (Hg.), Grenzüberschreitende Familienbeziehungen. Akteure und Medien des Kulturtransfers in der Frühen Neuzeit, Köln, Weimar, Wien 2008 (im Druck). Ich danke dem Autor für die Überlassung des Manuskripts.
- 9 Karin PLODECK, Hofstruktur und Hofzeremoniell in Brandenburg-Ansbach vom 16. bis zum 18. Jahrhundert. Zur Rolle des Herrschaftskultes im absolutistischen Gesellschafts- und Herrschaftssystem, Ansbach 1972, S. 218f.; Carmen ZIWES, Die Brautfahrt der Marie Antoinette 1770. Festlichkeiten, Zeremoniell und ständische Rahmenbedingungen am Beispiel der Station Freiburg, in: Klaus GERTEIS (Hg.), Zum Wandel von Zeremoniell und Gesellschaftsritualen in der Zeit der Aufklärung, Hamburg 1992, S. 47–68, hier S. 67.
- 10 Zum Begriff des »cultural broker«: Bernard BAILYN, Philip D. MORGAN, Introduction, in: DIES. (Hg.), Strangers within the Realm. Cultural Margins of the First British Empire, Chapel Hill, London 1991, S. 1–31, hier S. 21.
- 11 Brigitte GROHS, Italienische Hochzeiten. Die Vermählung der Erzherzoginnen Barbara und Johanna von Habsburg im Jahre 1565, in: Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung 96 (1988), S. 331–381, hier S. 349.

über die Alpen ist dank eines umfangreichen Briefwechsels zwischen den Begleitern der Prinzessin auf der einen und dem Hof des Vaters sowie der Familie des künftigen Ehemannes auf der anderen Seite gut dokumentiert. Da der Vater der Braut für den ersten Teil der Reise verantwortlich war und viel Geld dafür ausgegeben hatte, war er an einer minutiösen Schilderung der Ereignisse interessiert; außerdem ging es um sein Ansehen und um das seiner Tochter. Der Bräutigam interessierte sich eher für die Prinzessin, die er noch nie gesehen hatte und bis zum ersten Zusammentreffen mit ihr nur aus den Schilderungen seiner Berichterstatter kannte<sup>12</sup>.

## II. Grenzen und Grenzüberschreitungen

Reisende überschreiten Grenzen. Diese Grenzen denken wir uns gerne als klar definierte Linien im Raum, bei denen es sich entweder um vermeintlich »natürliche« oder um von Staaten und Regierungen in einem dezisiven Akt festgelegte Grenzen handelt. Doch Flüsse, Küstenstreifen und Gebirge sind keine »natürlichen«, sondern konventionelle Grenzen, sie lassen sich historisch erklären aber nicht geographisch: »il n'y a rien de donné tout fait: à l'homme par la nature, rien d'imposé à la politique par la géographie«, so Lucien Febvre<sup>13</sup>. Unser Grenzbegriff mitsamt seiner Konzepte von »natürlichen« Grenzen und von der Grenze als Linie ist stark geprägt von den ideologischen und geopolitischen Vorstellungen der europäischen Neuzeit. Für die Gegend, die wir als »Burma« bezeichnen, entwickelte Edmund Leach dagegen ein »concept of a frontier as a border zone through which cultures interpenetrate in a dynamic manner«. Und in dem von Clifford Geertz untersuchten Bali des 19. Jahrhunderts gab es zwar »border strips«, aber keine »well-drawn frontiers«, während sich die Bewohner von Celebes, dem heutigen Sulawesi, einig waren, dass eine Grenze dort verlief, wohin ein menschliches Auge noch blicken könne<sup>14</sup>.

In den vergangenen Jahren ist verstärkt die »hidden frontier«, die »unsichtbare Grenze«, ins Blickfeld der geschichtswissenschaftlichen Forschung gerückt, wie nicht zuletzt das Inhaltsverzeichnis eines Sammelbandes zu »frontières religieuses« zeigt: Es geht um »frontières symboliques« ebenso wie um die »frontière intériorisée« und die »frontière introuvable«<sup>15</sup>. Von Jürgen Osterhammel stammt das Kon-

12 Christiane COESTER, *Schön wie Venus, mutig wie Mars. Anna d'Este, Herzogin von Guise und von Nemours (1531–1607)*, München 2007, S. 102–116.

13 Lucien FEBVRE, *Frontière*, in: *Bulletin du Centre international de Synthèse, Section de Synthèse historique* 5 (1928), S. 31–44, hier S. 41. Vgl. auch Peter SCHÖTTLER, *Présentation: Lucien Febvre ou la démystification de l'histoire rhénane*, in: Lucien FEBVRE, *Le Rhin. Histoire, mythes et réalités* (1935), hg. v. Peter SCHÖTTLER, Paris 1997, S. 11–56.

14 Edmund R. LEACH, *The Frontiers of »Burma«*, in: *Comparative Studies in Society and History* 3 (1960/61), S. 49–68, hier S. 50; Clifford GEERTZ, *Negara. The Theatre State in Nineteenth-Century Bali*, Princeton 1980, S. 24f. Ein guter Überblick zur Problematik der Grenze bei Reinhard STAUBER, Wolfgang SCHMALE, *Einleitung: Mensch und Grenze in der Frühen Neuzeit*, in: DIES. (Hg.), *Menschen und Grenzen in der Frühen Neuzeit*, Berlin 1998, S. 9–22.

15 Robert SAUZET (Hg.), *Les frontières religieuses en Europe du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1992, darin die Beiträge von Marie-Madeleine Fragonard, Étienne François und Gérald Chaix. Vgl. auch John W. COLE, Eric R. WOLF, *The Hidden Frontier. Ecology and Ethnicity in an Alpine Valley*, New York u. a. 1974; Jörg A. REITER, *Unsichtbare Grenzen. Distinktion und Demarkation bei einer bäuerlichen Gemeinschaft in Nord-Luzon: Maligcong, Mountain Province*, Berlin 1992.

zept der »kulturellen Grenze«, entlang derer sich interkulturelle Begegnung und Kulturkontakt vollziehen. Entwickelt für die Zeit der europäischen Expansion und das Aufeinandertreffen von Europa und Übersee, kann dieses Konzept auch auf den innereuropäischen Kulturkontakt übertragen werden. Vorstellungen von »Grenzen«, die laut Osterhammel »zu den schillerndsten Metaphern-Konzepten in den heutigen Sozial- und Kulturwissenschaften« zählen, spielen bei Prozessen des Kulturkontakts eine eminente Rolle. Häufig verlaufen diese Grenzen entlang sichtbarer Scheidelinien, ebenso häufig sind sie jedoch unsichtbar<sup>16</sup>. Dass aber unsichtbare kulturelle Grenzen nicht weniger real waren als sichtbare, ist spätestens seit der Untersuchung von Étienne François zu Protestanten und Katholiken in Augsburg bekannt. Obwohl unsichtbar und extrem ambivalent, je nach Situation und Blickwinkel teils stabil, teils veränderlich, war die in Augsburg zwischen Katholiken und Protestanten verlaufende Grenze doch eine »existentielle Wirklichkeit« und eine »echte Lebensform«, welche die Mentalitäten und das Verhalten der Menschen entscheidend prägte<sup>17</sup>.

Von ebensolcher Wirklichkeit waren die unsichtbaren Grenzen, die eine Frau auf Brautfahrt überschritt. Zwar ist es richtig, dass die auf gemeinsamen kulturellen Standards beruhende Internationalität der europäischen Adelsgesellschaft Fremdheitserfahrungen adliger Reisender zu mindern vermochten. Doch gilt dies eher für das 18. Jahrhundert als für die Zeit davor, und es gilt kaum für den Austausch zwischen den Höfen Italiens und denen nördlich der Alpen, bei dem es geschehen konnte, dass die Braut, eine italienische Fürstentochter, Latein sprach und schrieb, der Bräutigam, ein deutscher Landesherr, aber nicht, wie im Fall der Barbara Gonzaga und des Eberhard von Württemberg. Dennoch beruhten die bei der Berührung mit diesen unsichtbaren Grenzen entstehenden Fremdheitsgefühle oftmals weniger auf »wirklichen« kulturellen Unterschieden als vielmehr auf Perzeption und Zuschreibungen, was bedeutet, dass Fremdheit selbst durch ein enges verwandtschaftliches Verhältnis zum Teil nicht aufzuheben war. Oder, wie es der Ethnologe Fredrik Barth formuliert: »boundaries persist despite a flow of personnel across them. [...] cultural differences can persist despite inter-ethnic contact and interdependence<sup>18</sup>.«

Eine Frau auf Brautfahrt bewegte sich nicht nur durch den Raum, sie vollzog auch eine Wandlung von einem Mitglied der einen Familie zu einem Mitglied der anderen. Vor allem aber wechselte die Braut bei ihrem Übergang vom Hof des Vaters an den des Gemahls das kulturelle Referenzsystem. Dieser Wechsel wurde begleitet von einer Reihe von Überschreitungen symbolischer Grenzen, die in der Regel sorgfältig inszeniert waren. Abschied und Willkommen wurden so zu festen Teilen in einem Prozess, an dessen Ende aus der Tochter die Ehefrau und aus der ferraresischen,

16 Jürgen OSTERHAMMEL, Kulturelle Grenzen in der Expansion Europas, in: Saeculum. Jahrbuch für Universalgeschichte 46 (1995), S. 101–138, Zitat S. 108.

17 Étienne FRANÇOIS, Die unsichtbare Grenze. Protestanten und Katholiken in Augsburg, 1648–1806, Sigmaringen 1991, S. 221.

18 Fredrik BARTH, Introduction, in: DERS. (Hg.), Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Culture Difference, Boston 1969, S. 9–38, hier S. 9f. Vgl. auch Dorothea NOLDE, Vom Umgang mit Fremdheit. Begegnungen zwischen Reisenden und Gastgebern im 17. Jahrhundert, in: BABEL, PARAVICINI, Grand Tour (wie Anm. 4), S. 579–590.

polnischen oder spanischen Fürstin eine französische, florentinische oder württembergische geworden war. Vier Ereignissen der Brautfahrt kam als Momenten symbolischer Grenzüberschreitungen eine besondere Bedeutung zu: dem Abschied von der Familie und der offiziellen Übergabe der Braut an ihren künftigen Gemahl, dem Wandel in Kleidung und Frisur der Fürstin sowie der Rückkehr ihres Gefolges an den Hof der Eltern.

### 1. Abschied und Übergabe

Der Abschied der Braut wurde in der Regel durch ein Fest eingeleitet, das mit dem Auszug der Prinzessin aus ihrer Heimatstadt schloss. So versammelte sich am Abend des 3. Oktober 1548 eine große Menschenmenge am Hafen von Ferrara, wo mehrere prächtig geschmückte Boote auf Anna d'Este warteten, die an diesem Tag ihre Brautfahrt antreten sollte. Noch am Hafen verabschiedete sich die Prinzessin von ihrem Vater, dann bestieg sie gemeinsam mit ihrer Mutter, ihren Geschwistern, zahlreichen Edeldamen und weiterem Gefolge die Boote. In Ficarolo, etwa dreißig Kilometer nordwestlich von Ferrara, sagte die junge Frau dem Bruder Lebewohl, in Mantua schließlich der Mutter und den Schwestern<sup>19</sup>. Es sind dies die typischen Etappen zu Beginn einer Brautfahrt: Die Braut wird von ihrer Familie und der Bevölkerung ihrer Heimatstadt bis zum Hafen oder zu ihrem Wagen begleitet, die ersten Stationen der Reise legt sie gemeinsam mit ihren engsten Angehörigen zurück, die sich dann nach und nach von ihr verabschieden.

Der eigentliche Abschied und mithin die Überschreitung der Grenze aus der Herkunftsfamilie heraus in die Unsicherheit einer langen Reise wurde begleitet von *grans pleurs et gemissemens*, wie bei der Verabschiedung der Yolande de Lorraine 1497 von ihrem Bruder und dessen Gemahlin<sup>20</sup>. Der Kummer der Zurückgebliebenen kommt auch in einem Lied zum Ausdruck, das Cyprian de Rore Anna d'Este zum Abschied widmete: *En voz adieux, dames, cessés voz pleurs [...] / Ne plourés plus de sa beaulté l'absence, / Dont vous pensés estre privez vos yeulx*<sup>21</sup>. Dramatisch gestaltete sich die Verabschiedung der Barbara Gonzaga 1474 von ihrer Cousine Schmelia, die gemeinsam mit der Prinzessin erzogen worden war und aus Trennungsschmerz auf der Stelle gestorben sein soll<sup>22</sup>. Die Beteuerung von Tränen und Schmerz in den Quellen, die

19 COESTER, Schön wie Venus (wie Anm. 12), S. 102f.

20 Henri LEPAGE (Hg.), Discours des ceremonies et autres choses qui se passerent à la conduite de Madame Yolande de Lorraine et au festin des nopces d'elle et de Guillaume, landgrave de Hesse, en l'an M.CCCC.XCVII, in: DERS., Mariage d'Yolande de Lorraine avec Guillaume, Landgrave de Hesse, in: Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, Nancy 1855, S. 23–42, hier S. 26. Eine deutsche Übersetzung in: Carl von STAMFORD, Die Heirath Jolanta's von Lothringen mit Wilhelm, Landgrafen von Hessen, in: Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde, N. F. 16 (1891), S. 1–21.

21 Cyprian DE RORE, En voz adieux – Hellas, comment, in: DERS., Opera omnia, Bd. 8, hg. v. Bernhard MEIER, Neuhausen 1977, S. 39–43.

22 Carlo D'ARCO (Hg.), Cronaca di Mantova di Andrea Schivenoglia dal MCCCCXLV al MCCCCLXXXIV, in: Raccolta di cronisti e documenti storici lombardi inediti, Bd. 2, Mailand 1857, S. 117–194, hier S. 180: *quando questa spoxa volia e foe per partirsi da Mantova una soa choxina zermana la vene per vedirla, fiola de messer Carlo fradelo de lo marchexo, ge prexe una doia et subito morite quella zovene che era.*

Umwandlung von Trauer in Kunst in Form von Gedichten und Liedern sowie dramatische Ereignisse wie der Tod der Gentilia Gonzaga verdeutlichen, welche Bedeutung der Inszenierung von Trennung und Trennungsschmerz bei der Überschreitung dieser symbolischen Grenze zukam. Die »echte« Trauer wurde dadurch natürlich nicht geschmälert, und in den seltenen Fällen, in denen sich eine Fürstin im Nachhinein über den Abschied von ihrer Heimat äußerte, wird dieses Ereignis meist als traumatisch dargestellt, wie etwa in einem Brief der Marie Antoinette, geschrieben 1776, sechs Jahre nach ihrer Brautfahrt: *Quand je suis partie de Vienne, j'étais encore enfant, mon cœur était bien déchiré de me séparer de ma chère mère*<sup>23</sup>.

Der erste Teil der Reise fand seinen Abschluss in der Ankunft am Ort der offiziellen Übergabe der Braut in die Obhut der Familie ihres zukünftigen Gemahls. Dieser Ort wurde mit großem Bedacht beider Seiten gewählt und im Ehevertrag festgehalten. Bei der Heirat Ludwigs XIV. mit Maria Theresia wurde eine Insel mitten im Fluss Bidasoa für dieses Ereignis ausgewählt, bei der Hochzeit des späteren Ludwig XVI. mit Marie Antoinette fand die Übergabe auf einer Rheininsel auf der Strecke von Kehl nach Straßburg statt. Dem Niemandsland zwischen zwei angrenzenden Fürstentümern kam als Ort des Übergangs der Braut von einer Familie in die andere und mithin als symbolischem Grenzübertritt große Bedeutung zu. Die Kutsche, in der Sophie Dorothea von Hannover 1706 nach Preußen fuhr, verweilte einige Augenblicke bewegungslos auf dem lüneburgisch-brandenburgischen Grenzstreifen, was als Aufeinandertreffen von *zwey widrige Actus, nemlich eine Bewillkommung und ein Abschied* gesehen wurde<sup>24</sup>. Wenn sich die Territorien der beiden Fürstentümer geographisch nicht berührten, wurde eine symbolische Grenze konstruiert. Bei der ersten Zusammenkunft der Anna von Foix 1502 mit ihrem künftigen Gemahl Vladislav II., König von Böhmen und Ungarn, diente ein Teppich als Grenzstreifen. In dem Moment, als die Braut den Teppich auf der einen Seite betrat, verließ der König auf der anderen Seite sein Zelt und kam seiner Zukünftigen exakt bis zur Mitte des Teppichs entgegen, wo sie vor ihm auf die Knie fiel<sup>25</sup>.

Dass die Übergabe der Braut nicht nur einen symbolischen Grenzübertritt sondern auch eine konkrete Handlung beinhaltete, kann an der Brautfahrt der Yolande de Lorraine 1497 zu Wilhelm II., Landgraf von Hessen, nachvollzogen werden. In Koblenz wurde die Prinzessin aus der Obhut ihres Bruders entlassen und dem Erzbischof von Trier sowie dem Markgrafen von Baden übergeben, *mise ez mains*, wie es in der Schilderung eines Beobachters heißt. Die beiden Männer empfangen die Braut,

23 Marie Antoinette an Maria Theresia, 14. Januar 1776, Versailles, in: Évelyne LEVER (Hg.), *Correspondance de Marie-Antoinette (1770–1793)*, Paris 2005, S. 239.

24 Die grosse Preußisch- und Lüneburgische Vermählungs-Freude, 1707, in: SCHÖNPFUG, *Verhandlung (wie Anm. 8)*. Vgl. auch Thomas RAHN, *Grenz-Situationen des Zeremoniells in der Frühen Neuzeit*, in: Markus BAUER, DERS. (Hg.), *Die Grenze. Begriff und Inszenierung*, Berlin 1997, S. 177–206, hier S. 190–193.

25 Antoine LE ROUX DE LINCY (Hg.), *Discours des cérémonies du mariage d'Anne de Foix, de la maison de France, avec Ladislas VI, roi de Bohême, de Pologne et de Hongrie, précédé du discours du voyage de cette reine dans la seigneurie de Venise, le tout mis en écrit du commandement d'Anne, reine de France, duchesse de Bretagne, par Pierre Choque, dit Bretagne, l'un de ses rois d'armes (mai 1502)*, in: *Bibliothèque de l'École des chartes* 21 (1861), S. 156–185, 422–439, hier S. 428f. Ich danke Torsten Hiltmann für den Hinweis auf diese Quelle.

küssten sie, nahmen sie in ihre Mitte und führten sie, *l'un à dextre et l'autre à la senestre* von dannen<sup>26</sup>. Da der Erzbischof und der Markgraf aber nur als Mittelsmänner zwischen dem Bruder der Prinzessin als ihrem vorherigen und dem Ehemann als ihrem künftigen Vormund fungierten, folgte dieser ersten kurze Zeit später die zweite, endgültige Übergabe an die Bevollmächtigten von Yolandes Gemahl. Der eigentliche Akt der Übergabe wurde begleitet von einer ganzen Reihe an Formalitäten, welche den symbolischen Übertritt der Braut von einer Familie in die andere und zugleich ihre Verwandlung von einer Fürstentochter in die Gemahlin eines Landesherrn juristisch untermauerte. Im Fall der Yolande de Lorraine wurde den Untertanen im Wittum der Treueid abgenommen, die Braut unterschrieb ihre Verzichtbestätigungen, diverse Quittungen wurden ausgestellt und andere Papiere unterzeichnet. Yolandes Mitgift war vorher schon an den Erzbischof von Trier, Johann II. von Baden, übergeben worden; erst nach Vollzug der Ehe und Ausfertigung der *lettres de la renunciation du dowaire de morgengabe* sollte das Geld in die Hände des Ehemannes übergehen<sup>27</sup>. Die Auszahlung der Mitgift stellte die abschließende Handlung im Rahmen dieses letzten Grenzübertritts der Braut dar. Bei nach Frankreich verheirateten Frauen wurde die Übergabe anschließend noch durch die Ausstellung der *lettres de naturalité* besiegelt, mittels derer die Fürstin vom Status der Ausländerin befreit wurde und dadurch die Möglichkeit erhielt, Verträge zu schließen, Käufe, Verkäufe und Schenkungen zu tätigen und ihr Eigentum nach Gutdünken zu verwalten und zu vererben<sup>28</sup>.

## 2. Die Umkleidung

Am offensichtlichsten zeigte sich der symbolische Grenzübertritt der Braut in ihrer Kleidung und Frisur. In den Berichten der Zeitgenossen nimmt der Wandel im Aussehen der Fürstin in der Regel einen besondere Stellenwert ein, und die Prinzessinnen waren sich der Bedeutung bewusst, die ihrer Kleidung von ihrem Gemahl und seinem Umfeld beigemessen wurde. Renée de France schickte noch vor Beginn ihrer Reise ihre Maße nach Ferrara, da sie nach italienischer Mode gekleidet in Italien eintreffen wollte, wie der Gesandte des Herzogs von Ferrara berichtet: *Madama Renea vorria venire in Italia al modo di La*<sup>29</sup>. Ob sich die Verwandlung der Braut in einem einzigen Akt vollzog oder aber Schritt für Schritt, im Laufe ihrer Reise oder nach der Ankunft am Hof ihres Gemahls, spielt für den symbolischen Gehalt der Umkleidung kaum eine Rolle. In einem Moment, meist am Ort der Übergabe oder

26 LEPAGE, *Discours des ceremonies* (wie Anm. 20), S. 28.

27 *Ibid.*, S. 30.

28 Vgl. z.B. die *lettres de naturalité* der Anna d'Este, ausgestellt durch Heinrich II. in Saint-Germain-en-Laye, ratifiziert durch den Rechnungshof am 13. Dez. 1548, in: Archivio di Stato di Torino (Piazza Castello), *Materie politiche per rapporto all' interno, Principi del Genevese e di Nemours*, cat. 2, m. 10, n. 1.

29 Bartolomeo Prospero an Alfonso d'Este, 14. Juli 1528, in: Bartolommeo FONTANA, *Renata di Francia, Duchessa di Ferrara*, Bd. 1, Rom 1889, S. 58. Einige Jahre später kleidete sich Renée de France allerdings wieder *alla costume di Franza*: Marco GUAZZO, *Historie di tutte le cose degne di memoria quai del anno M.D.XXIII. sino à questo presente sono occorse*, Venedig 1540, fol. 121r.

kurz vor Beginn der Vermählungszeremonie abgehaltene Neueinkleidungen sind vor allem für französische Königinnen überliefert. Elisabeth von Österreich erschien zu ihrer Hochzeit mit Karl IX. im Oktober 1570 in spanischer Tracht, *darauß die alte Königin sampt deren Frawnzimmer die Junge Königin hinweg geführt vnd ihre Königliche Würden verkleiden lassen*, wie aus einem Flugblatt zu erfahren ist<sup>30</sup>. *On l'habilla à la française* berichtet Henriette-Louise de Waldner de Freundstein, Baroin von Oberkirch, die Marie Antoinette bei ihrer Ankunft in Straßburg vorgestellt wurde, über die Umkleidung der späteren Königin. Jeanne Genet, besser bekannt als Madame Campan, die 1770 in die Dienste Marie Antoinettes trat und 1786 zur *première femme de chambre* ernannt wurde, bezeichnet die Umkleidungsszene als *étiquette toujours observée dans cette circonstance*<sup>31</sup>. Doch auch für andere Länder sind Umkleidungen am Ort der Übergabe oder der Vermählung bekannt. Maximilian I. erteilte höchstpersönlich den Befehl, seine Braut *a la Todesca* zu kleiden, während Hedwig von Polen bei ihrer Ankunft in der Kirche von Landshut 1475 von ihren Frauen in eine Nebenkapelle geführt und dort umgekleidet wurde, was das Fremdheitsgefühl der jungen Frau ins Unerträgliche gesteigert zu haben scheint: *und da sie Sie geschmuecket hetten nach iren Sitten, fuerten sy sie hinauf zu dem hohen Altar, und sie weinet gar ser*. Am Abend beim Tanz war die Braut dann wieder *nach irem Landes=Sitten* gekleidet<sup>32</sup>.

Eher Schritt für Schritt vollzog sich hingegen die Umkleidung der Maria Theresia, Tochter Philipps IV. von Spanien, die 1660 mit Ludwig XIV. verheiratet wurde. Als die beiden Höfe zur Übergabe der Braut aufeinander trafen, wurden die Anwesenden Zeugen der Verwandlung der spanischen Infantin María Teresa in die französische Königin Marie-Thérèse. Die Prinzessin erschien bei ihrem ersten Zusammentreffen mit dem französischen Hof in spanischer Kleidung und musste, bevor sie ihrem Gemahl präsentiert wurde, in französische Tracht gekleidet werden, damit sie dem König *aymable* erschiene. Am folgenden Tag zeigte sich die Braut wiederum nach der Mode ihrer Heimat gekleidet, doch bereits *coiffée moitié à la Française*, am Tag ihrer Hochzeit erschien sie schließlich in einem französischen Gewand, doch *coiffée encore un peu à l'Espagnole*<sup>33</sup>. Ähnlich liest sich ein Bericht über die Ankunft der Johanna von Österreich im Dezember 1570 in Florenz. Am Tag nach ihrer Hochzeit mit dem Sohn des Großherzogs sah man sie *auf Welsch khlaidt*, einen Tag später war sie *wider*

30 Neue Zeitung, 1570, in: Karl VOCELKA, Habsburgische Hochzeiten 1550–1600. Kulturgeschichtliche Studien zum manieristischen Repräsentationsfest, Wien, Köln, Graz 1976, S. 109.

31 Suzanne BURKARD (Hg.), Mémoires de la baronne d'Oberkirch sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789, Paris 1970, S. 44; Martine REID (Hg.), Mémoires de Madame Campan sur la vie privée de Marie-Antoinette (extraits), Paris 2007, S. 29.

32 Erasmo Brasca an Ludovico Sforza, 15. März 1494, Innsbruck, in: Felice CALVI, Bianca Maria Sforza-Visconti, regina dei Romani, imperatrice germanica, e gli ambasciatori di Lodovico il Moro alla corte cesarea, Mailand 1888, S. 62; Sebastian HIERETH (Hg.), Beschreibung der Solenien bey dem Beylager Herzog Georgens von Beyern, des Reichen, 1475, in: DERS., Zeitgenössische Quellen zur Landshuter Fürstenhochzeit 1475, in: Verhandlungen des historischen Vereins für Niederbayern 85 (1959), S. 3–64, hier S. 25, 27.

33 La Pompe et Magnificence faite au mariage du Roy et de L'Infante D'Espagne, Toulouse 1660, in: Abby ZANGER, Fashioning the Body Politic: Imagining the Queen in the Marriage of Louis XIV, in: Louise Olga FRADENBURG (Hg.), Women and Sovereignty, Edinburgh 1992, S. 101–120, hier S. 104, 111.

auf Teütsch khblaidt gewest, aber nur, wie ein Augenzeuge berichtet, *umb den Kopff*<sup>34</sup>. Und auch die Umkleidung der Anna d'Este vollzog sich Schritt für Schritt. Während der ersten Wochen ihrer Brautfahrt von Ferrara nach Frankreich war die Prinzessin nach italienischer Mode gekleidet. Nachdem sie in Grenoble von der Familie ihres künftigen Gemahls in Empfang genommen worden war und ihre neue Ehrendame sich um sie zu kümmern begonnen hatte, vollzog sich ein Wandel in ihrem Aussehen. Als Anna d'Este schließlich ihren Einzug in Paris hielt, kleidete, frisierete und schmückte sie sich *alla francese*<sup>35</sup>.

Kritik an oder Befremden über Kleidung und Haartracht der Braut vor ihrer Umkleidung finden sich in fast allen Berichten, die aus der Feder von zum Hof des Gemahls gehörenden Personen stammen. Die französischen Reisebegleiter der Anna d'Este etwa hatten von Anfang an Vorbehalte geäußert: Die Braut habe niemanden, der sie nach französischem Geschmack zu kleiden und zu schmücken wisse, für ihre Toilette benötige sie dringend die Hilfe einer französischen Ehrendame, und auch mit ihrer Ausstattung waren die Franzosen alles andere als zufrieden<sup>36</sup>. Anna d'Este war die Tochter eines der reichsten Herzöge Italiens, und so wird an ihrer Kleidung wohl nicht wirklich etwas auszusetzen gewesen sein. Doch konnte eine Fürstin von ihrer Umgebung erst dann als schön und somit akzeptabel wahrgenommen werden, wenn sie in das kulturelle System des Hofes ihres Gemahls eingepasst worden war und dessen Normen entsprach. Die Feststellung, die Braut sei durch ihre Umkleidung unendlich schöner geworden, findet sich daher häufig. Über Hedwig von Polen heißt es nach ihrem Eintreffen in Bayern, sie sei *gar wol geschicket, und so sie gecleydet wird nach Deutschen Sitten, so wirt sie ser ein wolgestalte und wolgeschickte Fuerstin*<sup>37</sup>. Anna von Foix, die bereits bei ihrer Ankunft in Ungarn 1502 als *l'une des belles dames que jamais avoient veu en icelluy royaume* beschrieben wird, wurde im Moment ihrer Krönung noch schöner: *sa beauté augmenta quand elle fut couronnée*<sup>38</sup>. Maria Theresia wurde im Laufe ihrer Verwandlung *plus belle & plus aimable*, bis sie schließlich auf vollkommene Weise dem Bild einer französischen Königin entsprach, und auch Marie Antoinette erschien ihrer Umgebung nach der Umkleidung *mille fois plus charmante*<sup>39</sup>.

### 3. Die Rückkehr des Gefolges

Eine weitere symbolische Grenze wurde von der Braut im Moment der Rückkehr ihres Gefolges an den Hof ihrer Eltern überschritten. Es war dies der wichtigste Teil des Übergangs von der Herkunftsfamilie in die Familie des Gemahls, von einem Hof an den anderen. Die Rückkehr des Gefolges zählte zu den schmerzhaftesten Fremd-

34 MAX VON FREYBERG (Hg.), Herzog Ferdinands, dritten Sohnes Herzog Albrechts V von Bayern (geboren den 21. Jän. 1550), im Jahre 1565 unternommene Reise nach Italien, in: Sammlung historischer Schriften und Urkunden, Bd. 4, Stuttgart, Tübingen 1834, S. 277–362, hier S. 327.

35 Georgio Conegrani an Francesco Gonzaga, 7. Dez. 1548, Poissy, in: ASMan, AG 641, fol. 276r.

36 COESTER, Schön wie Venus (wie Anm. 12), S. 99, 106, 110.

37 HIERETH, Beschreibung der Solennien (wie Anm. 32), S. 36.

38 LE ROUX DE LINCY, Discours des cérémonies (wie Anm. 25), S. 433.

39 BURKARD, Mémoires d'Oberkirch (wie Anm. 31), S. 44. Zu Maria Theresia: La Pompe et Magnificence (wie Anm. 33), S. 111.

heitserfahrungen der Braut, da die Dienerschaft, die Damen und meist auch der Gesandte des Vaters die Prinzessin seit ihrer Kindheit kannten und Bindeglieder zu den Eltern und Geschwistern darstellten. Zur Reisegesellschaft der Anna d'Este etwa gehörten nicht nur Hofdamen, Lakaien und Pagen, ein Arzt, ein Sekretär, ein Schneider, ein Almosenpfleger und ein Priester, sondern auch die Amme der Braut sowie einige Frauen und Männer, die ihr schon gedient hatten, als sie noch ein kleines Mädchen war<sup>40</sup>. Um spätere Schwierigkeiten zu vermeiden, wurde die Frage des Gefolges bereits im Ehevertrag geregelt. Ort und Zeitpunkt der Rückkehr sowie der Umfang der Gruppe, die mit der Braut an den Hof des Ehemannes weiterreiste, variiert von Fall zu Fall. Meist wurde das Gefolge am Ort der Übergabe zurückgeschickt, oft aber begleiteten einzelne Personen die Fürstin noch ein Stück des Weges und nahmen nach und nach ihren Abschied, einige wenige blieben bis zum Ziel der Reise bei ihr und kehrten erst einige Wochen oder Monate später an den Hof der Eltern zurück<sup>41</sup>.

Für Anna d'Este kam der Zeitpunkt des endgültigen Abschieds Anfang November 1548 in Grenoble, von wo aus ihre italienischen Begleiter den Rückweg nach Ferrara antreten sollten. Nur zwei Edelmänner, ihre Amme, einer ihrer Diener sowie ein oder zwei Fräulein ihres Gefolges begleiteten die Braut an den französischen Hof und kehrten erst einige Zeit später nach Italien zurück. Die Zahl der Heimkehrenden war so groß, dass die Verabschiedung mehrere Tage dauerte. Da die Ferraresen gut entlohnt und reich beschenkt worden waren, traten sie die Rückreise zufrieden an. Für die Prinzessin jedoch bedeutete die Entlassung ihres Gefolges eine schmerzhaft Trennung, so dass reichlich Tränen flossen und sich die junge Frau, nachdem der letzte Italiener seinen Abschied genommen hatte, *toutte fachée et eplorée* zeigte<sup>42</sup>. Ähnliche Schilderungen von Abschiedsschmerz finden sich in den Beschreibungen anderer Brautfahrten. Der Abschied der Yolande de Lorraine von ihrem Gefolge *ne fust sans souppirer*, und über Marie Antoinette heißt es: *On lui retira, comme c'est d'usage, les personnes de sa maison; elle pleura beaucoup, et les chargea d'une infinité de choses pour l'impératrice, pour les archiduchesses ses sœurs et pour ses amies de Vienne*<sup>43</sup>. Die Baronin von Oberkirch beruft sich hier auf dasselbe Argument zur Erklärung dieser schmerzhaften Prozedur wie Madame Campan hinsichtlich der Umkleideszene: den *usage* und die *étiquette*, denen zu derartigen Gelegenheiten immer schon gefolgt worden sei.

40 *Ce sont ceux et celles qui viene avec Madame la duchesse d'Amalle*, o. D. [Herbst 1548]: Bibliothèque nationale de France (BnF), Fonds Français (Fr.) 20553, fol. 2.

41 Karl-Heinz SPIESS, *Unterwegs zu einem fremden Ehemann. Brautfahrt und Ehe in europäischen Fürstenhäusern des Spätmittelalters*, in: Irene ERFEN, DERS. (Hg.), *Fremdheit und Reisen im Mittelalter*, Stuttgart 1997, S. 17–36, hier S. 33, Anm. 82; Karl-Heinz SPIESS, *Fremdheit und Integration der ausländischen Ehefrau und ihres Gefolges bei internationalen Fürstenheiraten*, in: Thomas ZOTZ (Hg.), *Fürstenhöfe und ihre Außenwelt. Aspekte gesellschaftlicher und kultureller Identität im deutschen Spätmittelalter*, Würzburg 2004, S. 267–290, hier S. 281, Anm. 60–61.

42 Louis de Lorraine an François de Lorraine, 3. Nov. 1548, Moirans: BnF, Fr. 20467, S. 73.

43 LEPAGE, *Discours des ceremonies* (wie Anm. 20), S. 31; BURKARD, *Mémoires* (wie Anm. 31), S. 44.

Auf Anna d'Este warteten bei ihrer Ankunft in Grenoble bereits ihre neue Ehrendame, ein Hofmeister und ein Stallmeister, und auch die anderen Ämter ihrer *maison* waren von der Familie ihres Gemahls besetzt worden. Diese hatte Wert darauf gelegt, den größten Teil der Italiener und Italienerinnen des Gefolges nach Ferrara zurückzuschicken, und so waren die Posten in der *maison* der Prinzessin an Französischen und Franzosen übergeben worden. Dabei ging es weniger um Fragen der Reputation und der Finanzen, wie es etwa bei den Kaiserinnen und Erzherzoginnen der Habsburger in der ersten Hälfte des 17. Jahrhunderts der Fall war<sup>44</sup>, sondern vielmehr darum, das neue Familienmitglied von Anfang an in das französische Umfeld einzubinden und von italienischen Einflüssen weitgehend fernzuhalten. Denn Damen, die ihre Fürstin an den Hof des Gemahls begleiteten, wurden oftmals als Ärgernis empfunden. Für die fehlgeschlagene Integration der Renée de France am Hof von Ferrara wurde ihre französische Ehrendame verantwortlich gemacht und schließlich gegen großen Widerstand zurück nach Frankreich geschickt<sup>45</sup>. Bianca Maria Sforza fühlte sich ihrem Hoffräulein derart verbunden, dass sie sogar im Schlaf *Oh la mia Violante!* rief, worauf ihr Gemahl antwortete: *io non sono Violante*. Die Dame musste schließlich nach Italien zurückkehren<sup>46</sup>.

### III. Fremdheitserfahrungen

Für eine Prinzessin auf Brautfahrt waren die bei der Berührung mit und dem Überschreiten von unsichtbaren kulturellen Grenzen entstehenden Fremdheitserfahrungen ebenso real wie die Grenzen selbst. Da sich die Braut während ihrer Reise in einer Art Zwischenstadium befand, sie nicht nur auf der Fahrt von A nach B sondern auch auf dem Weg von der Tochter zur Ehefrau war, gab es nicht nur viele Grenzen, die überschritten, sondern auch viele Erfahrungen von Fremdheit und Befremden, die gemacht wurden. Da jede Brautfahrt anders verlief und nicht alle Fürstinnen gleichermaßen auf die neue Situation vorbereitet waren, finden sich in den Quellen alle nur möglichen Arten und Grade von Fremdheitsgefühlen. Die Brautfahrt der Anna d'Este etwa sowie ihre Integration in die Familie ihres Gemahls und die Gesellschaft des französischen Hofes war weitgehend problemlos verlaufen. Während ihrer ersten Wochen in der neuen Umgebung erwähnt keiner der das Geschehen verfolgenden Gesandten und Agenten Probleme bei der Anpassung an die neuen Verhältnisse, und mehrmals wurde nach Italien berichtet, die Prinzessin sei zufrieden mit ihrem neuen Leben<sup>47</sup>. Richtiggehend verstört zeigte sich hingegen Hedwig von Polen

44 Katrin KELLER, Hofdamen. Amtsträgerinnen im Wiener Hofstaat des 17. Jahrhunderts, Wien 2005, S. 36f., 68f.

45 Chiara FRANCESCHINI, La corte di Renata di Francia (1528–1560), in: Adriano PROSPERI (Hg.), Storia di Ferrara, Bd. 6: Il Rinascimento. Situazioni e personaggi, Ferrara 2000, S. 185–214.

46 *Petitione et desiderii particulari de Messer Herasmo* [Erasmo Brasca, mailändischer Gesandter am Hof des Kaisers], quali se hanno ad intercedere cum lo Illustrissimo Signore Duca de Milano, per mezo de la Illustrissima Duchessa, 1494, in: CALVI, Bianca Maria Sforza-Visconti (wie Anm. 32), S. 155–159, hier S. 157.

47 Vgl. Christiane COESTER, »alla italiana« und »alla francese«. Die Integration einer italienischen Fürstin in die französische Hofgesellschaft im 16. Jahrhundert, in: NOLDE, OPITZ-BELAKHAL, Grenzüberschreitende Familienbeziehungen (wie Anm. 8).

bei ihrer Ankunft in Landshut. Auf dem Weg zum Altar brach die junge Frau in Tränen aus, konnte sich während der Vermählungszeremonie nicht beruhigen und vermied es, beim Verlassen der Kirche ihr Gesicht zu zeigen: *und da man sie heraus fuert, da hing sie das Angesicht nyder, und das duen Tuch [Schläfentuch] hing ir fuer die Augen, und weinet sere, und man mocht ir das Angesicht nicht wol gesehen*<sup>48</sup>. Zwei Momente im Übergang von der Tochter zur Ehefrau waren besonders dazu angetan, Gefühle von Fremdheit und Befremden in der Braut hervorzurufen: unvorhergesehene Schwierigkeiten während der Reise und die Begegnung mit dem Gemahl. Da die ersten Wochen und Monate am neuen Hof in der Regel eine besondere Belastung für die Fürstin darstellten, wurde eine Reihe von Strategien entwickelt, Fremdheitsempfindungen zu mindern.

### 1. Schwierigkeiten während der Reise

Erste Krisensituationen ergaben sich für die Braut aufgrund der großen Anstrengungen, ungewohnter Begebenheiten und Gefahren meist schon während der Reise. Der Gesandte des Herzogs von Ferrara, welcher Renée de France aus Frankreich nach Italien begleitet hatte, schrieb im November 1528, allein die Vorfreude hätte der jungen Frau die Kraft für ihre Reise gegeben, *non haveria possito mai giungere viva per la difficoltà del viaggio*<sup>49</sup>. Zu diesen Schwierigkeiten zählten in erster Linie schlechte Straßen und schlechtes Wetter. So beschrieben die Begleiter der Anna d'Este den langen und mühsamen Weg, welcher sie über Stock und Stein, durch unbewohnte und unwirtliche Gegenden geführt habe, und hinsichtlich des herbstlichen Wetters berichteten sie sowohl von extremer Hitze als auch von stundenlangen Regengüssen<sup>50</sup>. Kriege und militärische Konflikte konnten sich negativ auf den Verlauf einer Brautfahrt auswirken, wie etwa im Fall der Margherita di Savoia, die wegen des kriegerischen Geschehens im Alten Zürichkrieg bei ihrer Überquerung des Jura eine Eskorte von 600 Bewaffneten benötigte, oder auch während der Brautfahrt der Renée de France, deren Ablauf *per li disturbi de Italia* gefährdet war<sup>51</sup>.

Nicht selten ergaben sich bereits während der Fahrt Konflikte unter den Begleitern, und Vortrittsstreitigkeiten zwischen den Bediensteten der beiden Gruppen waren an der Tagesordnung. Oft stand die Braut im Mittelpunkt der Streitigkeiten, ohne diese schlichten oder auch nur beeinflussen zu können. Als etwa der Koch der Yolande de Lorraine während der Reise nach Hessen sein Pferd verlor, weigerten sich die Vertreter des Bräutigams, ihm seinen Verlust zu ersetzen: *si Madamoyselle vouloit avoir ung tel cuysenier pour elle, qu'elle le pourveust de cheval, car ilz n'avoient point d'argent pour luy en achapter, dont Madamoyselle fust aucunement estonnée*<sup>52</sup>. Eben-

48 HIERETH, Beschreibung der Solennien (wie Anm. 32), S. 26.

49 Bartolomeo Prosperi an Alfonso d'Este, 3. Nov. 1528, Pavia, in: FONTANA, Renata di Francia (wie Anm. 29), S. 68.

50 COESTER, Schön wie Venus (wie Anm. 12), S. 104.

51 Ernest CORNAZ, Le mariage palatin de Marguerite de Savoie, Lausanne u. a. 1932, S. 35f. Das Zitat: Bartolomeo Prosperi an Isabella d'Este, 20. Sept. 1528, Montargis, zitiert nach FONTANA, Renata di Francia (wie Anm. 29), S. 65.

52 LEPAGE, Discours des ceremonies (wie Anm. 20), S. 32f.

so wenig Einfluss hatte Johanna von Österreich, als es auf ihrer Brautfahrt 1565 bei einem ihr zu Ehren veranstalteten Ball zu Handgreiflichkeiten zwischen geladenen und ungeladenen Gästen kam und schließlich ein Tumult ausbrach, der erhebliche Ausmaße annahm. Auch gegen die Unbeherrschtheit ihres Stallmeisters konnte Johanna kaum etwas unternehmen. Der Mann hatte einem venezianischen Pagen, welcher ihn im Gedränge gestoßen hatte, einen derartigen Schlag ins Gesicht versetzt, *daß Ime das maul auff der ainen seitten gar herabgehangen*, was zu weiteren Spannungen auf einer bereits äußerst spannungsreichen Reise führte<sup>53</sup>. Schließlich kann die Tatsache, dass einige der Bräute am verabredeten Ankunftsart wochenlang auf ihren zukünftigen Gemahl warten mussten, als eine Grenzerfahrung dieser jungen Frauen gesehen werden. Bianca Maria Sforza etwa erwartete Maximilian I. fast drei Monate in Innsbruck, wo sie die Zeit derweil mit Bällen, Banketten und anderen Vergnügungen zu vertreiben suchte<sup>54</sup>.

Darüber hinaus brachten Unterbringung und Verpflegung großer Reisegesellschaften außerordentliche Schwierigkeiten mit sich. In kleineren Ortschaften war meist nicht genügend Platz vorhanden, und in den abgelegenen Bergdörfern der Alpen war es nicht einfach, Essbares aufzutreiben. Während Margherita di Savoia 1445 in Basel im Haus eines wohlhabenden Bürgers Unterkunft fand, hatten die Schwestern Barbara und Johanna von Österreich und ihre Damen in dem kleinen Ort Dolce weniger Glück. Die Verhältnisse dort waren so beengt, dass, wie von einem Berichterstatter zu erfahren ist, *frauen Zimmer auf der Erd mehrtails geschlaffen, dann khaine benckh noch Tisch, vil minder Peth verhanden gewest darauff sie schlaffen hetten mögen*<sup>55</sup>. Besonders hart traf es Yolande de Lorraine auf ihrer Brautfahrt 1497. Zunächst hatte sie unter den Konflikten zwischen den Leuten ihres Bruders und denen ihres zukünftigen Gemahls zu leiden, die sich über die Verteilung der Quartiere nicht einig werden konnten. Die Prinzessin wurde teilweise so schlecht logiert, dass sie etwa in Limburg in die Wohnung des Grafen von Salm ausweichen musste. Schlimmer kam es in Gemünden an der Wobra, einem Ort, der so klein war, dass nicht genügend Wohnraum für alle vorhanden war. Die Reisegesellschaft zog daher weiter zu einem etwa acht Kilometer entfernten Kloster. Da die dortigen Mönche jedoch nicht gegen ihre Ordensregel verstoßen wollten und den Damen den Einlass verwehrten, musste die Braut schließlich in der Hütte eines einfachen Mannes übernachten, *en chambre si bien tapissée que les quatre ventz y venoient*<sup>56</sup>.

## 2. Die Begegnung mit dem Gemahl

Das Gefühl von Fremdheit erreichte seinen Höhepunkt meist bei der ersten Begegnung der jungen Frau mit dem zukünftigen Gemahl. In der Regel hatten sich die Brautleute vor diesem ersten Zusammentreffen nie gesehen, was Legenden wie die-

53 FREYBERG, Herzog Ferdinands Reise (wie Anm. 34), S. 297f.

54 Bianca Maria Sforza an Ludovico Sforza, 28. Dez. 1493, Innsbruck, in: CALVI, Bianca Maria Sforza-Visconti (wie Anm. 32), S. 48–50.

55 FREYBERG, Herzog Ferdinands Reise (wie Anm. 34), S. 288. Zu Margherita di Savoia: CORNAZ, Mariage palatin (wie Anm. 51), S. 37, Anm. 3.

56 LEPAGE, Discours des ceremonies (wie Anm. 20), S. 32, 34.

jenige von Bertha mit dem großen Fuß erklärt, die sich in der Hochzeitsnacht von einer Frau aus ihrem Gefolge »vertreten« lässt, ohne dass ihrem Gemahl der Betrug hätte auffallen können<sup>57</sup>. Entsprechend wichtig waren daher die im Vorfeld einer Heirat ausgetauschten Porträts. Wie Daniel de Cosnac berichtet, wurde Ludwig XIV. seine Zukünftige sogar als »lebendes Porträt« vorgestellt, allerdings mit eher ernüchternder Wirkung. Eine Dame, die Maria Theresia in Madrid gesehen und sich das Kleid der Infantin hatte nachschneiden lassen, präsentierte sich dem König, der sie neugierig musterte und schließlich fragte: *Mais du moins elle n'est pas si petite que vous êtes*. Die Dame bejahte, woraufhin sich Ludwig XIV. an seine Mutter wandte: *Vous voulez donc, madame, que j'épouse une naine*<sup>58</sup>.

Eine Flut von Gefühlen löste das Bildnis aus, welches Erzherzog Ferdinand II. von Österreich aus Anlass seiner Vermählung 1582 mit Anna Caterina Gonzaga nach Mantua schickte:

*Darauff die herzogin das conterfet aufgethan in ein camer gestellt undt der princesin hineingeruefft, die alß sy komen, solches von fern alß baldt ansichtig worden undt ye leng ye nahender sich binzue nahend anfangen voller freiden zue weinen undt ire hendt aufhebendt zuesamen zue schliessen undt Gott zueloben, das sy iren herrn ansichtig worden, welcher ir im herzen wol gefallen hat und besser nit hett gefallen mögen*<sup>59</sup>.

Wie das Beispiel zeigt, bestand die Macht dieser Gemälde darin, aus dem Nichts heraus das Bild eines Menschen zu erschaffen, den sich die Braut zuvor nur *ir im herzen* hatte vorstellen können. Die Möglichkeit, eine beschönigende Darstellung des zukünftigen Gemahls oder der Gemahlin zu erhalten, war dabei natürlich immer gegeben. Da die Porträts dennoch mit Enthusiasmus empfangen wurden, muss angenommen werden, dass sie einen anderen Zweck erfüllten als den, ein realistisches Abbild des oder der Dargestellten zu zeichnen und sie mithin eine andere Art von Information transportierten. Vätern, die Porträts ihres heiratsfähigen weiblichen Nachwuchses verschickten, ging es weniger darum, die Schönheit der Tochter zu beweisen, vielmehr sollte die Konformität der jungen Frau mit den höfischen Normen und Idealen und mithin die Tatsache demonstriert werden, dass sie eine gute Gräfin, Herzogin oder Königin abgeben würde<sup>60</sup>.

Ob Braut und Bräutigam bereits ein Porträt des anderen gesehen hatten oder nicht, die emotionale Spannung bei der ersten Begegnung war in jedem Fall enorm. Enea Silvio Piccolomini erzählt von der Erleichterung Friedrichs III., als er seine zukünftige Gemahlin zum ersten Mal auf sich zukommen sah und ihre Schönheit erkannte<sup>61</sup>.

57 Vgl. Doris RUHE, Die fremde Frau. Literarische Brautfahrten und zeitgenössisches Eherecht, in: ERFEN, SPIESS, Fremdheit und Reisen (wie Anm. 41), S. 37–51, hier S. 41f.

58 Daniel DE COSNAC, archevêque d'Aix, conseiller du roi en ses conseils, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, Mémoires, Bd. 2, hg. v. Jules DE COSNAC, Paris 1852, S. 26f.

59 Brief im Landesregierungsarchiv Innsbruck, zitiert nach VOCELKA, Habsburgische Hochzeiten (wie Anm. 30), S. 114.

60 Vgl. Martin WARNKE, Hofkünstler. Zur Vorgeschichte des modernen Künstlers, Köln 1985, S. 270–284 sowie die Beispiele in: SPIESS, Fremdheit und Integration (wie Anm. 41), S. 271f.

61 Aeneas Silvius DE PICCOLOMINI, Historia Austriacis – Österreichische Geschichte, hg. v. Jürgen SARNOWSKY, Darmstadt 2005, S. 348.

So verwundert es nicht, dass sich Braut und Bräutigam mitunter Scherze überlegten, um die Spannung der ersten Zusammenkunft zu mindern. Ein Flugblatt berichtet etwa von einem heimlichen Besuch Karls IX. bei seiner zukünftigen Gemahlin Elisabeth von Österreich. Noch vor ihrem ersten offiziellen Treffen soll sich der König *in der still heimlich vnnnd auff teutsch gekleidet* in die Gemächer seiner Braut begeben haben, *vor der Königen Tisch gestanden, derselben wie andere Truchsessen vnnnd zugeordnete Hoffherrn auff den dienst gewartet vnd nach gnugsamen eingenommenen augenschein widerumb auff der post nach Massiers [Mézières] verritten*<sup>62</sup>. Ein Vorkommnis aus Anlass des ersten Zusammentreffens der Anna d'Este mit ihrem Gemahl François de Lorraine zeigt, dass auch Scherze dazu dienen konnten, die Spannung dieser ersten Augenblicke zu mindern. Eine der Damen aus dem Gefolge der Prinzessin, herrlich gekleidet und geschmückt, wurde dem Herzog als seine zukünftige Gemahlin vorgestellt. Nichts ahnend umarmte und küsste der Bräutigam seine vermeintliche Braut, und erst als der Scherz entdeckt und ausgiebig belacht worden war, stand sich das Paar zum ersten Mal gegenüber<sup>63</sup>.

Bei der ersten Zusammenkunft des Brautpaares galt es, eine weitere Grenze zu überwinden, denn in vielen Fällen konnte sich die Fürstin sprachlich nicht mit ihrem künftigen Gatten verständigen. Zahlreich sind die Fälle, in denen Braut und Bräutigam anfangs weder die Sprache des Gemahls noch ausreichend Latein beherrschten und sich durch Gebärden und Mienenspiel verständigen mussten, wie etwa vom ersten Zusammentreffen Maximilians I. mit Maria von Burgund berichtet wird<sup>64</sup>. In der Regel bedienten sich die Brautleute jedoch eines Dolmetschers. Bei der Ankunft Hedwigs von Polen in Bayern übernahm *ein alter erber Polnischer Herr, der da wol Deutsch kont*, diese Aufgabe<sup>65</sup>. Als Eberhard von Württemberg 1474 nach Mantua reiste, um seine Heirat mit Barbara Gonzaga zu verhandeln, hieß es über ihn, er spräche *niente taliano, ne letterij [Latein], ma con interprete se chonvegnia parlare*<sup>66</sup>. Da auch seine Braut trotz ihrer deutschen Mutter kein Deutsch sprach, dauerte es einige Zeit, bis sich das Paar ohne fremde Hilfe verständigen konnte. Als Barbara im August 1475 ihr erstes Kind zur Welt brachte, musste Konrad von Hertenstein, der als Vertrauter von Barbaras Mutter der jungen Frau die Eingewöhnung am Hof in Urach erleichtern sollte, zwischen der in den Wehen liegenden Fürstin und ihrem Gemahl vermitteln: *Der von Wirtenberg was stetcz pey fraw Barbare und trost si als lang, pis si des kind wolt gepern. Ich pin tulmetcz gebest. Ich hab hofnung, es werd ain gute hebam aus mir*<sup>67</sup>. Nicht anders als ihre Mutter, die nach ihrer Hochzeit weiterhin

62 Neue Zeitung, 1570, in: VOCELKA, Habsburgische Hochzeiten (wie Anm. 30), S. 109.

63 COESTER, Schön wie Venus (wie Anm. 12), S. 112f. Ein weiteres Beispiel für eine Verkleidung anlässlich der ersten Zusammenkunft bei SPIESS, Fremdheit und Integration (wie Anm. 41), S. 276, Anm. 39.

64 Jean Molinet, Chronique, in: Hermann WIESFLECKER, Kaiser Maximilian I. Das Reich, Österreich und Europa an der Wende zur Neuzeit, Bd. 1: Jugend, burgundisches Erbe und Römisches Königtum bis zur Alleinherrschaft, 1459–1493, München 1971, S. 134.

65 HIERETH, Beschreibung der Solennien (wie Anm. 32), S. 23.

66 D'ARCO, Cronaca di Mantova (wie Anm. 22), S. 179.

67 Konrad von Hertenstein an Barbara von Brandenburg, 3. Aug. 1475, Urach, in: Joachim FISCHER, Peter AMELUNG, Wolfgang IRTENKAUF (Hg.), Württemberg im Spätmittelalter, Stuttgart 1985, S. 24.

auf Deutsch korrespondierte, waren fast alle Briefe, welche die Herzogin von Württemberg ihrer Familie in Mantua schrieb, auf Italienisch oder Latein verfasst. Den einzigen deutschen Brief an den Bruder entschuldigte Barbara mit dem Hinweis, sie habe sich aufgrund der Abwesenheit ihres Sekretärs eines deutschen Schreibers bedienen müssen: *unnd ich hett üch in welsch oder lattin geschriben, so hab ich diser zyt minen schriber nit by mir*<sup>68</sup>.

Obwohl an ausländische Höfe verheiratete Fürstinnen ihre Korrespondenz oft auch weiterhin in der Sprache ihrer Herkunftsfamilie führten, lernten sie in der Regel doch die Sprache ihres Ehemannes. Eleonore von Österreich sprach wenige Jahre nach ihrer Heirat mit Guglielmo Gonzaga so gut Italienisch, dass sie *Zwischen Irem gemable und unserm gn. Herrn Dolmetsch gewest*, wie ein Begleiter Ferdinands von Bayern, der auf der Reise nach Florenz in Mantua Station machte, berichtet<sup>69</sup>. Anna d'Este sprach bereits bei ihrer Ankunft in Frankreich fließend Französisch, was sie ihrer Mutter Renée de France zu verdanken hatte, die in Ferrara einen französischen Hof geführt und ihre Töchter in ihrer Muttersprache erzogen hatte. Auch ihre Korrespondenz führte die Prinzessin auf Französisch, nur ihre Briefe an den Vater in Ferrara waren auf Italienisch verfasst<sup>70</sup>. Marie Antoinette schließlich nahm einige Jahre nach ihrer Ankunft am französischen Hof Deutschunterricht, gab den Versuch, ihre Muttersprache wieder zu erlernen, jedoch bald auf. Die Elsässerin Henriette-Louise d'Oberkirch erzählt in ihren Memoiren, die Königin habe sie im Juni 1782 gebeten: *parlez-moi donc un peu allemand; que je sache si je m'en souviens. Je ne sais plus que la langue de ma nouvelle patrie*<sup>71</sup>.

### 3. Strategien zur Überwindung von Fremdheit

Marie Antoinette war noch in Wien von dem aus Toulouse angereisten Abbé Vermond in Französisch unterrichtet und auf ihre Aufgaben vorbereitet worden, und so zeigen die zitierten Beispiele vor allem die große Bedeutung, welche der gründlichen Vorbereitung der Braut für ihre Integration in die Familie und den Hof ihres Gemahls zukam. Ob diese Vorbereitung noch von den Eltern veranlasst worden war oder am Hof des späteren Ehemannes stattfand, spielt für die erfolgreiche Integration kaum eine Rolle. Barbara von Brandenburg etwa war als Elfjährige an den Hof ihres künftigen Gatten, Ludovico Gonzaga, geschickt und dort gemeinsam mit ihm und seinen Geschwistern erzogen worden. Diese gemeinsame Erziehung war von entscheidendem Vorteil für sie, als Ludovico rund zehn Jahre später die Regierung der Markgrafschaft Mantua antrat. Anna d'Este war hingegen am Hof ihrer französischen Mutter aufgewachsen, so dass die Prinzessin sowohl Italienisch als auch Französisch sprach, las und schrieb und gleich nach ihrer Ankunft in Frankreich vollständig in die Familie ihres Gemahls integriert werden konnte<sup>72</sup>.

68 Barbara Gonzaga an Federico Gonzaga, 27. April 1475, Urach, in: *Ibid.*, S. 23.

69 FREYBERG, Herzog Ferdinands Reise (wie Anm. 34), S. 293.

70 COESTER, Schön wie Venus (wie Anm. 12), S. 52f., 101.

71 BURKARD, Mémoires d'Oberkirch (wie Anm. 31), S. 198.

72 Ebba SEVERIDT, Familie und Politik: Barbara von Brandenburg, Markgräfin von Mantua (30. September 1422 – 7. November 1481), in: *Innsbrucker Historische Studien* 16/17 (1997), S. 213–238, hier S. 215; COESTER, Schön wie Venus (wie Anm. 12), S. 47–61.

Trotz aller guten Voraussetzungen gestaltete sich die Eingewöhnung für Anna d'Este in manchen Bereichen des täglichen Lebens dennoch schwierig. Als sie vier Monate nach ihrer Ankunft bei Hofe krank wurde, gesundete die junge Frau erst, als sie einen Arzt fand, der in Italien die ihr vertrauten Methoden erlernt hatte und sie *alla italiana e molto bene* behandeln konnte<sup>73</sup>. Ähnliche Strategien zur Minderung von Fremdheitsgefühlen finden sich auch bei anderen Fürstinnen. Während ihrer Schwangerschaft verschmähte Barbara Gonzaga die deutsche Küche, so dass die Ehefrau des Konrad von Hertenstein für die Prinzessin die ihr vertrauten Speisen kochen musste: Sein Weib, schreibt Hertenstein, sei *kochin worden und kocht im frawen cimer, wan fraw Barbare der hauskoch essen zu dissen zeiten nicht gefelt*<sup>74</sup>. Die 1548 nach Sachsen verheiratete Anna von Dänemark pflegte auch nach ihrer Hochzeit ihre Vorliebe für dänische Stickereien, Wäsche und Hauben und blieb so in Kontakt mit der Kultur ihres Herkunftslandes<sup>75</sup>.

Überhaupt war für alle diese Fürstinnen die Aufrechterhaltung der Verbindung zu den Eltern und Geschwistern von großer Bedeutung. Der Kontakt zur Herkunftsfamilie mittels Briefen und Geschenken begann meist schon während der Brautfahrt. Katharina von Sachsen befand sich noch auf der Reise nach Tirol, da hatten sie bereits drei Boten aus Dresden erreicht, und Renée de France hatte ihrer Tochter Anna noch kaum Lebewohl gesagt, da machte sich schon einer ihrer Diener mit einem ersten Schreiben auf den Weg<sup>76</sup>. Der Graf von Mercy-Argenteau, Gesandter Österreichs am französischen Hof, berichtet, wie er Marie Antoinette kurz nach ihrer Ankunft in Frankreich einen Brief ihrer Mutter überbrachte: *Elle s'en saisit avec une extrême vivacité en disant: ›Gott sei Dank!‹ et marquant toute la joie que lui causait cette lettre qu'elle lut sur-le-champ*<sup>77</sup>. Auch Barbara Gonzaga stand, vor allem in den ersten Monaten ihres Lebens in Urach, in ständigem Kontakt mit der Familie in Mantua. Briefe wurden zwischen den Höfen hin- und hergeschickt, ebenso Geschenke. Darüber hinaus hatte die Prinzessin eine ganze Reihe von Gegenständen aus Mantua mit nach Urach gebracht, über die sie die Verbindung zur Kultur ihrer Heimatstadt hielt. Das mit *So hat myn gnedige frow diß hernachgeschriben silbergeschir mit iren gnaden von Mantow gebracht* betitelte Kapitel eines Inventars nennt beispielsweise *zehnen gevierter silberner deller gezeichnet mit Mantow*<sup>78</sup>. Auch für Anna d'Este war die räumliche Distanz nie ein Hindernis für den interfamiliären Kontakt. Dabei wurden nicht nur Grüße ausgetauscht, sondern auch Obst und Käse, Jagdhunde und Pferde,

73 Anna d'Este an Ercole d'Este, 28. Mai 1549, in: ASMod, Canc. duc., Carteggio principi esteri 1568 A/14.

74 Konrad von Hertenstein an Barbara von Brandenburg, 24. Jan. 1475, Urach, in: FISCHER, AMELUNG, IRTENKAUF, Württemberg im Spätmittelalter (wie Anm. 67), S. 24.

75 Katrin KELLER, Zwischen Wissenschaft und Kommerz. Das Spektrum kultureller Mittler im 16. Jahrhundert, in: Wolfgang SCHMALE (Hg.), Kulturtransfer. Kulturelle Praxis im 16. Jahrhundert, Innsbruck 2003, S. 271–286, hier S. 276.

76 Brigitte STREICH, Zwischen Reiseherrschaft und Residenzbildung: Der wettinische Hof im späten Mittelalter, Köln, Wien 1989, S. 387; COESTER, Schön wie Venus (wie Anm. 12), S. 103.

77 Florimond de Mercy-Argenteau an Maria Theresia, 15. Juni 1770, Paris, in: LEVER, Correspondance (wie Anm. 23), S. 47.

78 Inventar vom 17. März 1491, in: FISCHER, AMELUNG, IRTENKAUF, Württemberg im Spätmittelalter (wie Anm. 67), S. 131.

außerdem Kochrezepte, Schmerz- und Heilmittel sowie gute Tipps im Falle von Schwangerschaften und Krankheiten, in späteren Jahren fochten die Geschwister sogar ihre Streitfälle vor Gericht gegeneinander aus<sup>79</sup>.

#### IV. Schlussbetrachtung

Wenn es einer Fürstin gelang, den Prozess der Akkulturation erfolgreich zu durchlaufen, wenn sie schon als Mädchen auf ihr späteres Leben vorbereitet worden war, sie die Sprache ihres Gemahls erlernte, wenn sie Kinder bekam, was die Integration in der Regel abschloss, so finden sich in den Quellen doch genügend Anzeichen für Trennungsschmerz und Fremdheitserfahrungen, die in manchen Fällen auch nach Jahren nicht überwunden waren. Von Marie Antoinette wissen wir, wie sehr sie sich zu Beginn ihres Lebens am französischen Hof ein Wiedersehen mit ihrer Wiener Familie wünschte: *quoique je suis très bien ici, je souhaiterais pourtant ardemment de revenir voir ma chère et très chère famille au moins pour un instant*<sup>80</sup>. Bianca Maria Sforza, von ihrem Ehemann so vernachlässigt, dass sie nicht einmal mehr *ein clains priefl* von ihm erhielt, soll in ihrer Einsamkeit schlechte Gewohnheiten angenommen haben<sup>81</sup>. Das Verhältnis der Barbara Gonzaga zu ihrem Gemahl war hingegen sehr gut, trotzdem drangen bereits ein halbes Jahr nach ihrer Ankunft in Urach Gerüchte nach Mantua, denen zufolge sie *mal contenta* wäre, was die Prinzessin jedoch abstritt<sup>82</sup>. Nach dem Tod Eberhards, und nachdem sie mehr als zwanzig Jahre in Württemberg gelebt hatte, schrieb die Witwe ihrem Neffen in Mantua einen Brief, in dem sie ihre Sehnsucht nach Italien offenbarte. Mantua sei ihr *patria natale e nido originario*, und sie wünsche nichts mehr, als ihren Lebensabend im Kreise ihrer Familie zu verbringen: *desidero ancora io repatriare, vivere e morire quel puoco che ce resta cum el sangue mio et fra li mei*<sup>83</sup>.

Anna d'Este stellt hingegen das Beispiel einer gelungenen Integration dar. Bereits kurz nach ihrer Ankunft in Frankreich hatte sie sich vollständig an die französischen Lebensverhältnisse angepasst, sie verfasste ihre Briefe bis auf wenige Ausnahmen auf Französisch, sie kleidete sich nach französischer Mode und war ganz in das System des Hofes integriert. Ihre rasche Annäherung an die unbekanntenen Verhältnisse im Königreich und an die Familie ihres Gemahls in den ersten Wochen und Monaten ihres Lebens bei Hofe, ihre gute Beziehung zum Herrscherpaar und zu den Damen des französischen Adels waren der Prinzessin durch Herkunft und Erziehung erheb-

79 COESTER, Schön wie Venus (wie Anm. 12), S. 61, 159–163, 168–171, 210–215.

80 Marie Antoinette an Maria Theresia, 12. Juli 1770, Choisy, in: LEVER, Correspondance (wie Anm. 23), S. 50.

81 Niklas von Firmian an Matthäus Lang, 10. Juli 1499, Freiburg, in: WIESFLECKER, Kaiser Maximilian I. (wie Anm. 64), S. 369. Vgl. Maffeo Pirovano an Ludovico Sforza, 23. Nov. 1494, Antwerpen, in: Johannes F. BÖHMER, Regesta Imperii, Bd. 14: Ausgewählte Regesten des Kaiserreiches unter Maximilian I., 1493–1519, Bd. 1, bearb. v. Hermann WIESFLECKER, Wien, Köln 1990, S. 122, Nr. 1162.

82 Barbara Gonzaga an Barbara von Brandenburg, Dez. 1474, in: FISCHER, AMELUNG, IRTENKAUF, Württemberg im Spätmittelalter (wie Anm. 67), S. 22.

83 Barbara Gonzaga an Francesco Gonzaga, 23. Okt. 1496, Böblingen, in: Ibid., S. 23. Barbara Gonzaga kehrte jedoch nie nach Mantua zurück. Sie starb 1503 in Böblingen.

lich erleichtert worden. Aufgewachsen an einem französischen Hof in Italien, beeinflusst von sprachlicher, kultureller und, aufgrund ihrer dem Calvinismus anhängenden Mutter, konfessioneller Vielfalt, war die Prinzessin den Anforderungen gewachsen, die eine neue Umgebung und ein neues Leben an sie stellten. Wenn die von ihren Begleitern während der ersten Tage ihrer Reise oder direkt nach dem Abschied von ihrem italienischen Gefolge beobachteten Tränen auch auf ein anfängliches Unbehagen hinweisen, so finden sich nach ihrer Ankunft bei Hofe weder in den Berichten der zahlreichen Beobachter noch in den Briefen der Prinzessin Klagen über ihre neue Situation<sup>84</sup>.

Erfolg oder Misserfolg bei der Integration einer Fürstin in ihr neues Umfeld hingen folglich von verschiedenen Faktoren ab, die von Fall zu Fall unterschieden werden müssen. Demgegenüber zeigen die geschilderten Beispiele aber auch einige spezifische Elemente der Brautfahrt. In allen Fällen stellt sich die Brautfahrt als ein Prozess der individuellen Wandlung innerhalb eines größeren Prozesses des Austauschs zwischen zwei Höfen dar. Der definitive Charakter der Reise und der von jeder Prinzessin mehr oder weniger vollzogene Bruch mit der Kultur ihres Herkunftslandes gehören ebenso zu den typischen Elementen wie die Rituale um Abschied und Willkommen, um Trennung und Aufnahme sowie die Inszenierung von Trauer und Schmerz. In allen Fällen hatte die Brautfahrt einen großen repräsentativen Wert, sowohl für die Familie der Prinzessin als auch für die ihres Gemahls, und sie diente der Selbstdarstellung der Fürsten. Darüber hinaus fungierten ins Ausland verheiratete Frauen in der Regel als *cultural brokers*, ihre Anwesenheit an den fremden Höfen war von Bedeutung für die familiäre Vernetzung und den Kulturtransfer von Hof zu Hof. Die Braut auf ihrer Reise vollzog nicht nur eine Bewegung durch den Raum, sie wechselte auch das kulturelle Referenzsystem, musste sich an neue Erwartungen und Normen anpassen, was sich am offensichtlichsten in Kleidung und Frisur äußerte.

Schließlich zeigen die genannten Beispiele die Bedeutung, welche die Überschreitung von symbolischen, kulturellen, unsichtbaren Grenzen für eine Braut auf Reisen hatte. Die zentralen Momente der Brautfahrt – die Übergabe der Braut nebst Umkleidezeremonie, die erste Begegnung mit dem Gemahl, die Verabschiedung des Gefolges – wurden sorgfältig als Grenzübertritte inszeniert. Es waren dies gleichzeitig Momente größter emotionaler Spannung, in denen das Empfinden von Fremdheit seinen Höhepunkt erreichte. Bestimmte Strategien, wie die gründliche Vorbereitung der Braut auf ihr künftige Leben, halfen bei der Minderung von Fremdheitserfahrungen, sprachliche Grenzen wurden mit Hilfe von Dolmetschern überwunden, kulturelle durch Briefe, Geschenke und den Austausch mit der Herkunftsfamilie. Letzten Endes kam es beim Prozess der Akkulturation aber vor allem auf die Fähigkeit der jungen Frau zur Anpassung an. Oder, wie es Konrad von Hertenstein in Hinblick auf die Eingliederung der Barbara Gonzaga in den Württemberger Hof feststellte: *ain yde person mus sich nach aim lantcz siten richten, das lant richt sich nach dem menschen nicht*<sup>85</sup>.

84 Vgl. COESTER, »alla italiana« (wie Anm. 47).

85 Konrad von Hertenstein an Barbara von Brandenburg, 4. Okt. 1474, in: SPIESS, Fremdheit und Integration (wie Anm. 41), S. 279.

KLAUS MALETTKE

## LE RÔLE DE L'ALLEMAGNE DANS LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LOUIS XIV

*Ces légères contestations avec l'Empereur firent que je m'attachai encore davantage à diminuer en Allemagne son crédit ou celui que la maison d'Autriche s'y est acquis depuis deux siècles; et m'étant encore plus exactement informé de la disposition des esprits, je détachai de cette cabale, par une négociation de quelques mois, l'électeur de Trèves. Il entra dans l'Alliance du Rhin, c'est-à-dire dans un parti puissant et considérable que j'avais formé au milieu de l'Empire, sous prétexte de maintenir le traité de Munster et la paix de l'Allemagne<sup>1</sup>.*

Ce passage des fameux «Mémoires pour l'instruction du Dauphin» à la rédaction desquels Louis XIV a directement participé, mérite quelques remarques à propos de la manière que le roi a utilisé les termes de l'«Allemagne» et de l'«Empire». Ce passage et d'autres indiquent que le roi identifiait essentiellement le «Saint-Empire» avec l'«Allemagne»<sup>2</sup>. Dans la correspondance diplomatique, on peut retrouver très souvent cette même identification. Ceci est par exemple le cas dans l'instruction donnée au plénipotentiaire Louis de Verjus, comte de Crécy, envoyé à la Diète de Ratisbonne en juillet 1679. Son auteur ne distingue pas non plus de manière très claire entre l'Allemagne et l'Empire<sup>3</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, on trouve aussi la formule de »l'Empire d'Allemagne«. Cependant, elle est moins fréquente qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Dans sa thèse, l'historien allemand Guido Braun a constaté que »dans le dictionnaire de Moréri, le terme »Empire« est employé principalement au sens juridique et pour désigner une entité politique. Par contre, celui d'»Allemagne« y apparaît surtout com-

1 Louis XIV, Mémoires pour l'instruction du Dauphin. Présentation par Pierre GOUBERT, Paris 1992, p. 77.

2 Cf. aussi Klaus MALETTKE, Ludwig XIV. und Deutschland, dans: Klaus MALETTKE, Christoph KAMPMANN (dir.), Französisch-deutsche Beziehungen in der neueren Geschichte. Festschrift für Jean Laurent Meyer zum 80. Geburtstag, Berlin 2007, p. 97–107.

3 Mémoire pour servir d'instruction au S[ieur] Verjus, conseiller du Roi en son Conseil. Secrétaire du cabinet de Sa Majesté, allant plénipotentiaire de sa part à la diète de Ratisbonne, dans: Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution Française, t. XVIII, Diète Germanique, avec une introduction et des notes par Bertrand AUERBACH, Paris 1912, p. 41; voir aussi Klaus MALETTKE, Les relations entre la France et le Saint-Empire au XVII<sup>e</sup> siècle, Paris 2001, p. 539.

4 Guido BRAUN, La connaissance du droit public allemand en France des traités de Westphalie au Renversement des alliances (1643–1756). Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'Université Paris IV-Sorbonne, Discipline: Histoire moderne et contemporaine, manuscrit, Paris 2007, p. 372. Je remercie l'auteur de m'avoir permis d'utiliser son manuscrit.

me une notion géographique dont les limites ne sont pas bien définies, mais qui traduit aussi des liens historico-culturels, ecclésiastiques ou linguistiques, et dépasse en cela les frontières de l'Empire [...]»<sup>5</sup>. Vu ces données que je viens d'esquisser, je n'ai pas commis d'anachronisme lorsque j'ai utilisé le terme de l'«Allemagne» dans le titre de ma conférence.

Celle-ci est divisée en trois parties. Dans la première, je traiterai des éléments fondamentaux de la politique étrangère de Louis XIV et de sa perception de l'organisation politique du Saint-Empire. La deuxième est consacrée à la question de savoir quel rôle l'Allemagne a joué dans le cadre de la politique étrangère du roi. Dans la troisième partie, je présenterai quelques conclusions générales.

### 1. Éléments fondamentaux de la politique étrangère de Louis XIV et sa perception de l'organisation politique du Saint-Empire

Sur le plan de la politique étrangère, Louis XIV n'avait pas de programme précis à long terme, il n'avait pas formulé de «grand dessein». À y regarder de plus près, le roi avait sur la scène internationale plutôt le comportement et les réflexes d'un pragmatique. Sa politique extérieure ne peut pas être résumée en une formule unique et péremptoire. On ne peut pas y reconnaître non plus une unité profonde. Elle n'a pas été la même d'un bout à l'autre de son règne. «Les idées (quand il y en a eu), les conceptions, les principes politiques, le caractère du souverain, ceux des collaborateurs immédiats, et enfin les circonstances, tout cela a changé au cours des cinquante-quatre ans, pendant lesquels Louis XIV a détenu le pouvoir.»<sup>6</sup> Mais il ne restait pas en expectative, il s'efforçait plutôt de susciter des conjonctures favorables à ses intérêts et à ceux du royaume, d'empêcher la formation de coalitions antifrANÇAISES ou – si cela était impossible – de les détruire par des mesures militaires préventives. On lit à ce propos dans les «Mémoires»: *L'industrie [c'est-à-dire l'habileté] est à relever les circonstances particulières, pour en profiter; et on ne fait jamais rien d'extraordinaire, de grand et de beau, qu'en y pensant plus souvent et mieux que les autres*<sup>7</sup>.

Pendant tout son règne personnel, ce fut bien le roi, et le roi seul qui, après avoir consulté le Conseil d'En haut ou après avoir pris le conseil d'un de ses ministres, décida vraiment de sa politique étrangère. Ceci n'exclut pas que, de temps en temps, l'un ou l'autre des ses ministres d'État jouait un rôle plus grand dans les procès de décision. Lors des préparatifs de la guerre contre la République des Provinces-Unies des Pays-Bas (1672–1678/79), ce fut le cas pour le secrétaire d'État à la guerre, Louvois. Mais Louis XIV n'exagérait pas lorsqu'il constatait dans ses «Mémoires» à propos de son engagement personnel dans domaine de la politique:

*[...] c'est ici la dixième année que je marche, comme il me semble, assez constamment dans la même route, ne relâchant rien de mon application; informé de*

5 Cf. l'article «Allemagne», dans: Louis MORÉRI, Le Grand Dictionnaire Historique, ou le mélange curieux de l'Histoire sacrée et profane [...], nouvelle [vingtième] édition revue, corrigée et augmentée, t. I., 1, Paris 1759, p.383–397; cf. aussi BRAUN, La connaissance (voir n. 4), p. 373–374.

6 Louis ANDRÉ, Louis XIV et l'Europe, Paris 1950, p. 3.

7 Louis XIV, Mémoires (voir n. 1), p. 128.

*tout; écoutant mes moindres sujets; sachant à toute heure le nombre et la qualité de mes troupes, et l'état de mes places; traitant immédiatement avec les ministres étrangers; recevant et lisant les dépêches; faisant moi-même une partie des réponses, et donnant à mes secrétaires la substance des autres; [...] me faisant rendre compte directement par ceux que je mets dans les emplois importants; tenant mes affaires aussi secrètes qu'aucun autre l'ait fait avant moi; [...] et retenant, si je ne me trompe, ceux qui me servent, quoique comblés de bienfaits pour eux-mêmes et pour les leurs, dans une modestie fort éloignée de l'élévation et du pouvoir des premiers ministres<sup>8</sup>.*

Mais si les documents dont dispose la recherche historique sur la politique extérieure de Louis XIV ne nous fournissent pas d'indices sur l'existence d'une unité profonde ou d'un programme précis à long terme orientant sa politique étrangère, le roi avait néanmoins quelques idées, quelques convictions générales et quelques conceptions concernant les objectifs à poursuivre sur le plan de la politique extérieure ainsi que concernant son métier de roi qui influençaient ses décisions dans ces domaines. Les historiens constatent que l'amour de la gloire et de la réputation l'inspira presque toujours. Les termes de *ma dignité, ma gloire, ma grandeur* et *ma réputation* apparaissent presque comme un leitmotiv dans les »Mémoires« du roi et dans d'autres documents émanant de lui. Cependant, il avait conscience des dangers résultant d'une politique dominée par une avidité effrénée de gloire. C'est pourquoi, il constata dans ses »Mémoires«: *[...] que la grandeur de notre courage ne nous doit pas faire négliger le secours de notre raison, et que plus on aime chèrement la gloire, plus on doit tâcher de l'acquérir avec sûreté [...]*<sup>9</sup>.

La *gloire* et la *réputation* de Louis XIV étaient étroitement liées au pouvoir et au bien de l'État. Mais l'intérêt de l'État devait toujours passer avant celui du roi. Louis XIV ne voulut jamais sacrifier l'État à ses intérêts personnels et dynastiques, comme en témoignent ses réflexions sur le métier du roi (1679): *l'intérêt de l'État doit marcher le premier [...]. Quand on a l'État en vue, on travaille pour soi. Le bien de l'un fait la gloire de l'autre*<sup>10</sup>. Si le roi était convaincu qu'il était l'incarnation personnelle de l'intérêt général, il distinguait très bien sa personne de l'État. Pour la dernière fois, il releva cette différence à son lit de mort et dit: *Je m'en vais, mais l'État demeurera toujours*<sup>11</sup>.

Il n'y a pas de doute que Louis XIV connaissait à fond la doctrine de la raison d'État telle qu'elle était conçue à son époque. Dans ses »Mémoires«, il la considéra comme la *première des lois*:

*[...] il y a toujours moins de mal pour le public à supporter qu'à contrôler même le mauvais gouvernement des rois dont Dieu seul est le juge, et que ce qu'ils*

8 Ibid., p. 58–59.

9 Ibid., p. 150.

10 ANDRÉ, Louis XIV et l'Europe (voir n. 6), p. XII.

11 Cité par Roland MOUSNIER, dans: Fritz HARTUNG, Roland MOUSNIER, Quelques problèmes concernant la monarchie absolue, dans: Relazioni del X Congresso Internazionale di Scienze Storiche, Roma 4–11 settembre 1955, vol. IV, Storia moderna, Firenze 1956, p. 9.

*semblent faire contre la loi commune est fondé le plus souvent sur la raison d'État, qui est la première des lois, du consentement de tout le monde, mais la plus inconnue et la plus obscure à tous ceux qui ne gouvernent pas*<sup>12</sup>.

Louis XIV évoqua aussi la doctrine du *bellum justum*, le sujet d'une guerre légitime<sup>13</sup>, dans ses »Mémoires«. Expliquant sa réaction à une affaire de préséance survenue à Londres entre l'envoyé français et celui de l'Espagne, le roi constata:

*La guerre, quand elle est nécessaire, est une justice non seulement permise, mais commandée aux rois: c'est une injustice, au contraire, quand on s'en peut passer et obtenir la même chose par des voies plus douces. Je la regardai de cette sorte, et c'est ce qui me fit réussir. Si je n'eusse pas été intérieurement disposé à l'entreprendre au besoin pour l'honneur de ma couronne, la négociation ne m'aurait assurément point produit cet effet. Si j'eusse fermé la porte à toute négociation, portant d'abord les choses aux dernières extrémités, je ne sais quelles batailles et quelles victoires m'auraient acquis un pareil avantage, sans compter tant de sang à répandre, le sort des armes toujours douteux, et l'interruption de tous mes desseins pour le dedans du Royaume*<sup>14</sup>.

Cependant, Louis XIV était décidé à effacer par sa politique le reproche qu'on fait depuis si longtemps aux Français [...] qu'ils savent conquérir, et ne savent pas conserver<sup>15</sup>. Et il souligna qu'il adhérerait à un »principe général« qui devrait être respecté par le Dauphin: *c'est, mon fils, qu'en ces sortes de rencontres fâcheuses, comme il n'est pas possible qu'il n'en arrive dans la vie des rois, ce n'est point assez de réparer le mal, si on n'ajoute quelque bien qu'on n'avait pas*<sup>16</sup>.

Comme tant d'autres monarques, acteurs politiques et juristes de son époque, Louis XIV réfléchit aussi sur le problème si et jusqu'à quelle limite des traités internationaux devaient être respectés. Les pensées qu'il développa à ce sujet dans ses »Mémoires« nous prouvent que le roi ne se faisait pas d'illusions. S'adressant directement au Dauphin, il lui dit:

*[...] vous devez apprendre deux choses: l'une, que ni la religion des traités ni la foi des paroles données ne sont pas assez fortes pour retenir ceux qui naturellement sont de mauvaise foi; et l'autre, que dans l'exécution de nos desseins, nous ne devons faire fondement que sur la connaissance de nos propres forces. Encore qu'il soit de la probité d'un prince d'observer indispensablement ses paroles, il n'est pas de sa prudence de se fier absolument à celle d'autrui. Il faut même savoir que, sur ce sujet, les plus fortes précautions sont inutiles. Il n'est point de*

12 Louis XIV, Mémoires (voir n. 1), p. 67.

13 *Car il est vrai que j'aurais porté jusqu'aux dernières extrémités un ressentiment aussi juste que celui-là, et que même dans ce mal j'aurais regardé comme un bien le sujet d'une guerre légitime, où je pusse acquérir de l'honneur, en me mettant à la tête de mes armées.* Ibid., p. 100.

14 Ibid., p. 105.

15 Ibid., p. 78.

16 Ibid., p. 104.

*clause si nette qui ne souffre quelque interprétation, et dès lors qu'on a pris la résolution de se dédire, on en trouve aisément le prétexte. Chacun parle dans les traités suivant ses intérêts présents; mais la plupart tâchent après d'expliquer leurs paroles suivant les conjonctures qui se présentent, et quand la raison qui a fait promettre ne subsiste plus, on trouve peu de gens qui fassent subsister leurs promesses*<sup>17</sup>.

Mais à propos du respect des traités, Louis XIV distingue entre les princes et les acteurs politiques qui gouvernent des États aristocratiques.

*Les princes, en qui l'éclat de leur naissance et l'honnêteté de leur éducation ne produit d'ordinaire que des sentiments nobles et généreux, ne peuvent laisser tellement altérer ces bons principes qu'il n'en demeure toujours quelque impression dans leur esprit. [...] Mais il n'en est pas ainsi de ces gens de condition médiocre, par qui les États aristocratiques sont gouvernés. Les résolutions qui se prennent dans leurs conseils ne sont fondées sur un autre principe que sur celui de leur utilité. [...] De ces vérités, mon fils, l'instruction que vous pouvez tirer n'est pas qu'on doive s'abstenir absolument de toute sorte de société avec ces sortes d'États. Car, au contraire, je tiens qu'un prince habile doit savoir mettre toutes choses en usage pour parvenir à ses fins. Mais il faut seulement que dans le procédé que nous tenons avec eux, nous établissions pour principale maxime que, quoi que nous puissions faire pour eux, ou de fâcheux ou d'obligeant, ils ne manqueront jamais de nous rechercher toutes les fois qu'ils croiront y voir quelque profit et ne balanceront aussi jamais à nous quitter dès lors qu'ils trouveront quelque danger à nous suivre*<sup>18</sup>.

En 1629, Richelieu formula comme objectif général de sa stratégie politique: *rendre le Roi le plus puissant monarque du monde et le prince le plus estimé*<sup>19</sup>. Pour Louis XIV il n'y avait pas de doute que sa couronne *ne soit la première de toute la chrétienté*<sup>20</sup>. Et dans un autre passage de ses »Mémoires« il exprima son espoir à l'égard du Dauphin *que je vous laisserai encore plus de puissance et plus de grandeur que je n'en ai, et je veux croire ce que je souhaite, c'est-à-dire que vous en ferez encore un meilleur usage que moi*<sup>21</sup>. N'est-ce pas l'aveu que Louis XIV de son côté aspira à une monarchie universelle, et par conséquent à l'hégémonie en Europe, ce que ses adversaires lui reprochèrent de plus en plus à partir de la fin des années 1660<sup>22</sup>? Je crois qu'une telle interprétation est erronée, du moins elle ne s'impose pas. À mon avis, c'est à juste titre que notre collègue Olivier Chaline constata dans son excellente monographie sur »Le règne de Louis XIV«, publiée en 2005:

17 Ibid., p. 200–201.

18 Ibid., p. 201–202.

19 Cité par Hermann WEBER, *Chrétienté et équilibre européen dans la politique du cardinal de Richelieu*, dans: XVII<sup>e</sup> Siècle 166 (1990), p. 14.

20 Louis XIV, *Mémoires* (voir n. 1), p. 103.

21 Ibid., p. 106.

22 Cf. MALETTKE, *Les relations* (voir n. 3), p. 217 et 544.

»[...] entre le début de son règne personnel et les années 1690, (le roi de France) se perçoit comme l'arbitre de l'Europe, ce qui lui fait trouver normal d'imposer sa volonté aux autres princes. Pourtant, jusque dans les années les plus agressives, le roi de France n'a jamais aspiré à la domination de toute l'Europe. Il entend seulement en être le monarque le plus puissant«<sup>23</sup>.

Être *l'arbitre des affaires de l'Europe* et se faire reconnaître comme tel, ce fut, dès le début de son règne personnel la conception fondamentale que Louis XIV avait de sa politique étrangère ainsi que du rang et de la dignité qui lui étaient dus. C'est pourquoi il évoqua avec une grande satisfaction dans ses »Mémoires« qu'il avait été choisi comme arbitre pour trouver une solution dans un litige survenu en 1666 entre l'électeur de Mayence et celui du Palatinat. Le roi nota à ce propos: *Je fus bien aise aussi d'être pris pour arbitre avec la couronne de Suède entre l'électeur de Mayence et le Palatin, sur la contestation qu'ils avaient pour le droit de »vilfranc, mais je ne voulais pas souffrir que, sur la diversité de nos avis, l'Empereur pût être nommé surarbitre [...]*<sup>24</sup>. Ce n'est pas par hasard que dans des manifestations panégyriques des années 1670, Louis XIV fut célébré comme *Arbitre de la Chrétienté* ou comme *Arbitre des affaires de l'Europe*. Un assez grand nombre d'auteurs était convaincu que le rang et la position de l'arbitre de l'Europe, de la Chrétienté, lui permettrait de rendre la paix à l'Europe, d'y établir la paix universelle. C'est ainsi que le philologue et historien célèbre François Charpentier (1620–1702) s'adressa au roi dans son discours qu'il prononça à la séance solennelle de l'Académie Française qui avait eu lieu le 24 juillet 1679 en présence du roi pour célébrer la conclusion des traités de paix de Nimègue. *Convaincus de la Justice & de la grandeur d'Ame de LOUIS LE GRAND [les autres potentats de l'Europe] ne demandent point d'autre Arbitre que luy mesme*<sup>25</sup>. Et Charpentier s'exclama: *LOUIS parle et la Paix est faite*<sup>26</sup>. L'auteur de la brochure intitulée »Les Victoires du Roy couronnées par l'ouvrage glorieux de la Paix« et publiée en 1678 fêta le roi de la manière suivante:

*Autant de temps que les Souverains & les Princes de l'Europe vous regarderont comme l'Arbitre de leurs differens & vous prieront d'Estre le Mediateur de leurs interests, nous ne verront plus ny division ny partage, entre les Nations les plus contraires, & les peuples les plus opposez; le Calme & la tranquillité de vostre Royaume seront la regle du repos des autres; & nostre Sieclé jouissant avec plaisir des douceurs de la Paix que V. M. nous aura procurée*<sup>27</sup>.

Selon l'opinion de la plupart des auteurs de telles publications panégyriques, Louis XIV possédait en tant qu'arbitre l'empire sur la paix et la guerre en Europe. Mais il

23 Olivier CHALINE, *Le règne de Louis XIV*, Paris 2005, p.118–119.

24 Louis XIV, *Mémoires* (voir n. 1), p. 154.

25 Cité par Christoph KAMPMANN, *Arbiter und Friedensstiftung. Die Auseinandersetzung um den politischen Schiedsrichter im Europa der Frühen Neuzeit*, Paderborn et al. (Quellen und Forschungen aus dem Gebiet der Geschichte, Neue Folge, Heft 21), p. 199.

26 Cité *ibid.*

27 Cité *ibid.*, p. 213.

n'avait acquis cet empire que grâce à ses qualités exceptionnelles, grâce à sa grande autorité. Cependant, cette grande autorité ne devait pas être confondue avec une domination de toute l'Europe, avec l'idée de la monarchie universelle<sup>28</sup>.

Comme pour Richelieu et Mazarin, la branche espagnole de la Maison d'Autriche – la *Casa d'Autria* – fut longtemps pour Louis XIV aussi l'adversaire principal. Le jeune roi constata à ce propos dans ses »Mémoires« pour l'année 1661:

*L'état des deux couronnes de France et d'Espagne est tel aujourd'hui, et depuis longtemps dans le monde, qu'on ne peut élever l'une sans abaisser l'autre. Cela fait entre elles une espèce d'inimitié permanente que les traités peuvent couvrir, mais qu'ils n'éteignent jamais, parce que le fondement en demeure toujours, et que l'une d'elles travaillant contre l'autre, ne croit pas tant nuire à autrui, que se maintenir et se conserver soi-même, devoir si naturel qu'il emporte facilement tous les autres. Et à dire la vérité et sans déguisement, elles n'entrent jamais ensemble qu'avec cet esprit dans aucun traité. [...] Ainsi l'on pourrait dire qu'en se dispensant également d'observer les traités, à la rigueur on n'y contrevient pas, parce qu'on n'en a point pris les paroles à la lettre, quoiqu'on n'ait pu employer que celles-là, comme il se fait, mais d'une autre sorte, dans le monde en celles des compliments, absolument nécessaires pour vivre ensemble, et qui n'ont qu'une signification bien au-dessous de ce qu'elles sonnent<sup>29</sup>.*

Quant à l'empereur, traditionnellement élu parmi les membres de la branche cadette de la Maison d'Autriche, Louis XIV n'eut pas d'estime particulière son égard au début de son règne. Le roi nota pour l'année 1661: *Je ne voyais rien à craindre de l'Empereur, choisi seulement parce qu'il était de la maison d'Autriche, lié en mille sortes par une capitulation avec les États de l'Empire, peu porté à rien entreprendre, et dont les résolutions suivraient apparemment le génie plutôt que l'âge et la dignité<sup>30</sup>*. Et dans un autre passage, où le roi veut démontrer la supériorité des rois de France, rois héréditaires, et qui peuvent se vanter qu'il n'y a aujourd'hui dans le monde, sans exception, ni meilleure maison que la leur, ni monarchie aussi ancienne, ni puissance plus grande, ni autorité plus absolue<sup>31</sup>, Louis XIV dessine un tableau assez superficiel de la position des empereurs ainsi que de leur possibilité d'agir sur le plan politique au sein de l'Empire.

*Pour en revenir aux empereurs d'aujourd'hui, il vous est aisé, mon fils, de comprendre par tout ce discours, qu'ils ne sont nullement ce qu'étaient les anciens empereurs romains, ni ce qu'étaient nos aïeux. Car à leur faire justice, on doit les regarder seulement comme les chefs et les capitaines-généraux d'une République d'Allemagne, assez nouvelle en comparaison de plusieurs autres États, et qui n'est ni si grande ni si puissante qu'elle doive prétendre aucune supériorité sur les nations voisines. Leurs résolutions les plus importantes sont*

28 Cf. *ibid.*, p. 207.

29 Louis XIV, *Mémoires* (voir n. 1), p. 70–71.

30 *Ibid.*, p. 49.

31 *Ibid.*, p. 76.

*soumises aux délibérations des États de l'Empire; on leur impose, en les élisant, les conditions qu'on veut; la plupart des membres de la République, c'est-à-dire des princes et des villes libres d'Allemagne, ne déferent à leurs ordres qu'autant qu'il leur plaît. En cette qualité d'empereurs, ils n'ont que très peu de revenus et s'ils ne possédaient de leur chef d'autres États héréditaires, ils seraient réduits à n'avoir pour habitation dans tout l'Empire que l'unique ville de Bamberg, que l'évêque qui en est seigneur souverain, est obligé de leur céder en ce cas-là<sup>32</sup>.*

Cependant, les expériences politiques que le roi a dus faire, surtout à partir des années 1680, ont amené Louis XIV à corriger son jugement qu'il avait formulé à propos des possibilités d'action politique dont pouvait disposer l'empereur Léopold I<sup>er</sup> (1658–1705). J'y reviens dans la deuxième partie de ma conférence. En général, on peut constater grâce aux résultats de recherches fournis par un nombre croissant d'études récentes que le roi et ses principaux acteurs politiques chargés des affaires allemandes disposaient de connaissances détaillées et remarquablement fondées de la structure complexe de l'organisation politique du Saint-Empire ainsi que des divers mécanismes qui en étaient des éléments caractéristiques<sup>33</sup>. Mais le roi, ses principaux conseillers politiques concernant les affaires du Saint-Empire et les diplomates envoyés en Allemagne avaient des difficultés à bien comprendre les rapports très complexes existant entre le pouvoir de l'empereur et celui des princes, c'est-à-dire des États d'Empire, des rapports politiques qui n'étaient pas clairement déterminés et sans équivoque. C'est à juste titre que notre collègue allemand Guido Braun conclut dans sa thèse déjà évoquée:

»En effet, s'il y a un aspect particulier qui apparaît très clairement dans la majorité des sources que nous venons d'étudier, c'est la tendance des Français à interpréter l'ordre politique du Saint-Empire d'une façon dichotomique, en opposant les États d'un côté à l'empereur de l'autre. Or, cette dichotomie simplifie les réalités constitutionnelles de l'Allemagne. Les clivages politiques, religieux, constitutionnels, dynastiques, etc. ne manquaient pas entre les États et on peut même prétendre qu'il était un élément structurel de ce système que, dans ce genre de conflits entre les États, certains d'entre eux cherchaient l'appui et le soutien de l'empereur; ce dernier jouait aussi un rôle protecteur face aux

32 Ibid., p. 76.

33 Cf. Klaus MALETTKE, La présentation du Saint Empire romain germanique dans la France de Louis XIII et de Louis XIV. Étude sur la circulation des œuvres et des jugements au XVII<sup>e</sup> siècle, dans: Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte 14 (1986), p. 209–228; ID., Les relations (voir n. 3), p. 51–69; ID., La perception de la «souveraineté territoriale» et de la «souveraineté» des princes d'Empire en France au XVII<sup>e</sup> siècle, dans: Jean-François KERVÉGAN, Heinz MOHNHAUPT (dir.), Wechselseitige Beeinflussungen und Rezeptionen von Recht und Philosophie in Deutschland und Frankreich. Influences et réceptions mutuelles du droit et de la philosophie en France et en Allemagne. Drittes deutsch-französisches Symposium vom 16. bis 18. September 1999 in La Bussière/Dijon, Frankfurt am Main 2001 (Ius Commune. Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Europäische Geschichte Frankfurt am Main. Sonderhefte. Studien zur Europäischen Rechtsgeschichte, 144), p. 69–89; ID., Ludwig XIV. und Deutschland (voir note 2).

petits États et à une grande partie des villes impériales soucieuses de garder leur indépendance des territoires princiers qui les entouraient. Au lieu d'une vision de l'Empire comme une espèce de république aristocratique, que l'historiographie traditionnelle du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle a maintes fois reprochée aux Français d'Ancien Régime mais qui n'avait pas toujours été majoritaire parmi eux, nous pensons que le véritable problème des Français était de se dégager de cette conception dichotomique; s'ils ont bien fait des progrès à ce propos au XVIII<sup>e</sup> siècle, s'en tenir à une telle dualité fut peut-être l'erreur fondamentale du siècle de Louis XIV à l'égard de l'Allemagne<sup>34</sup>.

## 2. Le rôle de l'Allemagne dans la politique extérieure de Louis XIV

Considérée sous l'aspect de cette problématique, la politique étrangère du roi peut être divisée en trois phases. Les années de 1661 jusqu'environ à la fin de la guerre que la France mena contre la République des Provinces-Unies des Pays-Bas, c'est-à-dire jusqu'en 1678/79, constituent la première phase. Au cours de cette phase, des intérêts dynastiques, la volonté de s'établir comme arbitre des affaires de l'Europe et d'assurer la prééminence de la Maison de Bourbon étaient les objectifs principaux de la politique étrangère de Louis XIV. »[...] l'élément dynastique [était] essentiel dans les relations internationales, l'Europe vivant au rythme des alliances, des naissances et des successions. Il serait pourtant erroné de faire des espérances de Louis XIV un souci permanent et immuable<sup>35</sup>, comme beaucoup d'historiens le crurent au XIX<sup>e</sup> siècle. Au premier plan de ses espérances dynastiques, se trouva la problématique de la Succession d'Espagne qui dès 1659 fut une préoccupation du roi »qui crût en importance au long du règne, tout en conduisant à des choix politiques variés selon les circonstances<sup>36</sup>. Grâce à son mariage avec l'infante Marie-Thérèse, Louis avait obtenu la chance de formuler des prétentions territoriales, sinon d'envisager un règlement favorisant la dynastie des Bourbons au moment où la question de la Succession d'Espagne s'ouvrait.

Le 17 septembre 1665, Philippe IV, roi d'Espagne (1621–1665), mourut. Le nouveau roi Charles II (1665–1700) était un enfant d'une très faible constitution physique, un perpétuel malade. Les milieux autorisés des cours européennes étaient convaincus que le problème de la Succession d'Espagne serait rapidement posé. Ce problème dont nous ne voulons pas traiter les détails restait donc à l'ordre du jour de la diplomatie européenne. Dès le début de son règne personnel, Louis XIV était décidé de profiter des conjonctures favorables se présentant à lui. Il dirigea ses ambitions vers les Pays-Bas espagnols. Dans ses »Mémoires«, il nota pour l'année de 1667 à propos des Pays-Bas espagnols:

*[...] considérant [...] la conjoncture où je me trouvais, la Flandre dépourvue d'argent et d'hommes, l'Espagne gouvernée par une princesse étrangère [la rei-*

34 BRAUN, La connaissance (voir note 4), p.1227.

35 CHALINE, Le règne de Louis XIV (voir n. 23), p. 114.

36 Ibid.

ne-régente, Marie-Anne d'Autriche], *l'Empereur incertain de ses résolutions, la maison d'Autriche réduite à deux têtes, ses forces épuisées par diverses guerres, ses partisans presque tous refroidis, et mes sujets pleines de zèle pour moi, je crus que je ne devais pas perdre une occasion si favorable d'avancer mes desseins [...] <sup>37</sup>.*

En effet, il y avait un assez grand nombre d'indices qui semblait signaler que non seulement la position politique et militaire de l'Espagne mais aussi celle de l'empereur Léopold I<sup>er</sup> étaient assez faibles dans ces années. L'empereur sortait affaibli de la guerre de Trente Ans. Les stipulations des traités de paix de Munster et d'Osnabrück concernant sa position politique au sein du Saint-Empire que l'empereur dut concéder lui furent sans aucun doute assez défavorables<sup>38</sup>. Cependant, la paix de Westphalie offrait à l'empereur suffisamment de possibilités pour lui permettre de réaffirmer sa position et son influence après les dommages qu'elles avaient subis en 1648. La politique habile menée par Ferdinand III (1637–1657) et Léopold I<sup>er</sup>, dont le règne dura près d'un demi-siècle, renforça leur position et leurs possibilités d'action politique. L'abandon de la politique d'alliance confessionnelle avec l'Espagne, dont le jeune empereur Léopold se détourna progressivement à partir de 1658, ainsi que la reconnaissance et l'adoption sans réserves des traités de Westphalie à Vienne, jouèrent un rôle décisif dans ce renforcement de sa position au sein de l'Empire. Exception faite de l'ambassadeur français auprès de la Diète d'Empire, Robert-Vincent de Gravel, Louis XIV et ses principaux conseillers sur le plan de la politique allemande ont mis assez longtemps à bien saisir cette évolution et à lui rendre compte dans leurs décisions politiques.

Poursuivant ses ambitions dynastiques et territoriales ainsi que ses objectifs en vue de s'établir comme arbitre des affaires politiques en Europe, Louis XIV se servit d'une double stratégie dans sa politique allemande. Mais au centre de ses premières grandes actions sur le plan de la politique extérieure se trouvait l'Espagne et pas encore l'Empire et l'empereur. Sa politique aboutissant à la guerre de Dévolution de 1667/68 et en fin de compte à des conquêtes dans les Pays-Bas espagnols ainsi qu'au premier traité de partage de 1668 est caractérisée par cette double stratégie appliquée aux affaires allemandes. Cette double stratégie visait à contrecarrer chaque intervention venant du côté soit des États d'Empire ou de l'empereur pour empêcher la réalisation des ambitions que Louis XIV nourrissait à l'égard des Pays-Bas espagnols. Le roi voulait isoler autant que possible l'Espagne et se protéger des actions hostiles venant du côté allemand.

Vu la complexité du problème de la Succession d'Espagne, il est compréhensible que toute velléité allemande de placer le Cercle de Bourgogne, c'est-à-dire la Franche-Comté d'une part, les Pays-Bas espagnols, soit Flandre, Hainaut, Artois etc. de l'autre, sous la garantie générale de l'Empire était ressentie à la cour de France comme une menace, comme une affaire qui devait être empêchée. Aussi Louis XIV donna-t-il

37 Louis XIV, Mémoires (voir n. 1), p. 218–219.

38 Cf. à ce propos Klaus MALETTKE, Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique, dans: XVII<sup>e</sup> Siècle 210 (2001), p. 113–144.

ordre à Gravel de travailler contre ce projet mayençais ou de parvenir du moins à l'exclusion du Cercle de Bourgogne de la garantie générale se trouvant à l'ordre du jour de la Diète d'Empire dès 1663. Le 5 janvier 1664, le roi répéta à Gravel: *Vous devez jour et nuit veiller à cette affaire pour n'y être pas surpris, étant sans comparaison d'aucune autre la plus importante que vous ayez à traiter pour mes intérêts*<sup>39</sup>. Finalement, Gravel réussit, grâce au recours à la Ligue du Rhin, à empêcher la garantie générale et la »garantie particulière« du Cercle de Bourgogne. La Diète d'Empire ne prit pas de décisions pour défendre les Pays-Bas espagnols attaqués par le roi de France en 1667. Cette manière de procéder du gouvernement de Louis XIV en Allemagne dans les années de 1667/68 prouve qu'elle résultait largement de cette tendance répandue non seulement chez des juristes et historiens français mais aussi dans les cercles gouvernementaux d'interpréter »l'ordre du Saint-Empire d'une façon dichotomique, en opposant les États d'un côté à l'empereur de l'autre«<sup>40</sup>. Pour empêcher que l'empereur se mît en position contre les intentions poursuivies par le roi de France celui-ci opéra avec succès à la Diète d'Empire et eut recours à la Ligue du Rhin. Celle-ci, à laquelle le roi de France avait adhéré, avait été conclue par ses membres allemands, en premier lieu par l'archevêque et l'électeur de Mayence Jean-Philippe de Schönborn, dans le but de préserver la paix et l'ordre établi à l'intérieur de l'Empire et, au besoin, pour contraindre également l'empereur à épouser les intérêts de l'Empire. Elle finit par échouer et se désagrégea en 1668, car la politique expansionniste menée par Louis XIV avait réduit le projet de Schönborn à une entreprise illusoire.

L'autre côté de la double stratégie appliquée par le gouvernement du roi en Allemagne peut être saisi dans ses activités entreprises directement à Vienne. C'étaient les négociations secrètes que l'empereur finit par mener avec Louis XIV en vue du partage éventuel de la Succession d'Espagne. On ne sait pas encore si la première proposition de partager l'héritage espagnol a été faite par Guillaume-Egon de Fürstenberg, partisan et agent très actif du roi de France, ou par Jean-Philippe de Schönborn. Ce qui est sûr c'est qu'en novembre 1663, à Wurzburg, Fürstenberg et l'électeur de Mayence ont discuté les détails d'un tel projet. Leur but essentiel était d'éviter une nouvelle guerre européenne par un partage de l'héritage espagnol entre les Habsbourgs et les Bourbons. En septembre 1665, Louis XIV commença à s'intéresser sérieusement au projet de partage. Léopold lui avait été assez longtemps hostile et avait plaidé en faveur de l'union des Maisons d'Espagne et d'Autriche. Les succès militaires remportés par les armées françaises dans les Pays-Bas et le fait que tous les efforts pour former une alliance dans le Saint-Empire contre la France échouèrent, aboutirent finalement à un changement de l'attitude du gouvernement impérial à l'égard du projet de partage. Le 19 janvier 1668, le traité secret de partition fut signé à Vienne. Ce traité de partage fut un grand succès pour Louis XIV. Celui-ci le jugeait de la manière suivante dans ses »Mémoires« pour l'année 1668: »*Ce fut [...] une merveilleuse confirmation des droits de la Reine [c'est-à-dire des prétentions que Marie-Thérèse, l'épouse de Louis XIV, avait sur l'héritage espagnol], et un aveu fort exprès*

39 Cité par MALETTKE, Les relations (voir n. 3), p. 265.

40 BRAUN, La connaissance (voir n. 4), p. 1227.

*de la nullité des renonciations: acte d'autant plus important qu'il était fait par la partie même qui seule alors avait intérêt de les soutenir*<sup>41</sup>. C'est à juste titre que le collègue Olivier Chaline a constaté:

»Ainsi se trouve réalisée une vieille aspiration: séparer les deux branches Habsbourg par la bonne entente entre le roi de France et l'empereur. Les deux mènent désormais une action conjointe, militaire pour l'un, diplomatique pour l'autre, afin de contraindre l'Espagne à la paix et surtout à l'acceptation du partage qu'ils s'apprêtent à lui imposer. Comme personne à Madrid n'y consent, l'invasion de la Franche-Comté est lancée pour forcer l'Espagne à plier«<sup>42</sup>.

Cette double stratégie poursuivie avec un succès remarquable dans les affaires allemandes évoquées fut continuée dans les années suivantes qui furent dominées par les activités politiques du roi aboutissant à la guerre menée contre la République des Provinces-Unies des Pays-Bas, une guerre dans laquelle Louis XIV se vit finalement confronté pour la première fois à une coalition de dimension européenne. Je n'entre pas dans les détails et je me concentre sur les aspects ayant une importance majeure pour les questions qui m'intéressent dans le contexte de mon thème. Louis XIV avait voulu la guerre de Hollande ainsi que celle de Dévolution. En déclarant la guerre contre la République des Provinces-Unies en 1672, le roi s'est laissé guider par deux motifs majeurs: Cette guerre fut »la dernière tentative française«<sup>43</sup> pour annexer les Pays-Bas espagnols, ce que la République des Provinces-Unies voulait empêcher, parce que les Pays-Bas espagnols étaient pour elle une sorte de barrière contre des interventions venant du côté français. Selon la conviction de Louis XIV, les États généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas avaient osé »s'ériger en souverain arbitre et juge de tous les autres potentats«. Messieurs de la République des Provinces-Unies auraient été les initiateurs de la Triple Alliance conclue par eux, l'Angleterre et la Suède au début de 1668 en vue de s'offrir comme médiateurs dans le conflit entre la France et l'Espagne. Louis XIV considéra cette action comme une atteinte inacceptable à sa position d'arbitre des affaires en Europe. Dans le traité secret de Douvres de juin 1670 conclu entre le roi de France et Charles II d'Angleterre (1660–1685) en vue d'attaquer la République, on trouve cette phrase très révélatrice:

*Les dits seigneurs rois ayant, chacun en son particulier, beaucoup plus de sujets qu'ils n'en avaient besoin pour justifier dans le monde la résolution qu'ils ont prise de mortifier l'orgueil des États Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, et d'abattre la puissance d'une nation qui s'est souvent noircie d'une extrême ingratitude envers les propres fondateurs et créateurs de cette république, et laquelle même a l'audace de se vouloir aujourd'hui ériger en souverain arbitre et juge de tous les potentats [...]*<sup>44</sup>.

41 Louis XIV, Mémoires (voir n. 1), p. 257.

42 CHALINE, Le règne de Louis XIV (voir n. 23), p. 122.

43 Ibid., p. 115.

44 Le traité de Douvres du 1<sup>er</sup> juin 1670, dans: Clive PARRY (dir.), The Consolidated Treaty Series, t. 11, New York 1969, p. 301–302.

La guerre contre la République des Provinces-Unies fut très bien préparée par le roi de France. La diplomatie française s'appliqua – ce fut l'un des cas de ses chefs-d'œuvre – à rompre la Triple Alliance de La Haye pour en isoler les États généraux des Provinces-Unies. Par l'installation d'un cordon d'États neutralisés, ceux-ci devaient être coupés de tout soutien venant du Saint-Empire. »La politique d'entente avec l'empereur<sup>45</sup> devait permettre d'isoler les Provinces-Unies et – au besoin – aussi l'Angleterre. Le 1<sup>er</sup> novembre 1670, un traité fut conclu entre Vienne et Versailles. Dans ce traité, l'empereur promit de rester neutre dans un conflit qui éclaterait entre la France et les États généraux. Louis XIV s'engagea à avoir égard à la neutralité et à l'intégrité du Saint-Empire<sup>46</sup>. Des propositions françaises furent faites aussi aux princes allemands par l'intermédiaire de Fürstenberg qui remporta certains succès. Ce fut le cas en Bavière, à Mayence et à Trèves. Ce furent les régions du nord et du nord-est du Saint-Empire qui constituèrent le centre des activités diplomatiques françaises. Guillaume-Egon de Fürstenberg coordonnait ces activités. D'abord la diplomatie française s'efforça d'obtenir des alliances offensives. Mais elle changea d'avis sous l'influence de Louvois dont la position était devenue plus forte après la mort de Lionne, survenue le 1<sup>er</sup> septembre 1671. Louvois, qui prit l'intérim des affaires étrangères en attendant la rentrée en France de Pomponne, qu'on avait envoyé à Stockholm afin d'obtenir le soutien de la Suède, préféra, pendant quelque temps, le système de neutralité, n'ayant pas confiance dans les forces militaires des princes allemands. En janvier 1672, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster conclurent des alliances offensives avec le roi de France. Cependant, il y avait à cette époque aussi des princes d'Empire qui refusaient tout rapprochement de la France. Parmi eux on trouve l'électeur de Brandebourg et le duc de Lorraine<sup>47</sup>. Exception faite de ces cas, on peut constater que la double stratégie fonctionnait assez bien en Allemagne dans les années précédant la guerre de Hollande et au début de celle-ci. Considérée dans la perspective de la politique extérieure que les responsables politiques français menaient dans ces années, l'Allemagne devait servir comme cordon d'États neutralisés ainsi que comme porte d'entrée en Hollande.

Mais dès l'éclatement de la guerre sur terre en mai 1672 la situation de la politique française en Allemagne se détériora. Ce fut une conséquence des entreprises malhabiles et des mesures plus ou moins agressives que Louis XIV avait cru devoir prendre contre ses adversaires, mais quelquefois même contre les États d'Empire qui lui étaient favorables. De plus en plus, le roi dut se préoccuper de la sécurité de la frontière du nord-est de la monarchie. Il était à prévoir en 1673 que la guerre s'étendrait aussi aux États des princes d'Empire. L'empereur Léopold I<sup>er</sup> intensifiait ses activités hostiles à la France. Le 11 juillet de cette année, Léopold, Charles II d'Espagne et les États généraux des Provinces-Unies conclurent une alliance offensive avec le duc Charles IV de Lorraine (1643–1690) qui avait quitté son duché, occupé par des troupes françaises en août 1670. Le 28 août 1673, un traité entre Léopold et Charles II fut signé. Quelques jours plus tard, le 9 septembre, l'Espagne s'allia avec les États

45 CHALINE, *Le règne de Louis XIV* (voir n. 23), p. 122.

46 Cf. MALETTKE, *Les relations* (voir n. 3), p. 303.

47 Cf. *ibid.*, *Les relations* (voir n. 3), p. 308–318.

généraux et l'empereur renouvela son alliance avec ces derniers. On ne pouvait plus douter que Léopold eût pris la décision de former une alliance européenne contre Louis XIV et sa politique expansionniste. Le rapprochement franco-autrichien de 1668 ne fut donc que de courte durée, car cette politique se heurtait à une forte opposition dans le Conseil de l'empereur. Peu à peu, Léopold I<sup>er</sup> réussit à préparer la Diète d'Empire à la guerre, grâce à sa politique prudente qui pouvait profiter des fautes commises par Louis XIV. Les réquisitions opérées systématiquement par les troupes françaises dans les territoires occupés des États d'Empire sur l'ordre de Louvois furent *l'une* des causes du retournement des princes allemands en faveur de l'empereur. Par des décisions que la Diète d'Empire avait prises le 31 mars, le 25 avril et le 28 mai 1674, il fut clairement et définitivement établi que l'Empire se trouvait en état de guerre avec le roi de France. En 1674, la France se vit donc confrontée à une coalition européenne qui rassemblait l'empereur, l'Empire, la Lorraine, le Danemark, l'Espagne et la République des Provinces-Unies des Pays-Bas. Toutes les frontières terrestres du royaume de France, sauf celles du côté des Alpes, pouvaient être attaquées. À ce moment, la double stratégie poursuivie jusqu'alors en Allemagne ne fonctionnait plus. L'empereur et le Saint-Empire n'étaient plus neutres; au contraire, ils étaient passés du côté des ennemis du roi de France. La guerre n'était plus un conflit bilatéral, mais une guerre de dimension européenne.

Malgré ces revers éclatants, les responsables politiques français voulaient poursuivre la double stratégie en Allemagne. Ils essayaient de profiter des tendances pacifiques se manifestant de manière plus ou moins ouverte parmi quelques États d'Empire et s'efforçaient à former au sein de l'Empire un «tiers parti» favorable à la France. Cependant, ces efforts échouèrent<sup>48</sup>. Néanmoins, les signaux conciliants émis du côté français à l'adresse des princes d'Empire ne restèrent pas sans écho positif; ils contribuèrent à renforcer leurs dispositions de terminer la guerre. Ces efforts de semer la division parmi les États d'Empire et de les séparer de l'empereur et d'améliorer par ces moyens la situation politique générale de la France se manifestèrent aussi au début des négociations de paix commencées au début de l'année 1677 à Nimègue. En ayant recours à sa position de garant des traités de paix de Westphalie et de l'ordre politique de l'Empire, Louis XIV avait chargé ses représentants de ne pas accepter que la délégation de l'empereur négocie aussi au nom de tout l'Empire. Autrement dit, le Saint-Empire devait être représenté par une délégation particulière, par une «Députation Extraordinaire de l'Empire». À partir du 21 octobre 1678, les plénipotentiaires français posaient ce problème qu'ils faisaient traîner jusqu'à la fin du congrès. Louis XIV déclara: *Je veux considérer l'Empereur seulement comme un prince particulier parmi d'autres et je suis intéressé à maintenir l'indépendance et l'absolue souveraineté de chacun des princes de l'Empire. Je dois donc limiter le plus possible l'autorité que l'Empereur peut exercer sur chacun de ces princes*<sup>49</sup>. Mais depuis la décision prise le 31

48 Cf. *ibid.*, Les relations (voir n. 3), p. 338–340; cf. aussi Klaus Peter DECKER, *Frankreich und die Reichsstände 1672–1675. Die Ansätze zur Bildung einer »Dritten Partei« in den Anfangsjahren des Holländischen Krieges*, Bonn 1981.

49 Cité par René PILLORGET, *La France et les États allemands au congrès de Nimègue, 1678–1679*, dans: J. A. H. BOTS (dir.), *The Peace of Nijmegen: 1676–1678/79; internat. congress of the tricentennial, Nijmegen, 14–16 september 1978/La Paix de Nimègue. Colloque international du*

mai 1677 par la Diète d'Empire de donner à l'empereur les pouvoirs nécessaires pour négocier au nom de tout l'Empire, cette argumentation française n'était plus fondée en droit. Si les Français continuaient néanmoins à refuser à l'empereur le droit de négocier et de signer des traités au nom de l'Empire tout entier, ils le faisaient par principe et pour des raisons politiques. Selon la position française, ne pas contester ce droit à Léopold, ne fût-ce que pour la forme, aurait pu revenir à remettre en question des stipulations très importantes et très claires des traités de paix de Westphalie et à reconnaître l'autorité accrue que l'empereur avait acquise entre-temps sur l'ensemble de l'Empire. Et finalement, cette persévérance dans le refus de reconnaître le droit de l'empereur à pouvoir négocier au nom de l'Empire tout entier équivalait aussi à une menace assez couverte: celle de conclure une paix séparée avec les États de l'Empire. Tout de même, la contestation quasi permanente des »pleins pouvoirs« de l'empereur n'empêcha finalement pas la signature du traité de paix avec ce dernier. Le problème fut résolu le 29 janvier 1679, presque au dernier moment, par un compromis. Les plénipotentiaires français acceptèrent de reconnaître la »résolution de la Diète« de mai 1677 et de la faire mentionner dans le dernier article du traité de paix avec l'empereur, signé à Nimègue le 5 février 1679.

Considérant le rôle que l'Allemagne a joué dans la politique extérieure, on peut saisir une deuxième phase commençant au début des années 1680 et se terminant à la fin de la guerre de Succession d'Espagne, donc dans les années 1713/14. Les années 1680 sont l'époque du »grand tournant«<sup>50</sup> non seulement en ce qui concerne la politique étrangère française mais aussi le système international des États. C'est à juste titre qu'Olivier Chaline a constaté:

»Avec la paix de Nimègue en 1679, la gloire du roi est à son zénith. Les fêtes versaillaises puis le programme iconographique de la Grande Galerie (1679–1684) montrent l'Espagne abaissée et l'empereur diminué, sans qu'on semble encore se rendre compte qu'il se renforce au contraire. [...] Les victoires de terre et de mer face aux coalisés et les gains sur l'Espagne font momentanément oublier que c'est la France, et non plus la Maison d'Autriche, qui a dû lutter contre une large coalition. On mesure dès lors l'inversion de situation qui s'est opéré depuis le temps de Richelieu. Elle n'a pas échappé au roi et ses conseillers. Mais, au lieu de se demander pourquoi leur politique a suscité une coalition impensable du temps d'Hugues de Lionne, ils n'en voient que les effets et en éprouvent un vertige d'isolement. Si les alliances sont décevantes et fragiles, alors il faudra se protéger autrement: par l'annexion de places fortes stratégiquement bien placées. Il faut les rendre plus rationnelles, plus efficaces par des conquêtes défensives plus limitées en étendue que la saisie de vastes provinces: ce sont les *réunions*, autrement dit des annexions en pleine paix qui font suite à la guerre de Hollande dans les années 1680«<sup>51</sup>.

tricentenaire, Nijmegen 14–16 septembre 1978, Amsterdam 1980, p. 230; cf. aussi MALETTKE, *Les relations* (voir n. 3), p. 355–356.

50 Cf. Charles BOUTANT, *L'Europe au grand tournant des années 1680. La succession palatine*, Paris 1985; CHALINE, *Le règne de Louis XIV* (voir n. 23), p. 126–130; MALETTKE, *Les relations* (voir n. 3), p. 367–509.

51 CHALINE, *Le règne de Louis XIV* (voir n. 23), p. 125–126.

C'est aussi la «guerre de la Ligue d'Augsbourg» ou la guerre de «succession palatine» de 1688 à 1697, le deuxième grand conflit de dimension européenne que dut subir le royaume de France «après dix ans de paix armée et de conflits latents»<sup>52</sup>. L'objectif de cette guerre ne fut pas seulement de réaliser les prétentions que Louis XIV formula à propos des droits et des biens allodiaux que «Madame», Élisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans, sœur de l'électeur palatin décédé en mai 1685, pouvait faire valoir dans le Palatinat selon la conviction de Louis XIV. Il s'agissait aussi de soumettre – si cela était possible – les territoires du Palatinat sous le contrôle français, d'établir un glacis comprenant de grandes parties des régions de l'autre côté du Rhin ou l'influence française serait prédominante<sup>53</sup>. «L'angoissant souci de se protéger au nord-est conduit [Louis XIV et Louvois] à sous-estimer profondément les moyens des adversaires potentiels et les réactions de la plupart des États d'Empire qui se rangent du côté du nouvel électeur palatin»<sup>54</sup>. Pour la grande majorité des Français – en particulier pour Louvois – Léopold I<sup>er</sup> et le Saint-Empire sont devenus «les plus redoutables ennemis que peut affronter le Royaume»<sup>55</sup>. L'empereur et l'Empire sont devenus d'une importance majeure sur le plan de la politique extérieure de la France. Ils sont entrés dans le centre de la politique étrangère du roi et de ses principaux conseillers. Grâce aux succès remportés par les armées impériales au sud-est après la défaite que les Osmaniens avaient subie devant Vienne en 1683 la position de l'empereur au sein de l'Empire s'était beaucoup renforcée. Les Habsbourg de l'Autriche étaient devenus un ennemi redoutable et étaient d'autant plus à craindre, s'ils réussissaient à se procurer le soutien politique et militaire de la majorité des États d'Empire, s'ils pouvaient avoir recours aux ressources politiques, financières et militaires de l'Empire.

Au cours de cette deuxième phase, Louis XIV et Louvois n'avaient pas seulement recours à cette nouvelle conception de se procurer un glacis sur l'autre côté du Rhin, mais ils recouraient aussi à la double stratégie ainsi qu'aux moyens traditionnels, c'est-à-dire ils essayaient de propager l'idée d'une nouvelle «ligue du Rhin», celle de former un «tiers parti» ou celle de conclure des traités défensifs ou offensifs bilatéraux ou multilatéraux avec des États d'Empire pour les séparer de l'empereur. On y retrouve cette conception dichotomique de l'ordre du Saint-Empire déjà évoqué plus haut. Mais ils ne remportaient pas les succès espérés. Cependant, l'Empire se fit représenter par une «Députation Extraordinaire» au congrès de paix de Rijswijk officiellement ouvert en mai 1697. Les traités de paix de Rijswijk mirent fin à la guerre de «succession palatine». Il y avait donc une délégation de l'empereur *et* des représentants de l'Empire à Rijswijk. Mais ces derniers n'eurent pas les moyens pour jouer un rôle important à côté des diplomates de l'empereur.

52 Jean BÉRENGER, dans: Lucien Bély, Jean BÉRENGER, André CORVISIER (dir.), *Guerre et paix dans l'Europe du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. 1, p. 392.

53 Cf. Klaus MALETTKE, *Der Friede von Rijswijk (1697) im Kontext der Mächtepolitik und der Entwicklung des europäischen Staatensystems*, dans: Heinz DUCHHARDT (dir.), *Der Friede von Rijswijk 1697*, Mainz 1998 (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte, Abteilung Universalgeschichte, Beiheft 47), p. 1–45.

54 CHALINE, *Le règne de Louis XIV* (voir n. 23), p. 439.

55 Ibid.

À l'époque de la paix de Rijswijk de 1697, où fut posée la base pour l'établissement d'un équilibre entre les puissances de l'Europe de l'ouest et l'Europe centrale, Louis XIV se vit forcé d'ajuster ses intentions politiques aux réalités économiques et sociales de son royaume. Celles-ci avaient été les causes profondes des décisions politiques du roi qui finit par accepter presque toutes les exigences de ses adversaires pour parvenir à la fin des hostilités. C'est aussi dans cette perspective qu'il convient d'interpréter les concessions remarquables faites par les diplomates français au cours des négociations de paix. Cet infléchissement a été clairement perçu par des Français contemporains. Au printemps 1697, l'écrivain, prédicateur et évêque de Nîmes, Esprit Fléchier constata non sans raison: *Nous jouirons apparemment de la paix, puisque le Roi, par religion et par grandeur d'âme, veut bien rendre à chacun ce qu'il croit lui appartenir. Je ne doute pas que le désir de soulager ses peuples ne l'ait porté à contenter ses ennemis, dans un temps où il est en état de les accabler. Voilà un beau point d'histoire*<sup>56</sup>.

Ce que je viens d'esquisser concernant le rôle que l'Allemagne a joué sur le plan de la politique étrangère de Louis XIV au cours des années 1680, vaut aussi pour celles précédant la guerre de Succession d'Espagne. Séparer le plus grand nombre d'États d'Empire de l'empereur et de les neutraliser pour couper Léopold I<sup>er</sup> des ressources que lui pouvait procurer l'Empire fut le *leitmotiv* de la politique allemande du roi de France. Cette politique allemande fait partie des efforts généraux déployés par la diplomatie française pour faire accepter par la Grande-Bretagne, la République des Provinces-Unies, le Saint-Empire et des autres puissances européennes les règlements du testament que le dernier roi d'Espagne Charles II, décédé le 1<sup>er</sup> novembre 1700, avait déposés en faveur du candidat français, c'est-à-dire du duc Philippe d'Anjou qui devait suivre sur le trône de l'Espagne. Quelque temps, Louis XIV avait espéré faire accepter Philippe V d'Espagne par les puissances évoquées ci-dessus sans risquer une guerre européenne. Le roi de France comptait sur leur neutralité pour isoler l'empereur. Il convient d'interpréter la politique allemande de Louis XIV, c'est-à-dire ses efforts qu'il fit faire auprès des États d'Empire dans ce contexte international. Considéré dans ce contexte international, l'Empire et les États d'Empire n'étaient pas une quantité négligeable, loin de là.

La troisième et dernière phase qui est à envisager est la plus courte. Elle concerne les mois entre la paix de Rastatt conclue le 6 mars 1714 entre le roi de France et l'empereur et celle de Bade conclue le 6 septembre de la même année entre Louis XIV et le Saint-Empire d'une part et la mort du roi survenu le 1<sup>er</sup> septembre 1715 de l'autre. La Diète d'Empire avait chargé l'empereur Joseph I<sup>er</sup> (1705–1711) de négocier au nom de l'Empire à Bade. Cette dernière phase est caractérisée par les tentatives de Louis XIV effectuées à Vienne en vue de réaliser un rapprochement entre les Habsbourg d'Autriche et les Bourbons. Pour faire face au poids politique et militaire croissant que les puissances protestantes – en premier lieu la Grande Bretagne – avaient acquis au cours des deux dernières décennies, Louis XIV voulait former une alliance des puissances catholiques. La Maison d'Autriche devait avoir une place particulière dans cette vaste conception politique. La mort du roi mit fin à cette tentative de rappro-

56 Cité par MALETTKE, Les relations (voir n. 3), p. 211.

chement qui ne devait être réalisé qu'environ quarante ans plus tard avec le fameux »renversement des alliances« de 1756.

### 3. Conclusions

Les affaires allemandes jouèrent un rôle important dans la politique extérieure de Louis XIV. Si dans la première phase comprenant les années de 1661 jusqu'à la fin des années 1670, elles ne se trouvaient pas à son centre, ce fut bien le cas au cours de la deuxième phase comprenant les années à partir de la paix de Nimègue de 1678/79 jusqu'au début de la guerre de Succession d'Espagne. La troisième phase, c'est-à-dire les mois entre les traités de paix de Rastatt et de Bade d'une part et la mort du roi survenu le 1<sup>er</sup> septembre 1715 de l'autre, vit la politique de rapprochement à la Maison d'Autriche initiée par Louis XIV. La place revenant à l'Allemagne dans le domaine de la politique étrangère du roi ne peut être saisie convenablement que si on considère les affaires allemandes dans le contexte général de la politique extérieure du roi. Louis XIV tenait toujours compte de l'interdépendance existant sur le plan des relations internationales entre les puissances européennes ainsi qu'entre les décisions politiques prises par celles-ci.

Louis XIV, ses principaux conseillers sur le plan des affaires allemandes et la grande majorité des diplomates français envoyés en Allemagne interprétaient »l'ordre politique du Saint-Empire d'une façon dichotomique, en opposant les états d'un côté à l'empereur de l'autre. Or, cette dichotomie simplifie les réalités constitutionnelles [très compliquées et très complexes] de l'Allemagne«<sup>57</sup>. Exception faite de cette perception erronée, le roi et ses principaux conseillers ainsi que les diplomates en poste en Allemagne disposaient de connaissances détaillées et remarquablement fondées de la structure de l'organisation politique du Saint-Empire ainsi que des divers mécanismes qui en étaient des éléments caractéristiques.

57 BRAUN, La connaissance (voir n. 4), p. 1227.

ALICE PERRIN-MARSOL

ABRAHAM DE WICQUEFORT, DIPLOMATE ÉRUDIT AU  
SERVICE DU DUC AUGUSTE DE WOLFENBÜTTEL  
(1648–1653)

Lorsque, en août 1653, Abraham de Wicquefort quitte – bien malgré lui – le service du duc Auguste le Jeune de Brunswick et Lunebourg, il se trouve dans une situation de plus en plus délicate en France. Nouvelliste talentueux aux multiples clients, diplomate efficace, il manifeste un intérêt profond et ostensible pour la vie politique du royaume et fait l'objet d'une surveillance et d'une méfiance de la part de Mazarin avant d'être arrêté puis expulsé de France en 1659. Cette personnalité hors du commun se trouve de fait à la charnière entre plusieurs espaces et activités. Représentant officiel de l'Électeur de Brandebourg à Paris il est donc familier du fonctionnement politique du Saint-Empire; agent libraire du duc de Brunswick et Lunebourg il connaît le milieu de l'édition européen et surtout français; originaire de La Haye, c'est un Hollandais membre d'une famille marchande aux connexions fructueuses dans toute l'Europe<sup>1</sup>; écrivain et savant, il sait fréquenter les esprits éclairés de son temps<sup>2</sup>. Il fournit en outre des nouvelles à la main à une foule de correspondants différents et diffuse des informations qu'il obtient souvent de première main par sa parentèle. Ces multiples facettes et fonctions attirent l'attention sur ce personnage et sur l'entregent qu'il pouvait développer au service des princes.

- 1 Sur la famille d'Abraham de Wicquefort, la construction de son réseau et ses connexions européennes voir: Pierre-François BURGER, *Res angusta domi*, les Wicquefort et leurs métiers bien délicats entre Paris, Amsterdam et Parme, dans: *Francia* 27/2 (2000), p. 25–58.
- 2 Des liens unissent Abraham de Wicquefort aux érudits libertins du XVII<sup>e</sup> siècle, notamment aux frères Dupuy. Il participe ponctuellement à leur cénacle et est connu de certains d'entre eux. Guy Patin le mentionne ainsi à deux reprises dans sa correspondance. Cf. J.-H. REVELLE (éd.), *Lettres de Gui Patin*, Paris 1846. La première fois à propos de ses connaissances éditoriales: dans une lettre à Charles Spon datée de Paris le 11 mai 1655 il affirme en effet *M. de Wicquefort, résident du marquis de Brandebourg à Paris, m'a dit que depuis peu en Hollande, et ipse Hollandus, on avoit imprimé un livre, de Tribus nebulonibus, qui étoient entendus 1° Thomas Anicello, qui fit révolter Naples il n'y pas longtemps contre le roi d'Espagne; 2° Olivier Cromwell, le tyran d'Angleterre; 3° Jul. Maz. Card. et summus rerum gallicorum administrator; mais que le magistrat a fait saisir toute l'impression, afin que le livre ne se vendît point* (tome II, p. 176. Lettre CCLXX). La deuxième fois, dans un écrit à Belin daté de Paris le 7 mai 1660, il relate l'expulsion de Wicquefort: *Le cardinal Mazarin fit chasser d'ici l'an passé un certain Hollandois nommé M. de Wicquefort, qui étoit ici résident pour l'électeur de Brandebourg; il est en Hollande, où il fait imprimer quatre de ces livres de diverses choses qui appartiennent à notre histoire: cela fera du bruit* (tome I, p. 249–250. Lettre CXLVII).

Engagé sur recommandation de l'Électeur de Brandebourg par le duc Auguste le Jeune de Brunswick et Lunebourg (1579–1666) pour être son correspondant à Paris, lui fournir nouvelles à la main et livres, son rôle se révèle crucial pour l'enrichissement de la bibliothèque de Wolfenbüttel<sup>3</sup>. Néanmoins il paraît jouer auprès du duc une partition plus complexe. Bien qu'il n'ait jamais été reconnu par lui comme représentant officiel du duché – ce qui n'était pas vraiment dans les moyens d'Auguste le Jeune – son action à son service en possède la dimension, même modestement. Agent libraire, il est aussi agent informateur et agent politique et en oublie les réalités économiques de son maître, ce qui cause sa chute en 1653. En son temps Robert Mandrou a souligné son efficace activité au service de Wolfenbüttel comme il a également montré l'intérêt de ses récits des événements de la Fronde<sup>4</sup>. Il s'agit donc ici de préciser de telles études grâce à un éclairage nouveau dans la lignée des travaux de Marika Keblusek sur les agents doubles, à la fois fournisseurs de marchandises et de nouvelles, agents politiques et commerciaux en même temps<sup>5</sup>.

Dans cet article, nous tenterons de montrer en quoi Abraham de Wicquefort a d'abord été un agent libraire efficace et zélé au service du duc de Wolfenbüttel et le profit que ce dernier a retiré de son mandat, pour voir ensuite le réseau d'acteurs qu'il a su mobiliser au service de ce prince, avant d'examiner la portée politique de son mandat.

## 1. Un diplomate au service d'un bibliophile

Abraham de Wicquefort est d'abord un Hollandais, lié par sa famille à de nombreux banquiers et financiers des Pays-Bas. Né à Amsterdam le 20 novembre 1606, il fait des études de droit à Leyde jusqu'à obtenir un doctorat<sup>6</sup>. Rédacteur de plusieurs ouvrages d'histoire et de politique dont »L'Ambassadeur et ses fonctions« publié en 1680–1681 fut longtemps une référence dans le monde diplomatique, il s'active également dans la traduction de plusieurs traités juridiques médiévaux. Il semble avoir quitté la Hol-

3 Nous avons consacré notre thèse de doctorat à l'étude de la construction d'une partie de cette collection, le fonds des ouvrages en langue française. Cf. Alice PERRIN, *Échanges culturels entre le royaume de France et le Saint-Empire. La présence française au sein de la bibliothèque de Wolfenbüttel au temps du duc Auguste (1579–1666)*, Doctorat d'histoire moderne sous la direction de Monsieur le professeur Gérald Chaix, Université François-Rabelais de Tours, novembre 2005, 4 vol., dactyl., 889 p.

4 Robert MANDROU, Abraham de Wicquefort et le duc August (1646–1653): Sur les Relations intellectuelles entre France et Allemagne, un siècle avant les Lumières, dans: *Wolfenbütteler Beiträge* 3 (1978), p. 191–232; et Abraham de WICQUEFORT, *Chronique discontinue de la Fronde 1648–1652*, Choix de textes, introduction et présentation, annotation par Robert MANDROU, Paris 1978.

5 Marika Keblusek anime le projet de recherche de l'université de Leyde, »Double Agents: Cultural and Political Brokerage«. Celui-ci examine particulièrement les agents hollandais actifs en Europe et les agents étrangers actifs aux Pays-Bas durant l'Âge d'or (vers 1585–1700). Elle-même, après avoir étudié précisément l'agent d'Auguste à La Haye, Leo van Aitzema (voir Marika KEBLUSEK, *Boeken in de hofstad. Haagse boekcultuur in de Gouden Eeuw*, Hilversum 1997, p. 235–269), a pour ce projet travaillé également sur Wicquefort, Beeck et Gilles van der Hoeck au service du duc Auguste comme de son fils Anton Ulrich.

6 BURGER, *Res angusta domi* (voir n. 1), p. 35.

lande pour Paris dans le courant des années 1630<sup>7</sup>, et devient officiellement le Résident de l'Électeur de Brandebourg en France en 1646. Il réside alors depuis dix ans à Paris »rue Vivien, à quatre portes du palais Mazarin«<sup>8</sup> avec sa femme Marie Bouliou et leurs trois enfants<sup>9</sup>.

Son engagement par le duc de Brunswick et Lunebourg a lieu officiellement en 1648 même si l'on a trace de l'envoi de sa »Gazette« à Wolfenbüttel avant cette date<sup>10</sup>. Auguste le connaît vraisemblablement par le biais de son cousin l'Électeur, et a peut-être cherché – avant de l'engager réellement – à connaître la qualité de ses productions. Le recrutement se fait donc de la manière classique au XVII<sup>e</sup> siècle par le biais de la recommandation<sup>11</sup>, ici celle de Frédéric Guillaume, Électeur de Brandebourg, que l'on retrouve explicitement nommé dans le contrat d'engagement de Wicquefort daté du 2 janvier 1648. Celui-ci, le seul engagement officiel qui soit conservé pour un agent ducal, évoque son salaire – 200 Reichsthaler – ainsi que les missions confiées au diplomate:

*Auguste par la grace de Dieu Duc de Brunsvic et Lüneburg sçavoir faisons à tous, et confessons pour Nous et nos hoirs, qu'ayant considéré les bonnes qualitez de nostre cher et bien aimé le Sieur Wicquefort Conseillier au Conseil d'Etat de nostre treshonoré Cousin Monsieur l'Electeur de Brandenbourg, et son Resident près le Roÿ Treschrestien; et esperans qu'ils les employeroit à nostre bien et advantage nous l'avons reçu en nostre service; le recevons ainsi, et à telles conditions par ces presentes qu'il correspondra avec Nous, en toute diligence, nous advertissant toutes les sepmaines et quant l'occasion s'y presentera tout ce que nous et les nostres est necessaire et utile à sçavoir, mesme pourchassera par tout et en toute maniere à luÿ possible nostre profit et celui des nostres, destournera au contraire tout qu'il peut, ce qui nous pourroit estre dommageable.[...]*<sup>12</sup>

Cette lettre d'engagement donne des éléments plus ou moins précis sur les attributions de Wicquefort au service du duc. Le plus important consiste en la correspondance hebdomadaire qu'il doit faire parvenir à Wolfenbüttel: cela inclut à la fois une

7 À la fin de l'année 1636. Ibid., p. 35.

8 Herzog August Bibliothek Wolfenbüttel (HAB): 102.2 Novi, fol. 25–26. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 11 août 1648.

9 Cf. BURGER, *Res angusta domi* (voir n. 1), p. 35.

10 Les archives de Wolfenbüttel conservent un exemplaire de la »Gazette« de Wicquefort datant de juillet 1645 et plusieurs de la fin de l'année 1647. La totalité des »Gazettes« reçues par le duc Auguste sont conservées sous la référence: Niedersächsisches Landesarchiv-Staatsarchiv Wolfenbüttel (NdsStAWf) 1 Alt 6, Nr. 98–103.

11 La pratique de la recommandation s'inscrit dans le cadre du clientélisme largement répandu à l'époque moderne. Voir sur ce point Jeremy BOISSEVAIN, *Friends of Friends. Networks, Manipulators and Coalitions*, Oxford 1974; Yves DURAND (dir.), *Hommage à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'Époque moderne*, Paris 1981; Charles GIRY-DELOISON, Roger METTAM (éd.), *Patronages et clientélismes 1550–1750* (France, Angleterre, Espagne, Italie), Villeneuve d'Ascq, Londres 1995; Sharon KETTERING, *Patrons, Brokers and Clients in Seventeenth-Century France*, Oxford 1986.

12 HAB: 102.2 Novi, fol. 1–2. Lettre officielle du duc Auguste à Wicquefort l'installant dans son état d'agent, datée du 2 janvier 1648.

correspondance personnelle et les ›nouvelles à la main‹. La »Gazette« très documentée et bien écrite de Wicquefort a vraisemblablement su séduire le duc de Brunswick et Lunebourg. Les autres missions paraissent plus floues: elles sont définies par des formules vagues (*pourchassera par tout et en toute manière à lui possible nostre profit et celui des nostres*) et regroupent potentiellement de nombreux éléments. Si le terme »pourchasser« évoque plutôt des marchandises, celui de »profit« fait également référence aux intérêts de la Maison de Brunswick sur le plan politique, économique ou encore celui de la réputation. Ce dernier aspect est confirmé par la suite de la lettre dans laquelle l'agent est défini comme celui qui défendra les intérêts ducaux contre ennemis et dommages (*destournera au contraire tout qu'il peut, ce qui nous pourroit estre dommageable*). Apparemment Wicquefort possède donc de larges attributions mais l'usage montre rapidement qu'elles concernent avant tout deux domaines majeurs. Dès le début de sa correspondance régulière avec le duc, les nouvelles politiques et culturelles venues de France et surtout les livres constituent la majorité des propos du serviteur ducal. Le 27 janvier 1648, alors que le résident du Brandebourg se trouve à La Haye, il annonce déjà à son nouveau maître l'envoi de plusieurs *avis que j'ai reçu de Paris*<sup>13</sup>. Les missives suivantes font état du bon accueil que le duc Auguste a fait aux *relations* de Wicquefort<sup>14</sup> et surtout du zèle dont ce dernier s'acquitte déjà: il lui envoie ainsi régulièrement des listes de livres imprimés disponibles sur le marché parisien.

Wicquefort semble donc bien connaître les goûts et la personnalité de son maître. La réputation de celui-ci comme savant et bibliophile s'est diffusée dans l'Empire et plus largement en Europe. Auguste le Jeune de Brunswick et Lunebourg représente en effet une personnalité hors du commun parmi l'ensemble des princes germaniques. Fils cadet du duc Henri de Dannenberg, il reçoit une formation poussée par des précepteurs et surtout aux universités de Rostock et de Tübingen, apparaissant comme un représentant du *Späthumanismus* allemand. Après ses études, il entreprend un »Grand Tour« en Italie qui dure près de deux ans (1598–1600), et repart quelques années plus tard dans le Nord de l'Europe, visitant les Provinces-Unis, l'Angleterre et la France (1603–1604) avant de s'installer en 1604 dans un petit apanage au Nord du Dannenberg, à Hitzacker<sup>15</sup>. Dans cette petite ville baignée par l'Elbe il fonde sa bibliothèque à partir des ouvrages acquis lors de ses études et de ses voyages et l'enrichit rapidement. En 1611/1612 il commence la rédaction du premier catalogue de cette collection qui comprend, en 1625, environ 4000 titres réunis en 2100 volumes<sup>16</sup>. En 1625, le duc – qui assume le rôle de bibliothécaire de sa collection – entame

13 HAB: 102.2 Novi, fol. 12. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 27 janvier 1648, datée de La Haye.

14 HAB: 102.2 Novi, fol. 15–16. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 12 juin 1648.

15 Aucune biographie du duc Auguste n'existe à ce jour. La majorité des renseignements disponibles sur cette personnalité et son parcours est rassemblée dans le catalogue qui lui a été consacré en 1979 à Wolfenbüttel: Paul RAABE (dir.), *Sammler, Fürst und Gelehrter. Herzog August zu Braunschweig und Lüneburg 1579–1666. Ausstellung der Herzog-August-Bibliothek vom 26. Mai bis 31. Oktober 1979 in Wolfenbüttel, Braunschweig 1979*.

16 Ce catalogue, également appelé »Index generalis« est conservé dans les archives de la bibliothèque. Cf. HAB: BA I, 320. Il a été étudié par Maria VON KATTE, *Die »Bibliotheca Selenica« von 1586 bis 1612. Die Anfänge der Bibliothek des Herzogs August zu Braunschweig und Lüneburg*, in: *Wolfenbütteler Beiträge* 3 (1978), p. 135–154.

la rédaction d'un nouveau catalogue, plus performant sur le plan bibliothéconomique: le »Bücherradkatalog«<sup>17</sup>, du nom de la roue de livres sur laquelle il était placé. Pendant trente ans, Auguste développe, depuis son lieu de résidence à l'écart des circuits commerciaux européens, une collection exceptionnelle qu'il enrichit en permanence. En 1635, après de longues tractations, le duc est reconnu comme héritier du duché de Brunswick et Lunebourg, dont le dernier représentant vient de mourir sans descendant. Il quitte alors Hitzacker pour Brunswick d'où il se lance dans la reconquête du duché occupé par les troupes impériales. En 1642 avec les autres ducs de la Maison de Brunswick, il signe avec l'empereur le traité de Goslar qui met un terme à la guerre dans le duché. Il faut encore quelques mois avant que les troupes impériales quittent Wolfenbüttel, et que le duc puisse en septembre 1643 faire une entrée solennelle dans sa résidence avec sa famille. La bibliothèque l'a suivie dans ses pérégrinations et arrive finalement en 1644 dans la résidence où elle est installée dans le *Marstall*. Duc régnant sur un territoire ruiné mais pacifié, Auguste peut, depuis Wolfenbüttel, relancer l'enrichissement de sa collection et profiter de nouveaux moyens à sa disposition, comme d'une position plus centrale dans l'Empire. Sa bibliothèque, nommée d'après son prénom *Bibliotheca Augusta*, est le résultat d'une construction érudite. Collectionneur passionné et bibliophile, Auguste n'en est pas moins d'abord un prince savant féru de théologie luthérienne<sup>18</sup>, ayant rédigé plusieurs ouvrages<sup>19</sup> et membre d'une société érudite allemande, la *Fruchtbringende Gesellschaft* à partir de 1634 sous le pseudonyme *der Befreynde*<sup>20</sup>. Ses intérêts sont multiples et dans la constitution de sa bibliothèque il ne néglige aucun aspect du savoir – comme le montrent les vingt catégories qui la composent<sup>21</sup> – comme aucune langue. Il possède dès 1613 un premier serviteur à Augsbourg, Philipp Hainhofer, qui lui fournit de nombreux livres venus surtout du sud du Saint-Empire mais également d'Italie où il est en relation avec des libraires et des jésuites, et à plusieurs reprises également de France, par le biais de marchands et libraires lyonnais appartenant à son réseau savant

17 Ce catalogue, qui constitue jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle le principal catalogue de la bibliothèque, présente en effet plusieurs caractéristiques: il classe les ouvrages selon trente catégories, leur accorde une cote permettant de les retrouver sur les rayonnages et utilise un système de cotation permettant un enrichissement illimité de la collection. Voir sur l'originalité de ce catalogue: Maria VON KATTE, Herzog August und die Kataloge seiner Bibliothek, in: Wolfenbütteler Beiträge 1 (1972), p. 168–199.

18 Il possède toutes les œuvres de Luther et se montre constamment à l'affût d'éditions qu'il ne possède pas des ouvrages du réformateur.

19 Il est l'auteur d'un traité d'échec (*Das Schach- oder Königspiel*) en 1616, d'un ouvrage de cryptomancie (*Cryptomenytices et Cryptographiae libri IX*) en 1624, et enfin en 1645 d'une traduction du Nouveau Testament en allemand (son *Evangelische Kirchenharmonie*) qu'il impose malgré les nombreuses erreurs qu'elle contient et de multiples résistances, aux églises du duché.

20 Sur cette société savante particulièrement importante dans l'espace germanique, voir notamment Klaus CONERMANN, Andreas HERZ, Helwig SCHMIDT-GLINTZER, *Die Fruchtbringende Gesellschaft. Gesellschaftsgedanke und Akademiebewegung*, in: D. DÖRING, K. NOWAK (dir.), *Gelehrte Gesellschaften im mitteldeutschen Raum (1650–1820)*, Stuttgart, Leipzig 2000, p. 19–38.

21 Ces vingt catégories sont relativement classiques. Les voici, dans l'ordre de classement qu'Auguste leur a assigné sur la première page de son »Bücherradkatalog«: 1. *Theologica*, 2. *Juridica*, 3. *Historica*, 4. *Bellica*, 5. *Politica*, 6. *Economica*, 7. *Ethica*, 8. *Medica*, 9. *Geographica*, 10. *Astronomica*, 11. *Musica*, 12. *Physica*, 13. *Geometrica*, 14. *Arithmetica*, 15. *Poetica*, 16. *Logica*, 17. *Rhetoretica*, 18. *Grammatica*, 19. *Quodlibetica*, 20. *Manuscripta*. Cf. HAB: BA I, 322, vol. 1.

et commerçant. D'autres suivent, comme Matthias Bernegger professeur à Strasbourg en 1636, le juriste hollandais Leo van Aitzema à La Haye à partir de 1643 ou encore les deux «facteurs», Georg Forstenheuser à Nuremberg dès 1612, Hans Weber à Hambourg à partir de 1648 pour ne citer que quelques exemples<sup>22</sup>. C'est donc un prince lettré au service duquel rentre Wicquefort, qui semble bien connaître les qualités d'érudition de son nouveau maître et sa curiosité dans de nombreux domaines.

Cette connaissance s'exprime de manière précoce. Il prend ainsi pour acquis l'intérêt du duc Auguste pour le royaume de France et son fonctionnement, ce qui le pousse à lui proposer la copie de manuscrits inédits. Dans une lettre datée du 12 juin 1648, il évoque ainsi les premiers manuscrits à sa disposition:

*1) Traittés de la France avec les maisons d'Espagne, de Bourgogne et d'Austriche depuis 1200; 2) Traittés avec les rois d'Angleterre, Empereurs de Constantino-ple, Princes et Républiques d'Allemagne et d'Italie, Savoye, Pays-Bas, villes impériales...; 3) Plusieurs négociations en Allemagne, Italie, Angleterre, Rome, Suisse etc.*<sup>23</sup>.

Ceux-ci concernent essentiellement les rapports de la France avec ses voisins, les traités qu'ils ont conclus, les ambassades extraordinaires et leur déroulement. Ils sont agréés par le duc Auguste et finalement envoyés à Wolfenbüttel à la mi-juillet 1648<sup>24</sup>. De manière plus large Wicquefort propose à son maître des documents ayant pour sujet l'administration du royaume et son organisation. Il fait rapidement de la copie et de l'envoi de ses manuscrits le principal défi de son activité au service du duc, affirmant le 5 novembre 1650 qu'il se fait fort de faire de la bibliothèque ducale *la plus belle bibliothèque de manuscrits qui soit en toute l'Europe*<sup>25</sup> et promettant la copie d'au moins deux cent manuscrits pour celle-ci<sup>26</sup>. Ce projet apparaît précocement dans la correspondance qu'il envoie toutes les semaines au duc Auguste: dès le 12 juin 1648, on l'a vu. Wicquefort mûrissait vraisemblablement ce projet depuis plusieurs mois sans avoir véritablement l'occasion d'effectuer des copies ni bénéficier d'un commanditaire. Contrairement à ce que l'on pense habituellement, Wicquefort entame la mise en œuvre de ce projet alors que la cour est toujours dans la capitale, et grâce vraisemblablement à ses contacts qui lui permettent d'emprunter des manuscrits originaux dans diverses bibliothèques parisiennes. Dès le 6 novembre 1648 il dit employer dix copistes qu'il éprouve déjà des difficultés à payer, et se plaint déjà de la versatilité des paiements et des ordres du duc. [...] *de peur que les copistes ne prennent employ ailleurs, je suis obligé de leur bailler incessamment de la besogne jusques a ce que V. A. me donne des ordres contraires a ceux que j'ay d'elle*<sup>27</sup> affirme-t-il, souli-

22 Sur le réseau des agents du duc Auguste, nous nous permettons de renvoyer à notre thèse (voir n. 3), ainsi qu'à l'article suivant: Alice PERRIN, Netzwerk- und Sammelpolitik Herzog Augusts d. J. Der Aufbau des französischen Bestandes der Bibliotheca Augusta, in: Wolfenbütteler Barock-Nachrichten 31/2 (2004), p. 181–202.

23 HAB: 102.2 Novi, fol. 15–16. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 12 juin 1648.

24 HAB: 102.2 Novi, fol. 23. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 17 juillet 1648.

25 HAB: 102.2 Novi, fol. 84–85. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 5 novembre 1650.

26 HAB: 102.2 Novi, fol. 17–18. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 26 juin 1648.

27 HAB: 102.2 Novi, fol. 39–40. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 6 novembre 1648.

gnant d'une part la rareté du personnel à sa disposition – tendance que l'on retrouve partout dans sa correspondance – et d'autre part le manque de réactivité du duc face à ses propositions, comme le peu de fiabilité de ses décisions. Il affirme néanmoins en 1650 avoir *plus de commodité d'avoir les originaux en l'absence de la Cour* (partie de Paris une première fois le 5 janvier 1649 pour y revenir le 18 août de la même année, puis absente régulièrement de 1650 à 1652) se justifiant alors d'employer quinze copistes sur les manuscrits du duc<sup>28</sup>. Avec le départ d'une partie de la cour de Paris, l'opportunité de faire effectuer de très nombreuses copies semble en effet grisante, et l'agent s'engouffre massivement dans cette brèche cherchant régulièrement à convaincre son maître de lui faciliter la tâche en acquittant ponctuellement ses factures voire en lui faisant des avances financières pour pallier la lenteur des paiements et des communications. Il rajoute ainsi à une lettre de 1649: *Plus V. A. me fera d'avance plus j'emploieray de copistes*<sup>29</sup>, plus les manuscrits seront nombreux et la bibliothèque rapidement pourvue ... sous-entend-il alors.

Quelles sont les bibliothèques que Wicquefort a utilisées? Il donne lui-même la réponse dans une lettre au duc de novembre 1650 – où il affirme alors employer vingt copistes – et évoque les *bibliothèques des du Puy (600 manuscrits)* dont il envoie le catalogue dans le caisse 14, celles *du Chancelier [Séguier], du premier Président [du Parlement de Paris: Matthieu Molé], du Comte de Brienne, du Président de Memes, de du Harlay, de Bordier, greffier du Conseil*<sup>30</sup>. Il s'agit donc fréquemment de collections de parlementaires très bien fournies en ouvrages juridiques et particulièrement riches en manuscrits<sup>31</sup>. Celle du chancelier Séguier rassemble ainsi environ 20 000 imprimés au début des années 1650<sup>32</sup>. Plus modestement Antoine de Brienne, seigneur de la Ville-aux-Clercs avait légué, avant sa mort en 1638, 340 volumes de manuscrits à la bibliothèque de la Ville de Paris<sup>33</sup>. Plus loin dans la correspondance, Wicquefort évoque également la collection de Guénégaud et surtout la Bibliothèque royale<sup>34</sup>. Enfin, il dit se servir pour la copie des »Chroniques«, de l'original prêté par le Comte de Béthune *qui est celluy qui a le plus de manuscrits et sur tout des originaux*<sup>35</sup>. Le diplomate a donc accès à de très nombreuses collections, même si une grande partie des manuscrits qu'il fait finalement parvenir à son maître provient essentiellement du trésor des chartes, c'est-à-dire de la collection royale.

Wicquefort connaît également la passion ducale pour les ouvrages anciens comme modernes et lui envoie donc régulièrement des listes de titres issus des catalogues de libraires et des ouvrages anciens ou d'occasion qu'il a su dénicher chez des »antiquaires«, et ce dès les débuts de son mandat. Il utilise donc les »Catalogue[s] des livres imprimés en France«<sup>36</sup> publiés à partir de 1646, ainsi que des compilations person-

28 HAB: 102.2 Novi, fol. 78–79. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 27 août 1650.

29 HAB: 102.2 Novi, fol. 53–54. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 2 avril 1649.

30 HAB: 102.2 Novi, fol. 84–85. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 5 novembre 1650.

31 Dont la majorité a fini dans le fonds de la Bibliothèque royale.

32 Cf. Yannick NEXON, *La Bibliothèque du chancelier Séguier*, dans: Claude JOLLY (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises, Tome 2: Les bibliothèques sous l'Ancien Régime 1530–1789*, Paris 1988, p. 146–155.

33 Cf. *Biographie universelle*, tome 25, p. 56.

34 HAB: 102.2 Novi, fol. 115–116. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 22 avril 1651.

35 HAB: 102.2 Novi, fol. 122–123. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 13 mai 1651.

36 Vraisemblablement une référence à la »Bibliographia gallica« établie par Louis Jacob à partir de

nelles issues de ses pérégrinations dans le milieu éditorial et libraire parisien pour proposer un large choix de titres au duc et l'assurer de la rigueur de son travail<sup>37</sup>. Il cherche à saisir toutes les opportunités à sa disposition pour enrichir la collection ducal, de manière plus ou moins velléitaire. Informant en 1650 de la vente aux enchères de la bibliothèque du receveur général des finances de la généralité de Paris, Monsieur Kerner, il évoque les très beaux volumes qu'elle contient sans les acheter de peur de fournir au duc des ouvrages en double, *n'os[ant] pas y mettre [son] argent sans ordre*<sup>38</sup>. De la même manière, lors de la vente aux enchères de la bibliothèque du cardinal Mazarin pendant la Fronde en 1652 il émet le regret de ne pas posséder le catalogue de la bibliothèque ducal afin de pouvoir acquérir pour lui quelques livres, précisant: *[il reste] 5 grandes chambres pleines, dont l'une est de jurisconsultes, l'autre de medecins, et les trois autres de théologiens*<sup>39</sup>.

Le résident du Brandebourg cherche également à diffuser la réputation de son maître et de la bibliothèque qu'il a fondée et qu'il enrichit sans cesse depuis 1604. L'agent libraire du duc Auguste rentre ainsi en contact bref avec le carme Louis Jacob alors en train de rédiger une «Histoire des bibliothèques», en fait son «Traité des plus belles bibliothèques d'Europe» paru en 1644 pour la première fois et qu'il est alors en train d'augmenter en vue d'une réédition. En novembre 1651 on note une première mention de ce personnage dont Wicquefort joint à la caisse 8 un ouvrage dont il fait cadeau au duc: un petit livre sur les hommes illustres de son diocèse<sup>40</sup>. Plus tard, l'agent encourage son maître à gratifier ce personnage d'une médaille<sup>41</sup>, manière de lui donner à réfléchir sur la place que peut occuper Wolfenbüttel au sein des bibliothèques allemandes. Le père Jacob n'a – de fait – pas voyagé jusque dans l'Empire et s'il évoque plusieurs collections dignes de l'intérêt du voyageur et du curieux ne mentionne pas Wolfenbüttel dans son édition de 1644. Il serait intéressant de questionner les incidences de l'intervention de l'agent ducal: la *Bibliotheca Augusta* figure-t-elle finalement dans la réédition du «Traité» de ce religieux érudit? Il semble qu'elle n'ait finalement pas paru, en tous cas nous n'avons pu en trouver la trace. Néanmoins Wicquefort suscite l'intérêt et les interrogations des érudits parisiens pour la fondation bibliothécaire de son maître, et enrichit le cercle de ceux qui en connaissent et – malgré tout – en louent l'existence. En témoigne également cette lettre datée du 3 juillet 1648 dans laquelle il s'adresse ainsi au duc: *Je me suis rendu en l'Assemblée qui se fait icy toutes les sepmaines chez Monsieur le Chancelier pour la perfection de la langue françoise [...]*<sup>42</sup>. Il rajoute qu'il y a parlé de son maître, de son goût pour les

1643 et jusqu'en 1653. D'après Henri-Jean Martin, Louis Jacob donna tous les ans ou tous les deux ans entre 1643 et 1653 une «Bibliographia parisiانا» et une «Bibliographia gallicana»: listes fragmentaires en ce qui concerne la province, mais plus complètes pour Paris. Cf. Henri-Jean MARTIN, *Livres, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598–1701)*, Genève 1969, p. 77–78.

37 Dans sa lettre au duc du 31 juillet 1648, Wicquefort rappelle à son maître qu'il lui a envoyé un premier catalogue des livres imprimés en France en 1646 six semaines auparavant, apparemment étonné de ne pas avoir de commande de sa part. Il l'informe qu'il travaille sur la compilation des titres imprimés dans le royaume en 1644–1645. Cf. HAB: 102.2 Novi, fol. 24.

38 HAB: 102.2 Novi, fol. 86–87. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 12 novembre 1650.

39 HAB: 102.2 Novi, fol. 158. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 27 janvier 1652.

40 HAB: 102.2 Novi, fol. 149. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 4 novembre 1651.

41 HAB: 102.2 Novi, fol. 155–156. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 30 décembre 1651.

42 HAB: 102.2 Novi, fol. 21–22. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 3 juillet 1648. *Monsieur le Chancelier* fait ici référence au chancelier Séguier.

gens de lettres et de sa *belle bibliothèque*<sup>43</sup>. L'*Assemblée* à laquelle Wicquefort fait référence se trouve être la toute jeune Académie française créée par Richelieu en 1635 qui se réunit dans les premiers temps toutes les semaines dans la bibliothèque du Chancelier Pierre Séguier<sup>44</sup>. Le fait qu'il soit autorisé à assister aux réunions de ce cénacle témoigne de son introduction dans le milieu érudit parisien dont il est au moins connu en tant que diplomate mais également pour ses travaux savants. C'est dans cette institution qu'il évoque le duc Auguste, diffusant la gloire de sa Maison et de sa fondation bibliothécaire et «recrutant» pour lui de nouveaux contacts littéraires. Wicquefort rencontre ainsi à cette occasion l'historiographe de la cour François Mézeray, auteur d'une «Histoire de France» en plusieurs volumes dont il propose au duc les deux premiers alors qu'il est en train de rédiger le troisième. Se dessine alors un échange de bons procédés entre les deux hommes, Wicquefort insistant quelques mois plus tard pour que son maître accorde une pension à Mézeray qui vient d'être privé de la sienne du fait de la disgrâce du chancelier Séguier au début de la Fronde: 100 Reichsthaler sont finalement attribués à l'historiographe en 1650<sup>45</sup>. Celui-ci propose en remerciement de dédicacer au duc Auguste le troisième tome de son «Histoire», comme le rapporte Wicquefort en juin 1651:

*Le livre sera achevé d'imprimer dans huit ou dix jours, de sorte qu'il pourra estre mis dans la caisse N.5, ou peutestre N.4. Le livre est en tres grand estime et je en croy que V. A. ne trouvera pas mauvais qu'on luy consacre un ouvrage qui se peut promettre l'immortalité, et au plus illustre Theatre du monde*<sup>46</sup>.

Dans sa dédicace Mézeray – qui n'a jamais rencontré le duc de Brunswick et Lünebourg – évoque de manière générale les vertus du prince, ses victoires militaires et surtout le fait qu'il ait rétabli la paix dans ses États. La place qu'il accorde à sa bibliothèque n'apparaît qu'à la fin de son texte:

*Pour moy qui ay entrepris d'escire une si belle Histoire, & qui avec beaucoup de sueurs & de veilles ay suivy comme pas à pas ce genereux Vainqueur, je croyay avoir obtenu une assez digne recompense de mon travail, si ce Volume a l'honneur de trouver place dans cette magnifique et royale Bibliotheqe, où Vostre Altesse l'a desja donné à ses deux ainez, & s'il est assez heureux de luy pouvoir rendre l'hommage que luy doivent tous ceux qui font profession d'honorer la Vertu & les belles Lettres*<sup>47</sup>.

43 Ibid.

44 Sur les premiers temps de l'Académie française, voir Marc FUMAROLI, Le cardinal de Richelieu, fondateur de l'Académie française, dans: Richelieu et le monde de l'esprit, Paris 1985, p. 217–235.

45 HAB: 102.2 Novi, fol. 78–79. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 27 août 1650.

46 HAB: 102.2 Novi, fol. 125–126. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 3 juin 1651.

47 On trouve cette dédicace dans l'ouvrage de François MEZERAY, Histoire de France, tome troisième. Première partie du regne du Roy Henry le Grand, contenant ce qui s'est passé jusqu'à la paix de Vervin, Paris 1651, conservé à Wolfenbüttel sous la cote: HAB: 5.7 Hist. 2.

Les efforts de Wicquefort ont donc porté leurs fruits, et une partie du monde des érudits parisiens a connaissance de l'existence comme de la richesse de la bibliothèque ducale. Un autre événement en rend également témoignage.

Ses succès ne s'arrêtent pas là. En l'espace de cinq années il enrichit inlassablement la collection ducale, lui fournissant 296 volumes de manuscrits et plusieurs centaines de titres imprimés et ceci malgré les tracasseries de toutes sortes que lui cause le duc Auguste. Ce dernier ne facilite pas en effet la tâche de son agent, et manifeste un mécontentement précoce à propos du coût de sa politique d'achat. À sa décharge il faut dire que ce prince, à la tête d'un petit territoire complètement ruiné par la guerre de Trente Ans, ne bénéficie pas de crédits inépuisables. Son budget annuel pour la bibliothèque n'est pas connu, et le poste »bibliothèque« n'apparaît pas de manière constante dans les comptes officiels de sa chancellerie. Il semble que l'opportunité ait en effet joué un rôle crucial dans l'enrichissement du fonds, donnant aux sommes déboursées un caractère assez fluctuant. Néanmoins les initiatives d'Abraham de Wicquefort leur ont fait atteindre des sommets! Robert Mandrou avance ainsi le chiffre abyssal de 35.518 livres, soit 13.155 Reichsthalers pour l'achat des seuls manuscrits<sup>48</sup>, ce qui dépasse largement l'évaluation des sommes annuelles dépensées pour les acquisitions à laquelle nous nous sommes livrés. Le budget global du duché, d'après les comptes de la chancellerie, s'élèverait pour l'année 1647–1648 à environ 54.729 Thaler<sup>49</sup>, les manuscrits en mobiliseraient à eux seuls presque 25%! Dans ce budget la place de la bibliothèque n'apparaît pas toujours spécifiquement. De temps en temps des sommes *auff die fürstliche Bibliothec*<sup>50</sup> émergent mais une rapide confrontation avec la somme annuelle dépensée pour les livres en langue française – que nous avons étudié particulièrement pour la période qui va de la fondation de cette institution par Auguste en 1604 à la mort de ce dernier en 1666 – montre qu'il ne peut s'agir des sommes allouées annuellement pour cette fondation. Ainsi, les sommes trouvées dans les comptes de la chancellerie sont modestes, même si on note une augmentation notable pendant la période du mandat de Wicquefort<sup>51</sup>: 145 thaler pour l'année 1639–1640<sup>52</sup>, 325 thaler pour 1642–1643<sup>53</sup>, 167 pour 1643–1644<sup>54</sup>, 1123 thaler pour 1647–1648<sup>55</sup>, 5110 thaler pour la période 1647–1658<sup>56</sup> à laquelle il faut rajouter 1676 thaler pour l'année 1650–1651<sup>57</sup> et 478 thaler pour l'année 1652–1653<sup>58</sup>, 621 thaler pour l'année 1658–1659<sup>59</sup> et enfin 1185 thaler pour 1665–1666<sup>60</sup>. À titre de

48 Voir MANDROU, Abraham de Wicquefort et le duc August (voir n. 3), p. 214.

49 NdsStArWf 17 Alt III Nr. 95, fol. 7–8.

50 NdsStArWf 17 Alt III Nr. 90–100.

51 De manière générale, le budget annuel du duché connaît également une augmentation notable, et ses comptes deviennent régulièrement déséquilibrés, les dépenses étant plus importantes que les recettes.

52 NdsStArWf 17 Alt III Nr. 91, fol. 28.

53 NdsStArWf 17 Alt III Nr. 92, fol. 9.

54 NdsStArWf 17 Alt III Nr. 93, fol. 6–7.

55 NdsStArWf 17 Alt III Nr. 95, fol. 78.

56 NdsStArWf 17 Alt III Nr. 96, fol. 40, 79, 141–142, 153, 159, 176.

57 NdsStArWf 17 Alt III Nr. 97, fol. 12.

58 NdsStArWf 17 Alt III Nr. 98, fol. 6.

59 NdsStArWf 17 Alt III Nr. 99, fol. 47.

60 NdsStArWf 17 Alt III Nr. 100, fol. 58–59.

comparaison la somme dépensée par Wicquefort en 1651, une des années les plus importantes de son mandat, s'élèverait au moins à 3770 thaler d'après les factures restant à notre disposition dans les archives de la bibliothèque<sup>61</sup>. Les deniers utilisés par le duc Auguste pour l'enrichissement de la bibliothèque dépassent donc largement les deniers publics du duché: il semble en effet que le duc ait d'abord utilisé sa fortune personnelle et en partie celle venue de ses épouses – notamment la première d'entre elles Claire Marié de Poméranie épousée en 1604<sup>62</sup> – pour augmenter sa collection. Néanmoins, la constante modestie du budget ducal attire l'attention du chercheur sur la relative étroitesse des moyens dont disposait le duc Auguste, qui possédait des agents partout en Europe et devait acquitter leurs nombreuses factures. Nulle surprise donc qu'il se soit finalement montré réticent au zèle qu'Abraham de Wicquefort déployait, acquérant pour lui un fonds exceptionnel mais aussi très onéreux.

Toutefois les premiers mois, voire les premières années de l'exercice du Hollandais se déroulent bien. Il fournit au duc et à l'Électeur sa »Gazette« hebdomadaire qui devient rapidement une chronique assez précise et fiable des troubles de la Fronde, rend compte dans ses lettres également hebdomadaires<sup>63</sup> des nouveautés littéraires et éditoriales et propose à l'avid collectionneur qu'est Auguste de nombreux titres. Il double ces informations de listes régulières de tous les livres qu'il a rencontrés dans ses recherches auprès des libraires et des vendeurs d'ouvrages de seconde main. Un matériel de premier plan se trouve donc à la disposition de celui qui cherche à reconstituer les achats de livres du duc Auguste pour la période qui suit la fin de la guerre de Trente Ans. En plus de faire copier des manuscrits des bibliothèques parisiennes, l'agent ducal s'intéresse à toutes les formes d'édition disponibles sur le marché. Dès le début de la Fronde on trouve ainsi à la fin de ses factures mention d'achats en nombre des pamphlets qui fleurissent dans la capitale. En avril 1649, il lui annonce ainsi: *J'envoyeray aussy a V. A. environ 800 pieces imprimées contre M. le Cardinal*<sup>64</sup>. L'objet de la vindicte pamphlétaire est ici clairement identifié, afin que le duc n'ait pas de doute, et montre avec quel intérêt le diplomate suivait les péripéties de cette crise politique.

Comment le duc Auguste a-t-il reçu ces nombreuses pièces (plusieurs milliers) arrivées *en feuilles*, caractérisées par leur ancrage dans l'actualité et dans la vie poli-

61 Voir là-dessus la correspondance de Wicquefort ainsi que ses comptes: HAB: 102.2 Novi et 102.4 Novi. On possède toutes les factures des caisses envoyées durant l'année 1651, ce qui n'est pas le cas de toutes les années du mandat de Wicquefort.

62 Veuve du duc de Mecklembourg-Poméranie, la première épouse d'Auguste le Jeune lui apporte une dot importante, qui fait l'objet de la tenue d'un compte spécifique (conservé aux archives sous la cote NdsStArWf 1 Alt 22 Nr. 118). Les sommes des recettes qui y sont signifiées sont en effet relativement élevées avec une moyenne d'environ 5400 thaler par an entre 1608 et 1615.

63 Une grande partie des lettres des agents du duc Auguste, et notamment celles de Wicquefort, ont été conservées (il manque néanmoins quelques pans de cette correspondance, notamment les périodes entre février et juin 1648, novembre 1648 et janvier 1649, le mois de février 1649 ainsi que les périodes février à août 1650, et juin à août 1653): cf. HAB: 102.2 Novi et 102.3 Novi. Par contre, on ne possède que très peu de traces des réponses duciales, ce qui oblige le chercheur à des efforts d'imagination. L'essentiel du contenu de ces lettres manquantes peut cependant être abordé par le biais des missives de Wicquefort qui reprennent en partie celles de son maître.

64 HAB: 102.2 Novi, fol. 39–40. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 2 avril 1649.

tique française? Arrêtons-nous un instant sur la question des effets du zèle de Wicquefort et de sa participation à enrichir la collection ducal en pièces politiques du temps. On ne sait rien de l'accueil qu'il leur a fait sur le plan politique et intellectuel: leur utilisation voire leur lecture par le duc de Wolfenbüttel ou/et son entourage restent un mystère. Sur le plan bibliothécaire par contre, le traitement de ce corpus se révèle relativement cohérent. Comme à son habitude le duc, à la réception des caisses de livres qui lui arrivent de Paris et d'ailleurs, commence par faire inscrire les ouvrages dans son catalogue et donc à leur attribuer une cote, puis les envoie – par ordre de priorité – chez le relieur pour ceux qui parviennent brochés. Il procède de la même manière pour les pièces plus courtes qu'il commence d'abord par compiler afin de constituer des ouvrages factices, qui – une fois que le volume a atteint une taille conséquente – sont inscrits dans le catalogue. Les mazarinades font donc l'objet du traitement promis aux pièces courtes à rassembler dans des volumes factices. De manière générale le duc a toujours cherché à réunir sous la même cote et le même volume des pièces traitant de sujets proches sinon similaires.

Il agit donc ainsi lorsqu'il reçoit ces fameuses »pièces du temps« adressées par Wicquefort qui forment finalement trente volumes différents, huit vraisemblablement constitués du temps du duc (cotes 10.9 à 10.14 Pol., 10.14.2 Pol. et 10.14.4 Pol.), les autres ayant été traités plus tardivement dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup> mais correspondant aux pièces envoyées par Wicquefort. Au nombre de plus de 2000, ces mazarinades constituent, au cœur de l'Allemagne du Nord, un témoignage de l'exceptionnelle activité de l'agent ducal comme de sa grande acuité sur le plan intellectuel et politique. Auguste les reçoit cependant comme n'importe quelle autre production, y apportant soin et réflexion. La relative lenteur avec laquelle ces pièces ont été intégrées dans le fonds de la collection peut s'expliquer par deux raisons: d'abord et surtout l'afflux de matériel bibliothécaire qui se produit à partir de 1648 et surtout dans les années 1650, lié à l'engagement de Wicquefort à Paris – agent permanent dans la capitale de l'édition européenne, là où Auguste n'en possédait pas auparavant – et à l'augmentation des moyens à disposition du duc ayant repris possession de ses territoires et y ayant ramené la paix<sup>66</sup>. Mais il est possible de poser une deuxième hypothèse: celle d'une utilisation – pour la lecture, l'étude et l'information – par le prince et son entourage de ces pièces occasionnelles. On sait en effet qu'Auguste a ainsi tiré parti des lettres qui lui étaient adressées par ses agents en langue étrangère pour l'apprentissage linguistique de ses enfants. Il faisait lui-même procéder à une traduction de ces lettres en allemand par le *Hofmeister* de ses fils aînés, Hieronymus Imhoff, mais demandait à ce que ses enfants en prennent connaissance en français. À la fois initiative pédagogique et tentative d'initiation à la culture et à la politique française, l'expérience porte ses fruits puisque les deux fils cadets du duc Auguste, Anton Ulrich et Ferdinand Albrecht manifestent très tôt un intérêt pour le royaume de France dans ces deux domaines. Il n'est pour autant pas avéré que les mazarinades rassemblées par Wicquefort et envoyées à Wolfenbüttel entre 1648 aient été vérita-

65 Le reste des mazarinades se trouve en effet dans la bibliothèque sous les cotes de la »Mittlere Aufstellung«, HAB: M Gk 2109-Gk 2131.

66 Ce qui lui vaut d'ailleurs le nom de *Friedensfürst* parmi ses sujets.

blement utilisées par les jeunes princes non plus que par leur père ou un quelconque membre de leur entourage. On reste encore aujourd'hui – et malgré nos dernières recherches sur la question des mazarinades<sup>67</sup> – dans une réelle incertitude quant à l'usage fait du fonds de la bibliothèque par le duc Auguste et ses contemporains. La réception de ce fonds spécifiquement acquis par Wicquefort pour son actualité et pour sa forme littéraire reste néanmoins positive: le duc est conscient de leur spécificité et de leur intérêt politique. Le zèle de l'agent n'est – semble-t-il – pas resté sans effet.

## 2. Le «réseau» Wicquefort

L'action de Wicquefort en tant qu'«agent libraire» au service du duc de Brunswick et Lunebourg s'exprime donc à divers niveaux: achat d'ouvrages anciens et récents, copie de manuscrits inédits, envoi de pamphlets et de pièces du temps. Il s'appuie sur un réseau dense et diversifié dans lequel on trouve des représentants de nombreuses corporations liées au livre et à l'imprimerie. Sa correspondance, ses catalogues et factures ne permettent néanmoins d'examiner que la «partie émergée» de ce réseau, les fournisseurs (notamment les libraires proposant les ouvrages neufs comme de seconde main) n'étant qu'épisodiquement mentionnés sur ces actes<sup>68</sup>. À partir des archives à notre disposition le réseau d'Abraham de Wicquefort à Paris apparaît assez diversifié. Ses contacts consistent d'abord en de nombreux marchands banquiers dans le royaume et en Hollande, avec lesquels il fait affaire: on note les noms récurrents de Walter Bosschaert parent de la femme de son frère Joachim<sup>69</sup> à La Haye (?), d'Honoré Bonneau à Paris, de Jacques Martin à Hambourg (?) qui jouent le rôle d'intermédiaires financiers. Le dernier d'entre eux s'occupe également de la liaison entre Wicquefort et le «facteur» du duc Auguste à Hambourg: Hans Weber, et d'informer le duc de l'arrivée des caisses de marchandises dans le port de Hambourg. La chancellerie du duc doit donc d'abord s'acquitter auprès de lui du prix des caisses, afin qu'il puisse ensuite payer les lettres de change de l'agent parisien. Employé régulièrement à partir de 1651 par Wicquefort, leurs relations deviennent rapidement détestables. Le Hollandais accuse ce marchand d'être trop cher: l'assurance qu'il prend sur les caisses s'élèverait en effet à 4,5% de la somme au lieu des 3% habituels<sup>70</sup>, et il prélèverait des intérêts exorbitants sur les comptes non acquittés. Cet ensemble de raisons pousse Wicquefort à chercher à se libérer de ce marchand *qui [le] ruin[e] en interests*<sup>71</sup> et à passer plutôt par les services de Bosschaert et de son associé Amsing dans lesquels il possède une plus grande confiance et qui – surtout – font partie de sa constellation personnelle de contacts. Malgré de multiples tentatives de rupture, Jacques Martin

67 Nous avons établi dans lors de notre dernier séjour à Wolfenbüttel en juillet 2006 un catalogue exhaustif des mazarinades acquises par Wicquefort et présentes dans la bibliothèque du duc Auguste afin d'en étudier plus précisément dans un proche avenir la composition et l'originalité.

68 Contrairement aux catalogues d'autres agents libraires, comme Philipp Hainhofer, dont les listes permettent de remonter la source des principaux fournisseurs de livres du Augsbourgeois.

69 Joachim de Wicquefort a en effet épousé Anne Bosschaert (1601–1649). Cf. BURGER, *Res Augusta domi* (voir n. 1), p. 27.

70 Voir HAB: 102.2 Novi, fol. 114. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 15 avril 1651.

71 Voir HAB: 102.2 Novi, fol. 150. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 18 novembre 1651.

continue à servir d'intermédiaire entre Wolfenbüttel et Paris, et devient même – après la rupture entre Wicquefort et le duc Auguste – le bailleur des instructions ducales au Hollandais, au grand mécontentement de ce dernier! C'est en effet le même Martin qui, dans une lettre à l'agent libraire, l'informe que le duc n'est pas satisfait de lui et qu'il ne doit plus rien lui faire parvenir *sauf convoier les gazettes a 50 Rthl. par an*<sup>72</sup>. Un mois plus tard Wicquefort continue de se plaindre auprès du duc de ne plus recevoir d'ordres de lui que par l'intermédiaire du marchand, signe tangible – mais mal accepté – de sa disgrâce<sup>73</sup>.

À côté de ces banquiers marchands qui tiennent une place importante dans la correspondance de l'agent, d'autres personnages apparaissent qui reflètent l'extension des connaissances de Wicquefort à Paris. Plusieurs érudits comme François Mézeray<sup>74</sup>, les frères Dupuy dont Pierre, *garde de la Bibliothèque du Roy homme illustre et en tres grande reputation de scavoir et de probité*<sup>75</sup>, le carme Louis Jacob<sup>76</sup>, ou encore le théologien David Blondel (1590–1655), que Wicquefort décrit comme son *amy intime*<sup>77</sup> émergent des lettres de l'agent parisien et donnent une petite idée de ses contacts intellectuels dans la capitale. Pour chacun il s'entretient auprès du duc: il lui demande ainsi une pension pour l'historiographe du roi<sup>78</sup>, lui suggère de faire une *gratification de quelque médaille* au garde de la bibliothèque comme au carme historien des bibliothèques<sup>79</sup>, et fait la promotion des écrits de Blondel<sup>80</sup> qu'il décrit sur le point de partir aux Pays-Bas remplacer Vossius à la chaire de théologie d'Amsterdam. Ces quelques noms peuvent apparaître modestes au regard du nombre de lettres envoyées par Wicquefort au duc Auguste et au temps qu'il a déjà passé dans la capitale. De fait, la correspondance avec le duc avait d'abord pour but de l'informer des marchandises à disposition à Paris, des modalités pratiques des envois, ainsi que des nouvelles politiques et littéraires du temps dans le royaume de France. Ce n'est qu'au détour de quelques-unes de ses lettres – et du fait de la grande activité qu'il manifeste pour accomplir son service d'agent auprès du duc Auguste – qu'on parvient à retrouver un certain nombre des partenaires de son réseau marchand, intellectuel et politique. Pour le compléter, l'examen d'autres sources et leur confrontation avec celles à notre disposition dans le cadre de l'étude de l'agent Wicquefort au service d'Auguste de Wolfenbüttel, seraient nécessaires. Manquent également, pour posséder une vue complète sur le «réseau Wicquefort», des informations précises sur les libraires qu'il a fréquentés pour se fournir en livres imprimés, ainsi que sur les personnes qui lui ont permis d'avoir accès aux bibliothèques ouvertes pendant la Fronde

72 Voir HAB: 102.2 Novi, fol. 224–225. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 8 août 1653.

73 Voir HAB: 102.2 Novi, fol. 227–228. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 22 septembre 1653.

74 Cf. supra.

75 Cf. HAB: 102.2 Novi, fol. 155–156. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 30 décembre 1651.

76 Cf. supra.

77 Cf. HAB: 102.2 Novi, fol. 75–76. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 8 janvier 1650.

78 Cf. supra.

79 HAB: 102.2 Novi, fol. 155–156. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 30 décembre 1651.

80 HAB: 102.2 Novi, fol. 75–76. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 8 janvier 1650. Dans sa lettre Wicquefort cite quelques-unes des œuvres du théologien protestant notamment «un traité contre *Vindicias Hispanicis Chifflety*». Dans cette œuvre, il répond à Chifflet, qui attaquait la famille capétienne dans son «*Vindiciae Hispanicæ*».

du fait de la vacance du pouvoir et du départ de leurs propriétaires de Paris. Comme un certains nombres de manuscrits viennent du trésor des chartes on peut se demander si Pierre Dupuy, garde de la Bibliothèque du Roy, dont on sait qu'il connaissait l'agent ducal, ne lui a pas facilité la tâche. Quels qu'ils soient, ses contacts sont bien informés et ont su mettre à sa disposition un matériel de première main exceptionnel.

L'agent Wicquefort manifeste à plusieurs reprises l'ampleur de ses connaissances, en se faisant notamment fort de fournir à son maître des serviteurs dans des domaines très divers. Il lui propose ainsi début 1650 un jeune homme de 18 ou 19 ans, bien né mais tombé dans la misère, pour *apprendre la langue françoise* aux princes si le duc veut bien le prendre dans sa suite<sup>81</sup>. Ce professeur de langue est-il finalement engagé par Auguste? On n'en possède pas la certitude, la correspondance, comme les budgets ducaux restant muets sur ce point. D'après Robert Mandrou ce jeune noble *qui viendrait faire son apprentissage de la vie de Cour à Wolfenbüttel et en même temps pourrait servir de lecteur pour améliorer la connaissance de la langue française chez les jeunes princes héritiers*<sup>82</sup> est finalement agréé par le duc en tant que précepteur de ses fils. Plus tard, en 1651, le Hollandais propose au duc un maître à danser, un dénommé Pascal Bence, qui se fait payer une pension de 100 Rthl. mais renâcle à se rendre à Wolfenbüttel. Wicquefort est en effet obligé de le solliciter à de multiples reprises avant qu'il s'engage sur le chemin de l'Empire, et émet plusieurs fois la mauvaise opinion dans laquelle il le tient. Début janvier 1652, il constate ainsi que Bence n'est toujours pas parti et *qu'il pourroit bien manger son argent encore une fois*<sup>83</sup>, et finit par s'insurger de la manière déloyale avec laquelle le duc le traite en comparaison avec ce maître à danser fantôme:

*Je supplie treshumblement V. A. de considerer qu'il y a plus d'un an que j'ay avancé l'argent pour les M. S. que V. A. me paye a present, et que je suis obligé de paier de gros interests pour les sommes que j'emprunte, la ou V. A. ne fait point de difficulté d'avancer de l'argent a des gens qui le trompent impunement comme Bence, qui n'a jamais eu autre dessein, et j'en ay adverty V. A. laquelle m'avoit fait esperer une medaille il y a plus de deux ans, et au lieu de recompense je me vois miserable par le reculement des paiements*<sup>84</sup>.

Il semble que le dénommé Bence ait bien fini par arriver à Wolfenbüttel et remplir ses services de maître à danser, comme en témoigne la trace qu'il a laissé dans les budgets ducaux dans lesquels il apparaît au moins pour l'année 1653<sup>85</sup>.

Quelques mois plus tard, Wicquefort cherche à nouveau à placer un membre de son cercle social et propose au duc de prendre au service le fils d'un gentilhomme de ses amis affirmant: *il est fort bien fait, et danse bien et fait aussy des armes. Le pere lui donnera de quoy s'entretenir en sorte qu'il pourra faire honneur à V. A. a laquelle il ne demandera que la table. Il est aagé de 19 ans, et sa compagnie pourra etre profitable à*

81 HAB: 102.2 Novi, fol. 73–74. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 1<sup>er</sup> janvier 1650.

82 Cf. MANDROU, Abraham de Wicquefort et le duc August, (voir n. 4), p. 210.

83 HAB: 102.2 Novi, fol. 157. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 13 janvier 1652.

84 HAB: 102.2 Novi, fol. 174–175. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 12 juillet 1652.

85 NdsStArWf 17 Alt III Nr. 96, fol. 155.

*Messeigneurs les Princes*<sup>86</sup>. Son statut de représentant de l'Électeur de Brandebourg ainsi que de serviteur du duc de Brunswick et Lunebourg lui vaut donc un certain nombre de sollicitations qu'il tente de faire aboutir. Parallèlement sa longue connaissance de la vie parisienne comme son souci de faire montre de zèle et d'efficacité dans tous les domaines au service du prince, l'incitent à développer et à multiplier ses offres dans toutes sortes de marchandises auprès du duc Auguste. À l'occasion du prochain mariage du prince Rudolf August avec une comtesse de Barby, il propose au duc de lui fournir carrosses, habits et autre matériel à hauteur de 20 000 écus, l'informant qu'il a déjà procuré un carrosse au duc Guillaume de Brunswick et Lunebourg ainsi qu'à la reine de Danemark<sup>87</sup>. Ses factures comportent aussi la mention de tableaux et divers autres objets achetés pour les membres de la famille ducale. Ainsi il fait parvenir en mars 1651 *Quatre livres de musique dans la caisse N. 1 pour Madame*<sup>88</sup>, soit des partitions pour la duchesse Sophie Élisabeth. Quelques mois plus tôt en décembre 1650, Wicquefort a envoyé une liste portant comme en-tête: *Pourtraits suivants propre a mettre dans une bibliotheque qui sont a vendre*<sup>89</sup>. Elle consiste en 46 portraits de cardinaux, d'hommes d'Etat et d'hommes de lettres soit français (pour la majorité) soit italiens, pour un total estimé par Wicquefort à 940 livres tournois.

Auguste de Brunswick et Lunebourg s'est donc doté – en la personne d'Abraham de Wicquefort – d'un serviteur hors pair sur le plan de la fourniture en livres et en manuscrits. Particulièrement zélé il se lance dans des initiatives très heureuses pour l'enrichissement du fonds de l'édition française de la bibliothèque de Wolfenbüttel et amplifie la dimension universelle de celle-ci. Diplomate et observateur de la vie politique, il est à l'affût – pour son maître – des nouveautés qui reflètent la réalité de la vie dans le royaume de France. Il ne faudrait pour autant pas négliger le rôle initiateur qu'a pu jouer Auguste dans ce que nous considérons comme une réussite du mandat de Wicquefort. En effet si l'agent est le principal responsable de la copie des manuscrits, son maître l'a incité à certains achats: c'est le cas des ouvrages jansénistes. Il semble en effet que le duc Auguste avait une assez bonne connaissance des débuts de la querelle théologique et des positions des tenants de Jansenius comme de l'abbé de Saint-Cyran pour s'y intéresser de près, et chercher à acquérir les ouvrages qui s'y référaient. Wicquefort annonce ainsi dès avril 1649 *les cents polémiques entre les jansenistes et jesuites*, et prévoit en décembre de la même année de continuer l'acquisition de ces ouvrages de polémique, vraisemblablement en réponse à un questionnement du duc<sup>90</sup>. Quelques années plus tard, il continue d'acheter ce type d'ouvrages et à les proposer à son maître, signe vraisemblablement de l'intérêt qu'il a décelé chez celui-ci. En septembre 1652, il lui écrit ainsi: *J'ay aussi achepté plusieurs livres touchant la question de la grace pour et contre jansenius, il plaira a V. A. me faire*

86 HAB: 102.2 Novi, fol. 183–184. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 5 octobre 1652.

87 HAB: 102.2 Novi, fol. 80–81. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 24 septembre 1650. Dans cette lettre il informe également le duc du montant de ces deux carrosses: 800 écus pour celui du duc Guillaume, 1800 écus pour celui de la reine de Danemark.

88 HAB: 102.4 Novi, fol. 122. Facture de Wicquefort reçue à Wolfenbüttel le 25 mars 1651.

89 HAB: 102.4 Novi, fol. 133–134. Liste datée du 10 décembre 1650.

90 HAB: 102.2 Novi, fol. 55. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 16 avril 1649; et HAB: 102.2 Novi, fol. 65–66. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 4 décembre 1649.

*scavoir si je les feray relire ou non, et de quelles façon*<sup>91</sup>. Nul doute qu'un certain volontarisme du duc a vraisemblablement incité l'agent à acquérir pour lui les écrits, notamment pamphlétaires, de cette nouvelle controverse religieuse, et dans le même ordre d'idée les mazarinades circulant à partir de la fin de l'année 1648 dans Paris. Wicquefort a de ce point de vue, et contrairement à son appréhension de la dimension financière de son entreprise, relativement bien compris son maître, son goût pour le livre, son intérêt en faveur des débats politiques et religieux. Il lui fournit parallèlement une source de renseignements de premier ordre, qui constitue pour un prince relativement isolé du nord du Saint-Empire une véritable mine de nouvelles et agit également autant en tant qu'informateur qu'en tant que fournisseur de biens.

### 3. Un informateur au service des princes

Au service de deux princes germaniques, Abraham de Wicquefort a rempli une double mission: représenter l'Électeur de Brandebourg à la cour de France auprès du roi Louis XIV; agir en tant qu'intermédiaire politique, commercial et culturel entre le royaume de France et le Saint-Empire, spécialement auprès d'un prince curieux de toutes les connaissances et ne disposant pas des moyens financiers d'une grande puissance du temps. À ces deux princes le Hollandais sert la même «Gazette» hebdomadaire. Celle-ci propose un récit complet et précis des événements survenus à la cour de France à partir de 1646 (date d'entrée en fonction de Wicquefort au service de l'Électeur de Brandebourg) et jusqu'à la fin de son mandat auprès du duc Auguste. Elle consiste en l'envoi hebdomadaire de deux ou trois feuillets de format in-4; et présente ainsi une densité bien plus importante que les habituelles «nouvelles à la main» d'une page. Le style en est agréable et soigné, les informations variées, même si avant tout centrées sur le royaume de France d'abord au niveau politique, puis religieux et littéraire. Sa régularité est exemplaire<sup>92</sup>. C'est surtout à partir de l'étude du contenu de cette *Gazette* que l'on peut aborder la dimension politique des fonctions d'Abraham de Wicquefort au service du duc de Wolfenbüttel. Robert Mandrou a largement montré, dans la publication qu'il a faite d'une partie de cette «Gazette», quelle était sa portée politique et sa dimension exceptionnelle pour un prince tel qu'Auguste. Bien que se focalisant sur la Fronde, il a également mis en valeur la multiplicité des événements relatés par le diplomate qui rentrait en écho à la grande curiosité du duc Auguste, disant de ce dernier:

*Il n'avait pas séjourné longtemps en France, mais avait été reçu par Henri IV; il était quelque peu fasciné par la puissance politique des rois de France et s'intéressait aux rouages de l'administration à la française; il était intrigué à la fois par la doctrine gallicane, dans la mesure où elle exprimait la prééminence du temporel sur le spirituel, et par le mouvement janséniste qui exprimait une résistance*

91 HAB: 102.2 Novi, fol. 181. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 21 septembre 1652.

92 Il n'en manque que six, pour 295 présentes conservées aux archives de Basse-Saxe à Wolfenbüttel: NdsStArWf 1 Alt 6, Nr. 98–103.

*sans faille et à l'ultramontanisme et aux excès de l'autorité civile dans le domaine religieux*<sup>93</sup>.

C'est dans la *Gazette* que le prince a vraisemblablement puisé sa connaissance des réalités du royaume de France et elle a su sans doute éveiller ou confirmer son intérêt dans de nombreux domaines. La querelle janséniste en est un des meilleurs exemples. Alors que, au paroxysme de la crise janséniste, Jean Beeck – successeur de Wicquefort – ne relate rien de la controverse autour des *Provinciales*<sup>94</sup> mais les achète lettre par lettre malgré l'interdiction royale<sup>95</sup>, le Hollandais fournit à la fois les ouvrages et les renseignements sur l'évolution de la querelle. Il suit ainsi en octobre 1649 l'élection du nouveau syndic de la Sorbonne – du Hallier – et l'opposition qu'elle suscite de la part des jansénistes soutenant le curé de Saint-André des Arts<sup>96</sup>; évoque l'assemblée du clergé de 1650 qui cherche

*l'accommodement de ceux qui preschent la grace suivant l'opinion de St Augustin soustenuë par Jansenus, cy devant Evesque d'Ypre, avec les Jesuites, et deput[e] pour cet effet sur la fin de la sepmaine passée l'Evesque de Bellay au Pere des Mares, le plus celebre predicateur que la France ait aujourd'huy*<sup>97</sup>.

Plus tard, en 1653, il consacre une partie de sa *Gazette* à la Bulle pontificale qui condamne une deuxième fois la doctrine janséniste<sup>98</sup>. Wicquefort montre alors la fermeté des positions jansénistes qui affirment

*qu'ils condamnent aussi bien que le Pape les propositions contenues en la Bulle, au sens que Pelagius et Calvin leur donnent, mais qu'ils les expliquent Chrestiennement, et de mesme façon que St. Augustin les a expliquées. Ce qu'ils prétendent faire voir par un petit Livre qu'ils font imprimer, et que ce n'est pas contre eux que le Pape a fulminé son anatheme*<sup>99</sup>.

qui fait référence à la politique systématique – propre à de nombreuses controverses religieuses du XVII<sup>e</sup> siècle – de réponse écrite et éditoriale après chaque attaque. Abraham de Wicquefort ne se contente pas d'acquérir des ouvrages d'actualité pour

93 Voir WICQUEFORT, *Chronique* discontinuée (voir n. 4), p. 16.

94 Ce que Robert Mandrou lui reproche d'ailleurs assez, et à juste titre, même si – à notre sens – la portée de son action comme agent ducal serait à revaloriser. Ibid, p. 17.

95 Sur cet épisode particulièrement glorieux du mandat de Beeck, voir PERRIN, *Échanges culturels* (voir n. 3), p. 370–371; ainsi que Alice PERRIN-MARSOL, *Le livre et la circulation des idées. Le fonds janséniste de la bibliothèque de Wolfenbüttel au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, dans: *Bulletin du bibliophile* 2/2008 (à paraître).

96 NdsStArWf 1 Alt 6, Nr. 99, fol. 244 (*Gazette* du 8 octobre 1649) et fol. 252 (*Gazette* du 15 octobre 1649).

97 NdsStArWf 1 Alt 6, Nr. 100, fol. 151 (*Gazette* du 18 juin 1650).

98 Il s'agit de la Bulle *Cum occasione impressionis libri* publiée le 31 mai 1653 par le pape Innocent X, et qui, par les réactions qu'elle suscite, matérialise la division religieuse des catholiques français autour de la question de la grâce.

99 NdsStArWf 1 Alt 6, Nr. 103, fol. 167<sup>v</sup>° (*Gazette* du 11 juillet 1653).

le duc Auguste, il lui fournit également les clefs pour les comprendre. De la même manière, par son récit au jour le jour de la Fronde, il ne fait qu'éclairer les pamphlets qu'il fait livrer en masse à Wolfenbüttel et qui – sans la »Gazette« – seraient apparus bien isolés et étrangers dans ce territoire germanique. Au-delà donc de sa fonction de fournisseur d'objets de connaissance que sont les livres, le diplomate se révèle un informateur politique particulièrement pédagogue.

Le duc Auguste a-t-il cherché à utiliser plus largement les services de Wicquefort à des fins politiques? Un tel aspect n'apparaît pas réellement dans l'engagement de l'agent de janvier 1648. Toutefois, la position officielle de Wicquefort comme résident de l'Électeur de Brandebourg en France a joué un rôle non négligeable dans le choix de ce serviteur. Nul doute qu'Auguste est conscient que son statut de diplomate, de représentant politique du Brandebourg peut faciliter sa tâche comme agent libraire et nouvelliste, lui donnant un statut officiel à la cour, la possibilité de nouer des contacts dans les hautes sphères du pouvoir et une position privilégiée d'observateur des dessous de la vie politique du moment. Que dire par contre de la stature officielle de Wicquefort au service du duc Auguste? Dans une lettre du 14 février 1648, l'agent – qui vient d'arriver à Paris trois jours auparavant – affirme au duc qu'il n'a pas encore eu d'audience avec *Leurs Majestez et le cardinal Mazarin*, répondant vraisemblablement à une demande du duc à ce sujet<sup>100</sup>. Il semble évident que son maître cherche alors à ce que son agent soit reconnu officiellement à la cour comme son représentant<sup>101</sup>, signe de sa réintégration dans la vie politique internationale et de sa volonté de rapprochement avec la principale puissance du temps. Comme son successeur, Wicquefort a sans doute d'abord joué le rôle d'intermédiaire entre le duc et la cour de France pour la transmission de lettres, et peut-être parfois, la résolution d'affaires particulières<sup>102</sup>.

Il est certain qu'il a également cherché à jouer un rôle de censeur et d'initiateur politique auprès des enfants du duc Auguste. Dès le début de sa correspondance, il émet en effet le vœu de voir le prince aîné Rudolf August partir en voyage<sup>103</sup>, voire venir à Paris<sup>104</sup>. Peine perdue, l'héritier du duché, s'il quitte Wolfenbüttel pour un séjour à Celle, n'entreprend pas de Grand Tour en Europe. Plus tard et après sa disgrâce, Wicquefort revient à la charge et regrette que le jeune duc Anton Ulrich,

100 HAB: 102.2 Novi, fol. 13–14. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 14 février 1648.

101 Ce statut de représentant à caractère politique semble de fait reconnu à Wicquefort durant le temps de son mandat. Cf. L. BITTNER et L. GROSS (dir.), *Repertorium der diplomatischen Vertreter aller Länder seit dem Westfälischen Frieden*, Tome 1: (1648–1715), Berlin 1936, p. 91.

102 Jean Beeck a ainsi participé à l'affaire du »remariage français« du duc Christian de Mecklembourg, beau-frère par son premier mariage (avec Christine Marguerite, une sœur de la duchesse Sophie Élisabeth) du duc Auguste. Ayant abandonné sa première épouse qui s'est réfugiée à Wolfenbüttel il envisage un remariage à la cour de France, ce que Beeck relate entre mars 1663 et juin 1665 dans ses lettres au duc et à la duchesse. Il s'entremet également auprès des détracteurs du remariage du duc de Mecklembourg avec la duchesse de Châtillon et sert d'intermédiaires entre ceux-ci et le duc Auguste pour le versement de certaines pièces au dossier à charge. Cf. HAB: 87 Novi. Correspondance de Beeck avec le duc Auguste; et PERRIN, *Échanges culturels* (voir n. 4), p. 193–195.

103 HAB: 102.2 Novi, fol. 15–16. Lettre de Wicquefort à de Cram, gouverneur de Rudolf August du 12 juin 1648.

104 HAB: 102.2 Novi, fol. 29–30. Lettre de Wicquefort à de Cram du 11 septembre 1648.

arrivé à Paris pour un long séjour, n'ait pas accepté ses services. N'étant pas au courant des usages de la cour, il risque de commettre bien des impairs, craint-il, citant pour exemple une visite désastreuse en ce sens du duc de Modène à Paris<sup>105</sup>. C'est finalement Jean Beeck qui sert de »réfèrent« au prince et s'occupe des suites de son séjour, notamment de l'envoi des multiples marchandises qu'il a acquises dans le royaume. Quelques années plus tard, le même Beeck reçoit même chez lui pendant quelques semaines le fils cadet du duc Auguste, Ferdinand Albrecht, et sert d'intermédiaire entre lui et son père comme entre lui et la cour. Il semble donc que les vellétés de Wicquefort de jouer un rôle de représentant plus important que celui d'agent libraire – qui reste sa principale fonction – n'aient pas porté ses fruits: question d'époque (les troubles de la Fronde ne favorisent pas l'attention de la France à l'égard d'une principauté allemande telle le duché de Wolfenbüttel), mais aussi d'ambitions politiques de la part du duc Auguste. Après 1656 l'état des lieux se modifie, et profite à Jean Beeck<sup>106</sup>!

La tâche principale de Wicquefort sur le plan politique a donc d'abord été celle d'un informateur hors pair sur toutes les questions traversant la vie politique française, ainsi que d'un fournisseur éclairé d'ouvrages politiques, de papiers diplomatiques et de pamphlets du temps. En cela il a durablement influencé la perception que le duc avait du royaume de France et des enjeux politiques et stratégiques de cette puissance. Au vue de cette mission réussie, la fin du mandat de Wicquefort paraît particulièrement cruelle pour l'agent!

## Épilogue

Le contrat entre Auguste et le Hollandais précisait les termes de fin hypothétique de leur relation: un préavis de trois mois de l'une ou de l'autre des parties. Auguste s'en sert durant l'année 1653 puisqu'en août il fait savoir à son agent qu'il ne désire plus qu'il le serve et lui ordonne donc de cesser ses envois de livres et de manuscrits. Cette rupture fait suite à de nombreux tracasseries de la part du duc qui fait observer son agent dès l'année 1652, ce qui provoque la colère de ce dernier:

*L'ont dit icy que V. A. a donné l'ordre de s'enquerir combien de gens j'employe, surquoy je puis donner a V. A. la satisfaction qu'elle demande, sans me commetre avec des personnes que le seul respect que j'ay pour V. A. m'oblige a épargner, quoy qu'ils me traittent mal. Je n'en ay qu'un seul chez moy qui travaille aux M. S. [manuscrits], les autres travaillent tous a la journée, sous cinq personnes qui en ont la direction. Si V. A. désire scavoir de quelle façon ils*

105 HAB: 102.3 Novi, fol. 186–187. Lettre de Wicquefort au duc Auguste de janvier 1656 (la date précise n'est pas connue, l'original étant perdu).

106 Ce n'est d'ailleurs qu'après 1656 que l'on trouve des envoyés occasionnels du roi de France auprès du duc de Wolfenbüttel, le premier – le comte de Wagnée – se déplaçant pour les tractations autour de la Ligue du Rhin en novembre 1658. Cf. BITTNER, GROSS (dir.), *Repertorium* (voir n. 92), p. 211. Notons néanmoins un paradoxe: alors que Jean Beeck paraît avoir eu beaucoup plus de charge politique et de représentation que Wicquefort, il ne figure pas sur la liste des envoyés diplomatiques de l'ouvrage de L. Bittner et L. Gross!

*agissent je les nommeray, afin qu'elle scache que tout mon procédé est fort droit et sincere*<sup>107</sup>.

Les relations ne se sont donc pas améliorées et, en réaction au congé qu'il reçoit du duc, Wicquefort lui demande alors de lui régler les derniers 100 thaler qui lui sont dus au 1<sup>er</sup> juillet 1653<sup>108</sup>, c'est-à-dire la moitié de sa pension annuelle: l'agent prend ainsi acte de la fin du contrat. Cette somme, ainsi qu'un certain nombre de paiements en retard, constituent une source de tensions entre les deux hommes et alimentent la suite de leur correspondance. Tout le mandat de Wicquefort est – on l'a vu – marqué par ces conflits financiers avec le duc. Les relations entre les deux hommes se dégradent en effet dès 1651 pour des raisons financières: les retards de paiement de la part du duc, chroniques, qui grèvent le crédit de son agent; les sommes élevées des factures de ce dernier, qui exaspèrent son maître participent à une recrudescence des tensions<sup>109</sup>. Les plaintes de l'agent s'expriment d'abord sur un ton relativement mesuré, par des demandes de paiement, des représentations des difficultés dans lesquelles Auguste et ses délais de paiement le mettent. Il se défend vigoureusement de chercher à spolier le duc:

*Si Votre Altesse croit que j'en aye usé autrement ou que j'aye voulu chicaner pour mes intérêts particuliers, mon innocence en souffre, de laquelle je prends Dieu à témoin. Cependant cela me fait un tort qui ne se peut pas dire et ruine le peu de crédit que j'avais icy*<sup>110</sup>.

Wicquefort joue également sur le registre pathétique: *Je suis contraint de dire que ma femme et mes enfants me reprochent que je leur ay osté le pain de la bouche pour servir Votre Altesse. Je me ruine d'ailleurs par les intérêts que je suis obligé de payer d'un pour cent par mois*<sup>111</sup>. Ses invectives ne provoquent aucun changement dans l'attitude du duc, et leur échec exaspère un peu plus l'agent. Le ton monte même jusqu'aux menaces, l'agent se plaignant des *mauvais traitement[s]*<sup>112</sup> que lui inflige Auguste. Après en avoir appelé à la justice divine, le résident du Brandebourg espère en celle des hommes, notamment en la pression et la puissance de son autre maître à Berlin. Dans l'année 1653, il menace ouvertement le duc: *Le Roy et S. A. Electorale mon maistre, qui ont interest a ce que je subsiste icy avec honneur prieront V. A. de me faire justice sur ses lettres propres, si ce la ne sert a rien j'employeray d'autres moiens*<sup>113</sup>. Ces *autres moiens* non précisés dans cette lettre et dans celles qui suivent, constituent vraisemblablement un effet d'annonce de la part de l'agent, essayant par tous les moyens d'amener Auguste à reconsidérer son attitude. La menace ne semble pas avoir

107 HAB: 102.2 Novi, fol. 159–160. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 10 février 1652.

108 HAB: 102.2 Novi, fol. 224–225. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 8 août 1653.

109 Robert Mandrou a largement étudié cette tonalité du mandat de Wicquefort. Cf. MANDROU, Abraham de Wicquefort (voir n. 4), p. 207–209.

110 HAB: 102.2 Novi, fol. 146–147. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 21 octobre 1651.

111 HAB: 102.2 Novi, fol. 169. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 29 mai 1652.

112 HAB: 102.2 Novi, fol. 222. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 25 avril 1653.

113 HAB: 102.2 Novi, fol. 214–215. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 28 février 1653.

payée, peut-être du fait d'un manque de soutien de l'Électeur – et *a fortiori* du roi de France –, peu enclin à se brouiller avec son cousin de Brunswick pour une question aussi minime, et comme le montre la répétition des menaces de la part de l'agent<sup>114</sup>. Une année plus tard, en avril 1654, Wicquefort entreprend un voyage dans l'Empire afin de rencontrer l'Électeur à Berlin. Il espère à cette occasion pouvoir se défendre *de visu* et prouver son honnêteté à Auguste: l'agent a en effet obtenu de la part de l'Électeur l'autorisation de se rendre à Wolfenbüttel<sup>115</sup>. La rencontre n'eut vraisemblablement jamais lieu et la rupture est définitivement consommée dans l'année 1654. Le règlement des caisses non payées et celui de la pension de l'agent s'étalent néanmoins encore jusqu'en 1656<sup>116</sup>! Wicquefort tente pourtant de regagner les bonnes grâces d'Auguste à diverses reprises, en lui proposant ses services – notamment par l'intermédiaire de son successeur, Jean Beeck.

Malgré cette fin de mandat chaotique, quel bilan peut-on tirer du mandat d'Abraham de Wicquefort comme agent au service du duc Auguste de Wolfenbüttel? Sur le plan des livres et de l'enrichissement de la bibliothèque, il a constitué un serviteur de premier plan, permettant le développement du fonds des ouvrages en langue française mais également des éditions venues de Paris en très peu de temps (1648–1653). Sur-tout il a posé la pierre d'une exceptionnelle collection de manuscrits inédits qui ont fait – jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle – la richesse de la *Bibliotheca Augusta*. Concernant les nouvelles, il a fourni à son maître et à l'entourage de celui-ci une mine de renseignements sur la France de la Fronde, démêlant pour le duc avec sérieux et une réelle objectivité les écheveaux des troubles parisiens et provinciaux, et attirant son attention sur des phénomènes éditoriaux majeurs: le développement du pamphlet politique et son impact sur une opinion publique en construction<sup>117</sup>. Sa chute, due essentiellement à une mauvaise appréhension des capacités financières du duc de Wolfenbüttel ne doit pas masquer la réussite de ce diplomate érudit, fin connaisseur de la vie politique du royaume de France, qui a fourni – avec son successeur – le cœur du fonds de langue française de la *Bibliotheca Augusta*.

114 HAB: 102.2 Novi, fol. 217. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 21 mars 1653.

115 HAB: 102.2 Novi, fol. 241–242. Lettre de Wicquefort au duc Auguste du 22 mai/2 juin 1654.

116 Après la rupture entre les deux hommes, on trouve néanmoins encore quelques lettres de l'agent pour le règlement de la caisse N.11 payée en août 1655 (HAB: 102.2 Novi, fol. 247–248), et celui de la pension de l'agent, qu'il réclame encore en janvier 1656 (HAB: 102.3 Novi, fol. 186–187).

117 Sur ces questions, voir notamment – pour la période antérieure – Hélène DUCCINI, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Paris 2003.

JAN SCHNEIDER

LES SOCIÉTÉS DE PENSÉE ET LA PHILOSOPHIE  
DES DROITS DE L'HOMME SOUS LE RÈGNE  
DE LOUIS XV (1715–1774)

Du 20 au 26 août 1789 furent successivement discutés et votés à l'Assemblée nationale constituante les différents articles de la »Déclaration des droits de l'homme et du citoyen«.

Michel Vovelle, professeur enseignant l'histoire de la Révolution française à la Sorbonne, président de la commission nationale de la recherche historique pour le bicentenaire de la Révolution française (C.N.R.S.), président du conseil scientifique du musée de la Révolution française, a parfaitement mis en valeur l'importance de la déclaration des droits comme charte fondamentale d'une société nouvelle:

»Michelet a défini la »Déclaration des droits de l'homme et du citoyen« comme le »credo du nouvel âge«. On reconnaît là sans doute le lyrisme messianique de l'historien romantique. Mais il est de fait que le texte voté et proclamé par l'Assemblée constituante le 26 août 1789, guère plus d'un mois après la chute de la Bastille, est resté, bien au-delà de l'époque révolutionnaire, le symbole de l'apport majeur de la Révolution française, non seulement à la France, mais au monde.

À l'époque même, la déclaration des droits présentée sur deux tablettes, comme les tables du Décalogue, a revêtu ce caractère sacré d'une nouvelle loi. On l'affiche dans l'enceinte des séances de l'assemblée des administrations ou des clubs. Lors des fêtes civiques on la promène en procession, suivie de l'»Arche sainte« de la constitution. Et toute une iconographie, élitiste ou populaire est consacrée à ce titre de référence.

Pourquoi cette emphase, et cette importance?«<sup>1</sup>

Si les contemporains eux-mêmes attachaient une importance primordiale à la déclaration de 1789, c'est parce qu'elle est la clef de voûte de la révolution. Ce texte fondamental et fondateur d'un ordre nouveau sonna le glas de l'ancien monde, basé sur la monarchie de droit divin et la religion chrétienne. On assista à l'inversion des finalités de l'État et de la société. Sous l'Ancien Régime, le but de la structure poli-

1 Michel VOVELLE, La Révolution française et les droits de l'homme, dans: Gérard CHIANÉA (dir.), Les droits de l'homme et la conquête des libertés: des Lumières aux révolutions de 1848, actes du colloque tenu à Grenoble-Vizille, 1<sup>er</sup> – 3 octobre 1986, Grenoble 1986, p. 59–66, ici p. 59.

tique et sociale était de faire observer les enseignements et les préceptes moraux de ce que l'on appelait »notre sainte Mère l'Église catholique, apostolique et romaine«, et d'aider ainsi les sujets à mériter le salut éternel de leur âme. Tout à l'opposé, le »Nouveau Régime« inauguré par la Révolution française a un souci purement terrestre, à savoir assurer le bonheur de la multitude en lui garantissant la jouissance des droits imprescriptibles de l'homme.

Des historiographes aiment à exalter ce qu'ils appellent les »grands ancêtres« qui rédigèrent les »immortels principes de 1789«. Sans vouloir diminuer le rôle des députés, dont les projets<sup>2</sup> et les débats<sup>3</sup> permirent peu à peu d'établir la formulation définitive des droits, il faut rendre justice à leurs devanciers. Car les parlementaires ont pu s'appuyer sur tout un corpus de doctrine élaboré déjà auparavant. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le Hollandais Hugo de Groot, dit Grotius, avait déjà énoncé bon nombre d'axiomes juridiques<sup>4</sup> et ses disciples le avaient développés, formant ainsi »l'école de la nature et du droit des gens«. Comme ils écrivaient généralement de volumineux in-folio en latin, leur audience resta cantonnée au monde des savants. En revanche, au siècle suivant, on assista à la vulgarisation de leurs idées par les écrits en langue française, habilement mis en circulation par les réseaux des sociétés de pensée sous le règne de Louis XV (1715–1774). Notre article a pour objet d'étudier le rôle joué du temps de Louis XV par les sociétés de pensée dans la vulgarisation de l'idée que tout homme a des droits inaliénables et que, si un gouvernement l'en a privé, il lui appartient de les reconquérir, en renversant le trône et l'autel<sup>5</sup>.

Une étude sur la gestation de la doctrine des droits de l'homme se doit de tenir compte du rôle joué par les »sociétés de pensée«. Ces associations, sous des dénominations diverses (loge maçonnique, *coffee house*, salon, *Tischgesellschaft*, club de lecture, société d'économistes, cercle de poésie, association patriotique, etc.) furent des lieux privilégiés de la sociabilité. On y discutait assidûment et l'on s'y formait une opinion, par consensus du groupe.

Dans la France de Louis XV existaient trois principales sociétés de pensée, que nous présenterons l'une après l'autre: la franc-maçonnerie, le groupe des encyclopédistes et le club des physiocrates.

- 2 Christine FAURÉ, *Les déclarations des droits de l'homme*, Paris 1988 (texte intégral des différents projets de déclaration soumis à l'Assemblée nationale, accompagnés de la biographie de leurs auteurs).
- 3 Émile et Jérôme MAVIDAL LAURENT (éd.), *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, première série (1787–1799) en 9 t.*, Paris 1867 sqq., mis en ligne au cours des années 1990 par la Bibliothèque nationale de France (<http://gallica.bnf.fr>); les historiens donnent à ce recueil l'abréviation »Archives parlementaires« ou »A. P.«; la période durant laquelle fut élaborée la déclaration des droits de l'homme est consignée dans le tome VIII.
- 4 Hugo GROTIUS, *De jure belli ac pacis libri tres, in quibus jus naturæ et gentium, item juris publici praecepta explicantur* [c'est-à-dire »Sur le droit de la guerre et de la paix, expliquant en trois livres le droit de la nature et des gens, de même que le droit public«], Paris 1625, 3 t.
- 5 Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, art. 2: *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. Art. 16: Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.*

## Les sociétés secrètes, laboratoires de la démocratie moderne

Parmi les sociétés de pensée aux formes et buts variés, les plus importantes étaient assurément les loges maçonniques, car elles étaient fédérées entre elles en réseau national, et avaient pour centrale le Grand Orient à Paris. Londres était à la tête de la fédération internationale.

Il paraît donc judicieux de regarder de plus près la philosophie maçonnique et de voir si certains de ses éléments auraient été utilisés pour formuler les principes de 1789.

Abstraction faite des détails et des variantes locales, deux faits sont certains :

1. La franc-maçonnerie était une »société de pensée«<sup>6</sup>, au sein de laquelle s'élabora la pensée démocratique, alors que le »monde profane« à l'extérieur des loges continuait à vivre sous le régime monarchique.

2. Des adeptes de la maçonnerie, persuadés du bien-fondé de leurs convictions, s'efforcèrent de répandre au dehors leurs idées au moyen de la propagande sous toutes ses formes, contribuant ainsi à créer un climat prérévolutionnaire<sup>7</sup>.

Dans nombre de pays européens, les gouvernements, craignant pour la sûreté de l'État, interdirent les assemblées secrètes. En France, la première loge fut fondée en 1728. Le cardinal Fleury, premier ministre de Louis XV, interdit la maçonnerie en 1737. Mais la surveillance du gouvernement se relâcha par la suite. La franc-maçonnerie put ainsi travailler tranquillement sous Louis XV.

À plusieurs reprises (1738, 1751 et 1790), la papauté éleva sa voix contre les francs-maçons<sup>8</sup>. Mais elle ne fut pas écoutée. Le parlement de Paris refusa d'enregistrer l'interdiction de la franc-maçonnerie décrétée par Clément XII, de sorte que la condamnation pontificale n'eut aucune portée concrète en France<sup>9</sup>.

Le frère<sup>10</sup> Lionel Vibert a publié une assez complète bibliographie sur »Les divulgations des secrets maçonniques au XVIII<sup>e</sup> siècle«<sup>11</sup>. C'est que la littérature antimaçonnique au XVIII<sup>e</sup> siècle était volumineuse<sup>12</sup>. L'un des premiers écrits antimaçonn-

6 Lire les travaux de l'archiviste-paléographe Augustin COCHIN, dont: *L'esprit du jacobinisme*, Paris 1979.

7 Daniel MORNET: *Les origines intellectuelles de la Révolution française, 1715 – 1787*, Paris 1947 (plusieurs rééditions).

8 Clément XII, bulle *In eminenti* du 28 avril 1738; Benoît XIV, bulle *Providas romanorum pontificum* du 18 mai 1751; mise en garde de 1790 du Saint-Siège lors de l'arrestation de Cagliostro, le fondateur de la »maçonnerie égyptienne«.

9 Selon les juristes gallicans, un décret pontifical devait être ratifié par les autorités françaises, faute de quoi il n'avait aucune valeur légale sur le territoire du royaume (article 4 de la déclaration du 19 mars 1682 de l'assemblée du clergé de France). À cela s'opposait le point de vue romain, d'après lequel les décisions du pape, chef suprême de la chrétienté, n'avaient aucunement besoin d'être agréés par qui que ce soit (cf. l'annulation de ladite déclaration par le pape Alexandre VIII, constitution »*Inter multiplices*« du 4 août 1690).

10 Les membres de la maçonnerie s'appellent mutuellement »frère« ou »sœur«. Les francs-maçons sont encore appelées »frères trois-points«, parce que les abréviations maçonniques comportent toujours trois points, symbolisant respectivement la liberté, l'égalité et la fraternité.

11 Paris 1932; ce volume forme le supplément semestriel des »*Annales maçonniques universelles*«.

12 Cf. l'historien maçon Charles PORSET, *L'antimaçonnerie en France vers 1750*, dans: *Dix-huitième siècle*, numéro 19 sur »*La franc-maçonnerie*«, Paris 1987, p. 119–134.

niques publiés en langue française, l'opuscule »Les francs-maçons écrasés« (Amsterdam 1747), révèle que dès la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la franc-maçonnerie véhiculait la philosophie des droits de l'homme. L'auteur, par crainte de représailles, préféra rester dans l'anonymat. Des érudits ont réussi à savoir que cette brochure a été écrite par l'abbé G. L. Péreau et traduite du latin par l'abbé Lerudan<sup>13</sup>. L'abbé Péreau avait lui-même longuement fréquenté les loges. Aussi put-il donner des descriptions détaillées de cérémonies d'initiation, de mots de passe et de la doctrine maçonnique. Il sera particulièrement intéressant de voir, de l'intérieur, comment s'élaborait, à l'abri des regards indiscrets, la pensée révolutionnaire qui allait générer la déclaration des droits de l'homme et le bouleversement politique de 1789.

L'Ordre des francs-maçons est donc une société qui, sous le titre spécieux de la fraternité la plus étroite, réunit ensemble, et dans les mêmes vues, une infinité de personnes, sans que la diversité de caractères, de penchants, ou de religion y apporte aucun obstacle<sup>14</sup>. Alors que, dans la société civile, il existait une religion d'État, les sociétés secrètes pratiquaient l'indifférentisme religieux.

*Toute religion y conserve ses droits; le catholique et le protestant, le juif et le chrétien, s'y réunissent sous le même étendard<sup>15</sup>. [...] Cette doctrine, qui est comme l'âme de la Société, qui en vivifie tous les membres, n'est autre chose, selon les francs-maçons, que ce principe naturel, que cette loi primitive gravée dans tous les cœurs et qui doit être la base de toutes nos actions. Tout candidat, le jour de sa réception, est mis au fait de ce principe«<sup>16</sup>.*

*»En voici les points principaux: l'égalité et la liberté [...] La première fait disparaître toute idée importante et mortifiante de supériorité. Par elle, l'homme, rentré dans ses premiers droits, ne connaît plus ni rangs ni dignités, dont la vue blesse ses regards et choque son amour-propre. La subordination n'est plus qu'une chimère, qui, loin de rencontrer son origine dans les décrets d'une sage Providence qui l'a rendue nécessaire, ne la trouve plus que dans les caprices du sort et dans les extravagances de l'orgueil, qui veut que tout fléchisse sous lui, et qui n'envise dans les créatures qui composent le monde que des êtres vils et méprisables condamnés à le servir.*

*La seconde enfin produit cette paix délicieuse, cette confiance si douce et si digne d'envie, mais incompatible avec l'avarice, dont elle ruine tous les desseins, en rendant communs ces biens et ces richesses dont la possession coûte à l'homme tant de soins, et la perte tant de remords<sup>17</sup>.*

13 L'orthographe varie: tantôt »Péreau«, tantôt »Pérou«. L'identification est fournie par le père Nicolas DESCHAMPS, *Les sociétés secrètes et la société*, Avignon, Paris 1881, 3 t., t. III, p. 29, qui renvoie à MICHAUD, *Biographie universelle*, article »Pérou«, et à BARBIER, *Dictionnaire des anonymes*, et précise: »On a aussi attribué cet ouvrage à l'abbé Larudan«.

14 Abbé PÉREAU, *Les francs-maçons écrasés*, Amsterdam 1747, p. 9.

15 Ibid., p. 11.

16 Ibid., p. 9.

17 Ibid., p. 13–14.

En 1747, c'est-à-dire en pleine splendeur des monarchies chrétiennes, alors que dans l'Europe entière, les peuples ne songent nullement à contester l'ordre des choses, les francs-maçons, eux, parlent déjà des droits de l'homme et de la révolution. *Nouveaux Moïses, bientôt ils délivreront un peuple gémissant*<sup>18</sup>.

*Ils font connaître à l'homme que sans la liberté et l'égalité, il ne peut être que dans un état de contrainte et d'humiliation [...] ; que non seulement la violence a été le principal ressort qu'on a fait jouer pour l'en dépouiller, mais que l'ignorance et la superstition ont encore été employées pour fasciner ses yeux, et conserver avec impunité ces biens que l'on a usurpés sur lui ; que les heureux tyrans, en établissant leur trône sur ses débris, ont su, pour le mieux affermir, insinuer adroitement que la religion, que le culte le plus agréé de Dieu, était une soumission et une déférence aveugle pour les princes de la terre*<sup>19</sup>.

*Or cette doctrine une fois bien digérée, il ne reste plus qu'à la mettre à profit ; et c'est alors que les francs-maçons font voir clairement que rien n'est difficile à quiconque ose entreprendre ; que le contraire doit se détruire par le contraire ; que la révolte doit succéder à l'obéissance, le ressentiment à la faiblesse ; qu'il faut opposer la force à la force, renverser l'empire de la superstition, pour élever celui d'une religion véritable, dissiper l'erreur et l'ignorance, pour ne suivre que les lumières de la nature*<sup>20</sup>.

Les frères attendent avec impatience le jour où ils pourront tendre aux malheureux humains un bras propice qui brise leurs fers, écrase leurs tyrans, et les rétablit enfin dans des droits dont la perte leur a coûté tant de soupirs<sup>21</sup>.

Nous arrêterons là l'analyse de l'ouvrage de l'abbé Péreau, qui donne un premier aperçu de la doctrine politique des francs-maçons. Nous insisterons maintenant sur un autre aspect, afin d'éclairer davantage la genèse de la déclaration de 1789, ainsi que son corollaire indissociable, la fondation d'une république. En loge, la démocratie était non seulement enseignée, mais encore vécue, par le fait même que la vie associative était organisée comme une république en miniature. Les principes de la déclaration de 1789 donnèrent naissance à la démocratie moderne. Parmi ces «immortels principes», citons l'égalité de droit de tous les citoyens, la liberté des opinions, l'élection des représentants du peuple et le vote des lois. Or ces principes étaient déjà en vigueur au sein des sociétés secrètes, puisque la structure interne de ces associations fonctionnait comme une république en miniature, tandis qu'au dehors, les structures politiques de l'Ancien Régime étaient monarchiques. Les initiés avaient déjà l'habitude de la vie démocratique qu'ils pratiquaient entre eux, tandis que les non-initiés n'y connaissaient rien. De fait, les principes démocratiques, totalement nouveaux pour les «profanes» (non-maçons), étaient familiers aux initiés, puisque les loges étaient organisées depuis toujours comme une république. Au convent du Grand Orient de 1894, Antoine Gadaud, sénateur de la Dordogne, rappela le célèbre adage :

18 Ibid., p. 34.

19 Ibid., p. 35–36.

20 Ibid., p. 36–37.

21 Ibid., p. 18.

*La franc-maçonnerie n'est autre chose que la république à couvert, comme la république elle-même n'est autre chose que la franc-maçonnerie à découvert*<sup>22</sup>. En d'autres termes: les structures démocratiques sont calquées sur l'organisation interne des loges.

Déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, des affiliés dans toute l'Europe avaient conscience de la structure républicaine de leur organigramme<sup>23</sup>. Selon les Hollandais, leur Ordre était *une république heureuse et florissante* (Almanach des francs-maçons, La Haie 1782). *Dans notre citoyenneté, nous sommes membres d'un seul corps auquel nous appartenons [...] dans notre société égalitaire, nous ne connaissons ni état ni rang* (Nederlandse Vry-Metzelaars Almanach, 1793). Les Parisiens se considéraient comme des *citoyens de la démocratie maçonnique* (Mémoire pour la loge des Neuf Sœurs, [1779]). Dans les années 1780, la Grande Loge d'Autriche constata que *chaque loge est une démocratie*. Les Danois des années 1760 louaient la *liberté républicaine* régnant au sein de leur association, alors que le reste du Danemark vivait encore sous une monarchie. Le 16 décembre 1781, une circulaire de la centrale française définissait officiellement les règles de fonctionnement de l'Ordre:

*Quel est ce régime? Vous le savez, celui qui convient le mieux à une association libre; celui dans lequel nul ne reçoit la loi d'un seul et dans lequel chacun la reçoit de tous et par conséquent de lui-même. Tout arrêté général est l'ouvrage de l'association entière et comme tout maçon a concouru à l'élection du député qui vote au Grand Orient pour la loge dont il est membre, tout maçon vote en quelque sorte dans la confection des règlements par la bouche des députés commis par la loge et par conséquent tout maçon vote dans la confection des obligations qu'il s'impose.*

Disséminées sur tout le globe terrestre, en France, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, aux Amériques, les loges fonctionnaient comme autant de microcosmes où s'élaboraient de nouvelles formes d'auto-gouvernement, avec leurs constitutions, leurs lois, leurs élections et leurs représentants élus. C'était un forum où se rencontraient philosophes, marchands, hommes d'État et de métiers. Leur vie associative était synonyme d'apprentissage de la vie républicaine.

Dans tous les pays où les frères ont eu une influence politique, ils se sont empressés de transposer les organigrammes maçonniques au monde profane, en instaurant des institutions républicaines. Ainsi, par exemple, en France, au moment de la Révolution, l'Assemblée constituante établit des institutions qui correspondaient à celles de la maçonnerie, et cela jusque dans les moindres détails. L'historien Ragon, l'un des rédacteurs des cahiers des grades et du classement des rites au Grand Orient de France, l'a fort bien prouvé:

»Le gouvernement de la franc-maçonnerie«, écrit-il, »était autrefois divisé en départements ou loges provinciales qui avaient leurs subdivisions. *L'Assemblée*

22 Dans: Les documents maçonniques, La Librairie française, Paris 1986, p. 204.

23 Les citations de cet alinéa qui vont suivre ont été reprises du livre du professeur Margaret JACOB, Les Lumières au quotidien. Franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières, Paris 2004.

*nationale, considérant la France comme une grande loge*, décréta que son territoire serait distribué selon les mêmes divisions.

Les municipalités ou communes répondent aux loges; elles correspondent à un centre commun pour former un canton. Un certain nombre de cantons, correspondant à un centre nouveau, compose un arrondissement ou district, actuellement une sous-préfecture, et plusieurs sous-préfectures forment un département ou une préfecture. Les grandes loges de province avaient un centre commun dans le Grand Orient; les départements avaient leur centre commun dans l'Assemblée nationale, où tous les citoyens du royaume concouraient, par leurs représentants, à faire des lois et à constituer, comme dans la maçonnerie, une souveraineté constitutionnelle.

Dans la maçonnerie, toutes les loges des départements sont égales entre elles; toutes les municipalités le sont aussi. Les maires, élus par leurs concitoyens, étaient amovibles, comme le sont les vénérables des loges. Le premier tribunal d'un atelier maçonnique se nomme comité. On y juge les matières de peu d'importance et on y prépare celles qui doivent se traiter en loge. C'est pour le même but et dans le même esprit que des comités s'étaient formés pour préparer les matières dont on devait faire un rapport à l'Assemblée nationale. Les justices de paix sont une imitation des comités de conciliation des loges, et ont les mêmes attributions. Les discussions et les jugements maçonniques étant publics dans les ateliers de la fraternité, les tribunaux ont eu ordre de plaider publiquement la cause des accusés, sauf les cas d'outrage aux mœurs ou à la morale publique. [...]

L'ordre que la maçonnerie a établi parmi ses grades a été aussi imité. Les gardes nationaux, qui nommaient alors leurs officiers, comme les maçons nomment les leurs, ont été subordonnés à l'autorité municipale, comme les frères le sont aux dignitaires ou officiers d'une loge. Le chapeau des juges, les écharpes des représentants, étaient de véritables imitations des ornements ou décors maçonniques.

Les membres de l'Assemblée nationale laissaient, à la porte du temple des lois, toute distinction, cordon et dignités civiles, ainsi que le font les maçons en entrant en loge. On procédait aux élections civiles et aux choix des électeurs d'après la forme usitée dans la maçonnerie. La manière de prêter serment, d'obtenir la parole, de demander un congé, de porter plainte d'entretenir l'ordre, est évidemment prise de la maçonnerie; seulement, dans ce dernier cas, la sonnette du président remplace le maillet. Ces usages se sont établis avec d'autant plus de facilité que presque tous les Français instruits sont maçons<sup>24</sup>.

24 Jean Marie RAGON DE BETTIGNIES, Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes. Édition sacrée, à l'usage des loges et des maçons seulement, Nancy 5842 [de l'ère maçonnique, soit 1842 de l'ère chrétienne], dans: DESCHAMPS (voir n. 13), t. II, p. 146-148, note 1. L'assertion de RAGON peut être résumée par le discours tenu à la loge »L'École des Mœurs« à Morlaix, à la fin des années 1780 ou début 1790, donc à la période des États généraux et de l'Assemblée nationale, dans: JACOB (voir n. 23), p. 302: »Dans l'ordre civil, les députés d'une province la représentent aux assemblées générales de la nation; il en est de même des loges [...] celles-ci voient dans nos délibérations par le ministère de leurs fondés de pouvoirs, et ce que ces députés arrêtent a force de loi pour les loges«.

Tandis qu'en dehors du temple maçonnique subsistait encore l'Ancien Régime, fondé sur la religion catholique et la monarchie héréditaire, à l'intérieur du temple, la vie en loge servait de laboratoire à la pensée moderne, s'appuyant sur la liberté des opinions et le système démocratique, et qui allait s'incarner dans la déclaration des droits de l'homme, charte des républiques. »Il est bon de rappeler que la franc-maçonnerie est à l'origine de la Révolution française«, précise la revue maçonnique »Humanisme«.

»Durant les années qui précédèrent la chute de la monarchie, la déclaration des droits de l'homme et la constitution furent longuement et minutieusement élaborées dans les loges maçonniques. Et, tout naturellement, dès qu'elle fut proclamée, la république française adopta la devise prestigieuse que les francs-maçons avaient depuis toujours inscrite à l'Orient de leur temple: liberté, égalité, fraternité«<sup>25</sup>.

Voyons comment les frères mettaient en pratique, bien avant 1789, les droits de l'homme, condensés dans »la radieuse devise encore inconnue de la foule: ›liberté, égalité, fraternité«<sup>26</sup>. Ils s'exerçaient à la *liberté* de pensée et d'expression, chacun érigeant sa raison humaine en guide suprême et donnant son avis sur tous les sujets. La liberté des opinions »même religieuses« était garantie. Chacun conservait sa religion natale, ou la changeait si bon lui semblait. Il ne fallait surtout pas être intolérant et prétendre détenir la Vérité! Le maçon devait être prêt à discuter de toutes les idées, de tous les dogmes, et éventuellement réviser son point de vue.

En loge, tous les hommes étaient »égaux en droits«. Bien avant la fameuse nuit du 4 août 1789, les privilèges étaient abolis. Seul comptait le rang maçonnique – apprenti, compagnon ou maître –, décerné selon les aptitudes, sans tenir compte du rang social. Lors des votes et élections, la voix du noble comptait autant que celle du roturier, celle du colonel autant que celle du soldat. C'était la loi du nombre. Les discussions en loge habitaient aux débats démocratiques modernes. On parlait, on proposait des résolutions, on délibérait, on votait, et c'était la »volonté générale« qui s'imposait.

Le tableau serait incomplet sans mentionner la *fraternité* maçonnique. Elle signifiait la solidarité entre tous les habitants du globe, et aussi l'entraide entre les frères. La solidarité maçonnique devait jouer non seulement pour placer les hommes, mais aussi et surtout pour faire diffuser les idées et pour faire passer les lois au Parlement<sup>27</sup>.

La douce liberté politique et religieuse pratiquée à l'intérieur de la loge faisait que, par effet de contraste, l'autorité royale et cléricale du monde extérieur devenait insupportable. Par conséquent, bien des initiés désiraient en finir avec l'Ancien Régime. C'est jusque dans les loges les plus reculées du royaume que l'on trouve la haine du trône et de l'autel. D'Orly, un orateur corse, en 1778, flétrissait *la tyrannie des des-*

25 Humanisme (bulletin du Grand Orient de France), mai 1975.

26 Cette expression est tirée d'un discours de l'orateur Bonnet au convent du Grand Orient de 1904.

27 Il existe encore aujourd'hui une »fraternelle parlementaire« en France, c'est-à-dire une fédération des parlementaires-maçons, toutes tendances politiques confondues: »Pointant l'importance des lobbys, des francs-maçons organisés en »fraternelle parlementaire«, (Le canard enchaîné, 22 février 2006, p. 6), Claude LÉVY a publié: La bulle de la république. Enquête sur le sénat, Paris 2006.

*potes, l'absurdité des cultes*, et attendait avec impatience le moment où les préjugés du fanatisme catholique et la tyrannie du roi seraient exterminés<sup>28</sup>. Deux ans après, il vanta les pièces de théâtre de Voltaire en raison de *l'heureux rapport de leurs maximes avec les nôtres; et notamment la fidélité envers le devoir, la haine de la tyrannie, l'horreur de la superstition, le respect pour les droits de l'homme*<sup>29</sup>.

Un officier du régiment de la Sarre témoigne avoir entendu en 1776 à Lille un discours révolutionnaire du frère Sinetty, annonçant

*que les projets si dignement conçus, si longtemps médités par les vrais francs-maçons, doivent s'accomplir; que l'univers enfin va être délivré de ses fers; que les tyrans appelés rois seront vaincus; que toutes les superstitions religieuses feront place à la lumière; que la liberté, l'égalité, vont succéder à l'esclavage dans lequel l'univers gémissait; que l'homme enfin va rentrer dans ses droits*<sup>30</sup>.

Le rituel d'initiation au 30<sup>e</sup> grade maçonnique exhortait le récipiendaire à s'engager pour les droits de l'homme, car il lui était demandé de jurer *d'exterminer tous les rois et la race des capétiens, de détruire la puissance du pape, de prêcher la liberté des peuples et de fonder une république universelle*<sup>31</sup>.

Tous ces appels énergiques à l'engagement républicain ci-dessus cités ne sont nullement des phénomènes isolés. Ils s'intègrent, en effet, dans un système d'ensemble, celui de la structure même de l'association. Au sein de la loge, véritable laboratoire de la démocratie, les associés pratiquent constamment une vie républicaine. La liberté des opinions et les élections démocratiques à l'intérieur de la loge mettent en cause, au moins implicitement, la religion d'État et la forme de gouvernement monarchique. C'est là un trait essentiel et permanent de l'Ordre. Le but de la franc-maçonnerie demeure tel que le révélait un opuscule publié à Bruxelles en 1744, à savoir *bâtir insensiblement une république universelle et démocratique, dont la reine sera la raison, et le conseil suprême, l'assemblée des sages*<sup>32</sup>.

28 Discours prononcé à la loge de la »Parfaite Union« à l'Orient de Bastia [...] par le frère d'Orly [...] 29 juin 1778, fol. 7–8, dans: JACOB (voir n. 23), p. 306.

29 Discours prononcé le 3 juillet 1780 pour la réception des nouveaux dignitaires par le F. Dorly qui avait été continué orateur, fol. 167, prononcé devant la loge de Bastia, dans: JACOB (note 23), p. 315.

30 Dans: Abbé Augustin BARRUEL: Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme, 1797, réédition Diffusion de la pensée Française, Chiré-en-Montreuil 1974, t. I, p. 497–498.

31 Serment révélé pour la première fois par le frère CADET DE GASSICOURT, Le tombeau de Jaques Molai [sic], ou histoire secrète et abrégée des initiés anciens et modernes, des templiers, francs-maçons, illuminés etc. et recherches sur leur influence dans la Révolution française, suivie de la clef des loges, Paris an V [1797], p. 28. Ne pas confondre la première édition (comportant 31 p.) avec cette deuxième édition (augmentée à 232 p., et dont il existe une réédition moderne en 231 p. aux éditions Lacour-Ollé, Nîmes 1998).

32 La franc-maçonne, ou révélation des mystères des francs-maçons, par Mme. \*\*\*, Bruxelles 1744, p. 17–18, dans: Louis AMIABLE, La franc-maçonnerie en France depuis 1725 (exposé historique et doctrinal). Discours prononcés le 16 juillet 1889 en séance du congrès maçonnique international par les frères Louis Amiable et J.-C. Colfavru, membres du Grand Orient de France, secrétariat du Grand Orient, Paris 1890, deuxième tirage, p. 13. Le livre d'Amiable fut mis en ligne par la Bibliothèque nationale (<http://gallica.bnf.fr>).

Outre les sociétés secrètes, il existait également des clubs ouverts au public. Les principaux cercles furent celui des encyclopédistes et celui des physiocrates. Nous présenterons leur travail de diffusion de la philosophie des droits de l'homme. Leur arme de choix fut la plume. Les écrivains sont connus sous diverses dénominations: encyclopédistes, physiocrates, économistes, hommes éclairés, voltairiens, sans oublier le surnom de «cacouacs». Mais sous ces noms variés, on retrouve souvent les mêmes écrivains. Ces auteurs surent, par une habile propagande, créer une opinion publique favorable aux droits de l'homme, levier de la révolution.

### Les encyclopédistes

L'union fait la force. Voltaire conçut l'idée de former une association philosophique d'hommes de lettres: »Que les philosophes véritables fassent une confrérie comme les francs-maçons, qu'ils s'assemblent, qu'ils se soutiennent, qu'ils soient fidèles à la confrérie, et alors je me fais brûler pour eux«<sup>33</sup>. À partir de là, les chefs du philosophisme se rencontrèrent en secret chez l'un d'eux, le baron d'Holbach. Ce fut ainsi qu'encyclopédistes et philosophes, ministres, gens de cour et gens de robe se réunirent pour forger le nouveau corps de doctrine, qui, en quelques années, allait révolutionner le monde.

Voici les principaux acteurs: Voltaire, Frédéric II de Prusse, d'Alembert, Diderot, les athées d'Holbach et La Mettrie, Helvétius, Condorcet, l'astrologue et mathématicien de Lalande, le comte de Volney, l'anticléric La Harpe, Marmontel, le dramaturge Beaumarchais, le baron Grimm, le ministre Turgot, le ministre Malesherbes. Ces hommes étaient francs-maçons. Les autres le furent peut-être aussi, ou du moins, ils avaient l'esprit assez »philosophique« pour entrer dans la confrérie: le farouche abbé Raynal, qui rêvait de *voir sur la place publique un échafaud sans cesse dégoûtant du sang des souverains*, de Lamoignon, garde des Sceaux, le comte d'Argental, le marquis de Thibouville, Damilaville, qui se déclarait lui-même ennemi personnel de Jésus-Christ.

Le but de ce cercle était sans aucun conteste la destruction lente et systématique de la religion catholique et de la monarchie. Le chef de file de cette école, Voltaire avait donné une consigne énergique:

»La religion chrétienne est une religion infâme, une hydre abominable, un monstre qu'il faut que cent mains invisibles percent . . . ; il faut que les philosophes courent les rues pour la détruire, comme les missionnaires courent la terre et les mers pour la propager. Ils doivent tout oser, tout risquer jusqu'à se faire brûler pour la détruire. Écrasons, écrasez l'infâme«<sup>34</sup>!«

Ses disciples furent souvent moins violents dans leur formulation, mais tout aussi efficaces.

33 Lettre de Voltaire à d'Alembert, 20 avril 1761.

34 Lettre de Voltaire à Damilaville, 14 décembre 1764.

Un Dieu immatériel est une chimère, composée par la théologie<sup>35</sup>. La croyance en l'immortalité de l'âme est nécessaire pour contenir le bas-peuple, mais pas pour les gens d'un certain rang<sup>36</sup>. L'athéisme est le seul système qui puisse conduire l'homme à la liberté, au bonheur et à la vertu<sup>37</sup>.

La monarchie fut clouée au pilori. Les rois sont des bêtes féroces qui dévorent les nations, les premiers bourreaux de leurs sujets, des tigres déifiés par d'autres tigres, des tyrans déifiés par la superstition<sup>38</sup>. Diderot préconisa en conséquence d'étrangler tous les rois avec les boyaux des prêtres, afin que vivent les droits de l'homme. Car Diderot rêvait du jour où l'esclave s'insurgerait pour reconquérir ses droits naturels, en s'écriant: «La nature n'a fait ni serviteur ni maître, je ne veux ni donner ni recevoir des lois!», et ses mains ourdiraient les entrailles du prêtre, au défaut d'un cordon pour étrangler les rois<sup>39</sup>.

Il y a encore bon nombre de passages analogues dans la correspondance et les publications issues du cercle voltairien. Mais notre analyse se limitera à son œuvre collective majeure, l'«Encyclopédie». Pour vulgariser leurs idées, les philosophes lancèrent l'«Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers», publiée de 1751 à 1772, sous la direction de Denis Diderot.

Qui a eu le premier l'idée de publier une encyclopédie? Selon certains, ce serait le chevalier Ramsay, grand maître de la maçonnerie britannique, qui aurait lancé l'idée en Angleterre en 1736, puis aurait voulu refaire son discours devant une loge parisienne en 1737, mais en aurait été empêché par la pression du gouvernement français hostile<sup>40</sup>.

En 1740, le duc d'Antin, grand maître de l'Ordre maçonnique en France, réclama, le premier, la publication d'un dictionnaire ou encyclopédie, réunissant tout le savoir de l'époque:

*L'Ordre exige de chacun de vous, dit le grand maître à ses auditeurs, de contribuer, par sa protection, par sa libéralité ou par son travail à un vaste ouvrage ... Tous les grands maîtres, en Allemagne, en Angleterre, en Italie et ailleurs exhortent tous les savants et tous les artisans de la confraternité de s'unir pour fournir les matériaux d'un dictionnaire universel<sup>41</sup>.*

35 D'HOLBACH, *Le système de la nature*, 1770, t. II, p. 58.

36 *Philosophie du bon sens*, p. 237.

37 D'HOLBACH (voir n. 35), t. I.

38 *Ibid.*, t. I, p. 400.

39 DIDEROT, *Dithyrambe ou abdication d'un roi de la fève*, manuscrit de 1772, publication posthume dans le journal «Décade philosophique» en 1796, repris par le mensuel «Frankreich», 1796, n° 10, chapitre IV, p. 139.

40 Le discours est cité par Alain PONS dans sa préface d'une anthologie des articles les plus significatifs de l'«Encyclopédie», collection «J'ai lu l'essentiel», Paris 1963, p. 7. Pons le date de 1737. Mais, à en croire un autre spécialiste de la question, ce discours aurait été prononcé seulement en Angleterre (le 26 décembre 1736, vraisemblablement dans la loge Saint Thomas), et non en France en 1737. Le discours proféré en Angleterre en 1736 fut remanié par la suite en vue de l'adapter à la mentalité française et, l'année suivante (1737), «aurait dû être prononcé en Grande Loge, autrement dit, devant tous les maçons de Paris [...]». Le discours [...] ne fut pas prononcé, car Fleury [ministre de Louis XV], sollicité par Ramsay, «désapprouvait les assemblées de francs-maçons», Eric SAUNIER (dir.), *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, Paris 2000, article «Ramsay», p. 697.

41 Dans: AMIABLE (voir n. 32), p. 14. Cet historien attribue la paternité de ce discours non pas à

Ainsi fut fait. »Les dates sont ici démonstratives«, fait remarquer l'historien officiel du Grand Orient, Louis Amiable. »Le duc d'Antin prononçait son discours en 1740. On sait que, dès 1741, Diderot prépara sa grande entreprise. Le privilège indispensable à la publication fut obtenu en 1745. Le premier volume de l'»Encyclopédie« parut en 1751«<sup>42</sup>.

Le même historien ajoute que le frère Diderot »fut secondé par tout une pléiade d'écrivains d'élite. Mais il ne lui suffisait pas d'avoir des collaborateurs pour mener son œuvre à bonne fin: il lui a fallu aussi de nombreux et généreux souscripteurs, tant en France qu'à l'étranger; il lui a fallu de puissants protecteurs. Comment les aurait-il eus, sans la franc-maçonnerie«<sup>43</sup>?

L'Ordre y contribua financièrement, comme le révèle le frère Mitterrand: »Que le libraire Le Breton ait été ou non franc-maçon est sujet à discussion; mais l'appui financier apporté par les loges à la publication de l'*Encyclopédie* est hors de doute«<sup>44</sup>. L'un des deux libraires français qui mirent sur pied l'opération était maçon assurément, et peut-être l'autre aussi<sup>45</sup>. L'universitaire Eric Saunier nous informe que Gilles Leroy, éditeur de l'»Encyclopédie«, était maçon<sup>46</sup>. Un grand nombre de rédacteurs appartenaient à l'Ordre.

Le frère Malesherbes, ministre chargé de la surintendance de la librairie (c'est-à-dire qu'il contrôlait la censure), était acquis à la philosophie nouvelle. Il montrait dans ses fonctions de censeur une partialité évidente... en faveur des encyclopédistes. Il rayait des écrits de Fréron, de Palissot, de Gilbert et du Père Thomas (adversaires résolus de l'*Encyclopédie*), tout ce qui aurait pu gêner les encyclopédistes. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Voltaire écrivit à Damilaville: *Je mets toutes mes espérances dans l'Encyclopédie*<sup>47</sup>. Il fallait être prudent, pas aller trop vite. *Si le genre humain s'éclaire*, disait d'Alembert

Ramsay, mais au duc d'Antin, grand maître de l'Ordre français. Et il donne comme date ni 1736, ni 1737, mais 1740. Pons (voir n. 40) l'attribue par contre à Ramsay. Nous penchons plutôt en faveur de la thèse d'Amiable, parce qu'il fut l'orateur ayant établi le bilan officiel de l'histoire de la maçonnerie au congrès international de l'Ordre, tenu lors du centenaire de la Révolution française, et qu'il s'appuie sur un document qui fait autorité, à savoir l'histoire de l'Ordre rédigée par le contemporain franc-maçon Lalande. »Le Mémoire historique de Lalande a revêtu le caractère officiel par son insertion dans l'État du Grand Orient de France (t. I, deuxième partie, 1777). L'article »franc-maçon«, inséré dans le troisième volume du supplément de l'»Encyclopédie«, est une reproduction du mémoire avec quelques variantes. Le mémoire et l'article doivent être complétés l'un par l'autre« (voir AMIABLE, Franc-maçonnerie [voir n. 32]). De plus, la crédibilité de la thèse d'AMIABLE est renforcée par la concordance des dates, à savoir le discours du duc d'Antin (1740) et le démarrage quasiment simultané du projet (1741). Voyez la note suivante de notre article. En conclusion, on peut concilier les opinions divergentes en disant que Ramsay conçut l'idée, que le duc d'Antin l'exprima dans un discours et que Diderot la mit en pratique.

42 AMIABLE (voir n. 32), p. 16, se référant aux »Œuvres choisies« de DIDEROT, édition du centenaire, Paris 1884, notice, p. XI.

43 AMIABLE (note 32), p. 15.

44 Jacques MITTERRAND (ancien grand maître du Grand Orient de France), *La politique des francs-maçons*, Paris 1984, p. 69.

45 Bernard FAÏ, *La franc-maçonnerie et la révolution intellectuelle du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1985, p. 159.

46 Interview dans *L'Express*, 29 août 2005. Eric Saunier a dirigé la publication de l'*Encyclopédie* de la franc-maçonnerie, Paris 2000.

47 Lettre du 23 mai 1764.

en constatant l'effet produit par l'«Encyclopédie», *c'est qu'on a pris la précaution de ne l'éclairer que peu à peu*<sup>48</sup>. De fait, cet ouvrage fut, au dire de Diderot, un gouffre où des espèces de chiffonniers jetèrent pêle-mêle une infinité de choses disparates, bonnes, mauvaises, incertaines et toujours incohérentes, parce que, d'après lui-même, on voulait insinuer ce qu'on ne pouvait dire ouvertement sans révolter. *Sans doute*, écrivit d'Alembert à Voltaire, *nous avons de mauvais articles de théologie et de métaphysique. Avec des censeurs théologiens et un privilège [autorisation royale d'imprimer], je vous défie de les faire meilleurs. Il y a des articles moins au jour où tout est réparé*<sup>49</sup>.

Ainsi, par exemple, l'article «cordeliers» était parfaitement orthodoxe et tout à l'honneur de cet ordre religieux. Mais ... une petite note renvoyait à l'article «capuchon». Dans cet autre article était rapportée une querelle grotesque entre les cordeliers au sujet de la forme de leur capuchon. En relatant cette dispute – qui dura plus d'un siècle et qui fut à peine terminée par les bulles de quatre papes –, Diderot ridiculisait ces mêmes religieux dont il avait fait l'éloge dans l'article *cordeliers*. Tout était «réparé»!

Parmi les quelque 60 200 articles de ce dictionnaire, une grande partie traitait des techniques et des sciences. Au milieu de cette masse de considérations technico-scientifiques, les rédacteurs avaient discrètement placé par endroits des réflexions politico-religieuses. Nous verrons encore cette même tactique employée par les «physiocrates», qui s'étaient donné le nom d'«économistes», alors qu'en réalité ils travaillaient pour la subversion politique. Le paravent des articles scientifiques et économiques de l'«Encyclopédie» permit aux auteurs de la farcir ci et là de petites maximes osées. Nombreuses étaient les railleries contre la «superstition», les «préjugés», le «fanatisme», l'«intolérance» – mots qui visaient le catholicisme. On attaquait également le «despotisme» et les «tyrans» – entendez: la monarchie. On y trouvait des idées qui allaient être reprises dans la déclaration des droits de l'homme.

L'article «Dieu» de l'«Encyclopédie» affirmait bien l'existence de Dieu, mais à la fin, le lecteur était renvoyé à *démonstration* et à *corruption*. Dans le premier article, on détruisait toute la confiance que le lecteur pouvait avoir aux preuves que l'on lui avait données de l'existence de Dieu; dans le deuxième, on affirmait que la corruption pouvait engendrer hommes et animaux, sans l'intervention d'un créateur. En outre, dans l'article «encyclopédie», on pouvait lire qu'*il n'y avait aucun être dans la nature qu'on pût appeler premier et dernier* et la Sainte Trinité y était remplacée par *une machine infinie en tout sens*. À l'article «épicurisme», c'était l'atome, *la première cause de tout, [...] seul éternel, seul immuable*, qui était promu au rang de Dieu. En somme, la conception de la divinité était devenue extrêmement fluctuante. Il s'agissait de remplacer la certitude de la foi chrétienne par un dénominateur commun assez vague pour contenter tout le monde. Lorsque, quelques années plus tard, l'Assemblée nationale décréta les droits de l'homme *sous les auspices de l'Être suprême* (préambule), chacun pouvait définir à sa guise cet «Être suprême». Pour les uns, c'était le Dieu des chrétiens, pour d'autres, c'était le Dieu des déistes, pour d'autres encore, c'était la matière ou la raison humaine.

48 Lettre du 16 juillet 1762.

49 Lettre du 24 juillet 1757.

Et comme on ne pouvait pas savoir exactement quelle était la véritable religion, il n'y avait pas de raison d'imposer une croyance officielle. *Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses* (article 10 de la déclaration de 1789).

La monarchie de droit divin fut également ébranlée. Il était traditionnellement admis que les rois de France avaient le pouvoir de guérir la maladie des écrouelles par imposition des mains. Tel n'était pas l'avis du rédacteur de l'article «momerie». Ne croyant pas au miracle, il affirmait: *La cérémonie de se faire toucher des souverains pour les écrouelles est une momerie*. D'Holbach (article «Théocratie») caricaturait l'alliance entre le trône et l'autel:

*On a vu des pontifes chrétiens s'efforcer d'établir leur puissance sur les ruines de celles des rois; ils prétendaient disposer des couronnes avec une autorité qui n'appartient qu'au souverain de l'univers [...]. Profitant de l'imbécillité superstitieuse des peuples, [ils] les ont armés contre leurs souverains naturels et ont couvert l'Europe de carnage et d'horreurs.*

Il recommandait en conséquence de briser l'emprise ecclésiastique en asservissant le pouvoir spirituel au pouvoir civil.

Dans un pays «éclairé», l'autorité du gouvernement ne devait donc plus découler de Dieu, mais venir du peuple. Affirmer l'autorité du peuple revenait à renverser également toute idée que la monarchie fût de droit divin. Diderot, dans son article «autorité politique», sut fort bien remettre en doute l'origine divine du pouvoir pour en faire un bien propre au peuple.

*Le prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux [...]. Le prince ne peut donc pas disposer de son pouvoir et de ses sujets sans le consentement de la nation [...]. S'il en usait autrement, tout serait nul [...]. D'ailleurs, le gouvernement, quoique héréditaire dans une famille, et mis entre les mains d'un seul, n'est pas un bien particulier, mais un bien public, qui par conséquent ne peut jamais être enlevé au peuple, à qui seul il appartient essentiellement et en pleine propriété.*

Ces quelques lignes préfiguraient fort bien l'article 3 de la déclaration des droits de l'homme: «Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.»

La loi, elle aussi, fut purgée de tout vestige «théocratique». Elle ne devait plus être conforme à la religion chrétienne, mais à la raison humaine – à la raison des philosophes, dégagée de toute «superstition», bien entendu ... Dans l'article «loi», l'auteur écrivit ces quelques mots qui devaient par la suite tenir lieu de vérité générale: *La loi, en général, est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre; et les lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que les divers cas particuliers où s'applique cette raison humaine.*

Qui devait décider les lois? Où fallait-il porter la question du juste et de l'injuste? *Devant le genre humain*, répondait Diderot (article «droit naturel»), *c'est à lui seul qu'il appartient de la décider, parce que le bien de tous est la seule passion qu'il ait. Les volontés particulières sont suspectes; elles peuvent être bonnes ou méchantes, mais la*

*volonté générale est toujours bonne: elle n'a jamais trompé, elle ne trompera jamais.* Dans l'article »économie«, le protestant Rousseau lui faisait écho: *La volonté la plus générale est aussi toujours la plus juste, et la voix du peuple est en effet la voix de Dieu [...] La vertu n'est que cette conformité de la volonté particulière à la générale.* Les constituants honorèrent leurs précurseurs encyclopédistes. La *volonté générale qui n'erre jamais* selon Diderot devint la source du droit: *La loi est l'expression de la volonté générale* (article 6 de la déclaration).

Depuis toujours, la constitution du royaume de France se résumait en cette formule lapidaire: »une foi, un roi, une loi«<sup>50</sup>. La monarchie capétienne était une royauté chrétienne, où l'autorité du monarque était tempérée par les lois. Les encyclopédistes s'efforcèrent de ruiner la *foi* catholique en semant le doute qui laissait subsister, tout au plus, une croyance vague en un Être suprême; ils travaillèrent à saper le pouvoir du *roi* en niant l'origine divine de son autorité et en la faisant dépendre du peuple; ils préconisèrent enfin que la *loi* fût dégagée de toute influence chrétienne pour n'être plus que l'expression de la raison humaine collective, la fameuse »volonté générale«.

Les idées révolutionnaires de l'»Encyclopédie« furent répandues à grande échelle. La diffusion fut montée avec tout le soin possible. Ce fut un énorme succès. D'après Voltaire, les libraires y gagnèrent 500 pour cent. Le dictionnaire fut imprimé à 4250 exemplaires, en 35 volumes in-folio, ce qui représentait un tirage énorme pour l'époque. C'était une sorte de revue dont la publication dura vingt ans, de 1751 à 1772.

L'»Encyclopédie« fut fortement contestée dès le début par les ecclésiastiques, et notamment par les jésuites, auteurs d'un ouvrage qui lui faisait concurrence, le »Dictionnaire de Trévoux«. Parmi les hommes de lettres qui combattirent les encyclopédistes, mentionnons Chaumeix (Préjugés légitimes contre l'Encyclopédie), Palissot (Petites lettres sur de grands philosophes), Moreau (Cacouacs), Gilbert, le Père Thomas et surtout Élie Fréron, rédacteur de l'»Année littéraire«.

Avec la parution des premières livraisons de l'»Encyclopédie« s'engagea une longue polémique entre les »dévots« et les »cacouacs«, ces sobriquets désignant respectivement le parti des catholiques et le parti des encyclopédistes. Jean Nicolas Moreau, dans son pamphlet contre les »cacouacs«, ridiculisait une dangereuse peuplade, qui s'acharnait contre la morale, la religion et la monarchie; textes à l'appui, il présentait l'»Encyclopédie« comme l'œuvre d'un lobby organisé et hostile au gouvernement.

Dès 1751, alors que la bataille ne faisait que commencer, l'assemblée générale du clergé de France mit en garde le roi en ces termes:

*Une affreuse philosophie s'est répandue comme un venin mortel qui a séché la racine de la foi dans presque tous les cœurs, le scandale de l'impiété enhardi par le nombre et la qualité de ses partisans, ne garde plus de mesure, des écrits pleins de blasphèmes se multiplient tous les jours, ils bravent la vigilance des magistrats et le zèle des pasteurs. Sire, vous devez à la religion une protection plus éclatante que jamais, parce qu'elle n'a jamais été aussi vivement attaquée.*

50 *Souvenons-nous de la maxime de nos pères: une foi, un roi, une loi* (discours d'ouverture du chancelier aux États généraux d'Orléans, 13 décembre 1560, dans: Bernard BASSE, La constitution de l'ancienne France, réédition Dominique Martin Morin, Grez-en-Bouère 1986, p. 357).

L'«Encyclopédie» fut interdite en 1752 et en 1759, mais grâce à l'intervention du ministre de la censure lui-même, Malesherbes, la publication put continuer. Même le pape Clément XIII ne parvint pas à en arrêter la diffusion, en condamnant l'«Encyclopédie» le 3 septembre 1759.

La riposte des encyclopédistes bénéficia de l'appui politique de la Pompadour, maîtresse de Louis XV, et, surtout, pouvait compter sur un personnage clef, placé au poste stratégique de ministre chargé de la censure: Malesherbes. Toujours prêt à dépanner les encyclopédistes en difficulté, il les aidait volontiers à museler leurs adversaires. Au point que d'Alembert se permit de réclamer à Malesherbes de censurer les adversaires de l'«Encyclopédie»:

*J'apprends, Monsieur, que dans la dernière feuille de Fréron, l'Encyclopédie est traitée d'ouvrage scandaleux. Je sais que ces feuilles et leurs auteurs sont sans conséquence, mais cette raison ne doit point, ce me semble, autoriser une licence pareille, ni permettre à un censeur de l'approuver<sup>51</sup>.*

D'Alembert obtint gain de cause. Élie Fréron, directeur de l'«Année littéraire», était le principal ennemi des encyclopédistes. Voltaire le couvrit de sarcasmes et d'injures. Afin de le neutraliser, les encyclopédistes eurent recours à un stratagème. Ils soudoyèrent le coursier chargé d'apporter les manuscrits de Fréron au bureau royal de la censure. Au lieu d'aller là-bas, le coursier venait secrètement chez les encyclopédistes, qui se faisaient un malin plaisir de biffer tous les passages qui leur déplaisaient. Ensuite le livreur rapportait à Fréron le texte émasculé et l'auteur dupé croyait alors que c'était l'autorité royale qui avait interdit la publication de telle ou telle phrase, voire de l'article tout entier. Ainsi, l'«Année littéraire», privée de toute expression vigoureuse et de tout argument percutant, devint une feuille insipide et le public s'en désintéressa. Lorsque Fréron apprit enfin la manière dont ses confrères sabotaient la revue depuis quatre ans, il en informa ses lecteurs (Année littéraire, 1772), puis continua son combat. Durant les trente ans de lutte, il fut plusieurs fois emprisonné et sa revue plusieurs fois interdite, toujours suite aux pressions du lobby voltairien. Lorsqu'on lui annonça la suppression définitive de son journal, il mourut de chagrin, le 10 mars 1776.

Malesherbes ne se contenta pas de soutenir uniquement l'«Encyclopédie». Il alla même jusqu'à faire de la contrebande de livres interdits en France. Les opuscules étaient imprimés aux Pays-Bas et Malesherbes les fit cacher dans son propre carrosse au moment du passage de la frontière. Les douaniers n'osaient évidemment pas fouiller son véhicule. Ainsi, les ouvrages censurés étaient importés en catimini par le ministre de la censure lui-même!

### Les physiocrates

Les «physiocrates» constituaient un groupe de penseurs assez proches des encyclopédistes. Les physiocrates s'étant spécialisés dans les questions économiques, on les

51 Dans: Pierre GAXOTTE, La Révolution française, Paris 1928, réédition de 1957, p. 83.

appelait aussi »économistes«. La maîtresse de Louis XV, la marquise de Pompadour, se plaisait à se faire initier à leur philosophie nouvelle. Elle protégeait les physiocrates qui se réunissaient chez elle. Voici ce qu'écrivait le frère Marmontel dans ses »Mémoires« :

»Au-dessus du salon de Madame de Pompadour était un entresol, qu'habitait le médecin économiste et encyclopédiste Quesnay. C'était là que nous nous réunissions, Diderot, d'Alembert, Duclos, Helvétius, Turgot, etc., et que Madame de Pompadour venait causer familièrement avec nous, quand elle ne pouvait nous engager à descendre dans son salon<sup>52</sup>.«

Les physiocrates s'occupaient d'économie, et plus particulièrement du droit de propriété. Ils pensaient que la propriété était un droit non plus garanti par Dieu, mais dépendant uniquement de l'homme. L'individu devenait la mesure et la référence de toutes choses. Le groupe des physiocrates contribua grandement à populariser cette philosophie anthropocentrique.

Les physiocrates exercèrent une influence considérable pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce à la vulgarisation de leur doctrine de par un grand nombre d'écrits. Le fondateur de cette école fut François Quesnay, auteur d'un »Tableau économique« (1758) et d'un essai sur la »Physiocratie ou Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain« (1767–1769). Le précurseur de Quesnay fut le marquis de Mirabeau (*L'Ami des hommes ou traité de la population*, 1755), le père du célèbre tribun. En faisaient partie également l'abbé Nicolas Baudeau (*Première introduction à la philosophie économique*, 1767), Jean de Caritat, marquis de Condorcet et Pierre Le Mercier de la Rivière, auteur ayant écrit le traité le plus complet sur la question (*L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, 1767). Les physiocrates comptèrent encore Turgot dans leurs rangs. Devenu ministre sous Louis XVI, Turgot essaya d'imposer au pays de vastes réformes économiques, conçues au sein de l'école.

Le respect de l'individu était la base du système physiocratique. Ce culte de l'individu était poussé si loin que les physiocrates employaient pour le définir un terme particulièrement énergique. L'homme, disaient-ils, est propriétaire de sa personne et par suite à l'abri de toute atteinte; il peut jouir librement de ses organes et de ses facultés, c'est-à-dire de ses attributs corporels et intellectuels, sans être gêné par qui que ce soit; la nature de notre personne nous est accordée par la nature de la manière la plus inviolable, car c'est le seul moyen d'assurer notre bonheur et notre conservation<sup>53</sup>. Dieu ne compte aucunement dans les raisonnements des physiocrates.

À partir de ce principe vont sortir tous les droits individuels. Et d'abord, la propriété de la personne engendre la liberté personnelle; qui dit propriété dit en effet droit d'user et d'abuser. Rien, si ce n'est le droit égal d'autrui, ne peut restreindre l'usage que l'homme veut faire de ses forces ou de son intelligence. Il est absolument

52 Jean François MARMONTEL, *Mémoires d'un père*, Paris 1804, t. II, p. 24.

53 Nicolas BAUDEAU, *Première introduction à la philosophie économique, ou Analyse des États policés*, Paris 1771; cf. François QUESNAY, *Tableau économique, et maximes générales du gouvernement économiques*, Versailles 1758.

libre de ses actions. Cette conception des choses sera reprise dans les articles 4 et 5 de la déclaration des droits de l'homme.

Cette liberté d'agir implique évidemment pour l'homme le droit de conserver pour lui ce qu'il aura produit par ses efforts. Pour les économistes, tous les droits se résument en un seul, la propriété sous trois faces, personnelle, mobilière et foncière. Ces trois propriétés forment un tout dont aucune partie ne peut être détachée sans ruiner les deux autres: la propriété et la liberté sont indissolublement liées par eux dans leurs déductions tirées de la nature humaine, et les articles 2 et 17 de la déclaration de 1789 ne sont que la reproduction de leur doctrine.

Mais ce n'était pas assez que d'avoir proclamé le droit des hommes à la liberté et à la propriété; il fallait leur en assurer la jouissance, leur donner la tranquillité, la sûreté sans laquelle le droit n'existe pas. Quesnay voyait dans le monarque un instrument pour faire triompher ses idées. Selon lui, la première fonction de l'autorité consistait en effet à garantir toutes les propriétés d'usurpation et toutes les libertés de violation. À l'inverse de Rousseau, Quesnay mit uniquement l'accent sur les droits inaliénables de l'homme et laissa de côté toute la question de la souveraineté.

Les disciples de Quesnay poursuivirent la défense des grands principes qui allaient s'incarner dans la charte de 1789. Faut-il rappeler les fameuses lettres de Turgot sur la tolérance, où il proclamait qu'aucune religion n'avait le droit d'exiger d'autre protection que la liberté? »L'État, la société, les hommes en corps ne sont rien par rapport au choix d'une religion; ils n'ont pas le droit d'en adopter une arbitrairement«.

La liberté de la presse fut elle aussi vigoureusement revendiquée. »Le droit d'écrire«, disait le marquis de Mirabeau, »est notre propriété acquise par les avances de notre temps et de notre travail pour apprendre à écrire; et si au lieu d'écrire, je veux imprimer, c'est-à-dire crayonner plus vite et plus clair, ou si je m'arrange avec un secrétaire ou un imprimeur, dans tout cela, j'use de mon droit résultant de ma propriété à laquelle on attente en me gênant sur cela.«

Et Condorcet de résumer les intentions des physiocrates dans ses »Idées sur le despotisme« (1789):

*Le seul moyen de prévenir la tyrannie, c'est-à-dire la violation des droits des hommes, est de réunir tous ces droits dans une déclaration, de les y exposer avec clarté dans un grand détail, de publier cette déclaration avec solennité et y établissant que la puissance législative ne pourra, sous quelque forme qu'elle soit instituée, rien ordonner de contraire à aucun de ces articles.*

Les physiocrates faisaient semblant de s'occuper exclusivement d'économie, afin de tromper la vigilance gouvernementale. En réalité, les appellations neutres d'»économistes« et de »physiocrates« servaient de paravent pour mieux diffuser, sous le couvert de philanthropiques recherches économiques, des idées politiques et anticléricales. Voici ce qu'en révéla Leroy, le secrétaire de cette école, à l'automne 1789:

*J'étais secrétaire du comité. [...] Ce comité, cette société plutôt était une espèce de club que nous avons formé entre nous philosophes, et dans lequel nous n'admettions que ceux dont nous étions bien sûrs. Nos assemblées se tenaient*

*régulièrement à l'hôtel du baron d'Holbach. De peur que l'on n'en soupçonnât l'objet, nous nous donnâmes le nom d'économistes. Nous créâmes Voltaire, quoique absent, président honoraire et perpétuel. Nos principaux membres étaient d'Alembert, Turgot, Helvétius, Condorcet, Diderot, Grimm, La Harpe, Thiriot, Damilaville, le comte d'Argental, Naegeon et [le garde des sceaux Lamoignon].*

*Voici quelles étaient nos occupations: la plupart des livres que vous avez vu paraître depuis longtemps, contre la religion, les mœurs et le gouvernement, étaient notre ouvrage ou celui de quelques auteurs affidés [...]. Quand nous avions approuvé tous ces livres, nous en faisons tirer d'abord, sur papier fin ou ordinaire, un nombre suffisant pour rembourser les frais d'impression, et ensuite une quantité immense d'exemplaires sur le papier le moins cher, pour être distribués, pour rien ou presque rien, au peuple, par les libraires ou colporteurs affidés. Voilà ce qui a changé ce peuple et l'a conduit où vous le voyez<sup>54</sup>.*

Durant les réunions à l'hôtel d'Holbach, les associés ne se contentaient pas de discuter. Il y avait là un bureau de rédaction, une imprimerie et une librairie, une agence de propagande et de distribution. Pour la défense des idées nouvelles avaient été créées des publications périodiques, auxquelles la plupart des physiocrates collaborèrent. C'est dans le «Journal de l'agriculture» que parut le premier écrit de Quesnay, c'est par les «Éphémérides du citoyen» et de la «Gazette du commerce» que leurs théories se répandirent dans toute l'Europe, où elles faisaient partout des adhérents. Le physiocrate Dupont de Nemours, par exemple, avait pour protecteurs Gustave Wasa et le margrave de Bade. À la suppression des «Éphémérides», dont il était le directeur, ils lui demandèrent de leur adresser une correspondance régulière sur les questions du moment. En France, des extraits des principaux écrits physiocratiques furent distribués partout par leurs amis: Turgot les répandit dans le Limousin; Brienne, alors archevêque de Toulouse et évêque jureur plus tard, inonda le Midi; Letrosne se chargea de l'Orléanais. Aussi l'apparition de chacun de leurs livres était un événement considérable: 3000 exemplaires de «L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques» furent vendus en quelques mois, ce qui était extraordinaire pour l'époque. Tout le monde voulut prendre parti pour ou contre son auteur, Mercier de la Rivière. La discorde arriva à ce point que dans certains cercles philosophiques, on dut convenir de ne plus discuter sur ce sujet.

Comme l'économie n'était qu'un prétexte, une couverture, nous comprenons mieux pourquoi il n'y a presque plus de trace dans la déclaration de 1789 des préoccupations économiques qui avaient soi-disant tant préoccupé les physiocrates, alors que bon nombre de leurs souhaits politiques y étaient inscrits.

### Les «caméléons littéraires»

Le baron franco-helvétique de Tschoudy servait d'intermédiaire culturel et maçonnique entre la France et la Russie, où il fit paraître «Le caméléon littéraire». Le

54 Dans: BARRUEL (voir n. 30), t. I., p. 231–233.

caméléon change de couleur pour se camoufler, ce qui lui permet de ne pas être détecté par des prédateurs, ni par ses proies. De même, le clan des hommes de lettres groupés autour de Voltaire fit usage de multiples stratégies de camouflage. Donner un nom anodin, neutre, inoffensif au groupe, afin d'endormir les soupçons des autorités politiques et religieuses, était l'une des tactiques de ce jeu de cache-cache. Si les physiocrates s'appelaient eux-mêmes «économistes», c'était dans le but de détourner l'attention du gouvernement. Ils purent ainsi diffuser leurs attaques contre la monarchie et la religion sans être inquiétés par la police.

Les idées politiques des physiocrates groupés autour de Quesnay furent reprises dans la déclaration de 1789. On pourrait croire que cette déclaration fut donc uniquement le fruit de leurs cogitations, et réduire ainsi à zéro le rôle joué par la franc-maçonnerie. Or, en réalité, l'école de Quesnay était truffée de francs-maçons: Voltaire, d'Holbach, Condorcet, Mercier de la Rivière, Helvétius, d'Alembert, Turgot, Dupont de Nemours, etc.

Et la même remarque peut se faire à propos des encyclopédistes. Un cas typique est celui de l'abbé Claude Yvon:

»Yvon s'était trouvé très proche de Diderot et il a écrit certains des plus importants articles de la fameuse ›Encyclopédie‹. On peut citer son très copieux article sur l'âme, avec sa récapitulation des arguments mis en avant par les matérialistes. Soupçonné en raison de sa philosophie tant soit peu hérétique et de ses relations avec Diderot, Yvon, accompagné de son ami proche, l'abbé de Prades, sera contraint de quitter Paris en 1752 de crainte d'être arrêté. De Prades avait soumis une thèse abominablement matérialiste en Sorbonne et elle avait été acceptée sans trop de réflexion. Lorsque les autorités le découvrirent, elles se sentiront ridiculisées et le Parlement de Paris décréta son arrestation. Yvon, en compagnie de Prades, va donc rejoindre Amsterdam. Comme bien des voyageurs de l'époque, il ne rejoindra pas une loge existante, mais tentera d'en fonder une nouvelle, ›*Concordia vincit animos*‹ [...] Les comptes-rendus de la loge sont d'un grand intérêt, car ils nous fournissent le texte des discours prononcés par Yvon à l'intention de ses frères [...] Il nous est donné d'entendre l'un des philosophes essentiels du mouvement des Lumières du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle [...] ›Nous ne ferons tomber le voile qui se trouve devant vos yeux que peu à peu [...] Vos yeux pourraient être blessés par l'éclat de cette lumière, la lumière au sein de laquelle nos mystères sont cachés‹. [L'orateur déplore que l'homme soit] ›né dans le sein du despotisme, et ne connaissant la liberté que de nom; vous la trouverez dans nos assemblées‹. C'étaient là des mots très forts et l'allusion au despotisme était de toute évidence politique«<sup>55</sup>.

En fait, sous trois dénominations différentes – francs-maçons, encyclopédistes, physiocrates – on retrouve très souvent les mêmes hommes. Leurs diverses associations, mais aussi leurs conversations de salon (décrites par Diderot dans ›Le neveu de Rameau‹), changèrent les mentalités. La confrérie philosophique des »cacouacs«,

55 JACOB (voir n. 23), p. 316–319.

créée sous le haut patronage de Voltaire, se livra à un travail discret, mais efficace. L'«Encyclopédie», truffée de maximes subversives, les multiples brochures impies, répandues sous le manteau par le club d'Holbach, les discussions dans les loges et les salons, créèrent un climat d'incrédulité et d'insoumission. Le 2 avril 1764, dans une lettre au marquis de Chauvelin, Voltaire prophétisa avec satisfaction: *Tout ce que je vois répand les germes d'une révolution qui arrivera sans nul doute et dont je n'aurai pas le plaisir d'être le témoin*<sup>56</sup>.

Un an plus tard, en voyage en France, un Anglais constata la même chose. Cet homme politique, Horace Walpole, considérait la situation de la monarchie comme très critique, ainsi que l'on peut le voir par sa lettre du 28 octobre 1765 au feld-maréchal Conway:

*Vous parler de philosophes et de leurs sentiments vous paraîtra une étrange nouvelle en fait de politique; mais savez-vous ce que c'est que les philosophes, ou bien ce que ce mot veut dire? D'abord, il désigne ici presque tout le monde; en second lieu, il signifie des hommes qui, sous prétexte de la guerre qu'ils font au catholicisme, tendent, les uns à la destruction de toute religion, les autres, en plus grand nombre, à la destruction du pouvoir monarchique [...] Vous allez me dire: Comment savez-vous cela, vous qui n'êtes en France que depuis six semaines et qui en avez passé trois confiné dans votre chambre? – Oui, mais pendant les trois premières semaines, j'ai fait des visites partout, je n'entendais que cela. Confiné chez moi, j'ai été obsédé de visites, et j'ai eu des conversations longues et détaillées avec bien des personnes qui pensent comme je vous le dis, avec quelques-uns d'un sentiment opposé, et qui n'en sont pas moins persuadés que ce projet existe. Dernièrement, entre autres, j'avais chez moi deux officiers, l'un et l'autre d'un âge mûr. J'eus bien de la peine à les empêcher d'en venir à une querelle sérieuse, et, dans la chaleur de la dispute, ils m'en dirent plus que je n'aurais pu en apprendre par bien des recherches*<sup>57</sup>.

Il est bien clair que, comme le disait Condorcet dans sa «*Vie de Voltaire*»:

*[...] tous les ouvrages de Voltaire ne pouvaient parvenir à tous les lecteurs, mais il n'y avait dans les provinces aucun coin reculé, dans les pays étrangers aucune nation écrasée sous le joug de l'intolérance, où il n'en parût quelques-uns. [...] Bientôt, connaissant leur nombre et leurs forces, les libres penseurs osèrent se montrer, et l'Europe fut étonnée de se trouver incrédule. [...] Le philosophe de Ferney avait formé, dans l'Europe entière, une ligue dont il était l'âme et dont le cri de ralliement était raison et tolérance.*

56 Cité dans Jean-Félix NOURISSON, *Trois révolutionnaires: Turgot, Necker, Bailly*, Paris 1886, p. 413.

57 Dans: DESCHAMPS (voir n. 13), t. II, p. 41.



CHARLES-HENRI DEPEZAY

## PATRIOTISME ET INTÉRÊTS DE GROUPE DANS LES ÉTATS WITTELSBACH DU PALATINAT ET DE DEUX-PONTS

Le patriotisme allemand du XVIII<sup>e</sup> siècle est, à l'origine, une réaction à la domination culturelle française dans l'Empire. Leibniz appelle ainsi les Allemands à se délivrer de »l'esclavage étranger«, afin de renouveler la »vertu allemande«. Dans cette optique, il considère le patriotisme comme la participation au salut de la »patrie«. Sans pour autant perdre de vue cette notion de combat contre l'hégémonie culturelle française, les revues moralistes allemandes développent par la suite le concept de bien commun qui devient l'objectif de tout bon patriote dans le cadre de sa cité<sup>1</sup>. Le cosmopolitisme désigne dès lors la participation au bien commun hors des limites de la cité, c'est-à-dire dans un cadre faisant abstraction des frontières politiques. Ainsi, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, nombre d'érudits considèrent le monde comme leur patrie et tous les hommes comme leurs frères, cette pensée trouvant son plein accomplissement au sein de la franc-maçonnerie<sup>2</sup>.

Cependant la guerre de Sept ans (1756–1763) rend plus difficile la conjonction du patriotisme et du cosmopolitisme, le dualisme austro-prussien posant avec acuité la question de l'existence de la nation allemande en tant que puissance politique. Le patriotisme s'attache alors à l'Empire voire aux États régionaux et s'apparente de fait à un protonationalisme dans lequel l'étranger sert de contre-modèle à l'élaboration d'une identité nationale. Dans ce contexte, le cosmopolitisme peut être perçu par nombre d'intellectuels, au mieux comme une dispersion intellectuelle, au pire comme une trahison envers l'État. Le cosmopolitisme demeure toutefois très présent dans l'Empire durant toute la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. La raison en est qu'il n'existe pas d'esprit national allemand.

Le qualificatif »d'allemand« est en lui-même problématique pour l'époque. Au Moyen Âge, il est opposé aux nobles de l'Empire, organisés en Reichstag et formant alors la nation allemande, cœur d'un ensemble politique désigné à partir du XV<sup>e</sup> siècle comme Saint Empire romain de nation allemande. Dans la société féodale, les nobles

- 1 Gonthier-Louis FINK, *Patriotismus/Vaterland*, dans: Werner SCHNEIDERS (dir.), *Lexikon der Aufklärung. Deutschland und Europa*, Munich 1995, p. 298–300; en 1740, Johann Heinrich Zedler précise ainsi ce qu'est un patriote: »Un ami du pays intègre, un homme, qui gouverne les gens et le pays fidèlement et honnêtement, et qui prend à cœur le salut commun«: Cf. Johann Heinrich ZEDLER, *Grosses Vollständiges Universal-Lexicon*, t. 26, Leipzig 1740, p. 1393.
- 2 Gonthier-Louis FINK, *Kosmopolitismus* dans: Werner SCHNEIDERS (dir.), *Lexikon der Aufklärung. Deutschland und Europa*, Munich 1995, p. 221–222; Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *L'Espace des francs-maçons. Une sociabilité européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes 2003.

sont les seuls patriotes car leur devoir est de protéger la patrie<sup>3</sup>. En opposition à une noblesse de cour et au modèle français auquel celle-ci se réfère, les érudits conçoivent un patriotisme qui reflète leur besoin d'affirmation politique. Dans le cas des historiens de l'Académie de Mannheim, cette dimension catégorielle du patriotisme, jointe au contexte palatin, est à l'origine d'une redéfinition de la nation allemande selon des critères politiques et religieux.

### 1. Réduction de l'espace politique des historiens palatins

Dès la création de l'Académie des sciences de Mannheim en 1763, les académiciens de la section historique sont en charge du système de représentation du pouvoir palatin à l'intérieur de l'électorat comme en Allemagne. Secrétaire de cette institution, Andreas Lamey dirige d'autre part l'imprimerie académique d'où paraissent la »Mannheimer Zeitung«, organe officiel de la diplomatie palatine en Europe, ainsi que les almanachs académiques chargés par l'électeur de combattre la superstition au sein de la population palatine<sup>4</sup>. L'imprimerie académique est aussi un interlocuteur incontournable pour tous les savants de l'Empire désireux de faire paraître leurs ouvrages dans l'électorat. En tant que membre de la commission de censure de Mannheim, Lamey donne son agrément à l'entrée des livres dans le Palatinat; en tant que secrétaire d'Académie, il protège ceux d'entre eux qui répondent aux critères scientifiques et aux objectifs de l'institution<sup>5</sup>.

Dans ses tâches politiques et scientifiques, Lamey est étroitement secondé par Georg Christian Crollius avec lequel il partage l'objectif d'étudier l'histoire du Palatinat selon une méthode scientifique inspirée des frères mauristes<sup>6</sup>. Recteur du Gymnasium Bipontinum, censeur, historiographe et bibliothécaire du duc de Deux-Ponts, Crollius accumule d'importantes fonctions au service d'un souverain, qui est en l'occurrence parent et allié de l'électeur palatin (le duc de Deux-Ponts est un Wittelsbach de même que les électeurs de Bavière et du Palatinat)<sup>7</sup>. L'amitié Crollius-Lamey est donc d'autant plus forte qu'elle se fonde sur une collaboration répondant à des intérêts personnels et étatiques.

Ces historiens voient leur influence remise en question par le pouvoir politique dès la fin des années 1770. Ils sont alors peu à peu supplantés par leurs confrères des sciences physiques et par les hommes de lettres de la Deutsche Gesellschaft, jugés plus utiles pour le bien commun. Deux domaines illustrent cette situation: le budget,

3 Otto DANN, *Nation und Nationalismus in Deutschland 1770–1990*, Munich 1996, p. 16–40.

4 Jürgen HESPE, *Mannheimer Zeitungen des 18. und 19. Jahrhunderts. Beispiele und Dokumente*, Mannheim, 1988; Christel HESS, *Presse und Publizistik in der Kurpfalz in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts*, Francfort/M. 1987, p. 17–19.

5 Stefan MÖRZ, *Aufgeklärter Absolutismus in der Kurpfalz während der Mannheimer Regierungszeit des Kurfürsten Karl Theodor (1742–1777)*, Stuttgart 1991, p. 352–354.

6 Hans AMMERICH, *Georg Christian Crollius (1728–1790)*, dans: Hartmut HARTHAUSEN (dir.), *Pfälzer Lebensbilder*, Bd. 4, Speyer 1987, p. 123–146.

7 L'électeur de Bavière Maximilien III Joseph et l'électeur palatin Charles Théodore n'ayant pas de descendance, la Bavière et le Palatinat doivent être réunis à leur mort sous l'autorité du duc de Deux-Ponts Charles II Auguste. Favorisée par la France, cette perspective renforce tout naturellement la collaboration entre les administrateurs et intellectuels des trois États Wittelsbachs.

plus étroitement contrôlé par le gouvernement, ainsi que l'édition des almanachs, dont l'académie palatine avait reçu la charge en 1765. Dès 1776, le gouvernement palatin, reprenant en cela les doléances des États du Palatinat-Sulzbach, demande la remise en cause du privilège que possède l'académie sur les almanachs palatins et ce, pour deux raisons: d'une part, la majorité des membres du gouvernement estime que les almanachs n'ont pas rempli la fonction éducative qu'ils étaient censés assumer lors de leur création en 1765. D'autre part, la levée de ce privilège signifierait la suppression d'une taxe<sup>8</sup>. La population palatine est en effet très souvent contrainte d'acheter ces almanachs vendus à un prix surélevé. Dès lors, leur gestion est confiée à la Deutsche Gesellschaft.

Une telle reprise en main coïncide avec la crise de la succession de Bavière, qui éclate le 30 décembre 1777 à la mort de l'électeur Maximilien III Joseph. Ce dernier étant sans héritier, la couronne bavaroise revient à son parent, l'électeur palatin Charles Théodore, lui-même sans descendance. La disparition de Charles Théodore entraînerait l'accession de son neveu, le duc de Deux-Ponts Charles II Auguste, au trône du Palatinat et de la Bavière et la constitution d'un grand État Wittelsbach, allié à la France. Cependant, la proche perspective de voir se constituer un État en Allemagne du Sud qui protégerait les frontières françaises des ambitions prussiennes (et éventuellement autrichiennes) est bientôt menacée par les vues qu'entretient l'empereur Joseph II sur la Bavière. Celui-ci propose à Charles Théodore d'échanger les Pays-Bas autrichiens contre le duché de Bavière, proposition à laquelle l'électeur palatin ne reste pas insensible, car un tel échange lui offrirait l'opportunité d'opérer une unité territoriale avec ses États palatins, les duchés de Berg et Juliers et les Pays-Bas, un territoire avec trois capitales rapprochées (Mannheim, Düsseldorf et Bruxelles). Un tel territoire pourrait être géré plus efficacement qu'un État Wittelsbach regroupant la Bavière et les États palatins, qui posséderait cinq sièges gouvernementaux (Mannheim, Munich, Düsseldorf, Neubourg et Sulzbach)<sup>9</sup>.

L'attitude de l'électeur palatin dans cette crise ne peut qu'inciter les académiciens à la prudence, y compris les académiciens extraordinaires, dont la dépendance envers le pouvoir palatin est pourtant moins grande que celle d'un Andreas Lamey. La confusion des premières semaines de l'année 1778 n'empêche cependant pas nombre d'érudits palatins de s'organiser en faveur de Charles II Auguste. L'engagement des érudits dans ce conflit répond au besoin des deux parties de justifier leurs revendications par des argumentaires basés sur des sources historiques. La conquête de l'opinion est un enjeu important dans cette crise car le public, par périodiques interposés, détermine de quel côté se situent la justice et le droit. Cette stratégie suppose une parfaite coordination entre les politiques qui négocient, les érudits qui élaborent leurs argumentaires juridico-historiques, et les périodiques qui les publient.

Lamey collabore tout particulièrement durant cette période avec les académiciens résidant à Deux-Ponts: Crollius, Friedrich Ludwig Exter, collègue du premier au

8 Generallandesarchiv Karlsruhe (GLA), fonds Pfalz-Generalia, n°832, fol. 23–24 (27 septembre 1776).

9 Hans AMMERICH, *Umworben von Frankreich, Österreich und Preußen: zur politischen Situation Pfalz-Zweibrückens in den letzten Jahrzehnten des 18. Jahrhunderts*, dans: *Mitteilungen des historischen Vereins der Pfalz* 94 (1996), p. 233–264.

Gymnasium Bipontinum, et Johann Heinrich Bachmann, supérieur hiérarchique de Crollius et Exter. Durant les premiers mois de l'année 1778, Lamey et Crollius échangent ainsi des pensées sur la succession de Bavière et le secrétaire de l'académie palatine envoie même à son ami quelques pages d'un essai de sa plume que Crollius lui renvoie avec quelques annotations après l'avoir donné à lire à Exter<sup>10</sup>. Une lettre à Lamey de Johann Georg von Stengel, ministre de Charles Théodore et directeur de l'académie, semble confirmer dès le mois de mai, sinon l'existence d'un groupe bipontin structuré, du moins la réalité d'un axe entre von Stengel, Lamey et Bachmann, qui, outre ses activités d'archiviste et de membre de la commission scolaire de Deux-Ponts, est aussi secrétaire du ministre bipontin des affaires étrangères, von Hofenfels: *Si les nouvelles de Deux-Ponts tarde à venir, il sera nécessaire de se rappeler au souvenir de Monsieur le Conseiller secret Bachmann*<sup>11</sup>.

Von Hofenfels est le responsable d'une entreprise bipontine destinée à contrer les prétentions autrichiennes et qui profite en cela d'une aide logistique de l'académie palatine pour développer et publier ses arguments. La lettre de Bachmann à Lamey datée du 19 juillet 1778 est plus précise quant au rôle de chacun dans cette entreprise:

»Monsieur le professeur Croll, qui m'a obligé dans mon travail accablant à écrire à votre Excellence à cause de la rapide impression de notre Deduction dans les affaires bavaroises, me dit que celle-ci a encore à répondre à quelques points, afin de pouvoir s'exposer positivement. J'ai donc l'honneur de donner cette réponse.

Combien d'exemplaires réclamons-nous? Réponse: 2000.

Dans quel format? R. In 4°, comme les actes académiques et les articles de Kremer.

Avec quels caractères? R. Comme dans les écrits de Kremer. Le texte avec les mêmes caractères et le livre des sources avec des caractères un peu plus petits. Sur quel papier? Sur du papier à imprimer fin et blanc ...

Dans combien temps cela pourrait-il être prêt? Il n'y a pas dedans un seul mot agressif, ni contre votre Altesse électorale, ni contre la Cour impériale, mais j'ai au contraire écrit dans le nouveau style, comme les lettres qui ont été écrites ces six derniers mois directement à la Cour impériale et à l'Électeur sérénissime. Il va de soi que l'on doit contredire la présentation viennoise selon laquelle l'Électeur sérénissime aurait pu rapidement signer la convention du 3 janvier sans l'accord des parents et qu'on ne pouvait concéder au baron von Ritter, qui a agi sans instruction du ministère, les nécessaires connaissances du système de la Maison [Wittelsbach]«<sup>12</sup>.

10 GLA, Sammlung Kremer-Lamey n°135, Georg Christian Crollius à Andreas Lamey, 1778/IV/9.

11 GLA, Sammlung Kremer-Lamey n°157, Johann Georg von Stengel à Andreas Lamey, 1778/V/4: *Wenn nicht bald von Zweybrücken Nachricht kömmt, wird eine Erinnerung an Herrn Geh. Rath. Bachmann nöthig seyn.*

12 GLA, Sammlung Kremer-Lamey n°133, Johann Heinrich Bachmann à Andreas Lamey, 1778/VII/19: *Herr Professor Croll, der mir bey meiner überhäuffen Arbeit die Gefälligkeit erwiesen, an Euer Wohlgebohren wegen schleunige Abdrückung unserer Deduktion in der bay-erlichen Angelegenheit zu schreiben, sagt mir dass dieselbe noch etliche Punkte beantwortet zu*

L'imprimerie académique de Mannheim a donc accepté d'éditer le mémoire chargé de défendre les intérêts du duc de Deux-Ponts auprès de la Diète impériale (mémoire intitulé «Déduction»). Cette lettre montre ainsi clairement la collaboration de l'académie (et non pas seulement la participation de quelques-uns de ses membres) à la diplomatie bipontine. Les raisons en sont diverses. Il existe d'abord un sentiment anti-autrichien exacerbé dans de nombreux cercles érudits allemands. Un publiciste tel que Friedrich Karl von Moser, pourtant prompt à défendre la place de l'empereur parmi les institutions impériales, montre un grand scepticisme envers la politique menée par Joseph II, jugée agressive contre les libertés allemandes<sup>13</sup>. Enfin, et surtout, les académiciens palatins sont soucieux d'assurer leur avenir qui semble dépendre à plus ou moins long terme de Charles II Auguste. Une telle participation conduit logiquement les Bipontins à se soumettre à la censure palatine et à rassurer leurs alliés en épargnant Charles Théodore et la cour viennoise de toute attaque afin que l'académie palatine ne soit pas menacée dans ses fondements. Les érudits bipontins se basent donc uniquement sur des arguments de droit pour soutenir leur thèse.

Signées ou anonymes, les œuvres ayant trait à l'histoire de la Bavière et éditées à cette période recouvrent tous les aspects du droit féodal bavarois en prenant en compte pour certaines les origines du duché, et pour d'autres le statut de certains territoires bavarois. Elles sont pour la plupart relativement courtes, ce qui correspond à l'état d'urgence dans lequel les érudits mobilisés doivent répondre au coup par coup et le plus rapidement possible aux arguments des adversaires. Ainsi, l'«Essai d'une nouvelle historique sur la seigneurie et place-frontière de Rotenberg» ne contient que 32 pages et traite du statut d'un petit territoire du Haut-Palatinat. L'auteur, qui conserve l'anonymat, se réfère à l'acte de vente du Haut-Palatinat par l'empereur en faveur du duc de Bavière en 1628 et aux traités de Westphalie pour conclure que ce territoire doit logiquement revenir à la lignée palatine des Wittelsbach. Prenant à témoin les lecteurs quant à sa neutralité, il tient à se distinguer des »juristes« et des »publicistes«, qui travaillent pour l'un des deux camps, son ouvrage n'étant pas destiné à relayer les arguments et revendications de l'un ou de l'autre, mais simplement à livrer une contribution à l'histoire de la Bavière<sup>14</sup>. Désireux de défendre la justesse de sa cause, chaque partie expose ses thèses sans jamais se référer aux évènements politiques, mais en évoquant la quête de la vérité à laquelle aspire chaque érudit.

*haben verlange, um sich als dann positive erklären zu können. Ich habe also die Ehre diese Antwort zu geben. 1)Wie viel Exemplar man verlange? A. 2000. 2)in welchem Format? A. In gross Quart, wie die akademische Acten und kremerische Beyträge. 3)mit welcherley Schriften? A. Wie in den kremerischen Schriften. Der Text mit derselbigen Schrift, und das Urkunde Buch etwas kleiner. 4)auf was vor Papier? Auf fein weiss Druckpapier.... Wie bald könnte es fertig seyn? Es ist nicht ein einziges anstössiges Wort weder gegen Ihre Churfürstliche Durchl. noch gegen den kayserl. Hof darin, sondern ich habe in dem neu. Styl geschrieben, wie die seit 6 Monathen in dieser Sache ohnmittelbar an den K. Hof und Ser. Electorem abgegangenen Schreiben abgefasst sind. Das versteht dsich freylich von selbst, dass man der Wiener Vorgebung, Smus El. Hätte die Convention des 3. Januar ohne Zuthun der Agnaten bündig abschliessen können, widersprechen muss, und dass man dem Freiherr von Ritter, der ohne des Ministerii Instruktion agirt, die nöthige Kenntnisse des Haus Systems nicht einräumen könne.*

- 13 Angela STIRKEN, *Der Herr und der Diener. Friedrich Carl von Moser und das Beamtenwesen seiner Zeit*, Bonn 1984.
- 14 ANON., *Versuch einer historischen Nachricht von der Herrschaft und Grenzfestung Rotenberg*, München 1778.

Ces publications sont relayées auprès du lectorat lettré par des journaux à recensions, dont les éditeurs entretiennent souvent des relations étroites avec les érudits engagés dans l'affaire de la succession de Bavière<sup>15</sup>. Plus que le relais des correspondances érudites qui, par leurs circulations, représentent déjà en elles-mêmes une interface entre les sphères privées et publiques, les périodiques, et les ouvrages qu'ils recensent, matérialisent l'opinion publique en cours de formation depuis la mutation du marché allemand de l'édition (mutation initiée dans les années 1760 par le libraire Reich de Leipzig)<sup>16</sup>. La culture de l'imprimé crée en effet un espace universel et stable, qui englobe les opinions cantonnées (encore sous le contrôle du pouvoir politique), et dans lequel circulent représentations et informations<sup>17</sup>. Par l'intermédiaire des imprimés et particulièrement des périodiques, les historiens palatins s'affirment comme des acteurs à part entière du jeu politique et espèrent ainsi exercer une pression sur les gouvernants au nom de la raison<sup>18</sup>.

Mais une telle entreprise, en allant à l'encontre des choix politiques pris par Charles Théodore, témoigne d'une prise de position en faveur d'un État considéré dans sa forme abstraite, c'est-à-dire distingué de la personne du souverain. Dans cette hypothèse, l'attachement à l'État prend le pas sur l'attachement à la dynastie régnante<sup>19</sup>. Aussi, Charles Théodore, tirant les leçons de la crise, prend-il soin, durant les années 1780, d'encadrer plus sévèrement les initiatives des historiens palatins.

En majorité protestants, ces derniers associent leur perte de responsabilité avec les pressions politiques ressenties à la même époque par les communautés protestantes du Palatinat et de Deux-Ponts, majoritaires dans ces États mais gouvernées par des souverains catholiques. Bénéficiant d'un régime d'autonomie à la suite des conflits religieux du XVII<sup>e</sup> siècle, les Églises protestantes (mais aussi l'Église catholique)

15 Cela semble être le cas entre les »Frankfurter Gelehrte Anzeigen« et Crollius: Cf. Hermann BRÄUNING-OKTAVIO, Herausgeber und Mitarbeiter der Frankfurter Gelehrten Anzeigen 1772, Tübingen 1966, p. 204–205.

16 Frédéric BARBIER, De la République des auteurs à la République des libraires: statut de l'auteur, fonctions et pratiques de la librairie en Allemagne au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans: Frédéric BARBIER, Sabine JURATIC, Dominique VARRY (dir.), L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, Paris 1996, p. 415–449.

17 Jean-Pierre VITTU, Instruments of political information in France, dans: Brendan DOOLEY, Sabrina BARON (dir.), The Politics of information in Early Modern Europe, London, New York 2001, p. 160–178. Pour désigner l'ensemble des représentations produites par les cercles de sociabilité en contact avec le pouvoir politique et contrôlés par lui, j'emprunte à Jean-Pierre Vittu l'expression »opinion cantonnée« qui évite au chercheur d'interpréter ce phénomène selon une grille de lecture contemporaine. L'expression »opinion publique« renvoie, quant à elle, à un lectorat faisant usage de raison et développant des représentations distinctes de celles du pouvoir.

18 Hans Erich BÖDEKER, Pour une histoire des processus de politisation éclairés, dans: Hans-Erich BÖDEKER, Étienne FRANÇOIS (dir.), Aufklärung/Lumières. Zur politischen Kultur der deutschen und französischen Aufklärung, Leipzig 1996, p. XIX-XXVII; Roger CHARTIER, Histoire et pouvoirs de l'écrit: Vico, Malesherbes, Condorcet, dans: Frédéric BARBIER, Annie PARENT-CHARON, François DUPUIGRENET DESROUSSILLES, Claude JOLLY, Dominique VARRY (dir.), Le Livre et l'Historien, Études offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin, Genève 1997, p. 485–492.

19 Hans-Martin SIEG, Staatsdienst, Staatsdenken und Dienstgesinnung in Brandenburg-Preußen im 18. Jahrhundert (1713–1806), Berlin, New York 2003, p. 75–82. Ce processus est perceptible dans une partie de l'administration prussienne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

voient en effet la pression de l'État se faire de plus en plus pressante au cours du siècle suivant. À l'image de ce qui a pu se passer en France et de ce qui se déroule sous Marie-Thérèse et Joseph II en Autriche avec l'Église catholique, l'électeur palatin et le duc de Deux-Ponts reprennent peu à peu en main les différentes institutions religieuses et les transforment en instruments de leur politique absolutiste<sup>20</sup>.

L'électeur Charles Théodore entreprend ainsi de réformer à sa convenance la constitution de l'Église palatine calviniste. Les convents des pasteurs, dont les votes manifestent régulièrement l'hostilité à certains membres des conseils ecclésiastiques intégrés à l'administration, irritent particulièrement l'électeur qui les interdit par décret en 1754. Quelques années plus tard, le gouvernement palatin supprime l'élection des pasteurs réformés et luthériens d'Heidelberg, Mannheim et Frankenthal par les membres de leurs communautés respectives et étouffe les débats que pouvait occasionner ce mode de suffrage<sup>21</sup>.

Une telle politique crée naturellement chez les érudits protestants le sentiment d'être persécutés par leurs supérieurs ou d'être sujets à des intrigues de la part des catholiques. Ainsi, Andreas Lamey rapporte-t-il dans son autobiographie les manœuvres opérées à son encontre par l'astronome de la Cour palatine, l'ex-jésuite Christian Mayer. Devenu membre extraordinaire de l'académie palatine en 1773, Mayer laisserait entendre en 1777 dans les cercles proches du pouvoir que Lamey favorise l'élection à l'académie des savants partageant ses principes religieux. Si les catholiques sont majoritaires parmi les membres ordinaires, il est vrai que les luthériens, tels que Lamey, représentent une proportion d'académiciens non négligeable<sup>22</sup>. Mais Lamey se défend a posteriori d'avoir mené une politique discriminatoire, arguant que les accusations de Mayer sont dues à la frustration d'avoir été bloqué durant dix ans aux portes de l'académie de par son statut de jésuite (les membres fondateurs s'étant mis d'accord selon Lamey pour ne pas élire, semble-t-il, des académiciens susceptibles de faire du prosélytisme)<sup>23</sup>. Cet épisode démontre que les

20 Paul WARMBRUNN, *Von der Vorherrschaft der reformierten Konfession zum Nebeneinander dreier Bekenntnisse: Reformierte, Lutheraner und Katholiken in Kurpfalz und Pfalz-Zweibrücken zwischen dem Westfälischen Frieden und dem Ende des Alten Reiches*, in: *Blätter für Deutsche Landesgeschichte* 134 (1998), p. 95–121.

21 MÖRZ, *Aufgeklärter Absolutismus* (voir n. 5), p. 295–313. Notons que, pour le Palatinat comme pour Deux-Ponts, les calvinistes représentent 60 à 70% de la population.

22 Parmi les 31 membres ordinaires élus jusqu'en 1792 (et ayant donc droit à une rémunération annuelle), on compte 18 catholiques, 5 luthériens, 6 réformés et deux académiciens dont on ne connaît pas la confession. On remarque donc là encore une domination de la minorité catholique à rapporter aux 30% qu'elle représente dans la population totale du Palatinat. Représentant environ 10% de la population, les luthériens sont bien pourvus contrairement aux réformés. Assez logiquement, les proportions sont les mêmes pour les membres extraordinaires.

23 Franz SCHNABEL, *Andreas Lameys Selbstbiographie nebst ungedruckten Briefen*, dans: *Mannheimer Geschichtsblätter. Monatschrift für die Geschichte, Altertums- und Volkskunde Mannheims und der Pfalz*, XIV. Jahrgang, 1913, p. 158–159. Lamey utilise l'expression de *lebende Religiosen* pour désigner les personnes qui, selon cet accord, ne peuvent pas intégrer l'Académie. Si l'on prend en compte l'élection de prêtres, tels Stefan Alexander Würdtwein en 1765 ou Kasimir Haeffelin en 1767, on remarque que cette formule ne vise pas les clercs mais plutôt les membres actifs de congrégations religieuses. Il semble que pour les initiateurs du projet académique, les sciences doivent être préservées des questions religieuses, sans doute afin d'éviter que les tensions perceptibles dans le Palatinat entre les communautés ne viennent troubler le travail des académiciens.

tensions nées de la politique religieuse ambiguë du pouvoir palatin concernent aussi l'Académie de Mannheim, malgré les précautions prises en interne à cet égard.

Les événements consécutifs à la crise bavaroise donnent l'opportunité aux historiens, en même temps qu'ils travaillent à contrer les arguments impériaux, de développer leur vision politique, en lien étroit avec leurs intérêts sociaux et leurs convictions religieuses. S'inspirant d'un courant piétiste qui tend à exclure différentes catégories de la nation allemande (alors en cours de définition), le patriotisme des érudits protestants de Mannheim et Deux-Ponts se démarque assez nettement du cosmopolitisme au cours des années 1780. Cette évolution fondamentale, qui marque, avant même la Révolution française, la fin de l'*Aufklärung*, telle qu'elle existait depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans l'Empire, entraîne la naissance d'un protonationalisme, inspiré de la philosophie de Herder, et dont l'ouvrage de Johann Valentin Embser, membre de l'Académie de Mannheim et professeur au collège de Deux-Ponts, constitue l'un des manifestes. En s'opposant clairement au projet de confédération européenne conçu par l'abbé de Saint-Pierre et relayé par Rousseau, Embser contribue au débat sur la nation en reprenant l'idée d'esprit national, chère à Montesquieu, et en la développant dans un sens exclusif. En devenant l'expression des revendications d'un groupe, le patriotisme palatin introduit les germes d'un débat au cœur de l'absolutisme électoral quant à l'identité de la Nation et, au-delà, quant à l'identité de l'*Aufklärung*.

## 2. Le mirage d'une paix perpétuelle

Le 3 avril 1778, Crollius fait part à son ami Lamey de la sortie prochaine d'un ouvrage, dont le contenu préfigure le récit de voyage de Nicolai paraissant en 1783, et s'inscrit dans le cadre de l'évolution du patriotisme chez nombre d'intellectuels allemands de confession protestante. Crollius, lui-même, apporte sa caution à l'auteur qui n'est autre que son gendre et collègue, Johann Valentin Embser:

»L'envoi à Monsieur Weygand de Leipzig contient une proposition de contrat pour mon gendre; »L'Idolatrie de ce siècle philosophique. Première idole: La Paix perpétuelle, ou le premier morceau qui se monte à 20 feuilles manuscrites, a produit une telle sensation, seulement par le ton vivant et profondément philosophique, dans lequel il est écrit, que je lui souhaiterais un éditeur, qui voudrait le récompenser. Il le dédiera au roi de Suède. Le jeune homme a besoin d'encouragement et d'un supplément à son modique traitement«<sup>24</sup>.

24 GLA, Sammlung Kremer-Lamey n°135, Georg Christian Crollius à Andreas Lamey, 1778/IV/3: *Die Inlage an Herrn Weygand zu Leipzig enthält einen Verlagsantrag für meinen Tochtermann; die »Abgötterei unseres philosophischen Jahrhunderts. Erster Abgötterei: Ewiger Friede, oder das 1te Stück welches 20 Bogen Mst beträgt, hat nur wegen seinen tiefen philosophischen und lebendigen Ton, worinn es geschrieben ist, so aufgefallen, dass ich ihm einen Verleger wünschte, der ihn belohnen möchte. Er wirds dem König von Schweden widmen. Der junge Mann braucht Aufmunterung und bei seiner geringen Besoldung Zuschuss.*

Le recteur bipontin s'occupe donc de l'avenir professionnel et éditorial de son gendre en lui cherchant un éditeur pour un ouvrage dont le manuscrit a, semble-t-il, déjà circulé dans les cercles intellectuels de la région de Deux-Ponts. S'il ne s'attarde pas sur son contenu, il apporte cependant un franc soutien à l'œuvre d'Embser. De fait, il ne semble pas que la teneur de cet essai philosophique apparaisse scandaleuse ou nouvelle pour l'époque, puisque Crollius insiste sur le style de l'auteur qui distinguerait particulièrement l'ouvrage.

Dans son introduction, Embser, comme le laisse entendre le titre de son livre, s'oppose au projet de paix perpétuelle conçu en 1713 par l'abbé de Saint-Pierre (et repris plus tard par Rousseau), qui prône l'organisation d'une ligue de souverains dotée d'un tribunal et d'un congrès permanent. Plus généralement, Embser conteste le jugement qu'ont les philosophes français de la guerre et de la paix. Les Lumières, à l'image de l'«Encyclopédie» de Diderot et d'Alembert, condamnent catégoriquement la guerre et l'esprit de conquête. Déplorant les atrocités de la guerre, l'«Encyclopédie», dans ses articles consacrée à celle-ci et à la paix, est surtout sensible à son caractère antisocial: elle est la négation de toutes les activités qui assurent la santé du corps social. Seule serait admise la guerre de légitime défense, à condition qu'elle soit menée avec le désir d'aboutir à une paix durable<sup>25</sup>.

Embser place la problématique de son essai dans le débat sur l'identité nationale allemande en cherchant la matrice de toute nation. Dans cette perspective, l'idée de paix perpétuelle conçue et développée dans la France des Lumières constitue un contre-modèle idéal sur lequel s'appuyer:

»Personne ne peut contester le dommage et l'horreur de la guerre, et qui voudrait contester les avantages de la douce paix? Mais le projet de la paix éternelle n'est-il pas une chimère? Et devrait-on seulement le mettre en application, si on le pouvait? Avec d'autres mots: la paix éternelle n'a-t-elle pas nécessairement des suites terribles? Et la guerre n'est-elle pas une cause et, dans une certaine mesure, la seule cause de la grandeur humaine? N'est-elle pas la meurtrière et en même temps la créatrice des nations«<sup>26</sup>?

Embser conçoit son ouvrage dans les premiers mois de l'année 1778, en pleine crise de la Succession de Bavière, en un temps où l'Autriche apparaît aux yeux de nombreux Allemands comme une menace (et en particulier aux yeux des protestants). Sa pensée intègre évidemment la réalité politique du moment, ainsi que les questions concernant l'identité de la Nation allemande qui y sont jointes.

25 Denis DIDEROT, Jean LE ROND D'ALEMBERT, *Encyclopédie, Ou Dictionnaire Raisonné Des Sciences, Des Arts Et Des Métiers/Par Une Société De Gens De Lettres*, Paris 1751–1772, volumes 7 et 11.

26 Johann Valentin EMBSER, *Die Abgötterei unseres philosophischen Jahrhunderts. Erster Abgötterei: Ewiger Friede*, Mannheim 1779, p. 4: *Niemand kann das Schädliche und Schreckliche des Krieges leugnen, und wer wollte die Vortheile des süßen Friedens bestreiten? Aber ist das Project des ewigen Friedens keine Schimäre? Und sollte man es ausführen, wenn es auch könnte ausgeführt werden? Mit andern Worten: hat der ewige Friede nicht notwendige schreckliche Folgen? Und ist der Krieg nicht Triebfeder menschlicher Grösse? Ist er nicht Mörder und wiederum Schöpfer der Nationen zugleich?*

Embser veut avant tout prendre en compte les conditions de la formation d'un esprit national. Cet esprit est présent lorsqu'un peuple, tel une famille, est rendu cohérent par des intérêts communs et une forte solidarité:

»Quand les relations familiales et populaires sont-elles fortes? Quand les familles et les peuples ne deviennent pas extensivement ou intensivement trop grands, c'est-à-dire, quand peu d'étrangers ou de personnes d'esprit étranger sont admis par une famille et quand peu de nations aux mœurs étrangères sont fondues dans le corps de l'État. Qu'une famille s'installe dans un lieu étranger, avec quel feu, avec quelle honnêteté, avec quelle fidélité elle s'unit! Avec quelle force tous les membres se lient au patriarche! Mais qu'elle se mélange avec des étrangers, elle s'accroît; les liens commencent à se diluer, l'intérêt est fractionné, l'esprit de famille est répandu, les parents ne font plus guère honneur au nom et l'amour familial prend fin. Le lien familial est, à son origine, le lien le plus fort, le plus noble. Où est l'amour de la Patrie? Là où se trouve une Nation, là où peu de nations sont fondues ensemble, là où la foule n'est pas trop grande, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre, Lacédémone, Rome dans son berceau, la France«<sup>27</sup>.

Partant de ce constat et du fait que l'homme est naturellement disposé à vivre en société, Embser en vient aux limites de l'esprit de sociabilité, qui correspondraient aux goûts et aux mœurs différents selon les nations. L'auteur en arrive à la conclusion que l'esprit national, à l'instar de l'esprit familial ou de toute autre sociabilité, suppose nécessairement une séparation, voire une rupture, avec d'autres nations, d'autres familles, d'autres groupes de sociabilité<sup>28</sup>.

Embser regrette et condamne ainsi le cosmopolitisme (dominant selon lui en cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle) qui dilue les liens familiaux et nationaux et affaiblit ainsi la nation. Selon lui, plus un État est grand et englobe des peuples aux mœurs différents, qui ne sont réunis que par la force coercitive d'un gouvernement, à l'exemple de l'Empire russe, plus cet État est faible et risque à terme de disparaître ou de se diviser. Parmi les mœurs qui sont à l'origine de l'esprit national, Embser distingue particulièrement la religion:

»Dès qu'un État se compose de plusieurs peuples, il y a soit plusieurs religions différentes, soit une seule. Les deux situations engendrent de la confusion et

27 Ibid., p. 39–40: *Wann sind Familien- und Völker Verbindungen stark? Wenn die Familien und Völker nicht extensive und intensive zu gross werden, das heisst, wenn nicht viele Fremde und fremdgesinnte einer Familie einverleibt und nicht viele und andersgeartete Nationen in einen Staatskörper gegossen werden. Eine Familie lasse sich an einem fremden Orte nieder, wie feurig, wie redlich, wie treu schliesst sie sich zusammen! Wie stark hängen alle Glieder am Stammsvater! Aber sie vermischte sich mit Fremden, vermehre sich; die Bande fangen an sich aufzulösen, das Interesse wird geteilt, Familiengeist verschüttet, Verwandte kennen sich kaum dem Namen nach und Familienliebe hört auf. Familienband ist in seinem Ursprung das stärkste, edelste Band. Wo ist Vaterlandsliebe? Wo eine Nation ist, wo nicht viele verschiedene zusammengeschmolzen sind, wo die Masse nicht allzugross ist, Schweiz, Holland, England, Lacedämon, Rom in seiner Wiege, Frankreich.*

28 Ibid., p. 41–45.

dérangent la grande harmonie de l'ensemble. On sait que rien ne relie plus les hommes entre eux que des idées religieuses équivalentes et rien ne les sépare plus que leur différence. Cela n'était certes pas le cas aux temps des dieux protecteurs et des religions provinciales. [...] Maintenant il est question de nos religions, dont chacune se considère exclusivement comme la seule véritable, et où domine naturellement entre les différentes religions apparentées un manque de confiance et de l'antipathie. [...] Que l'on prenne donc le cas que l'on veut: ou dominant dans un grand État beaucoup de religions – autant de sources de désunion; ou il en domine une seule – et c'est d'autant plus une graine de désunion par les différents partis, dans lesquels doit se décomposer nécessairement une religion principale, particulièrement dans des temps de recherche – et donc dans les deux cas faiblesses et présages de mort<sup>29</sup>.

Si Embser ne semble pas distinguer d'avantages, pour un État multinational, à compter une seule religion plutôt que plusieurs, il n'en considère pas moins les États multiconfessionnels comme peu viables: si ceux-ci soutiennent un parti, ils attisent la désunion en mettant les autres confessions sous pression, et s'ils offrent à chacun une égale protection, c'est »l'indifférence contre tous« qui l'emporte, source, selon Embser, de faiblesse et d'épuisement. De fait, la tolérance et le cosmopolitisme de l'*Aufklärung* ne semblent définitivement pas séduire le professeur du Gymnasium Bipontinum. Sans traiter à aucun moment de l'Allemagne, et dans un contexte où les protestants palatins s'inquiètent de la réunification de l'électorat du Palatinat avec la (très catholique) Bavière, Embser affirme l'incompatibilité pour un État à aspirer à la stabilité et à la puissance tout en étant multiconfessionnel.

### 3. La guerre nécessaire à la vitalité d'une Nation

Pour Embser, un État qui connaît une longue période de paix est comme un corps humain qui s'affaiblirait sous l'effet de l'oisiveté. Une paix prolongée favoriserait le développement du luxe et amollirait ainsi tout ou partie d'une nation. Embser précise sa pensée en distinguant les classes sociales qui constituent les nations:

»Outre les distingués [les nobles] et les riches, on distingue encore deux classes de citoyens, la classe moyenne et les pauvres. Il est connu que les premiers courent à leur ruine avec autant d'empressement que les distingués. Qui ne

29 Ibid., p. 51–52: *So bald ein Staat aus vielen Völkern besteht, sind entweder verschiedene Religionen oder nur eine einzige. Beides zeugt Verwirrung und stört die grosse Harmonie des Ganzen. Man weiss, nichts verbindet die Menschen mehr, als einerlei Religionsideen und nichts trennt sie mehr als ihre Verschiedenheit. So wars zwar nicht in den Zeitaltern der Schutzgöttern und der Provinzialreligionen. [...] Jetzt ist die Rede von unsern Religionen, deren jede sich ausschliessend für die einzige wahre hält, und wo natürlicher Weise zwischen verschiedenen Religionsverwandten Mangel des Zutrauens, und Abneigung herrschen muss. [...] Man nehme also welchen Fall man will: entweder herrschen in einem grossen Staat viele Religionen – so viele Quellen der Trennung; oder nur eine einzige – desto mehr Saame der Uneinigkeit durch die verschiedenen Parthien, in welche nothwendig eine Hauptreligion, besonders in Zeitaltern des Forschens, zerfallen muss – und also in beiden Fällen Schwäche und Vorboten des Todes.*

distingue pas l'esprit de compétition qui fait courir le bourgeois avec le marchand, le marchand avec les conseillers d'un prince, les conseillers avec le noble, le noble avec les comtes, les comtes avec les princes, et de petits princes avec des monarches? Tout est attaché à la mollesse, au clinquant, à l'élégance ou plus encore à l'exubérance des goûts – à l'oisiveté. Tout aspire au confort et au doux calme. Le poison de la mollesse que la paix éternelle verse sur les palais, ruisselle donc aussi dans les appartements bourgeois. Et de là on voit aussi que la nation va d'autant plus sûrement au déclin par ce dernier canal. Car la classe moyenne est le noyau, et la paix éternelle dévore donc le corps de l'État à partir de sa racine, et – je ne veux pas m'arrêter plus longtemps sur les conséquences<sup>30</sup>.

La noblesse influencerait donc ce qu'Embser désigne sous l'expression générique de «classe moyenne», coïncée entre la catégorie des pauvres d'une part et celle des riches et nobles d'autre part, et dans laquelle il distingue les bourgeois, les marchands et les conseillers au gouvernement. S'il ne distingue pas une classe d'intellectuels dans cette catégorisation sommaire, on note toutefois sans surprise que la «classe moyenne» représente selon Embser l'élément le plus important de la nation. En outre, il fait remonter la chaîne des responsabilités directement aux souverains, contrairement à Crollius, qui considère que ceux-ci sont influencés par les courtisans. Embser apparaît donc plus radical dans sa critique politique et sociale de l'Absolutisme, ce que vient confirmer sa vision des effets de la paix éternelle sur la classe des pauvres:

»Mollesse et luxe, les compagnons inséparables de la paix éternelle, sont des fouets sanglants pour la partie la plus humble de la Nation, et la fin est pour toutes les classes également terrible. N'a-t-on pas remarqué depuis toujours, que partout, où il se trouve de très riches, il y a aussi de très pauvres; que dans ces États, où la richesse et la pompe brillent au plus haut, la pauvreté la plus amère et la plus épouvantable détresse oppressent la chaumière du paysans; que, là où on l'on peut voir des joues maquillées dans un groupe, on peut y voir aussi des joues creusées et blafardes? Et l'on s'étonne à ce sujet? Si une partie s'est consumée au service du luxe, cela épuise naturellement le faible, qui est exploité. Chez celui-ci la surtension de ses énergies a lieu, ainsi que la rupture des conditions de vie qui consomme les énergies. [...] A celui auquel dans son cabinet ou sa chambre d'étude cette idée paraît exagérée, qu'il jette seulement

30 Ibid., p. 127–128: *Ausser den Vornehmen und Reichen lassen sich noch zwei Klassen von Bürgern unterscheiden, die Mittelklasse und die Armen. Es ist bekannt, dass die erstern mit eben so schnellen, wo nicht mit noch schnelleren Schritten ihrem Untergang entgegen eilen, als die Vornehmen. Wem ist der Wettstreit verborgen, mit welchem der Bürger mit dem Kaufmann, der Kaufmann mit den Räten eines Fürsten, die Räte mit dem Adel, der Adel mit den Grafen, die Grafen mit den Fürsten, und kleine Fürsten mit Monarchen laufen? Alles klebt am Weichen, am Glänzenden, am Geschmackvollen oder vielmehr an der Geschmacksüberfülle – am Müsiggang. Alles sehnt sich nach Bequemlichkeit und süsser Ruhe. Das Gift der Weichlichkeit, welches der ewige Friede über Palläste giesset, rinnet also auch in Bürgerwohnungen. Und daraus sieht man auch, dass durch diesen letztern Kanal die Nation desto sicherer zu Grunde geht. Denn die Mittelklasse ist der Kern, und ewiger Friede frisst also die Körperseite eines Staats an ihrer Wurzel an, und – ich will mich mit den Folgen nicht länger aufhalten.*

un regard fugitif sur nos États épuisés, paisibles, lascifs; partout lui seront renvoyées les faiblesses, la faim, les maladies, les figures de la mort déambulant parmi la partie la plus humble de la nation, et de tout temps d'autant plus nombreux, que la nation vit depuis longtemps en paix<sup>31</sup>.

Embser développe donc une vision en creux, particulièrement angoissante et angoissée, de la position qu'occuperait la «classe moyenne», cernée par une noblesse irresponsable et des pauvres rendus dangereux par la détresse et le malheur que causent chez eux les excès des riches. La stabilité de la société exige donc que la noblesse échappe à la vie voluptueuse des palais en versant son sang sur les champs de bataille. Par la suite, Embser donne ainsi en exemple Frédéric II qui, au cours de la guerre de Sept Ans, a «rajeuni le peuple dans son entier», l'a purifié de ses impuretés, tel un corps qu'on saignerait, et l'a revitalisé.

Cependant, la défiance que manifeste le gendre de Crollius envers les monarques en général ainsi que l'idée, présente dans son ouvrage, d'une antinomie fondamentale en temps de paix entre la noblesse et la monarchie d'un côté, et le bien commun de l'autre, semblent révéler une évolution du concept de patriotisme. Le qualificatif de «patriote» ne désignerait plus simplement celui qui s'investit en pensée et en action pour le bien commun ou pour l'intérêt de son État, mais aussi celui qui s'oppose à la domination de la noblesse et des princes (Frédéric II représentant l'image du roi-guerrier dans le schème embserien, donc l'idéal du souverain). Cette évolution correspondrait à la fois à la pression politique ressentie par les intellectuels protestants du Palatinat et de Deux-Ponts (dont fait parti Embser) et au début de la guerre d'indépendance américaine qui brise un tabou et introduit en Allemagne le débat sur la rébellion légitime ou illégitime contre le souverain, débat d'autant plus ardent que l'Empire est impliqué à plus d'un titre dans la guerre américaine (le roi d'Angleterre est aussi électeur du Hanovre et de nombreux souverains allemands décident d'envoyer des troupes aux côtés des Anglais pour mater ce qu'ils considèrent comme une révolte)<sup>32</sup>.

31 Ibid., p. 128–129: *Weichlichkeit und Luxus, die unzertrennlichen Gefährten des ewigen Friedens, sind blutige Geisseln für den untersten Theil der Nation, und das Ende ist bei allen Klassen gleich schrecklich. Hat man nicht von jeher bemerkt, dass überall, wo es sehr reiche gibt, auch sehr arme sind; dass in denjenigen Staaten, wo Reichthum und Pracht am höchsten schimmern, die bitterste Armuth und das fürchterlichste Elend die Hütten des Landmanns drücken; dass, wo geschminkte, auch gewis blasse, wellende Wangen in einer Gruppe zu sehen sind? Und man wundert sich darüber? Wenn ein Theil sich im Dienste des Luxus aufgezehrt hat, greift es natürlicherweise den schwächern an, um auch ihn auszusaugen. Bei diesem erfolgt Ueberspannung seiner Kräfte, und Abbruch der Bedürfnisse des Lebens, der die Kräfte verzehrt. [...] Wem diese Ideen in seinem Kabinet oder Studierzimmer übertrieben scheinen, der thue nur einen flüchtigen Blick in unsere friedfertigen, wollüstigen, ausgezehrten Staaten; überall werden ihm Blösse, Hunger, Krankheiten, wandelnde Todesgestalten unter dem untersten Theil der nation aufstossen, und allezeit in einer desto grössern Anzahl, je länger die Nation schon im Frieden lebt.*

32 Joachim STREISAND, *Geschichtliches Denken von der deutschen Frühaufklärung bis zur Klassik*, Berlin, 1964, p. 75; Werner KRAUSS, *Studien zur Deutschen und Französischen Aufklärung*, Berlin 1963, p. 330. Le débat est animé notamment par Schlözer qui dans ses «Stats-Anzeigen» défend l'illégitimité des *Insurgents*, prenant ainsi tout naturellement position en faveur de son souverain.

Par ailleurs, Embser considère que la guerre stimule les sciences et les arts et plus encore, qu'elle est à l'origine des nations et des civilisations<sup>33</sup>:

»La plupart des nations n'ont-elles pas dû se former par des guerres contre des bêtes sauvages, contre des habitants et des voisins appartenant à une nation, les Grecs, les Tartares, les Turcs, les Francs, les Romains, les Anglo-saxons, et qui veut tous les nommer? Et beaucoup [de nations] n'ont-elles pas moulé leur forme de gouvernement par des guerres, les Anglais, les Hollandais, les Suisses, les Vénitiens, les Romains, les Grecs et cinq cents autres«<sup>34</sup>?

Embser reprend en partie la philosophie développée en 1774 par Johann Gottfried Herder dans son ouvrage intitulé »Une autre Philosophie de l'Histoire«. Celui-ci procède à une réévaluation du Moyen Âge, période largement dénigrée en France par Voltaire. Une telle réévaluation porte tout l'enjeu de sa critique des Lumières françaises, auxquelles il reproche leur esprit de système<sup>35</sup>. Herder considère ainsi les guerres médiévales comme un facteur de développement, qui aurait permis aux nations européennes d'accéder au degré de puissance et de culture qui est le leur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour autant, Embser pousse plus loin son analyse en faisant de la guerre en général un bien, nécessaire à la naissance et au progrès des nations, rompant de la sorte avec une longue tradition philosophique jugeant la guerre comme un mal inévitable, voire parfois nécessaire, mais un mal tout de même<sup>36</sup>.

#### 4. »Vraie« et »fausse« *Aufklärung*

Le bellicisme d'Embser part d'un postulat selon lequel la paix éternelle (ou une paix qui excéderait une certaine durée, sans que l'auteur ne détermine celle-ci) serait mère de tous les vices, tandis que la guerre (et non la guerre éternelle) serait la matrice de la vertu et du courage, donc du patriotisme (dans le sens piétiste du terme, qui implique la notion de Renaissance spirituelle menant à la Vérité divine). De fait, tout comme la philosophie de l'Histoire conçue par Herder, la pensée d'Embser découle largement du piétisme. Tandis qu'Herder tente de concilier Providence et Raison pour concevoir la progression historique, Embser, revenant à une conception augustinienne, considère la Providence comme étant à l'origine de l'Histoire, en ayant modelé la

33 Wilhelm JANSSEN, Friede, dans: Otto BRUNNER, Werner CONZE, Reinhart KOSELLECK (dir.), *Geschichtliche Grundbegriffe*, t. 2 Stuttgart 1975, p. 543–591. Quelques années plus tard, Kant rejoint Embser sur ce terrain en reconnaissant à la guerre des effets positifs sur le développement de la culture.

34 EMBSER, die Abgötterei (voir. n. 26), p. 133: *Haben nicht die meisten Nationen sich erst durch Kriege mit wilden Thieren, mit Einwohnern und Nachbarn zu einer Nation schaffen müssen, Griechen, Tartaren, Türken, Franken, Römer, Angelsachsen, und wer will sie alle nennen? Und haben nicht sehr viele sich durch Kriege ihre Regierungsform gegossen, Engländer, Holländer, Schweitzer, Venetianer, Römer, Griechen und fünfihundert andere?*

35 Johann Gottfried HERDER, *L'Histoire*, textes choisis et présentés par Nicolas PIQUE, Paris 1998, p. 137–138.

36 Wilhelm JANSSEN, Krieg, dans: Otto BRUNNER, Werner CONZE, Reinhart KOSELLECK (dir.), *Geschichtliche Grundbegriffe*, t. 3, Stuttgart 1982, p. 567–615.

nature humaine de telle façon que se succèdent périodes de guerres et périodes de paix, assurant ainsi à l'homme un progrès continu. De la sorte, le projet de paix perpétuelle est non seulement irréaliste et contraire à l'intérêt des nations, mais il est aussi une injure au plan divin:

»Ces feuilles ont pour but de justifier la providence divine. Il est bien triste de voir les hommes raffinés dans les arts meurtriers s'égorger et s'occuper continuellement du carnage. L'ami des hommes doit frémir à cette vue, surtout quand il s'est persuadé, que toutes ces horreurs pourraient bien ne pas être, et que l'espèce humaine était destinée à la jouissance d'un repos et d'une paix perpétuels. Il y a des révolutions et des guerres, parce qu'elles sont nécessaires, parce que c'est par elles seules, que l'espèce humaine passant par des scènes diverses s'élève au point de sa destination, et que sans elles elle serait abaissée aux bêtes. C'est ici, que reluit la sagesse et la bonté éternelle du directeur de l'univers, qui embrasse et qui gouverne tout. C'est de l'imbécillité d'esprit, c'est l'ingratitude et la malice les plus atroces, que d'en douter, que de les méconnaître. Voici une source de soulagement pour le cœur à la vue des destins du monde dans tous les siècles. C'est une éloquence vide et purement verbale, que de s'écrier hautement sur l'aveuglement des peuples, qui se consomment d'un zèle dévorant. Placés dans un petit coin de l'univers nous le considérons avec des yeux de taupe. Observant un petit ombre nous ne songeons pas qu'il est nécessaire pour relever les couleurs du grand tableau. C'est les recherches sur la voie de la providence et sur le développement de la nature humaine qui sont ici comme dans toutes les situations du cœur, le fil, qui nous reconduit sûrement du labyrinthe des doutes et du mécontentement. Elles nous font descendre des hauteurs des nuées qui causent le vertige, pour nous mener dans des sentiers de rochers, où l'éclat céleste disparaît, je l'avoue, mais où les hommes ne se présentent ni comme des anges ni comme des diables, mais simplement comme – des hommes. Et nos génies bouillonnants ont beau se moquer, il n'y a cependant que la froide raison qui sache l'effectuer. Vous, que le ciel, la nature et votre condition appellent au rude métier de la guerre, votre destination est sublime et l'immortalité votre récompense! Ce n'est pas sur des coussins tendres et sur des sofas voluptueux que germe la semence de la perfection divine de l'espèce humaine. C'est dans les routes d'épines, à l'ardeur du soleil, au froid mortel, au combat avec tous les éléments, avec soi même et avec les ennemis, que se développe la grandeur d'ange. Sans vous, héros, le monde serait une solitude, toutes les forces expireraient, tous les esprits s'évanouiraient – l'Élysée deviendrait un désert. C'est par vous, armées victorieuses, que souffle l'air divin sur une masse morte. Les nuées ténébreuses de l'ignorance, et des mœurs barbares et superstitieuses s'enfuient tremblantes devant vos foudres, comme les spectres de minuit devant les rayons de l'aurore. Des sentiments et des vertus héroïques, des actions nobles fleurissent sous les pas du fier vainqueur. Et si jamais les noms de père, de mère, de frère, de sœur, d'épouse, de fils, de fille, de patriote, de patrie, d'amitié devenaient des noms chers et sacrés, inspiraient de la vigueur et de l'activité, c'est à des révolutions causées par la guerre dans un monde, renflamé par vous, soutiens généreux et désintéressés de l'humanité, du feu

céleste, l'esprit guerrier, c'est à vous, dis-je, que nous en serions redevables. Torrent éternel des efforts des mortels! Agitation perpétuelle des flots des desseins humains, qui depuis des siècles a changé si souvent la face des scènes de ce monde, où les mortels seront-ils jetés enfin par ton orage? Sont-ce des progrès continuels d'un degré de l'humanité à l'autre? Ou bien n'est-ce qu'un cercle perpétuel? Voici l'énigme couverte par la providence, d'un voile impénétrable pour le cacher au sage comme au fou. Notre devoir est l'adoration, et la persuasion la plus sûre doit être notre soutien: que sans exercice il n'y a pas de force sur la terre, sans recherche point de lumières, sans combat point de vertu, sans effort point de jouissance et sans activité point de bonheur! Qu'au reste ce globe se rechange mille fois par le torrent de flammes des nations<sup>37</sup>!

Embser nie à l'humanité la capacité et même le droit de se régenter et de se réformer en empruntant des voies qui seraient contraires à la providence divine incarnée par la nature humaine; par là même, il élève au rang de patriote celui qui suit les voies de la providence divine.

Kant voit au contraire en l'homme un être non seulement libre par essence (dès lors que le temps est comprimé dans le monde des phénomènes), mais aussi rationnel et moral (il se rattache en cela à l'*Aufklärung*). En ce sens, l'amour pur de l'homme pour sa liberté lui fait un devoir d'en être digne, d'où son attachement à une loi morale. L'accomplissement de la loi morale dépend donc d'une philosophie politique selon laquelle l'État existe pour réaliser le droit naturel, pour rendre concret celui-ci à travers le droit positif. L'État, tout comme chaque homme, est une fin en soi et non simplement un moyen. La volonté de tous et donc de l'État doit prendre en compte la volonté d'un seul, Kant posant en cela le principe éthique du respect<sup>38</sup>. C'est selon ces principes qu'il reprend en 1795 l'idée de paix éternelle en précisant les conditions politiques pour la faire respecter. Il considère ainsi que la paix éternelle ne pourra être atteinte que si tous les États adoptent une constitution républicaine (régime politique idéal à ses yeux), et par la création d'un droit international ou encore par l'abolition des armées. Même s'il admet que la guerre peut de temps en temps être justifiée et s'il se montre parfois ironique quant à la possibilité d'atteindre la paix éternelle, il rejoint les philosophes français dans son appréhension des conflits en se positionnant contre le bellicisme et en faveur d'un patriotisme cosmopolite<sup>39</sup>.

37 Johann Valentin EMBSEER, *L'Idolatrie de ce siècle philosophique. Première idole: La Paix perpétuelle*, (trad. fr. de »Die Abgötterei unseres philosophischen Jahrhunderts. Erster Abgötterei: Ewiger Friede«, Mannheim 1779), Mannheim 1779, p. 228–232.

38 Alexis PHILONENKO, Kant Emmanuel, 1724–1804, dans: Denis HUISMAN (dir.), *Dictionnaire des philosophes*, Paris 1993, p. 1541–1549.

39 Reinhart KOSELLECK, Volk, Nation, dans: Otto BRUNNER, Werner CONZE, Reinhart KOSELLECK (dir.), *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, t. 7, Stuttgart 1992, p. 141–432; Hans-Erich BÖDEKER, Die Religiosität der Gebildeten, dans: Karlfried GRÜNDER und Karl Heinrich RENGSTORF (dir.), *Religionskritik und Religiosität in der deutschen Aufklärung*, Heidelberg 1989, p. 145–195; Otto KOMMINICH, Friede, ewiger, dans: Joachim RITTER (dir.), *Historisches Wörterbuch der Philosophie*, t. 2, Basel 1972, p. 1117–1119.

Développant une autre vision de l'homme que celle de Kant, Embser traduit dans son ouvrage l'aspiration piétiste à une union de l'âme avec Dieu. S'il reprend l'idée d'une purification nécessaire de la nature humaine corrompue par les vices d'une époque pacifique, Embser ne se rapproche pas moins de Kant quant au caractère divin actif de la nature humaine (comme nous pouvons le constater dans la dernière citation)<sup>40</sup> : il défend donc à la fois la vision traditionnelle piétiste de l'humanité et annonce les Romantiques allemands par le caractère héroïque qu'il confère à l'homme.

Le genre de Crollius se rattache particulièrement à Herder dans sa dénonciation de la philosophie moderne :

»Que les adorateurs de la philosophie à la mode de ce siècle apprennent par ces feuilles, par quels chemins et à quelles fins ils sont menés par leurs divinités. Hélas! l'imagination couleur de rose, s'élevant par des ailes hardies dans des régions célestes, n'est pas faite pour nous conduire à la route droite de la vérité, à moins que la froide raison ne soit l'étoile polaire. Voilà ce que tout le monde sait, mais tout le monde qui le sait n'en suit pas moins la voix de Sirène de ces sages aimables, qui peignant le monde, les hommes, leurs dispositions, leur sort et leur destination d'une manière louche et par des couleurs magiques, conduisent les mortels à l'abîme par des erreurs brillantes. Qu'une philosophie doit nous paraître superficielle et énervée, dont les principes se changeant toujours en brouillards laissent le cœur et l'esprit vides – et qui insulte à ceux qu'elle a trompés! Il est douteux, de qui la postérité plus sage se moquera le plus, ou de nos sages adorés, ou de la bêtise du siècle qui les encensant s'est gravé avec de l'eau forte, comme M. Herder s'exprime, le nom de philosophie sur le front. Quand est ce que finira cette fermentation de projets sans nombre, qui dans ce siècle, semblable aux flocons de neige tombent et se fondent sur la surface de la terre? Des projets de réforme et de refonte de tous les objets, de la religion, des lois, de l'éducation, de la philosophie, de l'histoire, de l'agriculture, et Dieu sait de combien d'autres choses encore! Tout est raffiné, réformé, poli, démoli, renversé, fondu, courbé, rompu, bâti, rasé, souvent tout à la fois, toujours se traversant l'un l'autre! »C'est la suite de l'esprit de recherche, de l'invention et de l'activité«. Non c'est l'effet de l'ignorance, de la faiblesse, c'est le défaut de l'esprit sérieux et mur, de la prudence; c'est l'orgueil et l'indifférence envers le sort de ses frères; c'est la raison au délire éblouie par l'imagination et par la mollesse.

La réforme du monde est une entreprise bien plus importante et plus difficile que ne pensent ces projectants frivoles et légers. Il n'y a que les hommes qui à beaucoup d'expérience ont joint une réflexion mûre, en un mot, il n'y a que les sages, qui puissent exécuter des entreprises de réformer leur siècle. Mais ils ne montent jamais sur des échasses, jamais leurs efforts ne sont bruyants. Des réformes imperceptibles en détail, voici la démarche de la sagesse. C'est par

40 BÖDEKER, *Religiosität* (voir n. 39), p. 145–195. L'idée d'une décadence inévitable des nations dans l'hypothèse d'une période de paix prolongée, classe en effet Embser parmi les penseurs qui croient en ce siècle que l'homme est tombé en proie au Mal, penseurs auxquels s'oppose Kant au nom de la liberté humaine.

cette raison qu'il ne sont adorés qu'après des siècles. Leurs mérites cachés aux yeux de leurs contemporains leur attirent la reconnaissance et l'immortalité de la postérité. Leur esprit se perpétue par ses fruits. Tout le monde regarde les météores et les oublie. Le soleil de Dieu est éternellement brillant et bienfaisant, chacun en ressent les faveurs, et il n'y a que le sage qui veuille remercier.

Notre âge, principalement depuis environ dix ans ne présente qu'une arlequinade. L'homme sage doit nécessairement se moquer des puérités et des farces de nos prétendus sages et génies. Avant que ce siècle se soit écoulé tel sera oublié, qui aujourd'hui fier de son immortalité condamnant les siècles passés se constitue le juge de ses contemporains et le législateur de la postérité.

Personne n'est moins capable, d'exécuter des plans de réforme du monde, que le cœur doux et humain accompagné d'une imagination échauffée. Etant lui-même noble et bon, tout est beau et bon à ses yeux. Les hommes de cette empreinte entraînés par un saint enthousiasme voudraient tout renverser pour pouvoir après le refondre sur leur modèle céleste. Partout ils rencontrent des obstacles et des difficultés imprévus, et même là, où ils réussissent, ils regrettent le lustre divin dont ils rêvèrent. Il s'ensuit du mécontentement et de la pusillanimité. L'esprit s'égarant dans le labyrinthe des doutes et des questions, proposés par la raison trop tendue, est absorbé enfin par le désespoir, du moins par le découragement et par l'inaction. Ils oublient ce qu'ils ne cessent de répéter en n'y songeant jamais: tout est imparfait dans ce monde sublunaire<sup>41</sup>.

Embser s'élève contre la manipulation du Public et oppose aux beaux penseurs inutiles les «sages» qui mènent des réformes imperceptibles et reconnaissent la sagesse divine comme régulatrice de ce monde. Tandis qu'Herder vise essentiellement Voltaire et ses épigones, Embser, professeur et académicien de son état, semble diriger ses attaques contre les philosophes en général, c'est-à-dire un groupe de lettrés touche-à-tout, qui tend à monopoliser l'espace public par sa capacité à créer le débat à travers l'Europe sur des thèmes porteurs et ce, grâce aux relations dont ils disposent dans la plupart des institutions savantes et des gouvernements du continent<sup>42</sup>.

Ce combat pour le gain de l'espace public est d'ordre symbolique et épistémologique, comme le montre l'appropriation par Embser de l'idéal de »l'homme sage« (un homme qui unirait en lui théorie et pratique), qui se développe à la suite de Wolff. Dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, cet idéal est porté dans l'espace public allemand par des philosophes, tels que Moses Mendelssohn ou Lessing, qui soumettent à l'examen les Écritures<sup>43</sup>. Dans un contexte de crise sociale et de réflexion sur la nature de l'*Aufklärung*, l'appropriation de symboles évoquant la sagesse (ce qui séparerait les *Aufklärer* de ceux qui ne le sont pas) revêt une importance capitale pour les groupes concernés.

41 EMBSER, L'Idolatrie (voir n. 37), p. 224–228.

42 Didier MASSEAU, Les Ennemis des philosophes. L'Antiphilosophie au temps des Lumières, Paris 2000, p. 388–389.

43 Michel VOVELLE (dir.), Le Siècle des Lumières, t. II: L'Apogée: 1750–1789, Paris 1997, p. 523–524.

Crollius, Lamey et Embser peuvent être considérés comme des intellectuels conciliant à la fois des fonctions érudites et/ou pédagogiques sous la houlette et grâce au financement de l'État ainsi qu'un engagement politique, qui se heurte parfois aux autorités. La remise en question du cosmopolitisme par nombre d'*Aufklärer* s'inscrit dans le jeu d'influence entre groupes d'intellectuels et d'administrateurs, chacun tentant d'imposer sa conception du bien commun. La souplesse, qui caractérise la sociabilité intellectuelle, induit donc une évolution du patriotisme au gré des variations dans les rapports de force entre groupes.

Le discours patriotique des intellectuels palatins de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle apparaît ambivalent à bien des égards. D'un côté, une renaissance du patriotisme impérial, qui s'attache à définir une Nation allemande dépassant les confessions et le dualisme austro-prussien; de l'autre, un discours, réactualisant d'anciens topoïes et stéréotypes, et qui accentue les différences confessionnelles et culturelles entre protestants et catholiques allemands<sup>44</sup>. Ce double-discours d'intégration et d'exclusion est en partie la résultante de la frustration sociale des intellectuels palatins. Ceux-ci connaissent en effet une situation comparable à celle des académiciens français de la même époque, dont l'État reconnaît la place de médiateurs entre le Public et le pouvoir, mais dont les ambitions sociales demeurent néanmoins jugulées<sup>45</sup>. Une telle frustration n'aboutit dans le Palatinat à aucune crise majeure, les intellectuels étant largement dépendants financièrement et politiquement du pouvoir; cependant, elle provoque une radicalisation de leurs ambitions sociopolitiques et une hostilité grandissante envers les catholiques, mais aussi envers des groupes sociaux proches du pouvoir, tels que les courtisans.

44 Horst CARL, »Die Aufklärung unseres Jahrhunderts ist ein bloßes Nordlicht ...«. Konfession und deutsche Nation im Zeitalter der Aufklärung, dans: Heinz Gerhard HAUPT und Dieter LANGEWIESCHE (dir.), Nation und Religion in der deutschen Geschichte, Frankfurt 2001, p. 105–141.

45 Daniel ROCHE, Mouvement académique et sociabilité culturelle, dans: Revue des sciences morales et politiques, n°141/2 (1986), p. 199–207.



BERND KLESMANN

## REFORMABSOLUTISMUS UND »RÉVOLTE NOBILIAIRE«

Conrad-Alexandre Gérard und die Notabelnversammlung 1787

Die Reformanstrengungen der französischen Monarchie seit dem Amtsantritt Turgots bieten ein widersprüchliches Bild, das durch häufige Wechsel der verantwortlichen Minister zusätzliche Brüche und Asymmetrien erhält: während einerseits das Bestreben des Königtums dahin ging, Kontrolle über die maßgeblichen Bereiche der Staatsverwaltung in möglichst unabhängiger Weise auszuüben, musste andererseits die Zustimmung der korporativen Organe Frankreichs durch vielfaches Entgegenkommen und Einbindung in die politischen Entscheidungsprozesse erkaufte werden, wobei die Schaffung dezentraler Verwaltungsinstitutionen sogar Teil der königlichen Reformprojekte wurde. Neben der Macht der Parlamente, die sich seit den insgesamt fehlgeschlagenen Reformversuchen des Ministeriums Maupeou als Bastion gegen die als Willkürmaßnahmen wahrgenommenen Restriktionen der Krone einer breiten öffentlichen Unterstützung erfreuen konnte, erwiesen sich die Verwaltungen der großen Städte, ihrerseits in vielfachen Verbindungen mit den Provinzialparlamenten stehend, als wichtige Faktoren im nationalen Machtgefüge<sup>1</sup>. Drängende Probleme sollten diese Strukturen bald auf eine entscheidende Bewährungsprobe stellen. Die seit dem Amerikanischen Unabhängigkeitskrieg zunehmend unkontrollierbaren Belastungen des Staatshaushalts erwiesen sich bekanntlich ab 1786 als so schwerwiegend, dass eine Fortführung der bisherigen Politik unmöglich schien. Die im Dezember auf Anraten des Finanzministers Calonne einberufene Versammlung der Notabeln, die ab Januar 1787 in Versailles zusammenkam, sah sich vor die schwierige Aufgabe gestellt, in wenigen Wochen verbindliche Beschlüsse über ein ganzes Bündel von Reformprojekten von nationaler Tragweite zu vereinbaren<sup>2</sup>.

- 1 Die Kontinuitäten der Parlamentsopposition des 18. Jahrhunderts betont Peter R. CAMPBELL, *The Paris Parlement in the 1780s*, in: DERS. (Hg.), *The Origins of the French Revolution*, New York 2006, S. 87–111; zur Rolle des Adels vgl. Munro PRICE, *The court nobility and the origins of the French Revolution*, in: Hamish SCOTT, Brendan SIMMS (Hg.), *Cultures of Power in Europe during the long Eighteenth Century*, Cambridge 2007, S. 269–288; Thomas WÜRTEMBERGER, *Verfassungsentwicklung in Frankreich und Deutschland in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts*, in: Günter BIRTSCH (Hg.), *Reformabsolutismus im Vergleich. Staatswirklichkeit – Modernisierungsaspekte – Verfassungsstaatliche Positionen*, Hamburg 1996 (Aufklärung 9,1/1996), S. 75–99; grundlegend daneben: Hans GLAGAU, *Reformversuche und Sturz des Absolutismus in Frankreich (1774–1788)*, München, Berlin 1908.
- 2 Zur Notabelnversammlung und ihrer öffentlichen Wirksamkeit vgl. jetzt die überwiegend ältere Aufsätze bündelnde Darstellung von Vivian R. GRUDER, *The Notables and the Nation. The political schooling of the French, 1787–1788*, Cambridge/Ma., London 2007 (Harvard Historical Studies, 157); Elena I. LEBEDEVA, *Die Notabelnversammlungen am Vorabend der Großen Französischen Revolution und die Entwicklung der politischen Positionen des Adels*, in: Kurt HOLZ-

Die bisherige wissenschaftliche Beschäftigung mit dieser Schlüsselphase des Übergangs von der königlichen Reformpolitik zur revolutionären Dynamik des Jahres 1789 wird insgesamt ihrer historischen Bedeutung nicht gerecht, was zum überwiegenden Teil mit der komplizierten Quellenlage zusammenhängen dürfte: Abschirmungsbestrebungen des Hofes und Versuche einer Kanalisierung der öffentlichen Debatten um die sich abzeichnende Staatskrise könnten auch in der Historiographie nicht ohne Folgen geblieben sein. Zwar erschien bereits 1788 eine königlich autorisierte Darstellung der Verhandlungen, das dort entworfene Bild einer weitgehend konsensualen Abstimmung der Standpunkte zur Erarbeitung geeigneter Maßnahmen verdeckt jedoch die Heftigkeit der im Vorjahr kollidierten Gegensätze und die weitgehende Stagnation des Reformprozesses<sup>3</sup>. Umgekehrt bleibt auch das in der nachrevolutionären Geschichtsschreibung vorherrschende Modell einer einhelligen Reformverweigerung der Notabeln als geschlossene Gruppierung privilegierter Frondeure hinter der Komplexität der tatsächlichen Vorgänge zurück: Die überlieferten Protokolle und Denkschriften der Teilnehmer, die zum großen Teil nur als Handschriften greifbar sind, lassen auf eine in den meisten Fragen divergente und kontroverse Diskussion schließen und das Spektrum der politischen Positionen erahnen, die sich hier – hinter verschlossenen Türen – erstmals in einem nationalen Zusammenhang artikulieren und zueinander positionieren konnten. Gerade die im Vergleich zur folgenden, kürzeren Notabelnversammlung von 1788, deren Hauptzweck in der Vorbereitung der Wahlen zu den *états généraux* bestand, konstatierte Fluktuation der politischen Strömungen<sup>4</sup> wirft zahlreiche Fragen auf, deren Erforschung aussteht: Es bleibt noch immer weitgehend unklar, welche Gruppierungen sich im Einzelnen bildeten und wie sich die personellen und politischen Kontinuitäten der Entwicklung über die Rebellion der Parlamente, die Société des Trente ab 1788 bis zu den Verfassungsdebatten der Generalstände beschreiben lassen<sup>5</sup>. Wie ist – jenseits der seit den Schriften Lefrancis (1791), Montjoies (1796) und Barruels (1797) florierenden Verschwörungstheorien – der politische und kulturelle Einfluss der Freimaurerloggen einzuschätzen, denen prominente Mitglieder der Versammlung angehörten<sup>6</sup>? Welche konkrete Bedeutung hatten die Entwicklungen im republikana-

APFEL, unter Mitarbeit von Katharina MIDDELL (Hg.), Die Französische Revolution von 1789. Studien zur Geschichte und zu ihren Wirkungen, Berlin 1990 (Jahrbuch für Geschichte, 39), S. 163–177; Wolfgang MAGER, Von der Noblesse zur Notabilité. Die Konstituierung der französischen Notabeln im Ancien Régime und die Krise der absoluten Monarchie, in: Hans-Ulrich WEHLER (Hg.), Europäischer Adel. 1750–1950, Göttingen 1990 (Geschichte und Gesellschaft, Sonderheft 13), S. 260–285; Jean EGRET, La Pré-Révolution française (1787–1788), Paris 1962, S. 5–61; Albert GOODWIN, Calonne, The Assembly of French Notables in 1787 and the Origins of the ›Révolte nobiliaire‹, in: English Historical Review 61 (1946), S. 202–234 und 329–377. Erste Darstellung auf der Grundlage der offiziellen Protokolle und ihrer Vorarbeiten: Leopold RANKE, Ueber die Versammlung der französischen Notabeln im Jahre 1787 vornehmlich aus noch unbenutzten Documenten der Pariser Archive, in: Allgemeine Zeitschrift für Geschichte 5 (1846), S. 1–44.

3 Procès-Verbal de l'Assemblée de Notables, tenue à Versailles, en l'année MDCCLXXXVII, Paris 1788.

4 LEBEDEVA, Notabelnversammlungen (wie Anm. 2), S. 177.

5 Vgl. die Ansätze bei Daniel L. WICK, A Conspiracy of well-intentioned Men: The Society of Thirty and the French Revolution, New York, London 1987.

6 Unter den bekanntesten Philippe d'Orléans, der Marquis de La Fayette und der Duc de Mont-

nischen Amerika für die nunmehr beginnende, seit Albert Mathiez auch als *révolte nobiliaire* bezeichnete Frühphase der politischen Krise 1787/88, die maßgeblich von den Angehörigen des Adels geprägt wurde?<sup>7</sup> Wie lassen sich das Umfeld der Versammlung, Zusammentreffen und Interaktion unterschiedlicher Lebenswelten, Anschauungen und Verhaltensmuster aus kulturhistorischer Perspektive beschreiben<sup>8</sup>? Insgesamt könnte eine eingehendere Betrachtung der Geschehnisse zum genaueren Verständnis der Grundlagen und Funktionsweisen der französischen Variante des aufgeklärten Absolutismus oder Reformabsolutismus beitragen<sup>9</sup> und zentrale Phänomene wie Umgestaltung der Kirchenorganisation, Vereinheitlichung von Sonderrechten und Propagierung einer im Staatsdienst aufgehenden Königsherrschaft punktuell auf europäische Einwirkungen und Vergleichbarkeiten untersuchen<sup>10</sup>.

Die Teilnehmer der Notabelnversammlung waren mit Bedacht ausgewählt worden und repräsentierten zunächst die einflussreichsten Gruppierungen des französischen Schwertadels, denen im minutiös geregelten Ablauf der Beratungen ein zeremonieller Vorrang eingeräumt wurde, wobei Ausgestaltung und Wahrnehmung dieser ostentativen Abstufung genauere Betrachtung verdienten<sup>11</sup>. Geladen waren daneben auch prominente Vertreter des Amtsadels, deren Verbindungen in die Provinzialparlamente die politische Akzeptanz der königlichen Reformmaßnahmen sichern helfen

morency-Luxembourg, Vgl. Pierre CHEVALLIER, *Histoire de la Franc-Maçonnerie française*, Bd. 1: *La Maçonnerie École de l'Égalité. 1725–1799*, Paris 1974, S. 305–310 und 382–388.

- 7 Albert MATHIEZ, *La Révolution française*, Bd. 1: *La Chute de la Royauté (1787–1792)*, Paris 1925, S. 18–34.
- 8 Etwa im Zusammenhang mit der Pariser Theaterproduktion, vgl. die Ansätze bei Isabelle LIDDEN-VALLIN, *The plays of the nobiliary revolt, 1787–1788*, in: *Australian Journal of French Studies* 29 (1992), S. 170–184. Der politische Einfluss der Frauen im Umfeld der Versammlung bleibt weitgehend unerforscht und wird gewöhnlich auf die Initiierung von Salonintrigen reduziert, etwa im Fall der Gattin des Maréchal de Beauveau, vgl. EGRET, *Pré-Révolution* (wie Anm. 2), S. 148.
- 9 Vgl. Günter BIRTSCH, *Aufgeklärter Absolutismus oder Reformabsolutismus?*, in: DERS., *Reformabsolutismus* (wie Anm. 1), S. 101–109; die dort vorgenommene Präzisierung geht allerdings nicht auf die bereits praktizierte Verwendung des Begriffs »Reformabsolutismus« in der neueren Geschichtswissenschaft ein, etwa bei Ernst WANGERMANN, *Deutscher Patriotismus und österreichischer Reformabsolutismus im Zeitalter Josephs II.*, in: *Wiener Beiträge zur Geschichte der Neuzeit* 9 (1982), S. 60–72; vgl. Leslie BODIE, *Zur Problematik des Reformabsolutismus in der Habsburgermonarchie. Eine Literaturübersicht*, in: *Das Achtzehnte Jahrhundert* 16 (1992), S. 153–170; auch wird der französische Vorläufer des »aufgeklärten Absolutismus«, der Begriff des »despotisme éclairé«, in seiner Bedeutung für die deutsche Begriffsprägung durch Wilhelm Roscher (1847) vielleicht doch unterschätzt, zumal er abgesehen von den bekannten Verwendungen im 18. Jahrhundert auch zeitnah zu Roscher in historischer Perspektive gebraucht worden war, etwa – allerdings im Hinblick auf Bonaparte und die Konsulatsverfassung – im breit rezipierten Werk Thiers', vgl. Adolphe THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire, faisant suite à l'histoire de la Révolution française*, Bd. 3, Paris 1845, S. 319.
- 10 Zur Forschungsgeschichte vgl. zusammenfassend Helmut REINALTER, *Einleitung*, in: DERS., Harm KLUETING (Hg.), *Der aufgeklärte Absolutismus im europäischen Vergleich*, Wien u.a. 2002, S. 11–19.
- 11 Vgl. die Darstellungen der Eröffnungssitzung am 22. Februar von Moreau Le Jeune und Veny (Kupferstiche, Château de Versailles) sowie die Wiedergabe der Saalordnung im Procès-verbal (wie Anm. 3), S. 40f.; Präzedenzstreitigkeiten ergaben sich insbesondere zwischen Herzögen und Marschällen von Frankreich.

sollten. Neben den Repräsentanten der kommunalen Obrigkeiten aus insgesamt 24 Städten des Königreiches<sup>12</sup> hielt so auch der *prêtre royal* von Straßburg Einzug ins Hôtel des Menus-Plaisirs, in dem sich gut zwei Jahre später die Abgeordneten der Generalstände versammeln sollten, und nahm wie die übrigen Teilnehmer seinen durch zeremonielle Vorgaben angewiesenen Platz ein – als einfacher Vertreter einer städtischen Verwaltung in den hintersten Reihen, in maximaler Entfernung vom königlichen Prunkbaldachin<sup>13</sup>. Seine Aufzeichnungen über die entscheidenden Beratungen des Frühjahrs 1787 sind in der Forschungsliteratur verschiedentlich erwähnt worden, ohne eine detaillierte Auswertung erfahren zu haben<sup>14</sup>. Sie vermitteln ein facettenreiches Bild der politischen Zusammenhänge und Konfliktlinien in einer kritischen und folgenreichen Phase der nationalen Reformpolitik. Ein hier zunächst mitzuteilender kurzer Überblick zur Person des Autors, der vor allem aufgrund seiner Bedeutung für die französische Außenpolitik bereits Gegenstand einiger knapperer Darstellungen war, mag einzelne Aspekte seines Wirkens veranschaulichen. In einem nächsten Schritt soll die Position Gérards innerhalb der Versammlung von 1787 genauer bestimmt werden, bevor ein letzter Teil einige Aspekte seiner Aufzeichnungen erörtert.

### I. Von Colmar nach Philadelphia: Stationen eines Lebens

Conrad-Alexandre Gérard wurde 1729 im oberelsässischen Masevaux geboren, wo sein Vater als Verwalter im Dienst des Comte de Rottenbourg stand<sup>15</sup>. Nach dem Jesuitenkolleg von Colmar besuchte er die Universität Straßburg, wo er 1748 das Studium der Rechte abschloss und sich einer diplomatischen Laufbahn verschrieb, auf der ihm später auch sein jüngerer Bruder, Gérard de Rayneval, folgen sollte<sup>16</sup>. Die erhaltenen Arbeiten der Studienzeit zeigen ein vielseitiges Interesse an verschiedenen Problemen der Rechtsphilosophie: In einer unter der Leitung Johann Friedrich Boeclers konzipierten Studie »De Dominio Aëris« erörterte der Absolvent Gérard

12 Neben Paris: Amiens, Bayonne, Bordeaux, Bourges, Caen, Clermont, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montauban, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours, Troyes und Valenciennes. Weitere Städte fanden als Sitze der Provinzialparlamente Berücksichtigung.

13 Vgl. Procès-verbal (wie Anm. 3), S. 40f.

14 EGRET, *Pré-Révolution* (wie Anm. 2), S. 20, Anm. 4; GRUDER, *Notables* (wie Anm. 2), S. 32 und 38f.; ein vergleichbarer, allerdings völlig andere Schwerpunkte setzender Quellentext liegt vor in der kommentierten Edition von Pierre CHEVALLIER (Hg.), *Journal de l'Assemblée des notables de 1787 par le comte de Brienne et Étienne Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse* (Bureau de Monsieur et Bureau du comte d'Artois), Paris 1960.

15 Ausführliche Informationen bietet Albert KREBS, *Un Alsacien trop oublié. Conrad-Alexandre Gérard artisan de l'Indépendance des États-Unis (1729–1790)*, in: *Revue d'Alsace* 95 (1956), S. 41–55, dessen irrtümliche Angaben zur lothringischen Abstammung allerdings korrigiert werden durch Charles SAUTER, Paul BEDEL, *Conrad Alexandre Gérard. Chronique et généalogie de la famille Gérard, Guebwiller 1978*, S. 43f. und 81; Georges LIVET, *Institutions, traditions, sociétés*, in: DERS., Francis RAPP (Hg.), *Histoire de Strasbourg des origines à nos jours*, Bd. 3, Strasbourg de la Guerre de trente ans à Napoléon, S. 253–375, hier S. 298–301.

16 Zu den biographischen Informationen vgl. auch Georges LIVET, Art. »Gérard, Conrad Alexandre«, in: *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, hg. v. Jean-Pierre KINTZ, Bd. 12, Strasbourg 1988, S. 1149f.

die im Zeitkontext noch spielerisch-spekulativ entwickelte Frage, ob und inwiefern die Luft der Erdatmosphäre Gegenstand von Besitz- und Vertragsverhältnissen sein könne<sup>17</sup>. Eine einleitende Theorie der historischen und moralischen Grundlagen des individuellen Besitzrechts zeigt neben der konventionellen Herleitung des Eigentumsbegriffs aus einer auf göttliche Stiftung zurückgehenden Verfügungsvollmacht des Menschen über die Erde einige interessante Bemerkungen zum Modell einer ursprünglichen Gütergemeinschaft, das wenige Jahre später durch Rousseaus zweite Preisschrift für die Académie von Dijon so folgenreich aktualisiert werden sollte<sup>18</sup>. Die Übertragung dieser Gütergemeinschaft (*communio*) in eine vertraglich geregelte individuelle Nutzung bestimmter Güter sei zum einen notwendig geworden durch das Anwachsen der menschlichen Gesellschaft und ihrer Bedürfnisse, die ohne verbindliche Abstimmung in einen allgemeinen und dauerhaften Interessenkonflikt (*conflictus voluntatum perpetuus*) münden müsse. Zum anderen ergebe sich der Wunsch wie auch das Recht auf individuellen Besitz aus der Freiheit des Einzelnen und dem aus dieser Freiheit erwachsenden Wert seiner Arbeitsleistung<sup>19</sup>. Die hier nur angedeutete naturrechtliche Grundlegung des Eigentumsbegriffs wird jedoch nicht weiter vertieft. Eine knappe, verfassungsgeschichtlich angelegte Darstellung zur Entstehung und Wandlung der *Bailliages* im Kontext einer Institutionalisierung des Lehensrechts markiert den Abschluss der Studien Gérards<sup>20</sup>.

Neben dem Studium der Rechte hatte der Unterricht bei Johann Daniel Schöpflin Gérard diplomatische Kenntnisse vermittelt, sodass er, vermutlich über Kontakte des Comte de Rottenbourg zu den Familien Broglie und Choiseul<sup>21</sup>, bald mit kleineren Missionen an verschiedenen Höfen betraut wurde, wobei ihm seine Sprachkenntnisse offensichtlich zustatten kamen: 1753 reiste er als Legationssekretär an die kurpfälzische Residenz nach Mannheim, wo er sich sechs Jahre lang in politisch bewegten Zeiten als Mitarbeiter des *Ministre plénipotentiaire* François de Zuckmantel, aufhielt. Nach Stationen in Schweden und Frankreich wurde Gérard im April 1761 zum ersten Sekretär des Comte du Châtelet-Lomont, des französischen Gesandten in Wien, ernannt, wo er weitere fünf Jahre verbrachte und in einflussreicher Position die europäische Staatenpolitik beobachten konnte. 1766 machte Ludwig XV. den frisch nach Frankreich Zurückgekehrten zum Staatsratssekretär im *Bureau des affaires étrangères* und betraute ihn u. a. unter der Leitung des Comte de

17 Conrad Alexandre GÉRARD, *Dissertatio Juridica de Dominio Aëris* [...], Argentorati [Straßburg] 1748.

18 Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, in: Jean-Jacques ROUSSEAU, *Œuvres complètes*, hg. v. Bernard GAGNEBIN, Marcel RAYMOND, Bd. 3: *Du Contrat Social. Écrits politiques*, Paris 1964, S. 109–223.

19 GÉRARD, *De Dominio Aëris*, S. 4f.: [...] *quilibet enim homo est liber natus, suae personae, suarum actionum solus Dominus; exinde sequitur, quae labore corporis operave manuum suarum parata sunt, unice ad ipsum spectare debere ceu bonum ejus peculiare et proprium; sequitur porro ea omnia quae industria sua, quae labore ex statu naturae traxit, ejus unice esse, aliosque in iis nihil praetendere posse, cum nemo ea ipsi auferre possit, quin simul eum laboris et industriae effectum privet, ad quod faciendum jus non habet.*

20 Conrad Alexandre GÉRARD, *Dissertatio historico-juridica de Ballivis*, Argentorati [Straßburg] 1749.

21 SAUTER, BEDEL, Gérard (wie Anm. 15), S. 82.

Noailles im Frühjahr 1770 mit dem offiziellen Empfang der zur Hochzeit mit dem Dauphin aus Wien eintreffenden Marie Antoinette auf einer Rheininsel bei Kehl<sup>22</sup>. Auch Gérard selbst hatte inzwischen geheiratet: aus seiner 1768 geschlossenen Ehe mit der damals achtzehnjährigen Marie-Nicole Grossart de Virly ging im März 1771 eine Tochter hervor, Alexandrine, als deren Taufpate – neben der Gattin des Gesandten Châtelet-Lomont – der inzwischen bereits entmachtete Choiseul fungierte<sup>23</sup>.

Gérards Stellung in der französischen Diplomatie blieb auch nach dem Sturz des einflussreichen Ministers, der ihn stets protegiert hatte, prominent. Schlözer, der sich im Winter 1773/74 in Paris aufhielt, sah in Gérard und seinem Mitarbeiter Christian Friedrich Pfeffel, dem späteren Korrespondenten der »Stats-Anzeigen«, *die beiden wichtigsten Herren* im Bureau des affaires étrangères<sup>24</sup>. Auch nach dem Regierungsantritt Ludwigs XVI. und der mit ihm einhergehenden personellen Umgestaltung der Staatsverwaltung war der Elsässer unmittelbar an der Konzipierung der französischen Außenpolitik beteiligt und wurde zu einem der engsten Vertrauten des neuen Ministers Vergennes. Seine Verdienste und Verbindungen führten im Januar 1778 schließlich zur Gewährung eines königlichen Adelspatents, das ihn zum *Seigneur d'Inswiller et Munster* ernannte<sup>25</sup>. Gérard's Nobilitierung ist insgesamt als ein direktes Resultat seiner persönlichen Bekanntschaft mit einflussreichen Kreisen am Hof und seiner langjährigen diplomatischen Tätigkeit zu begreifen, die im Bereich der repräsentativen Missionen weitgehend den Angehörigen des Adels vorbehalten blieb. Seine soziale Stellung wäre somit am ehesten als typisch für die ambivalente Position einer *noblesse de plume* zu bezeichnen, die sich als Verwaltungselite von der Lebenswelt des Bürgertums in gewisser Hinsicht unterschied, ohne doch weder dem Amts- noch dem Schwertadel und ihren Traditionen enger verbunden zu sein<sup>26</sup>. Das Adelspatent Gérard's, Enkel eines Gastwirts, ist zugleich dem Kontext einer zunehmenden Durchlässigkeit nicht nur des elsässischen Adels gegenüber verschiedenen Kreisen des aufstrebenden Bürgertums zuzuordnen, wobei insbesondere für die 1770er Jahre eine Intensivierung dieser Entwicklung konstatiert werden konnte<sup>27</sup>.

22 Vgl. die Schilderung der Vorbereitungen und des zeremoniellen Ablaufs bei Maurice BOUTRY, Le mariage de Marie-Antoinette, in: *Revue des Études Historiques* 69 (1903), S. 449–497 und S. 581–616, hier S. 594–612; Georges LIVET, Fidélités nobiliaires et transferts de souveraineté: Marie-Antoinette à Strasbourg en 1770, in: Yves DURAND (Hg.), *Hommage à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'Époque moderne*, Paris 1981, S. 237–256, hier S. 242.

23 KREBS, *Alsacien* (wie Anm. 15), S. 44f. Zur ökonomischen Dimension dieser Ehe, die Gérard den Erwerb seiner 1778 im Adelspatent genannten Güter Munster und Inswiller ermöglichte, vgl. Erich PELZER, *Der elsässische Adel im Spätfeudalismus. Tradition und Wandel einer regionalen Elite zwischen dem Westfälischen Frieden und der Revolution (1648–1790)*, München 1990 (*Ancien Régime. Aufklärung und Revolution*, 21), S. 34. Alexandrine starb 1790 unverheiratet wenige Wochen vor dem Vater.

24 Zitiert nach Martin PETERS, *Altes Reich und Europa. Der Historiker, Statistiker und Publizist August Ludwig (v.) Schlözer (1735–1809)*, Münster 2005, (*Forschungen zur Geschichte der Neuzeit*, 6), S. 215.

25 KREBS, *Alsacien* (wie Anm. 15), S. 45.

26 Zum Begriff vgl. Arlette JOUANNA, Art. »Noblesse, Noblesses«, in: Lucien BÉLY (Hg.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime. Royaume de France, XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1996, S. 887–893, hier S. 891.

27 Vgl. Erich PELZER, *Un concept des élites en Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle: la noblesse?*, in: Jean-Michel

Gérards spätere Haltung im Konflikt um die Reformierung des französischen Finanzsystems und die Modernisierung der ständischen Gesellschaft wird daher wohl aus einer zweifachen Perspektive verständlich: Sie speiste sich einerseits aus der Anhänglichkeit des Nobilitierten gegenüber dem Königtum als Garanten einer Ermöglichung sozialen Aufstiegs, andererseits aus den Vorbehalten des oberelsässischen *seigneurs* gegenüber den nationalen Partizipations- und Herrschaftsansprüchen des höfischen Hochadels<sup>28</sup>.

Während des Aufenthalts Silas Deanes und Benjamin Franklins in Paris war Gérard an entscheidender Stelle an den Verhandlungen beteiligt, die schließlich zur aktiven Unterstützung der amerikanischen Rebellion und zur Unterzeichnung eines entsprechenden Bündnisvertrages am 6. Februar 1778 führten<sup>29</sup>. Diese Weichenstellung brachte auch für Gérards Tätigkeit entscheidende Impulse. Als erster Geschäftsträger der französischen Regierung überquerte er auf dem Admiralsschiff des Grafen d'Estaing, den er neun Jahre später, wie den erwähnten Comte de Noailles, als Teilnehmer der Notabelnversammlung in Versailles wiedersehen sollte, den Atlantik, traf im Juli 1778 in Philadelphia ein und begleitete den Unabhängigkeitskampf der Amerikaner bis zu seiner Abreise im Oktober 1779. Seine beinahe täglichen Berichte an Vergennes sind wegen ihres Umfangs und ihrer Präzision auch als die eigentlichen Protokolle der Amtstätigkeit des Kontinentalkongresses bezeichnet worden<sup>30</sup> und lassen keinen Zweifel daran, dass er im Rahmen seiner Möglichkeiten äußerst erfolgreich agiert hat. Seine Briefe zeigen insgesamt das Bild eines beflissenen Begleiters der jungen Nation, der seine Erfahrung als Diplomat geschickt zu nutzen verstand, um interne Differenzen im Kongress nicht zum Stolperstein für die französischen Bemühungen werden zu lassen. Nachdem er im Januar 1779 gegen erhebliche Widerstände eine amerikanische Garantie des Verzichts auf jeden Separatfrieden mit England erreichen konnte, ergab sich aus Bündnisrücksichten die politische Notwendigkeit, ein Vermittlungsangebot des spanischen Hofes nicht abzulehnen, ohne vorerst doch seinen Erfolg zu ermöglichen<sup>31</sup>. Gérard erwies sich in dieser wie in weiteren vergleichbar komplexen Konstellationen als geschickter und geduldiger Verhandlungsführer, dem allerdings nach eigenen Angaben das Klima Neuenglands schlecht bekam und langwierige Beschwerden verursachte, so dass er bereits nach wenigen Monaten um seine Abberufung bat<sup>32</sup>.

Die Bedeutung der Ereignisse in Amerika für die politische Entwicklung Frankreichs am Ende des 18. Jahrhunderts ist besonders seit den Forschungen Jacques Godechots und Robert Palmers intensiv und kontrovers diskutiert worden<sup>33</sup>, wobei

BOEHLER, Christine LEBEAU, Bernard VOGLER (Hg.), *Les Élités régionales (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Construction de soi-même et service de l'autre*, Strasbourg 2002, S. 53–65, hier S. 58.

28 Zur Entwicklung der ökonomischen Tätigkeit des französischen Adels im 18. Jahrhundert vgl. Yves DURAND, *Les Fermiers Généraux au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1996, S. 195–250.

29 John J. MENG (Hg.), *Despatches and Instructions of Conrad Alexandre Gérard, 1778–1780. Correspondence of the first French minister to the United States with the comte de Vergennes*, Paris 1939, S. 84; Jonathan R. DULL, *Franklin the Diplomat: the French Mission, Philadelphia 1778* (*Transactions of the American Philosophical Society*, 72), S. 29–31.

30 Vgl. KREBS, *Alsacien* (wie Anm. 15), S. 49.

31 MENG, *Despatches* (wie Anm. 29), S. 99f.

32 Gérard an Vergennes, Philadelphia 5. Februar 1779, *ibid.*, S. 506.

33 Zusammenfassend Ernst SCHULIN, *Die französische Revolution*, München 1988, S. 45f.; Eine

es schwierig bleibt, die Einflüsse auf die französische Innenpolitik genauer zu bestimmen<sup>34</sup>. Die Diskussionen um eine mögliche Reformierung der politischen Partizipationsmöglichkeiten der Bevölkerung im Vorfeld der Revolution zeigen eine intensive Auseinandersetzung mit dem System der amerikanischen Verfassung, die im Jahr der Notabelnversammlung ihre bleibende Form erhielt. Du Pont (de Nemours), Spiritus rector der Calonneschen Reformpläne, hat ihre Bedeutung ausführlich erörtert und sich so in einen Argumentationszusammenhang eingeschrieben, der die französische Politik seit Jahren kritisch begleitete<sup>35</sup>. Für den weiteren Kontext der Notabelnversammlung wäre daneben auf den freundschaftlichen Meinungsaustausch zwischen La Fayette und Thomas Jefferson hinzuweisen, der als Gesandter in Frankreich in einem sehr persönlich gehaltenen Schreiben vom 28. Februar 1787 die amerikanische Vorbildfunktion betonte und La Fayette nahelegte, auf eine Verstetigung der Versammlung im Sinne einer dauerhaften parlamentarischen Repräsentation hinzuwirken<sup>36</sup>, wie es letztendlich, nicht zuletzt durch La Fayette direkte Anmahnung einer Versammlung der Generalstände, auf Umwegen auch geschah.

Gérards Erfahrungen mit der Demokratie in Amerika scheinen hingegen keine ausgeprägten republikanischen Sympathien bewirkt zu haben. Vielmehr zeigen die Briefe des französischen Bevollmächtigten häufig skeptische Beurteilungen der politischen Realität in Philadelphia. Der Kontinentalkongress erschien dem auswärtigen Beobachter, der mit republikanischen Gepflogenheiten außerhalb des Straßburger Kontexts noch wenig vertraut war, als eine von internen Querelen und externen Einflussnahmen bedrohte Körperschaft, die gerade vor dem Hintergrund einer aktuell angespannten Finanzlage mit übergeordneter Autorität hätte wirksam werden müssen. Zurückzuführen sei diese Schwäche des zentralen Repräsentativorgans unter anderem auf das Wahlsystem, das dazu führe, dass die weniger gut informierten Bezirke in großer Entfernung von den städtischen Zentren ein politisch unangemessenes Gewicht erhielten<sup>37</sup>. Aber auch die Situation im Staat Pennsylvania stellte sich als unausgeglichene und konfliktanfällig dar, was Gérards Einschätzung nach mit einer allzu weitgehenden Zurückdrängung aristokratischer Verfassungskomponenten zusammenhing, die der Gesellschaftsstruktur nicht angemessen sei. Die Vorliebe

Neuakzentuierung im Hinblick auf Wahlrecht und Wahlverhalten versucht Melvin EDELSTEIN, *Les Révolutions américaine et française et l'avancement de la démocratie*, in: *Annales historiques de la Révolution française* 75 (2003), S. 45–58.

- 34 Vgl. Eberhard WEIS, *Die Französische Revolution. Zufall oder notwendiges Ereignis?*, in: Helmut REINALTER (Hg.), *Die Französische Revolution. Forschung, Geschichte, Wirkung*, Frankfurt/M. u.a. 1991, S. 33–42. Unterschiedliche Entwicklungsbedingungen des politischen Individualismus, die in Frankreich weniger kooperativ-innovative als aristokratisch-possessive Tendenzen begünstigt hätten, konstatiert Patrice HIGONNET, *Sister Republics. The origins of French and American Republicanism*, Cambridge/Ma., London 1988, hier S. 146.
- 35 In seinem 1788 veröffentlichten *Essai »Examen comparé de la constitution d'Angleterre avec celle d'Amérique«*, vgl. Gustave SCHELLE, *Du Pont de Nemours et l'École Physiocratique*, Paris 1888, S. 272.
- 36 Jefferson an La Fayette, Paris 28. Februar 1787, in: Julian P. BOYD (Hg.), *The papers of Thomas Jefferson*, Bd. 11, January 1787 to August 1787, Princeton 1955, S. 186.
- 37 Gérard an Vergennes, Philadelphia 24. November 1778, MENG, *Despatches* (wie Anm. 29), S. 385–387, hier S. 386.

für demokratische Kontrolle verrate vielmehr eine Fehleinschätzung der sozialen Verhältnisse, die gerade in Amerika, so Gérard, aufgrund der Prägung durch die Monarchie und die erhebliche Bedeutung von Rangunterschieden noch nicht reif für ein *gouvernement populaire* seien<sup>38</sup>. Hintergrund dieser Äußerungen sind die in Pennsylvania besonders heftig ausgetragenen Konflikte zwischen verschiedenen Gruppierungen der neuenglischen Whigs um die Ausgestaltung der Staatsverfassung, in deren Verlauf besonders Thomas Paine auf dem republikanisch gesinnten Flügel hervortrat und durch seine Flugschriften, deren Konzepte er zum Teil als späterer Abgeordneter des Konvents in Paris wiederaufnehmen konnte, die von Gérard beschriebenen Auseinandersetzungen maßgeblich prägte<sup>39</sup>.

Entsprechend seiner grundsätzlichen Skepsis hielt der französische Beobachter es für politisch unklug, der Presse allzu weitgehende Freiheiten zuzugestehen. Auch in diesem Bereich sei es der jähe Übergang von der Monarchie zur Republik, der für politische Instabilität Sorge. Anlass für seine Beurteilung war ein im Dezember 1778 anonym veröffentlichter Bericht in der Gazette »The Pennsylvania Packet«, der den Anstieg der Lebensmittelpreise auf Spekulationstätigkeit von *monopoleurs* zurückführte und zum eigenmächtigen Vorgehen gegen die Urheber dieser Machenschaften aufrief. Nichts bewiese deutlicher, so Gérard, die Nachteile einer unbegrenzten Pressefreiheit, die der Kongress vergeblich zu beschränken versucht habe<sup>40</sup>. Die Parallelen zur Situation in Frankreich, der gerade drei Jahre zurückliegenden *guerre des farines* und den seitdem nicht mehr abreißenden Debatten um die Liberalisierung des Getreidehandels und ihre sozialen Folgen waren wohl nicht nur für die Diplomaten der Zeit mit Händen zu greifen.

Nach seiner Rückkehr aus der Neuen Welt widmete sich Gérard erneut einer politischen Tätigkeit im Elsass. Zunächst in Schlettstadt/Sélestat, ab 1781 in Straßburg, stand er als *prêtreur royal* an der Spitze der städtischen Verwaltung, deren Autonomie seit dem Übergang der Stadt an Frankreich umstritten blieb. Das Amt des *prêtreur*

38 Gérard an Vergennes, Philadelphia 4. Dezember 1778, ebd., S. 394–398, hier S. 395f.: *Cette forme qui rend essentiellement la constitution actuelle populaire sans aucun mélange d'aristocratie dont les circonstances où la dextérité de quelques chefs a donné une teinte à la constitution des douze autres Etats, cette forme dis je, ne convient pas aux gens considerables ni aux ambitieux. Le president et le conseil executif dont il est le chef, n'est que l'instrument de l'assemblée. [...] Ces details prouvent que pour avoir produit le philosophe principal auteur de la constitution [Franklin, Anm. d. Hg.], ce Pays ci n'est pas le siege de la Philosophie, comme quelques ecrivains l'affirment avec tant d'emphase. Il me semble que les americains n'etoient point mûrs, si je puis me servir de cette expression, pour un gouvernement populaire; Ils etoient trop accoutumés aux distinctions de l'autorité du rang, des honneurs, de la naissance et des richesses, pour que la classe des citoyens qui en jouissoient ou en etoient susceptibles, se confondissent volontairement dans la masse des Citoyens.*

39 Zum allgemeinen Kontext der Debatten in Pennsylvania vgl. Hans-Christoph SCHRÖDER, Die Amerikanische Revolution. Eine Einführung, München 1982, S. 125–131; Gérard nimmt konkret Bezug auf Paines Schrift »A serious adress to the people of Pennsylvania on the present situation of their affairs« vom 12. Dezember 1778; Paines rationalistischen Egalitarismus erläutert Angelika ALTMANN, Edmund Burke und Thomas Paine: zwei republikanische Denkansätze in der amerikanischen Verfassungsdiskussion, in: Historische Mitteilungen 10 (1997), S. 186–201, insbesondere S. 195f.

40 Gérard an Vergennes, Philadelphia 14. Dezember 1778, in: MENG, Despatches (wie Anm. 29), S. 424–428, hier S. 425f.

*royal* war von Ludwig XIV. geschaffen worden, um in der neu erworbenen Stadt über personelle Unterstützung und Loyalität zu verfügen und zugleich auf den städtischen Rat im gewünschten Sinn einwirken zu können<sup>41</sup>. So standen auch die Amtsträger des späteren 18. Jahrhunderts im Schnittpunkt zweier Verwaltungszusammenhänge: zum einen waren sie Mitglieder und Oberhäupter des städtischen Magistrats, zum anderen Leiter eines königlichen Verwaltungsbezirks und als solche nicht den Hauptbeamten der Provinz unterstellt. Der in vielen Gebieten Frankreichs gängige Dualismus zwischen Intendant und einheimischen Ständen war gleichsam in einer Person verkörpert<sup>42</sup>.

Eine erste Aufgabe erwartete den neuen *prêtreur* in Gestalt der anstehenden Feiern zum hundertjährigen Jubiläum der Zugehörigkeit Straßburgs zur französischen Krone 1781. Einen der Höhepunkte der Feierlichkeiten sollte eine allegorische Komödie bieten, die Gérard erst wenige Wochen vor der Aufführung bei dem Pariser Literaten Rochon de Chabannes, mit dem er vermutlich als Mitarbeiter im Bureau des affaires étrangères bekannt geworden war, in Auftrag gab<sup>43</sup>. Der teilweise überlieferte Briefwechsel im Vorfeld der Aufführung zeigt, dass Gérard die offiziöse Handlung des Stücks in seinem Sinn vorgab, während sich der Autor zunächst über die knappe Frist und seine mangelnde Vertrautheit mit den Verhältnissen Straßburgs beklagte<sup>44</sup>. Die schließlich am 1. Oktober zur Aufführung gelangte Komödie »La Tribu« erzählt die Geschichte einer Hochzeitsfeier, in deren Rahmen sich 20 Angehörige der Zünfte (der 20 *corporations* oder *tribus d'arts et métiers*) anlässlich der Hundertjahrfeier vermählten<sup>45</sup>. Die junge Toinette soll von ihrer Mutter, die Vorbehalte gegenüber der ehelichen Treue des französischen Bräutigams hegt, an der Hochzeit gehindert werden, wobei es schließlich dem gutmütigen Greis Louvois, geboren am Tag der Inbesitznahme durch den gleichnamigen Minister, in eloquenter Liebenswürdigkeit gelingt, alle Zweifel auszuräumen. Die Hochzeit findet schließlich am Tag der Geburt des Dauphins, Sohn Marie Antoinettes, statt und gibt Anlass zur Darbietung von Preisliedern zu Ehren des Königspaares. In seinem Dankschreiben an den Autor schildert Gérard die begeisterte Aufnahme im Publikum, ohne eine gewisse Zurückhaltung gegenüber weniger gelungenen Szenen zu verschweigen<sup>46</sup>.

41 Vgl. Ingeborg STREITBERGER, Der königliche Prätor von Straßburg. Freie Stadt im absoluten Staat, Wiesbaden 1961 (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte, 23), S. 33f.

42 Ibid., S. 5, S. 56 und passim.

43 Vgl. Art. »Chabannes (Marc-Antoine-Jacques Rochon de)«, in: La Grande Encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts, Paris 1885–1901, Bd. 10, s. d., S. 180.

44 Vgl. Rodolphe REUSS, Marc-Antoine Rochon de Chabannes et sa correspondance avec M. de Gérard, Prêtreur royal, relative à sa comédie, La Tribu, représentée à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> Octobre 1781. Documents inédits des archives municipales, Strasbourg 1899.

45 Zu realen Hochzeitsfeierlichkeiten und der Aufführung des Stücks in Straßburg vgl. Mémoires de la Baronne d'Oberkirch sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789, hg. v. Suzanne BURKARD, Paris 1970, S. 131. Zur traditionellen Einbindung der 20 Zünfte in die im Kern spätmittelalterliche Stadtverfassung vgl. Daniel SCHÖNPLUG, Der Weg in die Terreur. Radikalisierung und Konflikte im Straßburger Jakobinerclub (1790–1795), München 2002 (Pariser Historische Studien, 58), S. 30f.

46 Gérard an Rochon de Chabannes, Paris 17. Oktober 1781, REUSS, Rochon de Chabannes (wie Anm. 44), S. 17f., hier S. 18: [...] *la bénédiction qui termine la pièce a eû encore moins de succès; il*

Zur entscheidenden Konfrontation kommunaler und nationaler Interessen kam es in Straßburg im Zusammenhang mit der königlichen Zollpolitik, die 1787 Bestandteil des Calonneschen Reformprojekts werden sollte. Während die Intendanten und Generalpächter, also die Bevollmächtigten des Königtums, seit Jahrzehnten eine Verschmelzung des Straßburger Handels mit dem französischen Wirtschaftsraum und eine Verlegung der Außenzölle an den Rhein befürworteten, vertrat Gérard im Sinne der Magistratsmehrheit die Autarkie der Stadt im Zeichen der lukrativen Zollfreiheit, die im Konkurrenzkampf der Rheinhäfen um Stapelrechte und Transitwege Vorteile zu versprechen schien<sup>47</sup>. Die Neuregelung der Verhältnisse durch Verordnung des Finanzministers Laurent de Villedeuil vom 2. Juni 1787 trug diesem Ansinnen weitgehend Rechnung und schrieb so gegen die auf Vereinheitlichung und Nationalisierung hinauslaufenden Tendenzen der Zeit ein Stück ständischer Sondergesetzgebung fest und stärkte die Macht der Zünfte.

In ähnlich traditionalistischer Haltung widersetzte sich Gérard 1785 in der Frage der Besetzung städtischer Verwaltungsämter den königlichen Spar- und Reformplänen: Als die Abschaffung verschiedener aus nationaler Perspektive überflüssig erscheinender Ämter gefordert wurde, folgte der *prêtreur* einem Gutachten des Magistrats, das unter Berufung auf die Verwaltungstraditionen der alten Reichsstadt, die durch die Kapitulation von 1681 bestätigt worden waren, ein Festhalten an den bisherigen Regelungen forderte: Man habe auf der Grundlage einer im Prinzip republikanischen Verfassung die Ämter nur an vertrauenswürdige Personen vergeben und zugleich eine Zusammenballung der Macht in den Händen Weniger verhindern wollen<sup>48</sup>.

Fortschrittlicher im Sinne aufklärerischen Reformwillens zeigte sich Gérard in Fragen der Toleranzgesetzgebung. So machte er sich auch aus humanitärer Überzeugung zum Befürworter einer Aufhebung des Straßburger Judenzolls, die 1784 erfolgte, und drang gegenüber Loménie de Brienne 1788, hierin sicherlich ermutigt durch die Toleranzgesetzgebung auf nationaler Ebene, auf eine Zulassung freier Religionsausübung der Reformierten. Restriktiv hingegen blieb seine Haltung in der oben bereits gestreiften Frage der Pressefreiheit. Gegenüber dem Großsiegelbewahrer Miromesnil sprach er sich für die Verschärfung königlicher Zensurmaßnahmen aus, erließ im Februar 1786 eine neue Zensurordnung und überwachte persönlich deren Umsetzung<sup>49</sup>.

Herkunft, Werdegang und politische Prägung Gérards lassen insgesamt eine enge Affinität zum französischen Königtum erkennen, die in der Logik des Reformab-

*m'a paru que notre public n'a pas regardé une bénédiction comme un objet théâtral. Cette sensation n'a pas empêché que la représentation n'ait été suivie des plus grands applaudissements [...].*

47 STREITBERGER, Prätor (wie Anm. 41), S. 183–187 und S. 273–275. Gérard war andererseits persönlich an Gewinnen aus der Generalpacht beteiligt, vgl. Archives des Affaires étrangères (AAE), Personnel, Volumes reliés 34, fol. 413r.

48 STREITBERGER, Prätor (wie Anm. 41), S. 270, mit dem Hinweis auf die problematische Herleitung des Herrschaftsanspruchs der städtischen »Oligarchie«, die das mittlere und niedere Bürgertum zusehends ausgrenzte, aus republikanischen Verfassungskontexten.

49 Ibid., S. 276–282. Eines der Hauptziele war die Kontrolle der berühmten Druckerei im badi-schen Kehl, die u. a. die Werke Voltaires verlegte und von den französischen Behörden mit Misstrauen beobachtet wurde.

solutismus mit einem teilweise distanzierteren Verhältnis zur politischen Dimension der Kirchenhierarchie einherging, mit dessen elsässischem Exponenten, dem u. a. im Zuge der Halsbandaffäre schwer kompromittierten Kardinal und Fürstbischof von Straßburg, Louis-René-Édouard de Rohan-Guéméné, sich offensichtlich wenig politische und persönliche Übereinstimmung ergab<sup>50</sup>. Gérards ambivalente Position als Vertreter einer altrepublikanisch-korporativ verfassten Stadtgesellschaft und zugleich als Umsetzer und Multiplikator königlicher Verwaltungsnormen wird nicht zuletzt in seiner Haltung zu den 1787 diskutierten Reformprojekten deutlich.

## II. *Bureaux, mémoires* und Mehrheiten: Strukturen einer Versammlung

Die zur Approbation dieser Reformen einberufene Versammlung der Notabeln setzte sich in ihrer ganz überwiegenden Mehrheit aus Repräsentanten des französischen Adels zusammen<sup>51</sup>. Wegen des absehbaren Widerstands der kirchlichen Würdenträger gegen eine weitgehende Beschneidung der Steuerprivilegien des Klerus war der Episkopat im Verhältnis zur Gesamtzahl der Abgesandten vergleichsweise schwach repräsentiert: Unter den 144 Teilnehmern befanden sich lediglich sieben Erzbischöfe und sieben Bischöfe. Die Annahme einer kooperativen Haltung dieser Vertreter, deren möglicher Kritik man durch Mehrheitsentscheidungen die Spitze nehmen könnte, muss wohl dennoch als folgenschwere Fehleinschätzung Calonnes betrachtet werden. Die Prälaten, unter ihnen bedeutende Persönlichkeiten mit breiter Erfahrung in der Finanzverwaltung ihrer Diözesen und zum Teil auch literarischem Renommee, entfalteten von Beginn an eine intensive Tätigkeit und nutzten die Zeit bis zur mehrfach verschobenen Eröffnung der Versammlung zur Abstimmung ihrer Positionen<sup>52</sup>. Auch in den Reihen des Klerus befanden sich ganz überwiegend die Söhne der großen Familien Frankreichs, deren Interessen in Fragen der Aufrechterhaltung der Adelsvorrechte sich daher teilweise überlagerten.

Der *tiers état*, der in den einzelnen Provinzialparlamenten mittlerweile zur einflussreichen Gruppierung gewachsen war, besaß auf nationaler Ebene noch keine institutionellen und personellen Konturen und kam als politischer Faktor erst allmählich in Betracht. Vom dritten Stand verschiedener Provinzialparlamente entsandte Vertreter gehörten selbst überwiegend dem Adel an, so dass Interessenüberschneidungen und unscharfe Loyalitäten insgesamt zu berücksichtigen bleiben. Wie nicht zuletzt Gérards eigener Werdegang verdeutlicht, bestand gerade ab der Mitte des Jahrhunderts ein gewisses Maß an Interdependenz, das die sozialen Profile beider Gruppierungen teilweise annäherte. Wie die weitere Entwicklung der Verfassungsdebatte in Frankreich bis zur entscheidenden Krise im Juni 1789 zeigen sollte, waren

50 Vgl. SAUTER, BEDEL, Gérard (wie Anm. 15), S. 86; SABOURIN DE NANTON, Les salons du Prince Cardinal de Rohan au Château de Saverne, de 1781 à 1784, in: Revue d'Alsace, Nouvelle série 1 (1872), S. 278–293, hier S. 281f.; die hier u. a. auf eine »rudesse allemande« (S. 281) zurückgeführte, insgesamt unvorteilhafte Charakterisierung Gérards mag teilweise mit dem problematischen Entstehungskontext der Studie im Elsass der 1870er Jahre zusammenhängen.

51 LEBEDEVA, Notabelnversammlungen (wie Anm. 2), S. 163; EGRET, Pré-Révolution (wie Anm. 2), S. 16–18.

52 Vgl. Michel C. PERONNET, Les évêques de l'ancienne France, Bd. 2, Paris 1977, S. 1091.

es in erheblichem Umfang Vertreter des Adels, die für eine Aufweichung der geburtsständisch präfigurierten Körperschaften plädierten und letztlich erfolgreich auf eine funktionalere Gestaltung der politischen Organismen hinarbeiteten. Die Bedeutung dieser meist als »liberal« zusammengefassten Befürworter institutioneller Reformierung<sup>53</sup> erlaubt indessen im Umkehrschluss noch keine Qualifizierung der Haltung der Adelsvertreter insgesamt, deren Zuordnung zu den sich formierenden politischen Strömungen der anbrechenden Revolutionszeit insgesamt zu präzisieren bleibt.

Innerhalb der Versammlung war zur Abstimmung der Beratungen ein Zusammenspiel verschiedener Gremien vorgesehen. Unter dem Vorsitz der Prinzen von Geblüt traten die Teilnehmer in sieben Gruppen zusammen, den sog. *bureaux*. Die Brüder Ludwigs XVI. nahmen unterschiedliche Haltungen zur königlichen Reformpolitik ein und versuchten mit wechselndem Erfolg, die Beratungen in die gewünschte Richtung zu lenken: Während der Comte d'Artois (Karl X.) als Befürworter der Projekte und insbesondere als politischer Fürsprecher des Finanzministers galt, profilierte sich der Comte de Provence (*Monsieur*, Ludwig XVIII.) eher als Kritiker der Planungen des Hofes. Der Einfluss der jeweiligen Vorsitzenden auf die eigentlichen Beratungen und Beschlüsse der ihnen unterstellten Gremien scheint sich jedoch in engen Grenzen bewegt zu haben. So verabschiedete das *Bureau Artois* auf dem Höhepunkt der öffentlichen Debatten um die geplante Steuerreform ein geharnischtes *Mémoire*, das sich gegen die erwähnte, von Calonne initiierte Einbeziehung einer breiteren Öffentlichkeit durch kommentierte Publikationen der Beratungsakten richtete und alle Versuche dieser Art als Verleumdungsversuche der aufrichtig um das Wohl der Nation bemühten Versammlung bezeichnete<sup>54</sup>; ein Papier, das wohl entscheidend zur Absetzung Calonnes am 8. April beigetragen hat. Umgekehrt fehlte es im *Bureau Provence* nicht an Anhängern der königlichen Planungen, wie Gérards Protokolle belegen. Bereits Thomas Paine hat 1791 in seiner Entgegnung auf die Revolutionsdarstellung Edmund Burkes die Vermutung geäußert, Calonne habe eine Verteilung der Beratungen auf sieben Gremien veranlasst, um die minoritäre Stellung seiner verlässlichen Anhängerschaft von 44 Personen innerhalb der Gesamtversammlung von etwa 140 Personen in eine Mehrheitsposition zu verwandeln, indem er vier der sieben *bureaux* durch seine Parteigänger majorisieren ließ, so dass eine verfahrensgemäße Entscheidung jederzeit im gewünschten Sinn hätte herbeigeführt werden können<sup>55</sup>. Die insgesamt fragliche Existenz dieses interessanten, in der neueren Forschung allerdings nicht mehr berücksichtigten Stratagems hat jedenfalls nicht zum beabsichtigten Ergebnis geführt.

Offener Widerstand gegen die Planungen des Hofes formierte sich vielmehr bereits wenige Tage nach der Eröffnung der Versammlung im *bureau* des Comte de Provence, dem als ältestem Bruder des Königs eine zeremonielle und institutionelle Son-

53 GOODWIN, Calonne (wie Anm. 2), S. 330, Simon SCHAMA, *Citizens: a chronicle of the French Revolution*, New York 1989, S. 438.

54 Archives nationales, K 677 (19).

55 Thomas PAINE, *Die Rechte des Menschen*, hg., übers. u. eingel. v. Wolfgang MÖNKE, Berlin (DDR) 1962, S. 193. Die Ungenauigkeit der Zahlen im Einzelnen (die Versammlung bestand aus 144 Teilnehmern) erlaubt keine generelle Falsifizierung.

derstellung zukam. Das Kernprojekt des Reformpakets, die Einführung einer flächendeckenden Grundsteuer, die alle Eigentümer unabhängig von ihrem sozialen Rang erfassen und deren Höhe sich nach der jeweiligen Qualität des Bodens in vier abgestuften Kategorien bewegen sollte, traf insbesondere unter den Repräsentanten des Klerus auf grundsätzliche Vorbehalte. Eine unter der Leitung des Comte de Provence einberufene Sondersitzung von Vertretern aller sieben Beratungsgremien bot die gewünschte Gelegenheit, den seine Vorhaben erläuternden Finanzminister in weitreichende Diskussionen zu verwickeln<sup>56</sup>. Die erhaltenen Protokolle dieser Aussprache<sup>57</sup> ermöglichen eine Rekonstruktion der Konfliktlinien, die für die politische Entwicklung Frankreichs entscheidend wurden. Calonne sah sich vor dem Hintergrund prinzipieller Bedenken veranlasst, die staatstheoretischen Grundlagen seiner Tätigkeit und insbesondere des königlichen Besteuerungsrechts zu erläutern, das auf dem Prinzip eines Gesellschaftsvertrages (*pacte social*) zum allgemeinen Nutzen beruhe<sup>58</sup>. Arthur de Dillon, Erzbischof von Narbonne und einer der Wortführer der Prälaten, stellte die Relevanz derartiger Betrachtungen in Frage und verwies auf die Notwendigkeit einer Einigung über die konkrete politische Rechtslage, die unabhängig von naturrechtlichen Theoriebildungen zu erreichen sei<sup>59</sup>. Provence unterstützte diese Argumentation und blockierte die Bemühungen des Ministers mit dem unfreiwillig prophetischen Hinweis auf die unabsehbaren Folgen tiefgreifender Umgestaltungen: *Monsieur dit que si on voulait ramener tout au droit naturel, il faudrait déranger bien des choses*<sup>60</sup>.

Der Einfluss physiokratischer Theorien auf die konzeptionelle Umsetzung der Projekte Calonnes ist wiederholt beschrieben worden und lässt sich insbesondere auf die Mitwirkung des früheren Vertrauten Turgots, Du Pont, an der Konzipierung der Reformpläne zurückführen<sup>61</sup>. Du Pont hat als Beobachter der Vorgänge eigene Eindrücke formuliert und war sich über die Relevanz der anstehenden Entscheidungen im Klaren. Zeitgenössische Spottschriften, in denen die Versammlung als Zusammenkunft von Hühnern und Gänsen geschildert wurde, denen der Küchenmeister Calonne ihre Schlachtung ankündigte und sie zugleich um die Auswahl der zu ihrer Zubereitung bevorzugten Sauce bat, benannten seinen Einfluss auf die Reformpläne<sup>62</sup>. Die Einführung der flächendeckenden Grundsteuer als Substitut des physio-

56 RANKE, Notabeln (wie Anm. 2), S. 29, sah in dieser Sitzung die eigentliche Entscheidung über die Planungen Calonnes.

57 Vgl. RENOUVIN (Hg.), *L'Assemblée de notables. La conférence du 2 mars*, Paris 1920.

58 *Ibid.*, S. 5: [Calonne] *observe que le droit d'imposer, qui ne peut pas être contesté au souverain, et qui tient même au Pacte Social, qui lie tous les membres à l'intérêt du Corps, se concilie aisément avec les droits et privilèges des Pays d'Etats; qu'en effet, ces privilèges ne portent que sur l'exercice du droit, sans en altérer le principe [...]*.

59 *Ibid.*, S. 5: [Dillon] *dit qu'on s'écarte de la question et que l'on confond le droit naturel avec le droit politique [...]*.

60 *Ibid.*, S. 21.

61 SCHELLE, Du Pont de Nemours (wie Anm. 35), S. 258–280. An diesen Vorbereitungen war auch der junge Talleyrand beteiligt, vgl. SCHAMA, *Citizens* (wie Anm. 53), S. 227–238, wo dessen politische Rolle allerdings überschätzt wird, v. a. im Verhältnis zu Du Pont, der wohl kaum ein »young physiocrat writer« und Satellit im Bannkreis Talleyrands war (S. 228), sondern – fast 15 Jahre älter als dieser – erhebliche Erfahrung und die eigentlichen Kenntnisse in Verwaltungsfragen beisteuerte.

62 Vgl. die Auszüge aus den »Annales françaises« des Guy-Marie Sallier bei SCHELLE, Du Pont de Nemours (wie Anm. 35), S. 267.

kratischen *impôt unique* stieß bereits durch die vorgeschlagene Erhebung in Naturalien auf breiten Widerstand. Zur Debatte stand die Effizienz der königlichen Verwaltung der Steuereinnahmen, die durch verschiedene Fälle von Insolvenz und Flucht prominenter Verantwortlicher im Frühjahr 1787 mehr als zweifelhaft erschien<sup>63</sup>.

Eine zweite Lieblingsidee der Physiokraten war auf verschiedenen Wegen in Calonnes Reformpläne eingeflossen: durch die Schaffung kommunaler und regionaler Repräsentativorgane in den *pays d'élection*, wo keine Ständeversammlungen mehr zusammentraten, sollten weite Teile der Bevölkerung an der Erarbeitung und Optimierung von Gesetzesvorhaben insbesondere zum Finanz- und Steuerrecht beteiligt werden, um Akzeptanz und Effizienz der entsprechenden Maßnahmen zu erhöhen. Entwürfe und Anregungen Fénelons (1711), des Marquis de Mirabeau (1750), Chaumont de la Galaizière (1755) und Maynon d'Invaux (1768) hatten ihren Niederschlag in Turgots berühmtem »Mémoire sur les municipalités à établir en France« gefunden, an dessen Abfassung im Herbst 1775 Du Pont entscheidend beteiligt war. Es blieb Calonne vorbehalten, im Zuge seiner Reformplanungen eine modifizierte Version dieser Schrift 1787 im Druck zu veröffentlichen<sup>64</sup>. Die politische Bedeutung dieses Projekts ging über eine verwaltungstechnische Rationalisierungsmaßnahme hinaus und erstreckte sich auf Kernfragen des Verfassungsrechts, die schließlich auf nationaler Ebene in die Verfahrensdebatten der Jahre 1788/89 mündeten<sup>65</sup>. In beiden dieser Hauptfragen vertrat Gérard im Bureau Provence die Linie der königlichen Reformpolitik.

63 Vgl. John Francis BOSHER, *French Finances 1770–1795. From Business to Bureaucracy*, Cambridge 1970, S. 183–196, über die Flucht des *Receveur général* François-Joseph Harvoine nach Antwerpen im Januar 1787, den Rücktritt des *Trésorier de la Marine*, Claude Baudard de Saint-James Anfang Februar und die gezielte Diskreditierung des Systems der Finanzverwaltung in der Notabelversammlung v. a. durch den u. a. auch als Autor literarischer Werke berühmten Erzbischof von Aix und späteren Constituant und Kardinal, Raymond de Boisgelin de Cucé; zur Bankrottserie im Frühjahr 1787 als Zusammenbruch eines *bubble* vgl. Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *Gens de finance au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris u. a. 1972, S. 99–109.

64 Zur Entstehung der Entwürfe und den Versuchen Neckers, sie in abgewandelter Form umzusetzen vgl. Jean-Pierre POIRIER, *Turgot. Laissez-faire et progrès social*, Paris 1999, S. 321–333. Turgots Projekte, insbesondere sein wissenschaftliches und politisches Interesse an den Existenzbedingungen der mittellosen Arbeiterschaft, sind aus marxistischer Perspektive als zukunftsweisende Leistung und als Vorbereitung der Revolution gedeutet worden, deren wirtschaftspolitische Gesetzgebung bekanntlich einige der gescheiterten Reformen Turgots wie die Aufhebung des Zunftzwangs oder die Einführung einer allgemeinen Grundsteuer auf nationaler Ebene durchsetzte, vgl. Herbert MEISSNER, *Die Physiokraten als wirtschaftspolitische Wegbereiter der Französischen Revolution*, Berlin 1990, S. 7f.; Kontinuitäten zur Herausbildung des Wirtschaftsliberalismus betont Claude MORILHAT, *La prise de conscience du capitalisme: économie et philosophie chez Turgot*, Paris 1988, S. 33–56.

65 Im Gegensatz zum Entwurf von Turgot und Du Pont, dem er ansonsten völlig folgte, hat Calonne aus politischen Rücksichten darauf verzichtet, eine Versammlung auf nationaler Ebene vorzuschlagen, vgl. SCHELLE, *Du Pont de Nemours* (wie Anm. 35), S. 263. Bei aller offensichtlichen Beeinflussung der Reformpläne durch physiokratische Entwürfe wird sich angesichts der Vielgestaltigkeit der als solche zu bezeichnenden Systeme jedoch kaum von einer linearen Konzipierung sprechen lassen; vgl. etwa Georges WEULERSSE, *La Physiocratie à l'aube de la Révolution, 1781–1792*, Paris 1985, hier S. 212–219, über die gegensätzlichen Gesellschaftsmodelle bei Baudeau und Mercier de la Rivière.

### III. *J'ai fortement argumenté contre*: Beobachtungen eines Akteurs

Die Berichte Gérards über die Verhandlungen des Frühjahrs 1787 umfassen den gesamten Zeitraum der Gespräche, führen detailliert die zentralen Gegenstände der Beratung auf und enthalten zugleich eine Fülle persönlicher Einschätzungen, die einen seltenen Blick in die Vielfalt der internen Entwicklungen erlauben, deren Konturen in den veröffentlichten Schriften allenfalls zu erahnen sind. Entsprechend seiner oben geschilderten Position als *prêteur royal* der Stadt Straßburg betreffen die Aufzeichnungen komplexerer Debatten und die Wiedergabe ganzer Denkschriften in erster Linie die Situation im Elsass, dessen Zugehörigkeit zu Frankreich mit umfassenden Ausnahmebestimmungen verknüpft blieb. Ein latenter Antagonismus ergab sich dabei zwischen der Position Gérards und den Ansichten des Intendanten Chaumont de la Galaizière, der ausführlich seine Projekte darlegte<sup>66</sup>. Kernpunkt der zu approbierenden Reformen war auch hier das Steuerrecht: Gérard ließ offensichtlich keine Gelegenheit aus, um auf die Andersartigkeit der Situation im Elsass hinzuweisen und zu betonen, dass eine Beteiligung des Adels am dortigen Steueraufkommen in höherem Maße als in anderen Provinzen selbstverständlich sei. Wichtige Stellungnahmen gab Gérard laut seinen Aufzeichnungen zum Projekt der Schaffung von Provinzialversammlungen ab. Wortreich rühmte er im Stil Turgots die Vorzüge dieser Neuerung und verwahrte sich gegen die Absicht, das Elsass als Provinz mit Sonderrechten von diesen Planungen auszunehmen<sup>67</sup>.

Als Oberhaupt der Stadt Straßburg und Schirmherr ihres Handels war Gérard mit einem weiteren Problemkreis vertraut, der das französische Finanzsystem seit der Mitte des Jahrhunderts immer wieder vor schwierige Herausforderungen stellte: Die merkantilistische Tradition privilegierter Handelskompanien sah sich zusehends mit Widerständen konfrontiert, die ganz im Sinn der physiokratischen Reformanstrengungen auf die allgemeine Priorität eines Laissez-faire-Liberalismus hinarbeiteten und korporative Privilegien auch in diesem Bereich als hinderlich betrachteten. Durch verschiedene Affären und die verlustreichen Kriege mit England geschwächt, war die Suspension der *Compagnie des Indes* längst eingeleitet, als 1785 eine alternative Neugründung des Finanzministers ein Wiederaufleben der Kontroversen um den Sinn staatlicher Intervention bewirkte<sup>68</sup>. Gérard vertrat in dieser Frage einen traditionalistischen Standpunkt, indem er für die Erhaltung der *Compagnie* mit dem – seit Jahrzehnten gängigen – Argument plädierte, private Vereinigungen seien nicht in der Lage, die zur Aufrechterhaltung globaler Handelsverbindungen erforderlichen Kapitalmengen aufzubringen<sup>69</sup>.

66 Antoine de Chaumont de la Galaizière (1727–1812), Sohn des bekannteren lothringischen Kanzlers Antoine-Martin Chaumont de la Galaizière (1697–1783).

67 Vgl. Archives des Affaires étrangères (AAE), Mémoires et Documents (MD) France 1402 (Affaires intérieures, 662), fol. 131r–136r.

68 Vgl. Philippe HAUDRÈRE, *La Compagnie française des Indes au XVIII<sup>e</sup> siècle (1719–1795)*, Bd. 4, Paris 1989, S. 1120–1188. J. CONAN, *La dernière Compagnie des Indes (1785–1875). Avec la liste des principaux actionnaires de cette Compagnie*, Paris 1942, S. 39 und 107–112.

69 Vgl. seine Darstellung der Reaktion auf den gegen die *Compagnie* gerichteten Antrag des *Prévôt des Marchands* von Lyon, Louis Tolozan de Montfort, AAE, MD 1402 (wie Anm. 67), fol. 95r–95v, mit dem lapidaren Schlusssatz: *Mes objections ont fait tomber la motion*.

Allein im Hinblick auf die finanzielle Dimension der Gesetzesentwürfe galt die bereits erwähnte Einführung der flächendeckenden Grundsteuer als Kern des Reformpakets, der hier v. a. unter staatstheoretischen Gesichtspunkten betrachtet werden soll. Zentral war die Einbeziehung des bisher von der Besteuerung weitgehend ausgenommenen Kirchenbesitzes, dessen Heranziehung die wirksamste Hilfe für die Deckung des Staatsdefizits versprach<sup>70</sup>. Als beredete Befürworter einer solchen Ausdehnung der staatlichen Vollmachten erscheinen in Gérards Aufzeichnungen vor allem die Herzöge du Châtelet und La Rochefoucauld<sup>71</sup>. Das entscheidende Argument ergab sich aus dem bekannten Konzept eines staatsrechtlichen Egalitarismus, demzufolge alle Einwohner Frankreichs *citoyens* seien und als solche ihren Beitrag zur Deckung der staatlichen Ausgaben leisten müssten<sup>72</sup>. Für die Kirche könne dieser Grundsatz insofern besondere Geltung beanspruchen, als ihre Vertreter nicht nur zu den reichsten Bürgern der Nation gehörten, sondern auch einen besonderen Ehrevorrang innehätten, der sie zusätzlich zur Kooperation verpflichtete<sup>73</sup>. Schließlich entspreche die Beteiligung der Kirche an den staatlichen Aufwendungen einer langen Tradition, die auch auf die besondere Protektion zurückgehe, die ihr von Seiten des Königtums zu allen Zeiten gewährt worden sei<sup>74</sup>.

Das Gegenargument bestand vor allem im Hinweis auf die regelmäßige Leistung der *Dons gratuits*, die der Klerus traditionell in beträchtlicher Höhe als freiwillige Gabe gewährte, sowie auf das immense Schuldenvolumen, mit dem die Kirchengüter belastet waren. Gérards Notizen schildern heftige Wortgefechte zwischen dem Herzog du Châtelet, der es für unzulässig hielt, den Staat mit den Schulden der Kirche zu belasten, und dem Erzbischof von Narbonne, Dillon, der auf die in jeder Hinsicht zentrale Funktion der Kirche verwies. Auch Gérard selbst trat seinen Aufzeichnungen zufolge in dieser Frage als Befürworter der Vereinheitlichung hervor und zeigte Unverständnis für die Gegenargumente des Bischofs von Nevers, Pierre de Séguiran: *Je discute vivement l'objet. L'Evêque de Nevers deraisonne*<sup>75</sup>.

Ähnlich kontrovers gestalteten sich die Debatten um die Einführung der Provinzialversammlungen, ihre Zusammensetzung und Verfahrensweise. Gérard profilierte sich laut seinen Notizen insbesondere als Gegner einer ständischen Beschränkung dieser Organe und als Anwalt einer an den tatsächlichen Eigentumsverhältnissen orientierten Interessenvertretung, folgte also der physiokratischen Doktrin von der Priorität des Grundeigentums: Als kurz vor dem Ende der Beratungen am 19. Mai

70 RANKE, Notabeln (wie Anm. 2), S. 25.

71 Es handelt sich um den Cousin des bekannteren Herzogs von La Rochefoucauld-Liancourt: Louis-Alexandre de La Rochefoucauld (1743–1792), sowie um Louis-Marie-Florent du Châtelet-d'Haraucourt (1727–1793), ehemaliger Gesandter in London; beide wurden Opfer der Revolutionswirren.

72 AAE, MD 1402 (wie Anm. 67), fol. 36r: *M. le Duc du Chatelet repond, que tous les habitans de la France sont citoyens et doivent en remplir les devoirs et payer les impots*. Beinahe gleichlautend fol. 78v; die weitgehend identische Auffassung Calonnes hat bereits Tocqueville hervorgehoben, vgl. Alexis de TOCQUEVILLE, [Considérations sur la Révolution], in: DERS., Œuvres, Bd. 3, hg. v. François FURET, Françoise MÉLONIO, Paris 2004, S. 453–723, hier S. 469.

73 AAE, MD 1402 (wie Anm. 67), fol. 36r.

74 Ibid., fol. 53r.

75 Ibid., fol. 91v.

vorgeschlagen wurde, die Mitgliedschaft der höheren Gremien der Provinzialversammlung in der Champagne zunächst auf Klerus und Adel zu beschränken, verwies Gérard auf die Bedeutung des Prinzips einer Repräsentation der Eigentumsverhältnisse<sup>76</sup>. Ein Vorbehalt gegen die Prerogative des Hochadels, auf deren Absicherung der Entwurf zugeschnitten schien, mag den nobilitierten Homo novus in seiner oppositionellen Haltung bestärkt haben. Condorcet, der Mitte 1787 mit der Abfassung seines »Essai sur la constitution et les fonctions des assemblées provinciales« begann, sollte sehr ähnlich argumentieren und sich insbesondere deutlich gegen die Bevorzugung der Kirchenvertreter aussprechen, die wie die Adligen auch, nur als *représentants des citoyens* in die Versammlung entsandt würden<sup>77</sup>.

Auch in dieser Hinsicht ergab sich ein Dissens mit den Auffassungen des Intendanten Chaumont de la Galaizière, der die von den Provinzgrenzen abweichende Diözesaneinteilung als Hindernis für die Einrichtung der Versammlungen ins Feld führte. Gérard argumentierte wiederum in Begriffen der physiokratischen Anschauung und betonte die Irrelevanz der Bistumsgrenzen für das Problem einer Verwaltungskörperschaft, die sich letztlich nur an Eigentumszuständigkeiten orientieren könne, zumal die Beratungen keine Fragen der Kirchenorganisation berühren würden<sup>78</sup>. Es wird hier deutlich, wie grundlegend auch in dieser Frage die Ansichten über das Verhältnis von Kirche und Staat auseinanderklafften und in der Opposition der Bischöfe bereits einige große Konfliktlinien der Revolutionszeit um die von Anfang an umstrittene Zivilverfassung des Klerus erahnen lassen.

Ein entscheidender Wendepunkt der Vorgänge ergab sich aus dem Versuch Calonnes, im Glaubwürdigkeitskonflikt mit den Darstellungen Neckers zu Ursache und Höhe des Staatsdefizits die Unterstützung der öffentlichen Meinung zu gewinnen. Anfang April ließ er Auszüge aus den debattierten Denkschriften in Begleitung eines vermutlich von dem Pariser Parlamentsadvokaten Jean-Baptiste Gerbier verfassten »Avertissement« in ganz Frankreich veröffentlichen, um die Legitimität seines Standpunkts darzulegen. Obwohl hier also ein Verfahren gewählt wurde, das Necker selbst in Gestalt seines »Compte rendu« 1781 bereits erprobt hatte, unterschied sich der aktuelle Kontext doch deutlich von älteren Formen der Öffentlichkeitsarbeit<sup>79</sup>.

76 Ibid., fol. 94v: *On propose de ne prendre pour députés que des nobles de 4 races et seigneurs de clocher. Les Ecclésiastiques seront aussi seigneurs de clocher. Cela me paroît peu analogue au principe de représentation de propriété, et j'ai fortement argumenté contre.*

77 Vgl. CONDORCET, »Essai sur la constitution et les fonctions des assemblées provinciales«, in: *Cœuvres de Condorcet*, hg. v. A. CONDORCET O'CONNOR, M. F. ARAGO, Bd. 8, Paris 1847, S. 115–659, hier S. 170; zu Condorcets Konzipierung der Provinzialversammlungen als Reaktion auf die Reformen Loménie de Briennes vgl. Rolf REICHARDT, *Reform und Revolution bei Condorcet. Ein Beitrag zur späten Aufklärung in Frankreich*, Bonn 1973 (Pariser Historische Studien, 10), S. 220–237, mit der Analyse der Wahlrechtsmodelle.

78 AAE, MD 1402 (wie Anm. 67), fol. 131r: *Les assemblées provinciales n'ayant aucun objet Ecclésiastique à traiter, la division des diocèses ne peut porter aucun obstacle à leur Etablissement. Les Evêques ne pourront y être appelés comme en France qu'à raison de leurs propriétés.*

79 Neckers Statistiken hatten nicht den Beifall der Physiokraten gefunden. Der Marquis de Mirabeau sprach vom *Compte rendu* nur als *Conte bleu*, vgl. WEULERSSE, *Physiocratie* (wie Anm. 65), S. 19; Hauptdissens bestand im umstrittenen Einrechnungsmodus der erheblichen Kriegsanleihen für Amerika. Eine Zusammenfassung der Kontroverse gibt Jean EGRET, *Necker ministre de Louis XVI. 1776–1790*, Paris 1975, S. 198–205; zu Calonnes Gegendarstellungen aus dem Lon-

Die Situation hatte auch durch die von Mirabeau (Sohn) angeheizte Debatte um skandalöse Spekulationspraktiken höfischer Kreise erheblich an Konfliktpotential gewonnen<sup>80</sup>, so dass eine dem Großteil der Beteiligten unerwünschte Aufdeckung von Verhandlungsdetails kaum ohne Widerstand zu erwarten war. Die Reaktionen fielen entsprechend heftig aus und sind in mehrfacher Hinsicht aufschlussreich für das vieldiskutierte Verhältnis von Hofkultur und Öffentlichkeit: Zunächst war es ein allgemeines Anliegen der zur Beratung zusammengekommenen Würdenträger, den Stand der Diskussionen nicht der öffentlichen Kritik preiszugeben, um ihren erfolgreichen Abschluss nicht zu gefährden. Ludwig XVI. sollte *dans le secret de sa sagesse* die verschiedenen Gesichtspunkte gegeneinander abwägen, statt die Debatte auf die breiten Volksmassen auszudehnen, *cette partie des Citoyens qu'il est plus facile d'émouvoir que d'éclairer*<sup>81</sup>. Weiterhin sahen sich bestimmte Gruppen innerhalb der Versammlung mit dem unwillkommenen, letztlich auch im Verlauf der revolutionären Entwicklungen und die durch diese angestoßene Historiographie perpetuierten Vorwurf konfrontiert, umfassende Reformen im Zeichen eines partikularen Ständeseigismus hintertreiben zu wollen. Vor diesem Hintergrund wählten einige der Beteiligten den Weg der direkten Gegendarstellung: nicht ihre Vorbehalte seien dem Wohl der Nation abträglich, sondern die geplanten Reformen selbst, die keineswegs die wünschenswerte Steuerentlastung für die ärmeren Schichten erwarten ließen<sup>82</sup>. Auch Gérard sah keinen Anlass, der Öffentlichkeit Zugeständnisse zu machen und den Inhalt der Beratungen einem größeren Publikum mitzuteilen. In Wendungen, die an seine Ablehnung der amerikanischen Pressefreiheit erinnern, protokollierte er seine im *Bureau* Monsieurs vorgetragenen Vorbehalte: Die Notabeln seien zusammengekommen, um zu beraten und zu erläutern, nicht aber, um verbindliche Entscheidungen zu treffen. Es liege vielmehr im Ermessen des Königs, einzelne Aspekte der Gespräche einer breiteren Öffentlichkeit vorzustellen<sup>83</sup>.

Die politische Situation Frankreichs nach der Entlassung der Notabeln zu Pfingsten 1787 stellte sich unverändert kritisch dar. Einzelne Vorhaben wurden in den folgenden Monaten umgesetzt, darunter die Schaffung von Provinzialversammlungen, deren Durchsetzung gegen alle Widerstände Du Pont mit großer Freude beobachtete, wie die *Memoiren* Talleyrands nicht ohne spöttischen Beiklang berichten<sup>84</sup>.

doner Exil vgl. Robert LACOUR-GAYET, Calonne. Financier, réformateur, contre-révolutionnaire, 1734–1802, Paris 1963, S. 254–258.

80 Durch die Veröffentlichung seiner »Dénonciation de l'agiotage au Roi et à l'Assemblée de notables« Ende März.

81 Denkschrift des *Bureau Artois*, Archives nationales, K 677 (19), fol. 3v–4r: [...] *Sa Majesté n'a pas encore jugé à propos de fixer ses dernières intentions, lorsque ces projets sont encore balancés par des observations en grand nombre que les Notables ont présenté à sa Majesté; que dans de telles circonstances il est infiniment préjudiciable à l'harmonie d'une bonne administration que la publicité de l'avertissement et des mémoires détachés de ces observations des Notables, livrent le plan que le Roi seul doit juger dans le secret de sa Sagesse à la controverse téméraire et aveugle de cette partie des Citoyens qu'il est plus facile d'émouvoir que d'éclairer, et qu'il est aussi dangereux d'entretenir dans de fausses espérances, qu'il est désirable, juste et conforme à la bienfaisance du Roi de les soulager par des décharges effectives.*

82 Vgl. die entsprechenden Hinweise auf die Grund- und Komsumsteuer in der Denkschrift des *Bureau Artois*, *ibid.*, fol. 2r–2v.

83 AAE, MD 1402 (wie Anm. 67), fol. 49v.

84 Vgl. dessen Schilderung der naiven Begeisterung Du Ponts, der am Tag der Entlassung Calonnes

Das Amt des Finanzministers bekleidete bis zum 28. Mai der greise Bouvard de Fourqueux, dem Du Pont weitgehend die Feder führte, ohne allerdings den gegen beide gerichteten Intrigen gewachsen zu sein. Der Erzbischof von Toulouse, Loménie de Brienne, einst ebenfalls Parteigänger Turgots, ergriff als erster Minister schließlich die Führung der Geschäfte und leitete das Reformprogramm in gefälligere Bahnen, ohne zentrale Komponenten völlig aufzugeben. Als Erzbischof, der das Ministeramt weitgehend der Unterstützung der übrigen Kirchenvertreter verdankte, nahm er allerdings von der Idee des allgemeinen *impôt territorial* Abstand und fand sich lediglich zur Umwandlung der *corvée* in eine Geldleistung und zur Freigabe des Getreidehandels innerhalb Frankreichs bereit<sup>85</sup>. Weitgehend ohne Abstriche durchgesetzt wurde hingegen das Projekt der Errichtung der Provinzialversammlungen, wobei die politischen Auswirkungen dieser Reform jedoch den Absichten des Königtums teilweise zuwider liefen. Gerade die in den neu geschaffenen Versammlungen stattfindende Ausweitung parlamentarischer Debatten auf ganz unterschiedliche Bereiche des politischen Lebens, die mit ihr einhergehende Einübung öffentlicher Problematisierung der Gesetzgebung und die Herausbildung eines politisch erfahrenen Reformpersonals lieferten wichtige Voraussetzungen für die Entfaltung der revolutionären Dynamik, die sich ab dem Frühjahr 1789 endgültig Bahn brach<sup>86</sup>.

Nach der Auflösung der Notabelversammlung kehrte Gérard nach Straßburg zurück, während der Widerstand der Parlamente in der *révolte nobiliaire* nationale Ausmaße annahm. Mit dem Senat der Stadt nahm er im folgenden Jahr an der Versammlung des elsässischen Adels teil, um die Deputierten für die inzwischen nach Versailles einberufene Assemblée des états généraux zu bestimmen. Als Abgeordneter der zweiten Notabelversammlung stimmte er Ende 1788 zugleich für die Verdopplung der Vertreter des *tiers état*<sup>87</sup>. Seine schwere Krankheit zwang ihn am 3. Juli 1789, wenige Tage vor der Erstürmung und Plünderung des Straßburger Rathauses<sup>88</sup>, zum Rücktritt von seinen Funktionen. Die revolutionären Unruhen erfassten weite Teile der Bürgerschaft und führten zur völligen Umgestaltung der Stadtverfassung, die das Amt des *prêteur royal* obsolet machte.

die freudige Nachricht von der Einrichtung der Provinzialversammlungen den Verehrerinnen des Ministers überbrachte, die sich aus persönlichen Gründen eher befremdet zeigten: *L'étonnement que causa cette espèce de victoire à madame de Chabannes, à madame de Laval, à madame de Robecq, à madame d'Harvelay, scandalisa singulièrement Dupont qui aimait M. de Calonne, à cause des assemblées provinciales, et qui ne savait pas que ces dames aimaient les assemblées provinciales à cause de M. de Calonne*, Emmanuel de WARESQUIEL (Hg.), *Mémoires du Prince de Talleyrand suivis de 135 lettres inédites du Prince de Talleyrand à la Duchesse de Bauffremont (1808–1838)*, Paris 2007, S. 182; vgl. WEULERSSE, *Physiocratie* (wie Anm. 65), S. 35.

85 Ibid., S. 36, mit der verhalten positiven Würdigung seiner Tätigkeit durch den Marquis de Mirabeau. Andere Anhänger physiokratischer Konzepte wie der Duc de Charost äußerten sich euphorischer, vgl. *ibid.*, S. 156.

86 Vgl. Rolf REICHARDT, *Das Blut der Freiheit. Französische Revolution und demokratische Kultur*, Frankfurt a. M. 21999, S. 114f.

87 EGRET, *Pré-Révolution* (wie Anm. 2), S. 344.

88 Am 21. Juli 1789, vgl. Roland OBERLÉ, *L'explosion révolutionnaire et ses conséquences (1789–1798)*, in: LIVET, RAPP (Hg.), *Strasbourg* (wie Anm. 15), S. 531–587, hier S. 539f.; SCHÖNPFUG, *Terreur* (wie Anm. 45), S. 31f.

Gérard, der in Straßburg nach seinem Amtsantritt vielfach »l'homme de Boston« genannt worden war, konnte die Revolution nach einem Wort Georges Livets nur noch in ihrer »amerikanischen« Phase beobachten<sup>89</sup>. Er starb am 16. April 1790 und sollte nicht mehr erleben, wie die Constituante weite Teile der Reformprojekte, deren Umsetzung auch durch den Widerstand der *révolte nobiliaire* verhindert worden war, gesetzlich verankerte. Erspart blieb ihm durch seinen vorzeitigen Tod andererseits das Schicksal zahlreicher Mitglieder der Notabelnversammlung, die im Zuge diverser Verfahren der Konventsregierung in unterschiedlichsten Rechtskontexten zum Tode verurteilt und hingerichtet wurden, wie – nach dem Königspaar – u. a. die Herzöge von Orléans, Châtelet und Mouchy (der erwähnte Philippe de Noailles) oder die Grafen Mailly, d'Estaing und Brienne. Die Divergenz der politischen Lebenswege der Notabeln von 1787, die zum Teil ins Londoner, Turiner und Koblenzer Exil und das Offizierskorps der Emigrantenarmee führten, zum Teil aber auch im aktiven Engagement für ein konstitutionelles Königtum oder die Republik ihre Fortsetzung fanden, spricht für die historische Bedeutung ihrer Zusammenkunft in Versailles, die den vielfältigen gesellschaftlichen Strömungen und Antagonismen des Ancien Régime am Vorabend der Revolution ein lebhaftes Forum bot, das in ganz Europa mit großem Interesse beobachtet wurde.

89 LIVET, *Institutions* (wie Anm. 15), S. 301.



VOLKER SELLIN

## DER TOD NAPOLEONS

Napoleon Bonaparte verschied am 5. Mai 1821 um 17.49 Uhr im Alter von noch nicht 52 Jahren im Hause Longwood auf Sankt Helena, einem Felseneiland im südlichen Atlantik<sup>1</sup>. Dorthin war er im Jahre 1815 auf Anordnung der britischen Regierung gebracht worden. Obwohl Napoleon die Schauplätze seines Wirkens fast sechs Jahre lang nicht mehr betreten hatte, wurde sein Tod in Europa als Epoche empfunden. Franz Grillparzer schrieb ein Trauergedicht, das von dem Bewusstsein zeugt, einer Generation von Epigonen anzugehören<sup>2</sup>. Die letzte Strophe lautet:

*Schlaf wohl! und Ruhe sei mit deinem Tod,  
Ob du die Ruhe gleich der Welt gebrochen;  
Hat doch ein Höherer bereits gesprochen:  
Von Anderm lebt der Mensch als nur von Brod,  
Das Große hast am Kleinen du gerochen,  
Und sühnend steh' auf deinem Leichenstein:  
Er war zu groß, weil seine Zeit zu klein!*<sup>3</sup>

Napoleon starb fern von seiner Familie. Seine Frau, die Kaiserin Marie Luise, und sein am 20. März 1810 geborener Sohn, der König von Rom, waren nicht bei ihm. Er hatte die beiden vor seinem Aufbruch von Paris zum Feldzug in Frankreich am 25. Januar 1814 zum letzten Mal gesehen<sup>4</sup>. Am 29. März 1814 war die als Regentin eingesetzte Kaiserin vor den herannahenden Armeen der Verbündeten mit der Regierung zuerst nach Rambouillet ausgewichen und kurz darauf nach Blois weitergezogen<sup>5</sup>. Während Napoleon in Fontainebleau seinen Aufbruch auf die Insel Elba vorbereitete, reiste Marie Luise auf Geheiß ihres Vaters, des Kaisers Franz von Österreich, mit ihrem Sohn nach Wien, wo sie am 21. Mai eintraf<sup>6</sup>. Weniger als ein halbes Jahr später warf sie sich Adam Adalbert Graf Neipperg in die Arme, der sie im Auftrag ihres Vaters als Beschützer und Aufpasser auf eine Reise nach Italien und

1 [Henri Gatiien] BERTRAND, Cahiers de Sainte-Hélène, Janvier-Mai 1821, hg. von Paul FLEURIOT DE LANGLE, Paris 1949, 5.5.1821, S. 195.

2 Vgl. dazu Barbara BESSLICH, Der deutsche Napoleon-Mythos. Literatur und Erinnerung 1800–1945, Darmstadt 2007, S. 137–148.

3 Franz GRILLPARZER, Napoleon. Geschrieben im Jahre 1821, in: DERS., Sämtliche Werke. Historisch-kritische Gesamtausgabe, hg. von August SAUER und Reinhold BACKMANN, Abt. 1, Bd. 10: Gedichte, Teil 1, Wien 1932, S. 61.

4 Irmgard SCHIEL, Marie Louise. Eine Habsburgerin für Napoleon, Stuttgart 1983, S. 211.

5 Ibid., S. 234–239.

6 Ibid., S. 266f.

durch die Schweiz begleitete, während der kleine Napoleon in Wien geblieben war<sup>7</sup>. Am 20. April 1816 nahm Marie Luise das Herzogtum Parma in Besitz, das ihr durch den Vertrag von Fontainebleau vom 11. April 1814 zugesprochen worden war<sup>8</sup>. Neipperg blieb an ihrer Seite. Im Jahre 1817 schenkte sie ihm eine Tochter, zwei Jahre später einen Sohn. Am 8. August 1821, drei Wochen, nachdem sie vom Tod Napoleons erfahren hatte, ließ sie sich in aller Stille mit Neipperg trauen<sup>9</sup>.

Napoleon hatte sich lange bemüht, wieder mit Marie Luise vereint zu werden. Am 4. Dezember 1814 beklagte er sich gegenüber dem Beauftragten der britischen Regierung auf Elba, Sir Neil Campbell, bitterlich über »die Schwäche und Unmenschlichkeit des Kaisers von Österreich, der ihm seine Frau und sein Kind vorenthalte«<sup>10</sup>. Wenige Tage nach der Rückkehr von Elba ersuchte er seinen Schwiegervater, die Kaiserin und seinen Sohn nach Straßburg bringen zu lassen<sup>11</sup>. Er liebte seinen Sohn über alles. Noch neun Tage vor seinem Tode machte er sich Gedanken über dessen Zukunft. »Er muss stets stolz darauf sein, als Franzose geboren zu sein; man kann nicht wissen, welches sein Schicksal sein wird; vielleicht wird er eines Tages über Frankreich herrschen; er darf daher nichts tun, was die Franzosen von ihm entfernen und gegen ihn aufbringen könnte. Es ist wichtig, dass er eine gute Erziehung erhält; [...] man muss sich bemühen, ihm die richtigen Vorstellungen von seinem Vater und den Ereignissen beizubringen; denn wahrscheinlich wird man versuchen, ihm ein falsches Bild zu vermitteln«<sup>12</sup>. In der Nacht vom 3. auf 4. Mai 1821 hatte der Kaiser, der kaum noch sprach, im Sterben gefragt, wie sein Sohn heiße; in der folgenden Nacht, der letzten vor seinem Tode, hatte er den Namen seines Sohnes ausgerufen; das war eines seiner letzten Worte<sup>13</sup>.

Am 6. Mai 1821 führte der aus Korsika stammende Arzt und Anatom Francesco Antommarchi in Anwesenheit von sieben britischen Ärzten eine Autopsie an dem Leichnam des Kaisers durch<sup>14</sup>. Dabei wurde ein vermutlich kanzeröses Magengeschwür festgestellt. Akut könnte sein Tod durch blutiges Erbrechen verursacht worden sein. Folgt man dem Rechtsmediziner Paul Fornès, so ist nicht bekannt, welche Folgen ein Magengeschwür haben konnte, das über viele Jahre hinweg nicht behandelt worden war<sup>15</sup>. Aufgrund der Autopsie galt 140 Jahre lang Magenkrebs als Ur-

7 Zu Neipperg vgl. *ibid.*, S. 274–278; zum Beginn der Affäre *ibid.*, S. 290.

8 *Ibid.*, S. 330; *Traité dit de Fontainebleau, conclu à Paris, le 11 avril 1814, entre l'empereur Napoléon, l'Autriche, la Prusse et la Russie*, Art. 5, in: M. CAPEFIGUE (Hg.), *Le congrès de Vienne et les traités de 1815*, Bd. 1, Paris 1863, S. 149.

9 SCHIEL, Marie Louise (wie Anm. 4), S. 337–339. Napoleon war über die Beziehungen seiner Frau zu Neipperg offenbar schon auf Elba unterrichtet; vgl. Paul GRUYER, *Napoléon. Roi de l'île d'Elbe*, Paris 1906, S. 255; vgl. ebenso: [Gaspard] GOURGAUD, *Sainte-Hélène. Journal inédit de 1815 à 1818*, Bd. 2, Paris o. J., 9.7.1817, S. 195: *On blâme la conduite de l'Impératrice, qui s'amuse avec M. de Neipperg, tandis que l'Empereur est ici! Est-il joli homme, au moins, ce Neipperg?*

10 Sir Neil CAMPBELL, *Napoleon on Elba. Diary of an Eyewitness to Exile*, hg. von Jonathan NORTH, *Welwyn Garden City* 2004, S. 147.

11 Napoléon an Franz I., Kaiser von Österreich, 1.4.1815, in: NAPOLÉON I<sup>ER</sup>, *Correspondance*, Bd. 28, Paris 1869, Nr. 21.753, S. 60f.

12 BERTRAND, *Cahiers* (wie Anm. 1), 26.4.1821, S. 168f.; vgl. auch *ibid.*, 24.4.1821, S. 159.

13 *Ibid.*, 3.5.1815, S. 192; 5.5.1815, S. 195.

14 L'autopsie de Napoléon d'après les mémoires du docteur Antommarchi, in: Jean-François LEMAIRE u. a., *Autour de »L'empoisonnement« de Napoléon*, Paris 2001, S. 107–110.

15 *Questions complémentaires au docteur Paul Fornès*, *ibid.*, S. 64.

che für den Tod Napoleons. Zweifel an diesem Befund äußerte erst im Jahre 1961 der Göteborger Zahnarzt und Stomatologe Sten Forshufvud in einem Aufsatz in der Zeitschrift »Nature« und in einem gleichzeitig veröffentlichten Buch, das in der deutschen Fassung von 1962 den Titel trägt »Mord an Napoleon?« Forshufvud behauptete in diesen Schriften, der Kaiser habe an einer chronischen Arsenvergiftung gelitten<sup>16</sup>. Auf diesen Gedanken hatte ihn die Lektüre der Memoiren von Louis Marchand gebracht, dem Kammerdiener Napoleons, in denen das körperliche Befinden und die Beschwerden Napoleons einen breiten Raum einnehmen. In den Berichten Marchands und anderer Beobachter auf Sankt Helena glaubte Forshufvud in annähernder Vollständigkeit die charakteristischen Symptome gefunden zu haben, die durch die langjährige Zufuhr von geringen Dosen von Arsen hervorgerufen werden. Der zweite Band der Memoiren Marchands, in denen die Jahre auf Sankt Helena behandelt werden, war im Jahre 1955 veröffentlicht worden<sup>17</sup>. Zur Bestätigung seiner Vermutung ließ Forshufvud 1959 an der Universität Glasgow angeblich von Napoleon stammende Haare analysieren. Dabei wurde in der Tat ein überhöhter Arsengehalt festgestellt. Jean-François Lemaire hat darauf aufmerksam gemacht, dass nicht allein die Lektüre der Aufzeichnungen Marchands, sondern auch ein aktuelles Ereignis der schwedischen Tagespolitik Forshufvud auf den Gedanken gebracht haben könnte, dass auf Sankt Helena Gift im Spiel gewesen sei. Im Januar 1958 wurde auf Veranlassung von König Gustav VI. Adolph der in der Kathedrale von Västerås ruhende Leichnam des 1577 im Gefängnis verstorbenen Königs Erik XIV. exhumiert. Gustav VI. Adolph, Liebhaber-Archäologe, wollte dem lange gehegten Verdacht auf den Grund gehen, sein Vorgänger aus dem 16. Jahrhundert sei vergiftet worden. Die gerichtsmedizinische Untersuchung bestätigte in der Tat einen überhöhten Arsengehalt im Körper des Toten<sup>18</sup>.

Forshufvud ist 1985 gestorben. Seine Thesen sind vor allem von zwei Autoren aufgegriffen worden: dem Kanadier Ben Weider und dem Franzosen René Maury. Ben Weider ist im Hauptberuf Geschäftsmann in der Sportartikel- und Fitnessbranche. Zugleich ist er Mitgründer und war bis Oktober 2006 Vorsitzender der International Federation of Bodybuilders. Im Jahre 1995 rief Weider eine International Napoleonic Society ins Leben, der er ebenfalls präsidiert. René Maury ist Emeritus der Wirtschaftswissenschaften an der Universität Montpellier I. Ben Weider und René Maury haben mehrere Bücher über den Tod Napoleons veröffentlicht, zum Teil im Zusammenwirken mit anderen Autoren. Ko-Autor des letzten Buches zum Thema von Maury ist François de Candé-Montholon, ein Nachfahre des Gene-

16 Sten FORSHUFVUD, Hamilton SMITH, Anders WASSÉN, Arsenic content of Napoleon I's hair probably taken immediately after his death, in: *Nature* 192 (1961, October 14), S. 103–105; Sten FORSHUFVUD, *Mord an Napoleon?*, Düsseldorf, Wien 1962, S. 87, 205 u. ö.; die deutsche Ausgabe war die Übersetzung einer inzwischen abgeänderten französischen Version unter dem Titel: *Napoléon a-t-il été empoisonné?*, Paris 1962.

17 Louis MARCHAND, *Mémoires*, hg. von Jean BOURGUIGNON und Henry LACHOUQUE, Bd. 2: *Sainte-Hélène*, Paris 1955.

18 Jean-François LEMAIRE, La mort de Napoléon. Faits, hypothèses, fantasmes, in: DERS. u. a., *Autour de »L'empoisonnement« de Napoléon (wie Anm. 14)*, S. 45; Vergiftete Erbsensuppe für König Erik XIV.?, in: *FAZ*, 22.1.1958, S. 6; K. H. NEEB, Kleine Gehalte an Arsen in biologischen Materialien, in: *Fresenius' Zeitschrift für analytische Chemie* 201, Heft 1 (1964), S. 400.

rals Montholon, der zu der kleinen Gruppe derer gehörte, die Napoleon nach Sankt Helena begleitet hatten<sup>19</sup>.

Keiner der drei Autoren zweifelt daran, dass die mittlerweile von verschiedenen Laboratorien untersuchten Haare tatsächlich von Napoleon stammen und dass die von Louis Marchand und anderen beschriebenen Beschwerden des Kaisers als Symptome einer chronischen Arsenvergiftung angesehen werden müssen. Sie sind sich aber auch sicher, dass diese Vergiftung nicht akzidentieller Natur, sondern auf menschlichen Vorsatz zurückzuführen sei. Schon Forshufvud hatte geschrieben: »Napoleon ist ermordet worden, das kann kaum bezweifelt werden«<sup>20</sup>. Sie gehen noch weiter. Sie sind überzeugt, dass sie den Mörder kennen. Alle drei halten den General Charles Tristan Graf Montholon für den Täter. Wenn man den Anschlag auf das Leben Napoleons für erwiesen hält, bietet sich ein solcher Verdacht fast zwangsläufig an, da der Täter über Jahre hinweg eng mit Napoleon zusammengelebt haben muss, um ihm regelmäßig eine geringe Dosis des Gifts verabreichen zu können. Diese Bedingung erfüllt unter den Begleitern des Kaisers auf St. Helena außer dem Kammerdiener Marchand, an dessen unverbrüchlicher Treue zu seinem Herrn bisher niemand gezweifelt hat, nur Montholon<sup>21</sup>. Las Cases, der Autor des *Mémoriaux* von Saint-Hélène, verließ die Insel bereits Ende 1816, General Gourgaud Anfang 1818 und Madame Montholon im Juli 1819. General Bertrand dagegen wohnte von Anfang an in einigen Kilometern Entfernung von Napoleons Unterkunft in Longwood House.

René Maury nennt die Tat, deren er Montholon bezichtigt, in seinem ersten Buch das »vielleicht größte kriminelle Meisterwerk aller Zeiten«<sup>22</sup>. In der Frage der Motive sind sich die drei Autoren allerdings nicht einig, und Maury allein hat nacheinander sogar drei verschiedene Antworten auf diese Frage angeboten. Für Forshufvud steht Montholon am Ende einer Auftragskette, die vom Grafen von Artois, dem Bruder und späteren Nachfolger Ludwigs XVIII., über Talleyrand und den Herzog von Richelieu bis zum französischen Kommissar auf St. Helena, dem Marquis de Montchenu, und von da zum eigentlichen Täter reicht. Auch Ben Weider sieht in Montholon einen Auftragsmörder, glaubt jedoch, er habe gleichzeitig für die britische Regierung und für den Grafen von Artois gearbeitet<sup>23</sup>. Artois sei bereits seit dem Jahr 1800 von der fixen Idee besessen gewesen, Napoleon zu ermorden<sup>24</sup>. Die britische

19 Vgl. u. a. Ben WEIDER, David HAPGOOD, *The Murder of Napoleon*, London 1982; Ben WEIDER, *Napoléon est-il mort empoisonné?*, Paris 1999; René MAURY, *L'assassin de Napoléon ou le mystère de Sainte-Hélène*, Paris 1994, deutsche Ausgabe unter dem Titel: *Napoleon wurde ermordet. Das Geheimnis von Sankt-Helena*, Stuttgart 1996; DERS., *Albine, le dernier amour de Napoléon*, Paris 1998; DERS., François de CANDÉ-MONTHOLON, *L'énigme Napoléon résolue. L'extraordinaire découverte des documents Montholon*, Paris 2000.

20 FORSHUFVUD, *Mord an Napoleon?* (wie Anm. 16), S. 239.

21 Charakteristisch für die Beweisführung: MAURY, *Napoleon wurde ermordet* (wie Anm. 19), S. 291: »Kurz und gut, wenn Montholon nicht der Schuldige ist, kann niemand anderer es sein. Doch da Napoleon nun einmal unzweifelhaft ermordet worden ist, muss es einen Mörder geben!«

22 MAURY, *Napoleon wurde ermordet* (wie Anm. 19), S. 11; vgl. auch *ibid.*, S. 66: »das perfekte Verbrechen aller Zeiten«.

23 WEIDER, *Napoléon est-il mort empoisonné?* (wie Anm. 19), S. 15.

24 *Ibid.*, S. 49.

Regierung dagegen habe verhindern wollen, dass Napoleon ein weiteres Mal nach Frankreich zurückkehre; außerdem seien ihr die Kosten der Internierung und Bewachung Napoleons auf die Dauer zu hoch geworden<sup>25</sup>. René Maury hält Montholon für einen Täter aus eigenem Antrieb, allerdings aus jeweils unterschiedlichen Motiven. In seinem ersten Buch von 1994 – »L'assassin de Napoléon ou le mystère de Sainte-Hélène« – hält er Habgier für das Motiv. Er vermutet, Montholon habe es darauf abgesehen gehabt, in Napoleons Testament für seine Dienste belohnt zu werden. Durch die Verabreichung des Gifts habe er den Eintritt des Erbfalls beschleunigen wollen<sup>26</sup>. Tatsächlich hat Napoleon im April 1821, nur wenige Wochen vor seinem Tode, sein Testament von 1816 geändert und Montholon einen beträchtlichen Teil seines Vermögens vermacht<sup>27</sup>. Seine Frau Albine, mit der Napoleon ein Verhältnis eingegangen war, wird von Maury der Mitwisser- und Komplizenschaft, ja der Anstiftung, verdächtigt<sup>28</sup>. In seinem zweiten Buch von 1998 – »Albine. Le dernier amour de Napoléon« – wird Eifersucht zum wesentlichen Motiv erklärt. Montholon habe ohne Wissen seiner Frau gehandelt mit dem Ziel, Napoleon so krank zu machen, dass der Gouverneur ihn zur medizinischen Behandlung nach Europa zurückschicken müsste. Damit wäre auch für seine Begleiter der Aufenthalt auf Sankt Helena beendet gewesen, und das hätte zwangsläufig die Trennung Albines von Napoleon zur Folge gehabt<sup>29</sup>. Maury stützte diese These auf eine Sammlung von Briefen und anderen Dokumenten, die der genannte Nachfahre Montholons, François de Candé-Montholon, im Sommer 1984 auf einem Speicher gefunden, Maury jedoch erst im Frühjahr 1997 zugänglich gemacht hat<sup>30</sup>. Dieselben bisher unveröffentlichten Quellen liegen auch Maurys zusammen mit Candé-Montholon gemeinsam verantworteten, dritten und letzten Werk – »L'énigme Napoléon résolue« – aus dem Jahre 2000 zugrunde, in dem die Sehnsucht nach Albine zum entscheidenden Motiv Montholons erklärt wird. Maury führt zunächst wie in seinem vorhergehenden Buch aus, Montholon habe Napoleon eine chronische Arsenvergiftung beigebracht, um dessen Gesundheitszustand künstlich so weit zu verschlechtern, dass der britische Gouverneur Sir Hudson Lowe und die Regierung in London sich gezwungen sähen, ihn nach Europa zurückzuschaffen, um ihm dort eine angemessene medizinische Betreuung widerfahren zu lassen. Auch nach dieser Deutung soll Montholon Napoleons Rückkehr herbeigewünscht haben, weil damit seine Aufgabe in Longwood gleichfalls beendet und er wieder mit seiner Frau vereint gewesen wäre, die Sankt Helena am 2. Juli 1819 zusammen mit ihren drei Kindern wegen einer

25 Ibid., S. 99, 104.

26 MAURY, Napoleon wurde ermordet (wie Anm. 19), S. 92f.

27 Jacques MACÉ, Dictionnaire historique de Sainte-Hélène. Chronologique, biographique et thématique, Paris 2004, S. 428, 433.

28 MAURY, Napoleon wurde ermordet (wie Anm. 19), S. 291; vgl. auch S. 152, 110–112; die am 26. Januar 1818 geborene Tochter Albines mit Namen Josephine soll Napoleon auffallend ähnlich gesehen haben. Nach dem Tod Napoleons trennten sich die Eheleute Montholon voneinander.

29 MAURY, Albine (wie Anm. 19), S. 192, 199f.

30 François de MONTHOLON-CANDÉ, Préface zu MAURY, Albine (wie Anm. 19), S. 11f.; DERS., Avant-propos, in: MAURY, CANDÉ-MONTHOLON, L'énigme Napoléon résolue (wie Anm. 19), S. 9–13.

Erkrankung hatte verlassen müssen<sup>31</sup>. Dass Montholon das Gift nur in ganz geringen Dosen über einen langen Zeitraum hinweg verabreicht habe, erklärt Maury im Unterschied zu seinem ersten Buch damit, dass er gar nicht die Absicht gehabt habe, den Kaiser zu töten<sup>32</sup>. Damit wendet er sich zugleich gegen die Behauptungen Forshufvuds und Weiders, wonach Napoleon aus politischen Gründen ermordet worden sei. Sein Tod sei auch nicht unmittelbar infolge der Arsenvergiftung eingetreten, sondern weil ihm am 3. Mai von seinen britischen Ärzten eine weit überhöhte Dosis des quecksilberhaltigen Abführmittels Kalomel verabreicht worden sei. Dieses Mittel sei zwar an sich selbst harmlos, aber im Zusammenwirken mit dem regelmäßig zugeführten Arsen habe es eine todbringende Reaktion ausgelöst<sup>33</sup>.

Der französische Historiker Jacques Macé hat für Forshufvud und seine Fortsetzer die Bezeichnung *empoisonnistes* geprägt<sup>34</sup>. Das nicht übersetzbare Wort bedeutet so viel wie »Anhänger der Vergiftungsthese«. In mehreren naturwissenschaftlichen und medizinischen Arbeiten der letzten Jahre sind erhebliche Bedenken gegen die Behauptungen der *empoisonnistes* vorgebracht worden. Die vorgebrachten Zweifel betreffen die Echtheit der untersuchten Haare, die Schwierigkeit, bei der Analyse von Haaren die Spuren von eingenommenem Arsen von den Spuren von äußerlich angelagertem Arsen aus Konservierungsmitteln, Puder und anderen Chemikalien zu unterscheiden, die unzureichend geprüfte Möglichkeit einer Vergiftung durch Tapetenfarben, Genussmittel, Medikamente, Trinkwasser, Kohlenfeuer und anderes mehr und in diesem Zusammenhang bis vor kurzem fast durchweg auch das Fehlen zeitgenössischer Kontrollpersonen. Wie die Kanadier Hindmarsh und Corso außerdem hervorheben, berichten die Begleiter Napoleons von einer Reihe von Symptomen nichts, die bei einer chronischen Arsenvergiftung zu erwarten gewesen wären, nämlich Gewichtsverlust sowie bestimmte dermatologische und neurologische Veränderungen<sup>35</sup>. Lin, Alber und Henkelmann haben im Jahre 2004 auch in Haaren Napo-

31 MAURY, CANDÉ-MONTHOLON, L'énigme Napoléon résolue (wie Anm. 19), S. 128: »En dégradant imperceptiblement la santé de Napoléon à son insu, Montholon espère obtenir leur rapatriement à tous«; MARCHAND, Mémoires, Bd. 2 (wie Anm. 17), S. 212f., berichtet, Albine de Montholon habe abreisen müssen, weil sie ernstlich erkrankt sei und der Arzt Dr. Verling erklärt habe, dass sie bei dem auf St. Helena herrschenden Klima nicht wieder gesund werden könne.

32 So schon in: MAURY, Albine (wie Anm. 19), S. 200; vgl. MAURY, CANDÉ-MONTHOLON, L'énigme Napoléon résolue (wie Anm. 19), S. 125: »Il n'a pas empoisonné pour tuer mais pour partir, pour rejoindre au plus tôt la femme qu'il aime«.

33 MAURY, CANDÉ-MONTHOLON, L'énigme Napoléon résolue (wie Anm. 19), S. 147.

34 Vgl. Thierry LENTZ, L'intime conviction ou la méthode?, in: LEMAIRE u. a., Autour de »L'empoisonnement« de Napoléon (wie Anm. 14), S. 73, Anm. 2.

35 J. Thomas HINDMARSH, Philip F. CORSO, The Death of Napoleon Bonaparte: A Critical Review of the Cause, in: Journal of the History of Medicine 53 (1998), S. 207–209; vgl. *ibid.*, S. 208: »The most prominent dermatologic feature of chronic arsenic poisoning is also constant: raindrop pigmentation of the skin, particularly around the axillae, groins, temples, eyes, neck, and nipples, although it may also extend over the shoulders and chest anteriorly and posteriorly«. Im Autopsiebericht Francesco Antommarchis in: LEMAIRE u. a., Autour de »L'empoisonnement« de Napoléon (wie Anm. 14), S. 107–110, fehlen in der Tat Feststellungen über pathologische Veränderungen der Haut, obwohl nach heutiger medizinischer Erkenntnis »Hautveränderungen [...] die ersten und die häufigsten Zeichen der chronischen Arsenvergiftung« darstellen; so E. G. JUNG, E. BOHNERT, Die chronische Arsenvergiftung, in: Klaus PÜSCHEL (Hg.), Rechtsmedizin und Grenzgebiete. Festschrift zum 60. Geburtstag von Werner Janssen, Bremen 1985, S. 39.

leons aus dem Jahre 1814 einen überhöhten Arsengehalt festgestellt, ein Ergebnis, das neuerdings durch die an der Universität Pavia durchgeführten Untersuchungen von Adalberto Piazzoli und anderen bestätigt wurde. Die Gruppe um Clemenza, Piazzoli und andere hat erstmalig zeitgenössische Kontrollpersonen aus der Familie Napoleons einbezogen. Durch einen Vergleich der Haare aus Sankt Helena mit Haaren Napoleons im Kindesalter und während seines Exils auf Elba im Jahre 1814 mit Haaren des Königs von Rom aus mehreren Jahren zwischen 1812 und 1826 und mit Haaren der Kaiserin Josephine, die ihr unmittelbar nach ihrem Tod im Jahre 1814 abgeschnitten worden waren, haben die beteiligten Wissenschaftler – Physiker, Chemiker und Toxikologen – dank verfeinerter Untersuchungsmethoden den Nachweis erbracht, dass die Generation um 1800 generell einer höheren Belastung mit Arsen ausgesetzt war als die heutige und dass der festgestellte Arsengehalt in den Haaren Napoleons daher die Annahme eines Verbrechens auf keinen Fall rechtfertigt<sup>36</sup>. Umgekehrt haben Lugli, Kopp Lugli und Horcic im Jahre 2005 aufgrund einer Kalkulation der Gewichtsabnahme Napoleons in seinem letzten Lebensjahr die traditionelle Vermutung erhärtet, dass Napoleon an Magenkrebs gestorben sei<sup>37</sup>.

Die professionelle Geschichtswissenschaft hat die Giftmordthese bis vor wenigen Jahren weitgehend totgeschwiegen. Noch in der im Jahre 2005 erschienenen Biographie Napoleons von Johannes Willms findet sich kein Wort darüber<sup>38</sup>. Auch in Willms' Buch »Napoleon. Verbannung und Verklärung« von 2000, dessen erste hundert Seiten dem Aufenthalt des Kaisers auf Sankt Helena gewidmet sind, wird der Verdacht Forshufvuds und der anderen *empoisonnistes* nicht erwähnt<sup>39</sup>. Ebenso fehlt auch in der letzten Auflage von Jean Tulards klassischer Biographie »Napoléon ou le mythe du sauveur« von 1987 jeglicher Hinweis auf die Debatte. Keiner der *empoisonnistes* findet sich im Literaturverzeichnis des 2004 erschienenen Buchs des Amerikaners Stuart Semmel, »Napoleon and the British«, obwohl Ben Weider die britische Regierung ebenso entschieden für den Tod Napoleons verantwortlich macht, wie René Maury sie von jeder Schuld freispricht<sup>40</sup>. Diskutiert, wenn auch entschieden bezweifelt, wird die Vergiftungsthese dagegen von dem britischen Historiker Frank Giles in seinem 2001 erschienenen Buch »Napoleon Bonaparte: England's Prisoner«<sup>41</sup>. Als erster französischer Historiker hat Jacques Macé sich im Jahre 2000 gegen

36 Xilei LIN, D. ALBER, R. HENKELMANN, Elemental contents in Napoleon's hair cut before and after his death: did Napoleon die of arsenic poisoning?, in: *Anal Bioanal Chem* 379 (2004), S. 218–220; Massimo CLEMENZA et al., Misura con attivazione neutronica sulla presenza di arsenico nei capelli di Napoleone Bonaparte e di suoi famigliari, in: *Il Nuovo Saggiatore. Bollettino della Società Italiana di Fisica* 24 1/2 (2008), S. 19–30.

37 A. LUGLI, A. KOPP LUGLI, M. HORCIC, Napoleon's autopsy: New perspectives, in: *Human Pathology* 36 (2005), S. 320–324. Aufgrund des Vergleichs von zwölf Paar von Napoleon zwischen 1800 und 1821 getragenen Hosen sind die Autoren zu dem Ergebnis gelangt, dass sein Gewicht bis zum Jahre 1820 zwar von 67 auf 90 Kilogramm zugenommen, dass es jedoch in seinem letzten Lebensjahr wieder um 11 auf 79 Kilogramm abgenommen habe.

38 Johannes WILLMS, *Napoleon. Eine Biographie*, München 2005.

39 Vgl. DERS., *Napoleon. Verbannung und Verklärung*, München 2000, S. 113–116.

40 Vgl. Stuart SEMMEL, *Napoleon and the British*, New Haven and London 2004, S. 335–342; MAURY, CANDÉ-MONTHOLON, *L'énigme Napoléon résolue* (wie Anm. 19), S. 188: »Il faut donc rejeter catégoriquement la culpabilité des Anglais dans la mort de Napoléon«.

41 Frank GILES, *Napoleon Bonaparte: England's Prisoner*, London 2001, S. 111f.

die Thesen Forshufvuds und seiner Nachfolger gewandt. Er schrieb ein ganzes Buch, um die »Ehre« des Generals von Montholon wiederherzustellen. Im ersten Teil wird die Lebensgeschichte Montholons und seiner Frau Albine nach den Akten rekonstruiert; besonders eingehend werden die Lebensumstände auf Sankt Helena und die Beziehungen des Ehepaars zu Napoleon dargestellt; im zweiten Teil widerlegt Macé mit überzeugenden Argumenten die Hauptthesen der *empoisonnistes*<sup>42</sup>. Ein eingehender, die historischen wie die medizinischen Fragen gleichermaßen berücksichtigender Beitrag zur Diskussion wurde ein Jahr später von Jean-François Lemaire, Paul Fornès, Pascal Kintz und Thierry Lentz vorgelegt. Unter dem Titel »Autour de l'empoisonnement de Napoléon« enthüllen die Autoren – Gerichtsmediziner, Toxikologen und Historiker – aus unterschiedlichen Blickwinkeln die Fragwürdigkeit der Positionen der *empoisonnistes*<sup>43</sup>.

Die Zurückhaltung der Geschichtswissenschaft dürfte vor allem zwei Gründe haben. Zum einen erscheint die Beweisführung der *empoisonnistes* vielfach so wenig schlüssig, dass der Gedanke naheliegt, eine ausdrückliche Widerlegung ihrer Thesen erübrige sich. Zum andern zweifeln viele Historiker offensichtlich an der Relevanz der Frage nach den Ursachen von Napoleons Tod.

Dass alle drei *empoisonnistes* in der Historie Autodidakten sind, spricht noch nicht gegen ihre Thesen. Es fällt jedoch auf, dass sie von einem geradezu missionarischen Eifer und einer völlig unkritischen Bewunderung für Napoleon besessen sind. Forshufvud wollte im Namen des Kaisers einen Prozess eröffnen, um die Mörder namhaft zu machen<sup>44</sup>, und René Maury hat seinem ersten Buch die Erklärung vorangestellt, es sei geschrieben worden, »um den Kaiser Napoleon zu rächen, der mehr als irgendetwas anderer für den Ruhm der französischen Waffen getan« habe<sup>45</sup>. Zugleich haben die *empoisonnistes* zum Teil unorthodoxe Vorstellungen davon, wie in der Geschichtswissenschaft Aussagen bewiesen werden. So hat Ben Weider die Leser seines Buches von 1999 aufgefordert, mit Hilfe eines beigegebenen Stimmzettels über seine Thesen abzustimmen. Angeblich haben 95% sich für die Vergiftungsthese ausgesprochen<sup>46</sup>. Die *empoisonnistes* geizen mit Nachweisen. Sie zitieren häufig aus den Quellen, geben jedoch kaum je die Herkunft der Zitate an. In René Maurys zweitem Buch – »Albine. Le dernier amour de Napoléon« – werden nicht nur keine Aussage und kein Zitat belegt; es gibt auch kein Literaturverzeichnis, und die zahlreichen Dialoge sind, wie der Autor immerhin bekennt, frei erfunden. Maury nennt das Werk eine »biographie romancée«<sup>47</sup>. In der Interpretation von Vorgängen und von Dokumenten

42 Jacques MACÉ, *L'honneur retrouvé du général de Montholon de Napoléon I<sup>er</sup> à Napoléon III*, Paris 2000; vgl. DERS., *Le général Montholon. Un fidèle bonapartiste, de Sainte-Hélène au fort de Ham, conférence prononcée le 22 septembre 2001 au Musée de l'Armée à Paris*, in: <http://ame-liefr.club.fr/Montholon.html> [zuletzt aufgerufen am 14.4.2008]; vgl. ferner DERS., *Napoléon n'a pas été assassiné. Point final...?*, in: *Revue du Souvenir napoléonien*, n° 443, oct.-nov. 2002, S. 17–21.

43 LEMAIRE u. a., *Autour de »L'empoisonnement« de Napoléon* (wie Anm. 14).

44 FORSHUFVUD, *Mord an Napoleon?* (wie Anm. 16), S. 22.

45 MAURY, *Napoleon wurde ermordet* (wie Anm. 19), S. 5.

46 Émile René GUEGUEN, *Napoléon a été assassiné. Acte d'accusation contre le comte d'Artois et les ministres anglais*, <http://www.napoleonicsociety.com/french/ActeAccusation.htm> [zuletzt aufgerufen am 14.4.2008], S. 2.

47 MAURY, *Albine* (wie Anm. 19), S. 18.

überschreiten die *empoisonnistes* immer wieder die Grenzen zur reinen Spekulation, während sie gleichzeitig darauf verzichtet haben, ihre Hypothesen in den Archiven zu überprüfen. Weder Sten Forshufvud noch Ben Weider haben auch nur einen einzigen Beleg für ihre Behauptung vorweisen können, Montholon sei vom Grafen von Artois als Mörder gedungen geworden<sup>48</sup>. Ein Mittel, mit dem René Maury mit Vorliebe arbeitet, ist die Insinuation. Er stellt Hypothesen auf und erklärt sodann, sie seien nicht mit letzter Sicherheit zu beweisen. Dennoch wiederholt er sie immer wieder, indem er zugleich die Argumente sammelt, die für sie sprechen könnten, so dass der ungeübte Leser sich am Ende des Eindrucks kaum erwehren kann, der Beweis sei erbracht<sup>49</sup>. Charakteristisch für dieses Verfahren ist die Präsentation von Thesen in Frageform. Auf diese Weise lässt sich noch die abwegigste Interpretation einer Aussage als Erkenntnis präsentieren: Am 2. Oktober 1819 soll Montholon seiner Frau geschrieben haben: *Ce que je te répète, mon Albine, ce que je te répéterai toujours c'est que mon unique pensée est de te rejoindre, que c'est vers ce but que se dirigent toutes mes actions*. Maury macht aus diesem unverfänglichen Satz, in dem Montholon nichts anderes sagte, als dass er alle nur denkbaren Anstrengungen unternehme, um wieder mit Albine vereint zu werden, ein – wiederum nur suggeriertes – Eingeständnis der Tat, indem er schreibt: »À quelles ›actions‹ fait-il donc allusion? Sinon à l'arsenic dont il ne lui parlera jamais?«<sup>50</sup>

Als Montholon im Jahre 1840 wegen Beteiligung an dem Putschversuch des Louis-Napoléon Bonaparte bei Boulogne zu zwanzig Jahren Haft und zur Aberkennung aller Titel, Grade und Auszeichnungen verurteilt worden war, schrieb er an seine Mutter: »Welch schreckliche Strafe, und mein Verbrechen, ich wiederhole es, besteht darin, dass ich ein Opfer des Schicksals geworden bin!«<sup>51</sup> Maury interpretiert diese Aussage als Geständnis Montholons, dass er Napoleon Gift gegeben habe, obwohl nicht ein einziges Wort in dem Brief auf Sankt Helena verweist und kein überzeugender Grund zu erkennen ist, warum man daran zweifeln sollte, dass Montholon sich an dieser Stelle auf den gescheiterten Putschversuch und das infolgedessen gegen ihn verhängte Urteil bezieht.

Alle *empoisonnistes* messen den Berichten über das körperliche Befinden Napoleons entscheidende Bedeutung für ihre Thesen zu. Sie sind untereinander aber gar nicht darüber einig, wann sich die ersten Vergiftungssymptome gezeigt haben sollen. Forshufvud und Ben Weider behaupten, die Folgen der Vergiftung seien bereits im Mai 1816 erkennbar geworden<sup>52</sup>. Dagegen will René Maury die »ausschlaggebenden

48 Vgl. Thierry LENTZ, *L'intime conviction ou la méthode?*, in: LEMAIRE u. a., *Autour de »L'empoisonnement« de Napoléon* (wie Anm. 14), S. 80.

49 Ein Beispiel für dieses Verfahren ist die Annahme, Albine Montholon sei an dem Verbrechen ihres Mannes beteiligt gewesen. Es handle sich dabei um »eine Hypothese von hoher Wahrscheinlichkeit, aber keineswegs um eine gesicherte historische Tatsache«; seines »Erachtens« sei »nicht daran zu zweifeln, dass der Gedanke an dieses Verbrechen zuerst von Albine ausgegangen ist«; »der Giftmord« stelle »nach Ansicht der bedeutendsten Kriminologen ein *crime féminin* par excellence dar«; vgl. MAURY, *Napoleon wurde ermordet* (wie Anm. 19), S. 291, 114.

50 MAURY, *CANDÉ-MONTHOLON, L'énigme Napoléon résolue* (wie Anm. 19), S. 141.

51 Zit. nach: *ibid.*, S. 176.

52 FORSHUFVUD, *Mord an Napoleon?* (wie Anm. 16), S. 108; WEIDER, *Napoléon est-il mort empoisonné?* (wie Anm. 19), S. 80.

Symptome der Vergiftung« erst seit »Ende 1817, Anfang 1818« erkennen<sup>53</sup>. Weil er in seinem dritten Buch jedoch die These vertritt, dass Montholon Napoleon das Arsen aus Sehnsucht nach seiner in Europa weilenden Frau verabreicht habe, dürfte er, um nicht mit sich selbst in Widerspruch zu geraten, in Wirklichkeit nicht annehmen, dass Napoleon schon vor deren Abreise aus Sankt Helena, also vor dem 2. Juli 1819, Gift bekommen habe.

Noch ein weiterer Widerspruch findet sich bei Maury. In seinem ersten Buch hatte er Montholons Bereitschaft zur Tat unter anderem damit erklärt, dass dieser ein »Aristokrat« gewesen sei, wenn auch ein »heruntergekommener«. Als Aristokrat, dessen Familie der Monarchie seit Dutzenden von Generationen gedient habe, sei ihm Napoleon als »die Verkörperung des Bösen, das heisst der Revolution und der neuen Ordnung« und als »Emporkömmling« erschienen<sup>54</sup>. Man fragt sich unwillkürlich, wie sich eine solch elementare Anhänglichkeit an die Monarchie und die Verachtung für die Revolution und für die Familie Bonaparte damit zusammenreimen sollen, dass Montholon sich später, wie derselbe Maury einige Seiten zuvor berichtet hatte, an Louis-Napoléon Bonaparte anschloss und 1840 an dessen Landung und Putschversuch in Boulogne teilnahm<sup>55</sup>.

Die methodischen Unzulänglichkeiten und Widersprüche machen die *empoisonnistes* angreifbar. Einen schlüssigen Beweis für die These, Napoleon sei vergiftet worden, haben sie nicht erbringen können. Schon die Herkunft der untersuchten Haare vom Haupt Napoleons lässt sich nicht mit letzter Sicherheit erweisen<sup>56</sup>. Dass vom überhöhten Arsengehalt auf ein Verbrechen geschlossen wird, ist ein weiterer methodisch unzulässiger Schritt. Das deutsche Wort »Vergiftung« ist doppeldeutig. Im Französischen werden die beiden Bedeutungen mit zwei verschiedenen Ausdrücken wiedergegeben: *intoxication* und *empoisonnement*. Nur die *intoxication* – also der Umstand, dass in den untersuchten Haaren Arsen vorhanden ist – lässt sich beweisen, nicht aber der *empoisonnement*, die Verabreichung des Gifts in verbrecherischer Absicht.

Der zweite Grund, weshalb sich die Historiker bisher nur wenig mit der von Forshufvud angestoßenen Debatte auseinandergesetzt haben, könnte, wie bereits angedeutet, darin liegen, dass sie die Frage, woran Napoleon gestorben sei, nicht für sonderlich relevant halten. Im Unterschied zu anderen politischen Morden – man denke etwa an die Ermordung Colignys 1572 oder an das Attentat, dem Heinrich IV. 1610 zum Opfer fiel – ist nicht ohne weiteres zu erkennen, dass der Tod Napoleons irgendwelche Folgen für den weiteren Gang der Geschichte Frankreichs oder Europas gehabt hätte. Politisch, so scheint es, war Napoleon spätestens seit der Niederlage bei Waterloo tot. In seiner Abdankungserklärung vom 22. Juni 1815 hatte er verkün-

53 MAURY, CANDÉ-MONTHOLON, L'énigme Napoléon résolue (wie Anm. 19), S. 46; ebenso schon in: MAURY, Napoleon wurde ermordet (wie Anm. 19), S. 111.

54 MAURY, Napoleon wurde ermordet (wie Anm. 19), S. 291.

55 Ibid., S. 274f.

56 Vgl. Questions complémentaires au docteur Paul FURNÈS, in: LEMAIRE u. a., Autour de »L'empoisonnement« de Napoléon (wie Anm. 14), S. 64: »On ne pourra jamais savoir si les cheveux examinés jusqu'à présent sont bien ceux de Napoléon«; Pascal KINTZ, Détermination de l'arsenic dans les cheveux attribués à Napoléon, ibid., S. 70: »L'authentification des cheveux n'a pas été définitive«.

det: »Mein politisches Leben ist beendet«<sup>57</sup>. Am 20. Mai 1817 bemerkte er zu General Gourgaud: »Obwohl ich noch lange Jahre zu leben habe, bin ich doch tot«<sup>58</sup>. Wie der Vertreter der britischen Regierung auf Elba, Sir Neil Campbell, in seinem Tagebuch festhielt, hatte Napoleon sich allerdings auch zeit seines ersten Exils schon wiederholt für tot erklärt und hinterher doch noch einmal nach der Macht in Frankreich gegriffen<sup>59</sup>. Dennoch scheint er Sankt Helena je länger je mehr als die letzte Station seines Lebens begriffen zu haben. Nicht erst durch den Tod, der ihn dort am 5. Mai 1821 ereilte, sondern durch sein zweimaliges Scheitern an der militärischen Übermacht seiner Gegner, so könnte man sagen, waren seine Wirkungsmöglichkeiten zerstört worden.

Das ist allerdings eine Deutung, die sich erst im nachhinein treffen lässt. Zu seinen Lebzeiten hielt wenigstens die britische Regierung es nicht für ausgeschlossen, dass Napoleon noch einmal versuchen könnte, die Macht in Frankreich an sich zu reißen. Warum sonst begnügte sie sich nicht damit, ihn auf die abgelegene Insel im Südatlantik zu verbannen, sondern unterwarf ihn dort auch noch einer äußerst strengen und kleinlichen, um nicht zu sagen, lächerlichen, dazuhin höchst kostspieligen Überwachung? Es durfte kein Tag vergehen, an dem ein eigens dazu abgestellter Offizier nicht zweimal die Anwesenheit des Kaisers festgestellt hätte. Einen engen Bezirk um das Haus Longwood herum durfte Napoleon nur mit britischer Eskorte verlassen. Der gesamte Briefverkehr wurde kontrolliert. Der Hafen von Jamestown wurde ständig von britischen Kriegsschiffen überwacht. Trotz aller Sicherheitsvorkehrungen wurde die britische Regierung immer wieder von der panischen Furcht ergriffen, Napoleon könnte ihrer Obhut entfliehen – so im März 1819, als ein verdächtiges amerikanisches Schiff sich nicht aus den Gewässern um Sankt Helena vertreiben lassen wollte, oder im September 1820, als der Ausbruch der Revolution in Neapel und »der zweifelhafte Zustand Frankreichs« günstige Voraussetzungen für ein Eingreifen Napoleons in Europa zu bieten schienen<sup>60</sup>.

Immerhin scheint Napoleon wiederholt mit dem Gedanken einer Rückkehr nach Europa gespielt zu haben. So setzte er auf den Tod des englischen Prinzregenten. Ihm würde die Prinzessin Charlotte nachfolgen. »Sie wird mich zurückrufen«, meinte er am 21. Juni 1817, nicht ahnend, dass sie fünf Monate später knapp zweiundzwanzigjährig sterben sollte<sup>61</sup>. Auch Fluchtplänen scheint Napoleon von Zeit zu Zeit nach-

57 Déclaration au peuple français, 22.6.1815, in: NAPOLÉON I<sup>ER</sup>, Correspondance (wie Anm. 11), Nr. 22.063, S. 300.

58 GOURGAUD, Sainte-Hélène (wie Anm. 9), Bd. 2, S. 85.

59 CAMPBELL, Napoleon on Elba (wie Anm. 10), S. 65, 78, 125, 139.

60 William FORSYTH, History of the Captivity of Napoleon at St. Helena; from the letters and journals of the late Lieutenant-General Sir Hudson Lowe, Bd. 3, London 1853, S. 150f., 251. Das Zitat stammt aus einem Brief des zuständigen Ministers Lord Bathurst an den Gouverneur von Sankt Helena, Sir Hudson Lowe, vom 30. September 1820; vgl. die Ansicht von LORD ROSEBERY, Napoleon. The Last Phase, London 1900, S. 57f.: »Our own view is that under no circumstances could Napoleon have ever again conquered Europe; his energies were exhausted, and so was France for his lifetime. But the Allies could not know this; they would have been censurable had they taken such a view into consideration, and in any case Napoleon, well or ill, active or inactive, if at large, would have been a formidable rallying-point for the revolutionary forces of Europe«.

61 GOURGAUD, Sainte-Hélène (wie Anm. 9), Bd. 2, S. 153.

gehangen zu sein. Am 14. Juli 1817 ließ er sich sogar eine Karte der Insel vorlegen, um Fluchtwege zu erkunden<sup>62</sup>. Solange Napoleon derartige Pläne schmiedete, blieb er ein Faktor im politischen Spiel. Dann war sein Tod aber auch mehr als nur eine biographische, vielmehr war er zugleich und vor allem eine politische Zäsur.

Allerdings scheint Napoleon keinen seiner Fluchtpläne konsequent verfolgt zu haben. Nachdem er an jenem Tag die Karte studiert hatte, soll er, folgt man dem mehr als zwanzig Jahre später niedergeschriebenen Bericht Montholons, lachend gesagt haben: »Ich habe noch fünfzehn Jahre zu leben, all das ist sehr verlockend; aber es ist töricht, ich muss hier sterben, oder Frankreich muss hierher kommen, um mich zu holen. Wenn Jesus Christus nicht am Kreuz gestorben wäre, so wäre er nicht Gott«<sup>63</sup>. Am 1. November 1820 erklärte Napoleon Montholon, nachdem ihm erneut kurz nacheinander zwei Pläne zur Flucht nach Amerika vorgetragen worden waren, dessen einer den Einsatz von Unterseebooten (*bateaux submarins*) vorsah:

»In Amerika hätten mich nach weniger als sechs Monaten die gedungenen Mörder des Grafen von Artois getötet. [...] Im übrigen muss man stets seinem Schicksal gehorchen. Alles ist dort oben aufgezeichnet. Nur mein Martyrium kann meiner Dynastie die Krone Frankreichs zurückbringen. In Amerika erwarten mich nur Mord und Vergessen. Ich ziehe Sankt Helena vor«<sup>64</sup>.

Napoleons Selbststilisierung zum Märtyrer in christlicher Analogie ließe sich vorzüglich in die Legende einfügen, zu der Napoleon auf Sankt Helena den Grundstein legte, namentlich durch sein von Las Cases festgehaltenes »Mémorial de Saint-Hélène«: Napoleon, der verkannte und zu Unrecht verfolgte Wohltäter der Welt, der sich angeschickt hatte, die Nationen Europas zu emanzipieren und in einer dauerhaften Friedensordnung miteinander zu verbinden<sup>65</sup>.

62 Ibid., S. 207.

63 Charles Tristan MONTHOLON, comte de, *Récits de la captivité de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène*, Bd. 2, Paris 1847, S. 151f.: *J'ai encore quinze ans de vie, tout cela est bien séduisant; mais c'est une folie, il faut que je meure ici ou que la France vienne m'y chercher. Si Jésus-Christ n'était pas mort sur la croix, il ne serait pas Dieu.* GOURGAUD, *Sainte-Hélène* (wie Anm. 9), Bd. 2, S. 207, berichtet ebenfalls von dem Gespräch, jedoch ohne die resignative Wendung am Schluss und ohne den Vergleich mit dem Schicksal Christi. Die Stelle ist jedoch insofern aufschlussreich, als Napoleon bei dieser Gelegenheit erklärte, er wolle nicht heimlich und bei Nacht fliehen: *Par la ville et en plein jour, ce serait le mieux. Par la côte et avec nos fusils de chasse, nous renverserions bien un poste de dix hommes.*

64 MONTHOLON, *Récits de la captivité de l'empereur Napoléon* (wie Anm. 63), Bd. 2, S. 434f.: *Je ne serais pas six mois en Amérique sans être assassiné par les sicaires du comte d'Artois. [...] D'ailleurs, il faut toujours obéir à sa destinée. Tout est écrit là-haut. Il n'y a que mon martyre qui puisse rendre la couronne de France à ma dynastie. Je ne vois en Amérique qu'assassinat ou oubli. J'aime mieux Sainte-Hélène.* Zu den verschiedenen Entführungsplänen von Anhängern Napoleons, die vor der Verfolgung durch die französische Justiz nach Amerika geflohen waren, vgl. den Artikel »Projets d'évasion« in: MACÉ, *Dictionnaire historique de Sainte-Hélène* (wie Anm. 27), S. 370–374. Einer der Pläne sah vor, Napoleon an die Spitze einer Konföderation der spanischen Kolonien Mittelamerikas, Mexikos und von Texas zu stellen (ibid., S. 372).

65 Emmanuel LAS CASES, comte de, *Le Mémorial de Sainte-Hélène. Texte établi et commenté par Gérard WALTER*, 2 Bde., Paris 1956.

Noch am 10. März 1821 gab der Kaiser sich erneut der Hoffnung hin, die Insel bald verlassen zu können. Wenn er wählen dürfe, würde er nach Amerika gehen: »In Amerika würde ich mich sehr wohlfühlen; zuerst würde ich meine Gesundheit wiederherstellen; danach würde ich sechs Monate lang das Land durchqueren; [...] Ich würde Louisiana sehen. Ich war es, der sie ihnen gegeben hat«<sup>66</sup>. Am 27. März ging es Napoleon schlecht. Er dachte an den Tod:

»Wenn ich meine Laufbahn jetzt beendete, so wäre das ein Glück. [...] Wenn ich in Amerika wäre, so könnte ich ohne Zweifel noch weiterleben. Im übrigen will ich nicht sterben, ich wünsche mir den Tod nicht, aber ich messe dem Leben heute nur einen geringen Wert bei. [...] Sicher wäre es besser zu sterben, als hier vor sich hin zu leben, wie ich es seit sechs Jahren tue«<sup>67</sup>.

Für seinen Tod auf Sankt Helena machte er bereits im voraus Großbritannien verantwortlich: Er werde sterben, »ermordet von der englischen Oligarchie und ihrem gedungenen Mörder«, dem Gouverneur der Insel, Sir Hudson Lowe. Getötet werde er »zunächst durch das Klima, dann mittels Nadelstichen, schließlich durch Mangel an Bewegung«<sup>68</sup>.

Napoleon sprach auf Sankt Helena allerdings auch noch auf ganz andere Weise von seinem Tod. So überlegte er, wie die Geschichte weitergegangen wäre und welchen Platz er darin eingenommen hätte, wenn er in einer seiner zahlreichen Schlachten gefallen wäre. Von seinem Selbstmordversuch vom 13. April 1814 scheint er nicht gesprochen zu haben<sup>69</sup>. Wohl aber scheint ihn der Gedanke an Selbstmord immer wieder beschäftigt zu haben, zum Beispiel Anfang August 1815 vor der Verschiffung nach Sankt Helena und am 12. Mai 1817<sup>70</sup>. Am 24. Januar 1816 meinte er: »Mit Rücksicht auf die Geschichte hätte ich in Moskau, in Dresden oder in Waterloo sterben müssen«<sup>71</sup>. Wäre Napoleon in Moskau oder in Borodino gefallen, dann hätte man das Scheitern des russischen Feldzugs von 1812 womöglich auf diesen Unglücksfall zurückgeführt. Vor allem aber hätten gute Chancen dafür bestanden, dass seine Dynastie erhalten blieb und Frankreich einen besseren Frieden gewann als 1814 und 1815. Wäre er in Waterloo gefallen, hätte er einen ehrenvollen Untergang erlebt und sich zumindest die Demütigungen erspart, die er danach sowohl von einigen seiner alten Weggefährten als auch durch die Verbündeten erfuhr. Den Zeitpunkt und die Umstände von Napoleons Tod sollten nach dem Empfang der Todesnachricht im Sommer 1821 auch andere zum Gegenstand von Betrachtungen machen. So schrieb der Herausgeber der Mainzer Zeitung, Friedrich Lehne, ein ehemaliger Klubist, unter dem 12. Juli in seinem Blatt:

66 BERTRAND, Cahiers de Sainte-Hélène, Janvier 1821-Mai 1821(wie Anm. 1), 10.3.1821, S. 95f.

67 Ibid., 27.3.1821, S. 105.

68 Ibid., 22.4.1821, S. 138.

69 Armand Augustin Louis CAULAINCOURT, Mémoires, hg. von Jean HANOTEAU, Paris 1933, Bd. 3, S. 357–366; vgl. Volker SELLIN, Die geraubte Revolution. Der Sturz Napoleons und die Restauration in Europa, Göttingen 2001, S. 191.

70 LAS CASES, Le Mémorial de Sainte-Hélène, (wie Anm. 65), Bd. 1, S. 42f.; GOURGAUD, Sainte-Hélène (wie Anm. 9), Bd. 1, S. 547f.; ibid., Bd. 2, S. 66f.

71 GOURGAUD, Sainte-Hélène (wie Anm. 9), Bd. 1, S. 130.

*Wäre dieser Mann vor zehn Jahren gestorben, wie würden die Totenglocken durch halb Europa gesummt, wie würden alle Höfe die Trauer angelegt, wie würde ein anderer Fontanes sein Rednertalent haben glänzen lassen, wie würden alle Kirchen Frankreichs schwarz verziert worden sein; welche Oden, welche Elegien würden wir gelesen haben. Nun gingen hinter seinem Sarge einige treue Unglücksgefährten, vielleicht einige englische Offiziere, heimlich froh, der Sorgfalt seiner Bewachung überhoben zu sein, aber doch ergriffen von dem Schauspiele der Wandelbarkeit des Glücks. Anstatt eines kostbaren Mausoleums ist die Klippe, auf der er starb, sein Monument, schreckbar und groß wie sein Schicksal<sup>72</sup>.*

Eine naheliegende Möglichkeit seines vorzeitigen Todes hat Napoleon auf Sankt Helena offenbar nicht diskutiert: den Tod durch ein französisches Erschießungskommando, wie er am 7. Dezember 1815 Marschall Ney erteilte. Ludwig XVIII. hatte Ney damit beauftragt, sich an der Spitze von eilig zusammengezogenen Truppen Napoleon in den Weg zu stellen, als dieser von Elba zurückgekehrt zur Hauptstadt strebte. Noch bevor es zu einem militärischen Zusammenstoß gekommen war, wechselte Ney am 14. März 1815 in Lons-le-Saunier jedoch die Seiten und schloss sich Napoleon an<sup>73</sup>. Am 6. Dezember verurteilte ihn die Pairskammer wegen Hochverrats zum Tode. Tags darauf wurde das Urteil vollstreckt<sup>74</sup>. Wenn aber Ney des Hochverrats schuldig war, so muss man sich fragen, ob Napoleon selbst nicht erst recht als Hochverräter hätte vor Gericht gestellt werden müssen.

Der Versuch Napoleons vom Sommer 1815, in Frankreich wieder die Regierungsgewalt an sich zu reißen, war in der Tat ganz ohne Zweifel ein Akt des Hochverrats. Man könnte freilich einwenden, dieses Verbrechen sei durch das Plebiszit vom 22. und 23. April geheilt worden, mit dem das französische Volk Napoleon die Herrschaft erneut übertrug. Waren die Großmächte noch im Frühjahr 1814 der Auffassung gewesen, dass Napoleon durch den Willen der Nation zur Herrschaft legitimiert sei, so waren sie ein Jahr später davon vollständig abgerückt. Auf die Nachricht von der Rückkehr Napoleons verabschiedeten die Signatarstaaten des Friedens von Paris in Wien, wo ihre Repräsentanten seit Herbst 1814 versammelt waren, am 13. März eine öffentliche Erklärung, mit der sie sich auf eine gemeinsame politische Linie festlegten. Die Erklärung hatte Talleyrand von seinem Sekretär La Besnardière entwerfen lassen und im Einvernehmen mit Metternich dem Kongress vorgelegt<sup>75</sup>. Ohne erst abzuwarten, ob sich das französische Volk für die Erneuerung des Kaiserreichs und gegen die Aufrechterhaltung der Restaurationsmonarchie aussprechen werde, erklärten sie sich darin ohne weiteres für »zutiefst davon überzeugt, dass ganz Frankreich sich um seinen legitimen Souverän scharen und diesen letzten Versuch

72 Zit. nach Paul HOLZHAUSEN, Napoleons Tod im Spiegel der zeitgenössischen Presse und Dichtung, Frankfurt 1902, S. 32f.

73 Éric PERRIN, Le Maréchal Ney, Paris 1993, S. 273–280.

74 Ibid., S. 354–356.

75 Talleyrand an Louis XVIII., 12.3.1815, in: M. G. PALLAIN (Hg.), Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII, Paris 1881, S. 326; Henry HOUSSAYE, 1815. La première Restauration; le retour de l'île d'Elbe; les cent jours, Paris 1893, S. 294f.

eines verbrecherischen und ohnmächtigen Wahns unverzüglich zum Scheitern bringen werde«<sup>76</sup>. Und am 12. Mai 1815 bekräftigten sie in Zurückweisung eines Rundschreibens Napoleons an die europäischen Souveräne vom 4. April noch einmal, dass weder das »ausdrückliche« noch das »stillschweigende Einverständnis« der französischen Nation, also auch nicht ein Plebiszit, dessen Rückkehr an die Macht in Frankreich legitimieren könne<sup>77</sup>. Nach Auffassung der Großmächte hatte Napoleon jedoch auch das Herrschaftsrecht über das Fürstentum Elba verwirkt und zugleich den Status eines Souveräns verloren. Durch den Bruch des Abdankungsvertrags von Fontainebleau vom 11. April 1814, der ihm die Insel zugesichert hatte, habe er »den einzigen Rechtstitel zerstört, an den seine Existenz gebunden gewesen sei; so habe er sich selbst des Schutzes der Gesetze beraubt und vor der ganzen Welt bewiesen, dass es mit ihm weder Frieden noch Waffenstillstand geben könne«<sup>78</sup>. Napoleon habe sich »außerhalb der bürgerlichen und sozialen Beziehungen gestellt und sich, als Feind und Störer der Ruhe der Welt, der öffentlichen Strafverfolgung ausgesetzt« (*il s'est livré à la vindicte publique*)<sup>79</sup>. Unter Berufung auf die Erklärung vom 13. März vereinbarten die Großmächte am 25. März 1815 in einem Bündnisvertrag, gemeinsam Krieg gegen ihn und gegen all diejenigen zu führen, die sich ihm anschließen sollten. In Artikel 8 des Vertrags wurde Ludwig XVIII. eingeladen, dem Bündnis beizutreten. Nach Artikel 3 sollten die Waffen nicht eher ruhen, als bis Napoleon »vollkommen außerstande gesetzt sei, Unruhe zu stiften und seine Versuche zu erneuern, sich der obersten Gewalt in Frankreich zu bemächtigen«<sup>80</sup>.

Der Versuch, die Macht in Frankreich erneut an sich zu reißen, stand im Widerspruch zu dem von Napoleon im Vertrag von Fontainebleau ausgesprochenen Herrschaftsverzicht<sup>81</sup>. Aus diesem Vertragsbruch leiteten die Mächte das Recht ab, den

76 Déclaration des Puissances signataires du traité de Paris, réunies au congrès de Vienne au sujet de l'évasion de Napoléon de l'île d'Elbe, Vienne, le 13 mars 1815, in: CAPEFIGUE (Hg.), *Le congrès de Vienne* (wie Anm. 8), Bd. 2, S. 912.

77 Quinzième Protocole de la séance du 12 mai 1815 des Plénipotentiaires des huit Puissances, in: CAPEFIGUE (Hg.), *Le congrès de Vienne* (wie Anm. 8), Bd. 2, Paris o. J., S. 1184; Lettre circulaire aux souverains, 4.4.1815, in: NAPOLÉON I<sup>ER</sup>, *Correspondance*, Bd. 28 (wie Anm. 11), Nr. 21.769, S. 76f.; der Kaiser behauptet in dem Schreiben, seine Rückkehr an die Macht sei *l'ouvrage d'une irrésistible puissance, l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connaît ses devoirs et ses droits* (ibid., S. 76).

78 Déclaration des Puissances, 13.3.1815 (wie Anm. 76), S. 912: *En rompant ainsi la Convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Buonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En reparaissant en France, avec des projets de troubles et de bouleversements, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté, à la face de l'univers, qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trêve avec lui; vgl. Traité dit de Fontainebleau* (wie Anm. 8), S. 148–151; dazu weitere zugehörige Aktenstücke ibd. S. 151–156.

79 Déclaration des Puissances, 13.3.1815 (wie Anm. 76), S. 913.

80 Traité d'alliance de Vienne entre la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie, conclu le 25 mars 1815, in: CAPEFIGUE (Hg.), *Le congrès de Vienne* (wie Anm. 8), Bd. 2, S. 972f. Wie LAS CASES, *Le Mémorial de Sainte-Hélène* (wie Anm. 65), Bd. 1, S. 578, berichtet, bemerkte Napoleon am 5. Mai 1816, *onze cent mille hommes seien contre sa seule personne* marschiert.

81 Traité dit de Fontainebleau (wie Anm. 8), Art. 1, S. 148: *L'empereur Napoléon renonce pour lui, ses successeurs et descendants, ainsi que pour chacun des membres de sa famille, à tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'empire français et le royaume d'Italie, que sur tout autre pays.*

Vertrag insgesamt für aufgelöst zu erklären. Damit verlor der Kaiser in der Tat die Attribute der Souveränität, die er dank des Vertrags auch nach seinem Thronverzicht in Frankreich weiterhin besessen hatte. Mit den Attributen der Souveränität verlor er jedoch auch das Recht zur Kriegführung. Sein Einbruch in Frankreich konnte daher nur noch als Akt eines Privatmanns, und das heisst: nicht als eine Kriegshandlung im Rahmen des Völkerrechts, sondern als Rebellion eines einzelnen gegen eine rechtmäßige Regierung, angesehen werden. Damit wird einer der politischen Zwecke der Erklärung deutlich: Die Untertanen des französischen Königs sollten davor abgeschreckt werden, zu Napoleon überzugehen. Nicht nur als Außenminister Ludwigs XVIII., sondern auch aus persönlichen Gründen musste Talleyrand das größte Interesse daran haben, Napoleons Unternehmung zum Scheitern zu bringen. Da Talleyrand den Kaiser im Vorjahr verraten und seinen Sturz herbeigeführt hatte, würde er kaum nach Frankreich zurückkehren können, wenn Napoleon dort wieder herrschte. Ein weiterer Zweck der Erklärung bestand aus der Sicht ihres Initiators dementsprechend darin, die Großmächte auf die entschiedene Bekämpfung Napoleons festzulegen. Mit der Verurteilung von Napoleons Rückkehr als Akt der Usurpation legten sie die Grundlage für den Entschluss zum Kriege. Die Übernahme der Macht in Frankreich durch Napoleon und namentlich die Zustimmung der Nation zu diesem neuerlichen Herrschaftswchsel interpretierten sie nämlich nicht nur als Bruch des Vertrags von Fontainebleau, sondern auch als Aufkündigung des Friedens von Paris vom 30. Mai 1814. Die am 9. Mai 1815 vom Wiener Kongress eingesetzte Kommission kam am 12. Mai zu dem Schluss, dass die Abschaffung des Kaiserreichs

»die wesentliche Voraussetzung eines Friedensvertrags gewesen sei, auf den sich bis zur Rückkehr Buonapartes nach Paris alle Beziehungen zwischen Frankreich und dem übrigen Europa gegründet hätten. [...] Die französische Nation kann sich, selbst wenn man annimmt, sie sei vollkommen frei und einig, dieser grundlegenden Voraussetzung nicht entziehen, ohne den Vertrag von Paris und ihre sämtlichen gegenwärtigen Beziehungen mit dem europäischen System umzustürzen«<sup>82</sup>.

Tatsächlich war der Friede von Paris unter der Bedingung abgeschlossen worden, dass Frankreich, wie es in der Präambel heißt, *sous le gouvernement paternel de ses rois* zurückgekehrt sei<sup>83</sup>. Daher wies der Kongress nicht nur das Angebot Napoleons zurück, den Frieden von Paris, der mit Ludwig XVIII. geschlossen worden war, auch seinerseits noch einmal unverändert zu sanktionieren, sondern sie interpretierte die Zustimmung der Franzosen zur Rückkehr Napoleons auf den Thron auch als »eine Kriegserklärung gegen Europa«; denn der Frieden zwischen Europa und Frankreich« habe nur aufgrund des Vertrags von Paris bestanden; der Vertrag von Paris jedoch sei »unvereinbar mit der Herrschaft Buonapartes«<sup>84</sup>.

82 Quinzième Protocole de la séance du 12 mai 1815 (wie Anm. 77), S. 1184.

83 Traité de paix entre la France et les Puissances alliées [...], signé à Paris, le 30 mai 1814, in: CAPEFIGUE (Hg.), Le congrès de Vienne (wie Anm. 8), Bd. 1, S. 161.

84 Quinzième Protocole de la séance du 12 mai 1815 (wie Anm. 77), S. 1185.

Wenn die Rückkehr Napoleons auf den Thron eine Kriegserklärung war, dann brauchten die Mächte den Krieg nicht selbst zu erklären. Sie betrachteten sich und die von ihnen geschaffene Neuordnung Europas als angegriffen und stellten ihre Armeen ins Feld mit dem Ziel, den Friedensstörer zu entmachten. Da sie Napoleon nicht wieder als legitimen Herrscher anerkannten, war ihr Kriegsziel nicht ein Friedensvertrag mit ihm, sondern seine unwiderrufliche Ausschaltung als politischer Faktor.

Dass Talleyrand sich auf dem Wiener Kongress mit seiner Argumentation durchsetzte, ist um so bemerkenswerter, als der Vertrag von Fontainebleau von der französischen Regierung längst gebrochen war, als Napoleon die Insel Elba verließ. Nach Artikel 3 des Vertrags war dem Kaiser zu Lasten des französischen Staates eine jährliche Pension von 2 Millionen Franken, nach Artikel 6 waren seiner Familie noch einmal 2,5 Millionen Franken zugesichert worden<sup>85</sup>. Frankreich hatte jedoch keinerlei Zahlungen geleistet und den Kaiser auf Elba daher in wachsende Finanznot gestürzt. Am 13. Oktober 1814 schrieb Talleyrand seinem König von Wien aus, »es sei zu wünschen, dass in dieser Sache etwas getan werde«<sup>86</sup>. Im selben Brief berichtete der französische Außenminister, dass es fraglich sei, ob die Kaiserin Marie-Louise, wie ebenfalls im Vertrag von Fontainebleau vereinbart, die italienischen Herzogtümer Parma, Piacenza und Guastalla erhalten werde<sup>87</sup>. Im November 1814 stellte Madame Bertrand fest, Napoleon besitze »kaum einen Schilling und nicht einmal einen Ring, den er jemandem schenken könnte«; der britische Beauftragte Campbell notierte in seinem Tagebuch: *Napoleon appears to be agitated by the want of money, and to be impressed with a fear that there is no intention of fulfilling the treaty made at Paris, in respect of the sums stipulated for himself and his family*, und in Briefen an den britischen Außenminister Lord Castlereagh deutete er wiederholt an, dass die Finanznot den Kaiser dazu zwingen könnte, Elba zu verlassen<sup>88</sup>. Die Siegermächte teilten diese Besorgnis und forderten Talleyrand auf, seine Regierung zur Vertragserfüllung zu ermahnen<sup>89</sup>. Dem Kaiser war im übrigen zugetragen worden, dass es am Rande des Wiener Kongresses Überlegungen gebe, ihn – ebenfalls unter Bruch des Vertrags von Fontainebleau – von Elba an einen entlegenen Ort zu deportieren<sup>90</sup>. Schon damals war neben den Azoren, Santa Lucia, das zu den kleinen Antillen gehört, und Botany Bay an der Ostküste Australiens auch Sankt Helena genannt worden<sup>91</sup>.

85 *Traité dit de Fontainebleau* (wie Anm. 8), S. 148f.

86 Talleyrand an Ludwig XVIII., 13.10.1814, in: PALLAIN (Hg.), *Correspondance inédite* (wie Anm. 75), S. 42f.

87 *Ibid.*, S. 41f.

88 CAMPBELL, *Napoleon on Elba* (wie Anm. 10), S. 140, 158, 177.

89 GRUYER, *Napoléon. Roi de l'île d'Elbe* (wie Anm. 9), S. 193–195. Napoleon war bekannt, dass Ludwig XVIII. entschlossen war, die Verpflichtungen Frankreichs aus dem Vertrag zu missachten: vgl. Louis MARCHAND, *Mémoires*, Bd. 1: *L'île d'Elbe; les cent jours*, hg. von Jean BOURGUIGNON, Paris 1952, S. 78.

90 CAMPBELL, *Napoleon on Elba* (wie Anm. 10), S. 140, 165.

91 HOUSSAYE, *La première Restauration* (wie Anm. 75), S. 142f., 169. Die Azoren hatte Talleyrand vorgeschlagen, sehr zur Freude seines Königs; vgl. Talleyrand an Ludwig XVIII., 13.10.1814, in: PALLAIN (Hg.), *Correspondance inédite* (wie Anm. 75), S. 43; Ludwig XVIII. an Talleyrand,

Nach der Schlacht bei Waterloo vom 16. bis 18. Juni 1815 ließ Feldmarschall Blücher den Herzog von Wellington ersuchen, Napoleon, sobald man sich seiner bemächtigt habe, an das preußische Hauptquartier auszuliefern. Bonaparte sei *durch die Erklärung der verbündeten Mächte in die Acht erklärt*. Aus *parlamentarischen Rücksichten* trage Wellington vielleicht Bedenken, *den Ausspruch der Mächte zu vollziehen*. Napoleon müsse jedoch hingerichtet werden, am liebsten *auf demselben Fleck, wo der Herzog von Enghien erschossen worden sei*. Zur Begründung schrieb Blüchers Generalstabschef Gneisenau an General von Müffling, den preußischen Verbindungsoffizier bei Wellington: *So will es die ewige Gerechtigkeit, so bestimmt es die Deklaration vom 13. März, so wird das Blut unserer am 16. und 18. getöteten und verstümmelten Soldaten gerächt*<sup>92</sup>. Wellington lehnte dieses Ansinnen ab und erklärte, *er glaube nicht, dass die Declaration vom 13. März uns zu einer Hinrichtung autorisiere, weil ›livré à la vindicte publique‹ nicht vogelfrey erklärt sei, sondern bestimme, dass Napoleon dem Verfahren der Justiz übergeben werde. Als Freund fügte Wellington hinzu, eine solche Hinrichtung würde in der Geschichte immer als eine ›action odieuse‹ erscheinen, wenn auch die gegenwärtig lebenden Generationen sie nicht tadelten*<sup>93</sup>. Diese Haltung Wellingtons konnte sich Gneisenau nur damit erklären, dass Großbritannien sich in der Schuld Napoleons sehe, habe es *diesem Bösewicht* doch zu verdanken, dass seine *Größe, Wohlstand und Reichtum so sehr hoch gesteigert worden*. Preußen dagegen sei *durch ihn verarmt*<sup>94</sup>.

Nach seiner Abdankung am 22. Juni 1815 dachte Napoleon vorübergehend daran, sich in den Vereinigten Staaten niederzulassen. In Frankreich wäre er früher oder

21.10.1814, *ibid.*, S. 71f. Zur Zwangslage, in die Napoleon durch das Verhalten der Siegermächte gebracht wurde, vgl. auch Adam ZAMOYSKI, *Rites of Peace. The Fall of Napoleon and the Congress of Vienna*, London 2007, S. 449–451.

92 Neithardt von Gneisenau an Müffling, 27.6.1815 und 29.6.1815, in: Friedrich Carl Ferdinand MÜFFLING, *Aus meinem Leben*, Berlin 1851, S. 273, 275.

93 Müffling an Gneisenau, 28.6.1815, in: Hans DELBRÜCK, *Das Leben des Feldmarschalls Grafen Neithardt von Gneisenau*, Bd. 4: 1814, 1815, Berlin 1880, S. 543. Vgl. dazu den Brief Wellingtons an Sir Charles STUART, 28.6.1815, über die weitere Behandlung Napoleons, in: Robert STEWART, Viscount CASTLEREAGH, *Correspondence, Despatches, and Other Papers*, Third Series, Bd. 2, London 1853, S. 386f.: *The Parisians think the Jacobins will give him over to me, believing that I will save his life. Blücher writes to kill him; but I have told him that I shall remonstrate, and shall insist on his being disposed of by common accord. I have likewise said that, as a private friend, I advised him to have nothing to do with so foul a transaction – that he and I had acted too distinguished parts in these transactions to become executioners – and that I was determined that, if the Sovereigns wished to put him to death, they should appoint an executioner, who should not be me.*

94 Gneisenau an Müffling, in: MÜFFLING, *Aus meinem Leben* (wie Anm. 92), S. 275f. Zur Beurteilung der preußischen Haltung vgl. DELBRÜCK, *Leben Gneisenaus* (wie Anm. 93), S. 432: »Gneisenau's Auffassung darf uns nicht überraschen. Wenn die Verbündeten früher in Napoleon, als anerkanntem Kaiser der Franzosen einen völkerrechtlich legitimen Gegner bekämpft hatten, so glaubten Gneisenau und seine Gesinnungsgenossen diesmal in ihm nichts sehen zu dürfen, als einen Abenteurer, der sich durch Verrat und Gewalt des Gouvernements momentan bemächtigt hat«. Andrew ROBERTS, *Napoleon and Wellington. The battle of Waterloo – and the great commanders who fought it*, New York 2001, S. 191, urteilt über Wellingtons Weigerung, Napoleon zu ergreifen und an Blücher auszuliefern: »It was therefore very much Wellington's personal intervention that saved Napoleon's life during those crucial two weeks in late June and early July 1815«.

später den verbündeten Armeen in die Hände gefallen. Zwei Fregatten standen bei Rochefort an der Atlantikküste bereit. Als die Briten jedoch Miene machten, seine Ausreise zu verhindern, begab er sich am 15. Juli 1815 freiwillig auf das englische Schiff »Bellerophon« und damit in die Obhut Großbritanniens.<sup>95</sup> Es ist viel darüber spekuliert worden, warum Napoleon nicht wenigstens versuchte, die britische Blockade zu durchbrechen. Resignation nach der erneuten Abdankung, sein Stolz, der ihn daran hinderte, sich in einem Frachtraum zu verstecken, seine abnehmende Entschlusskraft und die Sorge um sein umfangreiches Gefolge, zu dem auch Frauen und Kinder gehörten, sind zur Erklärung angeführt worden<sup>96</sup>. In einem Brief an den Prinzregenten vom 13. Juli vertraute er sich dem Schutz der Gesetze des britischen Volkes an, »als des mächtigsten, beständigsten und großherzigsten meiner Feinde«<sup>97</sup>. Wie Caulaincourt in seinen Erinnerungen berichtet, hatte Napoleon sich bereits im Frühjahr 1814 mit dem Gedanken getragen, seine Tage als Privatmann in England, dem Land mit den »freiheitlichsten Institutionen Europas«, zu beschließen<sup>98</sup>. Die Regierung Liverpool war im Sommer 1815 jedoch weit davon entfernt, sich durch Napoleons Entscheidung, wie dieser erwartet hatte, geehrt zu fühlen. Aufgrund der Verträge mit den anderen Großmächten war sie dazu verpflichtet dahin mitzuwirken, dass Napoleon auch die geringste Möglichkeit genommen werde, die Ruhe Europas noch einmal zu stören. Mit dieser Verpflichtung wäre es nicht vereinbar gewesen, Napoleon ein Leben als Landedelmann irgendwo in England zu gestatten. Zu groß wäre die Gefahr gewesen, dass er bei günstiger politischer Konstellation von dort aus ein weiteres Mal versucht hätte, die Macht in Frankreich an sich zu reißen.

Allerdings brauchte Napoleon auch nicht zu fürchten, in England vor Gericht gestellt zu werden. Für einen Prozess wegen Bruchs des Vertrags von Fontainebleau gab es keine rechtliche Grundlage, ganz abgesehen davon, dass Ludwig XVIII. ihn vor Napoleon gebrochen hatte. Auch die Führung eines Angriffskriegs war völkerrechtlich damals nicht verboten, und ob Napoleon im Krieg von 1815 überhaupt als Angreifer zu betrachten gewesen wäre, erscheint zumindest fraglich<sup>99</sup>. Wegen Hoch-

95 Vgl. den Brief des britischen Premierministers Lord Liverpool an Castlereagh, 7.7.1815, in: CASTLEREAGH, *Correspondence* (wie Anm. 93), Third Series, Bd. 2, S. 416, zu den Reiseplänen Napoleons: *If he sails from either Rochfort [sic] or Cherbourg, we have a good chance of laying hold of him. If we take him, we shall keep him on board of ship till the opinion of the Allies has been taken.* Zu Vorgeschichte und Ablauf der Einschiffung Napoleons vgl. Michael John THORNTON, *Napoleon After Waterloo. England and the St. Helena Decision*, Stanford 1968, S. 3–37.

96 GILES, *Napoleon Bonaparte* (wie Anm. 41), S. 4.

97 Napoléon I<sup>er</sup> au Prince Régent d'Angleterre, 14.7.1815, in: NAPOLÉON I<sup>er</sup>, *Correspondance*, Bd. 28 (wie Anm. 11), Nr. 22066, S. 301. Vgl. GILES, *Napoleon Bonaparte* (wie Anm. 41), S. 2.

98 CAULAINCOURT, *Mémoires* (wie Anm. 69), Bd. 3, S. 326.

99 Das Verbot des Angriffskriegs wurde durch den Briand-Kellogg-Pakt von 1928 in das Völkerrecht eingeführt. Der Zweite Weltkrieg und die Nürnberger Kriegsverbrecherprozesse regten eine neue Diskussion über die rechtliche Bewertung historischer Kriege an. In seiner Biographie Friedrichs des Großen von 1947 urteilte der britische Historiker Gooch, »the rape of Silesia ranks with the partition of Poland among the sensational crimes of modern history«; vgl. George Peabody GOOCH, *Frederick the Great. The Ruler, the Writer, the Man*, London 1947, S. 10f. Ein Beispiel ganz anderer Art bietet der Schriftsteller Roland MARWITZ, *Napoleon muss nach Nürnberg*. Ein Bühnenstück in acht Bildern, Bühnenmanuskript, o. J., aus dem Jahre 1946. Auf S. 37

verrats aber hätte Napoleon nur in Frankreich belangt werden können. Tatsächlich hatte Ludwig XVIII. Napoleon am 6. März öffentlich zum Verräter und Rebellen gestempelt und seine Ergreifung gefordert<sup>100</sup>. Im Juli und August stellte er jedoch an Großbritannien keinen Antrag auf Auslieferung, Verurteilung und Hinrichtung des Kaisers hätten das Land tief gespalten und Ludwigs eigene Stellung gefährdet. Schon Ney hatte die französische Regierung unter der Hand zur Flucht ins Ausland verhelfen wollen. Da Ney die gebotenen Möglichkeiten jedoch nicht wahrgenommen hatte, kommentierte Ludwig XVIII. seine Festnahme mit der Bemerkung, noch größeren Schaden als durch seinen Verrat werde der Marschall ihm dadurch zufügen, dass er sich habe ergreifen lassen<sup>101</sup>. Am 14. Juli schrieb der britische Außenminister Castlereagh an Prime Minister Liverpool, was »Verhaftung und Bestrafung der prominenten Verräter« durch die französische Monarchie anbelange, so habe er den Eindruck, dass ein großer Widerwille dagegen bestehe, »Blut zu vergießen«, und dass man eher an »Deportation und Ächtung« in großem Umfang denke. Den Grund für diese Zurückhaltung sah Castlereagh in dem »offensichtlichen Schwächezustand« der Regierung, aber er fürchtete, dass der Verzicht auf eine rigorose strafrechtliche Verfolgung der Staatsverbrecher die Autorität des Königs allgemeiner Verachtung aussetzen würde<sup>102</sup>.

Nun lag es im gemeinsamen Interesse aller europäischen Großmächte, dass das Regime der Bourbonen in Frankreich sich stabilisiere. Angesichts seiner prekären Stellung bezweifelte die britische Regierung allerdings, dass Ludwig XVIII. in der Lage wäre, Napoleon wirksam daran zu hindern, jemals wieder nach der Macht in Frankreich zu greifen<sup>103</sup>. Immerhin scheint die Auslieferung Napoleons für den Fall,

wendet sich der Verteidiger Napoleons mit Namen Caulaincourt an seinen Mandanten mit den Worten: »Hätten Ihre Besieger nach Ihrer Niederlage Sie anders behandelt, Sie nicht als Souverän noch nach dem Thronverzicht geehrt, sondern Sie als Verbrecher vor Gericht gestellt, so wäre der Welt auch Ihr Nachfolger erspart geblieben, und Ihr Name früher erloschen sein, als es jetzt geschehen wird«. BESSLICH, Napoleon-Mythos (wie Anm. 2), S. 437, hebt zurecht hervor, dass diese Hypothese einen Versuch darstellt, einen Teil der Schuld an den Verbrechen Adolf Hitlers auf die Sieger von 1814 abzuwälzen.

100 Ordonnance du Roi, 6.3.1815, in: Le Moniteur Universel, 7.3.1815, S. 263, Art. 1: *Napoléon Bonaparte est déclaré traître et rebelle pour s'être introduit à main armée dans le département du Var. Il est enjoint à tous les gouverneurs, commandans de la force armée, gardes nationales, autorités civiles et même aux simples citoyens, de lui courir sus, de l'arrêter et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre qui, après avoir reconnu l'identité, provoquera contre lui l'application des peines prononcées par la loi.* Vgl. HOUSSAYE, 1815. La première Restauration (wie Anm. 75), S. 228; Jean TULARD, Les vingt jours (1<sup>er</sup>–20 mars 1815). Napoléon ou Louis XVIII?, Paris 2001, S. 84f.; Evelyne LEVER, Louis XVIII, Paris 1988, S. 372f.; Guillaume de BERTIER DE SAUVIGNY, La Restauration, Paris 1955, S. 98. Vgl. Lord ROSEBERY, Napoleon (wie Anm. 60), S. 58; Talleyrand empfahl seinem König von Wien aus, Napoleon wie einen Banditen zu behandeln: Talleyrand an Ludwig XVIII., 7.3.1815, in: PALLAIN (Hg.), Correspondance inédite (wie Anm. 75), S. 320: *Du reste, toute entreprise de sa part sur la France serait celle d'un bandit. C'est ainsi qu'il devrait être traité, et toute mesure permise contre les brigands devrait être employée contre lui.*

101 PERRIN, Maréchal Ney (wie Anm. 73), S. 327: *Le malheureux! En se laissant prendre, il va nous faire plus de mal qu'il ne nous en a fait en passant à Bonaparte.*

102 Castlereagh an Liverpool, 14.7.1815, in: Charles K. WEBSTER (Hg.), British Diplomacy 1813–1815, London 1921, S. 344.

103 Für die Einschätzung der Regierung in London vgl. Liverpool an Castlereagh, 7.7.1815, in:

dass er in britischen Gewahrsam gelangen sollte, noch Anfang Juli ernsthaft erwogen worden zu sein, wie aus einem Brief hervorgeht, den Liverpool am 7. Juli an Castlereagh schrieb:

*The most easy course would be to deliver him up to the King of France, but then we must be quite certain that he would be tried and have no chance of escape. I have had some conversation with the civilians, and they are of opinion that this would be, in all respects, the least objectionable course. We should have a right to consider him as a French prisoner, and as such to give him up to the French Government<sup>104</sup>.*

Als der Kaiser dann tatsächlich in britische Obhut gelangt war, wollte die Regierung Liverpool das Risiko jedoch nicht eingehen, das seine Auslieferung an Frankreich für die Sicherheit Europas in ihren Augen mit sich gebracht hätte. Daher zog sie es vor, die dauerhafte Entmachtung Napoleons selbst zu übernehmen. Schon am 15. Juli hatte Liverpool an seinen Außenminister geschrieben:

*If you should succeed in getting possession of his person, and the King of France does not feel sufficiently strong to bring him to justice as a rebel, we are ready to take upon ourselves the custody of his person, on the part of the Allied Powers; and indeed, we should think it better that he should be assigned to us than to any other member of the Confederacy<sup>105</sup>.*

Am 17. Juli bestätigte Castlereagh Liverpools Vermutungen über das Zögern der französischen Regierung: *You must make up your mind to be his gaolers. The French Government will not try him as a traitor<sup>106</sup>*. Da ein Hochverratsprozess rechtlich in England nicht hätte durchgeführt werden können, blieb der britischen Regierung zuletzt keine andere Wahl als die Verbannung Napoleons unter strengster Aufsicht. Die Befugnis hierzu leitete sie aus dem Recht auf Selbsterhaltung ab<sup>107</sup>. Die Vollmacht, in dieser Frage für die Verbündeten zu handeln, beruhte auf einer Vereinbarung vom 2. August 1815, in der die vier Siegermächte Napoleon zu ihrem Kriegsgefangenen erklärten und die britische Regierung mit seiner Bewachung beauftragten. Die Wahl des Orts und der nötigen Maßnahmen wurde Großbritannien anheimgestellt. Die britische Regierung entschied sich für Sankt Helena, das der britischen Ostindienkompanie gehörte. Für den Ort sprach, dass er weit entfernt, mit

CASTLEREAGH, Correspondence (wie Anm. 93), Third Series, Bd. 2, S. 416: *It is in vain to conceal from ourselves that the situation of the King will become very critical, as soon as the Allied armies are withdrawn from France; and it is even doubtful how far his authority can be established, under present circumstances, on such a footing as to secure it against another revolution. Vgl. im selben Sinne auch Liverpool an Castlereagh, 10.7.1815, ibid., S. 422: It will be an Herculean task, I think, to give any real strength to this Government. For, what is a King, unsupported by opinion, by an army, or by a strong national party?*

104 Liverpool an Castlereagh, 7.7.1815, ibid., S. 416f.

105 Liverpool an Castlereagh, 15.7.1815, ibid., S. 430.

106 Castlereagh an Liverpool, 17.7.1815, in: WEBSTER, British Diplomacy (wie Anm. 102), S. 350.

107 FORSYTH, History of the Captivity of Napoleon (wie Anm. 60), Bd. 1, London 1853, S. 9.

seiner steil abfallenden Felsenküste schwer zugänglich und von der See her leicht zu überwachen war<sup>108</sup>.

Als die »Bellerophon« sich der britischen Küste näherte und zuerst vor Torbay, dann vor Plymouth Anker warf, wurde Napoleon nicht gestattet, britischen Boden zu betreten. Gleichwohl forderten Whig-Blätter wie der »Morning Chronicle« und der Verfassungsjurist Capel Lofft, den Kaiser in den Genuss von *habeas corpus* gelangen zu lassen. Schließlich befindet er sich als Passagier eines britischen Schiffes auf nationalem Territorium und genieße daher den Schutz der britischen Gesetze<sup>109</sup>. Wäre Napoleon tatsächlich vor einen britischen Richter geführt worden, hätte dieser ihn wahrscheinlich auf freien Fuß setzen müssen, da der vermeintliche Delinquent nicht gegen britische Gesetze verstoßen hatte.

Dass gestürzte Herrscher für die Nachfolgeregime eine Gefahr darstellen, hatte nicht nur Napoleon selbst durch seine Rückkehr von Elba bewiesen. Auch die Hinrichtung Ludwigs XVI. nach einem jeder Rechtsstaatlichkeit spottenden Prozess am 21. Januar 1793 hatte wesentlich dem Zweck gedient, eine Restauration der Monarchie unmöglich zu machen. Dasselbe gilt von der Ermordung der Zarenfamilie in Jekaterinburg in der Nacht vom 16. auf 17. Juli 1918. Die Regierung Liverpool hätte sich beträchtliche Kosten und Anfeindungen aller Art ersparen können, wenn sie die Verantwortung für den Gefangenen abgelehnt und ihn nach Frankreich ausgewiesen hätte. Statt der britischen Regierung ohne jeden stichhaltigen Beweis die Anstiftung zur Vergiftung des Kaisers zu unterstellen, sollte man anerkennen, dass die Entscheidung für dessen Verschiffung nach Sankt Helena zugleich eine Entscheidung gegen einen rechtlich fragwürdigen Hochverratsprozess und gegen den politischen Mord war, wie ihn andere gestürzte Herrscher in der Geschichte erlitten haben. Hinzukommt, dass die Ablegenheit des Orts und die strenge Bewachung Napoleon auch vor Anschlägen dritter schützte.

Die *empoisonnistes* haben aus Verbannung und Tod Napoleons eine Mordgeschichte gesponnen. Historiker und Mediziner haben die Fragwürdigkeit dieser Geschichte offengelegt. Damit ist der Weg frei für eine Debatte darüber, wie die Behandlung, die Napoleon nach seiner zweiten Abdankung zuteil wurde, im historischen Vergleich zu beurteilen ist angesichts der Aufgabe, vor die sich die Großmächte gestellt sahen: Frankreich und Europa nach einem Vierteljahrhundert von Krieg und Revolution endlich politische Stabilität zu verschaffen. Denn daran kann kein Zweifel bestehen: Unter rechtlichen Gesichtspunkten war die Verbannung Napoleons nach Sankt Helena genau so fragwürdig, wie es ein Prozess vor einem britischen Gericht gewesen wäre, von einer Hinrichtung ohne Prozess ganz zu schweigen.

108 Zur Entscheidung für Sankt Helena vgl. Liverpool an Castlereagh, 21.7.1815, in: CASTLEREAGH, Correspondence (wie Anm. 93), Third Series, Bd. 2, S. 434: *There is only one place in the circuit of the island where ships can anchor, and we have the power of excluding neutral vessels altogether, if we should think it necessary. At such a distance and in such a place, all intrigue would be impossible; and, being withdrawn so far from the European world, he (d. h. Napoleon) would very soon be forgotten.*

109 GILES, Napoleon Bonaparte (wie Anm. 41), S. 23f.

JOHANN CHAPOUTOT

## LA TRAHISON D'UN CLERC?

Bergson, la Grande Guerre et la France<sup>1</sup>

On sait ce que Julien Benda, dans un essai fameux publié en 1927, reproche aux clercs, hommes de lettres investis dans le débat public que, depuis l'affaire Dreyfus, on nomme les intellectuels: ils ont renoncé à l'universel pour se faire les apôtres du particulier, ils ont abdiqué l'absolu pour adorer le contingent, ils ont épousé les passions dominantes du temps au lieu de les considérer avec la distance critique propre à leur état et à leur vocation, ils ont accrédité la force du préjugé contre l'autorité du jugement. Sont avant tout visés Nietzsche, Sorel, Maurras, Barrès et Péguy, mais aussi Bergson, que Benda connaît bien pour l'avoir déjà abondamment lu et commenté dans trois ouvrages précédents<sup>2</sup>, et qu'il cite à de nombreuses reprises dans »La trahison des clercs«.

Deux événements ont scandé la route de Benda vers cet essai accusateur: l'affaire Dreyfus, et la Première Guerre mondiale. L'affaire Dreyfus parce que, s'étrangle-t-il, on vit des clercs renoncer à la »justice absolue« et »ne vouloir qu'une justice adaptée à la France, à son génie spécial, à son histoire spéciale, à ses besoins spéciaux«<sup>3</sup> et la seconde parce que ces intellectuels qui, depuis toujours, avaient »prêché la dissolution des égoïsmes nationaux dans le sentiment d'un être abstrait et éternel se sont mis à flétrir tout sentiment de ce genre et à proclamer la haute moralité de ces égoïsmes«<sup>4</sup>. Or si Bergson n'eut rien d'un antidreyfusard, il ne fut pas dreyfusard non plus, pas même *in petto*. À partir de 1914, cependant, il eut comme homme public un engagement qui tombe pleinement sous le coup des accusations de Benda: particularisme national contre universalisme rationnel, préjugé xénophobe contre jugement honnête, passion contre détachement. Le dossier est connu, les textes furent retentissants, et embarrassent considérablement les bergsoniens: comment le distingué professeur du collège de France, l'incarnation de l'intellectuel Belle Époque, a-t-il pu hennir, entre 1914 et 1919, un nationalisme germanophobe auquel feu Déroulède n'aurait rien trouvé à redire? Comment a-t-il pu donner voix aux stéréotypes les plus grossiers et accréditer l'idée que l'affrontement franco-allemand était, selon ses propres mots, »la lutte de la civilisation contre la barbarie«?

1 Cet article est la version développée d'une conférence prononcée lors du colloque »Bergson und Deutschland – Hundert Jahre *Évolution créatrice*, 1907–2007, Mainz, 4.–7. Juli 2007«, organisé par Matthias Vollet (Universität Mainz) et Arnaud François (Université Lille III).

2 Julien Benda a publié trois livres sur Bergson, de 1912 à 1914: »Une philosophie pathétique«, »Le bergsonisme, une philosophie de la mobilité«, »Sur le succès du bergsonisme«.

3 Julien BENDA, *La trahison des clercs*, Paris <sup>2</sup>2003, p. 208–209.

4 *Ibid.*, p. 195.

Bergson n'éprouvait aucun intérêt pour les biographies de philosophes. Peut-être, comme le dit plaisamment Bourdieu, parce qu'il n'était pas intéressé par les histoires de gens sans histoires. Peut-être aussi parce qu'il savait que, dans une France où, comme partout ailleurs en Europe avant 1945, l'antisémitisme n'avait rien d'obscène, sa biographie propre contenait des éléments qui pouvaient lui être tenus à charge. Né à Paris en 1859 d'un père juif polonais et d'une mère irlandaise, il vit à Genève de 1863 à 1868, puis rentre à Paris, alors que sa famille s'installe à Londres. Il étudie au lycée Condorcet, entre en classes préparatoires à Henri IV, puis est reçu à l'École normale supérieure grâce à une bourse qui lui a été attribuée par la communauté juive de Genève. Après son succès au concours de l'agrégation en 1881, qui lui permet de toucher un salaire, il ne juge pas bon de remercier les juifs genevois. Est-il donc problématique d'être juif en France dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle? Écoutons Léon Blum (1872–1950), de treize ans le cadet de Bergson, dans son fameux discours de Luna Park, en 1936: »Je suis un Français – car je suis Français – fier de son pays, fier de son histoire, nourri autant que quiconque, *maghré ma race*<sup>5</sup>, de sa tradition<sup>6</sup>. Qui eût douté que le président du Conseil fût français? Beaucoup de gens, dans un pays où un député, Xavier Vallat, peut se permettre, le 6 juin 1936, d'accueillir l'investiture de Blum en ces termes: »Ce jour est incontestablement une date historique: pour la première fois, ce vieux pays gallo-romain va être gouverné par un juif«.

Blum et Bergson sont deux bourgeois cultivés, normaliens, puissamment intégrés à la République par leur *cursus honorum* méritocratique et les charges qu'ils revêtent: professeur au Collège de France, académicien pour l'un, conseiller d'État et président du Conseil pour l'autre. L'un comme l'autre, pourtant, auront toute leur vie à démentir les soupçons, à déjouer les procès en altérité, à réaffirmer leur qualité de français, jusqu'à la fin, jusqu'à Vichy: Bergson connaîtra, avant de mourir, l'ignominie du premier statut des juifs (1940) et Blum celle du procès de Riom (1942).

Blum et Bergson ont vécu dans la France d'Édouard Drumont, de Maurice Barrès, de l'affaire Dreyfus. La France est certes un modèle d'intégration des juifs, depuis l'émancipation intervenue en 1791, mais, dans la France de la défaite, le regard s'est tourné, après 1871, vers quiconque était soupçonné d'être un élément étranger au corps meurtri de la nation vaincue. L'affaire Dreyfus en témoigne assez: un juif alsacien, un élément allogène, introduit au cœur des grandes écoles et de l'État, polytechnicien, officier d'état-major, est accusé d'avoir trahi la France en vendant des secrets militaires à l'Allemagne.

Unaniment reconnu coupable, Dreyfus est seul jusqu'à la grande mobilisation des clercs qui, à cette occasion d'ailleurs, deviennent les intellectuels. Le cœur nucléaire de la mobilisation que, à l'époque, on appelle révisionniste<sup>7</sup>, est l'École normale supérieure grâce à Lucien Heer, ancien élève et bibliothécaire, mais aussi à Jean Jaurès, ancien condisciple de Bergson rue d'Ulm et ténor de la révision du procès. Au moment de l'affaire, Bergson est, quant à lui, professeur au lycée Henri IV,

5 C'est nous qui soulignons.

6 Léon BLUM, Discours politiques. Présentation par Alain BERGOUNIOUX, Paris 1997, p. 198.

7 Intéressantes tribulations dé- et connotatives d'un mot qui désigne d'abord les partisans de la révision du procès de Dreyfus, puis ceux de la révision de traité de Versailles, avant de venir qualifier ceux que l'on nomme plus adéquatement »négationnistes«.

puis maître de conférence à l'École normale supérieure (1898–1900), avant son élection au Collège de France.

Qu'a fait Bergson pendant l'affaire Dreyfus? Rien. Il est resté coi. La grande lutte entre l'universel (principe de justice) et le particulier (respect de l'armée et de la patrie, même au prix d'une injustice) le laisse muet. Non que l'affaire l'indiffère, mais elle semble l'inquiéter: tant de bruit! tant d'attention publique vouée à ce que lui-même appelle »la question juive«, qu'il pose et pense d'ailleurs dans des termes semblables à ceux des antisémites: l'intégration ou l'assimilation au corps national d'un élément étranger. L'intégration des juifs à la France se fait, et plutôt bien, Bergson en est l'exemple achevé – pourquoi donc en parler? Pourquoi ouvrir une plaie entre le corps français et le greffon juif? Là où on en parle, les actes violents succèdent aux mots emportés: la Russie, où le Pogrom, autant la pratique que le mot, gagne droit de cité, et la Pologne en témoignent. Bergson semble ressentir un certain malaise vis-à-vis d'une affaire qui eût dû se limiter à la technique et pudique discrétion des prétoires, une simple affaire judiciaire, et non, grands dieux, cette »guerre civile« qui a divisé la France.

Les seuls propos que l'on connaisse à Bergson sur l'affaire Dreyfus témoignent de sa réserve et de sa désapprobation. Gilbert Maire, dans »Bergson, mon maître«, rapporte en 1935 des propos très durs du philosophe sur la naturalisation des juifs, tenus en 1914: l'affaire Dreyfus »se ramène dans son fonds à une question de naturalisation«, dont »tous les étrangers, Juifs ou non, sont loin d'être dignes«<sup>8</sup>.

Bergson n'a donc pas tenu la notion d'intellectuel sur les fonts baptismaux de l'engagement dreyfusard. Dans un pays où »La France juive« de Drumont (1886) s'est vendue à des centaines de milliers d'exemplaires, faisant l'objet de dizaines de rééditions, il serait excessif de l'en blâmer. Pour vivre, travailler et faire carrière, le juif en Bergson se fait petit, d'autant plus que le Quartier latin est, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, tenue par la droite et l'extrême droite: les étudiants de la Sorbonne n'ont rien des sympathiques chevelus de mai 68, il s'agit plutôt de petits messieurs vindicatifs et prompts à faire le coup de poing ou à jouer de la canne plombée pour le compte de l'Action française. Les Camelots du roi sont une corporation redoutée, qui, par leurs violences et leurs chahuts, font annuler des mois entiers de cours, comme en témoigne le cas de Thalamas<sup>9</sup>. Parfaitement intégré à une République dont les institutions ont consacré son statut social et son pouvoir intellectuel, Bergson ne veut aucunement entrer en débat avec les contempteurs des »métèques« fustigés par Maurras. Bergson ne souhaite pas donner d'arguments à ceux qui le disqualifient comme allogène, d'autant moins qu'entre 1910 et 1914, sa judéité a été très exposée, publiquement fustigée par une campagne de l'Action française et des ultramontains du journal intégraliste »L'Univers«. En 1914, Léon Daudet, toujours nuancé, fustige le »petit juif tarabiscoté Bergson«<sup>10</sup>. Jacques Maritain, lui, avait instruit, en thomiste

8 Cité dans: François AZOUVI, *La gloire de Bergson. Essai sur le magistère philosophique*, Paris 2007, p. 309.

9 Ancien professeur d'histoire en seconde au lycée Condorcet, Amédée Thalamas avait parlé au conditionnel des voix entendues par Jeanne d'Arc. Il avait vu son cours en Sorbonne violemment interrompu par les Camelots du Roi en décembre 1908.

10 AZOUVI, *La gloire de Bergson* (voir n. 8), p. 308.

converti, le procès de «L'évolution créatrice» dans un article de «La revue philosophique» qui sera versé au dossier de l'index de l'Église catholique et romaine, qui devait bientôt en interdire la lecture<sup>11</sup>.

C'est dans ce contexte un peu obsidional que Bergson devient, en 1914, un des hérauts de la mobilisation générale contre l'Allemagne. L'engagement nationaliste a-t-il été chez lui une manière d'attester de sa nationalité? On peut légitimement en faire l'hypothèse. La guerre de 1914 a été pour les juifs, français comme allemands du reste, l'occasion de prouver leur attachement à la nation: ceux qui, en ces temps de cristallisation des identités nationales, étaient stigmatisés comme apatrides pouvaient ainsi se révéler pleinement patriotes.

Bergson est en outre, peut-être, d'autant plus vigoureux dans ses propos qu'il ne peut être patriote par ses actes: c'est la seconde fois qu'il reste à l'écart des combats. Rentré à Paris en 1868, Bergson est scolarisé à Condorcet quand survient la guerre contre la Prusse, la défaite et la Commune. Il a onze ans: il n'a pas fait la guerre, mais ressent l'humiliation de la défaite et en supporte les conséquences. En 1914, c'est trop tard: il a 55 ans, trop âgé pour être mobilisé sur le front. Alors que tant d'autres s'engagent avec vigueur, comme les philosophes Alain et Charles Péguy, dont la mort en août 1914 le bouleverse, Bergson reste à Paris, trop heureux de s'exposer enfin physiquement lorsque, en 1917, il doit traverser l'Atlantique pour achever de convaincre le Président Wilson de déclarer la guerre à l'Allemagne. Ses deux missions, sa quadruple traversée d'un Océan atlantique soumis au feu des torpilles allemandes, où, sous les eaux, veille le *Wolfpack* des *U-Boote*, représentent un réel danger. Le gilet de sauvetage, rapporte Bergson, est obligatoire pour toute la durée de la traversée. Dans un texte postérieur à la guerre, «Mes missions», le penseur de l'élan vital observe avec lucidité: «Au fond, ceux qui ne pouvaient combattre au front se reprochaient toujours à peine consciemment de vivre en parfaite sécurité, alors que nos soldats étaient exposés à des dangers mortels. À courir enfin un risque, on se sentait rentrer dans des conditions normales et pouvoir être un peu moins mécontent de soi-même»<sup>12</sup>. Pour être moins mécontent de soi-même, il est possible que Bergson ait voulu compenser l'absence d'actes par la radicalité du discours. L'historien Christophe Prochasson note que Bergson «fut bien l'exemple caractéristique d'intellectuels français dont la conscience malheureuse souffrait pour la première fois d'avoir un corps inutile»<sup>13</sup>. Au complexe de l'intellectuel éloigné des théâtres d'opérations s'ajoutait le traditionnel complexe du survivant.

Voilà des éléments de biographie qui peuvent justifier l'engagement patriotard de Bergson. Peuvent-ils expliquer l'outrance des propos tenus par le philosophe? Là encore, on serait mal avisé de lire le texte en faisant abstraction du contexte. Bergson ne fut pas le seul héraut d'un chauvinisme germanophobe du monde intellectuel: il est

11 Ibid., p. 164–166.

12 Henri BERGSON, *Mes missions*, dans: *Mélanges. L'idée de lieu chez Aristote, Durée et simultanéité, correspondance, pièces diverses, documents. Textes publiés et annotés par André ROBINET; avec la collaboration de Marie-Rose MOSSÉ-BASTIDE, Martine ROBINET et Michel GAUTHIER*, Paris 1972, p. 1565.

13 Christophe PROCHASSON, Anne RASMUSSEN, *Au nom de la patrie. Les intellectuels français et la Première Guerre mondiale, 1910–1919*, Paris 1996, p. 194.

certes une des trois figures de proue, avec Ernest Lavisse et Émile Durkheim, de la mobilisation intellectuelle des plus grandes institutions du savoir français, Sorbonne, École normale supérieure et Institut de France. Mais cette mobilisation intellectuelle est un phénomène général qui dépasse de loin ces trois individualités. Le paisible médiéviste Joseph Bédier, à qui nous devons encore une édition de «Tristan et Iseut», publie en 1915 un ouvrage intitulé «Les crimes allemands d'après les témoignages allemands», traduit en plusieurs langues et diffusé par la France dans le monde entier. La même année, Albert Mathiez, fervent spécialiste de Robespierre publie chez le très sérieux éditeur Alcan, un ouvrage fort opportun sur «La victoire de l'an II», tandis que le sociologue socialiste et durkheimien Henri Bourgin publie un ouvrage dont le titre ne sacrifie guère au culte de l'implicite, «L'Allemagne, puissance du mal». Plus mesuré et plus fidèle à la pudeur de l'universitaire, Durkheim, alsacien d'origine, traque dans un ouvrage sous-intitulé «La mentalité allemande et la guerre»<sup>14</sup>, les raisons du conflit, accréditant l'idée que seul le pangermanisme a conduit à la guerre: le titre, explicite, met en accusation «L'Allemagne au-dessus de tout», ce «Deutschland, Deutschland über alles» de l'hymne de Fallersleben censé exprimer une volonté inouïe de domination universelle. Christophe Prochasson et Anne Rasmussen citent des dizaines de titres de cet acabit<sup>15</sup>: nombreux sont donc les caciques de l'intellectualité officielle française à avoir mis leur plume en baïonnette entre 1914 et 1918. Quant à Durkheim et Lavisse, ils unissent leurs compétences et mobilisent leurs réseaux pour diriger les «Lettres à tous les Français», publiées en 1916<sup>16</sup>. Lavisse y fustige le «militarisme prussien» et la régression vers la barbarie d'une Allemagne «où la décroissance intellectuelle ne fait plus de doute»<sup>17</sup>: quid de l'atrophie dont témoignent ces mots?

La dénonciation de l'*hybris* démesurée de l'Allemagne devient un lieu commun, tandis que le pangermanisme se trouve érigé au rang de catégorie pan-explicative, dans une «historiographie immédiate»<sup>18</sup> que les éditeurs accueillent en créant des collections idoines et en publiant des textes où l'outrance le dispute au ridicule. Camille Jullian, dans «Notre Alsace», écrit en 1916 que, dès l'Antiquité, l'Alsace appartenait à la «patrie gauloise» tandis que biologistes et médecins, qui ne sont pas en reste, traquent dans les glandes des corps allemands les sécrétions qui trahissent leur foncière animalité. Le «nationalisme scientifique remplace l'intelligence»<sup>19</sup>, notent Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, qui constatent une abdication généralisée du sens critique: l'intelligence devient purement instrumentale – Paul Nizan s'en fera le justicier talentueux et révolté dans «Les chiens de garde» – et les différentes unions sacrées nationales ont raison, dès l'été 1914, de la république des lettres. L'*universitas* des savants et des doctes vole en éclats, tout comme l'Internationale socialiste et son pacifisme révolutionnaire, mort au moment même où Jaurès est abattu.

14 Émile DURKHEIM, «L'Allemagne au-dessus de tout». La mentalité allemande et la guerre, Paris <sup>2</sup>1991.

15 PROCHASSON, RASMUSSEN, Au nom de la patrie (voir n. 13), p. 194–200.

16 Émile DURKHEIM, Ernest LAVISSE, Lettres à tous les Français, <sup>2</sup>1992.

17 PROCHASSON, RASMUSSEN, Au nom de la patrie (voir n. 13), p. 197.

18 Ibid., p. 198.

19 Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Annette BECKER, 14–18. Retrouver la guerre, Paris 2000, p. 179.

Fascinés par une science allemande érigée en modèle depuis 1870, ayant vécu ce que Claude Digeon a appelé la « crise allemande de la pensée française »<sup>20</sup>, plusieurs générations de savants et d'intellectuels français s'empressent, en 1914, de brûler ce qu'ils ont adoré, trop heureux de pouvoir dénoncer ce que Édouard Herriot appelle « le mensonge allemand »<sup>21</sup>: une fausse intellectualité, une exemplarité usurpée, l'une et l'autre revenant de droit à la France, patrie et réalisation de l'universel.

On constate chez les intellectuels une forme de revanche psychologique dans ce défoulement dénonciateur, une violence d'apostat, donc, quoique bien Bergson se défende d'avoir jamais rien apprécié dans la philosophie allemande: ses inspirations sont britanniques, il ne doit rien à l'Allemagne.

S'estimant libre de toute dette envers une Allemagne qui lui apparaît, nous le verrons, comme exclusivement débitrice et imitatrice, Bergson peut voir dans la guerre la lutte de la civilisation contre la barbarie. Sincèrement indigné par le viol de la neutralité belge, Bergson, président de l'Académie des sciences morales et politiques, prononce ès qualités un discours célèbre le 8 août 1914. Il y rend un hommage appuyé à la valeur et au courage du peuple belge et de son roi<sup>22</sup> qui, refusant le fait accompli, s'est dressé face à l'invasisseur pour protéger son territoire ainsi que les conventions internationales foulées aux pieds par la soldatesque allemande. « Saluons le petit peuple à la grande âme », s'exclame Bergson pour exprimer reconnaissance et admiration au David belge dressé face au Goliath germanique. Cette antithèse du fort et du faible permet à Bergson d'introduire son interprétation du conflit: « La lutte engagée contre l'Allemagne est la lutte même de la civilisation contre la barbarie ». Cette phrase lui a été reprochée, notamment par ses confrères allemands, navrés de tant de virulence<sup>23</sup>. Intellectuels et professeurs allemands réagirent en octobre 1914 par un « Aufruf an die Kulturwelt », qui tente, avec maladresse, de renvoyer l'accusation aux Français<sup>24</sup>. Malgré son évidente outrance et les débats qu'elle a suscités, cette phrase est loin d'être un hapax dans les propos de guerre de Bergson. Constamment réitérée, sous une forme ou sous une autre, elle en constitue bien plutôt l'axe vertébral: le 12 décembre 1914, à l'Académie des sciences morales et politiques, il estime la « civilisation » confrontée à un « retour offensif de la barbarie », une lecture qui ne se démentira pas jusqu'en 1919.

20 Claude DIGEON, *La crise allemande de la pensée française, 1870–1914*, Paris 1959.

21 Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU, Annette BECKER, 14–18. Retrouver la guerre (voir n. 19), p. 169.

22 Dans un article ultérieur, intitulé « Hommage au roi Albert et au peuple belge » et publié fin décembre 1914 dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1129–1130, Bergson fait d'Albert de Belgique, qui a fait des études de philosophie, un roi-philosophe semblable à Marc-Aurèle: « Deux fois, au cours des siècles, elle [la philosophie] a brillé autour d'un trône » (p. 1130). Il suggère ainsi une opposition entre Marc-Aurèle, empereur sage, et ce pauvre Dr. Faust allemand, qui vend son âme au diable Bismarck.

23 Arnaud François a consacré un excellent article à l'indignation polémique que provoquent, en Allemagne, ces propos. Les collègues allemands viennent opportunément rappeler au philosophe français tout ce qu'il doit à l'Allemagne, l'accusant même d'avoir purement et simplement plagié Schopenhauer. Cf. Arnaud FRANÇOIS, Bergson plagiaire de Schopenhauer? Analyse d'une polémique, dans: *Études germaniques*, 2005, vol. 60, n°3, p. 469–490.

24 Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU, Annette BECKER, 14–18. Retrouver la guerre (voir n. 19), p. 171.

Cette antithèse n'est pas propre à Bergson, qui n'est là que le porte-voix d'un topos rebattu. Depuis la crise rhénane de 1841 et, surtout, depuis la défaite de 1871, l'Est est volontiers désigné comme l'éternel foyer des invasions barbares. Une abondante iconographie, de presse notamment, réactive la figure du Hun et du Vandale, les manuels scolaires exaltent la victoire des Champs catalauniques (451), omettant de préciser qu'il s'agit d'une victoire romano-germanique contre Attila. Il est plaisant, au passage, de constater que chacun possède son Est à lui: les Allemands, pour leur part, regardent l'arriération slave avec condescendance et effroi. Les historiens français, quant à eux, s'attardent, depuis Augustin Thierry au moins, sur le thème des invasions barbares<sup>25</sup> qui auraient plongé la belle et claire civilisation gallo-romaine dans les ténèbres des âges obscurs, alors que les Allemands parlent plus volontiers de *Völkerwanderungen*, de migrations lentes et progressivement assimilées, enrichissantes plus que destructrices: historiographie contre historiographie, concept contre concept, dans une querelle où le polémique le dispute à l'épistémologique.

On peut également lire chez Bergson des réminiscences hugoliennes. En 1870 et 1871, Victor Hugo, rentré d'exil et accablé par le sort de la patrie, multiplie les discours où il fustige la brutalité et la barbarie germaniques. Hugo, par la violence de ses diatribes, crée un topos discursif dont Bergson n'a qu'à s'emparer. Hugo écrit ainsi, en 1872:

»La civilisation sous sa forme la plus haute, qui est la République, a été terrassée par la barbarie sous sa forme la plus ténébreuse, qui est l'Empire germanique [...]. C'est le moyen âge qui met la griffe sur la Révolution [...]. La revanche est fatale. La force des choses l'amène. Ce grand dix-neuvième siècle, momentanément interrompu, doit reprendre et reprendra son œuvre.«

La marche du progrès, entravée par la »pesante masse tudesque victorieuse« et le »lourd caporalisme allemand«<sup>26</sup> est vouée à se poursuivre, grâce à la légèreté et à la force de l'idée française.

Que les propos de Bergson n'aient, dans le contexte français de l'été et de l'automne 1914, rien d'excessif est éloquemment démontré par un discours d'Albert Sarraut, grande figure radicale et radicale-socialiste et, en 1914, ministre de l'Instruction publique. Voici quel sens le ministre attribue à l'inauguration des nouvelles salles du lycée de Bordeaux et quelle mission il assigne à l'éducation française:

»C'est bien, cette fois encore, contre la bête humaine en arrêt d'évolution, c'est contre le Hun des âges abolis, qui a changé d'armure sans changer de conscience, oui, c'est bien contre le vandale resté le même après quinze siècles de progrès humain que, comme le chevalier étincelant de jadis, la France latine a tiré l'épée.

25 Dans la préface qu'il rédige à l'ouvrage de René VIVIANI, *La mission française en Amérique*, 24 avril–13 mai 1917, Paris 1917, Bergson présente Joffre comme »l'homme qui avait arrêté net le flot des barbares et sauvé la civilisation« lors de la bataille de la Marne, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1249. Le mythologème du barbare déferlant est ici réinvesti à plein.

26 Victor HUGO, *Lettre aux rédacteurs de La Renaissance*, 1<sup>er</sup> mai 1872, dans: Victor HUGO, *Œuvres complètes – Politique*, Paris 1985, p. 845–846.

C'est, de nouveau, le choc violent de la civilisation et de la barbarie, la lutte de la lumière et de l'ombre. La horde vile retourne au blasphème impie des clartés. Surtout, c'est au rayonnant génie français qu'insulte sa pire fureur. La haine allemande pour la France est celle de la chose qui rampe contre la chose qui éblouit, la haine du reptile pour l'étoile. Elle hait, dans l'âme française, le reflet le plus pur de la conscience universelle. Elle hait, d'une férocité jalouse, sa science, sa culture, son esprit, son cœur, sa tradition. Sa tradition avant tout! Car elle sait que la France est la nation-lumière. Elle est la gloire du patrimoine humain et la seconde patrie de tout homme qui pense. Son domaine est la glèbe élue des moissons dont s'est nourrie la pensée des peuples. Toutes les grandes idées qui ont transfiguré l'âme et le visage du monde ont jailli sur son sol. Elle est la terre classique de l'idéalisme, de la chevalerie, de la bonté, de l'altruisme<sup>27</sup>.

La violence inouïe de la charge ministérielle ferait presque passer Bergson pour un aimable germanophile et un courtois savant plein d'une académique réserve.

On voit à ces déclarations que les propos publics du philosophe n'ont rien d'exorbitant ni d'original. Il demeure que l'engagement public d'un philosophe est toujours source d'interrogations, surtout quand il adopte avec entrain ou ferveur la rhétorique dominante du temps: il y a dans le malaise ressenti à la lecture de ces propos un peu, *ceteris paribus*, de celui que l'on éprouve à lire les proclamations du *Führer und Rektor* de l'université de Fribourg-en-Brisgau, Martin Heidegger, entre mai 1933 et février 1934. On a tenté de déceler dans les propos de Bergson une signification autre que la brutalité du chauvinisme et la trivialité des stéréotypes, mais force est de constater que Bergson adopte et utilise, avec la clarté et le talent d'exposition qui lui sont coutumiers, les registres et les thèmes de la germanophobie la plus éculée, même s'il tente de les formuler dans des termes qui lui sont chers et qu'il réinvestit, dans des réquisitoires au fond très banals, quelques problématiques qui lui tiennent à cœur.

Dans le premier et court discours du 8 août 1914, il se borne, comme tant d'autres, à s'indigner de la »brutalité et [du] cynisme de l'Allemagne«, de son »mépris de toute justice et de toute vérité«. Aux yeux de Bergson comme de beaucoup, le viol de la neutralité belge met l'Allemagne au ban des nations, il en fait un *hostis humani generis*, un »ennemi du genre humain«<sup>28</sup> comme il l'écrit en 1917, c'est-à-dire une personne en contravention ouverte avec toutes les dispositions et usages du droit des gens, coutumier comme conventionnel<sup>29</sup>. Ponctué et conclu par un résolu »Vive le Droit! Vive la France!« qui assimile explicitement l'une à l'autre, ce premier discours pose l'antithèse de la civilisation (française) à la barbarie (allemande) selon la modalité

27 Albert SARRAUT, extraits du discours prononcé à l'occasion de l'ouverture des classes du lycée de Bordeaux, le 2 octobre 1914, Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique, 3 octobre 1914, n°2144, p. 445-446.

28 Henri BERGSON, Préface à l'ouvrage de René VIVIANI, La mission française en Amérique, 24 avril-13 mai 1917, Paris 1917 dans: Mélanges (voir n. 12), p. 1252.

29 *Hostis humani generis* est un terme de droit international qui désigne habituellement les pirates ainsi que, plus récemment, les génocidaires et les terroristes, soit quiconque se met en marge de droit des gens.

juridique: l'Allemagne est barbare, car elle réintroduit le mensonge et la force contre le droit. Force de régression, puissance animale attardée, l'Allemagne ne connaît que »la force brutale, avec son cortège de ruses et de mensonges«<sup>30</sup>. Le droit ne lui apparaît que comme la simple empreinte du fait, des chiffons de papier venant consigner la volonté triomphante de celui que l'ordalie de la force a consacré. Bismarck, toujours selon Bergson, n'aurait même pas consenti à dire que »la force prime le droit«, car cette épaisse caboche prussienne, chef d'»une nation de proie«<sup>31</sup>, est trop brute, trop primitive pour distinguer la force du droit.

L'accusation de barbarie est étayée par les mentions que fait Bergson des atrocités allemandes. Dans une accablante énumération, Bergson accuse l'Allemagne d'avoir bafoué, pêle-mêle, »droits des individus et droits des peuples, liberté, justice, sincérité, loyauté, humanité, pitié«. Inaccessible à la pitié, en effet, l'Allemagne s'est rendue coupable de crimes de guerre, »crimes méthodiquement commis«: »incendie, pillage, destruction de monuments<sup>32</sup>, massacre de femmes et d'enfants, violation de toutes les lois de la guerre«<sup>33</sup>. Bergson accrédite ici publiquement les rumeurs insistantes qui courent depuis août 1914 sur les crimes de guerre allemands. Toute une campagne de presse, ainsi qu'une abondante iconographie, relayent ces rumeurs qui, pendant la guerre, ont été acceptées comme des faits avant d'être répudiées, par le pacifisme d'après-guerre, comme l'exemple même d'une xénophobie catalysée par un efficace bourrage de crâne. Là encore, Bergson se fait simplement le relais et le portavoix de l'air du temps: qu'elles fussent fausses ou qu'elles continssent des éléments de vérité, ces rumeurs furent reçues avec émotion par la population française. Bergson ne prend pas la peine de démêler le vrai du faux: il participe à l'émotion générale et exploite des bruits qui s'inscrivent trop bien dans sa lecture de la guerre et sont plus que bienvenus pour illustrer sa représentation de l'ennemi allemand.

Faire de la France la patrie de l'universel face à la méphitique obscurité du particularisme n'a rien d'inédit. Quand Bergson écrit que »la cause de la France est celle de l'humanité même«, il est fidèle à la grande biographie nationale dans laquelle les Français, et notamment la III<sup>e</sup> République, se complaisent: un Français, par la vertu de la transsubstantiation révolutionnaire, ne peut jamais être égoïste, car où qu'il combatte, il peut être certain qu'il se bat non seulement pour l'homme français, mais aussi pour l'homme en soi, pour l'Humanité. Dans le contexte d'une autre guerre, et dans un discours de 1941, le général De Gaulle écrira qu'il existe un »pacte vingt fois séculaire entre la France et la liberté du monde«<sup>34</sup>, une conviction préparée par les révolutionnaires, par Michelet et par l'enseignement de la III<sup>e</sup> République, qui faisait

30 Henri Bergson, Discours devant l'Académie des sciences morales et politiques, séance publique annuelle, 12 décembre 1914, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1112.

31 *Ibid.*, p. 1113.

32 Dans une lettre à P. Imbart de la Tour, en date du 2 décembre 1918, Bergson rappelle son émotion et son indignation devant l'incendie de la bibliothèque de Louvain, le 26 août 1914. Cet incendie »exprimait la rage de l'Allemand devant la résistance d'une pure idée«: »il y eut un moment de stupeur dans le monde civilisé«, ce »grand attentat contre la pensée provoqua une éclatante manifestation de solidarité entre hommes qui pensent«, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1309.

33 Henri Bergson, discours devant l'Académie des sciences morales et politiques, séance publique annuelle, 12 décembre 1914.

34 Charles DE GAULLE, discours du 1<sup>er</sup> mars 1941, dans: *Discours et messages*, Tome I, p. 73.

passer non seulement les guerres de la France, mais aussi la colonisation, pour les œuvres généreuses d'une nation dont le désintéressement touchait au sublime. Les guerres de la France ne sont jamais particulières: la grâce de l'universel touche chacun de ses actes, renvoyant les initiatives de ses ennemis dans les abîmes d'un égoïsme ombrageux. Comme l'écrit Ernest Lavisse, dans son «Cours moyen» de 1912:

»En défendant la France, nous défendons la terre où nous sommes nés, la plus belle et la plus généreuse terre du monde. En défendant la France, nous nous conduisons comme de bons fils. Nous remplissons un devoir envers nos pères, qui se sont donné tant de peine depuis des siècles pour créer notre patrie. En défendant la France, nous travaillons pour tous les hommes de tous les pays, car la France, depuis la Révolution, a répandu dans le monde les idées de justice et d'humanité. La France est la plus juste, la plus libre, la plus humaine des patries«.

Fidèle, on le voit, à une tradition attestée, Bergson n'en force pas moins l'argumentation. Dans sa volonté de faire apparaître l'Allemagne comme le négateur universel du droit, il malmène considérablement l'histoire. Dans un autre de ses discours de guerre, prononcé le 12 décembre 1914 devant l'Académie des sciences morales et politiques, Bergson affirme que la guerre a, grâce aux premières conventions de Genève et de La Haye, progressé vers une conflictualité normée, régulée<sup>35</sup>, mais que la Prusse s'est montrée rétive à cette codification: »Déjà, toutefois, l'armée prussienne s'accommodait mal de cette loi, organisée comme elle l'était pour la conquête«<sup>36</sup>. Bergson, qui fait remonter son analyse aux débuts de la construction de l'État prussien, se garde bien de rappeler l'attitude des armées françaises dans le Palatinat, une région détruite avec une violence qui avait révolté les Lumières naissantes en 1688. Cet événement, puis les guerres de la Révolution et de l'Empire, avaient été la source de l'animosité franco-allemande. Par ailleurs, en présentant l'Allemagne comme la patrie du fait contre le droit, il fait bon ménage de Kant et de la tradition juridique du *Rechtsstaat* allemand. Pourtant, et comme tous les intellectuels mobilisés dans l'effort de guerre français, Bergson ne se départit pas de sa prétention à faire œuvre de science. De même que les historiens positivistes français, ceux-là même qui, depuis 1871, tout en chantant la funèbre mélodie des provinces perdues et voulant former des citoyens-soldats, prétendent écrire en toute objectivité l'histoire du pangermanisme, de la marche à la guerre – les deux se confondant! – et des premières années de combat, Bergson, dans son fameux discours du 8 août 1914, affirme satisfaire à un »devoir scientifique« en dénonçant l'Allemagne et son attitude, car l'Académie des sciences morales et politiques, qui est vouée à l'étude de l'humain et à la promotion du progrès, ne peut rester muette face à ce qui, en toute objectivité, constitue »une régression à l'état sauvage«, un brusque recul dans un procès de civilisation dont l'Occident s'enorgueillit à juste titre.

35 Henri BERGSON, Discours devant l'Académie des sciences morales et politiques, discours cité, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1114.

36 Ibid.

Communément considérée comme la patrie du *Geist*, cette spiritualité substantielle et profonde, opposée à la futilité de l'*esprit* français<sup>37</sup>, l'Allemagne se voit dénier par Bergson toute prétention à l'intellectualité. À l'instar de ses contemporains qui se gaussent de la pesante *Kultur* germanique, affublée de ce »K« disgracieux qui signe son irréductible particularisme teuton et lui interdit toute prétention à l'universalité, Bergson parle de »la ›culture‹ allemande«<sup>38</sup>, comme si les guillemets s'imposaient pour ce curieux oxymore ou, au mieux, cet abus sémantique. Purement prédatrice et parasitaire, l'Allemagne n'a jamais eu d'idées que celles qu'elle a empruntées à l'extérieur. Son *Aufklärung* avait consacré le pacifisme et le droit, mais »ces nobles idées« n'étaient pas siennes: elles »lui venaient, pour la plus grande part, de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la Révolution«. Jamais créatrice, l'Allemagne est toujours débitrice. Comment pourrait-il en être autrement, puisque, comme il l'écrit dans un texte de propagande de 1915, seul »l'esprit français ne fait qu'un avec l'esprit philosophique«<sup>39</sup>. Dans ce texte, intitulé »La philosophie française«, il n'est certes question que de la philosophie française, mais ce qui en est dit exclut et disqualifie tout autre pays: seule la pensée française est originale et fertile. Seul le génie français, *Proles sine matre creata*<sup>40</sup>, mérite ce nom, tant il semble issu d'une génération spontanée, féconde et universellement fécondante: issu de lui-même, et de lui-même seul, il semble appelé à donner naissance à tout. À chaque fois que quelques rares allemands sont nommés, c'est pour souligner leur dette à l'égard de la France et marquer leurs insuffisances: Leibniz, certes, mais il écrit en français, et participe donc plus du génie de la France que de celui de l'Allemagne. Kant, à la rigueur, mais il fut avant tout le fils des Lumières et de la Révolution françaises. Aux yeux de Bergson, l'introduction de Kant en France par Victor Cousin prend d'ailleurs l'aspect d'une véritable création.

Rien ne nous est épargné dans ce texte, qui récite la longue litanie des grands inconnus, trop injustement méconnus, des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles français: que pèsent Kant et Hegel face à aux immortels Gratry et Ollé-Laprune, quelle importance peuvent revêtir Leibniz et Fichte face aux immenses Maurice Blondel et Laberthonnière?<sup>41</sup> Encore Bergson précise-t-il avoir »dû laisser de côté un grand nombre de penseurs et ne considérer que les plus importants d'entre eux«<sup>42</sup>: grâce lui en soient rendues.

La France, sans nul doute, »a été la grande initiatrice«<sup>43</sup>, et, pour ce qui est des autres pays, »bien souvent les matériaux, les idées, la méthode étaient venus de France, peut-être sans que l'on gardât la mémoire de leur authentique origine«<sup>44</sup> – Bergson penserait-il ici à Schopenhauer, gratifié de la portion congrue d'une seule mention?

37 Cf. Gérard RAULEET, *Esprit – Geist*, dans: Jacques LEENHARDT, Robert PICTH (dir.), *Au jardin des malentendus. Le commerce franco-allemand des idées*, Arles 1997, p. 184–201.

38 Henri BERGSON, *Discours du 4 novembre 1914, La force qui s'use et celle qui ne s'use pas*, publié dans le *Bulletin des armées de la République*, n° 42, 4 novembre 1914, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1105–1106.

39 Id., *La philosophie française*, dans: *La science française – Exposition universelle et internationale de San Francisco, Paris 1915*, tome I, p. 15–37, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1189.

40 Ibid., p. 1159, à propos de Descartes.

41 Ibid., p. 1176.

42 Ibid., p. 1165.

43 Ibid., p. 1157.

44 Ibid.

Il ressort de ce texte que rien n'échappe au génie français: ainsi Darwin a-t-il usurpé la gloire de Lamarck, qui »est le véritable créateur de l'évolutionnisme biologique«. Autant, donc, pour les alliés britanniques, même si, ne nous méprenons pas, »la gloire de Darwin n'en est pas diminuée«<sup>45</sup>, le Britannique ayant tout de même eu pour notable mérite de découvrir »le rôle de la concurrence et de la sélection«<sup>46</sup>.

Après que Descartes, au XVII<sup>e</sup> siècle, a »apporté le plan d'explication de la nature inorganique«<sup>47</sup> les français du XVIII<sup>e</sup> siècle ont fourni »à la science et à la philosophie [...] le grand principe d'explication du monde organisé«<sup>48</sup>. Lamarck, certes, mais aussi les inoubliables Barthez, Bordeu et Bonnet, dont une note précise que, bien qu'il fût né à Genève, il »appartenait à une famille française«. Gageons que cela compense la perte de Rousseau. La seule contribution de l'Allemagne à l'immense travail de la pensée française, c'est-à-dire de la pensée en soi, semble être cette idée qu'eut Renan, »sous l'inspiration de la pensée allemande«<sup>49</sup> de s'intéresser quelque peu à la philologie.

Quant à Kant, ce nain philosophique, il fait pâle figure à côté de Maine de Biran, surnommé, bien »à tort«, le »Kant français«<sup>50</sup>, mais aussi, et peut-être surtout, face à l'immense Lachelier. Maine de Biran a prouvé, il faut en croire Bergson, que »l'esprit humain était capable [...] d'atteindre l'absolu«, une »vue géniale dont il a tiré les conséquences sans s'amuser à des jeux dialectiques, sans bâtir un système«<sup>51</sup> comme ce petit drôle de métaphysicien prussien, futile königsbergeois qui a amusé la galerie avec la trilogie de ses »Critiques« et la table de ses catégories. Quant à Lachelier, dont la thèse sur »Le fondement de l'induction« »porte«, en toute simplicité, »la marque de la perfection«: il »dépasse en réalité l'idéalisme de Kant« dont il avait l'excessive modestie de se réclamer<sup>52</sup>.

Doté de toutes les qualités de clarté, de finesse et de générosité, l'esprit français est un »esprit souple et vivant, qui n'a rien de mécanique ou d'artificiel«<sup>53</sup>, ruade transparente contre les cousins germains.

C'est là, sans doute, le point décisif, et l'apport personnel de Bergson à un corpus de stéréotypes chauvinistes rebatus: ennemie de l'esprit de système<sup>54</sup>, la pensée française est »amie de l'universel, mais sous la forme de l'idée libre et souple, qui sait se maintenir en activité de perpétuelle réadaptation«<sup>55</sup>. Elle est donc une vivante pensée de la vie, tandis que le système cher aux lourds esprits prussiens fige, rigidifie, mutile sur son lit de Procuste la plastique et évolutive forme des idées. La pensée française est une évolution créatrice: elle seule peut épouser le devenir et sa fécondité toujours renouvelée.

45 Ibid., p. 1162.

46 Ibid., p. 1163.

47 Ibid.

48 Ibid.

49 Ibid., p. 1169.

50 Ibid., p. 1171.

51 Ibid.

52 Ibid., p. 1173.

53 Ibid., p. 1188.

54 Ibid., p. 1187.

55 Ibid., p. 1186.

L'Allemagne n'a rien à voir avec l'esprit. Pure prédatrice, elle prélève ce qui l'alimente et dépend toujours de l'extérieur, contrairement à la vie, qui crée et se génère elle-même, se renouvelant *sponte sua*. L'Allemagne n'est pas un organisme vivant, mais une machine à alimenter en matières premières comme en comburants.

En deux paragraphes d'une trentaine de lignes au total, Bergson martèle, dans son discours du 12 décembre 1914, le champ lexical de la mécanique, à la limite de l'inconvenance stylistique. »Machine«, »machinal«, »mécanique«, mécaniquement reviennent dix fois, flanqués de »raide«, »artificiel«, »automatique«, cinq fois<sup>56</sup>. L'Allemagne se situe donc en marge ou au rebours de toute évolution et de toute création.

Bien éloignée de la »spiritualisation de la matière«<sup>57</sup> qui constitue le progrès de la civilisation, on observe en Allemagne une matérialisation, ou plutôt une »mécanisation de l'esprit«<sup>58</sup>, où l'homme se trouve transformé en matière et en machine: l'industrialisation de la Ruhr, avec ses mines, ses hauts fourneaux et ses forges à locomotives et à canons pèse en 1914 déjà lourd dans le cliché auquel se trouve réduite l'Allemagne

L'homme allemand, qui a tant chéri la machine s'en retrouve la victime: celle-ci en vient à imposer à l'Allemand ses caractères, et non le contraire. Après Faust, qui a vendu son âme au démon militariste, c'est le mythe de Frankenstein (1817), présent également dans le second »Faust«, qui est sollicité pour décrire une nation victime de ses créations.

Bergson décrit l'Allemagne comme un véritable tonneau des danaïdes, machine formidable, terrifiante, qui ne cesse de réclamer »nitrates«, »essence«, et »pain«<sup>59</sup> et signe ainsi son irrémédiable faiblesse. Elle est une force qui s'use. À l'opposé, la force des soldats français ne s'use pas. La France n'est pas une matière soumise à l'usure du temps, elle est un corps vivant animé d'une âme: »D'un côté le mécanisme, la chose toute faite, qui ne se répare pas elle-même; de l'autre, la vie, puissance de création qui se fait et se refait à chaque instant. D'un côté ce qui s'use, et de l'autre ce qui ne s'use pas«<sup>60</sup>.

La France est mue par »un idéal de justice et de liberté. Le temps est sans prise sur nous«, alors que l'Allemagne n'a ni idée, ni idéal. L'Allemagne n'a que des principes étroits, les maximes d'un égoïsme meurtrier: son »culte de la force brutale«, son »orgueil«, son »adoration d'elle-même« l'isolent de tous et de tout. L'Allemagne ne peut compter sur aucun allié, car elle est la patrie du particularisme le plus borné: sa cause, qui vise à renforcer la germanité »n'intéresse et n'intéressera jamais que ce qui est allemand«, alors que la France est, comme toujours, la philanthrope gardienne de l'universel: »Sa cause est celle de l'humanité même«. Elle peut donc compter sur »la sympathie de plus en plus agissante du monde civilisé«<sup>61</sup>, face à un empire continental isolé, qui ne tient que sur des réserves matérielles promises à une fin certaine. Dans

56 Ibid., p. 1108–1109.

57 Henri BERGSON, Discours du 4 novembre 1914, »La force qui s'use et celle qui ne s'use pas«, discours cité, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1115.

58 Ibid., p. 1115.

59 Ibid., p. 1116.

60 Ibid.

61 Ibid.

une guerre qui, contrairement à ce qui était annoncé, semble se figer et devoir durer plus longtemps que prévu, cela est bon à entendre.

S'il est un esprit qui anime l'Allemagne, il ne peut, dans le pays de Faust, être que de nature diabolique. Très rapidement, dès 1914, Bergson investit le registre religieux et se complaît dans une certaine métaphysique du mal: la lutte de la civilisation contre la barbarie est aussi celle du bien contre le mal. Le mal, c'est l'esprit prussien, qui a mécanisé et militarisé l'Allemagne, c'est Bismarck, véritable figure satanique, un »génie du mal [...] sans scrupule, sans foi, sans pitié, sans âme«<sup>62</sup>.

Bergson recourt à la prosopopée pour dévoiler ce que ce demiurge maléfique de la nouvelle Allemagne s'est un jour promis: »Je ferai passer sur eux un même souffle de haine«. Il offre ainsi à la matière allemande l'exact opposé du souffle divin qui, jadis, dans la Genèse, est venu animer la matière du vivant. Le religieux rejoint l'eschatologie nationale. Bergson note en 1918: »Il fallait ensuite que l'unification du reste de l'Allemagne se fit par la haine, que les États confédérés fussent liés les uns aux autres par la complicité du crime«<sup>63</sup>.

En unifiant les États allemands sur un principe purement négatif, Bismarck réalise également l'inverse de ce que fit la France entre 1789 et 1791: une union positive, un acte de volonté qui lierait organiquement les provinces françaises et rayonnerait à l'extérieur les Lumières et la bonté.

Pour l'homme de culture qu'est Bergson, l'analogie entre l'Allemagne et Faust est trop tentante: Bismarck est le Méphistophélès qui a proposé la domination du monde au Faust allemand, et »le pacte fut conclu«<sup>64</sup>. Bismarck »voulut que le peuple allemand se crût en danger permanent de guerre«<sup>65</sup>: il a donc annexé l'Alsace et la Moselle pour que toute réconciliation fût impossible avec la France et que l'Allemagne ne soit plus qu'une gigantesque caserne et forge à canons<sup>66</sup>. Pour Bergson, tout part de la machination d'Ems, qu'il décrit par le menu et qu'il présente comme le chef d'œuvre machiavélique d'une âme à la malignité méphistophélique. En 1918, le philosophe interprète les événements de la période 1866–1918 comme faisant partie d'une même séquence historique, inaugurée par les sombres menées du chancelier allemand et bientôt achevée par une victoire de la France:

62 Ibid., p. 1109.

63 Henri BERGSON, Discours de réception à l'Académie française – Éloge de M. Émile Ollivier (1825–1913), son prédécesseur au fauteuil 7 de l'Académie française dans: *Mélanges* (voir n. 12), p.1289.

64 Id., »La force qui s'use et celle qui ne s'use pas«, discours cité dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1109.

65 Ibid., p. 1110.

66 Bergson développe encore cette idée en 1918, dans son hommage à Émile Ollivier, dont il occupe désormais le fauteuil après son élection à l'Académie française: Il fallait »que par cette violence initiale, constitutive de son essence, le nouvel empire fût contraint de s'armer de plus en plus formidablement, que sa puissance industrielle et sa puissance militaire, constamment intensifiées l'une par l'autre, devinssent une menace d'écrasement pour le monde civilisé tout entier. Bref, il fallait, après avoir battu l'Autriche, attaquer la France, lui prendre l'Alsace, peut-être aussi la Lorraine, et sur le plus impudent défi au droit, bâtir l'impérialisme allemand. Tel était le plan de Bismarck, conception diabolique d'un homme qui fut le génie du mal, et qui, façonnant l'âme allemande à son image, la voua au culte de la matière et de la force«, Discours de réception à l'Académie française, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1289–1290

»Cette guerre de 1870 est loin de se dessiner, à nos yeux, aujourd’hui, comme un événement complet. Suite naturelle de la guerre de 1866, elle se continue en celle de 1914. Toute l’histoire de l’Europe, depuis l’apparition de Bismarck, est le déroulement d’une seule grande phrase, à laquelle nos soldats vont mettre le point final. Nous en apercevons enfin la pleine signification. Vue de haut, elle se présente comme la suprême révolte du principe de la force contre celui du droit<sup>67</sup>.

Dans ce même discours de janvier 1918, consacré à faire l’éloge du dernier Premier ministre de Napoléon III, Émile Ollivier, au fauteuil duquel Bergson vient d’être élu académicien, Bismarck est revêtu de tous les oripeaux du démon dans le plus pur style d’une imagerie sulpicienne célébrant le pieux martyrologe de quelque sainte déchirée par un terrifiant félicé. Dans une narration dramatique de l’épisode d’Ems, Bismarck est décrit comme un »fauve épiant tous les mouvements de sa proie«, jetant çà et là des »cri[s] de rage<sup>68</sup>, »impétueusement traître« et »habitué [...] à puiser pour sa perfidie des ressources croissantes dans sa colère<sup>69</sup>.

Le registre biblique se conjugue chez Bergson – quoi de surprenant chez un esprit à ce point nourri de culture classique – au mythologique: après Méphistophélès, voici Héphaïstos, dieu forgeron des enfers, qui sévit dans les »usines géantes« de l’Allemagne après la rencontre diabolique du militarisme prussien et de l’industrialisme rhénan. Dans les laboratoires d’outre-Rhin s’opère une perversion de »tout ce qu’avait pu inventer le génie désintéressé des voisins était aussitôt saisi, infléchi, converti en machine de guerre<sup>70</sup>. Cohérent dans son schéma évolutionniste, qui situe l’Allemagne en retrait ou en rétraction du monde civilisé, Bergson ne pouvait pas opérer une critique radicale de la raison et des sciences, qui sont selon lui bonnes en soi, et dont le seul tort est d’avoir été dévoyées par la perverse Allemagne: »Oui, la barbarie [...] s’est renforcée elle-même en captant les forces de la civilisation<sup>71</sup>. Ce n’est donc qu’au prix d’un rapt et d’une perversion que les glorieux et bénéfiques acquis de la science sont mis au service du mal. Bergson concède cependant que, devant l’utilisation guerrière de la technique la plus avancée, le monde civilisé ne pourra pas, après la guerre, faire l’économie d’une profonde *Kulturkritik*, et devra se poser la question de ce que vaut la science physique sans science morale<sup>72</sup>, vieille question jadis posée par Rousseau et à laquelle l’Ecole de Francfort, mais aussi Heidegger, allaient donner une radicalité toute particulière dans les années 1930.

Au fond, la pensée allemande elle-même est pure mécanicité. De même que les opérations de la machine s’enchaînent impitoyablement, la simple et brutale consé-

67 Henri BERGSON, Discours de réception à l’Académie française, discours cité, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1288.

68 Id., Discours de réception à l’Académie française, discours cité, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1292.

69 Ibid., p. 1293.

70 Henri BERGSON, »La force qui s’use et celle qui ne s’use pas, discours cité, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1114.

71 Ibid., p. 1114.

72 Henri BERGSON, Discours du 16 janvier 1915 devant l’Académie des sciences morales et politiques, in dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1132.

cution des idées propre à des Allemands dépourvus de cet «esprit de finesse» si français, est une redoutable concaténation logique sans frein ni terme. Comme une machine, l'intelligence allemande est entraînée vers un emballement, dont Bergson développe une analytique<sup>73</sup> qui préfigure Jünger et Heidegger. Après Satan, le Sabbat: Bergson compare la machine allemande qui s'emballé dans une militarisation cumulative à la sorcière du conte, noyée dans son antre par un balai potopore qu'elle ne parvenait plus à arrêter.

Aveuglée par l'*hybris* et égarée dans l'adoration de soi-même, la pensée allemande pousse les déductions systémiques comme l'accélération d'un moteur. Ce «qu'on trouvera au bout de la théorie»<sup>74</sup>, prévient Bergson, c'est le massacre universel, le carnage d'une guerre qui vise à éradiquer l'altérité et à asseoir la domination de l'Allemagne, «au-dessus de tout», sur un peuple d'esclaves.

»Deutschland, Deutschland über alles«: tout est, en Allemagne, mis au service du projet »pangermaniste« de domination universelle. Sa philosophie tant vantée »fut simplement la transposition intellectuelle de sa brutalité, de ses appétits et de ses vices«<sup>75</sup>, expression, donc, de son idiosyncrasie foncièrement dominatrice et belliqueuse. De manière surprenante, Bergson introduit un peu de nuance dans son propos et concède que l'Allemagne n'a pas accouché seule de l'idée d'une race supérieure et élue. Là encore, et comme toujours, elle a fait des emprunts... à la France: »Le jour où elle voulut se prouver à elle-même qu'il y a des races prédestinées, elle vint prendre chez nous, pour le hisser à la célébrité, un écrivain que nous n'avions pas lu, Gobineau«<sup>76</sup>. Une concession, certes, mais en forme de disculpation, car, par la voix de Bergson, la France répudie Gobineau: généreuse patrie de l'universel, elle ne peut être l'inspiratrice de cette *hybris* particulariste, et personne, en France, n'a lu Gobineau, ni, sans doute Vacher de Lapouge et tant d'autres. Voire.

Le registre religieux est repris et approfondi lorsqu'en 1917 Bergson est mandaté par le gouvernement français pour promouvoir la bonne parole de l'alliance et de l'intervention militaire aux États-Unis. Son propos se fait alors même plus précisément sotériologique: Bergson sait pouvoir toucher de la sorte son auditoire américain. L'antithèse mainte fois soulignée entre l'esprit français et la matière allemande l'y conduit d'ailleurs, par une logique de quasi transitivité sémantique. La matière est, depuis les débuts du christianisme, le royaume de Satan, Prince de ce monde. Nous savons que, depuis 1911 au moins, Bergson a entamé un cheminement qui le conduira à la conversion au christianisme, qu'il lit les mystiques et Mme. Guyon. Bergson participe donc au mouvement général de sacralisation de la guerre, bien étudié par Annette Becker<sup>77</sup>, quand il décrit la France en des termes christiques. La France s'est »offerte en sacrifice pour la libération du monde«, estime-t-il, s'attirant, »avec je ne sais quel parfum d'encens, la reconnaissance pieuse d'un grand peuple«<sup>78</sup>, le peuple américain.

73 Cf. *ibid.*, p. 1111.

74 *Ibid.*, p. 1113.

75 *Ibid.*

76 *Ibid.*

77 Annette BECKER, *La guerre et la foi. De la mort à la mémoire, 1914-1930*, Paris 1994.

78 Henri BERGSON, Préface à l'ouvrage René VIVIANI, *La mission française en Amérique*, 24 avril-13 mai 1917, Paris, Flammarion, 1917, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1250.

Ce faisant, la France a opéré une «délivrance», réitérant le miracle du Christ ressuscitant Lazare: »La mort était vaincue; l'humanité avait été sauvée«<sup>79</sup>, écrit Bergson à propos de la résistance française à l'assaut allemand<sup>80</sup>.

L'Union sacrée, traduite en termes chrétiens et mystiques, devient l'agapè des temps nouveaux, car, écrit Bergson, »tous étaient redevenus frères«<sup>81</sup>. Cette fraternité retrouvée vient refondre l'unité française, un temps fissurée par »de petites préoccupations, de petites agitations et de petites querelles«<sup>82</sup>, menues broutilles comme l'affaire Dreyfus, le boulangisme ou la division de deux France (Waldeck-Rousseau) affrontées autour de questions secondaires comme la nature du régime et la séparation des Églises et de l'État: »La France s'est rejointe elle-même. Elle se dessine à présent avec la netteté de contour que revêt une forme vivante quand elle coïncide avec son idéal«<sup>83</sup>, idéal dont l'Allemagne, simple machine en voie d'obsolescence, est dépourvue.

Cette union mystique du corps français réuni autour de l'idée qui le constitue est célébrée jusqu'à l'aveuglement par Bergson. Dans le contexte de ses missions de 1917, et soucieux de ne pas donner matière à douter aux Américains, Bergson déclare, le 12 mars 1917, dans une conférence publique prononcée à New York que cette guerre est »a really holy war«: »If you went to France you would see that no one boasts and no one complains. A calm, quiet, silent resolution prevails among the French people; it is a kind of fervor, as if you were in a cathedral. Everyone, every French man, woman and child is intent on one thought, one task, and all have consented to any sacrifice«. Dans la grande cathédrale du territoire, référence implicite au martyr de Reims bombardée, le peuple français, corps mystique et souffrant, communité avec une ferveur sans faille dans le culte de la patrie, de l'humanité et du droit. Un mois plus tard, l'échec de l'offensive du Chemin des Dames provoque les importantes mutineries qui commencent à partir du 16 avril 1917<sup>84</sup>, et qui revêtent ces propos d'une curieuse ironie. Bergson, l'homme qui rit dans les cathédrales, dépêché en mission officielle pour approcher Wilson, savait, comme l'état-major, comme le gouvernement, que l'armée française était proche d'un point de rupture psychologique et matérielle, et que l'arrière n'allait guère mieux que le front: on est, au printemps 1917, bien loin de la »calm, quiet, silent resolution« vantée par le philosophe-diplomate: il est d'autant plus urgent de mentir pour hâter l'intervention américaine.

À quelque chose malheur est bon: ces souffrances, les souffrances de la France, signent la rédemption de l'humanité. La patrie marche »vers le juste et le vrai, toujours pour l'humanité aussi bien que pour la France«. La guerre est donc représentée en des termes eschatologiques, comme la lutte finale entre le Christ et la Bête, ou le

79 Ibid., p. 1116.

80 Le vocabulaire est ici à ce point incantatoire et enthousiaste que l'on peine à saisir de quoi parle Bergson: le terme de »délivrance« semble un peu prématuré pour un 12 décembre 1914. Il proclamait déjà avec certitude, dès le 4 novembre 1914, et dans l'illusion partagée d'une guerre courte, d'un Noël de paix: »L'Allemagne succombera«.

81 Ibid., p. 1116.

82 Ibid., p. 1129.

83 Ibid., p. 1129.

84 Sur ce sujet, cf. Nicolas OFFENSTADT, *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective*, Paris 1999; Guy PEDRONCINI, *Les mutineries de 1917*, Paris 1999.

combat de Saint Georges contre le dragon, thème emprunté à la « Légende dorée » qui fit florès, en Allemagne<sup>85</sup> comme en France, entre 1914 et 1918.

Bergson n'hésite en effet pas à solliciter le tématologique quand, en 1917, il décrit dans l'Allemagne « quelque chose de monstrueux. Le monstre émettait des miasmes délétères dont toute notre civilisation était à demi empoisonnée. Tenons bon jusqu'à ce que ce monstre soit étouffé: ce sera la fin des miasmes qui nous ont empoisonnés et, pour l'humanité tout entière, la faculté de respirer. Ce sera une véritable libération »<sup>86</sup>. Quand l'ennemi est présenté comme la bête incarnée, on verse dans un imaginaire de croisade, et Bergson parle sans ambages, mais en anglais, de « holy war », une « guerre sainte » du droit contre la force, de l'esprit contre la matière, de la civilisation contre la barbarie.

Là encore, la phraséologie chrétienne de Bergson n'a rien d'original. Albert Sarraut achevait par une péroraison chiliaste un discours déjà cité plus haut par ces mots: la France viendra « à l'aurore des temps modernes, régénérer le vaste univers en apportant aux multitudes opprimées, dans le Verbe de la Déclaration des Droits de l'Homme, la magnifique espérance de l'Évangile du droit nouveau ».

Ce messianisme nationaliste et guerrier véhicule l'idée que l'issue ne peut être autre que le triomphe du bien. La France qui combat « pour le salut de la patrie et de l'humanité »<sup>87</sup>, accomplira sa vocation salvifique pour autrui comme pour elle-même. De la victoire contre « les puissances du mal »<sup>88</sup> sortira une « France victorieuse, rajeunie, revivifiée »<sup>89</sup>. Ces propos du printemps 1915, qui réinvestissent le thème du rajeunissement et de la reverdie du corps national par le grand sport de la guerre, participent pleinement de cette mystique de la guerre joyeuse et régénératrice<sup>90</sup> qui, après neuf mois de conflit, commencent pourtant à n'être plus tout à fait de saison. S'il s'était trouvé des intellectuels et des poètes pour appeler à la régénération d'une Europe sénescence et assoupie par l'activité et l'énergie guerrières, tous prévoient une guerre courte et avaient prestement ravalé leur ode au grand sport viril une fois leur enthousiasme rafraîchi par l'automne et leur rhétorique prise dans la boue des tranchées.

L'évangile du droit nouveau et la régénération de l'Europe semblent être la tâche du nouveau monde. Chargé par le gouvernement français, en raison de sa maîtrise de l'Anglais, de sa connaissance des États-Unis, où, professeur invité à l'université Columbia, il avait enseigné en 1913, et de sa notoriété internationale, d'aller convaincre Wilson d'intervenir, et d'intervenir vite, Bergson a investi dans la nation américaine et dans son Président une espérance eschatologique à laquelle l'un comme l'autre se prêtaient. Fils de pasteur, le Président Wilson sera décrit, par un John

85 Le thème religieux de Saint George se conjugait en Allemagne admirablement avec celui, littéraire et mythologique, de Siegfried, héros foudroyeur de dragons des « Nibelungen ».

86 Henri BERGSON, préface à l'ouvrage de René Viviani, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1268.

87 *Id.*, Conférence sur « La guerre et la littérature de demain », Alliance d'hygiène sociale, 23 avril 1915, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1154.

88 *Ibid.*, p. 1154.

89 *Ibid.*, p. 1155.

90 Dans une lettre à Chevalier datée du 14 mars 1915, où Bergson confie que « la guerre [...] [] ] préoccupe continuellement », il ajoute qu'il en attend, « avec le rajeunissement et l'agrandissement de la France, la régénération morale de l'Europe ».

Maynard Keynes d'ailleurs consterné<sup>91</sup>, sous les traits d'un prophète fulminant l'absolu sans se soucier le moins du monde des contingences liées à la complexité d'une géopolitique européenne qu'il maîtrisait mal. De fait, le kantien de Princeton avait des vues généreuses et élevées sur la carte de l'Europe, les affaires du monde et la diplomatie internationale après la guerre. Enthousiaste, Bergson répète et écrit que la décision militaire, qui se fait attendre, et le salut de l'humanité, de la civilisation et du droit, se feront grâce à la synergie de la France et des États-Unis, ces deux nations qui se ressemblent tant. Dans son discours du 12 mars 1917, tenu en anglais à New York, Bergson décrit une sorte d'harmonie préétablie entre la France et les États-Unis d'Amérique, unis depuis leurs concomitantes révolutions par une tradition jamais démentie d'amitié et de solidarité. L'idéalisme est la marque de l'Amérique comme il est, en Europe, le trait distinctif de la France: »In this country only, for the first time in the history of the world, a nation was consciously and voluntarily built upon an idea, an idea of justice and liberty. And the two great wars you had to fight were fought for an idea«, l'idée de justice. Or, »idealism has always been the very soul of France. Idealism is the source from which is derived almost everything that takes place in the French mind and in the French heart«. Une telle sympathie des âmes rendait l'alliance nécessaire, à tel point que l'on se surprend à se demander pourquoi les États-Unis ont tant tardé à entrer en guerre:

»L'Amérique, terre de l'idéalisme, n'a jamais combattu que pour des principes. Pas plus que la France d'aujourd'hui, la France de la Révolution ou celle de Charles Martel ne travaillait pour elle seule: les soldats de la Marne et de Verdun sont les fils des soldats de Valmy, et les petits-fils des soldats qui, à Poitiers, arrêterent l'avalanche des barbares. Devant le danger mortel qui menace la civilisation, la France et l'Amérique devaient nécessairement se dresser ensemble contre l'ennemi du genre humain. Elles défendraient, certes, leur indépendance, mais aussi l'indépendance des autres peuples. Là est la grandeur de la lutte actuelle: elle aboutira, par l'écrasement des puissances d'oppression et de haine, à la libération de l'humanité«<sup>92</sup>.

Plus qu'une constante de l'histoire américaine, l'idéalisme est l'essence même de l'âme américaine, puisque, comme beaucoup, Bergson opère une substantialisation et une personnification des nations, dotées d'une âme ou, dans le cas de l'Allemagne, d'une idiosyncrasie. Rappelant l'épopée des *Pilgrim fathers* du *Mayflower* et de l'*Arbella*, Bergson rédige cet hommage pour la fête nationale des nouveaux alliés, le 4 juillet 1917:

91 Cf. John Maynard KEYNES, Les conséquences économiques de la paix, Paris 2002, p. 51-52: »Le Président n'avait rien conçu du tout; quand on voulut les mettre en pratique, ses idées apparurent vagues et incomplètes. Il n'avait aucun plan, aucun projet précis, aucune idée constructive capable d'insuffler la vie aux commandements qu'il avait fulminés du haut de la Maison Blanche. Il aurait pu faire un sermon sur chacun d'eux, ou adresser une prière très digne au Tout-Puissant en faveur de leur accomplissement; mais il ne pouvait pas concevoir leur application concrète en tenant compte des réalités européennes«.

92 ID., préface à l'ouvrage de René Viviani, dans: Mélanges (voir n. 12), p. 1252.

»Saluons ceux dont les ancêtres détachés de tout intérêt matériel, s'en allèrent jadis, dans un monde nouveau, bâtir une nationalité nouvelle sur l'idée de pure justice, et qui viennent aujourd'hui, avec le même désintéressement, offrir tout ce qu'ils ont à l'Europe pour assurer le triomphe du droit«<sup>93</sup>. À l'antithèse entre la France et l'Allemagne s'ajoute, au plus grand flétrissement de la seconde, une opposition terme à terme entre l'Empire de Guillaume II et la démocratie de Wilson.

Pour que l'opposition soit nette, tranchée et pédagogique, les États-Unis doivent impérativement apparaître comme la patrie de l'idéalisme le plus pur, de la générosité la plus désintéressée, face à une Allemagne matérialiste et soucieuse d'asservir le monde entier. On voit ainsi Bergson se dépenser pour convaincre que, diantre non, les États-Unis n'ont rien d'un pays matérialiste: »Parce que les Américains ont eu à défricher un continent nouveau, à lutter pour la vie, on a cru qu'ils étaient des hommes intéressés, s'occupant avant tout des choses matérielles. Quelle erreur! Pour qui a vécu en Amérique, il n'y a pas de pays au monde où l'on ne tienne moins à l'argent«. Bergson poursuit, réfutant avec indignation et vigueur toute allégation calomnieuse sur l'intéressement supposé des Américains: »Quiconque a vécu en Amérique sait bien que ce sont les idées, les préoccupations morales, religieuses, qui tiennent la première place, là-bas [...]. C'est sur une pure idée, sur une pure pensée qu'a été bâtie la nationalité américaine«<sup>94</sup>.

Promouvoir une telle image de l'Amérique tient de l'exploit, d'autant plus que Bergson doit installer une opposition Amérique/Allemagne à front renversé: non, l'Allemagne n'est pas la patrie de l'idéalisme romantique, de Goethe et de Schiller, mais celle des usines géantes et de la machinerie militaire. Non, l'Amérique n'est pas le pays de Ford, de Taylor et du capitalisme triomphant, mais celui de l'idéalisme le plus élevé et de William James, »one of the greatest philosophers of his time, and probably of all times«<sup>95</sup>. Bergson ne barguigne pas, dans l'adhésion comme dans l'exécration.

On est, avec les Américains, aux antipodes d'une Allemagne qui rêvait de »la conquête du monde entier«<sup>96</sup> et de »la réduction des populations en esclavage«, »entreprise monstrueuse et barbare«<sup>97</sup>, bien digne de la patrie de Bismarck. Si les Américains interviennent, c'est pour l'idée, celle du droit, celle de justice, comme ils l'ont toujours fait.

Sans doute en partie sincère, le portrait que Bergson dresse des États-Unis, et qui est d'autant plus mélioratif qu'il s'inscrit dans une constante et nécessaire dialectique avec le tableau péjoratif de l'Allemagne, ce portrait relève en partie de l'auto-conviction et ambition de convaincre les Américains eux-mêmes: Bergson espère que Wilson parviendra à transmuier l'utopie américaine en messianisme, ce que les États-Unis tardent passablement à faire: la France les attend, comme le Royaume-Uni les attendra en 1940 et 1941. Si la révolution américaine, puis la guerre de 1812 se sont

93 ID., article publié dans: *Le Petit parisien*, 4 juillet 1917, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1270.

94 ID., *L'amitié franco-américaine* – discours tenu lors de la dernière réunion du Comité France-Amérique, 21 juin 1917, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1262.

95 Ibid., p. 1244.

96 Henri BERGSON, dans: *Mélanges* (voir n. 12), p. 1260.

97 Ibid., p. 1261.

faites au nom de l'idée d'indépendance et des principes de la démocratie représentative contre la monarchie britannique, Bergson ne dit rien sur la guerre de 1898, sur les interventions américaines en Amérique centrale et dans les Caraïbes, sur la politique du *big stick* menée par Theodore Roosevelt, que son lointain cousin et successeur, Franklin Delano, tentera plus tard de conjurer par une diplomatie du *good neighbour*. En outre, si les Américains ont été les chevaliers blancs de l'idée, ils se sont bien gardé de croiser dans des eaux trop éloignées de leurs côtes et ont toujours cantonné leur activité militaire à leur propre hémisphère. L'utopie américaine a toujours été à usage interne: la *city upon a hill* a été bien assez préoccupée d'elle-même pour aller s'immiscer dans les affaires du monde. La saine maxime de l'isolationnisme américain, le chacun-chez-soi du Président Monroe, a été formulée en 1823 et, depuis lors, les États-Unis s'y conforment sans dévier. Pour intervenir en Europe et faire ainsi prévaloir sa volonté de réformer les relations internationales, Wilson doit lutter contre un puissant sentiment isolationniste qui, une fois la guerre terminée, fera échouer la ratification du traité de Versailles par le Congrès et l'adhésion des États-Unis à la SDN.

À la fin de la guerre, la germanophobie le cède, dans les propos publics de Bergson, à l'américanophilie. Même si celle-ci est indissociable de celle-là, elle confère à ses écrits et discours une teinte plus optimiste et positive, sans doute éclairée par la victoire récente. Dans un article de 1919 consacré à «L'amitié indestructible» entre la France et les États-Unis, Bergson répète que l'intervention américaine s'est faite «sans calcul, sans arrière-pensée, ni par intérêt, ni par crainte, simplement pour un principe, pour une idée, pour la mission que ce peuple se sentait appelé à remplir dans le monde»<sup>98</sup>.

Dans le même article, Bergson rapporte avec tendresse et admiration cette parole d'un militaire américain qui confiait que les États-Unis ne retireraient rien de cette guerre, si ce n'est les dépouilles de ses fils tombés au champ d'honneur. Ces noces de sang ont scellé une indissoluble fraternité transatlantique, dans les domaines diplomatique, commercial, mais aussi intellectuel et universitaire. Dans son ultime article consacré à la guerre, Bergson se félicite que les universités américaines, un temps égarées sur le chemin de la lourde, technique et barbare érudition allemande<sup>99</sup>, aient retrouvé le goût de l'éducation française et le chemin de la Sorbonne. Pour louer l'éducation française, Bergson trouve les accents de Périclès:

»À côté de notre conception de l'homme moderne, il y en avait une autre, simpliste, mécanique, brutale, dont on sentait bien qu'elle était moralement inférieure, mais dont on se demandait pourtant si elle ne fournirait pas, avec une

98 Henri BERGSON, «L'amitié indestructible, 2 mars 1919, La Vie universitaire, dans: Mélanges (voir n. 12), p. 1312.

99 «La philosophie, ce n'est pas chez nous qu'on l'a héritée de mots techniques, barbares, qui s'interposent entre elle et le public», article cité, p. 1314. On peut y lire des aménités semblables au sujet de la philologie allemande: «Nous [sommes] les héritiers des Grecs et les dépositaires de la tradition classique [...], nous nous entendons fort bien, nous aussi, à faire de l'érudition et de la critique verbale, mais [nous savons] en outre, faire goûter ce qu'il y a d'artistique dans ces œuvres d'art, que là est d'ailleurs le but et que, s'il est bien utile de râcler la pelure, le principal est de savourer le fruit», *ibid.*, p. 1314.

discipline intellectuelle plus raide, une armature sociale plus solide. Aujourd'hui, le monde est fixé: on sait quelle est celle des deux qui peut donner à un peuple une force de résistance morale indéfinie».

Ces lignes rappellent trop le Périclès de 431, cité par Thucydide, pour ne pas en avoir été directement inspirées. Réitérant l'oraison funèbre prononcée par le stratège athénien en 431 av. n. è., Bergson demeure, en 1919, fidèle à la lecture proposée dès août 1914. Il célèbre la victoire de l'esprit contre la matière, la victoire de la vie contre la machine, de la liberté contre l'oppression en faisant du couple franco-américain une nouvelle Athènes du droit et de la culture contre la Sparte germanique et sa brutalité de caserne. Il devait vivre assez longtemps pour connaître l'Aigos Potamos de la Débâcle, en 1940.

CONSTANTIN PRÉVÉLAKIS

## ET S'IL FALLAIT REVENIR SUR L'ENTENTE BALKANIQUE?

La construction manquée d'un ordre régional en Europe du Sud-Est  
à la fin des années 1930<sup>1</sup>

Les Balkans auraient-ils été les permanents troubles fête de l'Europe contemporaine? On pourrait sans grande hésitation l'avancer en parcourant rapidement l'histoire tendue et mouvementée de la péninsule depuis la dislocation de l'Empire ottoman au XIX<sup>e</sup> siècle, et jusqu'à la récente déclaration d'indépendance du Kosovo. En presque deux siècles, les périodes pendant lesquelles les peuples et les États de la péninsule ont véritablement vécu en paix ne font pas le poids face aux années de conflits, d'antagonismes violents, de massacres, de souffrances. Pendant la dernière décennie violente qu'a connue cette région, alors que la guerre faisait rage dans l'ex-Yougoslavie, les médias, les politologues, bien souvent les historiens eux-mêmes n'ont cessé de multiplier les images d'Épinal à ce sujet. Habités par des peuples se portant entre eux depuis le Moyen Âge (pour ne pas aller plus loin) une véritable haine séculaire, les Balkans n'ont été rien de plus que l'éternelle poudrière de l'Europe. De Sarajevo à Sarajevo, la péninsule n'avait-elle pas eu le triste mérite de faire naître la première et la dernière guerre du continent européen au XX<sup>e</sup> siècle? Dans le cadre d'une Europe trouvant, au-delà des rancunes, le chemin de la réconciliation, il devenait urgent, pour remédier aux agitations de ces incorrigibles balkaniques d'«européaniser les Balkans».

Ce mouvement général tend à emporter tout sur son passage, même les quelques éphémères tentatives de rapprochement qu'ont pu mener entre eux les États balkaniques, et – au premier rang d'entre elles – l'aventure méconnue de l'Entente balkanique. Créée en février 1934 entre la Grèce, la Turquie, la Yougoslavie et la Roumanie, l'Entente balkanique ne s'est en effet jamais attirée les faveurs de l'historiographie contemporaine. Dans son ouvrage de référence sur l'histoire des Balkans (publié en 1991), Georges Castellan y consacre par exemple à peine trois paragraphes en près de cinq cents pages<sup>2</sup>. La thèse de l'auteur justifie pleinement ce choix. Construite pour défendre ses États membres contre le danger d'une attaque bulgare, l'Entente balkanique a succombé à la fin des années 1930, en même temps que les autres groupe-

1 Cet article a été réalisé à partir d'une recherche doctorale fondée entre autres sur des fonds diplomatiques et militaires. Les fonds qui seront cités dans les notes de cet article sont les suivants: Archives du ministère français des Affaires étrangères (correspondance politique et commerciale, série Z-Europe, désormais MAE), Direction d'histoire de l'armée hellénique (désormais DHS), Archives du ministère hellénique des Affaires étrangères (série entre-deux-guerres, désormais AYE).

2 Georges CASTELLAN, *Histoire des Balkans*, Paris 1991, p. 435–436.

ments internationaux de l'entre-deux-guerres, tels que la Petite Entente ou même la Société des Nations. Incapable d'unir véritablement les États balkaniques autour de buts communs, l'Entente est ainsi considérée comme virtuellement morte dès les débuts de la faillite de la sécurité collective en 1936. Dès lors, l'histoire de la péninsule dans l'entre-deux guerres est bien plus celle de la guerre gréco-turque, du révisionnisme bulgare, de l'ambiguë politique extérieure yougoslave vis-à-vis de ses voisins, et du développement des mouvements terroristes croate et macédonien, que celle du rapprochement initié par le traité de 1934.

Il faut néanmoins rester prudent dans la dévaluation. Certains recueils – certes pas les plus récents – accordent une place autrement plus importante, dans la forme comme dans le fond, à l'Entente balkanique. C'est le cas par exemple de l'histoire des Balkans que rédigea Leften Stavrianos en 1958<sup>3</sup>. D'autre part, si on se tourne vers les sources primaires de la fin des années 1930 (disponibles non seulement dans les pays balkaniques, mais également en France ou en Grande-Bretagne), on constate que l'Entente balkanique attirait au sein des cercles diplomatiques européens un intérêt bien supérieur à celui des historiens d'aujourd'hui. Cet intérêt résista à la faillite de la sécurité collective, et même après la déclaration de la seconde guerre mondiale en septembre 1939. Jusqu'à sa dissolution officielle en juin 1940, l'Entente apparaissait comme un organisme, certes imparfait, mais toujours influent dans l'évolution politique de la péninsule, et par là-même, pour les rapports de force dans une Europe au seuil de la guerre.

Cet article n'a pas pour but d'élaborer une histoire événementielle de l'Entente balkanique. En nous fondant principalement sur la période cruciale de la faillite de la sécurité collective et de la première année de la guerre, nous essaierons de discerner les forces profondes qui ont donné à l'Entente balkanique sa raison d'être.

### 1938–1940: l'Entente balkanique toujours vivante

Replaçons-nous d'abord dans le contexte politique instable de l'entre-deux-guerres dans les Balkans. De même que pour le reste de l'Europe orientale, les règlements territoriaux apportés au lendemain de la grande guerre par les traités parisiens avaient séparé les pays de la région entre les satisfaits et un grand déçu, la Bulgarie: celle-ci ne se résignait pas à accepter définitivement les souverainetés de la Roumanie sur la Dobroudja, de la Yougoslavie sur la Macédoine septentrionale ainsi que de la Grèce et de la Turquie sur la Thrace et l'accès à la mer Égée. C'était justement pour faire face à une éventuelle attaque bulgare qu'en février 1934, ces voisins menacés avaient signé entre eux un pacte d'assistance mutuelle dont était issue l'Entente balkanique.

Au moment cependant où ce pacte était signé, la situation balkanique devenait encore plus complexe. L'Allemagne lançait en direction de l'est une phase d'expansion économique d'abord, politique et territoriale ensuite. De l'automne 1938 au printemps 1939, la crise tchécoslovaque fut ainsi le point culminant de l'irrésistible expansion du Reich vers l'Europe du sud-est. L'Allemagne semblait avoir repris pour de bon son traditionnel *Drang nach Osten*. Après la Tchécoslovaquie cette expansion

3 Leften Stavros STAVRIANOS, *The Balkans since 1453*, New York 1958, nouvelle édition 2000.

n'allait-elle pas se poursuivre vers la Pologne, la Roumanie et jusqu'à la mer Égée? De plus, aux côtés de l'Allemagne, l'Italie affirmait également ses ambitions expansionnistes vers l'est: devenue un véritable protectorat italien au milieu des années 1930, l'Albanie fut tout simplement envahie et rattachée à la couronne italienne en avril 1939. Désormais inquiètes face aux coups de force italiens et surtout allemands, et soucieuses d'y mettre un frein, la France et la Grande-Bretagne s'impliquèrent à leur tour dans la politique balkanique. Londres espérait lier ces pays à une politique d'opposition aux ambitions allemandes, tandis que Paris franchissait le pas en imaginant d'ambitieux projets de front de revers sur le modèle du front d'orient de 1915-1918.

Alors que ce nouvel antagonisme des puissances se mettait en place, le paysage politique balkanique n'était forcément plus le même. Le pacte de 1934, qui prévoyait uniquement une assistance mutuelle au cas d'attaque bulgare, semblait désormais dépassé. Au-delà de la Bulgarie, c'étaient désormais les expansionnismes allemand et italien qui faisaient figure de menaces. Pour pouvoir espérer les affronter, les États balkaniques n'avaient d'autre choix que de solliciter la protection de puissances comme la France ou la Grande-Bretagne, laissant au second plan de leurs priorités la collaboration entre eux. Dans ses travaux sur la politique étrangère hellénique, l'historien Ioannis Koliopoulos montra ainsi comment le gouvernement Métaxas fit, à partir de 1936, du rapprochement avec la Grande-Bretagne sa priorité principale et délaissa en même temps presque complètement la collaboration inter-balkanique<sup>4</sup>. En avril 1939, les garanties franco-britanniques qu'obtint Athènes, en même temps que Bucarest, sur la défense de son intégrité territoriale auraient ainsi symboliquement placé la sécurité balkanique entre les mains des grandes puissances occidentales.

Le constat est néanmoins à relativiser. Pour rester sur le cas grec, la politique étrangère ainsi que la planification militaire demeuraient tout au long des années 1939 et 1940 très largement focalisées sur la collaboration balkanique, placée à un niveau tout aussi important que la coopération avec Paris et Londres. Lorsque le prince héritier, Paul de Grèce, commanda au gouvernement un rapport sur la politique de sécurité du pays, la réponse qu'il reçut du général Papagos, chef d'état-major de l'armée hellénique, fut très claire. La sécurité de la Grèce reposait sur trois piliers: la collaboration avec la Turquie (membre de l'Entente) en premier lieu, le pacte Balkanique ensuite et, en dernière position, les garanties données par les grandes puissances<sup>5</sup>.

En effet, la collaboration militaire au sein de l'Entente balkanique continuait à fonctionner, au moins dans le cadre de conférences régulières d'états-majors. L'une d'entre elles s'était d'ailleurs tenue à Athènes, au lendemain de la conférence de Munich, afin de mettre à jour en détail les modalités d'une éventuelle action militaire commune en cas d'attaque bulgare. Certains des participants, notamment turcs,

4 Ioannis ΚΟΛΙΟΠΟΥΛΟΣ, *Η Ελλάδα μεταξύ της Αγγλίας και του Άξονα* (La Grèce entre l'Angleterre et l'Axe) dans: Georges ΧΡΗΣΤΟΠΟΥΛΟΣ (dir.), *Ιστορία του Ελληνικού Έθνους. ΙΕ': Νεώτερος Ελληνισμός από το 1913 ως το 1941*, Αθηνάι 1978 (Histoire de la nation grecque. XV: L'Hellénisme contemporain de 1913 à 1941), p. 403.

5 État-major de l'armée hellénique, «Rapport à l'attention de SAR le Diadoque», DHS, 14-722/A-1, 2 novembre 1939.

étaient allés plus loin en proposant que le principe de l'assistance mutuelle soit élargi au cas d'une attaque provenant d'un pays autre que la Bulgarie<sup>6</sup>.

Les diplomates français en poste dans les Balkans ainsi que le Quai d'Orsay suivaient de près, tout au long de l'année 1939, l'évolution de la collaboration au sein de l'Entente balkanique. Ils accrurent leur attention lorsque, au lendemain de la déclaration de la guerre en Europe, certains États de l'Entente balkanique – la Roumanie, puis la Yougoslavie – envisagèrent de transformer l'Entente en une Ligue des Neutres. Comprenant la Bulgarie (qui se serait vu satisfaire certaines de ses revendications territoriales) voire l'Italie (en tant que propriétaire de l'Albanie balkanique), cette ligue aurait couvert l'ensemble de la péninsule et suivi une politique étrangère commune fondée sur l'équilibre absolu entre l'Allemagne d'une part et les Alliés d'autre part<sup>7</sup>. Sitôt cette proposition formulée, le Quai d'Orsay perçut le danger que représentait pour les intérêts français ce resserrement de la collaboration balkanique. Sous-directeur d'Europe à la direction des affaires politiques, Henri Hoppenot devait réagir en ces termes:

»tout se passe comme si le Pacte projeté devait étendre autour des Balkans un écran qui protégerait l'Allemagne et l'Italie contre toute surprise provenant de ce côté, leur permettant de mettre à pied d'œuvre les préparatifs de leur action en direction de la Mer Noire et de la Mer Egée, et paralyserait au contraire la France et l'Angleterre dans la mise en place de tout dispositif de prévention«<sup>8</sup>.

La ligue des neutres ne vit finalement pas le jour. La Grèce et la Turquie n'étaient pas prêtes à envisager des cessions territoriales à leur voisin bulgare. D'autre part, les ambitions territoriales de plus en plus manifestes de l'Union soviétique en Europe de l'Est en cet automne 1939 faisaient finalement de la neutralité un vain espoir. Sous l'égide de la Turquie qui le 19 octobre 1939 avait signé un traité d'alliance avec la France et la Grande-Bretagne, les pays balkaniques semblèrent s'orienter plus clairement vers les alliés. Cependant, ils voulaient que l'Entente balkanique ait son mot à dire sur ce rapprochement. Lors d'une conférence qu'ils tinrent à Belgrade en février 1940, les ministres des affaires étrangères de l'Entente décidèrent qu'il appartenait aux états-majors balkaniques d'élaborer un plan commun de défense sur la base duquel l'aide française et britannique devrait arriver. Très suivie par les légations occidentales à Belgrade, cette conférence dramatique devait être la dernière de l'Entente: à partir du printemps 1940, ses membres furent l'un après l'autre submergés par

6 Le procès verbal de la conférence d'Athènes affirmait clairement le principe directeur de la collaboration militaire: »aussitôt après l'attaque du gros bulgare déclenchée contre un des alliés, chacun des autres alliés, dans l'intérêt général et pour la mise de la Bulgarie hors de cause le plus tôt possible, s'engage à entamer des opérations offensives le plus tôt après le déclenchement de l'attaque du gros bulgare même si la concentration des forces prévues n'est pas encore terminée«. V. »Procès verbal de la conférence des chefs d'état-major généraux des armées de l'Entente balkanique tenue à Athènes«, DHS, 8-K10/58, décembre 1938.

7 Frank MARZARI, *Projects for an Italian-led Balkan bloc of Neutrals*, dans: *The Historical Journal* XIII (1970), p. 767–788.

8 Note du Sous-directeur pour l'Europe sur le projet de pacte balkanique proposé par la Roumanie, MAE, dossier Balkans 21, 12 septembre 1939.

les forces de l'axe, sans avoir eu le temps de faire mûrir suffisamment leurs projets de collaboration.

Au regard de ces épisodes, il serait finalement quelque peu imprudent de dire que la collaboration avec les grandes puissances constituait la seule option politique pour les États balkaniques. Quelles que pouvaient être les difficultés, la coopération à l'échelle balkanique demeurait constamment à l'ordre du jour. Qui plus est, cette coopération n'était pas forcément perçue comme complémentaire de celle avec les grandes puissances. Bien au contraire, elle pouvait apparaître comme un substitut efficace à la dépendance vis-à-vis de celles-ci. C'était par exemple l'esprit de la note qu'un des diplomates balkaniques les plus expérimentés de sa génération, le Ministre de Grèce en France Nicolas Politis, envoya en janvier 1940 à son premier ministre Ioannis Métaxas:

»malgré le profond respect et l'amour sincère que je nourris pour la France et la Grande-Bretagne, ma confiance en leur jugement politique est plus que réduite quand il s'agit du sort de notre patrie [...]. Le seul contrepoids efficace, certain et permanent, est une collaboration étroite entre les pays des Balkans. Les pays des Balkans n'ont aucun intérêt à rechercher l'intervention d'une quelconque grande puissance dans leurs relations«<sup>9</sup>.

### Alliance ou ordre balkanique?

Il était assez étonnant de voir les dirigeants balkaniques, dans un moment aussi critique pour la sécurité de leurs pays, s'engager dans une politique duale, voire schizophrène. En même temps qu'ils sollicitaient l'aide et le soutien de la France et de la Grande-Bretagne, ils consacraient une grande partie de leur effort à consolider et faire vivre une Entente balkanique largement dépassée par les événements, et bien souvent en lui assignant des buts en totale contradiction avec les intérêts de leurs puissances protectrices!

Il faut ici recourir aux témoignages des acteurs eux-mêmes pour obtenir un début d'interprétation à cette dualité. Grégoire Gafenco, qui était alors ministre des affaires étrangères de la Roumanie, consacra une large partie de ses mémoires à cette question. Son analyse est éclairante: »il fallait«, écrit-il, »concilier l'idée de sécurité balkanique, qui ne pouvait se passer de l'appui indirect que lui donnait la politique de garantie de l'Angleterre et de la France, et l'idée d'indépendance balkanique, qu'il était indispensable de pouvoir opposer à l'Allemagne, pour désarmer sa méfiance et lui enlever tout prétexte d'intervention«<sup>10</sup>.

Cette dialectique entre sécurité et indépendance est ici cruciale pour comprendre l'état d'esprit des dirigeants balkaniques. La *sécurité* était un objectif impérieux dicté par la conjoncture internationale, face auquel les dispositions du pacte de 1934 étaient

9 Paris à Athènes n° 2661, AYE, dossier 1940/7.1, 16 janvier 1940.

10 Grégoire GAFENCO, Préliminaires de la guerre à l'Est. De l'accord de Moscou aux hostilités de Russie, Paris 1944, p. 296.

désormais insuffisantes: la coopération avec la France et la Grande-Bretagne était désormais une condition *sine qua non* pour faire face à des dangers aussi grands que l'Allemagne ou l'Italie. Mais cet objectif de sécurité était dépassé par celui de l'*indépendance* qui, à lire Gafenco, n'était pas plus garantie par la protection des alliés que par les ambitions allemandes. Véritable zone-tampon entre les grandes puissances européennes, »l'Entente représentait une région avec ses propres intérêts«<sup>11</sup>.

Ainsi l'Entente balkanique était – au moins dans les esprits – une réalité bien plus ambitieuse et pesante que le pacte d'assistance de 1934 qui avait en grande partie perdu sa raison d'être. Elle n'avait pas été motivée par le seul souci d'affronter efficacement la menace bulgare, mais par un projet caressé par les élites des États de la région dès la fin des années 1920 et qui visait à affirmer – sous la forme d'une alliance puis d'une confédération – un ensemble régional indépendant et débarrassé des ingérences des grandes puissances externes. Les différends territoriaux toujours latents entre la Bulgarie et ses voisins avaient freiné cette ambition et limité le projet à un pacte anti-révisionniste sur le modèle des accords régionaux déjà existants<sup>12</sup>. Dès lors, on peut comprendre que même si l'Entente avait en apparence échoué sur la forme, les motivations à long terme de ses concepteurs n'avaient rien perdu de leur actualité. Le but ultime de la collaboration balkanique était, selon Gafenco, »d'organiser un ordre régional qui était nécessaire à l'équilibre des puissances en Europe«<sup>13</sup>.

### Une identité balkanique?

L'Entente balkanique n'aurait donc pas voulu être un simple pacte, ni même une alliance. L'expression d'»ordre régional« a évidemment des implications bien plus profondes et montre que les partisans les plus fervents de l'Entente concevaient celle-ci sur le long terme, au-delà des conjonctures politiques qui l'avaient vue naître. Il s'agissait de donner aux pays des Balkans les moyens de gérer eux-mêmes, indépendamment des autres puissances européennes, les destinées de leur région. Pour reprendre un slogan circulant bien souvent au sein des chancelleries européennes, il s'agissait de rendre »les Balkans aux Balkaniques«.

Il faut dire en effet qu'à défaut d'avoir résolu leurs problèmes, les dirigeants, les militaires et les diplomates balkaniques avaient, dans le cadre de l'Entente, appris à se connaître et à se parler d'égal à égal sans faire appel à la médiation d'une grande puissance. Les quatre ministres des affaires étrangères se réunissaient régulièrement au sein des conseils formels de l'Entente, en-dehors desquels ils prenaient d'ailleurs soin de se consulter régulièrement, souvent même plusieurs fois par mois<sup>14</sup>. L'Enten-

11 Ibid., p. 294.

12 Une série de »conférences balkaniques« avaient rassemblé des journalistes, des intellectuels et des hommes politiques à partir de 1930. Selon Leften Stavrianos, ces conférences avaient pour but »d'amener tous les États balkaniques à un programme, aussi limité fut-il, dans l'espoir qu'il pourrait s'élargir au fur et à mesure que les problèmes importants seraient résolus. L'Entente balkanique était plus mesurée, organisée dans le but de maintenir le statu quo et donc de fait dirigée contre les États révisionnistes«. Leften Stavros STAVRIANOS, *The Balkans* (voir n. 3), p. 739.

13 Grégoire GAFENCO, *Préliminaires* (voir n. 10), p. 294.

14 Grégoire Gafenco nous livre dans ses mémoires un bilan très éloquent de ses propres contacts

te avait d'autre part créé un conseil de collaboration économique, auquel la Bulgarie avait été invitée à adhérer au début de 1940. C'était bien à un multilatéralisme balkanique que l'on tentait de donner le jour, au moins dans la forme. Gafenco parle d'ailleurs avec un brin d'ironie de toutes ces conférences et sommets rituels »avec leurs banquets, leurs sessions et leurs paperasses habituelles«<sup>15</sup>.

Ce carcan diplomatique ne saurait cependant suffire pour appréhender et mesurer soixante dix ans plus tard les bases de l'élan balkanique. L'idée d'un ordre dépasse en effet largement la simple diplomatie: elle fait appel à une série d'autres facteurs, en grande partie culturels et mentaux. Sur ce point, la recherche historique a encore beaucoup à faire, et nous ne pouvons ici que nous limiter à donner quelques grands axes de réflexion sur ce qui pouvait constituer le socle commun sur lequel on comptait construire l'ordre balkanique.

En 1970, l'historien Franck Marzari donna un premier élément de réponse à cette interrogation dans un article sur le projet de la Ligue des Neutres. Selon Marzari, c'était l'histoire récente qui avait donné aux États des Balkans une conscience commune, et notamment l'amère conviction que »leur destinée était définie non par eux-mêmes mais par les grandes puissances qui les entouraient«. Ces États auraient donc été unis par ce que l'auteur appelle le *Kleinstaatererei*, véritable syndrome d'infériorité face aux grandes puissances qui avaient encadré – pour le meilleur et pour le pire – leurs créations et leurs évolutions territoriales depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. C'était pour échapper à ce destin que les diplomates de la région auraient imaginé qu'en unifiant le potentiel politique de leurs petites puissances, dont les influences respectives étaient *grosso modo* égales, ils parviendraient à créer au moins une »moyenne puissance«, ayant vis-à-vis des grandes puissances une »indépendance collective«<sup>16</sup>.

On ne saurait en effet contester qu'au lendemain de la première guerre mondiale, les pays de la péninsule avaient chacun ses raisons pour garder des rancunes vis-à-vis des grandes puissances. La Roumanie était entrée en guerre en 1916 mais n'avait pas été soutenue par l'armée française face aux forces de la triple alliance qui ne tardèrent pas à la submerger. Les dirigeants de la Turquie n'avaient pas oublié l'autoritarisme et l'arrogance dont avaient fait preuve les militaires allemands sur place pendant la grande guerre, et encore moins qu'à la fin de celle-ci, les Français et Britanniques auraient dépecé l'Empire ottoman en 1920 si la résistance de Kemal Atatürk n'avait pas permis *in extremis* de sauver la souveraineté turque. Quant aux Grecs, en dépit du souvenir du philhellénisme occidental du XIX<sup>e</sup> siècle, ils n'avaient jamais véritablement pardonné à leurs protecteurs britannique et surtout français de les avoir progressivement abandonnés face aux troupes kémalistes en Asie Mineure en 1922. Ainsi, les sources diplomatiques de l'époque confirment en grande partie la version de

balkaniques pour l'année 1939. Le 1<sup>er</sup> février, il se rendit à Belgrade. Trois semaines plus tard il accueillit à Bucarest le sommet des ministres des Affaires étrangères de l'Entente. En avril, il se rendit à Istanbul, en juin à Athènes puis à nouveau à Istanbul. Après la déclaration de la guerre, il rencontra dans la ville frontalière de Jebel son homologue yougoslave Tsintsar-Marckovic afin de mettre au point le projet de la Ligue des Neutres. Enfin, il assista en février 1940 au nouveau sommet de l'Entente qui se tint cette fois à Belgrade.

15 Grégoire GAFENCO, Préliminaires (voir n. 10), p. 293.

16 Frank MARZARI, Projects, (voir n. 7), p. 767–788. Tous les termes cités sont de l'auteur.

Marzari: l'Entente balkanique apparaissait comme une réponse à la dépendance vis-à-vis de »l'égoïsme naturel des grandes puissances«, pour reprendre les termes de Nicolas Politis. À l'occasion d'un sommet de l'Entente balkanique, le très officieux quotidien francophone de Turquie »La République« faisait sienne cette interprétation:

»les petits États pris isolément peuvent ne pas avoir une grande signification. Mais lorsque – comme c'est le cas – quatre ou cinq d'entre eux s'allient pour soutenir la paix, on les voit former une grande puissance digne d'être accueillie avec considération«<sup>17</sup>.

Dans le même numéro de »La République«, un autre article était allé plus loin dans l'interprétation. Son auteur, François Psalty, rêvait du moment où la moyenne puissance balkanique serait constituée, comme du moment où »l'Orient nous appartiendra de nouveau, cet Orient qui fut si grand dans le passé, et dont nous, peuples balkaniques, avons l'ambition de refaire la grandeur, dans la paix«<sup>18</sup>. À travers ces lignes, l'élan balkanique se voyait doté de motivations d'ordre culturel et mental. Le rapprochement entre les pays et les peuples n'était pas seulement le fait d'un quelconque besoin diplomatique ou commercial, mais le rétablissement d'une destinée commune que les interventions des grandes puissances dans la région avaient apparemment détruite. L'ordre balkanique aurait ainsi trouvé sa raison d'être dans un sentiment d'appartenance à une communauté de destin.

Il faut dire qu'au tournant des années 1930, les pays des Balkans connurent un regain d'intérêt pour un passé partagé. Des historiens s'interrogeaient désormais ouvertement sur l'héritage byzantin et ottoman que les peuples balkaniques portaient en eux. L'exemple le plus illustre est sans doute celui de l'universitaire roumain Nicolae Iorga. Dès 1908, celui-ci avait fait paraître en Allemagne une »Histoire de l'Empire ottoman« qui, pour la première fois, rompait avec la vision dépréciative qui prévalait au sein des historiographies balkaniques (y compris turque) pour cet Empire. En 1935, son ouvrage »Byzance après Byzance« donna un sens nouveau à l'histoire des peuples de la péninsule: l'Empire byzantin qui les avait tenus unis n'était pas mort en 1453 mais avait survécu à sa manière au sein des structures impériales ottomanes. La véritable fin de Byzance avait été en fait apportée par les nationalismes balkaniques qui avaient divisé politiquement la péninsule et ouvert la voie à l'intervention des grandes puissances externes<sup>19</sup>. Ainsi, le mouvement balkanique a pu se développer sur un socle intellectuel naissant, visant à mettre en valeur une communauté de destin, et donc une identité balkanique distinguant les peuples de la péninsule du reste de l'Europe et surtout de ses grandes puissances.

17 Yunus NADI, La réunion à Ankara du conseil de l'Entente balkanique, dans: La République, 25 février 1938. La République était l'édition francophone du quotidien Cumhuriyet qui était au centre de la vie intellectuelle en Turquie. Ses éditoriaux circulaient dans les pays voisins, et notamment en Grèce, où ils étaient souvent publiés traduits dans le quotidien Kathimerini.

18 François PSALTY, L'Entente balkanique à Ankara, dans: La République, 25 février 1938.

19 Nicolae IORGA, Byzance après Byzance. Continuation de l'Histoire de la vie byzantine, Bucarest 1935. Iorga est par ailleurs l'auteur d'études comparées sur l'histoire et la géographie des pays balkaniques, comme Histoire des États balkaniques jusqu'en 1924, Paris 1925, ainsi que ID., Le Caractère commun des institutions du sud-est de l'Europe, Paris 1929.

»Européaniser les Balkans« ou les »Balkans aux Balkaniques« ?  
En guise de conclusion

Il faut à ce stade éviter un malentendu. En dépit d'une tendance à l'isolationnisme régional, la réflexion sur l'ordre balkanique ne s'est pas faite indépendamment de celle sur l'ordre européen. Certaines coïncidences temporelles sont éloquents. La première conférence balkanique eut lieu à Athènes en octobre 1930, alors que l'Europe entière discutait du projet Briand pour une Union Européenne. Pour Alexandre Papanastasiou, homme politique grec et figure marquante de la conférence, les deux événements étaient liés: »la confédération balkanique«, devait-il déclarer à cette occasion, »ne doit pas empêcher l'union des États européens, mais la régulariser et la faciliter«<sup>20</sup>.

Il n'y avait pas de paradoxe à lier les deux réflexions, balkanique et européenne. Il faut pour cela tenir compte du fait que dans l'esprit des dirigeants balkaniques, l'ordre européen ne pouvait se construire sur une seule entente, du fait de la diversité des intérêts et de l'inégalité des puissances qui se côtoyaient sur le vieux continent. Leur vision de l'Europe n'était pas celle d'un ordre continental unifié mais de plusieurs ordres régionaux qui se combineraient et s'équilibreraient. Dès 1928, le ministre grec des affaires étrangères Andréas Michalokopoulos avait défini la vision hellénique de la sécurité en Europe orientale comme celle »des Pactes particuliers qui en se coordonnant peuvent assurer la paix de l'Orient proche«<sup>21</sup>. Cette vision ne correspondait pas seulement à des impératifs diplomatiques: elle répondait à une conception d'une identité politique européenne fédérant plusieurs identités régionales. »Nous les Turcs« écrivait par exemple Yunus Nadi dans »La République«, »nous sommes Orientaux, nous sommes de la Mer Noire, de l'Égée, des Balkans, et, de par la position des Détroits, nous sommes surtout Européens«<sup>22</sup>.

Les diplomates des Balkans avaient apparemment adopté cette vision qui liait intimement politique, économie et culture, pour conduire les politiques étrangères de leurs pays. Panayotis Pipinélis qui dirigea à l'époque les ambassades de la Grèce à Budapest puis à Sofia se réfère dans ses mémoires aux objectifs de l'Entente balkanique et de ses membres en ces termes: »ces petites puissances, unies au sein d'une force alliée ou fédérale pouvaient ajouter un point de stabilité entre les grandes masses nationales et économiques de l'Europe: slave, germanique, latine, anglo-saxone«<sup>23</sup>.

Il existait ainsi un lien entre ordre balkanique et ordre européen. La formation de la moyenne puissance balkanique devait servir de modèle pour l'organisation de l'Europe. C'était bien à un nouveau concert européen, fondé sur l'équilibre entre les grands ensembles régionaux, que rêvaient les concepteurs de l'idée balkanique.

À partir de l'été 1940 et de la conquête soviétique de la Bessarabie, les grandes puissances européennes intervinrent directement dans les affaires des États balkani-

20 Alexandre PAPANASTASIOU, cité dans: Dimitri KITSIKIS, *Ελλάς και ξένοι 1919–1967* (La Grèce et les étrangers 1919–1967), Athinaï 1977, p. 86.

21 Déclarations dans *Le Messenger d'Athènes*, MAE, dossier Grèce 79, 8 avril 1928.

22 Yunus NADI, *Balkaniques, soyez vigilants*, dans: »La République«, 16 juin 1938.

23 Panayotis PIPINELIS, *Ιστορία της εξωτερικής πολιτικής της Ελλάδος* (Histoire de la politique étrangère de la Grèce), Athinaï 1948.

ques. L'Entente balkanique n'ayant pas réussi à les tenir à l'écart du conflit, ceux-ci l'abandonnèrent, l'un après l'autre. Ainsi, la conférence de Belgrade de février 1940 fut la dernière rencontre entre les quatre dirigeants balkaniques. Leur entente était en train de succomber à l'un des plus violents séismes qu'ait connus l'ordre européen dans son histoire contemporaine.

Près de soixante dix ans plus tard, faudrait-il garder quelque chose de l'Entente balkanique? À première vue, sa courte vie et sa disparition dramatique semblent l'avoir condamnée à la dépréciation. Nul en effet ne pourrait considérer qu'au milieu des années 1930 l'ordre balkanique était une réalité ou même une perspective à portée de main pour les pays balkaniques, leurs peuples et leurs dirigeants. Mais au-delà de la réalité diplomatique qui leur échappait largement, les élites dirigeantes et intellectuelles de la péninsule ont incontestablement été tentées par un idéal balkanique dont nous avons brièvement présenté les multiples faces. Idéal d'un ensemble politique, économique et culturel unifié et jouant en termes égaux son rôle dans l'établissement d'un équilibre européen.

Il appartient bien sûr à la recherche historique future de clarifier ces données encore désordonnées et surtout de mesurer l'ampleur du mouvement balkanique des années 1930 qui, à première vue, ne semble avoir concerné, plus ou moins largement, que les élites des pays de la péninsule. Au-delà de son intérêt évident pour comprendre la complexité de l'Europe des années 1930, la recherche sur l'Entente balkanique permettra peut-être de découvrir d'autres voies pour l'intégration des Balkans au sein de la famille européenne.

# Zur Forschungsgeschichte und Methodendiskussion

ALICE RIO

## LES FORMULAIRES MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS

Tradition manuscrite et réception

On peut constater que les formulaires mérovingiens et carolingiens ne sont pas parmi les sources les plus utilisées pour l'histoire du haut moyen-âge. Cela s'explique en partie par le fait qu'ils ont traditionnellement été utilisés surtout dans le cadre d'un type d'historiographie maintenant considéré comme assez désuet, et circonscrit par les intérêts des historiens du droit de la *Rechtsschule* allemande du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles. Peu de travail a été fait sur les formules depuis les années cinquante, si bien qu'elles n'ont pas vraiment bénéficié des avancées considérables de la critique des sources de cette période au cours des cinquante dernières années. Elles se retrouvent maintenant essentiellement confinées au purgatoire des notes de bas de page, dans le seul but d'étayer des théories fondées sur d'autres sources<sup>1</sup>. Cet usage limité revient à peu près à n'utiliser les formules que pour confirmer ce que nous savons déjà, plutôt que de les exploiter de manière systématique, ce que la plupart des historiens hésitent à faire. Il y a plusieurs raisons à cette méfiance, dont un certain nombre sont justifiées.

1 Il y a quelques exceptions, et il semble que les formules soient maintenant prêtes à redevenir une source importante: quelques articles sont récemment parus à leur sujet. Voir en particulier Philippe DEPREUX, La tradition manuscrite des »Formules de Tours« et la diffusion des modèles d'actes aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, dans: Id., Bruno JUDIC (dir.), Alcuin de York à Tours. Écriture, pouvoir et réseaux dans l'Europe du Haut Moyen Âge, Rennes, Tours 2004, p. 55–71; Warren BROWN, When documents are destroyed or lost. Lay people and archives in the early Middle Ages, dans: Early Medieval Europe 11 (2002), p. 337–366. Voir aussi Christian LAURANSON-ROSAZ, Alexandre JEANNIN, La résolution des litiges en justice durant le haut Moyen-Âge. L'exemple de l'*apennis* à travers les formules, notamment celles d'Auvergne et d'Angers, dans: Le règlement des conflits au Moyen-Âge. XXXI<sup>e</sup> Congrès de la SHMES (Angers, juin 2000), Paris 2001, p. 21–33; Detlef LIEBS, Sklaverei aus Not im germanisch-römischen Recht, dans: Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Romanistische Abteilung 118 (2001), p. 286–311; Alice RIO, Freedom and unfreedom in early medieval Francia. The evidence of the legal formulae, dans: Past and Present 193 (2006), p. 7–40; voir aussi, moins récemment, le travail de Werner Bergmann sur les formules d'Angers: Werner BERGMANN, Die Formulae Andecavenses. Eine Formelsammlung auf der Grenze zwischen Antike und Mittelalter, dans: Archiv für Diplomatik 24 (1978), p. 1–53; Id., Verlorene Urkunden nach den *Formulae Andecavenses*, dans: Francia 9 (1981), p. 3–56. – Je remercie vivement Dominique Iogna-Prat et Régine Le Jan, à l'invitation desquels j'ai pu donner une première version de cet article au séminaire de l'Atelier du haut médiéviste le 22 mars 2007, ainsi que Jinty Nelson, Chris Wickham, Wendy Davies et David Ganz, pour leur aide et leurs conseils au cours de ma recherche sur les formulaires.

Les historiens de la *Rechtsschule*, dans l'esprit positiviste qui animait leur travail, pouvaient considérer le contenu des formulaires du haut moyen-âge comme généralement valide et représentatif. Une telle position, qui relève plus de la profession de foi que de l'analyse des sources, serait impossible à justifier actuellement. L'historiographie moderne est nettement plus critique à l'égard de ses sources: alors que les distorsions des textes littéraires avaient toujours plus ou moins fait partie de l'arsenal critique des historiens, les problèmes d'interprétation liés à des textes censés être plus utilitaires, comme les lois écrites, les capitulaires ou les documents d'archives, n'ont vraiment commencé à être pris en compte que dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. La découverte de la complexité des liens entre texte et réalité qui préoccupe avec raison l'historiographie moderne a beaucoup contribué au déclin des formules comme source. En tant que textes normatifs, elles suscitent le même soupçon que les lois écrites; en tant que chartes, elles laissent beaucoup à désirer. Parce que les formules contiennent des documents réels, mais convertis en modèles, il leur manque l'essentiel des informations que les historiens cherchent à obtenir de leurs sources: dates, lieux, noms de personnes, tout cela était le plus souvent éliminé par les scribes, qui voulaient donner à leurs documents une valeur plus générale. Tout cela rend ces textes remarquablement rétifs à l'analyse historique, et il n'est donc pas surprenant que les historiens aient eu tendance à leur rendre la pareille en les ignorant de manière plus ou moins explicite<sup>2</sup>. Étant donné l'insistance, d'ailleurs justifiée, de l'historiographie moderne sur la diversité du monde médiéval, et sur la nécessité d'examiner avec soin le contexte de chaque source afin de l'interpréter correctement, force est de constater que les formulaires n'ont pas, à première vue, un air très engageant. Les formules sont donc en général considérées comme des chartes déficientes, purgées de tout contenu utile. Il est assez symptomatique, en ce sens, que leur usage comme source, si rare qu'il soit, ait été essentiellement restreint à la période mérovingienne, pour laquelle les documents réels font presque complètement défaut, à l'exclusion de la période carolingienne, sur laquelle nous sommes relativement mieux informés<sup>3</sup>.

Toute la difficulté est donc liée à des problèmes de méthode d'analyse. La raison principale pour laquelle ceux-ci n'ont pas été surmontés est que les formules n'ont jamais vraiment été étudiées pour elles-mêmes, mais plutôt pour la trace qu'elles laissent des documents originaux sur lesquels elles auraient été fondées: en somme, pour leurs sources. La distinction est plus importante qu'il n'y paraît. Cette confusion entre documents et modèles, présente dans la plus grande partie des travaux qui leur ont été consacrés, a empêché le développement d'une méthodologie propre aux formules, en se limitant à constater leurs insuffisances en tant que chartes. Mais les formules ne sont justement pas des chartes: elles constituent un ensemble distinct, qui mérite que l'on s'y attarde.

Beaucoup de ces problèmes ont été involontairement créés par Zeumer, l'éditeur des formules pour la série des MGH, dont l'édition, publiée en 1886 et qui demeure

2 La condamnation la plus franche des formulaires en tant que source a été exprimée par Robert FOSSIER, *Sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge occidental. Questions, sources, documents commentés*, Turnhout 1999: «... simples cadres qu'on remplira ensuite, [les formulaires] n'apporteront de données que dans le seul domaine de la diplomatie» (p. 44).

3 À l'exception notable de Warren BROWN, *When documents are lost or destroyed* (voir note 1).

toujours l'édition principale de ces textes, ne représente l'état des manuscrits que d'une manière extrêmement approximative<sup>4</sup>. Comme toutes les éditions faites à l'époque où Zeumer travaillait, la sienne est dominée par la quête de l'*Urtext*. Il serait injuste de lui en faire le reproche, puisqu'après tout le but de toute édition est de mettre de l'ordre dans la matière chaotique des manuscrits; mais dans le cas des formules, cette technique a eu des effets particulièrement pervers. Les formulaires méritent donc d'être réévalués à la lumière de la place plus importante accordée par la critique moderne aux manuscrits eux-mêmes en tant que documents historiques, au même titre que les textes hagiographiques et historiographiques, qui ont déjà fait l'objet de travaux récents.

### I – Manuscrits et éditions: points de départ, points d'arrivée

Parce que les scribes ne copiaient pas ces textes de manière à reproduire la forme originale de leur modèle, mais les retravaillaient et les complétaient en fonction de leurs besoins, les manuscrits présentent des versions très différentes de ces textes: en conséquence, il est très rare qu'une collection de formules apparaisse identique dans plusieurs manuscrits. Comme la plupart de nos collections ne nous sont parvenues que dans des manuscrits rédigés aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, donc souvent bien postérieurs à leurs dates de composition, la reconstruction de la version initiale de chaque collection souhaitée par Zeumer était rendue particulièrement difficile<sup>5</sup>. Celui-ci déploya des trésors d'ingéniosité pour tenter de restituer à ces collections leur version d'origine; on pourrait d'ailleurs dire qu'il fit justement preuve de beaucoup trop d'ingéniosité, si bien que l'édition des MGH finit par présenter ces textes de façon à les rendre encore plus déracinés qu'ils ne l'étaient déjà.

La méthode de Zeumer consiste essentiellement à diviser les collections telles qu'on les trouve dans les manuscrits en un certain nombre de sections qu'il juge avoir constitué des groupes distincts à l'origine, rassemblés tardivement dans les manu-

- 4 Karl ZEUMER, *Formulae Merowingici et Karolini aevi*, Hanovre 1886 (MGH *Formulae* = *Legum Sectio V*); voir aussi ses articles détaillant la tradition manuscrite de ces textes, avec identifications de dates et de lieux d'origine: Karl ZEUMER, *Über die älteren fränkischen Formelsammlungen*, dans: *Neues Archiv* 6 (1881), p. 9–115; ID., *Über die alamannischen Formelsammlungen*, dans: *Neues Archiv* 8 (1883), p. 473–553. Seulement trois manuscrits ont été découverts ou redécouverts depuis: il s'agit de Copenhague, Kongelige Bibliothek coll. Fabric. 84 (voir note 26) et Paris BnF coll. Baluze 379 (Raymond POUPARDIN, *Fragments du recueil perdu de formules franques dites »Formulae Pithoei«*, dans: *Bibliothèque de l'École des chartes* 69 [1908], p. 643–662), que Zeumer ne connaissait qu'à travers des transcriptions, et d'un manuscrit contenant une collection catalane jusque-là inédite, *Archivo de la Corona de Aragon ms. Ripoll 74* (Michel ZIMMERMANN, *Un formulaire du X<sup>ème</sup> siècle conservé à Ripoll*, dans: *Faventia* 4 [1982], p. 25–86).
- 5 Peut-être pour cette raison, Eugène de Rozière, quant à lui, abandonna complètement l'idée de reconstituer la forme d'origine de ces collections ou leur tradition manuscrite, et choisit au contraire d'organiser ces textes par thème dans son édition (Eugène DE ROZIÈRE, *Recueil général des formules*, Paris 1859–71), après avoir publié des transcriptions de manuscrits sans chercher à les inscrire dans une tradition (comme par exemple ID., *Formulae Andegavenses* d'après le manuscrit de Weingarten actuellement à Fulde. Extrait des pièces justificatives de l'histoire du droit français au Moyen-Âge par M. Ch. Giraud, Paris 1844; ID., *Formules wisigothiques inédites publiées d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Madrid*, Paris 1854).

scrits, qu'il condamne d'ailleurs en masse comme de mauvais témoins au lieu de les considérer comme des créations nouvelles. Bien pire encore, une fois cette division accomplie, il rattache souvent ces noyaux prétendument originels à d'autres groupes de textes obtenus de la même manière à partir de manuscrits entièrement différents, lorsqu'il lui semble qu'ils ont un air de famille: par exemple, dans le cas des formules de Bourges, parce qu'ils mentionnent le même nom de lieu<sup>6</sup>. Ces groupes ainsi constitués forment le fondement des collections incluses dans son édition, et il n'est donc guère surprenant que celles-ci ne correspondent pratiquement jamais à l'état effectif des manuscrits.

Le regroupement de ces textes opéré par Zeumer suit quatre méthodes principales: regroupements selon la date, selon le lieu, selon le contenu des textes, et selon la tradition manuscrite. Les trois premières de ces méthodes ont été appliquées surtout aux textes qui ne sont transmis que dans un seul manuscrit; lorsqu'une collection se retrouve dans plusieurs manuscrits, la question devient beaucoup plus complexe.

Commençons par le regroupement par date. Zeumer semble avoir considéré que les collections originelles ne contenaient que des formules faites à partir de documents relativement récents. Ce raisonnement est en fait assez circulaire, puisque Zeumer élimine tous les textes qui ne correspondent pas à ce principe comme n'ayant pas fait partie de la collection originelle: au lieu de tenter d'établir la datation de l'ensemble de chaque collection dans l'état où nous la trouvons, Zeumer utilise ces dates pour décider de ce que chaque collection avait dû contenir au départ. Cette méthode donne à ses reconstructions une fausse impression d'homogénéité, et masque le mélange d'ancien et de nouveau qui est l'une des caractéristiques les plus frappantes de ces textes dans les manuscrits. Cette approche élimine effectivement toute question d'échelle dans le temps, en rattachant les informations contenues dans ces textes à une seule date assez précise, c'est-à-dire celle des documents d'origine sur lesquels ils auraient été fondés. C'est là l'exemple le plus évident de la tendance qui consiste à privilégier les sources de ces textes plutôt que les formules en elles-mêmes. Zeumer situe ces documents d'origine soit à partir de dates laissées dans le texte des formules, qui sont en général assez rares en raison des efforts déployés par les scribes pour éliminer toute information spécifique, soit à partir d'identifications avec des chartes ou des documents de cette période qui nous ont été effectivement transmis.

Dans le premier cas, Zeumer a tendance à étendre à tout un groupe de formules, souvent arbitrairement choisi, une date qui ne se trouve en fait que dans une seule de ces formules: c'est le cas, par exemple, pour les formules d'Angers, qui ne nous sont parvenues que dans un seul manuscrit (Fulda D1), et que Zeumer divise en trois

6 Les formules de Bourges sont ainsi extraites de trois manuscrits qui n'ont aucun texte en commun (Leyde BPL 114, Paris BnF lat. 4629, et Paris BnF lat. 10756): ce sont les *Formulae Bituricensis* de ZEUMER, *Formulae* (voir note 4), p. 166–181. L'hypothèse selon laquelle Leyde BPL 114 et Paris BnF lat. 4629 avaient à l'origine fait partie d'un même manuscrit, avancée notamment par Hubert MORDEK, *Bibliotheca capitularium regum Francorum manuscripta. Überlieferung und Traditionszusammenhang der fränkischen Herrschererlasse*, Munich 1995 (MGH Hilfsmittel, 15), p. 502–507, a été rejetée à l'issue d'un colloque récent sur la question (Carolingian legal culture, Institut Scaliger, Leyde, 1<sup>er</sup> mai 2004); sur Paris BnF lat. 4629, voir David GANZ, *Some Carolingian questions. A text from Charlemagne's days*, dans: ID., Paul FOURACRE (dir.), *Frankland. The Franks and the World of Early Medieval Europe*, Manchester 2008, p. 90–100, n. 1.

groupes. Le premier comprend trente-six textes, dont deux (les n<sup>os</sup> 1 et 34) mentionnent la quatrième année du règne d'un roi nommé Childebert; le deuxième regroupe les vingt textes suivants dans le manuscrit, dont l'un (le n<sup>o</sup> 37) mentionne une expédition contre les Bretons et Gascons, que Zeumer identifie à celle que Chilpéric mena contre Waroch vers 574–78; enfin le troisième ne contient que trois formules, attribuées au règne d'un certain Théodoric parce qu'elles succèdent à une liste chronologique qui va de la Création jusqu'au règne de ce même Théodoric. Ce traitement paraît critiquable pour plusieurs raisons: tout d'abord, par l'extension à de larges groupes de formules, d'ailleurs arbitrairement définis, de petites bribes d'information souvent difficiles à interpréter (de quel Childebert s'agit-il au juste? De quelle expédition contre les Bretons et Gascons? Et de quel Théodoric?<sup>7</sup>); ensuite, par la tendance de Zeumer à considérer la tradition manuscrite comme le résultat d'un simple processus d'accumulation uniforme. Il postule ainsi sans aucune justification que l'ordre des textes dans le manuscrit est chronologique, avec les textes les plus anciens au début et les plus tardifs à la fin<sup>8</sup>. Cela pourrait se justifier, à la rigueur, si le manuscrit était autographe; mais en l'occurrence, il date de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, alors que les formules d'Angers ont vraisemblablement été rassemblées à la fin du VI<sup>e</sup>. Il a pu arriver beaucoup de choses à cette collection au cours de ces deux siècles d'intervalle; il suffit de voir la tradition manuscrite des collections dont plusieurs copies nous sont parvenues, comme les formulaires de Marculf ou de Tours, pour se rendre compte du large degré de liberté pris par les scribes vis-à-vis de leurs modèles. On pourrait aussi expliquer autrement que ne le fait Zeumer l'inclusion entre les n<sup>os</sup> 57 et 58 du petit texte chronologique commençant avec la Création et finissant avec le règne de Théodoric: au lieu de correspondre au début d'un nouveau groupe de formules ajoutées plus tardivement, il a pu être inséré intentionnellement au milieu des formules, auquel cas les formules copiées après lui dans le manuscrit peuvent parfaitement être contemporaines de celles qui le précèdent. Il n'est pas rare en effet de trouver ce genre de texte chronologique dans les manuscrits des formulaires<sup>9</sup>. La méthode de Zeumer consistant à diviser ses collections en groupes de dates à partir d'indications contenues dans le texte des formules laisse donc à désirer, surtout en raison du peu d'attention qu'il accorde à l'intervention des scribes, sur laquelle je reviendrai.

L'autre méthode de datation utilisée par Zeumer se fonde sur les liens textuels qu'il pense déceler entre certaines formules et certains documents d'archives. Malheureusement, outre qu'il est assez difficile de savoir si la formule a été faite à partir du document ou le document à partir de la formule, si bien qu'il est pratiquement impossible de déterminer si la date du document constitue un *terminus post quem* ou un

7 La division faite par Zeumer entre le premier et le deuxième groupe des formules d'Angers dans la première partie de son édition, parue en 1882, fut d'ailleurs immédiatement critiquée par Bruno KRUSCH, (recension de) MGH Legum sectio V. Formulae Merovingici et Karolini aevi, dans: *Historische Zeitschrift* 51 (1883), p. 512–519.

8 Cette tendance est reproduite dans le travail de Bergmann en ce qui concerne la datation du troisième groupe (n<sup>os</sup> 57–60): BERGMANN, *Die Formulae Andecavenses* (voir note 1); ID., *Verlorene Urkunden* (voir note 1).

9 On trouve par exemple cette association entre formules et chronologies ou généalogies dans Paris BnF lat. 2123, 2718, 4409, 4627 et 10756.

*terminus ante quem*, beaucoup de ces liens concernent des documents qui ont depuis été reconnus comme faux<sup>10</sup>. Les liens établis avec des documents authentiques sont en général beaucoup moins convaincants<sup>11</sup>. Il y a plusieurs raisons à cela: la principale est que le texte d'un document était le plus souvent modifié, et abrégé, au cours de sa transformation en formule; et inversement, le texte d'une formule devait être substantiellement modifié lors de la rédaction d'un nouveau document, afin de l'adapter aux circonstances induisant cette rédaction. L'utilisation d'un document comme source d'une formule, ainsi que celle d'une formule comme source d'un document, est donc difficile à établir. Il n'est guère surprenant que les correspondances les plus fortes se trouvent dans des faux, puisque seuls les faux pouvaient reproduire le texte d'une formule sans le changer, n'ayant pas à prendre en compte des circonstances particulières que leurs auteurs trouvaient dans leur modèle toutes prêtes à être recyclées. L'identification de liens textuels solides est d'autant plus problématique que beaucoup de documents et de formules de cette période ont tendance à se ressembler de toute façon, en raison de leur forme plus ou moins standardisée. On ne peut donc pas dire que les formules n'étaient pas utilisées pour la rédaction de nouveaux documents, puisqu'elles participent visiblement de la même culture légale que nos documents d'archive, mais il faut se résigner au fait qu'il est rare, en pratique, de pouvoir établir cette utilisation dans des cas précis. Cette méthode de datation ne nous avance donc pas beaucoup.

10 C'est le cas, en particulier, pour les deux documents que Zeumer a utilisé pour sa datation de Marculf, les documents d'immunité de Dagobert I<sup>er</sup> et de l'évêque Burgundofaro pour l'abbaye de Rebais (Theo KÖLZER [éd.], *Die Urkunden der Merowinger*, Hanovre 2001 [MGH *Diplomata regum Francorum e stirpe merovingica*], n° †49, t. 1, p. 126–127; Jean-Marie PARDESSUS, *Diplomata, chartae, epistolae, leges. Aliaque instrumenta ad res Gallo-Francicas spectantia*, Paris, 1843–1849, t. 2, p. 40). Le lien a constitué une part importante de l'argument fait par Zeumer et Bruno Krusch (ZEUMER, *Über die älteren fränkischen Formelsammlungen* [voir note 4], p. 39–40; Bruno KRUSCH, *Ursprung und Text von Marculfs Formelsammlung*, dans: *Nachrichten von der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Phil.-hist. Klasse*, Berlin 1916, p. 234–274 [p. 241–244]). Sur l'authenticité douteuse de ces deux documents, voir Heinrich SPRÖMBERG, *Marculf und die fränkische Reichskanzlei*, dans: *Neues Archiv* 47 (1928), p. 77–142; Franz BEYERLE, *Das Formelbuch des westfränkischen Mönchs Marculf und Dagoberts Urkunde für Rebais a. 635*, dans: *Deutsches Archiv* 9 (1951), p. 43–59; Ingrid HEIDRICH, *Titulatur und Urkunden der arnulfingischen Hausmeier*, dans: *Archiv für Diplomatik* 11–12 (1965–66), p. 71–279 (p. 181); Eugen EWIG, *Beobachtungen zu den Klosterprivilegien des 7. und frühen 8. Jahrhunderts*, dans: Josef FLECKENSTEIN, Karl SCHMID (dir.), *Adel und Kirche. Gerd Tellenbach zum 65. Geburtstag*, Freiburg 1968, p. 52–65 (p. 60), reproduit dans: Hartmut AT SMA (éd.), Eugen EWIG, *Spätantikes und fränkischen Gallien. Gesammelte Schriften (1952–1973)*, t. 2, Zurich, Munich 1979 (Beihefte der *Francia*, 3/2), p. 411–426 (p. 420); Eugen EWIG, *Marculfs Formular »De privilegio« und die merowingischen Bischofsprivilegien*, dans: Hubert MORDEK (dir.), *Aus Archiven und Bibliotheken. Festschrift für Raymund Kottje zum 65. Geburtstag*, Frankfurt/M. 1992, p. 51–69.

11 À l'exception des deux testaments de Widerad pour l'abbaye de Flavigny (n<sup>os</sup> 1 et 2, Constance BOUCHARD [éd.], *Cartulary of Flavigny*, Cambridge, MA 1991), qui ont certainement été utilisés comme modèles pour les n<sup>os</sup> 8 et 43 de la *Collectio Flaviniacensis* (ZEUMER, *Formulae* [voir note 4], p. 476–77 et 480–481). Voir Jean MARILIER, *Notes sur la tradition textuelle des testaments de Flavigny*, dans: *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 23 (1962), p. 185–199; Ulrich NONN, *Merowingische Testamente. Studien zum Fortleben einer römischen Urkundenform im Frankreich*, dans: *Archiv für Diplomatik* 18 (1972), p. 1–129 (p. 33–34 et 110–121).

Passons maintenant aux regroupements par lieu d'origine. J'ai déjà mentionné le cas des formules de Bourges, qui ne se retrouvent ensemble qu'en vertu du fait qu'elles font référence à Bourges<sup>12</sup>. Et encore, notons qu'elles ne le font pas toutes: c'est le cas seulement du n° 3 des formules contenues dans Paris BnF lat. 10756, du n° 7, qui se trouve tout seul sur la dernière page de Paris BnF lat. 4629, et des n°s 9, 15 et 19 des formules trouvées dans Leyde BPL 114<sup>13</sup>. Tous ces groupes ont visiblement bénéficié du même généreux traitement que celui accordé aux regroupements par dates dans les formules d'Angers, étendant à l'ensemble de ces textes une bribe d'information qui ne concerne en fait qu'un petit nombre de formules. Le groupe extrait de Leyde BPL 114, sur lequel je reviendrai à propos des regroupements par traditions manuscrites, contient d'ailleurs aussi des références à Joseph, archevêque de Tours, et non pas de Bourges (n° 14), et au couvent de la Sainte-Croix à Poitiers (n° 18), ce qui devrait suffire à nous rendre sceptiques quant à la possibilité d'établir une provenance unique pour tous ces textes.

Les regroupements par type de contenu ne sont guère plus convaincants. Zeumer part du principe que chaque formulaire d'origine ne contient que des formules ayant trait à un seul type de texte: c'est-à-dire que lorsqu'une collection dans un manuscrit contient à la fois, par exemple, des modèles de documents juridiques et des modèles de lettres, il juge que cela ne peut qu'être le résultat d'un amalgame plus tardif de groupes d'origines distinctes. Les formules de Saint-Gall sont ainsi divisées en quatre groupes, contenant respectivement des diplômes royaux, des actes privés, des *epistulae formatae* (c'est-à-dire des modèles établissant une correspondance entre lettres grecques et chiffres latins), ou des lettres<sup>14</sup>. L'examen des manuscrits ne donne aucun argument justifiant cette différenciation<sup>15</sup>. Tous ces documents semblent avoir utilisé comme modèles des textes datant de la deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle, et l'ensemble de ces formules aurait donc pu facilement être composé en même temps, mais Zeumer, une fois ces groupes séparés, leur donne à chacun une date différente, très précise, en se fondant encore une fois sur le postulat que chaque groupe d'origine ne pouvait contenir que des textes très récents, et aussi sur l'idée que les manuscrits avaient conservé une organisation chronologique<sup>16</sup>. Tout ce raisonnement repose sur la con-

12 Voir note 6.

13 Cette section de Leyde BPL 114 contient aussi trois poèmes adressés à un certain abbé Andréas de Bourges, que Zeumer n'a pas comptés comme des formules, malgré la réutilisation dans le premier de ces textes d'un passage extrait de la préface de Marculf.

14 *Collectio Sangallensis*: ZEUMER, *Formulae* (voir note 4), p. 390-433; voir aussi Id., *Über die alamannischen Formelsammlungen* (voir note 4), p. 505-552.

15 Les deux manuscrits principaux sont Vienne, Österreichische Nationalbibliothek 1609, et Munich lat. 19413; les autres (Paris BnF lat. 10757, Zurich Kantonsbibliothek Ms. Rh. (Rheinau) 131, Colmar, Archives du Haut-Rhin, Grand Document n° 139, et Munich lat. 15819) partagent certains de ces textes et en contiennent d'autres, dont Zeumer fit les *Formulae Sangallenses miscellanae* et les *Collectio Sangallensis additamenta* (ZEUMER, *Formulae* [voir note 4], p. 378-390 et 433-437).

16 Zeumer attribue le rassemblement de ces quatre groupes d'origine à Notker. Il juge que Salomon III, évêque de Constance et abbé de Saint-Gall, dont une partie de la correspondance se trouve dans le quatrième groupe, était trop bien informé pour avoir gardé des documents aussi visiblement mal faits, *ficta et inutilia*, que les diplômes royaux du premier groupe (ZEUMER, *Formulae* [voir note 4], p. 392).

viction que la forme ›authentique‹ d'un formulaire, c'est-à-dire sa forme la plus ancienne, devait être strictement homogène, à la fois par la date, par son lieu d'origine et par son contenu. Cette supposition va complètement à l'encontre de l'état réel des manuscrits. Le mélange de documents juridiques et de lettres, par exemple, est un trait presque constant des collections telles qu'on les trouve dans les manuscrits: dans le formulaire de Flavigny, dans celui dit de Merkel, dans celui de Sens, et même dans Marculf, le formulaire par excellence, pour ne citer que ces exemples<sup>17</sup>. Si le formulaire de Marculf peut contenir non seulement des documents d'immunité utiles à un évêque, mais aussi des modèles de vœux de Noël ou de missives appropriées adressées à sa mère ou sa sœur<sup>18</sup>, toute division de ces textes en fonction de leur contenu ne peut que nous amener à mal les interpréter. Au vu de ce que nous savons du degré de perméabilité entre sphères publique et privée au cours de cette période, une séparation complète entre documents juridiques et lettres privées est peu vraisemblable: une grande partie des affaires ›officielles‹ d'un évêque ou d'un comte était de toute façon traitée par des relations personnelles. Documents et lettres, à travers leurs expressions variées d'*amicitia*, faisaient partie du même processus, consistant à obtenir et à cultiver des contacts utiles dans un contexte général de patronage et de clientélisme. Si nos scribes carolingiens, en copiant ces textes dans leurs manuscrits, jugeaient visiblement utile de les présenter en un seul ensemble cohérent, il n'y a aucune raison de supposer que les compilateurs d'origine de ces collections n'avaient pas fait de même.

Cette tendance à faire une distinction trop marquée entre les intentions du compilateur d'origine et celles des scribes plus tardifs qui nous ont transmis ces textes constitue d'ailleurs la faiblesse la plus fondamentale de la méthode de Zeumer. Ces compilateurs d'origine n'étaient pas vraiment des ›auteurs‹ au sens où on l'entend pour des textes littéraires. Ils retravaillaient des textes qui le plus souvent avaient été écrits par d'autres: soit des documents qu'ils transformaient en modèles, soit des formules extraites de collections plus anciennes qu'ils réintégraient dans les leurs. Ils représentaient plutôt un maillon dans une chaîne: leur intervention marque seulement une étape parmi d'autres dans l'élaboration de ces textes, qui avait commencé avant eux et se poursuivrait longtemps après, parfois pendant des siècles. Zeumer les considère néanmoins comme fondamentalement différents, tant par leurs méthodes de travail que par leur niveau d'intelligence, des scribes dont il essaie de déceler et d'éliminer l'influence plus tardive et donc néfaste. Zeumer attribue à ces ›auteurs‹ d'origine le même amour des distinctions dont il fait preuve lui-même, et reconstitue leurs collections de manière à ce qu'elles prennent la forme qui lui semble la plus logique et la plus satisfaisante: celle d'un ensemble net et homogène sous tous rapports. Ce type d'identification est évidemment d'autant plus tentant que ces reconstructions ne sont ni confirmées ni démenties par aucun manuscrit particulier, et donc que les formes parfaites imaginées par Zeumer ne rencontrent aucune contradiction matérielle.

17 *Collectio Flaviniacensis, Formulae Salicae Merkelianae, Cartae Senonicae, Formulae Marculfi*, dans ZEUMER, *Formulae* (voir note 4), p. 469–492, 239–263, 182–207 et 32–112 respectivement.

18 Marculf II, 44 et 45, et Supplément n<sup>os</sup> 4 et 5.

Les scribes plus tardifs dont les manuscrits nous sont parvenus, à l'inverse de ces ›auteurs‹ d'origine, sont pour Zeumer une source de déception constante. Zeumer ne peut s'expliquer l'écart immense entre ses collections idéales et celles des manuscrits réels qu'en le mettant au compte des erreurs des scribes; quand il rencontre une anomalie ou un problème, c'est d'ailleurs toujours la faute du scribe, jamais la sienne. L'erreur de copie est à peu près la seule intervention de ces scribes admise par Zeumer. Selon lui, ceux-ci étaient toujours en train de copier leur modèle sans réfléchir, et c'est pourquoi leur travail, ainsi compromis par leur distraction et leur incompetence, ne reflétait jamais les collections d'origine de son édition. Quand l'ordre des textes est changé dans un manuscrit, par exemple, Zeumer interprète cela non comme une décision active de la part du scribe, mais comme l'effet d'une erreur dans l'ordre des feuillets de son modèle, qu'il aurait été trop distrait pour remarquer: c'est le cas pour le nouvel ordre donné aux formules de Marculf dans Leyde BPL 114, dont le système d'organisation semble pourtant assez cohérent, et qui mélange ces textes avec d'autres de provenance différente. Zeumer subdivise d'ailleurs encore les formules qu'il associe avec Bourges dans ce manuscrit en deux groupes différents, selon qu'elles sont placées avant ou au milieu des formules de Marculf: le groupe de formules au début du manuscrit constitue ainsi l'appendice des formules de Bourges, alors que celles qui sont mélangées avec Marculf apparaissent dans la collection principale. Zeumer explique aussi l'absence d'un certain nombre de formules du livre II de Marculf dans ce même manuscrit non comme un acte conscient de sélection, mais à cause de feuillets manquants dans le modèle utilisé<sup>19</sup>. Ceci repose sur l'idée que, Marculf étant parfait au départ, toute modification ne peut être attribuée qu'à l'inadvertance.

Zeumer va même jusqu'à penser que les scribes commettaient parfois aussi des erreurs sur la nature même de leurs textes, accusation plus sérieuse, puisqu'elle met en doute leur capacité même à reconnaître une formule lorsqu'ils en voyaient une: dans presque tous les cas où la présence d'un texte dans un formulaire lui paraît étrange, Zeumer explique cela par l'hypothèse que le scribe continuait, par bêtise ou inattention, à copier mécaniquement tout ce qu'il trouvait dans son modèle, sans s'apercevoir que le texte avait changé et qu'il ne s'agissait plus de ›vraies‹ formules. Zeumer peut donc les éliminer de ses groupes d'origine sans plus avoir à s'en soucier. Comme exemples de textes ainsi expurgés de l'édition Zeumer, on peut citer les trois textes auxquels il se réfère par les lettres ›a‹, ›b‹ et ›c‹. Ces textes accompagnent les formules de Marculf dans les trois manuscrits principaux de cette collection, et pourraient donc, d'après la méthode de Zeumer, compter comme faisant partie du corpus de Marculf, au même titre que les *additamenta* et le supplément rassemblés à la fin de son édition<sup>20</sup>. En l'occurrence, Zeumer les élimine complètement. Cette décision vient de son opinion que ces textes ne peuvent tout simplement pas constituer de ›vraies‹ formules en raison de leur contenu. Il admet que ›a‹ et ›c‹, à la rigueur, pourraient être des prologues de formules (c'est d'ailleurs le titre qui leur est donné dans les manuscrits), ou des brouillons de prologues: ›a‹ est adressé ›à tous les

19 ZEUMER, Über die älteren fränkischen Formelsammlungen (voir note 4), p. 15.

20 Ibid., p. 21–23; ›a‹, ›b‹ et ›c‹ se trouvent dans Paris BnF lat. 10756 et 4627. Pour le supplément et les *Additamenta e codicibus Marculfi*, voir ZEUMER, *Formulae* (voir note 4), p. 107–112.

puissants cupides», les encourageant à laisser une part de leurs biens à l'église, tandis que »c« décrit la joie d'un homme qui vient d'être admis dans un monastère. Mais Zeumer se révolte à l'idée de considérer »b« comme une formule. Il s'agit là d'un texte assez étrange, exprimant en termes sévères l'indignation d'un maître devant les mauvais résultats de ses élèves. Dans ces trois cas, c'est surtout le ton de ces textes qui déplaît à Zeumer: »a« et »b« sont de fermes avertissements, tandis que »c« est délirant d'enthousiasme. Ce genre d'expression d'émotions intenses est d'ailleurs un point commun entre »a«, »b« et »c« et d'autres textes exclus par Zeumer contre le témoignage des manuscrits, comme les lettres en vers adressées à Andréas dans Leyde BPL 114, répudiées pour leur sentimentalité malgré leur présence au milieu d'un groupe de formules et leur réutilisation d'un passage de la préface de Marculf, ou comme les lettres d'invective versifiées dans Paris BnF lat. 4627, placées au milieu des formules de Sens et numérotées en tant que telles dans le manuscrit, qui présentent un échange de missives de plus en plus injurieuses, et allant jusqu'à l'obscénité, entre deux évêques à la suite d'un envoi de grain pourri<sup>21</sup>. Le fait que ces textes sont en vers ne les empêche pas *a priori* d'être des formules, puisqu'on trouve un document de *dos* en vers dans les formules wisigothiques<sup>22</sup>. Zeumer se refuse à les intégrer dans ses reconstructions parce qu'ils n'expriment pas le genre de chose qu'il s'attend à trouver dans une formule. Et pourtant les formulaires pouvaient contenir des textes tout aussi sentimentaux et pourtant facilement réutilisables, comme la lettre d'amour du n° 47 du formulaire de Merkel (accompagnée de la note *Haec est magna salutatio inter duos juvenis*)<sup>23</sup>. Zeumer s'explique la présence dans nos manuscrits de ces textes inattendus par l'idée que le scribe avait continué à copier son modèle sans réfléchir ou sans en comprendre le sens. C'est ainsi qu'il explique aussi la présence de la lettre de Chrodovert adressée à l'abbesse Boba dans Leyde BPL 114, qui se trouve encore une fois au milieu de formules, mais qu'il ne publie pas dans son édition en raison de son contenu »purent moralisant«, détaillant les punitions prévues par les conciles au sujet des religieuses adultères qui apparemment causaient du souci à Boba dans son couvent<sup>24</sup>. Pourtant ce texte est aussi inclus dans un autre formulaire, celui de Saint-Denis, apparemment sans qu'il y ait eu d'erreur; et ce rassemblement de droit canon ressemble beaucoup à un texte du formulaire de Flavigny, cette fois sur le sujet de moines évadés de leur monastère<sup>25</sup>. Là encore, les idées de Zeumer concernant le type de contenu approprié pour un formulaire semblent avoir été beaucoup plus restrictives que celles des scribes.

21 ZEUMER, Über die älteren fränkischen Formelsammlungen (voir note 4), p. 75–77 et 81. Pour le texte des lettres à Andréas, voir la note de bas de page dans ZEUMER, *Formulae* (voir note 4), p. 167–168; les lettres d'invective, présentées par Zeumer dans l'appendice des formules de Sens (ibid., p. 220–226), ont été éditées séparément par Gérard J. J. WALSTRA, *Les cinq épîtres rimées dans l'appendice des formules de Sens. La querelle des évêques Frodebert et Importun*, Leyde 1962.

22 *Formulae Visigothicae*, n° 20, dans ZEUMER, *Formulae* (voir note 4), p. 583–585.

23 Ibid., p. 258.

24 »Ein unmittelbar hinter den Marculfischen Formeln angefügtes langes, ebenfalls als Formel behandeltes Schreiben dürfen wir als rein erbaulichen Inhalts wohl bei Seite lassen« (ZEUMER, Über die älteren fränkischen Formelsammlungen [voir note 4], p. 82).

25 *Collectio Sancti Dionysii* n° 1 (ZEUMER, *Formulae* [voir note 4], p. 494–496); *Collectio Flaviniacensis Add.* n° 5 (ibid., p. 491–492).

Il est dangereux pour un éditeur de supposer qu'il comprend le travail des scribes mieux que ceux-ci ne le faisaient eux-mêmes; or, pour Zeumer, postuler l'incompétence des scribes est une véritable disposition d'esprit. Son édition fonctionne comme si ces collections s'étaient dégradées naturellement au fil des erreurs de copie, et ne prend pas en compte le fait que les manuscrits qui nous sont parvenus étaient produits par des êtres doués de pensée, capables de prendre des décisions actives sur la manière de reproduire leurs textes, au lieu de les copier mécaniquement. Cette tendance à méconnaître la nature de l'intervention des scribes devrait suffire à nous rendre circonspects vis-à-vis des méthodes utilisées par Zeumer dans sa reconstruction des traditions manuscrites de ces textes. Il s'agit là de sa quatrième méthode d'organisation, de loin la plus importante.

Les formulaires présentent une série de problèmes particulièrement complexes en matière de tradition manuscrite. Tout d'abord, il faut décider de ce que l'on veut tenter de reconstituer au juste. Pour Zeumer, il s'agit évidemment de reconstituer la forme «d'origine» de chaque collection; mais, comme nous l'avons vu, il est en pratique assez difficile de savoir ce qui pourrait constituer un point de départ. Si l'auteur n'était qu'un maillon dans une chaîne, un scribe parmi d'autres ayant laissé leur marque sur ces textes, où faut-il aller chercher le départ d'une tradition manuscrite? Faut-il tenter de reconstituer une version d'origine pour chaque formule, chaque texte particulier, ou au contraire pour un formulaire dans son ensemble? Faut-il chercher à reconstituer l'état de la source utilisée comme modèle dans une formule? Ou bien la forme la plus ancienne prise par ce texte après avoir été transformé en formule? Ou bien encore le moment où cette formule fut intégrée dans une collection selon un type particulier d'organisation? Et dans ce dernier cas, un changement d'organisation ou d'une partie du contenu constitue-t-il une nouvelle collection, et un nouveau point de départ? Quel degré de changement faut-il trouver dans un manuscrit avant que celui-ci ne cesse de compter comme faisant partie d'une tradition existante, et qu'il constitue le fondement d'une nouvelle tradition? Malheureusement, Zeumer ne se pose pas vraiment ces questions, et ses méthodes varient souvent selon les cas.

En pratique, Zeumer part d'un petit nombre de collections privilégiées, auxquelles il rattache un grand nombre de manuscrits, puisqu'il utilise tous ceux qui contiennent des textes extraits de ces collections, même lorsqu'ils n'en comptent qu'un petit nombre, qu'ils les modifient ou les mélangent avec d'autres. Lorsqu'un manuscrit donne une version ainsi adaptée, Zeumer le qualifie simplement de mauvais témoin: c'est ainsi le cas pour les manuscrits du formulaire de Flavigny, qui font aussi partie de la tradition manuscrite de Marculf en tant que manuscrits »B«<sup>26</sup>. Les textes pré-

26 Paris BnF lat. 2123; Copenhague, Kongelige Bibliothek coll. Fabric. 84. Le manuscrit de Copenhague ne fut redécouvert qu'après la parution de l'édition de Zeumer, mais il l'avait utilisé indirectement à travers la transcription faite par Lindenbruch: voir H. O. LANGE, *En Codex redivivus af de marculfinske Formler*, dans: *Opuscula philologica. Mindre Afhandlinger udgivne af det philologisk-historiske Samfund*, Copenhague 1887, p. 39-52; Karl ZEUMER, *Die Lindenbruch'sche Handschrift der Formelsammlung von Flavigny*, dans: *Neues Archiv* 14 (1889), p. 589-603. Il est compris dans l'édition la plus récente de Marculf, faite par Uddholm, qui suit les mêmes méthodes que Zeumer (Alf UDDHOLM, *Marculfi formularum libri duo*, Uppsala 1962).

sents dans ces manuscrits, mais qui ne font pas partie de la collection d'origine telle que Zeumer l'a reconstruite, et à laquelle il arrive en général en faisant un compromis entre les différentes versions données par les manuscrits contenant le plus grand nombre de textes, sont regroupés séparément. Lorsqu'ils sont peu nombreux, il en fait une série de satellites (c'est d'ailleurs pourquoi les collections de Marculf et de Tours se retrouvent avec tant de suppléments, d'appendices et d'*additamenta*); lorsqu'il y en a un nombre suffisant, il en fait un nouveau ›groupe originel‹, susceptible d'engendrer sa propre tradition manuscrite. Pour compliquer les choses, ces textes sont parfois encore subdivisés en fonction de leur contenu ou de leur lieu d'origine supposé. Le surplus de formules dans les manuscrits associés avec Marculf a ainsi donné naissance, entre autres, aux *Formulae Salicae Lindenbergianae*, aux formules de Salzbourg (*Formulae Salzburgenses*) et aux formules de Bourges (*Formulae Bituricensis*).

La plupart des collections créées par Zeumer correspondent donc aux sous-produits de quelques collections-clés, en particulier Marculf et Tours<sup>27</sup>. Mais même ces collections privilégiées ne sont pas toujours établies sur des fondements très sûrs: Marculf n'apparaît ainsi sous une forme comparable à celle publiée par Zeumer que dans deux manuscrits sur sept<sup>28</sup>. Les reconstructions de Zeumer auraient un air très différent s'il avait défini d'autres ensembles comme points de départ, par exemple si le texte de base de Marculf avait été reconstruit non pas à partir de Paris BnF lat. 10756 et 4627, qui font d'ailleurs partie de la même branche de cette tradition et ne peuvent donc pas être comptés comme témoins indépendants<sup>29</sup>, mais à partir de Leyde BPL 114, que Zeumer considère aussi comme un ›bon‹ manuscrit: les formules de Bourges auraient fait partie du corpus de Marculf (dont l'ensemble aurait donc, par extension, aussi été considéré comme originaire de Bourges), et il aurait fallu au contraire établir une nouvelle collection à partir des dix-sept formules du livre II de Marculf qui ne figurent pas dans ce manuscrit (Marculf II, 21, 25–38, 44 et 45).

On voit donc que les choix faits par Zeumer pour décider de ce qui constitue la forme de base d'une collection, et, inversement, de ce qui constitue une déviation, ont eu une influence énorme sur l'organisation de notre corpus. Il est donc regrettable que ces choix aient été assez peu réfléchis: en réalité, ils semblent surtout avoir été faits pour lui par les éditeurs qui l'ont précédé (Bignon et Lindenbruch dans le cas de Marculf, Sirmond et Baluze dans celui des formules de Tours)<sup>30</sup>. Les éditions établies par ceux-ci, faites à partir d'un échantillon de manuscrits beaucoup plus restreint et donc moins représentatif que celui de Zeumer, étaient considérées par lui comme représentant l'archétype définitif de ces collections, et il s'en éloigne très rarement,

27 Pour une étude admirable de la tradition manuscrite des formules de Tours, voir DEPREUX, La tradition manuscrite des »Formules de Tours« (voir note 1); sur Marculf, voir ALICE RIO, The Formularies of Angers and Marculf. Two Merovingian Legal Handbooks, Liverpool 2008, Appendix 3.

28 Paris BnF lat. 10756 et 4627; les autres manuscrits sont Leyde BPL 114, Paris BnF lat. 2123, Copenhague coll. Fabricius 84, Munich lat. 4650 et Leyde Voss. O. lat. 86.

29 Alf UDDHOLM, Le texte des *Formulae Marculfi*, dans: *Eranos* 55 (1957), p. 38–59.

30 Jérôme BIGNON, *Marculfi monachi formularum libri duo*, Paris 1613; Friedrich LINDENBRUCH, *Codex legum antiquarum*, Francfort/M. 1613; Étienne BALUZE, *Capitularia regum francorum*, Paris 1677.

incorporant simplement les ›déviation‹ de ses manuscrits supplémentaires dans le même cadre. Le travail des grands savants du XVII<sup>e</sup> siècle, admirable mais, il faut bien le dire, souvent assez désordre, continue donc à exercer une influence déterminante, à travers Zeumer, sur notre lecture de ces textes. Cette influence va jusqu'›à dicter ce qui constitue fondamentalement une collection distincte. Zeumer utilise un grand nombre de manuscrits, jugés ›bons‹ ou ›mauvais‹, pour reconstruire Marculf, mais il ne prend pas en compte la totalité de ceux qui contiennent des textes tirés de cette collection. Comme un grand nombre de manuscrits comptent des formules prises à Marculf, mais en les réintégrant dans des ensembles différents, il est difficile de savoir où s'arrêter. On trouve ainsi des textes extraits de Marculf parmi les formules de Tours, ainsi que parmi celles de Reichenau, de Merkel et de Bignon. Pourquoi, après tout, ne pas intégrer les manuscrits de ces collections dans la tradition manuscrite de Marculf, en isolant les textes marculfiens des autres, et en faisant de ces derniers des groupes ›d'origine‹ distincts, comme Zeumer le fait pour le contenu de Leyde BPL 114, où Marculf se trouve mélangé avec les formules de Bourges<sup>31</sup>? Certes, ils contiennent moins de textes, mais ils ne sont pas beaucoup plus modifiés que dans les manuscrits que Zeumer associe à la tradition de Marculf. La raison est vraisemblablement que les formules de Tours, de Reichenau, de Merkel et de Bignon ont déjà fait l'objet d'éditions séparées<sup>32</sup>, leur conférant ainsi le titre de collection à part entière, si bien que Zeumer les prend plus au sérieux que les malheureuses formules de Bourges, qui n'ont pas eu cet honneur.

## II – Pour un nouveau modèle d'interprétation

À l'issue de ce survol des méthodes de Zeumer, on peut donc voir que l'édition des MGH donne de ces textes une image assez trompeuse, puisqu'au fond elle ne correspond à rien: les collections publiées dans ce volume datent non pas du haut moyen-âge, mais de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cela ne fait qu'aggraver la difficulté, à laquelle j'ai déjà fait allusion, de restituer un contexte pour nos formules. Comme on trouve si peu d'indications de date ou de lieu dans ces textes, et que l'on ne peut même pas en toute conscience étendre ces rares bribes d'information au reste des textes inclus dans la même collection, ce que j'ai tenté de démontrer, nos chances paraissent en effet assez minces. La question est donc de savoir si cela constitue vraiment un obstacle absolu, suffisant pour vouer à l'échec toute tentative de tirer des conclusions utiles à partir de ces textes.

Au fond, ce que les manuscrits nous donnent, de façon plus positive, c'est une indication du succès de diffusion de ces textes: on en trouve dans pas moins de

31 *Formulae Turonenses, Formulae Augienses, Formulae Salicae Merkelianae, Formulae Salicae Bignonianae*, dans ZEUMER, *Formulae* (voir note 4).

32 Voir note 30 pour les formules de Tours et de Bignon; pour les *Formulae Augienses*, voir les transcriptions faites par Eugène DE ROZIÈRE, *Formules inédites publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg*, Paris 1851; Franz MONE, *Die Formeln von Reichenau*, dans: *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* 3 (1852), p. 385–397; pour Merkel, voir Jean MERKEL, *Ein westfränkisches Formelbuch*, dans: *Zeitschrift für Rechtsgeschichte* 1 (1861), p. 194–233.

quarante et un manuscrits, et plus si on compte les textes isolés rassemblés par Zeumer sous le titre de *Formulae extravagantes*<sup>33</sup>. La diversité de ces manuscrits, quant à elle, constitue certainement un obstacle pour un éditeur, mais, en tant qu'historiens, nous ne pouvons que nous en réjouir: ces textes ont été visiblement un travail en progrès tout au long de leur tradition manuscrite, et le fait que les scribes adaptaient librement leurs collections de manière à les faire correspondre à l'usage qu'ils compaient en faire montre que ces formules répondaient encore à leurs besoins, et avaient conservé leur utilité. Les formules, telles qu'elles nous ont été transmises dans les manuscrits, peuvent donc nous donner une idée de l'éventail des situations pour lesquelles les scribes s'attendaient à devoir rédiger un document au cours de leur vie professionnelle, et pour lesquelles il valait la peine qu'ils se préparent à l'avance. Comme les scribes n'éprouvaient visiblement aucun scrupule à éliminer des textes trouvés dans leur modèle lorsque ceux-ci ne correspondaient pas à leurs besoins, on peut considérer que les textes qu'ils choisissaient de copier, souvent en les retravaillant et en les modifiant, étaient, eux, considérés comme utiles; et cela malgré le fait qu'ils n'étaient, par définition, plus liés à leur contexte originel de composition, puisqu'on ne les trouve en général que dans des copies relativement plus tardives, et qui souvent n'avaient pas été produites au même endroit.

Le fait que ces formules pouvaient ainsi continuer à fonctionner longtemps après la disparition du contexte qui avait mené à leur rédaction initiale, et dans des lieux différents, met sérieusement en question la nécessité de leur trouver un unique cadre originel avant de pouvoir les utiliser comme source. Cette approche n'est pas seulement difficile à appliquer en pratique, comme on a pu le voir; elle est aussi fondamentalement réductrice. Ce que les formules ont de particulier, c'est justement leur flexibilité, et le fait qu'elles pouvaient être transférées dans l'espace et le temps sans pour autant perdre leur valeur comme modèles. Au lieu de continuer à leur reprocher leurs lacunes en tant que chartes, il vaudrait mieux commencer, au contraire, à tirer parti de leur non spécificité presque militante, c'est-à-dire de leur capacité à transcender leurs conditions initiales, et à extraire le général du spécifique. Une telle approche reviendrait, en somme, à les traiter davantage selon leur nature de textes normatifs.

Les formulaires se trouvent à la frontière entre la norme et la pratique. En tant que textes normatifs, ils ne présentent pas les mêmes problèmes que les lois, parce qu'ils prennent en compte des solutions concrètes, obtenues à l'issue de négociations conduites dans des cas particuliers à la satisfaction des participants. Leurs solutions divergent souvent des prescriptions du droit écrit; on peut citer ici comme exemple un cas célèbre trouvé dans Marculf, qui va explicitement à l'encontre du fameux passage de la loi Salique selon lequel les filles ne pouvaient pas hériter de propriétés foncières si leurs frères étaient encore en vie à la mort de leurs parents<sup>34</sup>:

»À ma fille bien-aimée, N., moi, N. Une coutume impie a depuis longtemps été

33 ZEUMER, *Formulae* (voir note 4), p. 532–571.

34 Karl August ECKHARDT (éd.), *Pactus legis Salicae*, Hanovre 1962 (MGH Leges nationum Germanicarum, 4/1) 59, 6, p. 223.

établie parmi nous, selon laquelle les sœurs ne peuvent pas hériter des terres de leur père en même temps que leurs frères; mais moi, ayant mesuré cette impiété, j'ai décidé que, puisque vous m'avez tous également été donnés par Dieu comme enfants et que je vous aime tous également, vous devriez aussi tous bénéficier à part égale de mes biens après ma mort. En conséquence, je t'institue par ce document, ma fille bien-aimée, héritière légitime et à part entière de tous mes biens, au même titre que tes frères, mes fils nommés NN ...» (Marculf II, 12).

On peut encore observer ce même phénomène dans les formules concernant les non-libres: on en trouve de nombreux exemples dans les formulaires garantissant un statut inchangé pour des femmes libres mariées à des *servi*, ainsi que pour les enfants qui naîtraient de ces unions, ceci malgré les sanctions depuis longtemps établies contre ces mariages, réitérées dans la législation carolingienne, et menaçant au bas mot d'asservissement l'épouse et ses enfants<sup>35</sup>. Les négociations entre les participants ont abouti dans tous ces cas à une solution qui ne suivait pas les prescriptions des lois, mais qui avait néanmoins été jugée satisfaisante. Les lois étaient donc parfois ignorées, et leur contenu même quelquefois contredit, dans un certain nombre de cas rassemblés dans les formules, sans pour cela invalider ces documents. Ces différences sont essentiellement dues au fait que les formules nous donnent un point de vue sur la pratique du droit fondamentalement différent de celui des lois écrites, suivant une perspective de demande plutôt que d'imposition: la version du droit qu'elles nous donnent était adaptée au service de ses utilisateurs, afin de mieux correspondre aux attentes des clients pour lesquels les scribes rédigeaient leurs documents. Ce que les formules nous montrent, c'est en somme la norme corrigée par l'expérience de la pratique.

Au même titre que les chartes et les notices de règlements de conflits, les formules peuvent donc apporter un correctif important aux prescriptions des codes<sup>36</sup>. Elles vont d'ailleurs plus loin, parce qu'elles nous donnent plus qu'un cas isolé, leur valeur

35 Theodor MOMMSEN, Paul MEYER, Paul KRÜGER (éd.), *Codex Theodosianus*, Berlin 1905, IV, 12; ECKHARDT, *Pactus legis Salicae* (voir n. 34) 13, 8 et 25, 4, p. 61 et 94; Franz BEYERLE (éd.), *Lex Ribuarum*, Hanovre 1954 (MGH *Leges nationum Germanicarum*, 3/2), 61, 14–18; Karl ZEUMER (éd.), *Liber Iudiciorum, sive Lex Visigothorum* (*Leges Visigothorum*), Hanovre 1902 (MGH *Leges nationum Germanicarum*, 1), III. 2. 3–4; Ludwig Rudolf VON SALIS (éd.), *Liber Constitutionum*, dans: *Leges Burgundionum*, Hanovre 1892 (MGH *Leges nationum Germanicarum*, 2/1), 35; Karl LEHMANN, Karl August ECKHARDT (éd.), *Leges Alamannorum*, Hanovre 1966 (MGH *Leges nationum Germanicarum*, 5/1), 17; Alfred BORETIUS (éd.), *Capitularia regum Francorum*, t. 1 Hanovre 1883 (MGH *Legum sectio II*, 1), n° 142 § 3 (a. 819), p. 292. Comparer Marculf II, 29; *Formulae Andecavenses*, n° 59; *Cartae Senonicae*, n° 6; *Collectio Flaviniacensis*, n° 102 (= Marculf, II. 29); *Formulae Salicae Merkelianae*, n° 31; *Formulae Salicae Bignoniana*, n° 11; *Formulae Salicae Lindenbrogiana*, n° 20; *Formulae Morbacenses*, n° 18 et 19; *Formulae Augienses Coll. B*, n° 41, dans ZEUMER, *Formulae* (voir note 4). Sur ce sujet, voir Pierre BONNASSIE, *Survie et extinction du régime esclavagiste dans l'Occident du haut moyen âge (IV<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.)*, dans: *Cahiers de civilisation médiévale* 28 (1985), p. 307–343 (p. 312–314); RIO, *Freedom and unfreedom* (voir note 1), p. 16–23.

36 Sur le droit écrit et les règlements de conflits, voir notamment Janet L. NELSON, *Dispute settlement in Carolingian West Francia*, dans: Wendy DAVIES, Paul FOURACRE (dir.), *The Settlement of Disputes in Early Medieval Europe*, Cambridge 1986, p. 45–64.

d'échantillon étant consolidée par une tradition manuscrite féconde. Elles ont aussi trait à des sujets plus variés, et offrent donc un champ de vision plus large. Presque tous les actes réels qui nous sont parvenus font partie d'archives ecclésiastiques, et leur conservation, sous leur forme originale, comme à Saint-Gall, ou, plus souvent, dans des copies de cartulaires, a donc toujours été le résultat d'un choix conscient de la part des archivistes<sup>37</sup>. Les documents que ceux-ci choisissaient de conserver concernaient en général les immunités ou les transactions foncières dont l'institution qui préservait ces actes avait bénéficié: la garantie des droits de propriété était en effet à peu près le seul domaine documentaire à garder sa valeur dans le très long terme. La préservation des formules, par contre, ne suivait pas le même processus de sélection: elles étaient choisies non en raison de l'utilité de leur contenu dans le long terme, mais au contraire en raison de leur utilité comme modèles au jour le jour. Cela signifie qu'elles contiennent non seulement des modèles dont nous trouvons déjà des exemples dans les archives, mais aussi des modèles de documents dont la valeur aurait été beaucoup plus transitoire, allant rarement au-delà du vivant des personnes concernées, comme des règlements de conflits en matière de meurtres, de vols, d'agressions ou d'enlèvements, ou des documents plus anodins, comme une liste de la nourriture à fournir chaque jour aux envoyés d'un roi trouvée dans Marculf (I, 11). Les formulaires contiennent une grande quantité de documents ne concernant que des laïcs, pour lesquels nous n'avons que très peu d'exemples d'actes réels, sauf dans les rares cas où ceux-ci avaient été intégrés par la suite dans des archives ecclésiastiques. Ces textes forment donc un ensemble documentaire varié, à la fois du point de vue de l'éventail de sujets et de celui du statut social des intéressés. Les formules montrent le rôle de l'écrit durant cette période dans une perspective plus large que les actes de la pratique, en ne documentant pas des cas précis, mais les attentes des scribes; et celles-ci ne sont pas, après tout, un si mauvais guide.

Alors que la reconstruction d'un contexte précis constitue une condition absolument nécessaire à l'analyse micro-régionale qu'il est possible de faire à partir d'ensembles d'actes privés, cela n'est pas le cas pour les formules: c'est avant tout l'absence de distinction entre les méthodes appropriées à ces deux types de source qui a constitué l'obstacle le plus important à l'exploitation des formulaires pour l'histoire du haut moyen-âge. Certes, on a raison d'insister sur la diversité du monde médiéval, et, comme l'a dit Chris Wickham, ce qui pouvait être vrai d'un village médiéval en particulier ne l'était pas nécessairement d'un autre<sup>38</sup>; mais ce que les formulaires nous donnent, ce n'est pas la diversité des circonstances dont témoignent les actes, mais l'arrière-plan commun des possibilités, dans une perspective de continuité. Si les documents d'archives peuvent nous offrir un «instantané» de la vie d'une communauté, les formules ressemblent plus à un film, elliptique et projeté au ralenti, mais qui ne manque pas moins d'intérêt pour cela.

37 Sur ce sujet, voir Patrick J. GEARY, *Phantoms of Remembrance: Memory and Oblivion at the End of the First Millenium*, Princeton 1994.

38 Chris WICKHAM, *Framing the Early Middle Ages*, Oxford 2005, p. 384.

## III – La survie des formulaires: comment et pourquoi

Si le fait qu'un texte était copié continuellement constitue le signe le plus important de son usage, on peut s'étonner à juste titre du fait que tous nos manuscrits soient carolingiens, alors que beaucoup de ces collections semblent avoir été composées bien plus tôt, à l'époque mérovingienne<sup>39</sup>. Plus largement, on pourrait aussi s'étonner de l'absence complète de ces textes à l'époque romaine, et de leur rareté à l'extérieur du monde franc. Bien que la plus grande partie des textes qui nous sont parvenus nous viennent des royaumes francs, on en trouve aussi une collection pour l'Espagne wisigothique (*Formulae Visigothicae*), vraisemblablement composée à Cordoue au VII<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>, et les livres VI et VII des *Variae* de Cassiodore en présentent aussi quelques exemples italiens<sup>41</sup>. Leur présence dans ces différentes régions indique que les formulaires appartenaient à la tradition notariale de l'empire tardif<sup>42</sup>. Bien que ce type de modèles d'actes ait donc visiblement été utilisé ailleurs et à des époques antérieures, nos formulaires semblent avoir eu une bien meilleure chance d'être préservés dans les royaumes francs, et tout spécialement à l'époque carolingienne. Il serait difficile d'attribuer une telle disproportion à de simples accidents; il vaut donc la peine de se demander comment ces textes nous ont été transmis, et quelles conditions propres à l'époque carolingienne auraient ainsi contribué à favoriser leur survie.

Il s'agit là, ne l'oublions pas, de textes très informels; leur survie constitue l'exception plutôt que la norme. Bien que nos formules aient souvent été composées bien avant la période carolingienne, puisque notre exemple le plus ancien, le formulaire d'Angers, date sans doute de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, il est possible qu'elles n'aient pas toujours été conservées de la même manière, et que leur apparition dans les manuscrits à partir de la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle ait été due à un changement dans le choix de leur support matériel, indiquant un changement dans l'attitude et les besoins

39 Notre seul exemple manuscrit datant de l'époque mérovingienne, en cursive du début du VIII<sup>e</sup> siècle, est un feuillet isolé, qui ne nous est parvenu que parce qu'il a été inclus plus tard parmi des textes copiés à l'époque carolingienne (Paris BnF lat. 10756, fols. 62–64).

40 ZEUMER, *Formulae* (voir note 4), p. 572–595; voir aussi l'édition plus récente par Juan GIL, *Formulae Visigothicae*, dans: *Miscellanea Visigothica*, Séville 1972, p. 70–112.

41 Theodor MOMMSEN (éd.), *Cassiodori Senatoris Variae*, Berlin 1898 (MGH Auctores Antiquissimi, 12), livres VI et VII; voir en particulier VII, 33–47.

42 L'idée que les formulaires étaient un phénomène restreint aux royaumes barbares parce qu'ils n'étaient nécessaires que dans le contexte d'un déclin des formes écrites (Ian N. WOOD, *Administration, law and culture in Merovingian Gaul*, dans: Rosamond McKITTERICK [dir.], *The Uses of Literacy in Early Medieval Europe*, Cambridge 1990, p. 63–81 [p. 64]; Peter HEATHER, *Literacy and power in the migration period*, dans: Alan K. BOWMAN, Greg WOLF [dir.], *Literacy and Power in the Ancient World*, Cambridge 1994, p. 177–197 [p. 192–193]) ne tient pas: nos notaires actuels utilisent aussi des contrats standard, et personne ne les accuse d'être analphabètes. L'utilisation de modèles standardisés suggère au contraire que les documents écrits étaient en usage courant; voir DAVIES, FOURACRE, *The Settlement of Disputes in Early Medieval Europe* (voir note 36), p. 212, et Michael CLANCHY, *From Memory to Written Record. England 1066–1307*, 2<sup>e</sup> éd., Oxford 1993, p. 31. Pirenne lui-même avait déjà fait cette observation (Henri PIRENNE, *Mahomet et Charlemagne*, Paris 1937, p. 170–171). Sur la tradition notariale de l'antiquité tardive, voir notamment Peter CLASSEN, *Fortleben und Wandel spätromischen Urkundenwesens im frühen Mittelalter*, dans: ID. (dir.), *Recht und Schrift im Mittelalter*, Sigmaringen 1977 (Vorträge und Forschungen, 23), p. 13–54.

des scribes. La tradition notariale de l'antiquité tardive, du moins en ce qui concerne les actes privés, reposait surtout sur des scribes indépendants, ne travaillant pas au sein d'une institution. Si ceux-ci utilisaient des modèles d'actes, comme ils le faisaient vraisemblablement au vu du degré de standardisation de leurs documents, ces modèles ne devaient être consultés que par un très petit nombre de personnes: le scribe lui-même, et peut-être aussi à la rigueur ses apprentis, s'il en avait. Comme ces scribes indépendants ne pouvaient prétendre œuvrer dans le long terme, leurs textes couraient un risque important d'être perdus ou détruits après quelques générations. S'ils ne se préoccupaient pas beaucoup de la préservation de leurs modèles au-delà de leur propre vie professionnelle, ceci expliquerait en partie pourquoi ces scribes n'auraient pas pris la peine de les conserver sous forme de textes réunis et copiés proprement, de manière à les rendre facilement consultables, au sein de manuscrits durables, mais qu'ils se soient contentés au contraire de les garder par exemple sous forme de notes, peut-être sur des feuilles séparées de parchemin ou de papyrus. Tout cela aurait pratiquement réduit à néant toute possibilité que ces textes parviennent jusqu'à nous.

La situation sous les Carolingiens était absolument différente. La production de documents était alors en grande partie assurée par des scribes travaillant au sein d'institutions ecclésiastiques, églises, couvents ou monastères, et ce sont justement ces scribes dont les collections nous sont parvenues. La différence la plus importante entre ces scribes et leurs prédécesseurs, du moins en ce qui nous intéresse, était que les modèles à partir desquels ils travaillaient n'étaient plus destinés à l'usage d'un seul scribe et de ses apprentis, mais devaient dorénavant répondre aux besoins de toute une communauté. Ces communautés religieuses avaient connu une expansion considérable à cette époque, tant par le nombre de leurs membres que par leur richesse matérielle et l'étendue des territoires sous leur contrôle direct ou indirect. Aux documents nécessaires à l'administration de leurs ensembles de plus en plus complexes de possessions foncières et d'exemptions s'ajoutait aussi un certain nombre de documents concernant les laïcs vivant sur leurs terres ou dans les environs. Ceux-ci semblent s'être de plus en plus souvent adressés aux scribes de ces institutions pour la rédaction d'actes concernant leurs transactions ou leurs litiges<sup>43</sup>. Cela impliquait une somme importante de documents à fournir, nécessitant la formation d'un plus grand nombre de rédacteurs de manière plus uniforme, reflétant ainsi l'évolution générale dans l'enseignement des scribes caractéristique de ce qu'il est convenu d'appeler la renaissance carolingienne<sup>44</sup>.

L'apparition, précisément à partir de cette époque, des formules dans nos manuscrits ne peut être le seul fait du hasard. L'essor des *scriptoria* a visiblement eu un impact sur l'usage et le traitement des formulaires en tant qu'ouvrages de référence et manuels pour la formation des scribes. Cette utilisation est souvent confirmée par

43 Voir par exemple, pour les scribes de Saint-Gall, Rosamond McKITTERICK, *The Carolingians and the Written Word*, Cambridge 1989, p. 77–134; pour Lorsch et Fulda, voir Matthew INNES, *State and Society in the Early Middle Ages. The Middle Rhine Valley 400–1000*, Cambridge 2000, p. 102.

44 Sur ce sujet, voir, entre autres, David GANZ, *Book production in the Carolingian empire and the spread of Caroline minuscule*, dans: Rosamond McKITTERICK (dir.), *The New Cambridge Medieval History*, t. 2, p. 786–808 (p. 789–791).

leur insertion dans un grand nombre des manuscrits qui ont manifestement été conçus pour l'enseignement. Les formules se trouvent ainsi souvent associées à des textes divers, mais tous unis par la volonté de définir la manière «correcte» de faire et de comprendre les choses: traités sur l'orthographe et la grammaire, textes de catéchisme, sermons, prières, traités sur les vertus et les vices, chronologies depuis les temps bibliques, généalogies des rois francs, calendriers, textes sur le zodiaque ou les marées, ou même listes de plantes médicinales. On les voit aussi souvent à côté d'extraits des *Étymologies* d'Isidore de Séville. Ces manuscrits semblent avoir été consultés au cours d'une période assez longue, puisqu'on y trouve des textes du même genre ajoutés après leur fabrication, en minuscule carolingienne plus tardive, dans des espaces laissés blancs à l'origine.

Tout cela indique que les formulaires avaient acquis un nouvel élan: au lieu de fonctionner comme aide-mémoire restreint à l'usage d'un seul scribe, ils étaient dorénavant conçus comme manuels d'enseignement destinés à un grand nombre de scribes, pendant plusieurs générations. Ce contraste est important, parce qu'il explique pourquoi les formules deviennent tout d'un coup visibles, après une longue période au cours de laquelle elles avaient certainement eu cours, mais sans pour autant laisser de trace dans nos manuscrits. Leur formalisation en tant que manuels d'enseignement est ce qui leur a permis de parvenir jusqu'à nous: sans le besoin de former un nombre considérable de nouveaux scribes dans le long terme, il n'y aurait eu en effet aucune nécessité de les copier sous une forme aussi claire et aussi durable.

Dans un sens, ce phénomène pourrait aussi expliquer pourquoi on ne trouve pas ces textes là où on s'y attendrait *a priori*: on n'en trouve aucun exemple datant de l'antiquité tardive proprement dite, et on en trouve beaucoup moins dans le sud que dans le nord, malgré la supériorité du rôle de l'écrit que l'on attribue en principe à l'empire tardif sur les royaumes barbares, et aux régions méditerranéennes sur le nord. Lorsqu'il est possible d'identifier un lieu de production des collections et des manuscrits, celui-ci se trouve en général sur ou au nord d'une ligne divisant *grasso modo*, en latitude, le territoire sous contrôle franc, passant par Angers, Tours et Bourges jusqu'à Salzbourg. Les formules auvergnates, vraisemblablement composées à Clermont, sont la seule exception à cette règle, et il n'en survit qu'un fragment, contenant seulement huit textes en tout<sup>45</sup>. On peut en conclure que ce type de modèle documentaire, bien qu'il ait été également en usage dans le sud, comme d'ailleurs dans l'Espagne wisigothique, n'y avait cependant qu'une chance de survie extrêmement réduite. Il semblerait donc que le processus de formalisation de ces textes en tant qu'outils pour l'enseignement ne s'y est pas produit dans les mêmes proportions. Il est possible que les monastères du sud aient connu une expansion moins soudaine et proportionnellement plus réduite, ne nécessitant pas une restructuration aussi profonde de leurs méthodes d'enseignement. Il est aussi possible que l'existence d'une tradition écrite moins fortement ancrée dans le nord ait rendu la production d'ouvrages de référence formels d'autant plus urgente et nécessaire, et que cela ait justement contribué au succès de ces textes dans les régions moins influencées par l'héritage de l'Empire. Ce qui est certain, c'est que les établissements religieux du nord

45 ZEUMER, *Formulae* (voir note 4), p. 26–31.

des royaumes francs ont été à l'origine d'une diffusion beaucoup plus importante de ces textes. Il est rare de trouver une même collection dans plus d'un manuscrit, mais les textes isolés tirés de ces collections pouvaient avoir une tradition manuscrite bien plus large que le formulaire dans son ensemble: ainsi les *Formulae Imperiales* n'existent en entier que dans un seul manuscrit (Paris BnF lat. 2718), mais le n° 33, qui concerne l'affranchissement d'un esclave appartenant à une église afin que celui-ci puisse devenir prêtre, se retrouve dans pas moins de cinq autres<sup>46</sup>. Nos formulaires étaient visiblement échangés ou empruntés par des scribes de différentes communautés, chacun choisissant d'en recopier les textes qui lui semblaient les plus utiles. Ces textes, sélectionnés individuellement et réintégrés dans de nouveaux ensembles, pouvaient ainsi circuler à travers plusieurs collections, et cela augmentait évidemment leurs chances de survie. Ce type d'échange a sans doute été particulièrement favorisé au sein du réseau étendu de grands monastères couvrant le nord des royaumes francs à l'époque carolingienne, qui cultivaient souvent des contacts étroits.

Outre l'expansion des institutions ecclésiastiques qui les préservaient, le besoin de former un plus grand nombre de scribes, et la possibilité d'échanges constants de ces textes entre différents *scriptoria*, le succès des formules peut aussi s'expliquer par l'attention particulière prêtée à l'usage >correct< de l'écrit sous les premiers rois Carolingiens<sup>47</sup>. Bien qu'aucun de nos formulaires ou de nos manuscrits ne semble avoir été créé à la suite d'une initiative du pouvoir central, puisque même le manuscrit des *Formulae Imperiales*, qui était apparemment le fruit du travail d'un moine de Saint-Martin de Tours au service de la chancellerie de Louis le Pieux, ressemble plus à un carnet de notes qu'à une production >officielle<<sup>48</sup>, il n'en demeure pas moins que les règnes de Charlemagne et de Louis le Pieux ont marqué un essor sans précédent de

46 Vatican reg. lat. 612, Paris BnF lat. 11379, Vienne, Österreichische Nationalbibliothek 424, Sankt-Paul im Lavanttal 6/1, et Leyde Voss. O. lat. 92. Ce texte, reproduit dans les *Formulae codicis Laudunensis* (n° 14) et les *Formulae Salicae Merkelianae* (n° 44), est aussi très proche des *Formulae Extravagantes* I, 16 et 17: Zeumer avait reproduit I, 16 à partir de Mansi (Ioannes Dominicus MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Florence, Venise, 1759–98, t. 16, p. 895); I, 17 se trouve dans un manuscrit de Merseburg, Bibliothek des Domstifts 100 (fol. 2), et est aussi inclus dans le *De synodalibus causis* de Régino de Prüm, I, 414 (éd. Friedrich G. A. WASSERSCHLEBEN, Leipzig 1840).

47 Voir Janet L. NELSON, *Literacy in Carolingian government*, dans: MCKITTERICK, *The Uses of Literacy in Early Medieval Europe* (voir note 42), p. 258–296 (p. 261–262).

48 Pour une description du manuscrit, voir MORDEK, *Bibliotheca capitularium* (voir note 6), p. 422–430. Voir aussi Robert-Henri BAUTIER, *La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens*, dans: *Bibliothèque de l'École des chartes* 142 (1984), p. 5–80 (p. 44), reproduit dans: Id., *Chartes, sceaux et chancelleries. Études de diplomatique et de sigillographie médiévales*, t. 2, Paris 1990 (*Mémoires et documents de l'École des chartes*, 34), p. 461–563 (p. 500); Peter JOHANEK, *Herrscherdiplom und Empfängerkreis. Die Kanzlei Ludwigs des Frommen in der Schriftlichkeit der Karolingerzeit*, dans: Rudolf SCHIEFFER (dir.), *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern*, Opladen 1996 (*Abhandlungen der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften*, 97), p. 167–188 (p. 186); Mark MERSIOWSKY, *Saint-Martin de Tours et les chancelleries carolingiennes*, dans: DEPREUX, JUDIC, *Alcuin de York à Tours* (voir note 1), p. 73–90. Sur le reste du contenu de ce manuscrit, voir David GANZ, *Paris BN Latin 2718: theological texts in the chapel and the chancery of Louis the Pious*, dans: Oliver MÜNSCH, Thomas ZOTZ (dir.), *Scientia veritatis. Festschrift für Hubert Mordek zum 65. Geburtstag*, Ostfildern 2004, p. 137–152.

ces textes, tant par la rédaction de nouvelles collections que par la copie de collections plus anciennes. Il est probable que cela a été le résultat indirect de l'insistance du pouvoir royal à observer des normes écrites beaucoup plus strictement définies, ce qui ajoutait à l'utilité des formulaires. Là encore, les institutions ecclésiastiques du nord des royaumes francs ont sans doute été plus fortement soumises à ce type de pression. Elles dépendaient davantage du patronage royal, étaient plus proches des centres du pouvoir, placées sur les itinéraires les plus fréquentés par les rois, et leurs évêques et leurs abbés étaient plus souvent liés à des membres de la cour par des liens familiaux; tout cela leur offrait un accès privilégié au roi et les rendait plus à même de porter leurs affaires devant sa justice, ce qui leur donnait une raison supplémentaire de suivre une forme admise et appropriée dans la rédaction de leurs documents.

L'essor et la survie de ces textes ont donc été rendus possibles par une combinaison de conditions propres au monde franc sous les Carolingiens. Il y avait eu des précédents: le formulaire de Marculf, qui date sans doute de la fin du VII<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>, était ainsi organisé de façon didactique, et l'auteur nous dit dans sa préface que son texte était prévu pour l'enseignement des scribes, et qu'il l'avait écrit non pour son propre usage, mais pour celui d'un évêque. Cette collection réunissait donc déjà une grande partie des conditions nécessaires à la survie de ce type de texte, mais même ce cas assez spécial ne connut un vrai succès de diffusion qu'à partir de l'époque carolingienne. Il s'agit là surtout d'une question de visibilité: la formalisation de ces textes et leur production en masse sous les Carolingiens nous permettent ainsi d'accéder à un type de source n'ayant survécu en grande quantité dans aucun autre endroit et à aucune autre époque.

L'extinction complète de ces textes après le X<sup>e</sup> siècle est probablement due à la disparition de plusieurs de ces facteurs. Bien que le rôle des monastères dans la production de documents soit resté tout aussi important, le besoin d'adhérer à un système extérieur de normes pour établir la validité de leurs actes a sans doute été beaucoup plus réduit après la fin du régime carolingien. Ces monastères auraient donc pu choisir de se référer simplement à leurs propres traditions et à leurs propres archives pour y trouver des modèles appropriés. La disparition des formulaires coïncide aussi avec l'établissement d'un nouveau style documentaire, remplaçant les chartes par des *notitiae* plus longues et plus détaillées, et par là même moins aptes à être rédigées à partir de modèles préexistants<sup>50</sup>. Dans un sens, la disparition de ces textes ne représente au fond qu'un retour à la normale, marquant la fin du bref intervalle de visibilité dont ils avaient bénéficié sous les Carolingiens.

Bien que leur origine doive certainement être associée à la tradition notariale de l'antiquité tardive, ces textes ne nous parviennent donc qu'une fois détachés de ce contexte et transplantés dans les *scriptoria* ecclésiastiques. Une diffusion au-delà de leur contexte originel de composition était une condition presque absolue de leur survie, et il n'y a donc pas à s'étonner du peu de succès des nombreuses tentatives pour les y rattacher. Puisque l'étude de ces textes selon cette méthode traditionnelle

49 Pour un survol des différents arguments à ce sujet, voir RIO, *The Formularies of Angers and Marculf* (voir note 27), p. 107–117.

50 Sur ce changement dans la pratique documentaire, voir en particulier Dominique BARTHÉLEMY, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1993, p. 19–127.

n'a pas jusqu'ici donné de résultats très satisfaisants, il est temps de changer de point de vue, et de commencer à leur poser de nouvelles questions. À l'inverse des actes réels, les formules ne peuvent pas nous aider à établir des faits précisément identifiables dans l'espace et le temps; leur intérêt principal est leur évolution dans la longue durée. Dans un contexte où l'on trouve presque autant de collections différentes qu'il y a de manuscrits, il semble à la fois plus raisonnable et plus intéressant de faire confiance aux scribes et de tenter de comprendre leur projet, au lieu d'essayer de défaire leur travail pour aboutir à des collections dites ›d'origine‹ qui sont de pures abstractions. Les manuscrits, loin d'être simplement de mauvais témoins dont il nous faudrait combattre l'influence néfaste, nous donnent au contraire une chance inespérée d'observer la pratique du droit du point de vue de ses utilisateurs. Cette approche revient à se concentrer sur la réception des formules plutôt que sur leurs auteurs, et à s'intéresser moins aux collections, et davantage aux textes individuels échangés entre différentes traditions manuscrites, nous permettant ainsi de reconstituer les besoins des scribes de manière plus représentative: en somme, à exploiter la diversité des manuscrits, au lieu d'essayer de la discipliner contre tout espoir.

ACHIM TH. HACK

## KARL DER GROSSE HOCH ZU ROSS

Zur Geschichte einer (historisch falschen) Bildtradition

Hoch zu Ross dürfen wir uns den ersten Kaiser aus der Dynastie der Karolinger gewiss vorstellen. Auf dem Rücken eines Pferdes hat er im Laufe seiner langen Regierung Mittel- und Südeuropa unablässig durchreist: von Hadeln im Norden bis Capua im Süden und von Saragossa im Westen bis zur Raabmündung im Osten<sup>1</sup>. In den Quellen taucht das Selbstverständliche nur selten auf, doch fehlt es nicht an einigen aussagekräftigen Belegen. Das Karlsepos, vermutlich nicht lange nach der Kaiserkrönung verfasst, beschreibt einen Jagdtag der herrscherlichen Familie. Der König besteigt als erster sein prächtig geschmücktes Ross, dessen Zaumzeug mit schwerem Gold beschlagen ist; heftig schüttelt das Tier seinen Kopf, begierig den mächtigen Herrscher auf die nächsten Anhöhen zu tragen<sup>2</sup>. Einhard, der Biograf Karls des Großen, widmet ein ganzes Kapitel den Vorzeichen seines Todes. Darin schildert er in aller Breite, wie Karl während seines letzten Feldzugs gegen König Gottfried von Dänemark von seinem scheuenden und nach vorne stürzenden Pferd abgeworfen wird. Die Spange am Mantel und der Schwertgurt an der Seite des Kaisers kommen zu Schaden, dieser selbst aber bleibt unversehrt<sup>3</sup>.

- 1 Vgl. Adolf GAUERT, Zum Itinerar Karls des Großen, in: Wolfgang BRAUNFELS (Hg.), Karl der Große. Lebenswerk und Nachleben, Bd. 1, Düsseldorf 1965, S. 307–321; Carlrichard BRÜHL, Fodrum, Gistum, Servitium regis. Studien zu den wirtschaftlichen Grundlagen des Königtums im Frankenreich und in den fränkischen Nachfolgestaaten Deutschland, Frankreich und Italien vom 6. bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts, Köln, Graz 1968 (Kölner Historische Abhandlungen, 14) (beide mit Itinerarkarten).
- 2 De Karolo rege et Leone papa, lat.-dt. v. Franz BRUNHÖLZL, Paderborn 1999 (Beiheft zu den Studien und Quellen zur westfälischen Geschichte, 26; Nachdruck der Ausgabe von 1966), Vers 165–167: *Hic phaleratus equus gravidis auroque metallis, / Terga recepturus regem in sua gaudet opimum; / Stans movet acre caput, montes cupit ire per altos* (S. 20). Die Einordnung des Textes wird noch immer kontrovers diskutiert, vgl. Christine RATKOWITSCH, Karoli vestigia magna secutus. Die Rezeption des »Aachener Karlsepos« in der Carlitas des Ugolino Verlino (Arbeiten zur mittel- und neulateinischen Philologie, 5) Wien 1999; Franz BRUNHÖLZL, Über die Verse De Karolo rege et Leone papa, in: Historisches Jahrbuch 120 (2000), S. 274–283; Francesco STELLA, Autore e attribuzione del Karolus Magnus et Leo Papa, in: Peter GODMAN, Jörg JARNUT, Peter JOHANEK (Hg.), Am Vorabend der Kaiserkrönung. Das Epos Karolus Magnus et Leo Papa und der Papstbesuch in Paderborn 799, Berlin 2002, S. 19–33; Christine RATKOWITSCH, Das Karlsbild in der lateinischen Großdichtung des Mittelalters, in: Bernd BASTERT (Hg.), Karl der Große in den europäischen Literaturen des Mittelalters. Konstruktion eines Mythos, Tübingen 2004, S. 1–16.
- 3 Einhardi Vita Karoli Magni, ed. Oswald HOLDER-EGGER, Hannover, Leipzig 1911 (MGH SS rer. Germ. in usum schol., 25), Kap. 32 (S. 36f.): *Ipse quoque, cum ultimam in Saxoniam expeditionem contra Godofridum regem Danorum ageret, quadam die, cum ante exortum solis castris*

Vor diesem Hintergrund mag es gewiss als naheliegend erscheinen, dass der bekannteste unter den Karolingern auch in der bildlichen oder gegenständlichen Kunst als reitender Herrscher dargestellt worden ist. Und in der Tat: Blättert man in den Schulbüchern der letzten Jahre, stößt man mit großer Regelmäßigkeit auf genau dieses Bild – eine fotografische oder zeichnerische Wiedergabe der Metzger Reiterstatuette, die sich heute im Pariser Louvre befindet<sup>4</sup>. Dazu erläutert beispielsweise »Geschichte und Geschehen« aus dem Jahr 2004: »Dieser auf den ersten Blick ein wenig rundlich wirkende und gemütlich aussehende Reiter ist Karl der Große, der 768 König der Franken wurde. [...] Wer würde denken, dass dieser Mann Dutzende von Kriegszügen führte, dabei mitunter ziemlich grausam vorging und schließlich beinahe ganz Europa beherrschte<sup>5</sup>?«

Der Leser dieser Sätze stellt sich zunächst die philosophisch-anthropologische Frage nach dem Zusammenhang zwischen dem Aussehen einer Person und ihren Taten – würde man etwa Hitler und Stalin, ohne Vorkenntnisse betrachtet, ansehen, dass sie Genozide angeordnet haben? Er sinniert darüber nach, weshalb der gekrönte Herrscher hoch zu Pferde auf den Verfasser des zitierten Schulbuches in erster Linie »gemütlich« und nicht, sagen wir, martialisch, missmutig oder würdevoll wirkt. Schließlich erheben sich bei ihm, besonders wenn er sich schon einmal mit Herrschaftszeichen beschäftigt hat, einige nicht mehr zu unterdrückende Zweifel, ob mit der Metzger Reiterfigur denn tatsächlich Karl der Große dargestellt sein kann.

Nur um dieses zuletzt genannte Problem soll es im Folgenden gehen. Wer ist also der bronzene Reiter, der auf dem Rücken des langsam voranschreitenden Pferdes sitzt? Was sagen die deutschen und ausländischen Schulbücher über ihn? Welche Zuschreibungen finden sich in den fachwissenschaftlichen Werken? Wodurch wurde der reitende Karolinger in das Gedächtnis eines breiten Publikums eingepreßt? Und welche Folgerungen sind schließlich daraus für die Zukunft abzuleiten?

## 1. Beschreibung der Reiterstatuette

Die vollplastische Darstellung des reitenden Herrschers hat ziemlich bescheidene Abmessungen. Sie ist insgesamt 24 cm hoch (das Pferd allein 21 cm, der Reiter allein 19,5 cm), 17,5 cm lang und 9,5 cm breit. Sie wurde aus Bronze hergestellt, genauer: aus Bronzen unterschiedlicher Zusammensetzung, auf denen sich deutliche Spuren von mindestens zwei Vergoldungen erkennen lassen. Auf die einzelnen, separat gegossenen Bestandteile wird noch weiter unten einzugehen sein.

*egressus iter agere coepisset, vidit repente delapsam caelitus cum ingenti lumine facem a dextra in sinistram per serenum aera transcurrere. Cunctisque hoc signum, quid portenderet, ammirantibus, subito equus, quem solebat, capite deorsum merso decidit eumque tam graviter ad terram elisit, ut, fibula sagi rupta balteoque gladii dissipato, a festinantibus qui aderant ministris exarmatus et sine amiculo levaretur. Iaculum etiam, quod tunc forte manu tenebat, ita elapsum est, ut viginti vel eo amplius pedum spatio longe iaceret.* Über Einhards berühmtestes Werk vgl. zuletzt Matthias M. TISCHLER, Einharts Vita Karoli. Studien zur Entstehung, Überlieferung und Rezeption (Schriften der MGH, 48), Hannover 2001; Lars HAGENEIER, Jenseits der Topik. Die Herrscherbiographie der Karolingerzeit (Historische Studien, 483), Husum 2003.

4 Vgl. unten, Anhang II (mit den vollständigen bibliografischen Angaben).

5 Geschichte und Geschehen 2, S. 10.

Der Reiter sitzt aufrecht und mit ausgestreckten Beinen auf dem Pferd, ohne dass allerdings Steigbügel angedeutet sind. In seiner linken Hand trägt er eine glatte Kugel, die rechte ist nachträglich ergänzt und hielt zeitweise ein aufgerichtetes, spitz zulaufendes Schwert. Ob diese Waffe allerdings der ursprünglichen Darstellung entspricht, ist in der Forschung umstritten. Der Herrscher könnte auch ein Zepter gehalten haben, wie es etwa in der zeitgenössischen Buchmalerei abgebildet wird. Auch eine im Redegestus leicht erhobene Rechte wie bei der Mark-Aurel-Statue in Rom ist als Ergänzung schon vorgeschlagen worden. In dem nach vorne gerichteten Gesicht des Reiters fallen die weit geöffneten Augen auf. Unter der Nase trägt er einen stattlichen Schnurrbart; sein Kinn ist zwar nicht übermäßig stark, aber doch recht deutlich betont. Auf dem Haupt trägt er eine Krone, unter der die Haare etwa fingerbreit ringsum hervortreten. Am oberen Ende des mit Gemmen und/oder Edelsteinen besetzten Reifs sind vier palmettenartige Aufsätze angebracht. Bekleidet ist die Figur mit einem weiten Mantel, der bis zu den Waden herabhängt; er wurde über der Schulter ursprünglich von einer Fibel zusammengehalten, die aber heute weitgehend zerstört ist. Darunter trägt sie Wams, Hose und Beinbinden, die von kreuzweise gewickelten Riemen gehalten werden, ferner Schuhe, die durch ebenfalls palmettenartige Schnallen verschlossen sind. An der linken Seite ragt ein Stück der Scheide unter dem Mantel hervor.

Das langsam voranschreitende Pferd berührt mit drei Hufen die Erde, während das vordere linke Bein stark abgewinkelt ist. Die drei stehenden Beine wurden aufgrund einer Beschädigung nach 1871 im unteren Bereich erneuert. Das plastisch voll durchgearbeitete Tier wendet den Kopf (ebenso wie im Übrigen auch der Reiter) leicht nach links. Ein buschiger Schweif, eine zottige Mähne sowie ein Büschel aufgestellter Stirnhaare bilden so etwas wie seine natürliche Zier. Schließlich ist noch auf Zaumzeug und Zügel sowie eine Satteldecke hinzuweisen.

## 2. Von Metz nach Paris

Die bronzene Reiterstatuette lässt sich aufgrund schriftlicher Quellen seit dem 16. Jahrhundert in der Metzzer Kathedrale nachweisen; sie stand wahrscheinlich schon damals auf einem Lettner, der dann im Jahre 1764 abgebrochen wurde. Daneben existierte zunächst noch eine silberne Reiterfigur, die offenbar in ganz ähnlicher Weise gestaltet war; sie ging später spurlos verloren<sup>6</sup>.

Die Bronzeplastik dagegen legte in rund anderthalb Jahrhunderten einen geradezu abenteuerlich anmutenden Weg zurück, der sie in eine ganze Reihe prominenter Kunstsammlungen führte. Zunächst in den Wirren der Französischen Revolution verschollen, kam sie im Sommer 1807 Alexandre Lenoir, dem Gründer des Musée des Monuments Français, bei einem Metzzer Buchhändler zu Gesicht, von dem dieser das weitgehend unbeschädigte Stück sofort erwarb und mit sich nach Paris nahm<sup>7</sup>. Nach

6 Zur Geschichte der Metzzer Kathedrale vgl. umfassend Marcel AUBERT (Hg.), *La cathédrale de Metz*, Paris 1931; darin Raymond KOEHLIN, S. 286f. mit Tafel VII, zur Reiterstatuette.

7 Über den Sammler, Antiquar und Konservator (1761–1839) vgl. Louis COURAJOD, *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des Monuments Français*, Bd. 1–3, Paris 1878–1887, und zuletzt Dominique POULOT, *Alexandre Lenoir et les musées des Monuments français*, in: Pierre NORA

seinem Tod 1839 erbten es seine Söhne Albert und Clodomir, die das Kunstwerk aber erst nach mehreren fehlgeschlagenen Versuchen im Jahre 1863 gewinnbringend verkaufen konnten. Neue Besitzerin wurde die englische Sammlerin Madame Evans-Lombe; sie machte die Reiterfigur auf der Pariser Weltausstellung 1867 erstmals wieder einem breiteren Publikum bekannt. Daraufhin entschloss sich die Stadt Paris zum Kauf der Statuette und stellte sie in dem damals neubauten Hôtel de Ville auf.

Als dieses Gebäude während des Aufstandes der Kommune 1871 in Flammen aufging, kam das Kunstwerk zwar zu Schaden, wurde aber nicht zerstört. Es folgte in den kommenden Jahren eine gründliche Restaurierung, danach wurde der Reiter in die städtischen Sammlungen des Musée Carnavalet in der Rue de Sévigné integriert, wo er für rund sechs Jahrzehnte eine neue Heimat fand<sup>8</sup>. Aufgrund seines zunehmenden Bekanntheitsgrades zog er auch das Interesse des Louvre auf sich, dessen Leitung noch 1850 ein Kaufangebot der Lenoir-Söhne – offenbar aus Kostengründen – abgelehnt hatte. Im Jahre 1934 wurde schließlich ein Kunsttausch mit dem Musée Carnavalet vereinbart, seither steht die Statuette im Richelieu-Flügel des Louvre, genauer in der Galerie d'Apollon. Als französisches Nationaldenkmal klassifiziert, wird sie seither nicht mehr von diesem »Ehrenplatz« entfernt und entgeht somit bis zum heutigen Tag dem internationalen Ausstellungstrubel; nicht einmal auf der Aachener Karlsaustellung des Jahres 1965 war das Original zu sehen<sup>9</sup>. Nach dem Erwerb durch den Louvre wurde die Bronzeplastik 1934 erneut restauriert, dabei auch in ihre einzelnen Bestandteile zerlegt und in diesem Zustand fotografisch dokumentiert. 1979 folgten schließlich Röntgenuntersuchungen sowie eine Metallanalyse, deren Ergebnisse aber noch nicht veröffentlicht sind<sup>10</sup>.

### 3. Von Karl dem Großen zu Karl dem Kahlen

In der Metzter Kathedrale wurde die Reiterstatuette als ein Bildnis Karls des Großen betrachtet, das am Todestag des Kaisers, dem 28. Januar, umgeben von brennenden Kerzen, zur Verehrung ausgesetzt wurde. Diese Tradition lässt sich bis ins 16. Jahrhundert zurückverfolgen, Zeugnisse aus dem Mittelalter sind dagegen nicht vorhanden. Dieser lokalen Überlieferung hat sich zunächst auch Alexandre Lenoir angeschlossen. Als er 1807 einen handschriftlichen Fundbericht verfasste (»Récit de voyage à Metz, fait dans le mois de mai et septembre 1807«) bezeichnete er die Figur

(Hg.), *Les lieux de mémoire*, Bd. 1, Paris 1997, S. 1515–1543; Caecilie WEISSERT, *Reproduktionsstichwerke. Vermittlung alter und neuer Kunst im 18. und frühen 19. Jahrhundert*, Berlin 1999, S. 147–150 und mehrfach.

- 8 Zur Geschichte der Sammlungen und vor allem ihrer Unterbringung vgl. Jean-Pierre WILLESME, *La formation du Musée Carnavalet de Jules Cousin à Jean Robiquet (1866–1925)*, in: *Cahiers de la Rotonde* 19 (1997), S. 145–166.
- 9 Vgl. Karl der Große. *Werk und Wirkung*, Katalog zur Ausstellung Aachen, 26. Juni – 19. September 1965, Aachen 1965, Nr. 29, S. 42f. (mit Abb. 13). Auch auf der Aachener Ausstellung des Jahres 2000 war nur ein Abguss zu sehen, vgl. Mario KRAMP (Hg.), *Krönungen. Könige in Aachen. Geschichte und Mythos*, Bd. 1–2, Mainz 2000, hier Bd. 1, Nr. 2.22, S. 240f. Dazu allgemein WERNER, *Karl der Große oder Charlemagne* (wie Anm. 78), S. 49 Anm. 134.
- 10 Auf diese Ergebnisse nimmt aber Danielle GABORIT-CHOPIN, *La statuette équestre de Charlemagne*, Paris 1999 (Collection solo, 13), S. 12–19, Bezug; s. dazu weiter unten.

als »empereur Charlemagne«<sup>11</sup>. Schon drei Jahre darauf hatte er seine Meinung grundlegend geändert und identifizierte im »Catalogue du musée impérial des Monuments français« den gekrönten Reiter nun als Karl den Kahlen<sup>12</sup>. In seinem »Atlas des Monuments de la France« von 1828 kehrte Lenoir allerdings wieder zu seiner früheren Benennung zurück<sup>13</sup>.

Im Jahre 1871 brannte nicht nur das Pariser Hôtel de Ville, der damalige Aufstellungsort der Statuette, es kam auch Metz, ihr ursprünglicher Aufstellungsort, an das Deutsche Reich. Von da an waren es vor allem deutsche Gelehrte, die sich mit der Reiterfigur beschäftigten. Den Anfang machte der Metzger Dombaumeister Paul Tornow, der am Winckelmannstag 1882 in einem Bonner Vortrag die schriftlichen Belege für die liturgische Verehrung der Bronzeplastik als Bildnis Karls des Großen vorstellte<sup>14</sup>. Dadurch angeregt unterzog sie der Bonner Archäologe und Kunsthistoriker Ernst aus'm Weerth in Paris einer genauen Untersuchung, deren Ergebnisse er 1884 in einem ausführlichen Aufsatz darlegte<sup>15</sup>. Was die Frage der Identifizierung betrifft, folgte er uneingeschränkt der Metzger Tradition. Auf seine Veranlassung hin wurde schon damals das (offenbar nachträglich ergänzte) Schwert aus der rechten Hand des Reiters entfernt<sup>16</sup>.

Auf dieses fachmännische Urteil gestützt, hat auch Paul Clemen die inzwischen eingebürgerte Zuordnung übernommen; in seiner für lange Zeit maßgeblichen Untersuchung über »Die Porträtdarstellungen Karls des Grossen« geht er daher in aller Ausführlichkeit auch auf das bronzene Reiterbild ein<sup>17</sup>. Beinahe zur gleichen Zeit wurde die Statuette von Georg Wolfram monografisch behandelt, der, offenbar ohne die Arbeiten von Lenoir zu kennen, erneut die Benennung als Karl der Kahle

11 Ibid., S. 9.

12 Vgl. *ibid.*, S. 9.

13 Vgl. Alexandre LENOIR, *Atlas des Monuments des arts libéraux, mécaniques et industriels de la France, depuis les Gaulois jusqu'au règne de François I<sup>er</sup>*, Paris 1828, Tafel IX. Die Bildunterschrift lautet schlicht »Charlemagne«. Dazu GABORIT-CHOPIN, *Statuette équestre* (wie Anm. 10), S. 9.

14 Vgl. AUS'M WEERTH, *Reiter-Statuette* (wie Anm. 15), S. 139f. Der Vortrag wurde m. W. nicht publiziert.

15 Vgl. ERNST AUS'M WEERTH, *Die Reiter-Statuette Karls des Grossen aus dem Dom zu Metz*, in: *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* 78 (1884), S. 139–166 (mit 4 Tafeln und 10 Holzschnitten, auch separat erschienen, Bonn 1885). – Über den Bonner Archäologen und Kunsthistoriker (1829–1909) vgl. Paul CLEMEN, *Nachruf auf Ernst aus'm Weerth*, in: *Kunstchronik* (Beiblatt zur Zeitschrift für bildende Kunst) NF 20 (1908/09), Sp. 361–363; Reinhard FUCHS, *Zur Geschichte der Sammlungen des Rheinischen Landesmuseums Bonn. Zur Frühgeschichte der Denkmalpflege am Rhein und zu den Anfängen der archäologischen Ausgrabungen im Rheinland*, in: *Rheinisches Landesmuseum Bonn. 150 Jahre Sammlungen 1820–1970*, Düsseldorf 1971 (Kunst und Altertum am Rhein, 38), S. 1–158, hier S. 99–117.

16 Vgl. AUS'M WEERTH, *Reiter-Statuette* (wie Anm. 15), S. 143 Anm. 2.

17 Vgl. Paul CLEMEN, *Die Porträtdarstellungen Karls des Grossen*, in: *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins* 11 (1889), S. 185–271 [Teil I] und 12 (1890), S. 1–147 [Teil II], hier Teil I, S. 229–251. Über den Kunsthistoriker und Denkmalpfleger Clemen vgl. Udo MAINZER (Hg.), *Paul Clemen. Zur 125. Wiederkehr seines Geburtstages*, Köln, Kevelaer 1991 (Jahrbuch der rheinischen Denkmalpflege, 35); Paul Clemen 1866–1947. Erster Provinzialkonservator der Rheinprovinz, Katalog zur Ausstellung in Bonn 1991, Köln 1991 (zur Dissertation s. Nr. 1.33 und 34, S. 44–46).

diskutierte<sup>18</sup>. Unter allen karolingischen Herrschern – so lautet sein sehr bemerkenswertes Argument – sei nur dieser allein und zwar wiederholt mit einem Reichsapfel dargestellt worden. Allerdings verwirft Wolfram dann schnell wieder seine Hypothese und erklärt das kleinformatige Kunstwerk (vor allem aufgrund des Pferdes) als eine Schöpfung des frühen 16. Jahrhunderts; dieses habe man nach einem »in der Dombibliothek vorhandenen gleichzeitigen Porträt Karls des Kahlen, das man irrigerweise als dasjenige Karls des Großen angesehen hatte, verfertigt«<sup>19</sup>.

Von denselben Quellen, die angeblich von einer Erneuerung der Bronzeplastik im Jahre 1507 berichten, geht zunächst auch Percy Ernst Schramm in seiner Untersuchung über »Die zeitgenössischen Bildnisse Karls des Großen« (1928) aus<sup>20</sup>. Im Unterschied zu Wolfram glaubt er allerdings nicht, dass damals die gesamte Statuette neu entstand, sondern meint lediglich, dass das Pferd erneuert worden sei. Den Reiter datiert er hingegen in die Zeit um 800 und sieht in ihm – bei allen Bedenken – am ehesten eine Darstellung Karls des Großen. Noch im selben Jahr (1928) ist der erste Band der »deutschen Kaiser und Könige in Bildern ihrer Zeit« mit derselben Identifizierung erschienen<sup>21</sup>. Dieses zweifellos epochemachende Werk wurde von dem Kunsthistoriker Wilhelm Köhler auf ganzer Linie positiv besprochen – abgesehen von einem »einzigem Einwand«: Denn sowohl »Kopfbehandlung« als auch »Faltengebung« der in Paris aufbewahrten Plastik stimmten mit den Elfenbeinwerken der sogenannten jüngeren Metzger Gruppe so stark überein, »dass man die Statuette unbedenklich als Metzger Arbeit der 2. Hälfte des 9. Jahrh.s wird bezeichnen dürfen«<sup>22</sup>.

Schramm hat diese Neudatierung sogleich uneingeschränkt akzeptiert und in allen folgenden Arbeiten (1939, 1955, 1958, 1962, 1965) übernommen<sup>23</sup>. Während er das

18 Georg WOLFRAM, Die Reiterstatuette Karls des Grossen aus der Kathedrale zu Metz, Straßburg 1890 (26 Seiten mit zwei Tafeln); Georg WOLFRAM, Neue Untersuchungen über das Alter der Reiterstatuette Karls des Grossen, in: Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde 3 (1891), S. 321–344. – Georg Wolfram war Archivdirektor und später Geheimer Archivar; er hat sich viele Jahre lang im Aachener Geschichtsverein engagiert.

19 WOLFRAM, Neue Untersuchungen (wie Anm. 18), S. 322. – Eine Identifizierung des Reiters als Karl der Kahle vertritt zwanzig Jahre später auch Max KEMMERICH, Die frühmittelalterliche Porträtplastik in Deutschland bis zum Ende des XIII. Jahrhunderts, Leipzig 1909, S. 20–30.

20 Vgl. Percy Ernst SCHRAMM, Die zeitgenössischen Bildnisse Karls des Großen. Mit einem Anhang über die Metallbullen der Karolinger, Berlin 1928 (Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance, 29), hier Kap. C: »Die Metzger Reiterstatuette im Musée Carnavalet zu Paris« (S. 29–41). – Über den Verfasser (1894–1970) vgl. jetzt David THIMME, Percy Ernst Schramm und das Mittelalter. Wandlungen eines Geschichtsbildes, Göttingen 2006 (Schriftenreihe der Historischen Kommission bei der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, 75).

21 Vgl. Percy Ernst SCHRAMM, Die deutschen Kaiser und Könige in Bildern ihrer Zeit, Bd. 1: Bis zur Mitte des 12. Jahrhunderts (751–1152), Leipzig, Berlin 1928, Textband, S. 33–35, Tafelband, Abb. 8a und 8b, zur Metzger Reiterstatuette.

22 Wilhelm KÖHLER, Rez. zu Percy Ernst Schramm, Die deutschen Kaiser und Könige in Bildern ihrer Zeit (Berlin 1928), in: Deutsche Literaturzeitung 51 (1930), Sp. 939–941, das Zitat Sp. 941. Zur jüngeren Metzger oder lothringischen Schule vgl. schon Adolph GOLDSCHMIDT, Die Elfenbeinskulpturen aus der Zeit der karolingischen und sächsischen Kaiser, VIII.–XI. Jahrhundert, Bd. 1, Berlin 1914, S. 46–59; zuletzt Danielle GABORIT-CHOPIN, Elfenbeinkunst im Mittelalter, Berlin 1978 (zuerst franz., Fribourg 1978), S. 70–73.

23 Vgl. Percy Ernst SCHRAMM, Der König von Frankreich. Das Wesen der Monarchie vom 6. bis

Pferd zunächst noch immer für eine Ergänzung des 16. Jahrhunderts hielt, setzte er die Entstehung des Reiters in den 860er-Jahren oder sogar genauer um 869/70 an. Was die Bestimmung des reitenden Herrschers betrifft, stellte er zwei Alternativen einander gegenüber: Entweder handelt es sich um ein Erinnerungsbild an Karl den Großen oder um eine Darstellung Karls des Kahlen. Zum ersten Mal im Jahre 1958 fügte er noch die Ergänzung an: Es sei »wahrscheinlich beides zugleich«<sup>24</sup>.

Die Diskussion der folgenden Jahre wurde vor allem von zwei Beiträgen bestimmt, die Florentine Mütterich nach einer erneuten eingehenden Untersuchung der Pariser Bronzeplastik vorgelegt hat (1965, 1974)<sup>25</sup>. Sie führt darin Parallelen sowohl für die Tradition kleinformatiger Reiterstatuen an (Göttin Epona im Pariser Cabinet des Médailles, Göttin aus Maeseyk) als auch weitgehend übereinstimmende Bildzeugnisse Karls des Kahlen (*Cathedra Petri*, Evangeliar von Verdun). Ihre Kritik an Schramm und ihre eigene Hypothese fasst sie in folgende Worte: »Die Vorstellung des ›Erinnerungsbildes‹, die Schramm geprägt hat, mag zu modern erscheinen, und für eine Votivstatue, wie sie uns aus dem 9. Jahrhundert verschiedentlich überliefert sind, ist die Bronzefigur wohl nicht kostbar genug. So bleibt uns nur die Möglichkeit, in dem königlichen Reiterbildnis ein Symbol zu sehen, ein Rechts- und Staatssymbol, wie es die Herrschaftszeichen waren. Es ist das Bild eines karolingischen Herrschers schlechthin, das uns hier entgegentritt«<sup>26</sup>.

Den zu Handbuchwissen geronnenen Abschluss einer langen Diskussion bildet die 1983 von Mütterich herausgegebene Neuauflage der »deutschen Kaiser und Könige in Bildern ihrer Zeit«, die dem interessierten Leser gewissermaßen Schramms Fas-

zum 16. Jahrhundert. Ein Kapitel aus der Geschichte des abendländischen Staates, Bd. 1–2, Weimar <sup>2</sup>1960 (zuerst 1939), hier Bd. 1, S. 30, Bd. 2, S. 43; DERS., Herrschaftszeichen und Staatssymbolik. Beiträge zu ihrer Geschichte vom dritten bis zum sechzehnten Jahrhundert, Bd. 1–3, Stuttgart 1955 (Schriften der MGH, 13), hier Bd. 2, S. 414; DERS., Sphaira, Globus, Reichsapfel. Wanderung und Wandlung eines Herrschaftszeichens von Caesar bis zu Elisabeth II. Ein Beitrag zum »Nachleben« der Antike, Stuttgart 1958, S. 58; DERS., Florentine MÜTHERICH, Denkmale der deutschen Könige und Kaiser, Bd. 1: Ein Beitrag zur Herrschergeschichte von Karl dem Großen bis Friedrich II. 768–1250, München 1962, hier S. 137 (Nr. 58); DERS., Karl der Große im Lichte seiner Siegeln und Bullen sowie der Bild- und Wortzeugnisse über sein Aussehen, in: BRAUNFELS (Hg.), Karl der Große (wie Anm. 1), S. 15–23, hier S. 21.

24 SCHRAMM, Sphaira (wie Anm. 23), S. 58. – Die Frage, ob Karl der Kahle bevorzugt Karl den Großen nachahmte, wird in der neueren Literatur kontrovers diskutiert, vgl. Nikolaus STAUBACH, Das Herrscherbild Karls des Kahlen. Formen und Funktionen monarchischer Repräsentation im früheren Mittelalter, Bd. 1, Diss. phil. Münster 1981; DERS., Rex christianus. Hofkultur und Herrschaftspropaganda im Reich Karls des Kahlen, Köln, Weimar, Wien 1993 (der sich für eine starke Imitatio des Großvaters ausspricht); Egon BOSHOFF, Karl der Kahle – novus Karolus magnus?, in: Franz-Reiner ERKENS (Hg.), Karl der Große und das Erbe der Kulturen, Berlin 2001, S. 135–152 (der eine solche Imitatio nicht erkennen kann).

25 Florentine MÜTHERICH, Die Reiterstatuette aus der Metzter Kathedrale, in: Kurt MARTIN, Hall-dor SÖHNER, Erich STEINGRÄBER, Hans R. WEIHRAUCH (Hg.), Studien zur Geschichte der europäischen Plastik. Festschrift Theodor Müller, München 1965, S. 9–16 (mit 4 Abb.); DIES., Bemerkungen zur Metzter Reiterstatuette, in: Kolloquium über spätantike und frühmittelalterliche Skulptur, Bd. 3, Mainz 1974, S. 39–43 (mit Tafel 21–22). – Über die zahlreichen Arbeitsfelder der Kunsthistorikerin informiert am besten die aus Anlass ihres 90. Geburtstages herausgegebene Bibliografie: Schriften zur Kunst des frühen und hohen Mittelalters. Schriftenverzeichnis Florentine Mütterich zum 26. Januar 2005, München 2005.

26 MÜTHERICH, Reiterstatuette (wie Anm. 25), S. 15.

sung letzter Hand unterbreitet – als Ergebnis einer mehr als vierzig Jahre währenden Beschäftigung mit der komplexen Materie<sup>27</sup>. Von der ursprünglichen, zuerst 1928 vorgetragenen Interpretation der Statuette ist darin nicht mehr viel zu finden. Das Pferd wird nicht mehr als Werk des frühen 16. Jahrhunderts betrachtet, der Reiter nicht mehr als zeitgenössische Darstellung Karls des Großen eingestuft. Beide gelten vielmehr als gleichzeitig hergestellte Artefakte, die in die Zeit »um 870« zu datieren sind, mit anderen Worten in die kurze Periode, in der Karl der Kahle die Stadt an der Mosel beherrschte. Abgebildet ist nicht der Großvater, sondern der Enkel, zwar nicht unbedingt so wie er war, aber doch so wie er »gesehen sein wollte«. Und das schließt nun wiederum – so Schramm – eine Bezugnahme auf den gleichnamigen Vorfahren mit ein: »Karl der Kahle war der neue Carolus magnus«<sup>28</sup>.

#### 4. Von Karl dem Kahlen zu Karl dem Großen?

Die skizzierten Interpretationen von Mütterich und Schramm haben jahrzehntelang die Sicht auf die aus Metz stammende Reiterstatuette bestimmt. Sie wurden erst im Jahre 1999 in einer Veröffentlichung von Danielle Gaborit-Chopin, Hauptkonservatorin am Département des Objets d'art, in der Monografienreihe des Louvre grundsätzlich bezweifelt<sup>29</sup>. Sie stellt die Frage nach der Zusammengehörigkeit der einzelnen Bestandteile der Plastik, nach dem genauen Alter des Pferdes, nach der Identität des Reiters und nach der Bedeutung der Darstellung als Reiterstatue.

Gaborit-Chopin beschreibt zunächst die Reiterfigur als »statuette en trois parties«, die separat gegossen worden sind: das Pferd, der Reiter (samt Sattel) und dessen Kopf<sup>30</sup>. (Als viertes Element könnte man den Schwanz des Pferdes anführen, der ebenfalls separat hergestellt wurde.) Während auch schon der älteren Forschung die unterschiedliche Farbe der Bronze aufgefallen war – der Kopf hat eine rötlichere Tönung als Reiter und Pferd –, untermauert die Autorin diesen Befund durch die Ergebnisse der 1979 durchgeführten Metallanalyse. Folgen lässt sich daraus allerdings nicht viel, denn unter den Bedingungen des 9. Jahrhunderts kann jeder einzelne Guss zu einer neuen und damit auch unterschiedlichen Mischung der Bestandteile Kupfer, Zink und Zinn sowie diverser Spurenelemente führen<sup>31</sup>.

Die nächste Frage ist, ob die einzelnen Teile der Plastik im Detail zueinanderpassen, und das heißt: mit Bezug aufeinander hergestellt worden sind. Zwei Löcher auf dem Rücken des Pferdes waren zwar ursprünglich vermutlich für die Befestigung des

27 Percy Ernst SCHRAMM, Florentine MÜTHERICH, Die deutschen Kaiser und Könige in Bildern ihrer Zeit 751–1190, München 1983, hier S. 173–175 mit Tafel 43.

28 Ibid., S. 174.

29 Vgl. GABORIT-CHOPIN, Statuette équestre (wie Anm. 10) (Die Arbeit geht auf einen Vortrag vom Dezember 1997 in der Reihe »Portaits de prince« zurück, vgl. *ibid.*, S. 4). Viele ihrer zentralen Thesen hatte die Verfasserin schon in einem Katalogbeitrag von 1985 vertreten, vgl. Danielle GABORIT-CHOPIN, Statuette équestre dite de Charlemagne, in: Patrick PÉRIN, Philippe VELAY, Laurent RENOÜ (Hg.), Collections Mérovingiennes, Paris 1985 (Catalogues d'art et d'histoire du musée Carnavalet, 1/1), S. 581–586 (Nr. 634).

30 Vgl. GABORIT-CHOPIN, Statuette équestre (wie Anm. 10), S. 12–19.

31 Man sollte dabei nicht vergessen, dass das Material zum Beispiel auch durch das Einschmelzen älterer Bronzewerke gewonnen werden konnte.

Reiters gedacht, werden aber in der aktuellen Zusammensetzung nicht dazu verwendet. Zügel und Pferdegeschirr laufen unter dem Sattel nicht weiter (und nehmen damit auf diesen direkt Bezug); an ihnen finden sich, wie schon längst bemerkt, deutliche Spuren einer nachträglichen Bearbeitung mit Feile und anderen Werkzeugen. Diesen Befund deutet Gaborit-Chopin als Beweis für die Wiederverwendung eines bereits vorhandenen Pferdes, das in karolingischer Zeit einen neuen Reiter bekommen habe. Allerdings könnten die erwähnten technischen Details auch durch eine Planänderung während des Herstellungsprozesses bzw. durch die Feinabstimmung bei der Einpassung des Reiters ihre Erklärung finden. Im Übrigen ist zu fragen, weshalb ein nachträglich hergestellter »cavalier« denn weniger präzise auf sein Reittier, an dem er sich ja ohnehin zu orientieren hatte, als gegebenenfalls der ursprüngliche bezogen gewesen sein soll<sup>32</sup>.

Das Pferd ist nach Gaborit-Chopin nicht nur »indiscutablement une œuvre en remploi«, sondern kann mit großer Wahrscheinlichkeit in die Spätantike datiert werden<sup>33</sup>. Ob ihre stilgeschichtliche Interpretation tatsächlich überzeugt, muss die kunsthistorische Diskussion der nächsten Jahre und Jahrzehnte zeigen. An dieser Stelle ist nur daran zu erinnern, wie ungewöhnlich schmal die Argumentationsbasis ist: Es existiert keine einzige bronzene Reiterfigur aus der karolingischen Epoche, mit der das Kunstwerk im Louvre verglichen werden könnte. Man bleibt daher angewiesen auf Rückschlüsse aus anderen künstlerischen Gattungen, die aber nicht zuletzt auch ihren eigenen Regeln folgten.

Die Datierung des Pferdes ist an dieser Stelle nicht weiter von Bedeutung, da der karolingische Ursprung des Reiters auch für Gaborit-Chopin außer Frage steht. Das Problem ist nur, ob es sich bei ihm um ein Bild Karls des Kahlen oder um eine Darstellung Karls des Großen handelt<sup>34</sup>. Die Autorin überprüft die Parallelen zu den Porträts der beiden genannten Herrscher und kommt zu dem Schluss, dass trotz starker Ähnlichkeiten mit Karl dem Kahlen die Übereinstimmung nicht ganz perfekt ist. Anders verhalte es sich dagegen, wenn man die Münzen seines Großvaters und vor allem dessen Beschreibung aus der Feder Einhards daneben hält: »La concordance entre ce témoignage et l'aspect du cavalier du Louvre est si parfait qu'elle nous indique que le bronze du Louvre représente Charlemagne et non Charles le Chauve<sup>35</sup>.« Es müsse sich daher um eine retrospektive Darstellung Karls des Großen han-

32 Dass der Kopf des Reiters zu einem späteren Zeitpunkt erneuert wurde, wäre nach GABORIT-CHOPIN im Mittelalter – und zumal im frühen – ein singulärer Vorgang: »Il est donc certain que, dès l'origine, le cavalier était prévue en deux parties, fondue à part. Le détail n'est pas surprenant puisque l'on sait que l'on pouvait changer les têtes des statuettes pour suivre l'actualité, et que des exemples en sont attestés à la Renaissance [...]. Mais on manque d'exemples médiévaux, à plus forte raison pour le haut Moyen Âge« (Statuette équestre [wie Anm. 10], S. 16). Der umgekehrte Vorgang, dass ein bereits vorhandener Kopf auf einen neuen Körper gesetzt wurde, wird dagegen nicht erwogen, obwohl er die angebliche Porträtähnlichkeit mit Karl dem Großen und die Herrschaftszeichen Karls des Kahlen plausibel erklären könnte. Allerdings dürften auch hierfür mittelalterliche Parallelbeispiele fehlen.

33 Vgl. GABORIT-CHOPIN, Statuette équestre (wie Anm. 10), S. 20–28 (das Zitat S. 22).

34 Vgl. *ibid.*, S. 29–36.

35 *Ibid.*, S. 36.

deln, die vermutlich dessen unehelicher Sohn Drogo, von 823 bis 855 Bischof von Metz, habe anfertigen lassen<sup>36</sup>.

Die von Gaborit-Chopin angeführten Parallelen sind der Forschung nun seit jeher bekannt, haben einer Identifizierung des gekrönten Herrschers mit Karl dem Kahlen allerdings dennoch nicht im Wege gestanden. Schramm schreibt schon im Jahre 1928: »Auf die Versuche, durch den Gesichtstyp die Lösung zu finden, soll gleichfalls nicht näher eingegangen werden. Es genügt die Feststellung, dass der Reiter mit seinem Schnurrbart sowohl zu dem Münzbild Karls d(es) G(roßen) als auch zu den Buchmalereien passt, die Lothar I., Karl d(en) K(ahlen) und Karl d(en) D(icken) darstellen. Eine genaue Bestimmung ist aber [...] unmöglich, da die karolingischen Herrscherbilder in den Einzelheiten viel zu wenig individualisiert sind<sup>37</sup>.« Eine Porträtähnlichkeit im modernen Sinne – das zeigt auch die jüngere und jüngste kunsthistorische Diskussion – kann im frühen Mittelalter mit Sicherheit nicht angenommen werden<sup>38</sup>. Und selbst diese vorausgesetzt bleibt das Zeugnis Einhards so lange ohne Wert, wie wir über keine entsprechende Beschreibung Karls des Kahlen verfügen<sup>39</sup>.

Verblüffend ist es schließlich, mit welcher Nonchalance Gaborit-Chopin das wichtigste Merkmal für die Datierung der Statuette, den Globus in der linken Hand des Herrschers, beiseiteschiebt. Wie schon Wolfram im 19. Jahrhundert festgestellt hat, wird kein anderer Karolinger mit diesem Herrschaftszeichen dargestellt als einzig und allein Karl der Kahle. Bei diesem ist es aber gleich mehrfach nachzuweisen und zwar in unterschiedlichen künstlerischen Gattungen. Die Reihe dieser Darstellungen mit Globus – das haben Schramms Forschungen deutlich genug gezeigt – beginnt nicht vor den 860er-Jahren<sup>40</sup>. Folgt man dem Prinzip, dass das Unbekannte nach dem

36 Vgl. zu diesem Philippe DEPREUX, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781–840)*, Sigmaringen 1997 (Instrumenta, 1), S. 163–167 (Nr. 75).

37 SCHRAMM, *Die zeitgenössischen Bildnisse* (wie Anm. 20), S. 38.

38 Ausgangspunkt für die neuere Forschung ist die Arbeit von Harald KELLER, *Die Entstehung des Bildnisses am Ende des Hochmittelalters*, in: *Römisches Jahrbuch für Kunstgeschichte* 3 (1939), S. 227–356. Im Hinblick auf die mittelalterliche Kaiser- und Papstgeschichte vgl. SCHRAMM, MÜTHERICH, *Kaiser und Könige* (wie Anm. 27), vor allem den Abschnitt: »Das Kaiserbild als »Porträt«, S. 18–23; Gerhard Burian LADNER, *Die Papstbildnisse des Altertums und des Mittelalters*, Bd. 1–3, Vatikanstadt 1941–1984, besonders das Schlusskapitel: »Papstikonographie und allgemeine Porträtkonographie im Mittelalter«, Bd. 3, S. 319–369. Zur Einordnung der Diskussion vgl. den souveränen Überblick von Daniel SPANKE, *Porträt, Ikone, Kunst. Methodologische Studien zur Geschichte des Porträts in der Kunstliteratur. Zu einer Bildtheorie der Kunst*, München 2004.

39 Vgl. zu diesem Problem Janet L. NELSON, *Charles the Bald*, London, New York 1992, S. 13f., unter anderem mit der Bemerkung: »Charles the Bald was said to resemble his grandfather physically« (S. 13). Die Autorin weist S. 14 Anm. 24 auf die Reiterstatuette hin, »often wrongly taken to depict Charlemagne«. – Auch von dem Sohn Karls des Großen, Karl dem Jüngeren, wird berichtet, dass er seinem Vater in Haltung und Aussehen geglichen habe, vgl. *De Karolo rege et Leone papa*, ed. F. BRUNHÖLZL (wie Anm. 2), Vers 197–199: *More patri et vultu similis, procedere tandem / Temptat item Karolus, genitoris nomine pollens: / Terga ferocis equi solito de more fatigat* (S. 22). Glaubt man diesem Text, dann wäre er auf einem Reiterstandbild von seinem Vater also nicht zu unterscheiden gewesen.

40 Vgl. SCHRAMM, *Sphaira* (wie Anm. 23), S. 57–59 (mit Abb. 48–49, Tafel 22–23). Vgl. dazu kritisch Joseph DEÉR, *Der Globus des spätrömischen und byzantinischen Kaisers. Symbol oder Insignie?*, in: *Byzantinische Zeitschrift* 54 (1961), S. 53–85 und 291–318, der jedoch ausdrücklich Schramms Interpretation der karolingischen Zeugnisse anerkennt, vgl. vor allem S. 60.

Bekanntem eingeordnet werden muss, dann kann die Bronzeplastik nur in der zweiten Hälfte seiner Herrschaft entstanden sein. Drogo von Metz kommt als Auftraggeber auf keinen Fall in Frage. Am naheliegendsten ist vielmehr die schon von Schramm vertretene These, dass der Reiter in der kurzen Zeit, als Karl der Kahle die Stadt Metz beherrschte<sup>41</sup>, bei einem Bronzegießer vor Ort in Auftrag gegeben wurde. Die meisten Übereinstimmungen zeigt die ebenfalls kleinformatige Darstellung auf dem Thron Karls des Kahlen, der später in Rom als *Cathedra sancti Petri* verehrt worden ist<sup>42</sup>. Für die Gestaltung des Kopfes kann außerdem auf den Deckel eines Evangeliars hingewiesen werden, das sich lange im Besitz der Kathedrale von Verdun befand. Die inzwischen verlorene Darstellung des Herrschers wird in einer Handschrift des 18. Jahrhunderts folgendermaßen beschrieben: »La tête présente une figure assez grasse, avec deux moustaches sous le nez; le reste du visage est sans barbe, les oreilles paraissent en entier et les cheveux très courts sont soutenus par une espèce de bandeau ou bourrelet, sous lequel passent des cheveux qui tombent sur le front<sup>43</sup>.«

Zieht man nun die bewusst gegen Ludwig den Deutschen gerichtete Politik der Jahre 869/70 in Betracht<sup>44</sup>, dann spricht wenig dafür, dass die Reiterstatuette jemand anderes als den in Metz gekrönten König selbst – etwa Karl den Großen oder den karolingischen Herrscher schlechthin – darstellen sollte. Vielmehr dürfte damals Karl der Kahle seine politische Position durch die Präsentation des eigenen Bildnisses mit allen herrscherlichen Insignien untermauert haben.

Gaborit-Chopin vertritt zuletzt die Meinung, mit dem Rückgriff auf den Typus der Reiterstatue sei der karolingische Monarch gleichsam als neuer Konstantin dargestellt worden<sup>45</sup>. Als Vorbild gilt ihr das römische Standbild Mark Aurels, das im Mittelalter in der Tat als ein Bildnis des ersten christlichen Kaisers betrachtet wurde.<sup>46</sup> Die Verfasserin übersieht dabei allerdings den Umstand, dass es für den anonymen Künstler ein viel näherliegendes *exemplum* gab. In Aachen hatte nämlich schon Karl der Große eine bronzene Reiterstatue Theoderichs des Großen aus Ravenna auf-

41 Vgl. SCHRAMM, König von Frankreich (wie Anm. 23), Bd. 1, S. 24–32 und Bd. 2, S. 42–44. Der wichtige Metzger Krönungsordo Karls des Kahlen ist inzwischen in einer mustergültigen Edition erschienen: Ordo of Charles the Bald (869), ed. Richard A. JACKSON, Ordines Coronationis Franciae. Texts and Ordines of the Coronation of Frankish and French Kings and Queens in the Middle Ages, Bd. 1, Philadelphia 1995, S. 87–109 (Nr. 109).

42 Vgl. dazu Michele MACCARRONE, Antonio FERRUA, Pietro ROMANELLI, Percy Ernst SCHRAMM (Hg.), La cattedra lignea di S. Pietro in Vaticano, Vatikanstadt 1971 (Arti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia, 3: Memorie, 10), besonders S. 260–266 (Florentine MÜTHERICH) und 277–279 mit Tafel XXXVI (Percy Ernst SCHRAMM); Michele MACCARRONE, Die Cathedra Sancti Petri im Hochmittelalter, in: Römische Quartalschrift 76 (1981), S. 137–172; SCHRAMM, MÜTHERICH, Kaiser und Könige (wie Anm. 27), S. 172f. und 314f.

43 Zitiert nach GOLDSCHMIDT, Elfenbeinskulpturen 1 (wie Anm. 22), S. 48 (Nr. 85). Auf diese Beschreibung hat bereits MÜTHERICH, Bemerkungen (wie Anm. 25), S. 39, hingewiesen.

44 Vgl. NELSON, Charles the Bald (wie Anm. 39), S. 219–222; Wilfried HARTMANN, Ludwig der Deutsche, Darmstadt 2002, S. 57–60.

45 Vgl. GABORIT-CHOPIN, Statuette équestre (wie Anm. 10), S. 37–40.

46 Vgl. dazu Detlev VON DER BURG (Hg.), Mark Aurel, der Reiter auf dem Kapitol, München 1999. Zur Aufstellung im Mittelalter s. Ingo HERKLOTZ, Der Campus lateranensis im Mittelalter, in: Römisches Jahrbuch für Kunstgeschichte 22 (1985), S. 1–43, besonders S. 24–29, und zuletzt Reinhold BAUMSTARK, Das Nachleben der Reiterstatue. Vom caballus Constantini zum exemplum virtutis, in: VON DER BURG (wie oben), S. 78–115, besonders S. 79–86.

stellen lassen, die sogar Gegenstand eines berühmten Gedichtes aus der Feder des Walafrid Strabo war<sup>47</sup>.

## 5. Abgüsse der Reiterstatuette

Die Kenntnis der karolingischen Reiterstatuette war schon sehr bald nicht mehr auf den engeren Kreis von gelehrten Spezialisten, vor allem Historiker und Kunsthistoriker, beschränkt. Obwohl aus ihrem sakralen Kontext in der Metzser Kathedrale – das heißt gewissermaßen einer liturgischen Öffentlichkeit – entfernt, erreichte die kleinformatige Bronzefigur seit dem letzten Drittel des 19. Jahrhunderts einen Bekanntheitsgrad wie nur wenige andere Kunstwerke der karolingischen Ära. Möchte man diesen rasanten und lang anhaltenden Rezeptionsprozess genauer verstehen, so ist es unabdingbar, nach den Medien der Verbreitung zu fragen. Ausgangspunkt ist natürlich die Plastik selbst, die seit den späten 60er-Jahren des 19. Jahrhunderts nahezu ohne Unterbrechung öffentlich zugänglich war: zunächst auf der Weltausstellung 1867 in Paris, später in verschiedenen Pariser Museen. Außerhalb der Seine-Metropole wurde sie seit dieser Zeit dagegen offenbar nicht mehr gezeigt.

Eine wichtige Vermittlerrolle für all jene, die nicht nach Paris reisen konnten, kommt zweifellos den Abgüssen zu. Ihre genaue Bedeutung lässt sich allerdings nur sehr schwer bestimmen, da diese Gattung »sekundärer Kunst«, von der Kunstgeschichte wenig geschätzt, bislang noch nicht systematisch erfasst worden ist<sup>48</sup>. Dabei wäre nicht nur der Vergleich mit dem Original – denn jede Kopie ist tatsächlich auch eine Neuschöpfung –, sondern ebenso die Frage der musealen Präsentation zweifellos eine reizvolle Aufgabe<sup>49</sup>. Soweit aus der Literatur zu ersehen, wurde eine ziemlich große Zahl von Abgüssen hergestellt, wobei die hier folgende Liste vermutlich keinen Anspruch auf Vollständigkeit erheben kann:

- 47 Die vor der Aachener Kaiserpfalz aufgestellte Theoderichstatue ist zum einen aus einem dialogischen Gedicht des Reichenauer Abtes Walafrid Strabo bekannt, vgl. zuletzt Michael HERREN, *The »De imagine Tetrici« of Walafrid Strabo. Edition and Translation*, in: *Journal of Medieval Latin* 1 (1991), S. 118–139; zum anderen durch den *Liber pontificalis* des Agnellus von Ravenna, vgl. *Codex pontificalis ecclesiae Ravennatis*, ed. Alessandro TESTI RASPONI, Bologna 1924 (*Rerum Italicarum Scriptores*, 2/3), S. 229–231 bzw. *Agnelli Ravennatis Liber Pontificalis ecclesiae Ravennatis*, ed. Deborah MAUSKOPF DELIYANNIS, Turnhout 2006 (*Corpus Christianorum*, Cont. Med., 199), S. 259f. Zur Sache vgl. Ludwig FALKENSTEIN, *Der »Lateran« der karolingischen Pfalz zu Aachen*, Köln, Graz 1966 (*Kölner Historische Abhandlungen*, 13), S. 53–62.
- 48 Über die Bedeutung von Abgüssen vor allem im 19. und frühen 20. Jahrhundert vgl. Haijo KLEIN, Paul Clemen und die Abgüßsammlung des Kunsthistorischen Instituts Bonn, in: *Jahrbuch der rheinischen Denkmalpflege* 35 (1991), S. 215–250; Hans Ulrich CAIN, *Gipsabgüsse. Zur Geschichte ihrer Wertschätzung*, in: *Anzeiger des Germanischen Nationalmuseums* 1995, S. 200–215; Hartmut KROHM (Hg.), *Meisterwerke mittelalterlicher Skulptur*, Berlin 1995, darin besonders die Beiträge von Sibylle EINHOLZ (*Orte der Kontemplation und der Erziehung. Zur Geschichte der Gipsabgüßsammlungen*, S. 11–39) und Frank Matthias KAMMEL (*Die Sammlung der Abgüsse von Bildwerken der christlichen Epochen an den Berliner Museen*, S. 41–66), jeweils mit ausführlichen Literaturhinweisen.
- 49 Zumindest zwei Kopien der Statuette sind auch fotografisch dokumentiert: der Gipsabguss des Germanischen Nationalmuseums in Nürnberg (KEMMERICH, *Porträtplastik* [wie Anm. 19], S. 21, Abb. 7 und 8) und der Bronzeabguss des Deutschen Historischen Museums in Berlin (KERNER, *Mythos Karl der Große* [wie Anm. 82], S. 86, Abb. 26).

- für die Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle im Jahre 1865<sup>50</sup>;
- für den Metzger Dom und Kaiser Wilhelm I. in Bronze, für Graf Otto von Bismarck, Freiherr Edwin von Manteuffel, Bischof Paul Dupont des Loges von Metz sowie die Museen von Aachen, Berlin, Dresden, Metz und Nürnberg in Gips, um 1883 auf Veranlassung des Metzger Dombaumeisters Paul Tornow<sup>51</sup>;
- für das Museum in Mainz<sup>52</sup>;
- für 46 Mitglieder der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde als Weihnachtsgabe des Jahres 1908<sup>53</sup>;
- für Hermann Göring<sup>54</sup>;
- eine neuere Kopie, hergestellt durch die Werkstätte der Réunion des musées nationaux<sup>55</sup>;
- für das Deutsche Historische Museum in Berlin (in Bronze) im Jahre 1994<sup>56</sup>.

Der zeitliche Schwerpunkt der Produktion liegt eindeutig zwischen dem Deutsch-Französischen Krieg und den erneuten militärischen Auseinandersetzungen in der Folge von 1914. In dieser Phase, als Metz, der ursprüngliche Aufstellungsort, unter reichsdeutscher Verwaltung stand, wurden Abgüsse der Reiterstatuette fast ausschließlich an deutsche Adressaten verschenkt. Sie gingen nicht nur an Museen und wurden dort – so darf man vermuten – in einem vaterländischen Kontext präsentiert, sondern auch die führenden Politiker erhielten jeweils ihr persönliches Exemplar: der Kaiser, der Kanzler und »Reichsgründer« sowie der deutsche Statthalter in Elsass-Lothringen. Dass es sich dabei um beziehungsreiche Ehrengaben gehandelt haben muss, lässt sich nicht zuletzt an der Abstufung der Materialien ablesen. Nur der Kaiser, Karls Nachfolger, erhielt eine bronzene Kopie, alle anderen mussten sich mit Abgüssen aus einfachem Gips begnügen.

Die hohe politische Relevanz solcher Präsentate – man könnte beinahe schon von modernen Herrschaftszeichen sprechen – zeigte sich erneut wenige Jahrzehnte spä-

- 50 Vgl. Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle 8 (1865), S. 87, wo die Beschaffung eines Abgusses allerdings noch als Vorhaben erwähnt wird.
- 51 Vgl. WOLFRAM, Reiterstatuette (wie Anm. 18), S. 2 mit Anm. 2; SCHRAMM, Die zeitgenössischen Bildnisse (wie Anm. 20), S. 31 (unvollständig).
- 52 Vgl. GABORIT-CHOPIN, Statuette équestre (wie Anm. 10), S. 41 Anm. 15, allerdings ohne Angaben über den Zeitpunkt der Anfertigung.
- 53 Vgl. den Tätigkeitsbericht für den Zeitraum vom 1. April 1908 bis zum 1. April 1909, in: Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde 20 (1908), S. 528. GABORIT-CHOPIN, Statuette équestre (wie Anm. 10), S. 41, nennt irrtümlich das Jahr 1907.
- 54 Vgl. GABORIT-CHOPIN, Statuette équestre (wie Anm. 10), S. 41 Anm. 15, die den Abguss als »peu fidèle« charakterisiert. Er könnte für Görings Kunstsammlung in Carinhall bestimmt gewesen sein. Vgl. dazu Volker KNOPF, Stefan MARTENS, Görings Reich. Selbstinszenierung in Carinhall, Berlin 1999; Günther HASSE, Die Kunstsammlung des Reichsmarschalls Hermann Göring. Eine Dokumentation, Berlin 2000.
- 55 Vgl. GABORIT-CHOPIN, Statuette équestre (wie Anm. 10), S. 41 Anm. 15. Es dürfte sich dabei wohl um jene Bronze-Kopie handeln, die der Louvre heute anstelle des Originals verleiht (z. B. zur Aachener Ausstellung des Jahres 2000, vgl. Anm. 9).
- 56 Vgl. Karl der Große und Europa. Symposium, Frankfurt a. M. u. a. 2004, S. 86, Abb. 26. – Inzwischen werden im Kunsthandel (Edition Max Buchner KG, Hannover) auch Repliken für das bürgerlichen Wohnzimmer angeboten, auch hier als Statuette Karls des Großen deklariert.

ter. Denn just zu jener Zeit, als Lothringen erneut Ziel der deutschen Expansion in den Westen wurde, erhielt mit Hermann Göring wieder ein maßgeblicher deutscher Politiker einen Abguss der Reiterstatuette zum Geschenk.

Alle diese Zueignungen stehen unter der Prämisse, dass es sich bei dem Abgebildeten um Karl den Großen handelt. Der westfränkische Karolinger Karl der Kahle – im Verständnis der Zeit bereits unzweifelhaft ein Franzose – hätte die Funktion als historisch-politische Identifikationsfigur mit Sicherheit nicht erfüllt.<sup>57</sup> Sowohl die genaue Zahl als auch das individuelle Schicksal der einzelnen Abgüsse ist zumindest zurzeit (noch) nicht bekannt. Besonders für Deutschland dürfte ihre Bedeutung allerdings kaum zu überschätzen sein. Hatte doch ein Kenner wie Percy Ernst Schramm schon im Jahre 1928 den Eindruck gewonnen, »dass jetzt Kopien der Statuette allerorten anzutreffen sind«<sup>58</sup>.

## 6. Vom Stich zum Lichtdruck

Mehr noch als die vollplastischen Abgüsse der bronzenen Reiterstatuette dürften die bildlichen Reproduktionen – zunächst Stiche, später Fotografien – ein sehr breites Publikum erreicht haben. In Bücher recht unterschiedlichen Inhaltes integriert, haben sie schon im 19. Jahrhundert ganz entscheidend die Vorstellung geprägt, wie Karl der Große in Fleisch und Blut ausgesehen hat<sup>59</sup>. Den Anfang machte kein geringerer als Alexandre Lenoir, der die Reiterstatuette 1807 in Metz erworben und nach Paris gebracht hatte. Zwar begnügte sich der passionierte Sammler sowohl in seinem Fundbericht von 1807 als auch in seinem »Catalogue« von 1810 mit einer Beschreibung der kleinen Bronzefigur<sup>60</sup>, ergänzte diese aber in seinem 1828 gedruckten »Atlas des Monuments de la France« durch eine bildliche Reproduktion – die erste überhaupt, die wir kennen (Abb. 1)<sup>61</sup>. Auf dem Stich ist der Herrscher in der auch später

57 Zur Diskussion um die Entstehung Deutschlands und Frankreichs vgl. zuletzt Carlsruhards BRÜHL, *Deutschland – Frankreich. Die Geburt zweier Völker*, Köln, Wien 21995 (zuerst 1990); Joachim EHLERS, *Die Entstehung des deutschen Reiches*, München 1994 (Enzyklopädie deutscher Geschichte, 31).

58 SCHRAMM, *Die zeitgenössischen Bildnisse* (wie Anm. 20), S. 31.

59 Die im Folgenden zitierten Werke sind im Anhang I in chronologischer Reihenfolge zusammengestellt.

60 Vgl. GABORIT-CHOPIN, *Statuette équestre* (wie Anm. 10), S. 9. In seinem Bericht von 1807 weist Lenoir auf eine Zeichnung der Statuette hin, die sich aber offenbar nicht erhalten hat: »... dont on voit ici le dessin« (ibid.).

61 Das Programm des Tafelwerks – die Berücksichtigung sämtlicher »Künste« unter nationalen Vorzeichen – wird schon im Untertitel klar zum Ausdruck gebracht: »Ce second Atlas est composé de 45 planches, contenant plus de 800 sujets, dessinés et gravés au trait par les plus habiles artistes en ce genre; il présente une suite non interrompue de Monuments d'architecture, de sculpture et de peinture; de Monnaies, Médailles, Meubles, Armes et Armures; Costumes civils, religieux et militaires; Machines, Inventions utiles, etc., etc., classés par siècles, et de manière à présenter un tableau des connaissances des Français aux différentes époques de leur histoire. Il est précédé d'un texte ou précis de l'histoire complète des arts libéraux, mécaniques et industriels en France, depuis les Celtes et les Francs jusqu'au règne de François I<sup>er</sup>, et d'une explication et analyse particulière et raisonnée de chaque figure ou monument.« Auf der Tafel IX sind nicht weniger als 15 Stiche untergebracht, die vom Schwertknauf bis zur Unterkirche von St-Denis alle möglichen Objekte zeigen.

dominierenden Perspektive von rechts nach links reitend zu sehen, in der vorderen Hand den Reichsapfel, in der hinteren das aufgerichtete Schwert. Da diese Waffe hier zum ersten Mal bezeugt (und in jedem Fall sehr jungen Datums) ist, könnte sie durchaus von dem Besitzer selbst ergänzt worden sein<sup>62</sup>.

Die Vermittlungsfunktion von Publikationen wie derjenigen Lenoirs hat Caecilie Weissert unlängst mit großem Nachdruck hervorgehoben: »Im Rahmen der Demokratisierung von Bildung stellen die Reproduktionsstichwerke ein begehrtes Gut dar. Vieles wurde in ihnen erstmals veröffentlicht, und Denkmäler [...] wurden für viele ausschließlich durch diese Werke vermittelt<sup>63</sup>.« Diese allgemeine Feststellung gilt ohne jede Frage auch für die aus Metz stammende Reiterstatuette. Nach der Erstpublikation von Lenoir wurde sie erneut in dem 1845 erschienenen Wörterbuch von Philippe Le Bas abgebildet, das in enzyklopädischer Tradition die Gesamtheit des menschlichen Wissens einer möglichst breiten Bildungsschicht zu vermitteln bestrebt war<sup>64</sup>. Der hier interessierende Stich stammt von Lemaitre.

Die beiden frühesten Publikationen verbindet nicht zuletzt eine dezidiert nationale Perspektive<sup>65</sup>, die aber auch noch bei den folgenden Veröffentlichungen eindeutig im Vordergrund steht. So findet sich die Reiterfigur erneut in einer Artikelserie über die Geschichte der Bronzekunst in Frankreich, die 1858 im »Magasin pittoresque« publiziert wurde<sup>66</sup>. Die etwa halbseitige Abbildung – eine Übernahme von Le Bas – zeigt Karl den Großen in einer Ansicht von rechts vorne, so dass zwar dessen breites Schwert, aber nicht der in der linken Hand gehaltene Reichsapfel zu sehen ist; als Aufbewahrungsort wird das »Cabinet de M. Albert Lenoir« angegeben. Kurz darauf erschien exakt derselbe Stich in der von Henri Léonard Bordier und Édouard Charton verfassten Geschichte Frankreichs, die später noch mehrmals wiederaufgelegt worden ist<sup>67</sup>; für das Werk, publiziert »aux bureaux du Magasin pittoresque«, wurde

62 Vgl. SCHRAMM, Die zeitgenössischen Bildnisse (wie Anm. 20), S. 33, der die Einschätzung des Pariser Konservators Jules Cousin zitiert: »L'épée très-grossièrement martelée et trop large a été ajoutée du temps d'Alexandre Lenoir, vers 1810–1820.« Zu Cousin (1830–1899) vgl. WILLESME, Musée Carnavalet (wie Anm. 8).

63 WEISSERT, Reproduktionsstichwerke (wie Anm. 7), S. 156.

64 Der Altphilologe Philippe Le Bas (1794–1860) wirkte unter anderem als Erzieher des späteren Kaisers, Napoleons III.

65 Das geht bereits aus den Titeln der beiden Werke hervor. Zur nationalen Vereinnahmung Karls des Großen in Frankreich und Deutschland während der beiden letzten Jahrhunderte vgl. neben den Arbeiten von WERNER (wie Anm. 78) zuletzt Matthias PAPE, Der Karlskult an Wendepunkten der neueren deutschen Geschichte, in: Historisches Jahrbuch 120 (2000), S. 138–181; DERS., Karl der Große – Franke? Deutscher? oder Europäer? Karlsbilder und Karlskult in der Gründungsphase der Bundesrepublik Deutschland, in: Jahrbuch für Europäische Geschichte 4 (2003), S. 243–254; Max KERNER, Karl der Große. Entschleierung eines Mythos, Köln, Weimar, Wien 2001, S. 181–230.

66 Über die Zeitschrift vgl. vor allem Marie-Laure AURENCHÉ, Édouard Charton et l'invention du »Magasin pittoresque« (1833–1870), Paris 2002 (Romanisme et modernités, 57); speziell zu den Illustrationen S. 213–223 und 277–293.

67 Über den politisch und schriftstellerisch überaus aktiven Édouard Charton vgl. zuletzt Christian LAGARDE, Annie LAGARDE-FOUQUET, Édouard Charton (1807–1890) et le combat contre l'ignorance, Rennes 2006, außerdem die in Anm. 66 genannte Literatur. Über den Pariser Hugonotten Henri-Léonard Bordier (1817–1888), der sich vor allem auf dem Gebiet der Rechtsgeschichte, der Institutionengeschichte und der mittelalterlichen Geschichte hervorgetan hat, vgl. Édouard

offenkundig noch einmal dieselbe Druckplatte verwendet<sup>68</sup>. Die Bronzefigurine wird nun allerdings nur als angebliche Darstellung Karls des Großen gewertet, »conservée autrefois à la cathédrale de Metz, aujourd’hui en Angleterre«. Ähnlich wie das »Magasin pittoresque« präsentierte auch die »Gazette des beaux-arts« Querschnitte durch die Kunst des Mittelalters. In einem von Alfred Darcel verfassten Beitrag von 1865 wird, im Gesicht beinahe unkenntlich, auch der karolingische Herrscher abgebildet, ohne dass allerdings im Text darauf in irgendeiner Weise eingegangen wird; sogar auf eine Bildunterschrift glaubte man verzichten zu können.

Ganz anders die voluminöse Karls-Biographie von Alphonse-Anatole Vétault, die der Absolvent der Pariser École des chartes im Jahre 1877 veröffentlicht hat<sup>69</sup>. Hier wird der Abbildung eine ganze Seite gewidmet – ein Stich, der in qualitativer Hinsicht alle Vorgänger bei Weitem übertrifft (Abb. 2). Reiter und Pferd treten in ihrer vollen Plastizität hervor, alle erdenklichen Einzelheiten sind mit geradezu fotografischer Treue wiedergegeben; selbst die Äderung des spiegelglatt geschliffenen Marmors, auf dem die Statuette steht, ist en detail zu erkennen. Die Ambitionen von Verfasser und Verlag sind dabei auch alles andere als bescheiden, nämlich »(de) faire le type d’un livre ARTISTIQUEMENT et SCIENTIFIQUEMENT illustré«<sup>70</sup>.

Kurz nach dem Erscheinen der opulent ausgestatteten Karls-Monografie wurde zum ersten Mal auch ein deutschsprachiges Werk mit der in Paris aufbewahrten Bronzeplastik illustriert. Es handelt sich um den ersten Band der Deutschen Geschichte von Ludwig Christian Stacke, der von den Anfängen bis zum Ende des Mittelalters reicht<sup>71</sup>. In den Abschnitt über Karl den Großen sind gleich zwei Abbildungen des hier interessierenden Kunstwerkes integriert: zunächst eine Frontalansicht der gesamten Statuette – nach Ansicht des Verfassers »mit höchster Wahrscheinlichkeit (eine sc.) Porträtstatue Karls d. Gr. « –, sodann eine »vergrößerte Seitenansicht des Kopfes der Statuette«. Beide Stiche wurden 1887 in die »Geschichte des Mittelalters« von Oskar Jäger übernommen<sup>72</sup>, die im selben Verlag – Velhagen & Klasing in Bielefeld und Leipzig – erschienen ist<sup>73</sup>; auch hier hat man die Druckplatten offenbar ein zweites Mal benützt. Die Detailansicht des Kopfes fand sogar noch ein drittes Mal Verwendung, und zwar 1889 in der Untersuchung von Paul Clemen

FAVRE, Henri-Léonard Bordier, in: Mémoires et documents publiés par la Société d’histoire et d’archéologie de Genève 23 (1892), S. 327–359; zur Histoire de France S. 329 und 339 (Nr. 17).

68 Charton war der Herausgeber des Magasin pittoresque, vgl. Anm. 66.

69 Vétault (1843–1898) hatte schon zuvor Monografien über Suger von St-Denis (1872) und Gottfried von Bouillon (1874, <sup>5</sup>1881) veröffentlicht.

70 Vgl. den »Éclaircissement VI: Sur l’illustration du présent volume«, S. 539–551, das Zitat S. 539, zur Statuette S. 544. Die Namen der Zeichner und Stecher werden auf S. V genannt, eine genaue Zuordnung zu den einzelnen Stichen ist allerdings nicht möglich.

71 Der Bestseller Stackes waren seine »Erzählungen aus der alten Geschichte in biographischer Form«, deren erster Band zur griechischen Geschichte 1919 die 33. Auflage und deren zweiter Band zur römischen Geschichte 1914 die 29. Auflage erreichten.

72 Oskar Jäger (1830–1910), ein Neffe Gustav Schwabs, war zunächst Lehrer in Stuttgart, Ulm und Wetzlar, sodann Rektor in Moers und Köln, schließlich unterrichtete er Pädagogik und Geschichte an der Universität Bonn. Vgl. Friedrich MARCKS, Oskar Jäger. Das Leben eines deutschen Schulmannes, Leipzig 1930; zur Entstehung der seit 1875/76 geplanten »Weltgeschichte« S. 141–144.

73 Velhagen & Klasing wurde später vom Cornelsen-Verlag aufgekauft.

über »Die Porträtdarstellungen Karls des Grossen«. Durch die Wiedergabe eines Ausschnittes – zum ersten Mal bei Stacke, dann in rascher Folge bei Jäger und schließlich bei Clemen – war so etwas wie ein (an modernen Entsprechungen orientiertes) Porträtbildnis Karls des Großen entstanden, über dessen Authentizität in den angeführten Werken kaum noch ein Zweifel bestand.

Wie die Reiterstatuette wiederholt in die national-französische Tradition gestellt werden konnte, so ließ sie sich – anscheinend problemlos – auch für die deutsche Geschichte vereinnahmen. Das zeigt sich vielleicht nirgends besser als in der »Kulturgeschichte des deutschen Volkes«, die der Sankt Galler Archivar Otto Henne am Rhyn zum ersten Mal im Jahre 1886 veröffentlicht hat<sup>74</sup>. Wie sich allein schon an Konzeption und Ausstattung ablesen lässt, war das Werk für ein breiteres, aber finanzkräftiges Publikum gedacht. Im Text werden die allgemeinen Grundzüge der Geschichte Karls des Großen in einer Art und Weise nacherzählt, die nur als unspektakulär und konventionell bezeichnet werden kann. Für die Illustration hat man sich dagegen zu einem Stich entschlossen, der neu und vergleichsweise aufwändig angefertigt werden musste.

Die technischen Innovationen im Bereich der Fotografie machten auch vor der Reproduktion von Kunstwerken nicht Halt. So fügte Henry Havard 1882 seiner die gesamte Menschheitsgeschichte umfassenden Darstellung »L'art à travers les mœurs« eine ganzseitige Heliographie der bronzenen Reiterstatuette aus dem Hause Dujardin bei (gedruckt von Quantin), wo er allerdings das Kunstwerk – aus Gründen, die nicht erläutert werden – in das 12. Jahrhundert datierte<sup>75</sup>. Gerade zwei Jahre später veröffentlichte Ernst aus'm Weerth eine erste detaillierte wissenschaftliche Analyse der kleinformigen Plastik, die er durch zahlreiche Abbildungen illustrierte. Nur dem reitenden Herrscher selbst widmete er dabei ein Lichtbild (und zwar in großem Format), das er bei Bernhard Kühlen in Mönchengladbach herstellen ließ (Abb. 3)<sup>76</sup>. Es handelt sich um eine nachträglich nicht unerheblich bearbeitete Fotografie, bei der vor allem die schwer sichtbaren Konturen mit schwarzer Tusche nachgezeichnet sind. Beide Aufnahmen wurden, das sei zumindest am Rande vermerkt, in der auch später fast kanonischen Seitenansicht fotografiert (vgl. Abb. 4 und 5)<sup>77</sup>.

74 Über den liberal eingestellten Lehrer, Archivar und Journalisten (1828–1914) vgl. Richard FELLER, Die schweizerische Geschichtsschreibung im 19. Jahrhundert, Zürich, Leipzig 1938, S. 140–142; Georg THÜRER, Art. Henne am Rhyn, Otto, in: Neue Deutsche Biographie, Bd. 8, Berlin 1969, S. 535f. Hennes Bemühungen, geleitet »von der Witterung für das Tagesbedürfnis« (FELLER, S. 140), galten einer epochenübergreifenden und »volkstümlichen Kulturgeschichte«, die die Ergebnisse der wissenschaftlichen Forschung einer breiten Leserschaft nahebringen sollte. Feller attestiert Henne eine dezidierte »Abneigung gegen alles Französische« (ibid., S. 141).

75 Über den Kunsthistoriker und »inspecteur des beaux-arts« Havard (1838–1921) vgl. Louis TRÉNARD, Art. Havard, Henry, in: Dictionnaire de biographie française, Bd. 17, Paris 1989, Sp. 777f. – Zur Genese und Frühgeschichte der Heliographie vgl. Michel FRIZOT, Die Lichtmaschinen. An der Schwelle der Erfindung, in: DERS. (Hg.), Neue Geschichte der Fotografie, Köln 1998, S. 14–21 (zuerst franz. 1994).

76 Das Druck- und Verlagshaus, das die erste Schnellpresse für Steindruck in Deutschland besaß, existiert bis zum heutigen Tage.

77 Fast exakt derselbe Blickwinkel ist bei SCHRAMM, MÜTHERICH, Kaiser und Könige (wie Anm. 27), S. 316, und vielen anderen gewählt. Seit der Entfernung des (nachträglich ergänzten) Schwertes empfahl sich diese Perspektive, weil dadurch die fragmentarische rechte Hand des Herrschers verdeckt blieb.

Blickt man auf die Geschichte der Illustrationen im 19. Jahrhundert zurück, so ist zunächst schon die pure Quantität bemerkenswert: Bis zum Jahre 1890 sind nicht weniger als ein volles Dutzend Zeitschriften und Bücher mit einer Reproduktion der karolingischen Reiterstatuette ausgestattet. Dabei handelt es sich ganz überwiegend um solche Publikationen, die, da allgemeinverständlich und auflagenstark, ein relativ breites Publikum erreichten und dadurch ganz entscheidend zur Popularisation des Herrscherbildes beitrugen. Lange Zeit dominierten die mit Hilfe von Stichen angefertigten Illustrationen, die hinsichtlich ihrer Qualität allerdings enorm variierten; einzelne Platten wurden dabei zum Teil für mehrere Publikationen eines bestimmten Verlages verwendet. Die Fotografie nahm sich schließlich zu Beginn der 80er-Jahre des hier interessierenden Sujets an und zwar gleich in zwei voneinander unabhängigen Werken. Dennoch sollte man im Rückgriff auf diese Neuerung keine Zwangsläufigkeit erkennen, waren doch gute Stiche (wie vor allem derjenige bei Vertault) von mindestens derselben Genauigkeit und Plastizität – und schließlich haben Stiche auch die Erfindung der Fotografie lange überlebt.

## 7. In der grafischen Kunst des 20. Jahrhunderts

Schon vor der Mitte des 20. Jahrhunderts hatte die ehemalige Metzger Statuette einen so hohen Bekanntheitsgrad erreicht, dass sie wiederholt von Künstlern als Motiv aufgegriffen wurde. Spätestens von diesem Zeitpunkt an kann man dem gekrönten Reiter den Charakter einer Bildformel attestieren, die, von allen anerkannt, für den ersten Kaiser aus dem Geschlecht der Karolinger steht. Drei Beispiele mögen das illustrieren.

Als man am 2. April 1942 den (nach damaliger Berechnung) 1200. Geburtstag Karls des Großen feierte<sup>78</sup>, ließ die Deutsche Reichspost einen Sonderstempel herstellen, der in Aachen Verwendung fand. Neben den Jahreszahlen 742 und 1942 trägt er die Aufschrift: »GROSSDEUTSCHLAND GEDENKT KARLS DES GROSSEN«<sup>79</sup>. In der Mitte sind die Umrisse der Reiterstatuette zu sehen, wobei der Herrscher von links nach rechts reitend wiedergegeben wird. Im Vordergrund erblickt man sein aufgerichtetes Schwert (am Original war es schon fünfzig Jahre zuvor entfernt worden), das dem König – auf dem Höhepunkt des Zweiten Weltkriegs – ein betont martialisches Aussehen verleiht.

Bereits im folgenden Jahr bot sich erneut die Gelegenheit, an ein Epochendatum aus der Karolingerzeit zu erinnern: die 1100. Wiederkehr des Vertrags von Verdun.<sup>80</sup>

78 Zum Karlsbild im Dritten Reich vgl. Karl Ferdinand WERNER, *Das NS-Geschichtsbild und die deutsche Geschichtswissenschaft*, Stuttgart u. a. 1967; DERS., *Karl der Große oder Charlemagne? Von der Aktualität einer überholten Fragestellung*, in: *Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Klasse* 1995, Nr. 4, S. 5–12; DERS., *Karl der Große in der Ideologie des Nationalsozialismus. Zur Verantwortung deutscher Historiker für Hitlers Erfolge*, in: *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins* 101 (1997/98), S. 9–64; DERS., *Charlemagne – Karl der Große. Eine französisch-deutsche Tradition*, in: KRAMP (Hg.), *Krönungen*, Bd. 1 (wie Anm. 9), S. 25–33; Hans-Ulrich THAMER, *Mittelalterliche Reichs- und Königstraditionen in den Geschichtsbildern der NS-Zeit*, *ibid.*, Bd. 2, S. 829–837; KERNER, *Karl der Große* (wie Anm. 65), S. 211–230.

79 Vgl. KERNER, *Karl der Große* (wie Anm. 65), Abb. 24 (nach S. 230).

80 Zur damaligen wissenschaftlichen Einschätzung vgl. Theodor MAYER (Hg.), *Der Vertrag von*

Aus diesem Anlass wurde in der berühmten, 1738 in Vincennes gegründeten und 1756 nach Sèvres verlegten Manufacture de porcelaine ein Zierteller entworfen, der auf der Vorderseite die Reiterstatuette, auf der Rückseite eine neunzeilige Aufschrift zeigt: »IMPERIUM / CAROLI MAGNI / DIVISUM PER NEPOTES / ANNO DCCCXLIII / DEFENDIT / ADOLPHUS HITLER / UNA CUM / OMNIBUS EUROPAE POPULIS / ANNO MCMXLIII<sup>81</sup>.« Anders als bei der Vorlage ist der Kopf des Pferdes nicht leicht zur Seite hin, sondern gerade nach vorne gewandt, wodurch der Künstler einen sehr strengen Gesamteindruck erreicht. Auch in diesem Falle hält der Herrscher in seiner Rechten mit der Spitze nach oben das entblößte Schwert<sup>82</sup>.

Der Teller war der »Légion des volontaires français contre le bolschevisme« gewidmet, die im Jahre 1944 in »33. Waffen-Grenadier-Division der SS Charlemagne« umbenannt werden sollte. Sie wurde zunächst an verschiedenen Stellen in Russland eingesetzt und beteiligte sich schließlich 1945 am sogenannten »Kampf um Berlin«<sup>83</sup>. Die Berufung auf Karl den Großen sollte offenbar die gemeinsamen Wurzeln Frankreichs und Deutschlands betonen, die nun Adolf Hitler stellvertretend für ganz Europa gegen den Kommunismus verteidige. 843 galt dabei als Symbol für den Verlust der imperialen Einheit und wurde damit gewissermaßen zu einem Jubiläum negativer Art.

Auch nach dem Ende des Krieges wurde die Einheit (West-)Europas gerne mit dem Namen Karls des Großen in Verbindung gebracht. Weithin sichtbar geschah dies durch die Aachener Ausstellung im Jahre 1965, die unter der Schirmherrschaft des Europarats stand<sup>84</sup>. An die Stelle des germanischen Recken war nun der Begründer des christlichen Abendlandes getreten, das Jubiläum nahm auf die von Barbarossa betriebene Heiligsprechung vor 800 Jahren Bezug. Aus Anlass dieser Ausstellung hat Hans Domizlaff (1892–1971) eine Medaille geschaffen, die auf der Vorderseite den Kopf der Reiterstatuette, auf der Rückseite den Aachener Karlsthron zeigt<sup>85</sup>.

Der in Frankfurt/Main geborene Künstler war in sehr vielen und sehr unterschiedlichen Sparten zuhause, hat sich aber vor allem als Begründer der Markentechnik einen Namen gemacht; zwischen den beiden Weltkriegen beriet er führende Firmen der deutschen Zigaretten- und Elektroindustrie. Seine Schriften der 50er-Jahre zeigen unter anderem antidemokratisches und rassistisches Gedankengut<sup>86</sup>. Offenbar

Verdun 843. Neun Aufsätze zur Begründung der europäischen Völker- und Staatenwelt, Leipzig 1943.

81 Vgl. WERNER, Charlemagne – Karl der Große (wie Anm. 78), Abb. 3 (S. 29), sowie Katalog-Nr. 10.64 (S. 877f.); KERNER, Karl der Große (wie Anm. 65), Abb. 23 (nach S. 230); DERS., Mythos Karl der Große, in: Karl der Große und Europa. Symposium, Frankfurt a. M. 2004, S. 86–100, hier Abb. 28 (S. 86). Unter der Inschrift ist ein Eisernes Kreuz abgebildet.

82 Einer der insgesamt 80 Teller wurde nach Kriegsende unbeschädigt in Hitlers Anwesen auf dem Obersalzberg gefunden und ist heute im Pariser Musée de l'Armée ausgestellt. Vgl. WERNER, Ideologie des Nationalsozialismus (wie Anm. 78), S. 58f.; DERS., Karl der Große oder Charlemagne (wie Anm. 78), S. 10f.; DERS., Charlemagne – Karl der Große (wie Anm. 78), S. 26f. (mit einer souveränen historischen Einordnung).

83 Vgl. Jean MABIRE, La division Charlemagne. Sur le front de l'Est 1944–1945, Paris 1998, eine rein militärgeschichtliche Arbeit ohne Anmerkungen und Belege.

84 Es war die zehnte Ausstellung des Europarates und die zweite auf deutschem Boden (nach der Rokoko-Ausstellung in München 1958).

85 Abgebildet bei Wolfgang BRAUNFELS, Karl der Große, Reinbek <sup>17</sup>2000 (zuerst 1972), S. 163.

86 Vgl. zu ihm Fedor BOCHOW, Art. Domizlaff, Hans Wilhelm, in: Sächsische Biographie, hg. von

hinderte dies den renommierten Werbe- und Verkaufspsychologen aber nicht daran, auch für das »neue Europa« künstlerisch tätig zu werden.

In Frankreich hat die Reiterstatuette offenbar keine so wichtige Rolle als künstlerisches Vorbild gespielt. Der Grund dafür dürfte gewesen sein, dass es dort schon seit dem letzten Drittel des 19. Jahrhunderts eine alternative Reiterfigur Karls des Großen gab, die sich nicht weniger tief in das nationale Gedächtnis eingepägt hatte<sup>87</sup>. Gemeint ist die monumentale Bronzegruppe »Charlemagne et ses leudes« vor der Kathedrale Notre-Dame im Herzen von Paris, die den vollbärtigen Herrscher in festlicher Kleidung und mit Reichskrone und riesigem Zepter zeigt; sein Reittier wird von zwei schwer bewaffneten Kriegerern am Zügel geführt<sup>88</sup>. Sie wurde von dem David-Schüler Louis Rochet geschaffen und auf der Pariser Weltausstellung von 1867 erstmals einem breiteren Publikum vorgestellt. Die Konzeption geht allerdings schon auf die frühen 50er-Jahre zurück, als die aus Metz stammende Statuette noch kaum bekannt war<sup>89</sup>. Ihre Bedeutung für die Bewältigung der militärischen Niederlage im Deutsch-Französischen Krieg – als »l'image du triomphateur, qui exprime, malgré la défaite, la supériorité française à l'égard de l'Allemagne«<sup>90</sup> – hat jüngst Christian Wenkel sehr treffend analysiert<sup>91</sup>.

## 8. Schulbücher

Interessiert man sich für die Popularisation und Etablierung historischer Vorstellungen auf breiter Basis, so kommt man an der Untersuchung von Schulbüchern nicht vorbei<sup>92</sup>. Wie kaum ein anderes Medium geben sie Auskunft darüber, was von einem vergleichsweise großen Teil der Bevölkerung gelernt und gewusst wird.<sup>93</sup> Auch für

Martina SCHATTKOWSKY, Online-Ausgabe unter <http://www.isgv.de/saebi/> (entnommen am 4.12.2006); nahezu unbrauchbar dagegen Peter SUMERAUER, Hans Domizlaff. Eine biographische Skizze, in: Hans DOMIZLAFF, Die Gewinnung des öffentlichen Vertrauens. Ein Lehrbuch der Markentechnik, Hamburg 2005, S. 325–337.

87 Vgl. zu ihr umfassend Christian WENKEL, Un Charlemagne pour la République. La transformation du lieu de mémoire »Charlemagne« après 1870/71. L'exemple de la statue de Louis Rochet, in: *Francia* 30/3 (2003), S. 165–182. Über ihre Kenntnis schreibt er: »Il est frappant par ailleurs de voir à quelle vitesse des gravures de cette statue ont trouvé place dans toutes sortes de livres: manuels scolaires, littérature de vulgarisation, mais également ouvrages scientifiques traitant de Charlemagne« (S. 166).

88 Die Gruppe ist mit Sockel rund 7,40 m hoch und etwa 4 m lang.

89 Einen anderen Vorschlag hatte 1854 Armand le Véal unterbreitet, der stark an Davids Gemälde »Bonaparte franchissant les Alpes au Grand-Saint-Bernard« orientiert war, vgl. die Abbildung bei WENKEL, Un Charlemagne (wie Anm. 87), S. 169. – Auch im Lütticher Parc d'Averoy wurde um diese Zeit (1868) ein Reiterstandbild Karls des Großen aufgestellt, vgl. PAPE, Karlskult (wie Anm. 65), S. 139.

90 WENKEL, Un Charlemagne (wie Anm. 87), S. 166.

91 Schon im Jahre 1725 ist in Rom ein Reiterstandbild des karolingischen Herrschers aufgestellt worden. Das Pferd ähnelt dem der Metzter Statuette, der Reiter hält mit der linken Hand die Zügel, die rechte ist nach oben erhoben; vgl. Sabine POESCHEL, Agostino Cornacchinis Reiterstandbild Karls des Großen im Portikus von Sankt Peter in Rom – ein Herrscherbild im sakralen Kontext, in: *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins* 104/105 (2002/03), S. 673–703.

92 Die im Folgenden zitierten Schulbücher sind im Anhang II in alphabetischer Reihenfolge zusammengestellt.

93 Vgl. im Hinblick auf das Mittelalter Martin CLAUSS, Manfred SEIDENFUSS (Hg.), *Das Bild des Mittelalters in europäischen Schulbüchern*, Münster 2007.

unser Thema stellen sie eine ungewöhnlich ergiebige Quellengattung dar, ist doch die Ära der Karolinger und besonders die Gestalt Karls des Großen noch immer allgemein verbindlicher Schulstoff – und dies beinahe in ganz Europa<sup>94</sup>.

Analysiert man nun die deutschen Schulbücher der letzten Jahre und Jahrzehnte auf die bildlichen Darstellungen hin, so macht man einen ziemlich erstaunlichen Befund: Die ursprünglich aus Metz stammende Reiterstatuette ist in den allermeisten von ihnen präsent. Rund anderthalb Dutzend Beispiele aus allen einschlägigen Verlagen lassen sich ohne große Mühen aufführen (vgl. Anhang II). Dieses Resultat gewinnt noch wesentlich deutlichere Konturen, wenn man die Geschichtsbücher aus anderen europäischen Ländern zum Vergleich heranzieht. Während in Frankreich (drei von sechs) und Spanien (eins von zwei) immerhin die Hälfte der untersuchten Unterrichtswerke den reitenden Herrscher zeigen<sup>95</sup>, fehlen entsprechende Darstellungen in Italien, Österreich und der Schweiz ganz<sup>96</sup>. Es gibt demnach im Schulbuch offenbar so etwas wie eine nationale Bildtradition, die in Deutschland mit Abstand am stärksten ausgeprägt ist.

Die Art und Weise, wie die Bilder der Reiterstatuette in den einzelnen Werken präsentiert werden, könnte unterschiedlicher kaum sein. Allerdings fällt auf, dass opulente Darstellungen in großem Format ausgesprochen selten sind. Die Regel sind dagegen kleinere Abbildungen von maximal acht bis zehn Zentimetern, die nur einen Bruchteil der betreffenden Seite ausfüllen. Daneben gibt es aber auch bildliche Wiedergaben, bei denen der Reiter auf ein Signet reduziert ist, das etwa auf einer Zeitleiste als Symbol für Karl den Großen bzw. die karolingische Epoche angebracht werden kann<sup>97</sup>. In einem Fall wird ein Foto der Plastik sogar neben jeder Seitenzahl

94 Nur in englischen Schulbüchern, die sich ganz auf die Geschichte der Britischen Inseln konzentrieren, kommt Karl der Große nicht vor. – Zur Darstellung Karls des Großen in deutschen und französischen Schulbüchern vgl. Hans-Henning KORTÜM, Vater Europas oder grand chef de guerre. Karl der Große in deutschen und französischen Schulbüchern am Ende des zwanzigsten und zu Beginn des einundzwanzigsten Jahrhunderts, in: CLAUSS, SEIDENFUSS (Hg.), *Bild des Mittelalters* (wie Anm. 93), S. 245–269.

95 Die Bronzestatue ist nicht abgebildet in *Histoire – Géographie 5<sup>e</sup>*, hg. von Michel CASTA, Frédéric DOUBET, Paris 1997 (Magnard); *Histoire – Géographie 5<sup>e</sup>*, hg. von Rémy KNAFOU, Valéry ZAUGHELLINI, Paris 2001 (Bellin); *Histoire – Géographie 5<sup>e</sup>*, hg. von Sophie LE CALLENNEC, Paris 2003 (Hatier); *Historia 1 Eso*, hg. von Miguel GÓMEZ GEJO, Barcelona 2000 (Edebé).

96 Für Italien vgl. *Quadri di Civiltà 1*, hg. von Vittoria CALVANI, Mailand 2000 (Mondadori); *Viaggio intorno al Tempo. Materiali per lo studio modulare della storia 1B: L'Europa cristiana e il mondo*, hg. von Giovanni SABBATUCCI, Vittorio VIDOTTO, Rom, Bari 2001 (Laterza); für Österreich: *gestern – heute – morgen*, hg. von Oskar ACHS, Manfred SCHEUCH, Eva TESAT, Wien 2003 (öbv&hpt); *Zeitbilder. Geschichte und Sozialkunde 5*, hg. von Hermann LEIN, Josef SCHEIPL, Alois SCHEUCHER, Anton WALD, Wien 2<sup>1998</sup> (öbv&hpt); für die Schweiz: *Die Schweiz und ihre Geschichte*, hg. von Helmut MEYER, Zürich 1998 (Lehrmittelverlag des Kantons Zürich). In allen Büchern werden andere Abbildungen Karls des Großen geboten.

97 Vgl. *Zeiten und Menschen 2*, S. 43; *Forum Geschichte. Grundwissen Geschichte 1*, S. 32; *Die Reise in die Vergangenheit 2*, S. 30. – Besonders merkwürdig ist die Verwendung im Grundwissen-Band von *Forum Geschichte*, da die Darstellung des Reiters nirgendwo erklärt wird, auch nicht in den zugehörigen Bänden: *Forum Geschichte 2*, hg. von Christoph KUNZ, Hans-Otto REGENHARDT, Claudia TATSCH, Berlin 2001, bzw. die Ausgabe für Bayern, Berlin 2005 (beide Cornelsen).

des entsprechenden Kapitels platziert – und dabei natürlich fast bis zur Unkenntlichkeit verkleinert<sup>98</sup>.

Wie schon dieses letzte Beispiel zeigt, ist die Beschränkung auf eine einmalige Abbildung nicht selbstverständlich – ganz im Gegenteil: In immerhin fünf der untersuchten Schulbücher kommt die Reiterstatuette gleich mehrfach vor<sup>99</sup>. In »Geschichte und Geschehen« sowie im »Rückspiegel Geschichte« hat es der schnurrbärtige Reiter sogar auf die Titelseite des zweiten Bandes gebracht und begleitet so den Schüler über ein ganzes Jahr hin<sup>100</sup>. Allerdings wird die Fotografie dabei nicht selten seitenverkehrt wiedergegeben, das heißt mit der Weltkugel in der vorderen Hand, aber nach rechts reitend<sup>101</sup>. Wie handwerklich miserabel der Umgang mit solchen Bilddokumenten ist, zeigt sich ganz besonders dann, wenn in ein und demselben Werk die Abbildung einmal richtig und einmal verkehrt abgedruckt wird<sup>102</sup>.

Nicht viel sorgfältiger ist in vielen Fällen die Beschriftung der Bilder. So lautet diese zum Beispiel in »Geschichte und Geschehen«: »Reiterstandbild Karls (Bronzestandbild, 9. Jh.)«<sup>103</sup>. Diesem Wortlaut lässt sich nicht entnehmen, ob man ein zeitgenössisches Bildnis vor sich hat oder eine Darstellung aus wesentlich späterer Zeit<sup>104</sup>. Bei der Charakterisierung als Standbild wird man gemeinhin an eine lebensgroße Reiterfigur denken, was für die rund 24 Zentimeter hohe Statuette natürlich ganz und gar nicht zutrifft<sup>105</sup>. Der aktuelle Aufbewahrungsort ist weder hier noch in einem anderen deutschen Schulbuch genannt<sup>106</sup>, in einigen Fällen wird aber immerhin auf die Herkunft aus der Metzger Kathedrale hingewiesen<sup>107</sup>.

Was die Identifikation des dargestellten Reiters betrifft, sind sich alle Schulbuchautoren einig: Es handelt sich um Karl den Großen, den ersten Kaiser des Abendlandes. Nur zwei Unterrichtswerke lassen leise Zweifel an der Richtigkeit dieser Zuschreibung erkennen: Der »Rückspiegel« versichert, es handle sich »aller Wahrscheinlichkeit nach« um Karl den Großen<sup>108</sup>, während »Zeit für Geschichte« kon-

98 Vgl. Das waren Zeiten 1, S. 133–135; bzw. Das waren Zeiten 2, S. 8–10.

99 Vgl. Das waren Zeiten 1, S. 133–135; bzw. Das waren Zeiten 2, S. 8–10; Die Reise in die Vergangenheit 2, S. 30 und 40; Geschichte und Geschehen 2, Umschlag und S. 10; Rückspiegel Geschichte 2, Umschlag und S. 23; Zeiten und Menschen 2, S. 43 und 57.

100 Geschichte und Geschehen 2; Rückspiegel Geschichte 2.

101 Vgl. Das waren Zeiten 1, S. 134 bzw. Das waren Zeiten 2, S. 8 und 10; Forum Geschichte Grundwissen 1, S. 32; Geschichte und Geschehen 2, S. 10; Rückspiegel Geschichte 2, Umschlag und S. 23; Zeiten und Menschen 2, S. 43 und 59; Histoire – Géographie 5<sup>e</sup> (Bordas), S. 43.

102 So in Das waren Zeiten 1 und 2; Geschichte und Geschehen 2; Zeiten und Menschen 2.

103 Geschichte und Geschehen 2, S. 10.

104 Dieselbe Datierung auch in Geschichte (bsv) 2, S. 26; Oldenbourg Geschichte für Gymnasien 7, S. 18; Unsere Geschichte 1, S. 145 bzw. Unsere Geschichte 7, S. 4; Zeit für Geschichte 2, S. 21; Histoire – Géographie 5<sup>e</sup> (Hachette), S. 43; Histoire – Géographie 5<sup>e</sup> (Nathan), S. 47.

105 Als Statue bzw. Standbild wird die Bronzeplastik auch in Erinnern und Urteilen 7, S. 9; Geschichte (bsv) 2, S. 26; Geschichte kennen B7, S. 108; Horizonte 7, S. 10; Oldenbourg Geschichte für Gymnasien 7, S. 18; Histoire – Géographie 5<sup>e</sup> (Hachette), S. 43; Histoire – Géographie 5<sup>e</sup> (Nathan), S. 47; Tiempo Historia, S. 116, bezeichnet.

106 Einzige Ausnahme: Zeit für Geschichte 2, S. 21. Dagegen wird in allen drei französischen Schulbüchern (vgl. Anhang II) der Louvre ganz selbstverständlich als Aufstellungsort genannt.

107 Vgl. Epochen und Strukturen 1, S. 190; Geschichte (bsv) 2, S. 26; Oldenbourg Geschichte für Gymnasien 7, S. 18; Unsere Geschichte 1, S. 145 bzw. Unsere Geschichte 7, S. 4.

108 Rückspiegel Geschichte 2, S. 23.

zediert: »Die Zuschreibung ist nicht völlig sicher<sup>109</sup>.« Dieses Ergebnis ist ohne Frage irritierend: Hätte nur einer der Verfasser in dem bekannten Nachschlagewerk von Schramm und Mütterich aus dem Jahre 1983 nachgeschaut, so wäre er dort auf Karl den Kahlen und nicht auf dessen Großvater gestoßen.

Dass sämtliche untersuchten Schulbücher nicht den zur Zeit ihrer Abfassung aktuellen Forschungsstand wiedergeben, steht damit außer Frage. Aber wie alt genau ist die in ihnen vertretene Position? Zumindest in zwei Fällen lassen sich darüber präzise Aussagen treffen. In »Die Reise in die Vergangenheit« ist mit Bezug auf die Bronzestatue zu lesen: »Die Figur des Herrschers stammt aus dem 9. Jahrhundert, das Pferd wurde später erneuert<sup>110</sup>.« Mit der zweiten Aussage knüpft der Verfasser an eine These Schramms an, die dieser zuerst in zwei Arbeiten von 1928 vertreten und 1939 noch einmal wiederholt hat<sup>111</sup>. 1983 bekennt er dagegen ausdrücklich: »Auf Grund des inzwischen bekannt gewordenen Vergleichsmaterials erledigen sich auch meine stilgeschichtlichen Bedenken gegen eine Datierung des Pferdes im 9. Jahrhundert<sup>112</sup>.«

In »Das waren Zeiten« wird die Reiterfigur als ein Bildnis charakterisiert, das an Karl den Großen erinnern solle<sup>113</sup>. Auch diese Position geht auf den Göttinger Gelehrten zurück, der 1939, 1955 und 1958 von einem »Erinnerungsbild« Karls des Großen spricht, in den beiden letzten Fällen allerdings nur als einer Möglichkeit von mehreren<sup>114</sup>. In seinem jüngsten, 1983 posthum erschienenen Werk, hat Schramm auch diese Position nicht mehr vertreten.

Wie alt die Abbildungen jeweils sind, lässt sich in der Regel nicht genau bestimmen. Dass man allerdings auch in diesem Punkt sein blaues Wunder erleben kann, zeigt ein bayerisches Schulbuch aus dem Jahre 1969. Die Karlsstatue wird darin noch mit dem Schwert in der rechten Hand wiedergegeben, die am Original bereits um 1891 entfernt worden ist<sup>115</sup>. Bild und Realität liegen also ganze 80 Jahre auseinander.

Die Statue wird in manchen Schulbüchern als historische Quelle verwendet, in anderen aber auch nur zur Illustration herangezogen<sup>116</sup>. Fast in allen Fällen ist sie nicht das einzige Bilddokument des Karolingers, zuweilen sogar nur eines unter ziemlich vielen. Die Zeugnisse reichen vom zeitgenössischen Karls-Denar über die Aachener Reliquienbüste, die Statue von Münstair und das Dürer-Gemälde bis zur Historienmalerei und der aktuellen Aachener-Karlspreis-Medaille<sup>117</sup>. Ob der Schüler

109 Zeit für Geschichte 2, S. 21.

110 Die Reise in die Vergangenheit 2, S. 40.

111 Vgl. SCHRAMM, Die zeitgenössischen Bildnisse (wie Anm. 20), S. 35–37; DERS., Kaiser und Könige in Bildern ihrer Zeit 1 (wie Anm. 21), Textband, S. 33; DERS., Der König von Frankreich 1 (wie Anm. 23), S. 30. – Entgegen seiner eigenen Aussage (vgl. SCHRAMM, MÜTHERICH, Kaiser und Könige [wie Anm. 27], S. 173) hat Schramm in Herrschaftszeichen 2 (wie Anm. 23), S. 414, das Alter des Pferdes nicht thematisiert.

112 SCHRAMM, MÜTHERICH, Kaiser und Könige (wie Anm. 27), S. 173.

113 Das waren Zeiten 2 (2005), S. 8. Ebenso Rückspiegel Geschichte 2, S. 23 (»Erinnerungsbild«).

114 Vgl. SCHRAMM, Der König von Frankreich 1 (wie Anm. 23), S. 30; DERS., Herrschaftszeichen 2 (wie Anm. 23), S. 414; DERS., Sphaira (wie Anm. 23), S. 58. Vgl. auch DERS., Siegel und Bullen (wie Anm. 23), S. 21.

115 Vgl. Wir erleben die Geschichte 1, S. 91.

116 Als Beispiel für reine Illustration – auf die Reiterstatue wird im Text in keiner Weise Bezug genommen – vgl. Epochen und Strukturen 1, S. 190.

117 Vgl. etwa Horizonte 6, S. 212–219 bzw. Horizonte 7, S. 7–13: Aachener Reliquien-Büste (auf

– selbst mit Hilfe des Lehrers – in der Lage ist, diesen buntscheckigen Bilderbogen (kunst-)historisch angemessen einzuordnen, erscheint mehr als fraglich. Dennoch: Anstatt ein Bild (oder wenige Bilder) ganzseitig abzubilden und in der gebotenen Ausführlichkeit zu besprechen, präferieren alle modernen Schulbuchmacher eine eklektizistische Briefmarkenalben-Ästhetik<sup>118</sup>.

Vergleicht man moderne Schulbücher mit ihren Vorläufern vor hundert oder hundertfünfzig Jahren, so fällt am stärksten der unterschiedliche Stellenwert der bildlichen Komponenten auf<sup>119</sup>. Durch mehrere drucktechnische Neuerungen befördert, haben sich diese aus ihrer ehemals marginalen Position längst gelöst, ja, sie sind gegenüber den Texten bereits in den Vordergrund getreten: »Im Jahre 1877 nahmen Illustrationen 4 % des Platzes in Schulbüchern ein [...]; heute haben sie 50 % überschritten<sup>120</sup>.« Umso erstaunlicher ist es, wie wenig Sorgfalt auf die Auswahl und die wissenschaftlich-didaktische Aufbereitung der Bilder im Allgemeinen noch immer verwendet wird. Die angeblich Karl den Großen darstellende Reiterstatuette ist zwar ein besonders frappantes, aber keineswegs ein singuläres Beispiel dafür. Man gewinnt stark den Eindruck, dass Schulbuch-Illustrationen so etwas wie ein Eigenleben führen, jedenfalls von neueren Forschungsergebnissen oft weitgehend abgekoppelt sind<sup>121</sup>.

Ein grundsätzlicher Mangel besteht nicht zuletzt darin, dass die Problematik der mittelalterlichen Porträts nicht in ausreichender Weise thematisiert wird. Verfügen wir wirklich über Dokumente, die zeigen, wie ein bestimmter Herrscher »tatsächlich« ausgesehen hat? Und daran anschließend: Wie soll man den Abschnitt zu einer Gestalt des Mittelalters am besten illustrieren? Noch um vieles deutlicher als bei Karl dem Großen zeigt sich das Dilemma der historischen Abbildungen bei seinem Verwandten und Rivalen, dem bayerischen Herzog Tassilo III. Ein Teil der (bayerischen) Schulbücher bildet die barocke Stifter-Statue in Kremsmünster ab<sup>122</sup>, ein anderer den

einer Briefmarke von 2000), Dürer-Gemälde, Denar Karls des Großen, Lateranmosaik in einer Nachzeichnung des 16. Jahrhunderts; oder *Zeiten und Menschen* 2, S. 49–59; moderne Rekonstruktion des Lateranmosaiks, Karlspreis-Medaille (der ein Aachener Stadtsiegel zugrunde liegt), Denar Karls des Großen, Dürer-Gemälde, Reliquien-Büste, Gemälde von Josef Kehren.

118 Das heißt kleinformative und historisch-stilistisch bunt gemischte Abbildungen.

119 Zur Geschichte der Illustration von Geschichtsbüchern vgl. Alain CHOPPIN, Aspekte der Illustration und Konzeption von Schulbüchern, in: Karl-Peter FRITZSCHE (Hg.), *Schulbücher auf dem Prüfstand. Perspektiven der Schulbuchforschung und Schulbuchbeurteilung in Europa*, Frankfurt a. M. 1992 (Studien zur internationalen Schulbuchforschung, 75), S. 137–150, hier S. 137–140.

120 *Ibid.*, S. 139 Anm., mit Bezug auf französische Schulbücher. Im Jahre 1905 waren es 6%, 1938 25%, 1964 43%.

121 Auffälligerweise greifen die Schulbücher eines bestimmten Landes oft auf ein ganz bestimmtes Reservoir von Abbildungen zurück, die, ohne formal kanonisiert zu sein, immer wieder vorkommen. Anders formuliert lassen sich die Illustratoren offenbar häufiger durch andere Schulbücher inspirieren, als dass sie selbstständig auf die Suche nach aussagekräftigen Abbildungen gehen. Dabei übernehmen sie auch die inhaltlichen Fehler ihrer Vorlage und perpetuieren längst veraltete Einschätzungen der Forschung. – Ein anderes Beispiel behandelt Martin CLAUSS, Die Rezeption mediävistischer Forschungskontroversen in Schulbüchern. Das Krönungsbild im Evangelium Heinrichs des Löwen, in: *Geschichte, Politik und ihre Didaktik* 33 (2005), S. 56–63.

122 Wege durch die Geschichte 2, S. 13; *Forum Geschichte (Bayern)* 2, S. 14. Zur Verehrung Tassilos III. in Kremsmünster vgl. Benno ULM, Die Agilolfinger im Gedächtnis ihrer Stiftungen, in:

Kelch, den er diesem Kloster geschenkt hat (sog. Tassilokelch)<sup>123</sup>. Im einen Fall hat man es also mit einem Porträt zu tun, das allerdings erst rund neunhundert Jahre nach dem Tod des Abgebildeten entstanden ist und ohne jeden Zweifel ausschließlich der Phantasie des Künstlers entstammt. Im anderen Fall bekommt man zwar ein zeitgenössisches Dokument zu Gesicht, das jedoch über den Stifter (abgesehen von seiner wenig spektakulären Freigiebigkeit gegenüber der Kirche) nicht gerade viel aussagt.

## 9. Wissenschaftliche Bücher

Es wäre zweifellos sehr einseitig, die Zuschreibungen der Reiterstatuette in den Schulbüchern zu kritisieren, ohne auch auf die Illustrationen in jenen Werken einzugehen, die von einschlägig ausgewiesenen Wissenschaftlern verfasst worden sind. Die im Folgenden dargebotene Auswahl beschränkt sich dabei auf solche Fälle, in denen die Bronzeplastik schon auf dem Umschlag des Buches abgebildet ist.

Seit weit mehr als einem Jahrhundert existiert ein überaus reges Interesse an Karls-Biografien aller Art. Sie gleich auf der Umschlagsseite mit einem Bildnis des im Inneren vorgestellten Herrschers zu schmücken, muss offenbar als ein sehr naheliegendes Bedürfnis betrachtet werden. Dabei ist in den letzten Jahrzehnten die Wahl auch immer wieder auf die aus Metz stammende Kleinplastik gefallen. Dies ist etwa bei der Karls-Biografie Siegfried Epperleins der Fall, die zuerst 1971 im östlichen Teil Berlins erschienen ist; innerhalb weniger Jahre hat sie es auf immerhin neun Auflagen gebracht<sup>124</sup>. Weit populärer ist allerdings jene Lebensbeschreibung geworden, die schon im folgenden Jahr Wolfgang Braunfels in der Reihe der Rowohlt-Bildmonografien veröffentlicht hat; sie wurde in knapp dreißig Jahren siebzehn Mal aufgelegt und erreichte eine Gesamtstärke von 64 000 verkauften Exemplaren<sup>125</sup>. Gleich auf

Baiernzeit in Oberösterreich. Von Severin bis Tassilo. Das Land zwischen Inn und Enns vom Ausgang der Antike bis zum Ende des 8. Jahrhunderts, Linz 1977 (Kataloge des oberösterreichischen Landesmuseums, 96), S. 237–242, hier S. 238–242; zu der 1667 von Johann Peter Spatz aus Linz geschaffenen Statuengruppe am Brückenturm (Tassilo III., flankiert von Karl dem Großen und Kaiser Heinrich II.) S. 240.

123 Geschichte (bsv) 2, S. 28; Geschichte kennen B7, S. 87; Unser Weg in die Gegenwart 2, hg. von Gerhard BARTL, Harro BRACK, Günter GRÜNKE, Reiner SCHNELL, Bamberg 1993 (Buchner), S. 13. Dazu zuletzt Renate PROCHNO, Der Tassilokelch. Anmerkungen zur Forschungsgeschichte, in: Lothar KOLMER, Christian ROHR (Hg.), Tassilo III. von Bayern. Großmacht und Ohnmacht im 8. Jahrhundert, Regensburg 2005, S. 155–174.

124 Siegfried EPPERLEIN, Karl der Große. Eine Biographie, Berlin (Ost) 1971 (mit zahlreichen Neuauflagen: <sup>2</sup>1972, <sup>3</sup>1973, <sup>4</sup>1974, <sup>5</sup>1975, <sup>6</sup>1976, <sup>7</sup>1978, <sup>8</sup>1980, <sup>9</sup>1982, eine ungarische Übersetzung 1982).

125 BRAUNFELS, Karl der Große (wie Anm. 85). – Braunfels (1911–1987) war ein Schüler von Paul Clemen (vgl. Paul Clemen 1866–1947 [wie Anm. 17], Nr. 4.15, S. 114f.), der die Reiterstatuette als Porträt Karls des Großen betrachtet hatte. In seinem einschlägigen Beitrag zum »Karlswerk« (Wolfgang BRAUNFELS, Karls des Großen Bronzwerkstatt, in: DERS. [Hg.], Karl der Große. Lebenswerk und Nachleben, Bd. 3, Düsseldorf 1965, S. 168–202) geht Braunfels allerdings nicht auf die Reiterstatuette ein, woraus man schließen muss, dass er diese offenbar nicht für eine zeitgenössische Arbeit hält. Der Abbildung auf dem Buchumschlag liegt dieselbe Fotografie zugrunde, die auch im Katalog zur Aachener Karlsaustellung von 1965 (vgl. oben, Anm. 9) verwendet wurde.

dem Umschlag ist ein Ausschnitt (Kopf und Brust) des Metzger Reiters zu sehen, auf Seite 64 folgt dann die vollständige Ansicht einschließlich des Pferdes<sup>126</sup>.

Glaubt man nun, solche Darstellungen seien ausschließlich auf deutsche Publikationen beschränkt, so wird man durch den Blick in die angelsächsische Literatur sehr schnell eines Besseren belehrt. Denn auch die unter den »Lancaster Pamphlets« erschienene Karls-Biographie von Paul David King zielt auf dem Umschlag die bronzene Reiterstatuette, und zwar in der längst überholten Version aus dem 19. Jahrhundert mit dem aufgerichteten Schwert in der Rechten<sup>127</sup>. Ihr lässt sich die Übersetzung der Karlsviten von Einhard und Notker dem Stammler an die Seite stellen, die Lewis G. M. Thorpe schon Ende der 60er-Jahre besorgt hat; auch sie zeigt den karolingischen Reiter bereits auf dem Titelbild<sup>128</sup>.

Schließlich hat sogar der deutsche Mediävistenverband für sein 8. Symposium »Karl der Große und das Erbe der Kulturen« 1999 in Leipzig mit der im Louvre ausgestellten Statuette geworben und später das Plakat auf dem Einbanddeckel seiner Publikation verewigt<sup>129</sup>. Zu sehen ist eine Bildmontage, auf der die Reiterfigur vor einer Karte des Frankenreiches einherschreitet – offenbar der Versuch, das Tagungsthema sinnfällig zu verbildlichen. Zwar wird im Inneren des Bandes festgestellt, dass es sich bei dem reitenden Herrscher auch um Karl den Kahlen handeln könnte<sup>130</sup>, der Faszination des Bildmotives sind die Illustratoren gleichwohl erlegen.

## 10. Die Krone Karls des Großen in Wien. Ergebnisse und Folgerungen

In einem Schulbuch für die Cinquième, das 2001 im Pariser Nathan-Verlag erschienen ist, wird die im Kunsthistorischen Museum zu Wien aufbewahrte oktogonale Plattenkrone als »couronne impériale de Charlemagne« vorgestellt, die der karolingische Herrscher am Tag seiner Kaiserkrönung erhalten habe<sup>131</sup>. Nach dem allgemeinen Konsens der letzten Jahrzehnte wird das überaus prominente und in zahllosen Publikationen abgebildete Herrschaftszeichen frühestens in die Zeit der Ottonen, mit größter Wahrscheinlichkeit aber in die Epoche der salischen oder staufischen Kaiser datiert<sup>132</sup>. Es ist zweifellos wichtig, die irrtümliche Zuschreibung zu

126 Ein weiteres Beispiel, vermutlich durch das Buch von Braunfels angeregt: Andreas KALCKHOFF, *Karl der Große. Profile eines Herrschers*, München, Zürich 1987 (21990). Auch hier ist auf dem Einband der Kopf der Statuette zu sehen, auf S. 13 dann die gesamte Plastik mit der Unterschrift »Karl der Große«.

127 Paul David KING, *Charlemagne (Lancaster Pamphlets)*, London 1986.

128 Einhard and Notker the Stammerer, *Two Lives of Charlemagne*, übers. von Lewis G. M. THORPE, London 1969 (erneut Harmondsworth 21974).

129 Franz-Reiner ERKENS (Hg.), *Karl der Große und das Erbe der Kulturen*, Berlin 2001. Vgl. auch den Beitrag von Egon BOSHOFF in diesem Band, besonders S. 135.

130 Vgl. *ibid.*, S. IV.

131 *Histoire – Géographie 5<sup>e</sup>* (Nathan), S. 42. Die Bildunterschrift lautet vollständig: »La couronne de Charlemagne. Couronne impériale de Charlemagne. Il l'a reçue le jour de son sacre. C'est un des symboles de son pouvoir. Kunsthistorisches Museum, Vienne.«

132 Vgl. Mechthild SCHULZE-DÖRRLAM, *Die Kaiserkrone Konrads II. (1024–1039). Eine archäologische Untersuchung zu Alter und Herkunft der Reichskrone, Sigmaringen 1992*, mit einem guten Überblick über die Forschungsgeschichte, S. 23–28. Noch später, nämlich in die frühstauferische Zeit, datiert die Krone Hans Martin SCHALLER, *Die Wiener Reichskrone – entstanden*

korrigieren, allein schon damit künftigen Schüलगenerationen ein derart schwerwiegender Fauxpas erspart bleiben kann. Gleichwohl lässt sich der Fehlgriff ohne Weiteres erklären: Der Verfasser des Schulbuchtextes hatte offenbar das bekannte Dürer-Gemälde von 1512 vor Augen, auf dem Karl der Große genau mit dieser Krone dargestellt erscheint<sup>133</sup>. Das Beispiel illustriert damit ganz ausgezeichnet, wie stark Bildtraditionen selbst dann noch wirken, wenn sie längst schon als historisch falsch erkannt worden sind.

Im Prinzip ganz ähnlich verhält es sich mit der bronzenen Reiterstatuette, die heute im Pariser Louvre aufbewahrt wird. Einer langen Tradition zufolge galt der gekrönte Herrscher als Karl der Große, ja, man hat in ihm sogar ein Porträtbildnis des ersten Karolingerkaisers gesehen. Fast ebenso alt sind aber auch die Zweifel an dieser Zuschreibung, wobei als alternative Benennung immer wieder Karl der Kahle ins Spiel gebracht wurde. Soweit bisher bekannt, war zuerst Alexandre Lenoir zu Beginn des 19. Jahrhunderts auf diesen Gedanken verfallen, am Ende desselben Säkulums diskutierte ihn Georg Wolfram mit einer Fülle von durchaus stichhaltigen Argumenten. Zum Durchbruch gelangte er allerdings erst in den Jahren nach dem Zweiten Weltkrieg, besonders durch die Forschungen von Percy Ernst Schramm und Florentine Mütherich. Entscheidende Bedeutung kam dabei einer neuen »Hilfswissenschaft« zu, der in erster Linie von Schramm begründeten historischen Insignienkunde. Die seither schon längst zu Handbuchwissen geronnene Identifizierung als Karl der Kahle hat erst vor kurzem Danielle Gaborit-Chopin wieder in Frage gestellt – allerdings mit nicht überzeugenden Gründen. Denn vor allem der Reichsapfel in seiner linken Hand weist den Reiter eindeutig als den westfränkischen Enkel Karls des Großen aus.

Als Schramm die aus historischer Sicht entscheidenden Forschungen forcierte, hatte sich schon längst jene Bildtradition allgemein verbreitet, die den schnurrbartigen Herrscher als keinen anderen denn Karl den Großen identifizierte. Die Medien für diesen bemerkenswerten Etablierungsprozess lassen sich ohne Weiteres benennen, wenn auch Vollständigkeit sicherlich nicht zu erreichen ist, zumal den einzelnen Dokumenten heute kaum noch Beachtung geschenkt wird. An erster Stelle ist an die

unter König Konrad III., in: Die Reichskleinodien. Herrschaftszeichen des Heiligen Römischen Reiches, Göppingen 1997 (Schriften zur staufischen Geschichte und Kunst, 16), S. 58–105; siehe jetzt auch Sebastian SCHOLZ, Die Wiener Reichskrone. Eine Krone aus der Zeit Konrads III., in: Hubertus SEIBERT, Jürgen DENDORFER (Hg.), Der Aufstieg der frühen Staufer und das Reich (1079–1152), Ostfildern 2005 (Mittelalter-Forschungen, 18), S. 341–362.

<sup>133</sup> Vgl. dazu (und zu dem korrespondierenden Bild Kaiser Sigismunds) Kurt LÖCHER, Albrecht Dürer: Kaiser Karl der Große und Kaiser Sigismund, in: Nürnberg 1300–1550. Kunst der Gotik und Renaissance. Katalog zur Ausstellung Nürnberg 1986, München 1986, S. 304–307; Fedja ANZELEWSKY, Albrecht Dürer. Das malerische Werk, Bd. 1–2, Berlin 1991 (zuerst 1971), Textband, S. 235–240 (Nr. 123f.); Tafelband, Tafel 133–136 (jeweils mit umfangreicher Bibliografie). – Auch in der Historienmalerei des 19. Jahrhunderts ist Karl der Große oft mit der Wiener Krone dargestellt. Vgl. etwa die Krönung Karls des Großen durch Papst Leo III. bzw. Ludwigs des Frommen durch den Vater auf den Fresken von Josef Kehren (nach Entwürfen von Alfred Rethel): Annette FUSENIG, »Denn diese Malerei bedarf des geweihten Auges...«. Die Karlsfresken im Aachener Rathaus, in: KRAMP (Hg.), Krönungen, Bd. 2 (wie Anm. 9), S. 751–764, hier S. 757–759 mit Abb. 4–6. Der Katalog enthält noch zahlreiche weitere Zeugnisse zur Wirkungsgeschichte der Wiener Krone.

Abgüsse in Gips oder (seltener) in Bronze zu erinnern, die weitgehend identische Kopien der Pariser Statuette einer Vielzahl von Menschen zugänglich machten. Als Geschenke an die Mächtigen ihrer Zeit scheinen sie besonders in den langwierigen Auseinandersetzungen um Lothringen zwischen den »Nachfolgern Karls des Großen« politische Bedeutung gehabt zu haben. Wahrscheinlich ein noch viel breiteres Publikum erreichten die Reproduktionen auf der Basis zunächst von Stichen und später von Fotografien, mit denen französische und deutsche Autoren bzw. Verleger ihre (inhaltlich sehr unterschiedlichen) Bücher illustrierten; allein bis 1890 waren es nicht weniger als ein volles Dutzend. Wie sehr die bronzene Reiterfigur zur Bildformel für Karl den Großen geworden war, zeigt schließlich die Rezeption des Motivs in der grafischen Kunst des 20. Jahrhunderts. Sie griff schon längst nicht mehr auf das Pariser Original zurück, wie sehr leicht an dem dort bereits im 19. Jahrhundert entfernten Schwert des Herrschers zu erkennen ist.

Ein geradezu unerschütterliches Fortleben der längst falsifizierten Bildtradition lässt sich in den neueren und neuesten Schulbüchern konstatieren. Nahezu alle deutschen, aber auch sehr viele französische und spanische Schüler prägen sich den schnurrbärtigen Reiter als Porträt Karls des Großen ein, in manchen Fällen sogar als Signet für die Ära des »ersten abendländischen Kaisers«. Das Eigenleben der Bilder wird nicht zuletzt auch dadurch befördert, dass Abbildungen offenbar als bunte Illustrationen gelten, für die es sich kaum größere Mühen aufzuwenden lohnt – ein Befund, der im Übrigen auch für einen Teil der »populären« historischen Literatur in ganz ähnlicher Weise gilt.

Wie sich in einer Fülle von Büchern aus den letzten Jahren nachlesen lässt, haben im Mittelalter, aber auch in der Neuzeit eine ganze Reihe Bilder Karls des Großen nebeneinander existiert – in Literatur, bildender Kunst und Historiografie<sup>134</sup>. Diese sowohl auf ihre inhaltliche Berechtigung als auch auf ihre Entstehung und Verbreitung hin zu untersuchen, gehört zu den zentralen Aufgaben einer historisch arbeitenden Kulturwissenschaft. Unter diesen Bildern im übertragenen Sinne kommt den Bildern in der unmittelbaren Bedeutung des Wortes zweifellos eine besondere Bedeutung zu<sup>135</sup>, nicht zuletzt da sie sich dem Gedächtnis leicht einprägen und durch die modernen Massenmedien schnell verbreiten lassen. Im Hinblick auf Karl den Großen steht die heute im Louvre ausgestellte Reiterstatuette gewiss nicht allein, nimmt aber ohne Frage eine exponierte Stellung ein. Von den Ergebnissen der Fachdiskussion entkoppelt und durch Reproduktionen nahezu omnipräsent, bildet sie so

134 Vgl. neben der bereits mehrfach zitierten Arbeit von KERNER, Karl der Große (wie Anm. 65) vor allem Robert MORRISSEY, *L'empereur à la barbe fleurie. Charlemagne dans la mythologie et l'histoire de France*, Paris 1997; KRAMP (Hg.), *Krönungen* (wie Anm. 9); Thomas KRAUS, Klaus PABST (Hg.), *Karl der Große und sein Nachleben in Geschichte, Kunst und Literatur*, Aachen 2003 (*Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins* 104/105 [2002/2003]); Bernd BASTERT (Hg.), *Karl der Große in den europäischen Literaturen des Mittelalters. Konstruktion eines Mythos*, Tübingen 2004.

135 Als Überblicke aus den letzten Jahren vgl. Rainer KASHNITZ, *Der Wandel des Karlsbildes in der mittelalterlichen Skulptur und Goldschmiedekunst*, in: *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins* 104/105 (2002/2003), S. 295–345; Frank BÜTTNER, *Karl der Große in der Kunst des 19. Jahrhunderts*, *ibid.*, S. 347–403; Sven LÜKEN, *Karl der Große und sein Bildnis*, in: *Karl der Große und Europa. Symposium*, Frankfurt a. M. 2004, S. 67–86.

etwas wie einen »lieu de mémoire«, der besonders im kollektiven Gedächtnis der fränkischen »Nachfolgestaaten« tief verwurzelt ist<sup>136</sup>.

### Anhang I: Abbildungen der Reiterstatuette vor 1890

Eine erste umfassende Übersicht über die Abbildungen der Reiterstatuette hat 1889 Paul Clemen zusammengestellt, allerdings unvollständig und mit einigen falschen Hinweisen<sup>137</sup>.

Alexandre LENOIR, Atlas des Monumens des arts libéraux, mécaniques et industriels de la France, depuis les Gaulois jusqu'au règne de François I<sup>er</sup>, Paris 1828, Tafel IX; erneut unter dem Titel: Monumens des Arts libéraux, mécaniques et industriels etc., Paris 1840<sup>138</sup> (nach der Ausgabe von 1828 erneut abgebildet bei GABORIT-CHOPIN, Statuette équestre [wie Anm. 10], S. 9).

Philippe LE BAS, L'Univers. Dictionnaire encyclopédique de la France. Planches, Bd. 1: Monuments gaulois, grecs, romains, mérovingiens et carlovingiens (réunies et gravés par M. LEMAITRE), Paris 1845, Tafel 168 (166) (ganzseitige Tafel).

L'art des bronzes en France, in: Le Magasin pittoresque 26 (1858), S. 100–102, 167–168, 307–310, 386–387, hier S. 101 (halbseitiger Stich im Text).

Henri Léonard BORDIER, Édouard CHARTON, Histoire de France depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. D'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque, Bd. 1, Paris 1859, S. 181 (Neuaufgaben, ohne Zählung, 1862, 1864, 1869, 1872, 1881, überarbeitet von Gustave DUCOUDRAY 1900) (halbseitiger Stich im Text).

Alfred DARCEL, Musée rétrospectif. Le moyen âge, in: Gazette des beaux-arts. Courrier Européen de l'art et de la curiosité 19 (1865), S. 289–303 und 427–445, hier S. 427 (Stich im Text).

Alphonse VÉTAULT, Charlemagne, Tours 1877, Tafel II nach S. 26 (mehrere Neuaufgaben: <sup>2</sup>1880, <sup>3</sup>1888, <sup>4</sup>1905) (ganzseitiger Stich).

Ludwig Christian STACKE, Deutsche Geschichte, Bd. 1: Von der ältesten Zeit bis zu Maximilian I., Bielefeld, Leipzig <sup>2</sup>1880, S. 192 (Stich im Text: Gesamtansicht) und S. 193 (Detailansicht des Kopfes) (zahlreiche Neuaufgaben: <sup>2</sup>1880, <sup>3</sup>1881, <sup>4</sup>1888, <sup>5</sup>1892, <sup>6</sup>1894, <sup>7</sup>1896); beide Stiche wurden »von H. Knackfuß nach den Originalen« hergestellt (S. VIII).

Henry HAVARD, L'art à travers les mœurs, Paris 1882, vor S. 173 (ganzseitige Abbildung: Heliographie von Dujardin).

Ernst AUS'M WEERTH, Die Reiter-Statuette Karls des Grossen aus dem Dom zu Metz, in: Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande 78 (1884), S. 139–166, Tafel III (ganzseitige Abbildung: Lichtdruck von Bernhard Kühlen, einige Konturen mit schwarzer Tusche nachgezeichnet).

136 Karl der Große wird sowohl in Frankreich als auch in Deutschland unter die »Erinnerungsorte« gezählt, vgl. Pierre NORA (Hg.), Les lieux de mémoire, Bd. 3, Paris 1997, S. 4389–4425 (Robert MORRISSEY in der Rubrik »Identifications«); Etienne FRANÇOIS, Hagen SCHULZE (Hg.), Deutsche Erinnerungsorte, Bd. 1, München 2001, S. 41–55 (Joachim EHLERS unter der Rubrik »Reich«).

137 Vgl. CLEMEN, Porträtardstellungen (wie Anm. 17) Teil I, S. 231 Anm. 1. Anders als Clemen behauptet, finden sich keine Abbildungen der Statuette bei: Ferdinand DE GUILHERMY, Les monuments français à Rome (Charlemagne), in: Annales archéologiques 8 (1848), S. 251–259, hier S. 256; Bulletin de la société d'archéologie et d'histoire de la Moselle 4 (1861), S. 268; 8 (1865), S. 85; 9 (1866). Der Hinweis »L'Univers pittoresque II, pl. 166« ist der Sache nach eine Doublette zu der früheren Angabe »Le Bas, L'Univers. Dictionnaire encyclopédique, pl. 166«.

138 Vgl. COURAJOD, Alexandre Lenoir, Bd. 2 (wie Anm. 7), S. 220.

- Otto HENNE AM RHYN, Kulturgeschichte des deutschen Volkes, Bd. 1, Berlin 1886, S. 91 (Stich im Text; Neuauflagen: <sup>2</sup>1892, <sup>2</sup>1897, <sup>3</sup>1903).
- Oskar JÄGER, Weltgeschichte in vier Bänden, Bd. 2: Geschichte des Mittelalters, Bielefeld, Leipzig 1887, S. 64 (Stich im Text: Gesamtansicht) und 65 (Detailansicht des Kopfes; zahlreiche Neuauflagen: <sup>2</sup>1890, <sup>2</sup>1894, <sup>3</sup>1899, <sup>4</sup>1899, <sup>5</sup>1899, <sup>6</sup>1903, <sup>7</sup>1903, <sup>8</sup>1903, nach dem Tod des Verfassers von Arnold REIMANN neu bearbeitet und fortgeführt, 1925 erscheint das 57.–61. Tausend des 2. Bandes).
- Paul CLEMEN, Die Porträtdarstellungen Karls des Grossen, in: Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins 11 (1889), S. 185–271, hier S. 230 (Stich im Text: Kopf der Reiterstatuette in der Seitenansicht).

## Anhang II: Abbildung der Reiterstatuette in neueren Schulbüchern

Die Schulbücher mit Abbildungen der Reiterstatuette sind alphabetisch angeordnet, wobei unterschiedliche Ausgaben desselben Werkes zusammengefasst werden.

### *Deutschland*

- Anno 2, hg. von Bernhard ASKANI, Elmar WAGENER, Braunschweig 1995 (Westermann), S. 9
- Das waren Zeiten 1, hg. von Dieter BRÜCKNER, Bamberg 1997 (Buchner), S. 133 (zweimal), 134, 135; Das waren Zeiten 2, hg. von Dieter BRÜCKNER, Harald FOCKE, Bamberg 2005 (Buchner), S. 5, 8 (zweimal), 9 und 10.
- Die Reise in die Vergangenheit. Ein geschichtliches Arbeitsbuch 2, hg. von Hans EBELING, Wolfgang BIRKENFELD, Braunschweig 1991 (Westermann), S. 30 und 40.
- Epochen und Strukturen. Grundzüge einer Universalgeschichte für die Oberstufe 1, hg. von Imanuel GEISS, Rolf BALLOF, Renate FRICKE-FINKELNBURG, Frankfurt a. M. 1994 (Diesterweg), S. 190.
- Erinnern und Urteilen. Geschichte für Bayern 7, hg. von Ludwig BERNLOCHNER, Wien 1992 (Klett), S. 9.
- Forum Geschichte. Grundwissen Geschichte 1, hg. von Hans-Otto REGENHARDT, Berlin 2005 (Cornelsen), S. 32.
- Geschichte 2 (für die 8. Jahrgangsstufe der Gymnasien), hg. von Karl-Heinz ZUBER, Hans HOLZBAUER, München 1983 (Bayerischer Schulbuch-Verlag), S. 26.
- Geschichte kennen und verstehen B7, München 1994 (Oldenbourg), S. 108.
- Geschichte und Geschehen 2, hg. von Ludwig BERNLOCHNER, Leipzig, Stuttgart, Düsseldorf 2004 (Klett), Umschlag und S. 10.
- Horizonte 6. Geschichte Gymnasium Bayern, hg. von Ulrich BAUMGÄRTNER, Braunschweig 2004 (Westermann), S. 214; Horizonte 7. Geschichte Gymnasium Bayern, hg. von Ulrich BAUMGÄRTNER, Herbert ROGGER, Braunschweig 2005 (Westermann), S. 10.
- Oldenbourg Geschichte für Gymnasien 7, hg. von Bernhard HEINLOTH, München 1992, S. 18.
- Rückspiegel Geschichte 2, hg. von Hans-Jürgen LENDZIAN, Rolf SCHÖRKEN, Paderborn 1995 (Schöningh), Umschlag und S. 23.
- Unsere Geschichte 1, hg. von Wolfgang HUG, Frankfurt a. M. 1984 (Diesterweg), S. 145; Unsere Geschichte. Ausgabe für Gymnasien in Bayern. Jahrgangsstufe 7, hg. von Wolfgang HUG, Walter GÖBEL, Frankfurt a. M. 1993 (Diesterweg), S. 4.
- Wege durch die Geschichte. Geschichtsbuch Gymnasium Bayern 2, hg. von Franz HOFMEIER, Berlin 1987 (Cornelsen), S. 32.
- Wir erleben die Geschichte 1, hg. von Werner GLOGAUER, Karl Friedrich VORAUS, München o. J. (1969) (Bayerischer Schulbuch-Verlag), S. 91.

Zeiten und Menschen 2, hg. von Hans-Jürgen LENDZIAN, Wolfgang MATTES, Paderborn 2001 (Schöningh), S. 43, 57 und 59.

Zeit für Geschichte 2, hg. von Anne FREY u. a., Hannover 2001 (Schroedel), S. 21.

*Frankreich*

Histoire – Géographie 5<sup>e</sup>, hg. von Marie STERN, Paris 1997 (Bordas), S. 43.

Histoire – Géographie 5<sup>e</sup>, hg. von Christian BOUVET, Jean-Michel LAMBIN, Paris 1997 (Hachette), S. 43.

Histoire – Géographie 5<sup>e</sup>, hg. von Danielle CHAMPIGNY, Michel BERNIER, Paris 2001 (Nathan), S. 47.

*Spanien*

Tiempo Historia, hg. von M. Gracia SEBASTIÁN, Barcelona 2000 (Vicens Vives), S. 116.



Abb. 1: Die erste Wiedergabe der karolingischen Reiterstatuette in dem Tafelwerk von Alexandre Lenoire (1828). Die schlichte Skizze bezeugt zum ersten Mal das wahrscheinlich kurz zuvor ergänzte Schwert in der rechten Hand des Herrschers.



Abb. 2: Sehr detaillierter und auf plastische Wirkung bedachter Stahlstich in der opulent ausgestatteten Karls-Monografie von Alphonse Vétault (1877). Dass es sich bei dem Dargestellten um »Charlemagne« handelt, wird von dem Verfasser nicht angezweifelt.



Abb. 3: Die neue Technik der Heliografie wird in der Arbeit des Kunsthistorikers Ernst aus'm Weerth (1884) zum ersten Mal für die Reproduktion des reitenden Monarchen genutzt. Viele Einzelheiten, wie zum Beispiel Diadem, Mantelfalten, Schuhwerk und Schwertscheide des Herrschers, können aber nur durch Nachzeichnungen mit Tusche sichtbar gemacht werden.



Abb. 4: Auch im 20. Jahrhundert, wie hier in einer Untersuchung von Florentine Mütterich (1965), die dominierende Perspektive: der König von rechts nach links reitend mit dem Globus in der vorderen Hand. Das nachträglich ergänzte Schwert in seiner Rechten ist schon längst entfernt worden.



Abb. 5: Viel seltener ist dagegen die »verwundete« Seite zu sehen. Wie die rechte Hand des Herrschers ursprünglich gestaltet war, wird sich vermutlich kaum noch definitiv beantworten lassen. Die Fotografie stammt ebenfalls aus der Arbeit von Florentine Mütterich (1965).

GUIDO BRAUN

DEUTSCHE PRÄSENZ IN FRANKREICH, FRANZÖSISCHE  
PRÄSENZ IN DEUTSCHLAND VON 1648 BIS 1789

Überblick und Probleme der Forschung\*

»Das europäische Ancien Régime kannte einen regen Austausch der Menschen, Waren und Ideen: Kaufleute und Handwerker, Priester und Pilger, Diplomaten und Soldaten, Künstler, Studenten und Gelehrte, adlige Kavaliere und Bürgersöhne waren überall zu Hause in Europas Städten und Märkten, Kirchen und Palästen, Universitäten und Manufakturen, Akademien und Salons – manche für wenige Wochen und Monate, viele für Jahre und Jahrzehnte«<sup>1</sup>.

Diese Feststellung trifft insbesondere auf die deutsch-französische Geschichte in der zweiten Hälfte der Frühen Neuzeit zu, die von einer intensiven Migration Deutscher nach Frankreich und *vice versa* geprägt war. Diese migrationsgeschichtlichen Zusammenhänge sind bislang jedoch kaum im Überblick dargestellt worden. Im Folgenden werden zentrale Aspekte der deutsch-französischen Migration von 1648–1789 unter besonderer Berücksichtigung aktueller Forschungsansätze wie der polizeilichen Kontrolle von Migrationsbewegungen und der Relevanz der Migration für den deutsch-französischen Kulturtransfer behandelt. Nach einer Einführung in die Grundprobleme der deutsch-französischen Migration in der Frühneuzeit (1) gilt unser Interesse zunächst dem Reisen als einer in der vergangenen Jahrzehnten besonders intensiv erforschten Form deutsch-französischer Kontakte (2). Auch die rechtlichen Rahmenbedingungen von Migration (3) und ihre polizeilich-administrative Kontrolle (4) waren in den letzten Jahren vor allem in Frankreich ein viel beachteter Gegenstand der Forschung. Im Anschluss an einen kurzen Überblick über die geographischen Zentren der deutsch-französischen Migration (5) werden einzelne Migrantengruppen untersucht, bei denen sich vielversprechende Forschungsperspektiven abzeichnen: Fürst(inn)en im Kontext dynastischer Eheschließungen (6), Hugenotten und Waldenser (7), deutsche Lutheraner in Frankreich (8), Militärs (9), Handwerker, Kunsthandwerker, Facharbeiter und Künstler (10). Abschließend wird mit den Akademien einer der Verdichtungsräume des deutsch-französischen Kultur- und Wissenstransfers in der Frühneuzeit in den Blick genommen (11).

\* Dieser Beitrag entstand im Zusammenhang mit den Forschungen zu meinem Buch: Von der politischen zur kulturellen Hegemonie Frankreichs, 1648–1789 (WBG Deutsch-französische Geschichte, 4), Darmstadt 2008. Für die kritische Lektüre meines Textes danke ich Herrn Prof. Werner Paravicini (Paris/Kiel) und Herrn Prof. Heinz Duchhardt (Mainz).

1 Hans-Ulrich THAMER, In Europa zu Hause: großbürgerliche Kultur und höfisches Leben, in: Klaus J. BADE (Hg.), Deutsche im Ausland – Fremde in Deutschland. Migration in Geschichte und Gegenwart, München <sup>2</sup>1992, S. 236–242, 491f., hier S. 236f.

## 1. Einführung: Deutsch-französische Migration als Forschungsaufgabe

Die historische Forschung legte in den letzten Jahrzehnten offen, dass die geographische Mobilität der frühneuzeitlichen Gesellschaft lange Zeit unterschätzt wurde. Aufgrund der spezifischen Gegebenheiten der Wanderungsbewegungen in dieser Epoche – unter anderem eine sich erst allmählich herausbildende klare Differenzierung zwischen binnen- und transnationaler Wanderung, zwischen »Staatsbürger« (bzw. -untertan) und »Ausländer« – versuchte sie, den an den Migrationen des 19. und 20. Jahrhunderts orientierten soziologischen Typologien eigene, spezifisch an der frühneuzeitlichen Migrationsgeschichte ausgerichtete Kategorien gegenüberzustellen<sup>2</sup>.

Die historische Migrationsforschung erfuhr nicht zuletzt aufgrund gesellschaftspolitischer Probleme seit Beginn der 1990er Jahre in Deutschland wie in Frankreich eine zunehmende Beachtung. Das Erkenntnisinteresse beschränkte sich dabei nicht auf die tagespolitische Aktualität, sondern befruchtete recht bald auch die Erforschung der frühneuzeitlichen Migrationen<sup>3</sup>. Besonders die Emigration der Hugenotten aus Frankreich seit dem 16. Jahrhundert und verschärft nach 1685 als »eine der größten Völkerwanderungen der Frühen Neuzeit« hatte traditionell von geschichtswissenschaftlicher Seite in der Frühneuezeitforschung herausragendes Interesse gefunden und konnte daher bereits in den 1990er Jahren als relativ gut erforscht gelten<sup>4</sup>; aber auch dieser Forschungsbereich erhielt durch die historische Migrationsforschung neue Impulse, insbesondere durch die zuvor weitgehend vernachlässigte komparatistische Analyse von (konfessionellen und auch nicht-konfessionellen) Wanderungsbewegungen, die weiterhin als postulierte und nun zumindest ansatzweise aufgegriffene Forschungsperspektive vielversprechend erscheint.

Die Migrationen avancierten darüber hinaus zu einem erstrangigen (und weiterhin erfolversprechenden) Untersuchungsgebiet der Kulturtransfer-Forschung, denn Migranten – seien sie Künstler, Kunsthandwerker, Kaufleute oder andere – kam als Vermittler eine herausragende Rolle in diesem Prozess zu<sup>5</sup>; die Forschung fragt in diesem Kontext nach den kulturellen Auswirkungen von Migration. Gerade den Reisen politischer Funktionsträger widerfährt in diesem Kontext derzeit große Aufmerksamkeit<sup>6</sup>.

2 Klingebiel differenziert beispielsweise zwischen erzwungener, staatlich gelenkter, traditionellmarktbedingter und Überseemigration; Thomas KLINGEBIEL, Migrationen im frühneuzeitlichen Europa: Anmerkungen und Überlegungen zur Typologiediskussion, in: Thomas HÖPEL, Katharina MIDDELL (Hg.), *Réfugiés und Émigrés. Migration zwischen Frankreich und Deutschland im 18. Jahrhundert*, Leipzig 1997, S. 23–38.

3 Vgl. den Rückblick auf die Forschung der frühen 1990er Jahre bei Katharina MIDDELL, *Réfugiés und Émigrés*, in: HÖPEL, MIDDELL, *Réfugiés und Émigrés* (wie Anm. 2), S. 7–22.

4 *Ibid.*, S. 7.

5 Vgl. Michel ESPAGNE, Die Rolle der Mittler im Kulturtransfer, in: Hans-Jürgen LÜSEBRINK, Rolf REICHARDT (Hg.), *Kulturtransfer im Epochenbruch. Frankreich – Deutschland 1770 bis 1815*, Bd. I, Leipzig 1997, S. 309–329; Michel ESPAGNE, Minderheiten und Migration im Kulturtransfer, in: HÖPEL, MIDDELL, *Réfugiés und Émigrés* (wie Anm. 2), S. 247–258.

6 Vgl. beispielsweise als eines der Ergebnisse des DFG-Forschungsprojekts »Die enzyklopädischen Europareisen der politischen Funktionsträger des Alten Reiches: Praktizierter Kulturtransfer 1763–1789«: Joachim REES, Winfried SIEBERS, *Erfahrungsraum Europa. Reisen politi-*

Dieses nur interdisziplinär anzugehenden Forschungsproblems der Migration haben sich in den vergangenen beiden Jahrzehnten unterschiedliche Fachrichtungen von der Anthropologie bis zu den Rechtswissenschaften angenommen, die wichtige Beiträge zu einer fachübergreifenden historischen bzw. sozialhistorischen Migrationsforschung leisteten<sup>7</sup>. Auf dem Hintergrund der von dieser neueren Forschung formulierten Problemstellungen und Lösungsansätze, die Wanderungsgeschehen und Wanderungsverhalten in Korrelation zur Gesellschafts-, Kultur-, Bevölkerungs- und Wirtschaftsgeschichte der Herkunfts- und Aufnahmegebiete untersucht, ist die französisch-deutsche Migration im 17. und 18. Jahrhundert zu betrachten. Aufgrund des in vielerlei Hinsicht noch rudimentären Forschungsstandes muss jedoch in diesem Kontext oftmals noch individualhistorisch argumentiert werden, weil die strukturgegeschichtlichen Zusammenhänge vielfach erst freigelegt werden müssen. Bereits die quantitative Erfassung der Wanderungsbewegungen ist für die Frühneuzeit viel schwieriger als in den folgenden Jahrhunderten.

Zwar stehen zur Erforschung der deutschen Präsenz in Frankreich vielfältige Archivmaterialien zur Verfügung: Départements- und Stadtarchive, Pfarrgemeindegregister und Notariatsurkunden, die Akten der Ausländerpolizei (heute zum Teil in den Archives du Ministère des Affaires étrangères) sowie reichhaltiges Quellenmaterial im Nationalarchiv (unter anderem die Einbürgerungsurkunden, *lettres de naturalité*). Präzise statistische Erhebungen sind auf der Grundlage dieses disparaten und unvollständig überlieferten Quellenmaterials jedoch kaum möglich.

Die deutsche Emigration nach Frankreich muss insgesamt als schlecht erforscht gelten. Dies gilt im Übrigen auch für die deutsche Binnenmigration. Bislang hat die Migrationsforschung erst im regionalgeschichtlichen Bereich und dort hauptsächlich für das 18. Jahrhundert fundierte Ergebnisse zur räumlichen Mobilität der deutschen Bevölkerung vorgelegt<sup>8</sup>. Pfister bezeichnet die Migration als die »empfindlichste Schwachstelle der historisch-demographischen Forschung«<sup>9</sup>.

Die ältere, detailreiche Studie von Mathorez bietet die einzige Überblicksdarstellung zu den Deutschen in Frankreich im Spätmittelalter und in der Frühneuzeit. Interpretatorisch steht die Arbeit jedoch unter dem Zeichen der Einflussforschung Louis Reynauds und veranschlagt den deutschen Beitrag zur Entwicklung der französischen Kultur (von technischen Bereichen wie Bergbau und Metallverarbeitung abgesehen) als sehr gering, weil die deutschen Immigranten »widerstandsfrei« der französisch-romanischen Kultur assimiliert worden seien<sup>10</sup>.

scher Funktionsträger des Alten Reichs 1750–1800. Ein kommentiertes Verzeichnis handschriftlicher Quellen, Berlin 2005.

7 Zu diesen heuristischen Kategorien vgl. Klaus J. BADE, Sozialhistorische Migrationsforschung [zuerst 1998], in: DERS., Sozialhistorische Migrationsforschung, hg. von Michael BOMMES und Jochen OLTMER, Göttingen 2004, S. 13–25; Klaus J. BADE, Historische Migrationsforschung [zuerst 2001], *ibid.*, S. 27–48. Vgl. auch jüngst DERS. u. a. (Hg.), Enzyklopädie Migration in Europa. Vom 17. Jahrhundert bis zur Gegenwart, Paderborn 2007.

8 Vgl. Christian PFISTER, Bevölkerungsgeschichte und historische Demographie 1500–1800, München 1994, S. 45.

9 Vgl. *ibid.*, S. 104.

10 Vgl. zu den erkenntnistheoretischen Prämissen die Einleitung von J. MATHOREZ, *Les étrangers en France sous l'Ancien Régime*, Bd. II: Les Allemands, les Hollandais, les Scandinaves, Paris

Genauere Schätzungen der Zahl in Frankreich niedergelassener Deutscher und in Deutschland ansässiger Franzosen existieren für die zweite Hälfte der Frühen Neuzeit nicht. Nur für überschaubare, relativ leicht abzugrenzende Migrationsgruppen wurden bislang verlässliche Statistiken erstellt, die sichere allgemeine Aussagen über die betreffende Gruppe zulassen: an erster Stelle sind hier die besonders nach 1685 ins Reich eingewanderten Hugenotten zu nennen<sup>11</sup>. Die Forschung geht von einer Größenordnung von ca. 43 000 Immigranten aus<sup>12</sup>. Hingegen wäre auf anderen Forschungsfeldern – etwa bei der Migration von größeren Berufsgruppen wie Kaufleuten, Handwerkern etc. – noch viel statistische Grundlagenforschung zu leisten.

Trotz einer gewissen Zuwanderung (beispielsweise durch den Zuzug der Hugenotten) – die Gesamtzahl der Einwanderer beziffert Pfister für die Zeit von 1648 bis 1800 grob auf ca. 300 000<sup>13</sup> – blieb Deutschland im 17. und 18. Jahrhundert vor allem »ein klassisches Auswanderungsland«. Die deutsche Emigration nach Französisch-Guyana stellte nur einen kleinen Teil der von Pfister sehr grob mit 250 000 bis zu einer knappen Million bezifferten Anzahl deutscher Exulanten zwischen 1683 und 1800 dar<sup>14</sup>, von der ein großer Teil das Reich in der »Emigrationswelle« nach dem Siebenjährigen Krieg verließ<sup>15</sup>.

Jean-Pierre Poussou geht für Frankreich von einer insgesamt defizitären Migrationsbilanz in der Frühen Neuzeit aus und schätzt nach dem Hugenotten-Exodus über das gesamte 18. Jahrhundert hin die Zahl der Auslandsfranzosen (temporäre Migration und dauerhafte Emigration zusammen genommen) auf 200 000, die es in ihrer großen Mehrheit in die direkten Nachbarstaaten Frankreichs zog<sup>16</sup>. Genaue Untersuchungen zur deutsch-französischen Migrationsbilanz liegen nicht vor. Schon bei den einzelnen Migrantengruppen sind die Zahlenangaben aufgrund mangelnder zeitgenössischer Quellen und Statistiken oftmals sehr umstritten.

Aber auch vom Sonderfall der Hugenotten abgesehen ging die Zahl der im Nachbarland vorübergehend oder dauerhaft niedergelassenen Franzosen und Deutschen sicherlich jeweils in die Tausende und war vermutlich fünfstellig. Um 1572 und in der Mitte des 17. Jahrhunderts bezifferten Zeitgenossen – allerdings ohne sich auf verlässliche Statistiken stützen zu können – die Zahl der Deutschen in Paris auf 1500 bzw. 2000<sup>17</sup>. Zunächst setzte sich die deutschsprachige Kolonie in Paris im 17. Jahr-

1921, S. V-XI, Zitat S. X (»assimilés sans résistance«). Zu den Deutschen in Frankreich vgl. *ibid.*, S. 1–171.

11 Auch für die deutschen Lutheraner in Paris liegen verlässliche Schätzungen vor (s. u.).

12 Zur hugenottischen Immigration vgl. auch Abschnitt 7 unseres Beitrages.

13 Vgl. PFISTER, *Bevölkerungsgeschichte* (wie Anm. 8), S. 110. Dabei sind jedoch Wanderungsbewegungen einberechnet, die wie die 1731/32 ausgezogenen Salzburger Protestanten nur dann zur transnationalen Migration zu rechnen sind, wenn man die Grenzen von 1914 zugrunde legt.

14 Vgl. dazu unten in Abschnitt 2 unsere Hinweise zur staatlichen Zuwanderungsförderung.

15 Davon entfallen 200 000 bis 500 000 auf die Neue Welt. Diese Schätzung belegt die Schwierigkeit einer genauen Einschätzung von Wanderungsbewegungen und der Berechnung von Migrations-Saldi im vorstatistischen Zeitalter; vgl. PFISTER, *Bevölkerungsgeschichte* (wie Anm. 8), S. 54–56, 114 (Zitate S. 54, 56).

16 Vgl. Jean-Pierre POUSSOU, *Mobilité et migrations*, in: Jacques DUPÂQUIER (Hg.), *Histoire de la population française*, Bd. 2: *De la Renaissance à 1789*, Paris 1991, S. 99–143, hier S. 137.

17 Vgl. MATHOREZ, *Les étrangers*, Bd. II (wie Anm. 10), S. 39, 42. Ein Überblick über die deutsche Gemeinde in Paris in der Frühneuzeit seit 1600 *ibid.*, S. 102–144.

hundert hauptsächlich aus Bankiers, Handwerkern und Studenten zusammen. Im Jahre 1784 schätzte der aus Wien gebürtige Simon Friedrich Koberwein, der in den achtziger Jahren des 18. Jahrhunderts als Schauspieldirektor in Straßburg tätig war, die Zahl der in Paris ansässigen Deutschen auf 40 000<sup>18</sup>. Diese Schätzung greift sehr hoch, sehr wahrscheinlich zu hoch, weil Ausländer im Stadtbild stets eher auffallen als Einheimische; sie belegt jedoch eindrucksvoll die offensichtliche Präsenz der Deutschen im Bild der französischen Hauptstadt<sup>19</sup>. Auch die »Encyclopédie« nennt in ihrem Artikel über die ausländischen Arbeiter (1765) die Deutschen an erster Stelle, jedoch ohne präzise Zahlen anzugeben, und begründet dies mit den im Reich üblichen drei Gesellen-Wanderjahren sowie dem – angeblich durch die französische Okkupation während des Siebenjährigen Krieges gewachsenen – Einfluss französischer Kultur und Lebensart und damit auch einer gestiegenen Nachfrage nach sich an den französischen Moden orientierenden Luxusgütern in Deutschland<sup>20</sup>. Die beachtliche Dimension der deutsch-französischen Migration war also den Zeitgenossen durchaus bewusst, ihre unscharfen Schätzungen beruhten aber offenkundig auf einer schwachen empirischen Grundlage. Die Offensichtlichkeit der Präsenz der Fremden beruhte nicht zuletzt darauf, dass diese Migrantengruppen eine vielfältige kulturelle Aktivität entfalteten und sich besondere Einrichtungen des alltäglichen Gebrauchs schufen. Diese Migrationsbewegungen fanden aufgrund ihrer Intensität somit auch einen institutionellen Niederschlag, der über die individuelle Wanderungserfahrung hinausweist: Wo viele Fremde gleicher Herkunft zusammentrafen, bildeten sie oftmals Kolonien oder »Nationen« (Landsmannschaften) oder leisteten sich doch zumindest durch informelle Netzwerke gegenseitig praktischen Beistand beim Überleben fern der Heimat. In Deutschland nahmen sich Lesegesellschaften der Vermittlung französischer Literatur und Philosophie an; weniger bekannt ist, dass auch in der Pariser rue Saint-Honoré seit 1778 ein deutsches Lesekabinett existierte und in den siebziger und achtziger Jahren des 18. Jahrhunderts in Cafés, etwa beim Palais-Royal, deutsche Zeitungen auslagen<sup>21</sup>. Neben diesen kulturellen Institutionen führte die Migration zur Schaffung von Einrichtungen wie einer deutschen Apotheke in Paris, unweit der place Saint-Victor<sup>22</sup>, sowie zur Niederlassung deutsch-

18 Simon Friedrich Koberwein, *Meine Biographie*, Breslau 1803, S. 10.

19 Bislang fehlt – anders als im Falle Bordeaux<sup>7</sup> – eine umfassende Studie über die Deutschen bzw. die Ausländer allgemein in Paris; vgl. POUSSOU, *Mobilité et migrations* (wie Anm. 16), S. 135.

20 Art. »Ouvriers étrangers« in [Denis] DIDEROT, [Jean Le Rond] D'ALEMBERT (Hg.), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Nouvelle impression en facsimilé de la première édition de 1751–1780*, 35 Bde., Stuttgart u. a. 1966–1967, hier Bd. XVII (1765), S. 804f.; ausführlich zit. bei Jürgen Voss, *Deutsche in Frankreich, Franzosen in Deutschland 1715–1789*. Zur Einführung, in: Jean MONDOT, Jean-Marie VALENTIN, Jürgen Voss (Hg.), *Deutsche in Frankreich, Franzosen in Deutschland 1715–1789. Institutionelle Verbindungen, soziale Gruppen, Stätten des Austausches*, Sigmaringen 1992, S. 9–13, hier S. 10. Zum Gesellen-Wanderzwang vgl. Klaus J. BADE, *Altes Handwerk, Wanderzwang und Gute Policey: Gesellenwanderung zwischen Zunftökonomie und Gewerereform*, in: DERS., *Sozialhistorische Migrationsforschung* (wie Anm. 7), S. 49–87 [zuerst 1982].

21 Vgl. Jürgen Voss, *Eine deutsche Lesebibliothek im Paris des späten 18. Jahrhundert*, in: *Zeitschrift für Historische Forschung* 6 (1979), S. 461–470.

22 Von dieser Apotheke berichtet in seinem Reisetagebuch unter dem 21. Mai 1777 Heinrich SANDER, *Beschreibung seiner Reisen durch Frankreich, die Niederlande, Holland, Deutschland und*

sprachiger Ärzte<sup>23</sup>. Auch außerhalb von Paris entwickelte sich eine ›deutsche‹ Infrastruktur: In Nantes beherbergten deutsche Hoteliers ihre Landsleute. Die deutschen Katholiken besaßen in Paris gemeinsam mit den Flamen seit der Regierungszeit Ludwigs XIII. (1626) eine eigene Bruderschaft, in der deutsche Priester und Küster tätig waren. Diese Bruderschaft feierte seit 1630 sonn- und feiertags ihre Messen in Saint-Germain-des-Prés. Die dadurch entstehende Tendenz zur Bildung von ›Parallelkulturen‹ wurde schon zeitgenössisch bemängelt, weil sie besonders die Reisenden daran hinderte, Land und Leute kennenzulernen. Bereits 1707 hatte Anton Wilhelm Schowart in seinem apodemischen »Adeliche[n] Hofmeister« die Gruppenbildung der deutschen Reisenden an den französischen Höfen kritisiert<sup>24</sup>.

Neben konfessionellen Gruppen, deren Zuwanderung zu den »säkulare[n] Schwerpunkte[n]« in der neuzeitlichen deutschen Migrationsgeschichte zählt<sup>25</sup>, finden sich Migranten unterschiedlicher Berufskategorien und sozialer Schichten: Kaufleute, Handwerker, Studenten, Schriftsteller, Gelehrte, Künstler, Adlige, Militärs (Offiziere ebenso wie einfache Soldaten) und nicht zuletzt die Diplomaten<sup>26</sup>. Nicht nur konfessionell-politische, sondern auch wirtschaftliche, soziale, wissenschaftliche und kulturelle Motivationen spielten bei den Migranten also eine bedeutende Rolle. Die ökonomische Migration war von den Obrigkeiten, namentlich im Reich, im Zuge der Peuplierungspolitik der Jahrzehnte nach dem Dreißigjährigen Krieg, durchaus gewollt und wurde zum Teil explizit durch die Gewährung von Privilegien gefördert<sup>27</sup>. Mit der Ansiedlung von Immigranten-Gruppen wurde vielfach ausdrücklich keine Integrationspolitik im modernen Sinne verbunden. Ganz im Gegenteil wurden diese Migranten gerade durch ihre Privilegierung, die Anlegung

Italien; in Beziehung auf Menschenkenntnis, Industrie, Litteratur und Naturkunde insonderheit, Leipzig 1783–1784, Bd. I (1783), S. 47; *ibid.*, S. 352 am 7. Juli 1777 zu deutschen Zeitungen in Cafés am Quai der Seine.

- 23 Ihre Anschriften gibt Nemeitz in seinem Reiseführer an; vgl. MATHOREZ, *Les étrangers*, Bd. II (wie Anm. 10), S. 130.
- 24 Er bemängelte, dass *in Franckreich zu S. Germain oder Versailles die Deutsche Nation auff einem Klumpen beysammen sitzt, und rottenweise hin und her spazieret*; zit. nach Thomas GROSSER, *Reiseziel Frankreich. Deutsche Reiseliteratur vom Barock bis zur Französischen Revolution*, Opladen 1989, S. 28.
- 25 Klaus J. BADE, Jochen OLTMER, *Zwischen Aus- und Einwanderungsland: Deutschland und die Migration seit der Mitte des 17. Jahrhunderts*, in: BADE, *Sozialhistorische Migrationsforschung* (wie Anm. 7), S. 501–546 [zuerst 2003], hier S. 501.
- 26 Zu den Sprachlehrern, einer ebenfalls wichtigen Migrantengruppe, vgl. BRAUN, *Von der politischen zur kulturellen Hegemonie* (wie Anm. \*), Teil II, Kapitel 4. Es handelte sich insgesamt nur in seltenen Fällen um genuine Sprachmeister; zumeist erteilten Gelehrte, Studenten und v. a. eine heterogene Gruppe mehr oder weniger gebildeter Migranten, die eher zufällig aus wirtschaftlichen Gründen dazu verleitet wurden, Fremdsprachenunterricht.
- 27 Zu den Hugenotten-Privilegien, die im Zuge der Einladungspolitik in der Pfalz (1682), Braunschweig-Lüneburg-Celle (1684), Hessen-Kassel (1685), Kurbrandenburg (1685) und Brandenburg-Bayreuth (1687) ergingen, sowie zu den Waldenser-Privilegien in Hessen-Darmstadt (1699) vgl. die Quellenedition von Dieter MEMPEL (Hg.), *Gewissensfreiheit und Wirtschaftspolitik. Hugenotten- und Waldenserprivilegien 1681–1699*, Trier 1986. Eine monumentale Edition der Waldenser-Privilegien der deutschen Territorien und der auch die Waldenser betr. Hugenotten-Privilegien bietet Theo KIEFNER, *Die Privilegien der nach Deutschland gekommenen Waldenser*, 2 Teile, Stuttgart u. a. 1990.

geschlossener Siedlungsgebiete (»Kolonien«), die Gewährung sprachlich-kultureller Sonderrechte etc. als eine Gruppe *à part* konstituiert. Der einheimischen Bevölkerung damit ein Vorbild zu bieten, war zumindest in Brandenburg-Preußen ein ausdrücklich formuliertes Ziel<sup>28</sup>. Es wurde wohl nicht zu Unrecht vermutet, dass diese Rechnung aufging und das Bild der Franzosen in Deutschland, die in Zedlers »Universallexikon« als besonders arbeitsam und Fremden gegenüber sehr höflich galten (1735), durch die im Reich niedergelassenen Hugenotten nachhaltig mitgeprägt worden war<sup>29</sup>. Allerdings zollten auch deutsche Frankreichreisende dem Fleiß und der Arbeitsmoral der französischen Stadt- und Landbevölkerung ebenso hohen Respekt wie der *politesse* der Menschen, denen sie in Frankreich begegnet waren<sup>30</sup>.

Das Problemfeld der deutsch-französischen Migration ist für die zweite Hälfte des 17. und das 18. Jahrhundert, so lässt sich resümieren, zwar noch nicht systematisch untersucht worden, die Forschungslage ist für das 18. Jahrhundert jedoch besser als für das ausgehende 17. Jahrhundert<sup>31</sup>. Relativ gut erforscht sind bestimmte Gruppen wie die französischen Hugenotten in Brandenburg-Preußen, Hessen-Kassel und anderen deutschen Territorien, aber auch in dieser Hinsicht sind bei weitem nicht alle Fragen geklärt<sup>32</sup>; andere Gruppen (zum Beispiel Kaufleute) sind in einigen Regionen besser erforscht als in anderen. Unter den Handelsplätzen verdient beispielsweise Bordeaux besondere Aufmerksamkeit, das neben seiner führenden Stellung im Atlantikhandel sehr intensive Handelskontakte zu Hamburg unterhielt; deutsche Kaufleute ließen sich daher in Bordeaux nieder und spielten in der Wirtschaft und im kulturellen Leben der Stadt eine wichtige Rolle<sup>33</sup>. Es gehört schon seit etwa zwanzig Jahren zum Handbuchwissen, dass die Deutschen dort 1777 die größte ausländische

- 28 Im Zusammenhang des staatlichen Verdichtungsprozesses, der zu Lasten von Partikulargewalten ging, und auch im Kontext von kalvinistisch-lutherischen Konfessionsdifferenzen, stieß sich die landesherrliche Einladungspolitik teilweise jedoch am Widerstand von Bevölkerung, Ständen, Zünften und Magistraten; vgl. Andreas REINKE, Die Kehrseite der Privilegierung: Proteste und Widerstände gegen die hugenottische Niederlassung in den deutschen Territorialstaaten, in: HÖPEL, MIDDELL, *Réfugiés und Émigrés* (wie Anm. 2), S. 39–55.
- 29 Johann Heinrich ZEDLER, *Großes vollständiges Universallexikon*, 64 Bde., Leipzig, Halle 1732–1750 (ND Graz 1961–1964; <http://www.zedler-lexikon.de>), Bd. IX (1735), Art. »Frankreich«, Sp. 1727–1737, hier Sp. 1729. Zedlers Franzosenbild ist dennoch insgesamt eher negativ konnotiert. Die Vermutung im Hinblick auf den hugenottischen Einfluss auf das deutsche Frankreichbild bei Voss, *Deutsche in Frankreich. Zur Einführung* (wie Anm. 20), hier S. 12.
- 30 Vgl. Bernhard STRUCK, *Nicht West – nicht Ost. Frankreich und Polen in der Wahrnehmung deutscher Reisender zwischen 1750 und 1850*, Göttingen 2006, S. 409–411.
- 31 Vgl. für einen ersten Überblick zur deutsch-französischen und französisch-deutschen Migration im 18. Jh. MONDOT, VALENTIN, Voss, *Deutsche in Frankreich* (wie Anm. 20); für den Gesamtzeitraum ist MATHOREZ, *Les étrangers*, Bd. II (wie Anm. 10) weiterhin unersetz.
- 32 Zu Recht sah Gerhard Philipp WOLF, *Die Widerrufung des Edikts von Nantes. Veröffentlichungen zum Hugenotten-Gedenkjahr 1985*, in: *Theologische Rundschau* 52 (1987), S. 286–315, in der Rückschau auf die deutschen und französischen Neuerscheinungen zum Gedenkjahr 1985 deren Ertrag »weniger in gesicherten Ergebnissen als vielmehr in der Wahrnehmung vielschichtiger Forschungsprobleme« (S. 314); ähnlicher Befund auch bei PFISTER, *Bevölkerungsgeschichte* (wie Anm. 8), S. 111f. Trotz der seither intensiven internationalen Hugenotten-Forschung trifft der Befund im Hinblick auf die Komplexität der Desiderate der Forschung weiterhin zu.
- 33 Vgl. dazu das Wirtschaftskapitel bei BRAUN, *Von der politischen zur kulturellen Hegemonie* (wie Anm. \*).

Gruppe bildeten<sup>34</sup>. Auch Paris verdient sicherlich in Frankreich größte Beachtung; daneben Lyon, die zweitgrößte Stadt des Königreiches, wenngleich diese als internationales Handelszentrum nicht mehr die gleiche Bedeutung besaß wie in der Periode von 1500 bis 1648 und sich zunehmend abschottete<sup>35</sup>: ein Erlass von 1702 zur Seidenfabrikation verbot, künftig nicht aus Lyon stammende Lehrlinge auszubilden und innerhalb der nächsten zehn Jahre ausländische Gesellen einzustellen; dennoch sind auch im 18. Jahrhundert in geringem Maße deutsche Lehrlinge nachweisbar<sup>36</sup>.

Im Allgemeinen lässt sich sagen, dass die deutsche Präsenz in Frankreich weniger gut bekannt ist als die französische Immigration in Deutschland<sup>37</sup>. Unter den Repräsentanten dieser Migration, die zum Teil als Vertreter bestimmter sozialer, konfessioneller und berufsbestimmter Gruppen, zum Teil auch als schärfer konturierte Einzelschicksale fassbar sind, lassen sich als individuelle Persönlichkeiten zum Beispiel Bankiers wie Herwarth oder Diplomaten und Publizisten wie Heiss im 17. Jahrhundert, Manufakturisten wie Oberkampf oder Kulturvermittler wie Grimm im 18. Jahrhundert nennen. Grimms vielfältige Aktivitäten lassen sich kaum auf eine einzige Funktion reduzieren: Er wirkte mit seiner »Correspondance littéraire« als Initiator der Verbindung von Diplomatie und Journalismus<sup>38</sup>; andere deutsche Diplomaten suchten es ihm mit dem Vertrieb ähnlicher Bulletins nachzutun, allerdings mit weniger durchschlagendem Erfolg<sup>39</sup>. Friedrich-Melchior Grimm hatte in

34 Vgl. POUSSOU, *Mobilité et migrations* (wie Anm. 16), S. 135.

35 Viele deutsche Handelshäuser hatten zwar bereits mit Ende des Dreißigjährigen Krieges ihre Tore geschlossen, aber immerhin etwa zwanzig Häuser sind für die Zeit von 1654–1700 in den Zollregistern noch nachweisbar, die v. a. ihre (süddeutschen) Heimatregionen bedienten; vgl. Ingomar BOG, *Oberdeutsche Kaufleute zu Lyon 1650–1700. Materialien zur Geschichte des oberdeutschen Handels mit Frankreich*, in: *Jahrbuch für fränkische Landesforschung* 22 (1962), S. 19–65. Aus den Jahren 1678–1697 teilweise erhaltene Stadttor-Eingangsregister für die Rhône-Brücke weisen jedoch nur 3,2% Reisende deutscher Provenienz aus; vgl. Susanne RAU, Olivier ZELLER, *Police des voyageurs et hospitalité urbaine à Lyon à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, in: Albrecht BURKARDT (Hg.), *Commerce, voyage et expérience religieuse, XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes 2007, S. 113–143, hier S. 127.

36 Die Ausländer machten zwischen 1728 und 1788 aber immerhin noch 1,3 bis 2% der Eheleute aus, bezogen auf die Bräutigame 2,4 bis 3,3%, darunter z. B. ein junger deutscher Kaufmann. Zum Zuzug Fremder in Lyon im 18. Jh. vgl. Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1970 (gekürzte Ausgaben 1975, [1984]), S. 43–81, bes. S. 47 zu 1702, S. 57 zu deutschen Lehrlingen vor 1744, S. 73f. und 78 zur Heiratsstatistik.

37 Angesichts des insgesamt noch unbefriedigenden Forschungsstandes erscheinen bei der deutschen Präsenz in Frankreich die noch kaum benutzten Archivalien zur Ausländerkontrolle durch die französischen Behörden im 18. Jh. aufschlussreich, die im Folgenden vorgestellt werden.

38 Grimm belieferte damit zwischen 1753 und 1773 alle zwei Wochen um die 15 Abonnenten zu einem Jahrespreis von ca. 2 000 *livres*. Vgl. François MOUREAU, *Correspondants et correspondances allemandes de Paris à l'époque de Grimm*, in: Michel DELON, Jean MONDOT (Hg.), *L'Allemagne et la France des Lumières. Mélanges offerts à Jochen Schlobach par ses élèves et amis*, Paris 2003, S. 167–183, bes. S. 169–171.

39 Der gebürtige Deutsche Gottlieb Schütze (gest. 1784) belieferte von 1761 bis 1781 Herzog Ludwig Ernst von Braunschweig-Lüneburg (1718–1788) regelmäßig mit politischen und kulturellen Nachrichten aus Paris, beschaffte ihm daneben Bücher und Hofkleidung, konnte jedoch die angestrebte amtliche Tätigkeit für einen deutschen Fürstenhof nicht erreichen und diente als Legationssekretär bzw. -rat in der dänischen Vertretung; vgl. *ibid.*, S. 171–178.

der ›guten‹ Pariser Gesellschaft als Hauslehrer und dem Herzog von Orléans als Sekretär gedient, sich bereits vor der Publikation der »Correspondance« literarisch betätigt, war 1760 Gesandter der Reichsstadt Frankfurt am Main in Paris geworden und 1775 bevollmächtigter Minister (*ministre plénipotentiaire*) Sachsen-Gothas; die dadurch aufgebauten Kontakte zu Fürstenhäusern nutzte er für den Ausbau seines Abonentennetzes. Er berichtete in seiner »Correspondance« über die Pariser Kunstsalons und belieferte die Ermitage seiner Abonentin Zarin Katharina II. mit westlichen Kunstwerken. Grimm gehört mit seinem doppelten, diplomatischen und kulturellen Wirken damit zum Personenkreis, derer sich die neue Kulturgeschichte der Diplomatie annimmt. Unter den französischen Immigranten in Deutschland sind des weiteren Journalisten, Buchhändler, Schauspieler etc. zu nennen, die ebenfalls als kulturelle Vermittler *par excellence* fungierten<sup>40</sup>.

Als Forschungsaufgabe stellt sich daher nicht nur die fundierte, quantitative und qualitative Untersuchung im Hinblick auf bestimmte Migrantengruppen und deren Funktionen; daneben sind auch die »Verdichtungsräume« dieses Austausches zu betrachten: Städte wie zum Beispiel die Hansestädte und Bordeaux und andere französische Handelsstädte, in denen sich deutsche Kolonien gebildet hatten, aber auch Institutionen, die als Bindeglieder zwischen Deutschen und Franzosen wirkten, wie die oben genannten Akademien, würden eine systematisch-vergleichende Untersuchung verdienen<sup>41</sup>.

## 2. Reisen, Grand Tour, Auslandsstudium, Gesellenwanderung

Einen wichtigen Aspekt der sozialen Berührungspunkte zwischen Frankreich und Deutschland bildeten bereits im 17. und 18. Jahrhundert die Reisen ins Nachbarland<sup>42</sup>. Einige deutsche Fürsten reisten regelmäßig nach Frankreich: Die Herzöge von Zweibrücken, aber auch Friedrich III. von Salm-Kyrburg (1745–1794) unterhielten aus diesem Grunde eigene Stadtpalais in Paris. Reisende hielten ihre Erlebnisse und Eindrücke oftmals in Reisebeschreibungen und -berichten fest: Für die Zeit von 1600 bis 1800 sind mindestens 200 Werke deutscher Reisender über Frankreichaufenthalte überliefert<sup>43</sup>.

Ungeachtet der für Reisende nicht ungefährlichen militärischen Konflikte (bei Ausbruch des Pfälzischen Krieges 1688 wurden mehrere in Paris weilende österreichische Adlige als Geiseln in der Bastille inhaftiert) erreichte die Reiselust der Deut-

40 Zu diesem Themenkomplex vgl. differenzierter BRAUN, Von der politischen zur kulturellen Hegemonie (wie Anm. \*), Teil II, Kapitel 3.

41 Vgl. Jürgen VOSS, Deutsche in französischen Akademien und Franzosen in deutschen Akademien 1700–1800, in: MONDOT, VALENTIN, VOSS, Deutsche in Frankreich (wie Anm. 20), S. 39–52.

42 Grundlegend zum Reisen in der Frühneuzeit: Antoni MAĆZAK, Travel in Early Modern Europe, Cambridge 1995 (polnische Originalausgabe Warschau 1980).

43 Vgl. die Bibliographie bei Thomas GROSSER, Reiseziel Frankreich. Deutsche Reiseliteratur vom Barock bis zur Französischen Revolution, Opladen 1989. Vgl. des weiteren G[illes] BOUCHER DE LA RICHARDERIE, Bibliothèque universelle des voyages ou Notice complète et raisonnée de tous les voyages anciens et modernes dans les différentes parties du monde, 6 Bde., Paris 1808 (ND Genf 1970), Bd. II, S. 294–403: Beschreibungen Deutschlands; Bd. III, S. 98–173: Beschreibungen Frankreichs.

schen nach Frankreich im späteren 17. und im 18. Jahrhundert einen Höhepunkt. Der Krieg führte im Übrigen keineswegs zu einer völligen Unterbrechung des Reiseverkehrs: Im Kriegsjahr 1712 beantragten und erhielten zahlreiche deutsche junge Adlige einen königlichen französischen Pass, um einen Teil ihrer Kavaliertour an den Pariser Bildungsstätten verbringen zu können<sup>44</sup>. 1755 vermerkte Johann Hieronymus Lochner, Frankreich sei aus deutscher Sicht das Land, *so uns am nächsten, mit welchem wir in Kriegs und Friedens Zeiten fast am meisten zu schaffen*, und galt daher als das Hauptreiseziel der vornehmen Deutschen<sup>45</sup>. Johann Jacob Volkmann nannte 1787 Frankreich das von allen europäischen Völkern meistbesuchte Reiseziel<sup>46</sup>. Zwischen 1750 und 1789 ist von einem »auf hohem Niveau stabilen Reiseverkehr« deutscher adeliger Eliten nach Frankreich auszugehen, in dessen Schatten sich andere Zielländer wie England und Italien bewegten<sup>47</sup>. Die Franzosen besaßen insgesamt offensichtlich eine weniger ausgeprägte Neigung zu Auslandsreisen als die Deutschen. Zwar existieren keine vergleichenden Statistiken über die Deutschlandreisen der Franzosen und die Frankreichreisen der Deutschen im betrachteten Zeitraum. Zeitgenössische Quellen belegen jedoch, dass das Ungleichgewicht bereits den Zeitzeugen bewusst war: 1787 notierte Heinrich Storch, dass des Franzosen Vaterlandsliebe ihn an seinen Heimatboden fessele und er dort alle Weisheit zu finden vermeine<sup>48</sup>. Selbstverständlich trifft diese Verallgemeinerung keineswegs auf alle Franzosen des Ancien Régime zu, unter denen sich nicht wenige Deutschlandreisende befanden.

Zu den berühmtesten Reisenden zählten einige Monarchen, wengleich deren Auslandsreisen und insbesondere Monarchentreffen zu den raren Begebenheiten in der zweiten Hälfte der Frühneuzeit gehörten. Im Jahre 1777 besuchte Kaiser Joseph II. auf einer öffentlich viel beachteten Reise Frankreich<sup>49</sup>. Auch Friedrich II. besuchte im Jahre seiner Thronbesteigung, Ende August 1740, inkognito Straßburg<sup>50</sup>. Er hatte seit seiner Kindheit den Wunsch gehegt, Frankreich aus eigener Anschauung kennenzulernen, urteilte später jedoch kritisch über den sittlichen Wert von Auslandsreisen, insbesondere nach Paris<sup>51</sup>.

44 Vgl. Lucien BÉLY, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris 1990, S. 610–653, bes. S. 627, 632f.

45 Zit. nach GROSSER, *Reiseziel Frankreich* (wie Anm. 43), S. 27.

46 Vgl. Johann Jacob VOLKMANN, *Neueste Reisen durch Frankreich vorzüglich in Absicht auf die Naturgeschichte, Oekonomie, Manufakturen und Werke der Kunst*, 3 Bde., Leipzig 1787–1788, Bd. I, S. [1].

47 Joachim REES, *Wahrnehmen in fremden Orten, was zu Hause Vortheil bringen und nachgeahmet werden könne*. Europareisen und Kulturtransfer adeliger Eliten im Alten Reich 1750–1800, in: Rainer BABEL, Werner PARAVICINI (Hg.), *Grand Tour. Adeliges Reisen und europäische Kultur vom 14. bis zum 18. Jahrhundert*. Akten der internationalen Kolloquien in der Villa Vigoni 1999 und im Deutschen Historischen Institut Paris 2000, Ostfildern 2005, S. 513–539, hier S. 520.

48 Vgl. STRUCK, *Nicht West – nicht Ost* (wie Anm. 30), S. 412.

49 Vgl. Hans WAGNER, *Die Reise Josephs II. nach Frankreich 1777 und die Reformen in Österreich*, in: *Österreich und Europa*. Festschrift Hugo Hantsch, Graz 1965, S. 221–246.

50 Vgl. J. de BOISLISLE, *L'équipée de Strasbourg de Frédéric le Grand*, in: *Revue d'histoire diplomatique* 50 (1936), S. 158–181.

51 Vgl. François MOUREAU, *Esquisses d'un mythe: l'avènement de Frédéric vu par les organes d'information en langue française (1740)*, in: Martin FONTIUS, Jean MONDOT (Hg.), *Französische Kultur – Aufklärung in Preußen*. Akten der Internationalen Fachtagung vom 20./21. September

Zwischen 1646 und 1648 – in der Schlussphase des Dreißigjährigen Krieges – reiste der junge Landgraf Wilhelm VI. von Hessen-Kassel (1629–1663) durch Frankreich, besuchte Paris, Fontainebleau, Nemours, Briare, Moulins, Lyon (wo er Landsleute aus den Familien Rehling und Herwarth traf), Nîmes, Montpellier, La Rochelle und Saumur mit seiner renommierten protestantischen Akademie und zeichnete seine Erlebnisse in einer »Reise-Beschreibung« auf<sup>52</sup>, während seine Mutter Landgräfin Amalie Elisabeth in der Heimat die Regentschaftsregierung ausübte.

Unter den Reisenden finden sich im 17. und 18. Jahrhundert genaue Beobachter der zeitgenössischen Zustände von hohem sozial- und kulturgeschichtlichen Rang: Der fürstlich-waldeckische Rat J. C. Nemeitz publizierte nach zwei mehrjährigen Frankreich-Aufenthalten 1716 einen Reiseführer unter dem Titel »Le séjour de Paris«, der 1727 in Leiden neu aufgelegt wurde und als wichtige Quelle für die Kulturgeschichte der *Régence* gilt.

Zahlreiche französische Schriftsteller reisten im 18. Jahrhundert nach Deutschland, offenbar in größerer Zahl als ihre im Regelfall weniger bemittelten deutschen Kollegen nach Frankreich. Für die französischen Reisenden wirkte – auch nach 1756 – Berlin eher als Anziehungspunkt denn Österreich. Ihre durchschnittliche Verweildauer in Preußens Hauptstadt lag bei drei bis sechs Monaten, hauptsächlich in der Sommerszeit. Ausschlaggebend für die Auswahl dieses Reiseziels waren zum einen das kulturell-wissenschaftliche *rayonnement* des aufklärerischen Preußen und zum anderen die Bewunderung für die militärische Leistungsfähigkeit in der Zeit einer durch den Siebenjährigen Krieg noch verschärften moralischen Krisensituation in der französischen Armee. Gerade auf junge Offiziere wirkten Berlin und Potsdam daher sehr attraktiv: der Revue im September 1784 wohnten nicht weniger als 16 Franzosen bei, von denen sie drei in ihren Reiseberichten verewigten<sup>53</sup>.

Auf Bildungs- und Studienreisen wurden internationale Kontakte geknüpft. Dies gilt auch für die Naturwissenschaften. Der nachmalige Leipziger Professor für Naturgeschichte und Medizin Christian Friedrich Ludwig hatte auf den wissenschaftlichen Reisen, die er, im Anschluss an seine Promotion, seit 1780 unternahm, beim Chemiker Antoine Laurent de Lavoisier und beim Naturhistoriker Georges Louis Leclerc de Buffon gehört<sup>54</sup>.

Manche Gelehrte ließen sich gar für mehrere Jahre im Nachbarland nieder. 1672 und erneut von 1673 bis 1675 hielt sich der deutsche Universalgelehrte Leibniz in Paris auf, knüpfte Verbindungen zu französischen und deutschen Gelehrten<sup>55</sup> in

1996 in Potsdam, Berlin 2001, S. 31–42, hier S. 38–40 (dort auch weitere Quellenhinweise zur Straßburger »Exkursion«).

52 Vgl. MATHOREZ, *Les étrangers*, Bd. II (wie Anm. 10), S. 41f.

53 Vgl. FRANÇOISE KNOPPER, *Militarisation de la société et progrès des Lumières. Une enquête menée par des voyageurs français entre 1763 et 1786*, in: FONTIUS, MONDOT, *Französische Kultur – Aufklärung in Preußen* (wie Anm. 51), S. 125–142, mit Hinweisen auf gedruckte Quellen und die ältere Literatur.

54 Vgl. KONRAD LINDNER, *Die Linnéische Sozietät zu Leipzig – über einige Wirkungen der mittel-deutschen Gelehrten-gesellschaft um 1800*, in: Detlef DÖRING, Kurt NOWAK (Hg.), *Gelehrte Gesellschaften im mitteleuropäischen Raum (1650–1820)*, Teile I–III, Stuttgart u. a. 2002, S. 212–229, bes. S. 214.

55 Unter den Deutschen ist der sächsische Naturforscher Ehrenfried Walther von Tschirnhaus (1651–1708) zu nennen.

Paris an und stellte Colbert seine neue Rechenmaschine vor. Diese Kontakte pflegte Leibniz auch nach seiner Rückkehr durch einen regen Briefwechsel. Mit Bossuet korrespondierte er über ein gemeinsames katholisch-protestantisches Glaubensbekenntnis. Zwischen 1778 und 1785 führte Mesmer – zunächst mit durchschlagendem kommerziellen Erfolg, dann durch den Bankrott der Kornmann'schen Bank ruiniert – in Paris seine Magnetismus-Heilbehandlungen durch<sup>56</sup>.

Zu den fruchtbarsten Ansätzen der jüngeren Reiseforschung gehört die Bedeutung des Reisens für den Kulturtransfer. Bisweilen nahmen Reisen gar die Form eines planmäßigen Transfers von Kulturgut an: Der aus Erfurt stammende Orientalist Johann Michael Wansleben (geb. 1635) war nach einer Äthiopienreise 1670 in Paris Colbert vorgestellt worden, der ihn auf eine vierjährige Orientreise zur Akquisition Hunderter arabischer, persischer und türkischer Manuskripte schickte.

Sowohl vor als auch nach dem Dreißigjährigen Krieg erschienen für deutsche Reisende bestimmte Reisehandbücher (lateinisch als »Itineraria Galliae« bezeichnet<sup>57</sup>), die ihnen die Wege nach und durch Frankreich wiesen und Sehenswürdigkeiten mit praktischen, auch kulinarischen Informationen verbanden. Ein bekanntes Werk dieser Gattung aus der zweiten Jahrhunderthälfte ist die »Reißbeschreibung durch Franckreich« des Martin Zeiller (1674). Selbstverständlich existierten als Gegenstück auch »Itineraria Germaniae«<sup>58</sup>. Auch französische Verfasser schrieben für ausländische wie für einheimische Reisende, so Claude de Varennes, der 1655 mit seinem »Voyage de France dressé pour l'instruction et commodité tant des François que des étrangers« eine erfolgreiche und bis 1687 mehrfach neuaufgelegte Adaptation des älteren Itinerars von Justus Zinzerling vorlegte<sup>59</sup>. Eine weitere wichtige Quelle für die Geschichte des Reisens sind die Reiseberichte und -tagebücher. Ein anschauliches Beispiel für die Praxis des frühneuzeitlichen Reisens zwischen Deutschland und

56 Vgl. Robert DARNTON, *La fin des Lumières. Le mesmérisme et la Révolution*, Paris 1995 (engl. Ausgabe *Mesmerism and the End of Enlightenment in France*).

57 Vgl. konzis Jean-Marie VALENTIN, *Les Itineraria Galliae*, in: *Études Germaniques* 37 (1982), S. 172–186; kommentierte Bibliographie der Itinerare: Georges LIVET, *La Route Royale et la civilisation française de la fin du XV<sup>e</sup> au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle*, in: *Les routes de France depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris 1959, S. 93–95, und des kartographischen Materials: *ibid.*, S. 95–97.

58 Ebenfalls aus Zeillers Feder; vgl. GROSSER, *Reiseziel Frankreich* (wie Anm. 43), S. 34f.; zu Zeillers Schaffen vgl. auch Wilhelm KÜHLMANN, *Lektüre für den Bürger: Eigenart und Vermittlungsfunktion der polyhistorischen Reihenwerke Martin Zeillers (1589–1661)*, in: Wolfgang BRÜCKNER, Peter BLICKLE, Dieter BREUER (Hg.), *Literatur und Volk im 17. Jahrhundert. Probleme populärer Kultur in Deutschland*, 2 Bde., Wiesbaden 1985, Bd. II, S. 917–934 mit weiterführender Literatur.

59 Der thüringische Jurist Zinzerling (ca. 1580–ca. 1625) hatte Anfang des 17. Jh. zwei Jahre lang Frankreich bereist und seine Erfahrungen in einem Reiseführer verarbeitet, der auch die an verschiedenen Orten anzutreffenden deutschen Spezifika (Studenten, Privilegien etc.) vermerkte. Im Gegensatz zu früheren Aufl. ist die Ausgabe von 1655 grundlegend überarbeitet. Vgl. LIVET, *La Route Royale* (wie Anm. 57), S. 94; Hilde de RIDDER-SYMOENS, *Die Kavaliertour im 16. und 17. Jahrhundert*, in: Peter J. BRENNER (Hg.), *Der Reisebericht. Die Entwicklung einer Gattung in der deutschen Literatur*, Frankfurt a. M. 1989, S. 197–223, hier S. 206f., 221 Anm. 28.

Frankreich<sup>60</sup> liefert das Reisetagebuch des badischen Gelehrten Heinrich Sander<sup>61</sup>: Dieser reiste im Frühjahr 1777 per Postkutsche mit der »Diligence Royale« von Straßburg über Elsass, Lothringen, Barrois, Champagne und Île-de-France nach Paris. Neben dem Schiffsverkehr auf Flüssen und Kanälen, der im deutsch-französischen Reiseverkehr zumal im 18. Jahrhundert nur marginal war, und der auf Handwerker, arme Studenten und Randgruppen beschränkten Fußreise, war die Kutsche, im betrachteten Zeitraum vor allem die Postkutsche, das Transportmittel *par excellence*. Anders als in deutschen Postwagen waren, jedenfalls nach Sanders Bericht, jedem Reisenden maximal zehn Pfund Handgepäck erlaubt, die Koffer mussten separat befördert werden. Die 57 Poststationen seien allbekannt und – so Sander – in jedem Almanach in Straßburg oder Nancy verzeichnet. Er lobte die im ganzen Königreich prächtigen, breiten, mit Bäumen umsäumten und gut instand gehaltenen Chaussees<sup>62</sup> – auch in dieser Hinsicht ist sein Bericht typisch für die Reflektierung der überlegenen verkehrstechnischen Infrastruktur Frankreichs, die viele seiner deutschen Landsleute des späteren 18. Jahrhunderts gleichermaßen beobachteten und die faktisch das Resultat der 1715 gegründeten Verkehrs- und Straßenaufsichtsbehörde der *Ponts et chaussées* war<sup>63</sup>; die Reisegeschwindigkeit war in Frankreich durch das einheitliche Verkehrs- und Passwesen deutlich schneller als im Reich, wo der Reisende zudem durch Wegezölle beschwert wurde, und konnte mitunter sogar ein Mehrfaches der deutschen Tagesstrecke betragen<sup>64</sup>. Durch den im 18. Jahrhundert vorangetriebenen Ausbau des Verkehrswegenetzes und der *diligence* halbierten sich innerhalb weniger Jahrzehnte einige innerfranzösische Verbindungen. Im Gegensatz dazu bemängelten französische Reisende, besonders in der zweiten Hälfte des 17. Jahrhunderts, im Reich die primitive Ausstattung der Kutschen und den schlechten Zustand der Straßen<sup>65</sup>. Hatten deutsche Reisende bis zur *Régence* ihrerseits auch das

60 Vgl. zu diesem Themenkomplex bes. für die Zeit ab 1750 STRUCK, Nicht West – nicht Ost (wie Anm. 30), S. 127–168 (in der Bibliographie zur gen. Monographie weitere Literatur zur »Kunst des Reisens« im 17./18. Jh. inkl. der administrativen Aspekte wie Passwesen u. ä.).

61 Der 1754 geborene Sander verstarb im 28. Lebensjahr; 1776/77 unternahm er eine große Frankreichreise.

62 Der französische Straßen- und Brückenbau war seit Colbert in wichtigen Teilen direkter königlicher Kontrolle unterstellt worden. Seit 1669 assistierte den Provinz-Intendanten ein Kommissar für die *Ponts et chaussées*. Bis 1747 wurde eine separate und weitgehend eigenständige Verwaltung der *Ponts et chaussées* mit einer strikten Trennung technischer von verwaltungstechnischen Aufgaben geschaffen; vgl. LIVET, La Route Royale (wie Anm. 57), S. 63.

63 Zum zeitgenössischen deutschen Lob für das französische *idealistisch vollkommene Postwesen* vgl. GROSSER, Reiseziel Frankreich (wie Anm. 43), S. 330–345.

64 Auch in Frankreich war der Reisende allerdings gehalten, einen Pass oder (im Falle der Franzosen) ein kirchliches Leumundszeugnis (*aveu*) mit sich zu führen. Die allgemeine Verbreitung der Pässe zeigt sich u. a. daran, dass es zu ihrem Transport schon spezielle Passtaschen gab. Zum Passwesen des Ancien Régime vgl. im Hinblick auf Österreich grundlegend Waltraud HEINDL, Edith SAURER (Hg.), Grenze und Staat. Paßwesen, Staatsbürgerschaft, Heimatrecht und Fremden gesetzgebung in der österreichischen Monarchie 1750–1867, Wien u. a. 2000; allgemein: John TORPEY, L'invention du passeport. États, citoyenneté et surveillance, Paris 2005 (engl. Originalausgabe Cambridge 2000), beginnt im Grunde erst mit der Französischen Revolution, bietet aber zu Beginn, S. 5–36, Grundsätzliches und Hinweise zum Stand des Passwesens bis zur Flucht Ludwigs XVI. nach Varennes (1791).

65 So der Abbé de Coulanges bei seiner Reise durch Deutschland 1657/58 und Moncony in seinem

französische Straßen- und Postwesen bemängelt, gestanden sie im späteren 18. Jahrhundert deren Überlegenheit gegenüber allen Regionen des Reiches zu. Frankreichs infrastruktureller Entwicklungsstand war dem deutschen nunmehr augenfällig überlegen. Diesem verkehrstechnischen Aspekt maßen die Reisenden im Zeitalter der Aufklärung große Bedeutung bei, denn die Verkehrswege galten ihnen als wichtiger Indikator für die gute Regierungspraxis eines Landes.

In Paris, dessen ersten Eindruck auf den Neuankömmling der üble Geruch und der dichte Verkehr der frühmodernen Großstadt, hernach die hohe Alphabetisierung und die Leseleidenschaft auch des einfachen Volkes bildete, standen dem Fremden (nach Sander) über 1500 Mietkutschen und eine Reihe von Hotels, Wirtshäusern und Fremdenzimmern zur Verfügung. Frühstück auf dem Zimmer mit *café au lait* und *petit pain* war für fünf *sous* zu haben, zum gleichen »exorbitanten Preis« ein kleines Trinkglas Limonade auf den Champs-Élysées, wenn der Reisende die durch den Genuss des verschmutzten Trinkwassers aus der Seine anfangs üblichen Magen-Darm-Beschwerden überstanden hatte<sup>66</sup>. Mangelnde hygienische Verhältnisse konstatierten deutsche Reisende zu Sanders Zeiten auch in der französischen Provinz. Die Kommunikation per Post lief nach Sanders Bericht wie ein Uhrwerk, in der Stadt selbst mit zwei Zustellungen täglich. Anhand derartiger Reisebeschreibungen lässt sich bis ins Detail die Ausstattung von Hotelzimmern, Verpflegung und über das Anekdotische hinaus die allgemeine touristische Infrastruktur rekonstruieren – eine Aufgabe, die noch nicht systematisch angegangen wurde.

Für deutsche Auslandsreisende war noch über 1800 hinaus mental die Unterscheidung Europas in Nord und Süd hervorstechender als die Differenzierung zwischen West und Ost. Dabei zählten die Deutschen das südliche Frankreich aus Gründen des Klimas, der Vegetation, der Architektur und der Charaktereigenschaften der Landesbewohner zum mittelmeeischen Kulturraum; die Scheidelinie verlief südlich Lyons<sup>67</sup>. Auf diesem Hintergrund stellt sich die entscheidende Frage, wo für den deutschen Reisenden Frankreich eigentlich begann. Über die Bezugspunkte der Herrschafts- und Sprachgrenzen hinaus hat die neuere Forschung die Bedeutung der »imaginären, mentalen Landkarten« als aufschlussreich im Hinblick auf die Analyse der geschichtlichen Entwicklung von Identitäten erkannt<sup>68</sup>. In diesem Kontext der Interpretation von Reiseliteratur als Zeugnis nicht nur von Fremd-, sondern auch Selbstbildern zeigt sich, dass das Konzept des kulturellen Übergangsräume auch für die zweite Hälfte des 18. Jahrhunderts die Wahrnehmung der Zeitgenossen trotz eindeutiger Distinktionsmerkmale zum Beispiel durch das Passwesen und Wachtposten besser trifft als die Annahme einer linearen und »nationalen« Grenzvorstellung<sup>69</sup>. Für einen deutschen Frankreichreisenden waren zum Beispiel Elsass und

1665/66 in Lyon publizierten »Journal des Voyages«. Vgl. Eric HAASE, Zur Frage, ob ein Deutscher ein *bel esprit* sein kann, in: Germanisch-Romanische Monatsschrift 40, NF 9 (1959), S. 360–375, hier S. 368.

66 Trotz des für Kleidung und Haushalt betriebenen Aufwandes sei auch der betuchte Franzose zu Tisch sparsam: *Es ist hier, wie in Sachsen*, vermerkt Sander dazu. Die gemeinen Leute hielt er für weniger höflich als in Westfalen. Vgl. SANDER, Beschreibung seiner Reisen, Bd. I (wie Anm. 22), passim, Zitate S. 103, 276; vgl. zu dieser Quelle STRUCK, Nicht West – nicht Ost (wie Anm. 30).

67 Vgl. *ibid.*, S. 180–185.

68 Vgl. *ibid.*, S. 200–212.

69 Zum Konzept der Grenze und zu den Grenzen des Reiches bzw. des Königreiches Frankreich im

Lothringen klassische Grenzregionen, in denen kultureller und sozialer Wandel graduell nachvollziehbar wurden, und erst im Barrois fühlte er sich ganz in der Fremde; zum Teil zog sich die Perzeption dieses Überganges aber auch weiter ins Landesinnere, etwa bis in die Champagne, fort. Auf der deutschen Seite bildeten Baden, Pfalz und Breisgau solche klassischen Übergangszonen. Der Rhein findet als deutsch-französische Grenzmarke in Reiseberichten auch aus dem späteren 18. Jahrhundert noch kaum Erwähnung.

Von der Peripherie steuerte der Reisende das Zentrum des Landes an: Paris war für deutsche Frankreichreisende der Mittelpunkt gesellschaftlicher Kontakte und des Kulturaustausches schlechthin; für keine andere französische Stadt sind ähnlich intensive Verflechtungen und Netzwerke belegt<sup>70</sup>. Im Ancien Régime durften Paris und Versailles daher nicht nur für deutsche, sondern auch für europäische Reisende als das »Hotel der Welt« gelten<sup>71</sup>. Es gab im 17. und 18. Jahrhundert in Europa – auch in Italien – kein vergleichbares Zentrum der Künste, Literatur, Wissenschaft, Philosophie, höfischer und städtischer Kultur. Auch in Paris ansässige deutsche Künstler bildeten für den deutschen Reisenden eine Attraktion. Zu nennen ist hier der hessische Kupferstecher und Maler Johann Georg Wille, der sich bei seiner Gesellenwanderung dauerhaft in Paris niederließ und 1776 königlicher Kupferstecher (*graveur du Roi*) wurde<sup>72</sup>. Daneben ebneten deutsche Gelehrte wie Grimm ihren

betrachteten Zeitraum unter Berücksichtigung zeitgenössischer Wahrnehmungsmuster vgl. Alexander DEMANDT (Hg.), Deutschlands Grenzen in der Geschichte, München 1990 (<sup>2</sup>1991); Uta LINDGREN, Die Grenzen des Alten Reiches auf gedruckten Karten, in: Rainer A. MÜLLER (Hg.), Bilder des Reiches. Tagung in Kooperation mit der schwäbischen Forschungsgemeinschaft und der Professur für Geschichte der Frühen Neuzeit der Katholischen Universität Eichstätt im Schwäbischen Bildungszentrum Kloster Irsee vom 20. März bis 23. März 1994, Sigmaaringen 1997, S. 31–50; Daniel NORDMAN, Frontières de France. De l'espace au territoire, XVI<sup>e</sup>–XIX<sup>e</sup> siècle, [Paris] 1998; Wolfgang SCHMALE, »Grenze« in der deutschen und französischen Frühneuzeit, in: DERS., Reinhard STAUBER (Hg.), Menschen und Grenzen in der Frühen Neuzeit, Berlin 1998, S. 50–75; Jacques REVEL (Hg.), L'espace français, Paris <sup>2</sup>2000; Wolfgang SCHMALE, Das Wahrnehmungsmuster »Grenze« in französischen Blicken auf Deutschland, in: Thomas HÖPEL (Hg.), Deutschlandbilder – Frankreichbilder 1700–1850. Rezeption und Abgrenzung zweier Kulturen, Leipzig 2001, S. 173–182; Burghart SCHMIDT, Mappae Germaniae. Das Alte Reich in der kartographischen Überlieferung der Frühen Neuzeit, in: Matthias SCHNETTGER (Hg.), Imperium Romanum – Irregulare Corpus – Teutscher Reichs-Staat. Das Alte Reich im Verständnis der Zeitgenossen und der Historiographie, Mainz 2002, S. 3–25; Christine LEBEAU (Hg.), L'espace du Saint-Empire. Du Moyen Âge à l'époque moderne, Straßburg 2004. Zur Wahrnehmung der Reichsgrenzen durch die französischen Politiker und Diplomaten um 1650 vgl. Guido BRAUN, La connaissance du droit public allemand en France. Des traités de Westphalie au Renversement des alliances (1643–1756), 3 Bde., Thèse (dact.), Université Paris IV-Sorbonne 2007, Microfiche-Ausgabe [Lille 2008], Bd. II, S. 1055–1146, sowie passim zu französischen geographischen Werken betr. das Reich im 17. und 18. Jh.

70 Vgl. STRUCK, Nicht West – nicht Ost (wie Anm. 30), S. 320; zur Rolle von Paris für deutsche Reisende vgl. insgesamt GROSSER, Reiseziel Frankreich (wie Anm. 43), S. 359–404.

71 THAMER, In Europa zu Hause (wie Anm. 1), S. 240.

72 Vgl. als Quelle Georges DUPLESSIS (Hg.), Mémoires et journal de Jean Georges Wille, 2 Bde., Paris 1857. Willes Journal für die Jahre von 1759 bis 1795 ist eine erstrangige Quelle für die deutschen Kunsthandwerker und Künstler in Paris, weil der Autor als Mittelpunkt des kulturellen Lebens der deutschen Kolonie in Paris sich am Ende jedes Tages Notizen zu seinen Besuchern anfertigte. Zur Biographie und zum Wirken Willes vgl. v.a. Hein-Th[eodor] SCHULZE

Landsleuten den Weg in die *République des lettres*, stellten Kontakte zu den Salons und zur französischen Wissenschaft her.

Der Hof von Versailles, die Pariser Salons, die Akademie, die in Paris ansässigen französischen und ausländischen – nicht zuletzt deutschen – Künstler, Literaten und Philosophen stellten für den jungen Adligen auf seiner Kavaliertour, die ihm den letzten weltmännischen Feinschliff geben sollte, bzw. den (bürgerlichen) Bildungsreisenden einen unwiderstehlichen Anziehungspunkt dar.

Adelshäuser scheuten daher nicht die extrem hohen Reisekosten, um ihren Sprösslingen die unerlässliche Paris-Reise zu gestatten. Für die Reise des Erbprinzen Carl August und seinen zehnwöchigen Aufenthalt in der Hauptstadt, der neben Bildungszwecken und dem Studium auch naturwissenschaftlicher Sammlungen Repräsentationspflichten in den französischen Adels- und Hofkreisen einschloss, gab Herzogin Anna Amalia von Weimar 1775 rund 11 500 Taler aus<sup>73</sup>. Die Kavaliertour Carl Augusts fiel in die Spätphase dieser Reiseform, und in Paris war bereits eine vorrevolutionäre Unruhe des Volkes spürbar.

Der Grand Tour oder die Kavaliereise junger europäischer Adliger war eine im 16. Jahrhundert voll ausgebildete und zwischen etwa 1680 und 1720 zur Blüte gelangte, standardisierte Reiseform mit dem Zweck der aristokratischen Erziehung, die als besondere Form adeliger Mobilität auf in das Mittelalter zurückreichenden Traditionen beruhte<sup>74</sup>. Der Begriff taucht im Französischen erstmals 1670 auf. Reiseziele waren Ritterakademien, ausländische Universitäten und vor allem die großen euro-

ALTCAPPENBERG, »Le Voltaire de l'Art«. Johann Georg Wille (1715–1808) und seine Schule in Paris. Studien zur Künstler- und Kunstgeschichte der Aufklärung, Münster 1987; Michael WERNER, Des artistes allemands en France au XVIII<sup>e</sup> siècle: Le cas Wille, in: MONDOT, VALENTIN, Voss, Deutsche in Frankreich (wie Anm. 20), S. 169–177.

73 Mit dieser keineswegs außergewöhnlichen Summe war zugleich die auf der Hinreise in Karlsruhe erfolgte Verlobung mit seiner Braut Luise von Hessen-Darmstadt abgedeckt, nicht aber die nach der Rückreise fällige »Rente« an eine französische Bürgerliche in Épernay (auf derartige Vorfälle gründete sich die bürgerlich-moralische Kritik an der Kavaliereise); vgl. Willy ANDREAS, Die Kavaliereise Carl Augusts von Weimar nach Paris. Ein Kulturbild aus dem Rokoko, in: Archiv für Kulturgeschichte 34 (1952), S. 180–193, zur Summe S. 181. Zu den Kosten von höfischen Bildungsreisen im 17. Jh. vgl. Antje STANNEK, Telemachs Brüder. Die höfische Bildungsreise des 17. Jahrhunderts, Frankfurt a. M. u. a. 2001, S. 180–196; Beispiele aus dem 17. und dem 18. Jh. bei GROSSER, Reiseziel Frankreich (wie Anm. 43), S. 25, 28–30.

74 Vgl. zur Einführung in das Thema, zu den Fragen der Forschung und zu ihrem Stand Werner PARAVICINI, Vom Erkenntniswert der Adelsreise: Einleitung, in: BABEL, PARAVICINI, Grand Tour (wie Anm. 47), S. 11–20; DERS., Der Grand Tour in der europäischen Geschichte: Zusammenfassung, in: BABEL, PARAVICINI, Grand Tour (wie Anm. 47), S. 657–674 sowie die Beiträge im genannten Sammelband. Einen anschaulichen Überblick über die Kunst des Reisens im Zeitalter des Grand Tour bietet Attilio BRILLI, Quand voyager était un art. Le roman du grand Tour, Paris 2001 (ital. Originalausgabe Bologna 1995; dt. Übersetzung Als Reisen eine Kunst war. Vom Beginn des modernen Tourismus: Die »Grand Tour«, Berlin 1997). Über die rechtlichen Rahmenbedingungen von Kavaliertour und Auslandsstudium unterrichtet Norbert CONRADS, Politische und staatsrechtliche Probleme der Kavaliertour, in: Antoni MACZAK, Hans Jürgen TEUTEBERG (Hg.), Reiseberichte als Quellen europäischer Kulturgeschichte. Aufgaben und Möglichkeiten der Historischen Reiseforschung, Wolfenbüttel 1982, S. 45–64. Auch unter geschlechterspezifischen Gesichtspunkten (17. Jh.): STANNEK, Telemachs Brüder (wie Anm. 73). Zu den Reiseberichten deutscher Kavaliereisender in Frankreich im 17./18. Jh. vgl. GROSSER, Reiseziel Frankreich (wie Anm. 43), S. 21–90.

päischen Höfe, an denen die zumindest von einem Hofmeister, oftmals von einem größeren Gefolge begleiteten Adelsprösslinge höfische Lebensart und politisch-historische Sachkenntnisse zu erwerben hatten, die später ihren repräsentativen und administrativen Pflichten dienen sollten. Diese Form des Reisens diente darüber hinaus der internationalen Verflechtung des europäischen Adels. Zudem bot sie die Gelegenheit, Künstler und Gelehrte aus anderen Ländern kennenzulernen und bisweilen dauerhafte Kontakte mit Konsequenzen für das Mäzenatentum, die Architektur und die Kunstsammlungen der späteren Fürsten zu begründen. Vielfach wurden die geknüpften Kontakte in Stammbüchern (*alba amicorum*) dokumentiert. Nach dem Dreißigjährigen Krieg boten die adligen Kavaliereisen, die sehr häufig nach Frankreich führten, dem deutschen Adel die Möglichkeit, »den Anschluss an die kulturelle Entwicklung des Auslandes wiederzugewinnen«<sup>75</sup>. Der Grand Tour ging im späteren 18. Jahrhundert quantitativ offensichtlich zurück, wenn auch nicht in einem Ausmaße, wie lange Zeit behauptet wurde<sup>76</sup>, und verschwand bis 1789 keineswegs ganz<sup>77</sup>. In seiner »klassischen« Form geriet er im 18. Jahrhundert in die Kritik der bürgerlichen Aufklärung und blieb dennoch zugleich auch Vorbild bürgerlicher Imitation. Deutsche junge Adlige zog es auf ihrer Kavaliertour häufig nach Frankreich und Italien. Seit dem Zeitalter Ludwigs XIV. übernahm Frankreich dabei die im 16. Jahrhundert an Italien abgegebene Führungsposition zurück. Versailles wurde um 1700 geradezu zu einem Pflichtbestandteil der Reise. Diesen Platz behauptete das Land bis zur Revolution: Eine Statistik der Europareisen adliger Eliten des Alten Reiches nach 1750 belegt, dass Frankreich von der Jahrhundertmitte bis 1789 das erste Reiseziel, gefolgt von Italien, blieb<sup>78</sup>. Die Höfe des Reiches bildeten für französische Adlige keinen ähnlich attraktiven Zielort, wurden aber von einigen jungen Reisenden durchaus aufgesucht (vor allem Berlin und Wien).

Im 16. Jahrhundert hatten sich die Bildungsideale des Adels und bürgerlicher Studenten und Gelehrter (Scholaren) auseinanderdividiert. Ritterakademien bereiteten die jungen Adligen auf ihre spezifischen standesgemäßen und gesellschaftlichen Aufgaben vor<sup>79</sup>. In Paris waren um die Mitte des 17. Jahrhunderts bis zu sechs Ritterakademien aktiv; auch in Angers, Toulouse, Caen, Saumur, Lille, Aix-en-Provence etc. wurden solche Akademien betrieben. Erst in der zweiten Hälfte des 18. Jahr-

75 Ibid., S. 21.

76 Vgl. REES, *Wahrnehmen in fremden Orten* (wie Anm. 47).

77 Katrin KELLER, Zwischen Zeremoniell und »desbauche«. Die adlige Kavaliertour um 1700, in: Wolfgang SCHMALE, Reinhard STAUBER (Hg.), *Menschen und Grenzen in der Frühen Neuzeit*, Berlin 1998, S. 259–282, hier S. 264, lässt den Grand Tour – älteren Anschauungen gemäß – bereits mit dem Siebenjährigen Krieg enden, CONRADS, *Politische und staatsrechtliche Probleme* (wie Anm. 74), S. 47, gar schon 1740 mit dem Ausbruch des Österreichischen Erbfolgekrieges. PARAVICINI, *Der Grand Tour in der europäischen Geschichte* (wie Anm. 74), S. 673 datiert sein Ende »um 1800«. Im Jahrzehnt der Revolutionskriege konstatiert REES, *Wahrnehmen in fremden Orten* (wie Anm. 47), S. 519–521, einen »kaum überraschenden dramatischen Rückgang der Reisetätigkeit« der politischen Funktionselemente des Alten Reichs (Zitat S. 519).

78 Vgl. *ibid.*, bes. Diagramme 2 und 3, S. 521.

79 Die Erforschung ihrer Geschichte, insbes. ihres italienischen Ursprunges, stellt ein wichtiges Desiderat der Forschung dar; vgl. Jean BOUTIER, *Le Grand Tour des gentilshommes et les académies d'éducation pour la noblesse. France et Italie, XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle*, in: BABEL, PARAVICINI, *Grand Tour* (wie Anm. 47), S. 237–253, bes. S. 238f.

hunderts, besonders nach 1760, gerieten diese in zunehmender Konkurrenz zu anderen Bildungseinrichtungen stehenden Akademien in eine existentielle Krise und wurden bereits vor 1789 großenteils geschlossen<sup>80</sup>. Vom frühen 17. Jahrhundert an gehörten die französischen Ritterakademien zu den bevorzugt von deutschen und anderen europäischen Kavaliereisenden angesteuerten Bildungseinrichtungen.

Die Ausbildung an den Ritterakademien verband das Studium bestimmter Wissenschaften wie Geschichte und Fremdsprachen mit praktischen Exerzitien (Reiten, Tanzen). In diesem Rahmen bot die Kavaliertour nicht durch Buchwissen zu vermittelnde Erfahrungen. Auch Bürgerliche, Kaufleute und Handwerker vollendeten ihre Ausbildung nicht selten durch einen Auslandsaufenthalt, der beruflichen Lernzwecken diente. Obwohl der Grand Tour bis zum Jahrhundertende keineswegs vollständig verschwand, überschritt das Zeitalter der spezifischen Kavaliertour seine klassische Blütezeit um die Mitte des 18. Jahrhunderts. Ersetzt wurde er in der Epoche der Aufklärung sukzessiv durch die ständeübergreifende Bildungsreise, die sowohl Adlige als auch Bürgerliche mit ähnlichen, enzyklopädischen Bildungsvorstellungen absolvierten. Die Neuausrichtung der Kavaliertour war das Ergebnis einer Reflexion des Adels über ihre Bildungsziele und neue Gestaltungsformen: Dabei avancierte die Kavaliereise, zum Beispiel durch das Studium der praktischen Anwendbarkeit ökonomischer Theorien zur Förderung des Allgemeinwohls, zum »Experimentierfeld einer Theorie des aufgeklärten Absolutismus«; der höfische Reise-Habitus trat dadurch in den Hintergrund. Die Entwicklung der Kavaliereise des 18. Jahrhunderts lässt sich daher nicht eindimensional als »Verbürgerlichung« charakterisieren, sondern war von einer »Pluralisierung der Reismotive« bestimmt, deren Korrelation zur Binnengliederung der Aristokratie ein Problem der Forschung bildet. Künstlerisch und literarisch Interessierte aus Aristokratie und Bürgertum zog es weiterhin vor allem nach Italien und Frankreich (dort namentlich nach Paris). Diese Orte waren auch beim klassischen Grand Tour beliebte Reiseziele gewesen<sup>81</sup>. Im Reich traten im späteren 18. Jahrhundert jedoch zunehmend auch innerdeutsche Reiseziele hervor, die mit kürzeren Auslandsaufenthalten verbunden wurden. Ob es sich dabei um eine »Patriotisierung der Reiseziele« handelt, wie Siebers vermutet<sup>82</sup>, wäre näher zu untersuchen: Sicherlich bot die vielgestaltige Territorialwelt des Alten Reiches für reformorientierte Adelsreisen überreiches Anschauungsmaterial. Die Konjunktur der adligen Erziehungsreise in Frankreich, insbesondere die Frage, inwieweit die Einrichtung von Ritterakademien eventuell zu einem Rückgang der

80 Angers jedoch erst 1792. Allerdings war diese Akademie, in der die Deutschen zwischen 1601 und 1635 noch 51,8% der ausländischen Besucher ausgemacht hatten, in der zweiten Hälfte des 18. Jh. nicht mehr von ihnen frequentiert worden; vgl. *ibid.*, S. 241f., 245.

81 Zum Wandel des Grand Tour und seiner Bildungsideale im 18. Jh. vgl. Winfried SIEBERS, Von der repräsentativen zur aufgeklärten Kavaliertour? Reflexion und Kritik adlig-fürstlichen Reisens in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts, in: Joachim REES, Winfried SIEBERS, Hilmar TILGNER (Hg.), *Europareisen politisch-sozialer Eliten im 18. Jahrhundert. Theoretische Neuorientierung – kommunikative Praxis – Kultur- und Wissenstransfer*, Berlin 2002, S. 25–39, mit weiterer, neuerer Literatur zum Grand Tour, auch aus der methodisch innovativen angelsächsischen Forschung (Zitate S. 37f.).

82 Vgl. *ibid.*, S. 39.

Italienreisen der französischen Adelsöhne führte, stellt ein weiteres Desiderat der Adels- und Reiseforschung dar<sup>83</sup>.

Der Grand Tour hat sich in Frankreich nicht als eigenständiger Forschungszweig wie in der deutschen, angelsächsischen oder italienischen Forschung etablieren können, sondern ist dort Teil der Adels-, Erziehungs- bzw. Reiseforschung. Auch für die adlige französische Erziehungsreise galt ein Auslandsaufenthalt als sehr wünschenswert; den Höhepunkt der Reise – der vor dem eigentlichen Auslandsbesuch angestrebt werden sollte – bildete jedoch ein auch von den Deutschen stark frequentierter französischer Hof: Versailles bzw. Paris mit seinen Ritterakademien waren eine unerlässliche Station für die Sprösslinge des Schwertadels. Im Reich waren traditionell der Wiener Kaiserhof, aber auch der sächsisch-thüringische Raum und das Rheinland, im 18. Jahrhundert dann zunehmend Berlin bzw. Potsdam wichtige Reiseziele französischer Adelsöhne. In den 1740er Jahren schickte der französische Außenstaatssekretär d'Argenson seinen Sohn auf eine Erziehungsreise nach Italien, die ihn im Hinblick auf die eventuelle spätere Übernahme des seinerzeit von seinem Onkel verwalteten Amtes des Kriegsstaatssekretärs vor allem mit den Regierungsstrukturen in den besuchten Ländern vertraut machen sollte<sup>84</sup>. Der französische Amtadel war darauf angewiesen, seinen Sprösslingen eine individuelle praktische Ausbildung – sei es durch eine Reise oder eine frühmoderne Form des »Praktikums« bei verwandten Amtsinhabern – zu bieten, weil neben einem allgemeinen juristischen Studium für die *noblesse de robe* keine spezialisierte Fachausbildung, etwa für den diplomatischen Dienst, bestand<sup>85</sup>. Eine zweite Reise führte d'Argensons Sohn nach Sachsen: Er begleitete die französische Delegation, welche in Dresden die Braut des Dauphin einholte; diese Reise trug aus Sicht Paulmys daher bereits eher den Charakter einer halbamtlichen Mission als einer Erziehungsreise – dennoch gewann er wichtige Einsichten in die Institutionen des Alten Reiches und ihre Funktionsweise, insbesondere in die Reichskreisverfassung, mit welcher er sich in Frankfurt am Main, dem *centre des cercles de l'Empire* (wie Paulmy formulierte) befasste<sup>86</sup>.

Doch kehren wir zurück zur Kavaliereise im engeren Sinne. Gut dokumentiert ist aufgrund der Rechnungsbücher die Kavaliertour Herzog Anton Ulrichs von Braunschweig-Wolfenbüttel nach Paris im Jahre 1655<sup>87</sup>. Der junge Herzog benötigte

83 Vgl. Mathis LEIBETSEDER, Erziehungsreisen französischer Adelsöhne in der Frühen Neuzeit. Die Beispiele des Duc de Rohan und des Marquis de Paulmy, in: REES, SIEBERS, TILGNER, Europareisen politisch-sozialer Eliten (wie Anm. 81), S. 83–104, mit weiteren Angaben zum Stand der Forschung im Hinblick auf die Erziehungsreisen junger französischer Adliger.

84 Vgl. die Untersuchung des Reiseberichts von Antoine-René de Voyer marquis de Paulmy d'Argenson *ibid.*, S. 92–102. Sein Onkel, Marc-Pierre de Voyer comte de Weil-Argenson (1696–1764), war 1743 *secrétaire d'État à la Guerre* geworden.

85 Ausnahmen sind die ephemere *Académie politique* Torcys und die Diplomatenschule in Straßburg, eine Institution von europäischem Zuschnitt und Rang; vgl. Guy THUILLIER, La première école d'administration. L'Académie politique de Louis XIV, Genf u. a. 1996; Jürgen VOSS, L'École diplomatique de Strasbourg: l'ENA de l'Ancien Régime, in: Bernard VOGLER, Jürgen VOSS (Hg.), Strasbourg, Schoepflin et l'Europe au XVII<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque organisé en coopération avec l'Université des sciences humaines de Strasbourg (Strasbourg, 15–17 septembre 1994), Bonn 1996, S. 205–214; Pierre-Yves BEAUREPAIRE, Le mythe de l'Europe française au XVIII<sup>e</sup> siècle. Diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières, Paris 2007.

86 LEIBETSEDER, Erziehungsreisen französischer Adelsöhne (wie Anm. 83), S. 100.

87 Ausgewertet für den »voyage de France« bei Étienne MAZINGUE, Anton Ulrich, duc de Braun-

in Begleitung dreier Hofjunker und eines eigens aus Frankreich angereisten, deutschnamigen Kammerjunkers einen Monat, bis er über Göttingen, Frankfurt am Main, Darmstadt, Stuttgart, Durlach und Rastatt am 11. Juli Straßburg erreichte und dort bis zum 25. August verweilte. Ein weiterer Monat verging auf der Reise von der alten Reichsstadt nach Paris, die über Colmar, Basel, Lons-le-Saunier, Lyon (11. September), Tarare, Roanne, Moulins, Nevers, Cosne, Montargis und Fontainebleau führte. Anton Ulrich traf am 24. September 1655 in der französischen Hauptstadt ein, wo er sich, abgesehen von einem einwöchigen Abstecher nach Orléans<sup>88</sup>, bis zum 25. März<sup>89</sup> des folgenden Jahres aufhielt. In Paris hielt er neben seinen Begleitern 19 Bedienstete. Straßburg, Lyon und besonders die *Galerie des Libraires* am Pariser Palais-Royal boten Gelegenheit zum Bücherkauf, daneben wurden Gemälde und Stiche erworben und Kontakte zu Musikern gepflegt. Dem König, der Königinmutter und Mazarin stattete er einen offiziellen Neujahrsbesuch ab. Auch literarisch-mondäne Bekanntschaften pflegte der junge Herzog: Zu seinen Konversationspartnerinnen zählte Madeleine de Scudéry, deren Salon in Paris nach der Fronde tonangebend war<sup>90</sup>. Mit dem badischen Markgrafen und dem Herzog von Mecklenburg besuchte er das Theater, das seine Hauptleidenschaft während der sechs Monate in Paris darstellte. Die eigentliche Ausbildung übernahmen ein Sprach-, ein Tanz-, ein Fecht- und ein Rittmeister sowie ein Musiklehrer. Die Rückreise führte über Langres, wo der Herzog durch den Magistrat empfangen wurde, Mömpelgard, Colmar und Straßburg nach Deutschland zurück.

Im Zuge der Diskussion über den deutschen Patriotismus wurde in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts von einigen patriotischen Schriftstellern die Forderung erhoben, dass die jungen deutschen Adligen bei ihrer Kavaliertour anstelle des Auslandes lieber die verschiedenen deutschen Lande bereisen und besser kennen lernen sollten. Dieses reichspatriotische Programm wurde von einigen Reisenden zu Beginn der siebziger Jahre durchaus umgesetzt, wenngleich es nicht zu einer grundsätzlichen Neuorientierung der Kavaliereisen führte. Diese tendenzielle »Patriotisierung« des Grand Tour im 18. Jahrhundert machte damit auch deutsche Ziele (wie Regensburg, Wien, Berlin mit seinem frankophonen Ambiente oder Wetzlar) für die Reisenden aus dem Reich zunehmend attraktiv. Die Auslandsreisen verschwanden dennoch nicht<sup>91</sup>, sie veränderten sich jedoch zum Teil in Form und Inhalt. Mit dem zunehmenden Interesse der Reisenden an ökonomischen und technischen Fragen wandelte sich der Grand Tour teils zur technologischen Studienreise.

In Begleitung der Fürstensöhne reisten oftmals bürgerliche Gelehrte, Musiker und bildende Künstler. Maler und Zeichner wurden unter anderem zur Skizzierung neuer technischer Geräte mitgeführt<sup>92</sup>. Über die Formen und Gegenstände des Kultur-

schweig-Wolfenbüttel (1633–1714), un prince romancier au XVII<sup>ème</sup> siècle, 2 Bde., Bern u. a. 1978, Bd. I, S. 84–98.

88 Orléans galt den deutschen Reisenden jener Zeit als einer der Orte, an denen man das beste Französisch spreche.

89 Datum neuen Stils; die übrigen Daten der Reise Anton Ulrichs eventuell nach altem Stil.

90 Bis etwa 1660 korrespondierte sie mit Anton Ulrichs Schwester Sibylla Ursula.

91 Auch die Niederlande blieben ein wichtiges Reiseziel; vgl. z.B. Eva BENDER, Die Bedeutung der Niederlande als Reiseziel der Landgrafen von Hessen (1567–1800), in: BABEL, PARAVICINI, Grand Tour (wie Anm. 47), S. 327–340.

92 Vgl. REES, *Wahrnehmen in fremden Orten* (wie Anm. 47), S. 526f. Anm. 33.

und Wissenstransfers im Zuge von adligen Kavaliere- und Bildungsreisen geben die Rechnungsbücher nicht selten wichtige Aufschlüsse. Graf Heinrich XI. von Reuss (ältere Linie) erwarb auf seiner Frankreich- und Italienreise von 1740–1742 zahlreiche Druckgraphiken, Landkarten und Bücher, darunter die vollständige Kupferstichsammlung der Gebrüder Nattier mit dem Medici-Zyklus aus dem Palais du Luxembourg. Die Anschaffung von Operationsbestecken und die Belegung von Anatomiekursen bei führenden Pariser Medizinern für den reußischen Leibarzt Sturm sollten später der medizinischen Fortentwicklung des eigenen Landes dienen: dieser Zweck verdeutlicht idealtypisch die im 18. Jahrhundert zunehmende Legitimierung der Kavaliere- und Fürstenreise durch die Hebung des Allgemeinwohls als Ergebnis eines »Prozesses funktionaler Versachlichung« fürstlicher Reisetätigkeit<sup>93</sup>.

Nicht nur der eigentliche Grand Tour der Fürsten und Herren, sondern auch die Reisen von Kaufleuten, Gelehrten, Künstlern und Geistlichen (die zum Teil im Umfeld der Adelsreisen statthatten) führten zu einem umfangreichen Transport von Büchern, Kunstwerken und Tafelwerk; die dadurch bewegte »Öffnung des Horizonts« war eine der entscheidenden Ursachen für den alteuropäischen Kulturtransfer<sup>94</sup>. Reisen – auch regierender Fürsten – trugen somit zu einer »Akkumulation von kulturellem Kapital« bei<sup>95</sup>.

Ein sehr bekanntes, aber nicht unbedingt typisches Beispiel für die bürgerliche Bildungsreise des 18. Jahrhunderts bietet der Aufenthalt des 24-jährigen Herder in Frankreich im Jahre 1769, deren inneres Erlebnis er in seinem gattungsgeschichtlich ungewöhnlichen »Journal« festhielt<sup>96</sup>. Herder schlug den Seeweg von Riga nach Nantes ein und reiste nach längerem Aufenthalt von dort per Postkutsche nach Paris weiter. In der französischen Hauptstadt wurde er meist vom ortsansässigen deutschen Kupferstecher Johann Georg Wille begleitet – der seinen Aufzeichnungen zufolge mehrere hundert deutsche Adlige, Gelehrte und Künstler in seinem Appartement am Quai des Grands-Augustins empfing –, besuchte Theater, die Oper und Museen und lernte d’Alembert sowie andere intellektuelle Größen der Zeit kennen. Im Gegensatz zu vielen anderen deutschen Frankreich-Reisenden äußerte er sich über die dortigen Künste jedoch kritisch-distanziert.

Im Zuge der Physiokraten-Rezeption gehörte zu einer vollständigen Bildungsreise in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts auch der Besuch der Provinz, der einen Einblick in die agrarökonomischen Strukturen des Landes vermitteln sollte.

Selbstverständlich beschränkte sich die Neigung zur Auslandsreise nicht auf die jungen Adligen und Gelehrten. Auch Studierende und Künstler bereisten in jungen Jahren andere Länder, um sich nicht durch Bücher vermittelbare Bildung anzueignen. Ausländische Studenten zog es bereits seit dem hohen Mittelalter an französi-

93 Vgl. *ibid.*, S. 531–533 (Zitat S. 532). Zum Kultur- und Wissenstransfer durch Reisen bürgerlicher und künstlerischer bzw. kunsthandwerklicher Eliten vgl. GROSSER, Reiseziel Frankreich (wie Anm. 43), S. 130–143.

94 PARAVICINI, Der Grand Tour in der europäischen Geschichte (wie Anm. 74), bes. S. 671.

95 REES, *Wahrnehmen in fremden Orten* (wie Anm. 47), S. 513.

96 Johann Gottfried HERDER, Journal meiner Reise im Jahr 1769, in: DERS., Werke in zehn Bänden, hg. von Günter ARNOLD u. a., Bd. 9/2, hg. von Rainer WISBERT unter Mitarbeit von Klaus PRADEL, Frankfurt a. M. 1997, S. 9–126. Zum äußeren Reiseverlauf vgl. auch *ibid.*, den Kommentar S. 861–972.

sche Universitäten. Das Reich stand trotz des gerade im hier betrachteten Zeitraum zunehmenden Renommées seiner Universitäten bei den französischen Studierenden nicht in ähnlich hohem Kurs. Bereits 1592 hatte François de La Noue bemängelt, dass die französischen Studenten in der Regel mit ungehobelten Manieren aus Deutschland zurückkehrten, und daher von einem Auslandsstudium im Reich abgeraten<sup>97</sup>.

Die deutschen Studierenden gingen oftmals an die Pariser Sorbonne, nach Montpellier, Orléans, Tours oder Bourges<sup>98</sup>. Auch in Angers und anderen französischen Universitätsstädten waren deutsche Studenten anzutreffen. An der Sorbonne hatten die Deutschen bereits im 14. Jahrhundert mit der (aus der englischen hervorgegangenen) deutschen »Nation« die bedeutendste ausländische studentische Korporation in Paris gegründet. Bis 1669 besaßen die deutschen Studenten Ehrenvorrechte in der Pfarrgemeinde Saint-Damien<sup>99</sup>. Im Ancien Régime stellten sie das größte Kontingent ausländischer Studierender an den französischen Universitäten. Neben Paris besaß Orléans seit dem 15. Jahrhundert traditionell die größte deutsche »Nation«. Dafür gab es einen besonderen Grund: Nur in Orléans wurde innerhalb Frankreichs römisches Recht als eigenständiges Studienfach mit eigenem Lehrstuhl gelehrt, und die Universität stand im Ruf, größeren Praxisbezug als Bologna zu pflegen. Die Studenten kamen nicht alleine: Buchhändler, Schneider und andere Berufe folgten ihnen und bildeten eine vielköpfige deutsche Gemeinde. Doch seinen Höhepunkt als Studienort für deutsche Studenten erreichte Orléans bereits im 16. Jahrhundert. Seit 1670 nahm der Anteil deutscher Studierender rasch ab und reduzierte sich auf ein kleines Häuflein. Der Aufstieg des Studiums des öffentlichen Rechts an den deutschen Universitäten war vermutlich ein nicht unwichtiger Grund für diese Entwicklung. Montpellier galt schon seit dem Mittelalter als eine führende europäische Universität auf dem Gebiete der Medizin. Auf deutsche Medizin-Studenten übte die Stadt im Languedoc im 17. und 18. Jahrhundert unvermindert ihre Anziehungskraft aus. Auch die wissenschaftlichen Kontakte zwischen den französischen Medizinern aus Montpellier und ihren deutschen Standesgenossen, vor allem aus Berlin, waren im 18. Jahrhundert sehr eng.

Die Stadt Angers war nicht nur aufgrund der Universität, sondern auch durch die königliche Reitakademie im 17. und frühen 18. Jahrhundert ein wichtiger Ausbildungsort für junge Deutsche. Einige – so der Westfale Hermann Otto Tecklenburg (1685) – vermählten sich dort mit Französisinnen. Für die Zeit nach 1755 weisen die Akademielisten jedoch kaum noch Deutsche aus<sup>100</sup>.

Doch nicht nur als Studenten, sondern auch als Dozenten zog es Deutsche an französische Lehranstalten. Der Mediziner André Enguehart (mit französisiertem Namen) aus Konstanz lehrte nach seiner Promotion in Paris 1678 dreißig Jahre lang von 1680 bis 1710 als Professor am *Collège royal* und beschloss seine Tage als Chefarzt des *Hôtel-Dieu*<sup>101</sup>. Deutsche Pädagogen waren in Frankreich darüber hinaus als

97 Das Jahr nach der dt. Übersetzung, Frankfurt a. M.; vgl. RIDDER-SYMOENS, Die Kavalierstour im 16. und 17. Jahrhundert (wie Anm. 59), S. 200, 220 Anm. 8.

98 Vgl. Winfried DOTZAUER, Deutsche Studenten an der Universität Bourges. Album et liber amicorum, Meisenheim am Glan 1971.

99 Vgl. MATHOREZ, Les étrangers, Bd. II (wie Anm. 10), S. 19.

100 Vgl. *ibid.*, S. 28f.

101 Vgl. *ibid.*, S. 129.

Privatlehrer tätig, bis 1685 erfreuten sich deutsche Protestanten namentlich in den gebildeten hugenottischen Familien des Landes großer Beliebtheit.

Paris galt auch als renommierte Ausbildungsstätte für Künstler. Die zwischen 1758 und 1787 immatrikulierten 76 deutschen Kunststudenten an der *Académie royale de peinture* (von insgesamt 275 zugelassenen Ausländern) bildeten sicherlich nur die Spitze des Eisberges<sup>102</sup>. Becker zählt 94 deutsche Maler, die zwischen 1736 und 1789 zu Studienzwecken nach Paris gingen<sup>103</sup>. Die Vorrangstellung von Paris als Ausbildungsstätte deutscher Künstler lag nicht zuletzt darin begründet, dass viele, vor allem mittlere und kleinere, deutsche Territorien, keinen auch nur annähernd vergleichbaren Ausbildungsstandard gewährleisten konnten<sup>104</sup>. Beckers Untersuchungen zeigen auch, dass von 1746 bis 1788 zahlreiche Werke deutscher Maler in Pariser Kunstausstellungen gezeigt, von Pariser Kunstliebhabern oder -händlern erworben oder in Paris kopiert wurden<sup>105</sup>. Besonders beliebt waren bei den französischen Kunstkennern die Werke Friedrich August Tischbeins. Der im *Salon Carré* des Louvre stattfindende Salon der Königlichen Akademie war als die wichtigste Pariser Kunstausstellung in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts allerdings fast ausschließlich französischen Künstlern vorbehalten: kein einziger Italiener wurde dort vor der Revolution ausgestellt, aber mit Anna Dorothea Therbusch (1767) und Nicolas Guibal, einem in Stuttgart als Akademieprofessor lehrenden Lothringer, ist Deutschland immerhin einmal direkt und einmal mittelbar vertreten<sup>106</sup>.

Diese Künstler-Reisen trugen viel zum deutsch-französischen Kulturtransfer bei: Der »*Mercure de France*« berichtete um 1760 häufig über die Stiche und Bilder, die deutsche Landschafts- und Genremaler während ihrer Paris-Aufenthalte anfertigten. Die von 1779 bis 1787 publizierte Wochenzeitschrift »*Nouvelles de la République des Lettres et des Arts*« veröffentlichte Berichte deutscher Korrespondenten.

Neben den Künstlern sind jedoch auch die Handwerker zu nennen: Die Migration aus sozioprofessionellen Motiven lässt sich in temporäre Wanderung und dauerhafte Niederlassung im Ausland differenzieren. Die Wanderjahre der deutschen Gesellen waren den Franzosen im 18. Jahrhundert ein Begriff, wie ein Blick in die »*Encyclopédie*« belegt, und Frankreich wurde in Deutschland als ein für die Berufsausbildung ideales Wanderziel betrachtet. Einer antifranzösischen Flugschrift von 1688 zufolge

102 Vgl. L. DUSSEIX, *Les Artistes français à l'étranger*, Paris u. a. 31876, S. 79, der darauf hinweist, dass damit keineswegs alle deutschen und ausländischen Künstler in Paris erfasst sind. Architekten wurden beispielsweise gar nicht aufgenommen. Georg TROESCHER, *Kunst- und Künstlerwanderungen in Mitteleuropa, 800–1800. Beiträge zur Kenntnis des deutsch-französisch-niederländischen Kunstaustauschs*, 2 Bde., Baden-Baden 1953–1954, S. 133–249, liefert weitere Daten zum Leben und Wirken deutscher Künstler sowie zur Präsenz deutscher Kunstwerke in Frankreich in der Zeit von 1648 bis 1789.

103 Damit sind sowohl spätere Rückkehrer als auch dauerhaft nach Frankreich Emigrierte erfasst. Vgl. Wolfgang BECKER, *Paris und die deutsche Malerei 1750–1840*, München 1971, S. 337–347, und *ibid.*, S. 335–337, zu seiner über die Erhebungen L. Dussieux' und L. Réaux' hinausgehenden Quellengrundlage.

104 Vgl. SCHULZE ALTAPPENBERG, *Le Voltaire de l'Art* (wie Anm. 72), S. 60–62.

105 Vgl. BECKER, *Paris und die deutsche Malerei* (wie Anm. 103), S. 441–448.

106 Ersterer weilte 1766–1768 in Paris und wurde 1767 Mitglied der Königlichen Akademie, Letzterer hielt sich von 1740–1747 sowie 1760 und 1783 in der Seine-Metropole auf. Vgl. *ibid.*, S. 337, 342, 441, 443.

galt beim deutschen Konsumenten kein Schuster, Schneider oder sonstiger Handwerker etwas, der nicht seine Gesellenwanderung nach Frankreich gemacht hatte. Gewiss stellen diese Worte, die der Verfasser den deutschen »Curtisanen« in den Mund legt, eine polemische Überzeichnung dar<sup>107</sup>; ihr wahrer Kern bestand in der deutschen Begeisterung für französische Mode und in der Vorbildlichkeit Frankreichs in vielen Gewerbebranchen.

Die Förderlichkeit von Auslandswanderungen anerkannten auch zahlreiche deutsche Landesherren: In der Wanderordnung für sein Fürstentum Oettingen empfahl der Regent Johann Aloys 1785 für 26 von 49 Handwerkszweigen explizit französische Städte (Paris, Lyon sowie Colmar und Straßburg). Das Faktum, dass der Regent den dort hinziehenden Handwerkern ihre restlichen Wanderjahre und sogar die Meistergebühren erließ, legt allerdings Zeugnis davon ab, dass es durchaus einer besonderen Förderung bedurfte, um die jungen Handwerksgesellen zu zwei Auslandsjahren zu bewegen<sup>108</sup>. Aber in bestimmten Berufen herrschte im deutschen 17. und 18. Jahrhundert ganz im Gegenteil ein Wanderungsverbot, um die Preisgabe eigenen technologischen Wissens zu verhindern<sup>109</sup>. Der Aufenthalt in Frankreich konnte in hochspezialisierten Zweigen wie der Porzellanmanufaktur dagegen auch der Industriespionage dienen<sup>110</sup>.

Lässt sich in bezug auf die Handwerkerwanderung angesichts der Quellenlage nicht einmal das quantitative Ausmaß einigermaßen präzise abschätzen, so erscheint – von einigen Spitzentechnologien abgesehen – der Beitrag zum Kulturtransfer in der breiten Masse eher gering gewesen zu sein: Aber diese These bedürfte noch näherer Untersuchung<sup>111</sup>. Die Wanderungsgebote und -verbote, die sich an Handwerker richteten, werfen zudem die Frage nach der obrigkeitlichen Reglementierung von Migrationsbewegungen in der zweiten Hälfte der Frühneuzeit auf.

### 3. Rechtliche Rahmenbedingungen transnationaler Migration und staatliche Zuwanderungsförderung

In der neueren Migrationsforschung werden die Kategorien Ein- und Auswanderung in der Regel auf die Überschreitung aktueller Grenzen angewendet. In der

107 Zu dieser Flugschrift vgl. zuletzt Silke GÖTTSCHE, Anti-Französisches in der alltagskulturellen Wahrnehmung. Strategien der Popularisierung, in: Jens HÄSELER, Albert MEIER (Hg.), Gallophobie im 18. Jahrhundert. Akten der Fachtagung vom 2./3. Mai 2002 am Forschungszentrum Europäische Aufklärung, Berlin 2005, S. 49–59, hier S. 49–51.

108 Das Dokument ist publiziert bei Michael STÜRMER (Hg.), Herbst des Alten Handwerks. Quellen zur Sozialgeschichte des 18. Jahrhunderts, München 1979, nr. 28, S. 211–218, hier bes. Art. III, S. 215 mit der Wandertabelle S. 216–218; vgl. GROSSER, Reiseziel Frankreich (wie Anm. 43), S. 133f.

109 1776/80 verbot der König von Preußen grundsätzlich die Gesellenwanderung außer Landes, weil aufgrund dieses Brauchs zuviele Landeskinder dem einheimischen Handwerk verloren gingen; vgl. BADE, Altes Handwerk (wie Anm. 20), S. 65.

110 Belegt ist beispielsweise der Fall eines deutschen Porzellanmalers, der 1766–1768 in Sèvres spionierte; vgl. Rainer RÜCKERT (Bearb.), Meissener Porzellan, 1710–1810. Ausstellung im Bayerischen Nationalmuseum München, München 1966, S. 37.

111 Angemahnt als wichtiger Baustein der Kultur- und Sozialgeschichte des Alten Handwerks von Ulrich-Christian PALLACH, Deutsche Handwerker im Frankreich des 18. Jahrhunderts, in: MONDOT, VALENTIN, VOSS, Deutsche in Frankreich (wie Anm. 20), S. 89–102, hier S. 98f.

Frühneuzeit deckten sich die Reichsgrenzen jedoch nicht mit denen der Territorialstaaten (zum Beispiel besaßen Brandenburg-Preußen und die Habsburgermonarchie Territorien außerhalb des Reiches). Zudem wurde bereits das Verlassen einer niedergerichtlichen Herrschaft als Emigration betrachtet. Konfessionelle Grenzen scheinen bis zum Ende des 18. Jahrhunderts oftmals weniger durchlässig gewesen zu sein als staatliche<sup>112</sup>.

Das französische Ancien Régime kannte keine klare Begriffsbestimmung des »Staatsbürgers«. Daher verfügten »Ausländer«, die terminologisch und juristisch keineswegs sauber von inländischen »Fremden« und Binnenmigranten getrennt wurden, auch in Frankreich, das im Gegensatz zum Reich immerhin einen administrativ einheitlichen Staat bildete, nicht über einen spezifischen Rechtsstatus.

Die in der Ausländerkontrolle vor allem in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts einsetzende Verschärfung darf nicht für sich allein betrachtet werden<sup>113</sup>: sie war Teil einer allgemein in den 1760er und 70er Jahren ausgebauten Reglementierung von Migration, die sich nicht zuletzt in zahlreichen administrativen Maßnahmen gegen das Vagabundieren niederschlug<sup>114</sup>. Die Differenzierung zwischen »fremd« und »ausländisch« gewinnt im betrachteten Zeitraum nur sukzessiv an Konturen und etabliert sich erst im 19. Jahrhundert vollständig: für einen Bürger der Städte Lille oder Chartres waren um 1700 die Fremden (*forains*) all jene, die von außerhalb der eigenen Stadtmauern kamen, wobei es im Übrigen, abgesehen vom Kriegsfall, gleich war, ob sie seine »Landsleute« waren<sup>115</sup>.

Zwar gab die Erklärung Ludwigs XIV. vom 22. Juli 1697 zu einer Steuererhebung, der ausschließlich Ausländer und die französische Nachkommenschaft bzw. die Erben der nach 1600 ins Königreich immigrierten Fremden unterworfen sein sollten, über den konkreten finanzpolitischen Kontext hinaus Anlass zu Überlegungen hinsichtlich der definitorischen Unterscheidung zwischen In- und Ausländern. Aber dabei ging es offensichtlich darum, die Staatskasse am Ende des Pfälzischen Krieges durch möglichst viele Steuerpflichtige aufzufüllen, das heißt den Begriff des Ausländers möglichst weit zu fassen. Dennoch wurden zwischen 1697 und 1707 nur ca. 9000 Familien (insgesamt etwa 30 bis 40 000 Personen) von der Erhebung dieser Sondersteuer erfasst – ganz sicherlich nur ein Bruchteil der tatsächlich im 17. Jahrhundert eingewanderten Ausländer bzw. ihrer Abstammung. Die »Deutschen« stellten 15% der erfassten Ausländer und 11% der Steuerpflichtigen<sup>116</sup>.

112 Vgl. PFISTER, Bevölkerungsgeschichte (wie Anm. 8), S. 45f.

113 Vgl. dazu den folgenden Abschnitt zur polizeilichen und administrativen Kontrolle.

114 Vgl. Nicole DYONET, La maréchaussée et la population mobile dans l'Orléanais au XVIII<sup>e</sup> siècle, in: Marie-Claude BLANC-CHALÉARD u. a. (Hg.), Police et migrants. France 1667–1939, Rennes 2001, S. 51–62.

115 Vgl. Benoît GARNOT, Les »périphéries« sous contrôle: espaces portuaires et frontaliers. Introduction, in: BLANC-CHALÉARD, Police et migrants (wie Anm. 114), S. 199–205, hier S. 202f. Zu der erst 1667 an Frankreich gefallenem Stadt Lille vgl. Catherine CLÉMENT-DENYS, Les transformations du contrôle des étrangers dans les villes de la frontière du Nord, 1667–1789, in: BLANC-CHALÉARD, Police et migrants (wie Anm. 114), S. 207–218.

116 Vgl. Jean-François DUBOST, Peter SAHLINS, Et si on faisait payer les étrangers? Louis XIV, les immigrés et quelques autres, Paris 1999, welche die im Nationalarchiv Paris (Serie E Kartons 3706<sup>11</sup> und 3706<sup>12</sup>) erhaltenen Steuerlisten ausgewertet haben (S. 193 Statistik zur Provenienz der

Die Rechtsstellung der Deutschen und der übrigen in Frankreich weilenden Ausländer wurde zu einem wesentlichen Teil über bestimmten Gruppen zugestandene Sonder- und Vorrechte (Privilegien) definiert. Das war im territorial und juristisch vielgestaltigen Reich keineswegs anders: Unterschiedliche Gruppen von Ausländern genossen unterschiedliches Recht. Als Grundzug lässt sich meist jedoch eine Benachteiligung gegenüber den Autochthonen ausmachen<sup>117</sup>.

Doch betrachten wir zunächst die französischen Verhältnisse um 1648: Den Hanseaten aus Hamburg, Lübeck und Bremen, die sich bereits im 15. Jahrhundert in Bordeaux niedergelassen hatten, waren besondere Steuer- und Handelsprivilegien zugestanden worden, die jedoch im Dreißigjährigen Krieg verletzt worden waren. Gleiches galt für die deutschen Kaufleute in Rouen. Im Juli 1649 bestätigte Ludwig XIV. auf die Klagen der in der Normandie und Burgund niedergelassenen Deutschen hin den Kaufleuten der freien und Reichsstädte<sup>118</sup> insgesamt die ihnen seit 1515 zugestandenen Privilegien<sup>119</sup>. Zwar kam es bis ins 18. Jahrhundert immer wieder zu Rechtsstreitigkeiten über Steuern und Abgaben, insbesondere die Anwendung des *droit d'aubaine*, aber die Deutschen bewegten sich in Frankreich keineswegs in einem für sie rechtsfreien, sondern im Gegenteil zunehmend reglementierten und ihnen dadurch Rechtssicherheit gewährenden Raum. Die zahlreichen *ordonnances* und *lettres patentes* der französischen Könige, auf die sie sich vor Gericht berufen konnten, wurden auch im Druck publiziert und füllten ganze Bücher<sup>120</sup>. Deutsche Kaufleute wurden in Frankreich oftmals eingebürgert (»naturalisiert«). Einen entscheidenden Schritt auf dem Wege zum Rechtsschutz markierte die prinzipielle Befreiung der Bürger der freien und Reichsstädte vom *droit d'aubaine* durch Ludwig XVI. (1774), die den häufigen Prozessen zwischen dem französischen Fiskus und den Erben nicht naturalisierter, in Frankreich verstorbener deutscher Kaufleute ein Ende setzte.

Ökonomische Migration wurde vom Aufnahmeland bei willkommenen Berufsgruppen durchaus gefördert, denn Arbeitskräfte galten in der merkantilistischen Wirtschaftstheorie als begrenzte Ressource, die es möglichst umfassend zugunsten der eigenen Wirtschaft und damit zu Lasten anderer Staaten auszuschöpfen galt; dies trifft auch bei den Kolonien in Übersee zu: 1763 ließen die Franzosen zum Beispiel in

besteuerten Fremden). Vgl. auch Jean-François DUBOST, *Les étrangers en France, XVI<sup>e</sup> siècle-1789. Guide des recherches aux Archives nationales*, Paris 1993, S. 55–58.

117 Vgl. Rainer SCHRÖDER, Die Rechtsstellung der Franzosen in Deutschland, in: MONDOT, VALENTIN, Voss, *Deutsche in Frankreich* (wie Anm. 20), S. 247–266.

118 Mit den »freien« Städten waren vor allem die Hansestädte gemeint, auch wenn diese keinen reichsstädtischen Status besaßen.

119 Vgl. MATHOREZ, *Les étrangers*, Bd. II (wie Anm. 10), S. 12f. Die Wiederaufnahme der Handelsbeziehungen nach dem Spanischen Erbfolgekrieg führte 1719 dazu, dass die den Reichsstädten von den französischen Königen seit Franz I. gewährten Handelsprivilegien neuerlich im Druck publiziert wurden; vgl. *Extrait Des Lettres Patentes Des Roys De France, Touchant Quelques Villes Imperiales D'Allemagne. Nouvellement imprimé*, [s. l.] 1719. Diese Druckausgabe enthielt namentlich die Privilegien derjenigen Städte, welche die Messe in Lyon beschickten, mit ihrer Supplik um die Erneuerung dieser Vorrechte und einem Urteil des *Conseil d'État* von 1691.

120 Der Verleger François Barbier veranstaltete 1698 in Lyon eine Ausgabe unter dem Titel »Extrait des lettres-patentes des rois de France en faveur des habitants des villes libres«. Vgl. MATHOREZ, *Les étrangers*, Bd. II (wie Anm. 10), S. 14.

Landau Werbezettel für die Übersee-Emigration nach Guyana mit Zusicherung von Religionsfreiheit verteilen<sup>121</sup>. Insgesamt folgten fast 9000 Deutsche dem Aufruf, konnten aber wegen ihrer unerwartet hohen Zahl nur zum Teil von Rochefort nach Cayenne verschifft werden; die übrigen kehrten zurück, steuerten andere Kolonien an oder blieben in der Bretagne bzw. siedelten sich in der Gironde an. Aber auch die ans Ziel gelangten hatten kaum mehr Glück: aktenkundige Aufstände gegen die Obrigkeit zeugen von ihrer Unzufriedenheit in Übersee, viele kehrten schließlich mit amtlicher Erlaubnis nach Europa zurück; nach einer verheerenden Epidemie hielten nur noch einige Elsässer die Stellung<sup>122</sup>. Die von Choiseul 1763 umgesetzte Idee war im Übrigen nicht neu: Bereits 1665 hatte Ludwig XIV. mit den Kurfürsten von Bayern und Mainz ein (allerdings folgenloses) Abkommen zur Besiedlung Französisch Guyanas geschlossen<sup>123</sup>.

Zahlreiche Privilegien wurden zur Förderung der geographischen Mobilität erlassen. In dieser Hinsicht führten die französischen Könige von Ludwig XIV. bis zu Ludwig XVI. eine konsequent einwanderungsfördernde Politik: Zu den Zuzüglern gewährten Sonderkonditionen gehörten beispielsweise die Erlassung der mehrjährigen Wartezeit bis zur Erwerbung des Meisterrechts – eine Maßnahme, welche das Konsulat in Lyon schon im 17. Jahrhundert zur Erleichterung des Zuzugs von Personen, die neues technologisches Wissen mitbrachten, traf –, steuerliche Erleichterungen, eine vereinfachte Einbürgerung, die Beseitigung erbrechtlicher Hindernisse (*droit d'aubaine*) und teilweise sogar eine religiöse Toleranz<sup>124</sup>, die zur Duldung zum Beispiel der deutschen Handwerker lutherischen Bekenntnisses in Paris führte. Allerdings genoss die Wirtschaftspolitik keinen grundsätzlichen Primat vor der Religionspolitik, wie die französische Hugenottenpolitik seit den 1680er Jahren deutlich vor Augen stellt. Colberts Anwerbungspolitik ausländischen Spitzenpersonals erstreckte sich selbstverständlich auch auf Wissenschaftler: 1682 ließ sich auf seine Veranlassung Wilhelm Homberg, Doktor der Medizin in Wittenberg (1652–1715), in Frankreich nieder und führte dort seine naturwissenschaftlichen Experimente durch, unter anderem zum Phosphor und zur Mikroskopie; 1702 trat er in den Dienst des Herzogs von Orléans und wurde schließlich dessen Leibarzt.

121 Vgl. Werner HACKER, Auswanderungen aus Baden und dem Breisgau. Obere und mittlere rechtsseitige Oberrheinlande im 18. Jahrhundert archivalisch dokumentiert, Stuttgart u. a. 1980, S. 40, 173f. Zum Kontext dieser Kolonsierungspläne vgl. MATHOREZ, *Les étrangers*, Bd. II (wie Anm. 10), S. 149–152.

122 Die umfassendste Darstellung ist noch immer E. DAUBIGNY, *Choiseul et la France d'Outre-Mer après le traité de Paris. Étude sur la politique coloniale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1892, S. 31–129 (S. 44f. zur Werbung, S. 113f. zur Gesamtstatistik); verwaltungs- und alltagsgeschichtliche Details bietet Léon VIGNOLS, *Émigrants allemands cantonnés en Bretagne, 1763–1766. Un petit épisode accessoire de l'expédition du Kourou*, Rennes 1894.

123 Vgl. MATHOREZ, *Les étrangers*, Bd. II (wie Anm. 10), S. 111.

124 Vgl., mit königlichen Edikten belegt, den instruktiven Beitrag von PALLACH, *Deutsche Handwerker im Frankreich des 18. Jahrhunderts*, (wie Anm. 111), S. 91. Dass diese Maßnahmen Wirkung zeigten, belegt beispielsweise die vom deutschen Publizisten C. W. Schnitzlein 1768 veröffentlichte Schrift »Patriotische Gedanken«, in der die Aufhebung des »jus albinagii« (*droit d'aubaine*) als französisches Instrument verurteilt wird, das dazu diene, sich deutsche Erfindungen anzueignen; vgl. *ibid.*, S. 92f.

Doch nicht nur Frankreich, sondern auch deutsche Länder verstanden sich als Einwanderungsstaaten. Ähnliche Ansiedlungsmaßnahmen wurden daher auch seitens der deutschen Obrigkeiten getroffen, so dass durchaus Wanderungsbewegungen in beide Richtungen zu konstatieren sind. Gemäss den physiokratischen Grundvorstellungen praktizierte Joseph II. in Österreich eine umfassende Einbürgerungspolitik. Ein Hofbescheid vom 15. Februar 1784 verfügte: *Jene Ausländer, welche durch volle 10 Jahre sich hier befinden, sind für Inländer zu halten*. Die josephinische Fremdenpolitik führte auch zu einer zivilrechtlichen Gleichstellung der In- und Ausländer. Diese ›Zwangseinbürgerung‹ stieß jedoch auf Kritik von ausländischen Regierungen und selbst in der österreichischen Staatsverwaltung<sup>125</sup>.

Die Herkunftsländer versuchten allerdings, die Abwanderung der für die eigene Wirtschaft wichtigen Handwerker und Arbeiter zu unterbinden. Schon zwischen den verschiedenen Territorien des Alten Reiches war die Mobilität erheblich eingeschränkt, und viele Landesherrn versuchten die Emigration mit gesetzlichen Restriktionen weiter zu erschweren. Am 7. Juli 1768 verbot ein Reichsgesetz explizit die Emigration nach Frankreich sowie in alle anderen in keinem besonderen staatsrechtlichen Verhältnis zum Reich stehenden Länder und deren Kolonien. Bereits 1669 hatte Ludwig XIV. ein Emigrationsinterdikt erlassen. Solche Verbote ließen sich in der Rechtspraxis jedoch nur schwer umsetzen. Die Emigration gerade aus dem südwestdeutschen Raum erreichte erst nach 1768 ihren Höhepunkt. Auf der anderen Seite des Rheins entschied der *Conseil Souverain* des Elsass 1770, Personen, die kürzlich ihre Güter veräußert hatten, keine Pässe mehr auszustellen, denn sie seien *suspectes d'émigration*<sup>126</sup>. Das Elsass war bis 1740 vornehmlich ein Einwanderungsland geblieben, vor allem für Deutsche, seit ca. 1690 zunehmend auch für Franzosen.

Frankreich wirkte auf Deutsche in der frühneuzeitlichen Migrationsgeschichte im Übrigen nicht nur als Anziehungspol: Gerade in der Zeit der französischen Brandschatzungen in der Pfalz und im südwestdeutschen Raum (um 1690), aber auch im Kontext der übrigen, zahlreichen im deutschen Südwesten ausgetragenen Kriege gegen Frankreich, kam es zu einer zentrifugalen Emigrationswelle (Ungarn, Schweiz), um dem französischen Einflussbereich zu entfliehen. Auch die Emigration aus dem Elsass hatte trotz der königlichen Verbote bzw. Sondervermögenssteuern für Auswanderungswillige (nach 1681) schon seit dem 17. Jahrhundert eine gewisse Tradition und wurde heimlich von Emigrationsbüros, etwa in Kehl am Rhein, unterstützt<sup>127</sup>.

Aber auch staatlich begrüßte Immigration stieß sich nicht selten an ständischer und zünftischer Innovationsfeindlichkeit. Trotz obrigkeitlicher Förderung des Handwerkerzuzuges kam es bei einer angespannten Arbeitsmarktlage durchaus zur

125 HEINDL, SAURER, Grenze und Staat (wie Anm. 64), S. 98.

126 Es gab damals aufgrund von Überbevölkerung und Lebensmittelknappheit eine bedeutende Auswanderung vom französischen Elsass nach Mitteleuropa, bes. Ungarn: »émigrations [...] fréquentes« nach dem *Arrêt des Conseil Souverain d'Alsace* vom 28. September 1770; zit. bei Jean-Pierre KINTZ, La mobilité humaine en Alsace. Essai de présentation statistique, XIV<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles, in: Annales de démographie historique 1970, S. 157–183, hier S. 181f., Anm. 47.

127 Vgl. *ibid.*, S. 180.

Opposition der einheimischen Handwerker: Zwischen 1680 und 1789 erhoben sich in Lyon sukzessiv Protestwellen der französischen Bäcker-, Schneider- und Schlossergesellen unter anderem gegen die ungeliebte ausländische Konkurrenz. Schon die Tatsache, dass die deutschen Gesellen unter sich Deutsch sprachen, schürte unter den französischen Schlossern Misstrauen (1764). Aber auch einem französischen Hutmacher aus Tours konnte in Lyon Fremdenfeindlichkeit begegnen (1744/45)<sup>128</sup>.

Die Frage, inwieweit Kaiser und Reich, die Reichskreise und die Territorialstaaten neben der Emigration gesetzgeberisch auch den Reiseverkehr nach Frankreich reglementierten, ist bislang noch nicht systematisch untersucht worden<sup>129</sup>. Schon im ausgehenden 15. Jahrhundert hatte sich die Reichsgesetzgebung gegen den Aufenthalt von Reichsuntertanen auf Feindesland erklärt und dabei deren Reichsindigenat vorausgesetzt<sup>130</sup>.

Wie in anderen europäischen Staaten, so gab es auch in Deutschland verschiedene Abschottungsversuche aus konfessionspolitischen oder merkantilistisch-wirtschaftspolitischen Gründen, insbesondere Weisungen an die Untertanen, nur im Reich, in konfessionsverwandten Gebieten oder gar im Heimatterritorium zu studieren. Von den gelegentlich verhängten Ausreiseverboten waren also auch Nachbarterritorien im Reich betroffen. Besonders restriktiv ging dabei Brandenburg-Preußen vor, das bereits 1662 ein Studium im sächsischen Wittenberg untersagte. Sogar Leibniz, der selbst mehrere Jahre in Paris gewelt hatte, empfahl dem Kurfürsten 1700, ein grundsätzliches Auslandsstudienverbot beizubehalten und mit steuerpflichtigen Indulgenzen zu verbinden. Friedrich II. sprach schließlich durch Kabinettsordre von 1744 ein völliges Ausreiseverbot gegenüber seinen Landeskindern aus, gestattete jedoch faktisch viele Ausnahmen bei befähigten jungen Leuten: Mehr als um eine absolute Befolgung des königlichen Verbots ging es ihm offenbar um sein eigenes Mitspracherecht und um die Durchsetzung einer Berichterstattungspflicht der Reisenden über ihre im Ausland erworbenen Kenntnisse. Auch in Österreich reicht eine lange Verbotskette das Auslandsstudium betreffend von 1677 bis zur Herrschaft Josephs II. Diese Einschränkung der akademischen Freizügigkeit ist Ausdruck einer »Verstaatlichung« von Bildungspolitik im späten 17. und 18. Jahrhundert<sup>131</sup>. Gesetzgebung und Praxis waren in den deutschen Territorien in dieser Hinsicht jedoch sehr unterschiedlich. Einige Landesfürsten und Städte vergaben sogar Reisestipendien, um Auslandsstudien ihrer Untertanen bzw. Bürger zu fördern.

#### 4. Polizeiliche und administrative Kontrolle von Migrationsbewegungen

Zu den innovativsten und ertragreichsten Forschungsfeldern der jüngeren Migrationsforschung gehört der Komplex der polizeilichen und administrativen Kontrolle

128 Vgl. GARDEN, *Lyon et les Lyonnais* (wie Anm. 36), S. 561–571, bes. S. 564f., 568, 570.

129 Reiseverbote in Reichskriegen trägt zusammen CONRADS, *Politische und staatsrechtliche Probleme* (wie Anm. 74), S. 54–56.

130 Vgl. *ibid.*, S. 53f.

131 *Ibid.*, S. 56–60 (Zitat S. 59); GROSSER, *Reiseziel Frankreich* (wie Anm. 43), S. 33f., 37. Kritischere Einschätzung der preußischen Genehmigungspraxis im Rahmen der Einzelfallprüfung bei REES, *Wahrnehmen in fremden Orten* (wie Anm. 47), S. 535.

von Reisenden und Immigranten. Bereits 1611 hatte ein Reglement des *lieutenant civil du Châtelet* verfügt, dass die Kommissare zweiwöchentlich Aufstellungen der in ihren Quartiers weilenden, nicht im königlichen Dienst stehenden Fremden anzufertigen hatten. 1667 wurde in Paris die *lieutenance générale de police* eingerichtet, zu deren Aufgaben die nähere Überwachung der sich in der Stadt aufhaltenden Ausländer gehörte, wobei das Hauptaugenmerk den Reisenden, nicht den ständig Niedergelassenen galt.

Eine Kontrolle der Mobilität der Fremden war zudem durch den Passzwang und durch das staatliche Transportmittel-Monopol (seit 1678 in das allgemeine Postwesen integriert) gewährt. Das frühneuzeitliche Passwesen konnte auf der Tradition mittelalterlicher Munt- und Geleitbriefe aufbauen. Seit dem 16. Jahrhundert war auch im Deutschen der Begriff »Passport« gebräuchlich, der auf eine französische oder italienische Provenienz hindeutet<sup>132</sup>. Dagegen verlor die Eingangskontrolle an den Stadttoren im dargestellten Zeitraum allmählich an Bedeutung, was sich unter anderem an der deutlich verschlechterten Besoldung der Torwachen in Lyon belegen lässt<sup>133</sup>.

Seit 1699 bauten die anderen größeren Städte des Königreiches sukzessiv am Pariser Modell ausgerichtete polizeiliche Verwaltungsstrukturen auf. Dennoch standen die in Frankreich weilenden Ausländer keineswegs unter Generalverdacht: Kontrolle schien vor allem dort angezeigt, wo dem Königreich eventuell Schaden (durch Spionage oder Ähnliches) drohte, das heißt namentlich in der politischen Schaltzentrale Versailles und in Paris. Im Verlaufe des Spanischen Erbfolgekrieges (1708) wurde in Paris ein spezielles Polizeiinspektoren-Corps eingerichtet, dem die Überwachung der Hotels und möbliert vermieteten Zimmer oblag. Diese Kontrolle stieß jedoch in den Fällen an ihre Grenzen, in denen Hoteliers und Vermieter ihre Gäste nicht polizeilich deklarierten oder die Fremden aufgrund familiärer bzw. beruflicher Verbindungen die Gastfreundschaft ihrer ortsansässigen Landsleute genossen. Aufgrund der Zerstörung von Akten des Pariser Polizeiarchivs 1789 und 1871 ist nicht nachvollziehbar, wann die behördliche Führung der Ausländerregister tatsächlich einsetzte. Sicherlich hatte sich die Fremdenkartei seit den ersten Jahrzehnten des 18. Jahrhunderts voll etabliert, so dass man spätestens seit etwa 1740 von administrativer Routine sprechen kann, wie erhaltene Bruchstücke in der Pariser *Bibliothèque de l' Arsenal* und dem Archiv des Außenministeriums belegen<sup>134</sup>.

Die erhaltenen Polizeiregister bieten nur einen Ausschnitt aus dem Spektrum der in Paris weilenden Fremden. Sie stellen dennoch ein hochinteressantes, kaum ausge-

132 Vgl. CONRADS, Politische und staatsrechtliche Probleme (wie Anm. 74), S. 51.

133 Vgl. RAU, ZELLER, *Police des voyageurs* (wie Anm. 35), S. 118. In Lyon setzte sich wie in Paris die Erfassung der Fremden durch die Listen der Hoteliers durch. Zu Lyon als Reiseziel vgl. auch Françoise BAYARD, *Les voyages des étrangers installés à Lyon à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, in: *Par monts et par eaux, migrations et voyages*, Montbrison 2000, S. 315–337.

134 Vgl. Jean-François DUBOST, *Naissance de la police des étrangers dans le royaume de France (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, in: BLANC-CHALÉARD, *Police et migrants* (wie Anm. 114), S. 42 und 45–48, dem die Überlieferung weiterer Bestände in der Serie *Mémoires et Documents, France (Île-de-France)* in den Archives du ministère des Affaires étrangères (AE) entgangen ist. In den Konvoluten *France 1607 (Petit Fonds – Île de France 184)* und *France 1608 (Petit Fonds – Île de France 185)* befinden sich weitere Fremdenregister aus den Jahren 1742–1744.

wertetes Quellencorpus dar. Für die Jahre 1742–1744 und 1771–1791 (mit Lücken) besitzt der Quai d’Orsay in Paris Verzeichnisse von Ausländern (darunter vielen Deutschen), die sich in Paris aufhielten und polizeilich erfasst wurden. Die Auswertung dieser Akten verspricht wichtige serielle Aufschlüsse über die Präsenz von Ausländern in Paris, die weit über das bislang aus einzelnen Reiseberichten und ähnlichen individuellen Quellen Bekannte hinausgehen dürften: Es ist aufgrund erster statistischer Erhebungen zu vermuten, dass in den letzten 15 Jahren des Ancien Régime über 50 000 Ausländer auf Reisen vorübergehend in Paris weilten<sup>135</sup>. In den Jahren 1772–1774 machten die Deutschen 29,98% der registrierten ausländischen Reisenden aus und bildeten damit vor den Engländern, Schotten und Iren die stärkste »Nation«<sup>136</sup>. Nur 66 Personen (1,77%) wurden in einer im Außenministerium erstellten Gesamtübersicht für diese drei Jahre namentlich erfasst: Es handelt sich ausnahmslos um Hochadelige und hohe Offiziere. Unter den in den Unterkunfts-Melderegistern erfassten Deutschen finden sich jedoch diverse Berufsgruppen: Kaufleute, Juweliere, Musiker, Sattler, Schneider und andere Handwerker (oft Gesellen) sowie nicht zuletzt auch eine Reihe Deutscher jüdischen Glaubens<sup>137</sup>.

Die *lieutenant générale de police* hatte sich im Hinblick auf die Ausländerpolitik hauptsächlich mit dem Staatssekretariat für Auswärtige Angelegenheiten abzustimmen, das (neben den übrigen Staatssekretariaten) in dieser Hinsicht seit 1661 frühere Amtskompetenzen des Kanzlers übernommen hatte. Seit 1725 setzte das Außenamt seinen administrativen Vorrang in allen Ausländer betreffenden Fragen und Verwaltungsakten durch: Zu seinem Kompetenzbereich gehörten neben der Aufsicht über die Überwachung der Fremden (in wichtigen Fällen auch in der Provinz) zum Beispiel die Ausstellung von Pässen und Aufenthalts- sowie von Bestattungsgenehmigungen für verstorbene Protestanten, aber ebenso die Anordnung einer Inhaftierung. Der *lieutenant général de police* war dem Außenamt gegenüber rechen-schaftspflichtig, dieses jenem gegenüber weisungsbefugt<sup>138</sup>. Seit ca. 1760 wurde die polizeiliche Ausländeraufsicht unmittelbar dem für die Staatssicherheit zuständigen

135 Vgl. DUBOST, *Naissance de la police des étrangers* (wie Anm. 134), S. 48, der sich auf ungedruckte Magisterarbeiten seiner Schüler stützt.

136 Ergebnis der Auswertung von AE, *Contrôle des étrangers* 1 (3 727 von 12 859 Personen). Ein großer Teil der einschlägigen Akten des *Contrôle des étrangers* im Quai d’Orsay wurde im Hinblick auf die erfassten Deutschen unter Mithilfe von Frau Regina Schleuning und Frau Alix Winter, wissenschaftliche Praktikantinnen am DHI Paris, ausgewertet, denen dafür mein herzlicher Dank gilt. Unter den »Deutschen« wurden zeitgenössisch auch die (zur Habsburger-Monarchie zählenden) Flamen und Ungarn registriert. Bes. aufgelistet wurden dagegen die Bayern, Preußen und Sachsen.

137 Diese Melderegister geben neben dem Namen, der Unterkunft und dem Anreisedatum stets auch die Herkunft und den Beruf des Betroffenen an. »Juif« wurde in den Fremdenregistern in der Rubrik vermerkt, in der gewöhnlich der Beruf angegeben wurde.

138 Nachdem Jean Dorival (geb. 1725) 1770 als leitender Referent (*premier commis*) an die Spitze des verantwortlichen *Bureau des fonds* im Außenamt getreten war, setzte die heute in den Akten des Quai d’Orsay bis zur Französischen Revolution reichende Überlieferung des *Contrôle des étrangers* ein, welche unter anderem die aufschlussreichen, jedoch leider nur für sechs Jahrgänge erhaltenen polizeilich ermittelten Listen der in Paris weilenden Fremden enthält. Weitere Akten dieses Fonds bieten eine nach Herkunftsländern geordnete Statistik dieser Fremden (Ende Dezember 1771–1774; s. o.) und ausführliche Polizeiberichte über bes. intensiv überwachte bedeutende Persönlichkeiten, die zur Vorlage beim Außenminister bestimmt waren.

6. Polizeibüro (*Bureau de sûreté*) unterstellt; in dessen Kompetenz fiel seit 1777 auch die Judenaufsicht: Dabei handelte es sich nämlich zumeist um Juden deutscher Herkunft. Der Premierminister konnte direkt intervenieren, was Kardinal Fleury in den 1730er Jahren mehrfach tat. In Versailles und in Paris wurden die Edikte und Reglements betreffend Ausländerfragen ausgearbeitet, die zwar prinzipiell für das gesamte Königreich galten, in den Provinzen jedoch oftmals weniger streng angewandt wurden. Die Kontrolle in der Hauptstadt war im Zeitalter Ludwigs XV. und Ludwigs XVI. hingegen effizient: 1760 schrieb Diderot an die Zarin Katharina II., dass man im *Hôtel du lieutenant général de police* 24 Stunden nach der Ankunft eines Ausländers wisse, wer er sei, wie er heiße, woher er komme, warum er sich in Frankreich aufhalte, wo er wohne, mit wem er in Kontakt stehe und lebe. Die Effizienz der Pariser Polizei, die im Bereich der Fremdenaufsicht europaweit führend war, weckte auch das Interesse Maria Theresias, die sich von der französischen Obrigkeit 1770 eine Denkschrift über ihre Arbeitsweise anfertigen ließ<sup>139</sup>. Bereits in den 1750er Jahren hatte Friedrich der Große Johann Albrecht Philippi nach Paris geschickt, um sich dort über die in Europa als vorbildlich geltende Polizei und städtische Administration zu informieren<sup>140</sup>.

In den französischen Provinzen übernahmen seit den Colbertschen Reformen der 1660er Jahre die Intendanten die Oberaufsicht über die Fremden, die zuvor konkurrierend von den städtischen Behörden, den Parlamenten und vor allem den Gouverneuren ausgeübt worden war. Sowohl in Paris als auch in den Provinzen waren die Hoteliers und Vermieter verpflichtet, ein Register der bei ihnen logierenden Fremden zu führen und Änderungen täglich dem für das Stadtviertel zuständigen Kommissar anzuzeigen. Ein entsprechendes Reglement existierte für Paris bereits seit 1407. Gerade in dieser im 17. und 18. Jahrhundert ›offenen‹ Stadt fokussierte sich die Kontrolle der Fremden notwendigerweise nicht an der Peripherie, sondern in den Herbergen<sup>141</sup>. Aus Rouen ist eine entsprechende Anordnung von 1614 überliefert, aus Toulouse von 1670<sup>142</sup>. In den Grenz- und Festungsstädten Nord- und Ostfrankreichs gab es spätestens seit 1691 zu diesem Zweck gedruckte Meldeformulare. Dennoch bemängelte der Magistrat von Lille 1695, dass der Analphabetismus der Hoteliers die korrekte Führung der Register beeinträchtigte<sup>143</sup>. Die meisten Städte im

139 Vgl. zur Gründung der Ausländerpolizei bes. DUBOST, *Naissance de la police des étrangers* (wie Anm. 134), das Zitat Diderots S. 33.

140 Philippi (1721–1791) wurde anschließend stellvertretender Berliner Polizei-Direktor; vgl. GROSSER, *Reiseziel Frankreich* (wie Anm. 43), S. 135.

141 Die Aktivitäten der Hoteliers, die keinen eigenen Berufsstand bildeten, waren an eine königliche Konzession gebunden und wurden 1693 durch ein bis zur Revolution gültiges Edikt reglementiert. Auch die kostenlose Beherbergung von befreundeten nicht Ortsansässigen war seit 1567 anzeigepflichtig. Im Zusammenhang mit der Überwachung der Herbergen kam es bereits 1749 zum (erst nach Ende des Ancien Régime verwirklichten) Vorschlag, Hausnummern zu vergeben. Vgl. Vincent MILLIOT, *Migrants et »étrangers« sous l'œil de la police: la surveillance des lieux d'accueil parisiens au Siècle des Lumières*, in: BLANC-CHALÉARD, *Police et migrants* (wie Anm. 114), S. 315–331.

142 Vgl. zum Fall Toulouse grundsätzlich Jean-Luc LAFFONT, *La police des étrangers à Toulouse sous l'Ancien Régime*, in: BLANC-CHALÉARD, *Police et migrants* (wie Anm. 114), S. 289–313, hier S. 291f.

143 Es ergaben sich z. B. 1738 auch aus dem Vergleich ihrer Meldungen mit den Registern der

Süden ergriffen erst um 1700 (Montpellier 1699), viele sogar erst in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts, ähnliche Maßnahmen. In Toulouse wurden seit 1784 ca. 2500 Meldeformulare pro Jahr gedruckt<sup>144</sup>.

## 5. Geographische Zentren der deutsch-französischen Migration

Zweck dieser Maßnahmen war jedoch die Überwachung, nicht die generelle Unterbindung von Migration. Daher waren sie der deutschen Immigration in Frankreich keineswegs abträglich. Bereits im Mittelalter existierten enge Handelskontakte zwischen norddeutschen Kaufleuten und den Häfen an der Atlantikküste<sup>145</sup>. Diese zogen Wirtschaftsmigranten an. Bis zur ersten Hälfte des 18. Jahrhunderts dominierten die Hansestädte hinsichtlich der Provenienz der in den französischen Seehäfen ansässigen Deutschen, aber die Immigration war trotz dieser internationalen Handelsbeziehungen quantitativ – auch in den großen Hafenstädten, die neben Paris den zweiten großen Anziehungspunkt für Ausländer bildeten – bis zum 17. Jahrhundert demographisch nicht sehr bedeutend, in der Bretagne bis um 1725 sogar nur marginal. Seit der Mitte des 18. Jahrhunderts kam es jedoch zu einer beachtlichen Immigration deutscher Kaufleute auch aus dem süddeutschen Raum und vom Oberrhein. Diese Kaufmannsfamilien ließen sich an der französischen Atlantik- und Mittelmeerküste in Le Havre, Bordeaux, Marseille (schon seit dem späten 17. Jahrhundert) und nicht zuletzt (wie die Schweighauser) in Nantes nieder<sup>146</sup>.

Neben der französischen Hauptstadt und den maritimen Handelsplätzen avancierten das Elsass und Lothringen nach 1648 zu wichtigen Zentren deutscher Immigration. Trotz der wirtschaftlichen Folgen des Dreißigjährigen Krieges und der vergleichsweise schwachen Wirtschaftskraft Lothringens boten diese beiden Regionen in der zweiten Hälfte des 17. und im 18. Jahrhundert dadurch gute Absatzmärkte, dass ein Großteil der französischen Armee dort stationiert war und daher ein bedeutender Teil der französischen Steuereinnahmen aus anderen französischen Provinzen dort ausgegeben wurde. Der deutschen Immigration waren zudem die geographische Nähe zum Reich sowie die sprachliche und kulturelle Verbundenheit förderlich. Sowohl die Zielregionen in Frankreich als auch die deutschen Provenienzregionen der aus dem Reich stammenden Immigranten tendierten zwischen 1648 und 1789 zu einer Diversifizierung.

Torwachen Lücken und Widersprüche. Vgl. CLÉMENT-DENYS, *Les transformations du contrôle des étrangers* (wie Anm. 115), bes. S. 211, 213–215.

144 Vgl. LAFFONT, *La police des étrangers à Toulouse* (wie Anm. 142), S. 310 (die Zahlenangabe stammt von 1784).

145 Vgl. detailliert zu den mittelalterlichen Handelsbeziehungen Isabelle RICHEFORT, Burghardt SCHMIDT (Hg.), *Les relations entre la France et les villes hanséatiques de Hambourg, Brême et Lübeck. Moyen-Âge–XIX<sup>e</sup> siècle*, Brüssel u. a. 2006, bes. S. 7–176.

146 Vgl. Jean MEYER, *Négociants allemands en France et négociants français en Allemagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, in: MONDOT, VALENTIN, VOSS, *Deutsche in Frankreich* (wie Anm. 20), S. 103–119; zu Nantes und den Schweighauser DERS., *Marchands et négociants allemands dans la France de l'Ouest aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, in: *Études Germaniques* 37/2 (1982), S. 187–210, hier S. 207–210.

## 6. Die europäische Fürstengesellschaft

Zur Niederlassung Deutscher in Frankreich trugen nicht zuletzt die dynastischen Eheschließungen bei. Die Bourbonen beschränkten sich in ihrer Auswahl bei dynastischen Heiraten keineswegs nur auf das habsburgische Kaiserhaus, was zum Teil auch erhebliche Rückwirkungen auf die französische Reichspolitik und die Stellung der betreffenden Dynastien im Reich hatte. Ein wichtiger Partner der Bourbonen waren dabei die Wittelsbacher<sup>147</sup>, nicht zuletzt die bayerische Linie<sup>148</sup>. Am 7. März 1680 heiratete Maria Anna Christina, die Schwester des Kurfürsten Max Emanuel, den französischen Thronerben Ludwig. Gerade in der Herrschaftszeit Ludwigs XIV. intensivierten sich die dynastischen Verbindungen zwischen deutschen und französischen Fürsten. Aus diesem Anlass gingen auch begleitende Hofdamen, Pagen etc. mit ins Nachbarland und zeugten dort ihrerseits eine Nachkommenschaft. Im 18. Jahrhundert setzte sich dieses Heiratsverhalten fort: 1724 heiratete der Herzog von Orléans eine badische Prinzessin. Zur Zeit der Wahlen in den Fürstbistümern Hildesheim und Lüttich von 1763 favorisierte Versailles die Kandidatur des sächsischen Prinzen Clemens Wenzeslaus. Er war der jüngste Bruder der Dauphine Marie-Josèphe<sup>149</sup>. Erfolgreich war Clemens Wenzeslaus interessanterweise allerdings nicht dort, wo seine Kandidatur von Versailles unterstützt wurde, sondern zwischen 1763 und 1768 in Freising, Regensburg, Augsburg und schließlich in Trier. Gerade diese letzte Wahl, zu der Frankreich nichts Wesentliches beigetragen hatte und die eher dem kurpfälzischen Einfluss zuzuschreiben war, war entgegen den Wünschen Josephs II. und des Reichsvizekanzlers Colloredo erfolgt, die einen Verwandten des französischen Königs nicht als ersten Votanten auf dem Reichstag und als Besitzer des Ehrenbreitstein wünschten. In einer Zeit, in welcher der französische Stern unter den großen deutschen Reichsfürsten sank, konnten dynastische Beziehungen zu Frankreich sich daher auf die Aussichten der deutschen Verwandten durchaus eher hemmend als fördernd auswirken. Trotz ihrer politischen und kulturellen Bedeutung, derenthalben sie hier erwähnt werden muss, war die transnationale Mobilität durch dynastische Verbindungen selbstverständlich quantitativ gegenüber breiteren Migrationsbewegungen wie dem Hugenotten-Exodus verschwindend gering.

147 In erster Linie ist an die *Princesse Palatine* Liselotte von der Pfalz zu denken. Elisabeth widerlegt jedoch die idealtypischen Vorstellungen von der europäischen *société des princes*: sie fristete am französischen Hof ein peripheres Dasein, wurde zeitweise ganz vom Umgang mit der königlichen Familie ausgeschlossen und erlebte sogar Phasen völliger sozialer Isolation, in der ihre Hunde und die Briefpartner zu ihren einzigen persönlichen Kontakten wurden. Aus der reichhaltigen Literatur sei hier nur genannt: Dirk VAN DER CRUYSE, »Madame sein ist ein ellendes Handwerck«. Liselotte von der Pfalz – eine deutsche Prinzessin am Hof des Sonnenkönigs, München u. a. <sup>2</sup>1991.

148 Vgl. zu den allgemeinen und dynastischen französisch-bayerischen Beziehungen Gerhard HETZER (Hg.), *France – Bayern. Bayern und Frankreich. Wege und Begegnungen. 1000 Jahre bayrisch-französische Beziehungen* [Katalog zur Ausstellung], Paris 2006.

149 Vgl. Heribert RAAB, *Clemens Wenzeslaus von Sachsen und seine Zeit (1739–1812)*, Bd. I: *Dynastie, Kirche und Reich im 18. Jahrhundert*, Freiburg/Br. 1962. Zu den dynastischen Verbindungen und ihren kulturellen Auswirkungen vgl. *Splendeurs de la cour de Saxe. Dresde à Versailles*. [Begleitbd. zur Ausstellung] Musée national des Châteaux de Versailles et de Trianon 23 janvier – 23 avril 2006 [hg. von Thomas W. GAETGENS, Dirk SYDRAM, Béatrix SAULE], Dresden 2006.

## 7. Konfessionelle Migration I: Probleme der Hugenotten- und Waldenser-Forschung

Erst die Auflösung der mittelalterlichen *christianitas* hatte das Abweichen von der Orthodoxie, die konfessionelle Differenzierung und damit die Migration konfessioneller Minderheiten als spezifische Wanderungsbewegung der Neuzeit, vor allem der Frühneuzeit, möglich gemacht<sup>150</sup>.

Die hugenottische Emigration wurde lange Zeit quantitativ sehr überschätzt. Grundlage dieser falschen Annahme waren zeitgenössische Schätzungen Vaubans, die von 350 000 bis 500 000 Exulanten ausgingen. Ihre genauere numerische Evaluation stellt immer noch ein schwer einzulösendes Desiderat dar. Realistische Erhebungen gehen unterdessen davon aus, dass kaum mehr als 250 000 Hugenotten im 17. und frühen 18. Jahrhundert ihrer Heimat den Rücken kehrten. Pfister schätzt die Zahl der ausgewanderten Hugenotten auf 200 000 bis 300 000 von ursprünglich etwa 900 000 französischen Hugenotten, die in den 1670er Jahren ca. 5% der gesamten französischen Bevölkerung bildeten. Aufgrund der hohen Zuwanderungsrate gerade nach Berlin war um 1700 fast jeder dritte Stadtbewohner französischer Herkunft<sup>151</sup>.

Auch vor 1685 gab es bereits eine hugenottische Immigration ins Reich, vor allem in die Kurpfalz. Die Zahl der im Kontext und in der Konsequenz des Kamisardenaufstandes (1702–1705) emigrierten Hugenotten war zwar gering, aber der Exodus nach der Besetzung des Fürstentums Orange durch Ludwig XIV. 1703 bildete in Brandenburg-Preußen mit dem Zuzug eines Teils der ca. 1600 geflüchteten Oranier um 1704 eine bedeutende zweite Etappe der hugenottischen Immigration. Zu den wichtigen, einer eingehenderen Erforschung würdigen Zusammenhängen gehören die besonders nach 1713/14 scheinbar wieder intensivierten familiären und Handelsbeziehungen der Emigranten nach Frankreich.

Im Hinblick auf die hugenottische Konfessionsmigration nach Deutschland war und bleibt Brandenburg-Preußen als Untersuchungsgebiet dominant, wenngleich die angemahnte systematische vergleichende Betrachtung zu anderen deutschen Territorien inzwischen aufgegriffen wurde<sup>152</sup>. In den letzten Jahrzehnten gerieten auch traditionell eher vernachlässigte Aufnahmeterritorien verstärkt in das Blickfeld der deutschen und französischen Forschung: die Weserfranzosen, der urbane Transitraum Frankfurt am Main, Bayreuth, Sachsen und die Hansestädte. Nicht alle Desiderate wurden jedoch eingelöst (Mecklenburg, Thüringen verdienen beispielsweise nähere Untersuchungen).

150 Vgl. Heinz DUCHHARDT, Glaubensflüchtlinge und Entwicklungshelfer: Niederländer, Hugenotten, Waldenser, Salzburger, in: BADE, Deutsche im Ausland – Fremde in Deutschland (wie Anm. 1), S. 278–287, 496, hier S. 278.

151 Vgl. PFISTER, Bevölkerungsgeschichte (wie Anm. 8), S. 51f.

152 Das Postulat wird zunächst, soweit ich sehe, im Hinblick auf das Verhältnis von Toleranz und Ökonomie formuliert bei Stefi JERSCH-WENZEL, Toleranz und Ökonomie, in: Frédéric HARTWEG, Stefi JERSCH-WENZEL (Hg.), Die Hugenotten und das Refuge: Deutschland und Europa. Beiträge zu einer Tagung [Berlin, September 1985], Berlin 1990, S. 147–157, hier S. 157, sowie im Folgenden auch von Katharina MIDDELL, Réfugiés und Émigrés, in: HÖPEL, MIDDELL, Réfugiés und Émigrés (wie Anm. 2), S. 7–22, hier S. 9. Ergebnisse eines komparatistischen Ansatzes bieten Guido BRAUN, Susanne LACHENICHT (Hg.), Hugenotten und deutsche Territorialstaaten. Immigrationspolitik und Integrationsprozesse, München 2007.

Die kulturelle, gesellschaftliche und wirtschaftliche Führungsstellung der hugenottischen Immigranten wurde zwar nicht selten rückblickend schon seit dem Jubiläumsschrifttum von 1785 – allen voran Ermans und Reclams »Mémoires« (1782–1799)<sup>153</sup> – bis hin zur »Legendenbildung«<sup>154</sup> verklärt und überschätzt, denn ihre Mehrheit gehörte zur Mittel- bzw. Unterschicht; richtig ist jedoch, dass überproportional viele technisch versierte und hochspezialisierte Handwerker sowie Intellektuelle (Literaten, Verleger etc.) unter ihnen waren, die in vielen Gewerbezweigen einen Vorsprung an technologischen Kenntnissen mitbrachten und damit zum wirtschaftlich-kulturellen Aufstieg einiger Orte des Refuge (allen voran Berlin) wesentlich beitrugen und der örtlichen Ökonomie einen nicht zu leugnenden »Modernisierungsschub« verliehen<sup>155</sup>, der es gestattet, von »konfessionsbedingtem Technologietransfer« zu sprechen<sup>156</sup>.

Der im Zusammenhang einer oftmals schon seit dem 18. Jahrhundert von den betroffenen Zuwanderern selbst und davon ausgehend in Teilen der späteren Geschichtsschreibung gleichsam mythologisierten Darstellung des hugenottischen Refuge sehr gelobte wirtschaftliche Beitrag der Konfessionsmigration bedarf trotz seiner unzweifelhaften wirtschaftlichen, technischen und auch kulturellen Modernisierungsimpulse – für welche die Einführung des Strumpfwirkerstuhles eines der bekanntesten Beispiele ist – der Differenzierung nach Aufnahmeländern, Produktionszweigen und Zeitabschnitten<sup>157</sup>. Wichtige Beiträge sind den Zuwanderern in Berlin und Brandenburg neben der Seidenproduktion unter anderem auch in der Leder- und Metallverarbeitung, Papier- und Seifenfabrikation sowie in bestimmten Teilbereichen in der Nahrungsmittelherstellung zuzuschreiben. Aber auch die im agrarischen Bereich und im Gartenbau eingeführten Neuerungen (Obstbaum-Veredelung etc.) sind dem gewerblichen Bereich gegenüber nicht zu vernachlässigen. Den Handel belebten die Hugenotten durch ihr Angebot von Waren des gehobenen Konsums (Kolonialwaren-, Wein-, Buchhandel etc.). In seiner 1751 posthum erschieneenen »Historische[n] Beschreibung der Chur und Mark Brandenburg« zählte Johann Christoph Becmann genau 46 Berufe, die von den Hugenotten dort etabliert worden seien. Über die ursprünglichen Ansiedlungsmaßnahmen im Rahmen der Einladungs politik hinaus bedurfte es in ökonomisch rückständigen Gebieten (dazu gehörte in den 1680er Jahren zum Beispiel nicht zuletzt Brandenburg<sup>158</sup>) aber fallweise

153 Vgl. hierzu detailliert Viviane ROSEN-PREST, *L'historiographie des huguenots en Prusse au temps des Lumières. Entre mémoire, histoire et légende*; J. P. Erman et P. C. F. Reclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés françois dans les États du Roi (1782–1799)*, Paris 2002; zuletzt DIES., *Historiographie et intégration culturelle. L'exemple des »Mémoires des Réfugiés« d'Erman et Reclam*, in: BRAUN, LACHENICHT, *Hugenotten* (wie Anm. 152), S. 171–192.

154 Étienne FRANÇOIS, *Die Traditions- und Legendenbildung des deutschen Refuge*, in: Heinz DUCHHARDT (Hg.), *Der Exodus der Hugenotten. Die Aufhebung des Edikts von Nantes 1685 als europäisches Ereignis*, Köln u. a. 1985, S. 177–193.

155 DUCHHARDT, *Glaubensflüchtlinge und Entwicklungshelfer* (wie Anm. 150), S. 282, 286.

156 BADE, OLTMER, *Zwischen Aus- und Einwanderungsland* (wie Anm. 25), S. 506.

157 In Berlin und Brandenburg-Preußen führte beispielsweise der massive Zuzug von hugenottischen Handwerkern aus dem Textilgewerbe in Relation zum beschränkten Absatzmarkt zunächst zu einem Fachkräfte-Überschuss, langfristig war aber der hugenottische Beitrag zur Entwicklung des brandenburgischen Textilgewerbes von großer Bedeutung.

158 Zu den Gründen vgl. Ingrid MITTENZWEI, *Hugenotten und Manufakturkapitalismus. Zur Rolle*

sogar eines forcierten staatlichen Engagements, um ohne Förderung kaum überlebensfähige Gewerbeansiedlungen aufrecht zu erhalten. Darüber hinaus waren jeglichen innovatorischen Bestrebungen der Zugezogenen in Handel und Gewerbe durch die »vorherrschend innovationsfeindliche Einstellung der Gesamtgesellschaft einschließlich des Herrschaftsapparates« enge Grenzen gezogen<sup>159</sup>.

In Berlin, das seine Bevölkerungszahl zwischen 1740 und dem Jahrhundertende auf etwa 170 000 verdoppelte, trugen die Immigranten viel zum Fortschritt der gelehrten und der freimaurerischen Gesellschaften bei. 1740 wurde die Freimaurerloge »Aux trois globes« von Hugenotten gegründet, die auch zu einem Sammelpunkt für immigrierte (und auswärtige) katholische Nationalfranzosen hauptsächlich aus dem Finanz- und Handelswesen wurde; in den 1750er Jahren verdankte die Loge »Royale York de l'amitié« französischen Gelehrten und Künstlern ihre Gründung. In der aufklärerischen Gesellschaft, die sich seit 1749 unter dem Namen »Montagsklub« zusammenfand, wirkte der französische Mineraloge und Freimaurer Friedrich Philipp Rosenstiel (Mitglied 1778–1832) mit. Zwischen 1740 und 1806 stellten Franzosen (Hugenotten und Katholiken) der ersten, zweiten oder dritten Zuwanderergeneration ca. 640 Logenmitglieder bzw. 19% der Berliner Freimaurer<sup>160</sup>. Deren differenzierte sozialgeschichtliche Analyse sowie ihr Beitrag zur Integration der Zuwanderer bilden weiterhin ein Desiderat der Forschung.

Neben der wirtschaftlichen ist gerade auch für Preußen die politisch-soziale Funktion der Hugenotten als »staatsunmittelbare Preußen«<sup>161</sup> in ihrer die königliche und landesherrliche Stellung gegenüber den Ständen absichernden Bedeutung zu sehen. Die Nachkommen der Refugiés erwarben sich auch einen wichtigen Platz in der preußischen Prinzenziehung und begründeten in dieser Hinsicht eine bis ins frühe 19. Jahrhundert reichende Tradition ›französischer‹ Prinzenzieher am preußischen Hof: Jean Philippe Rebeur übernahm 1697 die Erziehung des nachmaligen Königs Friedrich Wilhelm I.; Jacques Égide Duhan war mehr als zehn Jahre Präzeptor und später Vertrauter Friedrichs II.<sup>162</sup>.

der Hugenotten in der gewerblichen Wirtschaft Brandenburg-Preußen, in: DIES. (Hg.), Hugenotten in Brandenburg-Preußen, Berlin 1987, S. 112–168, hier S. 112–116.

159 Vgl. Stefi JERSCH-WENZEL, Juden und ›Franzosen‹ in der Wirtschaft des Raumes Berlin/Brandenburg zur Zeit des Merkantilismus, Berlin 1978, zu den innovatorischen Wirkungen in Handel und Gewerbe v. a. S. 200–221, Zitat S. 221, S. 211f. Anm. 98 zu Becmann, mit weiteren Literaturhinweisen zu sehr hohen bzw. extrem niedrigen Einschätzungen des hugenottischen Beitrages bei anderen (Wirtschafts-)Historikern (das Problem spaltet die Zunft). Vgl. auch DIES., Ein importiertes Ersatzbürgertum? Die Bedeutung der Hugenotten für die Wirtschaft Brandenburg-Preußens, in: Rudolf von THADDEN, Michelle MAGDELAINE (Hg.), Die Hugenotten 1685–1985, München 1985 (frz. Ausgabe *Le Refuge huguenot*, Paris 1985), S. 160–171, 234 (frz. Ausgabe S. 177–189, 279); MITTENZWEI, Hugenotten und Manufakturkapitalismus (wie Anm. 158); Jürgen WILKE, Der Einfluss der Hugenotten auf die gewerbliche Entwicklung, in: Gottfried BRUGGULA (Hg.), Hugenotten in Berlin, Berlin 1988, S. 227–280.

160 Vgl. Karlheinz GERLACH, Immigranten in den Berliner Gelehrten- und Freimaurergesellschaften 1740–1806, in: FONTIUS, MONDOT, Französische Kultur – Aufklärung in Preußen (wie Anm. 51), S. 111–124.

161 Rudolf von THADDEN, Vom Glaubensflüchtling zum preußischen Patrioten, in: DERS., MAGDELAINE, Die Hugenotten (wie Anm. 159), S. 186–197, hier S. 191.

162 Pierre-Paul SAGAVE, Französische Prinzenzieher am preußischen Hof (1694 bis 1814), in:

Die Privilegien, die diverse deutsche Territorialstaaten den Hugenotten seit den 1680er Jahren einräumten, sahen unter anderem Kultusfreiheit, eine gewisse rechtliche Autonomie sowie wirtschaftliche Fördermaßnahmen (Steuerbefreiung, kostenloses Baumaterial etc.) vor. Spezifisch für die Hugenotten-Ansiedlung im Reich war die geschlossene Siedlungsweise (zum Beispiel in Christian-Erlangen oder Kassel-Neustadt). Die französischen Hugenotten, die in die deutschen Territorialstaaten einwanderten, behielten zum Teil ihre eigenen kirchlichen und rechtlichen Institutionen<sup>163</sup>. In diesen Migrationskontext gehören auch Bildungseinrichtungen wie das 1689 gegründete Französische Gymnasium in Berlin<sup>164</sup>. Aber auch der französische Buchhandel und die französische Presse im Reich erklären sich teilweise aus dieser Migration, wenngleich in den Bereichen Buchdruck und Journalismus zu berücksichtigen ist, dass es auch unter den Deutschen viele der französischen Sprache kundige und an französischsprachigen Schriften interessierte Leser gab<sup>165</sup>.

Die Privilegierung der Hugenotten geriet seit 1760 zunehmend in die Kritik. Schon in Justis »Grundsätze[n] der Policywissenschaft« (1756) wurde grundsätzlich davor gewarnt, Fremden eigene Obrigkeiten und Gerichte zu gewähren. Der Göttinger Ökonom Johann Beckmann fügte in seinen Anmerkungen zur Neuauflage dieses Werkes 1782 eine ausdrückliche Kritik an der Hugenottenpolitik der deutschen Territorien bei, ohne die man fast einhundert Jahre nach der Aufnahme der *flüchtigen Franzosen in Teutschland* diese kaum noch als »Franzosen« wahrnehmen würde<sup>166</sup>. Justi und Beckmann formulierten daher das Postulat der Rechtsgleichheit alter und neuer Untertanen.

Trotz der ihnen gewährten sprachlich-kulturellen, kirchlichen und rechtlichen Autonomie wurden die Hugenotten nicht nur in Brandenburg-Preußen rasch zu loyalen Untertanen, und es vollzog sich ungeachtet der bewussten und intendierten Bewahrung kultureller und sprachlicher Eigenheiten insgesamt eine erfolgreiche und rasche Akkulturation, die vermutlich eher bereits um 1760 (das heißt in der zweiten Generation) als gegen 1800 im Wesentlichen im Sinne einer »doppelte[n] kulturelle[n] Zugehörigkeit«<sup>167</sup> (bzw. »hybriden« Identität« in der von K. Middell vorgeschlagenen, treffenden Formulierung, die sich bewusst von den simplifizierenden Schlagwörtern Assimilation und Integration absetzt<sup>168</sup>) abgeschlossen war. Die

Ingrid MITTENZWEI (Hg.), Hugenotten in Brandenburg-Preußen, Berlin 1987, S. 279–312 [zuerst unselbständig 1980].

163 Vgl. z.B. zu den Institutionen der aus dem Fürstentum Orange stammenden Hugenotten in Brandenburg-Preußen Françoise MOREIL, Une arrivée retardée. Les Orangeois à Berlin en 1704, in: BRAUN, LACHENICHT, Hugenotten (wie Anm. 152), S. 85–106, bes. S. 91f.

164 Christian VELDER (Hg.), 300 Jahre Französisches Gymnasium Berlin, Berlin 1989; zu hugenottischen Lehrerbildungsstätten in Berlin vgl. Franziska ROOSEN, Erziehung und Bildung von Hugenotten in Berlin. Das Lehrerseminar, in: BRAUN, LACHENICHT, Hugenotten (wie Anm. 152), S. 193–208.

165 Vgl. dazu zuletzt BRAUN, Von der politischen zur kulturellen Hegemonie (wie Anm. \*), Teil II, Kapitel 4.

166 Zit. nach SCHRÖDER, Die Rechtsstellung (wie Anm. 117), S. 262.

167 Vgl. Martin FONTIUS, Privilegierte Minderheiten als Instrument königlicher Kulturpolitik, in: DERS., MONDOT, Französische Kultur – Aufklärung in Preußen (wie Anm. 51), S. 17–30, Zitat S. 30.

168 Vgl. Katharina MIDDELL, Hugenotten in Leipzig: Etappen der Konstruktion einer »hybriden« Identität, in: HÖPEL, MIDDELL, Réfugiés und Émigrés (wie Anm. 2), S. 56–75.

hugenottischen Intellektuellen in Berlin sind daher nicht als Repräsentanten der französischen Kultur in Brandenburg-Preußen, sondern als integrierender Bestandteil der preußischen Aufklärung zu sehen: Sie vermittelten einerseits zwar durchaus – als Literaten, Verleger etc. – französisches Kulturgut in Deutschland, waren aber auch als kulturelle Vermittler in der umgekehrten Richtung – durch französische Übersetzungen und Besprechungen deutscher Werke in französischsprachigen Rezensionsorganen – tätig, wandten sich in diesem Kontext unter anderem gegen spezifische Aspekte der französischen *Lumières* und ergriffen Partei für Leibniz und für Wolff. In dieser Hinsicht trafen mit den Nachkommen der Refugiés und den französischen *philosophes* der Tafelrunde Friedrichs des Großen (ungeachtet ihrer nicht zu leugnenden Zusammenarbeit auf verschiedenen Gebieten) »in Berlin zwei unterschiedliche Kulturen aufeinander«, in deren Auseinandersetzung sich zeigte, dass die Refugiés »längst für die philosophischen Repräsentanten der deutschen Aufklärung gewonnen waren«<sup>169</sup>.

Ebenso wie die Hugenotten erlitten auch die französischen Waldenser, deren Gemeinden im Dauphiné und in Piemont, verdichtet im Val Cluson angesiedelt waren, seit den 1660er Jahren zunehmende Drangsalierung und erfuhren schließlich durch einen Erlass des königlichen Staatsrats am 7. Mai 1685, im Jahr der Aufhebung des Edikts von Nantes, das rechtliche Verbot ihrer Religionsausübung<sup>170</sup>. Diese Konfessionsgruppe war jedoch erheblich kleiner – insgesamt ca. 7000 aus Frankreich und dem benachbarten Savoyen (1686/98) ausgewanderte französischstämmige Waldenser – und agrarisch geprägt. Zwar siedelten sich kleinere waldensische Gemeinden in der Kurpfalz, im hessischen Raum, in Hanau und im brandenburgischen Bayreuth an, wozu knapp 3000 »savoyische« Waldenser in Süddeutschland, hauptsächlich in Württemberg, kamen, aber ihre Zahl (zusammen ca. 4800 Kolonisten) sowie ihr kulturell-wirtschaftlicher Beitrag zur Entwicklung ihrer Aufnahmeländer waren im Vergleich zu den Hugenotten gering.

## 8. Konfessionelle Migration II: Deutsche Lutheraner in Paris

Ein überraschendes Moment der deutsch-französischen Migration, das erst in den vergangenen 15 Jahren durch Driancourt-Girod ins historische Bewusstsein zurückgerufen wurde, bietet die Tatsache, dass – auch nach der Revokation des Edikts von Nantes und dem Exodus der Hugenotten aus Frankreich – zwei deutsche lutheranische Gemeinden in Paris existierten<sup>171</sup>. Auch in Lyon bildeten die Süddeutschen

169 Vgl. FONTIUS, Privilegierte Minderheiten (wie Anm. 167), S. 27.

170 Der Erlass, der noch ausdrücklich auf der bestehenden Rechtsgrundlage des Edikts von Nantes urteilte, ist französisch ediert und deutsch übersetzt bei THEO KIEFNER, Die Privilegien der nach Deutschland gekommenen Waldenser (wie Anm. 27), Teil 1, S. 86–91. Eine monumentale Gesamtgeschichte der deutschen Waldenser bietet DERS., Die Waldenser auf ihrem Weg aus dem Val Cluson durch die Schweiz nach Deutschland 1532–1820/30 [bis Bd. 2: 1532–1755], 4 Bde., Göttingen 1980–1997. Vgl. zur Einführung DERS., Um des Glaubens willen. Zum Waldenser- und Hugenotten-Gedenkjahr 1685–1985. Vorträge, Reden, Aufsätze mit 16 Karten und Bildern, Stuttgart 1985.

171 Vgl. zur Einführung JANINE DRIANCOURT-GIROD, Les Allemands luthériens à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, in: MONDOT, VALENTIN, VOSS, Deutsche in Frankreich (wie Anm. 20), S. 267–276;

neben den Schweizern den Kern der in den letzten Jahren von Gennerat und vor allem von Krumenacker erforschten protestantischen Gemeinde<sup>172</sup>. Hier soll jedoch die Pionierarbeit von Driancourt-Girod zu Paris im Vordergrund stehen. Im Schatten der schwedischen und der dänischen Botschaftskapelle lebten und arbeiteten deutsche Handwerker, Musiker und Dienstpersonal in der französischen Metropole. Es handelte sich nicht wie im Falle vieler Hugenotten und der Waldenser um eine konfessionell motivierte Migration. Die religiöse Differenz zwischen diesen Migranten und der Gesellschaft ihres katholischen Aufnahmelandes schuf jedoch besondere Rahmenbedingungen für ihre Integration, die es notwendig machen, die lutherische Zuwanderung getrennt von der katholischen Immigration unter ihren spezifischen konfessionellen Vorzeichen zu untersuchen. Zu einer Zeit, als der protestantische Kultus in Frankreich untersagt war<sup>173</sup>, bot ihnen aufgrund der Extraterritorialität die schwedische Botschaft seit dem Dreißigjährigen Krieg (von 1626–1806) Schutz bei der Ausübung ihres Glaubens, seit der Mitte des 18. Jahrhunderts (von 1744–1809) ebenso die dänische Vertretung<sup>174</sup>. Die Deutschen stellten gegenüber den Skandinaviern jeweils die Mehrheit unter den dauerhaft in der französischen Hauptstadt ansässigen Gemeinemitgliedern, und Deutsch war die Kultsprache in beiden Gemeinden<sup>175</sup>, in denen nicht jeder Gottesdienstbesucher Französisch verstand. Den Kern dieser deutschen Immigranten bildeten die Spezialisten in Paris dringend benötigter Handwerks- und Handelsberufe wie Goldschmiede, Juweliere, Möbelschreiner, Schlosser, Schneider, Sattler, Buchdrucker und -händler sowie Blasinstrumentenbauer. Allein die Handwerker stellten im 18. Jahrhundert in beiden Gemeinden durchschnittlich 56–57% aller Mitglieder<sup>176</sup>; diese Gruppe war sozial stark differenziert: Sie reichte von der quellenmäßig kaum greifbaren Masse unselbständiger Gesellen bis zu königlichen Hoflieferanten<sup>177</sup> – offizieller Hofhandwerker zu sein, war vor allem eine soziale Distinktion, die wirtschaftliche Unsicherheit nicht ausschloss. Hinzu traten sich befristet in Frankreich aufhaltende Lutheraner mit wirt-

zur Vertiefung Janine DRIANCOURT-GIROD, *L'insolite histoire des Luthériens de Paris. De Louis XIII à Napoléon*, Paris 1992; zur religiösen Praxis DIES., *Ainsi priaient les Luthériens. La vie religieuse, la pratique de la foi des luthériens de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1992; detailliertes genealogisches Material bietet DIES., *Registres des communautés luthériennes des ambassades de Suède et du Danemark, à Paris de 1679 à 1810*, Bd. 1: *L'histoire des registres*, Bd. 2: *Les actes*, Édition Cercle Généalogique d'Alsace, Section Île de France 2002. Diese Publikationen beruhen auf einer 1990 verteidigten Thèse d'État (Paris IV-Sorbonne) unter dem Titel »Les Luthériens à Paris du début du XVII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle, 1626–1809« (dact.).

172 Vgl. Roland GENNERAT, *Histoire des protestants à Lyon. Des origines à nos jours*, Mions 1994; Yves KRUMENACKER, *Des protestants au siècle des Lumières. Le modèle lyonnais*, Paris 2002.

173 Von der allgemeinen antihugenottischen Gesetzgebung seit dem Edikt von Fontainebleau waren die ausländischen Protestanten zwar nicht betroffen (GENNERAT, *Histoire des protestants à Lyon* [wie Anm. 172], S. 57), sie genossen dennoch keine Kultusfreiheit.

174 In napoleonischer Zeit umfassten die Gemeinden zusammen 5 bis 6 000 Mitglieder. Zur Topographie (die Anschriften der Kapellen wechselten mehrfach) vgl. DRIANCOURT-GIROD, *Registres des communautés luthériennes* (wie Anm. 171), Bd. I, S. 17–26.

175 In der schwedischen Kapelle seit 1681, in der dänischen von ihrer Gründung an. Das eigentliche Botschaftspersonal machte in der schwedischen Gemeinde im 18. Jh. lediglich 3% der Gläubigen aus.

176 Mit einem steigenden Anteil von über 63% in den letzten Jahrzehnten des Ancien Régime.

177 Vgl. DRIANCOURT-GIROD, *L'insolite histoire* (wie Anm. 171), S. 167–210.

schaftlicher (Kaufleute), dienstlicher (Diplomaten und Militärs) sowie bildungsorientierter Motivation (Adlige auf ihrem Grand Tour, Studenten)<sup>178</sup>. Zu den Protektoren der beiden Kapellen gehörten daher auch reichsständische Gesandte (Preußen, Hessen-Kassel, Württemberg etc.) sowie nicht zuletzt Reichsfürsten, -grafen und -ritter *in personam*: Das Buch der schwedischen Kapelle führt unter anderem drei Herzöge von Württemberg, sechs Pfalzgrafen bei Rhein sowie mehrere andere Herzöge und Grafen auf. Es begegnen unter den Gemeindemitgliedern auch die bekannten Namen der protestantischen Hochfinanz wie Johann Georg Scherer<sup>179</sup>.

Insgesamt betrachtet wurde der Zuzug deutscher Lutheraner durch den hugenotischen Exodus im Zuge der Colbertschen Wirtschaftspolitik noch verstärkt, denn Handel und Handwerk verloren dadurch wichtige Fachkräfte, die nun durch deutsche Protestanten ersetzt werden mussten. Zu Beginn des 18. Jahrhunderts wurde diese Immigration durch verschiedene gesellschaftliche und kulturelle Entwicklungen begünstigt: Zum Beispiel trug die Vorliebe für die barocke Kammermusik dazu bei, dass nicht nur deutsche Musiker, sondern auch Musiklehrer und Instrumentenbauer für zum Teil bislang in Frankreich unübliche Instrumente wie Horn und Querflöte gebraucht wurden. Auch die königlichen Manufakturen (Sèvres) boten eine attraktive Anstellung. Die Integration war für das Handwerk insgesamt dennoch nicht einfach: Der Weg bis zum Meisterbrief dauerte für diejenigen, die ihn schafften, ca. sieben Jahre länger als für ihre französischen Kollegen<sup>180</sup>.

Deutliche negative Konsequenzen zeitigte das Edikt von Fontainebleau bei den Studenten: Der zwischen 1630 und 1667 ständig anwachsende Zustrom junger deutscher Protestanten aus Hansestädten wie Lübeck, Bremen und Hamburg, süddeutschen Handelsmetropolen wie Augsburg, Nürnberg und Frankfurt und Universitätsstädten wie Heidelberg und Wittenberg zum Studium an der Sorbonne oder zum ›Praktikum‹ bei befreundeten Bankiers- und Kaufmannsfamilien drohte angesichts der Protestantenverfolgung in Frankreich zu versiegen.

Sehr schwierig war die soziale Integration der zumeist männlichen Zugezogenen: Eine Französin durfte keinen Protestanten und nur mit königlicher Erlaubnis einen Ausländer heiraten. Daher waren 60% der in den Taufbüchern und anderen Quellen der protestantischen Gemeinden erfassten Geburten unehelich, eine für das Ancien Régime exorbitant hohe Zahl, die verbunden war mit erheblichen erbrechtlichen Schwierigkeiten und, beim Versuch der Legitimierung, gegebenenfalls drohender Ausbürgerung der Frau. Diesem Missstand half das Königtum erst nach 1780 durch eine tolerantere Ausnahmeregelung ab<sup>181</sup>.

178 Schließlich sind die ›Touristen‹ zu nennen. Unter dem 25. Mai und 1. Juni 1777 berichtet in seinem Reisetagebuch z. B. SANDER, Beschreibung seiner Reisen, Bd. I (wie Anm. 22), S. 65–68, 120f. von seinen Gottesdienstbesuchen in der schwedischen Kapelle.

179 Zu den protestantischen Bankiers im Frankreich des Ancien Régime vgl. Herbert LÜTHY, La Banque protestante en France, de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution, 2 Bde., Paris 1959–1961 (ND 3 Bde., [Paris] 1999).

180 Durchschnittsalter 34 Jahre bei den neuen, deutschstämmigen Meistern.

181 Bis 1787 verbunden mit der Verpflichtung, die aus der Ehe hervorgehenden Kinder im katholischen Glauben zu erziehen.

Die teilweise doppelte Exklusion als Andersgläubige und Ausländer führte dazu, dass sich so etwas wie deutsche ›Parallelgesellschaften‹ bildeten, die sich berufsmäßig wiederum nach Stadtvierteln gliederten: Sattler in Saint-Germain-des-Prés, Musiker in Montmartre, Möbelschreiner in dem von Zunftzwängen zum Teil befreiten Faubourg Saint-Antoine etc. Dennoch machen sich in diversen Lebensbereichen Phänomene der Akkulturation bemerkbar: zum Beispiel durch die Abkehr von der deutschen Frakturschrift beim Signieren im Standesregister, durch die Französisierung von Vor- und Familiennamen etc.<sup>182</sup>.

Bei den deutschen Lutheranern waren die besseren Berufs- und Karrierechancen im westlichen Nachbarland das Migrationsmotiv. Diese berufsspezifische Motivation betraf nicht nur Kaufleute und Handwerker, sondern auch andere Berufsgruppen.

### 9. Berufsspezifische Migration: Das Beispiel der Offiziere und Soldaten

Zu den quellenmäßig relativ gut belegten, beruflich bedingten Migrationsbewegungen zählt das Militärwesen. Gerade dieser Bereich wurde von der Forschung in den letzten Jahrzehnten aus dem ideologischen Kontext des nationalistischen Diskurses vom internationalen ›Soldatenhandel‹ gelöst. Diese Neuansätze, die erst allmählich zu einem besseren Verständnis der sozialen und kulturellen Implikationen des Fremddienstes beitragen, verdienen daher besondere Beachtung. Das Militär bildete einen deutsch-französischen Berührungspunkt *par excellence*, und zwar nicht nur durch feindliche Kriegs- und Okkupationserfahrungen, sondern auch durch den gemeinsamen Dienst in deutsch-französischen Einheiten<sup>183</sup>. Die internationale Söldnermigration ist dennoch kaum systematisch erforscht. Dazu trägt nicht zuletzt die Nachwirkung des Umstandes bei, dass die deutsche und die französische nationalstaatlich orientierte Historiographie des 19. und 20. Jahrhunderts den europaweiten ›Soldatenhandel‹ unter patriotischen Vorzeichen abschätzig bewertete. Der dadurch bewirkte Rückstand der Forschung konnte durch die wenigen, aber perspektivreichen jüngeren Studien nicht aufgeholt werden.

In der zweiten Hälfte der Frühen Neuzeit wurden zahlreiche deutsche Offiziere in den französischen Dienst übernommen, eine Tendenz, die sich bereits seit dem späten 15. Jahrhundert angedeutet hatte<sup>184</sup>. Der Anteil ausländischer Soldaten betrug in

182 Vgl. zu diesen Teilaspekten die instruktiven Übersichten bei DRIANCOURT-GIROD, *Registres des communautés luthériennes* (wie Anm. 171), Bd. I, S. 67–72.

183 Einzig das Regiment »Royal-Deux Ponts« (seit 1757) entspricht von seinem Ursprung (Subsidienvvertrag mit Pfalz-Zweibrücken von 1751) und seiner Rechtsform her dem Klischee einer angemieteten Fremdruppe. Dagegen sah Heinrich von TREITSCHKE, Was fordern wir von Frankreich?, in: *Preußische Jahrbücher* 26 (1870), S. 367–409 (ND in: DERS., *Zehn Jahre deutscher Kämpfe 1865–1874. Schriften zur Tagespolitik*, Berlin 1874, S. 285–327), S. 290, in den deutschen Fremddementern, die im französischen Dienst standen und oft von deutschen Heerführern kommandiert wurden, generell gar einen *Verrath deutscher Fürsten* am eigenen Vaterland.

184 Vgl., auch zum Folgenden, Bernhard R. KROENER, *Deutsche Offiziere im Dienst des »Allerchristlichsten Königs« (1715–1792). Aspekte einer Sozialgeschichte der Elite deutscher Fremddementern in Frankreich im 18. Jahrhundert*, in: MONDOT, VALENTIN, VOSS, *Deutsche in Frankreich* (wie Anm. 20), S. 53–71; zu älteren, v. a. landeskundlichen Arbeiten vgl. *ibid.*, S. 53f. Anm. 4, S. 64 Anm. 40.

der Armee Ludwigs XIV. ca. 27%; im Jahre 1789 lag er bei noch etwas mehr als 10%. Viele der gedienten Fremden ließen sich nach ihrem Militärdienst in Frankreich nieder.

Die Rekrutierung ausländischer Söldner und Offiziere stellte ein für die frühneuzeitliche Heeresorganisation oftmals unentbehrliches Instrument zur Komplettierung der im eigenen Land ausgehobenen Armeen dar und wurde von der merkantilistischen Ressourcentheorie favorisiert, die in den europäischen Kabinetten allenthalben vertreten wurde und in den führenden Kreisen des französischen Kriegsministeriums auch noch nach dem Siebenjährigen Krieg nachweislich erstrangige Fürsprecher fand<sup>185</sup>. Anders als die österreichischen und die preußischen Truppen integrierte die französische Heeresleitung die fremden Soldaten zwar in der Regel nicht in die nationalen französischen Kontingente, sondern konstituierte sie zu separaten Regimentern, aber im späteren 18. Jahrhundert sind durchaus ca. 8% deutschstämmiger Soldaten in den ordentlichen französischen Linieninfanterieregimentern nachweisbar. In der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts betrug der Anteil ausländischer Soldaten im französischen Militär ungefähr ein Viertel der gesamten Truppenstärke; in Kriegszeiten konnte er auf 40% anwachsen. Sie dienten hauptsächlich in den Fremddregimentern<sup>186</sup>. Beim Regierungsantritt Ludwigs XVI. bestanden 14 solcher deutschen Fremddregimenter<sup>187</sup>. Diese Größenordnung von 25–40% ist auch im Vergleich zu den deutschen Verhältnissen keineswegs ungewöhnlich: In der preußischen Armee standen zur selben Zeit in bezug auf die Iststärke der Armee im Frieden knapp zur Hälfte nicht-preußische, aber in der Regel deutsche Untertanen unter Waffen<sup>188</sup>. Zwischen 1761 und 1776 nahmen die deutschen Soldaten mit einem Anteil von 36% den zweiten Rang unter den in der französischen Armee dienenden Ausländern ein: Nach absoluten, zeitgenössischen Zahlen handelte es sich um 8512 Personen (in den Jahren 1771 und 1775) bzw. um 19 136 im Kriegsjahr 1761<sup>189</sup>. Im Jahr 1775 stellten deutsche Offiziere 3,3% des gesamten französischen Offizierscorps und 4,8% der Generalität. Unter den höchstrangigen Marschällen von Frankreich war zu dieser Zeit kein Deutscher mehr; mit Löwendal und Moritz von Sachsen

185 Eine entsprechende Stellungnahme des Kriegsministers Herzog von Choiseul referiert [François-Marie-Léon-Robert] Vicomte GROUVEL, *Le Royal-Suédois*, in: *Revue historique de l'armée* 22/4 (1966), S. 45–64, hier S. 47.

186 Diese existierten bis zum Ende des Ancien Régime. Am 21. Juli 1791 wurden sie durch die *Assemblée nationale* per Dekret aufgehoben.

187 Vgl. Günther MOLZ, *Das Regiment Royal Alsace 1741–1766*, in: *Neues Trierisches Jahrbuch* 1977, S. 69–83, S. 69. Gründungsdaten und Geschichte der deutschen Regimenter bei Eugène FIEFFÉ, *Histoire des troupes étrangères au service de France depuis leur origine jusqu'à nos jours et de tous les régiments levés dans les pays conquis sous la première république et l'Empire*, Paris 1854 (deutsche Übersetzung, 2 Bde., München 1860).

188 Zum preußischen Aspekt vgl. Bernhard R. KROENER, *Die materiellen Grundlagen österreichischer und preußischer Kriegsanstrengungen 1756–1763*, in: DERS. (Hg.), *Europa im Zeitalter Friedrichs des Großen. Wirtschaft, Gesellschaft, Kriege*, München 1989, S. 47–78, hier S. 51.

189 An der Spitze standen die Schweizer mit 42%. Die zeitgenössischen Zahlenangaben (ca. 1781) sind nicht als absolut exakt anzusehen, vermitteln aber offensichtlich verlässliche Vorstellungen von den Größenordnungen. Sie bildeten nicht zuletzt das statistische Material, mit dem das französische Kriegsministerium selbst arbeitete; vgl. die Statistik bei KROENER, *Deutsche Offiziere im Dienst des »Allerchristlichsten Königs«* (wie Anm. 184), S. 55f.

hatten zuvor jedoch bereits zwei Deutsche dieses Amt erhalten. Die wohl bekannteste militärische Karriere eines Deutschen im Frankreich des 18. Jahrhunderts ist die des kurfürstlich-sächsischen Halbbruders, der es nicht nur zum Feldherrn und Marschallsamt brachte, sondern auch in die französische Geschichte als der Sieger von Fontenoy (11. Mai 1745) und Rocoux (11. Oktober 1746) unter dem Namen *Maréchal de Saxe* einging<sup>190</sup>.

Den Kern der fremdländischen Truppen, insbesondere des Infanterieregiments »Alsace« (gegründet 1656)<sup>191</sup>, stellten nach 1648/59 die Soldaten, die Frankreich im Dreißigjährigen Krieg von Herzog Bernhard von Sachsen-Weimar übernommen hatte; unter Ludwig XV. war diese drei Bataillone, 82 Offiziere und 1200 Soldaten umfassende Truppe das teuerste »deutsche« Fremddregiment<sup>192</sup>. Ein beliebtes Rekrutierungsgebiet bildeten darüber hinaus die demographisch und geographisch, durch die Nähe zu Frankreich, begünstigten Rheinlande. Wien wandte sich bis 1756 zwar gegen derartige Aushebungen, konnte sie aber nicht unterbinden. Die deutschen Soldaten wurden oftmals in die Einheiten der französischen Grenzgebiete inkorporiert, wie das Regiment »Alsace«, das von 1667 bis 1776 traditionell ein Wittelsbacher aus der Nebenlinie Pfalz-Zweibrücken innehatte. Das Dienstverhältnis war, zumindest in den Offiziersrängen, oft beständiger, als das gängige Bild vom Söldnerwesen suggeriert: Der Dragonergeneral Graf von Nicolai, ehemals sächsischer Offizier, brachte es seit 1740 auf über 35 Dienstjahre im französischen Militär. Die höheren Offiziere entstammten in der Regel dem deutschen Adel – mit landsmannschaftlichen Differenzierungen: zum Beispiel im Infanterieregiment »Alsace« vornehmlich aus vorderösterreichischen, im Kavallerieregiment »Royal-Allemand« vorwiegend aus sächsischen Geschlechtern –, während die niederen Offizierschargen zu einem guten Teil bürgerlichen Sprösslingen aus der Schicht von Kaufmanns-, Juristen- und Verwaltungsbeamten-Familien zugute kamen. Insbesondere für die Offiziere, die aus kleinen deutschen Territorien mit geringem gesellschaftlichen Aufstiegspotential stammten, bot der Dienst in Frankreich die Aussicht auf erhöhtes Sozialprestige. Gleiches gilt im Übrigen für hochspezialisierte Handwerker, die in Frankreich eher einen Markt für ihre Spitzenprodukte fanden als in ihrer sozial und wirtschaftlich beengten Heimat. Die Leitungspositionen der deutschen Regimenter lagen in der Regel (als Titularstellen) bei reichsfürstlichen Dynastien. Ihre Verleihung bedeutete damit über den militärischen Wert der Fremdkontingente hinaus einen wichtigen Baustein des französischen Einflusses beim reichsfürstlichen Adel.

Auf die ausländischen Soldaten und ihre Offiziere, die in den Fremden- wie auch in den grenznahen nationalfranzösischen Regimentern dienten, wurde in der Regel kein Assimilationsdruck ausgeübt. Die Tatsache, dass in französischen Regimentern wie »Alsace« und »Royal-Lorraine« die deutsche Kommandosprache beibehalten, französische Offiziersnamen eingedeutscht und sogar protestantische Feldgeistliche

190 Vgl. FIEFFÉ, *Histoire des troupes étrangères* (wie Anm. 187), S. 262f. mit kurzem biographischen Abriss zu Ulrich-Friedrich-Waldemar Graf von Löwendal (1700–1755, 1747 *maréchal de France*); zu Moritz von Sachsen vgl. Jean-Pierre BOIS, *Maurice de Saxe*, [Paris] 1992 ([ebd.] 1993).

191 Erster Oberstleutnant des Regiments wurde Graf Johann Ludwig von Nassau-Saarbrücken (1625–1690). Vgl. MOLZ, *Das Regiment Royal Alsace* (wie Anm. 187).

192 Vgl. FIEFFÉ, *Histoire des troupes étrangères* (wie Anm. 187), S. 270.

zugelassen wurden, verdeutlicht das Bestreben der Obrigkeit, die Bevölkerung der Grenzregionen auf friedlichem Wege durch die Gewährung sprachlicher und kultureller Sonderrechte in den freiwilligen Militärdienst zu integrieren.

Neben den deutschen Fremddregimentern im französischen Dienst ist auch zu berücksichtigen, dass der (phasenweise obligatorische) Militärdienst in Frankreich zu einer inneren Migration und zumindest in einigen Fällen – die quantitative Bedeutung lässt sich quellenmäßig sehr viel schwerer abschätzen als in der Gegenrichtung – zu einer Wanderungsbewegung nach Deutschland führte: Joseph Sicard aus dem Languedoc diente von 1733 bis 1744 in der französischen Armee, wurde in Straßburg aus dem Militärdienst entlassen, heiratete dort eine Straßburgerin, ist wenig später im Dienste des markgräflichen Hofes zu Bayreuth nachweisbar und hatte in Deutschland eine zahlreiche Nachkommenschaft<sup>193</sup>.

Einen Sonderfall des Militärdienstes im Nachbarland stellte das Regiment »Royal Bavière« dar, welches im Jahre 1709 für einen unehelichen Sohn Kurfürst Max Emanuels von Bayern, den sogenannten »Chevalier de Bavière«<sup>194</sup>, eingerichtet und über dessen Tod hinaus unterhalten wurde. Durch eine französisch-bayerische Militärkonvention wurde es 1773 in das Eigentum des Kurfürsten von Bayern überführt, der dadurch den Oberstleutnant nominieren durfte, aber die Ernennung des kommandierenden Obersten sowie des Stabes blieben in den Händen des Versailler Kriegsministeriums. Sowohl das Offizierscorps als auch die Mannschaften wurden zu drei Vierteln in Bayern und zu einem Viertel in Frankreich (nur aus gebürtigen Elsässern) rekrutiert. Dieses erstaunlich moderne Modell militärischer Kooperation durch die Bildung gemischter Verbände diente der Anbindung Bayerns an Frankreich, während französische Hoffnungen auf Rekrutierungsmöglichkeiten in Bayern in größerem Stile wegen des österreichischen Widerstandes nicht erfüllt wurden.

Bei der Übernahme Deutschstämmiger in den französischen Militärdienst spielte offensichtlich auch Protektion eine wichtige Rolle. Der aus Köln gebürtige Graf Ludwig Peter Engelbert von der Mark (1674–1750) konnte durch die Fürsprache seines Vormunds, des Kardinals Wilhelm Egon von Fürstenberg, die militärische Laufbahn im Dienst Ludwigs XIV. einschlagen. Sein Einzelschicksal ist gut bekannt, denn im Jahre 1700 heiratete er eine Prinzessin aus dem Hause Rohan und zeichnete sich später im Spanischen Erbfolgekrieg sowohl militärisch als auch diplomatisch aus: Im Jahr der Kaiserwahl 1711 wurde er zu Sondierungen bei Kurfürst Johann Wilhelm von der Pfalz ermächtigt, die sich bis zur Eröffnung des allgemeinen Utrechter Friedenskongresses 1712 hinzogen. Das 1668 von Wilhelm Egon für Ludwig XIV. ausgehobene Regiment bestand bis 1792 und wurde seit 1670 von einem deutschen Fürsten befehligt.

193 Vgl. André CORVISIER, *Service militaire et mobilité géographique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, in: *Annales de démographie historique* 1970, S. 185–204, S. 198f.

194 Vgl. Peter Claus HARTMANN, *Der Chevalier de Bavière*, in: *Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte* 31 (1968), S. 286–297.

## 10. Handwerker, Kunsthandwerker, Facharbeiter und Künstler

Der Eintritt von Soldaten und Offizieren in fremde Dienste stellte jedoch nur einen Aspekt berufs- bzw. karriereorientierter Migration dar. Andere Berufsgruppen standen ihnen gegenüber nicht nach.

Die deutschen Zuwanderer scheinen sich in vielen handwerklich hochspezialisierten Berufen hauptsächlich auf Paris konzentriert zu haben. Dies gilt unter den Kunsttischlern beispielsweise für die seit der Regierung Ludwigs XIV. in Frankreich begehrten und besonders im Pariser Vorort Saint-Antoine sehr zahlreichen Ebenisten. Bislang sind dagegen nur vereinzelte Handwerker dieses Fachs in der französischen Provinz (zum Beispiel Tours, Orléans, Metz) belegt<sup>195</sup>. Bekannt ist die große Karriere des aus dem Aachener Raum stammenden Johann Franz Oeben (1721–1763), der sich vor 1749 in Paris ansiedelte, die Marquise de Pompadour und den engsten höfischen Zirkel um Ludwig XV., aber auch Pfalz-Zweibrücken belieferte<sup>196</sup>. Oeben war nicht nur seiner Kunst der Holzverarbeitung, sondern auch seiner Möbelschlösser (ein Gebiet der Mechanik, das zur großen Leidenschaft Ludwigs XVI. avancierte) halber bekannt. Sein aus Gladbeck stammender Schüler Johann Heinrich Riesener gehörte zu den Begründern des »style Louis XVI.«<sup>197</sup>. Dies waren keine Einzelfälle: Auch der aus Neuwied stammende David Roentgen schaffte es, 1779 den Ehrentitel *ébéniste mécanicien du Roi et de la Reine* zu erlangen und 1780 in die Pariser Zunft aufgenommen zu werden<sup>198</sup>. Deutsche Tischler fertigten 1779 den Sekretär Ludwigs XVI. an. Deutsche lutherische Wagenbauer stellten die Kutsche her, mit der die königliche Familie 1791 nach Varennes floh. Solche spezialisierten Fachkräfte wie die Kunsttischler brachten technologisches Fachwissen mit, für das im Aufnahmeland ein großer Bedarf bestand. Dies gilt auch für andere Berufe und Gewerbebezüge. Eingewanderte deutsche Techniker, insbesondere aus Sachsen, trugen mit dazu bei, dass es Frankreich unter Ludwig XIV. gelang, eine eigene Waffenproduktion aufzubauen, die nicht nur den Selbstbedarf sicherte, sondern auch exportfähig war. Noch bis in die 1660er Jahre hatte man einen sehr großen Teil aus deutscher Produktion (sowie aus Lüttich) bezogen.

In der zweiten Hälfte des 17. Jahrhunderts war in Paris das deutsche Schneiderhandwerk besonders stark vertreten und produzierte Kleidung nach deutscher Mode wie die in Paris sehr beliebten *brandebourgs*, halblange Mäntel mit Ärmeln, die mit Knöpfen besetzt waren. Die Einbürgerungsurkunden belegen eine Kontinuität des deutschen Schneiderhandwerks in Paris bis ins letzte Viertel des 18. Jahrhunderts: 1776 wurde Kaspar Stein, der Schneider Marie-Antoinettes, naturalisiert. Als berühmtester Pariser Schneider des 18. Jahrhunderts galt Christoph Scheling (gest.

195 Vgl. PALLACH, Deutsche Handwerker im Frankreich des 18. Jahrhunderts (wie Anm. 111), bes. S. 94f. (mit Hinweis auf die dort ausgewertete, hauptsächlich französische ältere Literatur).

196 Vgl. die monographische Studie von ROSEMARIE STRATMANN-DÖHLER, Jean-François Oeben, 1721–1763, Paris 2002.

197 Der 1734 geb. Riesener heiratete Oebens Witwe und leitete von 1774 bis 1784 dessen ehemaliges Atelier.

198 Zu Roentgen vgl. Michael STÜRMER, Handwerk und höfische Kultur. Europäische Möbelkunst im 18. Jahrhundert, München 1982, S. 240–275, hier S. 245; *ibid.*, S. 135–164 zu den *menuisiers-ébénistes* in Paris.

1761), den Diderot hinter dem *Maréchal de Saxe* als eines der schönsten Geschenke Deutschlands an Frankreich lobte<sup>199</sup>.

Besonders zahlreich waren in Frankreich aufgrund ihres technologischen Vorsprunges bereits seit dem Mittelalter die deutschen Facharbeiter aus dem Bergbau und dem metallverarbeitenden Gewerbe, die sich wahrscheinlich zunächst in den Vogesen niederließen<sup>200</sup>. Nicht nur dort, wo Minen bereits bestanden, rief man deutsche Fachkräfte herbei, sondern auch bei der Suche nach (Edel-)Metalladern wurden sie vorzugsweise eingesetzt. Colbert griff bei der für den Betrieb der Manufakturen unerlässlichen Steigerung der Eisenproduktion in großem Stile auf sächsische Fachkräfte zurück, die bis in die entlegensten Gegenden des Königreiches (Languedoc) entsandt wurden. Der Minister spannte in seine Bemühungen um die Rekrutierung ausländischen Fachpersonals in Bergbau und metallverarbeitendem Gewerbe auch die französischen Diplomaten im Reich ein (zum Beispiel 1665 Gravel auf der Suche nach Walzwerkerarbeitern). Dass man dabei nicht immer Erfolg hatte, zeigt, wie begehrt solches Fachpersonal auch in Deutschland selbst war. Colbert, der deutsche Fachkräfte nach einigen Dienstjahren in der Regel einbürgern ließ, schickte im Gegenzug französische Ingenieure zur Ausbildung nach Deutschland. Trotz der dabei erzielten Erfolge gelang es den Franzosen nach Colbert oftmals nicht, den Bergwerksbetrieb mit französischen Kräften aufrecht zu erhalten. Unter Ludwig XV. und Ludwig XVI. erhielten deutsche Betreiber daher Konzessionen, geschlossene Minen wieder in Betrieb zu nehmen; sie führten dazu deutsche Bergfacharbeiter mit sich. Der 1715 eingebürgerte und später zum *inspecteur général des mines françaises* beförderte François Étienne de Blumenstein erhielt 1728 das Monopol für die Bleigewinnung in den Minen des Forez; einem Bericht von 1741 zufolge beschäftigte er ausschließlich deutsches Fachpersonal. Als Mitte des 18. Jahrhunderts die alten bretonischen Silberminen wieder geöffnet und in fast industriellem Stile ausgebeutet wurden, siedelten sich in der Bretagne zwischen 1000 und 2000 deutsche, vor allem sächsische, Bergarbeiter und Bergbauingenieure an, die ihr Fachwissen mitbrachten, welches sich mit den lokalen Traditionen verband<sup>201</sup>. Zur gleichen Zeit gehörte es bei den französischen Bergbauingenieuren immer noch zum guten Ton, in Deutschland gelernt zu haben.

Fachpersonal, vor allem für den Manufakturbetrieb, war also in der Frühneuzeit zweifellos in besonderem Maße mobil: Ein Metallgießer aus Lübeck gelangte bis nach Marseille, wo er französischen Kräften bei der Produktion von Ankern neue Methoden beibrachte. Deutsche Uhrmacher waren in Blois und Angers anzutreffen. Auch technische Spitzenleistungen waren dem deutschen Personal zu verdanken: Die 1686 installierte große Glocke von Notre Dame de Paris war das Werk des deutschen Glockengießers Christian Hartmann. Mitte des 18. Jahrhunderts führte Merklein in Thiers seine erfolgreichen Experimente zur Stahlherstellung durch. Da

199 Vgl., mit weiteren Beispielen von Naturalisierungsbriefen über das 18. Jh. verteilt, MATHOREZ, *Les étrangers*, Bd. II (wie Anm. 10), S. 119–121.

200 Vgl. *ibid.*, S. 86–94.

201 Vgl. MEYER, *Marchands et négociants allemands* (wie Anm. 146), S. 188; DERS., *Négociants allemands en France et négociants français en Allemagne* (wie Anm. 146), S. 112f. (auf Grundlage ungedruckter Dissertationen).

Colberts Bemühungen im metallverarbeitenden Gewerbe jedoch keinen dauerhaften durchschlagenden Erfolg gehabt hatten, importierte Frankreich auch im 18. Jahrhundert aus der einschlägigen Produktpalette von Alltagsgegenständen wie Öfen bis hin zu Waffen deutsche Erzeugnisse. Erst nach 1740 kam es zu einer Blütezeit der französischen Produktion von Metallernzeugnissen.

Neben Handel und Gewerbe ist der Kunstschaaffenden zu gedenken. Die französischen Künstler im Deutschland des Barock und Rokoko waren Legion: Im sicherlich keineswegs vollständigen Verzeichnis der französischen Künstler im Ausland von Dussieux füllen die in Deutschland weilenden fast einhundert Seiten<sup>202</sup>. Auch deutsche Musiker ließen sich im Frankreich des 18. Jahrhunderts vorübergehend auf Konzertreisen oder auch für längere Zeit mit festeren Engagements nieder. Karl Stamitz, der ältere Sohn des in Paris gefeierten Mannheimer Komponisten Johann Stamitz, trat 1771 als Hofkomponist in den Dienst des Herzogs Louis de Noailles<sup>203</sup>. Gelegentlich finden sich auch in Frankreich deutsche Tänzerinnen<sup>204</sup>: 1768 debütierte die aus Bayreuth gebürtige Anne Heinel (1753–1808) an der Opéra, manche zeitgenössische Kenner hielten sie für die beste Tänzerin ihrer Zeit: Sie stieg bis zur *première danseuse du Roi dans ses ballets* auf<sup>205</sup>.

Doch – dies sei zumindest am Rande erwähnt – nicht nur Vertreter ehrbarer Berufe ließen sich in der Zeit zwischen 1648 und 1789 in Paris nieder: Die Stadt zog auch Abenteurer, Spione und Freudenmädchen an, über welche die Quellen allerdings, von Kriminalakten abgesehen, naturgemäß viel weniger Auskunft geben als über die restliche deutsche Kolonie.

## 11. Akademien und gelehrte Gesellschaften als Zentren deutsch-französischer Kontakte

Nicht nur bestimmte Städte und Handelszentren, sondern auch Institutionen dürfen als Verdichtungsräume deutsch-französischer sozialer und wissenschaftlicher Kontakte gelten. Eine wichtige Klammer zwischen den Wissenschaftlern beider Länder bildeten die Akademien und gelehrten Gesellschaften, in die nicht selten Kollegen aus dem Nachbarland als ordentliche oder korrespondierende Mitglieder berufen wurden. Das beste Beispiel dafür bietet die Berliner Akademie in der Zeit Friedrichs II. Häselser datiert die »französische Periode« der Berliner Akademie der Wis-

202 Epochenübergreifend, aber mit einem deutlichen Übergewicht der Zeit von 1648–1789; vgl. DUSSEIUX, *Les Artistes français* (wie Anm. 102), S. 147–242. Vgl. des weiteren die Nachrichten von französischen Künstlern in Deutschland und Österreich bei TROESCHER, *Kunst- und Künstlerwanderungen*, Bd. II (wie Anm. 102), S. 1–487.

203 Vgl. Roland WÜRTZ, *Mannheim und Paris in der Musik des 18. Jahrhunderts*, in: Wolfgang BIRTEL, Christoph Hellmut MAHLING (Hg.), *Aufklärungen*, Bd. 2: *Studien zur deutsch-französischen Musikgeschichte im 18. Jahrhundert. Einflüsse und Wirkungen*, Heidelberg 1986, S. 159–171, hier S. 163.

204 Zur bekannteren Anstellung französischer Tänzerinnen an deutschen Höfen vgl. zuletzt BRAUN, *Von der politischen zur kulturellen Hegemonie* (wie Anm. \*), Teil II, Kapitel 3.

205 Vgl. Émile CAMPARDON, *L'Académie royale de musique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Documents inédits découverts aux Archives nationales*, 2 Bde., Paris 1884 (ND Genf 1970), Bd. I, S. 394–399, Quellenzitat S. 399.

senschaften von der Reorganisation der Jahre 1743/44 bis zur Reform von 1812; 1810 war letztmals ein französischer Nachruf auf ein verstorbene Akademiemitglied vorgetragen worden – damit endete zugleich die mit einem »tendenziell kosmopolitischen *ancien régime*« verbundene und auf den drei Grundpfeilern des königlichen Hofes, der Akademie und der Hugenottenkolonie ruhende »Prusse française«<sup>206</sup>. Mit dem Präsidenten (Maupertuis), dem ständigen Sekretär (Formey) und 39 ordentlichen Mitgliedern hatten die Franzosen in dieser Akademie in friderizianischer Zeit eine in Europa einzigartige Stellung inne. Insgesamt lassen sich einschließlich der Hugenotten 127 französische Akademiemitglieder in Berlin nachweisen<sup>207</sup>.

Aber auch andere deutsche Akademien wie München, Mannheim und Göttingen öffneten sich in gewissem Maße bewusst französischen Mitgliedern. Die Akademie gemeinnütziger Wissenschaften zu Erfurt gewann als Mitarbeiter die führenden Chemiker Europas, darunter neben Louis-Bernard Guyton de Morveau (1737–1816) und Hilaire Marie Rouelle (1718–1778) vor allem den französischen Begründer der Kristallographie Jean-Baptiste Romé de l'Isle (1736–1790), der 1777 in den »Acta Academiae« publizierte und mit zu ihrem hervorragenden Ruf in den Bereichen Geologie und Mineralogie beitrug<sup>208</sup>. Insgesamt sind für das 18. Jahrhundert 181 französische Mitgliedschaften in deutschen Akademien belegt<sup>209</sup>.

Die Werbung auswärtiger Mitglieder deutscher Akademien und Sozietäten erfolgte zum Teil auch über Drittländer. So gewann der viele überregionale und internationale Verbindungen pflegende Hallenser Jura-Professor Heinrich J. Otto König (1748–1820) den Franzosen Pierre Parandier für die wissenschaftliche Reformgesellschaft »Deutsche Union« (1786–1789), als dieser in Warschau als Sekretär des polnischen Reformpolitikers Graf Ignacy Potocki tätig war<sup>210</sup>.

Zu den herausragenden deutschen Mitgliedern der Pariser Académie des Sciences gehörte Leibniz, der allerdings trotz seiner Bemühungen während seines vierjährigen Paris-Aufenthaltes, die ihn in Kontakt mit dem Sekretär des zuständigen Ministers und geistigen Vaters der Akademiegründung Colberts, Jean Gallois, und seinem Schwiegersonn Charles Honoré d'Albert duc de Chevreuse gebracht hatten, wahrscheinlich erst nach der Umstrukturierung dieser Institution 1699 Aufnahme in diese naturwissenschaftliche Akademie fand – ein Beleg für die Schwierigkeiten, mit denen Deutsche bei ihrer Anerkennung durch die Pariser Wissenschaftsinstitutionen zu kämpfen hatten<sup>211</sup>. Anders lagen die Dinge in der Provinz: Frankreich verfügte über

206 Vgl. Jens HÄSELER, Das Ende der französischen Präsenz in Preußen. Rückblicke, in: FONTIUS, MONDOT, Französische Kultur – Aufklärung in Preußen (wie Anm. 51), S. 219–226, hier S. 219f. (Zitate S. 219).

207 Vgl. Voss, Deutsche in französischen Akademien (wie Anm. 41), S. 41f.

208 Vgl. Jürgen KIEFER, Die Kurmainzische Periode der Akademie gemeinnütziger Wissenschaften zu Erfurt 1764–1802, in: DÖRING, NOWAK, Gelehrte Gesellschaften im mitteldeutschen Raum, Teil I (wie Anm. 54), S. 151–166, hier S. 154 Anm. 1, S. 159 und 163.

209 Einige Gelehrte waren Mitglied mehrerer Akademien; vgl. Voss, Deutsche in französischen Akademien (wie Anm. 41), S. 49.

210 Vgl. Günther MÜHLFORDT, Halle und Leipzig als Zentren des Aufklärerbundes Deutsche Union. Eine Reformgesellschaft zur »Vervollkommnung der Wissenschaften« 1786–1789, in: DÖRING, NOWAK, Gelehrte Gesellschaften im mitteldeutschen Raum (1650–1820), Teil III (wie Anm. 54), S. 163–214, hier S. 181.

211 Zur Forschungskontroverse über die nicht quellenmäßig nachgewiesene, frühere Datierung der

32 Provinzakademien und lag damit in seiner akademischen Wissenschaftsorganisation weit vor Deutschland mit sechs Akademien (inkl. Prag) und der *Leopoldina*. In vielen dieser Provinzakademien waren Deutsche vertreten: allein in Bordeaux liegt ihre Zahl bei 23. Insgesamt wurden im 18. Jahrhundert 106 deutsche Mitgliedschaften in französischen Akademien nachgewiesen<sup>212</sup>. Dagegen stellten die Franzosen, wie berichtet, nicht nur viele Mitglieder in deutschen Akademien, namentlich in Berlin, sondern auch zahlreiche Preisträger bei den im 18. Jahrhundert üblichen wissenschaftlichen Preisfragen. Unter den Berliner Akademie-Preisträgern finden sich zwischen 1745 und 1786 nicht weniger als zehn Franzosen, beginnend mit d’Alembert aus Paris, 1746 (im Fach Meteorologie), bis zum Grafen Rivarol, ebenfalls aus Paris, 1784 (mit dem sprachwissenschaftlichen Thema der Universalität des Französischen, *ex aequo*)<sup>213</sup>.

Dieser Aspekt der Preisfragen, der über den mittlerweile (zumindest für das 18. Jahrhundert) namentlich von Jürgen Voss recht genau ermittelten quantitativen Anteil der Deutschen an französischen Akademien und *vice versa* hinausgeht und die noch nicht systematisch behandelte Frage nach dem qualitativen Beitrag der ausländischen Mitglieder zu den Leistungen der Akademien beider Länder aufwirft, wäre eine lohnende Aufgabe für die Forschungen zum französisch-deutschen Kultur- und Wissenstransfer in der zweiten Hälfte der Frühneuzeit, die sicherlich zu den sehr vielversprechenden Perspektiven der Geschichtswissenschaft im Hinblick auf die deutsche Präsenz in Frankreich und die französische Präsenz im Reich zwischen 1648 und 1789 gehören.

Aufnahme Leibniz’ auf das Jahr 1675 vgl. zusammenfassend Rüdiger OTTO, Leibniz’ Projekt einer Sächsischen Akademie im Kontext seiner Bemühungen um die Gründung gelehrter Gesellschaften, in: DÖRING, NOWAK, Gelehrte Gesellschaften im mitteldeutschen Raum, Teil I (wie Anm. 54), S. 53–94, hier S. 55 Anm. 16.

212 Vgl. Voss, Deutsche in französischen Akademien (wie Anm. 41), S. 49f.

213 Unter ausschließlicher Berücksichtigung der aus Frankreich eingesandten Arbeiten (ohne Auslandsfranzosen); vgl. die Angaben zu den unter Friedrich II. gekrönten Akademie-Preisträgern angegeben in der Liste der Preisfragen bei Adolf HARNACK (Bearb.), Geschichte der Königlich Preußischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Bd. II [Urkunden und Actenstücke], Berlin 1900, nr. 175, S. 305–310.

STÉPHANIE BURGAUD

## LA CONVENTION ALVENSLEBEN VUE DE LA NÉVA

Nouveau regard sur la politique russe

La convention Alvensleben, du nom du général Gustav von Alvensleben, envoyé spécial prussien auprès du tsar Alexandre en février 1863, est un accord militaire, dont l'essence, affirmer une solidarité entre Berlin et Pétersbourg face à l'insurrection qui embrase la Pologne russe, est sans commune mesure avec la place qu'elle occupe dans l'historiographie. Son artisan, le ministre des Affaires étrangères et ministre-président de Prusse, Otto von Bismarck (1815–1898) en est le principal responsable. Dans ses mémoires, «Pensées et Souvenirs», il lui attribue une place de choix dans sa politique d'unification allemande, celle du coup fondateur de l'amitié prusso-russe et de la «neutralité bienveillante» russe pour la décennie à venir<sup>1</sup>. Par une habile construction, en dix pages à peine<sup>2</sup>, il fait la démonstration suivante:

L'alliance russe est la seule possible sur l'échiquier européen qui permettrait son entreprise d'unification; il faut trouver un moyen de se rapprocher de la Néva. L'insurrection polonaise tombe à point nommé en janvier 1863. Elle doit d'autant plus en fournir l'occasion cherchée qu'elle représente un danger pour la Prusse. Si le tsar Alexandre cédait aux vellétés libérales du groupe de pression polonophile et francophile à la cour, s'il décidait de se défaire du royaume, celui des Hohenzollern aurait à ses frontières un État indépendant, lorgnant sur une partie de la Prusse historique, un camp militaire français, un foyer d'agitation révolutionnaire! Il ne saurait en être question. L'idée aurait alors germé de faire d'une pierre deux coups en arrimant le pouvoir du loyal et sentimental neveu du roi Guillaume I<sup>er</sup> au navire prussien. Et l'auteur de conclure à la réussite, diplomatique, de son entreprise. Attaquée par la France et la Grande-Bretagne, lâchée par l'Autriche, la Russie tsariste n'aurait, en substance, trouvé de soutien que dans sa petite voisine.

Ainsi naquit la légende du «coup heureux»<sup>3</sup>, répandue par l'historiographie «inspirée» allemande, contemporaine des faits ou datant de l'entre-deux-guerres: pour Heinrich von Sybel<sup>4</sup> ou Gerhard Heinze<sup>5</sup>, les vellétés d'abandon de la Pologne par le

- 1 La déconstruction de ce mythe a fait l'objet de notre thèse de doctorat: Stéphanie BURGAUD, *Le rôle de la politique russe de Bismarck dans la voie prussienne vers l'unité allemande 1863–1871. Die getäuschte Clio?*, Paris 2007, 2 vol. [NdA: l'usage de l'italique dans le texte ainsi que dans les notes indique que la citation originale est en français et non une traduction de l'allemand ou du russe.]
- 2 Otto VON BISMARCK, *Pensées et Souvenirs* (traduction d'Émile Jaeglé), vol.1, Paris 1899, p. 383–393.
- 3 *Ibid.*, p. 393.
- 4 Heinrich VON SYBEL, *Die Begründung des Deutschen Reiches durch Wilhelm I.*, vol. 2, Munich 1889, p. 453–519.
- 5 Gerhard HEINZE, *Bismarck und Rußland bis zur Reichsgründung*, Würzburg-Aumühle 1939, p. 27–51.

tsar, mal conseillé par les libéraux Gortchakov<sup>6</sup> et Constantin<sup>7</sup>, forcent en effet la Prusse à agir. Elle envoie alors un militaire, Alvensleben, pour s'entretenir directement avec Alexandre sur les mesures communes à prendre. L'émissaire prussien signe le texte, proposé par Gortchakov, qui, en dépit des efforts de ce dernier pour discréditer Bismarck, est un succès patent. Pétersbourg, sous le feu de l'intervention occidentale, ne voit que la Prusse lui témoigner fidélité. De là date donc la fin de la politique de rapprochement avec la France, menée par le vice-chancelier depuis 1856, et le début d'une solide amitié prusso-russe.

Dès l'entre-deux-guerres, une historiographie très majoritairement non allemande a développé une sévère critique de cette vulgate. Selon elle, Bismarck est à l'origine de la démarche. Il souhaite faire pression sur la Russie et écarter la menace de l'entente franco-russe. C'est donc lui qui dévoile la convention, puis mis en difficulté, il essaie par de grossières manœuvres d'en réduire la portée, de la supprimer et d'en accuser ensuite Gortchakov. L'action se solde par un fiasco retentissant: le pays est sous le feu des puissances; il a attisé la méfiance russe. L'américain Robert Lord<sup>8</sup> est le premier à avoir confronté la rhétorique bismarckienne aux faits, étayés par certaines archives russes auxquelles il a eu accès.

À sa suite, aucun historien ne remettra fondamentalement en cause la chronologie des faits et des responsabilités établie pour février-mars 1863. Mais l'étude de Lord se cantonne trop exclusivement dans une critique de l'action elle-même qui ne lui permet pas d'envisager sereinement les motifs de Bismarck ou ceux du pouvoir russe. Si Erich Eyck<sup>9</sup>, par exemple, conclut à l'illusion rétrospective de l'analyse qui aurait saisi les historiens, comme si «ses [ceux de Bismarck] triomphes géniaux et grandioses semblaient apposer à chacune de ses actions le sceau de la maîtrise»<sup>10</sup>, la question des mobiles reste entière. Quant à l'action russe, elle n'est guère analysée, y compris dans l'œuvre de Werner Mosse<sup>11</sup>, faute de pouvoir se rendre dans les archives.

L'historiographie allemande postérieure souffre de deux maux. D'abord on a souvent le sentiment qu'elle cherche, inconsciemment ou non, à préserver une part du génie bismarckien. Ainsi, à la suite d'Hellmuth Scheidt<sup>12</sup>, se développe la théorie que d'un échec immédiat, le ministre prussien sait faire une réussite à moyen et long terme. Egmont Zechlin<sup>13</sup> propose la synthèse suivante: lorsque la Russie est attaquée de toutes parts en avril-août 1863, la Prusse la défend, ce dont le sentimental Alexandre lui sait gré. Les orientations pro-françaises de la politique tsariste sont brisées et

6 Alexandre M. Gortchakov (Gorčakov) (1798–1883) est ministre des Affaires étrangères tsaristes depuis 1856 et vice-chancelier à partir d'avril 1862.

7 Constantin Nikolaevič Romanov (1827–1892), grand-duc de Russie, frère du tsar Alexandre II, gouverneur de Pologne (1862–1863).

8 Robert Howard LORD, *Bismarck and Russia in 1863*, dans: *American Historical Review* 29/1 (1923), p. 24–48.

9 Erich EYCK, *Bismarck*, vol. 1, Erlenbach-Zürich 1944, p. 466–477.

10 Ibid., p. 477.

11 Werner Eugen MOSSE, *The European Powers and the German question, 1848–1871*, Cambridge 1958.

12 Hellmuth SCHEIDT, *Konvention Alvensleben und Interventionspolitik der Mächte in der politischen Frage 1863*, Würzburg-Aumühle 1937.

13 Egmont ZEHLIN, *Die Reichsgründung*, Francfort/M. 1967, p. 98–102.

Bismarck s'attire reconnaissance et bienveillance pour les années à venir. On prend désormais en compte les études critiques mais on »sauve« en quelque sorte la géostratégie bismarckienne en inscrivant l'épisode de la convention dans un cadre plus large, celui du retournement de l'année 1863, d'abord, puis des dix ans de l'unification, ensuite.

Andreas Hillgruber<sup>14</sup> résume ainsi la ligne de pensée de ses collègues: »Une controverse historique<sup>15</sup> s'est nouée autour de la convention Alvensleben; il s'agit de savoir si cette convention représentait vraiment un succès pour Bismarck ou si sa signature n'a pas, justement, eu surtout des conséquences très dangereuses en politique internationale pour Bismarck. La réponse varie suivant que l'on considère la convention au sens strict, c'est-à-dire l'histoire de l'accord lui-même, rapidement supprimé, ou que l'on a en vue l'effet final, la nouvelle fondation réussie des relations prusso-russes«<sup>16</sup>.

Cette assertion inspire deux remarques. D'abord, elle ne repose aucunement sur une relecture globale des relations prusso-russes, qui devrait se fonder sur une connaissance de la politique tsariste et de ses sources. Par ailleurs, les historiens peinent manifestement à sortir cet épisode<sup>17</sup> du schéma logique dans lequel Bismarck lui-même l'a enfermé. Et il n'y a guère que Christian Friese<sup>18</sup> qui se soit plaint que la base très mince des archives russes publiées (par des Allemands, de surcroît ...) ne peut donner une juste vision des véritables intentions de Gortchakov et du tsar. Seul Hans-Werner Rautenberg<sup>19</sup> s'est appuyé sur les parutions de sources sur la question polonaise. La publication d'Irena Koberdowa, sur la mandature de Constantin<sup>20</sup> donne en effet accès à une partie de la correspondance, diplomatique comme privée, du vice-chancelier russe sur ce sujet. Elle peut être complétée par le volume 9-3 de la collection de sources publiée par les historiens polonais à l'occasion du centenaire de l'insurrection<sup>21</sup>. Mais cet ouvrage ne saurait, pas plus que le précédent, dispenser

14 Andreas HILLGRUBER, *Bismarcks Außenpolitik*, Fribourg 1972, p. 46-56.

15 Elle a atteint une telle acuité que deux historiens en ont fait récemment un événement emblématique des enjeux de la discipline dans un manuel à l'usage des enseignants allemands, très bien documenté: Karl-Ernst JEISMANN, Lech TRZECIAKOWSKI, *Polen im europäischen Mächtesystem des 19. Jahrhunderts. Die »Konvention Alvensleben«*, Francfort/M. 1994 (Studien zur internationalen Schulbuchforschung Schriftenreihe des Georg-Eckert-Instituts).

16 HILLGRUBER, *Bismarcks Außenpolitik* (voir n. 14), p. 49.

17 L'historiographie soviétique se limite à deux ou trois titres sans grande valeur scientifique. La littérature polonaise est très riche mais francophile, dans la grande tradition de l'émigration, ou très polonocentrée pour celle sous obédience soviétique.

18 Christian FRIESE, *Rußland und Preußen vom Krimkrieg bis zum Polnischen Aufstand*, Berlin 1931, p. 308.

19 Il y a peu de monographies occidentales consacrées à l'insurrection. Depuis celle de l'historien britannique Robert Leslie, c'est Hans-Werner Rautenberg qui fournit la synthèse la plus récente et la mieux documentée, à partir des archives de Berlin mais surtout des autres États allemands. Robert Frank LESLIE, *Reform and Insurrection in Russian Poland 1856-1865*, London 1963 (Historical Studies, 13); Hans-Werner RAUTENBERG, *Der polnische Aufstand von 1863 und die europäische Politik. Im Spiegel der deutschen Diplomatie und der öffentlichen Meinung*, Wiesbaden 1979 (Quellen und Studien zur Geschichte des östlichen Europa, X).

20 Irena KOBERDOWA, *Wielki Książę Konstanty w Warszawie 1862-1863* (Le grand-duc Constantin à Varsovie 1862-1863), Varsovie 1962.

21 *Powstanie styczniowe: materiały i dokumenty* (L'insurrection de Pologne: matériaux et documents), publ. par la Polska Akademia Nauk, Instytut historii, Wrocław 1963-1974, vol. 1-9-3. Le volume 9-3 s'intitule: *Korespondencja namiestników Królestwa polskiego, styczeń-sierpień*

d'une étude approfondie du fonds consacré à Gortchakov que nous avons retrouvé<sup>22</sup> dans les archives moscovites<sup>23</sup>.

C'est donc ce point de vue russe que nous souhaitons analyser ici. Nous l'illustrerons autour de quatre questions: l'action bismarckienne a-t-elle contrecarré des velléités russes d'abandon de la Pologne? La signature de la convention est-elle un désaveu de la politique de Gortchakov par le tsar? Comment la Néva juge-t-elle la diplomatie berlinoise début mars, lorsque les deux pays estiment préférable d'enterrer l'affaire? L'offensive diplomatique dont elle fait l'objet au printemps et à l'été est-elle l'occasion de redéfinir sa politique?

### 1. La politique russe en Pologne: faire »un diable beaucoup plus noir qu'il ne l'est<sup>24</sup>«?

L'historiographie dominante ne se contente pas de souligner le danger d'une Pologne indépendante; elle affirme que c'est à ce terme que doit mener le nouveau programme tsariste. Rappelons que le congrès de Vienne, dans le souci affiché d'apporter une paix durable à l'Europe, a tranché l'épineux problème polonais en procédant à un nouveau partage, sous le sceau de la Sainte Alliance des trois puissances conservatrices. À la Prusse et l'Autriche échoient respectivement le grand-duché de Posen (ou Posnanie) et la Galicie<sup>25</sup>. Quant à l'ancien duché de Varsovie, il est érigé en »Pologne du Congrès«, royaume placé sous la domination russe. Mais la charte constitutionnelle et les droits accordés le 27 novembre 1815 par Alexandre I<sup>er</sup>, en conformité avec les traités de Vienne, ne survivent pas à l'échec du mouvement révolutionnaire des années 1830–1831<sup>26</sup>. Ce dernier se solde par l'occupation du royaume par l'armée de Nicolas I<sup>er</sup> en février 1831 puis par la suspension de la constitution en 1832.

1863 r. (Correspondance du gouverneur du Royaume de Pologne janvier-juillet 1863), Wrocław 1974.

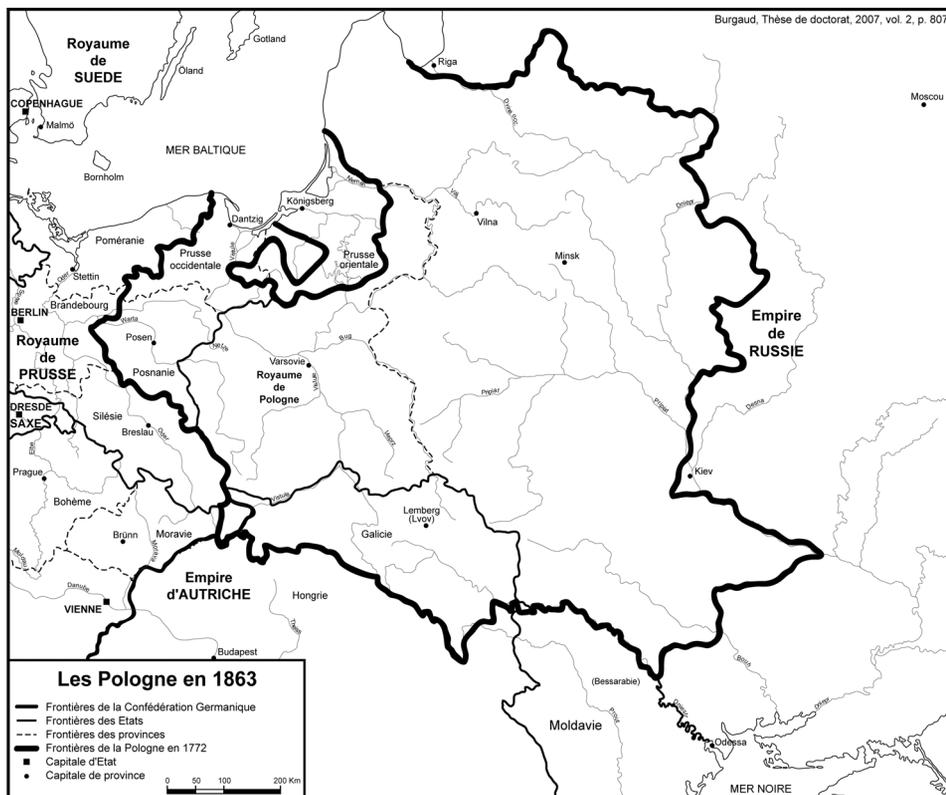
22 Cité dans les ouvrages soviétiques des années 1950–1960 sous la dénomination TsGADA, r. XXX, d. 9 [pour *Tsentral'nyj Gosudarstvennyj Arkhiv Drevnikh Aktov* (Archives centrales d'État des actes anciens), *razryad* (catégorie) XXX, *doklad* (dossier) 9] il avait ensuite curieusement disparu de l'historiographie. Lors de notre premier séjour à Moscou, nous n'avons pu qu'en constater l'absence au TsGADA, rebaptisé depuis RGADA. Nos recherches ont ensuite permis de le localiser au GARF (*Gosudarstvennyj Arkhiv Rossijskoj Federacii* (Archives d'État de la Fédération de Russie), où il s'était retrouvé en 1964, à l'insu, semble-t-il, de ses propres directeurs. Voir BURGAUD, *Plädoyer für eine Reise nach Moskau. Eine neue Deutung der Bismarck-schen Rußlandpolitik (1863–1871)*, dans: *Forschungen zur Brandenburgischen und Preußischen Geschichte. Neue Folge* 18/1 (2008), p. 97–116.

23 GARF, *fond* 828 (Gortchakov), *edinstvo khraneniija* (unité de dépôt) 1409 (lettres de Gortchakov (15) 27/11/1854–(20/11) 1/12/1855) à unité 1468 (lettres de Gortchakov (16) 28/01/1880–(21/02) 5/03/1880). Ce dépouillement est complété par l'étude de la correspondance entre le ministère et les ambassades à l'AVPRI (*Arkhiv Vnešnej Politiki Rossijskoj Imperii* (Archives de la Politique Extérieure de l'Empire Russe). [NdA: on a choisi ici de placer systématiquement la date du calendrier russe julien entre parenthèses pour ne pas induire de confusion avec la date correspondante de notre calendrier grégorien.]

24 Voir note 46.

25 Cf. carte ci-contre: Les Pologne en 1863.

26 Voir l'ouvrage récent d'Arnold GILL, *Freiheitskämpfe der Polen im 19. Jahrhundert. Erhebungen-Aufstände-Revolutionen*, Francfort/M. 1997.



C'est avec cette politique d'airain qu'entend rompre Alexandre II, son fils, mû par l'urgence des réformes intérieures et la nécessité d'une politique de rapprochement avec la France, engagée aux lendemains de la Guerre de Crimée. C'est d'abord le conciliant Mikhaïl Gortchakov<sup>27</sup> puis le polonais Alexandre Wielopolski<sup>28</sup>, aux côtés du grand-duc Constantin, qui incarnent cette ouverture.

Mais, en 1862, l'opposition des Rouges comme des Blancs en exil, faible et divisée, n'a pas disparu; c'est pour la briser définitivement que Wielopolski entend utiliser la *branka*, le recrutement militaire (le premier pour l'armée russe depuis la guerre de Crimée). Par ce moyen, il souhaite se débarrasser d'une partie de la jeunesse d'opposition. En réponse, dans la confusion la plus totale, le KCN (Komitet Centralny Narodowy/Comité central national) décide d'en appeler à l'insurrection en cas d'enrôlement forcé.

27 Le général Mikhaïl D. Gortchakov (1793–1861), cousin du ministre, est gouverneur de Pologne de 1856 à 1861.

28 Alexandre Wielopolski (1803–1877) est un politicien conservateur, favorable à une politique d'entente avec la Russie, chef de l'administration civile polonaise de 1861 puis aux côtés de Constantin de juin 1862 à 1863.

Dans la nuit du 14 au 15 janvier 1863, le recrutement semble d'abord se dérouler normalement à Varsovie, non sans toute la brutalité connexe coutumière. Il faut attendre les 22 et 23 janvier pour que, répondant au comité qui appelle «la nation» (en l'espèce les étudiants réfugiés dans les bois pour échapper à la conscription) au soulèvement, des détachements d'insurgés attaquent les casernes. Dès le déclenchement de cette action, c'est l'inadéquation radicale entre la réalité du phénomène et les réactions du régime tsariste qu'il faut souligner et cela n'est pas sans conséquence sur la fortune de l'insurrection et le sens de la convention Alvensleben.

Malgré l'échec patent des révolutionnaires mal armés et mal commandés, les dirigeants à Pétersbourg et Varsovie sont plongés dans la consternation et l'embarras<sup>29</sup>. Alexandre II doute surtout des capacités de son frère, malgré les assurances de ce dernier<sup>30</sup>, à maîtriser une situation dangereuse et condamne le manque de clairvoyance dont les autorités de Varsovie ont fait preuve. À la cour, des voix s'élèvent déjà pour demander la fin de la politique d'ouverture de Gortchakov<sup>31</sup>.

Il n'en est, pour l'heure, nulle question et le ministre fait savoir par ses organes de Saint-Pétersbourg et Bruxelles<sup>32</sup> que le cours entamé en 1861 sera poursuivi, une fois le calme revenu dans le royaume. De son côté, Varsovie essaie de minimiser l'insurrection et d'en faire porter la responsabilité sur Wielopolski qui aurait décidé la conscription contre l'avis du grand-duc et du tsar<sup>33</sup>. Quoiqu'il en soit, chez tous les observateurs extérieurs<sup>34</sup>, on doute que les révolutionnaires soient capables de supporter les rigueurs d'une véritable guerre, hivernale de surcroît.

C'est alors que la tactique du général Ramsay, commandant suprême des troupes russes en Pologne, se révèle désastreuse. Sans disputer ici des responsabilités de cette erreur stratégique<sup>35</sup>, notons simplement qu'imaginant l'insurrection beaucoup plus massive qu'elle ne l'est<sup>36</sup>, il choisit de concentrer ses forces sur quelques points fort-

29 L'ambassadeur prussien, Redern, mande ainsi à son ministre: «Les événements ont produit ici très grande sensation et afflications» précisant même que le tsar, qui a appris les événements lors d'une parade militaire, en a fait part aux officiers, en appelant à leur loyauté. C'est un signe indéniable en effet que l'affaire est considérée comme sérieuse. Redern à Bismarck, 27/01/63, Erich BRANDENBURG, Otto HOETZSCH, Hermann ONCKEN et al. (dir.), *Die auswärtige Politik Preußens, 1858–1871. Diplomatische Aktenstücke*, vol. III, Oldenburg 1932, n° 143.

30 Constantin lui affirme que Wielopolski et lui «ne manquent pas de l'énergie nécessaire», lettre de Constantin au tsar, (12) 24/01/63, GARF, fds 678 (Alexandre II), *opis* (registre) 1, *doklad* (dossier) 773 (lettres de Constantin au tsar), n° 381 (copie).

31 Ces cercles verraient dans ces événements tragiques «le bienfait de changer enfin le système de modération observé par le gouvernement russe jusqu'à présent et si inutilement envers les Polonais», Perglas (ambassadeur à Pétersbourg) au roi Maximilien II de Bavière, (14) 26/01/63 cité d'après RAUTENBERG, *Der polnische Aufstand von 1863* (voir n. 19), p. 61, note 42.

32 Il s'agit respectivement du «Journal de Saint-Pétersbourg» et du journal «Le Nord».

33 Cf. le récit de Perglas au roi Maximilien II, (14) 26/01/63, cité d'après RAUTENBERG, *Der polnische Aufstand von 1863* (voir n. 19), p. 61, note 47.

34 Valbezen (consul-général français à Varsovie) à Drouyn de Lhuys (ministre français des Affaires étrangères), 26/01/1863 cité d'après Irena KOBERDOWA (dir.), *Raporty polityczne konsulów generalnych Francji w Warszawie 1860–1864* (Dépêches politiques des consuls généraux de France à Varsovie 1860–1864), Wrocław 1965, doc n° 189, p. 326.

35 BURGAUD, *Le rôle de la politique russe* (voir n. 1), vol. 1, p. 62–63.

36 Selon les estimations les plus probables, il n'y a pas, dans la nuit du 22 au 23 janvier, plus de 6000 assaillants contre 100000 hommes des troupes régulières auxquels il faut encore ajouter les positions de Varsovie, Modlin et Ivangorod, la police des frontières et la police classique.

ifiés et sur les lignes de ravitaillement. L'armée russe évacue des zones entières du plat pays que les insurgés s'empressent de déclarer »zones libérées« et dont ils investissent les bois. Ils s'y regroupent ensuite et s'en servent comme base arrière pour de nouvelles actions de guérilla.

En surestimant le potentiel adverse, les Russes donnent le sentiment qu'ils sont sur la défensive alors que leurs opposants n'occuperont jamais de positions d'importance pendant toute la durée du mouvement. Or la situation reste très difficile à évaluer à l'étranger car les insurgés ont coupé les communications télégraphiques vers l'extérieur. Les diplomates de Berlin et Vienne sont notamment dans le flou.

Le 1<sup>er</sup> février, le ministre prussien de la Guerre, Albrecht von Roon, ordonne alors de placer en alerte et sous commandement unique les quatre corps d'armée des provinces orientales. Le 28 janvier, il a proposé au roi d'envoyer un officier pour évaluer les mesures de sécurisation de la frontière et connaître avec précision les intentions de Varsovie »car le gouvernement impérial russe ne communique rien de cet ordre«<sup>37</sup>. Effectivement Gortchakov refuse obstinément toute discussion à ce sujet avec Redern qui, amer, notera: »le Prince Gortchakov partage avec l'ambassadeur français ici tous les rapports et les nouvelles qui lui parviennent de Pologne alors qu'il se montre très distant avec moi dès lors que je prononce le mot Pologne«<sup>38</sup>.

Or ce même 28 janvier, l'attaché militaire prussien, Tettau, a communiqué au roi Guillaume ses doutes sur la solidité de l'administration grand-ducale. Le lendemain, l'audience du nouvel ambassadeur russe, Oubril, fournit l'occasion d'évoquer les conventions de Cartel qui existent depuis 1857 entre la Prusse et la Russie et permettent déjà à chacun des deux États de poursuivre, sur son propre sol, les criminels en fuite et les déserteurs de l'autre partie pour les lui remettre ensuite. Le 30, le tsar accepte l'envoi à Varsovie de l'aide de camp général d'Alvensleben »pour collecter des informations pour des mesures communes.«<sup>39</sup>

Ce sont donc la stratégie militaire russe, les nouvelles contradictoires et peu fiables en provenance de la frontière commune et l'attitude des autorités de Varsovie qui concourent à susciter la mission Alvensleben. Car la peur d'une contagion révolutionnaire, le refus absolu d'une Pologne indépendante, incompatible avec la raison d'État prussienne, forment bien le premier mobile de l'action bismarckienne<sup>40</sup>. Mais rien ne justifie l'assertion d'Heinrich von Sybel:

»Il est difficile de déterminer quel aurait été le pire danger pour la Prusse, la victoire peu vraisemblable de l'insurrection rouge [...] ou l'érection d'une Pologne indépendante sous protection russe et française d'après les plans de Wielopolski, Gortchakov et Constantin«<sup>41</sup>.

37 BRANDENBURG (dir.), *Die auswärtige Politik Preußens* (voir n. 29), vol. III, n° 144: »da von der Kaiserlich Russischen Regierung solche nicht mitgeteilt werden« in: *Zusammenfassung* ad 28–30/01/63.

38 »Dem hiesigen französischen Botschafter teilt der Fürst Gortschakov sämtliche ihm aus Polen zugehenden Berichte und Meldungen mit, während er mir gegenüber die größte Zurückhaltung beobachtet, sowie ich das Wort Polen ausspreche«, Redern à Bismarck, 3/02/63, *ibid.*, n° 159.

39 Bismarck à Redern, 29/01/63, *ibid.*, n° 150.

40 Comme notre thèse l'a démontré cf. BURGAUD, *Le rôle de la politique russe* (voir n. 1), p. 84–97.

41 »Es möchte schwer zu entscheiden sein, welche Gefahr für Preußen die schlimmere gewesen

Elle repose à l'évidence sur l'analyse que Bismarck a fait de cette politique pendant son ambassade<sup>42</sup>, naturellement guidée par sa crainte d'une Pologne souveraine. Ensuite, elle s'est nourrie des justifications que le ministre prussien apporte *a posteriori* à la signature de la convention. Ainsi le 7 mars dans une circulaire destinée aux puissances et au *Bundestag*, il écrit: »Dans cette situation, la *conclusion* de la convention a été pour notre but d'un intérêt essentiel pour son influence sur les décisions du tsar Alexandre.«<sup>43</sup>

Mais, sur place, dès avant le début du soulèvement, la détermination russe à poursuivre sa politique, tout en éliminant ceux qui réclament l'indépendance en embrassant la révolution, ne fait aucun doute. Une lettre de Gortchakov du 21 janvier à la princesse Olga de Wurtemberg en témoigne:

*Sa Majesté l'Impératrice a désiré que j'y joigne les informations sur la Pologne. [...] Il y a des hauts et des bas. Le recrutement s'est opéré à Varsovie sans le moindre désordre. C'est important comme effet moral et comme réponse aux bravades du Comité central. Toutefois, tant qu'on n'aura pas mis la main sur les principaux agitateurs formant ce comité et qui continueront à gouverner par la terreur plus que le Gouvernement ne rallie par l'équité, rien de tel n'aura été fait. Sous ce rapport, il me semble que la police politique laisse à désirer<sup>44</sup>.*

Une fois les troubles déclenchés, l'atmosphère qui est palpable à la lecture des actes tranche singulièrement avec la panique qui est censée avoir saisi les autorités. Il ne s'agit pas d'en conclure que la Russie ignore ou feint d'ignorer l'ampleur de la révolte. Gortchakov parle à Oubril le 31 janvier de *bandes assez nombreuses d'insurgés* et conclut ainsi sa missive:

*Adieu, mon cher Oubril, je n'ai pas besoin de vous dire que les temps sont difficiles. Cela saute aux yeux. Mais je veux seulement ajouter que vous ne pouvez pas douter de l'énergie que déploie et déploiera le pouvoir central pourvu que l'exécution sur les lieux y réponde<sup>45</sup>.*

Ainsi contrairement à ce que Bismarck semble enclin à croire, les Russes semblent bien déterminés à se rendre maîtres de la situation. Cette dépêche de Tengoborski, directeur de la chancellerie du grand-duc, doit mettre un point final à cette polémique:

wäre, der nicht sehr wahrscheinlich Sieg der rothen Insurrection [...], oder die Errichtung eines autonomen Polen unter russischem und französischem Schutze nach den Plänen Wielopolski's, Gortschakoff's und Constantin's.«, SYBEL, Die Begründung (voir n. 4), vol. 2, p. 488–489.

42 Il est en poste à Saint-Petersbourg de 1859 à 1862.

43 »In dieser Beziehung ist der *Abschluß* der Konvention nach seiner Einwirkung auf die Entschlieûungen des Kaisers Alexander für unsere Zwecke von wesentlichem Nutzen gewesen.«, BRANDENBURG (dir.), Die auswärtige Politik Preußens (voir n. 29), vol. III, n° 313.

44 Gortchakov à Olga de Wurtemberg, (9) 21/01/63 d'après FRIESE, Rußland und Preußen (voir n. 18), p. 355–356.

45 Gortchakov à Oubril, (19) 31/01/63, GARF, fds 828, unité 1426 (Lettres de Gortchakov (10) 22/11/1862–(7) 19/02/1863), p. 263.

*Je n'ajoute que quelques lignes [...] pour vous dire que les dispositions sont prises pour loger tous les messieurs qui nous arrivent de Berlin et que nous attendons demain. Tout en reconnaissant la courtoisie de la mission de ces messieurs, nous ne pouvons pas nous rendre un compte exact de ce qui l'a motivée. Il n'y a pas de periculo in mora, et nous n'en sommes pas à avoir besoin de la coopération de troupes étrangères. Pour le moment, tout ce qu'il importe, c'est que la Prusse garde ses frontières autant qu'elle peut, afin que les insurgés ne puissent trouver un refuge chez elle. Il me semble donc que la mission de trois militaires est trop donner d'importance à une affaire sur laquelle on pouvait s'entendre avec un seul parfaitement bien. Si je suis bien renseigné, c'est M. de Tettau qui a eu la malheureuse idée d'aller à Berlin, qui aurait inquiété le gouvernement prussien et fait le diable beaucoup plus noir qu'il ne l'est en effet*<sup>46</sup>.

## 2. Gortchakov et »l'arrangement Alvensleben«<sup>47</sup>

En accord avec Guillaume, Bismarck obtient dès le 1<sup>er</sup> février d'envoyer d'abord son émissaire, porteur d'une lettre royale, à Pétersbourg. Son objectif est limpide : contourner »l'obstacle Gortchakov« par des entretiens directs avec Alexandre<sup>48</sup>. Côté russe, cette mission n'a rien de très exceptionnel. Depuis 1816, un plénipotentiaire militaire prussien réside en permanence à la cour et a, en dehors de tout protocole ordinaire, droit d'audience auprès du tsar. Il s'agit du Baron von Loën. Le congé de ce dernier peut expliquer l'envoi d'un autre homme. Alvensleben atteint donc la capitale russe le 5 au soir; le 6, il est reçu en audience par le tsar, en présence de Gortchakov et du ministre de la Guerre, Dimitri Milioutine. On y rédige le brouillon<sup>49</sup> d'un accord bilatéral, contresigné par les deux parties le 8<sup>50</sup>. La paternité bismarckienne de toute l'affaire ne fait pas le moindre doute. S'agit-il alors d'un désaveu de Gortchakov?

Sa position n'a fait l'objet jusqu'ici que de spéculations plus ou moins fondées. Il est vrai que les éditeurs allemands de l'»Auswärtige Politik Preußens« ont fait un choix très significatif dans les archives russes, alimentant largement la thèse de l'amitié prusso-russe dans les mobiles bismarckiens. Ainsi ils ne se privent pas de publier cette dépêche, très diplomatique, adressée par le vice-chancelier russe au ministre prussien:

46 Dépêche de Tengoborski, directeur de la chancellerie diplomatique du lieutenant-gouverneur impérial pour le Royaume de Pologne (extrait), 4/02/63 d'après Karl LUTOSTANSKI, Recueil des actes diplomatiques. Traités et documents concernant la Pologne, vol. 1, Lausanne <sup>1</sup>1918, p. 598, n° 320.

47 Voir note 58.

48 Il n'en fait nullement mystère dans ses instructions à l'ambassadeur sur la Néva. Cf. Bismarck à Redern, 1/02/63, BRANDENBURG (dir.), Die auswärtige Politik Preußens (voir n. 29), vol. III, n° 156.

49 Télégraphié par Alvensleben le 6, il reçoit l'accord du roi, après quelques modifications stylistiques, le 7. Et dès le lendemain, Bismarck s'empresse de signifier à l'émissaire prussien qu'il peut le ratifier.

50 La genèse de l'acte est décrite en détail in BURGAUD, Le rôle de la politique russe (voir n. 1), vol. 1, p. 79–84. L'original du document, trouvé dans les archives de l'AVPRI (fonds n° 133 (*kanceljarija* (chancellerie), 1863, *delo* (acte) 127 (Prusse: Alvensleben) est publié *ibid.*, vol. 2, annexe n° 16, p. 863.

*Nous venons de poser un jalon très sérieux sur le terrain de l'entente. C'est un point de départ appelé à recevoir, dans toutes les directions, un large développement. Ma bonne volonté ne fera pas défaut. Vous connaissez mes convictions sur cet article; elles ne peuvent qu'être raffermies par l'aspect général de la situation politique actuelle. Dans cette œuvre qui se rattache au même degré aux intérêts de nos deux pays, je me félicite d'aller à l'encontre [sic] d'une main dont je connais l'étreinte énergique et loyale<sup>51</sup>.*

Et des auteurs aussi avisés que Werner Mosse<sup>52</sup> d'écrire que Gortchakov finit par saluer la convention comme une nouvelle expression de la solidarité prusso-russe, citant à l'appui une dépêche de ce dernier à Oubril du 8 février, là-encore reprise par la collection allemande<sup>53</sup>.

Mais les archives russes ne laissent aucun doute quant à l'opposition de Gortchakov qui a prévenu le tsar des conséquences néfastes éventuelles d'un tel accord<sup>54</sup>. Le 15 février, il écrit, sans ambiguïté, à l'ambassadeur à Londres: *Cet arrangement est la conséquence d'une initiative empressée de la cour de Berlin et un témoignage de l'amitié personnelle du roi Guillaume<sup>55</sup>.*

Faut-il alors verser dans l'opinion qui fait l'unanimité chez les historiens allemands: Gortchakov serait la victime de l'inclination sentimentale pro-prussienne de son maître? Notre étude d'une décennie de diplomatie russe a permis de réviser ce portrait caricatural du tsar en même temps qu'elle a décrit la place de Gortchakov dans l'économie du pouvoir tsariste, celle d'un ministre parmi d'autres, ne jouissant nullement sur son monarque de l'impérieux ascendant d'un Bismarck sur le sien, y compris dans la définition des orientations de la politique extérieure. La décision d'accéder aux instances de l'envoyé prussien<sup>56</sup> est prise par Alexandre<sup>57</sup> contre l'avis de son ministre qui s'y résigne. Mais il n'y a pas matière à dramatiser leur opposition. L'étude des documents russes, abstraction faite du miroir grossissant du point de vue prusso-centré, d'une part, des suites diplomatiques de la convention d'autre part, montre que ce qui se révélera comme un coup d'éclat, côté prussien, ne revêt pas la même importance sur la Néva. On reconnaît essentiellement, dans la mission d'Alvensleben, la logique des conventions de cartel et on lui donne une nouvelle forme écrite pour ne pas blesser le »bon sentiment« prussien.

51 Gortchakov à Bismarck, 8/02/63, GARF, fds 828, unité 1426, p. 280 et BRANDENBURG (dir.), *Die auswärtige Politik Preußens* (voir n. 29), vol. III, n° 169.

52 MOSSE, *The European Powers* (voir n. 11), p. 111.

53 »*La mission Alvensleben a été une bonne idée et qui, je l'espère, sera féconde en résultats pratiques*«, Gortchakov à Oubril, 8/02/63, GARF, unité 1426, p. 285 et BRANDENBURG (dir.), *Die auswärtige Politik Preußens* (voir n. 29), vol. III, n° 169, note 3.

54 Cf. aussi KOBERDOWA, *Wielki Książę*, (voir n. 20), p. 148-9.

55 Gortchakov à Brunnov, (3) 15/02/63, GARF, fds 828, unité 1426, p. 308.

56 Selon l'adjoind de Gortchakov, le baron Jomini, Alvensleben martelait: »Der König will etwas schriftliches haben« (Le roi veut avoir quelque chose d'écrit), Jomini à Oubril, 5/03/63, BRANDENBURG (dir.), *Die auswärtige Politik Preußens* (voir n. 29), vol. III, n° 307.

57 Même s'il est, lui-aussi, *a priori* plutôt réticent face à l'offre prussienne car habité par la crainte d'une réédition de la coalition de Crimée.

»L'arrangement«<sup>58</sup>, tel que s'évertue à l'appeler Gortchakov, doit être remis dans son contexte; il s'agit d'une manifestation de la solidarité qui lie les puissances qui président aux destinées polonaises. Aussi faut-il essayer d'y inclure l'Autriche, d'autant que la retenue dont Vienne semble faire preuve depuis le début des événements finit par rendre soupçonneuses les autorités, notamment à Varsovie<sup>59</sup>.

Le ministre russe fait connaître la mission prussienne aux autorités viennoises le 7 février au plus tard<sup>60</sup> mais il échoue à obtenir du Ballhausplatz une initiative similaire<sup>61</sup>. Dès le 9, il communique également le contenu de la convention à l'ambassadeur français pour le convaincre de son caractère inoffensif. Ce dernier en convient volontiers et s'empresse d'essayer de faire avorter tout acte d'hostilité de son cabinet.

En transformant la démarche unilatérale prussienne en action collective, Gortchakov entendait la confiner explicitement dans les limites que lui assignaient implicitement les dirigeants tsaristes. Son échec signe-t-il pour autant celui de la politique qu'il poursuit depuis 1856? Seule l'analyse des conséquences diplomatiques du coup bismarckien peut le déterminer. Mais encore faut-il ne pas présupposer que c'est une forme de francophilie malade qui anime le dirigeant russe. Son objectif ultime est de revenir sur la paix de Paris<sup>62</sup>; sa crainte en 1863 est de voir réactivée la coalition de la guerre de Crimée. Et la Prusse fait encore légitimement figure de »Juniorpartner«<sup>63</sup>, puissance de trop peu de poids sur l'échiquier diplomatique. D'ailleurs, les premières réactions européennes au coup bismarckien et les voies tortueuses qu'emprunte alors la diplomatie prussienne, semblent bien donner raison au vice-chancelier russe.

58 Gortchakov à Constantin, (10) 22/02/63, GARF, fonds 828, unité 1427 (Lettres de Gortchakov (9) 21/02/1863–(21/04) 3/05/1863), p. 1.

59 *M. de Thun* [ambassadeur autrichien] *a télégraphié aussitôt à Vienne les reproches que nous avons à adresser aux autorités autrichiennes à Cracovie [...]. Je sais qu'il a proposé au Comte Rechberg [ministre des Affaires étrangères] une mission analogue à celle dont le général Alvensleben a été chargé à Saint-Petersbourg*», Gortchakov au grand-duc Constantin (27/01) 8/02/63, GARF, fds 828, unité 1426, p. 278.

60 Il ajoutera avoir »fait part confidentiellement« de l'esprit de l'arrangement convenu avec Alvensleben. Cf. Gortchakov à Balabine (ambassadeur à Vienne), (3) 15/02/63, *ibid.*, p. 312.

61 »Hier soir le Comte Thun a reçu un télégramme responsif où il n'est pas question de l'envoi d'un militaire autrichien«, Gortchakov au grand-duc Constantin (27/01) 8/02/63, *ibid.*, p. 278.

62 En 1860, il a confié: »La politique de la Russie doit demeurer en apparence »énigmatique« et le restera tant que l'Europe ne reprendra pas la lettre infamante que le traité de Paris nous a infligée en déniait à une puissance comme la Russie la liberté de mouvement sur ses côtes et dans ses eaux. Tant que durera cet état outrageant, il poussera la politique russe, dans toutes les occasions possibles, et de manière imprévisible, hors de ses voies naturelles.« (»Rußlands Politik muß vor der Hand »enigmatisch« bleiben, und wird es so lange bleiben, als Europa den Schandbrief nicht zurück nimmt, den uns der Pariser Frieden angeheftet hat, indem er einer Macht wie Rußland die freie Bewegung auf ihren eigenen Küsten und Gewässern untersagt. Solange dieser ehrenrührige Zustand dauert, wird derselbe die russische Politik bei allen möglichen Gelegenheiten in unberechenbarer Weise aus ihre natürlichen Geleisen drängen«), Bismarck à Schleinitz (ministre des Affaires étrangères), 31/08/1860, Herman v. PETERSDORFF, Friedrich THIMME, Werner FRAUENDIENST (dir.) et al., Bismarck. Die gesammelten Werke, vol. 3, Berlin 1925, n° 88, p. 100–101.

63 Barbara JELAVICH, *Rußland und die Einigung Deutschlands unter preußischer Führung* dans: *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht* 19 (1968), p. 527.

3. »La politique de Frédéric Le Grand est un honorable anachronisme«<sup>64</sup>

Si le mobile polonais est indéniablement à l'origine de l'action du ministre, il est insuffisant pour expliquer la façon dont il révèle le texte aux dirigeants britanniques et français les 10 et 11 février. Comme l'ont établi nos recherches<sup>65</sup>, il fait surtout un coup diplomatique, qui dépasse le cadre prusso-russe, et qui vise, par sa brutalité, à faire bouger les lignes européennes, à faire entrer son pays dans un jeu où il ne pouvait s'inviter que »cum grano salis«, suivant son expression. Naturellement, ce coup a des conséquences non calculées et non maîtrisées. Certes Napoléon sort finalement, comme escompté, de sa réserve et tente d'organiser à la mi-février une offensive diplomatique. Mais elle est dirigée non contre Pétersbourg mais contre Berlin. Et ce n'est pas la *maestria* bismarckienne mais le refus de Saint-James de s'y associer le 25 qui la désamorce.

Pendant ce temps, face à la Russie, la partie est bien difficile à négocier. Le ministre entend d'abord empêcher Gortchakov de restreindre l'application de la convention<sup>66</sup> puis, sous la menace française, doit renoncer à une intervention militaire d'envergure en Pologne<sup>67</sup>. Et bien entendu, il faut qu'aux yeux de la Prusse, de l'Allemagne, de l'Europe, on ait le sentiment que c'est la Russie qui renonce à l'aide de sa voisine. Alors que les deux cours se mettent d'accord *sur le sens et la portée de cet arrangement*<sup>68</sup> et reconnaissent *«qu'il ne s'est jamais agi d'intervention»*<sup>69</sup>, Bismarck veut faire endosser la responsabilité première et unique du retrait à Gortchakov.

Ensuite, avec l'échec français, c'est la nécessité de la suppression qui s'éloigne. Il faudrait obtenir que le partenaire russe convienne que *«la convention est jusqu'ici inachevée car il manque les instructions d'exécution»*<sup>70</sup>, que *les négociations entre les deux cours ont éprouvé un temps d'arrêt*<sup>71</sup>.

64 Voir note 80.

65 BURGAUD, Le rôle de la politique russe (voir n. 1), vol. 1, p. 97–99.

66 *«Tout me porte à croire qu'on en veut venir ici à une intervention complète et sérieuse. Est-elle dans vos vœux?»* écrit Oubril à Gortchakov le 12 février. Cf. BRANDENBURG (dir.), Die auswärtige Politik Preußens (voir n. 29), vol. III, n° 180 note 1. La réponse de la Néva est sans appel: *«Je n'admets pas d'autre intervention que celle qui a été stipulée par écrit»*, note Alexandre en marge, *ibid.* Le lendemain, Gortchakov insiste: *«Donner à l'intervention de plus larges proportions ne répondrait ni aux nécessités du moment ni à la puissance relative des deux cours vis-à-vis l'insurrection. Cet élargissement serait contraire aux intentions de l'Empereur»*, *ibid.*

67 *«Telles que les choses semblent évoluer en Pologne, nous ne serons pas appelés là-bas à une coopération active et nous avons donc obtenu avec la convention l'avantage de nous être assurés pour l'avenir la gratitude du tsar Alexandre et la sympathie russe.»* (*«Wie die Sachen in Polen sich zu gestalten scheinen, werden wir dort zu einer thätigen Mitwirkung kaum berufen werden, und haben dann durch die Convention den Vortheil, uns für die Zukunft die Dankbarkeit des Kaisers Alexander und die russische Sympathie wohlfeil gesichert zu haben»*) confie-t-il au roi Guillaume le 20 février. Cf. Horst KOHL (éd.), Anhang zu Erinnerungen und Gedanken, vol. 1, Stuttgart 1901, p. 52, n° 43.

68 Gortchakov à Constantin, (10)22/02/63, GARF, fds 828, unité 1427, p. 1.

69 Oubril à Gortchakov, 21/02/63, BRANDENBURG (dir.), Die auswärtige Politik Preußens (voir n. 29), vol. III, n° 216.

70 Bismarck à Loën, 28/02/63, *ibid.*, n° 269.

71 Oubril à Gortchakov, 1/03/63, *ibid.*, n° 285.

Ces manœuvres, ces volte-face successives, le pouvoir russe n'entend pas en être la dupe. La polémique, avec force mises au point réciproques<sup>72</sup>, fait rage pendant trois semaines jusqu'à ce que la convention disparaisse définitivement de la correspondance bilatérale le 13 mars. À cette date, la Russie, à son tour sous le feu de l'interventionnisme européen, y trouve évidemment son intérêt.

Aux yeux des cercles diplomatiques, la version prussienne de l'affaire triomphe. Le représentant de Bade à Berlin, parmi d'autres, suppose l'enchaînement suivant: le baron Budberg, ambassadeur à Paris, a été le premier à insister pour une suspension de la convention; là-dessus Gortchakov aurait dit que «l'enfant était mort-né». »Et Bismarck n'aurait vraiment aucune raison d'essayer de la faire revivre«<sup>73</sup>. L'historiographie allemande s'est le plus souvent empressée de lui emboîter le pas<sup>74</sup>; cela lui permettait d'éluder les menaces qui pèsent sur la Prusse en février, le fiasco premier de l'action bismarckienne.

Mais quel avantage Bismarck tire-t-il de cette victoire de façade? Rempotée sur la puissance dont il est censé rechercher l'amitié depuis la convention du 8 février, contribue-t-elle à «l'avantage de nous être assurés pour l'avenir la gratitude du tsar Alexandre et la sympathie russe«<sup>75</sup>, comme il le revendiquait dans sa lettre à Guillaume? On peut fortement en douter, sauf à accepter l'un des deux présupposés suivants.

Le tsar serait convaincu qu'il s'agit là d'un malentendu voire d'une cabale orchestrée par Gortchakov dans son dos, avec ou non la complicité d'Oubril. Les archives russes prouvent amplement qu'il n'en est rien. Il laisse, au contraire, éclater sa mauvaise humeur dans une lettre à son frère, affirmant que la Prusse qui a, d'elle-même, proposé son aide militaire renonce maintenant à l'appliquer à cause de la pression occidentale!<sup>76</sup> On peut aussi imaginer que Gortchakov se laisse prendre au jeu bismarckien et à la théorie du malentendu. Mais à deux reprises, dans sa correspondance avec Constantin, il prouve qu'il a parfaitement percé à jour le ministre prussien:

*De prime abord, il a donné fort gratuitement de trop larges proportions à l'arrangement convenu et a monté sur des diapasons beaucoup trop haut son langage et ses publications dans les journaux. Puis lorsque ont surgi les complications qu'il n'avait pas prévues, il a aussitôt baissé de ton et cherché une issue. Celle qu'il a trouvée ne convient nullement à l'Empereur, c'est-à-dire l'affirmation que nous aurions demandé la suspension de l'arrangement. La vérité est du côté opposé. La Prusse se retraite et puisqu'il en est ainsi, l'Empereur consent<sup>77</sup>.*

Il est loin le triomphe du génie bismarckien. Une interrogation taraude alors légitimement: pourquoi Bismarck donne-t-il de telles proportions à cette polémique avec

72 Jomini à Oubril, 5/03/63, *ibid.*, n° 307 et circulaire de Bismarck aux missions prussiennes, 7/03/63, *ibid.*, n° 312.

73 Marschall à Roggenbach (ministre des Affaires étrangères badois), 4/03/63 d'après RAUTENBERG, *Der polnische Aufstand von 1863* (voir n. 19), p. 210, note 618.

74 FRIESE, *Rußland und Preußen* (voir n. 18), p. 304–306.

75 Voir note 67.

76 Alexandre II à Constantin, 11–13 (23–25)/02/63, *Powstanie styczniowe*, vol. 9–3 (voir n. 21), doc n° 138, p. 84–88.

77 Gortchakov à Constantin, (14) 26/02/63, GARF, fds 828, unité 1427, p. 20–21.

la Russie? Croit-il, à l'image de l'historiographie occidentale jusqu'à nos jours, que le pouvoir tsariste est trop sentimental ou trop divisé pour lui en tenir rigueur? Il faudrait en ce cas conclure qu'est un bien piètre observateur celui qui fréquenta durant deux ans les salons de Pétersbourg.

Pense-t-il parvenir, par une pirouette de son cru, à effacer la tension qu'il a lui-même contribué à créer entre les deux pays? Ne commettons pas d'anachronisme: à la fin du mois de février 1863, Bismarck débute sa carrière en politique extérieure. Il n'est pas encore l'homme des renversements de situation. Et si les relations avec la Russie n'étaient pas une priorité de sa politique, contrairement à ce qu'on a toujours avancé? Alors la convention ne serait effectivement qu'un coup d'éclat, s'en retirer, une nécessité, quand le danger devient trop menaçant et sauver la face en Europe plus important que ménager la confiance russe ...

Quoi qu'il en soit, le redéploiement de l'offensive européenne en direction de Pétersbourg masque rapidement les piètres résultats de la première action diplomatique du ministre prussien. Gortchakov s'oblige à écrire le 5 mars:

*L'essentiel n'est pas dans quelques lignes écrites et signées, mais dans la pensée, qui les a inspirées. Cette pensée est invariable; elle continuera à subsister, quand même une feuille de papier ne l'aurait pas consacrée; car elle repose sur les sentiments personnels des deux Souverains et sur l'appréciation des intérêts réciproques<sup>78</sup>.*

Entendons-nous bien sur les mots. Le ministre russe a compris que le vent tourne et que son pays sera bientôt une cible. Cela entre pour beaucoup dans l'indulgence qu'on est susceptible d'accorder à la puissance benjamine. Il est hors de question de faire sentir à la Prusse un ressentiment appuyé. Cela n'entre pas dans les intérêts de la Russie:

*«Il faut soigneusement éviter qu'un germe d'aigreur ou de mortification ne puisse surgir de notre chef dans l'esprit du Roi, d'autant plus qu'une disposition semblable nous paraît déjà exister». «Vouez tous vos soins à entretenir à Berlin la conviction de notre entente intime. Des malentendus qui d'ailleurs s'expliquent sont des points secondaires qui ne doivent en aucun cas troubler notre entente<sup>79</sup>, martèle-t-il à l'attention d'Oubril.*

En outre, la méfiance de la Néva s'exerce non contre l'État prussien, ou son roi, mais contre Bismarck et son impulsivité. À son ambassadeur, le vice-chancelier russe adresse une autre missive le 6 mars, non publiée, elle, dans l'»Auswärtige Politik Preußens«. Il y écrit:

78 Gortchakov à Oubril, 5/03/63, BRANDENBURG (dir.), Die auswärtige Politik Preußens (voir n. 29), vol. III, n° 306.

79 Gortchakov à Oubril, (18/02) 2/03/63, GARF, fds 828, unité 1427, p. 72 et Gortchakov à Oubril, (20/02) 4/03/63, ibid., p. 82.

*J'ai toujours pensé que notre Bismarck dépasserait la mesure de ses forces. La politique de Frédéric Le Grand est un honorable anachronisme dans la tête de notre ami. J'ai vu le cheval de bataille que montre ce grand capitaine. C'est un monument de bronze, mais le cheval ne marche pas. Je ne m'étonnerais donc nullement de voir notre excellent ami s'en aller à pied<sup>80</sup>.*

Il ne s'en cache d'ailleurs pas à qui veut l'entendre à Pétersbourg. L'envoyé saxon confirme:

*La politique et la conduite de cet ainsi nommé homme d'État ne trouve pas beaucoup d'approbation ici; si M. de Bismarck a des capacités et talents incontestables et beaucoup d'esprit, le tact en général et celui d'un homme d'État lui manque assurément complètement<sup>81</sup>.*

Tel est le jugement porté sur Bismarck à l'issue de l'affaire de la convention Alvensleben. Elle n'a pas pour l'heure réellement contribué à prouver aux autorités tsaristes la *Bündniswert* (valeur en tant qu'alliée) de la voisine prussienne.

#### 4. «Une révision complète de la politique extérieure»<sup>82</sup> russe?

Le feu diplomatique auquel est soumise la Russie au printemps-été 1863 l'engage-t-elle à réviser son jugement? L'analyse des réactions russes conforte-t-elle alors la thèse du retournement de situation, de la «refondation réussie des relations prusso-russes» pour citer Hillgruber?

La première question sous-jacente est finalement celle de la réorientation de la politique tsariste. Sur ce point, les archives russes apportent un démenti catégorique aux tenants d'une rupture franco-russe brutale et définitive. D'abord, des réponses de Pétersbourg aux trois notes diplomatiques expédiées, en ordre dispersé, par Paris, Londres et Vienne les 10 et 12 avril pour condamner son action en Pologne, c'est celle adressée le 27 à la France qui est la plus conciliante. Certes Gortchakov doit s'expliquer sur la politique de rapprochement franco-russe poursuivie depuis 1856. C'est l'objet d'un très long document<sup>83</sup>. Il s'ouvre ainsi:

*L'attitude du gouvernement français dans les affaires de Pologne, ébranlant la base même de notre système politique, a fait surgir des doutes et des critiques sur la marche suivie depuis 7 ans par le Cabinet Impérial. On affirme que par son origine et son essence Napoléon III était voué à une politique d'aventures, que*

80 Gortchakov à Oubril, (22/02) 6/03/63, *ibid.*, p. 99.

81 Perglas au roi Maximilien II, 7/03/63 cité d'après RAUTENBERG, *Der polnische Aufstand von 1863* (voir n. 19), p. 226, note 709.

82 L'expression d'Irena Koberdowa, «eine Gesamtrevision [der] Außenpolitik», est reprise par RAUTENBERG, *ibid.*, p. 322–323.

83 «Memorandum du prince Gortchakov sur l'affaire de Pologne», (3)15 mai 1863, GARF, fds 828, unité 1428 (Lettres de Gortchakov (22/04) 4/05/1863–(27/07) 8/08/1863), p. 65–88. Il est publié *in extenso in* BURGAUD, *Le rôle de la politique russe* (voir n. 1), vol. 2, n° 65, p. 951–958.

*pour s'allier à lui il fallait être préparé à courir les mêmes chances, et qu'en nous imaginant que nous pourrions l'attacher à notre politique de conservation, nous nous sommes exposés à de pénibles déceptions*<sup>84</sup>,

pour se poursuivre par cette défense: *Ceux qui nous critiquent oublient [...] que ce système politique a écarté de nous pendant 7 ans précisément les mêmes périls qu'ils l'accusent d'avoir amenés aujourd'hui*<sup>85</sup>. Et, en concluant qu'il serait téméraire de porter des jugements absolus sur des intérêts aussi mobiles que ceux qui se débattent sur le terrain de la politique moderne. [...] *L'homme d'État doit s'élever au-dessus des entraînements du jour et discerner les grands principes supérieurs qui dominent les choses de toute la hauteur qui sépare les causes des effets*<sup>86</sup>, le ministre ne définit aucune réorientation diplomatique et n'évoque à aucun moment ni l'alliance prussienne comme alternative, ni même la convention Alvensleben ...

Enfin, preuve que les fils ne sont pas coupés entre les deux capitales, alors même qu'en mai-juin se prépare entre Paris, Londres et Vienne la deuxième campagne de notes<sup>87</sup>, un événement éclaire d'un jour nouveau l'ambiguïté des relations franco-russes.

Fin mai, un émissaire secret de Napoléon, le général Fleury<sup>88</sup>, approche le jeune ambassadeur russe à Bruxelles, Nikolaj Orlov<sup>89</sup> pour trouver de concert une solution au problème polonais. Gortchakov refuse une démarche officielle de son ambassadeur à Paris mais accepte qu'Orlov s'y rende pour soumettre l'idée *d'une correspondance de Souverain à Souverain qui pourrait lui [Napoléon] faciliter une issue de la fausse position où il s'est placé*<sup>90</sup>. Le plus grand secret<sup>91</sup> entoure la rencontre des Tuileries début juin. L'empereur y avance l'idée d'une autonomie de la Pologne avec Constantin comme vice-roi héréditaire; Orlov réplique que la charge ne saurait être héréditaire mais uniquement d'une durée de dix ans, par exemple, ce que pourrait peut-être approuver le tsar. Mais les Tuileries ne donnent pas suite. À la mi-juillet, Gortchakov analyse cette étrange mission avec lucidité:

*L'Empereur Napoléon n'a pas écrit à notre A. M. et son Cabinet n'a pas discontinué ses efforts pour nous susciter partout des obstacles et, – si cela avait dépendu de lui – des adversaires. Nous continuerons non seulement à ne pas*

84 Ibid., p. 951.

85 Ibid., p. 955.

86 Ibid., p. 957.

87 Suivant le même procédé qu'en avril, elles sont envoyées sur la Néva les 17 et 18 juin.

88 Le général Emile Felix comte Fleury (1815–1884) est l'aide-de-camp de Napoléon III, chargé de plusieurs missions diplomatiques avant d'être ambassadeur à Saint-Petersbourg (1869–1871).

89 Il s'agit du fils d'Aleksej Orlov, favori du tsar Nicolas I<sup>er</sup> qui représenta la Russie au congrès de Paris en 1856.

90 Gortchakov à Orlov, (13) 25/05/63, GARF, fds 828, unité 1428, p. 112–113.

91 Cet événement est méconnu de l'historiographie. Les contemporains russes en ignorent la portée et surtout l'attribuent à l'initiative propre d'Orlov d'où le nom qui lui est donné: »l'incident Orlov« cf. la version du pamphlétaire Evgenij Mikhailovič FEOKTISTOV, *Vospominanija. Za kulisami politiki i literaturi 1848–1896* (Souvenirs. Dans les coulisses de la politique et de la littérature 1848–1896), Leningrad 1929, p. 54.

*montrer de ressentiment ni de la rancune mais encore à faire semblant de n'y voir pas clair, de manière que ses vaisseaux ne soient pas brûlés à moins qu'il n'entre dans ses intérêts de jeter définitivement le masque*<sup>92</sup>.

En clair, sans être dupe du peu de cas que la France napoléonienne semble vouloir faire de ses intérêts vitaux, la Néva continuera à lui ménager la possibilité de renouer le dialogue. La rupture explicite n'est pas, côté russe, à l'ordre du jour; peut-être le jugement de 1856 n'est-il pas totalement dépassé: *Pour cela il nous fallait une alliance. Celle de la France était la seule qui s'offrit à nous dans les circonstances du moment*<sup>93</sup>.

Cela nous amène au second point: l'offensive des puissances des notes est-elle l'occasion d'un soutien appuyé de la Prusse à une Russie en danger? La nouvelle histoire des relations internationales parue outre-Rhin laisse entière l'interrogation. La »psychose guerrière« (*Kriegspsychose*)<sup>94</sup>, allumée sur la Seine, a-t-elle vraiment atteint les dirigeants russes au printemps? Est-ce un »appel au secours« (*Hilferuf*)<sup>95</sup> qu'ils lancent à Berlin?

Au cœur de la polémique, âprement discutée depuis Sybel, il y a la lettre envoyée par le tsar à Guillaume le 1<sup>er</sup> juin. Le plus complet secret l'entoure à l'époque. Un quart de siècle plus tard, lorsque Bismarck évalue son existence dans une grande allocution au Reichstag, le 6 février 1888, il peut donc, en toute impunité, favoriser la légende selon laquelle la Russie aurait alors offert une alliance à la Prusse contre l'Autriche, pour »tirer l'épée contre les chicanes des puissances occidentales«<sup>96</sup>. C'est évidemment la thèse reprise mot pour mot par Sybel suivi par l'historiographie inspirée<sup>97</sup>.

La lecture du document montre qu'il n'en est rien. À côté de la clarification de la position prussienne en cas de guerre, le but principal du tsar est d'obtenir l'aide de Berlin pour la reconstitution de l'alliance des trois puissances nordiques, à l'image des années 1812–1813. Il est donc bien loin d'envisager une union contre Vienne! Il regrette la position et les hésitations de cette dernière mais cherche un moyen diplomatique d'y remédier. Il faut aussi sonder la Prusse pour le cas d'une éventuelle expédition française sur les côtes baltiques, ce qui ne peut être complètement exclu, et ainsi se tranquilliser sur le flanc occidental. L'opinion qu'il s'agit »très clairement et sans équivoque« d'une »demande d'alliance«<sup>98</sup> du tsar n'est plus de mise.

À nos yeux, cette lettre a pour vocation de rappeler à Guillaume la nécessaire solidarité de son pays à l'égard de sa voisine russe. Elle vise aussi à obtenir à peu de

92 Gortchakov à Orlov, (2) 14/07/63, GARF, fds 828, unité 1428, p. 301.

93 »Memorandum du prince Gortchakov sur l'affaire de Pologne«, BURGAUD, Le rôle de la politique russe (voir n. 1), vol. 2, n° 65, p. 953.

94 Winfried BAUMGART, *Europäisches Konzert und nationale Bewegung: internationale Beziehungen 1830–1878*, Paderborn<sup>1</sup>1999, p. 367.

95 Ibid., p. 368.

96 Discours de Bismarck, 6 février 1888, Horst KOHL (éd.), *Die politischen Reden des Fürsten Bismarck*, vol. 12, Stuttgart<sup>2</sup>1970, p. 450.

97 Avec la correction apportée à Sybel par ZEHLIN, *Bismarck und die Grundlegung der deutschen Grossmacht*, Stuttgart<sup>1</sup>1930, p. 575–576, cette assertion erronée aurait dû disparaître définitivement mais EYCK, *Bismarck* (voir n. 9), vol. 1, p. 89 relance inexplicablement la polémique.

98 C'est encore ce qu'écrit HEINZE, *Bismarck und Rußland* (voir n. 5), p. 47.

frais le soutien prussien en cas de menace militaire contre la Néva, d'où la réaction du roi<sup>99</sup>. Mais elle se contente d'une demande implicite, de lancer un ballon d'essai. La Russie n'est pas dans une situation de menace telle qu'elle doive à tout prix se trouver des alliés militaires. On ne peut tomber d'accord avec l'assertion de Rautenberg qui avance qu'un changement fondamental dans la politique extérieure russe s'est accompli depuis début février et que Pétersbourg cherche à présent à s'assurer de l'aide prussienne pour défendre l'intégrité de son Empire<sup>100</sup>; encore faudrait-il d'ailleurs prouver ce danger<sup>101</sup>. L'auteur n'évite pas l'écueil classique de l'historiographie sur le sujet: surestimer l'importance de la Prusse dans les calculs russes, ce qui fausse l'interprétation non seulement des événements de 1863 mais aussi de la stratégie bismarckienne.

Car relire la politique russe amène inévitablement à s'interroger sur la politique russe de Bismarck. Au roi des Belges Léopold, Guillaume répond qu'en cas de guerre franco-russe, la Prusse ne sortira pas de sa neutralité, à moins d'être directement attaquée. Quant à la convention Alvensleben, elle *ne visait en rien la conclusion d'une alliance*<sup>102</sup>.

Le *promemoria* des Affaires étrangères du 5 mai sert de base à cette lettre: »Une alliance de la Prusse avec la Russie, au regard de notre propre défense, n'est ni dans nos intentions, ni dans nos intérêts«<sup>103</sup>. Le 28, le ministre ajoute encore: *la position que la Prusse a prise face à l'insurrection polonaise, pour sa sécurité, et notre refus de concessions qui peuvent être utiles à l'établissement d'une Pologne indépendante, ne signifient aucunement que l'on prend parti en faveur de la Russie et de sa politique*<sup>104</sup>.

Comment, dans ces conditions, négocier une réponse à la lettre d'Alexandre? L'exercice est difficile puisqu'il ne faut ni froisser son orgueil ni s'attirer les récriminations de la Russie à long terme. Cela explique qu'elle se fait particulièrement attendre<sup>105</sup>. Guillaume s'y retranche derrière le droit fédéral qui lui interdit de contracter une alliance offensive avec la Russie. La réponse est fondée<sup>106</sup> et particulièrement habile car elle permet d'introduire l'Autriche dans la combinaison. Il avance

99 »Fürchte, daß dies ein Allianz-Antrag sein wird« (»Crains que cela soit une proposition d'alliance«) écrit-il en marge du document. Alexandre II à Guillaume I<sup>er</sup>, (20/05) 1/06/63, BRANDENBURG (dir.), Die auswärtige Politik Preußens (voir n. 29), vol. III, n° 533.

100 Voir note 82.

101 L'analyse menée dans la thèse l'a minimisé: BURGAUD, Le rôle de la politique russe (voir n. 1), vol. 1, p. 215–223.

102 BRANDENBURG (dir.), Die auswärtige Politik Preußens (voir n. 29), vol. III, n° 478: »hatte nicht im entferntesten die Absicht, zu einer Alliance zu führen«, Guillaume I<sup>er</sup> à Léopold de Belgique, 5/05/63.

103 Ibid., n° 479: »Eine Allianz Preußens mit Rußland über das Bedürfnis unserer Selbstverteidigung hinaus liegt weder in unseren Absichten, noch in unseren Interessen.«

104 Ibid., n° 529: »die Haltung, welche Preußen zu seinem Schutze gegen die polnische Insurrektion annahm und unser Widerstreben gegen Konzessionen, welche die Errichtung eines unabhängigen Polens förderlich sein können, in keiner Weise der Absicht entspringt, für Rußland und seine Politik Partei zu ergreifen.«, Bismarck à Bernstorff, 28/05/63.

105 Guillaume I<sup>er</sup> au tsar Alexandre II, 17/06/63, *ibid.*, n° 557.

106 L'article 11 de l'acte fédéral du 8 juin 1815 proclame accorder à tous les États le droit de contracter des alliances de toute nature mais interdit les alliances qui seraient dirigées contre la sécurité du *Bund* ou de n'importe quel État du *Bund*; il ne permet donc qu'une guerre défensive entre ses membres.

aussi la proposition d'une garantie réciproque des territoires, donc de la Vénétie à l'Autriche. C'est incontestablement un bon moyen pour provoquer un refus russe en se déchargeant de toute responsabilité. Hans-Werner Rautenberg<sup>107</sup> s'interroge sur les motivations de Bismarck et déplore qu'il n'y ait pas de réponse dans les archives. Il nous semble pourtant que les deux pièces précitées des 5 et 28 mai sont particulièrement limpides.

À Pétersbourg, cette réponse n'entraîne aucun changement de cap: Gortchakov poursuit sa politique de refus de toute concession aux Occidentaux. C'est même avec encore plus de force qu'en avril qu'il rejette, le 13 juillet, toute velléité d'immixtion dans les affaires intérieures de l'Empire. Le 7 il a plaidé sa cause devant ses collègues réunis autour du tsar et balayé leurs scrupules. Pour résister, il a un argument de poids, l'embrasement patriotique du pays avec, en tête, les articles enflammés de Mikhaïl Katkov<sup>108</sup> dans les »Moskovskie Vedomosti« (»Les Nouvelles de Moscou«) et le »Russkij Vestnik« (»Messenger russe«). En célébrant son éloge<sup>109</sup>, le journaliste nationaliste donne un second souffle à la politique du ministre et fonde une coopération qui se révélera vite symbiotique, au cours des années à venir<sup>110</sup>.

C'est en puisant dans ce soutien populaire que les dirigeants tsaristes repoussent, malgré la tiédeur prussienne, les dernières salves diplomatiques des puissances en juillet-août. Leur intransigeance met l'Europe auto-proclamée »des traités« devant une alternative: accepter la défaite ou déclarer que les moyens pacifiques ayant échoué, il faut préparer une guerre contre la Russie. Il ne saurait en être question pour la coalition boiteuse des franco-austro-britanniques. Leur désengagement est achevé en septembre.

Le dépouillement des archives russes comme l'analyse de l'échiquier européen permet ainsi d'appréhender la juste valeur de la Prusse dans la balance politique tsariste.

Ce travail apporte également réponse aux questions liminaires, en quatre points. Sur le chapitre de la Pologne, il est impossible de soutenir que la convention est venue contrecarrer un abandon par les autorités tsaristes même si cela ne remet pas en cause la réalité de ce mobile pour Bismarck. D'autre part, la politique polonaise de la Russie connaît bien un tournant radical au printemps 1863. La stratégie du comte Berg qui assiste puis remplace Constantin fin août, marque la fin de la conciliation et inaugure une répression brutale.

107 RAUTENBERG, *Der polnische Aufstand von 1863* (voir n. 19), p. 344–45.

108 Mikhaïl Nikiforovitch Katkov (1818–1887) est un publiciste russe qui évolue progressivement vers un nationalisme dur.

109 »Pour chacun de ses mots [de la note], tous les Russes doivent accorder honneur et éloge à l'homme qui les a écrits; tout est tellement mûrement réfléchi, tellement mûrement formulé, tellement en accord avec nos grands intérêts dont l'interprète est le prince Gortchakov«, d'après FRIESE, *Rußland und Preußen* (voir n. 18), p. 329.

110 L'étude du tandem Gortchakov/Katkov, inédite jusqu'ici, est à la base de notre relecture de la diplomatie russe et d'une analyse moderne de l'économie du pouvoir tsariste. Voir notamment BURGAUD, *Relire le mythe de l'alliance prusso-russe: les années 1864/1865* dans: *Etudes Danubiennes* 21/1–2 (2005), p. 3–35.

Peut-on porter cette rupture au crédit de la diplomatie bismarckienne? Elle est surtout la conséquence de l'échec »du système Wielopolski« sanctionné par l'insurrection de janvier. Par la suite, l'immixtion des puissances a amené Pétersbourg à durcir sa position. Mais le déclenchement de l'offensive a connu une genèse complexe et il est difficile d'y voir le pur fruit du machiavélisme bismarckien<sup>111</sup>. En revanche, en septembre 1863 son résultat est bien à la hauteur des espoirs du ministre-président et signe, pour l'heure, le coup d'arrêt de la politique entamée en 1861, sous la direction de Gortchakov, Constantin et Wielopolski.

Néanmoins, seuls ces deux derniers font les frais de cet échec. Le premier, dont la convention n'a pas entraîné la disgrâce politique, a su manœuvrer habilement et sort même renforcé. Or n'était-il pas l'homme à abattre, lui, le représentant de »l'influence panslaviste polonisante«<sup>112</sup>? Lui, dont Bismarck écrit que »des institutions parlementaires [lui] auraient offert un champ pour faire montre de son éloquence devant l'Europe entière et que son besoin de popularité rendait incapable de résistance aux courants libéraux dans la »société« russe«<sup>113</sup>, n'a-t-il pas acquis, dans cette crise, une tribune dans l'opinion, un capital de sympathie auprès des nationalistes? Si défaite ou affaiblissement il y a en 1863, ce n'est certes ni celui du pouvoir tsariste<sup>114</sup>, ni celle du vice-chancelier russe ...

Quant au prétendu renversement des alliances russes au détriment de Paris et au profit de Berlin<sup>115</sup>, la connaissance des sources incline à la prudence. Gortchakov écrit à Budberg le 28 août:

*Toutes les fois qu'il se présentera [sic] des questions où l'accord entre nous et le gouvernement français serait possible, nous y apporterions des facilités qui témoigneraient de notre désir de conserver de bonnes relations*<sup>116</sup>.

Le sévère jugement porté le 6 mars sur la politique bismarckienne<sup>117</sup> est, lui, en partie conforté par un énième pseudo-malentendu dans la correspondance diplomatique bilatérale en septembre<sup>118</sup> si bien que l'ambassadeur sur la Spree en juge ainsi:

111 BURGAUD, Le rôle de la politique russe (voir n. 1), vol. 1, p. 193–215.

112 BISMARCK, Pensées et Souvenirs (voir n. 2), p. 393.

113 Ibid., p. 384.

114 »Les voyages du tsar ressemblent à présent à de véritables triomphes, aussi bien en Finlande que sur la Volga, [...] et on y répète toujours la même chose: puisse le tsar, si Dieu le veut, ne pas céder.« (»Die Reisen des Kaisers gleichen jetzt wahren Triumphzügen, sowohl in Finnland als auch an der Wolga, [...] und immer wiederholte sich dabei: Der Kaiser möge nur ja um Gottes Willen nicht nachgeben«) note la Correspondance de Saint-Pétersbourg du 7/09/63, dans: *Kölnische Zeitung* n° 264, 23/09/63.

115 Cette erreur d'appréciation entache encore l'analyse classique de 1866. Voir BURGAUD, La politique de Gortchakov face à la Prusse à l'été 1866 à la lumière des archives russes, dans: *Revue d'histoire diplomatique* 2 (2005), p. 135–149.

116 Gortchakov à Budberg, (16) 28/08/63, GARF, fds 828, unité 1429, p. 45.

117 Voir note 80.

118 BURGAUD, Le rôle de la politique russe (voir n. 1), vol. 1, p. 279–282.

*La vérité est que le chef du cabinet prussien dans les difficultés qui l'entourent et auxquelles il s'est en partie gratuitement acculé, tombe parfois dans des contradictions qui nuisent à la précision de ses vues et à la conséquence de ses idées<sup>119</sup>.*

Faut-il alors conclure que la diplomatie bismarckienne n'a pas su surmonter l'échec multiforme venu sanctionner la signature de la convention en février? Sortie du cadre strict des relations prusso-russes dans lequel l'intéressé et ses thuriféraires ont voulu *a posteriori* l'enfermer, il nous semble au contraire que l'activité de l'année 1863 prend un tout autre sens.

La tragi-comédie nouée autour de cette même convention, des responsabilités de sa signature, de son exécution, de sa suppression, la position adoptée au printemps, ensuite, sont autant de preuves que l'amitié russe n'est pas l'objet unique, ni même principal d'ailleurs, de la politique bismarckienne. Elles renforcent notre conviction qu'il s'est agi de faire un premier coup diplomatique à triple détente: s'inviter dans le jeu européen, en bouleverser la donne, intéresser de possibles alliés. Le pari est risqué mais toutes méfiantes qu'elles demeurent à son égard, les grandes puissances européennes commencent peut-être à penser à l'automne 1863 que la Prusse est précisément trop dangereuse pour prendre le risque qu'elle ne s'allie avec une autre que soi.

Lisons l'ambassadeur russe Oubril et le ministre français Drouyn de Lhuys:

*Celui des hommes politiques de la Prusse qui nous est le plus dévoué, est constamment dans les extrêmes et dans les combinaisons les plus aventureuses et les plus hasardées. Une politique saine semble exclue de son dictionnaire. Il cherche constamment les difficultés et ses plans n'admettent aucune mesure. [...] Bismarck, dirigé et enrayé par nous me semble préférable; mais encore faut-il alors ne point l'abandonner sur le terrain allemand<sup>120</sup>.*

Il a ajouté que

*la situation était devenue plus claire [...]; la France [...] a pu constater quelles sont les Puissances avec lesquelles elle a des vues identiques<sup>121</sup>. »Si vous avez maintenant«, m'a-t-il dit, »quelque chose à nous dire à l'oreille, nous écouterons attentivement. Si nous désirons, de l'autre côté, nous entendre avec vous sur une question, nous n'hésiterons pas à vous le dire<sup>122</sup>.*

Faute de connaître et d'analyser les arcanes de la politique tsariste, les historiens de la diplomatie bismarckienne manquent sans doute le principal ressort de son succès théorique à l'issue de l'année 1863, au terme de laquelle il n'y a point encore de succès pratique.

119 Oubril à Gortchakov, (11) 23/09/63, BRANDENBURG (dir.), Die auswärtige Politik Preußens (voir n. 29), vol. III, n° 712.

120 Oubril à Gortchakov, (3) 15/09/63, *ibid.*, n°694.

121 Bismarck a très habilement répondu favorablement aux sondages des Tuileries sur la possible tenue d'un congrès européen.

122 Goltz à Bismarck, 29/11/63, BRANDENBURG (dir.), Die auswärtige Politik Preußens (voir n. 29), vol. IV, n°153.



FABIEN THÉOFILAKIS

»VERGESST DIE DEUTSCHEN KRIEGSGEFANGENEN  
NICHT!«

Die deutsche Gesellschaft, die französische Besatzungsherrschaft  
und die christlichen Kirchen (1945–1948)<sup>1</sup>

Zur Vorgeschichte der deutsch-französischen Beziehungen nach 1945

Im Mai 1945 erleben 11 Millionen Deutsche die Befreiung Deutschlands als Kriegsgefangene (KG). Diese Massengefangenschaft<sup>2</sup>, Folge eines *totalen* Krieges, den Goebbels im Namen des nationalsozialistischen Regimes gefordert hatte<sup>3</sup>, hat nicht nur militärische, politische, soziale oder demographische Auswirkungen für die Gewahrsamsmächte, die in dieser Zeit mit fast unlösbaren Verwaltungsproblemen konfrontiert sind<sup>4</sup>. Diese Kriegsgefangenschaft hat auch dazu beigetragen, die deutsche Gesellschaft<sup>5</sup> grundlegend zu verändern und die individuellen wie kollektiven

- 1 Überarbeitete und erweiterte Fassung eines am 23.10.2007 am Historischen Seminar der Universität Augsburg gehaltenen Vortrags. Ich danke Edvin Pezo und Stefan Martens für die Kritik und sorgfältige Korrektur des Manuskriptes.
- 2 Während des Ersten Weltkrieges gerieten ca. eine Million deutscher Soldaten in Kriegsgefangenschaft.
- 3 Insbesondere mit dem Gesetz über die Einrichtung des Volkssturmes vom 25.09.1944, der alle »waffenfähigen Männer im Alter von 16 bis 60 Jahren« einbezog, um den »Endsieg« des Dritten Reiches herbeizuführen.
- 4 Das bekannteste Beispiel sind die 16 sogenannten Rheinwiesenerlager, die von der amerikanischen Militärbehörde eingerichtet wurden, um die fast eine Million Soldaten aufzunehmen, die in den letzten Kriegstagen gefangenengenommen worden waren. Zu den umstrittenen Thesen des Kanadiers James BACQUE, *Der geplante Tod. Deutsche Kriegsgefangene in amerikanischen und französischen Lagern 1945–46*, Frankfurt/M., Berlin 1989 (dt. Ausgabe) s. die profunde wissenschaftliche Antwort von Günter BISCHOF und Stephen E. AMBROSE (Hg.), *Eisenhower and the German POWs. Facts against Falsehood*, Baton Rouge 1992, sowie Axel FROHN, *Das Schicksal deutscher KG in amerikanischen Lagern nach dem Zweiten Weltkrieg. Eine Auseinandersetzung mit den Thesen von James Bacque*, in: *Historisches Jahrbuch* 111 (1991), S. 466–492.
- 5 Michael GEYER, *Das Stigma der Gewalt und das Problem der nationalen Identität in Deutschland*, in: Christan JANSEN u. a. (Hg.), *Von der Aufgabe der Freiheit. Politische Verantwortung und bürgerliche Gesellschaft im 19. und 20. Jahrhundert*, Berlin 1995. Das große Männerdefizit – noch 1950 bestand in Rheinland-Pfalz für die Altersgruppe von 23–45 Jahren ein Überschuss von 123 000 Frauen – machte für viele junge Frauen jede Hoffnung auf Heirat zunichte, s. Karl-Heinz ROTHENBERGER, *Krieg – Hungerjahre – Wiederaufbau*, in: Franz-Josef HEYEN (Hg.), *Rheinland-Pfalz entsteht. Beiträge zu den Anfängen des Landes Rheinland-Pfalz in Koblenz 1945–1951*, Boppard am Rhein 1984, S. 81. In Rheinland-Pfalz gab es mehr als 70 000 Witwen. Nach dem Zusammenbruch gingen die Lebensmittellrationen bis Mai 1946 (905 Kalorien/Tag, ca. 1/3 der Normalration) immer weiter zurück. Siehe ID., *Erährungs- und Landwirtschaft in der Französischen Besatzungszone 1945–1950*, in: Claus SCHARF, Hans-Jürgen SCHRÖDER (Hg.),

Kriegsfolgen, die heute in der französischen Forschung mit dem Begriff »sorties de guerre«<sup>6</sup> umschrieben werden, zu erschweren. Tarbé de Saint-Hardouin, politischer Berater von General Koenig, dem französischen Militärgouverneur in Baden-Baden, betont im Dezember 1946, die KG-Frage »figure plus que jamais au premier plan de l'actualité«<sup>7</sup> der Bevölkerung der französischen Besatzungszone (FBZ): Es gebe kaum Tage, an der sie nicht unter dem ein oder anderen Vorwand von der Presse aufgegriffen werde; in den Reden deutscher Politiker würden die KG durchweg an erster Stelle thematisiert und in den konfessionellen Kreisen wolle davon selbstverständlich niemand Abstand nehmen.

Von 1945 bis 1948<sup>8</sup> werden 907 000 Deutsche in Frankreich zu Reparationsleistungen gefangen gehalten und in erster Linie in der Landwirtschaft, in der Montanindustrie und bei der Minenräumung eingesetzt, wo sie vor allem 1945 unter besonders schwierigen Bedingungen leben. Der Zeitpunkt ihrer Heimkehr bleibt bis April 1947 ungewiss. Dann gibt die Veröffentlichung eines Repatriierungsplans erstmals einen Anhaltspunkt über den ungefähren Zeitpunkt der geplanten und sich bis Ende Dezember 1948<sup>9</sup> erstreckenden Entlassungen. Die Sorge der deutschen Bevölkerung ist umso größer, als der schlechte Zustand der Infrastruktur eine regelmäßige Verbindung zwischen Frankreich und seiner deutschen Besatzungszone<sup>10</sup> erschwert.

Trotz der großen Bedeutung für das Nachkriegsdeutschland wurden das Thema der KG<sup>11</sup> und deren Bedeutung für die Entwicklung der deutschen Gesellschaft erst seit den 1980er Jahren von der Wissenschaft aufgegriffen und intensiv erforscht. Die ersten Arbeiten widmeten sich dem Ende und der Heimkehr der Kriegsgefangenen und den dabei auftretenden Wiedereingliederungsproblemen. Bis heute jedoch gibt

Die Deutschlandpolitik Frankreichs und die französische Zone 1945–1949, Wiesbaden 1983, S. 185–204.

- 6 Zum Begriff vgl. Bruno CABANES, Introduction, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918–1920)*, Paris 2004, S. 9–21.
- 7 Archives, ministère des Affaires étrangères (AMAE), Paris, Z23, Note 4321 vom 02.12.1946: »L'opinion publique allemande et le problème des PG«.
- 8 Von 1 065 000 Gefangenen, die sich zwischen 1945 und 1948 in Frankreich aufhielten (davon 907 000 Deutsche) wurden nur 237 000 durch französische Streitkräfte gefangengenommen, 740 000, (69,5%) wurden von den Vereinigten Staaten und 25 000 durch britische Behörden überstellt; die 63 000 Übrigen befanden sich seit 1943 in Nordafrika.
- 9 Während der Außenministerkonferenz in Moskau von März bis April 1947 verpflichteten sich die vier Besatzungsmächte, alle deutschen KG spätestens zu dieser Zeit zu entlassen. In Frankreich wählten fast 140 000 KG die »Umwandlung in zivile freie Arbeiter«.
- 10 Die französische Besatzungszone bestand aus zwei Teilzonen, die nur an einer Stelle durch eine Rheinbrücke miteinander verbunden waren: im Norden die linksrheinischen Gebiete und eine rechtsrheinische Südzone. »Mit einer Fläche von 42 900 km<sup>2</sup> und etwa 6 Millionen Einwohnern war [die französische] nicht nur die räumlich kleinste und die am geringsten bevölkerte Zone. Sie verfügte auch kaum über wirtschaftliche und industrielle Infrastrukturen, die zum Wiederaufbau Frankreichs und die Versorgung der Zonenbevölkerung genutzt werden konnten«, vgl. Christophe BAGINSKI, *Frankreichs Kirchenpolitik im besetzten Deutschland 1945–1949*, Mainz 2001, S. 8f. Das Saarland wurde in dem vorliegenden Artikel nicht berücksichtigt.
- 11 Seit der Arbeit von Arthur L. SMITH, *Heimkehrer aus dem Zweiten Weltkrieg. Die Entlassung der deutschen Kriegsgefangenen*, Stuttgart 1985. Siehe Rüdiger OVERMANS, *Bibliographischer Essay*, in: ID. (Hg.), *In der Hand des Feindes. Kriegsgefangenschaft von der Antike bis zum Zweiten Weltkrieg*, Köln, Weimar, Wien 1999; Frank BLESS, *Homecomings. Returning POWs and The Legacies of Defeat In Postwar Germany*, Princeton 2006.

es keine eingehenderen Forschungen zum Verhältnis deutscher KG in Frankreich und in der FBZ. Diese historiographische Lücke ist eine Folge der im Vergleich zu den angloamerikanischen Zonen<sup>12</sup> ungleich schwierigeren Ausgangssituation bei der wissenschaftlichen Beschäftigung mit der »vergessenen Zone«<sup>13</sup>: die weit verstreuten Unterlagen aufgrund der französischen Dezentralisierungspolitik; die spätere Öffnung der Archive ab 1986; ein gewisses Desinteresse der Historiker an einer Zone, deren versuchte Abkapselung den Einfluss Frankreichs auf die Entstehung der Bundesrepublik beschränkt hat; und nicht zuletzt Erinnerungskonflikte:

»Côté français, en raison de l'expérience de l'occupation et de la guerre, une simple discussion sur la dureté de l'occupation française est parfois interprétée, par les Français, comme une attaque contre leur pays. Du côté allemand, par contre, le chercheur qui met en relief les tentatives de renouveau de la politique française se voit facilement reprocher de considérer l'occupation dans l'optique du rapprochement franco-allemand intervenu dans les années 1960«<sup>14</sup>.

Diese Sachzwänge haben in ersten Arbeiten erheblich zur Übernahme eines negativ geprägten Bildes zu dieser »düsteren Franzosenzeit«<sup>15</sup> beigetragen. Im deutschen kollektiven Gedächtnis verankerte sich eine »allein restriktive, demokratiefeindliche, tyrannische und ausbeuterische französische Besatzungspolitik«<sup>16</sup>.

Bis in die 1980er Jahre wurde dem Forschungsthema »Kriegsgefangenschaft« kaum Beachtung geschenkt. Weshalb hat das Schicksal von fast einer Million deutscher KG in französischer Hand das Interesse der Zunft nicht früher und intensiver geweckt? Zweifellos hat die Fokussierung auf das vielzitierte »couple franco-allemand« Forschungen zu solchen Themen verhindert, die die Wunden der Vergangen-

12 Rainer HUDEMANN, *L'occupation française en Allemagne. Problèmes généraux et perspectives de recherche*, in: Henri MÉNUDIER (Hg.), *L'Allemagne occupée 1945–1949*, Paris 1989, S. 221–242.

13 Unter vielen anderen Rainer HUDEMANN, *Revanche ou partenariat? À propos des nouvelles orientations de la recherche sur la politique française à l'égard de l'Allemagne après 1945*, in: Gilbert KREBS, Gérard SCHNEILIN (Hg.), *L'Allemagne 1945–1955. De la capitulation à la division*, Paris 1996, S. 127–152; DERS., *Frankreichs Besetzung in Deutschland: Hindernis oder Auftakt der deutsch-französischen Kooperation?*, in: Joseph JURT (Hg.), *Von der Besatzungszeit zur deutsch-französischen Kooperation – De la période d'occupation à la coopération franco-allemande*, Paris, 1993, S. 237–254; Edgar WOLFRUM, *Die Besatzungszeit der Franzosen 1945 bis 1949 in der Erinnerung der Deutschen*, in: *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht* 46 (1995), S. 567–584; DERS., *Französische Besatzungspolitik in Deutschland nach 1945. Neuere Forschungen über die »vergessene Zone«*, in: *Neue politische Literatur* 35 (1990), S. 50–62; Adolf KIMMEL, *Die deutsch-französischen Beziehungen (I)*, in: *ibid.*, *Von der »Erbfeindschaft« zur guten Nachbarschaft: 1945–1950*, S. 478–481; Dietmar HÜSER, *Frankreichs »doppelte« Deutschlandpolitik*, Berlin 1996.

14 HÜSER, *Ibid.*, S. 222.

15 Edgar WOLFRUM, *»Jammert im Leid der Besiegte, so ist auch der Sieger verloren«. Kollektive Alltagserfahrungen in der französischen Besatzungszone nach 1945*, in: Joseph JURT (Hg.), *Die »Franzosenzeit« im Lande Baden von 1945 bis heute. Zeitzeugnisse und Forschungsergebnisse – La présence française dans le pays de Bade de 1945 à nos jours. Témoignages et résultats de recherche*, Freiburg 1992, S. 23.

16 WOLFRUM, *Französische Besatzungspolitik (wie Anm. 15)*, S. 50.

heit neu beleben konnten, da das »Postulat des Ehebandes wie der Wille interpretiert werden kann, das Schicksal Deutschlands in Zusammenhang mit einer zweideutigen gefühlsbetonten Abhängigkeit zu sehen und da dieses als Vorwand verwendet wurde, die alten Ängste zu verschleiern«<sup>17</sup>. Die chronologische Einteilung ist ein weiterer Grund: traditionsgemäß liegt der Schwerpunkt der wissenschaftlichen Arbeiten zur deutsch-französischen Beziehungsgeschichte auf der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts: Dies erlaubt einerseits, die dunkle Vergangenheit in den Hintergrund zu drängen und andererseits die Jahre der Versöhnung mit einer höheren Weihe zu versehen, ohne die Frage nach dem Übergang von der »Erbfeindschaft« zu einem positiv besetzten Bild zu stellen. Auf deutscher Seite war das Schicksal der deutschen KG in Frankreich politisch heikel und von der Geschichtswissenschaft kaum behandeltes Thema<sup>18</sup>, ganz anders als die Kriegsgefangenschaft in der UdSSR, die im Kontext des Kalten Krieges von erheblicher innen- und außenpolitischer Bedeutung war und zudem erlaubte, die kulturelle Mobilisierung gegen den Kommunismus zu pflegen. Die Beziehungen mit Frankreich verbesserten sich dagegen zusehends.

Mit den ideologisch-politischen Veränderungen in Europa<sup>19</sup> in den 1990er Jahren erlischt für die westdeutsche Gesellschaft die sowjetische Bedrohung und im Rahmen der Historiographie endet die Fokussierung auf die Kriegsgefangenschaft in der UdSSR. Andererseits haben die Historiker die Krise der jeweiligen offiziellen nationalen Geschichtsschreibung beschleunigt, die 1945 mit dem Ziel einer engen Verknüpfung zwischen einer heroischen Vergangenheit und einer fortschrittsgläubigen Zukunft<sup>20</sup> konzipiert worden war. Diese Form der Geschichtsschreibung, die eine dichotome Deutung des Krieges anbot, indem sie die Verantwortung zwischen Besiegten und Siegern<sup>21</sup> aufteilte, funktioniert nun nicht mehr: während in Frankreich dem Mythos der »France résistancialiste«<sup>22</sup> ein Ende bereitet wird, kann man in Deutschland auf die neuesten Forschungen zur Vorgeschichte der Bundesrepublik<sup>23</sup> verweisen. Durch diese Umbrüche wird es möglich, die Geschichte der Kriegsgefangenschaft in der nationalen Geschichtsschreibung erstmals zu verorten.

Das Auftreten eines nouveau »régime d'historicité« (François Hartog) drückt die Festigkeit der europäischen Konstruktion aus, die auf der deutsch-französischen Verständigung gründet. Denn diese in der Geschichte des 20. Jahrhunderts einzigartige Annäherung erlaubt paradoxerweise im 21. Jahrhundert, das goldene Zeitalter

17 Stephan MARTENS, *Allemagne. La nouvelle puissance européenne*, Paris 2002, S. 105.

18 Außer der Synthese über »die deutschen KG in französischer Hand« von Kurt W. BÖHME, *Die deutschen Kriegsgefangenen in französischer Hand*, in: »Maschke Kommission«, *Zur Geschichte der deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten Weltkrieges*, Band XIII, München 1971.

19 Étienne FRANÇOIS, *Meistererzählung und Dammbücke. Die Erinnerung an den Zweiten Weltkrieg zwischen Nationalisierung und Universalisierung*, in: *Mythen der Nationen. 1945 – Arena der Erinnerungen*, Berlin 2005.

20 Siehe in Frankreich den Einfluss von Robert O. PAXTON, *La France de Vichy*, Paris 1973 und Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris 1990.

21 Pieter LAGROU, *The Legacy of Nazi Occupation: Patriotic Memory and National Recovery in Western Europe, 1945–1965*, New York 2000.

22 Fabrice VIRGILI, *La France »virile«. Des femmes tondues à la libération*, Paris 2000.

23 Claudia MOISEL, *Frankreich und die deutschen Kriegsverbrecher. Politik und Praxis der Strafverfolgung nach dem Zweiten Weltkrieg*, Göttingen 2004, S. 11–14.

der Versöhnung zu überwinden, das von den fast mystischen Paaren De Gaulle-Adenauer und Mitterrand-Kohl verkörpert wurde, um zu einem der Tiefpunkte im nachbarschaftlichen Verhältnis, nämlich dem Kriegsende 1945, zurückzukehren. Treffend wies Volker Koop in seiner Studie über die französische Besatzungspolitik darauf hin: »Die deutsch-französische Freundschaft wird dieses Buch nicht berühren können, dessen ist sich der Autor sicher. Es dient dem offenen und ehrlichen Umgang miteinander – und den muss jede Partnerschaft vertragen können«<sup>24</sup>. Das erweiterte Europa bietet einen Bezugsrahmen für eine kritische Reflektion der deutsch-französischen Beziehungen nach dem Zweiten Weltkrieg, insbesondere hinsichtlich der Besatzungsherrschaft in Deutschland und die Zeit der Gefangenschaft in Frankreich<sup>25</sup>.

Der besondere Aspekt einer Studie über die Reaktionen der deutschen Gesellschaft auf ihre Kriegsgefangenen in französischer Hand liegt im Widerspruch, dem einer Kriegsgefangenschaft in Friedenzeiten innewohnt<sup>26</sup>. Bei dem Versuch, die Gründe und Formen der Mobilisierung der deutschen Bevölkerung in dieser Frage zu erfassen, stellt die »sortie de guerre« der Bevölkerung der FBZ einen Sonderfall dar, denn hier ist die Erfahrung der Befreiung und der Niederlage, der Gefangenschaft und der Besatzung eine andere und erschwert die kulturelle Demobilisierung<sup>27</sup>. Die Geschichte der deutschen Kriegsgefangenen in französischer Hand bietet jedoch nicht nur einen eigenen Betrachtungswinkel, um die Wechselwirkungen zwischen der deutschen Gesellschaft und den deutschen KG, sondern auch zwischen Besetzten und Besatzern, sowie zwischen den französischen Dienststellen in Baden-Baden und Paris<sup>28</sup> zu studieren. Im Folgenden werden dazu Überlegungen und neue Forschungsansätze<sup>29</sup> vorgestellt. Nach einem Überblick über die Wahrnehmung der deutschen Kriegsgefangenen in französischer Hand durch die Bevölkerung wird aufgezeigt, inwiefern diese Frage zu einem Bestandteil der französischen Besatzungspolitik wurde und welche Rolle die christlichen Kirchen in der KG-Frage spielten.

- 24 Volker KOOP, *Besetzt. Französische Besatzungspolitik in Deutschland*, Berlin 2005, S. 9. Leider überwiegt in der Arbeit die Polemik – insbesondere im Kapitel »Kriegsgefangene. Ein Posten auf dem Reparationskonto«.
- 25 Diese Anmerkung von Rainer Hudemann hat inzwischen an Stichhaltigkeit verloren: Nach 1989, »si le tabou de l'héritage du nazisme, de la guerre et de la collaboration semble désormais levé, on peut se demander si l'occupation française en Allemagne après 1945 ne constitue pas, elle, à faire l'objet d'un autre tabou et qui s'ancre peut-être actuellement encore davantage«, Rainer HUDEMANN, *L'occupation française après 1945 et les relations franco-allemandes*, in: *Vingtième Siècle* 55 (1997), S. 58.
- 26 Vgl. dazu die ausgezeichnete Begründung von Frank BIESS für einen erneuerten Ansatz des Begriffs »Nachkrieg«, in: *Homecomings. Returning POWs* (wie Anm. 11), S. 1–16.
- 27 John HORNE, *Kulturelle Demobilmachung 1919–1939. Ein sinnvoller historischer Begriff?*, in: Wolfgang HARDTWIG (Hg.), *Politische Kulturgeschichte der Zwischenkriegszeit 1918–1939*, Göttingen 2005, S. 129–150.
- 28 HÜSER, *Frankreichs »doppelte Deutschlandpolitik«* (wie Anm. 15), S. 477–585.
- 29 Die Studie der Beziehungen zwischen der deutschen Bevölkerung der FBZ und ihren KG in Frankreich bildet das letzte Kapitel meiner in Vorbereitung befindlichen Dissertation (Paris X Nanterre – Universität Augsburg).

## Die Zivilbevölkerung der Französisch besetzten Zone und die Kriegsgefangenen in Frankreich: Eine verhinderte kulturelle Demobilmachung?

In welchem Maß die deutsche Kriegsgefangenschaft zu Friedenszeiten die kollektive Erfahrung weit über die Gruppe der KG<sup>30</sup> hinaus prägt, lässt sich mit diskursiv angelegten Untersuchungsmethoden aufzeigen. Grundlage hierfür sind zum einen jene hunderte von Briefen, die die Familien über das Internationale Komitee des Roten Kreuzes (IKRK) ihren KG in Frankreich<sup>31</sup> schicken, sowie zum anderen die Berichte der französischen Besatzungsbehörden über den »état de l'opinion«. Sie geben Aufschluss über die Frage, wie die deutsche Bevölkerung die deutschen KG in Frankreich sieht und inwieweit sich ihre Vorstellungen in der Dynamik der kulturellen Demobilmachung niederschlagen.

### *Unser deutscher Kriegsgefangener in französischer Hand, ein Unschuldiger*

In den zahllosen an das IKRK adressierten Postsendungen, überwiegend von unmittelbaren Angehörigen, manchmal auch von Freunden – Briefe ohne persönliche Bindungen sowie kollektive Gesuche sind äußerst selten –, erscheint der deutsche KG in der Regel als das abwesende Familienmitglied, als ein Mensch, der nicht verurteilt und damit »unschuldig« ist. Der Tenor der Briefe ähnelt sich. Man kann die Einzelschicksale nebeneinanderstellen, die scheinbar keine Verbindung zueinander aufweisen, außer dem Unglück, das diese »Familien [...] zu Tode betrübt, machtlos, aussichtslos«<sup>32</sup> trifft und eint und sie daran hindert, das Ende des Krieges als eine Befreiung zu betrachten. Der Zusammenbruch des Dritten Reiches hat plötzlich das Zugehörigkeitsgefühl zu einer nationalen Gemeinschaft zugunsten einer Identitätszurückgezogenheit auf seine Heimat abgelöst.

Negative Einschätzungen wie »Verräter« oder »Feigling« kommen nicht vor. Das Bild ist im wesentlichen das einer Gefangenschaft unter materiellen und moralisch »unmenschlichen« Bedingungen. Der verzweifelte Brief von Meta J. aus Bremen im

30 Dieses heterogene Korpus bereitet indessen verschiedene methodische Probleme. Das Hauptproblem ist die fehlende geographische Einheit zwischen den Empfängern, den KG in Frankreich, und der Herkunft der Briefe, die nicht nur aus der französischen, sondern aus allen vier Besatzungszonen stammen. Inwiefern kann man die Reaktionen der deutschen Bevölkerung unabhängig von der jeweiligen Besatzungszone als gleichwertig betrachten? Statt einer systematischen Analyse im Hinblick auf die Genauigkeit der jeweiligen Details standen hier jedoch die Vorstellungen über die Kriegsgefangenschaft in französischer Hand im Vordergrund. Deshalb wurden sämtliche Briefe in die Untersuchung einbezogen. Für eine methodologische Klärstellung s. Klaus LATZEL, *Deutsche Soldaten – nationalsozialistischer Krieg? Kriegserlebnis-Kriegserfahrung 1939–1945*, Paderborn 1998. Die Berichte der Besatzungsbehörden erweisen sich im Hinblick auf eine Interpretation des »état de l'opinion« ebenfalls als problematisch. Für eine kritische Überlegung über den Begriff »opinion publique« Brigitte GAÏTI, *Fabrique et influence de l'opinion publique*, in: *Le Mouvement social* 221 (2007), S. 96–104.

31 Der regelmäßig wiederkehrenden Forderung der Bevölkerung wurde 1946 durch die Normalisierung des Brief- und Paketverkehrs entsprochen.

32 Archives, Comité international de la Croix-Rouge (ACICR), Genève, G17/51, G17/Fr. XVI, 128, Brief von Elisabeth H., 16.09.1947, München.

Januar 1946 über den Zustand ihres Mannes bündelt die Kritik, die sich zwischen 1946 und 1947 kaum ändert: Wegen der Unternährung hat er »Wasser in Beinen, Gesicht und Armen [...]. Eine Strafe von Prügeln ist nicht selten. Sämtliches Unterzeug wurde den Gefangenen ausgezogen, sie stehen dort nur im Anzug und alles zerlumpt [...]. Keine Arzneimittel sind dort vorhanden. Tagtäglich sterben dort 15–18 Mann an Hunger und Wasser in den Gliedern«<sup>33</sup>. Diese Darstellung eines leidenden und misshandelten Körpers<sup>34</sup> reduziert den KG zu einem angeblich wehrlosen und der französischen Willkür ausgelieferten Menschen.

Innerhalb dieser negativen Wahrnehmung gelten die Sorgen der deutschen Öffentlichkeit insbesondere drei ganz bestimmten KG-Kategorien und deren schwieriger Lage in Frankreich: den Bergleuten, den KG in Minenräumkommandos und denjenigen, die jünger als 18–20 Jahre alt sind. Deren Behandlung entspricht nicht den Vorstellungen, die sich die deutsche Zivilbevölkerung über einen scheinbar normalen Zustand eines KG macht und die die beiden negativen Dimensionen der Kriegskultur fortsetzt, nämlich »Gewalt und Brutalität des Krieges« und »Feind« (*Entmenschlichung*)<sup>35</sup>. Die entsetzten Reaktionen über den Einsatz von KG bei der Minenräumung zeigen, wie sehr die Gefangenschaft als Unrecht wahrgenommen wird, das der lokalen Bevölkerung die »sortie de guerre« erschwert: die Briefe beschreiben den Arbeitseinsatz dieser »armen Menschen«<sup>36</sup>, die keine Ausbildung erhalten hätten<sup>37</sup> und für die »ja immer noch Krieg [sei], denn es gibt doch da bestimmt Tote und Verletzte«<sup>38</sup>. Die Minderjährigen sind eine andere Kategorie, die bei der Umwandlung vom KG zum unschuldig Besiegten benutzt wird: Da sie die ideologische Bedeutung des Nationalsozialismus zu reduzieren erlaubt, zielt sie auf eine Interpretation mittels des Völkerrechtes, wobei der KG als ein unschuldiger Soldat dargestellt wird, der nur seine Pflicht erfüllt habe.

Bei dieser ersten Form der Darstellung stellt sich das grundlegende Problem des Zusammenhangs zwischen der eigenen Erfahrung (des KG oder seiner Angehörigen) und dem der nationalen Gemeinschaft: Welchem Heer gehören »unsere Soldaten« noch an? Zahlreiche Verfasser der Briefe behaupten, im Namen eines Kollektivs zu schreiben, das den Familienkreis überschreitet, wie Käthe aus Gransee, die sich im Februar 1946 an das IKRK wendet: »Dann will ich versuchen, das auszusprechen, was heute Hunderttausende deutsche Frauen quält und bedrückt«<sup>39</sup>. Andere meinen, im Namen des Gefangenen zu sprechen, so Magdalene S. im August 1946, die ihr Gesuch mit »eine gläubige deutsche Frau, deren Mann wie so 1000e in den Krieg gehetzt wurden u. deshalb nie u. nimmermehr eine solche Behandlung verdient haben« unterschreibt<sup>40</sup>. Der Untergang des Nationalsozialismus und seiner Volksgemeinschaft – letztere verlieh dem einzelnen Schicksal, bzw. dem Opfer der Sol-

33 ACICR, G25/657, G. 25/22 VI, Brief von Frau Meta J., bei Bremen, 16.09.1947.

34 Die Ausdrücke wie »Leidtragende« oder »unglücklich« sind häufig.

35 HORN, Kulturelle Demobilmachung (wie Anm. 27), S. 132.

36 ACICR, G 86/R, 1142; Rap/XII, Brief vom BRK, Präsidium, 28.06.1947.

37 ACICR, G 25/664, Brief von Ilse K., Hattingen/Ruhr, 08.08.1947.

38 ACICR, G17/51, G17/Fr. XIII, 123, Brief von Christine K., Bayern, 04.10.1946.

39 ACICR, G 86/R, 1142; Rap/XII, Brief von Käthe W., Gransee, 20.04.1946.

40 ACICR, G. 25/669, G 25/36/V, Brief von Magdalene S., Erzgebirge, 23.08.1946.

daten und dem damit verbundenen »Dank des Vaterlandes« einen kollektiven Sinn –, und das Fehlen eines deutschen Staats als einen Ersatz für ein kollektives Gemeinwesen, entziehen der Kriegskultur ihre zwei positiven Komponenten: 1. das »kollektive Ich der Nation (Idealisierung)«, 2. ein »für den Krieg mobilisiertes oder selbstmobilisiertes Individuum« bzw. eine gruppenspezifische Mobilisierung«<sup>41</sup>. Damit bleibt die Frage nach der Verbindung von Kollektiv- und Privaterfahrung und der politischen Verantwortung unbeantwortet. Doch lässt sich die Erfahrung der Gefangenschaft überhaupt in einen breiteren Rahmen integrieren, ohne gleichzeitig die Mitverantwortung des nationalsozialistischen Erbes zu übernehmen?

### *Opfer und apolitische Haltung*

Zwei unterschiedliche diskursive Strategien sind zu beobachten. Die erste versucht zu zeigen, dass die von den KG erlittene Behandlung in Frankreich genauso schrecklich, sogar schlimmer ist als diejenige, die gefangenen Soldaten seitens der Nationalsozialisten widerfuhr. Aus den Akten wird ein besonderes Bild von Frankreich und den Franzosen deutlich. Die französischen »Unterdrücker« werden als »Sadisten und Verbrecher und Menschquäler«<sup>42</sup>, ihre KG-Lager als Pendant der Konzentrationslager<sup>43</sup>, ihre KG-Verwaltung als eine »moderne Sklaverei«<sup>44</sup> bezeichnet. Dabei wird zumeist auf Stereotypen zurückgegriffen, die von der nationalsozialistischen Ideologie geprägt sind. Weit davon entfernt seien die humanistischen Ideale, für die Frankreich vorgeblich gekämpft hat und damit »ein Verbrechen gegen die Menschlichkeit [begeht] wegen dem die deutschen Verbrecher in Nürnberg gehängt wurden«<sup>45</sup>. Diese Herabwürdigung vor allem, die die Debatte auf die Nachkriegszeit beschränkt, ohne die Kausalität der Schuld des Nationalsozialismus zu berücksichtigen erlaubt, die deutschen KG als Opfer darzustellen.

Die zweite diskursive Strategie besteht darin zuzugeben, dass es in der Tat deutsche Täter gibt: Sie befinden sich aber nicht in den KG-Lagern, sondern wird entweder frei oder in Internierungslagern in Deutschland. Von mehreren Antragstellern und der Öffentlichkeit<sup>46</sup> wird ab 1946 eine *relève* vorgeschlagen, um die unschuldigen Opfer in Frankreich mit den »ausgezeichneten Nazi-Verbrechern« der FBZ auszutauschen<sup>47</sup>. Die eingesehenen Quellen offenbaren eine grundsätzlich apolitische Interpretation des Dritten Reiches, verbunden mit persönlichen Erfahrungen im Umgang mit Kriegsgefangenen. Oft wird die angeblich gute Behandlung der in der Kriegswirtschaft eingesetzten französischen KG durch Deutsche beispielhaft vorgebracht: »Wenn ich bedenke«, argumentiert Magdalene S. im September 1946, »wie anständig wir hier im Erzgebirge selbst gegenüber den Gefangenen in jener Zeit waren, ganz

41 HORN, Kulturelle Demobilisierung (wie Anm. 27), S. 132.

42 ACICR, G17/51, G17/Fr. XV, 126, Brief von Emil K., Kreis Karlsruhe, 25.02.1947.

43 ACICR, G17/51, G17/Fr. XV, 126, Brief von Willy J., 24.03.1947.

44 ACICR, G17/51, G17/Fr. XV, 127, Brief von Schröter, 11.01.1947.

45 ACICR, G. 25/661, G 25/28/I, Brief von Küpers, 17.03.1947.

46 Ministère des Affaires étrangères, Archives de la zone française d'occupation en Allemagne et en Autriche (MAE-AZOFAA), Colmar, AP 27-9, Note d'information 393, 07.03.1946, über »Possibilité d'une ›relève‹ de PG antinazis par des nazis«.

47 ACICR, G17/51, G17/Fr. XVI, 128, Brief von Elisabeth H.

gleich welcher Nation sie angehörten, weil man sich immer sagte, es sind arme wehrlose Geschöpfe«<sup>48</sup>. Diese Entkontextualisierung erlaubt der Bevölkerung, den Nationalsozialismus zu benutzen, um sich ihre eigene Unschuld zu beweisen. Sie erlaubt ihr, auf das vor 1945 Erlebte zurückzugreifen, ohne die ideologische Kohärenz bzw. das politische Erbe des Dritten Reiches berücksichtigen zu müssen.

Beiden Strategien liegt eine bestimmte Anschauung der Beziehungen zwischen Besiegten und Siegern zu Grunde. Mit der Einforderung des Opfer-Status für die KG und der apolitischen Haltung der Bevölkerung stellen sie weniger die legitimen französischen Reparationsforderungen als die Ansprüche Frankreichs in Frage, diese Forderungen mit den als kollektiv verantwortlich betrachteten KG zu begleichen. Sie stellen damit nicht zuletzt auch ganz allgemein die französische Entnazifizierungspolitik in Frage. So zielt die Argumentation darauf ab, das Unrecht gegenüber den KG nicht nur als Unrecht gegen ein Individuum, sondern als Unrecht gegen einen Vertreter des deutschen Volkes anzuprangern, wodurch das deutsche Volk zum unschuldigen Opfer stilisiert wird. Die letzte Etappe dieses Wandels vom Besiegten zum Opfer ist in dem Augenblick vollzogen, wenn sich die deutsche Bevölkerung mit dieser ungerechten Behandlung der KG identifiziert. So schreibt Irene K.-K. aus Rastatt im September 1947: »Gibt es eigentlich für uns Deutsche keine Gerechtigkeit mehr? Ist es ein Privileg aller anderen Völker und glaubt man in der Welt den Frieden zu sichern, wenn man einem Volk jede Möglichkeit zum Leben nimmt?«<sup>49</sup>. Die Wahrnehmung des Schicksals der deutschen KG in französischer Hand enthält demzufolge selbst eine Kritik an den Grundlagen der französischen Besatzungspolitik. Von dem Zeitpunkt an, wo Kriegsgefangenschafts- und Besatzungserfahrung übereinstimmen, versteht man, warum die Wahrnehmung dieses Schicksals in Frankreich und das Erleben in der FBZ interdependent werden.

### *Entlassung der KG und deren Besatzungserfahrung*

Für die Bevölkerung der französischen Zone wird die Entlassungspraxis der französischen Behörden schnell zu einem Bewertungsmaßstab für ihre Besatzungspolitik. Die Berichte betonen seit Juni 1945, insbesondere aber dann ab 1946, wie negativ die Entlassungspraxis von der Bevölkerung eingeschätzt wird, während sie Fortschritte bei der Repatriierung der KG durch die anderen Gewahrsamstaaten registriert. Im Juni 1945 erwähnt ein Bericht eine »propagande d'origine indéterminée, utilisant l'absence d'information officielle«<sup>50</sup>, deren Zweck wie folgt beschrieben wird: »déprécie[r] l'occupation française en magnifiant l'attitude des Américains«, die viele KG entlassen. Im Dezember 1946 notiert ein Delegierter aus dem Kreis Säckingen in Baden, dass mit der Heimkehr von amerikanischen, britischen und nun auch sowjetischen KG »on ne manque pas de dire que c'est la France qui libère avec le plus de parcimonie«<sup>51</sup>. Folglich geht die gesamte französische Besatzungspolitik das

48 ACICR, G. 25/669, G 25/36/V, Brief von Magdalene S.

49 ACICR, G17/51, G17/Fr. XVI, 128, Brief von Irene K.-K., 14.09.1947

50 Service historique de la Défense (SHED), archives de l'Armée de terre (AAT), Vincennes, 10P134, note 302/2 vom 16.06.945.

51 MAE-AZOFAA, T 1.101/2, Rapport mensuel du cercle de Säckingen 10335 SUR/JL, »Novembre 1946«.

Risiko ein, wegen der restriktiven Entlassungspraxis angegriffen werden, was spätestens 1947 geschieht. Der Kommissar für Sicherheitsangelegenheiten in Baden-Baden bemerkt in seinem Informationsbericht im April: »dépassant tous les soucis politiques et économiques, l'attention du public se porte principalement sur le sort des PGA [prisonniers de guerre allemands], dont on éprouve la longue captivité après l'armistice comme particulièrement dure«<sup>52</sup>. Die Art und Weise, wie »la Russie« die »question des PG [behandelt] a conduit à un empoisonnement définitif« der öffentlichen Meinung ihr gegenüber. »Par contre, le prestige dont les Américains jouissent dans maints milieux est à reporter principalement sur la rapide libération des PG«. Der Fall Frankreichs scheint noch unentschieden zu sein, da es im Verdacht steht, die KG so lange wie möglich bewahren zu wollen: Obgleich die Bevölkerung die wirtschaftlichen Gründe eines solchen Bewahrens versteht, »on ne peut nier ici aussi qu'un empoisonnement de l'esprit public s'opère«. Der Bericht zieht eine eindeutige Verbindungslinie zwischen Kriegsgefangenschaft und Besatzung: »on s'attendait – à tort ou à raison – à un geste du gouvernement français, après que la population de la ZF s'était jusqu'ici tenue paisible«. Nur eine Geste, selbst nur eine partielle Entlassung, könnte die Tendenz umkehren, da er »ne saurait être dépassé, même de loin, par les concessions les plus larges de nature politique et économique«. Die Wahrnehmung der deutschen Gefangenschaft durch die deutsche Öffentlichkeit scheint also die französische Besatzungspolitik zu erschweren. Da sie den Franzosen weiter als Feind der Deutschen stilisiert, verhindert sie die Ausformung eines positiv besetzten Bildes von der Besatzungsmacht und ihren Beziehungen zu den Besetzten und damit die kulturelle Demobilmachung der Zivilbevölkerung. Die von der öffentlichen Meinung den KG zuteil gewordene Aufmerksamkeit ist den französischen Behörden in Baden-Baden nicht entgangen. In den Berichten über den Meinungszustand mehrten sich Warnungen und Ratschläge zur Beruhigung der Öffentlichkeit. Wie hat die französische Besatzungsmacht darauf reagiert?

### Wenn deutsche Kriegsgefangenschaft in Frankreich zum Bestandteil der Besatzungspolitik wird

Das öffentliche Interesse in der Besatzungszone und die Notwendigkeit einer engen Zusammenarbeit zwischen Paris und Baden-Baden stellt die Verwaltung der deutschen Gefangenen in französischer Hand nicht nur in den Mittelpunkt der Wahrnehmung der Beziehungen zwischen Besatzungsmacht und deutscher Zivilbevölkerung, auch die Gestaltung der französischen Deutschlandpolitik steht im Schatten dieser Problematik. Die Arbeiten über die Entscheidungsstrukturen und -prozesse der FBZ<sup>53</sup> und ihre Beziehungen mit Frankreich haben gezeigt, dass es eine größere

52 MAE-AZOFAA, A 2.002/4, Rapport d'information AB/JF 410, Commissaire de sûreté de Baden-Baden, »Avril 1947«.

53 Der Aufbau einer Militärregierung beginnt erst einige Monate nach der Besetzung durch die Truppen. Eine Verordnung vom 15. Juni 1945 bestimmt die Einrichtung eines französischen Oberkommandos in Deutschland (des Commandement en chef français en Allemagne, CCF), zu dessen Chef General Koenig, ein enger Vertrauter de Gaulles, ernannt wird. Ihm untersteht Generalverwalter Émile Laffon als (ziviler) Chef des Gouvernement militaire pour la zone fran-

konzertierte Aktion in der Gestaltung der Besatzungspolitik gab, als man vermutet hatte. Dies relativiert das Bild über die Handlungsspielräume der Zone gegenüber der Pariser Zentrale<sup>54</sup> wie auch in Bezug auf eine stärkere Interdependenz zwischen der Deutschlandpolitik Frankreichs und ihrer Besatzungspolitik. Inwieweit lässt sich bei der Verwaltung der in Frankreich festgehaltenen deutschen KG durch die Baden-Badener Behörden das Bestreben erkennen, eine Politik zu erstellen, die die Direktiven aus Paris und den Bedarf der Zone miteinander zu vereinbaren sucht? Inwieweit versucht sie, die Sorge der Bevölkerung um das Los der KG in Frankreich zu mildern und dabei zugleich ihren Status einer starken politischen Macht zu sichern?

### *Entlassungsgesuche und Entlassungspraxis*

Die Kommissionsprotokolle für das im Oktober 1945 gegründete KG-Wesen in Baden-Baden<sup>55</sup> spiegeln sowohl die französische Position in der Zone wider als auch die Sorge, die Forderungen der Regierung in Paris zu befolgen. Als die Kommission zu tagen anfängt, sind die Hauptentscheidungen von Paris grob vorgegeben worden: Die Besatzungszone muss fast alle ihre 182 000 ursprünglich in acht amerikanischen Lagern festgehaltenen KG für den Wiederaufbau Frankreichs<sup>56</sup> einsetzen. Gleichzeitig muss sie sich pro Monat etwa 25 000 arbeitsunfähigen Heimkehrern aus Frankreich annehmen und darf selbst nur einige Tausend KG in eigenen Lagern zurückhalten, obwohl der Arbeitskräftemangel in der Zone sehr groß ist. Der Wiederaufbau sowie die wirtschaftliche Hilfe, die die Zone Frankreich bringen könne, werde dadurch gebremst. Der Handlungsspielraum, über den die Kommission Ende 1945 verfügt, liegt in der Improvisation bei der konkreten Anwendung der Entlassungsmaßnahmen. Wie in anderen Bereichen scheint es auch hier, dass die Besatzungsbehörden bei der Entlassung der KG bis Oktober 1945 in der Zone die Richtlinien des Oberkommandos der Alliierten Streitkräfte in Europa (SHAEF) übernehmen. Die in den Lagern in der Zone festgehaltenen ehemaligen Angehörigen der Post und der Banken, Bergleute, Landwirte und Elektriker werden »au point de vue de leur utilisation économique« entlassen. Außerdem wird beschlossen, nach der gleichen Logik auch bei der Entlassung ehemaliger Mitarbeiter des öffentlichen Dienstes, der Wasser- und Gaswerke und der Eisenbahn zu verfahren. Gleichzeitig wurden Poli-

caise d'occupation (GMZFO). Die Behörden verbleiben in Baden-Baden. Die Militärregierung »verfügt über verschiedene Generaldirektionen [...]. Außerdem unterstehen ihm die Délégations supérieures, die Ländermilitärregierungen, die einen bis auf Landkreisebene hinunter voll ausgebauten Apparat aufweisen«, in: Peter FÄSSLER, Die Besatzungsmacht richtet sich ein. Strukturen des Gouvernement militaire und Teilung des Landes Baden, in: Edgar WOLFRUM, Peter FÄSSLER, Reinhard GROHNERT, Krisenjahre und Aufbruchzeit. Alltag und Politik im französisch besetzten Baden, 1945–1949, München 1996, S. 43–44. Siehe auch Klaus-Dietmar HENKE, Politik der Widersprüche. Zur Charakteristik der französischen Militärregierung in Deutschland nach dem Zweiten Weltkrieg, in: SCHARF, SCHRÖDER (Hg.), Die Deutschlandpolitik Frankreichs (wie Anm. 5), S. 49–90.

54 HUDEMANN, Frankreichs Besatzung in Deutschland (wie Anm. 12).

55 Mit der Teilnahme von Vertretern des Führungsstab der Défense nationale und der Direction générale des prisonniers de guerre de l'Axe (DGPg).

56 Am 01.09.1945 hat Frankreich 165 000 KG entsandt. Am 1.04.1946 befanden sich 28 200 und am 1.06.1947 18 600 KG in der FBZ.

zisten und Holzfäller überprüft und die Pfarrer bedurften einer positiven Stellungnahme der *sous-direction des cultes*<sup>57</sup>. Um die Kontrolle über diese demobilisierten Arbeitskräfte zu behalten und die Übergabe nach Frankreich nicht zu gefährden, schlägt die Arbeitsabteilung der Zone eine Lösung vor, um das Fluchtsrisiko zu verringern und die Leistung zu erhöhen: Die KG werden genau genommen nicht entlassen, sondern in »*congé de captivité*« (Beurlaubung) versetzt und können jederzeit wieder KG werden<sup>58</sup>. Eine ähnliche Entscheidung im Sinne der Forderungen aus Paris betrifft die Frage von KG-Entlassungen zugunsten der Wirtschaft der Zone. Die Vertreter des Pariser Kriegsministeriums weigern sich, das Alter und den Familienstand als Entlassungskriterium in Betracht zu ziehen und verlangen von der Zonenverwaltung, derartige Entlassungen deutlich zu begrenzen<sup>59</sup> bzw. diese Praxis ganz einzustellen.

Nachdem sich die französische Verwaltung installiert und eine bessere Kenntnis von den Bedürfnissen der Zone erlangt hat, wird am 10. Dezember 1945 per Verordnung bekannt gegeben, wie künftig die Entlassung eines Kriegsgefangenen beantragt werden kann. Ausdrücklich ausgeschlossen sind die in Frankreich festgehaltenen Gefangenen. Nur die außerordentlichen Fälle, jene die »der französischen Politik dienen«<sup>60</sup>, werden in Betracht gezogen. Diese Beschränkungen halten jedoch einen Teil der Bevölkerung nicht davon ab, lückenlose Akten mit Gutachten des Bürgermeisters, Pfarrers oder sogar mit Empfehlungsschreiben von ehemaligen französischen Kriegsgefangenen im Dritten Reich anzulegen. Die Gesuche berufen sich auf die in der Zone gültigen Vorschriften für festgehaltene KG und es werden dabei wirtschaftliche Argumente sowie die angeblich negative Einstellung des KG gegenüber dem NS-Regime systematisch betont. Im Archiv der französischen Besatzungsverwaltung in Colmar finden sich Gesuche aus 6 Kreisen<sup>61</sup>. Die zeitliche Verteilung der 398 Gesuche zwischen 1946 und 1947 offenbaren die große Sorge der Familien um ihre Angehörigen. Die Formulare spiegeln auch die lückenhaften Informationen wider, die die deutsche Bevölkerung über das Schicksal der KG in Frankreich hatte. Diese Flut von bisweilen falsch formulierten Gesuchen veranlasste General Koenig zu der Forderung, die Antragsbedingungen für die Entlassungen genauer zu definieren und schlug vor, dass die Entlassungsgesuche »dans l'intérêt de l'économie de la zone« nach Stellungnahme vom *administrateur général* Laffon zu entscheiden seien. Im Mai 1946 wird eine entsprechende Bekanntmachung der Militärregierung mit den neuen Entlassungsbedingungen in allen Zeitungen der Zone veröffentlicht und daran erinnert, dass sich solche Entlassungen für deutsche KG in Frankreich »ausnahmsweise« auf diejenigen »aus der französischen BZ« beschränken, »deren Anwesenheit in der französischen Zone von der Militärregierung für unerlässlich gehalten wird«<sup>62</sup>.

57 MAE-AZOFAA, AP 168-3, procès-verbal 1447 DGAA/CAB/A vom 05.10.1945.

58 MAE-AZOFAA, AP 168-3, Synthèse 1837 vom 29.10.1945.

59 Archives, ministère du Travail (AMT), Fontainebleau, cité des archives contemporaines, 19770623/87, procès-verbal, 1722 DGAA/CAB/A, vom 17.10.1945.

60 MAE-AZOFAA, PDR 7.31, Note 2311 DGAA/CAB/A Laffons über die »Libération et mise en congé des PGA« vom 10.12.1945.

61 Emmendingen in Baden, Ahrweiler, Montabauer, Daun und Wittlich im Rheinland, Frankenthal in der Pfalz. MAE-AZOFAA, Bade E.1001; RP 305-3; RP 1367 - 1, 2, 3; RP 1368 - 1; RP 1983 - 1; RP 2052-3; RP 2053-1, 2, 3; RP 2659-3; RP 26601-1, 2.

62 Badische Zeitung, 21.05.1946, 32, »Wer kann entlassen werden? Die Freigabe deutscher Soldaten aus französischer Kriegsgefangenschaft«, S.2.

Ein letztes Beispiel, das zeigt, dass die Interessen der eigenen Zone bei der KG-Verwaltung nach und nach stärkere Berücksichtigung finden, ist der Vorschlag der Direction générale de l'économie et des finances der BZ vom Januar 1946, kriegsgefangene Bauern und Förster in Frankreich zu entlassen<sup>63</sup>, um die Versorgung der Zone zu verbessern.

Ab 1946 sehen sich die Behörden in Baden-Baden durch einen zweiten Faktor dazu veranlasst, die Direktiven aus Paris den Erfordernissen der Zone anzupassen: die steigende Mobilisierung der deutschen Bevölkerung, insbesondere zugunsten der »prisonniers de guerre politiquement non chargés en France«, die durch nationalsozialistische Zivilinternierte in der Zone »relevés« seien<sup>64</sup>, und die minderjährigen KG. Zwar wird ein solches System in Paris wie in Baden-Baden abgelehnt<sup>65</sup>, doch die Zonenbehörden richten im Februar 1946 zwei Briefe an die Direction générale des prisonniers de guerre (DGPG), um die Genehmigung zu erhalten, KG unter 18 Jahren aus der FBZ zu beurlauben und die »antinazis« unter den KG zu entlassen. Die Reaktion der Pariser Behörden ist nicht eindeutig: Im März lehnt das Verteidigungsministerium eine automatische Entlassung von KG aufgrund des Alters und Familienstandes (Väter von kinderreichen Familien) ab – vermutlich wegen des drohenden Schadens für die französische Wirtschaft. Doch General Buisson, Leiter der DGPG, lässt die Entlassung von »antinazis« zu, die er auf 500 pro Jahr beschränkt<sup>66</sup>, da dies Beurlaubungen »de nature à servir la propagande française dans la zone«<sup>67</sup> seien. Die gleichzeitige Rechtfertigung der CCGA an General Koenig betont, wie die Pariser Zentrale nun versucht, das wirtschaftliche Interesse Frankreichs und das politische Interesse der Zone miteinander zu vereinbaren: Es kommt nicht in die Frage, diese »faveur« mit einer »prétendue ›relève‹ par des civils nazis« zu koppeln. Bei der Erstellung des Repatriierungsplans könnte die französische Regierung die Kategorie »antinazis« an oberste Stelle setzen. »C'est encore de cette façon que son attitude à l'égard des PG sera semble-t-il le mieux appréciée par la population générale«<sup>68</sup>. Der gleichen Logik folgt 1946 auch das Arbeitsministerium, als es erlaubt, Behörden einzelne KG zur Verfügung zu stellen, sofern deren Heimkehr »[n]'apporterait [pas] une perturbation quelconque à notre économie«<sup>69</sup>.

Mit dem Inkrafttreten des Repatriierungsplans und dem Beginn der Umwandlungsoperationen zu Zivilarbeitern Mitte 1947 nimmt die Entlassungspolitik in der Zone eine neue Dimension an. Der Commandement en chef in der FBZ ersucht den

63 MAE-AZOFAA, AP 28–1, Note 2409 DGAA/INT/4<sup>e</sup> section vom 12.06.1946.

64 MAE-AZOFAA, Bonn ADM 110 IV E, compte-rendu 2761 DGAA/CAB/A, vom 24.01.1946.

65 MAE-AZOFAA, Bonn ADM 110 IV E, Note 4381 CC/DAM/G, vom 16.05.1946 über die »Relève des PG antinazis par des Allemands internés civils«.

66 MAE-AZOFAA, AP 168–3, procès-verbal 3150 DGAA/CAB/A der Commission des PGA, 26.02.1946.

67 MAE-AZOFAA, AP 168–4, Synthèse vom 3255 DGAA/CAB/A, 13.03.1946. Die Entscheidung einer »Jugend-Amnestie«, also diejenigen zu entlassen, die nach dem 01.01.1929 geboren waren, wurde erst im Mai 1947 getroffen.

68 MAE-AZOFAA, Bonn ADM 110 IV E, Note 4418/POL über die »Relève des PG antinazis par des Allemands internés civils«.

69 MAE-AZOFAA, Bonn ADM 110 IV E, Brief 011889/M/MS vom 24.08.1946 über die »Mise en congé de captivité de PGA en ZFO«.

Generalkommissar für die deutschen und österreichischen Angelegenheiten um einen vergrößerten Handlungsspielraum in der Entlassungspraxis, die nach den Modalitäten des französischen Plans ein »grand retentissement dans les masses allemandes qui jugeront notre politique«<sup>70</sup>, haben sollte: Man müsse vorrangige Entlassungen beschleunigen; die Heimkehr der KG, die nicht Mitglied der NSDAP waren fördern, im Rahmen einer Unterstützung der »principes démocratiques sur lesquels nous désirerions voir s'édifier l'Allemagne nouvelle«; die vorrangigen Entlassungen aus politischen Gründen auf alle Fälle »laissés à l'appréciation du Gouvernement militaire en fonction des incidences que ce geste pourrait avoir sur la politique générale de la Zone«<sup>71</sup> erweitern. Umgekehrt gelte es, der Heimkehr von Unteroffizieren künftig keinen Vorrang mehr zu geben, da die Bevölkerung dies als ungerecht einschätzte. Schließlich müssten Maßnahmen zugunsten der KG der Minenräumkommandos getroffen werden. Man hat fast den Eindruck, als würden sich die Machtverhältnisse nun umkehren: Jetzt sind es die Behörden in Baden-Baden, die von Paris verlangen, ihren Repatriierungsplan im Interesse der Zone neu zu bestimmen. Für beide Parteien hat sich herausgestellt, dass der Erfolg der Besatzungspolitik bzw. des deutschen Wiederaufbaus und der des französischen Wiederaufbaus sich ergänzten, was übrigens die Militärregierung der FBZ dazu bewogen hat, solche Vorschläge zu unterbreiten, »bien que le problème des PGA ne semble à première vue relever que des autorités de métropole«. Das Arbeitsministerium stimmt nun Entlassungen mit höherer Dringlichkeit in Bezug auf die Einschätzung der Besatzungsabteilungen unter der Bedingung zu, dass es sich um eine verhältnismäßig kleine Anzahl handelt, um vorerst noch ein Maximum an Arbeitskräften für die Wirtschaft Frankreichs zurückbehalten zu können. Im Fall der Minenräumer verweist man auf die Mitteilung der DGPG, die diesbezüglich vorrangige Entlassungen vorsieht. Eine Zustimmung bezüglich der Unteroffiziere bleibt aus, da diese Maßnahme nur diejenigen betrifft, die sich freiwillig zum Arbeiten gemeldet haben<sup>72</sup>.

Der Ablauf der Repatriierung bestätigt die neue Stärke der Besatzungsbehörden gegenüber der Regierung in Paris. Auf die Direktive des Arbeitsministeriums vom 15. April 1947, die von der Zone KG verlangt, um die in den wichtigsten Wirtschaftszweigen arbeitenden und heimzukehrenden KG zu ersetzen, antwortet General Sevez mit dem Hinweis auf die »impossibilité, en tant que commandant en chef, de souscrire à l'application«<sup>73</sup> dieser Maßnahme. Er schildert die »bénéfices insignifiants«, die die französische Wirtschaft von der Zusendung von höchstens 10000 Mann gewinnen könne und beschwört die möglichen Folgen, die die ganze Zivil- und Militärverwaltung der Zone in Unordnung bringen würden und schlimme Nachwirkungen »d'ordre moral et politique« in der Bevölkerung hätten.

Die allmähliche Berücksichtigung des (französischen) Interesses der FBZ in der Gestaltung der Entlassungspolitik der Pariser Zentrale bestätigt die Komplexität der

70 MAE, Z24, Note vom 28.11.1947 über das »Problème des PGA en captivité française«.

71 AMT, 19770623/86, Note 10684 ABX vom 28.11.1947 über das »Problème des PGA en captivité française«.

72 AMT, 19770623/86, Note 883 M/ME vom 08.12.1947.

73 MAE-AZOFAA, Bonn ADM 110 IV E, Brief 2692 vom 05.05.1947 über den »Transfert en France des PG actuellement en captivité en ZFO en Allemagne«.

Beziehungen zwischen Paris und Baden-Baden, die weder von Rivalität noch von Unterordnung geprägt sind. Der Bedarf der französischen Wirtschaft bestimmt zweifelsohne bis 1948 die Position der Pariser Ministerien, aber das Fehlen eines eindeutigen Aktionsplans der französischen Politik zu Beginn der Besatzungszeit in der eigenen Zone erlaubt Baden-Baden, sich Handlungsräume zu verschaffen. Die Folge ist eine zunehmende Überschneidung der französischen Interessen, nämlich zwischen der Deutschland- und der eigenen Besatzungspolitik angesichts der Notwendigkeit, im Rahmen eines demokratischen Handelns den Bedarf des eigenen Landes zu decken und die Bedürfnisse der deutschen Bevölkerung zu berücksichtigen. Am Ende sind es insgesamt ca. 10 000 KG die auf Verlangen von General Koenig in der FBZ mit dem Status »congé de captivité« eingesetzt worden sind, um zum »relèvement de la zone [beizutragen], lorsque leur retour était en même temps utile à l'économie française«<sup>74</sup>.

### *Die Arbeit der deutschen Hilfsausschüsse*

Frankreich, das seit Mitte 1945 mehrere Hunderttausend deutsche Kriegsgefangene im eigenen Land zu versorgen hat, nimmt im Sommer 1945 seine Besatzungszone in Besitz. Die Politik in der FBZ bestimmt sich daher nach der Lage der KG in Frankreich. Deren Versorgung ist äußerst schlecht, zumal es die verringerten französischen Kapazitäten nicht erlauben, angemessene Bedingungen der Gefangenschaft zu gewährleisten. Das Scheitern der Verhandlungen mit den Alliierten bezüglich der Lieferung von Kleidung führt in Paris im September 1945 zu der Entscheidung, die KG mit Hilfe der Zone zu einzukleiden. Ende September 1945 wird General Koenig angewiesen, bis zum 1. Dezember 1945 500 000 Kleidungsstücke, Schuhe und Decken zu schicken<sup>75</sup>. Die Furcht, dass 200 000 KG sterben könnten, was die internationale Meinung der Verantwortung Frankreichs zuschreiben und das Ende der amerikanischen Übergaben bedeuten würde, zeigen rasch Konsequenzen. Die Behörden in Paris dringen auf absolute Priorität der Hilfe für die KG in Frankreich und setzen diese Maßnahmen auf Kosten der KG der Besatzungszone, der Ostflüchtlinge, aber auch der Besatzungstruppen und sogar der französischen Deportierten durch.

Der Handlungsspielraum von Baden-Baden aber ist gering, weil Paris von der Zone eine Lösung aller ihrer Probleme erwartet. Das Außenministerium fordert Ende September 1945, so viel Bekleidung wie möglich zu sammeln. Die »freiwilligen« Kleidungs- und Ernährungsmittelspenden und die individuellen Pakete bilden jedoch nur die ersten beiden Maßnahmen eines dreistufigen Plans. Paris verlangt darüber hinaus, vorhandene Kleidungs- und Deckenbestände zu beschlagnahmen. Schließlich wird General Koenig persönlich von Paris auf die psychologischen Maßnahmen hingewiesen, um bestmögliche Ergebnisse zu erzielen: »Zuneigungsgefühle« seien zu nutzen, indem man das extreme Elend der Gefangenen schildert. Um die Aufmerksamkeit der Bevölkerung zu finden sei eine »systematische und dauerhafte«

74 Historique du service des prisonniers de guerre de l'Axe, 1943–1948, rédigé sous la direction du général BUISSON de la DGPG de l'Axe. Dieser Bericht wies erstmals auf die katastrophale Lage der KG in Frankreich und die Ohnmacht der Behörden hin.

75 MAE, Z22, Note vom 25.09.1945 über das »Habillement des PGA«.

Werbung für Spenden zu betreiben und der Wetteifer zwischen den Spendern sei dadurch zu fördern, dass man die Identitäten der Spender öffentlich mache!

Die Besatzungsbehörden erkennen jedoch bald, dass sie solche Vorschläge nicht umsetzen können und sie die Bedürfnisse Frankreichs mit ihrer Politik in der Zone und deren Zustand vereinbaren müssen. So führt der *commandant en chef* die freiwilligen Sammlungen zwar noch im September 1945 ein, weicht aber gleichzeitig einer Entscheidung aus: Beschlagnahmungen werden nicht durchgeführt und Nahrungsmittel werden nicht gespendet. Die einzige strikt gehandhabte Maßnahme besteht darin, dass jeder Demobilisierte ab dem 15. Oktober 1945 verpflichtet wird, seine Wehrmachts-Uniform gegen seine Ernährungskarten abzugeben. Der *administrateur général* Émile Laffon kann dies ohne Bedenken als Bestandteil der französischen Entnazifizierungspolitik rechtfertigen, da es das erklärte Ziel ist, »zur endgültigen Säuberung und Ausmerzung des Nazigedenken beizutragen [...]. Zu dieser weltanschaulichen Betrachtung gesellten sich auch materielle nützliche Gedanken, die besonders die Familien unsere KG verstehen werden«<sup>76</sup>.

Die katastrophale sozioökonomische Lage in der Zone und die Schwäche der französischen Verwaltung führen die Behörden in Baden-Baden in der Folge dazu, die in Paris festgelegten Prioritäten neu zu bestimmen und auf eine Zusammenarbeit mit den deutschen Behörden zu setzen. Nur unter Einbeziehung der deutschen Akteure, die im Rahmen des breiteren Projektes der Demokratisierung erfolgt, lassen sich die widersprüchlichen Bedürfnisse Frankreichs und seiner Besatzungszone vereinbaren. Diese Haltung der französischen Behörden steht für eine ganz bestimmte Konzeption der Beziehung zwischen Franzosen und Deutschen, zwischen Siegern und Besiegten. Die Regierung in Baden-Baden sucht größtmöglichen Nutzen unter möglichst geringer Beteiligung französischer Beamter bzw. französischer Obhut zu erreichen, um nicht den Fehler aus der Zeit der Rheinland-Besatzung in den 1920er Jahren zu wiederholen.

Unter diesen Bedingungen führen die Franzosen Hilfskomitees ein. Sie betreiben eine erste Fürsorgepolitik für die KG, zunächst mit Hilfe von Sammlungen in der Zone, später dann durch die Unterstützung der ersten Heimkehrer. Die Not in den Lagern in Frankreich, der Mangel seitens der Besatzungsmacht und die Entnazifizierungsmaßnahmen veranlasst die französischen Behörden, eine neue Verwaltungsstruktur aufzubauen, die fortan die Aufgaben des nationalsozialistischen Deutschen Roten Kreuzes (DRK) übernimmt. Am 5. Oktober 1945 werden die Hilfskomitees gegründet, die mit der Unterstützung des Internationalen Komitees des Roten Kreuzes (IKRK) Kleidungssammlungen betreiben müssen<sup>77</sup>. Nach der Einführung des Demokratisierungsprozesses werden sie zuerst auf kommunaler Ebene von den Bürgermeistern gebildet<sup>78</sup>. Später kommen Kreiskomitees und Landeskomitees hinzu; auf das ursprünglich geplante Zonenkomitee wird verzichtet, um die Gründung einer Zentralorganisation zu vermeiden. Die Zusammensetzung eines Hilfskomitees muss »einen spezifisch deutschen Charakter haben«. Unter den 6 bis 8 Mitgliedern

76 MAE-AZOFAA, AP 168-3, Verordnung Laffons vom 24.10.1945.

77 AMT, 19770623/87, Note 1496 DGAA/CAB/A vom 08.10.1945.

78 MAE-AZOFAA, Bonn ADM 83-I-E-b, Note vom 14.10.1945 über »la Croix-Rouge allemande«.

der kommunalen Komitees müssen die Bürgermeister »zwangsläufig direkte Vertreter der Familien von Kriegsgefangenen (Ehegattinnen, Väter oder Mütter von Gefangenen)« sowie Persönlichkeiten sein, die bekannt sind »für ihre Aufopferung im Dienst der Nächstenliebe«. Umgekehrt darf niemand, der eine »politische Rolle im NS-Regime gespielt« hat, Mitglied eines solchen Ausschusses sein<sup>79</sup>. Ende Oktober sind die Ausschüsse in jedem Land betriebsbereit<sup>80</sup>. Sie leiten die erste Sammlung unter Leitung des IKRK ein, das für die Weiterleitung nach Frankreich und die Verteilung durch die Lager verantwortlich ist.

Im Januar 1946 wird das Deutsche Rote Kreuz in der französischen Zone offiziell aufgelöst. Die steigende Repatriierung kranker KG zwingt die französischen Behörden dazu, den Aktionsbereich der Hilfskomitees zu erweitern, die in zunehmendem Maße Sozialpolitik betreiben. Ende 1945 ist die Umwandlung der Hilfskomitees zu »Hilfsausschüssen« abgeschlossen. Sie werden zwar immer noch vom IKRK unterstützt, doch wenden sie sich nun auch an Heimkehrer und die Familien der KG. Sie übernehmen quasi einen Teil der ärztlichen und sozialen Aufgaben des ehemaligen DRK. Dem Kriegsgefangenenausschuss in Lahr (Baden) zum Beispiel obliegt in den Kriegsgefangenenlagern des Landkreises die »Überreichung von Geschenken zu Ostern, Pfingsten und Weihnachten«<sup>81</sup>, aber auch die Bearbeitung von Entlassungsgesuchen für KG, die Übergabe von Rot-Kreuz-Karten an die Angehörigen von KG, die finanzielle Unterstützung von Familien noch nicht entlassener KG, die Herstellung und Überreichung jeweils einer Unterhose und eines Hemdes und die Bereitstellung von Strohschuhen für jeden entlassenen KG sowie die Ausarbeitung eines Merkblattes für Heimkehrer, und sie bilden einen Suchdienst für KG und Zivilpersonen.

Infolge dieser Aufgabenerweiterung muss die personelle Zusammensetzung der Hilfsausschüsse geändert werden, um ein möglichst repräsentatives Bild der deutschen Gesellschaft zu ergeben: Vertreter der katholischen und evangelischen Kirche, unbelastete Prominente des ehemaligen DRK<sup>82</sup> aber auch der Inneren Mission und des Caritasverbandes sind Mitglieder der neuen Institutionen<sup>83</sup>. Im Rahmen ihrer Namensfindung orientieren sie sich zumeist an ihrem Land, wie z. B. das Badische Hilfswerk ab März 1946, die Gesellschaft für Gesundheitsfürsorge und Kriegsgefangenenendienst oder das Bayerische Rote Kreuz des Kreises Lindau in Württemberg-Hohenzollern. In enger Zusammenarbeit mit den bis zu den Kommunalwahlen im September 1946 durch die französischen Behörden<sup>84</sup> ernannten Bürgermeistern

79 AMT, 19770623/87, Note 1447 DGAA/CAB/A vom 05.10.1945.

80 AMT, 19770623/87, Synthèse des travaux effectués DGAA/CAB/A 1731 vom 19.10.1945.

81 MAE-AZOFAA, Bade L 2.110/2, Rapport d'activité du Badisches Hilfswerk vom 14.01.1947.

82 MAE-AZOFAA, Bonn ADM 83-I-E-b, communication du CICR vom 26.11.1945 über die »création en ZFO de comités de secours allemands, Hilfsausschüsse«.

83 MAE-AZOFAA, Colmar, AP 168-3, Note 2919 vom 05.02.1946.

84 Die politischen Parteien haben ebenfalls zugunsten der KG eingegriffen. Ihre späte demokratische Neubildung im Dezember 1945 und die ersten Wahlen im September 1946 erklären wiederum, warum sie in der unmittelbaren Nachkriegszeit keine erstrangigen Akteure in der KG-Frage darstellten. Ab 1947 haben sie dagegen in der Wiedereingliederungspolitik eine entscheidende Rolle gespielt. Zum Beispiel verteilt die Landesregierung Rheinland-Pfalz an alle ab dem 1.12.47 zurückkehrenden KG 75 RM als eine Art Beihilfe.

betreiben diese Komitees die ersten sozialpolitischen Maßnahmen. Diese reichen bis zur Auflösung aller dieser Organisationen 1947/48 weit über die Frage der KG in der FBZ<sup>85</sup> hinaus. An ihre Stelle tritt das neugegründete und schon bald auch wieder auf regionaler Ebene zugelassene Deutsche Rote Kreuz.

Um die besten Sammelergebnisse zu erzielen und die Bevölkerung auf möglichst breiter Basis zu mobilisieren, stellen die französischen Behörden den Komitees alle verfügbaren Kommunikationsmittel zur Verfügung: Regionalpresse, Wandplakate, Rundfunk, Wochenschau<sup>86</sup>. Die geistliche, politische und akademische Prominenz soll dabei mit einbezogen werden. Im Oktober 1945 überträgt Radio Koblenz z. B. folgenden Aufruf: »auch werden bald Sendungen von Kleidern für unsere Gefangenen aus Deutschland abgesandt. Doch die vorhandenen Vorräte genügen noch lange nicht um alle zu kleiden. Gebt Mäntel, Jacken, Hosen, Anzüge, Decken, Unterwäsche, Handschuhe. Wir wissen, ihr selbst habt wenig, aber sie haben gar nichts mehr und stehen fern von der Heimat. Keiner darf frieren. Es ist Pflicht jedes Deutschen das zu geben, was er nicht unbedingt notwendig hat. Denkt an unsere Gefangenen. Jede Art Spende kann helfen! [...] Bringt Eure Gabe an die örtliche Sammelstelle!«<sup>87</sup>. Mit Plakataufschriften wird an Mütter und Frauen »aus Pfalz und Rheinhessen« appelliert: »Eure Söhne und Männer, die das harte Los der Kriegsgefangenschaft getroffen hat, wenden sich aus heißester Not an Euch: ›Denkt an uns, verlasst uns nicht! Schickt uns sofort Zivil- und Militärkleider, warme Decken und Schuhe! [...] Wir haben den Krieg überstanden! Sollen wir in letzter Stunde einem grausamen Schicksal erliegen?« [...] Bevölkerung von Pfalz und Rheinhessen! [...] Rettet Euere Väter, Männer, Söhne, Brüder und Freunde! Eine verbrecherische Staatsführung hat ihnen ein trauriges Los bereitet. [...] Unterstützt die Sammlung für Kriegsgefangene«<sup>88</sup>.

Anstelle von Zwangsmaßnahmen entwickelt Baden-Baden auf dem Weg über die deutschen Behörden eine ›Propaganda‹ die dazu geeignet scheint, den französischen Interessen und den Möglichkeiten der Zone entgegenzuarbeiten. Weil das Ergebnis der ersten Sammelaktion den Bedarf nicht deckt, erfolgt im Januar 1946 wiederum eine zivile und keine militärische Maßnahme. In einer neuen, breit lancierten Pressekampagne wird die Nachricht verbreitet, dass mit dem erzielten unzulänglichen Ergebnis von 800 Tonnen lediglich 120 000 KG in Frankreich anstatt der 700 000 mit Kleidung versorgt werden können. Mit dem Appell an »die Verantwortung der deutschen Bevölkerung, wenn ihre KG schlecht angezogen sind« wird zu weiterer Großzügigkeit aufgerufen. Die französische ›Propaganda‹ versucht gezielt auf eine stärkere Identifizierung der Bevölkerung mit den KG hinzuwirken. Die Behörden setzen die Steigerung der Hilfe mit der Personifizierung des Beitrags jedes Einzelnen gleich. Dieser Logik entspricht ab Mitte Oktober 1945 die Aushändigung einer

85 Zur Sozialpolitik s. Rainer HUDEMANN, Sozialpolitik im deutschen Südwesten zwischen Tradition und Neuordnung 1945–1953. Sozialversicherung und Kriegsopferversorgung im Rahmen französischer Besatzungspolitik, Mainz 1988. Leider werden die Komitees nicht erwähnt.

86 AMT, 19770623/87, procès-verbal 1722 DGAA/CAB/A vom 18.10.1945.

87 MAE-AZOFAA, AP 168–3, Note vom 16.10.1945.

88 Stadtarchiv Mainz, 070/1026, Dokument vom 24.10.1945 des Oberbürgermeisters an die Militärregierung. Siehe die Abbildung.

namentlichen Quittung an jeden Spender. Er kann jedes Kleidungsstück mit einem Anhänger versehen, auf dem Name und Adresse verzeichnet sind, damit der KG ihm einen Dankbrief schicken kann<sup>89</sup>. Entsprechend gestaltet sich ab Januar 1946 die Entwicklung der Paketsendungen. Die französischen Behörden nützen die affektiven Bindungen zwischen der deutschen Gesellschaft und ihren KG aus, indem sie ab 1946 Dankschreiben von Vertrauensmännern aus den Lagern veröffentlichen, die Liebesgaben erhalten haben. In einem dieser Schreiben aus Straßburg vom März 1946 heißt es: »Vor allem [...] haben wir die Gewissheit, dass uns die Heimat über den schweren Sorgen des Alltags nicht vergessen hat«<sup>90</sup>, womit der Schreiber eine gewisse Befriedung über die erfüllte Pflicht zum Ausdruck bringt.

Vor diesem Hintergrund wird verständlich, weshalb die Pariser Behörden ab Ende September 1945 von General Koenig verlangen, die Postverbindungen zwischen Frankreich und der Zone wieder herzustellen: Es geht nicht nur darum, die KG und deren Familien von Sorgen zu befreien, sondern es ist auch der »envoi aussi rapide que possible de colis individuels, principalement de vêtements et accessoirement de ravitaillement, par les familles« zu ermöglichen. Am 5. Oktober befiehlt die Militärregierung die Verteilung von 800 000 »Rot-Kreuz Mitteilungen«<sup>91</sup> in jedem Postamt, um den KG lokalisieren zu können. Wegen der militärischen Lage und der Desorganisation des Eisenbahnverkehrs braucht ein Brief über Genf bis Januar 1946 mehrere Wochen oder sogar Monate, ehe er in Frankreich eintrifft. Von diesem Zeitpunkt an darf die Bevölkerung vier interalliierte Kriegsgefangenenkarten pro Monat schreiben<sup>92</sup>, deren Zustellung bis zum Lager ungefähr 10 Tage benötigt<sup>93</sup>. Nun werden täglich 153 000 bis 200 000 Briefe und zwischen 1500 und 2300 Pakete aus der Zone verschickt<sup>94</sup>. Die Zustellung der Pakete ist schwieriger. Bis zum Jahreswechsel 1945/46 ist die Zusendung von persönlichen Paketen wegen fehlender Adressen nicht gestattet. Ein weiterer Grund ist allerdings auch, dass die französischen Behörden die »Liebesgaben« weiterhin frei verteilen wollen.

Schließlich bemühen sich die Behörden, eine persönliche Bindung mit den Lagern in Frankreich zu schaffen, indem sie Namenslisten von KG, nach Lagern sortiert, in der deutschen Presse der Besatzungszone veröffentlichen lassen. Die ersten werden bereits am 5. Oktober 1945 im Badener Tagblatt sowie an verschiedenen öffentlichen Plätzen ausgehängt<sup>95</sup>. Die unregelmäßige Veröffentlichung entspricht einer »kommerziellen sehr erfahrenen Psychologie«, die darin besteht, zuerst den Familien nach Prüfung Bescheid zu geben<sup>96</sup>. Bis Januar 1946 werden auf diese Weise 30 000 Namen veröffentlicht. Das System wird verbessert, nachdem in der für die KG in Frankreich publizierten Zeitung »Der Wochenkurier« die Rubrik »Es wird Auskunft verlangt« eingerichtet wird, die auch in der Zonenpresse publiziert wird<sup>97</sup>. Der Erfolg ist so

89 AMT, 19770623/87, Note 1606 DGAA/CAB/A vom 13.10.1945.

90 MAE, Z22, Note vom 25.09.1945 bezüglich des »Habillement des PGA«.

91 ACICR, Genève, G43-723, Ordonnance du Gouvernement militaire über die »Création de comités indigènes d'entr'aide«.

92 AMT, 19770623/87, procès-verbal 1447 DGAA/CAB/A vom 05.10.1945.

93 MAE-AZOFAA, AP 168-3, Note vom 02.02.1946.

94 MAE-AZOFAA, AP 168-3, Protokoll vom 20.03.1946.

95 MAE-AZOFAA, AP 168-3, synthèse 1837 vom 29.10.1945.

96 MAE-AZOFAA, AP 168-3, Note an Oberst Loutre vom 24.01.1946.

97 MAE-AZOFAA, AP 168-3, Note 2566 DGAA/CAB/A vom 07.01.1946.

groß, dass die Behörden überfordert sind: Laffon will mehr als die von Paris kommunizierten 2500 Namen pro Woche haben und die Behörden können nicht mehr die nötige Menge Papier auftreiben, um die Namenslisten zu drucken, zumal die Rotationsmaschine in Kaiserslautern von elsässischen Gewerkschaftern aus dem Verlagsgewerbe zum Aufbau der Betriebe im Elsass abtransportiert worden ist.

Folgt man dieser Logik müsste jede Hilfsmassnahme für die KG als eine rein deutsche Angelegenheit erscheinen. Man versteht also, warum sich die Franzosen so viel Mühe geben, um weder durch übermäßigen Dirigismus ihrerseits, noch das Fehlen jeder Kontrolle die Bildung der Hilfskomitees zu verhindern. Man müsse, so der *administrateur général*, »diesen Komitees das Gefühl geben, dass die erbrachte Hilfe auf dem Einsatz dieser lokalen Organisation beruht [...]. Ihre Teilnahme an diesem Werk muss so sein, dass sie auf jeder Stufe die Überzeugung haben, dass die Mühe, die sie sich geben, tatsächlich zugunsten der KG ist«<sup>98</sup>. Entsprechend versuchen die Franzosen, die Komitees auf alle Bevölkerungsschichten zu erweitern, um ihnen einen möglichst großen repräsentativen Charakter zu verleihen. Die Strategie diesen Komitees gegenüber entspricht dem Bemühen der Regierung in Baden-Baden – im Unterschied zu Paris – eine »diskrete Propaganda, jedoch zugunsten des Hilfswerks Frankreichs« auszuüben.

Die deutsche Presse in der Zone erweist sich im Übrigen auch als ein ausgezeichnetes Mittel, um die Wechselwirkungen zwischen den deutschen Kriegsgefangenen und der französischen Besatzungspolitik aufzuzeigen. Die französische Kontrolle seitens der Direction de l'information bleibt dabei zwar absichtlich im Hintergrund, ist aber angesichts der Relevanz des Themas umso spürbarer. So muss jede Zeitung »réserver une large place à la question des PGA et qu'on doit parler d'eux dans chaque numéro«<sup>99</sup>. Zwischen Oktober und Dezember 1945 finden sich in 5 ausgewerteten Zeitungen 29 Artikel, die sich mit der konkreten Durchführung der Postverbindung mit den KG in Frankreich beschäftigen, 1946 sind es 31 bei 9 ausgewerteten Zeitungen<sup>100</sup>. Dabei fällt auf, dass den Artikeln stets zwei fast identische Muster zugrunde liegen, die von der Direction de l'information verfasst und allen Zeitungen zugeleitet werden. Die Strategie der französischen Behörden arbeitet dabei paradoxerweise mit dem Konstrukt des »deutschen Volkes«, indem sie das nationale Empfinden und Angehörigkeitsgefühl ausnutzt und es gleichzeitig verstärkt. Auf diese Weise entsteht eine doppelte Dynamik, die beide – die deutsche gleichsam »von unten« und die französische »von oben« – auf den Opferbegriff, unter der doppelten Bedeutung von »souffrance« und »sacrifice« zielen. Die Rede des Juristen Heinrich von Brentano<sup>101</sup>, die er als Vorsitzender des Landesausschusses für Kriegsgefangenenhilfe in Baden im November 1945 anlässlich der Haussammlung hielt und die in den »Freiburger Nachrichten« nachgedruckt wurde, veranschaulicht die Mehrdeutigkeit dieser Kon-

98 MAE-AZOFAA, AP 168–3, Note vom 19.11.1945 über die »Nouvelles concernant les PGA«.

99 MAE-AZOFAA, AP 168–4, Note vom 03.05.1946.

100 1945: »Freiburger Nachrichten«, »Neuer Mainzer Anzeiger«, »Schwäbische Zeitung«, »Oberndorfer Nachrichten – Schwarzwälder Post«, »Südkurier«. 1946: »Badische Zeitung«, »Das Volk«, »Rheinischer Merkur«, »Trierische Volkszeitung. Siehe Stephan SCHÖTZEL, Die Pressepolitik in der französischen Besatzungszone 1945–1949, Mainz 1986.

101 Zukünftiger CDU-Politiker und erster Außenminister der BRD.

vergenz, die sich auf »eine kollektive Opferbereitschaft«<sup>102</sup> bezieht und schon vom NS-Regime instrumentalisiert worden war, um die Volksgemeinschaft zu beleben: »So müssen wir selbst helfen. Der Patriotismus, die Liebe zum deutschen Volk und Vaterland, ist uns nicht untersagt, im Gegenteil, die tatkräftigste Nächstenliebe gegenüber unseren deutschen Mitbrüdern in dieser Notzeit wird uns die Achtung der Umwelt wieder gewinnen helfen. Zu diesen Hilfsbedürftigen gehören in 1. Linie unsere Soldaten in Kriegsgefangenschaft. [...] Die meisten von ihnen haben im guten Glauben jahrelang für ihr Vaterland gekämpft. Auch sie sind, wie ihre toten Kameraden, Opfer des National-Sozialismus [...]. Dagegen mögen alle, die von [Bom-ben]angriffen verschont geblieben [sind], es als ihre besonderer Pflicht ansehen, zur Sammlung für die KG beizusteuern. Die Umstände erlauben es noch nicht, an einzelne Kriegsgefangene Gaben zu übersenden, so möge jeder seine Gabe so auswählen, als ob sie an einen nahen Angehörigen ging. Wenn unsere KG wieder in die Heimat zurückkehren, müssen wir ihnen beweisen können, dass wir sie über den schweren Sorgen des Alltags nicht vergessen haben«<sup>103</sup>.

Die Verknüpfung zwischen individueller und kollektiver Erfahrung, zwischen der Erfahrung der Gefangenschaft und der Besatzung, die zweideutige Position gegenüber dem Nationalsozialismus erinnern an andere, hier schon beobachtete Meinungen in der deutschen Öffentlichkeit. Bei der ersten Sammlung im September 1945 hält es die Direction de l'économie et des finances der Militärregierung für notwendig, die deutsche Bevölkerung direkt anzusprechen und fügt hinzu, sie sei »probablement pas déshabituée des appels impérieux qui lui ont été adressés depuis douze ans et il est à présumer qu'elle répondrait à celui que lui transmettrait la Croix-Rouge [allemande]«<sup>104</sup>. Wie kann man in diesem offiziellen Kontext diese deutliche Diskrepanz zwischen bestimmten Verhaltensweisen und einem politisch eindeutigen Diskurs in der Zone erklären? Könnte es sein, dass die französischen Behörden dadurch ungewollt dazu beigetragen haben, der Volksgemeinschaft noch früher »ihre sekundäre Bestätigung« zu liefern, als Norbert Frei dies vermutet, und damit »die Bereitschaft zu einer offenen, selbstkritischen Debatte über die NS-Vergangenheit – auch über individuelles politisches Versagen«<sup>105</sup> gebremst haben?

### Die deutschen Kriegsgefangenen in Frankreich und der Klerus: die »Stunde der Kirchen«?

Im Gegensatz zu den bislang genannten Akteuren besitzen die Kirchen eine herausgehobene Stellung in der Mobilisierung der deutschen Gesellschaft. Der Historiker Michael Müller fasste dies in die Formel: »Als die französischen Besatzungstruppen 1945 in ihre Zone einrückten, fanden sie auf deutscher Seite zunächst keine offiziellen

102 Norbert FREI, »Volksgemeinschaft«. Erfahrungsgeschichte und Lebenswirklichkeit der Hitler-Zeit, in: 1945 und Wir. Das Dritte Reich im Bewusstsein der Deutschen, München 2005, S. 115.

103 Freiburger Nachrichten, 26, 27.11.1945, »Zur Haussammlung für die KG«.

104 Damals ist das DRK noch nicht aufgelöst. MAE-AZOFAA, AP 27–9, »Projet relatif à une collecte de vêtements destinés aux prisonniers allemands en France«, vom 10.09.1945.

105 Norbert FREI, Vergangenheitspolitik. Die Anfänge der Bundesrepublik und die NS-Vergangenheit, München 1996, S. 304–305.

Ansprechpartner, weil die staatlichen Institutionen sich mit dem Zusammenbruch des Dritten Reichs aufgelöst hatten. In dieser Situation wuchs die Kirche in Stellvertreterfunktionen hinein, da sie im Grunde die einzige, organisatorisch noch intakte Institution war und den Siegern unbeschadet der späteren Kontroversen als eine von der NS-Ideologie nicht korrumpierte Kraft galt, die angesichts ihres breiten Rückhalts in der Bevölkerung nicht nur als religiöser, sondern auch als politischer Faktor von großer Bedeutung zu berücksichtigen war<sup>106</sup>. In der französischen Zone findet die Militärregierung zwei getrennte kirchliche Institutionen mit intakter Hierarchie<sup>107</sup> und jeweils eigenen karitativen Einrichtungen – den deutschen katholischen Caritasverband und das im Vergleich dazu noch nicht so stark entwickelte Evangelische Hilfswerk – vor, die in der Bevölkerung eine breite Basis haben<sup>108</sup>.

Die Kirchen wollen mit Hilfe der Kriegsgefangenenfrage gegenüber den französischen Behörden, aber auch innerhalb der Bevölkerung gegenüber anderen Bewegungen ihre Position als alleiniger deutscher Ansprechpartner festigen und legitimieren. Folgerichtig hebt der Generalsekretär des Ökumenischen Rates der Kirchen daher hervor, »la propagande nazie a fait banqueroute et laisse place au néant qu'elle recouvrait; les PG n'ont plus rien humainement à quoi accrocher leur espérance: seule l'Église peut leur donner un point d'appui, leur apporter la parole de la vie«<sup>109</sup>. Um dieses Vakuum auszufüllen greifen die Kirchen auf ein bewährtes Bild zurück, das für die christliche Überlieferung typisch ist: das des guten Hirten und seiner Herde.

### *Wie die Kirchen die Heimat für die deutschen Kriegsgefangenen mobilisieren*

Aus der Sicht der Kirche besteht die erste Aufgabe der Vertreter des Klerus darin, ihre Herde zu sammeln und die *Schafe* zu zählen, um zu wissen, wo und wieviele es sind. Nach Foucault ist die Macht des Pastors nicht an ein Territorium gebunden, sondern sie wird auf Menschen und Kollektive ausgeübt<sup>110</sup>. Die Kirchen bekräftigen stets die Angehörigkeit der KG zu den Kirchengemeinden und behaupten die Einheit der

106 Michael MÜLLER, Zum Verhältnis von Kirche und Besatzung. Erzbischof Bornewasser von Trier und die Franzosen nach dem Zweiten Weltkrieg, in: Peter HÜTTENBERGER, Hansgeorg MOLITOR (Hg.), *Franzosen und Deutsche am Rhein 1789–1918–1945*, Essen 1989, S. 297.

107 Jedes Bistum ist besetzt: in Baden mit Konrad Gröber in Freiburg; in Rheinland-Pfalz mit Albert Stohr in Mainz und mit Rudolf Bornewasser in Trier; in der Pfalz mit Joseph Wendel in Speyer und Johannes Baptista Sproll in Rottenburg, der Sitz des Bistums liegt allerdings in der amerikanischen Zone. Für die evangelischen Landeskirchen hat nur Thierfelder seinen Sitz in der FBZ, die Kirchenleitungen für Baden, Württemberg und Hessen-Nassau liegen in der amerikanischen, die für Rheinland-Pfalz in der britischen Zone. Im Rahmen dieses Beitrages ist es leider nicht möglich, die Unterschiede in den politischen Stellungnahmen sowie in der Beziehung mit der französischen Besatzungsmacht in Betracht zu ziehen.

108 Die Bevölkerung der französischen Besatzungszone ist mit Ausnahme von Hessen-Nassau mehrheitlich katholisch (Baden: 71,53% Katholiken, 25,6% Protestanten; Württemberg: 54% und 42,6%; Hessen-Nassau: 43,4% und 53%; Rheinland-Pfalz: 72,7% und 25,7%).

109 Archives, Conseil œcuménique des Églises (ACOE), Genf, 303.001, Bericht vom 01.08.1946 über die »Église de la captivité et la commission œcuménique«.

110 Michel FOUCAULT, *Geschichte der Gouvernementalität I, Sicherheit, Territorium, Bevölkerung*. Vorlesung am Collège de France, 1977–1978, Frankfurt/M. 2004, S. 183. Siehe auch Philippe BÜTTGEN, *Théologie politique et pouvoir pastorale*, in: *Annales* 62 (2007), S. 1129–1154.

*Ecclesia* über den Stacheldraht hinaus. In der schwierigen Lage Deutschlands in der Nachkriegszeit wissen ihre Vertreter jederzeit ihre Schafe zu erkennen und ihnen einen Platz im sicheren Stall zu verschaffen: »Wir«, so die deutsche Caritasverband-Zentrale, »erblicken unsere Heimkehrer und Heimkehrerinnen, hinter ihnen die KG und schließlich den langen, langen Zug der Heimatvertriebenen und Ausgebombten«<sup>111</sup>. Eine große Anzahl von Dokumenten stellt die Kirche als den Garanten der lebendigen Bindung mit den KG dar. So lässt die Kriegsgefangenenhilfe des Caritasverbandes ihre Briefe an Lagerpfarrer folgendermaßen beginnen: »Dieser Gruß soll Ihnen sagen, dass die Heimat zu Weihnachten an Sie denkt. Wir bereiten, was immer das armgewordene Volk noch leisten kann und wir werden versuchen, auch die Mildtätigkeit des Auslands für unsere KG anzuregen«<sup>112</sup>. Dagegen legt Hans Asmussen, Kanzler der Evangelischen Kirche in Deutschland, den Akzent auf die Notwendigkeit, »wie die Heimatkirche und die Heimatgemeinde heute praktisch für die Angehörigen der KG sorgt, wie sie ihnen mit Rat und Tat, mit Nothilfe und Seelsorge zur Seite steht«. In diesem Rahmen zielen die beiden wichtigsten Maßnahmen der Kirchen darauf, diese Gemeinschaftsangehörigkeit zu bestätigen: Sie rufen zur Entlassung der Kriegsgefangenen auf und bitten um Spenden.

Mit der ersten Bischofskonferenz in Fulda richten die Bischöfe am 23. August 1945 an den alliierten Kontrollrat in Berlin eine Eingabe, um die »Heimkehr der kriegsgefangenen Soldaten [zu erbitten], insofern sie nicht zum Wiederaufbau der überfallenen Länder nötig sind«. Ein Jahr später senden die Bischöfe aus Fulda ein »tränenüberströmtes« Gesuch, um die Entlassung »ihrer geliebten Gefangenen« zu erbitten<sup>113</sup>. Seinerseits bittet der Rat der Evangelischen Kirche in Deutschland regelmäßig die Besatzungsmächte darum, die Entlassung der KG zu bewirken<sup>114</sup>. In ihren Pfarreien ermahnen sie ihre Gläubigen durch Predigten und Hirtenbriefe, wie den des Freiburger Bischofs Gröber vom August 1945 mit dem Titel »Trauer und Hoffnung«, sowie durch die kirchliche Presse, ihre KG nicht zu vergessen<sup>115</sup>.

Um zu zeigen, dass diese feierlichen Stellungnahmen die Haltung der öffentlichen Meinung und die Solidarität ihrer Gemeinden widerspiegeln, mobilisieren die Kirchen ihre Gläubigen mit der Forderung nach baldiger Freilassung. Das bedeutendste Beispiel hierfür ist eine breit angelegte Kampagne für eine Unterschriftensammlung, die beide Konfessionen im Dezember 1946 durchführen wollen. Die Protestanten sind am ersten Advent eingeladen, ein Bittgesuch zu unterschreiben und die Weihnachtsbitte an die Völker der Welt zu befürworten, die unter anderem lautet: »Wir sind dankbar, dass in diesem Jahre viele ehemalige KG das Weihnachtsfest wieder zuhause feiern können. Doch es fehlen noch mehr als 5 Millionen deutsche Männer,

111 Archiv, Deutscher Caritasverband (DCV), Freiburg im. Br., 372 (44), Note vom 25.06.1948, »Einer trage des andern Last«.

112 ADCV, 372 (44), Note am 20.11.1946.

113 MAE-AZOFAA, AP 68–1, Note 7604 DGAA/INT/5S vom 16.09.1947 über die »Lettre pastorale collective des évêques allemands«.

114 MAE-AZOFAA, AP 70–3, Note vom 03.03.1949.

115 BAGINSKI, Frankreichs Kirchenpolitik im besetzten Deutschland (wie Anm. 10), S. 127–173 und S. 196–199 sowie Martin GRESCHAT, Die Kirchenpolitik Frankreichs in seiner Besatzungszone, in: Zeitschrift für Kirchengeschichte 109 (1988), S. 363–387. Der Verf. dankt Prof. Greschat und Prof. M. Kißener für ihre Hinweise.

die durch Krieg und Gefangenschaft ihren Familien ferngehalten sind. Viele von ihnen müssen schon das 8. Weihnachtsfest in der Fremde begehen. Väter, Brüder und Söhne werden mit heißer Sehnsucht erwartet [...]. Der Christtag, das Fest besonderer Freude, wird für ungezählte Menschen zum Tag besonderer Not. Der Glaube, dass es noch Barmherzigkeit unter den Menschen gibt, droht in unserem Volk zu zerbrechen«<sup>116</sup>. Aufgrund des Widerstandes der französischen Behörden entscheiden sich die Landeskirchen dann jedoch, die Unterschriftensammlung nicht durchzuführen. Zu diesem Zeitpunkt sind in vier badischen Dekanaten<sup>117</sup> allerdings bereits mehr als 44 000 Unterschriften gesammelt worden. In Hessen-Nassau wurden beispielsweise allein in Worms 1600 und in Mainz mehr als 10 000<sup>118</sup> und in Württemberg-Hohenzollern allein in den Gemeinden von Reutlingen und Tuttlingen 6395 Unterschriften gesammelt<sup>119</sup>.

Die katholische Kirche, die außerdem geplant hatte, für die Christen in aller Welt Unterschriften zu sammeln, musste mit dem gleichen Widerstand rechnen. Obgleich Erzbischof Gröber auf die Unterschriftensammlung verzichtet, liest er dennoch auf entsprechende Bitten Passagen aus seinem neuen, um die Freilassung der KG bemühten Hirtenbrief, vor. Die Predigt wird im Südwestfunk übertragen: »Helft das Leid unserer Kriegsgefangenen und ihrer Familien zu beenden! Gebt den Kindern ihre Väter, den Frauen ihre Männer, den Müttern ihre Söhne zurück! Bahnt der Liebe und dem Frieden einen Weg unter den Menschen!«. Die Bischöfe von Trier und von Rottenburg verzichten auf die Sammlung von Unterschriften. Der Bischof von Limburg beschränkt sich auf die Bitte um Abgabe von Handzeichen. Im Mainzer Bistum hingegen werden 26 900 Unterschriften gesammelt und auch der Bischof von Speyer weigert sich, die Aktion aufzuheben und trägt 132 451 Unterschriften zusammen.

Das Volk wird durch die Kirchen zu Spenden aufgerufen, um ihre Solidarität mit den KG zu zeigen. Meistens erfolgt dies nach dem liturgischen Kalender, wie z. B. der Kollektentag für KG- und Heimkehrerhilfe am 28. Dezember 1947 während der Caritas-Opferwoche<sup>120</sup>. Diese Kollekten beschränken sich nicht auf Bücher, sondern es handelt sich auch um Geld- und Sachspenden. Die Bevölkerung soll auch mit persönlichem Einsatz die Sammlungen unterstützen. Das Kostheimer Werbeblatt endet mit dem Hinweis<sup>121</sup>: »Für jede Straße brauchen wir einige Sammler. Wer Zeit hat + ein christliches Gewissen, kommt am Montag Abend um 8 Uhr ins Jugendheim. Entlassene Kriegsgefangene + die gesamte Jugend, Männer + Frauen zeigt, daß ihr die KG nicht im Stiche laßt. Um Sammeln ist nur berechtigt, wer einen Ausweis hat«. Die Kriegsgefangenen bleiben diesem »Gruß von der Heimat« gegenüber nicht gleichgültig und manche äußern ihre Dankbarkeit für die Pakete, die sie als »rechte Brücke zwischen der Heimat und uns hier draußen«<sup>122</sup> empfinden. Im März 1946 fragt das

116 MAE-AZOFAA, 7.15, Brief vom 29.12.1948 über die »Prière de Noël des chrétiens d'Allemagne aux peuples du monde entier«.

117 Emmendingen, Gornberg, Rheinbischofsheim, Schopfheim.

118 MAE-AZOFAA, AP 65-4, Note vom 27.01.1947 über die »Pétition projetée en faveur de la libération des PG pour les autorités religieuses catholiques de Rhénanie-Palatinat«.

119 BAGINSKI, Frankreichs Kirchenpolitik (wie Anm. 10), S. 199–205.

120 ADCV, 372 (44), Note vom 01.01.1947 über die »Lagerpfarrer und Kameraden in allen Lagern wo nur immer, im Ausland und in der Heimat«.

121 ADVC, 372.062, Werbeblatt vom katholischen Pfarramt von Kostheim.

122 ADVC, 372 (44), Brief vom 14.11.1946 des Lagerpfarrers Hoffmann, Epinal.

Hilfswerk der Evangelischen Landeskirche in Württemberg in seinem Rundbrief bezüglich der Pakete: »Wir wollen auch nicht vergessen, daß bei einem unmittelbaren Geben von Mensch zu Mensch der Gebende sich mit Recht angesprochen fühlt, und nur das dankbare Aufleuchten der Augen, das leichte Zittern der Hände des Empfangenden zeigt [...]. Ist es nicht gerade auch unsere Aufgabe, derartige Bindungen herzustellen? Bei unserer Sammel- und Hilfstätigkeit fällt die unmittelbare Beziehung vielfach weg und muß durch uns ersetzt werden«<sup>123</sup>. Im Januar 1949 ermahnt der Caritasverband, die KG nicht zu vergessen: »Gedenket der Gefangenen wie Mitgefangene« ruft der heilige Apostel Paulus den Hebräern zu und im ersten Johannesbrief stellt er die bedeutsame Frage: »Wie kann die Liebe Gottes in dem bleiben, der irdisches Gut besitzt, aber sein Herz verschließt, wenn er seinen Bruder Not leiden sieht? [...] Seid Christen der Tat: Seid Brüder!«<sup>124</sup>.

Die breite »Mobilmachung der Barmherzigkeit« mit ihren sozial-caritativen Komponenten, wie auch volksmissionarischen Akzenten«<sup>125</sup> stellt in diesem Fall auf der Ebene der deutschen Behörden wiederum die Frage nach dem nationalsozialistischen Erbe, diesmal unter dem Aspekt der Sammelpraxis und des Diskurses über die nationale Gemeinschaft nach 1945. »Christliches Opferverständnis und nationalsozialistische Opferideologie differierten [zwar] allzu sehr«<sup>126</sup>, aber dieser grundsätzliche Unterschied kann nicht von einer Überlegung über die praktische Kontinuität mit einem Regime befreien, »da [sich] seine permanente Kräftermobilisierung in nahezu allen Lebensbereichen [...] in Szene gesetzt hatte«<sup>127</sup>. Ein Bericht aus dem Kreis Lahr im September 1948 weist nach einer Sammlung des Caritasverbandes ausdrücklich darauf hin: »Une partie de la population du cercle a critiqué cette pratique, qui rappelle, dit-elle, le temps malheureux des nazis où l'on été assailli chaque dimanche dans les rues par des quêteurs!«<sup>128</sup> Zweifellos bildet die Sammelpraxis die Umsetzung eines Diskurses, der die ganze diakonisch-kirchliche Strategie des Klerus stützt, und somit »ein Entlastungsventil für die in einer »Mischung aus Leiderfahrung und Täterschaft« befangene Bevölkerung [darstellt] [...]. Diejenigen, welche so hartnäckig um ein Opfer gebeten wurden, sahen sich meist selbst als Opfer. Zunächst als Opfer der NS-Kirchenpolitik [...], dann als Opfer angeblicher Ungerechtigkeiten der Besatzungspolitik, und schließlich als Opfer gesellschaftlicher Not- und Zwangslagen unterschiedlichster Art«<sup>129</sup>. Mit der Gestalt des deutschen KG dominierte »der Diskurs um Barmherzigkeit, Opfer und Hilfe über Fragen von Schuld- und Trauerarbeit und möglichem authentischen Neuanfang«.

123 Archiv, Diakonisches Werk der Evangelischen Kirche in Deutschland (ADW-EKD), Zentralbüro, B, 112, Rundschreiben 10 vom 12.03.1949 bezüglich der Pakete.

124 ADCV, 372.062, Flugblatt vom 01.01.1949.

125 Reihnard VAN SPANKEREN, »Mobilmachung der Barmherzigkeit« – Anmerkungen zur Geschichte kirchlichen Hilfehandelns in Westfalen nach dem Zweiten Weltkrieg, in: Andreas WOLLASCH (Hg.), Wohlfahrt und Religion. Beiträge zur historischen Rekonstruktion des Wohlfahrtsstaates in westfälischer und vergleichender Perspektive, Münster 1995, S. 166.

126 Ibid., S. 169.

127 Ibid., S. 171.

128 MAE-AZOFAA, Bade L 2110/2, Note d'information 4349/SUR, 10.09.1948, über die »Opinion publique«.

129 VAN SPANKEREN, »Mobilmachung der Barmherzigkeit« (wie Anm. 126), S. 176.

*Die Einheit der deutschen Gemeinschaft schützen*

Durch den großen Akzent, den sie auf ihre Betreuungsaufgabe legen, während zur gleichen Zeit doch so viele ihrer Schafe in Deutschland selbst Pflege brauchen, wollen die Kirchen zeigen, dass der gute Hirte mit seiner Herde auf der Grundlage des »omnes et singulatim«<sup>130</sup> eine besondere Beziehung hat. »Einerseits muß [der Pastor] das Heil aller sicherstellen, das heißt der ganzen Gemeinschaft, in ihrer Gesamtheit, der Gemeinschaft als Einheit«, aber ebenso das Heil eines jeden Einzelnen<sup>131</sup>. Manche Dokumente erinnern an die Notwendigkeit, sich der KG anzunehmen, da ihre seelische wie auch physische Gefährdung die ganze Herde bedroht. Im Juni 1947 betont der deutsche Caritasverband bezüglich der Kriegsgefangenenbetreuung, dass »wir wirklich darauf achten [müssen], dass nichts unterlassen wird, was zu tun möglich ist. [...] Denn die Männer, die heute das Stacheldrahtseil bis zur Neige auskosten müssen, sind oft von äußerster Trostlosigkeit bedrängt. Morgen werden sie Glieder unserer Gemeinden sein. Es wird entschieden darauf ankommen, was das Lagerleben aus ihnen gemacht hat und inwieweit die Seelsorger d. h. die Kirche ihrer Not nahe gewesen ist«<sup>132</sup>. Ohne diese brüderlichen Zeichen und die Bindungen mit der Gemeinde, kann die Einheit der Kirche auseinander brechen, »dann beginnt jeder in seiner Seelsorge, Liturgie usw. nach seiner Liebhaberei zu experimentieren«<sup>133</sup>.

Um dieser Wirkung entgegenzutreten bemühen sich die Kirchen darum, das Wort der Heimatkirche nach außen zu tragen indem sie ihre Prälaten zu Lagerbesuchen nach Frankreich schicken. 1947 erlauben die französischen Behörden drei solcher Reisen<sup>134</sup>. Vom 2. bis 12. Mai besucht der Mainzer Bischof Albert Stohr 7 von ihm selbst ausgewählte Lager sowie das Stacheldrahtseminar in Chartres. Nach seiner Rückkehr erklärt er sich mit den Lebensbedingungen der Gefangenen zufrieden. Dann besucht der Präsident des Christlichen Studentenbundes, Reinold von Thadden-Trieglaff, im Juni 1947 drei Lager und nimmt an der Versammlung der evangelischen Lagerpfarrer in Valbonne bei Avignon teil. Diese Lager »machen bezüglich der Haftbedingungen und der geistlichen Versorgung der KG einen sehr guten Eindruck auf ihn«. Hans Stempl, Präses der Evangelischen Kirche der Pfalz, besucht vom 28. August bis zum 11. September 1947 insgesamt 12 Lager, von deren Arbeit er sich »sehr freundlich beeindruckt«<sup>135</sup> erklärt.

Die Kirchen stellen die Geistlichen in Deutschland und in den Lagern als Seelsorger dar, die den KG gegenüber eine »Macht der Sorge« auszuüben haben. Sie muss nicht »ihre Stärke und ihre Superiorität«, sondern »ihren Eifer, ihre Hingabe, ihren unendlichen Fleiß«<sup>136</sup> zeigen. Die Aufgaben der Kirchen, so der Ökumenische Rat, muss »die pastorale Pfarrstelle und die Evangelisationsarbeit in den KG-Lagern för-

130 FOUCAULT, *Geschichte der Gouvernamentalität I* (wie Anm. 110), S. 191–192.

131 *Ibid.*, S. 246.

132 Bundesarchiv-Militärarchiv, Freiburg im Br. (BA-MA), B 205/1656, Note vom 01.06.1947 über die »Caritas-Kriegsgefangenen-Hilfe«.

133 BA-MA, MSg 194/200, Bericht vom 28.03.1946 über »Die kirchliche Betreuung in französischer Gefangenschaft (29/7/45 – 20/2/46)«.

134 BAGINSKI, *Frankreichs Kirchenpolitik* (wie Anm. 10), S. 205–211.

135 MAE-AZOFAA, AP 70–6, Note 3366/PG vom 12.11.1947 von Pfarrer Sturm.

136 FOUCAULT, *Geschichte der Gouvernamentalität I* (wie Anm. 110), S. 190.

dern<sup>137</sup>, die als »Deutschland im Kleinen« gesehen werden. In dieser pastoralen Dimension von Opfer und Hilfe sind die Kirchen darum bemüht, dass die Diözesen Patenschaften für Lager übernehmen und dass freiwillige Pfarrer in die Lager geschickt werden. Diese Aktion soll von der Kraft der geistlichen Bindung zwischen den Kirchengemeinden und der Brüder hinter dem Stacheldraht zeugen. Erstens handelt es sich darum, neue Pfarrer nach Frankreich zu entsenden, die freiwillig bereit sind, die dortigen Lagerpfarrer abzulösen oder zu unterstützen. Diese Initiative soll dem Mangel an Lagerpfarrern abhelfen, wodurch die geistliche Fürsorge der KG und folglich auch die Bindung mit der Heimat gefährdet ist. Im September 1946 hat das militärische Seelsorgeamt nur 200 evangelische Pfarrer zur Verfügung, um die geistliche Betreuung von mehr als 350 000 Protestanten zu leisten. »In der Gegend von Marseille sind 7 Depots mit 70 000 KG und nur 10 deutsche Priester«<sup>138</sup>.

Ab 1946 soll jede deutsche Diözese Patenschaften für Lager in Frankreich übernehmen, deren geistlicher Pate sie wird. Ihre Aufgabe ist es, sie mit kirchlichem Schriftgut und Nachrichten über das Kirchenleben in Deutschland zu versorgen. Der Caritasverband schreibt dazu erläuternd: »Möge der Geist dessen, der in diesen Tage auf die Erde herniederstieg, um die Not der Menschen zu teilen, für ihre Seelen zu sorgen und sie aus der Knechtschaft Satans zu erlösen, in manchen jungen Priesterherzen den idealen Sinn erwecken, daß sie bereit sind, zu ihren Brüdern nach Frankreich«<sup>139</sup>. Bei der Abfahrt der evangelischen Pfarrer nach Frankreich preist Bischof Bender »den Aufgabensinn in Frankreich dieser freiwilligen Pfarrer, die unter außerordentlichen Umständen darin liegt, das Evangelium ihren Brüdern in Gefangenschaft zu bringen«<sup>140</sup>. Der gute Pastor ist also derjenige, der pflegt, der anhört und seine KG verteidigt. Er ist »grundsätzlich kein Richter, sondern im Wesentlichen ein Arzt«<sup>141</sup>. Diese Dimension steht in den Bitten der Bischöfe um die Befreiung der KG an erster Stelle. Sie weisen jede politische Rechtfertigung der langen Gefangenschaft zurück. Sie stellen die KG als Kriegsoffer dar und nicht als Soldaten Hitlers<sup>142</sup>.

Das pastorale Schema ist dasjenige, das die Einstellung der Kirche zu den KG am besten beschreibt. Die »Seelenleitung« muss ein permanentes Eingreifen beim täglichen Verhalten, bei der Lebensführung, beinhalten<sup>143</sup>. Der Inhalt der kirchlichen Schriften zur Betreuung der KG, wie die katholische »Licht ins Dunkel«<sup>144</sup> und »Die evangelische Lagergemeinde«<sup>145</sup>, die Zusendung von Messbüchern, Kirchenblät-

137 ACOE, 303.001, Bericht vom 01.08.1946 über die »Église de la captivité et la commission œcuménique«.

138 BA-MA, B 205/1473, Bericht vom 01.02.1946 über das »Projet pour l'adoption des camps de PG par les diocèses d'Allemagne«.

139 BA-MA, B 205/1473, Note vom 01.01.1956 über »Ein Hilferuf aus Frankreich und Belgien«.

140 MAE-AZOFAA, Bonn ADM 110 IV E, Note 3012/INE vom 04.03.1948 über die »Pasteurs prisonniers volontaires«.

141 FOUCAULT, Geschichte der Gouvernamentalität I (wie Anm. 110), S. 254.

142 MAE-AZOFAA, GMFB, Sp. 253, S. 9, d. 38, Hirtenbrief vom 17.05.1947.

143 FOUCAULT, Geschichte der Gouvernamentalität I (wie Anm. 110), S. 226.

144 BA-MA, B 205/1473, Bericht vom Caritasverband vom 01.02.1946.

145 ACOE, 303.001, Bericht vom 01.08.1946 über die »Église de la captivité et la commission œcuménique«.

tern<sup>146</sup> und Lagergesangsbüchern, oder die Versorgung mit anderem kirchlichem Material<sup>147</sup>, zielen darauf ab, nicht nur die Pfarrer und Priester in die Lage zu versetzen, im Lager ihren Gottesdienst abhalten zu können, sondern auch um ihnen die pädagogischen Mittel für einen neuen Lernprozess des religiösen Lebens an die Hand zu geben. So schreibt ein KG in Frankreich im Mai 1947: Nach den vielen Jahren des Nationalsozialismus ist der KG wie ein Kranker, der eine »leichtverdauliche Kost« brauche: »Ein großer Teil dieser wachgerüttelten KG muss erst durch »leichte Kost«, christliche Unterhaltungslektüre, gekräftigt und herangeführt werden. Sie müssen erst wieder in einer christlichen Lebenssphäre atmen und leben lernen«<sup>148</sup>. Wie den Schafen von Moses soll jeder Kategorie von KG zuallererst das notwendige Gras zugeführt werden.

*Heimkehr auf deutschen Boden und Hoffnung auf einen christlichen Staat*

Die pastorale Beziehung erlaubt schließlich auch besser zu verstehen, warum die Kirchen ein so großes Interesse an den KG und an der Finalität dieser Betreuung hatten. Selbstverständlich kann man sich denken, dass es hierbei primär um Rettung und Heil geht. Die von uns eingesehenen Dokumente liefern jedoch Elemente für eine andere, unmittelbarere Zielsetzung: die Heimkehr der verlorenen *Schafe* in den heimischen Stall unter der Führung des Pastors, die nicht allein durch die Rückkehr in die Heimat, sondern auch die Heimkehr in den Schoß der Kirche symbolisiert wird. Dies ist ein Grund, warum sich die karitativen Organisationen beider Konfessionen bemühen, Aufnahmestellen so nah wie möglich an den Entlassungslagern aufzubauen. Ab 1947 will der Caritasverband bei den Durchgangslagern für Heimkehrer aus Tuttlingen und Bretzenheim »in Bälde unbedingt zuverlässig arbeitende karitative Hilfsstellen, am besten in Zusammenarbeit der benachbarten Diözesen« aus der Umgebung. Gegenüber der bereits am Ort vorhandenen Inneren Mission solle man kein Risiko eingehen, das Schaf kurz vor dem Ziel noch[mals] zu verlieren<sup>149</sup>! Auf 7 größeren Bahnhöfen der Diözese Mainz werden Bahnhofsmissionen eingerichtet, die den »ersten Liebesdienst« für die Heimkehrer leisten<sup>150</sup>. Der Ökumenische Rat bestätigt, dass es seine Hauptaufgabe ist, »die KG dazu zu bringen, nach der Befreiung eine aktive Rolle in dem religiösen Leben ihrer Heimat zu spielen«<sup>151</sup>, während diejenige der Evangelischen Kirche darin besteht, den Heimkehrer bis zur Übergangsphase zu begleiten, damit, so Hans Schönfeld, nicht »eine vielfach jahrelange segensreiche Fühlung im letzten Augenblick verloren geht, sondern sie vielmehr gerade bei der Heimkehr in die Gemeinden an die rechte Stelle und an die rechten Lauten gewiesen werden«<sup>152</sup>.

146 DCV, 372 (44), Note vom 20.01.1947 bezüglich der »Caritasverband-Kriegsgefangenenhilfe«.

147 DCV, 372.025 (1), Dokument »Hilfe für die kriegsgefangenen Priester«.

148 ADCV, 372 (44), Note vom 15.05.1947 über die »Freunde der Heimat«.

149 BA-MA, B 205/1656, Note vom 01.06.47.

150 Stadtarchiv Mainz, 100/1963/074, 339, Caritasverband der Diözese Mainz, Broschüre, »Die Caritasarbeit im Bistum Mainz während der Jahre 1945/46«.

151 ACOE, 303.001, Protokoll vom 01.04.1947.

152 ACOE, 303.004 (3), Schlussbericht vom 09.04.1947.

Die beiden Kirchen schlagen darüber hinaus Patenschaftsaktionen für Heimatlose ohne Angehörige vor. Dies soll dem Heimkehrer helfen, sich in die Gemeinden zu integrieren. Auf katholischer Seite wird die Aktion von der Zentralstelle der KG-Patenschaftsaktion in München und der deutschen Kriegsgefangenenhilfe im Hamburg koordiniert. Es handelt sich um »die seelische Einfügung eines ordentlichen Patenkindes in eine gute Patenfamilie«<sup>153</sup>. Die evangelische Kirche bemängelt ebenfalls die unzureichenden Empfangsstrukturen und die Lücken in der Heimkehrpolitik. Die evangelische Geschäftsstelle in Baden-Baden fördert vom 21. bis 31. Dezember 1947 die Übernahme von Patenschaften für Heimkehrer, die heimatlos geworden sind<sup>154</sup>, um dem Kriegsgefangenen die Voraussetzung für eine gelungene Integration zu schaffen: »Der Pate nimmt den ihm vom Gemeindepfarrer zugewiesenen Heimkehrer auf 8 Wochen mindestens als Gast in sein Haus auf und gewährt ihm dazu Unterstützung bei der Suche nach einer Arbeitsstelle und im übrigen vor allem in Bezug auf die Einkleidung«.

Die Heimkehr und die Wiedereingliederung auf deutschem Boden sind für die Kirchen die Probe aufs Exempel, ob es ihr dank ihrer Bemühungen gelungen ist, neue Gläubige zu gewinnen und damit ihre Legitimität und ihren Einfluss auf die sich neu herausbildende deutsche Nachkriegsgesellschaft zu verstärken<sup>155</sup>. Mit der Betreuung, die ihnen als ein ideales Instrument erscheint, als Vermittler zwischen den Besatzungsmächten und der sich im Wiederaufbau befindenden Bevölkerung zu betätigen, verfolgen die Kirchen im Grunde ein sehr politisches Projekt, nämlich die Erneuerung eines christlich-nationalen Staates<sup>156</sup>. Deshalb genügt es nicht, den KG wieder in die Herde zu stecken, wie jenen Unteroffizier, dessen Gefangenschaft in Frankreich ihn wieder »auf den Weg des wahren christlichen Glaubens« geführt hat: »Ich war gleichgültig und spottlustig geworden. Jetzt ist meine größte Freude, jeden Tag das Neue Testament zu lesen«<sup>157</sup>. Man wollte das »Erwachen« schon im Lager mit dem Wiederaufnahmeverfahren in die (Evangelische) Kirche verbinden, nicht erst mit der Rückkehr in die Heimat und der Rückkehr des Gefangenen in seine Gemeinde.

## Zusammenfassung

Wie ist die Strategie der französischen Behörden und der Kirchen bezüglich der deutschen Kriegsgefangenen und der französischen Hand am Ende des Krieges und in den ersten Nachkriegsjahren zu bewerten? Quantitativ betrachtet entsprachen die Ergebnisse der Sammlungen und der Spenden trotz der Unsicherheit der Angaben nicht den Erwartungen. Während die französischen Behörden mit 500 000 Kleidungsstücken rechneten, ergibt eine erste Schätzung nur rund 350 t, was etwa 80 000

153 ADCV, 372.059 (1), Stellungnahme vom 22.04.1948.

154 AEKD, ADW, ZB 38b, Note 1/1762/47 vom 22.11.1947.

155 MAE-AZOFAA, Bade 645, Dokument über die »Fédération catholique de charité, son idée et son activité«.

156 Martin GRESCHAT, Kirche und Öffentlichkeit in der deutschen Nachkriegszeit (1945–1949), in: Armin BOYENS u. a. (Hg.), Kirchen in der Nachkriegszeit, Göttingen 1979, S. 100–124.

157 ACOE, 303.001, Bericht vom 01.08.1946 über die »Eglise de la captivité et la commission œcuménique«.

Kleidungsstücken und damit nur ca. 15% des tatsächlichen Bedarfs entsprach<sup>158</sup>. Die erste Sammlung wurde in Frankreich als unzureichend bewertet. Als die Regierung in Paris für die zweite Sammlung die Besatzungsverwaltung unter Druck zu setzen suchte, zeigt sich die Besatzungsverwaltung in Baden-Baden skeptisch und hält es für ausgeschlossen, dass die verlangten 1000 t erreicht werden<sup>159</sup>. Dies erlaubt jedoch nicht, auf eine Desolidarisierung der Bevölkerung von ihren Kriegsgefangenen zu schließen. Die Heterogenität der gesammelten Kleidungsstücke, unter denen manche für die KG kaum sinnvoll waren (Gamaschen, Waschlappen, Badenanzug, Gasmasken...), sind dafür ebenso wenig ein Indiz. Ist sie nicht vielmehr als die *ad minima* Erfüllung des guten Gewissens oder als Zeichen des guten Willens zu werten, seine Pflicht trotz geringer Mittel zu erfüllen? Auch der Aufruf an den Klerus, als freiwillige Betreuer in die Lager zu gehen, scheint auf ein schwaches Echo gestoßen zu sein: Zwar wurden 18 oder 19 evangelische Pfarrer tatsächlich nach Frankreich geschickt, doch geschah dies erst im März 1948<sup>160</sup>. 1945 und 1946 antworten nur vier Bistümer auf den Aufruf und schlagen insgesamt 12 Bewerber vor. Am 1. Januar 1947 wird eine Liste mit den Namen von 21 Freiwilligen veröffentlicht<sup>161</sup>. Wie viele von ihnen wurden nach Frankreich entsandt? Ende August 1946 befinden sich 14 in den französischen Lagern<sup>162</sup>, viel zu wenige im Vergleich zu den benötigten 350. Wie bei den Patenschaften wissen wir auch hier von vielen Diözesen, dass sie gern helfen wollten, ihnen jedoch hierzu die Mittel und das Personal fehlten.

Dieser Beitrag ist ein Versuch, die deutschen Kriegsgefangenen in französischem Gewahrssam als einen wichtigen Aspekt in der Geschichte der unmittelbaren Nachkriegszeit in Deutschland einerseits und der deutsch-französischen Beziehungen nach 1945 herauszustellen. Obwohl die hier vorgelegten Ansätze noch genauerer Untersuchung bedürfen, ist doch der Anteil deutlich geworden, der diesem Problem zuzuschreiben ist im Hinblick auf die blockierte »sortie de guerre« der deutschen Nachkriegsgesellschaft und die Entwicklung des schwierigen Verhältnisses zum Nationalsozialismus bzw. der Wahrnehmung der Niederlage und Ursachen der »long ›history of memory‹ of German victimisation«<sup>163</sup>. Im deutschen kollektiven Gedächtnis hat das Schicksal der deutschen Kriegsgefangenen entscheidend dazu beigetragen, die Besatzungszeit als »düstere Franzosenzeit« zu brandmarken<sup>164</sup>. Doch das Studium der Akten bestätigt diesen Eindruck nicht. Die Meinungsverschiedenheiten bei der Behandlung dieser Problematik zwischen der Regierung in

158 MAE, Z22, Note vom 08.12.1945.

159 Insgesamt hat die Bekleidung für KG 4 265 000 \$, d. h. 1,26% der »Versteckten Reparationen« aus der FBZ erfordert, in: Werner ABELSHAUSER, Wirtschaft und Besatzungspolitik in der Französischen Zone 1945–1949, in: SCHARF, SCHRÖDER (Hg.), Die Deutschlandpolitik Frankreichs (wie Anm. 5), S. 119.

160 BAGINSKI, Frankreichs Kirchenpolitik (wie Anm. 10), S. 213.

161 SHED, AAT, 1 K 284 (38), Note 2368 PGA vom 07.01.1947 über die »prêtres volontaires«.

162 SHED, AAT, 1 K 284 (38), Note vom Erzbischof von Freiburg, 24.08.1946.

163 Robert G. MOELLER, The Politics of the Past in the 1950s: Rhetorics of Victimisation in East and West Germany, in: Bill NIVEN, (Hg.), German As Victims, New York, 2006, S. 28.

164 WOLFRUM, »Jammert im Leid der Besiegte, so ist auch der Sieger verloren« (wie Anm. 15), S. 21–38. Siehe auch Die Besatzungsherrschaft der Franzosen 1945 bis 1949 in der Erinnerung der Deutschen, in: Geschichte in Wissenschaft und Unterricht, 46 (1995), S. 25.

Paris und der Besatzungsverwaltung in Baden-Baden sind ein weiterer Beleg für die These der »doppelten Deutschlandpolitik«, die Frankreich in der unmittelbaren Nachkriegszeit verfolgte. Auf deutscher Seite wiederum bot die Kriegsgefangenenproblematik ein willkommenes Betätigungsfeld nicht nur für politische, sondern vor allem auch für die Vertreter der beiden Kirchen, das in der Zeit des Nationalsozialismus verloren gegangene Terrain neu zu besetzen und ihren Einfluss auf die deutsche Gesellschaft neu zu begründen. Eine der Fragen, die im Rahmen dieses Vorhabens vorerst noch nicht beantwortet werden kann ist, wie Heimkehr und Wiedereingliederung der Kriegsgefangenen als Individuum und nicht als Projektion auf die Gruppe konkret verwirklicht wurden.

# Mütter und Frauen aus Pfalz und Rheinhessen!

Eure Söhne und Männer, die das harte Los der Kriegsgelangenschaft getroffen hat, wenden sich aus tiefster Not an Euch:

**„Denkt an uns, verlaßt uns nicht!“**

**„Schickt uns sofort Zivil- und Militärkleider, warme Decken und Schuhe!“**

**Es gilt den bevorstehenden harten Winter zu überleben! Wir haben den Krieg überstanden! Sollen wir in letzter Stunde einem grausamen Schicksal erliegen?“**

## Bevölkerung von Pfalz und Rheinhessen!

An Euch ergötzt der Ruf: Rettet Eure Väter, Männer, Söhne, Brüder und Freunde! Eine verbrecherische Staatsführung hat ihnen ein frauriges Los bereitet. Ihr könnt ihnen helfen, ihre Leiden lindern, sie mit warmer Winterkleidung versehen.

**Die französische Militärregierung hat Kleidersammlungen gebilligt. Sie hat ihre vollste Unterstützung zugesagt. Die Aktion wird unter der Kontrolle des Internationalen Roten Kreuzes stehen.**

**Der erste Sammeltag ist der 28. Oktober 1945.**

Halbt Nachschau und spendet Kleidung, Decken, Wäsche und Schuhwerk! Tragt dazu bei, daß die Zahl der Todesopfer, die der Wahnsinn eines Verbrechers verschuldet hat, in diesem Winter nicht weiter steigt!

**Darum gebt ab, was Ihr entbehren könnt!**

Hilfsausschüsse in Stadt und Land sorgen für die Weiterleitung Eurer Liebesgaben an die hierfür zuständigen Stellen. Gebt schnell und reichlich!

## Landbevölkerung aus Pfalz und Hessen!

Ihr habt den Bombenkrieg verhältnismässig am besten überstanden! Ihr habt Euer Hab und Gut am besten erhalten! An Euch ergötzt insbesondere der Ruf:

**Unterstützt die Sammlung für Kriegsgefangene!**

Helft alle mit, das Liebeswerk zu einem vollen Erfolg zu gestalten!

Oberregierungspräsidium Hessen-Pfalz:

Dr. Eichenlaub  
Oberregierungspräsident

Steffan  
Regierungspräsident

Bökenkrüger  
Präsident des Landesarbeitsamts

Dr. Koch  
Oberregierungsvicepräsident

28.10.45  
Büro des Landesarbeitsamts, Mainz

THOMAS HOERBER – CHAD LEISHMAN

## FRANKREICHS ABSCHIED VOM KOLONIALISMUS

Französisch-Indochina, Suez, Algerien und Frankreichs Rolle  
im europäischen Integrationsprozess

### Einleitung

Die frühe Nachkriegszeit war für die meisten Staaten Europas eine turbulente Periode der Selbstfindung. Frankreich war keine Ausnahme. Zwar war das Land eine der Siegermächte des Zweiten Weltkrieges, mit einer Besatzungszone in Deutschland und einem Sitz im UNO-Sicherheitsrat. Das Land hatte aber auch immense Probleme. Frankreich suchte seine Rolle in einer sich rapide polarisierenden Welt, die nicht viel Platz ließ für *grandeur*, Glanz und Glorie des alten Frankreichs. Innenpolitisch musste sich das Land mit seiner Vichy-Vergangenheit auseinandersetzen, mit einer stark angeschlagenen Wirtschaft und einer dezimierten Bevölkerung, um nur einige der Probleme zu nennen. Entscheidend nach Meinung vieler Politiker für den Wiederaufbau war, dass Frankreich noch immer seine Kolonien und überseeischen Besitzungen hatte. Wie die Briten hatten die Franzosen gehofft, ihr Imperium über den Krieg hinwegretten zu können. Aber der Krieg hatte Prozesse in Bewegung gesetzt, die in der Nachkriegszeit nicht mehr aufzuhalten waren. Eine fundamentale Veränderung war die Ablösung Europas als Machtzentrum der Welt durch die beiden neuen Weltmächte USA und UdSSR<sup>1</sup> und die Ablehnung des Kolonialismus durch diese beiden neuen Weltmächte, wenn auch aus jeweils anderen Gründen. Weiterhin förderte das Bevölkerungswachstum und die zunehmende Emanzipation in den Kolonien die Empfänglichkeit für nationalistische Ideologie. Für die immer vehementere Forderung nach Unabhängigkeit vieler Kolonien waren die frühen Zugeständnisse an Indien und Irland nicht ohne Bedeutung. Viel wichtiger im französischen Kontext war aber das Versprechen der Unabhängigkeit nach einem Sieg im Zweiten Weltkrieg, welches oft benutzt wurde, um zum Beispiel Nordafrika auf die Seite der Freiheitskämpfer um General de Gaulle zu ziehen. Derartige Veränderungen machten es schwer, nach dem Krieg zum Alltagsgeschäft überzugehen und das Kolonialregime aufrechtzuerhalten. Vor diesem Hintergrund entwickelten sich drei besonders gefährliche Konflikte für Frankreich, nämlich die in Französisch-Indochina, in Algerien und die Suezkrise.

1 Für eine gute Zusammenfassung zu diesem Thema siehe W. Raymond DUNCAN, Barbara JAN-CAR-WEBSTER, Bob SWITKY, *World Politics in the 21<sup>st</sup> Century*, Westford, 2004, S. 2.

## Forschungsfrage

Der Hauptzweck dieses Artikels ist herauszustellen, welche Auswirkung diese Kolonialkriege auf die Rolle Frankreichs im europäischen Integrationsprozess hatten. Die Gründe für das militärische Eingreifen Frankreichs sollen erläutert werden, ebenso wie die daraus resultierenden innenpolitischen Konsequenzen. Insbesondere werden die internen politischen Machtkämpfe und die starke Belastung des Staatshaushalts analysiert.

## Die Quellenlage

Dieser Aufsatz ist in weiten Teilen ein Nebenprodukt einer wesentlich umfangreicheren Analyse französischer, deutscher und britischer Parlamentsakten. Im Vergleich zu Frankreich und Großbritannien findet das Thema Kolonialinteressen in den Debatten des Bundestags praktisch keinen Niederschlag. Dies ist nur wirklich im Falle des Algerienkrieges bemerkenswert, da die Bundesrepublik ansonsten tatsächlich keinen wirklichen Bezug zu Kolonialpolitik hatte. Dieses Thema war für Deutschland spätestens seit Ende des Zweiten Weltkriegs abgeschlossen. Für den Fall des Algerienkrieges hingegen gibt es zwei Themen, die Deutschland betrafen. Das waren zum einen die Fremdenlegionäre, die Kerneinheiten im Algerienkrieg stellten und dessen Mannschaftsränge sich in großer Zahl aus deutschen Minenarbeitern oder ehemaligen Wehrmachtangehörigen rekrutierten<sup>2</sup>. Zum anderen war Deutschland an einer konstruktiven Umsetzung der Römischen Verträge durch Frankreich gelegen. Nach de Gaulles Rückkehr an die Macht gab es weit verbreitete Befürchtungen, dass sich die notorische Opposition der Gaullisten zur europäischen Einigung in einer Ablehnung der in den letzten Tagen der IV. Republik unterzeichneten Verträge niederschlagen würde. Die diplomatische Ruhe von deutscher Seite zum französischen Handeln in Algerien ist bemerkenswert, da sie sich von der internationalen Furore gegen Frankreich wegen Menschenrechtsverletzungen, Folter und Verstößen gegen die Genfer Konvention unterscheidet. Nach dem Ende des Konfliktes war es für Frankreich daher sehr einfach, wieder mit den anderen fünf Gründungsmitgliedern der europäischen Gemeinschaften zusammenzuarbeiten. Zumindest von deutscher Seite darf hier auch mit Recht eine diplomatische Strategie mit genau diesem Ziel vermutet werden<sup>3</sup>. Es gab wohl einige Proteste – vor allem der SPD Opposition – gegen Frankreich im Besonderen und gegen koloniale Praktiken im Allgemeinen<sup>4</sup>.

2 Von den zwischen 1954 und 1962 in Algerien eingesetzten 50 000 Legionären waren etwa 70% Deutsche, von den etwa 28 000 Rekruten im selben Zeitraum waren 12 000 Deutsche. Für eine sehr informative und ausgewogene Analyse der deutschen Legionäre und der politischen Konsequenzen, die sich daraus zwischen Frankreich und Deutschland ergaben, siehe Nassima BOUGHERARA, *Les rapports franco-allemands à l'épreuve de la question algérienne (1955–1963)*, Bern 2006, S. 117.

3 *Ibid.*, S. 201.

4 Für die frankreichkritischen Positionen der SPD zum Algerienkrieg siehe Carlo Schmid (SPD), in VDB, WP II, 137, S. 7079A. Für die außerparlamentarischen Aktivitäten SPD-naher Kreise und deren Auswirkungen auf den Algerienkrieg siehe BOUGHERARA, *Les rapports franco-allemands* (wie Anm. 2), S. 153.

Nachdem die Regierung aber jene Strategie verfolgte, blieben diese Proteste sehr begrenzt<sup>5</sup>. Im starken Gegensatz zu Frankreich fand der Algerienkonflikt deshalb keine große Resonanz im Bundestag.

Für die Debatten im britischen Unterhaus lässt sich dieselbe Aussage treffen, was dadurch zu erklären ist, dass sich Großbritanniens koloniale Ambitionen in Nordafrika durch die Suezkrise aufgelöst hatten. In der Folgezeit war das Land unter Premierminister Harold Macmillan jedoch bemüht, die Politik der USA zu unterstützen. Speziell in kolonialen Fragen ist aber auch diese Zeit nicht frei von Spannungen zwischen der ehemaligen Kolonialmacht England und den USA. Die Vereinigten Staaten wollten zwar nicht die Kolonialrolle Großbritanniens, doch aber die Machtposition übernehmen (siehe Eisenhower-Doktrin). Die relative Bedeutungslosigkeit des Algerienkrieges in britischen Parlamentsdebatten lässt sich also daraus erklären, dass Großbritannien einerseits nicht unmittelbar betroffen war, sich andererseits aber Frankreich gegenüber auch nicht negativ engagierte. Ein Hauch von Verständnis für die Probleme der anderen großen Kolonialmacht, Frankreich, schwingt hier sicherlich mit. Eine veränderte Sachlage findet sich für die anderen in diesem Aufsatz behandelten Kolonialkrisen. Speziell die Suezkrise wurde im britischen Parlament heiß diskutiert<sup>6</sup>. Insofern bilden die britischen Parlamentsdebatten eine umfassende Informationsbasis für Suez. Weiterhin geben Biographien, etwa über die beiden Hauptkontrahenten Anthony Eden und Hugh Gaitskell<sup>7</sup>, und Autobiographien, wie die von Edward Heath<sup>8</sup> und ein nahezu unerschöpflicher Fundus an Sekundärliteratur umfassend Auskunft über die Krise und ihre Konsequenzen für Großbritannien<sup>9</sup>.

Die französischen Debatten in der Assemblée nationale zu allen drei in diesem Aufsatz behandelten Kolonialkriegen verlaufen oft ausgesprochen temperamentvoll. Die Macht, die koloniale Gedankengut in der Nachkriegszeit immer noch auf die politische Elite ausübte, lässt sich in den Parlamentsdebatten sehr gut nachvollziehen. Dass die Verteidigung kolonialpolitischer Interessen keineswegs eine Frage parteipolitischer Zugehörigkeit war, zeigen die Parlamentsdebatten klar für die Regierung Guy Mollet. Die Sozialisten hatten die Wahlen von 1956 unter anderem mit dem

5 Die CDU/CSU beobachtete den Algerienkonflikt auch mit Sorgen, folgte aber Adenauers diplomatischer Führung. Für die Positionen der CDU/CSU zum Algerienkrieg siehe Hans Furler (CDU/CSU), in VDB, WP II, 200, S. 11348B–11349A; BOUGHERARA, *Les rapports franco-allemands* (wie Anm. 2), S. 109, 201.

6 Für eine umfassende Analyse der sich aus den Parlamentsdebatten ergebenden politischen Lageeinschätzung der Suezkrise und den Referenzen zu den entsprechenden Parlamentsdebatten siehe Thomas C. HÖRBER, *European Integration Ideas in France, Germany and Britain in the 1950s*, Wiesbaden, 2006, S. 293.

7 Siehe David DUTTON, *Anthony EDEN, A Life and Reputation*, London 1997; Brian BRIVATI, *Hugh Gaitskell*, London 1997.

8 Siehe Edward HEATH, *The Course of My Life – My Autobiography*, London 1998.

9 Einige Beispiele der informativsten und treffendsten Sekundärliteratur seien hier genannt: Richard LAMB, *The Macmillan Years, 1957–1963: The Emerging Truth*, London 1995; L. J. BUTLER, *Britain and Empire. Adjusting to a Post-Imperial World*, London 2002. Für die Rückwirkungen der Suezkrise auf die Position Großbritanniens in Europa siehe: David GOWLAND, Arthur TURNER, *Reluctant Europeans – Britain and European Integration 1945–1988*, London 2000.

Wahlversprechen gewonnen, den Algerienkrieg durch eine Verhandlungslösung zu beenden, waren aber unter Mollet für eine drastische Verschärfung der Militärkampagne in Algerien verantwortlich<sup>10</sup>. Ebenso war es de Gaulle in der klassischen politischen Links-/Rechts-Kategorisierung nicht zuzutrauen, dass er Algerien in die Unabhängigkeit entlassen würde. Die Parlamentsdebatten zeigen sehr deutlich, dass das Links-/Rechts-Schema, zumal in der Assemblée nationale, nicht greift und die tatsächliche Positionierung der Abgeordneten meist komplexer und oft individuell war. Die Debatten geben genau dieses komplexere Bild der Meinungslage wieder und liefern ein umfassendes Bild über alle kolonialen Verstrickungen Frankreichs, zum Beispiel in Regierungserklärungen. Eine alternative Herangehensweise kann über Regierungsakten erfolgen. Ein gutes Beispiel für ein derartiges Vorgehen ist Nassima Bougheraras Werk. Sie benutzt für Ihre Analyse der deutsch-französischen Beziehungen zwischen 1955 und 1963 Regierungsakten sowie nur bedingt zugängliche Akten des Auswärtigen Amtes und dessen französischen Pendant am Quai d'Orsay und außerdem Privatarhive von Schlüsselpersonen im diplomatischen Dienst. Abgesehen davon, dass diese Dokumente nicht unbedingt neue Erkenntnisse zum Algerienkrieg hinzufügen, stellt Bougherara fest, dass sie oft in ein undurchsichtiges Geflecht von Einzelperspektiven oder sehr speziellen Sachverhalten führen, die nicht zu einer Verbesserung eines umfassenden Verständnisses des Algerienkrieg beitragen<sup>11</sup>. Kritischer aber ist ihre Erkenntnis, dass sich in den Aufzeichnungen der privilegierten Funktionäre eine Art parallele Welt aufbaute. Dieser ›Geheimdiskurs‹ baut nach Art von Verschwörungstheorien eine alternative Realität auf, in der Geheimnisse verteidigt oder gebrochen werden, in der Waffenlieferungen aufgedeckt oder eingeschleust werden und in der die Grenze zwischen Diplomat und Revolutionär ebenso verschwimmt wie die unbedingte Kontrollierbarkeit beider durch demokratisch legitimierte Regierungen. Zur großen Erleichterung derer, die es immer vermutet hatten, stellt Bougherara auch fest, dass die öffentlich zugänglichen Dokumente wie Regierungserklärungen oder Parlamentsdebatten diejenigen sind, die die tatsächliche Sachlage und die resultierenden politischen Konsequenzen verständlicher darstellen und in ihrer Gesamtheit eine umfassendere und überzeugendere Einschätzung geben<sup>12</sup>. Dies ist nicht allzu verwunderlich, da es gerade die Aufgabe der übergeordneten Institutionen ist, aus den Einzelinformationen aus vielen verschiedenen Quellen ein Gesamtbild zu machen, um daraus eine politische Linie abzuleiten. Für die französische Sicht der eigenen Kolonialpolitik hatte sich jedoch eine gute Mischung aus biographischem Material der Beteiligten als zuverlässige Quelle bewährt<sup>13</sup>. Eine analytische und überblicksartige Ergänzung bieten auch hier

10 John TALBOTT, *The War Without a Name. France in Algeria 1954–1962*, Boston 1980, S. 114.

11 BOUGHERARA, *Les rapports franco-allemands* (wie Anm. 2), S. 12.

12 *Ibid.*, S. 11.

13 Für Indochina sind die folgenden Biographien besonders interessant: Christian BOUGEARD, René Pleven – *Un Français libre en politique*, Rennes 1994; Jean LACOUTURE, *Pierre Mendès France*, Paris 1981. Für den Algerienkrieg sind besonders die folgenden Biographien relevant: Patrick SAMUEL, Michel Debré. *L'architecte du général Arnaud*, Suresnes 1999; É. ROUSSEL, *De Gaulle*, Paris 2002. De Gaulles Memoiren sind ausgesprochen aufschlussreich für de Gaulles Kolonialpolitik und insbesondere des Algerienkrieges: Charles DE GAULLE, *Mémoires d'espoir*, Paris 1999.

Sekundärquellen, die oftmals etwas ›objektiver‹ sein können, weil sie etwas mehr Distanz zum Geschehen haben<sup>14</sup>. Insgesamt ergibt sich daraus eine nahezu lückenlose Quellenlage, auf der die heutige Sicht des Endes der Kolonialzeit relativ sicher ruhen kann.

### Unruhen in Französisch-Indochina

Vor den Weltkriegen umspannten die Kolonialreiche die Weltkugel, und Frankreich hatte nach Großbritannien die meisten Kolonien. Die beiden Weltkriege hatten jedoch die alten Großmächte so sehr geschwächt, dass es ihnen schwer fiel, die Kontrolle über diese Gebiete zu halten. Ein Beispiel ist Französisch-Indochina, das von Japan besetzt war. Die Machtverschiebung nach dem Zweiten Weltkrieg zugunsten der Vereinigten Staaten und Sowjetrusslands verstärkte in der französischen Führungselite die Bestrebungen Frankreichs, seine alte Macht und seinen Status in der Welt wieder herzustellen<sup>15</sup>. Spannungen in den französischen überseeischen Besitzungen waren schon sehr bald nach dem Ende des Zweiten Weltkrieges zu verzeichnen, woraufhin Frankreich Syrien und den Libanon räumen musste. Dennoch waren viele Franzosen noch in ihrer kolonialen Weltsicht gefangen und sahen im Imperium – trotz des eindeutig erkennbaren Machtverlustes Frankreichs in der Welt – »[...] sowohl einen Beweis, als auch ein Garantie für [Frankreichs] Status als Weltmacht«<sup>16</sup>.

So überrascht es nicht, dass die französische Regierung sich entschied, um Französisch-Indochina – eine der wichtigsten und ältesten Kolonien, die die Gebiete des heutigen Vietnam, Kambodscha und Laos einschließt – zu kämpfen. Vietnam wurde das bis dato gewalttätigste Beispiel eines Dekolonisationskrieges. Lokal begrenzte Aufstände wurden zu einer umfassenden Revolte gegen das französische Kolonialsystem, die durch die kommunistischen Rebellen unterstützt und von dem Bestreben nach nationaler Unabhängigkeit getragen wurde. Diese Tatsachen waren in den verantwortlichen Institutionen in Paris weithin bekannt und deuteten bereits an, dass es sich um mehr als eine Polizeiaktion der französischen Armee in Indochina handelte<sup>17</sup>. Frankreich wurde in einen der ersten Stellvertreterkriege zwischen den beiden ideologischen Blöcken hineingezogen, der für *La Grande Nation* in der totalen und demütigenden Niederlage von Diên Biên Phủ endete<sup>18</sup>. Die immensen Kosten für den

14 Positiv herauszuheben sind hier als Überblick über die französische Außenpolitik: Jean DOISE, Maurice VAÏSSE, *Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire 1871–1991*, Paris 1992; zu de Gaulle und seiner Politik: Maurice VAÏSSE, *La grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle 1958–1969*, Paris 1998; Charles WILLIAMS, *The Last Great Frenchman*, London 1996.

15 Die folgende Zusammenfassung zu diesem Thema ist durchaus gelungen: Blaine T. BROWNE, Robert C. COTTRELL, *Uncertain Order. The World in the Twentieth Century*, Upper Saddle River 2003, speziell S. 265.

16 TALBOT, *Algeria* (wie Anm. 10), S. 138. Original: »[...] both proved and guaranteed [her] status as a world power«.

17 Adolphe Aumeran (RI), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 23/10/53, S. 4540I-II, 4541II; Pierre Mendès France (RRS), Präsident des Rates, in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 20/12/54, S. 6619II; André Mutter (CRPS), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 20/12/54, S. 6632L.

18 Diese Niederlage kostete die französische Armee 15 000 ihrer besten Männer, siehe Pierre Mendès France (RRS), Präsident des Rates, in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 20/12/54, S. 6619II; JO, 2<sup>e</sup> Lég., 20/12/54,

Krieg in Indochina machten Frankreich außerdem abhängig von den Vereinigten Staaten, da der Militärhaushalt massiv durch amerikanische Mittel subventioniert wurde. In den Debatten in der Assemblée nationale lag Panik in der Luft als klar wurde, dass Frankreich weder die moralische noch die materielle Oberhand über einen entschlossenen und gut ausgerüsteten Feind hatte – die aus dem kommunistischen Block unterstützten Vietkong<sup>19</sup>. Im Juni 1956 zogen die letzten französischen Truppen aus Indochina ab, waren aber bereits teilweise durch amerikanische Kräfte ersetzt worden<sup>20</sup>.

Die Bedeutung dieses Krieges liegt nicht nur darin, eine der größten Niederlagen Frankreichs im Dekolonisationsprozess zu sein, er ist auch wichtig, weil diese Erfahrung starken Einfluss auf die französische Armee, insbesondere der Fremdenlegion, während des Algerienkrieges ausübte. Viele Offiziere fühlten sich isoliert und entfremdeten sich von der französischen Gesellschaft und deren politischer Führung, was als ein Grund für subversive Tendenzen des Offiziercorps während des Algerienkrieges gesehen werden muss<sup>21</sup>. Für das französische Militär war es eine der bittersten Erfahrungen, dass die Mehrheit des französischen Volkes gleichgültig oder ablehnend gegenüber dem militärischen Engagement in Indochina war. Gerüchte, dass Hafendarbeiter es ablehnten, Fracht für die Armee in Indochina zu verladen, oder die Zusicherung für Blutspender, dass ihr Blut nie für die Soldaten im Kampfgebiet eingesetzt würde, erreichten die Armee in Indochina, und die Nachwirkungen derartiger Ereignisse waren noch Jahre später – in Algerien – in der gesunkenen Loyalität der Armee für ihre zivile Führung und letztlich für ihren Souverän, das französische Volk, zu erkennen.

Außerdem waren die Umstände des Rückzugs der französischen Armee aus Indochina ein schwerer Schlag für die Moral des Militärs und untergruben ihr Vertrauen in die politische Führung der IV. Republik nachhaltig. In den Szenen, die sich Jahre später in Algerien wiederholen sollten, versuchten Vietnamesen, die mit den Franzosen zusammengearbeitet hatten, der Rache der Vietkong zu entgehen und das Land mit den abziehenden Truppen zu verlassen. Offiziere, die Schutz versprochen hatten, sahen sich durch die Entscheidung der französischen Regierung gezwungen, ihre Versprechen zu brechen. Solche Erfahrungen verfestigten stark die Motivation, eine derartige Katastrophe nie wieder geschehen zu lassen<sup>22</sup>. Folglich muss die Nie-

S. 6636I; Pierre Abelin (MRP), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 20/12/54, S. 6628II; die Ablehnung der USA, Frankreich in Diên Biên Phủ mit Luftunterstützung zu helfen, wurde in Paris als Verrat empfunden. Siehe Beatrice HEUSER, *NATO, Britain, France and the FRG – Nuclear Strategies and Forces for Europe, 1949–2000*, London 1998, S. 16.

19 Einige Vermittlungsversuche blieben, wie der Manila Vertrag, ergebnislos. Siehe Pierre Mendès France (RRS), Präsident des Rates, in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 20/12/54, S. 6619II, 6623II; JO, 2<sup>e</sup> Lég., 20/12/54, S. 66 32II; Pierre Abelin (MRP), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 20/12/54, S. 6628I; Adolphe Mutter (CRPS), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 20/12/54, S. 6632I; LACOUTURE, Pierre Mendès-France (wie Anm. 13), S. 193.

20 Quilici (RI), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 20/12/54, S. 6617I; Robert Nisse (RS), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 6/7/57, S. 3359I; DOISE, *Diplomatie et outil militaire* (wie Anm. 14), S. 552. Die Verluste Frankreichs lagen bei etwa 60 000 Soldaten und 2,5 Milliarden FRF. Siehe André-François Mercier (IPay), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 5/7/56, S. 2902II.

21 Martin ALEXANDER, John KEIGER, *France and the Algerian War. Strategy, Operations and Diplomacy*, in: *Journal of Strategic Studies* 25(2), S. 7.

22 TALBOTT, *Algeria* (wie Anm. 10), S. 8.

derlage in Indochina zur Erklärung des Verhaltens der französischen Armee Jahre später in Algerien mit herangezogen werden und kann als ein Grund für die kompromisslose Haltung der Armee gegen die Unabhängigkeit Algeriens gesehen werden.

Die Niederlage in Indochina war auch das erste offensichtliche Anzeichen des moralischen Verfalls des Kolonialsystems, mit der Folge, dass die Kolonialmacht Frankreich für sowjetische Propagandaattacken immer anfälliger wurde<sup>23</sup>. Korruption, Gewalt und Betrug waren weit verbreitet und hatten den unvermeidlichen Effekt die kolonisierten Völker zu desillusionieren, nicht nur gegenüber ihrer eigenen lokalen Führungsschicht, die Frankreich gern als Mittelsmänner bei der Herrschaftsausübung benutzte. Die Desillusionierung richtete sich auch gegen Frankreich selbst, und dies trotz der französischen Kultur, die von vielen geschätzt wurde – zumindest nach dem Dafürhalten französischer Parlamentarier<sup>24</sup>. Folglich ist Indochina für Frankreich der Anfang des Endes seiner Rolle als wichtige Kolonialmacht und zugleich der Beginn eines Prozesses, der innerhalb einiger Jahre – spätestens nach der Regelung des algerischen Konflikts mit dem Abkommen von Evian – Frankreich wieder zu einem starken und wichtigen Partner in Europa machte. Die Bilanz am Ende des Indochinakonflikts war, dass derartige militärische Eskapaden Frankreich finanziell überforderten. Die Abhängigkeit von Finanzspritzen aus den USA stellte die außenpolitische Unabhängigkeit des Landes in Frage. Schließlich wurde der Handlungsspielraum in Europa derart eingeschränkt, dass in mehreren Situationen die militärische Sicherheit Frankreichs im Kalten Krieg mehr als zweifelhaft war, ganz zu schweigen von den politischen Konsequenzen für die innere Entwicklung Frankreichs, für die europäische Einigung oder für das Zerwürfnis mit der NATO.

#### Die IV. Republik und Algerien

Als Indochina noch nicht verloren war, brach am 1. November 1954 auch in Algerien ein Aufstand aus, der für Frankreich zum schwersten Kolonialkrieg führen sollte. Von den drei Maghrebländern, Marokko, Tunesien und Algerien, war letzteres – mit 1,35 Millionen französischstämmigen Einwohnern, in deren Händen 90% des Grundbesitzes lagen, und einer Gesamtbevölkerung von ungefähr 10 Millionen Menschen – für Frankreich das wichtigste Land. Nach der französischen Verfassung war Algerien ein Teil von Frankreich, nicht etwa eine Kolonie, ein überseeisches Territorium oder ein Protektorat, und viele französischstämmige Einwohner – die  *pieds noirs*  – waren die in Algerien geborenen Nachkommen französischer Siedler aus dem 19. Jahrhundert, die glaubten, dass sie hart für ein blühendes Land und eine Hauptstadt nach europäischen Vorbild – *Algier La Blanche* – gearbeitet und eine überlebensfähige Gesellschaft aufgebaut hatten<sup>25</sup>. Ihre Repräsentanten im Parlament verlangten den Schutz und die Verteidigung der Siedler und ihres Eigentums ange-

23 Siehe VAÏSSE, *La grandeur* (wie Anm. 14), S. 14, 50.

24 Léon Boutbien (PS), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 23/10/53, S. 4549I-II; VAÏSSE, *La grandeur* (wie Anm. 14), S. 15.

25 VAÏSSE, *La grandeur* (wie Anm. 14), S. 20.

sichts der wachsenden Gewalttätigkeiten im Land<sup>26</sup>. Die Drohung von Selbstmordattentaten war nur das drastischste Beispiel für die Bedrohung<sup>27</sup>. Keine der beiden Seiten – weiße Siedler und muselmanische Mehrheitsbevölkerung – hatten die Aufstände in Sétif im Mai 1945 vergessen, bei denen 103 Europäer ermordet worden waren und die starke Repressalien durch die französischen Autoritäten auslöste. Die unauflösliche Verbindung zwischen Frankreich und Algerien war das Kredo der französisch-algerischen Nationalisten und prägte die politische Haltung der französischen Regierung für den größten Teil des Algerienkonflikts<sup>28</sup>.

Das massive militärische Engagement in Algerien wurde durch die französische Regierung dadurch gerechtfertigt, dass die Rebellen einen Terror- und Guerillakrieg führten, der von den Polizeikräften in Algerien nicht mehr zu kontrollieren war<sup>29</sup>. Die Wiederherstellung von Recht und Ordnung war die Hauptzielsetzung der militärischen Intervention<sup>30</sup>. Im Mai 1955 wurde der Ausnahmezustand verhängt, um den Behörden ein entschiedenes Durchgreifen zu ermöglichen. Speziell die parlamentarische Opposition kritisierte, dass viele junge Wehrpflichtige, die psychologisch auf die Brutalitäten des Krieges in keiner Weise vorbereitet waren, nach Algerien geschickt wurden<sup>31</sup>. Nicht zuletzt wegen der mangelnden Ausbildung in der Breite der französischen Truppen waren Gewalttaten gegen die muslimische Bevölkerung keine Seltenheit, sodass die Menschlichkeitsideale der französisch-republikanischen Demokratie im wahrsten Sinne des Wortes in der afrikanischen Sonne verbrannten<sup>32</sup>. Obgleich viel Geld für die militärische Intervention und ›Befriedung‹<sup>33</sup> ausgegeben wurde, wurde zumindest in Paris immer klarer, dass es keine militärische Lösung gab<sup>34</sup>. In diesem Sinne wurden Maßnahmen ergriffen, um die nicht-französischstämmige Bevölkerung in den politischen Selbstverwaltungsprozess einzubinden, wie zum Beispiel sie als Mitarbeiter in den Zivilbehörden zuzulassen<sup>35</sup>. Derartig versöhnliche Politikansätze sahen die französischen Siedler und in zunehmenden Maße auch das französische Militär als Einknicken der Zivilbehörden vor dem Druck der Rebellen. Schnell wurde die Pariser Einsicht der militärischen

26 Die Zahl der unter der moslemischen Bevölkerung von Nationalisten getöteten Personen betrug ungefähr 400 pro Monat, obgleich hier gesagt werden muss, dass derartige Angaben im Klima des Bürgerkrieges notorisch unzuverlässig waren. Siehe Robert Lacoste (PS), Minister für Algerien, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 18/10/56, S. 4216II; Marcel Deviq (UR), in JO, 1<sup>ère</sup> Lég. V, 30/4/59, S. 399II.

27 Robert Lacoste (PS), Minister für Algerien, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 18/10/56, S. 4217I-II.

28 Für Beispiele aus Regierungserklärungen und parlamentarischen Reden siehe, Robert Lacoste (PS), Minister für Algerien, in JO, 3<sup>ème</sup> Lég., 18/10/56, S. 4218I; Guy Mollet (PS), Präsident des Rates, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 23/10/56, S. 4287I; LACOUTURE, Pierre Mendès France (wie Anm. 13), S. 347.

29 Robert Lacoste (PS), Minister für Algerien, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 18/10/56, S. 4217I.

30 Edgar Faure (RRS), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 21/6/55, S. 3178II.

31 Fernand Bône (UFF), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 18/10/56, S. 4215I; Gustave Ansart (PC), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 18/10/56, S. 4238II.

32 DOISE, *Diplomatie et outil militaire* (wie Anm. 14), S. 576.

33 Für Beispiele des verharmlosenden Gebrauchs dieses Euphemismus siehe, Marcel Roclore (IPay), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 18/10/56, S. 4227II; Paul Ramadier (PS), Finanz- und Wirtschaftsminister, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 23/10/56, S. 4282I; Valéry Giscard d'Estaing (IPay), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 17/1/57, S. 94II; JO, 3<sup>e</sup> Lég., 6/7/57, S. 3347II; Pierre Mendès France (RRS), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 6/7/57, S. 3392I.

34 Siehe Guy Mollet (PS), Präsident des Rates, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 23/10/56, S. 4287I.

35 Robert Lacoste (PS), Minister für Algerien, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 18/10/56, S. 4216II.

Unlösbarkeit des Konflikts in diesen Kreisen zur Schwäche der politischen Führung und später der ganzen IV. Republik umgedeutet. Die drastischen Konsequenzen der Entfremdung zwischen Frankreich und seinen Bürgern in Algerien und zwischen den Zivilbehörden und dem Militär wurden schnell sehr deutlich, wie das folgende Beispiel verdeutlicht. Aus verschiedenen Gründen litt die IV. Republik unter einer schon fast notorischen Regierungsinstabilität. Zwischen 1945 und 1958 waren 27 Regierungen im Amt, was es der einzelnen Regierung stark erschwerte, den Machtspielen der gut organisierten Abgeordneten der französisch-algerischen Siedler, der *Algérie française*, zu widerstehen. Diese genossen außerdem die mehr oder minder deutliche Unterstützung des Militärs, was für die politische Realität hieß, dass Entscheidungen zu Algerien vom Militär stark beeinflusst wurden, oder zumindest nicht gegen das Militär getroffen werden konnten. Ein Beweis für den großen Einfluss der Militärs, wird in der Antwort der Regierung zum Luftangriff auf die tunesische Stadt Sakhiet am 8. Februar 1958 deutlich. Als Reaktion auf die Überfälle durch algerische Rebellen von tunesischem Territorium ordnete der französische Oberbefehlshaber, General Salan, der später einer der Führer der Organisation de l'armée secrète (OAS) werden sollte, die Bombardierung von Sakhiet an. 75 Tote, davon etwa 30 Schulkinder, waren das Resultat. Salan berichtete, dass das Ziel militärisch gewesen sei und dass die Mehrheit der Toten algerische *fellaghas* (Rebellen) waren<sup>36</sup>. Félix Gaillard – Präsident des Rates – lehnte es ab, diesen Angriff zu verurteilen, weil er eine Warnung erhalten hatte, dass ein derartiges Vorgehen ernste Konsequenzen haben würde. Die Bedeutung dieses Vorfalles entging der französischen Zeitung »Le Monde« nicht, die die Zurückhaltung des Präsidenten als Indiz sah, dass « [...] eine geheime Regierung [...] Paris von Algier [...] aus steuere»<sup>37</sup>. Die Reaktion der Regierung stand in starkem Kontrast zu Michel Debré – einer der glühendsten und wortgewaltigsten Gaullisten seiner Zeit – als Nachrichten der systematischen Anwendung von Folter durch französische Truppen während der Schlacht von Algier (1956) Frankreich erreichten. Für manche überraschend stellte sich Debré in eine Reihe mit namhaften französischen Schriftstellern und Intellektuellen wie Sartre, de Beauvoir, Tillion, Servan-Schreiber und Henri Alleg, die Folter als eine Entwürdigung derer, die sie erlitten, und derer, die sie anwendeten, brandmarkten. Sie verlangten ein sofortiges Ende solcher Methoden<sup>38</sup>. Maurice Bourges-Manoury, früherer Verteidigungsminister und später Präsident des Rates, verteidigte die Anwendung von Folter durch die Armee als sehr wirkungsvolle »Befragungsmethode«. Der Einfluss des Militärs auf die Regierung, deren Meinungsbildung und letztlich auch die Korruption der Regierung durch die Machtinteressen des Militärs wird hier sehr deutlich<sup>39</sup>. Dieses Beispiel belegt auch die Schwäche der Zivilbehörden am Ende der IV. Republik und kann als Vorbote für die Krise im Mai 1958 gesehen werden, die die IV. Republik zum Einsturz bringen sollte.

36 Alexander WERTH, *De Gaulle, A Political Biography*, New York 1966, S. 12f.

37 *Ibid.*, S. 14.

38 SAMUEL, Michel Debré (wie Anm. 13), S. 145.

39 Wie Samuel bemerkt, war die Anwendung von Folter durch französische Truppen ein unhaltbarer Zustand, der Frankreichs Ansehen auf internationaler Ebene schwer schadete und die strategische Situation in Algerien verschlechterte, indem die bisher weitgehend frankreichtreue Mittelklasse in Algerien von der FLN abfiel. Siehe SAMUEL, Michel Debré (wie Anm. 13), S. 145.

## De Gaulles Rückkehr

Die Verschlechterung des Verhältnisses zwischen der französischen Regierung und dem Militär in Algerien war entscheidend für Charles de Gaulles Rückkehr an die Macht. Am 13. Mai 1958 gaben General Salan und General Massu den Befehl zur Besetzung des Zentralgebäudes der französischen Zivilverwaltung (*gouvernement général*) zu besetzen. Es wurde ein Ausschuss der allgemeinen Sicherheit mit Massu als Präsident gebildet. Schnell weitete sich der Putsch des Militärs gegen die Regierung in Paris auf Korsika aus. Für wie gefährlich die Situation eingeschätzt wurde, kann daran ersehen werden, dass Großbritannien sich bereit erklärte, Truppen zur Verteidigung von Paris bereitzuhalten. Auch wenn es nie zur militärischen Kraftprobe kam, fiel die IV. Republik doch durch diesen Militärputsch. Der letzte Präsident des Rates, Pierre Pflimlin (MRP), übergab General de Gaulle die Macht. Das Parlament löste sich auf, und die neue Verfassung der V. Republik wurde geschrieben<sup>40</sup>.

In der Vergangenheit hatte es periodisch immer wieder den Ruf nach einer Rückkehr von de Gaulle in die politische Verantwortung gegeben. Viele glaubten, dass das enorme persönliche Prestige des Generals es ihm ermöglichen würde, den Krieg in Algerien zu beenden, und zwar so, dass beide Seiten zufrieden gestellt wären<sup>41</sup>. Alle

40 Viele Umstände der Übergangsphase und des Prozesses von de Gaulles Rückkehr an die Spitze des französischen Staates bleiben ungeklärt. De Gaulle wusste, dass es unter normalen Umständen keine parlamentarische Mehrheit gab, die ihn zurück an die Macht wählen würde, geschweige denn eine Mehrheit für eine Notstandsregierung unter ihm bzw. für die Auflösung des Parlaments oder eine neue Verfassung, die sein oberstes politisches Ziel war. Die Antwort auf seine rhetorische Frage im Mai 1958: »Denken Sie wirklich, dass ich im Alter von 67 eine Karriere als Diktator beginnen werde?« ist, folglich nicht so einfach zu geben, wie er anzudeuten versucht, insbesondere weil de Gaulle in den Plänen der Armee für einen Staatsstreich einbezogen war und nichts dagegen tat, wie Pierre Mendès-France am vehementesten unterstrich: *Oui à de Gaulle, mais pas à un de Gaulle appelé par Massu!* Siehe LACOUTURE, Pierre Mendès-France (wie Anm. 13), S. 439. Obgleich es Gegenstand einer fortwährenden Debatte ist, inwieweit eine Zusammenarbeit zwischen den Generälen in Algerien und den Gaullisten vor 1958 bestand, ist klar, dass beide mindestens die allgemeine Ansicht teilten, dass Frankreich unter der IV. Republik entscheidende Schwächen aufwies. Drei Bereiche waren aus der Sicht der Gaullisten und des Militärs fatal. Ersten, das internationale Prestige verkörperte nicht einmal mehr den Anspruch auf *grandeur*. Zweitens, die nationalen Institutionen handelten nicht im Interesse Frankreichs, sondern oft aufgrund ihrer parteipolitischen Eigeninteressen. Und drittens wurde Frankreichs Autorität durch die unentschlossene Algerienpolitik untergraben. Folglich gab es auch ein Motiv seitens der Gaullisten, den Sturz der IV. Republik zumindest nicht zu verhindern, wenn nicht den militärischen Aufstand zu unterstützen. Ein Beispiel, das die fragliche Loyalität der Gaullisten zur IV. Republik zeigt, ist, dass de Gaulles zuverlässigster Gefolgsmann, Debré, bezweifelte, dass es für de Gaulle einen verfassungskonformen Weg zurück zur Macht gäbe. Schließlich gelang es doch, durch viel Druck vom französischen Staatspräsidenten René Coty und durch die Drohung einer militärischen Intervention in Algerien, die Parlamentsmitglieder davon zu überzeugen, dass nur durch de Gaulle ein Bürgerkrieg zu vermeiden war. De Gaulle selbst unternahm seinerseits alle Anstrengungen, den demokratischen Weg zur Machtübernahme einzuhalten, was viele seiner Kritiker beschwichtigte. Für die Ansichten Debrés und eine gute Zusammenfassung der Ereignisse vom Mai 1958, siehe SAMUEL, Michel Debré (wie Anm. 13), S. 155f. In Bezug auf die Position von Pierre Mendès-France siehe LACOUTURE, Pierre Mendès-France (wie Anm. 13), S. 433–440; Stephen TYRE, The Gaullists, the French Army and Algeria before 1958: Common Cause, or Marriage of Convenience?, in: Journal of Strategic Studies 25(2), S. 114.

41 WERTH, De Gaulle (wie Anm. 36), S. 1–30.

Konfliktparteien schienen anzunehmen, dass de Gaulle ihren politischen Kurs voll unterstütze. Was jedoch war de Gaulles Einschätzung der Situation? Was genau meinte er, als er am 4. Juni 1958 in Algerien den Massen vor dem *Gouvernement général* zurief, »Je vous ai compris!«? In seinen *Mémoires* macht er deutlich, dass die Fortsetzung der Kolonialpolitik fatal für Frankreich war, eine Situation, in der »[...] wir alles zu verlieren hatten, und nichts zu gewinnen [...]«<sup>42</sup>. Er war sich der Bedeutung Algeriens für Frankreich vollkommen bewusst, schließlich war es Algerien, wo er seine Exilregierung gegen Vichy-Frankreich führte und eine nicht unbedeutende Anzahl von französischen Freiheitskämpfern geopfert worden war, um die Kontrolle über diese Region zu erlangen. Dies hielt ihn jedoch nicht ab, die Lage in der Nachkriegszeit so zu bewerten, dass jetzt das Selbstbestimmungsrecht der ehemals überseeisch-abhängigen Gebiete gefördert werden müsse. Zugleich sollten gegenseitig nutzbringende Beziehungen etabliert werden, die es Frankreich erlauben sollten, weiterhin Nutzen aus den Kolonien zu ziehen<sup>43</sup>. Selbstbestimmung bedeutete aber für Frankreich auch, sich von den internen Problemen der ehemaligen überseeischen Gebiete zu lösen und dem Land vor allem auch die Kosten für Kolonialverwaltung, Polizeiaktionen, bis hin zu militärischen Maßnahmen wie in Algerien zu ersparen<sup>44</sup>.

Schwerwiegender als die finanziellen Überlegungen waren de Gaulles Zweifel an einer dauerhaft stabilen – sprich gleichberechtigten – gesellschaftlichen Integration zwischen den *peuds noirs*, und der muslimischen Bevölkerungsmehrheit<sup>45</sup>. Dass es zu Beginn seiner Präsidentschaft Pläne gab, Algerien als Frankreich angegliedertes Territorium zu behalten, wird in kritischen Teilen der Literatur weniger als eine kohärente und durchdachte Politikoption gesehen, als vielmehr als »[...] ungeplante Zugeständnisse, die von den Ereignissen [in Algerien] erzwungen wurden [...]«<sup>46</sup>. Die These, dass de Gaulle in seiner Algerienpolitik nach Plan vorging, scheint aus dieser Sicht zweifelhaft. Und tatsächlich spiegeln de Gaulles erste Reden und Aussagen zu Algerien nach seiner Rückkehr an die Spitze Frankreichs eher die Absicht wider, Algerien als französisches Territorium zu halten. Dies steht im Gegensatz zu dem, was de Gaulle in seinen *Mémoires* als den stufenweisen Rückzug Frankreichs aus Algerien darlegt. Während einer Rede am 15. Januar 1959 in der *Assemblée nationale* umriss Debré als neuer Premierminister die Politik der Regierung folgendermaßen: « [...] Frankreich ist in Algerien aufgrund einer grundlegenden Notwendigkeit, die unseren Vorfahren vollkommen klar war [...]. Durch unsere unangefochtene Präsenz [in Algerien] und unser Recht dort zu sein, sichern wir das westliche Mittelmeer und garantieren so unsere eigene Sicherheit [...]«<sup>47</sup>. Vor dem Hintergrund dieser Regierungserklärung ist der Schock, den de Gaulles späterer Politikwechsel bei den *peuds noirs* und beim Militär in Algerien verursachte, kaum verwunderlich.

42 DE GAULLE, *Mémoires d'espoir* (wie Anm. 13), S. 38. Übersetzung durch die Vf.

43 Das Beispiel der militärischen Einrichtungen in der Sahara, in denen die ersten französischen Atombomben getestet wurden, ist wohl das wichtigste Beispiel in Verbindung mit dem Algerienkonflikt.

44 DE GAULLE, *Mémoires d'espoir* (wie Anm. 13), S. 39.

45 DE GAULLE, *Mémoires d'espoir* (wie Anm. 13), S. 45.

46 Gil MEROM, A ›Grand Design?‹: Charles de Gaulle and the End of the Algerian War, in: *Armed Forces and Society*, 25(2), S. 268.

47 Michel Debré, Premierminister, in *JO*, 1<sup>ère</sup> Lég., 15/1/59, S. 29, 43. Übersetzung durch die Vf.

Die Reaktionen beider Gruppen sollten den Drohungen vom Mai 1958, die die IV. Republik zu Fall brachten, in nichts nachstehen. Diesmal waren sie aber gegen de Gaulle gerichtet.

### Entwicklungslinien in der Armee von Indochina bis Algerien

Abseits von der großen Politik widmete sich die französische Armee immer intensiver dem Krieg, fest entschlossen diesmal einen Sieg zu erringen, nicht nur bei der Jagd auf die Rebellenführer, sondern auch, indem sie versuchte, die gesamte algerische Bevölkerung von der Legitimität ihrer Mission zu überzeugen. Jene Truppen, die in Indochina gedient hatten, wussten, wie man einen Guerillakrieg führt und wie man einen Aufstand niederschlägt. Sie wendeten diese Lektionen in Algerien an. Auf materieller Seite gab es auch Fortschritte. Die Zahl der französischen Soldaten nahm kontinuierlich zu, und spätestens, seitdem das Schwergewicht der militärischen Planung in Algerien lag – auch auf die Gefahr hin, die Sicherheit von Frankreich selbst zu gefährden – wurde auch die Ausrüstung immer besser. Das Militär glaubte, endlich die Oberhand und zumindest militärisch diesen Krieg zu gewinnen.

Außerdem gab es einige Einheiten, wie die Fremdenlegion, die besonders tiefe Wurzeln in Algerien hatten und dementsprechend hoch motiviert waren, den Krieg zu gewinnen und die Aufständischen des Front de libération nationale (FLN) zu besiegen<sup>48</sup>. Die Fremdenlegion hatte ihre Heimatbasis in Algerien (Sidi-Bel-Abbès), nicht in Frankreich. Viele der Regierungsgebäude, das Straßensystem und andere Infrastrukturen hatten Legionäre gebaut. Die Geschichte, die Institutionen und die Traditionen in der Fremdenlegion waren eng mit Algerien verstrickt. Die Fremdenlegion war die Elite der französischen Armee und bildete im Gegensatz zu den vielen Wehrpflichtigen – deren einziger Gedanke oft nur *la quille*, das Boot zurück nach Marseille war – den Kern des französischen Kampfeswillens. Die häufig empfundene Verpflichtung, Algerien nicht zu einem neuen Indochina werden zu lassen, und die vor allem unter den Offizieren der Fremdenlegion tief empfundene Bindung zu Algerien bilden wichtige Gründe zum Verständnis der kompromisslosen Stellung des Militärs für eine *Algérie française*.

De Gaulle war sich sicher, dass vor diesem Hintergrund die größte Angst des Militärs darin lag, von der französischen Regierung abermals – wie in Indochina – gleichsam einen politischen Dolch in den Rücken gerammt zu bekommen<sup>49</sup>. Mit der Rückkehr des Generals an die Macht schienen die politischen Bedingungen für die Fortsetzung des Algerienfeldzugs gesichert. Das Militär glaubte Zeit zu haben, seine militärische Überlegenheit auszunutzen und schließlich die Niederlage des FLN zu erzwingen.

Die Jahre zwischen 1960 und 1962 sind entscheidend für den Wandel in der französischen Politik von einem von Frankreich abhängigen Algerien (*Algérie française*) und einem unabhängigen Algerien (*Algérie algérienne*). De Gaulle sprach zum ersten

48 Der FLN war die größte und wichtigste, aber keinesfalls die einzige Rebellenorganisation, die für die Unabhängigkeit Algeriens kämpfte.

49 DE GAULLE, *Mémoires d'espoir* (wie Anm. 13), S. 44.

Mal Anfang 1960 öffentlich von einer möglichen Unabhängigkeit Algeriens<sup>50</sup>. Obwohl es manche Unzufriedenheit mit de Gaulles Algerienpolitik gegeben hatte, begannen die *pieds noirs* und die militärische Führung von diesem Zeitpunkt an, de Gaulles veränderte Algerienpolitik als ernste Bedrohung für ihre Interessen zu sehen. Im Referendum vom Januar 1961 erzielt de Gaulle einen überwältigenden Sieg, der ihm die für die Durchsetzung der algerischen Unabhängigkeit notwendige demokratische Legitimität gab<sup>51</sup>. Dieser bis dorthin hochkontroverse Schritt (*le dégage-ment*) hatte sich aus de Gaulles einziger vernünftiger Lösung des Algerienkonflikts entwickelt<sup>52</sup>. Daraufhin versuchte die Armee im April 1961 zu putschen. Geführt von den Generälen Challe, Salan und Zeller, später auch von General Jouhaud, übernahm das Militär in Algerien die Macht. Die gleichen Pläne, die 1958 gegen die IV. Republik angewandt worden waren, sollten wieder aufgewärmt werden, nur diesmal gegen de Gaulle<sup>53</sup>. De Gaulle lies sich aber nicht durch diesen *quarteron de généraux en retraite* einschüchtern und ging auf Sendung. In voller Generalsuniform sprach er zum französischen Volk, »[...] schlug mit seiner Faust auf den Schreibtisch und verbot jedem Franzosen, und vor allem jedem Soldaten, irgendwelche ihrer Befehle [der Generäle in Algerien] auszuführen«. Kurz darauf war der Putsch vorbei<sup>54</sup>. Die Führer des Coups tauchten ab und schlossen sich der Organisation de l'armée secrète (OAS) an. Sie hofften, die Organisation als Untergrundterrorzelle für ihre Zwecke verwenden zu können – vorrangig um den empfundenen Verrat de Gaulles zu rächen und die Politik seiner Regierung zu bekämpfen<sup>55</sup>. Mehrere Attentate auf de Gaulles Leben und Bombenanschläge in Paris zählten zu ihren spektakulärsten Aktionen.

Strategisch war für die Politik Frankreichs die Verbindung zwischen der NATO und dem Algerienkonflikt von größter Bedeutung. Algerien war unter der Verfassung der IV. und V. Republik als *département d'outre-mer* (DOM) Teil Frankreich und aus französischer Sicht somit auch Teil des Territoriums, für das die Mitgliedsstaaten des Atlantikpakts Sicherheit gewährleisteten<sup>56</sup>. Die Unterstützung der algerischen Aufständischen durch das Nasser-Regime in Ägypten wurde von der französischen Regierung als Grund angegeben, die Anwendung von Artikel 6 des Nordatlantischen Vertrages – die gegenseitige Beistandsklausel – zu beantragen. Vor allem die USA lehnte die Einbeziehung der NATO ab und interpretierte den Algerienkonflikt als interne Angelegenheit Frankreichs. Eine unmittelbare Konsequenz dieser Entscheidung war, dass de Gaulle – als eine seiner ersten Amtshandlungen als neuer Präsident – die französische Mittelmeerflotte aus der integrierten Kommandostruktur der NATO herausnahm: Sollte nämlich die NATO nicht zur Verteidigung

50 TALBOTT, *Algeria* (wie Anm. 10), S. 182.

51 DOISE, *Diplomatie et outil militaire* (wie Anm. 14), S. 590; WILLIAMS, *The Last Great Frenchman* (wie Anm. 14), S. 400.

52 Siehe DE GAULLE, *Mémoires d'espoir* (wie Anm. 13), S. 62. Original: »Ce que veulent les activistes et ceux qui les suivent, c'est conserver l'Algérie de papa. Mais l'Algérie de papa est morte! On mourra comme elle si on ne le comprend pas«. Siehe ebenso WILLIAMS, *The Last Great Frenchman* (wie Anm. 14), S. 400.

53 TALBOTT, *Algeria* (wie Anm. 10), S. 183.

54 WILLIAMS, *The Last Great Frenchman* (wie Anm. 14), S. 405.

55 TALBOTT, *Algeria* (wie Anm. 10), S. 183.

56 René (RRS), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 19/11/53, S. 5308I.

französischer Interessen in Nordafrika bereit sein, musste diese von französische Truppen übernommen werden. Hierzu mussten sie unter französischem Oberkommando stehen<sup>57</sup>. Tatsächlich waren die französischen Truppen in Algerien zu ihrer Versorgung auf die französische Marine angewiesen. Insofern findet sich im Algerienkonflikt die Essenz gaullistischer Militärpolitik wieder: »[...] la défense de la France soit française«<sup>58</sup>. Dagegen gab es einige Proteste von NATO-Anhängern im Parlament. Guy Mollet war wohl der prominenteste Opponent, aber die Stimmung aus den Parlamentsdebatten zeigt ein wenig enthusiastisch geführtes Rückzugsgefecht ohne breite Unterstützung und ohne großen Erfolg<sup>59</sup>. Das nationale Interesse im Algerienkonflikt überwog oder verhinderte jedenfalls eine starke Parteinahme für die NATO als eine internationale Organisation, die nicht nur in gaullistischen Kreisen mit den USA gleichgesetzt wurde. Der empfundene Verrat in Diên Biên Phủ und die Ablehnung des amerikanischen Hegemonieanspruchs in der westlichen Hemisphäre sind für diese negative Einstellung sehr bedeutend. Die antikoloniale Haltung der USA wurde bereits während der IV. Republik deutlich. Besonders nach dem amerikanischen Verhalten in der Suezkrise sah man in Frankreich die prinzipielle Unterstützung für die Unabhängigkeit Algeriens als ein weiteres bitteres Beispiel amerikanischen Verrats<sup>60</sup>. Die immer breiter werdende Kluft zwischen Frankreich und den USA darf deshalb als eine der ernstesten Folgen des Algerienkonfliktes gesehen werden. Gleichzeitig war der Algerienkrieg in Fortsetzung der Suezkrise die direkte Verbindung zwischen dem noch heißen Kalten Krieg, dem Ende des Dekolonisationsprozesses und der beginnenden europäischen Integration. In allen drei Bereichen ist die Desillusionierung Frankreichs gegenüber den angloamerikanischen Befreiern von 1944 klar geworden.

### Die Suezkrise (August 1956)

Frankreichs offizieller Grund für die Invasion Ägyptens war nicht – wie für Großbritannien – die israelischen und die ägyptischen Konfliktparteien zu trennen, sondern der Bruch internationalen Rechts durch die Verstaatlichung des Suezkanals<sup>61</sup>. Die Kontrolle des Suezkanals gab dem gerade erst durch einen Putsch an die Macht gekommenen Nasser-Regime die Möglichkeit, den Westen zu erpressen<sup>62</sup>. Die Versorgung mit Öl aus dem Mittleren Osten ist hier besonders wichtig. Nach Ansicht der französischen Regierung war der Angriff Nassers auf den Suezkanal Grund

57 Maurice Couve de Murville (UNR), Außenminister, in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 28/12/59, S. 3670I; Félix Faure (Indépendent), in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 28/12/59, S. 3679I.

58 DE GAULLE, *Mémoires d'espoir* (wie Anm. 13), S. 161, 165.

59 Guy Mollet (PS), in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 30/4/59, S. 402II; Pierre Mahias (ED), in JO, 1<sup>ère</sup> Lég. V, 28/12/59, S. 3689II; Jean Albert-Sorel (IPay), in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 28/12/59, S. 3690II; Maurice Blin (RPCD), in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 28/12/59, S. 3697I.

60 Arthur Conte (PS), in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 28/12/59, S. 3673I; Michel Boscher (UNR), in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 28/12/59, S. 3693I; Vaïsse, *La grandeur* (wie Anm. 14), S. 18.

61 Guy Mollet (PS), Präsident des Rates, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 23/10/56, S. 4285II, Frankreich war nach Großbritannien der zweitgrößte Anteilseigner an der Suez Canal Corp., siehe DUTTON, *EDEN, A Life and Reputation* (wie Anm. 7), S. 389.

62 Guy Mollet (PS), Präsident des Rates, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 23/10/56, S. 4283II–4284I.

genug, die NATO mit in die Verteidigung beziehungsweise die Rückeroberung westlicher Interessen einzubeziehen<sup>63</sup>. Der amerikanische Widerstand wurde als ignorant, opportunistisch und im Endeffekt als fehlgeleitet betrachtet<sup>64</sup>. Maurice Vaisse fasste die französische Perspektive zum Verhalten der USA am treffendsten zusammen:

»Für die Franzosen, war die Analyse einfach. Die Amerikaner, die die Krise ausgelöst hatten, indem sie ihr Angebot zurücknahmen, den Aswan Staudamm zu finanzieren<sup>65</sup>, hatten dann ihre Verbündeten, die am Kampf gegen den ägyptischen Diktator teilnahmen, im Stich gelassen. Ihre mangelnde Solidarität, die so offensichtlich während der diplomatischen Phase des Konflikts zutage trat, wurde zum schamlosen Verrat, als der Konflikt militärisches Handeln erforderte«<sup>66</sup>.

Im scharfen Kontrast zur Haltung der USA, reagierte Frankreichs aggressiv auf Nasser und die Verstaatlichung des Suezkanals. In Paris wurden von der Regierung offen eine militärische Intervention erwogen<sup>67</sup>. Offizielle Erklärungen, den anlaufenden Prozess in der UNO zu respektieren, erscheinen in den Parlamentsdebatten mehr als Lippenbekenntnisse<sup>68</sup>.

Der andauernde Algerienkonflikt beeinflusste offenkundig die Entscheidung Frankreichs an der Invasion von Ägypten teilzunehmen. Der französische Geheimdienst hatte Beweise für Waffenlieferungen von Ägypten an die algerischen Aufrehrer<sup>69</sup>. Viel wichtiger war aber, dass Ägypten die größte Militärmacht in der Region war, was dem Regime ein Aggressionspotential gab, das das Mächtegleichgewicht in der Region stören und Frankreichs eigene Pläne für Algerien behindern konnte<sup>70</sup>. Nasser hatte außerdem mehrfach öffentlich betont, seine Militärmacht auch einsetzen zu wollen, was ein konkretes Bedrohungsszenario für Nordafrika und den Mittleren Osten bedeutete. Weiterhin gab es eine als militant eingestufte ideologische Komponente in Nassers öffentlicher Unterstützung des nordafrikanischen Nationalismus und seinen Ansprüchen, der neue Führer einer panarabischen Bewegung

63 Guy Mollet (PS), Präsident des Rates, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 20/12/56, S. 6175II.

64 Guy Mollet (PS), Präsident des Rates, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 23/10/56, S. 4285I, 4290II.

65 Die Stornierung des 270 Million Dollar Kredits der USA, Großbritanniens und der Weltbank, der für den Bau des Assuan-Staudamms vorgesehen war, wurde als ein Hauptgrund für die Suezkrise gesehen. Siehe BRIVATI, Hugh Gaiskell (wie Anm. 7), S. 250.

66 VAISSE, La grandeur (wie Anm. 14), S. 17: »Pour les Français, l'analyse est simple. Les Américains, responsables du déclenchement de la crise par le retrait de leur offre de financement du barrage d'Assouan, ont ensuite abandonné leurs alliés engagés dans le même combat contre le dictateur égyptien. Cette absence de solidarité, manifeste au cours de la phase diplomatique de l'affaire, est devenue un véritable ›lâchage‹ lors de la crise ouverte et guerrière«.

67 Guy Mollet (PS), Präsident des Rates, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 23/10/56, S. 4283II–4284I, 4285I; JO, 3<sup>e</sup> Lég., 20/12/56, S. 6175III.

68 Siehe Guy Mollet (PS), Präsident des Rates, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 23/10/56, S. 4284I.

69 Robert Lacoste (PS), Minister für Algerien, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 18/10/56, S. 4217II; Guy Mollet (PS), Präsident des Rates, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 23/10/56, S. 4286I; JO, 3<sup>e</sup> Lég., 20/12/56, S. 6174II; BOUGHERARA, Les rapports franco-allemands (wie Anm. 2), S. 76, 120.

70 DOISE, Diplomatie et outil militaire (wie Anm. 14), S. 538f.

mit expansionistischen Ambitionen, speziell gegen Israel, zu werden<sup>71</sup>. Besonders Nassers panarabische Ambitionen wurden in Paris als ebenso gefährlich eingestuft wie Hitlers pangermanische Träume und Stalins expansionistischer Kommunismus. Durch Nassers verstärkte Verbindungen zur Sowjetunion – die UdSSR übernahm größtenteils die Finanzierung des Assuan-Staudamms – und durch Waffenlieferungen aus dem Ostblock, zum Beispiel aus der Tschechoslowakei wurde sowohl der Eindruck einer ideologischen Bedrohung als auch der Eindruck des aggressiven Charakters des Nasser-Regimes verstärkt<sup>72</sup>. Daher wurde das Nasser-Regime als konkrete Bedrohung in der Region eingestuft.

Ähnlich wie im Algerienkrieg war eine Hauptkonsequenz der Suezkrise Frankreichs weitere Entfremdung von den USA. Im europäischen Kontext war aber die Kluft, die sich aus der Suezkrise zu Großbritannien ergab, wichtiger<sup>73</sup>. Während der Suezkrise fand eine enge politische und militärische Zusammenarbeit zwischen den beiden Ländern statt, und es gab Pläne die europäische Kooperation in der FTA (Freihandelszone) zu institutionalisieren<sup>74</sup>. Nach dem militärischen Desaster blieb von diesen Plänen nur noch wenig übrig. Frankreich orientierte sich stattdessen in Richtung der aufblühenden europäischen Integration, sprich nach Deutschland, Italien und den Benelux-Staaten<sup>75</sup>. Und die vehementesten Europabefürworter in Frankreich, vor allem im konservativen MRP, sahen darin ihre Überzeugung gerechtfertigt, dass mehr Europa besser für Frankreich gewesen wäre, dass die Suezkrise nicht möglich gewesen wäre, wenn Frankreich die Europäische Verteidigungsgemeinschaft (EVG) angenommen hätte und dass folglich das Fiasko der Suezkrise eine weitere fatale Nachwirkung der Ablehnung der EVG im August 1954 war<sup>76</sup>. Noch unter der IV. Republik gab diese eindeutige Hinwendung Frankreichs zu Europa dem Messina-Prozess zusätzlichen Schub und belebte den nach der Ablehnung der EVG schon fast totesagten europäischen Integrationsprozess aufs Neue. Die Suezkrise war in gewisser Weise auch ein Beweis des Vertrauens zwischen den europäischen Partnern, weil deren Reaktionen während der Suezkrise sehr moderat ausfielen, was Frankreich sehr schätzte<sup>77</sup>. Nach der Suezkrise war die europäische Einigung gewissermaßen ein sicherer Hafen für Frankreich: Es konnte sich von der erlittenen Schmach und der internationalen Verurteilung, beispielsweise in der UNO, erholen und wurde unter den Europäern immer noch als Führungsmacht akzeptiert.

71 Guy Mollet (PS), *Präsident des Rates*, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 23/10/56, S. 4283II; JO, 3<sup>e</sup> Lég., 20/12/56, S. 6175I.

72 Guy Mollet (PS), *Präsident des Rates*, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 23/10/56, S. 4283II; JO, 3<sup>e</sup> Lég., 20/12/56, S. 6175I, 6176I; Robert Bichet (MRP), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 23/10/56, S. 4291II.

73 Siehe VAÏSSE, *La grandeur* (wie Anm. 14), S.16f.; GOWLAND, *Reluctant Europeans* (wie Anm. 9), S. 109; LAMB, *MACMILAN* (wie Anm. 9), S. 20.

74 G. R. WILKES, *British Attitudes to the European Economic Community, 1956–63*, Cambridge 2002, S. 32.

75 Siehe VAÏSSE, *La grandeur* (wie Anm. 14), S. 16; DUTTON, *EDEN, A Life and Reputation* (wie Anm. 7), S. 309; GOWLAND, *Reluctant Europeans* (wie Anm. 9), S. 109.

76 André Mutter (IPay), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 18/10/56, S. 4219I; Marcel Roclore (IPay), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 18/10/56, S. 4228I; Bichet (MRP), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 20/12/56, S. 6179I.

77 Siehe Alain Savary (PS), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 2/7/57, S. 3134II.

## Schluss

Die Dekolonisationskriege hinterließen zweifellos ihre Spuren in der französischen Psyche. Sie kosteten nicht nur viele Leben und brachten das Land an den Rand des finanziellen Ruins, sie waren auch, wie sich besonders im Algerienkrieg zeigt, eine Zeitenwende; das endgültige Ende der Kolonialzeit. Dies drückte sich nicht nur im Wachwechsel an der Spitze der französischen Armee aus; das Ende der Kolonialzeit bedeutete nicht nur einen Philosophiewechsel bei den Kriegführenden, sondern auch bei der französischen Bevölkerung und nicht zuletzt bei der politischen Führung, wie am Beispiel de Gaulles anschaulich dargestellt wurde. Die zum Ende des Zweiten Weltkrieges noch weit verbreitete Meinung, Frankreich könne ohne Kolonien nicht überleben, stellte sich Anfang der 1960er Jahre so dar, dass es keine Mehrheit mehr gab, die bereit war, die aus einem kolonialen Engagement entstehenden Kosten zu tragen. Das Referendum von 1961 ist hierfür der beste Beweis. Ein weiterer Beweis hierfür ist die politisch brisante Frage der allgemeinen Wehrpflicht für alle volljährigen Franzosen. Obwohl das Prinzip nicht grundsätzlich in Frage gestellt wurde – drei Invasionen seit 1870 hatten die Notwendigkeit der Wehrpflicht tief verwurzelt – war der Einsatz von Wehrpflichtigen in Übersee weniger akzeptabel. Algerien ist wiederum ein schlagendes Beispiel. Vielen Franzosen ging es nicht ein, dass französische Rekruten das Eigentum von reichen *pieds noirs* verteidigen sollten, während diese bereits nach Frankreich geflohen waren. Eine absurd niedrige Besoldung, eine Verlängerung des Wehrdienstes in einigen Fällen bis zu drei Jahren<sup>78</sup>, die verstärkte Einberufung von Reservisten und natürlich auch die Toten, die aus Algerien zurück überführt wurden, erhöhten den Unmut gegen Kolonialkriege und insbesondere gegen den Algerienkrieg, als den letzten, den Frankreich führte<sup>79</sup>. Einige Zahlen belegen den Zusammenhang zwischen dem Einsatz Wehrpflichtiger in Algerien und der Ablehnung des Krieges in der französischen Bevölkerung. Im Jahre 1955, vor dem Einsatz von Wehrpflichtigen in Algerien antworteten 25% der Befragten, dass der Krieg Frankreichs größtes Problem sei. 1956 war diese Zahl auf 67% gestiegen<sup>80</sup>. Dieser Anstieg fällt in das Jahr, in dem sich die Regierung Mollet entschied, den Krieg in Algerien weiter zu verschärfen, sprich mehr Gerät und Rekruten in den Krieg zu schicken. Die unmittelbare Rückwirkung von den Soldaten auf die Bürger Frankreichs wurde dadurch deutlich, dass zu Kriegsende, im April 1962, etwa zwei Million Franzosen in der Kriegszone dienten<sup>81</sup>. Algerien hatte somit einen persönlichen Bezug für fast jede französische Familie und machte durch eigene Erfahrung klar, dass der koloniale Gedanke der Vergangenheit angehörte.

78 ALEXANDER, KEIGER, *Algerian War* (wie Anm. 21), S. 9.

79 Die Bilanz des Algerienkrieges war nicht so schlimm wie diejenige aus Indochina, aber dennoch keinesfalls unwesentlich: 17 456 gefallene französische Soldaten, 64 985 Verletzte und etwa 1000 Vermisste. Siehe Alistair HORNE, *A Savage War of Peace. Algeria 1954–1962*, London 1970, S. 538.

80 John TALBOTT, *French Public Opinion and the Algerian War: A Research Note*, in: *French Historical Studies* 9 (2), S. 356.

81 ALEXANDER, KEIGER, *Algerian War* (wie Anm. 21), S. 1.

In diesem Aufsatz wurde argumentiert, dass Algerien nicht nur das Musterbeispiel für einen Kolonialkrieg ist, sondern auch, dass alle anderen größeren kolonialen Konflikte Frankreichs eine enge Verbindung zum Algerienkrieg aufweisen. Der Krieg in Indochina und die Suezkrise wurden erläutert. Insofern kann Algerien auch in dieser Schlussbetrachtung stellvertretend für die generelleren Rückwirkungen der Kolonialkriege auf Frankreich genannt werden. Einerseits wurden die Gründe des Militärs und der französischen Siedler für ihr Festhalten an Algerien ausführlich dargelegt. Andererseits sollten die Vorteile, die Frankreich aus dem Rückzug aus Algerien zog, am Schluss auch genannt werden. Der Algerienkrieg hatte das politische System Frankreichs schwer belastet. Der Sturz der IV. Republik ist das beste Beispiel. Die wieder gewonnene Freiheit, wirtschaftlichen Fortschritt in Frankreich zu fördern, anstatt Waffen und Soldaten zu bezahlen, ist ebenfalls nicht zu unterschätzen. Der Frieden – nach 25 Jahren fast ununterbrochener Kriege – ließ Frankreich endlich zur Ruhe kommen. Selbst diejenigen, die argumentieren, dass Frankreich den Algerienkrieg hätte gewinnen können – hauptsächlich aufgrund seiner militärischen Überlegenheit – geben zu, dass dies nur auf Kosten der wirtschaftlichen und gesellschaftlichen Entwicklung in Frankreich selbst möglich gewesen wäre. Auch eine aktive Führungsrolle Frankreichs in Europa und die Teilnahme am europäischen Integrationsprojekt legten die Beendigung des Algerienkonflikts nahe, was sich mit de Gaulles Politik, Frankreich zur führenden Macht in Westeuropa zu machen, deckt. Die Beendigung der Kolonialkriege ermöglichte es Frankreich also, seine Kräfte auf das sich dynamisch entwickelnde Europa zu konzentrieren.

In einer sehr emotionalen Ministerratssitzung am 19. März 1962 wurde die Vereinbarung von Evian, die Algerien die Unabhängigkeit gab, bestätigt. De Gaulle erklärte seinen Ministern – einige zu Tränen gerührt: »[...] dies ist ein achtbares Resultat [...]. Es gibt keine Alternativen [...]. Was wir jetzt tun müssen, ist uns auf Europa zu konzentrieren. Die Zeit der ›organisierten Kontinente‹ löst die Kolonialära ab«<sup>82</sup>.

Selbstverständlich war de Gaulles Konzept der europäischen Integration völlig unterschiedlich zu dem der Gründungsäter Europas, die die EGKS und dann die EWG aufgebaut hatten. Sein Bild von Frankreich schloss Föderalismus oder gar Gedanken an die Vereinigten Staaten von Europa aus, obgleich er den politischen und vor allem den ökonomischen Nutzen der Zusammenarbeit zwischen den ursprünglich sechs Gründungsmitgliedern der Europäischen Gemeinschaften sehr wohl erkannte. Er entschied sich also nicht, wie einige befürchtet hatten, die EWG nicht umzusetzen, sondern sie für Frankreich politisch und wirtschaftlich soweit wie möglich zu nutzen. Das hieß, im starken Kontrast zur ›europäischen‹ Politik der IV. Republik, den Einfluss der Kommission zu beschränken und Großbritannien aus Europa herauszuhalten. Diese beiden französischen politischen Prioritäten sollten die Grenzen europäischer Einigungspolitik während de Gaulles Präsidentschaft darstellen und die Option eines föderalen Europas dauerhaft blockieren. Hier wird die Rückwirkung des Algerienkrieges, ohne den de Gaulle nicht wieder an die Macht gekommen wäre, für Europa deutlich.

82 Siehe Pierre VIANSSON-PONTÉ, *Histoire de la république gaullienne*, Paris 1970, Bd. 1, S. 455: »C'est une issue honorable [...] il n'y a pas d'autre voie [...]. Maintenant, nous devons nous tourner vers l'Europe. Car l'ère des continents organisés succède à l'ère coloniale«.

Dekolonisationsmechanismen sind äußerst komplexe Prozesse. Einige Anmerkungen für die Rolle Frankreichs darin sind am Ende dieses Aufsatzes nötig. Erstens war das Kolonialreich ein wichtiges Element im Anspruch Frankreichs auf seinen Weltmachtstatus<sup>83</sup>. Zweitens wurden im nuklearen Zeitalter die Weiten der *communauté française* – ebenso wie die des britischen Commonwealth – als strategisch wichtig betrachtet, weil sie es erlaubten, lebenswichtige militärische, wirtschaftliche und politische Einrichtungen zu verteilen und so vor der Zerstörung zu bewahren. Im Sinne der gegenseitigen Abschreckung konnte durch diese Taktik ein Angriff sogar ganz verhindert werden, wenn das nukleare Erstschlagspotential eines Angreifers nicht ausreichte, um einen Gegenschlag zu verhindern<sup>84</sup>. Drittens enthielten alle Dekolonisationskriege eine Komponente des Kalten Krieges. Genauso wie in der Suezkrise vertraten viele französische Politiker die Auffassung, dass Algerien eine Bastion gegen kommunistische Expansionspläne bildete, was sich in dem Ruf nach der NATO-Beistandsklausel widerspiegelt<sup>85</sup>. Vor diesem Hintergrund wurden die Kriege in Südostasien und in Nordafrika in weiten Kreisen nicht als Kolonialkriege, sondern als Verteidigung der westlichen Welt gegen sowjetische Einkreisungspolitik gesehen<sup>86</sup>. Der ideologische Krieg, in dem Afrika nur ein Schauplatz war, musste gewonnen werden, indem man die überseeischen Gebiete im westlichen Lager hielt<sup>87</sup>. Am Ende des Algerienkrieges wurde jedoch auch deutlich, dass Frankreich weder gegen die angenommene sowjetische Bedrohung bestehen konnte, noch seiner Verantwortung in der *communauté française* nachkommen konnte, wenn es nur auf seine nationalen Ressourcen zurückgreifen konnte<sup>88</sup>. All dies sprach für eine radikale Veränderung in der französischen Kolonialpolitik. De Gaulle tat genau das: »Ich setzte dem Kolonialismus bewusst ein Ende. Die Zeit war großartig, aber am Ende war sie ruinös«<sup>89</sup>. Die Kolonialzeiten waren vorüber. Die europäischen Kolonial-

83 Maurice Lenormand (IOM), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 7/12/51, S. 8966I; Adolphe Aumeran (RI), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 17/11/53, S. 5187I; Pierre Billotte (RPF), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 20/11/53, S. 5341I; Joseph Apithy (RI), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 29/8/54, S. 4419I; Pierre-Henri Teitgen (MRP), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 5/7/56, S. 3259I; Robert Nisse (RS), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 6/7/57, S. 3359II.

84 Adolphe Aumeran (RI), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 29/8/54, S. 4438I; Pierre Abelin (MRP), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 23/12/54, S. 6793II.

85 Robert Lacoste (PS), Minister für Algerien, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 18/10/56, S. 4217I; Guy Mollet (PS), Präsident des Rates, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 20/12/56, S. 6174II.

86 André Monteil (MRP), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 11/2/52, S. 586II; Yvon Delbos (RRS), in JO, 2<sup>e</sup> Lég., 12/2/52, S. 622II; André-François MERCIER (IPay), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 5/7/56, S. 2902II; Albert Le Bail (PS), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 17/1/57, S. 107I; Mustapha Chelha (UNR), in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 30/4/59, S. 395II; Jean-Marie Le Pen (IPay), in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 30/4/59, S. 408II, 409I; Michel Debré (UNR), Premierminister, in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 30/4/59, S. 411I; Maurice Schumann (RPCD), in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 28/12/59, S. 3676I; Henri Caillemer (IPay), in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 28/12/59, S. 3682I; Robert Abdesselem (UR), in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 28/12/59, S. 3694II.

87 Henri Teitgen (MRP), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 5/7/56, S. 3259II; JO, 3<sup>ème</sup> Lég., 6/7/57, S. 3365II; Guy Mollet (PS), Präsident des Rates, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 20/12/56, S. 6177I; Michel Debré (UNR), Premierminister, in JO, 1<sup>ère</sup> Lég., 30/4/59, S. 411I.

88 André Mutter (IPay), in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 18/10/56, S. 4220I; Pierre-Henri Teitgen (MRP), in JO, 3<sup>ème</sup> Lég., 6/7/57, S. 3364II.

89 DE GAULLE, *Mémoires d'espoir* (wie Anm. 13), S. 71: »[...] je mets délibérément fin à une domination coloniale, jadis glorieuse, mais qui serait désormais ruineuse«. Siehe ebenso DOISE, *Diplomatie et outil militaire* (wie Anm. 14), S. 588.

mächte und auch Frankreich würden sich daran gewöhnen müssen. In Zukunft würde Frankreich die Gleichberechtigung seiner überseeischen Gebiete erlauben und fördern müssen, wenn es sie in der *communauté française* halten wollte<sup>90</sup>. Für Frankreich selbst zeigten die Niederlagen in den Dekolonisationskriegen, dass die Zukunft des Landes nicht in Übersee lag, sondern viel näher, in Europa. Folgerichtig legte sich Frankreich auf die europäische Integration fest, wenn auch bewusst nach seiner eigenen *Façon*.

90 Maurice Faure (RRS), Staatssekretär im Außenministerium, in JO, 3<sup>e</sup> Lég., 5/7/57, S. 3301II; Lapie (PS), in JO, 3<sup>ème</sup> Lég., 5/7/57, S. 3318I. Für eine gute Zusammenfassung der Positionen der Sozialisten zur Kolonialpolitik siehe Dorothy PICKLES, *The Fifth French Republic*, London 1960, S. 149.

MÉLANIE GAUWEILER

## DIE DARSTELLUNG DES ZWEITEN WELTKRIEGS IN FRANZÖSISCHEN GESCHICHTSSCHULBÜCHERN

Fundus der »mémoire collective«?

### Einleitung

»Résistance in Frankreichs Schulen« lautet die Überschrift eines Artikels, der am 22. Oktober 2007 in der »Frankfurter Allgemeine Zeitung« erschien<sup>1</sup>. Und nur drei Tage später betitelt Klaus Harprecht in »Die Zeit« seinen Bericht: »Ein gut gemeinter Ukas«<sup>2</sup>. Beide befassen sich mit dem ausdrücklichen Wunsch des französischen Präsidenten Nicolas Sarkozy, an allen französischen Schulen am 22. Oktober 2007 den Abschiedsbrief eines Jugendlichen verlesen zu lassen, der 1941 aufgrund seiner *Résistance*-Zugehörigkeit von den Deutschen Besatzern hingerichtet worden war. Offensichtlich ist das Thema der Erinnerung und des Umgangs mit dem Zweiten Weltkrieg keineswegs passé, sondern nach wie vor aktuell. Brennpunkte dieser Zeit, wie zum Beispiel Vichy, der Widerstand oder der Holocaust, sind immer wieder Gegenstand öffentlich ausgetragener Kontroversen. Ausgelöst durch Prozesse gegen ehemalige Kollaborateure und Angehörige des Besatzungsregimes oder aber durch neue Forschungsansätze und bewusste Provokationen, scheint Frankreich immer wieder aufs Neue mit seiner Vergangenheit konfrontiert zu werden. Und immer wieder lässt sich dann aufs Neue beobachten, dass auch Frankreich – die *grande nation* – das letzte Kapitel der Vergangenheitsbewältigung noch nicht beendet hat, die Feder gewissermaßen noch nicht zur Seite legen kann und darf. Um ein Beispiel aus der Forschungsliteratur zu nennen: Ende der 1980er Jahre provozierte der Historiker Henry Rousso die französische Öffentlichkeit mit dem von ihm geschaffenen Begriff des »syndrome de Vichy«. In seinem gleichnamigen Werk<sup>3</sup> untersucht er die verschiedenen Epochen der französischen Erinnerung an Vichy und entzündete damit ad hoc eine bis dahin in dieser Intensität nicht gekannte Beschäftigung mit dem Thema der französischen Kollaboration. In Film, Literatur und Wissenschaft sahen sich die Franzosen erneut mit diesem Kapitel der nationalen Geschichte konfrontiert.

Im aktuellen politischen Geschehen Frankreichs mehren sich die Indizien dafür, dass dem Umgang mit dem Gedenken an den Zweiten Weltkrieg größere Bedeutung beigemessen werden soll. Präsident Sarkozy bekundet neuerdings die Absicht, jedem CM 2-Schüler – dies entspricht in Deutschland etwa der vierten Klasse – die Paten-

1 Vgl. ohne Autor, Résistance in Frankreichs Schulen, in: Die Frankfurter Allgemeine Zeitung, Nr. 245, 22.10.2007, S. 6.

2 Vgl. Klaus HARPRECHT, Ein gut gemeinter Ukas in: Die Zeit, Nr. 44, 25.10.2007, S. 13.

3 Henri ROUSSO, Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours, Paris 1990.

schaft für eines der damals infolge der NS-Verbrechen umgekommenen französischen Kindes gleichen Alters zu übernehmen. Damit soll eine höhere Identifikation sowie eine höhere Sensibilisierung für terroristische und völkerfeindliche Systeme geweckt werden<sup>4</sup>.

*»Von den Verfechtern der neuen Medien und ihren veränderten Arbeitsformen wird dem Schulbuch das Sterbeglückchen geläutet«<sup>5</sup>*

Ausgehend von dieser aktuellen Problematik sowohl in Deutschland als auch in Frankreich steht die Schulbuchforschung nicht nur vor der Aufgabe, ihre bisherigen Untersuchungen weiterzuführen, sondern es erschließen sich ihr völlig neue, ehrgeizige Ziele. Dies soll die großen Verdienste Georg Eckerts nicht schmälern, der zusammen mit seinem französischen Kollegen Édouard Bruley, die Gespräche zur Schulbuchrevision aufgenommen hatte. Im internationalen Austausch und der Zusammenarbeit wird die Chance gesehen, »wechselseitige Wahrnehmung im Spiegel der Schulbücher konsensfähig zu machen, Vorurteile und Verzerrungen zu überwinden und den jeweils anderen so darzustellen, dass er sich in diesem Bild wieder findet«<sup>6</sup>. Mit den »Studien zur Internationalen Schulbuchforschung« und der Reihe »Zur Sache Schulbuch« liegen wichtige Ansatzpunkte und Anregungen des Braunschweiger Georg-Eckert-Instituts seit den 1990er Jahren vor<sup>7</sup>. Cornelia Trauschke

4 Vgl. Henri ROUSSO, Un marketing mémoriel, in: Libération, 15.2. 2008, S. 4.

5 Ursula A. J. BECHER, Geschichtsbücher zwischen Moderne und Postmoderne, in: Ursula A. J. BECHER, Rainer RIEMENSCHNEIDER (Hg.), Internationale Verständigung. 25 Jahre Georg-Eckert-Institut für internationale Schulbuchforschung, Hannover 2000 (Studien zur internationalen Schulbuchforschung, 100), S. 57.

6 Vgl. Jörn RÜSEN, Vom Nutzen und Nachteil der Wissenschaft für das Schulbuch – am Beispiel der Geschichte, in: BECHER, RIEMENSCHNEIDER (Hg.), Studien zur internationalen Schulbuchforschung (wie Anm. 5), S. 49.

7 Vgl. z. B. Jean-Pierre AZÉMA, Die Außenpolitik des État français und die deutsch-französischen Beziehungen, in: Deutschland und Frankreich im 20. Jahrhundert. Ergebnisse der deutsch-französischen Schulbuchkonferenzen im Fach Geschichte 1981–1987, in: Andrea HOFMEISTER-HUNGER, Rainer RIEMENSCHNEIDER (Hg.), Deutschland und Frankreich im 20. Jahrhundert. Ergebnisse der deutsch-französischen Schulbuchkonferenzen im Fach Geschichte 1981–1987, Frankfurt a. M. 1989 (Studien zur internationalen Schulbuchforschung, 57), S. 47–55; BECHER, Geschichtsbücher zwischen Moderne und Postmoderne (wie Anm. 5), S. 57–66; Luigi CAJANI, Die Welt als Horizont. Plädoyer für den Unterricht über Weltgeschichte, in: BECHER, RIEMENSCHNEIDER (Hg.), Studien zur internationalen Schulbuchforschung (wie Anm. 5), S. 75–82; Internationales Schulbuchinstitut an der Kant-Hochschule Braunschweig (Hg.), Deutschland und Frankreich im Spiegel ihrer Schulbücher, Braunschweig, Limbach 1954; Georg-Eckert-Institut für Internationale Schulbuchforschung (Hg.), Deutschland und Frankreich. Raum und Zeitgeschichte. Empfehlungen für die Behandlung im Geschichts- und Geographieunterricht beider Länder, Frankfurt a. M. 1988 (Studien zur internationalen Schulbuchforschung, 51), S. 34–47; Georg GLOGOWSKI, Das Georg-Eckert-Institut und sein Beitrag zur internationalen Verständigung, in: BECHER, RIEMENSCHNEIDER (Hg.), Studien zur internationalen Schulbuchforschung (wie Anm. 5), S. 146f.; Andrea HOFMEISTER-HUNGER, Rainer RIEMENSCHNEIDER (Hg.), Deutschland und Frankreich im 20. Jahrhundert. Ergebnisse der deutsch-französischen Schulbuchkonferenzen im Fach Geschichte 1981–1987, Frankfurt a. M. 1989, S. 89–95; Ursula MARTINI, Diskussionsbeiträge. Die Stellung des Faches Deutsch im Fremdsprachenunterricht an französischen Sekundarschulen, in: Reinhard SPRENGER (Hg.), Das Deutschlandbild in inter-

begab sich mit ihrer Magisterarbeit vor rund 15 Jahren auf ähnliches Terrain, als sie sich der Analyse des gegenseitigen Bildes in Geschichtsbüchern in Frankreich und Deutschland widmete<sup>8</sup>. Ein weiterer wichtiger Vorreiter war bereits in den 1930er Jahren Rainer Hain<sup>9</sup>.

Die folgenden Überlegungen basieren auf der These Roussos, dass »jedes Schulbuch, jedes Testament, jedes Archiv, jeder Verein, jede Gedenkminute als Erinnerungsort beschrieben werden kann, wenn damit bewusste Überlieferungsabsichten verbunden sind«<sup>10</sup>. Ziel der Arbeit ist es, die Spuren der französischen *mémoire collective* in dem Destillat der Schulbücher für Geschichte darzulegen, sie zu analysieren und in den öffentlichen Kontext des Umgangs mit der Erinnerung Frankreichs einzuordnen. Es wird aufzuzeigen sein, inwiefern sich eine Entwicklung, Veränderung oder ein Gleichbleiben in der Darstellungsweise erkennen lässt, angefangen mit dem frühesten Schulbuch dieser Analyse aus dem Jahr 1948, bis zur Herausgabe des ersten, in Kooperation von deutschen und französischen Fachhistorikern erstellten Geschichtsbuchs für den Schulunterricht im Jahr 2006. Welche Veränderungen lassen sich beobachten und wenn ja welche? Gab es Stagnation und wenn ja weshalb?

Um den Rahmen nicht zu sprengen, muss hier auf eine Analyse des *gesamten* Zweiten Weltkrieges verzichtet werden. Der Kriegsverlauf erscheint für eine genauere Betrachtung auch weniger interessant, denn in ihm lassen sich nicht annähernd so viele verschiedene Interpretationen vorfinden, als in den hier ausgewählten Schwerpunkten der Analyse. Ausschlaggebend für deren Auswahl waren »Lob« und »Kritik«, das heißt jene Momente, in denen sich »emotionale«, wenn nicht gar »sensible« Elemente in der jeweiligen Darstellung und Bewertung erkennen lassen. Im Zentrum unserer Analyse der Schulbücher stehen somit:

- die Auslegungen des Nationalsozialismus, Faschismus und Totalitarismus,
- die »Mystifizierung der *Résistance*?«,

nationalen Geschichtsbüchern, Kastellaun 1977 (Zur Sache Schulbuch, 6; Pädagogische Informationen, provokative Impulse, 8), S. 147–152; Jean MEYER, Pourquoi l'histoire dans l'enseignement?, in: Rainer RIEMENSCHNEIDER (Hg.), Geschichte für den Nachbarn. Was sollen Schüler und Schülerinnen beiderseits des Rheins lernen?, Frankfurt a. M. 1989 (Studien zur internationalen Schulbuchforschung, 60), S. 53–60; Reiner MÜLTHOFF, Das Deutschlandbild in französischen Geschichtsbüchern, in: SPRENGER (Hg.), Das Deutschlandbild in internationalen Geschichtsbüchern (s. o. in dieser Anm.), S. 133–138; Rainer RIEMENSCHNEIDER, Vom Erbfeind zum Partner. Schulbucharbeit mit Frankreich, in: BECHER, RIEMENSCHNEIDER (Hg.), Internationale Verständigung (wie Anm. 5), S. 166–179; RÜSEN, Vom Nutzen und Nachteil der Wissenschaft für das Schulbuch (wie Anm. 6), S. 49; Reinhard SPRENGER, Deutschland und seine Geschichte im Spiegel französischer Schulbücher, in: SPRENGER (Hg.), Das Deutschlandbild in internationalen Geschichtsbüchern (s. o. in dieser Anm.), S. 153–162; Bernhard VOGEL, Versöhnung und Verständigung als Zukunftsgestaltung, in: BECHER, RIEMENSCHNEIDER (Hg.), Studien zur internationalen Schulbuchforschung (wie Anm. 5), S. 21–26; Klaus WOLFF, Schulbuchkritik – auch ein Beitrag zur Qualität, in: BECHER, RIEMENSCHNEIDER (Hg.), Studien zur internationalen Schulbuchforschung (wie Anm. 5), S. 36–40.

- 8 Cornelia TRAUSCHKE, Deutschland und Frankreich im Spiegel deutscher und französischer Geschichtsschulbücher aus der Zeit nach 1945, Magisterarbeit, Bonn 1989.
- 9 Rainer HAIN, Deutschland im Lichte französischer Geschichtsbücher für den Schulunterricht, Berlin 1935.
- 10 Roussos, Le syndrome de Vichy (wie Anm. 3), S. 18.

- der »Maréchal, Vichy und die Kollaboration«,
- die »Darstellung des Holocaust in Geschichtsschulbüchern«.

Die Reduktion auf diese vier Themen lässt sich quantitativ und qualitativ begründen. Die ausgesuchten Teilbereiche weisen die höchste Dichte an Informationen auf. Sie bilden dieses »emotionale Feld«, das sehr nationentypisch interpretiert, erfahren und wiedergegeben wird – im Gegensatz zum eher sachlich dargestellten Kriegsverlauf.

### Zur Quellenauswahl

Das untersuchte Korpus von 36 Schulbüchern kann durchaus den Anspruch erheben, repräsentativ zu sein, bildet es doch bei ca. 200 zu untersuchenden Schulbüchern einen guten Querschnitt<sup>11</sup>. Von den insgesamt 36 französischen Geschichtsbüchern sind 24 Bücher der Oberstufe, der *seconde*, *première* und *terminale*. Vier Schulbücher für die *Troisième* (entspricht der deutschen 10. Klasse) konnten ebenso herangezogen werden wie eines für die Grundschule und fünf auf das *brevet* vorbereitende Lehrbücher, was dem deutschen Abschluss der Mittleren Reife entspricht, sowie schließlich noch drei auf das Abitur vorbereitende Geschichtsbücher. Interessant bei diesen letztgenannten acht Lehrbüchern war die Verteilung, in welchem Maße und wo die einzelnen Geschichtsthemen Gegenstand der *brevet*- oder Abiturprüfung waren sowie die jeweiligen Lösungsskizzen. In ihnen finden wir schließlich das, was vom Ministère de l'Éducation nationale als richtige und korrekte Lösung angesehen wird.

Mit diesem breiten Ansatz soll nicht nur dem Vorwurf der Einseitigkeit vorgebeugt werden, sondern die Untersuchung interessiert sich gerade auch dafür, wie einem Grundschul-, einem Realschul- oder einem Oberstufenschüler das Thema des Zweiten Weltkriegs präsentiert wird, was dem französischen Staat für den Schulabschluss als wichtiger Themenstoff erscheint. Zusätzlich wurden in die Analyse auch die Lehrpläne, offiziellen Verordnungen sowie Zeitungsartikel der Lehrgewerkschaften und Lehrerorganisationen einbezogen. Zusammen mit den Schulbüchern bilden sie ein homogenes Quellenkorpus.

Noch wichtiger für die Analyse erscheint der Untersuchungszeitraum. So konnte ein Schulbuch aus dem Jahre 1948, insgesamt sieben aus den 1950er Jahren, sechs aus den 1960er, drei aus den 1970er, sieben aus den 1980er, fünf aus den 1990er Jahren und sieben aus den Jahren 2002 und 2003 für die Analyse herangezogen werden. Das im Jahre 2006 herausgebrachte, in deutsch-französischer Kooperation im Klettverlag und bei Nathan erstmalig erschienene gemeinsame Geschichtsbuch wird jedoch nur kurz vorgestellt, da es sich inhaltlich der Darstellung der Nachkriegszeit widmet.

11 Geht man davon aus, dass in Frankreich unabhängig von der Klassenstufe, alle drei bis fünf Jahre ca. zehn neue Geschichtsbücher erschienen sind, müsste für eine repräsentative und umfassende statistische Untersuchung (für den Zeitraum von 1950–2000) ein Korpus von rund 200 Büchern herangezogen werden.

## La mémoire collective

»Vichy, un passé qui ne passe pas«<sup>12</sup>, so lautet das 1996 herausgebrachte Werk der beiden französischen Historiker Henry Rousso und Eric Conan. Eine die Diskussionen der letzten zwanzig Jahre überaus treffende Charakterisierung. Die Zeit der deutschen Besatzung – nach dem Sitz der damaligen Regierung kurz »Vichy« genannt – wollen die Franzosen am liebsten aus ihrer Erinnerung streichen, aber es scheint, als hole sie diese Epoche immer wieder ein bzw. lasse sie nicht mehr los. Den Wunsch vieler Franzosen, diese Zeit einfach zu vergessen, bringt die Formulierung André Monets auf den Punkt, der in seinem gleichnamigen Buch aus dem Jahre 1949 die Okkupationszeit als »Quatre années à rayer de notre histoire«<sup>13</sup> bezeichnet<sup>14</sup>. Rousso begab sich mit »Le syndrome de Vichy« auf das schwierige Terrain der Frage nach der Adaption und Erinnerung Frankreichs an die Jahre 1940–1944 und ihrem Stellenwert im kollektiven Gedächtnis, ebenso wie später der Deutsche Jürg Altwegg mit seiner Studie »Die langen Schatten von Vichy. Deutschland, Frankreich und die Rückkehr des Verdrängten«<sup>15</sup>. Es war Dietmar Hüser, der in seinem Beitrag »Vom schwierigen Umgang mit den ›schwarzen Jahren‹ in Frankreich – Vichy 1940–1944 und 1944/45–1995« auf die Verarbeitung der sogenannten »guerre franco-française«<sup>16</sup> und des damit verbundenen praktisch unmöglichen kollektiven Erinnerens des Zweiten Weltkriegs im gesamten Erinnerungsprozess eingeht<sup>17</sup>. Nach Hüser sind vier Phasen der französischen Erinnerung an den Zweiten Weltkrieg zu unterscheiden:

1. *Phase (1945 – Anfang der 1950er Jahre)*: In den Nachkriegsjahren, geprägt von den unmittelbaren Kriegserfahrungen und dem innerfranzösischen Krieg, ist es der große Wunsch der Mehrheit der Franzosen, zum Bürgerfrieden überzugehen. Von staatlicher Seite fördert man die Legendenbildung. Die *Résistance* war fortan nach Kriegsende das große Element der nationalen »Gesundung«: Zeichen der nationalen Kraft, Energie, der Wiedergeburt und des Wiederaufbaus. Was den Kopf des Vichy-Regimes, Philippe Pétain, betrifft, so wird er als Marionette in den Händen der Verschwörer um Pierre Laval angesehen<sup>18</sup>. Die Gedenkorte für Opfer fassen nun jene des Ersten und Zweiten Weltkriegs zusammen, von einer spezifischen Holocaust-Erinnerung kann noch lange keine Rede sein<sup>19</sup>.

12 Henri ROUSSO, Eric CONAN, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris 1996.

13 André MONET, *Quatre années à rayer de notre histoire*, Paris 1949.

14 Vgl. Anja KÖHLER, *Vichy und die französischen Intellektuellen: Die »années noires« im Spiegel autobiographischer Texte*, Tübingen 2001, S. 51.

15 ROUSSO, *Le syndrome de Vichy* (wie Anm. 3); Jürg ALTWEGG, *Die langen Schatten von Vichy. Frankreich, Deutschland und die Rückkehr des Verdrängten*, München 1998.

16 Vgl. Jean-Pierre RIOUX, *La France perd la mémoire*, Paris 2006, S. 283f.

17 Dietmar HÜSER, *Vom schwierigen Umgang mit den »schwarzen Jahren« in Frankreich*, in: Sieger und Besiegte. Materielle und ideelle Neuorientierungen nach 1945, Axel BÜHLER, Wilhelm BUSSE u. a. (Hg.), Tübingen, Basel 1997 (Schriften der Philosophischen Fakultät der Heinrich-Heine-Universität, 16.), S. 88f.

18 Vgl. KÖHLER, *Vichy und die französischen Intellektuellen* (wie Anm. 14), S. 57.

19 Vgl. Christian BACHELIER, *La guerre des commémorations*, in: *La mémoire des Français. Quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, hg. v. Centre régional de publication de Paris, Institut d'histoire du temps présent, Paris 1986, S. 66.

2. Phase (Ende der 1940er/Anfang der 1950er Jahre – Ende der 1960er Jahre): Die klassischen Mythen, Verherrlichung der *Résistance* und Verdrängung der *années noires*, wurden nach den Arbeiten Henri Michels – spätestens mit denen Eberhard Jäckels und Robert O. Paxtons – zerstört und die Kollaboration in ein neues Licht getaucht<sup>20</sup>. Auch ein Pétain wollte die Zusammenarbeit mit dem »Führer«, Adolf Hitler. Es war Charles de Gaulle, zunächst als provisorischer Regierungschef Frankreichs von Juni 1944 bis Januar 1946, dann als Bezugspunkt der Opposition bis 1958 und schließlich als Präsident in der von ihm selbst erschaffenen V. Republik, der die nationale Helden- und Eposbildung ankurbelte<sup>21</sup>. Mit seiner Rückkehr an die Macht verfügte de Gaulle über das Instrumentarium, seine *mémoire gaulliste* in die *mémoire officielle* umzuwandeln. Die *années noires* sollten aus der Erinnerung verdrängt, das Gedenken an den Widerstand hingegen im kollektiven Gedächtnis dominant verankert werden<sup>22</sup>. Mehrheitlich wurde in Forschung und Wissenschaft »Schwarz-Weiß-Malerei« betrieben. Das *Vichy de Pétain* galt als das gute, das *Vichy de Laval* als das schlechte Frankreich. Diese These wurde, ausgehend von den Arbeiten Robert Arons<sup>23</sup> und André Siegfrieds<sup>24</sup>, Mitte der 1950er Jahre kritiklos übernommen.

3. Phase (Ende der 1960er/Anfang der 1970er Jahre – Anfang der 1980er Jahre): Spätestens Anfang der 1970er Jahre begann eine Phase des Umbruchs: Die im Zuge der Studentenrevolten aufkommenden bohrenden Fragen nach der eigenen Vergangenheit setzten der Mystifizierung und Heroisierung ein Ende, ebenso wie die vielfältigen, aufschlussreichen neuen Forschungsansätze. Der 1971 herausgebrachte Film »Le Chagrin et la Pitié« von Marcel Ophuls und die 1973 veröffentlichte Studie »La France de Vichy« von Robert O. Paxton, trugen entscheidend dazu bei, den Franzosen die Diskrepanz zwischen persönlicher Erinnerung und einer vermeintlichen historischen Realität zu verdeutlichen und sie zum Nachdenken über bestehende Erinnerungsstrukturen zu veranlassen<sup>25</sup>. Parallel dazu wird keine »Schwarz-Weiß-Malerei« mehr betrieben, Robert A. Paxton und Stanley Hoffmann stehen als Repräsentanten der Wende in der Vichydiskussion Anfang der 1970er Jahre. Schließlich war es der französische Historiker Jean-Pierre Azéma, der 1979 als erster den neuen Interpretationsansätzen Rechnung trug<sup>26</sup>. Wie in kaum einem anderen Land Europas ist in Frankreich seit dem Ende der 1970er Jahre der Gerichtssaal zu einem der bedeutendsten Austragungsorte des Kampfes um die kollektive Erinnerung an Vichy geworden<sup>27</sup>.

20 Henri MICHEL, *Vichy. Année 40*, Paris 1966; Eberhard JÄCKEL, *Frankreich in Hitlers Europa: die deutsche Frankreichpolitik im Zweiten Weltkrieg*, Stuttgart 1966; Robert O. PAXTON, *La France de Vichy. 1940–1944. Traduit de l'américain par Claude BERTRAND*, Paris 1973.

21 Vgl. BACHELIER, *La guerre des commémorations* (wie Anm. 19), S. 38.

22 Vgl. KÖHLER, *Vichy und die französischen Intellektuellen* (wie Anm. 14), S. 76.

23 Robert Aron stellt darin das gute Vichy (Pétain) einem schlechten Vichy (Laval) gegenüber. Vgl. Robert ARON, *Histoire de Vichy, 1940–1944. Avec la participation de Georgette EGEY*, Paris 1954.

24 André SIEGFRIEDS, *Frankreichs IV. Republik*, Stuttgart 1959; DERS., *L'esprit français*, Stuttgart 1957.

25 Vgl. KÖHLER, *Vichy und die französischen Intellektuellen* (wie Anm. 14), S. 77.

26 Vgl. HÜSER, *Vom schwierigen Umgang mit den »schwarzen Jahren« in Frankreich* (wie Anm. 17), S. 90; vgl. auch das Werk von Jean-Pierre AZÉMA, *De Munich à la Libération*, Paris 1979.

27 Die Prozesse gegen Klaus Barbie, ehemaliger SS-Obersturmführer und Chef der Gestapo in

4. *Phase (Anfang der 1980er Jahre – 2000)*: Das Bombenattentat vor der Synagoge in Paris in der rue Copernic am 3. Oktober 1980, war ein Wendepunkt im französischen Diskurs über den Holocaust. Es fand zu einem Zeitpunkt statt, an dem Europa unbestreitbar für Terrorismus eine große Angriffsfläche bot<sup>28</sup>. In den darauf folgenden Veröffentlichungen in Frankreich erscheint der Genozid als Symbol für die Einheit jüdischer Verfolgungen und als Metapher für Unterdrückung, als Verkörperung der jüdischen Besonderheit und als Inbegriff der universalen Identifizierung mit jüdischer Qual<sup>29</sup>. Jean-Pierre Azéma und François Bédarida<sup>30</sup> gelten als Hauptvertreter der neuen wissenschaftlichen Diskussion um Vichy<sup>31</sup>. 1992 weigerte sich Staatspräsident François Mitterrand, anlässlich des 50. Jahrestages der großen Judenrazzia, der *rafle du Vél d'Hiv'*, offiziell die Mitverantwortung des Vichy-Regimes an der Judenverfolgung anzuerkennen<sup>32</sup>. Am 16. Juli 1942 hatten französische Polizisten in Paris 12 884 Juden festgenommen und anschließend deportiert. Die 1994 erschienene *Vita*<sup>33</sup> über Mitterrand und die darin erwähnten Affinitäten zum rechtsextremen Milieu und seiner Funktionen, die er 1940 und 1943 in der Vichy-Administration erfüllte, gaben erneut Anlass für heftige Kritik. Es war Jacques Chirac, Mitterrands Nachfolger, der als erster Staatspräsident Frankreichs offiziell die Komplizenschaft seines Heimatlandes mit den Nationalsozialisten von 1940 bis 1944 anerkannte, als er zum 53. Jahrestag der *rafle du Vél d'Hiv'* von »La France« und nicht mehr von einer »autorité de fait dite« sprach<sup>34</sup>. Und auch Lionel Jospin, sozialistischer Premierminister, sowie die Katholische Kirche Frankreichs bekennen sich 1997 aus dem gleichen Anlass zur Mitschuld Frankreichs an den Judendeportationen<sup>35</sup>. Zur heutigen Situation schreibt der Historiker Jean-Pierre Rioux: »Il s'agit de rappeler et convoquer les années 1939–1945 dans les consciences pour faire admettre qu'il n'y a pas de transmission sans reconnaissance d'une autorité de l'esprit; [...] pas plus de devoir collectif que de responsabilité collective, sauf le devoir de répandre, enseigner, raisonner et partager un savoir, de prolonger la mémoire en vérité. [...]«<sup>36</sup>.

Lyon, René Bousquet, ehemaliger Polizeichef Vichys, und insbesondere gegen Maurice Papon, Generalsekretär der Regionalverwaltung der Gironde zur Zeit des Vichy-Regimes, erfuhren großes öffentliches Interesse.

28 Vgl. John B. WOLF, *Harnessing the Holocaust. The Politics of Memory in France*. Stanford (Kalifornien) 2004, S. 80.

29 Ibid.

30 Vgl. KÖHLER, *Vichy und die französischen Intellektuellen* (wie Anm. 14), S. 59f.; Jean-Pierre AZÉMA, François BÉDARIDA (Hg.), *Le régime de Vichy et les Français*, Paris 1992.

31 Vgl. KÖHLER, *Vichy und die französischen Intellektuellen* (wie Anm. 14), S. 60; Marius R. MARCUS, Robert O. PAXTON, *Vichy France and the Jews*, New York 1981.

32 Vgl. Jean-Marc TROUILLE, *From ›hereditary enmity‹ to Franco-German entente. Shared memory and the construction of friendship*, in: *Memory and Memorials. The Commemorative Century*, William KIDD, Brian MURDOCH (Hg.), Bodmin, Cornwall 2004, S. 269.

33 Vgl. KÖHLER, *Vichy und die französischen Intellektuellen* (wie Anm. 14), S. 92; Pierre PÉAN, *Une jeunesse française. François Mitterrand, 1934–1947*, Paris 1996.

34 Vgl. KÖHLER, *Vichy und die französischen Intellektuellen* (wie Anm. 14), S. 91; Jean-Pierre RIOUX, *La France perd la mémoire*, Paris 2006, S. 107; TROUILLE, *From ›hereditary enmity‹* (wie Anm. 32), S. 269.

35 Vgl. KÖHLER, *Vichy und die französischen Intellektuellen* (wie Anm. 14), S. 92; Olivier BIFFAUT, »M. Jospin parle d'une seule voix avec M. Chirac sur la rafle du Vél' d'Hiv'«, in: *Le Monde* 53 (22.07.1997), S. 8.

36 RIOUX, *La France perd la mémoire* (wie Anm. 34), S. 125.

## Analyse

»Hitler s'est inspiré chez Mussolini ...«: Auslegungen des Nationalsozialismus, Faschismus und Totalitarismus

In Verbindung mit dem Vichy-Regime kümmerte sich die Forschung seit Mitte der 1970er Jahre um die Frage, ob das Regime unter Pétain faschistisch war. Es waren vor allen Dingen Bernard-Henri Lévy<sup>37</sup>, der mit seiner provokanten These, Frankreich habe sich trotz seiner höchsten moralischen Werte der Freiheit, Brüderlichkeit und Gleichheit nicht gegen den Faschismus wehren können, Anlass gab für eine verstärkte Beschäftigung mit diesem Thema. Zu dieser Zeit kreiste die Debatte vornehmlich um die Frage des Grades der Empfängnis und Adaption. War Frankreich der Faschismus von Italien und Deutschland aufoktroziert worden oder gab es auch auf französischem Terrain faschistische Basen und Wurzeln? Verfechter des letzteren Gedankens war zu jener Zeit der israelische Wissenschaftler Zeev Sternhell, der der These Lévy's, Frankreich sei das Mutterland des Faschismus, beipflichtete<sup>38</sup>. Mit diesen – zum Teil provokanten – Debatten wurde spätestens in den 1980er Jahren erreicht, dass der bisherige Standpunkt, die europäische Entwicklung und Verbreitung faschistischer Ideologien habe vor Frankreich halt gemacht, aufgegeben und aus der historischen Wissenschaft verbannt wurde. Die Deutungsmodelle von Ernst Nolte<sup>39</sup>, der amerikanischen Politologen Carl-Joachim Friedrich und Zbigniew Brzezinski<sup>40</sup> sowie das 6-Punkte-Modell<sup>41</sup> von Carl-Joachim Friedrichs dienten bei der im folgenden präsentierten Schulbuchanalyse als Folie.

Im Schulbuch von Masson aus dem Jahre 1951 wird eine recht ausführliche Definition des *italienischen* Faschismus gegeben. Erwähnenswert ist, dass unter »Les imitateurs de fascisme« Pilsudski in Polen, Salazar in Portugal und Mustapha Kemal in der Türkei angesprochen werden. Hitlers Foto, Angaben zu seiner Biographie und die Nennung von »Mein Kampf« (als »Bible du parti« bezeichnet) zieren die Seiten, die den Anspruch erheben, eine »définition du national-socialisme« zu geben. Den Hinweis, »Mein Kampf« sei die »Bible des Allemands« oder »la Bible du parti« gewesen, enthalten durchweg alle Schulbücher der 1950er und 1960er Jahre. Interes-

37 Vgl. KÖHLER, Vichy und die französischen Intellektuellen (wie Anm. 14), S. 61; Claude LÉVY, Alain MONCHABLON, Les variables locales et régionales, in: La mémoire des Français. Quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale, hg. v. Centre régional de publication de Paris; Institut d'histoire du temps présent, Paris 1986, S. 79–87.

38 Vgl. KÖHLER, Vichy und die französischen Intellektuellen (wie Anm. 14), S. 61; Zeev STERNHELL, Ni droite ni gauche. L'idéologie française en France, Paris 1983.

39 Sechs Fundamentalmerkmale des »faschistischen Minimums«: Antimarxismus, Antiliberalismus, Führerprinzip, Parteiarmee, tendenzieller Antikonservatismus, Totalitätsanspruch. Vgl. dazu seine Werke, z. B. Erich NOLTE, Der Faschismus in seiner Epoche. Action française – Italienischer Faschismus – Nationalsozialismus, München 1963; DERS., Die faschistischen Bewegungen, München 1966; DERS. (Hg.), Theorien über den Faschismus, München 1984; DERS., Die Krise des liberalen Systems und die faschistischen Bewegungen, München 1968.

40 Carl-Joachim FRIEDRICH, Zbigniew BRZEZINSKI, Totalitarian Dictatorship and Autocracy. Cambridge (Massachusetts) 1965.

41 Vgl. Michael KISSENER, Das Dritte Reich, Darmstadt 2005, (Kontroversen um die Geschichte) S. 17.

sant (und als korrekte Definition nach heutigem Standpunkt nicht mehr haltbar<sup>42</sup>) ist, dass die Ausgabe von 1951 den deutschen Nationalsozialismus als eine Form des Faschismus bezeichnet – Hitler habe sich demnach von Mussolini inspirieren lassen<sup>43</sup>. Die starke Dominanz der Definitionen des italienischen Faschismus lässt sich in allen Ausgaben von 1948 bis 1960 feststellen. Allmählich, seit den 1960er, spätestens dann in den 1970er Jahren verschiebt sich diese Einschätzung. Der Faschismus in Italien wird peu à peu vom sowjetischen Bolschewismus-Ideal ersetzt. Beide Ausgaben des Verlags Colin aus den Jahren 1948 und 1952 erwähnen bezüglich der nationalsozialistischen Rassismus-Doktrin britische bzw. französische Wurzeln: »un racisme tiré de théoriciens du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le Français Gobineau, l'Anglais Houston Chamberlain«<sup>44</sup>. Interessanterweise legen die Schulbücher aus den 1950er Jahren bzw. von 1948 großen Wert auf eine charakterliche Beschreibung Hitlers, was in den späteren Ausgaben nicht mehr der Fall ist. Von 1948 bis 1963 erwähnen fünf von 13 Schulbüchern charakterliche Eigenschaften, in den restlichen 20 von 1970 bis 2006 wird nur noch viermal auf Hitlers Eigenheiten verwiesen. Er wird zum einen als »autodidacte«<sup>45</sup> beschrieben, die Begriffe »orgueil«, »orateur« und »meneur« und viele andere erscheinen in der Ausgabe von Hatier aus dem Jahre 1950. In den neueren Ausgaben, spätestens ab den 1990er Jahren, gibt es überhaupt keine Informationen zur Person Hitlers mehr, es werden weder seine Lebensdaten, noch die Tatsache, dass er gebürtiger Österreicher war, erwähnt<sup>46</sup>. Stärkeres Gewicht liegt augenscheinlich auf der deskriptiven Ebene der Politik und praktischen Umsetzung der nationalsozialistischen Ideologie. Die Konnotation zu dessen »Verrücktheit« und Erfahrungen in Kindheit und Jugend sind hier nicht von Bedeutung. Man kann davon ausgehen, dass dieser neue Kurs aus der Angst herrührt, in Hitlers angeblicher Verrücktheit lasse sich schnell ein Legitimations- und Entschuldigungsgrund für sein Handeln finden.

In den Schulbüchern der 1950er und 1960er Jahre nimmt der Bezug zum Ersten Weltkrieg einen größeren Platz ein als in den Ausgaben der folgenden beiden Jahrzehnte. Bei »Classiques Hachette« werden so in *inem* Kapitel *beide* Weltkriege vorgestellt<sup>47</sup>. Dies ist ein Schema, dem sich alle Schulbücher von 1948 bis in die 1960er

42 Vgl. dazu z. B. Wolfgang WIPPERMANN, Totalitarismustheorien. Die Entwicklung der Diskussion von den Anfängen bis heute, Darmstadt 1997; DERS., Faschismustheorien: zum Stand der gegenwärtigen Diskussion., Darmstadt 1995; DERS., Umstrittene Vergangenheit. Fakten und Kontroversen zum Nationalsozialismus, Berlin 1998; Richard SAAGE, Faschismustheorien. Mit einem Vorwort »zwanzig Jahre danach«: »Faschismustheorien« und ihre »Kritiker«, Baden-Baden 1997; Ulrich THAMER, Der Nationalsozialismus, Stuttgart 2002.

43 Vgl. P. HALLYNCK, M. BRUNET (Hg.), Histoire contemporaine. Classes de troisième classique et moderne, Paris 1951, S. 543.

44 Vgl. Charles MORAZÉ, Philippe WOLFF (Hg.), L'époque contemporaine 1852–1948. Classes de Philosophie, Mathématiques, Sciences expérimentales, Paris 1948, S. 344; DIES. (Hg.), L'époque contemporaine 1852–1948. Classes de Philosophie, Mathématiques, Sciences expérimentales, Paris 1952, S. 373f.

45 Vgl. MORAZÉ, WOLFF (wie Anm. 44), 1948, S. 344 und 1952, S. 372.

46 Vgl. z. B. Marie-Hélène BAYLAC, Sylvie APRILE, Christian BONNET u. a. (Hg.), Histoire, première, séries L-ES, Paris 2003, S. 264–279.

47 Vgl. Antoine BONIFACIO, Pierre MARÉCHAL (Hg.), Histoire. Classe de fin d'études, Paris 1957, S.149.

Jahre bedienen. Der Bezug zum Ersten Weltkrieg wird dann erst nach langer Pause wieder in den neueren Ausgaben nach der Jahrtausendwende hergestellt: Im Lehrplan für den Geschichtsunterricht von 2002 erscheinen unter »III. Guerres, démocraties et totalitarismes (1914–1945)« beide Kriege innerhalb eines Kapitels. Es verwundert daher nicht, dass Franzosen eher Bezüge und den Rückgriff auf »la Grande Guerre« bevorzugen, wenn bereits die Basis im Lehrplan dieser Darstellung entspricht. Die in den Modellen von Nolte und Friedrich geforderten Punkte der Faschismus-/Totalitarismusdefinitionen lassen sich in den Schulbüchern der 1950er und 1960er Jahre nur äußerst selten und in rudimentärer Form finden. Die Schwerpunkte liegen beim Nationalsozialismus an ganz anderen Stellen, wie dies später noch zu zeigen sein wird. Die Erinnerung an den Ersten Weltkrieg ist zu jener Zeit viel stärker. Die Wesenszüge der faschistischen, totalitären oder nationalsozialistischen Systeme ließen sich noch nicht exakt definieren. Zu nah und noch zu lebendig war die Erfahrung der »grausamen« Herrscher und Diktatoren in den Köpfen der leidenden Bevölkerungen. Von daher rührt vermutlich auch die detailliertere Charakterbeschreibung Hitlers. Der in den späten 1960er Jahren einsetzende Trend, auch den sowjetischen Stalinismus zu den totalitären Systemen zu zählen, steht in zeitlicher Nähe zum damaligen Erscheinen der Werke von Nolte und vor allem von Friedrich, die in den 1960er Jahren herauskamen und nur wenig später ins Französische übersetzt wurden. Die Dominanz des italienischen Faschismus lässt sich nur schwer begründen. Eine Vermutung wäre, dass man entweder noch zu geringe Kenntnisse vom deutschen Nationalsozialismus hatte, oder aber der Einstellung verhaftet war, so wenig wie nur möglich vom »deutschen Erbfeind« zu lehren. Letzterem widerspricht aber, dass die Darstellung Deutschlands in diesem Falle sehr negativ hätte ausfallen *dürfen* – warum sollte man dies nicht tun? Vielmehr ist also davon auszugehen, dass sich in den Schulbüchern der 1950er und 1960er Jahre das Ausmaß und die Dimension der Verbrechen *noch* nicht widerspiegelt – was nicht heißt, dass dies ebenso für den Zustand der französischen Gesellschaft zutrifft.

Die moderne Tradition, andere faschistische Länder im Text zu behandeln, zeigt sich in allen sechs untersuchten Schulbüchern von 2003 bis 2006. Als Bestätigung der These, die moderne Forschungskontroverse halte immer mehr Einzug in die neuesten Schulbücher, kann das Lehrbuch von Bertrand-Lacoste aus dem Jahr 2003 herangezogen werden. In dem im Anhang eigens beigefügten Kapitel »Les historiens et le totalitarisme«<sup>48</sup> werden die Theorien und Ansätze von Ernst Nolte, Stéphane Courtois, Ian Kershaw und Enzo Traverso präsentiert<sup>49</sup>. Mehr noch: In einem abschließenden Resümee werden alle für die Forschung zur Totalitarismusdefinition wichtigen, wegbereitenden Autoren und ihre Werke vorgestellt (von Arendt über Friedrich und Brzezinski bis hin zu Soljenitsyn in den 1970er Jahren<sup>50</sup>).

48 Ibid., S. 213; s. Erich NOLTE, Un passé qui ne veut pas passer, 6 juin 1986, Le livre noir du communisme, extrait de la préface de Stéphane COURTOIS, 1997; Ian KERSHAW, Nazisme et stalinisme, limites d'une comparaison, in: Le Débat, n° 89, März 1996, Enzo TRAVERSO, Le Totalitarisme, le XX<sup>e</sup> siècle en débat. Introduction, Paris 2001.

49 Vgl. Stéphane COURTOIS, Das Schwarzbuch des Kommunismus: Unterdrückung, Verbrechen und Terror, München 1998; Enzo TRAVERSO, Le totalitarisme. Le XX<sup>e</sup> siècle en débat, Paris, 2001; Ian KERSHAW, Der Hitler-Mythos. Das Profil der NS-Herrschaft, München 2001.

50 Vgl. Jacqueline LE PELLEC (Hg.), Histoire, premières L et ES, Paris 2003, S. 214f.; Aleksandr

»*Ils supportent avec héroïsme les misères [...] ils harcèlent, avec plus d'héroïsme encore les tortures des Allemands*«: *Mystifizierung der Résistance?*

Gewiss gibt es bestimmte historische Begebenheiten, an die man sich en gros gern und in verstärktem Maß erinnert. Im Falle Frankreichs ist das ohne Zweifel die *Résistance*. In der »Hierarchie der Erinnerungen«<sup>51</sup>, wenn man dies so bezeichnen möchte, steht der Widerstand gegen die Deutschen ganz oben, und sogar an erster Stelle, wenn man einen regionalen Bezug herstellen und von *maquisards* des eigenen Dorfes sprechen kann. Bis in die 1970er Jahre hinein haftete den *maquisards*, hauptsächlich denen der kommunistischen *francs-tireurs et partisans* (FTP), das Bild der unkultivierten, prahlerischen Widerständler an. Filmemacher bedienten sich dessen gern für heroische, melodramatische und romantische Konnotationen im Zusammenhang mit der *Résistance*<sup>52</sup>. Das änderte sich erst in den 1970er Jahren, als aus der intensiven Beschäftigung mit der *Résistance* eine wirkliche Wissenschaft wurde. Den Anstoß gab der damalige Staatspräsident, Valéry Giscard d'Éstaing, der 1975 den Nationalfeiertag des 8. Mai tilgen wollte, sich dann letztendlich aber den Protesten insbesondere aus dem Kreis der ehemaligen Widerstandskämpfer beugen musste<sup>53</sup>. Einen erneuten Aufschwung der wissenschaftlichen Beschäftigung mit der *Résistance* gab es anlässlich der Veröffentlichung der Biografie über Jean Moulin von Thierry Wolton<sup>54</sup>, denen später noch jene von Jacques Baynac und Pierre Péan im Jahre 1999 folgten<sup>55</sup>. Nach einer eher an militärischen Gesichtspunkten orientierten Betrachtung des französischen Widerstands beschäftigte sich die Wissenschaft ab den 1990er Jahren mehr und mehr mit sozialen Komponenten der unterschiedlichen Gruppen. Juden und Frauen unter ihnen rückten in den Blickpunkt<sup>56</sup>.

Wie wird die *Résistance* in den Geschichtsschulbüchern dieser Jahre dargestellt? Bei Masson im Jahre 1951 fällt die Darstellung der *Résistance* sehr spärlich aus. In

SOLJENITSYN, Warnung: Die tödliche Gefahr des Kommunismus, (aus dem Russischen übersetzt), Frankfurt a. M. 1980. Die anderen Schulbücher aus den Jahren 2002 und 2003 unterschieden sich in Struktur, Aufbau und Inhalt zu dieser oben vorgestellten Auflage nur in Nuancen und werden daher nicht eigens vorgestellt. Vgl. Guillaume BOUREL, Marielle CHEVALIER (Hg.), Histoire, première L-ES, Paris 2003, S. 238–261; Guillaume LE QUINTREC (Hg.), Histoire, première L/ES, Paris 2003, S. 218–246; Jean DEVRARY (Hg.), Histoire, première ES, L/S. Le monde contemporain du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à 1945, Paris 2003, S. 292–301; LE PELLEC (Hg.), Histoire (s. o. in dieser Anm.), S. 162–181; Joël MICHELIN (Hg.), Bac Pro. Histoire Géographie, Classes de Terminale, Paris 2002, S. 8–25; Nolwenn TRÉHONDART, Histoire, première L-ES, Rosny-sous-Bois 2003, S. 289–302.

51 Vgl. Henri ROUSSO, Cet obscur objet du souvenir, in: La mémoire des Français. Quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale, hg v. Centre régional de publication de Paris, Institut d'histoire du temps présent, Paris 1986, S. 49.

52 Vgl. Richard KEDWARD, The Maquis: Whose History?, in: War and Society in Twentieth-Century France, Michael SCRIVEN, Peter WAGSTAFF (Hg.), New York, Oxford 1991, S. 65.

53 Ibid., S. 46.

54 Vgl. Thierry WOLTON, Le grand recrutement, Paris 1993.

55 Vgl. KÖHLER, Vichy und die französischen Intellektuellen (wie Anm. 14), S. 64; Jacquey BAYNAC, Les secrets de l'affaire Jean Moulin, Paris 1999; Pierre PÉAN, Vies et morts de Jean Moulin, Paris 1999.

56 Vgl. Jean-Pierre AZÉMA, François BÉDARIDA, L'Historisation de la Résistance, in: Esprit N. F. 16 (Mai 1992), S. 43–51.

einem kurzen Abschnitt werden lediglich zwei Sätze aus der bekannten Rede de Gaulles vom 18. Juni 1940 erwähnt, er selbst aber nicht abgebildet. Der Schwerpunkt im Begleittext liegt auf der »passion en France«, und darauf, dem deutschen Feind und den Kollaborateuren Einhalt geboten zu haben und sich dank des »patriotisme du peuple de France« großer Beliebtheit erfreut zu haben<sup>57</sup>. Ebenso nicht unerwähnt bleiben die »dizaines de milliers de Français«, die als »héros« im Kampf für ihr Vaterland ihr Leben ließen. Das Schulbuch erwähnt nur kurz den »Vater der *Résistance*«, de Gaulle, sowie den Conseil national de la Résistance (CNR) und Jean Moulin, gleicht dieses Defizit jedoch mit übertriebenem Pathos der französischen Einigkeit im Widerstand aus. Vergleicht man die Ausgaben von 1957 und 1961 miteinander, so hat deren Verfasser Antoine Bonifacio die Aussage »les ambitions de Hitler ont entraîné ...« (1957) in »les ambitions de Hitler ont provoqué ...« (1961) geändert. »Provoquer« (deutsch: provozieren und verursachen) ist deutlich schärfer gegen Hitler gerichtet als lediglich ein »nach sich ziehen« (entraîner). In den Schulbüchern der 1960er Jahre findet also eine Akzentverschiebung statt: Nun legt man den Schwerpunkt auf eine facettenreichere Darstellung. Die Rolle der *maquisards* sowie der *Forces françaises de l'intérieur* (FFI) erscheinen nun wichtiger als der Führer des Freien Frankreich, Charles de Gaulle. Diese um mehr detailtreue bemühte Darstellung des Widerstands begegnet uns auch in der »Classiques Hachette«-Ausgabe von 1962, in der ausführlich Aufbau und Struktur von CNR, CNF (Comité national français) und den *maquisards* vorgestellt werden<sup>58</sup>. Der Text des Appells vom 18. Juni ist in der Ausgabe von 1961 nicht mehr abgedruckt und auch die mit ihm in Verbindung gebrachten Wörter »héroïsation« und »héros«, werden so, wie noch im Band von 1957, nicht mehr verwendet. Ein Aspekt, der bis zum heutigen Tage von großer Relevanz ist – der bereits in der Einleitung angesprochen wurde –, ist die Abbildung zweier Abschiedsbriefe von jugendlichen Partisanen. »Dernières lettres de jeunes martyrs de la Résistance«<sup>59</sup>. Die Nathan-Ausgabe von 1971 kann man als weiteren Beleg dafür heranziehen, dass die »Heroisierung« de Gaulles bis dahin in den hier analysierten Schulbüchern keinen Einzug erhält. Zwar wird er im Zuge seiner in London etablierten Exilregierung erwähnt, doch bleibt dies der einzige Hinweis.

Mit dem Jahrtausendwechsel ging offenkundig nicht nur im Hinblick auf die Zeitrechnung eine Zäsur einher. Ein Einschnitt lässt sich auch mit dem Erscheinen der neuen Schulbücher der Jahre 2000 und 2003, aber auch schon in einigen Ausgaben der 1990er Jahre bezüglich der Darstellung der *Résistance* feststellen. In jedem der untersuchten Schulbücher werden jetzt auch Widerstandsformen in anderen von den Deutschen besetzten Ländern genannt<sup>60</sup>. Zweifelsohne ist das ein Zugewinn. Leider fehlt bis auf wenige Ausnahmen jedoch auch weiterhin eine detaillierte Beschreibung des *deutschen* Widerstands. Hier bestehen offenbar auch noch große Wissenslücken.

57 Vgl. HALLYNCK, BRUNET, *Histoire contemporaine* (wie Anm. 43), S. 572f.

58 Vgl. BONIFACIO, MARÉCHAL (Hg.), *Histoire* (wie Anm. 47), S. 111.

59 Vgl. Maurice ROUABLE (Hg.), *Histoire contemporaine* (1914–1945). *Classes terminales*, Paris 1962, S. 110.

60 Vgl. TRÉHONDART, *Histoire* (wie Anm. 50), S. 313f.; LE PELLECC (Hg.), *Histoire* (wie Anm. 50), S. 222f.

Eine zweite Gemeinsamkeit ist die Wiederbelebung der großen Rolle, die de Gaulle bereits in den früheren Schulbüchern – allein bezogen auf seine *Person*, nicht auf die Rolle der gesamten *Résistance* – einnahm. Charles de Gaulle erscheint z. B. als einer von drei »hommes politiques du milieu du 20<sup>e</sup> siècle«<sup>61</sup> (die beiden anderen sind Léon Blum und Jean Moulin). Demnach spiegeln die neuesten Schulbücher die aktuelle öffentliche Wahrnehmung »ihres Mannes« wider, lässt sich doch heute in Frankreich mehr denn je – im Rückblick auf die gesamte Nachkriegszeit – von einem »Mythos de Gaulle« sprechen.

Insgesamt jedoch bleibt festzuhalten, dass ab den 1970er und 1980er Jahren verstärkt der Widerstand und die Widerstandsorganisationen anderer Länder Erwähnung finden. Die Bedeutung Jean Moulins und des CNR nimmt parallel zur Amtszeit des ersten sozialistischen französischen Staatspräsidenten, François Mitterrand, zu. Doch interessanterweise wurde die Rolle de Gaulles also nicht – weder parallel noch mit zeitlicher Verschiebung – zu seinem politischen Machthöhepunkt in den Schulbüchern widergespiegelt. Alle Schulbücher, die der 1990er Jahre wie die von 2003 bis 2006 gestehen im Gegenteil dem Kapitel »ihrer *Résistance*« – im quantitativen Sinne – erheblichen Raum zu. Inhaltlich wird Charles de Gaulle wie eh und je im Zusammenhang mit den politischen Höhepunkten als Vater der *Résistance* glorifiziert, die Rolle der *Résistance* als wichtiger Faktor bei der Befreiung Frankreichs genannt und als notwendige Helferin der Alliierten im Juni 1944 beschrieben<sup>62</sup>.

»Pétain n’aimait pourtant pas les Allemands ...«: *Der Maréchal, Vichy  
und die Kollaboration*

Entgegen der These, dass mit Vichy auch die Kollaborationspolitik angesprochen werden müsse, sprechen die Schulbücher aus den 1950er Jahren allesamt, sofern sie denn Vichy überhaupt erwähnen, vorzugsweise vom »État français« mit Sitz in Vichy, ohne dabei jedoch das Wort »collaboration« zu gebrauchen. Entsprechend diesem Schema wird die Vichy-Regierung der Nathan-Ausgabe von 1957 als »gouvernement français désorganisé« bezeichnet, 1940 sei die Machtübertragung an einen »vieillard, l’ancien vainqueur de Verdun« erfolgt<sup>63</sup>. Viele Schulbücher betonen das hohe Alter Henri Philippe Pétains, als *maréchal* damals ranghöchster französischer Offizier und Staatschef der Vichy-Regierung, und wollen damit vielleicht sogar unterschwellig suggerieren, dass der Greis nicht mehr in Vollbesitz seiner geistigen Kräfte gewesen sei. Pierre Laval, sein Dauphin und stellvertretender Ministerpräsi-

61 Ibid.

62 Vgl. BOUREL, CHEVALLIER (Hg.), *Histoire, première L-ES* (wie Anm. 50), S. 332–341; Guillaume LE QUINTREC, Peter GEISS, *Geschichte/Histoire. Europa und die Welt seit 1945, Deutsch-französisches Geschichtsschulbuch für die Oberstufe*, Stuttgart, Paris 2006, S. 306–315; Guillaume LE QUINTREC, Peter GEISS (Hg.), *Histoire/Geschichte. L’Europe et le monde depuis 1945, Manuel d’histoire franco-allemand. Terminales L/ES/S*, Paris, Stuttgart 2006, S. 306–315; DEVARARY (Hg.), *Histoire, première ES, L/S* (wie Anm. 50), S. 320–326; LE PELLEC (Hg.), *Histoire* (wie Anm. 50), S. 192–201, MICHELIN (Hg.), *Bac Pro* (wie Anm. 50), S. 36–42; TRÉHONDART, *Histoire* (wie Anm. 50), S. 340–350.

63 Vgl. Louis JOSSEAND, Philippe MÉNARD (Hg.), *Volume unique d’histoire (cours complet). De 476–1945*, Fernand Nathan, Paris 1957, S. 519.

dent und nach seiner Rückkehr am 18. April 1942 Ministerpräsident und Außenminister der Vichy-Regierung, wird generell im Gegensatz zu Pétain nur selten erwähnt. In den beiden Ausgaben von Colin aus den Jahren 1948 und 1952 heißt es, Frankreich habe »un régime d'inspiration fasciste« erhalten<sup>64</sup>, was insofern beachtlich ist, als in keiner der bislang untersuchten Ausgaben behauptet wurde, dass der Faschismus auch vor Frankreichs Grenzen nicht Halt gemacht habe.

Die Ausgabe von »Classiques Hachette« aus dem Jahre 1962 besticht durch ihre Datenfülle. Zum ersten Mal wird mit dem 10. Juli 1940 das genaue Datum der Etablierung von Vichy genannt. Die Überschrift des Vichy behandelnden Abschnitts verrät bereits die veränderte Sichtweise: »Occupants et *collaborateurs* en France«<sup>65</sup>. Ähnlich rudimentär gestaltet sich die Vichy-Beschreibung der Nathan-Ausgabe von 1971. Schon der Titel des Kapitels »L'organisation de l'Europe hitlérienne« lässt in keiner Weise auf die Vichy-Regierung schließen. Unter den »états vassaux« erscheint auch sie, definiert als »régime de dictature«. Unter Laval habe man dann in der Hoffnung »à éviter que la France ne connaisse un sort trop pénible lors de la paix«<sup>66</sup> die Politik der Kollaboration betrieben. Doch es folgen keine weiteren Informationen.

Der zu jener Zeit allgemeinen verstärkten Beschäftigung mit Vichy, sowohl im politischen als auch juristischen und wissenschaftlichen Sinn, entspricht die Text- und Quellenauswahl für den Geschichtsunterricht in *Terminal*-Klassen der Hachette-Ausgabe aus dem Jahre 1970. Erstaunlich viele Quellen werden den Schülern zur Bearbeitung gegeben. So zum einen die »bases constitutionnelles«<sup>67</sup> des Gesetzes vom 10. Juli 1940, welches den *État français* etablierte. Weiter folgen Quellen über die »appuis sociaux« und über die von Pétain geforderte »Révolution nationale«<sup>68</sup>. Die Schulbücher der 1970er und besonders der 1980er Jahre übermitteln kein von Patriotismus gefärbtes, die Kollaboration verheimlichendes Bild von Vichy. Es ist die Zeit der verstärkten Beschäftigung mit den sog. *années noires*: In welcher Form waren die Franzosen an der Kollaboration beteiligt? Wie weit unterstützen sie die Arbeit der Deutschen? Wie groß ist ihre Schuld und Verantwortlichkeit? Man beharrt auf dem Grund, der sich bisher bei allen vorgestellten Schulbüchern, die Vichy erwähnten, feststellen lassen, Frankreich habe mit den Deutschen kollaboriert, weil es sich erhofft habe, »d'obtenir de l'Allemagne un traité de paix réservant à la France un sort relativement favorable«<sup>69</sup>. Und weiter wird betont: »La collaboration idéologique est le fait d'une minorité«<sup>70</sup>. Zu alt und manchmal außer Stande, seine geistigen Kräfte angemessen anzuwenden, wird Pétain die Rolle zugeschrieben, nicht anders hätte handeln zu können und dies ganz im Sinne des Wohles Frankreichs getan zu haben<sup>71</sup>.

64 Vgl. MORAZÉ, WOLFF (wie Anm. 44), 1948, S. 361 und 1952, S. 389.

65 Vgl. BONIFACIO, MARÉCHAL (Hg.), *Histoire* (wie Anm. 47), S. 110.

66 Pierre MILZA, Serge BERSTEIN (Hg.), *Histoire. Classe de troisième. De la Révolution au monde d'aujourd'hui*, Paris 1971, S. 220.

67 Vgl. Pierre LIMOUZIN, *Textes et documents d'histoire. Classes terminales*, Paris 1970, S. 82.

68 *Ibid.*, S. 83f.

69 BERSTEIN, MILZA (Hg.), *Histoire*. (wie Anm. 66), S. 41.

70 *Ibid.*

71 Vgl. Marie-Thérèse DROUILLON, Claude BACONNET (Hg.), *Histoire-Géographie. Initiation économique. Classe de troisième*, Paris 1993, S. 74.

»Les hommes de Vichy souhaitent s'entendre avec l'occupant pour gagner à la France une place de choix dans l'Europe allemande de l'après-guerre«<sup>72</sup>

Frankreich habe demzufolge ganz im Dienste Deutschlands gestanden. Das Wort »collaboration« kommt in den Ausgaben der 1990er Jahre vergleichsweise häufiger vor, als in früheren Schulbüchern. Es scheint, als habe man nun kein Problem mehr, zur kollaborationistischen Politik zu stehen. Dies bewahrheitet sich im 1997 erschienenen Geschichtsbuch des Magnard-Verlags. Ein Textauszug Yves Durands mit dem Titel »Le régime de Vichy était-il fasciste?«<sup>73</sup> zeigt die Veränderung in den Schulbüchern dieser Zeit: Während sich frühere Ausgaben mit dem Gedanken beschäftigten, ob Vichy überhaupt mit den Deutschen kollaboriert habe, interessiert man sich nun, nachdem der eindeutig autoritäre und kollaborationistische Charakter des Vichy-Regimes mittlerweile in den Schulbüchern nicht mehr bezweifelt wird, für den neuesten Forschungsstand. Die Tatsache, dass das Buch Durands aus dem Jahr 1993 kurz darauf bereits im Untersuchungskorpus erscheint, ist ein Beweis dafür, dass es generell in den 1990er Jahren eine verschärfte Auseinandersetzung mit und um Vichy gibt. Klarer als im anschließenden »Dossier: Vichy et les Juifs« kann die Beteiligung von Franzosen am Judenmord nicht dargestellt werden<sup>74</sup>. Antisemitische Propagandaplakate aus Frankreich werden abgebildet und auch hier erhält die neueste Forschungsliteratur Einzug: François Bédarida, langjähriger Direktor des Institut d'histoire du temps présent (IHTP) und seine Frau Renée kommentieren die »responsabilité du gouvernement de Vichy«<sup>75</sup>. Alle untersuchten Ausgaben von 2002 bzw. 2003 entsprechen dieser neuen Vichy-Darstellung: Klar und deutlich wird der Inhalt des Kapitels von vornherein annonciert, bei allen Schulbüchern erscheinen »collaboration« und »Vichy« im Titel. Des Weiteren bestechen alle Schulbücher dadurch, dass im erwähnten Kapitel *immer* von französischer Beteiligung an Judenverfolgung und Judenverbrechen sowie gewollter Kollaborationspolitik die Rede ist und sie nicht mehr als »aufgezwungen« bzw. als Mittel zum Zweck – den erhofften besseren Bedingungen nach Ende des Krieges – deklariert wird. Der Abschluss eines Waffenstillstandes mit Hitler durch Pétain wird nicht mehr als »Schmach«, sondern als unumgänglich nach dem »débaclé« vom Sommer 1940 angesehen. Die Deutschen werden nicht mehr als die Ausgeburt des »Bösen« dargestellt, die allein und in jeder nur denkbaren Form Verbrechen an französischen Juden begangen haben<sup>76</sup>.

72 Ibid., S. 76.

73 Vgl. Gracia DOREL-FERRÉ, *Histoire. Classes de Terminale*, Rosny-sous-Bois 1998, S. 43; Yves DURAND, *La France de la Seconde Guerre mondiale*, Paris 1993.

74 Vgl. auch TRÉHONDART, *Histoire* (wie Anm. 50), S. 328: »[...] Leur déportation se fait le plus souvent avec la collaboration des dirigeants des pays occupés, tels ceux de Vichy pour la France«.

75 Vgl. DOREL-FERRÉ, *Histoire* (wie Anm. 73), S. 50f.; François et Renée BÉDARIDA, *La France des années noires*, Tome 2, Paris 1993.

76 Vgl. z. B. LE QUINTREC, *Histoire/Geschichte* (wie Anm. 62), S. 300–305. Diese Ausgabe hat sogar ein eigenes Kapitel, um über »La Politique antisémite de Vichy« zu berichten. Vgl. *ibid.*, S. 302f.; BOUREL, CHEVALLIER (Hg.), *Histoire, première L-ES* (wie Anm. 50), S. 328–331; LE PELLEC (Hg.), *Histoire* (wie Anm. 50), S. 188–190; LE QUINTREC, GEISS, *Histoire/Geschichte* (wie Anm. 62), S. 38f.; MICHELIN (Hg.), *Bac Pro* (wie Anm. 50), S. 29f.; TRÉHONDART, *Histoire* (wie Anm. 50), S. 328–330.

»L'entreprise de déshumanisation totale: la solution finale«: Die Darstellung des Holocaust in Geschichtsschulbüchern

Die Singularität des Holocaust war in der Nachkriegszeit zunächst nur unzureichend in die französische *mémoire collective* eingegangen, es wurde keine Unterscheidung gemacht zwischen den aus politischen Gründen in Konzentrationslagern Inhaftierten und deportierten Juden, deren Weg meist direkt in die Vernichtungslager führte<sup>77</sup>. Dies änderte sich erst in den 1950er Jahren, zum Beispiel durch die Einrichtung einer »Journée nationale du souvenir des victimes des héros de la déportation«<sup>78</sup> im Jahre 1954. Es war Claude Lanzmann, der 1967 zum ersten Mal in der Zeitung »Le Monde«, zwar in Bezug auf Israel, aber mit großer Bedeutung und Tragkraft, offen und mit viel Emotionalität über den Holocaust schrieb<sup>79</sup>. Der Holocaust wurde als unvergleichbares und epochemachendes Trauma beschrieben, als Symbol, ja gar als Metapher für jegliche Art von Diskriminierung, Vertreibung und Vernichtung, nicht nur in Bezug auf die jüdische Bevölkerung. Die Einmaligkeit des Holocaust-Traumas sollte bewahrt und aufrechterhalten werden. Doch wie diese »Einmaligkeit« definiert und präsentiert wurde, war abhängig vom jeweiligen politischen Kontext<sup>80</sup>. Ende der 1990er Jahre wurde der Symbolcharakter des Holocaust auf die Opfer des Vichy-Regimes und auf jene, die Opfer des staatlichen Handelns in der Nachkriegszeit wurden, ausgeweitet. Interessant ist es zu sehen, ob und zu welchem Zeitpunkt im französischen Erinnerungsdiskurs zum ersten Mal von Antisemitismus gesprochen wird. Wird er als Folge oder als Ursache des Genozids gesehen<sup>81</sup>?

In den 16 Ausgaben von 1948 bis 1971 wird der Holocaust lediglich in zwei deutlich und in vier Schulbüchern beiläufig mit wenigen Sätzen erwähnt. Einige Lehrbücher aus den 1950er und 1960er Jahren sprechen den Holocaust überhaupt nicht an, und fast alle erwähnen nur in ein bis zwei Sätzen die Judenverfolgungen oder Berufsverbote für Juden. In der Ausgabe von Bélin aus dem Jahre 1970 werden – und dies reiht sich in die nun allgemein einsetzende verstärkte Aufarbeitung des Holocaust zu dieser Zeit ein – verschiedene Konzentrationslager genannt, jedoch nicht alle<sup>82</sup>. Erwähnenswert ist, dass hier zum ersten Mal die medizinischen Versuche an Juden angesprochen werden. Eine Bilanz der Toten des Zweiten Weltkriegs sowie ein Foto des »Four crématoire à Mauthausen« verdeutlichen den Schülern in visueller und statistischer Hinsicht dieses Verbrechen. Die Hatier-Ausgabe von 1983 widmet dem Holocaust erst im anschließenden Anhang »dossiers et documents pour la préparation au bac« ein eigenes Kapitel. Die der öffentlichen Abhandlung der Thematik entsprechenden Erwartungen werden nicht enttäuscht, sondern erhalten lediglich mit »zeitlicher Verschiebung« Einzug in die Schulbücher: Es folgt im Abiturvorbe-

77 Vgl. KÖHLER (wie Anm. 14), S. 71.

78 Ibid., S. 72.

79 Vgl. WOLF, Harnessing the Holocaust (wie Anm. 28), S. 1.

80 Ibid., S. 20.

81 Ibid., S. 254f.

82 Vgl. Victor PRÉVOT, Jean BOICHARD, Le monde depuis 1939. Classes terminales, Paris 1970, S. 25. Genannt werden Auschwitz, Buchenwald, Dachau, Neuegamme, Mauthausen und Struthof im Elsass.

reitungsdiskurs als eigenes Kapitel »Le génocide«. Reinhard Heydrich, 1941 mit der sogenannten »Endlösung der Judenfrage« beauftragt und damit der eigentliche Organisator des Holocaust, wird in diesem Kontext zum ersten Mal in einem französischen Schulbuch erwähnt. Prämissen des Holocaust sowie die Endlösung werden anschaulich, übersichtlich und ausführlich erläutert. Eine Zeitzeugenaussage bringt die gewünschte Nähe und hohe Identifikation mit dem Geschehen und Verbrechen<sup>83</sup>.

Als Vorstufe zum eigentlichen Kapitel über den Genozid sind die beiden dem Antisemitismus gewidmeten Seiten in der Nathan-Ausgabe von 1994 zu betrachten. Hier zeichnet sich ein neuer Kurs ab: »L'Antijudaïsme dans l'occident chrétien« gibt den Schülern die Möglichkeit, Formen von Antisemitismus und Judenhass schon weit vor der nationalsozialistischen Ära kennen zu lernen<sup>84</sup>, Vergleiche zu ziehen, Unterschiede und Gemeinsamkeiten festzustellen. Das Schulbuch von Bréal aus dem Jahr 1998 kann hier als Paradebeispiel für die geforderte intensivere Arbeit mit dem Thema Holocaust gelten. Dieses Schulbuch legt das Hauptaugenmerk auf die Differenzierung zwischen »camps de détention«, »camps de transit et de concentration« und »camps d'extermination«<sup>85</sup>. Im folgenden Kapitel werden die verschiedenen Phasen der programmierten Vernichtung vorgestellt. Es wird außerdem das Verhalten anderer Länder – ob beteiligt oder nicht – analysiert (so etwa der Ukraine, Polens, der Niederlande, des Vatikans und Italiens). In der Magnard-Ausgabe von 2003 werden im gleichen Zuge wie die Konzentrationslager auch die Gulags der UdSSR genannt, was bisher nur äußerst selten vorgekommen ist und für eine sich zu Beginn des 21. Jahrhunderts immer facettenreicher entwickelnde und von neuesten Forschungsansätzen durchtränkte Darstellung spricht. Die 1993 von Nicolas Werth veröffentlichte statistische Auffassung der Zahl der Gefangenen in den Gulags von 1930 bis 1941 wird in diesem Schulbuch abgebildet<sup>86</sup>. Mit Blick auf die »solution finale« wird zum ersten Mal verdeutlicht, dass sie Gegenstand der Berliner Wannsee-Konferenz vom 20. Januar 1942 war und schon Ende 1941 beschlossen wurde<sup>87</sup>. Es tut sich noch eine weitere neue Dimension auf: Es wird nun gefragt, wer von diesen grausamen Verbrechen wusste. So ist das Flugblatt der Widerstandsgruppen »Combat« in Grenoble vom Sommer und Herbst 1942 sowie das Flugblatt der »Chrétiens de France« vom Mai 1943 abgebildet<sup>88</sup>. Verstärkt ist nun auch das Bemühen sichtbar, den Schülern zu erklären, wie eine solche »Vernichtungsmaschinerie« überhaupt möglich war. War zuvor lediglich von »Tötung« oder dem Sterben in den Konzentrations- bzw. Vernichtungslagern die Rede<sup>89</sup>, so werden nun die »solutions plus

83 Ibid., S. 63: »Les chambre à gaz. Souvenirs d'une ancienne déportée, rescapée d'Auschwitz«.

84 Ibid., S.72f. Es werden Quellen gezeigt, die über Judenhass zu Zeiten des ersten Kreuzzuges Aussage geben oder über ihre Rolle des »Sündenbocks« im Mittelalter und im 19. Jahrhundert.

85 Ibid., S. 32.

86 Vgl. DEVRARY (Hg.), Histoire, première ES (wie Anm. 50), S. 304; Nicolas WERTH, Goulag: les vrais chiffres, in: L'Histoire n° 169, September 1993.

87 Ibid.; vgl. auch TRÉHONDART, Histoire (wie Anm. 50), S. 332; LE PELLEC (Hg.), Histoire (wie Anm. 50), S. 193; Yvan CARLOT, Histoire et Géographie. Terminale STT, Paris 1998, S. 23.

88 Vgl. DEVAVRY (wie Anm. 50), S. 330.

89 Vgl. z. B. CARLOT, Histoire et Géographie (wie Anm. 87), S. 22f: Auschwitz-Birkenau wird zwar abgebildet, ein Zeitzeugenbericht sowie die »répartition des victimes juives par pays (en milli-

›techniques‹: les camions à gaz, puis les chambres à gaz»<sup>90</sup> und die Verwendung des Zyklon B<sup>91</sup> erklärt. Während der antisemitische Anteil der NS-Ideologie in früheren Ausgaben zwar genannt, jedoch nur mit den wichtigsten Kennzeichen charakterisiert wurde, nimmt die detaillierte Beschreibung des Antisemitismus in den Schulbüchern von 2003 recht großen Raum ein. Quantitativ wird Letzterem doppelt so viel Text und Material gewidmet wie der Darstellung des »Encadrement totale de la société«<sup>92</sup>. Inhaltlich geht man stärker auf die Verbindung zwischen der »Eroberung des Lebensraums«, der »Reinheit der arischen Rasse«, den »Kampf gegen Juden und andere als ›minderwertige Wesen‹ deklarierte Menschen«, den Antisemitismus, den Holocaust und den Genozid ein<sup>93</sup>. Das erste, in deutsch-französischer Zusammenarbeit verfasste Geschichtsschulbuch von 2006 besticht unter allen untersuchten Schulbüchern mit seiner detaillierten Beschreibung nicht nur des europäischen, sondern auch des weltweiten Erinnerns an den Holocaust<sup>94</sup>.

### Schlussbetrachtung

Die hier an einigen Beispielen vorgeführte Analyse hat gezeigt, dass in den französischen Schulbüchern die Beschäftigung mit Nationalsozialismus- und Faschismustheorien erst in den 1970er und 1980er Jahre einsetzt. In ihnen manifestieren sich die Ergebnisse der damaligen Forschung. Wenn zuvor Italien und Deutschland als Paradebeispiele dienten, um faschistische Systeme vorzustellen, und erst später zwischen den oben genannten Begriffen und jenem des »Totalitarismus« unterschieden wurde, so spiegelt dies die damalige Einschätzung und das vorherrschende Verständnis wieder. Adolf Hitler erscheint als Inbegriff des Bösen, als der grausamste Massenmörder der Weltgeschichte. Nationalsozialismus ist in den frühen Schulbüchern der 1950er und 1960er Jahre, die geprägt sind von den noch allgegenwärtigen Kriegserfahrungen, ganz im Sinne eines »grausamen und verrückten« Hitler definiert. Aus der angeblichen Verrücktheit des »Führers« das nationalsozialistische System zu begründen, erwies sich jedoch als gefährlich und man ließ, spätestens in den 1970er Jahren, als man dies erkannt hatte, davon ab. Und ohne damit die These des grausamsten Massenmörders zu verharmlosen oder banalisieren zu wollen, rechnete man später auch Mussolini und Stalin zu diesem Kreis dazu. Den heute im Geschichtsunterricht

on)«. Es fehlen jedoch Angaben im Verfasserstext, wie diese Maschinerie funktionieren konnte und auf welche Weise »getötet« und »vernichtet« wurde.

90 Vgl. TRÉHONDART (wie Anm. 50), S. 334; LE PELLEC (Hg.), *Histoire* (wie Anm. 50), S. 193; Robert FRANK, *Histoire Terminale STT*, Paris 1998, S. 111.

91 Vgl. TRÉHONDART, *Histoire* (wie Anm. 50), S. 335.

92 Vgl. BAYLAC, APRILE, BONNET u. a. (Hg.), *Histoire* (wie Anm. 46), S. 273.

93 *Ibid.*, vgl. auch LE PELLEC (Hg.), *Histoire* (wie Anm. 50), S. 196.

94 Das Schulbuch widmet den »Erinnerungen an den Zweiten Weltkrieg« sein zweites Kapitel und geht dabei intensivst mit dem französischen, deutschen und amerikanischen Gedenken an den Holocaust um. Den Schülern werden u. a. diverse in der Nachkriegszeit entstandenen Erinnerungsorte vorgestellt. Vgl. LE QUINTREC, GEISS (wie Anm. 62), S. 34–37, 40–45; so das Mémorial de la Shoah in Paris (1956/2005), Yad Vashem in Jerusalem (1953), die Mahn- und Gedenkstätte in Auschwitz (1967), das Holocaust-Denkmal in Washington (1993) und das Mahnmal für die ermordeten Juden Europas in Berlin (2005). Dem Gedenken Frankreichs bzw. jenem Deutschlands wird jeweils ein eigenes Unterkapitel gewidmet.

geforderten Aspekten einer Multiperspektivität wird nicht zuletzt durch wissenschaftliches Arbeiten mit und an Quellen und die Darstellung der Forschungskontroversen Rechnung getragen. Dem Versuch, in den jüngst erschienenen Schulbüchern (2002/2003/2006), diese drei Systeme in einer Art Dreiklang zu vergleichen und gegenüberzustellen, gebührt daher Lob. Mit einer zeitlichen Verzögerung von fünf bis zehn Jahren hält die Forschung Einzug in die Geschichtsbücher. Die *mémoire collective* wird im Bezug auf dieses thematische Kapitel nur bedingt wiedergegeben. Es lassen sich keine Parallelen zum jeweiligen öffentlichen Diskurs und Umgang mit dem Nationalsozialismus feststellen, wie z. B. im Umgang mit der NS-Zeit während der sozialistischen Regierung François Mitterrands.

Eines der wohl überraschendsten Ergebnisse am Ende dieser Untersuchung ist die Tatsache, dass die Schulbücher der Jahre 2002 und 2003 die höchste Dichte des Gaullismus-Kults aufweisen. Der Mythos des »Vaters der *Résistance*« lebt hier in einer Intensität und Art und Weise neu auf, wie er uns nicht einmal – wie man eigentlich annehmen würde – in den 1950er und 1960er Jahren begegnete. Quantitativ wird ihm mit Abstand die höchste Seitenanzahl in diesen neuesten Ausgaben zugeordnet. Durchweg wird der Person des Generals – nicht der *Résistance* – ein eigenes Kapitel gewidmet und seine Taten und Verdienste für Frankreich in glorifizierender Weise vorgestellt. Dies spiegelt nicht, wie eigentlich zu erwarten wäre, die *mémoire collective* in stringenter Weise wider. In den Schulbüchern der 1950er und 1960er, und – bei vermuteter zeitlicher Verschiebung – auch nicht in jenen der 1970er Jahre wird auch nur annähernd das zu dieser Zeit in Frankreich herrschende Bild Charles de Gaulles reflektiert. Im Gegenteil: Hier entdeckten wir schon überraschend früh die Aufzählung auch anderer Widerstandsorganisationen außerhalb Frankreichs. Die zu jener Zeit vermehrte Einbindung des Aufbaus und der Struktur der *Résistance* sowie der Rolle Jean Moulins entsprechen den Regierungszeiten der Liberalen unter Valéry Giscard d'Estaing bzw. der Sozialisten unter François Mitterrand. Die Rolle, die die *Résistance*-Kämpfer im Zuge der Geschichte einnahmen findet sich nichts desto trotz klar definiert in den Schulbüchern: Die *Résistance* nahm und nimmt noch heute eine unvermindert gewichtige Rolle im kollektiven Gedächtnis ein, als bedeutsamer Faktor bei der Befreiung Frankreichs, als notwendiger Helfer der Alliierten im Juni 1944. Ein bemerkenswerter und positiver Trend sind die zahlreichen Erwähnungen von Widerstand in anderen von den Deutschen besetzten Ländern. Wenig Raum hingegen wird der Darstellung der Lebensbedingungen in Deutschland während des Krieges, den Leiden der Zivilbevölkerung durch Evakuierungen, Bombenangriffe und Vertreibungen gewidmet. Manche Unterrichtswerke erwähnen wiederum zwar den europäischen Widerstand, weisen jedoch nur selten auf denjenigen der Kirchen, der Arbeiterschaft, der Studentenschaft und des 20. Juli 1944 in Deutschland hin. Nur in einem einzigen Schulbuch finden sich die Fotos von Hans und Sophie Scholl, drei erwähnen, zumindest beiläufig, den deutschen Widerstand. Dem entspricht die heutige Wahrnehmung in Frankreich: Man hatte bereits mit anderen Fragen genug zu tun, um sich auch noch mit diesem Sujet auseinander zu setzen. Oder wurde es als zu gefährlich empfunden, auf diese Weise bei den Schülern womöglich den Eindruck zu erwecken, dass ein Teil der Deutschen nicht hinter Hitlers Politik stand?

Als einer der wohl sensibelsten Angriffspunkte in der Geschichte Frankreichs darf die Zeit der Vichy-Regierung und damit der Kollaboration gelten. Unter diesem

Blickwinkel lassen sich für die Darstellung des Vichy-Regimes und der Kollaboration in den 1950er und 1960er, ja sogar noch bis in die 1970er Jahre vier Beobachtungen machen: Als erstes spiegelt sich in den Schulbüchern die offizielle Sichtweise wider. Dann wollte man in den Nachkriegsjahren diese empfindliche Stelle ausblenden und bemühte stattdessen die Mythos- und Legendenbildung um de Gaulle und die *Résistance*. Drittens tat man sich zu jener Zeit schwer, den heranwachsenden Franzosen im Geschichtsunterricht über diese tiefe, unverheilte Wunde zu berichten. Und viertens schließlich erschien das Wort »Kollaboration« erst in den Ausgaben der 1980er Jahre – zu jener Zeit also, in der man sich mit dem Thema »aussöhnen« wollte und die Prozesse gegen damalige Kollaborateure die Tagespresse bestimmten. Ein weiteres Ausweichen vor der Konfrontation mit diesem Thema war unmöglich. Der Staat war sich seiner Verantwortung, nicht zuletzt bei der Beteiligung an Judenverfolgungen, bewusst. Auch wenn dies offiziell erst unter Staatspräsident Jacques Chirac in den 1990er Jahren geschah, so finden wir eine deutliche Aufnahme im Korpus der Schulbücher schon in den 1980er Jahren. Den neuesten Schulbüchern haftet dieses Bild des »Nun ja, es gab eine Minderheit, die kollaborierte, aber alles nur zum Wohle Frankreichs« nicht mehr an. Klar und deutlich wird über Zusammenkünfte Hitlers mit Pétain berichtet, neutral und objektiv wird gesagt, was nach aktuellem Forschungsstand als Tatsache nicht nur angesehen werden *darf*, sondern *muss*.

Die Darstellung des Holocaust hingegen blieb völlig unzureichend und kam zu kurz, zumindest was die Ausgaben bis einschließlich der 1980er Jahre betrifft. Warum? War Frankreich im Erinnerungsprozess so sehr mit anderen Fragen und Problemen beschäftigt, dass man den grausamen Genozid nicht für wichtig genug erachtete, um seiner Darstellung in den Schulbüchern angemessenen Raum zu geben? Erst in den 1970er Jahren im Zuge einer explodierenden internationalen Beschäftigung mit dem Holocaust in Literatur, Film und Medien kann man erstmals von einer »Widerspiegelung« in der *mémoire collective* sprechen. Sehr spät erst wurde den französischen Schülern der Unterschied zwischen Arbeits- und Vernichtungslagern aufgezeigt. Die dort herrschenden Bedingungen, zuvor meist nur am Rande und mit Aussagen wie: »Man starb dort nicht selten aus Müdigkeit, Erschöpfung oder Hunger« in Schulbüchern der 1950er, 1960er und 1970er Jahre beschrieben, wurden nunmehr detailliert erklärt, von den Gaskammern berichtet, Opferzahlen und Namen der Lager genannt und auf Karten veranschaulicht. Es war genau die Zeit, als man sich in Frankreich dem Thema »Vichy« und »Kollaboration« endgültig nicht mehr entziehen konnte. Die neuesten Schulbücher (2002/2003/2006) gedenken aller Opfer des Holocaust und definieren nicht nur den Begriff, sondern bringen auch den der »Shoah« und des »Genozid« mit ein. Ihnen wird ein eigenes Kapitel gewidmet – über deren Berechtigung oder Legitimation man heutzutage nicht mehr zu streiten braucht.

Die Schulbuchanalyse liefert also zum einen nicht zu erwartende Ergebnisse – wie z. B. im Umgang mit de Gaulle und der *Résistance* – zum andern spiegelt sich in ihr genau das wider, was wir zur jeweiligen Zeit vom Erinnerungsprozess in Frankreich wissen und wohl vermutet hatten – wie z. B. in Form der Beschäftigung mit Vichy in den Schulbüchern der 1980er Jahre. Eine Revision mit der Intention, dem französischen Schüler ein möglichst reales und objektives, aber auch reizvolles und interessantes Bild des Deutschen und Deutschlands zu geben, reduziert sich nicht allein auf

Geschichtsbücher. In Folge der aktuellen Probleme beider Länder, was das Erlernen der jeweils anderen Sprache betrifft – als Zweite Fremdsprache werden Deutsch und Französisch vom Spanischen immer mehr verdrängt – sollte eine Schulbuchrevision folglich auch die Fremdsprachenbücher betreffen. Ansätze gibt es in großer Zahl, so z. B. von U. Martini<sup>95</sup> und J. M. Eichelbrenner<sup>96</sup>.

Wie wird in Zukunft das Problem der Einbeziehung der europäischen Dimension in Geschichtsbüchern für den Unterricht gelöst? Es darf nicht passieren, dass in Schulbüchern lediglich die einzelnen Nationengeschichten in dem Glauben aneinander gereiht werden, damit dem Anspruch einer Geschichte Europas gerecht geworden zu sein<sup>97</sup>. Die Ideen des Friedens und der Völkerverständigung fanden auch in der gemeinsamen Schulbuchpolitik ihren Niederschlag, zum einen in der gemeinsamen deutschen und französischen Zusammenarbeit von Lehrerverbänden<sup>98</sup>, zum anderen in der Arbeit des Internationalen Ausschusses für geistige Zusammenarbeit, der vom Völkerbund eingerichtet wurde<sup>99</sup>. Die französischen Geschichtsbücher für den Schulunterricht haben etwa seit den 1990er Jahren die nationalistische Darstellungsweise überwunden und sind dort angekommen, wo europäische Schulbücher heute sein sollten – weg von überholten Sichtweisen, hin zur Einordnung in einen europäischen oder weltgeschichtlichen Rahmen – auch eigene Nationengeschichte ist aus dieser Sicht lehrbar und birgt keine Gefahren mehr.

95 Vgl. MARTINI, Diskussionsbeiträge, in: Das Deutschlandbild in internationalen Geschichtsbüchern, SPRENGER (Hg.) (wie Anm. 7), S. 147–152.

96 Vgl. J. M. EICHELBRENNER, Deutschland und die Deutschen in den französischen Deutschbüchern, in: *ibid.*, S. 139–146.

97 Vgl. Karin WOLFF, Schulbuchkritik – auch ein Beitrag zur Qualität, in: Internationale Verständigung. 25 Jahre Georg-Eckert-Institut für internationale Schulbuchforschung in Braunschweig, hg. von Ursula A. J. BECHER, Rainer RIEMENSCHNEIDER, Hannover 2000, S. 39 (Studien zur internationalen Schulbuchforschung, 100).

98 Vgl. Carl August SCHRÖDER, Die Schulbuchverbesserung durch internationale geistige Zusammenarbeit. Geschichte, Arbeitsformen, Rechtsprobleme, Braunschweig 1961, S. 50f.

99 *Ibid.*, S. 66–75.



# Miszellen

LUDWIG FALKENSTEIN

## ZUR GESCHICHTE DER STADT CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE IM MITTELALTER \*

Die Erforschung der mittelalterlichen Stadt Châlons-en-Champagne (bis 1990 Châlons-sur-Marne) hat lange auf sich warten lassen<sup>1</sup>. Der erste Versuch zu einer Geschichte der Stadt stammt erst aus dem 19. Jahrhundert: Édouard de Barthélemy machte den Anfang. Seiner Geschichte der Stadt Châlons war sogar eine zweite Auflage beschieden<sup>2</sup>. Er hatte auch damit begonnen, wichtige Urkunden zur Geschichte der kirchlichen Institutionen der Stadt und ihres Umlandes zu publizieren<sup>3</sup>. Für die Zeit der Spätantike und des frühen Mittelalters hat man aber auch von übergreifenden Studien profitieren können, dem Buch von Fernand Vercauteren über die *civitates* der *Belgica secunda*<sup>4</sup> oder der Untersuchung zur Bischofsherrschaft von Reinhold Kaiser<sup>5</sup>. Außerdem gibt es für die Zuweisung von Toponymen der mittelalterlichen Stadt nicht

\* Zugleich Besprechung von Sonja BENNER, Châlons-en-Champagne: Die Stadt, das Chorherrenstift Toussaint, und das Umland bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts, Trier, (Kliomedia) 2005, 749 S., 18 Karten (Trierer Historische Forschungen, 55), ISBN 3-89890-191-7, EUR 96,00.

1 Zur Änderung des Toponyms vgl. Jean-Pierre RAVAUX, De »civitas Catevallaunorum« à Châlons et de »Chaalons-en-Champagne« à »Châlons-sur-Marne«. Histoire du nom d'une ville, in: Mémoires de la Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts du département de la Marne (im Folgenden abgekürzt: MSACSAM) 105 (1990), S. 49–54.

2 Édouard DE BARTHÉLEMY, Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses institutions depuis son origine jusqu'en 1848, Châlons-sur-Marne 1854, <sup>2</sup>1883.

3 Hier sei nur zitiert Édouard DE BARTHÉLEMY, Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne. Histoire et monuments, suivi des cartulaires inédits de la commanderie de la Neuville-au-Temple, des abbayes de Toussaints, de Monastiers et du prieuré de Vinetz, Bd. 1–2, Paris, Chaumont, Châlons 1861. Darin Bd. 2, S. 397–420: Cartulaire de l'abbaye de Toussaints(-en-l'Île de Châlons). Mehrere Toussaints betreffende Urkunden auch in: Cartulaire de l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches, Chartes de Montierender, de Saint-Étienne et de Toussaints de Châlons, d'Andecy, de Beaulieu et de Rethel, par Charles LALORE, Paris, Troyes 1878 (Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes, 4), p. 241–258.

4 Fernand VERCAUTEREN, Étude sur les civitates de la Belgique seconde. Contribution à l'histoire urbaine du Nord de la France de la fin du III<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, Bruxelles 1934 (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. Mémoires, Coll. in-8<sup>o</sup>, 2<sup>e</sup> série, 33), S. 134–163.

5 Reinhold KAISER, Bischofsherrschaft zwischen Königtum und Fürstenmacht. Studien zur bischöflichen Stadtherrschaft im westfränkisch-französischen Reich im frühen und hohen Mittelalter, Bonn 1981 (Pariser Historische Studien, 17), S. 557–564.

nur die ältere topografische Studie von Louis Grignon<sup>6</sup>, sondern auch eine neuere Arbeit von Jean-Pierre Ravaux<sup>7</sup>. Teilweise beträchtliche Urkundenbestände sind größtenteils in die Archives départementales de la Marne gelangt, jedoch noch heute, abgesehen von Ausnahmen, unediert oder nicht in diplomatischen Editionen zugänglich<sup>8</sup>. Dagegen sind die Archivfonds der Kirchen, die in die séries G und H aufgenommen wurden, durch gute Inventare erschlossen worden<sup>9</sup>. Dies alles ist zu bedenken, wenn nunmehr die erste Monografie zur mittelalterlichen Stadt, die sich zugleich daranmacht, die Geschichte der Regularkanonikerabtei Toussaints aufzuarbeiten, hier angezeigt und angemessen, wengleich nicht ohne Kritik, gewürdigt werden soll.

Die von Sonja Benner verfasste Arbeit lag dem Fachbereich III der Universität Trier als Dissertation vor. Nach Kapitel I mit der Einleitung (S. 13–31) geht Kapitel II (S. 33–86) ausführlich auf die Bischöfe, das Domkapitel, sodann auf das Stift und die (spätere) Regularkanonikerabtei Saint-Memmie ein. Es folgen das im Westen vor der Stadt gelegene Frauenkloster Saint-Sulpice, sodann die Mönchsabtei Saint-Pierre-aux-Monts, das Stift La Trinité, dann die Pfarreien und die übrigen Kirchen. Abschnitte über das Wirtschaftsleben, die einzelnen Herrschaftsbereiche sowie die Topografie der Stadt um die Mitte des 11. Jahrhunderts ergänzen das Bild. In Kapitel III wird die frühe Geschichte der Regularkanonikerabtei Toussaints ausgebreitet (S. 87–121). Kapitel IV untersucht die einzelnen Institutionen, die Rolle der Stadt als Handelsplatz bis zum Ende des 12. Jahrhunderts, ihren Markt, ihre Münze, die Juden, die Anfänge des Tuchgewerbes und der Walkbetriebe, erwähnt auch neue Gewerbe, den Handel und den Weinbau, die Beziehungen zwischen der bischöflichen Stadtherrschaft und den Inhabern der kirchlichen Bannbezirke sowie die kommunalen Bewegungen, schließlich die Topografie der Stadt (S. 123–263). Kapitel V rückt erneut die Abtei Toussaints in den Vordergrund, hebt die Gründung und Bedeutung ihrer Vorstadt hervor sowie die Stellung der Abtei in Stadt und Umland (S. 265–339). Kapitel VI geht wiederum auf die Institutionen und die Entwicklung der Stadt bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts ein, ferner auf das Wirtschaftsleben, Markt und Handel, Münze und Zölle, den Geldhandel, Wechsel und Lombarden. Es zeigt an Toponymen, dass außer dem Tuchgewerbe und der Fertigung von Bekleidung auch das Metallgewerbe, der Vertrieb von Nahrungsmitteln, das Baugewerbe, die Produktion und der Vertrieb von Gebrauchsgegenständen sowie Weinbau eine Rolle spielten (S. 341–591). Kapitel VII blendet wieder die Abtei Toussaints mit ihrem Bann im 14. Jahrhundert ein (S. 593–653). Kapitel VIII bietet die Schlussbetrachtung (S. 655–662), Kapitel IX einen Anhang mit Anmerkungen zu den beigegebenen Karten, Kapitel X ein Quellen- und Literaturverzeichnis, Kapitel XI einen Index der Orts- und Personennamen.

- 6 Louis GRIGNON, *Topographie historique de la ville de Châlons-sur-Marne*, in: MSACSAM, année 1889; Nouvelle édition complétée par Jean-Marie ARNOULT et Jean-Pierre RAVAUX, Châlons-sur-Marne 1976.
- 7 Jean-Pierre RAVAUX, *Histoire topographique de Châlons-sur-Marne (IV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, in: MSACSAM 95 (1980), S. 57–88.
- 8 Zum Beispiel *Cartulaire du chapitre de l'Église cathédrale de Châlons-sur-Marne par le chantre Warin*, [publ. par P. PÉLICIER], in: MSACSAM, année 1895 (1896), S. 141–196; separat Paris 1897.
- 9 Vgl. für die Kirchen der Bischofsstadt *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, rédigé par P. PÉLICIER, *Archives ecclésiastiques, série G: Clergé séculier*, Bd. 4, Châlons 1899; *Inventaire sommaire de la série H: Clergé régulier*, Bd. 1, dressé par Paul PÉLICIER, Just BERLAND, René GANDILHON, Châlons-sur-Marne 1949. Ferner für die Abteien Saint-Sauveur in Vertus, La Charmoye, Cheminon und Hautefontaine jetzt das *Inventaire de la série H: Clergé régulier*, Bd. 2 (Fasc. 1), rédigé par Marie-Édith BREJON DE LAVERGNÉE, sous la direction de Philippe DU VERDIER, Châlons 1975.

Wie bereits die kurze Wiedergabe des Inhalts zeigt, liegt einer der Schwerpunkte auf der wirtschaftlichen Entwicklung der Stadt. Manche Ergebnisse für die Stadtgeschichte sind durchaus erwägenswert, so wenn Benner mehrere Briefe des 12. Jahrhunderts, die starke Spannungen zwischen zwei Lagern in der Stadt widerspiegeln, der Krise während der Sedisvakanz nach dem Tode des Bischofs Boso 1162 zuordnet (S. 152–157, 168f.), oder wenn sie dem Bischof Gui de Joinville und seinem Privileg von 1185 eine entscheidende Rolle beim Ausbau der Vorstadt auf der Insel der Abtei beimisst (S. 297). Auch könnte die innerstädtische Entwicklung mit mehreren kirchlichen Banngebieten durch die kirchlichen Bannbezirke in Reims beeinflusst und damit die Entstehung einer die gesamte Stadt erfassenden »bürgerlichen« Gemeinde, erst recht einer *communia*, hier wie dort gehemmt, ja verhindert worden sein (S. 253f., 277–279)<sup>10</sup>. Es ist gewiss erfreulich, dass ein beträchtlicher Anteil des Buches sich den kirchlichen Institutionen und Vorgängen der Bischofsstadt zuwendet. Es sei jedoch vorab nicht verhehlt, dass die Erörterung solcher Themen zugleich auch Schwächen des Buches offenlegt.

Zuweilen werden Vorgänge wiederholt. Das ist noch kein Nachteil, sondern bei der Materialfülle eher hilfreiche Reprise für den Leser. Dabei kommt es aber auch zu Widersprüchen, so etwa, wenn Benner von dem Gelände südlich der Kathedrale meint, der Name *Jard* sei dafür »1227 erstmals« belegt (S. 82), jedoch später anmerkt (S. 149), dass Eugen III. 1147 dort die Predigt hielt (*Post celebracionem misse apostolicus perrexit cum episcopis et cardenalibus [!] in iardum episcopi*). Hätte sie das Toponym in ihre leider nicht erschöpfenden Indizes (»Châlons, Topographie«, S. 728f.) aufgenommen, wäre ihr der Widerspruch vielleicht aufgefallen.

Neben sprachlichen Schwächen (das »suburbiale« Frauenkloster, S. 48) gibt es Unzulänglichkeiten bei der Wiedergabe rechtsgeschichtlicher Termini. So ist von einem königlichen (S. 375, 378 u. ö.), von einem bischöflichen (S. 401) »Propst« oder gar von einem »Propst des domkapitularen Bannes« (S. 402) die Rede, obwohl ein *prepositus* oder *prévôt* mit je unterschiedlichen Befugnissen gemeint ist<sup>11</sup>. Vermeidbare Irrtümer finden sich da, wo Benner Kaiser Heinrich III. an der Synode Leos IX. in Reims (1049) teilnehmen lässt (S. 97), wo sie Innocenz II. für den Aussteller eines Mandats »an den Abt und Dekan des Chorherrenstiftes Saint-Jean-des-Vignes in Soissons« (1138) (S. 186, 417) hält, obwohl Innocenz III. der Aussteller dieses Mandats gewesen sein muss, das 1206 an den Abt von Saint-Jean-des-Vignes und den (Dom)dekan in Soissons erging (S. 186)<sup>12</sup>, oder wo sie 1179 Innocenz III. »den Kantor und den

10 Zu dieser Frage für Reims jüngst Patrick DEMOUY, *Génèse d'une cathédrale. Les archevêques de Reims et leur Église aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Langres 2005, S. 495–498.

11 Die Bezeichnung *prepositus* (*prévôt*) wird sowohl von Rechts- und Verfassungshistorikern als auch von Wirtschafts- und Sozialhistorikern nicht ins Deutsche übertragen; vgl. Robert HOLTZMANN, *Französische Verfassungsgeschichte von der Mitte des neunten Jahrhunderts bis zur Revolution*, München, Berlin 1910 (Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte, hg. von G. VON BELOW und F. MEINECKE, Abt. III), S. 98f. u. ö.; Philipp DOLLINGER, *Der bayerische Bauernstand vom 9. bis 13. Jahrhundert*, hg. von Franz IRSIGLER, München 1982, S. 135–137. – Hier und im Folgenden wird vor allem solche Literatur zitiert, die im Literaturverzeichnis bei BENNER fehlt.

12 Das Original in Châlons-en-Champagne, Arch. dép. de la Marne, G 1129, n. 1, trägt das Datum: *Dat. Rome. XII. kl. februarii, pont. nostri anno VIII<sup>o</sup>*. Das Mandat kann nur von (1206) Januar 21 stammen, denn vor dem Pontifikat Gregors VIII. (1187) bieten Litterae der päpstlichen Kanzlei nur Ausstellort und Monatstag. Die Kanzlei Gregors VIII. fügte zur Datierung die Indiktionzahl hinzu, während die seines Nachfolgers Clemens' III. die Indiktionzahl durch die Angabe des Pontifikatsjahres ersetzte, das seitdem für die Papstbriefe üblich wurde; vgl. Arthur GIRY, *Manuel de diplomatique*, Paris 1894, S. 681; Ludwig SCHMITZ-KALLENBERG, *Die Lehre von den Papsturkunden*, in: *Urkundenlehre*, Bd. 1–2, Leipzig, Berlin <sup>2</sup>1913 (Grundriss der Geschichtswissenschaft, hg. von Aloys MEISTER, I/2), S. 95; Paulus RABIKASKAS, *Diplomatica pontificia*, Roma <sup>5</sup>1994, S. 46. Damit aber scheiden Innocenz II. und das Jahr 1138 ganz aus. Der erkennbare Irrtum geht auf die Angaben im Inventaire sommaire für die Serie G zurück.

Dekan des Reimser Metropolitankapitels« anstatt 1199 dessen Domdekan und Kantor beauftragen lässt (S. 183)<sup>13</sup>.

Manche Urteile entbehren nicht der Willkür. Der Vorwurf des Wuchers gegen einen *M. Catalaunensis* (JL 10820), dürfte nichts mit der Sedisvakanz zu tun haben (S. 237)<sup>14</sup>. Solche Vorwürfe waren so häufig, dass eine Sedisvakanz auf sie kaum Einfluss hatte, wie z. B. das Mandat JL 11286 zeigt, in dem ein Jerusalempilger den Abt und die Brüder von Saint-Pierre-aux-Monts wegen wucherischer Pfandleihe belangt<sup>15</sup>. Denselben Beklagten wurde zudem ein nicht gerade kleinlicher Umgang beim Erschließen neuer Einnahmequellen nachgesagt (vgl. JL 12036)<sup>16</sup>. Der *M. Catalaunensis* aus JL 10820 wurde übrigens – das konnte Benner nicht wissen – im Rubrum der Hs. Arras 964, in der das Mandat vor ihren Textverlusten stand, nach Martène und Durand mit einem Mattheus identifiziert (*De Math[e]o Cathalaun[ensi] feneratori*)<sup>17</sup>. Genau derselbe Name taucht in dieser Handschrift im Rubrum zu f. 52ab, n. 307, einem ohne Datum überlieferten Mandat an Heinrich, Erzbischof von Reims, JL 12418, wieder auf: *H. Remensi archiepiscopo pro Math. ciue Catalaun(ensi) ut absoluat eum absque pecunia*. Im Text steht allein der Anfangsbuchstabe *M*. Für die Absolution dieses Mannes hatte König Ludwig VII. bei Alexander III. eigens interveniert<sup>18</sup>. Verklagt hatte ihn eine reiche Witwe Hersendis, die Klagen gegen mehrere Personen beim Papst eingereicht hatte. Damit ist jedoch nicht auszuschließen, dass Mattheus mit jenem gleichnamigen Widersacher des Bischofs Gui de Joinville identisch war, dessentwegen der Bischof sich an den König wandte, übrigens mit dem Ersuchen, dem Domkapitel zu verbieten, diesen Mattheus unter den durchweg begüterten domstiftischen *franchi seruietes* zu halten oder zu behalten<sup>19</sup>, die wohl, analog zum Metropolitankapitel in Reims, mit unter die Immunität des Kapitels fielen und sich damit bischöflichen Einflüssen weitgehend entzogen<sup>20</sup>. Warum ein in dem Brief erwähntes, heute verlorenes Schreiben des Domdekans an den König eine Fälschung sein soll (S. 155), ist unerfindlich und nirgendwo begründet.

Unberücksichtigt blieb bei Benner, als sie die Klagen der reichen Witwe Hersendis und ihrer Söhne (aus früherer Ehe) gegen Schuldner ihres verstorbenen Ehemannes erwähnte (S. 237f.) (JL 11354 und 11356 von [1167] Juni 27–28)<sup>21</sup>, dass die Klägerin schon zwei Jahre zuvor gegen Eustache, Guermund und Theobald geklagt hatte (vgl. JL 11203, [1165] Juni 5)<sup>22</sup>. Indes wurde

13 Auch dieser Irrtum zu Châlons, Arch. dép. de la Marne, G 1129, n. 5, geht auf einen leicht erkennbaren Druckfehler im Inventaire sommaire zurück.

14 MIGNE PL, Bd. 200, Sp. 196AB, Nr. CXXXVIII.

15 Ibid., Sp. 420D–421B, Nr. CDVI.

16 Ibid., Sp. 811C–812A, Nr. CMXII.

17 Édmond MARTÈNE, Ursin DURAND, *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium amplissima collectio*, Bd. 2, Parisiis 1724, Sp. 686E–687A, Nr. XLIII. Die beiden Mauriner sahen die Handschrift vor den im 19. Jahrhundert eingetretenen Textverlusten. Der oder die Verfasser der Rubra verfügten über Kenntnisse, die sie nicht den kopierten päpstlichen Schreiben, sondern anderen Informationen verdankten.

18 RHF, Bd. 15, S. 847BD, Nr. CXCI; MIGNE PL, Bd. 200, Sp. 1007B–1008A, Nr. MCLVIII. Ein *Math(eus) ciuis Cathalaunen(sis)* wird in JL 12269, (1173–1174) April 19, als Beklagter eines Priesters Evrard genannt; MIGNE, *ibid.*, Sp. 938BC, Nr. MLXIV.

19 RHF, Bd. 14, S. 88AB, Nr. CCLXVII: ... *Iterum illi archidiaconi inconsulto capitulo seduxerunt decanum, sicut accepi, ut pro Matheo scriberet, nulla quidem litteris uestris ex(h)ibita reuerentia, sed neque hoc absque expectatione magni muneris faciunt. Vnde maiestati uestre supplico, ut capitulo auctoritate regia prohibeatis, ne Matheum aliquo modo pro seruiente habeant uel retineant.*

20 Zu diesen zuletzt DEMOUY, *Génèse* (wie Anm. 10), S. 104–106.

21 MIGNE PL, Bd. 200, Sp. 457D–458B, Nr. CDLVI; Sp. 458C–459A, Nr. CDLVII.

22 Ibid., Sp. 372C–373B, Nr. CCCXLVII.

der Streit durch sich widersprechende Einlassungen der Parteien undurchschaubar (JL 11284, [1166] Juni 24)<sup>23</sup>. Unbemerkt blieb ihr, dass Hersendis einen wohl im Kirchenrecht und im kurialen Geschäftsgang erfahrenen Kleriker namens Milo als Prokurator entsandt hatte, der aus der Diözese (vgl. JL 12415), vielleicht sogar aus der Stadt Châlons stammte (vgl. JL 12018). Eustache und Theobald hatten 1167, auch dies verdient erwähnt zu werden, ein von Hersendis früher gegen sie impetriertes päpstliches Mandat<sup>24</sup> mit der Behauptung zurückgewiesen, es sei falsch und nicht in der päpstlichen Kanzlei redigiert worden (vgl. JL 11356). Jedoch ließ der Papst dessen *rescriptum* mit dem Ergebnis prüfen, dass es echt und bar jeden Verdachts sei<sup>25</sup>. Da er zugleich den Erzbischof von Reims anwies, dem Bischof von Châlons streng zu untersagen, den Milo, *quia curiam nostram frequentat*, zu behelligen, entsteht der Verdacht, dass Gui de Joinville – vielleicht mit gutem Grund – auf Seiten der Beklagten stand. *Milo Catal(aunnensis)* ist im März 1172 indes als Prokurator des Erzbischofs von Reims an der päpstlichen Kurie nachzuweisen, wo er wahrscheinlich eine an den Bischof von Châlons adressierte Pfründenprovision impetrierte (JL 12415)<sup>26</sup>. Im Auftrag des Erzbischofs von Reims war er erneut im März und April 1174 an der Kurie, um dem Papst u. a. eine Anfrage zur Belehrung des Bischofs von Lüttich (JL 12256)<sup>27</sup> und eine Klage gegen den Bischof von Châlons zu unterbreiten (JL 12257)<sup>28</sup>. Damals erwirkte er eine an den Erzbischof von Reims adressierte Pfründenprovision (JL 12266)<sup>29</sup>.

Benner vertritt auch Ansichten, denen die mittelalterliche Ortstradition manifest widerspricht. So erklärt sie: »Als ältestes Kloster der Diözese wird gemeinhin die etwa 1500 Meter südöstlich vor dem castrum, an der Römerstraße nach Toul und Verdun gelegene Memmiusabtei angesehen« (S. 62)<sup>30</sup> – unter Hinweis auf »religiöse Gemeinschaften an Bischofsgräbern«

23 Ibid., Sp. 419C–420B, Nr. CDIV.

24 Dieses Mandat könnte JL 11203, (1165) Juni 5, aber auch ein heute verlorenes Mandat gewesen sein, das vielleicht impetriert wurde, als Guermund auf Grund von JL 11284, (1166) Juni 28, mit der peremptorischen Einrede, er habe Hugo, dem verstorbenen Ehemann der Hersendis, seine Schulden bezahlt, eine Wiederaufnahme seines Verfahrens erzwang.

25 Dazu Peter HERDE, Römisches und kanonisches Recht bei der Verfolgung des Fälschungsdelikts im Mittelalter, in: *Traditio* 21 (1965), S. 291–362, hier S. 335, Anm. 269. Zu Milo Ludwig FALKENSTEIN, Étienne de La Chapelle als Vertrauter Ludwigs VII. und Delegat Alexanders III., in: *Archivum Historiae Pontificiae* 26 (1988), S. 375–392, hier S. 375, Anm. 1. Milo ist vielleicht mit dem gleichnamigen Kläger in JL 11552, (1168–1169) Juni 18, an Robert, Archidiakon der Kirche von Châlons-en-Champagne, und den Abt von Saint-Memmie identisch, dessen Beklagte aus Châlons sind; MIGNE PL, Bd. 200, Sp. 549CD, Nr. DLXXXI.

26 Ihr Text ist als Minute in die Sammlung des Codex Arras 964 gelangt; MIGNE PL, Bd. 200, Sp. 1005D–1006A, Nr. MCLV. Das Schreiben gehört schwerlich zu 1167, da aus JL 11356 hervorgeht, dass man damals Schikanen des Bischofs von Châlons gegen Milo befürchtete. Erst recht dürfte es nicht 1174 impetriert worden sein, als Milo die Klage seines Erzbischofs gegen den Bischof von Châlons überbrachte (wie Anm. 29). Erster Beleg für Milos Tätigkeit im Dienst des Erzbischofs Heinrich von Reims ist JL 12018, (1172) März 22; MIGNE *ibid.*, Sp. 798D–800C, Nr. DCCCXCVI; dazu Ludwig FALKENSTEIN, »Pontificalis maturitas vel modestia sacerdotalis«? Alexander III. und Heinrich von Frankreich in den Jahren 1170–1172, in: *Archivum Historiae Pontificiae* 21 (1984), S. 31–88, hier S. 65, und zum Datum S. 57, Anm. 85.

27 RHF, Bd. 15, S. 931D–932A, Nr. CCCLI; MIGNE PL, Bd. 200, Sp. 931AD, Nr. MLI.

28 RHF, Bd. 15, S. 932BC, Nr. CCCLII; MIGNE PL, Bd. 200, Sp. 931D–932B, Nr. MLII.

29 MIGNE PL, Bd. 200, Sp. 937BC, Nr. MLXI. Zum Anlass und den genauen Daten für die drei Schreiben Ludwig FALKENSTEIN, Alexandre III et Henri de France. Conformités et conflits, in: *L'Église de France et la Papauté*, éd. Rolf GROSSE, Bonn 1993 (Études et documents pour servir à une Gallia Pontificia, 1), S. 103–176, hier S. 164f.

30 Sie beruft sich dabei u. a. auf DE BARTHÉLEMY, Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, Bd. 1 (wie Anm. 3), S. 179. Der indes formulierte vorsichtiger als sie: »L'abbaye de Saint-Memmie, aux portes de Châlons, est le plus ancien établissement religieux de notre diocèse ...«

bei Nekropolen an Ausfallstraßen und auf die Ursprünge von Saint-Remi und Saint-Nicaise in Reims sowie auf Saint-Médard vor Soissons (S. 63). Sie beruft sich auf die *Gesta sanctorum patrum Fontanellensis coenobii*, wo von Abt Ansegis (823–833) gesagt wird, Karl der Große habe ihm vor seiner Abtszeit in Saint-Wandrille und noch vor der Übertragung von Saint-Germer-de-Fly zwei andere *coenobia*, Saint-Sixte vor Reims und Saint-Memmie vor Châlons, verliehen<sup>31</sup>. Jedoch sagen Bezeichnungen wie *coenobia* oder *abbatiae* zur Frage, ob dort Kanoniker oder Mönche waren, in karolingischer Zeit nichts aus. Die alten *basilicae* oder *abbatiae* hatten nur ausnahmsweise Mönchskonvente und wurden erst lange nach ihrer Gründung in Mönchsklöster umgewandelt<sup>32</sup>. Hinweise auf einen Mönchskonvent bei Saint-Memmie finden sich nicht. Die liturgische Tradition an der Kathedrale Saint-Étienne in Châlons weist zudem Montier-en-Der als ältestes Kloster der Diözese aus<sup>33</sup>. Da sein Abt und die Äbte anderer Abteien an der Kathedrale ein Benefizium innehatten, könnte die Gepflogenheit in frühe Zeiten reichen; vielleicht gab es in Châlons Gewohnheiten, wie sie die *Gesta pontificum Autissiodorensium* mit der Anweisung des Bischofs Anunarius (561–605) zur Feier der täglichen *rogationes* im Januar für Auxerre überliefern<sup>34</sup>.

Ferner glaubt Benner, Bischof Roger III. habe »die Dompfarrei an die benachbarte Dreifaltigkeitskirche« verlegt (S. 182). Wie indes die Urkunde des Bischofs Philipp von 1095 und ihre Bestätigung durch Litterae cum serico Alexanders III. zeigen, wurde den Kanonikern von La Trinité allein das *cantuarium*, nämlich der Anteil für den die *cura animarum* ausübenden Priester vom *altare* (die später so benannte *portio congrua*) übertragen, keineswegs aber das

- 31 *Gesta sanctorum patrum Fontanellensis coenobii* (*Gesta abbatum Fontanellensium*). Édition critique par D. LOHIER, J. LAPORTE, Rouen, Paris 1936 (Société de l'histoire de Normandie), S. 94: *Denique ante Flauiacense coenobium duo alia ad regendum ab inuictissimo Karolo rege ei commissa fuerant coenobia, unum quod est situm prope muros urbis Remensis in honore sancti Sixti primi eiusdem urbis praesulis constructum, et est de ditione eiusdem ciuitatis, alterum in territorio Catalaunici castris quo sanctus episcopus Mimmius corpore quiescit humatus.* – Dass z. B. weder diese Quelle nach der längst überholten Ausgabe von Samuel LOEWENFELD noch Gislebert de Mons nach der Ausgabe von Wilhelm ARNDT (1869), sondern nach der jüngeren von Léon VANDERKINDERE (Brüssel 1904, mehrere Nachdrucke) zitiert werden sollten, hätten Hilfsmittel wie das *Repertorium fontium historiae medii aevi* und die verschiedenen Bearbeitungen des WATTENBACH, Quellenkunde, vermitteln können.
- 32 Zu diesem Problem Luce PIETRI, *Les abbés de basiliques dans la Gaule du VI<sup>e</sup> siècle*, in: *Revue d'histoire de l'Église de France* 69 (1983), S. 5–28; Hélène NOIZET, *Les basiliques martyriales au VI<sup>e</sup> et au début du VII<sup>e</sup> siècle*, *ibid.* 87 (2001), S. 329–355.
- 33 Châlons-en-Champagne, Arch. dép. de la Marne, H 211, f. 57r–69v, hier f. 65v: *In hac festiuitate et in aliis, in quibus abbates debent interesse, talis est consuetudo ecclesiae nostrae: Si episcopus non fuerit et decanus ecclesiae nostrae non cantauerit, abbas Dervensis debet cantare, et si ipse non fuerit, abbas Sancti Urbani, et si abbas Sancti Urbani non fuerit, abbas Sancti Petri de montibus faciat officium, nam unaquaque abbatia apud nos ita est dignior, sicut antiquior* (»Extrait d'un autre ordinaire de la cathédrale de Châlons«). Dazu zuletzt Ludwig FALKENSTEIN, *Les privilèges et les lettres de la chancellerie pontificale dans le chartier de Montier-en-Der (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, in: *Les moines du Der, 673–1790. Actes du colloque international d'histoire*, Joinville, Montier-en-Der, 1<sup>er</sup>–3 octobre 1998, publiés par Patrick CORBET avec le concours de Jackie LUSSE et Georges VIARD, Langres 2000, S. 259–294, hier S. 281f.
- 34 Vgl. *Les gestes des évêques d'Auxerre*, Bd. 1, sous la direction de Michel SOT, texte établi par Guy LOBRICHON avec la collaboration de Monique GOULLET, Paris 2002 (*Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge*, 42), S. 71–73. Dazu jüngst Christine DELAPLACE, *L'articulation entre les sources archéologiques et les sources écrites pour la période de l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge: L'exemple de la paroisse rurale en Gaule méridionale, IV<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles*. Actes du colloque international, 21–23 mars 2003, Salle Tolosa (Toulouse), éd. Christine DELAPLACE, Paris 2005, S. 35–41.

*altare*; erst recht nicht wurde der Pfarrgottesdienst aus der Kathedrale damit in das Stift verlegt, vielmehr hatte der mit der *cura animarum* ausgestattete Priester aus La Trinité zu Sonntagen, bestimmten Feiertagen und Fasttagen nach der Prim in der Kathedrale Saint-Étienne die Messe für die Pfarreingesessenen zu singen<sup>35</sup>. Auch wenn man schon bald nicht ganz korrekt in Châlons de *parrochia Sancte Trinitatis* sprach<sup>36</sup>, zeigen die Streitigkeiten um Oblationen zwischen Kapellänen der Kathedrale Saint-Étienne und den Kanonikern von La Trinité, die Lucius III. den Äbten von Saint-Vincent und Saint-Martin in Laon im April 1185 delegieren musste (JL 15408)<sup>37</sup>, dass man im Domkapitel nicht auf alle Rechte an, erst recht nicht auf alle Einnahmen aus der Pfarrei verzichtet hatte.

Mehrfach entbehren Interpretationen jeder Genauigkeit, da Benner verkürzt, ja schief die Quellen widergegeben hat. Ein Beispiel: Die Vorgänge um einen Drogo, der zu Beginn des 12. Jahrhunderts mit einem von Paschalis II. erschlichenen (verlorenen) Mandat an den Bischof Hugo von Châlons Ansprüche auf das Amt des Thesaurars im Domkapitel erhob. Darüber berichtet Ivo von Chartres dem Papst, der besagte Drogo habe auf dem Konzil in Poitiers (1100 November 18) behauptet, er sei mit diesem Amt von Bischof Philipp von Châlons kanonisch investiert und deshalb unrechtmäßig dessen beraubt worden. Ihm sei jedoch von Klerikern der Kirche von Châlons vorgehalten worden, er habe diese Dignität nach dem *ordo ecclesiasticus* gar nicht innehaben dürfen, außer er sei Kanoniker dieser Kirche, was er nicht war und nicht gewesen sein durfte, da er schon in einer anderen Kirche und in einer anderen Kirchenprovinz Kanoniker und Archidiakon geworden sei und der besagte Bischof, bereits auf dem Sterbebett und mit der Ölung versehen, von Drogos Unverfrorenheit überwältigt, ihn nicht mit deren Verwaltung investiert, sondern ihm nur mit Auflage gewährt habe, sich zu des Bischofs Lebzeiten nicht darin einzumischen und deren Einkünfte zu beanspruchen<sup>38</sup>. Bei Benner (S. 164f.)

- 35 Die Litterae Alexanders III. JL 11541, (1168–1169) Mai 30, bei Hermann MEINERT, Papsturkunden in Frankreich, N. F. Bd. 1: Champagne und Lothringen, Berlin 1932–1933 (Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philol.-hist. Kl., 3. F. 3), S. 288f., Nr. 99: ... *ad petitionem canonicorum Beati Stephani idem episcopus predictum cantuarium ecclesie uestre tradidit et perpetuo habendum decreuit, ita tamen, ut si clericus, cui cura animarum commissa fuerit, ex his que ad cantuarium pertinent, forisfecerit, episcopo uel archidiacono emendet. Si uero emendare noluerit uel non potuerit, uos oportebit absque amissione cantuarii emendare. Cum autem predictus clericus obierit uel curam illam dimiserit, qui substituendus fuerit, per uos sine ulla prauitate substituetur. Cantuarium quoque prescriptum quod prius in ecclesia Beati Stephani habebatur, in ecclesiam uestram statuit idem episcopus transferendum, ut omnibus diebus dominicis et festiuitatibus sanctorum feriandis seu uigiliis sanctorum, in quibus ieiunare oportet, et ieiuniis quatuor temporum et quadagesime post primam a pesbitero ecclesie uestre in ecclesia Sancti Stephani missa debeat celebrari.* Dazu Ludwig FALKENSTEIN, Urbans III. Dekretale JL 15746 (WH 280) und der Streit um die Einkünfte der Kirche in Briuelles-sur-Meuse, in: Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte 117, Kan. Abt. 86 (2000), S. 185–261, hier S. 213.
- 36 Vgl. das Privileg JL 10458 bei MEINERT, Papsturkunden (wie vorige Anm.), S. 270–272, Nr. 77. Dazu unten der Text bei Anm. 45.
- 37 Text bei Julius von PFLUGK-HARTUNG, Acta pontificum Romanorum inedita, Bd. 1, Tübingen 1881, S. 326, Nr. 373.
- 38 RHF, Bd. 15, S. 112B–113C, Nr. LIX; MIGNE PL, Bd. 162, Sp. 115A–116D, Nr. XCV: *Praedictus etenim Drogo cum omnium in Pictaensi concilio considentium importunis clamoribus oneraret, dicebat se praedicta thesauraria a Philippo Catalaunensi episcopo canonice fuisse investitum, et ideo iniuste spoliatum. Cuius rei ueritas cum diligenter fuisset uentilata, contestantibus Catalaunensis ecclesiae clericis, Drogoni praedicto obiectum est, quod secundum ordinem ecclesiasticum praedictum honorem habere non posset, nisi ipsius ecclesiae canonicus, quod ipse non fuerat, nec esse poterat, cum iam esset in alia ecclesia et in alia provincia factus canonicus et archidiaconus. Additum est etiam, quod praetaxatus episcopus iam moriens et inunctus, impor-*

wird Drogo, »der die Aufgabe bislang kommissarisch ausgeübt hatte«, »von den Domherren abgesetzt«, und die »Klage fand auf dem Konzil von Poitiers im November 1100 vor allem deshalb kein Gehör, weil Drogo bereits in einer anderen *civitas* ein Archidiakonats innehatte«. Die peremptorische Einrede der Domherren, nach der Drogo kein Amt des Kapitels innehaben dürfe, weil er noch gar nicht dem Domkapitel angehöre, blieb dagegen unbeachtet, obwohl gerade sie, wie noch eine *Notitia* des Erzbischofs Samson (ca. 1140) zeigt, ausschlaggebend war, hier, um die Ansprüche Drogos auf das Thesaurarsamt abzuwehren, dort, um König Ludwig VII. mit dem Hinweis auf seine Vorgänger das Recht zu bestreiten, bei einer Vakanz des erzbischöflichen Stuhles in Reims seinem Bruder Heinrich von Frankreich das Amt des Thesaurars an Notre-Dame zu verleihen<sup>39</sup>.

Besonders starke Schwächen zeigen sich bei Fragen der Interpretation päpstlicher Verleihungen, die bei Benner stets als »Bullen« qualifiziert werden. Die erste an Toussaints verliehene Papsturkunde, das Privileg Clemens' II. (JL 4135), insbesondere seine Erlangung, unterliegen der Fehldeutung (S. 88f.). Da ein Aufenthalt des Bischofs Roger in Rom zu 1043/44 bei des Bischofs Rückreise in Besançon bezeugt wird<sup>40</sup>, aber die *Narratio* in JL 4135 die Intervention des vor Clemens II. erschienenen Bischofs erwähnt, ist die Annahme einer zweiten Reise des Bischofs, diesmal zu Clemens II., unabweisbar. Warum sollte der Bischof zu seiner Gründung den Papst um »Erlaubnis« bitten? Begriffe wie *monasterium* und *fratres*, auch *correctio monastica religionis* im Text eines päpstlichen Privilegs im 11. Jahrhundert lassen noch keinen Rückschluss »zunächst auf ein Benediktinerkloster« oder auf »eine nur locker gefügte religiöse Gemeinschaft« zu (S. 89). Auch sagt die Bezeichnung des Vorstehers der Kommunität als *abbas* noch nichts aus, denn schon bald haben alle Kommunitäten der Regularkanoniker in Frankreich, aber auch in Ober- und Niederlothringen – anders als im Südosten, Süden und in der Mitte des heutigen Deutschland – Äbte an ihrer Spitze gehabt, obwohl die Einführung der Abtsverfassung bei Regularkanonikern in den Anfängen nicht unumstritten war<sup>41</sup>, übrigens ein Hinweis darauf, besser auf die unscharfe deutsche Bezeichnung »Stift« für eine solche Kommunität zu verzichten.

Clemens II. nimmt die Abtei in den apostolischen Schutz und erlegt den Bischöfen von Châlons auf, sie nicht zu schädigen oder irgendeine gewohnheitsrechtliche Abgabe von ihr zu fordern, nur Macht über sie auszuüben, wenn es um eine Berichtigung des kirchlichen Ordos und der *monastica religio* gehe, und um Klostergut, das man durch Schuld oder Nachlässigkeit von Abt und Brüdern verloren habe, der Nutzung des Klosters wieder zuzuführen<sup>42</sup>. Benner

*tunitate Drogonis superatus, non eum praedicta administratione inuestierit, sed tantum eo tenore concesserit, ut eo vivente nunquam se de ea intromitteret, nec eius ususfructus usurparet.*

39 RHF, Bd. 16, S. 6AB, Nr. X: *Defuncto felicitis memoriae Rainaldo archiepiscopo, dominus rex Ludovicus officium thesaurariae Remensis ecclesiae fratri suo Henrico clerico, necdum eiusdem ecclesiae canonico, dedit, quamquam praedecessores sui nec honores nec praebendas eiusdem ecclesiae cuiquam personae unquam tribuissent.*

40 Er ist als Zeuge einer Urkunde des Erzbischofs Hugo von Besançon vom 25. März 1044 nachweisbar; bei Bernard DE VREGILLE, Hugues de Salins, archevêque de Besançon 1031–1066, Bd. 3, Lille, Besançon 1976, S. 67, Nr. XXI: *S. Rogeri Cathalaunensis episcopi Roma redeuntis.*

41 Vgl. Charles DEREINE, Les chanoines réguliers au diocèse de Liège avant saint Norbert, Louvain 1952 (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3<sup>e</sup> série, 44), S. 99, 133; DERS., Chanoines, in: Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, Bd. 12, Paris 1953, Sp. 353–405, hier Sp. 399f.

42 Gallia christiana, Bd. 10, Paris 1751, Instrumenta, Sp. 153C–154A, Nr. VI: *Inclinati itaque precibus eiusdem fratris et coepiscopi nostri monasterium uestrum quod dicitur Omnium Sanctorum iam reddimus liberum, iam facimus securum per has nostre apostolice preceptionis litteras, ut episcopus qui pro tempore fuerit nullum ius habeat ibi quicquam nocendi, uel aliquam custumiam ab eo exigendi, uel aliquam potentiam exercendi, nisi quantum pertinet ad ecclesiastici ordinis et*

meint, unbeeindruckt von der Monografie eines Georg Schreiber, die in ihrem Literaturverzeichnis steht: »Die Bulle beinhaltete also deren Exemption aus der bischöflichen Jurisdiktionsgewalt und die direkte Unterordnung unter den päpstlichen Stuhl« (S. 87, 251)! Aber dazu fehlt hier und in den folgenden Privilegien jede Spur. Irrig ist auch ihre Ansicht zum Status der Regularkanonikerabtei Cheminon. Von dem Privileg Calixts II. für Cheminon JL 6804, von 1120 Januar 5, glaubt sie (S. 333 mit Anm. 1834), diese Abtei sei damals »wiederum der bischöflichen Oberhoheit untergeordnet« worden. Calixt II. gewährte dem Bischof und seinen Nachfolgern aber allein, abweichend von den Bestimmungen der früheren Legatenurkunde<sup>43</sup>, die sich ja erstaunlicherweise selbst über Weiherechte des Bischofs hinweggesetzt hatte, dass sie Klerikern der Abtei Weihen sowie der Abtei Chrisam und hl. Öl verabreichen dürfen, *si gratis ac sine prauitate uoluerint exhibere*. Cheminon blieb jedoch – auch nach der Umwandlung in eine Zisterzienserabtei – dauerhaft der Jurisdiktion des Bischofs von Châlons entzogen, und dies hat sich auch in späteren päpstlichen Privilegien deutlich manifestiert<sup>44</sup>.

Benner meint zur Ausübung der Seelsorge durch Priester der Abtei Toussaints, in dem Privileg Hadrians IV. mit der Verleihung der Begräbnisfreiheit sei »die Etablierung einer eigenen Pfarrei im Jahre 1187 sicherlich wesentlich« vorbereitet worden (S. 275). Indes übersieht sie, dass die Begräbnisfreiheit selbst Mönchskonventen verliehen wurde, denen die Ausübung der Seelsorge untersagt war. Zudem wurde 1158 keineswegs die allgemeine Begräbnisfreiheit bewilligt, sondern nur die Ausnahme für Leute gestattet *de parrochia Sancte Trinitatis qui in ecclesia uestra elegerint sepulturam*<sup>45</sup>.

In dem Abschnitt über Pfarreien und Priorate (S. 325–332) meint Benner zur Inkorporation: »Gemäß der neueren Forschung umfaßte *altare* den geistlichen Bereich – das Patronatsrecht, die Ausübung der Seelsorge und die damit verbundenen Einkünfte – während unter *ecclesia* das Kirchengebäude mit den entsprechenden Zehntanteilen verstanden wurde. Allerdings ist es zweifelhaft, ob diese klare Definition tatsächlich in allen Fällen zutrifft«<sup>46</sup>. Jedoch verstand man unter *altare* die »altarbezogenen Einkünfte wie Stolgebühren und Oblationen sowie ein Drittel des Zehnten«<sup>47</sup>.

*monastice religionis correptionem, uel forte si in culpa et negligentia abbatum et fratrum aliquod de rebus monasterii deperierit, tunc liceat episcopo illud requirere, et ad usum monasterii reuocare.*

43 Gallia chr., Bd. 10 (wie vorige Anm.), Instr., Sp. 160CE, Nr. XV; Recueil des chartes de l'abbaye de Notre-Dame de Cheminon, publiées par Édouard DE BARTHÉLEMY, in: Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François 11 (1881), S. 5–165 (separat: Paris 1883, S. 45f.).

44 MIGNE PL, Bd. 163, col. 1152C–1155A, Nr. LXV; Ulysse ROBERT, Bullaire du pape Calixte II, 1119–1124: Essai de restitution, Bd. 1: 1119–1122, Paris 1891, S. 183–186, Nr. 126 Dazu Ludwig FALKENSTEIN, Zu den Anfängen der Regularkanonikerkommunität in Cheminon (Marne), in: Revue Mabillon, N. S. 12 (2001) S. 5–43, hier S. 38–40.

45 Das Privileg JL 10458 bei MEINERT, Papsturkunden (wie Anm. 35), S. 270–272, Nr. 77. Dessen Meinung, das Original des Privilegs sei ein Spurium und die Formulierung des Präsentationsrechts verrate bischofsfeindliche Tendenzen, ist unhaltbar.

46 Zur vermögensrechtlichen Trennung von *ecclesia* und *altare* zuletzt Franz KERFF, »Altare« und »ecclesia«. Zur Frühgeschichte des »beneficium ecclesiasticum«, in: Proceedings of the Ninth International Congress of Medieval Canon Law, Munich, 13–18 July 1992, ed. by Peter LANDAU, Joerg MÜLLER, Città del Vaticano 1997 (Monumenta iuris canonici. Series C: Subsidia, 10), S. 849–870, hier S. 864–868; und flächendeckend mit reichem Material Carola BRÜCKNER, Das ländliche Pfarrbenefizium im hochmittelalterlichen Erzbistum Trier, in: Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte 115, Kan. Abt. 84 (1998), S. 94–269 (Teil 1); ibid. 116, Kan. Abt. 85 (1999), S. 298–386 (Teil 2), hier Teil 1, S. 109–113. Zu entscheidenden Unterschieden zwischen dem privatrechtlichen Patronat und der »hoheitlichen Gewährung« der Inkorporation durch den Bischof mit Zustimmung des Domkapitels vgl. Peter LANDAU, Inkorporation, in: Theologische Realenzyklopädie, Bd. 16 (1987), S. 163–166, hier S. 164.

47 Dazu Franz KERFF, »Altar« und »Person«. Logische Divisionsprobleme und kirchliche Rechts-

Ganz unannehmbar sind die Ausführungen zu den dem Domkapitel von Saint-Étienne gehörenden *altaria* im 12. Jahrhundert (S. 326): »In jener Zeit aber mehren sich gerade die Beschwerden über die Vernachlässigung der seelsorgerischen Pflichten durch die Domherren, die die Pfarreien in erster Linie als lukrative Einnahmequellen nutzten.« Benner glaubt: »Von der Vernachlässigung der *cura animarum*, die vor allem daraus resultierte, daß die Domherren die ihnen zugeteilten Pfarrstellen nicht betreuten, berichtet eine Bulle Papst Alexanders III. aus dem Jahr 1177.« Geht man der Belegstelle nach, so ergibt sich die Frage, ob es hier zu einer Verwechslung kam; denn die *Litterae cum serico* an den Domdekan und das Domkapitel bestätigen einen Beschluss, den das Domkapitel mit Zustimmung der Kanoniker der seiner Jurisdiktion unterstellten Stiftskirchen La Trinité, Saint-Nicolas und Notre-Dame-en-Vaux gefasst hatte: Um dem Mißstand dauernder Abwesenheit befründeter Kanoniker vorzubeugen, müssten die künftig an diesen Kirchen einzusetzenden Kanoniker, die nicht ständig in ihnen Dienst verrichteten, gemäß den Gewohnheiten ihrer Kirche als »Auswärtige« (*forinseci*) angesehen werden, – sie sollten nicht die vollen Bezüge wie *intrinsici* erhalten dürfen<sup>48</sup>! Von der Ausübung der *cura animarum* durch Kanoniker steht im Text nichts.

Wie die vom Papst bestätigte Regelung über das den Kanonikern von La Trinité überlassene *cantuarium* am *altare* der Domkirche Saint-Étienne darlegt, wurde zwar einem der Kanoniker der Stiftskirche die *cura animarum* übertragen<sup>49</sup> – ein Hinweis darauf, dass Kanoniker höchstens in Sonderfällen mit der Seelsorge zu tun hatten. Ob dieser Kanoniker sie danach tatsächlich ausübte oder eher Hilfspriester dazu anstellte, bleibt von Fall zu Fall zu prüfen.

Die *iura episcopalia*, denen sich die Abtei Saint-Memmie zu entziehen suchte, haben nur mittelbar mit »offenbar der geistlichen Gerichtsgewalt« des Bischofs zu tun (S. 360f., 461f.). Darunter werden die dem Bischof oder seinem ordentlichen Vertreter zu leistenden Abgaben für eine Kirch- oder Benefizialleihe verstanden, die, je nach regionalem Gewohnheitsrecht, als *cathedraticum*, als *synodaticum* oder auch als *obsonium* bezeichnet wurden und oft in engem Bezug zur Leistung der *procuratio canonica* standen<sup>50</sup>. Solche Abgaben waren nach einer Inkorporation meistens von dem Kloster oder Stift zu entrichten, dem das *altare* inkorporiert worden war. Die Zusammenfassung solcher Abgaben unter *iura episcopalia* entspricht

wirklichkeit im 11. und 12. Jahrhundert, dargestellt an Beispielen aus der ehemaligen Diözese Tournai, in: Dialektik und Rhetorik im frühen und hohen Mittelalter. Rezeption, Überlieferung und gesellschaftliche Wirkung antiker Gelehrsamkeit vornehmlich im 9. und 12. Jahrhundert, hg. von Johannes FRIED, München 1997 (Schriften des Historischen Kollegs, Kolloquien, 27), S. 269–296, hier S. 274; neben BRÜCKNER (wie vorige Anm.) ist zu nennen Benoît-Michel TOCK, »Altare« dans les chartes françaises antérieures à 1121, in: Roma, magistra mundi. Itineraria culturae mediaevalis. Mélanges offerts au Père L. E. Boyle à l'occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire, éd. J. HAMESSE (Fédération internationale des instituts médiévaux. Textes et documents du Moyen Âge, 10), Bd. 2, Louvain-la-Neuve 1998, S. 901–926.

48 JL –, (1177) Juni 16; MEINERT, Papsturkunden (wie Anm. 35), S. 307f., Nr. 132: *Inde est quod cum propter absentiam canonicorum conuentualium ecclesiarum uestre iurisdictionis in diuinis obsequiis, sicut asseritis, grauem sustinerent defectum, de assensu canonicorum earundem ecclesiarum deliberato consilio statuistis, ut canonici instituendi in ecclesiis ipsis, qui eisdem ecclesiis assidue non seruiert, forinseci secundum consuetudinem ecclesie uestre debent reputari.*

49 Vgl. die *Litterae* Alexanders III. JL 11541, (1168–1169) Mai 30, bei MEINERT, Papsturkunden (wie Anm. 35), S. 288f., Nr. 99.

50 Vgl. Jean GAUDEMET, *Le gouvernement de l'Église à l'époque classique*, II<sup>e</sup> partie: Le gouvernement local, Paris 1979 (Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident, publié sous la direction de Gabriel LE BRAS, Jean GAUDEMET, VIII/2), S. 146, 314; Joseph AVRIL, *L'évolution du synode diocésain, principalement dans la France du Nord du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, in: Proceedings of the Seventh International Congress of Medieval Canon Law, Cambridge, 23–27 July 1984, Città del Vaticano 1988 (Monumenta iuris canonici. Series C: Subsidia, 8), S. 305–325, hier S. 315f.

kurialem Sprachgebrauch<sup>51</sup>. Dass dahinter das Bestreben nach Exemption gestanden habe, ist keineswegs zwingend, ja sehr unwahrscheinlich, eher könnte man versucht haben, für mehrere klostereigene Pfarrkirchen eine autonome kirchliche Jurisdiktion anzustreben, so wie dies dem Abt von Montier-en-Der gelungen war<sup>52</sup>, oder so wie der Abt der Mönchsabtei Saint-Sauveur in Vertus es 1110 erfolglos versucht hatte<sup>53</sup>, den Benner indes mit dem Abt der Regularkanonikerabtei Saint-Martin/Notre-Dame verwechselt (S. 135)<sup>54</sup>. Der Versuch, sich dem Bischof zu entziehen, hatte für Saint-Memmie Tradition: Bischof Gui de Joinville ließ sich von Alexander III. eigens die bischöfliche Jurisdiktion über die Abteien Saint-Pierre-aux-Monts und Saint-Memmie und seine Rechte über Montier-en-Der bestätigen<sup>55</sup>.

Das Thema, das für eine Inauguraldissertation gestellt wurde, war weit gefasst und nicht leicht zu bearbeiten. Allein im Hinblick auf die große Zahl ungedruckter Quellen zu unterschiedlichen Institutionen war es eine Herausforderung, welche die Erfahrung, die man als Doktorand besitzt, weit übersteigt. Stadtgeschichte für die Zeit des Mittelalters ist, namentlich bei französischen Städten, ohne die genaue Kenntnis kirchlicher Rechtsgeschichte kaum zu bewältigen. So werden zahlreiche Erkenntnisse und Anregungen, die das umfangreiche Buch enthält, durch Fehlinterpretationen gemindert. Sie gehen vor allem auf Schwierigkeiten bei der Wiedergabe lateinischer Texte und auf die Vernachlässigung der Rechtsgeschichte zurück. Zur Erforschung mancher Fragen bedürfte es deshalb eines neuen Anlaufs.

51 Vgl. das Mandat Alexanders III. an den Erzbischof von Braga und den Bischof von Porto, JL –, (1178) November 16, gegen den Prior und die Kanoniker von Santa Cruz in Coimbra, die ihrem Bischof die Zahlung verweigert hatten, bei Carl ERDMANN, Papsturkunden in Portugal, Berlin 1927 (Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philol.-hist. Kl., N. F. 20/3), S. 246f., Nr. 73; ferner die Litterae desselben Papstes für Abt und Kapitel der Abtei Corbie, JL 14244, (1171–1181), Januar 10, bei Johannes RAMACKERS, Papsturkunden in Frankreich, Neue Folge, Bd. 4: Picardie, Göttingen 1942 (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen. Philol.-hist. Kl., 3. F. 27), S. 396f., Nr. 242. Zur Sache vgl. auch das Mandat Alexanders III. an die Äbte, Prioren und anderen Kirchenprälaten in der Diözese Bayeux, JL –, (1175) August 12, bei DEMS., Papsturkunden in Frankreich, Neue Folge, Bd. 2: Normandie, Göttingen 1937 (Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philol.-hist. Kl., 3. F. 21), S. 240, Nr. 143.

52 Vgl. FALKENSTEIN, Les privilèges (wie Anm. 33), S. 284f.

53 Dazu DERS., Zu den Anfängen (wie Anm. 44), S. 33f. Der Text der Urkunde steht in Gallia christiana, Bd. 10 (wie Anm. 42), Instr. Sp. 160E–161C, Nr. XVI; PÉLICIER, Cartulaire du chapitre de l'Église cathédrale (wie Anm. 8), S. 195f. (S. 55f.).

54 Zu solch autonomen kirchlichen Jurisdiktionen einzelner Klöster oder Stiftskirchen in Frankreich, die sich teils auf Verleihungen, teils auf Usurpation zurückführen ließen und dem Gewohnheitsrecht unterlagen, Jean-François LEMARIGNIER, Étude sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes depuis les origines jusqu'en 1140 (Archives de la France monastique, 44), Paris 1937, S. 84–110.

55 Vgl. JL –, (1170–1172. 1180) November 10; FALKENSTEIN, Les privilèges (wie Anm. 33), S. 286 (nach Paris, Bibl. nat. de France, Coll. de Champagne 9, f. 145).



JEAN-CLAUDE WAQUET

## NÉGOCIER AU MOYEN ÂGE

### La négociation avant la négociation?

Le Moyen Âge savait-il dire la négociation? Était-il à même de la penser? Comment en ce temps-là s'abouchait-on, et comment parvenait-on à s'entendre sur un accord? Cette manière de procéder présentait-elle des traits spécifiques, que l'on peinerait à retrouver plus tôt, ou plus tard? Qu'est-ce, en outre, que le médiéviste peut faire de cette pratique? S'il s'y intéresse, que vaut l'objet historiographique qu'il construit, et comment peut-il le légitimer? Ces questions parcourent et à bien des égards structurent le très intéressant volume »Negociar en la edad media/Négociar au Moyen Âge«, dans lequel María Teresa Ferrer Mallol, Jean-Marie Moeglin, Stéphane Péquignot et Manuel Sánchez Martínez ont réuni vingt-deux communications présentées en octobre 2004 à Barcelone, dans le cadre d'un colloque<sup>1</sup>. Ces contributions portent principalement sur la période médiévale, avec une concentration sur le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècles et des pointes du côté des temps modernes. Leur centre de gravité se situe en Espagne et plus spécialement dans les territoires de la couronne d'Aragon. Mais cette préférence s'accompagne d'une ouverture tout à fait notable en direction de l'Italie, de la France, de l'Angleterre, du Saint Empire et de la Russie. Thématiquement, l'attention des auteurs s'est portée sur les tractations commerciales et plus souvent encore sur deux types de négociations en quelque sorte convoqués par l'historiographie: celles, d'une part, qui se déroulaient à l'intérieur des entités politiques et résultaient du caractère profondément transactionnel de celles-ci; et celles, d'autre part, auxquelles il est usuel d'appliquer le qualificatif générique de »diplomatiques«. Historiographiquement, »Negociar en la edad media« peut être placé dans la perspective du renouvellement des recherches sur les relations extérieures des pouvoirs au Moyen Âge. Ce livre s'inscrit aussi dans la ligne des nombreuses études qui ces derniers temps ont été consacrées à la communication sociale et à la résolution des conflits dans les sociétés médiévales, et qui ont conféré à la notion de négociation le statut de »concept-clef«, fondateur d'un »paradigme dominant« (S. Péquignot, p. 265–266).

### 1. Un ensemble flou?

L'un des mérites du volume publié par le *Consejo superior de investigaciones científicas* est d'aborder la question de l'existence au Moyen Âge d'une terminologie et d'une pensée de la négociation, qui auraient permis aux hommes de ce temps de saisir la spécificité de cette pratique et d'en faire un objet de réflexion. La lecture des contributions incite à conclure que, sur ce premier point, la réponse peut difficilement être positive.

1 María Teresa FERRER MALLOL, Jean-Marie MOEGLIN, Stéphane PÉQUIGNOT, Manuel SÁNCHEZ MARTÍNEZ (dir.), *Negociar en la edad media/Négociar au Moyen Âge*. Actas del Coloquio celebrado en Barcelona los días 14, 15 y 16 de octubre de 2004. Actes du colloque tenu à Barcelone du 14 au 16 octobre 2004, Barcelone (Consejo Superior de Investigaciones Científicas) 2005, 593 p., ISBN 84-00-08366-0, EUR 57,00. Il s'agissait d'une initiative promue par le Consejo superior de investigaciones científicas, l'Université Paris XII (C.R.E.P.H.E.) et la Casa de Velasquez.

L'allemand *handeln*, note P. Monnet, renvoyait à l'idée de négociation, mais aussi et de façon plus large à celle d'accord et de décision. De leur côté le latin *negotium*, le catalan *negoci* ou le français *négociier* étaient loin d'être utilisés pour désigner de façon claire l'ensemble des situations sociales et politiques aujourd'hui couvertes par le mot *négociation*. Apparu à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, *négociier* couvrait à l'origine un spectre restreint: il ne s'appliquait qu'aux tractations entre marchands. De même lorsqu'ils se réfèrent à un domaine spécifique, les vocables latins en *neg-* n'en visaient qu'un seul: celui du commerce. Lorsqu'en revanche ils prenaient un autre sens, celui-ci s'avérait très large – «traiter une affaire, avoir une occupation, un travail, une besogne à accomplir» – ce qui n'aidait pas à cerner la négociation comme un objet à part. L'analyse d'autres vocables tels que *compromittere*, *tractare*, *trettier* et *parlementer*, ne conduit pas J.-M. Moeglin à des résultats plus concluants. Ce n'est, observe-t-il, qu'à la fin de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle que le français *négociation* prit le sens d'«action de s'entremettre pour la conclusion d'une affaire» et ainsi se rapprocha de son acception actuelle (p. 9).

Rencontre-t-on au Moyen Âge une pensée de la négociation, et plus précisément de la négociation considérée comme un mode particulier d'interaction constructive entre les hommes? À cet égard les actes du colloque de Barcelone apportent des éléments de réponse tirés de sources assez variées: textes juridiques (T. de Montagut), manuels moraux à l'usage des marchands (D. Duran Duelt) ou encore documents de la pratique (S. Péquignot). Ces écrits cependant paraissent rarement traiter du processus de négociation lui-même, mais plutôt, dans le cas des premiers, de son point d'aboutissement, appelé en catalan *negoci juridic*: soit un acte contractuel, extérieur à la logique de la *causa* judiciaire, classé par les romanistes dans la catégorie des pactes et transactions, et digne à ce titre de la plus grande considération puisque, comme le dit un adage rapporté par I. Alfonso, *pactum... legem vincit et amor iudicium*. Un autre déplacement s'observe dans les traités de morale étudiés par D. Duran Duelt, tels que le *De modis iusti negotiandi in gratia mercatorum*: la dynamique concrète de la négociation y fait moins sujet que la licéité de celle-ci, ou que le recensement des vertus et des vices censés permettre au *mercader* de rester dans les bornes d'un ordre commercial juste. Cette perspective morale s'estompe dans les dépêches et les autres actes de la pratique examinés par S. Péquignot. Mais la question de la négociation proprement dite y cède volontiers la place devant celle de ses conditions de possibilité, elles-mêmes appréciées à l'aune de l'honneur du roi d'Aragon et de calculs prudentiels conduits en termes d'opportunité et de profit. De sorte que, dans l'ensemble, ce qui émerge de la documentation examinée ici est moins une théorie ou simplement une pensée médiévale de la négociation qu'une conception juridique du *pactum*, une conception morale du commerce et une conception pragmatique de l'action politique fondée sur une prudence quelque peu instrumentale.

Ainsi les éclairages que les diverses contributions fournissent s'avèrent convergents: ils étayaient l'idée qu'en ce qui concerne l'époque médiévale – ou du moins ses derniers siècles – la négociation, considérée en tant qu'objet historiographique, ne sort pas toute construite des sources. Les situations qu'aujourd'hui les chercheurs réunissent sous ce label ne recevaient pas, jadis, la même qualification dans le lexique ni dans les catégories mentales. À la présence récurrente de la «négociation» dans l'outillage conceptuel des médiévistes de notre temps, ainsi qu'à leur souci de rechercher dans l'histoire de cette période des exemples concrets de cette pratique, n'aurait donc pas correspondu une égale disposition des hommes du Moyen Âge à s'exprimer et à penser, comme cela est le cas de nos jours, en terme de négociation.

Si, laissant de côté cette première question, on s'interroge sur les thèmes que les auteurs de «Negociar en la edad media» ont concrètement embrassés, on se trouve placé devant une collection apparemment très composite de situations historiques. L'unité de ces cas naît de leur commune extranéité à plusieurs domaines: celui de la guerre; celui de l'arbitrage; celui de la justice – car, comme l'écrit J.-M. Moeglin (p. 14) «l'idée de la justice s'oppose à l'idée de la négociation» –; celui enfin de la grâce ou encore du pardon, ainsi que le montre l'exemple de

Louis de Bavière, que la papauté entendait traiter non comme un partenaire, mais comme un pêcheur, selon une logique dont à l'époque d'Henri IV les lettres du cardinal d'Ossat continuaient de se faire l'écho. Affleure, cependant, le problème de l'étanchéité des limites qui se trouvent ainsi très pragmatiquement tracées.

Certes la négociation se distinguait à bien des égards de la justice. Elle n'était pas procès en forme, se déroulait en l'absence de juges, ignorait l'ordre rigide des débats judiciaires et fréquemment portait sur un litige dont l'objet restait imprécisément défini. Pourtant il existait, comme le relève F. Autrand, une sorte de parenté, notamment lexicale, entre la besogne des *messages* et la procédure civile des parlements. Surtout les deux voies étaient loin d'être toujours clairement dissociées: un procès, comme d'ailleurs un arbitrage, s'accompagnait volontiers de tractations. Aussi I. Alfonso peut travailler sur la »negociación en el ámbito de la justicia« (p. 46), ou si l'on préfère sur la négociation des résolutions judiciaires et extra-judiciaires. Dans les exemples qu'elle prend, justice royale, justice arbitrale et résolution négociée paraissent très imbriquées et de surcroît la violence n'est jamais bien loin. Elle ne l'était pas non plus dans les redditions que décrit M. T. Ferrer Mallol, ni dans les situations plus tardives qu'étudie Ph. Contamine. Et c'étaient enfin des grâces que négociaient avec la couronne les *universitates* du royaume de Sicile (P. Corrao), ou encore un pardon que de l'avis du pape les ambassadeurs d'Aragon devaient rechercher avec leurs partenaires génois (J. Mutgé Vives).

Outre la question des limites, se pose celle de la structuration interne de l'ensemble pris en considération. Les conclusions de J.-Ph. Genet suggèrent à cet égard de distinguer deux »matrices«: celle de la »négociation à proprement parler politique«, qui comportait deux branches – interne et diplomatique; et celle des »négociations qui mett[ai]ent directement en jeu les forces sociales«, étaient conduites quelquefois par des révoltés et bien plus souvent par des marchands. Le plan de »Negociar en la edad media« (»négociier avec les siens«; »pratiques de la négociation diplomatique«; les »négociations commerciales«) procède d'une tripartition très voisine. Les contributions quant à elles s'inscrivent assez clairement dans ce cadre.

Ces catégories, à certains égards, s'imposent. Mais il n'est pas dit qu'elles aient été parfaitement hermétiques: engagées en vue d'obtenir des avantages pour les marchands, certaines négociations commerciales débordaient du côté de la politique; maintes négociations politiques se trouvaient, à l'inverse, confiées à des marchands, et ce aussi bien dans l'Empire qu'en Méditerranée orientale. Prévalait ainsi une »absence de délimitation claire« (D. Coulon, p. 527) entre des secteurs que seuls, peut-être, des critères propres à notre temps font immédiatement dissocier. Aussi incertaine, semble-t-il, était la ligne de partage entre négociation interne et négociation diplomatique, en une époque où les relations internationales ou même simplement inter-étatiques étaient loin d'être clairement distinguées des autres rapports de nature politique.

La lecture de »Negociar en la edad media« suggère de surcroît d'autres possibilités de structurer l'objet de l'enquête que celles qui viennent d'être évoquées. Il ne serait pas illégitime en effet de faire apparaître un clivage entre les négociations qui se déroulaient à l'intérieur d'un même ordre politico-religieux – la Chrétienté d'Occident – et celles qui mettaient les représentants de celle-ci au contact de la Chrétienté d'Orient, ou encore de l'Islam, s'accompagnaient d'une forte dimension d'interculturalité et créaient, notamment en ce qui concerne les »infidèles«, le besoin de se prévaloir de médiateurs culturels (R. Salicrú i Lluçh). La différence de condition entre les parties pourrait également servir de critère. Certaines négociations étaient de prince à prince; de seigneur à seigneur; de ville à ville; de groupe social à groupe social; ou encore de créancier à débiteur. Elles advenaient entre des partenaires dont la position à l'intérieur des hiérarchies politiques ou sociales était plus ou moins comparable. D'autres fois en revanche les tractations survenaient entre un prince et ses sujets – cités impériales, *universitates* siciliennes, cités catalanes ou féodaux aragonais –, ou bien elles se déroulaient entre des vainqueurs et des vaincus, qui tantôt étaient des places fortes du royaume de Murcie (M. T. Ferrer Mallol), et tantôt des communautés musulmanes de la région de Grenade (A. Galán Sánchez).

L'inégalité alors prévalait, de sorte qu'une relation d'autorité ou de brutale domination interférait avec la négociation et se répercutait sur le comportement des protagonistes: les Siciliens par exemple, qui traitaient avec leur maître en s'adressant à lui sur le mode de la supplique (P. Corrao); ou encore le roi d'Aragon qui en 1365, lorsqu'il écrivait à son interlocuteur le *brazo real* des Cortés, faisait appel à sa fidélité et le menaçait de retourner contre lui la force de la justice (M. Sánchez Martínez)<sup>2</sup>.

Poursuivant l'analyse, il serait possible de faire apparaître d'autres distinctions encore. Ainsi entre les négociations qui impliquaient un prince et le mettaient en présence de ses pairs ou de ses inférieurs, et celles d'un niveau plus subalterne qui étaient affranchies des contraintes – notamment de cérémonial et de procédure – associées à la personne des rois; ou encore entre les négociations qui procédaient d'un conflit armé, ou l'accompagnaient, celles qui visaient à vider un simple litige dans un contexte de paix civile, et celles enfin qui étaient orientées à la conclusion d'une alliance. Aussi une remarque pour finir s'impose: en matière de négociation médiévale non seulement les définitions et les notions, mais aussi les limites et les partages ne s'imposent pas d'eux-mêmes. La négociation en un mot prend les traits d'un objet évident – car nul au fond ne doute qu'on ait, au Moyen Âge comme en d'autres temps, beaucoup négocié –; mais en même temps elle paraît se réaliser dans un ensemble flou, voire difficilement saisissable.

## 2. Un objet unique et multiforme

Les difficultés qui viennent d'être discutées portent à s'interroger sur l'unité profonde des situations rapprochées par les historiens. Qu'est-ce, en d'autres termes, qui permet de dire que les tractations entre un prince et un autre sur la cession d'un territoire, entre un roi et ses villes sur le montant de l'impôt, entre un monarque catholique et ses sujets musulmans sur leur conversion, entre un marchand et son concurrent sur le prix d'un chargement d'épices, ou encore entre un commerçant et les héritiers de son client sur le montant exact d'une créance, appartiennent à un même champ et relèvent des mêmes instruments d'analyse? Quel dénominateur commun et quelle définition, au moins provisoire, légitiment qu'on réunisse toutes ces situations dans une même enquête? Qu'est-ce, en fait, qu'on entend par négociation?

Revient-on dans cette perspective sur les contributions réunies dans »Negociar en la edad media«, que l'on découvre assez aisément plusieurs traits communs aux situations prises en examen. La négociation d'abord est toujours relation, et suppose donc deux ou plusieurs partenaires. De ces protagonistes un au moins est mû par le désir de réaliser des fins matérielles ou symboliques dans une perspective soit offensive – gagner quelque chose – soit défensive – ne pas perdre telle autre chose. Les deux parties sont disposées à traiter ces questions dans le cadre d'un processus de concertation amiable, en vue d'aboutir à une issue reposant sur un consensus partagé. Si enfin chacun accepte d'emprunter cette voie, c'est parce que dans son état présent d'information elle constitue pour lui soit la meilleure alternative à d'autres solutions dont l'efficacité serait plus réduite, soit même l'unique solution – en l'absence de toute possibilité de recourir à la justice, à des arbitres, à l'injonction, à la grâce, à la violence, à un vote, etc.

Cette présentation porte la discussion sur un plan à la fois assez abstrait et très général. Elle n'est pas par ailleurs sans rapport avec les définitions qui circulent dans le domaine des sciences sociales, et notamment avec celle que Guy-Olivier Faure a forgée: de la négociation comme »processus par lequel deux ou plusieurs parties interagissent dans le but d'atteindre une

2 On observera en outre qu'il y avait dans certains cas combinaison entre les deux formes de négociation: soit dans l'instant, comme en Sicile ou en Catalogne, où les sujets traitaient simultanément entre eux et avec leur maître (P. Corrao, M. Sánchez Martínez), soit de façon successive, comme dans le cas de Metz où Charles VII négocia d'abord en supérieur, puis avec une cité indépendante (Ph. Contamine).

position acceptable au regard de leurs divergences<sup>3</sup>. Sans doute S. Péquignot (p. 267) la rappelle-t-il à juste titre, car elle permet de signaler d'emblée, à la fois dans sa réelle spécificité et son immense amplitude, l'objet placé sous le regard de l'historien, puis sous l'œil de son lecteur.

Cette spécificité est celle d'un mode particulier de résolution des problèmes, dans lequel ni la violence brute, ni l'autorité d'un tiers – juge, arbitre, maître, patron, électeur, etc. –, mais bien le consensus des parties constitue le ressort de l'issue finale. Ces conditions minimales à leur tour correspondent à une gamme très vaste de situations concrètes. Aussi la négociation, et le volume le montre bien, ne peut pas être confondue avec le simple marchandage, ni limitée à celui-ci. »Armes des faibles«<sup>4</sup> et détour des forts elle prenait, en raison de sa nature même, un très grand nombre de formes.

De cette relation à la fois une et multiforme, le volume »Negociar en la edad media« met bien en évidence les principaux aspects. La décision de donner la préférence à la négociation, d'abord, dépendait de la supériorité de celle-ci sur ses alternatives: ainsi dans le domaine des litiges pécuniaires, où l'inaction aurait privé le créancier de tout espoir de récupérer son argent, où un procès aurait ruiné le crédit du débiteur, et où un arbitrage enfin aurait coûté relativement cher; ainsi également dans l'ordre politique, où les princes et leurs envoyés procédaient à un examen comparatif des diverses solutions envisageables, en faisant jouer des critères tels que le pouvoir réel de leurs partenaires, les garanties juridiques qu'ils offraient et la possibilité de sauvegarder l'honneur de leur maître. Dans cet art de l'évaluation excellaient aussi bien le cardinal d'Ossat, contemporain d'Henri IV, que son lointain prédécesseur Ot de Montcada, serviteur du roi d'Aragon (S. Péquignot).

La négociation décidée, l'engager supposait que les parties aient autorité pour le faire. Se posait alors la question des *pouvoirs*: ceux des plénipotentiaires anglais et français du temps de Charles VI, qui se les présentaient mutuellement et réciproquement les inspectaient avant que de se parler (F. Autrand); ou encore ceux des villes d'Allemagne, dont l'empereur eût souhaité qu'ils fussent moins restrictifs (P. Monnet). Venaient ensuite les discussions entre les parties. Dans le domaine politique, ces échanges constituaient le *tractatus*, dont l'issue était l'*effectus*. Les contributions présentées à Barcelone attestent la grande variété de leurs formes. Tantôt public et tantôt secret, ils relevaient ici d'une pratique ordinaire et quasi quotidienne du pouvoir (P. Corrao), et ailleurs prenaient un tour solennel, voire quasi liturgique, requis par exemple en Russie aux débuts des temps modernes (M.-K. Schaub). Nécessairement dialogique, le *tractatus* se déroulait souvent sur le mode lent de demandes et d'ouvertures maintes fois reprises (F. Autrand); mais il pouvait également obéir à une logique plus expéditive, lorsque les circonstances conseillaient d'aller droit au but sans errer d'*euffre* en *euffre* (Ph. Contamine). Qui le conduisait devait absolument pouvoir se mettre en crédit, et donc gagnait à être recruté parmi ceux qui avaient les plus grandes chances de se faire entendre: ainsi les mudéjars lorsqu'il s'agissait de rencontrer des musulmans, ou les marchands chrétiens installés en terre d'Islam lorsque l'autre partie était composée de chrétiens (R. Salicrú i Lluç). La confiance, donc, ne faisait pas seulement *pròsper lo mercader* (D. Duran Duelt, p. 499): elle constituait aussi un ingrédient essentiel de la négociation. Chacun par ailleurs faisait apparaître plus ou moins de disposition à faire des concessions, selon qu'il avait choisi l'une ou l'autre des manières qualifiées en Catalogne d'*alta*, *baixa* ou *mijana*. Le tout enfin n'était pas libre, mais tendait à se couler dans des *usages communs* non écrits, c'est à dire dans un système de normes dont l'observance était nécessaire à la poursuite de l'interaction et dont les traits s'affinaient avec le temps. Car en dépit de contestations toujours possibles, notamment sur la question des langues,

3 Guy-Olivier FAURE, Négociation, dans: André AKOUN, Pierre ANSART (dir.), Dictionnaire de sociologie, Paris 1999, s. v.

4 Selon l'expression de James C. SCOTT, *Weapon of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven 1985.

le but restait, comme le souligne F. Autrand, de ménager l'émergence d'un espace de conciliation entre deux volontés pourtant bien arrêtées. Ce qu'en conséquence l'historien peut viser ici, et a été souvent réalisé dans »Negociar en la edad media«, c'est de restituer les modalités de construction et de fonctionnement d'un mécanisme de communication et de rapprochement dont on voit, à partir des sources, qu'il s'accompagnait d'une technique consciemment assumée de progressivité dans les concessions.

Il importait enfin de savoir communiquer ses attentes, de faire impression sur le partenaire, de réduire son autonomie et conséquemment de prendre le contrôle de sa volonté, sans toutefois faire appel à la violence physique directe, ni à l'autorité d'autrui. À cet égard les contributeurs du volume »Negociar en la edad media« mettent en évidence trois ressorts. Le premier est la cérémonie au rituel riche et pesant, qui impressionnait l'interlocuteur: ainsi au XIV<sup>e</sup> siècle lors des sessions des Cortés (M. Sánchez Martínez), ou plus de deux siècles plus tard en Russie pour l'accueil des ambassades étrangères (M.-K. Schaub). Souvent liée à de telles occasions, la parole éloquente prenait la forme de ces harangues qu'à Barcelone les serviteurs du roi servaient aux *brazos*. Monuments de la rhétorique médiévale, ces discours visaient non seulement à toucher la raison, mais aussi à gagner les cœurs, et donc à mettre en mouvement ce qui constituait une troisième face de l'art de négocier: la gestion des émotions, très présente aussi bien chez Jacques I<sup>er</sup> d'Aragon, qui savait à merveille jouer de la colère, affirmer son amour, dénoncer la hauteur, susciter la honte et faire naître la peur (J. Speed), que dans la France du XV<sup>e</sup> siècle où selon les chroniqueurs les larmes auraient coulé à flots pour manifester l'amour de la concorde, la profondeur du repentir, le sérieux des promesses ou la sincérité d'une réconciliation (N. Offenstadt).

Ainsi la négociation, considérée du point de vue de ce qui réunit toutes ses manifestations concrètes et légitime leur étude conjointe, se présente à la fois comme un choix dont il faut analyser la genèse, comme une relation de confiance dont il est nécessaire d'expliquer le pourquoi, comme une pratique de conciliation dont il convient de saisir les voies et les normes, et enfin comme une technique d'influence dont il y a lieu de dévoiler les ressorts. Se pose aussi, toutefois, la question des interactions entre les membres d'un même camp, notamment lorsqu'il y avait représentation et donc délégation à un tiers du pouvoir de négocier. Sur ce chapitre aussi, le volume »Negociar en la edad media« apporte des enseignements dignes de considération.

Le désir de réduire l'incertitude et de limiter les risques déterminait une volonté générale de contrôle des envoyés. Qu'ils fussent d'Aragon, de France ou de Russie, les princes munissaient leurs représentants d'instructions précises où ils détaillaient non seulement les buts de la négociation, mais aussi la méthode à suivre, les discours à tenir, les réactions à manifester ou les concessions à faire. Ce désir de programmation se retrouvait du côté des communautés urbaines qui, grandes ou petites, se montraient attachées à une pratique collective de la délibération, nantissaient les négociateurs dépêchés au dehors d'un mandat impératif et de ce fait leur laissaient une faible marge de manœuvre: ainsi en Catalogne, comme le montre le cas de Cervera (P. Verdés Pijuan), ou encore dans l'Empire, où en dépit des critiques du roi les cités obligeaient constamment leurs délégués à revenir vers elles, *ad referendum* (P. Monnet).

À ce souci de maintenir l'envoyé dans une stricte dépendance faisait pendant une volonté non moins nette de conserver une place centrale au prince absent. C'était de lui, et de lui seul, que partaient les instructions. C'était lui qui parlait par la bouche de son envoyé; lui qui s'exprimait dans les documents écrits remis aux autres parties; et lui enfin qui en cas de succès était censé avoir conduit la négociation à bonne fin, de sorte que, comme l'écrit F. Autrand (p. 319), »le dernier mot rest[ait] à la parole du roi«.

Pour autant le négociateur n'était pas un jouet dans les mains de son maître, et disposait en pratique d'une liberté de mouvement que la distance et l'urgence des temps rendaient à peu près inévitables. Aussi la négociation était parcourue par une double tension: entre les parties, qui se pressaient mutuellement de s'engager alors que souvent elles étaient loin d'en avoir la liberté; et

à l'intérieur de chaque partie, entre deux pôles distants dont l'un entendait déterminer l'autre, et ne le pouvait pas entièrement. Cette situation cependant n'est pas propre au Moyen Âge, pas plus que ne le sont, en fait, d'autres aspects qui ont été précédemment évoqués: la calcul préalable appartient, on l'a dit, autant à d'Ossat qu'à de Montcada; la question de la confiance restait essentielle pour un sujet de Louis XIV comme François de Callières<sup>5</sup>; autre auteur célèbre, Juan Antonio de Vera, accompagne son *Enbaxador* d'exemples des plus belles harangues prononcées par les plus fameux ambassadeurs<sup>6</sup>, et atteste ainsi qu'en plein XVII<sup>e</sup> siècle on continuait de relier le succès des négociations à la maîtrise de la rhétorique. Les actes du colloque de Barcelone montrent en outre qu'au Moyen Âge comme à l'époque moderne, il n'existait guère de professionnels de la négociation: hommes de cour, membres de la noblesse, officiers ou même marchands, les représentants des princes étaient tirés des rangs de leurs fidèles (S. Péquignot, D. Coulon); ceux des villes et des communautés appartenaient au monde du négoce, du notariat et plus généralement du droit, et ils étaient en général issus des classes dirigeantes locales (P. Monnet, P. Corrao, P. Verdés Pijuan); enfin ceux des sujets vaincus du royaume de Grenade se recrutaient parmi les personnes notables des localités soumises (A. Galán Sánchez). Aussi une nouvelle question se profile: celle de la spécificité temporelle des situations présentées dans le volume »Negociar en la edad media« et, au-delà, celle de l'existence d'une spécificité médiévale en matière de négociation.

### 3. Moyen Âge et modernité

Limitant le regard au domaine politique, l'examen des cas étudiés dans »Negociar en la edad media« montre que la négociation médiévale s'alimentait à quatre sources au moins: le souci de l'honneur, qui était assez fort pour déterminer un roi à renoncer à une ambassade, dès lors qu'elle pouvait porter atteinte à sa réputation (J. Mutgé Vives); la conscience de la hiérarchie, qui incitait les uns à protester de leur soumission, les autres à affirmer leur supériorité face à leurs *servidores*, et le pontife romain à n'accepter que des suppliques; l'attachement au *bon droit* (F. Autrand), le sens de la justice et plus généralement la culture juridique qui portait à faire usage d'arguments d'autorité tirés des docteurs (M. Sánchez Martínez); et enfin une capacité pragmatique et réaliste à voir et à faire admettre par autrui la situation concrète des rapports de force, puis à agir par pur intérêt, au point d'écrire, comme Ot de Montcada, *a mi plau molt la divisió e la discòrdia* (S. Péquignot, p. 290). Aucune de ces sources cependant n'est propre au Moyen Âge: toutes se retrouvent à l'époque moderne où l'honneur, la hiérarchie, le droit et l'intérêt continuèrent de tenir une grande place. Aussi la spécificité de la négociation médiévale peut difficilement être recherchée du côté de ses ingrédients, qu'elle partage au moins en partie avec les siècles suivants. Mieux vaut en fait revenir à une autre question: celle de l'autonomie de la négociation ou, si l'on préfère, de la capacité des hommes à reconnaître en elle une pratique indépendante. Se présente alors le problème du rapport entre négociation et justice.

La négociation allait à l'encontre des valeurs dominantes de la société médiévale, et notamment de son idéal de justice. Ce point de vue est développé longuement par J.-M. Moeglin, qui dans le prolongement de ses remarques lexicales souligne la difficulté des hommes du Moyen Âge à assumer la négociation comme telle et, plus particulièrement, comme une activité dissociable des procédures judiciaires.

5 François DE CALLIÈRES, De la manière de négocier avec les souverains, dans: Jean-Claude WAQUET, François DE CALLIÈRES, L'art de négocier en France sous Louis XIV, Paris 2005, p. 192-193.

6 Juan Antonio DE VERA Y ZUNIGA, El Enbaxador, Séville 1620, *discurso quarto*, fol. 122.

Au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle, explique J.-M. Moeglin, la résolution des conflits passait prioritairement par la poursuite du droit de vengeance ou par l'exercice de la *jurisdictio*. La négociation pour sa part se résorbait encore dans la justice ou dans l'arbitrage. Dans ce contexte les plaideurs, le juge et l'arbitre tenaient le devant de la scène, celui qui entrait en négociation se percevait et se présentait volontiers comme un plaignant, se voyait à l'œuvre dans une procédure et recherchait une réparation plutôt qu'une transaction ou un arrangement. Cette situation dura longtemps puisqu'à l'instar de celui d'Arras, les premiers congrès consistèrent encore à remettre à un arbitre le litige pendant. Elle n'empêcha pas, il est vrai, la négociation de se glisser peu à peu sous la réclamation du droit. Mais la justice pour autant ne fut pas détrônée, ni dissipé le sens de l'honneur dont la défense et l'illustration restèrent au cœur des premières ambassades. La *Realpolitik* en outre n'occupait nulle place. Aussi ce ne fut qu'au couchant du Moyen Âge et au-delà que l'émancipation de la négociation par rapport à la justice fut vraiment consommée, sur le plan fonctionnel comme sur celui des valeurs. Alors seulement les Comynnes, les Machiavel et des ambassadeurs vénitiens tel que le fameux Querini préfigurèrent un nouvel âge où devait prévaloir la logique d'un marchandage amoral et où, comme l'écrit J.-M. Moeglin (p. 20), la négociation allait se dégager de »toute croyance à une idée préexistante de ce qu'est le droit et la justice et qu'il suffirait de faire apparaître pour aboutir à une conclusion«.

Le point de vue soutenu par J.-M. Moeglin présente le double intérêt de placer au centre de l'analyse l'idée d'une discontinuité dans les temps et de mettre l'historien en garde contre toute tentation de voir dans la négociation une activité immuable, toujours présente et à jamais identique à elle-même. La critique cependant peut surgir sur deux fronts: celui, d'une part, de l'époque médiévale et de la circulation en celle-ci de comportements qui comme ceux d'Ot de Montcada attestaient la présence dès le XIV<sup>e</sup> siècle d'une prudence purement instrumentale, au fond assez indifférente à toute valeur de justice; et celui, d'autre part, des périodes ultérieures pendant lesquelles la négociation ne se mua pas tout uniment en pur marchandage indifférent au droit. La notion de *Realpolitik* en effet ne décrit que partiellement les développements postérieurs au Moyen Âge, de même que le terme de *bargaining*, si largement utilisé aujourd'hui par les théoriciens, ne rend compte que d'une partie de la réalité moderne ou contemporaine de la négociation<sup>7</sup>: les ambassadeurs furent longtemps tirés des rangs de la magistrature, le droit continua d'être prétendu, les théologiens consultés, la justice convoquée, et de nos jours encore l'activité des négociateurs n'est pas, tant s'en faut, dégagée de toute conception préalable de la justice et du droit – notamment des droits de l'homme<sup>8</sup>. La notion de l'émancipation de la négociation par rapport à l'activité judiciaire reste cependant essentielle. Elle met sur la piste de ce qui, peut-être, marque dans ce domaine une différence singulièrement importante entre le Moyen Âge et la modernité.

Si les hommes du Moyen Âge peinaient à concevoir la négociation séparément de la justice, le propre de leurs successeurs fut de s'habituer à la considérer comme une activité à part, reposant sur des techniques particulières et sur des hommes spéciaux. Cette mise à distance ou, si l'on

7 Qui à côté d'une version compétitive fait également une place à une version coopérative de la négociation, théorisée p. ex. par Roger FISHER, William URY, *Getting to Yes: Negotiating Agreement Without Giving in*, New York 1981.

8 Sur la permanence d'une dimension et d'une approche juridiques chez les négociateurs américains d'aujourd'hui, voir p. ex. le rapport récemment publié par l'United States Institute of Peace sous le titre »U.S. Negotiating Behavior« ([www.usip.org/pubs/specialreports/sr94.pdf](http://www.usip.org/pubs/specialreports/sr94.pdf)). On y lit notamment: »Nor is it a coincidence – as several workshop participants pointed out – that so many U.S. negotiators are lawyers by training. Just as the American legal profession values dispassionate analysis, precise wording, and watertight agreements, so does American diplomacy. The Anglo-Saxon tradition of case law, with its emphasis on inductive reasoning and pragmatism rather than on deductive reasoning and abstract principles, likewise comports with the typical approach of U.S. practitioners.«

préfère, cette capacité croissante d'objectiver ce qui auparavant était plus pratiqué qu'identifié, compte dans le domaine qui nous intéresse ici parmi les acquis les plus importants de la modernité. Elle se marque d'abord dans la langue dont l'évolution, constatée par les lexicographes, charge peu à peu *négociier*, *négociation* et *négociateur* d'un sémantisme proche de celui que nous leur connaissons. *Négociier*, sentenciat Furetière<sup>9</sup>, c'était *traitter une affaire, entre les particu-liers* ou au nom des *Princes*. Pour ses ex-confrères les académiciens<sup>10</sup>, c'était *traitter une affaire avec quelqu'un*. *Négociation*, à leur avis, valait *art et action de négocier une affaire*. D'après le »Dictionnaire universel«, ce mot signifiait aussi *l'adresse qu'on a de se conduire pour faire des traittez, et les traittez mêmes*. Cette fois, le *tractatus* et l'*effectus* avaient trouvé leur nom. Celui qui en assumait la responsabilité en portait également un: celui de *négociateur*.

Un autre signe du changement fut à partir de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle et du début du XVI<sup>e</sup> siècle la brusque prolifération d'une littérature spécialisée dont la négociation devint peu à peu le principal objet et dont on se propose de présenter prochainement les caractères et l'évolution dans un volume à part<sup>11</sup>. Dans un premier temps ces textes avaient trait au légat autant qu'à l'ambassadeur. Mais bientôt ils portèrent exclusivement sur ce dernier, et dans une étape ultérieure leurs auteurs soulevèrent explicitement deux questions: celle de l'art ou, comme écrivait Callières, de la *manière* de négocier; et celle de la professionnalisation de la négociation entre les mains d'hommes spéciaux. Ainsi tandis que dans le domaine de la politique en général on était passé d'une pratique empirique de *l'arte dello stato* à l'identification d'une raison d'État autonome, dans le champ de la négociation on évolua de la même façon d'une situation d'indifférenciation à une autre dans laquelle une attitude réflexive permettait de conférer à cet objet le statut d'une activité à part<sup>12</sup>.

De cette capacité croissante à détacher la négociation de son contexte judiciaire pour en saisir l'identité propre, attestent également les éditions de plus en plus nombreuses de dépêches dues à de célèbres négociateurs, à commencer par celles du cardinal d'Ossat qui connurent au XVII<sup>e</sup> siècle de multiples réimpressions. Les bibliothèques des magistrats étaient remplies de recueils de décisions. Celles des diplomates en gestation se garnirent de *Négociations* qui les incitaient à reconnaître et à vanter la spécificité d'une activité, d'un art et des praticiens qui allaient avec: ainsi, et parmi bien d'autres titres, les »Lettres et ambassade de Messire Philippe Canaye, seigneur de Fresne«<sup>13</sup>, les »Ambassades et négociations de l'illustrissime cardinal Du Perron«<sup>14</sup>, la »Négotiation de Monsieur le maréchal de Bassompierre envoyé ambassadeur en Angleterre de la part du Roi Très Chrétien, en 1626«<sup>15</sup>, les »Négociations de Monsieur le comte d'Avaux en Hollande, depuis 1679 jusqu'en 1684«<sup>16</sup>, ou encore les »Ambassades et négociations de Mon-

9 Dictionnaire universel, La Haye, Rotterdam 1690, 3 vol.

10 Dictionnaire de l'Académie française, Paris 1694, 2 vol.

11 Ce volume collectif est en cours de préparation dans le cadre d'un programme de recherche engagé sous les auspices de l'École pratique des hautes études, de l'Institut historique allemand de Paris, de l'Université Roma Tre et de l'École française de Rome.

12 Pour un récent panorama sur cette littérature, et en attendant le volume annoncé note précédente, voir Maurizio BAZZOLI, *Ragion di stato e interessi degli stati. La trattatistica sull'ambasciatore dal XV al XVIII secolo*, dans: Nuova Rivista Storica 86 (2002), p. 283–328, ainsi que pour la littérature jusqu'à Vera, Daniel MÉNAGER, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, Paris 2001, et pour les écrits ultérieurs, Heidrun KUGELER, »Le parfait Ambassadeur«. Zur Theorie der Diplomatie im Jahrhundert nach dem Westfälischen Frieden, dans: EAD., Christian SEPP, Georg WOLF (dir.), *Internationale Beziehungen in der frühen Neuzeit. Ansätze und Perspektiven*, Münster 2006, p. 180–211.

13 Paris 1635–1636, 3 vol.

14 Paris 1623.

15 Cologne 1668.

16 Paris 1751–1753.

sieur le Comte d'Estrades, en Italie, en Angleterre et en Hollande, depuis l'année 1637 jusqu'en l'année 1662<sup>17</sup>. Ces négociations enfin prenaient un relief d'autant plus net qu'elles étaient un droit nouveau, fondé sur les traités: le *jus publicum europaeum*, ou droit public de l'Europe.

Amorcé dès le XVI<sup>e</sup> siècle et achevé deux cents ans plus tard, ce travail de mise à distance et d'autonomisation de la négociation n'intéressa cependant qu'un seul secteur: celui des relations extérieures d'États souverains dont le propre était de vivre dans l'état de nature et de n'être pour cette raison ni arbitrés, ni dirigés<sup>18</sup>. À l'intérieur des formations politiques en revanche la tendance fut plutôt inverse: à la phase de »constitutionnalisation« médiévale de la négociation (J.-Ph. Genet, p. 585), succéda dans une partie de l'Europe un mouvement de reflux en faveur de régimes autoritaires qui, telle la monarchie des Bourbons, n'étaient pas disposés à faire l'aveu des tractations conduites avec les peuples. Dans ce contexte la réflexion sur la négociation avait moins de chances de se développer et effectivement elle ne prit pas son essor. Elle ne semble pas non plus avoir connu un grand succès dans le monde du commerce, si l'on pense que le *Parfait négociant* de Savary est pratiquement muet sur le sujet<sup>19</sup> et que la *Manière de négocier aux Indes* de Georges Roques est restée inédite jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. Nul enfin ne prêta grande attention aux propos d'Antoine Pecquet, lorsqu'en 1737 il affirma dans un bref *Discours* la coextension de la négociation à toutes les activités humaines<sup>21</sup>. Il fallut, en fait, attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour que le problème de la négociation se trouve repris dans une perspective élargie, incluant aussi bien la diplomatie que la politique intérieure, le monde du travail ou celui des affaires.

#### 4. Poursuivre l'enquête

Considérées dans leur ensemble, les contributions rassemblées dans »Negociar en la edad media« combinent quatre approches. La négociation – et en l'espèce la négociation politique – y figure d'abord comme un mécanisme de régulation et un instrument de reproduction permettant d'assurer de façon pacifiée la composition des intérêts dans des systèmes politiques compétitifs et conflictuels. Elle se pense alors comme l'une des voies sur lesquelles tant à la fin du Moyen Âge qu'au début de l'époque moderne il était possible de s'appuyer pour préciser les droits et la condition de chacun, et plus généralement pour organiser et stabiliser les relations entre gouvernants et gouvernés. Ainsi conçue, son histoire rejoint insensiblement celle de l'État moderne et de sa genèse.

La négociation prend aussi dans ce livre les traits d'un système de représentation, soulevant nécessairement des problèmes de figuration (du représenté par le représentant, dans des rituels et des cérémonies), d'autonomie (du second face au premier), de contrôle (du premier sur le second) et conséquemment d'effacement éventuel (de l'un derrière l'autre, ou le contraire). Qui

17 Amsterdam 1718.

18 Aussi les exemples de négociation auxquels les lexicographes pensaient portaient souvent sur les Affaires étrangères: Furetière évoquait les *résidents*, *ambassadeurs*, *étrangers*, *ligues*, *alliances* et *traitez de paix*; l'Académie elle aussi se référait à la négociation d'un traité ou d'une ligue, ou encore à qui négociait *pour le Roy... auprès d'un tel Prince*. Lorsque toutefois ils s'éloignaient de ce registre, c'étaient les négociations entre particuliers, plutôt que les négociations internes aux États, qui retenaient leur attention.

19 Jacques SAVARY, *Le parfait négociant*, vol. 1, Genève 1676, p. 64, parle une fois de »négociation« pour désigner non des activités de cambiste, mais le commerce en général.

20 Georges ROQUES, *La manière de négocier aux Indes (1676–1691): La Compagnie des Indes et l'art du commerce*, Valérie BERINSTAIN (éd.), Paris 1996.

21 Antoine PECQUET, *Discours sur l'art de négocier*, Paris 1737, p. VIII (»presque tout est négociation dans la vie«).

l'étudie sous cet angle contribue à une histoire des pratiques rituelles, de la représentation de la figure royale et des institutions diplomatiques.

Selon un troisième axe de l'enquête, la négociation se configure ici comme un objet de spéculation, moins doctrinale toutefois que pragmatique, et plus prévisionnelle et stratégique que proprement morale. La voie cette fois ramène à une histoire des conceptions de l'agir politique, et le problème devient entre autres celui de l'émergence plus ou moins précoce d'une visée pragmatique et a-morale, faisant litière d'une vision éthique et prescriptive marquée notamment par le message chrétien.

Enfin la négociation apparaît à plusieurs reprises dans les contributions comme une pratique d'interaction, de présentation de soi et de prise de contrôle de l'autre comportant des aspects procéduraux plus ou moins normés, une face publique souvent marquée par le rituel et par la solennité, mais aussi par les émotions, et enfin une face secrète consistant essentiellement en des situations de tête-à-tête. À ce stade le travail devient d'histoire sociale ou socio-culturelle. Il appelle un dialogue avec les sciences sociales auquel convoquent en particulier les réflexions développées dans sa contribution par N. Offenstadt.

À l'intérieur de ce dispositif d'ensemble, les études qui font de la négociation un biais pour saisir une autre chose qu'elle même – l'État, les rituels, les institutions diplomatiques, la régulation politique ou sociale, etc. –, coexistent avec d'autres qui l'installent au cœur même du problème, et abordent de façon prometteuse la question des modalités concrètes de l'échange entre les partenaires, ainsi que le moment de la confrontation verbale et gestuelle d'où naissait l'accord. Dépassant les limites de l'historiographie antérieure, ces contributions font de »Negociar en la edad media« un ouvrage où, pour la première fois sans doute en histoire médiévale, la question de la conception et des voies de la négociation se trouve ouvertement posée. On doit, aujourd'hui, souhaiter que la consistance, l'unité et la légitimité scientifiques de cet objet d'enquête, de même que les méthodes d'analyse qui peuvent lui être appliquées, continuent de faire la matière d'un questionnement approfondi pour lequel l'apport des sciences sociales, qu'il s'agisse de la micro-sociologie ou des *negotiation studies*, ne sera jamais de trop. D'une telle constance dans la démarche scientifique pourrait naître, lointain écho de la mise à distance enclenchée dès les premiers temps de la modernité, une véritable autonomisation non plus de la négociation, mais de l'histoire de la négociation.



SUSANNE LACHENICHT

## À LA DÉCOUVERTE DE L'EUROPÉEN?

Perceptions de l'«autre» et identités au Canada et en Acadie (XVII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles)\*

Si l'Espagne et le Portugal commencent à conquérir le Nouveau Monde à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la France et l'Angleterre ne se lancent que plus tard dans cette entreprise. La guerre de Cent Ans a concentré les forces militaires des deux pays sur le continent européen. Ce n'est qu'une fois que celle-ci est achevée que les deux concurrents ont été prêts à (re)découvrir les Amériques.

Les relations commerciales entre la France et l'Amérique du Nord s'intensifient alors. Des marins bretons, normands et basques, notamment des pêcheurs, ont déjà bien exploré la côte orientale du continent. François I<sup>er</sup> manifeste un intérêt croissant pour les Amériques en finançant l'expédition de Giovanni da Verrazzano, en 1524, et celle de Jacques Cartier, en 1534. Mais ceux-ci ne cherchent encore qu'un raccourci vers les Indes orientales. En 1540, le roi français décide d'établir des colonies en Amérique du Nord. Jean-François de la Rocque de Roberval et Jacques Cartier sont chargés d'établir la colonie de la «Nouvelle France» ou du «Canada». Cette première tentative de colonisation est suivie de celles de l'amiral Coligny, en 1562 et en 1564, en Floride. L'échec est cuisant et, dévastée par les guerres de religion, la France délaisse ses colonies en Amérique du Nord.

Les contacts avec le Nouveau Monde, une fois de plus, sont maintenus par les marins et les commerçants. La croissance du commerce – notamment du lieu noir et des fourrures – avec l'Amérique du Nord rend nécessaires des comptoirs. Les contacts avec les Amérindiens, notamment les Abénaquis, deviennent plus intenses.

Henri IV s'intéresse à nouveau aux colonies négligées. En 1603, il envoie au Canada Pierre de Gua, Sieur de Mons. Gouverneur général de la Nouvelle France et vice-amiral de l'Acadie, celui-ci tente, avec l'appui de Samuel de Champlain, de mettre la côte atlantique du Canada et le Saint-Laurent sous contrôle français. En 1608, il fonde Québec. Mais trop peu de Français sont prêts à s'installer en Amérique. L'entreprise s'en trouve compromise. Seule l'Église accepte de financer le projet de colonisation qui devient, grâce aux jésuites et aux ursulines envoyés au Canada, un projet de mission chrétienne. En 1642, Montréal est fondée sur l'île *Mons regalis*. Au lieu de confluence de l'Ottawa, du Richelieu et du Saint-Laurent, les missionnaires butent sur la résistance des Algonquins, des Hurons et des Iroquois. C'est l'époque des premiers contacts entre Amérindiens et Français à l'intérieur du Canada.

Dans son ouvrage «Louisbourg and the Indians: A Study in Imperial Race Relations 1713–1760», Olive Patricia Dickason écrit: «Des trois grandes puissances colonisatrices en Amérique du Nord, la France a su le mieux établir un *modus vivendi* avec les Amérindiens», ayant «relativement peu perturbé leur mode de vie traditionnel». Elle ajoute: «La présence française en Amérique du Nord s'expliquait surtout par le commerce des fourrures et par le travail de mission, deux activités qui trouvaient le soutien des Amérindiens», tandis que les Anglais virent dans les Amérindiens un obstacle à l'implantation de leurs colonies agricoles<sup>1</sup>.

\* Je tiens à remercier Roland Béhar de la lecture de ce texte et de ses suggestions relatives à celui-ci.

1 Olive Patricia DICKASON, *Louisbourg and the Indians: A Study in Imperial Race Relations 1713–1760*, Ottawa 1976, p. 5.

Comment ces relations entre Amérindiens et colonisateurs français ont-elles agi sur la perception de l'autre en Nouvelle France, ainsi que sur la formation des identités respectives des colonisateurs et des colonisés?

La question de l'identité, notamment de l'identité nationale, a fait couler beaucoup d'encre. Peu aisée à déterminer, catégorie floue et peu précise, »l'identité nationale« a été qualifiée par quelques chercheurs, pour l'époque antérieure au XIX<sup>e</sup> siècle, de »concept anachronique«<sup>2</sup>. En est-il vraiment ainsi? Les identités nationales, comme les décrit Benedict Anderson, ne sont pas des réalités historiques mais le produit rhétorique d'une construction délibérée et normative, visant la conservation de l'hégémonie d'une élite sociale ou ethnique<sup>3</sup>. Une identité se forge par la délimitation d'un groupe et par la marginalisation d'autres groupes ethniques, religieux ou sociaux en contact avec le groupe dominant. Ces constructions d'identités déterminent les groupes sociaux, ethniques ou religieux inclus dans le »projet national« ou exclus de celui-ci<sup>4</sup>. Pour qu'il y ait une »identité nationale«, un groupe doit, selon Anthony D. Smith, former une »ethnie« partageant un mythe des origines, une histoire, une culture et un territoire<sup>5</sup>. Dans la même ligne, David A. Bell montre que le nationalisme français naquit non avec la Révolution de 1789 mais bien avant, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Comme on le verra, les colons français au Canada envisagent, eux-aussi, et parallèlement, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, un »projet national« rendant nécessaire une définition – ou redéfinition – des identités des Amérindiens et des colons<sup>7</sup>. Lorsque des minorités sont amenées à migrer et se trouvent condamnées à survivre dans de nouvelles conditions de vie, seule la formation d'une nouvelle identité garantit leur survie. Ainsi, nos recherches sur les huguenots et les séfarades dans l'espace européen et atlantique ont pu montrer que chacun des deux groupes insiste sur son identité [nationale], définie par un mythe des origines, une histoire, une culture propres venant se surajouter à une communauté de destin plus large, la diaspora. Se présenter comme groupe national, comme »nation« offrant des qualités utiles pour les terres de refuge et les terres de colonisation, permet d'obtenir des privilèges assurant la survie du groupe tout entier<sup>8</sup>.

Lorsque le gouvernement français tente d'établir au Canada une »Nouvelle France«, comment celle-ci intègre-t-elle les nations amérindiennes<sup>9</sup> dans sa conception d'une nouvelle nation française? Comment les identités des nations amérindiennes se transforment-elles au contact

- 2 Colin KIDD, *British Identities before Nationalism: Ethnicity and Nationhood in the Atlantic World*, New York 1999.
- 3 Benedict ANDERSON, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, New York 1991, p. 6. Voir de même Michael WINTLE, *Cultural diversity and identity in Europe*, dans: Michael WINTLE (dir.), *Culture and Identity in Europe. Perceptions of Divergence and Unity in Past and Present*, Aldershot, Brookfield/U.S., Hong Kong, Singapour, Sidney 1996, p. 16–18.
- 4 Frank LAUTERBACH, *Einleitung. Nationalkulturelle Identitätskonstruktionen im Spannungsfeld dialektischer Differenzierungen*, dans: Frank LAUTERBACH, Fritz PAUL, Ulrike-Christine SANDER (dir.), *Abgrenzung – Eingrenzung. Komparatistische Studien zur Dialektik kultureller Identitätsbildung*, Göttingen 2004, p. 1.
- 5 Anthony D. SMITH, *National Identity. Ethnonationalism in Comparative Perspective*, Reno 1991.
- 6 David A. BELL, *The Cult of the Nation in France: Inventing Nationalism, 1680–1800*, Cambridge/MA 2001.
- 7 WINTLE, *Cultural diversity* (voir n. 3), p. 5–6.
- 8 Susanne LACHENICHT, *Huguenot immigrants and the formation of national identities*, dans: *The Historical Journal*, 50/2 (2007), p. 309–331.
- 9 Les écrivains colonisateurs utilisent presque unanimement le terme »nation« quand ils se réfèrent aux Amérindiens. La notion »tribu«, péjorative, n'est guère utilisée. Voir Gordon M. SAYRE, *Les Sauvages Américains. Representations of Native Americans in French and English Colonial Literature*, Chapel Hill & Londres 1997, p. XVI.

des Européens? Conscients depuis le Moyen Âge d'une identité européenne les distinguant des non-Européens – notamment par la religion (chrétienne)<sup>10</sup> –, les colons perdent-ils leurs traits européens pour adopter au Canada une nouvelle identité? Le déclin des cultures amérindiennes est-il dû à une perte d'identité causée par le contact avec les colons?

## 1. Les Amérindiens au Canada – théories et réalités

Avec la découverte des deux Amériques, l'Europe est contrainte de définir la nature des indigènes. L'Amérindien est-il un être humain? Peut-il, doit-il être christianisé? La bulle d'Alexandre VI *Inter caetera*, promulguée le 4 mai 1493, affirme que les Amérindiens sont des êtres humains, plus ou moins égaux aux Européens, et qu'ils doivent être christianisés<sup>11</sup>. Vingt-sept ans plus tard, en 1537, le pape Paul III réaffirme l'attitude officielle de l'Église. Sa bulle *Sic Dilexit* affirme que les Amérindiens ne doivent pas être perçus comme des «brutes». Les «sauvages» n'ont pas été créés par Dieu pour servir les Européens. En outre, Paul III interdit aux chrétiens de priver les «sauvages» de leur(s) liberté(s) et de leurs biens, même s'ils ne sont pas encore chrétiens<sup>12</sup>. En 1639, Urbain VIII réaffirme cette position catholique.

De ce fait, les Français ne se soucient pas, en arrivant au Canada, des différences culturelles entre Amérindiens et colons, et encore moins de celles entre les Amérindiens. À leurs yeux, ces derniers sont dépourvus de culture autant que d'organisation sociale. Il ne leur sera guère difficile d'adopter le système féodal et le catholicisme de leurs bienfaiteurs. Dans cette utopie des colons français, les Amérindiens ne sont pas simplement de «nobles sauvages». Ce sont des «hommes blancs» qui, s'ils s'habillaient davantage, auraient la même couleur que les Européens<sup>13</sup>. Français potentiels, ils peuvent devenir, par la christianisation, des sujets naturels de la couronne<sup>14</sup>. Dans la charte de la Compagnie des Cent-Associés, datant de 1627, on lit à l'article 17:

*Les Sauvages qui seront amenés à la foi et en feront profession seront censés et réputés naturels français, et comme tels, pourront venir habiter en France, quand bon leur semblera, et y acquérir, tester, succéder et accepter donations et legs, tous ainsi que les vrais régnicoles et originaires français, sans être tenus de prendre aucune lettre de déclaration ni de naturalité<sup>15</sup>.*

- 10 Cette identité, bien sûr, co-existe avec des identités locales, régionales et corporatives. Voir Jorn STAECKER et al. (dir.), *European Frontier. Clashes and Compromises in the Middle Ages*, Lund 2004.
- 11 Samuel PURCHAS, *Haklytus Posthumus, or Purchas His Pilgrimes*, vol. 2, Glasgow 1905–07, p. 39.
- 12 Lewis HANKE, *Aristotle and the American Indians. A Study in Race Prejudice in the Modern World*, Chicago 1959, p. 19. Voir de même Anthony GRAFTON, April SHELFORD & Nancy SIRASI (dir.), *New Worlds, Ancient Texts: The Power of Tradition and the Shock of Discovery*, Cambridge/Mass. 1992 et Anthony PAGDEN, *The Fall of the Natural Man: The American Indian and the Origins of Comparative Ethnology*, New York 1982.
- 13 Dans d'autres contextes coloniaux, les colonisateurs supposent que les nations indigènes, ainsi les Maoris, sont reliés aux anciennes races indo-européennes. Voir Tony BALLANTYNE, *Orientalism and Race: Aryanism in the British Empire*, Basingstoke 2002.
- 14 DICKASON, Louisbourg (voir n. 1), p. 9–10 et Olive Patricia DICKASON, *Canada's First Nations. A History of Founding Peoples from Earliest Times*, Don Mills 1997, p. 146.
- 15 Nouvelle France. Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'état du roi concernant le Canada, vol. 1, Québec, 1854–56, p. 10.

Cette perception des choses, évidemment, va à l'encontre des religions et des cultures amérindiennes. Les Algonquins et les Hurons croient en un «Être suprême» qui donne une âme immortelle à toute chose créée: aux hommes, aux animaux, aux arbres, aux pierres, aux montagnes. Les esprits de la matière animée doivent être respectés. Afin de connaître les vœux de ceux-ci, les chamanes, souvent des femmes, entrent en contact avec eux<sup>16</sup>. De plus, les sociétés amérindiennes connaissent des valeurs essentielles à la survie des clans: la politesse, le respect, notamment envers les «anciens». Le contrôle social du clan est sévère. Quant à la structure sociale, l'autorité du chef (*sachem*) est réduite: toute infraction des règles et des valeurs est discutée dans les conseils du clan qui, en général, cherchent à obtenir un règlement transactionnel. La peine de mort est très rarement infligée aux membres du clan<sup>17</sup>.

## 2. Premiers contacts, premières déceptions

Les premières descriptions, faites sur le vif, présentent le «beau sauvage» aux belles proportions, mince, généralement plus grand que l'Européen; doté d'yeux et de cheveux noirs, il est peu poilu, à la surprise des Français<sup>18</sup>. S'ajoutent à cela une bonne mémoire, un contrôle parfait des émotions et une endurance remarquable dans la faim et les peines physiques<sup>19</sup>. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, nombre de voyageurs européens, tel Antoine Laumet de Lamothe, attribuent aux Amérindiens une «intelligence naturelle»<sup>20</sup>, ainsi qu'un remarquable sens de l'humour, notamment aux dépens des Européens<sup>21</sup>. «Les sauvages nous égalent», conclut Pichon<sup>22</sup>. Les femmes amérindiennes, elles, sont «très travailleuses, surtout pour la culture du maïs, leur nourriture»<sup>23</sup>.

Rares sont les témoignages conservés qui témoignent de la perception des Européens par les Amérindiens. Généralement, les récits ont été transmis par les colons. D'après Gabriel Sagard Théodat, les Amérindiens perçoivent les Français comme des «Agnomba», des «hommes de fer», car ils apportent des couteaux, des haches et des marmites en métal. Le roi de France est celui qui fait les plus grandes et les plus belles marmites<sup>24</sup>. De la Potherie rapporte que les «nations du Canada» voient dans les Français des «esprits ou des dieux»<sup>25</sup>.

La différence de langue rend le contact peu aisé. Les langues ne divergent pas simplement entre elles. Systèmes linguistiques profondément différents, elles reflètent des réalités radicalement étrangères les unes aux autres<sup>26</sup>. À cela s'ajoutent les sons inconnus et difficiles à imiter, la syntaxe qui varie d'une langue amérindienne à l'autre. Les langues amérindiennes sont faites pour des conditions de vie qui ne ressemblent pas à celles des Européens.

16 Lucien CAMPEAU, *La mission des jésuites chez les Hurons, 1634–1650*, Montréal 1987, p. 97–112.

17 DICKASON, *Canada's First Nations* (voir n. 14), p. 26–28.

18 Marc LESCARBOT, *The History of New France*, vol. 3, Toronto 1907–1914, p. 141–146.

19 Louis Armand DE LOM D'ARCE, BARON DE LAHONTAN, *New Voyages to North America* by Baron de Lahontan, éd. R.G. Thwaites, vol. 2, Chicago 1905, p. 415–416.

20 Dans William Vernon KINIETZ, *The Indians of the Western Great Lakes, 1615–1760*, Ann Arbor 1940, p. 232. De même, le Père Paul Le Jeune, dans sa «Relation aux jésuites de France», datant du mois d'avril 1632, dans: Edna KENTON (dir.), *Black Gown and Redskins, Adventures and travels of the early Jesuit Missionaries in North America (1610–1791)*, London, New York, Toronto 1956, p. 20.

21 *Jesuits. Letters from Missions (North America)*, vol. 3, p. 75 et vol. 6, p. 243–244.

22 Thomas PICHON, *Lettres et mémoire pour servir à l'Histoire naturelle, civile et politique du Cap Breton*, New York, réimprimé 1966, p. 95.

23 DICKASON, *Louisbourg* (voir n. 1), p. 39.

24 Gabriel SAGARD-THÉODAT, *The Long Journey to the Country of the Hurons*, éd. par H. H. LANGTON, Toronto 1939, p. 183.

25 Claude-Charles LE ROI SIEUR DE BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, vol. 2, Paris 1722, p. 87–89.

26 DICKASON, *Louisbourg* (voir n. 1), p. 51.

Les missionnaires français se trouvent dès lors confrontés à des êtres qui leur semblent des «sauvages», des «barbares»<sup>27</sup>, qui refusent d'adopter la culture française et la foi chrétienne. Fidèles à leurs identités, les Amérindiens résistent aux attraits que devrait leur offrir, selon les missionnaires, la culture européenne. Même la supériorité technique des colons ne convainc pas les Amérindiens de devenir «Français». On sait que la plupart des Amérindiens amenés en Europe ne furent guère impressionnés par les «délices» de la culture d'outre-mer. Bien au contraire: le contact avec l'Europe renforce le sentiment de supériorité culturelle des Amérindiens à l'égard des Européens<sup>28</sup>.

S'ajoutent à cela le refus complet de toute autorité, l'individualisme alors notoire des Amérindiens, leur «amour sans bornes» de la liberté:

*Le sauvage ne savait ce que c'est d'obéir: il faut plutôt le prier que de le commander; il se laisse néanmoins aller à tout ce qu'on exige de lui, surtout quand il s'imagine qu'il y a de la gloire ou du profit à espérer... Le caractère des sauvages est de pencher toujours du côté de ceux qui leur donnent le plus et qui les flattent d'avantage<sup>29</sup>.*

### 3. Conversions, acculturation et assimilation?

Les missions françaises au Canada commencent en Acadie, vers 1610, sous les auspices de Jean de Biencourt de Poutrincourt. La légende veut que le prêtre Jessé Flesché, ayant accompagné Biencourt, ait converti 20 Micmaques, à l'aide d'un interprète. C'est alors que Marie de Medicis, la régente, charge la Compagnie de Jésus de la mission auprès des «sauvages» de la Nouvelle France.

Ayant déjà établi des «Églises indigènes» en Inde et en Chine, les jésuites se montrent disposés à accepter, partiellement, les cultures amérindiennes, dans le secret espoir de faire accepter plus facilement la foi chrétienne aux «païens». Ce rapprochement des cultures suscite la réprobation de Rome, qui qualifie les jésuites d'hérétiques. Ils n'en tentent pas moins le rapprochement des cultures au Canada. Ainsi le missionnaire Gaulin:

*[...] il a pris toutes leurs manières, fait leurs mariages, leurs baptêmes, leurs enterrements et leur dit les prières et la messe chaque jour... couche sur la neige, souffre l'extrême froid, porte actuellement des souliers à la sauvage faite des peaux de loups marin; il part aussi avec la troupe pour aller du côté de Saint Pierre de Canseaux. En vérité il faut avoir un zèle bien ardent afin de passer sa vie de la sorte avec de tels peuples; les anciens apôtres n'en ont jamais mené une si affreuse et si austère; ces deux missionnaires [Gaulin et le Père Michel Brulai] méritent assurément de trouver place dans la légende des Saints<sup>30</sup>.*

L'intégration culturelle des missionnaires – l'adoption, de leur part, de quelques éléments culturels amérindiens – se fait à plusieurs niveaux. Les missionnaires jésuites commencent à apprendre les langues des Hurons, des Iroquois, des Algonquins, des Micmaques et des Montagnais<sup>31</sup>. Gaulin et Brulai ne sont pas les seuls jésuites à commencer à vivre parmi les Amérindiens. Ennémond Massé décide de vivre avec les Micmaques pendant l'hiver 1611/12. Un

27 Voir les termes «sauvages» et «barbares» dans les «Relations des jésuites», in: KENTON, Black Gown (voir n. 20), p. 118–121. Ces notions se retrouvent dans toutes les «Relations».

28 DICKASON, Louisbourg (voir n. 1), p. 10.

29 Nicolas PERROT, Mémoire pour les mœurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale, New York réimprimé 1968, p. 78.

30 Louis CHANCEL DE LAGRANGE, Voyage Fait A L'Isle Royale Ou Du Cap Breton En Canada 1716, dans: Revue d'Historique de L'Amérique Française XIII/3 (1959), p. 423–434, ici p. 431–432.

31 DICKASON, Louisbourg (voir n. 1), p. 20–21.

régime alimentaire auquel il n'est pas habitué le fait maigrir au point de mettre sa vie en danger: il se voit contraint d'abandonner ses ouailles<sup>32</sup>.

En 1614, les récollets rejoignent les jésuites afin de christianiser les Hurons et les Algonquins de Tadoussac et d'Huronie. En 1630 et en 1633 suivent deux missions de récollets en Acadie. Les capucins les rejoignent et s'illustrent par la christianisation des Abénaquis et des Micmacs. Les succès de tous ces missionnaires sont mineurs: non seulement, la ville de Québec sera occupée par les Anglais de 1629 à 1632 mais, surtout, les Amérindiens rejettent la christianisation. En 1633, ce sont les ursulines qui arrivent à Québec, avec le propos d'éduquer les jeunes Amérindiennes dans la foi chrétienne. Ainsi, Marie de l'Incarnation de Tours érige grâce à la générosité de Madame de la Pelterie une école pour les petites «sauvages», auxquelles sont enseignées la langue française et la foi catholique.

En 1635, on compte sept missions jésuites au Canada: deux à Québec et une respectivement à Tadoussac, à Trois Rivières, à Sillery, à Bécancourt et à St. François de Sales. En 1640, les missionnaires jésuites annoncent le baptême de 1200 Amérindiens, notamment des Hurons et des Montagnais. Dans les années 1648 et 1649, lors de la guerre entre Hurons et Iroquois – qui s'achève par la quasi-extinction des Hurons –, les jésuites sont obligés de quitter leurs missions. Aller en mission auprès des Iroquois s'avère dangereux: les jésuites finissent en martyrs. Avec l'abandon des jésuites, le rapprochement des cultures échoue. Les années 1650 ne sont pas davantage couronnées de succès. Le travail de mission auprès des indigènes n'avance guère. Dans ses lettres aux ursulines et aux «gens pieux» de France, la missionnaire Marie de l'Incarnation écrit:

*C'est pourtant une chose très difficile, pour ne pas dire impossible, de les franciser ou civiliser. Nous en avons l'expérience plus que tout autre, et nous avons remarqué que de cent de celles qui ont passé par nos mains, à peine en avons-nous civilisé une. Nous y trouvons de la docilité et de l'esprit, mais lorsqu'on y pense le moins, elles montent par dessus de notre clôture et s'en vont courir les bois avec leurs parents, où elles trouvent plus de plaisir que dans tous les agréments de nos maisons françaises<sup>33</sup>.*

Un siècle plus tard encore, les efforts de conversion les Amérindiens ne sont pas plus fructueux. En 1750, un auteur anonyme écrit:

*Il y a lieu de croire qu'ils [les Amérindiens] n'embrassent la religion Catholique que par Interest. Ils la pratiquent en Apparence, en font les Exercices, vont même à [la] confesse, mais ils s'y présentent faux honte d'avouer leur turpitude, d'où il est apparent qu'ils en sortent sans repentir de leurs fautes<sup>34</sup>.*

Les mesures prises pour convertir les Amérindiens sont multiples: d'abord, on échange entre Français et Amérindiens les enfants et les jeunes gens. Les premières tentatives d'amener des Amérindiens en Europe finissent par la mort de ceux-ci, victimes de la curiosité européenne. Des dix Iroquois emmenés par Jacques Cartier en France en 1535, aucun ne survit l'année 1541, année du retour de Cartier aux Amériques. Installé avec le Dauphin au Château de Saint-Germain en 1603, le fils de Begourat, *sachem* des Montagnais, meurt en 1604<sup>35</sup>.

De même, on s'efforce de fondre ensemble les deux cultures par les mariages mixtes. Champlain aspire à réaliser le projet qu'a Louis XIV de former au Canada des sujets idéaux: il

32 Marc LESCARBOT, *The History of New France*, vol. 3, Toronto 1907–1914, p. 56.

33 Marie de l'INCARNATION, *Lettres de la révérende mère Marie de l'Incarnation*, éd. Par Abbé RICHAUDEAU, vol. 2, Paris 1876, p. 372.

34 Cité d'après DICKASON, *Louisbourg* (voir n. 1), p. 31.

35 A.-Léo LEYMARIE, *Le Canada pendant la jeunesse de Louis XIII*, *Nova Francia* 1/4 (1926), p. 168–169.

encourage la création d'une nouvelle race franco-amérindienne, afin de peupler de bons sujets la Nouvelle France<sup>36</sup>. Jean-Baptiste Colbert subventionne également cette politique de fusion, de *métissage*, qui est – selon Devrim Karahasan – «plus qu'un concept théorique, intellectuel ou humaniste»<sup>37</sup>. Des mariages éminents se célèbrent, afin de rendre les alliances entre nations amérindiennes et colons plus solides. Ainsi, Jean Vincent d'Abbadie de Saint Castin (1652–1707) épouse, dans les années 1670, Pidianske, fille de Madockwando (mort en 1698), *sagamore* des Penobscots, la plus puissante des nations des Abénaquis<sup>38</sup>.

Il semble que, dans l'Acadie du XVII<sup>e</sup> siècle, les mariages entre Français et Amérindiens soient fréquents. Par défaut de statistiques exactes, on ignore quelle part de ces mariages est mixte. Aux yeux des contemporains, la «pratique du métissage» fut considérable<sup>39</sup>. Ainsi Maillard remarque en 1753: *Je ne donne pas plus de cinquante ans à ceux-cy [...] aux marichites pour qu'on les voye tellement confondus avec les Français colons, qu'il ne sera presque plus possible de les distinguer*<sup>40</sup>.

Le baptême fait entrer les métis dans la société française des colons<sup>41</sup>. Entre Hurons et Français, il semble que les mariages mixtes soient peu nombreux. Aussi les Français se plaignent-ils du refus des Hurons d'épouser des Français: ils rejettent l'idée d'une race franco-amérindienne rendue homogène par la même religion (catholique), la même culture et la même langue – toutes françaises<sup>42</sup>.

#### 4. Loi française, souveraineté amérindienne

La mission, pourtant, ne se propose pas seulement une fin religieuse. Selon les colons, l'acculturation, l'assimilation des Amérindiens est également nécessaire au regard de la loi. En effet, il s'agit de savoir si l'on peut imposer des lois françaises à ces Amérindiens dont on veut faire des sujets naturels de la France.

Se percevant comme des nations souveraines, les Amérindiens refusent cette loi<sup>43</sup>. L'incarcération d'un Amérindien pour l'avoir enfreinte provoque de graves conflits entre colons et indigènes. Un visiteur espagnol à Louisbourg observe que, si les Amérindiens ne sont pas de vrais sujets du roi de France, ils ne forment pas non plus des nations indépendantes. Leur statut est assez mal défini. Reconnaisant le roi de France comme «père», comme «seigneur du pays», ils n'acceptent cependant pas ses lois. Ils ne paient pas de taxes, et ce sont eux, les Amérindiens, qui reçoivent du roi de France un tribut annuel qui assure l'alliance entre Amérindiens et colons<sup>44</sup>. Il semble que ce soit parce qu'ils dépendent des «sauvages» pour leurs guerres contre

36 Morris BISHOP, *Champlain, the Life of Fortitude*, Toronto 1963, p. 298. Voir de même Devrim KARAHASAN, *Pour une histoire du métissage canadien: coopération et compétition entre acteurs et institutions françaises en France et au Canada 1508 à 1886*, *Francia* 35/2 (2007), p. 129–139, ici p. 130–131.

37 *Ibid.* p. 133.

38 DICKASON, *Louisbourg* (voir n. 1), p. 95.

39 KARAHASAN, *Pour une histoire du métissage canadien* (voir n. 36), p. 133.

40 *Ibid.* p. 100. Voir de même: *An account of the Customs and Manners of the Micmaks and Marichets, Savage Nations, Now Dependent on the Government of Cape Breton*, London 1758, p. 89, *Lettre de Mons. de la Varenne*.

41 DICKASON, *Canada's First Nations* (voir n. 14), p. 145.

42 *Ibid.*, p. 146. Pour les chiffres des mariages mixtes voir de même KARAHASAN, *Pour une histoire du métissage canadien* (voir n. 36), p. 137–138.

43 DICKASON, *Louisbourg* (voir n. 1), p. 27.

44 Antonio DE ULLOA, *A Voyage to South America*, éd. par John Adams, vol. 2, Londres 1806, p. 376–377.

les Anglais que les Français ont été obligés d'accorder aux Amérindiens un statut extraordinaire<sup>45</sup>.

Quand la Nouvelle France change de maître, en 1763, les Anglais ne se font pas plus davantage accepter comme souverains. En 1758 déjà, lors de la prise de la Nouvelle Écosse, les Abénaquis de Pentagouet refusent de prêter les serments d'allégeance et de suprématie, car:

*Ils ne proclamoient point de Roy Etranger ça qu'ils ne vouloient pas qu'on put dire qu'aucun Roy eut pris possession de leur Terre. Qu'ils ne veulent point prêter sermon à personne, qu'ils avoient leurs Rois naturels et leurs chefs et leurs anciens, que le François même n'étoit pas leur Roy, qu'il étoit leur Père parce qu'il les instruit*<sup>46</sup>.

## 5. Attitudes changeantes, attitudes changées

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'attitude française envers les Amérindiens change fondamentalement. Au début du siècle, l'«Amérindien» est encore perçu comme «bon sauvage», mais tout change à mesure que les colons modifient les conditions de vie des Amérindiens et dévastent leurs territoires par leurs guerres. Le «beau et bon sauvage» se transforme en «laid vilain»<sup>47</sup>. En effet, la francisation connaît des succès imprévus: l'alcool, denrée d'échange entre Français et Amérindiens, ruine la vie de ces derniers. Un Amérindien remarque, dans une conversation avec un officier en Acadie, Claude-Sébastien de Villieu:

*D'abord que j'ai appris que tu faisais une cabane proche de mon village, j'ai commencé à trembler de peur et j'ai appréhendé que les Français qui m'ont autrefois donné la prière ne soient cause que je cesse de prier; car je vois mes frères qui, par exemple, du côté de la rivière Saint-Jean, ne prient plus, pour ainsi dire, à cause de la boisson et la quantité des bâtards qui y sont, fait que nous ne connaissons plus. De même leurs parents qui sont à Kébénéki, depuis qu'ils trafiquent avec les Anglais, sont devenus bêtes et ne prient plus, parce qu'ils sont tous les jours ivres... C'est pourquoi je te dis que je ne veux point que tu demeures ici*<sup>48</sup>.

Les attitudes changent. La citation le montre: au plus tard au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Amérindiens jettent eux aussi un regard négatif sur l'Autre. Les Amérindiens adoptent l'ethnocentrisme. Les êtres humains, ce sont les Amérindiens, non les colons européens:

*Ils lui dirent que quand les hommes [les Amérindiens] seroient arrivez ils le remerciroient. Ainsi se nomment tous les Sauvages entr'eux, appelant les François François, et les peuples de l'Europe du nom de leur nation. Ils se persuadent qu'il n'y a qu'eux dans tout le monde qui soient de veritables hommes, & le plus grand éloge qu'ils puissent faire d'un François dont ils reconnoissent la valeur est lors qu'ils disent tu es un homme, & quand ils veulent lui rémoigner qu'ils le méprisent, ils lui disent qu'il n'est pas un homme*<sup>49</sup>.

45 William J. ECCLES, *The Canadian Frontier, 1534–1760*, Toronto 1969, p. 78.

46 Cité d'après DICKASON, *Louisbourg* (voir n. 1), p. 28. Pour les différents concepts de la «figure paternelle», voir Sahila BELMESSOUS, *Être français en Nouvelle France: Identité française et identité coloniale aux dix-septième et dix-huitième siècles*, dans: *French Historical Studies* 27/3 (2004), p. 507–540, ici p. 514–515.

47 *Ibid.*, p. 53–54, citation p. 56.

48 Henri-Raymond CASGRAIN, *Les Sulpiciens et les prêtres des Missions-étrangères en Acadie (1676–1762)*, Québec 1897, p. 239.

49 BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, *Histoire* (voir n. 25), vol. 2, p. 327–328.

Outre les ravages de l'alcool, ce sont la guerre des Iroquois (1609–1701) et, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les guerres entre Anglais et Français – qui font de part et d'autre appel à des auxiliaires indigènes<sup>50</sup> – qui assombrissent l'image de l'Amérindien. Pourquoi? Les indigènes se battent pour survivre sur leurs terres, les nations colonisatrices, l'Angleterre et la France (les Pays Bas ne comptent plus en Amérique du Nord après 1664) cherchent à établir outre-mer de nouveaux empires. De plus, pour les Français du Canada et les Anglais, les concepts de «discipline», d'«autorité», de «bravoure», de «stratégie militaire» ne sont pas les mêmes. Les Européens optent pour les batailles en champ ouvert, qui impliquent des pertes considérables; la stratégie des Amérindiens consiste, d'après les récits européens, en des attaques précises et des retraites rapides quand l'ennemi approche en trop grand nombre – la technique plus tard devenue fameuse sous le nom de «guérilla». Pour les Amérindiens, la bravoure est mise à l'épreuve dans la torture, dans la survie en des conditions déplorables. Ce qui fait des nations amérindiennes des alliés difficiles, c'est qu'ils n'acceptent pas l'autorité que suppose le rang militaire. La discipline, pour les Amérindiens, est une chose individuelle: une autodiscipline. Obéir aux ordres des officiers français ou anglais contredit le refus de l'autorité incontestée des nations amérindiennes. Les Européens s'avèrent des alliés tout aussi infidèles pour les Amérindiens. Dans les traités de paix franco-anglais, les alliés amérindiens ne sont souvent pas inclus – sauf dans les traités de 1713 (traité de Portsmouth, New Hampshire) et de 1725 (traité de Boston) –, et ce faute d'une définition claire de leur statut légal en France et en Angleterre<sup>51</sup>. Les difficultés nées des tensions entre Français et Anglais d'un côté, entre leurs alliés respectifs de l'autre, rapprochent les deux nations ennemies, Anglais et Français<sup>52</sup>.

Par son refus de la «culture européenne», le «bon sauvage» devient «laid vilain». La politique de fusion est renversée en Nouvelle France. Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, secrétaire d'État de la Marine en 1723, donne instruction aux missionnaires de Nouvelle France de ne pas marier des Français à un membre d'une nation amérindienne. Les enfants métis sont perçus comme «race libertine», plus «libertine» que les Amérindiens eux-mêmes<sup>53</sup>. Les traités de bâtards, la société coloniale française les refuse, et ils grandissent chez leur parent amérindien. Afin de les empêcher d'hériter des terres en France, le gouvernement établit un règlement contredisant la charte de la Compagnie de la Nouvelle France. La France est loin d'accorder aux métis les mêmes droits dont jouissent les Français natifs en France. En 1735 est établie une loi qui, pour tout mariage mixte, fait exiger l'approbation de l'officier en fonction<sup>54</sup>.

Ce qui choque les autorités françaises en Nouvelle France et en France, c'est que, plus que les Amérindiens, ce sont les Français qui assument des traits de culture de l'autre – Marie de l'Incarnation l'affirmait dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>55</sup>. Non contents d'adopter les techniques amérindiennes – canoë, chaussures de neige, toboggan, mocassins –, certains Français voient changer leur style de vie, leur nourriture, quand ce ne sont pas leurs structures sociales<sup>56</sup>.

50 Voir William J. ECCLES, *The French in North America 1500–1783*, East Lansing/Michigan 1998; Peter D. MACLEOD, *The Canadian Iroquois and the Seven Year's War*, Ottawa, Toronto 1996; Hermann WELLENREUTHER, *Ausbildung und Neubildung. Die Geschichte Nordamerikas vom Ausgang des 17. Jahrhunderts bis zum Ausbruch der Amerikanischen Revolution 1775*, Münster, Hamburg, Berlin 2001; William M. FOWLER, *Empires at War: The French and Indian War and the Struggle for North America, 1754–1763*, New York 2006.

51 DICKASON, *Canada's First Nations* (voir n. 14), p. 131, 155.

52 ID., *Louisbourg* (voir n. 1), p. 79, 81, 90–91, 96. Pour les différences culturelles entre Amérindiens et Français au Canada, voir de même BELMESSOUS, *Être français* (voir n. 46), p. 516–518.

53 DICKASON, *Louisbourg* (voir n. 1), p. 23.

54 DICKASON, *Canada's First Nations* (voir n. 14), p. 145, 149.

55 Marie de L'INCARNATION, *Word from New France*, trad. et éd. par Joyce MARSHALL, Toronto 1967, p. 28.

56 DICKASON, *Canada's First Nations* (voir n. 14), p. 118.

Gabriel Sagard-Théodat observe, après son voyage en 1623/24, que *les François mesmes, mieux instruits & eslevez dans l'Escole de la Foy, deviennent Sauvages pour si peu qu'ils vivent avec les Sauvages*<sup>57</sup>. Encore en 1782, Michel Guillaume St. Jean de Crèvecoeur écrit que les Européens prisonniers des indigènes refusent souvent de revenir dans leur propre nation, ayant goûté et approuvé la liberté et la légèreté de vivre des nations amérindiennes<sup>58</sup>. La société amérindienne se distingue de l'europpéenne par sa politique d'inclusion, tandis que les Français, contrevenant à la politique officielle, sont exclusifs. Or, selon les observateurs de l'époque, la culture »supérieure«, la culture qui attire, est celle des Amérindiens. En 1672, sur les 5715 habitants de la Nouvelle France, on trouve 300 à 400 coureurs de bois (6% de la population), qui ont adopté le style de vie amérindien; en 1681, le chiffre est plus élevé: 8,3%, c'est-à-dire 800 des 9677 habitants en Nouvelle France sont »sujets« à cette »indianisation« que les autorités françaises méprisent. Pourtant, le pourcentage décline: vers 1714, seules 200 personnes sur 18 500 vivant en Nouvelle France (1%) choisissent, selon les statistiques officielles, le mode de vie amérindien<sup>59</sup>.

## 6. La formation de nouvelles identités?

Au plus tard vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, on l'a vu, le gouvernement français renonce à l'idée de créer au Canada une race franco-amérindienne<sup>60</sup>. L'Autre est perçu différemment. Les Français craignent une »indianisation« des colons canadiens, la perte de leur identité française.

La naissance d'une nouvelle identité dans le contexte colonial se manifeste à travers les langues, le mode de vie et la structure sociale. Les Français gagnant le Canada au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle y trouvent un français pur et très proche du français parlé en Île-de-France, alors qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, divers dialectes français se juxtaposent encore. En un demi-siècle, jusqu'en 1700, leur coalescence mène à la formation, plus tôt qu'en France, d'une langue commune, riche d'expressions nouvelles; celles-ci sont le reflet d'un monde différent – ainsi l'»ouaouaron« (une grenouille), les »atocas« (les aïrelles américaines), le »carcajou« (gulo gulo). Ce »français canadien« conservant la forme prise au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est perçu comme archaïque au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>61</sup>. Pourtant, de nouvelles langues voient le jour au Canada et en Acadie, sur la côte nord-est. On y parle une langue créole qu'utilisent les Basques et les Algonquins. À la surprise des linguistes, l'intérieur du Canada ne voit naître aucun créole. Métis et Français parlent soit le Français, soit l'Anglais. Selon George Lang, l'absence d'une langue créole s'explique par la maîtrise de plusieurs langues, par le multilinguisme des Amérindiens, des métis et des voyageurs français<sup>62</sup>. Le phénomène du *Michif* soutient cette thèse. Parlée par les métis des plaines, cette »langue mixte« combine des noms français avec des phrases nominales de la nation des *Cree* tout en utilisant les éléments des deux langues de manière correcte<sup>63</sup>. Il semble donc établi que la majorité des Canadiens n'a pas adopté une nouvelle identité linguistique.

57 Gabriel SAGARD-THÉODAT, *Histoire de Canada, et voyages que les frères mineurs recollects y ont faits pour la conversion des infidèles depuis l'an 1615*, Paris 1636, p. 166.

58 Michel Guillaume ST. JEAN DE CRÈVECOEUR, *Letters from an American Farmer*, éd. par Hector St. John de Crèvecoeur, London 1926, p. 215.

59 DICKASON, *Louisbourg* (voir n. 1), p. 24–25.

60 Voir l'analyse de Saliha BELMESSOUS, *D'un préjugé culturel à un préjugé racial. La politique indigène de la France au Canada*, Paris 1999.

61 Peter N. MOOGK, *La Nouvelle France. The Making of French Canada – A Cultural History*, East Lansing 2000, p. 146–147.

62 George LANG, *Voyageur, Discourse and the Absence of Fur Trade Pidgin*, *Canadian Literature* 133 (1992), p. 51–63.

63 Peter BAKKER, *The Genesis of Michif: A First Hypothesis*, dans: William Cowan (dir.), *Papers of the Twenty-first Algonquian Conference*, Ottawa 1990, p. 12–35.

Pourtant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les voyageurs et les administrateurs au Canada et en Acadie voient chez les Canadiens et les Acadiens des traits qui, leur semble-t-il, les distinguent clairement des Français. Les Canadiens seraient d'une race bien proportionnée, polie, indépendante, indocile, orgueilleuse, irascible. S'ajoutent à cela l'esprit d'insubordination, l'oisiveté, enfin le manque de discipline<sup>64</sup>. Dès 1685, le gouverneur général du Canada, Jacques-René de Brisay de Denonville de Montbazillac, remarque que les Canadiens jouissent d'une liberté trop grande: la jeunesse passe son temps dans les forêts, sous prétexte de chasser ou de commercer avec les Amérindiens<sup>65</sup>. De plus, selon l'intendant Jacques Raudot, les Canadiens imitent les Amérindiens dans l'éducation de leurs enfants, car ils leur consentent trop de liberté<sup>66</sup>. Les Canadiens et les Acadiens ont-ils vraiment adopté des «qualités», des modes de vie attribués au XVII<sup>e</sup> siècle aux Amérindiens? Peut-on ici constater «la tension existant entre métropole et colonie»<sup>67</sup>?

Les lettres, les récits qu'envoient en France les administrateurs abondent en plaintes: l'ordre social est bafoué, au Canada comme en Acadie. «Mauvais sujets, cruels et fiers, les Canadiens [aux yeux des Français d'Europe] ne méritaient plus d'appartenir au royaume de France»<sup>68</sup>. Imputée à la promiscuité avec les Amérindiens, cette insubordination s'explique en réalité par la politique coloniale française même. En effet, ayant accordé aux simples habitants du Canada le droit de chasser et de monter à cheval, les ayant de surcroît exemptés d'impôts, le gouvernement a effacé certaines distinctions entre les trois États, alors toujours en vigueur en France. En outre, accordé à la noblesse du Canada en mars 1685, le droit de commercer rapproche les trois États et fait d'eux des ordres sociaux. On ne saurait plus parler de l'existence de trois États distincts en Nouvelle France. Les Acadiens se différencient seulement des Canadiens par l'absence bien plus sensible, en Acadie, de l'autorité royale. Des formes de gouvernement autonome se développent en Acadie. Pourtant, Acadiens et Canadiens sont unis par leur catholicisme et leur conservatisme très prononcés, par la langue française, par leurs origines françaises, par leur histoire française et européenne<sup>69</sup>.

On constate donc que les Canadiens et les Acadiens, sous l'influence d'un nouvel environnement, du contact avec les nations amérindiennes et d'une politique coloniale souvent opposée à la politique française, développent de nouvelles identités sociales et économiques<sup>70</sup>; malgré tout, celles-ci n'affectent que peu leur identité culturelle, religieuse et linguistique. Les appréhensions du gouvernement français relatives à une «indianisation» des Canadiens semblent exagérées. Le XVIII<sup>e</sup> siècle voit fleurir, chez la majorité des Canadiens et des Acadiens, une nouvelle identité provinciale, coloniale. Pourtant, celle-ci est toujours française, moins créole, car elle repose sur l'orgueil de ces ancêtres français avec lesquels on partage le mythe des origines, la culture, la langue, enfin l'histoire. La culture française, avec ces particularités que-

64 MOOGK (voir n. 61), p. 144.

65 J. H. Stewart REID, Kenneth McNAUGHT, Harry S. CROWE (éd.), *A Source Book of Canadian History*, Toronto 1976, p. 34.

66 MOOGK (voir n. 61), p. 145. Les voyageurs et administrateurs attribuent les mêmes traits aux Acadiens, voir *ibid.*, p. 173–175. Pour ce qui est de l'historiographie canadienne et la formation d'une identité québécoise, voir Emile SALONE, *La colonisation de la Nouvelle France: Étude sur les origines de la nation canadienne française 1905*, Trois-Rivières, PQ 1970; Gilles PAQUET et Jean-Pierre WALLOT, *Nouvelle-France/Québec/Canada: A World of Limited Identities*, dans: Nicholas Canny et Anthony Pagden (éd.), *Colonial Identity in the Atlantic World, 1500–1800*, Princeton, New York, p. 95–115; Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde: Essai d'histoire comparée*, Montréal 2000.

67 BELMESSOUS, *Préjugé* (voir n. 60), p. 3.

68 Pour ces plaintes voir BELMESSOUS, *Être français* (voir n. 46), p. 530–537, la citation se trouve à la page 536.

69 MOOGK, *La Nouvelle France* (voir n. 61), p. 149–150, 176, 267.

70 BELMESSOUS, *Être français* (voir n. 46), p. 518–529.

bécoises, devient une culture dominante (*Leitkultur*), que tout nouvel immigrant se doit de faire sienne. Langue française et religion romaine catholique deviennent indispensables, même après la conquête du Canada par les Anglais en 1760. Les immigrants, mais aussi les Amérindiens christianisés doivent adopter cette identité franco-canadienne – «québécoise». Bien que les tensions entre Anglais et Amérindiens et Français et Amérindiens rapprochent Anglais et Français, une identité européenne ne remplacera jamais au Québec l'identité franco-canadienne. Confrontée au régime anglais après 1763, celle-ci se transforme en une nouvelle identité nationale – au plus tard avec la *révolution tranquille* des années 1960 –; pourtant, elle n'en laisse pas moins, jusqu'à présent, de présenter nombre de similitudes avec celle de la vieille France<sup>71</sup>.

Les métis et les Franco-Canadiens vivant parmi les Amérindiens se voient en revanche obligés de développer une nouvelle identité. On l'a vu, leur nombre devient négligeable au XVIII<sup>e</sup> siècle. Concentrés en Acadie, en Gaspé et dans les vieilles missions sur le Saint-Laurent, les missionnaires jésuites, par leur politique de rapprochement culturel, sont les «coupables» de ce «scandale». En effet, cette nouvelle race, cette nouvelle nation est loin d'avoir l'identité franco-canadienne dont avaient rêvé Champlain et Colbert. Sa culture est créole, le multilinguisme semble y avoir été la règle. Les Français assimilés adoptent l'habit et les rites religieux de la nation amérindienne avec laquelle ils vivent. Ils s'intègrent dans leurs structures sociales. Méprisés par le groupe dominant, ils demeurent jusqu'à nos jours un groupe marginalisé dans la société québécoise<sup>72</sup>.

La transformation des identités amérindiennes, elle, commence dès lors que les Amérindiens acceptent les premiers Européens. Les fléaux qu'apportent ceux-ci – vérole, grippe, *etc.* – déciment considérablement les Amérindiens de la côte orientale. Arrivent également de nouvelles techniques, de nouvelles denrées. Les anciens équilibres commerciaux sont bouleversés. Des conflits éclatent entre Amérindiens – ainsi, dans les années 1640–1650, entre Iroquois et Hurons, lesquels disparaissent presque complètement, avec leurs rites et leur langue. De plus, les missionnaires jésuites, en tentant de sédentariser les nations nomades – notamment dans les premières réserves, établies en 1637 à Sillery –, modifient profondément la vie des Hurons et des Montagnais. Privés de leur nourriture habituelle, les Amérindiens sont, dans les réserves, en proie à la faim et aux ravages de la guerre. Leur nombre diminue encore<sup>73</sup>. En Terre-Neuve, la compétition entre les Béothok et les pêcheurs français mène à l'extinction des Béothok, dont le dernier meurt en 1829<sup>74</sup>.

Paradoxalement, ce sont les efforts de christianisation des missionnaires qui assurent la survie des cultures indigènes au Canada. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le missionnaire méthodiste James Evans introduit l'usage de l'écriture pour la langue des *Cree*. Il sera adopté et adapté aux autres langues algonquines, comme celle des Ojibwa et des Montagnais, ainsi qu'à l'inuit. Les langues amérindiennes se conservent plus facilement<sup>75</sup>. Selon James W. Bradley, la mutation culturelle de la plupart des nations amérindiennes de Nouvelle France ne s'effectue que lentement, sous le gouvernement français<sup>76</sup>.

Les transformations sociales et culturelles des Amérindiens sont plus manifestes après la conquête du Canada par les Anglais. Plus nombreux que les Français et, donc, plus avides en terres, les Anglais accélèrent la dissolution des cultures et des identités amérindiennes au Cana-

71 MOOGK (voir n. 61), p. 266–267 et BELMESSOUS, Être français (voir n. 46), p. 540.

72 DICKASON, *Canada's First Nations* (voir n. 14), p. 145–146 et Moogk, *La Nouvelle France* (voir n. 61), p. 45–46.

73 William HENDERSON, *Canada's Indian Reserves: Pre-Confederation*, Ottawa 1980, p. 2–5.

74 DICKASON, *Canada's First Nations* (voir n. 14), p. 206.

75 *Ibid.*, p. 217.

76 James W. BRADLEY, *Evolution of the Onondaga Iroquois: Accommodating Change, 1500–1655*, Lincoln, Londres 2005.

da. Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, la pensée coloniale des Anglais se distingue radicalement de celle de l'Église catholique. Les colons anglais dénie aux Amérindiens tout droit sur leurs terres: appartenant à une race inférieure, sans lois et sans gouvernement, ils peuvent en être privés, comme le soutient encore, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Oliver Mowat (1820–1903), premier ministre de l'Ontario<sup>77</sup>.

Ce n'est ici pas le lieu d'analyser la transformation des cultures amérindiennes canadiennes sous le pouvoir britannique. Pourtant, si l'on compare leur situation avec celle des Amérindiens des États Unis, les Amérindiens canadiens sont parvenus, jusqu'à présent, à préserver des éléments de leur culture. Des cinquante langues parlées au Canada avant les premiers contacts avec les Européens, quelques-unes se sont éteintes, mais la majorité d'entre elles se maintient<sup>78</sup>. Quelques nations ont même conservé leur religion et leurs rites. En certains endroits, ceux-ci se sont fondus dans le catholicisme. Le savoir médical des nations amérindiennes gagne en importance pour les nations européennes et postcoloniales d'Amérique du Nord.

D'abord menacées, transformées, voire détruites au contact des colons européens, les cultures, les identités amérindiennes semblent avoir survécu au Canada. La confrontation des cultures, le contact avec l'autre et sa perception ont renforcé la conscience que les nations en contact y ont de leurs propres cultures. C'est ainsi que les nations transformèrent leurs identités pour les adapter à de nouvelles conditions de vie, garantissant par là leur survie. Les nations amérindiennes et les Canadiens ne forment toujours pas une même nation: leurs identités n'ont pas été fondues ensemble et ils ne partagent pas leur histoire. Ils n'ont en commun qu'un territoire, où, grâce à la faible densité de population, les nations amérindiennes trouvent encore une place<sup>79</sup>.

77 DICKASON, *Canada's First Nations* (voir n. 14), p. 155–156 et 334–335.

78 Allan D. McMILLAN, *Native Peoples and Cultures of Canada*, Vancouver 1988, p. 6.

79 DICKASON, *Canada's First Nations* (voir n. 14), p. 130, 429.



JOSEF JOHANNES SCHMID

»UNE MESSE POUR LE ROY«

Kirchenmusik und Monarchie im Grand Siècle

I. Kirchliche Musik und monarchische Tradition –  
ein wenig beachtetes Sujet

Eine Messe für den König? Unbewusst denkt der versierte und in der aktuellen kultur- und musikhistorischen Methodik wie Forschung einigermaßen bewanderte Leser hier an fürstliche Repräsentation, an Prunkmotetten und Festmusiken anlässlich dynastischer, politischer oder gar militärischer Schlüsselereignisse. Nun, von alledem soll in den folgenden Zeilen überhaupt nicht die Rede sein – im Gegenteil. Die im Mittelpunkt stehende Komposition, Marc Antoine Charpentiers »Messe pour le Port-Royal«, könnte von ihrer äußeren Struktur sowie ihrer vokalen und instrumentalen Besetzung her unauffälliger nicht sein. In dieser unscheinbaren und unspektakulären Schöpfung gar einen Exponenten der groß angelegten Kulturreform des Grand Siècle erkennen zu wollen, erscheint vermessen.

Und doch – wollte die von Louis XIV angestrebte Erneuerung der französischen Gesellschaft und Kultur<sup>1</sup> universellen Anspruch besitzen, durfte kein Element des öffentlichen Lebens ausgespart bleiben, am allerwenigsten jener für die sakrale und sakramentale Konzeption der Monarchie so zentrale Themenkomplex von Liturgie und öffentlichem Kultus. Dass darin die einstimmige Kirchenmusik eine eo ipso prominente Rolle einnehmen würde, hatten die entsprechenden Erlasse Philipps II. – nicht nur, aber in besonderer Weise für den Escorial – bewiesen<sup>2</sup>. Während sich das abstrakt-administrative Spanien aber in der Folge des Konzils von Trient geradezu als Champion der universalkirchlichen Erneuerung ausgab – oft auch gegen den Führungsanspruch des Hl. Stuhls – musste die französische Monarchie gemäß ihrer gänzlich anderen Prägung und Tradition hier andere Wege gehen<sup>3</sup>. Es lag in der Natur der Sache, dass die zentralkirchlich orientierten Reformdekrete des Tridentinums im Reiche eines sich traditionell als *premier evesque de son Royaume* verstehenden Monarchen christologischen Anspruchs<sup>4</sup> nicht veröffentlicht wurden<sup>5</sup>. Hinzukam die eben aufgrund der patriarchal ver-

1 Josef J. SCHMID, *Sacrum Monarchiæ Speculum. Der Sacre Ludwigs XV. 1722: monarchische Tradition, Zeremoniell, Liturgie*, Münster 2007, S. 113–148; François BLUCHE, *Louis XIV*, Paris 1986, S. 232–263.

2 Michael NOONE, *Music and Musicians in the Escorial Liturgy under the Habsburgs (1563–1700)*, Rochester 1998, S. 34–46, 84–95 und passim.

3 Trotzdem behielt Spanien nicht nur auf dem Gebiet der Architektur eine gewisse Vorbildfunktion für das ludovizianische Frankreich, so etwa bei den Invalides (Hôtel & Eglise Royale), wo – bei ganz anderer Programmatik – doch das Grundmodell des Escorial im Hintergrund stand (SCHMID, *Sacrum* (wie Anm. 1), S. 128–138). Für die zeremonielle Orientierung an den spanischen Funeralriten s. Archives nationales de France, K 1717/25: *Cérémonial de l'Escorial*, eine im Auftrag des Königs ca. 1711 erstellte Studie; allg. s. Olivier CHALINE, *Le règne de Louis XIV*, Paris 2005, S. 21–25.

4 SCHMID, *Sacrum* (wie Anm. 1), vor allem S. 149–193 (mit allen Belegen).

5 Alain TALLON, *La France et le Concile de Trente (1518–1563)* (Bibliothèque des Écoles françaises

standenen geistlichen Führungsposition des Königs eher byzantinisch-autokephal strukturierte Verfasstheit der gallischen Kirche, welche einem transmontan empfundenen römischen Einheitsdenken entgegenstehen musste<sup>6</sup>. Summe dieser Vorgaben wurde die ab dem 16. Jahrhundert verstärkt einsetzende Rückbesinnung auf die Selbständigkeit der *Église gallicane*, welche ihren Ausdruck in einer erneuerten Vielfalt liturgischen Reichtums, ablesbar in den zahlreichen neu bearbeiteten Diözesanliturgien fanden, welche ihrerseits in schroffem Kontrast zum Führungsanspruch des universalen *Missale Romanum* standen<sup>7</sup>. Hand in Hand damit ging eine ab dem 17. Jahrhundert am Pariser *Oratoire* sein Zentrum findende Bewegung, dieser neo-gallikanischen Kirchlichkeit einen denselben Idealen verpflichteten liturgischen Gesang an die Seite zu stellen<sup>8</sup>. Wie an anderer Stelle ausführlich und mit reicher Dokumentation nachgewiesen, sollten das »Directorium Chori« des Oratorianers François Bourgoing von 1634<sup>9</sup>, vor allem aber die »Cinq Messes Royales« des königlichen Kapellmeisters Henri Du Mont von 1669 Aushängeschilder und Monumente dieser von Louis XIV massiv geförderten und in den Dienst seiner monarchischen Zentralbestrebungen gestellten Kirchenmusikreform werden<sup>10</sup>. Ohne das Erbe des alten, universalen Chorals ganz zu verdrängen, war es diesen Werken, welche leichte Sangbarkeit, Orientierung am Stilideal des Grand Siècle – also Aufgabe der oft komplizierten Strukturen des ererbten Choralgesangs zugunsten einer einfachen Melodik (*simplicité classique*) – und das erstrebte Charakteristikum gallikanischer Originalität verbanden, gelungen, zum ästhetisch-musikalischen Ausweis, ja Inbegriff einer Epoche zu werden<sup>11</sup>.

d’Athènes et de Rome, 295), Rom 1997, dazu unsere Besprechung in: *Annuaire Historiae Conciliorum* 31, Heft 1 (1999), S. 221–223.

- 6 Diese Konstellation war der letztendliche Grund des säkularen Antagonismus zwischen französischer Monarchie und päpstlichem Anspruch, der darin dem byzantinischen Vorbild folgte, vgl. Josef J. SCHMID, *Rex Christus – die Tradition der französischen Monarchie als Brücke zwischen Ost und West (5.–19. Jh.)*, in: Peter BRUNS, Georg GRESSER (Hg.), *Vom Schisma zu den Kreuzzügen: 1054 – 1204*, Paderborn 2005, S. 205–234.
- 7 F. Ellen WEAVER, *The neogallican liturgies revisited*, in: *Studia Liturgica* 16 (1987), S. 54–72; Gaston FONTAINE, *Les missels diocésains français du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, in: *La Maison-Dieu* 141 (1980), S. 97–166. Zum Pariser Ritus s. Maurice FRÉCHARD, *L’année liturgique de Paris sous Louis XIV*, in: *La Maison-Dieu* 148 (1981), S. 123–133; *Missale Parisiense, Eminētissimi et Reverendissimi in Christo Patris D. D. Ludovici Antonii de Noailles ... editum*, Paris 1706.
- 8 Monique BRULIN, *Le Verbe et la voix. La manifestation vocale dans le culte en France au XVII<sup>e</sup> siècle (Théologie historique, 106)*, Paris 1998; Jean DURON, *Plain-chant et liturgie en France au XVII<sup>e</sup> siècle (Editions du centre de musique baroque de Versailles, B/1)*, Paris, Asnières-sur-Oise 1997.
- 9 *Brevis Psalmodiæ ratio ad usum presbyterum congregationis Oratorii*, Paris 1634, <sup>2</sup>1753. Nahezu seit seiner Veröffentlichung war das Werk als »Directorium Chori« bekannt. Die Autorschaft ist immer noch unklar, meist wird Bourgoing genannt, der nicht mit dem gleichnamigen dritten Generaloberen des Oratoire identisch ist, vgl. BRULIN, *Le Verbe et la voix* (wie Anm. 8), S. 376 f. Es handelt sich wohl um den Sohn des ebenfalls gleichnamigen Fr. Bourgoing, 1622 als *maître de musique, demeurant rue du Four* nachweisbar, vgl. Madeleine JURGENS, *Documents du minutier central concernant l’histoire de la musique (1600–1650)*, Bd. 1, Paris 1967, S. 457.
- 10 s. demnächst: Josef J. SCHMID, *Die Messes Royales von Henri Du Mont – Kulturpolitik, Choralreform und Kirchenmusik vom Grand Siècle bis ins 20. Jahrhundert*, in: *Kirchenmusikalisches Jahrbuch* 91 (2007).
- 11 Schon das Vorwort zum »Directorium Chori« hatte den grundlegenden Unterschied zum klassischen Choral hervor gehoben: »Cette préface met en évidence deux éthos différents: celui du chant grégorien, marqué par la gravité et l’égalité de mesure et de voix; celui du chant oratorien, plus flexible, mêlant le charme à la gravité, se rapprochant quelque peu de l’Air dans la manière de chanter (sons tremblés, cadences), associant à une dévotion aisée et modérée une prononciation profondément respectueuse du texte.« (BRULIN, *Le Verbe et la voix* [wie Anm. 8], S. 381).

## II. Ein neuer Choralgesang

### 1. Der neogallikanische Gesang: Kontroversen, Diskussion, Wirkungsgeschichte

Vergessen wir bei einer geistesgeschichtlichen Einordnung dieser äußerlich unscheinbaren Musik nicht, welche ästhetischen Entscheidungen von unübersehbarer Nachwirkung damals in Frankreich getroffen wurden – neben den bereits erwähnten musikalischen Innovationen wäre hier zuvorderst an die Zurückweisung der Entwürfe Berninis für den Neubau des Louvre und die Annahme des im Vergleich dazu scheinbar banalen Projekts Perraults zu erinnern<sup>12</sup>. Beide Male lag die gleiche Argumentationsschiene vor: man wollte dem als zu international und überladen empfundenen Universalstil – und sei es in seiner Vollendung – eine genuin französisch-klassische, einfach-strenge Lösung vorziehen. Prägt nicht genau dieser Gegensatz, bei aller barocken Verbundenheit, die Gegensätze zwischen *Dramma in musica* und *tragédie lyrique* (hinsichtlich Musik und Text)<sup>13</sup>, zwischen Barockdichtung und französischer Klassik eines Racine und Corneille, zwischen Wien, München, Dresden und Versailles<sup>14</sup>?

Doch dürfen wir nicht bei dieser offensichtlichen Differenzierung stehen bleiben und das Hauptmovens der königlichen Kulturpolitik, die Hervorhebung der monarchischen Sonderrolle Frankreichs, vergessen. In diesem Kontext muss man die kirchenmusikalischen Bestrebungen des Grand Siècle als Ausfluss dieses Willens sehen, gegenüber Rom deutlich die Führungsrolle des französischen Königs, ja der französischen Monarchie überhaupt zu betonen, welche sich nun auch als *renovator musicae sacrae* empfinden kann. Viel mehr noch als den eher administrativ denkenden iberischen Monarchen kam dem christologisch-sakramental gesehenden französischen König die Rolle zu, die Gesamtheit der *spiritualia* zumal in seinem Territorium zu regeln – davon sollte auch die *Musica sacra*, deren ganz prononcierte eigenständige Ausformung auf allen Gebieten der figuralen, ein- und mehrstimmigen, begeleiteteten und unbegleiteten Vokalmusik wie der Orgelmusik keine Ausnahme bilden<sup>15</sup>. Anders ist die Eigenständigkeit der französischen Kultur des 17. und 18. Jahrhunderts nicht zu erklären.

Natürlich konnte in diesem Kontext Kritik und Diskussion nicht ausbleiben. Das Frankreich Louis' XIV war kein totalitärer Staat, der Streit wurde mit aller Offenheit geführt und kam in erster Linie aus der Richtung des Konservatismus. Wie etwa für den Duc de Saint-Simon die Neuerungen des Königs nicht hinnehmbar waren, weil sie seinem Geschichtsbewusstsein widersprachen und folglich – heute wird das oft missgedeutet – zu modern, ja dekadent und revolutionär erschienen<sup>16</sup>, so verhielt es sich auch mit der Choralreform.

Wie Amadée Gastoué zwar zurecht erkannte, handelte es sich selbst bei den weitestgehenden Reformen des Oratorianerchorals »pas du plain-chant corrompu ou composé suivant la for-

12 Michael PETZET, Claude Perrault und die Architektur des Sonnenkönigs – der Louvre unter Ludwig XIV. und das Werk Claude Perraults als Architekt, Berlin 2000.

13 Überblick: James R. ANTHONY, *La musique en France à l'époque baroque de Beauxjoureux à Rameau*, Paris 1982; zu Oper und kulturpolitischer Ausrichtung: Manuel COUVREUR, Jean-Baptiste Lully. *Musique et dramaturgie au service du prince*, Paris 1992.

14 Die klassische Studie zu diesem fundamentalen Gegensatz: Victor-Louis TAPIÉ, *Baroque et classicisme*, Paris 1994; vgl. SCHMID, *Sacrum* (wie Anm. 1), S. 125–128 (»Der französische Stil entsteht«).

15 Dazu, wie auch zum Hintergrund von Zeremoniell und Monarchie, s. Alexandre MARAL, *La chapelle royale de Versailles sous Louis XIV: cérémonial, liturgie et musique*, Sprimont 2002; Pascaline TODESCHINI (Hg.), *Versailles et la musique de cour*, AK Versailles, Paris 2007. – Zur allgemeinen Musikgeschichte: Marcelle BENOIT, *Les événements musicaux sous le règne de Louis XIV: chronologie (La vie musicale en France sous les rois Bourbons, 33)*, Paris 2004.

16 Emmanuel LE ROY LADURIE, *Saint-Simon, ou le système de la cour*, Paris 1998.

mule d'une époque de décadence. [...] on a affaire ici à un genre du chant particulier, voulu, dont les auteurs n'ont nullement entendu imiter les mélodies grégoriennes, mais seulement s'en inspirer.<sup>17</sup>

Diese Neuschöpfung aber war vor traditionellem Hintergrund für viele unannehmbar. Interessanterweise stand dabei nicht das römische Modell als Vergleichsgrundlage im Hintergrund, sondern das eigene Erbe christlicher Kultur, das man hier verraten sah. Eine ganz ähnliche Grundkonstante lag den unendlichen Diskussionen um den Jansenismus zugrunde, dem sich zahlreiche Gläubige nicht wegen dessen im Laufe der Zeit immer offensichtlicheren Häresie, sondern in prinzipieller pseudo-konservativer Opposition anschlossen. Die sich daraus ergebende De-fakto-Allianz zwischen manchen römischen und jansenistischen Positionen hatten außer ihrer gemeinsamen Stoßrichtung gegen die königliche Politik nicht viel gemein, dies aber reichte bis zum Fanal von 1789 mehr denn aus<sup>18</sup>.

So waren es auch die eher dem jansenistischen Geist verbundenen Abteien, welche dem neuen Repertoire ablehnend gegenübertraten. Hatte das einstige Zentrum der klösterlichen Welt Galliens, die Abtei zu Cluny, ohne Vorbehalte gallikanische Innovationen in ihr neu herausgegebenes Brevier integriert<sup>19</sup>, lagen die Dinge etwa bei den Karmelitern und Zisterziensern, an deren Spitze die Abtei Port Royal, anders. Bevor wir aber auf diese spezifische Kontroverse eingehen, seien erst die generellen Standpunkte erörtert.

Hauptvorwurf an die Adresse der Neuerer war die Aufgabe der alten *beauté du chant ecclésiastique* sowie die demonstrative Simplizität des neuen Gesangs, implizit aber überhaupt jeder willkürliche Eingriff in das kirchenmusikalische Erbe. Dagegen setzten sich deren Verteidiger zuvorderst mit patristischen und pastoralen Argumenten zu Wehr.

*Il est bon que vous sachiez que ce chant n'a point été introduit parmi nous sans des bonnes raisons. [...] Un des nôtres qui étoit habile dans la musique s'avisait pour rendre plus dévôts (!) ces gens de la Cour (!), de mettre en musique les psaumes et quelques cantiques sur les airs de diverses chansons qu'on y chantoit alors. Cela attira une infinité de personnes à notre église, & on nous donne le nom de Pères au beau chant. Ne nous dites point que l'origine de ce chant est tout à fait profane et qu'on doit par conséquent la condamner. Car si cette raison étoit valable, il faudroit aussi condamner une partie des cérémonies de l'Eglise, lesquelles, de l'aveu de Baronius, tirent leur origine de ce qui se pratiquoit parmi les payens<sup>20</sup>.*

Dieser Argumentationsstrang aber war gefährlich, nicht nur da er *weltlich* mit *heidnisch* gleichsetzte, sondern vor allem aufgrund der zu starken Betonung des Neuen gegenüber der doch ursprünglich gewollten klassischen Reform des Erbes. Dennoch ließ er die Essenz dieser neuen Musik durchblicken, ihr ursprüngliches Anliegen erkennen. Was man wollte, war eine Musik, »où l'acte vocal engagé dans l'acte dévôt de religion tend à se mouler au plus près sur l'énonciation vive et prosodiquement juste du texte, au détriment de ce qu'on juge monotone et

17 Amédée GASTOUÉ, *Le chant des oratoriens – Louis XIII maître de chapelle*, in: *Variations sur la musique d'Eglise*, Paris 1913, S. 62.

18 Die Literatur zum Gesamtkomplex »Jansenismus« kann hier nicht einmal ansatzweise erfasst werden, s. als ausgezeichnete Überblick: René TAVENEAU, Art. »Jansénisme«, in: François BLUCHE (Hg.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris 1990, S. 778–782.

19 *Antiphonarium monasticum ad usum Sacri Ordinis Cluniensis*, Paris [apud L. Sevestre] 1693. Diese Neubearbeitung war bereits ein Werk Nivers' (zu ihm s. u.); Davy-Rigaux bezeichnet die hier angewandte Ästhetik zwar als Komposition, aber »dans ce style purement grégorien«: Cécile DAVY-RIGAU, *L'Oratoire, Port-Royal et la réforme du chant des offices*, in: *Actes du colloque »Port-Royal et l'Oratoire«* 2000, Paris 2001 (*Chroniques de Port-Royal*, 50), S. 414.

20 *Lettre IX de Richard Simons*, in: Antoine Augustin BRUZEN LA MARTINIÈRE (ed.), *Lettres choisies de R. Simon*, t. II, Amsterdam 1730, S. 60–69.

superflu dans le plain-chant commun: égalité du débit et longues vocalisations, tout en gardant le charme d'une mélodie chantante et bien conduite«<sup>21</sup>.

So hatte das »Directorium Chori« das Ideal des erneuerten Gesangs wie folgt definiert: *Porro in cantu morem nostrum [i. e. Oratorii] cantandi simplicem, exactum, & brevem secuti sumus ommissa illa notarum multiplicitate non cantus in Ecclesiis, tum cathedralibus, tam parochialibus*<sup>22</sup>.

Konkret auf das Wort-Musik-, also Silben-Notenverhältnis bezogen hieß das: *Commensuravimus, quantum fieri potuit: textum cantui, syllabasque notis quantitate adaequavimus, ut unum alteri suffragetur, & utrum conspiret ad colligendos omnino in Dei cultum tum cantantium tam auditorum animos*<sup>23</sup>.

P. François Bourgoing, Namensvetter des vermutlichen Komponisten des »Directorium« und dritter Generaloberer der Oratorianer, unterstrich dabei den, neben dem erzielten klassischen Effekt der Musikerneuerung im Zeichen gewandelter kultureller Vorzeichen, wichtigen pastoralen Dienst dieser Musikart. Viele Pfarreien gerade auf dem Lande wären froh, mit dieser neuen *practica musicae* eine Handhabe zur Beseitigung der störenden und oftmals skandalösen Zustände ihres Musiklebens an die Hand zu bekommen, ein Segen, den aber auch Bischöfe und Prälaten bedeutenderer liturgischer Zentren bereits zu schätzen gelernt hätten<sup>24</sup>.

Die erwähnte Zweitaufgabe des »Directorium Chori« 1753 fasste all diese Punkte noch einmal zusammen, ohne aber den Streit über die richtige und wahre Kirchenmusik letztlich beilegen zu können.

## 2. Henri Du Monts Messes Royales

Dieses Anliegen der Versöhnung der Gegensätze bei gleichzeitiger Etablierung verbindlicher Richtlinien blieb folglich noch aktuell. Das »Directorium Chori« des Oratoriums hatte zwar eine Menge musikalisches Material und in der Folge erheblichen Diskussionsstoff geliefert, war aber weit davon entfernt geblieben, eine systematische Lösung des Problems zu erzielen. Es entsprach nicht nur dem französischen Naturell sondern ebenso dem Anliegen des Königs, hier zumal eine vorbildliche Mustervorgabe zu liefern.

Acht Jahre nach dem Antritt der Alleinregierung des großen Königs, im Jahre des wirklichen Baubeginns von Versailles und der Inangriffnahme des Projekts der Invalides, lag diese mit den »Cinq Messes en plain-chant composées & dédiées aux Révérends Pères de la Mercy du couvent de Paris 1669« vor<sup>25</sup>. Wiewohl das Titelblatt der Erstausgabe nirgendwo die königliche

21 BRULIN, Verbe (wie Anm. 8), S. 373f.; vgl. Monique BRULIN, Le plain-chant comme acte de chant au XVII<sup>e</sup> siècle en France, in: DURON, Plain-chant (wie Anm. 8), S. 31–57.

22 Directorium Chori, ed. 1753 (wie Anm. 9), S. 234.

23 Ibid. Welche Breitenwirkung diese Sicht des Chorals hatte, belegt dessen Charakterisierung und Abgrenzung sowohl gegenüber Kunst- als auch altem Choralgesang in einem Chorbuch des Ursulinenkonvents zu Dijon Anfang des 18. Jh.: [...] *un chant spécial & dévot qui, sans avoir les assujettissements de la musique, à quoy cette communauté ne prétend nullement s'engager, ny à la variété de tous les tons du plain chant, eût néanmoins les agréments & la suavité propres à élever le cœur & l'esprit à celui qui seul mérite nos suprêmes hommages & nos louanges.* (Office divin à l'usage des Dames Ursulines de Dijon [...] mis en plain chant par M. [Claude] DEREY [...], Paris 1711, Avertissement).

24 François BOURGOING, Le David François, ou: Traité de la sainte psalmodie ..., Seconde Partie, Paris 1641, S. 219.

25 Henry Du MONT, Cinq Messes en plain-chant composées & dédiées aux Révérends Pères de la Mercy du couvent de Paris & propres à toutes sortes de religieux & religieuses de quelque ordre qu'ils soient, qui se peuvent chanter toutes les bonnes festes de l'année, Paris [Ballard] 1669; mod. Edition und Kommentar: Amédée GASTOUÉ, Les messes royales de Henry Du Mont: étude historique avec transcription faites sur les originaux des messes des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> tons, Paris s. a.

Initiative erkennen lässt, belegt schon ein Blick auf die bisherige Tätigkeit des Komponisten den unmittelbaren Anteil des Hofes an deren Zustandekommen. Henri (Henry) Du Mont<sup>26</sup>, 1610 im Hennegau geboren, trat nach anfänglicher Betätigung als Organist schnell in den Orbit der Hofkultur des Grand Siècle: 1653 Hofcembalist des Duc d'Anjou, erhielt er 1660 denselben Rang bei der frisch vermählten Königin Marie Thèrese, wurde 1663 *sous-maître* der Chapelle Royale und sollte zu diesen Ämtern 1673 noch jene eines *compositeur de musique de la Chapelle & de la Chambre* und eines *directeur de Musique de la Reine* erhalten. Zu dieser frühen Zeit der ludovizianischen Hofkultur inkarnierte er damit unangefochten neben dem auf kirchenmusikalischem Gebiet – und zumal jenem der Messkomposition – eher zurückhaltenden Jean Baptiste Lully den Gipfel der französischen Musikwelt<sup>27</sup>. Es gehörte schon ein gehöriges Maß an Naivität dazu, das Erscheinen der »Cinq Messes« just zu diesem Zeitpunkt der Diskussion um die Choralreform einerseits und der Konkretisierung des königlichen Programms als Zufall zu betrachten.

Die fünf Messen stellten in jeder Hinsicht das Endprodukt der nunmehr fast 35 Jahre andauernden Auseinandersetzungen um die gallikanische Kirchenmusik dar, bewusst als stiftbildend gedacht, sollten sie Vorbild- und Monumentalcharakter besitzen<sup>28</sup>. Die Universalität ihres Anspruchs, weit entfernt von der Gelegenheitswidmung an den Konvent der Väter von der Göttlichen Gnade, sprach bereits aus ihrem Untertitel, der sie als *propres à toutes sortes de religieux et religieuses de quelque ordre qu'ils soient* auswies, geeignet *toutes les bonnes festes de l'année*<sup>29</sup> gesungen zu werden. Deutlicher konnte man ihren Charakter und Zweck kaum bestimmen – die Querelen nach Kongregationen und Orden bezüglich ihrer Gesangspraxis sollten aufhören und eine Musik vorgestellt werden, die das ganze Jahr über ohne Abstriche Verwendung finden konnte. Dieser versöhnenden und zugleich finalen Bestimmung sollte auch die musikalische Struktur Rechnung tragen. Wiewohl das Etikett Gastoués eines »chant particulier, voulu« und damit das Kennzeichen echter Komposition ihnen durchaus anhaftet, vermieden sie dennoch die Extremismen der Oratoriumsschule: »Il faut remarquer que Du Mont conserve l'usage d'amples mélismes (par exemple dans les invocations du Kyrie) et, comme d'ailleurs G. Nivers, revient à la tonalité ecclésiastique, de manière plus ferme que les chants du Directorium Chori de l'oratoire«<sup>30</sup>.

### 3. Guillaume de Nivers

Damit ist der zweite bedeutende Name der königlichen Musikreform bereits gefallen: Guillaume Gabriel de Nivers<sup>31</sup>. 1654 Organist von Saint-Sulpice, wird er 1667 Sänger in der Königlichen Kapelle, 1678 *organiste du Roy en quartier*. 1681 tritt er die Nachfolge Du Monts als

26 Zu ihm: Laurence DECOBERT, Henry Du Mont (1610–1684), *sous-maître de la chapelle de Louis XIV. Contributions à l'histoire de la musique religieuse au Grand Siècle*, 4 Bde., Paris 1989 (mit ausführlicher Bibliographie); Henry Du Mont à Versailles, hg.vom Centre de Musique Baroque de Versailles, Versailles 1992; Laurence DECOBERT, La vie de Henry Du Mont, in: *ibid.*, S. 11–18.

27 Hierzu gehört vor allem die frühe Meisterschaft Du Monts in der Komposition des »Grand« und »Petit Motet«, vgl. Laurence DECOBERT, La naissance du Grand Motet, in: *ibid.*, 21–47; John SANTORO, Les Petits Motets de Henry Du Mont, in: *ibid.*, S. 49–67.

28 S. Jean-Yves HAMELINE, Les messes de Henry Du Mont, *ibid.* S. 69–82, dazu Amédée GASTOUÉ, Les messes royales (wie Anm. 25).

29 H. DU MONT, Cinq Messes (wie Anm. 25); es ist zu beachten, dass selbst später erschienene Kompositionen, etwa die Orgelmessen Couperins in Bestimmungen für Pfarreien und Konvente (»pour les paroisses/couvents«) unterschieden, oder aber Festspezifizierungen, wie bei Grignys Orgelbuch (»pour les solennités«), trugen.

30 BRULIN, Verbe (wie Anm. 8), S. 381f., Anm. 18.

31 François SABATIER, Art. »Nivers, Guillaume Gabriel«, in: Marcelle BENOIT (Hg.), Dictionnaire de la musique en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris 1992, S. 496 (mit Bibliographie).

*maître de Musique de la Reine* bis zu deren Tod 1683 an. Weniger bekannt aber vielleicht für seine Rolle im Versailler Personalgeflecht noch entscheidender ist seine folgende Stelle als Organist und *maître de Chant* der Maison royale de Saint-Louis zu Saint-Cyr, der Elitegründung Madame de Maintenons<sup>32</sup>. Als die ehemalige Gouvernante der königlichen Bastarde noch im Todesjahr der verbliebenen Königin Marie Thérèse am 9. Oktober 1683 in morganatischer Ehe die zweite Gattin des Königs wird, kommt sowohl ihrer Art von Frömmigkeit, wie auch der zu Saint-Cyr gepflegten Pädagogik eine Schlüsselstellung innerhalb des geistlichen und geistigen Lebens der zweiten Hälfte des Grand Siècle zu. Ebenso wenig wie Du Monts Werke sind die in der Folgezeit erscheinenden beziehungsweise neu aufgelegten Lehrbücher und Sammlungen Nivers' ein Produkt des Zufalls. Mit ihnen sollte quasi kanonartig die Kunst der Kirchenmusik und des Kirchengesangs dar- und vorgestellt werden. Ihre inhaltliche und kompositorische Ausrichtung kann daher nicht erstaunen: von der zumal im Titel festgehaltenen *romanitas*, über die reine »Aussetzung« des traditionellen Chorals nach den Regeln des modernen Geschmacks, bis hin zu regelrechten Vertonungen mit Generalbassbegleitung, *sospiri*, Trillern und Kadenzierungen in musikalischer, von strenger zumal psalmodischer Wortbehandlung bis hin zu über Du Mont hinausreichenden Wortwiederholungen und Affektbetonungen in textlicher Hinsicht<sup>33</sup>.

Nivers' Œuvre gipfelte in seiner »Dissertation sur le Chant grégorien« von 1683, die zeitgleich zu seinen Ausgaben des römischen Graduale und Antiphonale entstand. Man sollte sich aber von der vermeintlichen *romanitas* nicht irreführen lassen sondern sich auch hier vielmehr den Zeitkontext vor Augen halten. 1682 hatte die Klerusversammlung mit der Verkündigung der berühmten Vier Artikel die gallikanischen Maximen der Superiorität des Königs in Glaubenssachen, beziehungsweise der Nichtzuständigkeit und Fehlbarkeit des Römischen Pontifex gegen den Willen des Königs und Bossuets manifestiert. Was zuvor niemals in dieser Deutlichkeit ausgesprochen und vor allem als theologischer Entwurf der französischen Monarchietradition gedacht war, nahm nun in diesem Lichte die Vision einer eindeutig konziliaristisch beeinflussten universalen Lehrmeinung an. Hätte diese Haltung Bestand und Wirkung gezeigt, wäre eine Abspaltung der gallikanischen Kirche nach anglikanischem Muster unumgänglich gewesen<sup>34</sup>. Dies aber war das Letzte, woran dem König, vor allem aber seiner nunmehr deutlich vom Reformgeist der *dévots* inspirierten innersten Umgebung – darunter zuvorderst Madame de Maintenon und der königliche Beichtvater P. de La Chaize – gelegen war. Natürlich wollte man nichts von den gallikanischen Prärogativen und Ansprüchen *de facto* aufgeben, aber 1683, da der Papst bereits mit einem Interdikt gedroht und mit seiner Weigerung zur Konfirmation der vom König ernannten Bischöfe schon den Grundstein für eine drohende pastorale Katastrophe gelegt hatte, schien eine Überspitzung der Positionen wenig geraten. Nivers bearbeitete also die römischen Bücher, aber *selon l'ordre de Paris*<sup>35</sup>. Hätte er nur die Bücher des Pariser Eigenritus (*usus parisiensis*) vertont, wäre dies einem in dieser Situation alles andere als wünschenswerten offenen Affront gleichgekommen.

32 Marie BRET, La musique à la maison royale Saint-Louis de Saint-Cyr: son rôle, sa valeur, in: Recherches sur la musique française classique 3 (1963), S. 55–71 und 4 (1964), S. 127–131 und 5 (1965), S. 91–127.

33 Dies belegt meisterhaft die grundlegende Studie zum Sujet: Cécile DAVY-RIGAUX, L'œuvre de plain-chant de G. G. Nivers (c. 1632–1714) – un art du »chant grégorien« sous le règne de Louis XIV (Thèse), Tours 1999, gedruckt als: DIES., Guillaume-Gabriel Nivers: un art du chant grégorien sous le règne de Louis XIV, Paris 2004.

34 Pierre BLET, Les assemblés du clergé et Louis XIV de 1670 à 1693, Rom 1972; DERS., Art. »Quatre Articles«, in: BLUCHE, Dictionnaire (wie Anm. 18), S. 1286f.

35 Vgl. Anm. 7.

So wurde durch geschicktes Taktieren und rechtzeitiges Entgegenkommen – in der Musik wie in der großen Diplomatie – das Wesentliche gerettet. Rang und Stellung der Werke Nivers' als *der* Ausdruck kirchenmusikalischer Ästhetik des Grand Siècle konnten dadurch nicht gefährdet werden, was die Rezeptionsgeschichte zeigen sollte. Schon 1682 hatte ihnen kein anderer denn Henry Du Mont, zusammen mit seinem Kollegen Pierre Robert, in seiner Eigenschaft als königlicher Zensor das Zeugnis ausgestellt, sie würden gerade aufgrund ihrer Bearbeitungen Wesen und Substanz des Chorals auf das Getreueste zum Ausdruck bringen<sup>36</sup>.

Seinen eigenen zu nämlichem Zwecke komponierten fünf Messen aber widerfuhr die knappste Art einer entsprechenden Würdigung – ab dem Jahre 1701 erschienen sie mit dem zunächst nicht authentischen Zusatz *cinq Messes Royales*<sup>37</sup>, der für die erste der Sammlung fürderhin zum festen Titel werden sollte. Beide Wertungen zeigten, dass Choral- und Kirchenmusikreform des Grand Siècle ihr Ziel erreicht hatten – sie waren zu festen, »königlichen« Elementen dieser auf den monarchischen Grundfesten Frankreichs fußenden und vom Monarchen gewollten Kultur geworden.

### III. Marc Antoine Charpentier und der Weg zur Symbiose

#### 1. Ein breites musikalisches Spektrum

Mit dieser Quasi-Kanonisierung eines königlichen Stilideals wurde unzweifelhaft einer der Grundpfeiler kirchenmusikalischer Praxis des Grand Siècle, ja des Ancien Régime überhaupt zementiert. In der Folge sollten es sich vor allem jene dem Versailler Hof verbundene Komponisten angelegen sein lassen, zumal einen kleinen Beitrag zur Erweiterung des neogallikanischen Chorals zu liefern, darunter so illustre Namen wie André Campra und Michel Richard De Lalande<sup>38</sup>.

Von einer Vereinheitlichung der Kirchenmusik überhaupt war man dabei allerdings weit entfernt; diese scheint in der radikalen Art eines Philipps II. etwa auch nie angestrebt worden zu sein, musste doch die Kultur des Grand Siècle mehreren Kriterien Rechnung tragen. Zum einen war dies, wie gesehen, die bis zur Neukomposition gehende Pflege des Chorals, was den Anspruch der Monarchie auf Anziennität unterstreichen und die Rolle des Königs als *reformator ecclesiae suae* betonen konnte und sollte. Unzweifelhaft in die gleiche Richtung weist die überwältigende Dominanz vermeintlich unbegleiteter mehrstimmiger, einer mehr denn archaischen Stilästhetik verbundener Messen bis weit in das 18. Jahrhundert hinein, wie sie uns etwa aus den Katalogen des königlichen Musikverlegers Ballard entgegneten<sup>39</sup>. Auch hier stand,

36 *Nos infrascripti Henricus Du Mont Abbas Sancti Petri Melodumensis, christianissimi Regis Capelle Musicae Praefecti, notum certumque facimus Antiphonarium & Graduale Cantus ecclesiastici opera & studio G. G. Nivers... correcta & concinnata, vere substantiam cantus gregoriani decenter ac rite modulatum omnino continere* (so noch im Vorwort zu Nivers' Graduale Romanum, Paris 1697).

37 Henry Du MONT, *Cinq Messes* [...] en plain chant musical, appelées Messes Royales, Paris 1701. – Auch das Hinzufügen der Gattung »plain-chant musical« war ein Novum der Aufl. von 1701.

38 Vgl. die Sammelhandschrift: Bibliothèque nationale de France (Paris), Mus., Vm<sup>1</sup> 395, welche Kompositionen u. a. der erwähnten Meister enthält.

39 Vgl. Günther MASSENKEIL, Die konzertierende Kirchenmusik, in: Karl G. FELLNERER, (Hg.), *Geschichte der katholischen Kirchenmusik*, Kassel u. a. 1976, Bd. 2, S. 92–108, hier: S. 107: »Sämtliche (!) in Frankreich im Druck erschienenen Messen des 17. und 18. Jahrhunderts sind nämlich *a capella* geschrieben, wenn auch in einer meist homorhythmischen Satzweise, die die lebendige Verbindung mit dem klassischen polyphonen Stil des 16. Jahrhunderts im Gegensatz zu den italienischen und deutschen stile antico-Messen weitgehend vermissen läßt.« Dies belegt

mehr wohl noch als die prinzipielle Ablehnung stilistischer Neuerungen transalpiner Provenienz, das Bemühen um einen adäquaten Ausdruck der *vénérable ancienneté de l'église gallicane* im Mittelpunkt – dies mit dem Nebeneffekt, auch darin eine dem päpstlichen Hofe gleichberechtigte Stellung einnehmen zu können.

Jedoch kann man die faktische Existenz einer hinreichenden Zahl von instrumentalbegleiteter, zum Teil groß besetzter figuraler Kirchenmusik in der Zeit, nicht nur hinsichtlich der »Grand Motet Versailles«, sondern auch der handschriftlich überlieferten klassischen Ordinariumskomposition, nicht leugnen. Neben Einzelwerken anderer Meister<sup>40</sup> ist hier vor allem das Œuvre Marc Antoine Charpentiers zu nennen<sup>41</sup>, das für dieses Genre in nahezu jeder Besetzungsart Einträge aufweist<sup>42</sup>. Die Crux hierbei ist allerdings – wie bei der Kirchenmusik des Grand Siècle allgemein –, dass wir bislang über keinerlei statistische oder prozentual-anteilige Quellenangaben, beziehungsweise Studien verfügen. Mit anderen Worten: Das Phänomen einer breit gefächerten, in dieser spezifischen Ausprägung einzigartigen geistlichen Musiklandschaft, mit ihren echten und neuen Choral-, Orgel- und »Orchester«-Messen ist gesichert, ebenso die Skala aufführungspraktischer Möglichkeiten, von der Alternatimpraxis bis zu den landes- und zeitüblichen archaischen Mehrstimmigkeiten der einstimmig notierten Musik<sup>43</sup>. Was aber wann, wo und warum genau zur Aufführung kam, ob dem ein festes Schema, etwa nach Anlass (Festklasse), Ort (Pfarrei, Konvent oder Stiftskirche) oder Umstand (finanzielle Ausstattung, bzw. musikalische Vorlieben der/des Verantwortlichen) zugrunde lag, kann heute aufgrund des nahezu völligen Fehlens entsprechender Quellenhinweise nicht mehr ermittelt werden<sup>44</sup>. Nur zu den wenigsten Gelegenheiten kann a posteriori ein ganzes »Musik-

erneut, dass es hier um etwas ganz anderes ging – nicht den noch bei Fux, Zelenka oder auch Bach zum Teil anzutreffenden »ächten Kirchen=Styl«, sondern um eine formale äußere Demonstration bei evtl. anderen musikalischen Inhalten; zudem wurden die so nüchtern erscheinenden Werke in der (Aufführungs-)Praxis dann oft instrumental begleitet, was der Verf. für die Requiemvertonungen nachweisen konnte: Josef J. SCHMID, *La Mort du Bien-Aimé: Tod und Trauerfeierlichkeiten Ludwigs XV.*, in: DERS. (Hg.), *Arte et Marte: In memoriam Hans Schmidt. Eine Gedächtnisschrift seines Schülerkreises*, Band 2: Aufsätze, Herzberg 2000, S. 231–330, hier bes. S. 292–302.

- 40 James R. ANTHONY, Art. »De la messe polyphonique à la messe concertante«, in: Benoit, *Dictionnaire de la musique* (wie Anm. 31), S. 453–458; neben den dort aufgeführten und behandelten Beispielen wäre etwa an Henry Desmarests »Messe à deux chœurs & deux orchestres« zu denken, von den Requiemkompositionen vollkommen abgesehen, welche fast alle (Campra, Gilles, Charpentier) im konzertanten Stil frz. Tradition gehalten sind.
- 41 Bis heute die beste analytische Zusammenstellung: Günther MASSENKEIL, Marc-Antoine Charpentier als Messenkomponist, in: Siegfried KROSS, Hans SCHMIDT (Hg.), *Colloquium amicorum*, FS Joseph Schmidt-Görg, Bonn 1967, S. 228–238; vgl. Jean DURON, Marc-Antoine Charpentier – Les messes, in: Edmond LEMAÎTRE, *Guide de la musique sacrée et chorale profane: L'âge baroque 1600–1750*, Paris 1992, S. 315–326.
- 42 Also A-Capella-Messen und solche mit Instrumentalbegleitung – bis hin zur kuriosen »Messe pour plusieurs instruments au lieu des orgues« H.513 (1674–1676) – Auffallend ist lediglich das vollkommene Fehlen der Blechbläser und Pauken. Waren die Hörner in der Kunstmusik dieser Epoche ohnehin noch nicht anzutreffen, so verzichtete der *goût à la française* in der Messe auch auf die etwa in gleichzeitigen Produktionen des süddeutsch-habsburgischen Raumes durchaus geläufigen Trompeten und Pauken, die bei Charpentiers Kirchenmusik etwa sowieso nur im Te Deum H.146 auftauchen. Erst Girousts »Messe du Sacre« von 1775 wird sich hier den internationalen Gepflogenheiten angleichen.
- 43 vgl. Jean-Yves HAMELINE, *Le Plain-Chant dans la pratique ecclésiastique du XVII<sup>e</sup> siècle*, in: DURON, *Plain-chant* (wie Anm. 8), 13–30; s. hierzu als Quelle v. a. die entsprechenden Artikel der von 1751–1772 erschienenen »Encyclopédie«, bzw. in: *Dictionnaire de Musique*, Paris 1768, meist von J. J. Rousseau (dort etwa Art. »Chant sur le livre«).
- 44 Dies wäre Aufgabe einer interdisziplinären Zeremonialgeschichtsforschung, welche auch ent-

programm« rekonstruiert werden – einer dieser Fälle aber sei abschließend wegen seiner Signifikanz herausgegriffen.

## 2. Port Royal – zwei Wege auch zum musikalischen Heil

Schon bei der Erörterung der Choralreform war uns die Tatsache entgegengetreten, dass in vielen Fällen Annahme oder Ablehnung der »neu-alten« Ästhetik eines Du Mont, Nivers, oder gar des Oratoriengesangs mit der theologischen und politischen Haltung der jeweiligen Gemeinschaft Hand in Hand ging. Am ausgeprägtesten war der Widerstand gegen die These, die neue Musik setzte nur den alten Choral in gleicher Weise wie von den Vätern ursprünglich gewollt getreu ins Heute um – Bourgoing spricht von *plain-chant, facile & dévot*<sup>45</sup> – naturgemäß bei den jansenistisch inspirierten Konventen, wo ein wörtliches Festhalten an den vermeintlichen Wurzeln zu den Grundüberzeugungen zählte. Von einem unparteiischen Zeitgenossen wie Friedrich II. von Preußen treffend als *calvinistes catholiques* bezeichnet, war es dieser auf den Lehren Jansens und Quenels fußenden Richtung unmöglich, dem *sæculum* jenes unmittelbare Einfallstor eines offenbar verderbten kultischen Gesangs zu öffnen. In ihrer prominentesten Niederlassung, der Zisterzienserinnenabtei Port Royal mit ihren zwei Konventen um und in Paris<sup>46</sup>, verbot man den Novizinnen gar in den ersten drei bis vier Monaten jeden Gesang, um sie erst einmal gründlich der Welt zu entwöhnen<sup>47</sup>. Liturgisch-musikalisch folgte man dem bezeichnenden gallikanischen Amalgam des *plain-chant romain ordinaire, selon l'ordre de Paris* [sic]<sup>48</sup>, an eine *accomodatio* gemäß dem klassischen Geschmack war jedoch nicht zu denken.

Doch sollte den Ausschlag für die Musik auch hier wieder einmal die große Politik geben, nunmehr in sehr konkretem Maße. Port Royal entwickelte sich nämlich zu einem derartigen Hort der Opposition gegen die königliche Politik und orthodoxe Lehre allgemein, dass König und Regierung nicht mehr länger zusehen wollten. Bevor man aber zu echten Repressalien gegenüber der doch mächtigen Abtei schreiten sollte, schien es angezeigter, zunächst durch administrative Maßnahmen deren Stellung zu beschränken. Den bedeutendsten Schritt in diese Richtung stellte die Trennung der beiden Konvente dar, wobei hier der *arrêt royal* vom 13. Mai 1669 der päpstlichen Bestätigungsbulle vom September 1672 über drei Jahre vorausgeeilt war<sup>49</sup>.

legene Quellen (Kirchen- und Mesnerbücher etwa) berücksichtigen müsste. Für hochrangige Gelegenheiten finden sich auch in offiziellen Quellen (Drucken und Manuskripten) entsprechende Hinweise, so etwa für den Sacre 1722, wo es enigmatisch heißt, die Ordinariumsteile *furent chantez en Musique fort legere & courte par les Musiciens du Roy. Il n'y eut point d'Orgues* (P-BN, NAF 9744, f° 378<sup>r</sup>). Was soll man daraus schließen? Zu den Hypothesen s. SCHMID, Sacrum (wie Anm. 1), S. 451–455. – Oder ein anderes Beispiel: Charpentier titulierte eine seiner groß angelegten Messkompositionen »Messe pour Mr [de] Mauroy« (H. 6, ca. 1690) – bis heute gelang es nicht einmal zu klären, um wen es sich bei diesem Herrn handelte, geschweige denn Ort und Zeit der Aufführung zu bestimmen.

45 BRULIN, Verbe (wie Anm. 8), S. 380.

46 Zum Verhältnis Port-Royal – Musik s. DAVY-RIGAUX, Oratoire (wie Anm. 19), S. 422–427, lediglich für die Pariser Filiation: Odette BARENNE, Liturgie et musique à Port-Royal de Paris, in: Un lieu de mémoire: Port-Royal de Paris, Paris 1991, S. 119–135.

47 So nach dem Bericht Vincent Comblats von 1678, zit. in: DAVY-RIGAUX, Oratoire (wie Anm. 19), S. 422.

48 Ibid.

49 Zur mittlerweile fast unübersehbaren Literatur zu Port-Royal sei hier nur hingewiesen auf: L'Abbaye de Port-Royal des Champs: VIII<sup>e</sup> centenaire. Actes du colloque 2004 (Chroniques de Port-Royal, 55), Paris 2005; Port-Royal de Champs, Un lieu de mémoire (Chroniques de Port-Royal, 54), Paris 2004. – Zur Trennung von 1669ff. s. Paule JANSEN, Port-Royal de Paris, son histoire (1624–1792), in: Un lieu de mémoire (wie Anm. 46), S. 23–72, hier: S. 64f.

Damit waren faktisch zwei Abteien, Port Royal des Champs und Port Royal de Paris, entstanden. Während sich über Ersterer das Fatum eines immer deutlicher sich abzeichnenden Machtkampfes – bis hin zur letztendlichen Aufhebung und Zerstörung 1711 – entspann, sollte die Pariser Gemeinschaft nunmehr zum Aushängeschild der vom König geförderten Religiosität des Grand Siècle in all ihren Aspekten werden<sup>50</sup>. Dies konnte nur in enger Zusammenarbeit mit der erzbischöflichen Kurie geschehen, der seit 1671 in der Person François Harlay de Champvallon ein in den Augen Versailles' verlässlicherer Prälat vorstand<sup>51</sup>. Allerdings waren die Probleme im Port Royal erheblich, disziplinärer und geistlicher ebenso wie finanzieller und administrativer Natur. Eine Aussicht auf Erfolg versprechende Lösung konnte daher erst von einem echten Wechsel in der zentralen Klosterleitung erhofft werden; diese erfolgte im Jahre 1685, als mit der leiblichen Schwester des Pariser Erzbischofs, der energischen und zugleich frommen, dabei vollkommen antijansenistisch eingestellten Marguerite Harlay de Champvallon, eine allen Erwartungen gerecht zu werden scheinende Wahl getroffen wurde<sup>52</sup>. Die Szene war nunmehr zur auch äußeren Demonstration des vollzogenen Wandels bereitet.

### 3. Die »Messe pour le Port Royal H.5« als Monument des königlichen Willens

Dass dabei die Musik eine zumal zentrale Rolle zu spielen hatte, versteht sich angesichts ihrer Bedeutung in Zeremoniell, Kult aber auch Ästhetikdiskussion der Zeit von selbst. Schon der berühmte Santeul hatte mit seinen neogallikanischen Textkompositionen versucht, Eingang in Port Royal zu finden, dem er emphatisch eine engelsgleiche Gesangskultur konzidierte<sup>53</sup>. Doch hatten die rigorosen *constitutiones* von 1665 das Primat des alten Choralgesangs erneut betont, so dass etwa Claude Lancelot mit seiner 1668 erschienen kirchenmusikalischen Gesangsschule trotz intimer Verbindungen zur Abtei dort auf kalte Ablehnung stieß<sup>54</sup>. Erst die Trennung von 1669/1672 konnte hier den Weg hin zum *usus classicus* öffnen.

Hinzu kam eine im Laufe des 17. Jahrhunderts steigende Bekanntheit des Pariser Konventes, der dies nicht zuletzt seinen Reliquienschatzen, darunter der Vase von Kanaan<sup>55</sup> und vor allem der wunder tätigen Dorne der Krone Christi verdankte<sup>56</sup>. Als es folglich im Sommer des Jahres

50 Hierbei spielte neben der Musik die Architektur eine herausragende Rolle, vgl. die nur zum Teil ausgeführten Pläne Antoine Le Paultres (1621–1691), hierzu (mit Abb.): Bernard CHÉDOZEAU, *La chapelle de Port-Royal de Paris*, in: *ibid.*, S. 73–89.

51 M<sup>gr</sup> François Harlay de Champvallon (1625–1695), 1651–1671 Erzbischof von Rouen, 1671–1695 Erzbischof von Paris, zu ihm s. Lucien CEYSSENS, Art. »Harlay de Champvallon, François«, in: BLUCHE, *Dictionnaire* (wie Anm. 18), S. 709f.

52 Das Haus zählte zu den bedeutendsten Adelsfamilien des Landes, der Cousin des Geschwisterpaars, Achille III de Harlay (1639–1712), war *premier Président du Parlement de Paris* wie zahlreiche seiner Vorfahren zuvor, auch er eine Stütze der königlichen Politik, vgl. Olivier SERS, Art. »Harlay«, in: *ibid.*, S. 708f. – Zur Äbtissin, Elisabeth-Marguerite de Harlay, s. JANSEN, *Port-Royal* (wie Anm. 49), S. 66f.

53 Augustin GAZIER, *De Santolii Victorini Sacris Hymnis*, ed. Paris 1878, S. 28: »Hymnos suos ab hominibus in Lutetiæ templis, ab angelis, ut aiebat, in Portu Regali decantatos audire poterat.«

54 Claude LANCELOT, *L'art de chanter, ou: Méthode facile pour apprendre en fort peu de temps les vrais principes du Plein-Chant [sic] & de la Musique, & pour les mettre surement en pratique [...]*, Paris 1685. – Zur Ablehnung im Mutterkloster s. DAVY-RIGAUX, *Oratoire* (wie Anm. 19), S. 429f.

55 CHÉDOZEAU, *Chapelle* (wie Anm. 50), S. 83.

56 1656 war die Nichte Pascals in einem der spektakulärsten Wunderfälle des Grand Siècle von einer unheilbaren Krankheit geheilt worden, vgl. Frédéric DELFORGE, Art. »Sainte Epine, Le miracle de la«, in: BLUCHE, *Dictionnaire* (wie Anm. 18), S. 1382; SCHMID, *Sacrum* (wie Anm. 1), S. 61, Anm. 13.

1687 die Genesung der Erzbischofs von einer schweren Krankheit zu feiern gab, wurde dafür ein bis ins kleinste ausgearbeitetes Programm in Szene gesetzt, die alte und neue Bedeutung von Port Royal de Paris zu symbolisieren.

Zunächst ließ man offiziell die Franziskaner (!) anfragen, ob der zisterziensische Klosterbau zu einem Dankgottesdienst zur Verfügung stünde. Dieser wurde dann auf den 20. Juli des Jahres festgelegt, ein Datum auf das ebenso wenig zufällig das Namensfest der Äbtissin, S. Margareta, traf.

*Le Pere Gardien, avec ses Officiers, & accompagné d'environ trente Religieux se rendit dans l'Eglise de Port Royal le matin de cette Feste. On commencera par chanter Tierce, & ensuite la grande Messe fut chantée avec les ceremonies du grand Couvent, & plusieurs Motets de Musique au Saint Sacrement, à Sainte Marguerite, & pour le Roy, après quoy l'on chanta Sexte. [...] On chanta Nones & Vespres à l'heure ordinaire, en Plein-Chant [sic] & en Faux-Bourdon... Un Salut en Musique termina la Feste<sup>57</sup>.*

Wenn auch offen bleiben muss, wer diese Musik im Einzelnen ausführte, kann doch deren programmatischer Effekt nicht übersehen werden. Vom Choral herkömmlicher sowie moderner Art und Aufführung bis hin zur figuralen Musik war hier, an einem keineswegs neutralen Ort der Hauptstadt des Königreichs, das ganze Spektrum der Kirchenmusik des Grand Siècle versammelt.

In besonderer Weise gilt dies für das Messordinarium des Tages. Es stammte aus der Feder keines Geringeren denn Marc Antoine Charpentier, dessen Wahl ebenfalls kein Akt des Zufalls gewesen sein dürfte<sup>58</sup>. Wenngleich die moderne Literatur Charpentier gerne als Gegenpol zur musikalischen Welt des Hofes sieht, hält diese Betrachtung keiner kritischen Prüfung stand. Seit 1670 mit dem königlichen Kulturprogramm verbunden, trat er 1680 in den Dienst des Dauphins, wo der König selbst seine Werke schätzen lernte. Bereits 1683 hatte er den Löwenanteil der Kompositionen zur Beisetzung der Königin Marie Thérèse beigesteuert<sup>59</sup>, spätestens 1685 mit den »Plaisirs de Versailles H. 480« dort einen festen Platz erobert. Ungefähr um die gleiche Zeit hatte er mit der Stelle eines *maître de la Musique* an der Église royale de Saint-Louis des Jésuites im Marais, der Grablege der königlichen Herzen bis 1789, eine Zentralfunktion nicht nur im Musikbetrieb der Stadt, sondern auch des Hofes eingenommen, die 1698 mit der Berufung in gleicher Stellung an die Herzkammer der Monarchie, die Sainte-Chapelle de Paris, bestätigt wurde.

Seine Produktivität in allen Stil- und Kunstformen<sup>60</sup> der Zeit machte ihn zum idealen Kandidaten, die heikle Musik für 1687 zu verfassen. Diese musste sowohl dem monastischen Charakter des Ortes sowie dessen Rang als prominenter Wallfahrtsort der Zeit, wie aber auch den in den beiden Zentralgestalten des Ereignisses – dem Geschwisterpaar Harlay de Champvallon – personifizierten Reformbestrebungen der Monarchie auf musikalischem, kultischem und theologisch-disziplinärem Gebiet Rechnung tragen. Dieser zweifellos nicht leichten Aufgabe sollte sich Charpentier mit Bravour entledigen. Bereits zuvor hatte er Referenzen unbegleiteten

57 Mercure Galant, August 1687, S. 96–99.

58 Zu ihm s. Catherine CESSAC, Marc-Antoine Charpentier, Paris 1988. Die gesamte sehr umfangreiche Bibl. zu Charpentier, bearb. v. Catherine CESSAC, unter: [http://www.charpentier.culture.fr/fr/html/doc/rech\\_4.htm](http://www.charpentier.culture.fr/fr/html/doc/rech_4.htm).

59 Es handelte sich um: »In obitum...Reginæ lamentum« H.409, »Luctus de morte augustissimæ Reginæ Gallix« H.331 und evtl. »Famen meam quis replebit« H.408; vgl. SCHMID, La Mort du Bien-Aimé (wie Anm. 39), S. 293f., v. a. Anm. 191.

60 S. das Werkverzeichnis: Hugh W. HITCHCOCK, Les Œuvres de Marc-Antoine Charpentier. Catalogue raisonné, Paris 1982; zur zeitl. Einordnung: Patricia M. RANUM, Vers une chronologie des œuvres de Marc-Antoine Charpentier, Baltimore 1994.

einstimmigen Kirchengesangs geschaffen, die in ihrem Verzicht auf jegliche Choralreminiszenz aber deutlich über die Werke Du Monts, Nivers', Campras oder De Lalandes hinauswiesen<sup>61</sup>.

Diesen Weg beschritt er nun in der »Messe pour le Port Royal H.5« weiter<sup>62</sup>, indem er eine monodische Komposition für drei Stimmen mit Generalbassbegleitung schuf, in der die Stimmen also abwechselnd, in der Partitur als *p[remie]r chantré* usw. bezeichnet, ihren Part zuge-wiesen bekommen<sup>63</sup>. Stilistisch ist das Werk aber weniger den öfter als Vorbild herangezogenen italienischen Meistern verbunden, als den späten Choralbearbeitungen etwa Nivers', denen zwar noch eine Chormelodie zugrunde lag (das ist der große Unterschied zur Komposition Charpentiers), aber die zahlreichen gesehenen Mittel des rhetorischen und dramatischen Ausdrucks, einschließlich Wortwiederholungen, deutlich dem Wesen des Chorals auch im gewandelten Verständnis der Zeit widersprachen. So wusste Charpentier sehr wohl dem Charakter des Ortes und des Anliegens zu entsprechen; wenn seine Messe auch keine »Choralmesse« im eigentlichen Sinn des Wortes darstellt, ist sie doch deren Ästhetik, zumal nach den Vorgaben des Grand Siècle, sehr eng verwandt – eine Verwandtschaft, die in der Gesamtanalyse aller von Charpentier zu diesem Tage komponierten Werke<sup>64</sup> noch deutlicher hervortritt:

»Ici, l'extrême simplicité de l'écriture confine à l'austérité: usage presque exclusif de la monodie, peu d'écriture ornementale, recours à l'archaïque procédé du faux-bourdon<sup>65</sup>. Contrairement à ce que l'on trouvera de pathétique et d'incandescent dans maintes pièces religieuses de Charpentier, les œuvres pour le Port Royal n'accordent à l'expressivité qu'une place limitée. Le musicien plie son art aux exigences dictées par les moyens restreints qui lui sont autorisés; une mélodie, la plupart du temps sans grands débordements, un langage harmonique simple, concourent encore à ce que l'émotion musicale n'excède que *très rarement le contenu sacré du texte*. Subordonné au mot qu'elle accompagne avec discrétion, la musique n'est et ne se veut autre que le signe de la Présence divine«<sup>66</sup>.

Diese Definition könnte äquivalent für nahezu alle Apologien der Kirchenmusikreform des Grand Siècle stehen. Indem Charpentier bewusst auf eine Choralassoziation verzichtete, erreichte er dennoch (gerade?) den Nerv des Bemühens der Neuerer des 17. Jahrhunderts. Bezeichnet denn die vorstehende Einordnung Catherine Cessacs nicht exakt das Urteil Gas-toués über den neogallikanischen Choral: »on a affaire ici à un *genre du chant particulier, voulu*,

61 So die drei Stücke »In S. Nicacasio Rothomagensem Archiepiscopum & Martyrem« H.55–57, 1671, (P-BN/Mus, Rés Vm<sup>1</sup> 259: Mélanges XV) oder der spätere »Motet pour plusieurs Martyrs«, »Sancti Dei« H.361, 1691 (P-BN/Mus, Rés Vm<sup>1</sup> 259: Mélanges X).

62 Marc Antoine Charpentier, Messe pour le Port-Royal, H.5; Ms.: P-BN/Mus, Rés Vm<sup>1</sup> 259, Mélanges XX; mod. Ed. durch Catherine CESSAC, Marc Antoine Charpentier, Messes vol. 3: Messe H.1, Messe pour le Port-Royal H.5, Messe des morts à quatre voix H.7, Messe pour le samedi de Pacques H.8 (Musica Gallica/Éditions du CMBV I/2,3), Versailles 2001, S. 41–68.

63 Zur Messe H.5 s. Catherine CESSAC, Introduction, in: DIES., Édition (wie Anm. 62), VII–XXIV; MASSENKEIL, Charpentier (wie Anm. 41), S. 236–238; CESSAC, Charpentier (wie Anm. 58), S. 180–185.

64 Es wurden wohl noch hierfür komponiert und aufgeführt: »Dixit Dominus« H.226, »Laudate Dominum« H.227, »Magnificat« H.81, »Pange lingua »pour les religieuses« H.62, alle mit dem Zusatz »pour le Port-Royal«. Vor allem in den drei Vespermusiken tritt der archaische Charakter durch den strengen Faux-Bourdon-Satz deutlich zutage; dieser ist wesentlich nüchterner (monastischer?) gehalten, als etwaige Vergleichsstücke der Zeit, so das fünfstimmige »Memento Domine« aus Jean Nicolas Geoffroys (1633–1694) »Livre d'Orgue« (s. a., c. 1690).

65 CESSAC, Charpentier (wie Anm. 58), S. 182f.

66 Ibid., S. 185.

*dont les auteurs n'ont nullement entendu imiter les mélodies grégoriennes, mais seulement s'en inspirer* [kursive Herv.d.d.Verf.]<sup>67</sup>.

Schon von daher hatte die Musik ihren Zweck vollkommen und aufs vortrefflichste erfüllt.

Dieser Programmatik entsprach auch die äußere Form. Als Unikat seines Schaffens – und soweit dies bislang absehbar ist, des Grand Siècle überhaupt – legte Charpentier einzig hier (von den Requiemvertonungen natürlich abgesehen) eine Plenarmesse vor, die gleich zwei komplette Propriumzyklen umfasste, von denen selbstredend am 20. Juli 1687 nur der erste aufgeführt wurde<sup>68</sup>. Damit war nicht nur der im wahrsten Sinne des Wortes umfassende Anspruch des Werkes kundgetan; die liturgischen Inhalte der beiden Zyklen, der Hll. Margareta und Franziskus nämlich, nahmen ausdrücklich auf die beiden Protagonisten des Tages, den Erzbischof und seine Schwester, Bezug. Der in jeder Hinsicht konstruierte Charakter des Gesamtwerkes wird dadurch nur noch sichtbarer, der äußere Rahmen überdies in der Person des Hl. Franziskus geschlossen, waren doch die *pères cordeliers* nicht nur nach außen hin die Veranstalter des Tages, sondern überdies über jeden jansenistischen Verdacht erhaben. Schließlich kann man diese Botschaft auch noch als gut versteckte Erinnerung eventueller Restsedimente jansenistischen Geistes innerhalb des Konventes dahingehend deuten, dass die kirchliche Autorität – die Person des Erzbischofs François, hinter der naturgemäß der König stand – das letzte Wort haben würde und im schlimmsten Falle die benediktinische Familie auch nicht die einzige Ordensressource (Franziskaner!) der Kirche darstellte ...

Diese Fülle von Einzelhinweisen und Entsprechungen soll genügen. Die exakte Einordnung der diversen musikalischen Werke, zuvorderst der zuletzt vorgestellten »Messe pour le Port Royal H.5« Charpentiers, in ihren historischen und kulturgeschichtlichen Kontext konnte zeigen, wie sehr diese dem kulturpolitischen Konzept des Grand Siècle verbunden sind. Ohne diesen Rahmen blieben sie unbedeutende und letztlich merkwürdige Versatzstücke einer in sich scheinbar heterogenen Musiklandschaft; erst im Lichte einer höheren Warte wird klar, dass es sich auch bei diesen kleinen Stücken bescheidenen kompositorischen Ausmaßes und unscheinbarer Besetzung um eine echte *musique Versaillese* handelt – nicht dem Verwendungszweck nach, sehr wohl aber dem ihnen zugrunde liegenden Auftrag und Programm.

67 GASTOUÉ, Chant (wie Anm. 17), S. 62.

68 Die genaue liturgische Zuordnung in: CESSAC, Introduction (wie Anm. 63), S. XIIIff.

PETER KRÜGER

## DIE REPUBLIK VON WEIMAR – MODERNISIERUNG UND ÜBERLEBENSKAMPF

Zum Buch von Christian Baechler

Noch eine Geschichte der Weimarer Republik? Ja – denn zum einen ist in Frankreich diese umfassende, auf dem gegenwärtigen Stand der Forschung stehende und aus den Quellen gearbeitete französische Darstellung der Bedeutung wie der Fehlentwicklungen der Weimarer Republik hoch willkommen<sup>1</sup>. Zum anderen aber ist das scharfsinnige und präzise, gut lesbare Buch, der Blick von außen, aus dem in der europäischen Einigung inzwischen mit Deutschland eng verbundenen Nachbarland für uns Deutsche von besonderem, die Erkenntnis der Vergangenheit förderndem Wert, ebenso die nachdrückliche Stellungnahme, dass die Weimarer Republik mehr bedeutet als nur ein Übergangphänomen der »Zwischenkriegszeit« auf dem Weg in die nationalsozialistische Katastrophe. Ausgangspunkt der Untersuchung und ihres analytischen Ansatzes ist das Kaiserreich und seine schwierige, sozusagen unter fortgesetztem Entwicklungszeitdruck stehende Nationalstaatsgründung. Es geht um seine Prägung, also um die Uneinheitlichkeit seiner historisch gewachsenen politischen, ökonomischen, soziokulturellen und regionalen Unterschiede, verschärft durch die Ungleichmäßigkeit seiner Modernisierung, durch die tiefe Spannung zwischen Avantgarde und Rückständigkeit sowie durch eine nach Ausmaß und Tempo mehrmals als »brutal« bezeichnete Industrialisierung und ihre industriegesellschaftlichen Folgen, vor allem in der Verstädterung, den Massen- und Migrationsproblemen, den Eingewöhnungs- und Bindungsschwierigkeiten sowie im Anwachsen des tertiären Sektors und im forcierten gesellschaftlichen Strukturwandel generell.

Die damit einhergehenden notwendigen Prozesse der strukturellen Entwicklung, Angleichung und politisch-gesellschaftlichen Gemeinschaftsbildung im Sinne moderner Menschen- und Bürgerrechte brauchten Zeit. Die fehlende Zeit wird zu Recht als eine durchgehende, prinzipielle Herausforderung der deutschen Politik und als schwere Belastung vom Kaiserreich bis in die Katastrophe des Nationalsozialismus erkannt. Besonders bedrohlich und folgenreich erscheint deswegen sowohl die Ungleichgewichtigkeit einer dualistisch um konstitutionelle – zu betonen wäre: föderative – Monarchie und Reichstag kreisenden politischen Verfassung als auch die gesellschaftliche Aufsplitterung des Reiches vor 1914. Hoffnungsvolle Ansätze allmählichen Wandels wurden von der Auslösung des Ersten Weltkriegs durch die Reichsleitung jäh zunichte gemacht. Der Aufbruch eines nationalen Gemeinschaftsgefühls versank in den Schrecken eines langen Krieges, in der Militarisierung und zwangsweisen Vereinheitlichung einer Gesellschaft, die zur Kriegsmaschine mit dem Ziel totaler Erfassung aller Ressourcen degradiert wurde, dadurch neue Gegensätze aufriss und zu einer Entfesselung nationalistischer Ideologie in extremer Sicht zwischen Nation, Volk und Rasse und einer bis dahin unbekanntem Gewaltbereitschaft führte. Sie überdauerte den Krieg, ja verschärfte sich infolge des plötzlichen Umschwungs von den stets genährten Siegeshoffnungen zur völligen Niederlage 1918 – eine niederdrückende Hinterlassenschaft für die seit 1917 vernehmbar in den

1 Christian BAECHLER, *L'Allemagne de Weimar. 1919–1933*, Paris (Fayard) 2007, 484 S., ISBN 978-2-213-63347-3, EUR 27,00.

Vordergrund tretenden Reformparteien und die nach der Revolutionskrise von ihnen getragene Weimarer Republik. Auch wenn diese Entfesselung von Gewalt im Denken und Handeln gegen innere und äußere Feinde als neues Moment klarer hätte zum Ausdruck gebracht werden können, ist die ganze Epoche des Ersten Weltkriegs und seiner Folgen nüchtern und doch eindringlich und präzise, auf das Wesentliche konzentriert dargestellt worden.

Die Gründung der Weimarer Republik wird also erfasst als ein großer historischer Zusammenhang seit 1871. Das wird klar in den nachdrücklich herausgearbeiteten Entwicklungslinien und Beharrungskräften der Verfassungs- und Gesellschaftsstruktur und der Wirtschaft. Sie bilden den Kern der Darstellung, auch wenn die übrigen Bereiche bis hin zur bildenden Kunst und Literatur sorgfältige Beachtung finden, vor allem dann, wenn sie den Kernbereich beeinflussen. Intensiv und mit Blick für die Folgen wird die von 1871 bis 1933 dominierende dualistische Struktur der Verfassung und ihre die politische Ordnung schließlich destabilisierende Wirkung analysiert. Sie unterstrich die Trennung und Eigenständigkeit von monarchischer Gewalt (einschließlich des Bundesrats, von dem hier kaum die Rede ist) gegenüber dem Reichstag 1871–1918 sowie die starke Stellung des Reichspräsidenten gegenüber dem Parlament 1919–1933. Dabei kommt der stark unitarische Zug des Weimarer Föderalismus in seinen Folgen für die Problematik des Regierungssystems angemessen zur Geltung, aber einzelne Punkte – etwa bezüglich Art. 8 (Finanzverfassung) und 13 (Reichs- und Landesrecht) der Reichsverfassung<sup>2</sup> – bedürfen präzisierender Ergänzung. Eindringlich wird gezeigt, wie nachhaltig die starke Exekutive der konstitutionellen Monarchie über 1919 hinweg auch in der überhastet eingeführten »exzessiven« Demokratie der Weimarer Verfassung weiterwirkte. Ihr wollte man mit den Vollmachten des Reichspräsidenten als eines tatsächlichen »Ersatzmonarchen« eine Rückversicherung für die als gefährdet betrachtete Einheit von Nation, Staat und Politik verschaffen. Man misstraute der neuen, »reinen« Demokratie. Sie führte ein den politischen Geschäften etwas entrücktes Eigenleben, weil sie den tatsächlichen Erfordernissen nicht pragmatisch angemessen und vor allem insofern unvollkommen war, als sie bei der parlamentarischen Demokratie versagte. Auf sie hatten sich die deutschen Parteien – auch das wird eingehend erörtert – nur zögernd und keineswegs einhellig eingelassen. Einige lehnten die parlamentarische Demokratie nach 1919 weiterhin ab, und alle hatten sich vor 1914 auf eigene Grundsätze, Interessen und Klientel vom Sozialismus bis zur Konfession konzentrieren können – ohne parlamentarische Regierungsverantwortung und daher ohne parlamentarische Regierungserfahrung.

Baechlers Schlussfolgerung, dass die plötzliche Demokratisierung vor der Parlamentarisierung ein Fehler war, ist gut begründet und bezeichnet ein grundlegendes Dilemma der Weimarer Republik, ebenso die rasche Eindämmung von Revolution und weitgehender politischer Reform zugunsten eines als Existenzsicherung für notwendig gehaltenen Ausgleichs mit den überkommenden Gewalten, vor allem auch mit dem Militär, das daraufhin bald einen Staat im Staate bildete – übrigens nicht zuletzt infolge der rigorosen, Struktur und Geist der Streitkräfte prägenden Beschränkungen durch Teil V des Versailler Vertrags. Baechler zeigt durchgehend die Konsequenzen dieser Entwicklung, verbunden mit den kaum zu bewältigenden Nachkriegs-Schwierigkeiten der jungen, wenig geliebten Republik. Das Regieren wurde eher als Last statt als Ziel, Aufgabe und Verpflichtung betrachtet, Opposition brachte in der Regel mehr Stimmen, und in der Öffentlichkeit wurden politische Auseinandersetzungen der Parteien vorwiegend als Parteiegezänk, als suspekt, spaltend oder gar verächtlich angesehen, Kompromisse galten nicht selten als schwächlich und faul, und die Sehnsucht nach einer einigenden nationalen, im Extrem fast politisch-religiösen Kraft über den Parteien breitete sich aus. Darin kam auch die schon vor 1914 wachsende Beunruhigung über eine womöglich unzureichende

2 Ibid., S. 84.

Existenzsicherung des Reiches zum Ausdruck. Diese Gefahr wurde verschärft durch den Zusammenbruch von 1918 und seine Folgen. Aber die Vorstellung von der Nation einte ohnehin bald nicht mehr. Sie war in sich uneinheitlich und wirkte spaltend, bis ihre radikalen Verfechter in der Spätzeit der Republik auch imstande waren, zu entscheiden, wer zur Nation gehören und wer ausgeschlossen werden sollte. Diese komplexe Entwicklung betont Baechler besonders. Denn zu den inneren Schwierigkeiten und Spaltungen kamen die harten, ganz überwiegend als empörende Ungerechtigkeit empfundenen Friedensbedingungen – ein denkbar schwerer und ungünstiger Beginn für die Republik, die nicht nur mit der Fülle der Belastungen, sondern auch mit einer starken Fundamentalopposition zu kämpfen hatte, die ihr die Verantwortung für alles Missgeschick zuzuschieben suchte. Das war im Grunde die Basis sowohl der gegenrevolutionären Anstrengungen 1919–1923 gegen die um Anknüpfungen und Übergänge bemühte »kontrollierte Revolution« der Republikgründung als auch der anti-republikanischen Bewegungen der Folgezeit.

Sehr wirksam erwiesen sich in der Öffentlichkeit deshalb Schlagworte, die das Kaiserreich entlasteten und die Republik in Misskredit brachten, allen voran »Kriegsschuldflüge« und »Dolchstoßlegende«, dazu »Novemberverbrecher« und »Schmach- und Schandfrieden« von Versailles. Schon Baechlers nüchterne Erläuterung der Pariser Friedenskonferenz und ihrer Folgen für Deutschland macht einerseits klar, wie überzogen und wirklichkeitsfern die Kritik am Versailler Vertrag war, und hebt andererseits hervor, welche schwere Belastung die harten Friedensbedingungen und ihre Fehler, etwa in manchen Territorialentscheidungen, im Widerspruch zwischen hohen Reparationsforderungen und der Beschneidung der deutschen Möglichkeiten, sie auch zu erwirtschaften, oder im, die Kriegsschuldebate anheizenden, Art. 231 für die Zukunft der Republik bedeuteten (die konkrete politische Bedeutung des Art. 231 für die Suche nach einer neuen, über die Basis des Waffenstillstandsvertrags hinausgehenden Begründung der Reparationen wäre zu ergänzen). Gerade auf Grund dieser, auch die weitere Darstellung bis 1933 kennzeichnenden abwägenden Vorgehensweise wäre das deutsche »Revisionssyndrom« deutlicher abzusetzen von ohne »Syndrom« zu erklärenden Forderungen: Sie konnten entweder weit mehr als eine Vertragsrevision, nämlich den ideologisch bestimmten Aufbruch in ganz andere politisch-gesellschaftliche Organisationsformen zum Ziel haben, oder sie wurden erhoben im Zuge der Verwirklichung einer pragmatischen deutschen Politik internationaler Verständigung der Jahre 1924–1930 auf der Basis der Republik und mit dem Ziel, dafür erforderliche und einvernehmlich zu erreichende Änderungen der Versailler Ordnung, die schließlich auch von Frankreich und Großbritannien anerkannt wurden, durchzuführen. In beiden Fällen war das Etikett »Revision« eine innenpolitisch wirksame Zugabe.

Für die Aussagekraft über den Zeitgeist und den Einfluss jener meinungsbildenden Schlagworte weist Baechler nachdrücklich hin auf ihre politische Instrumentalisierung im Widerstand sowohl gegen die Verfassung als auch gegen die Friedensordnung, ferner auf die Belastungen und großen Umstellungsprobleme nach 1919 und auf die latente oder offene Wahlkampfstimmung wegen der vielen Wahlen und Abstimmungen auf allen Ebenen, außerdem auf die Schwächung und die Fehler der die Republik gründenden Parteien, die schon in der ersten Reichstagswahl 1920 ihre Mehrheit verloren, und auf die im Herbst 1923 fast zur Katastrophe führenden inneren und auswärtigen Auseinandersetzungen – vom Kapp-Putsch bis zum Ruhrkampf seien fast alle möglichen Problemlagen durchgespielt worden – sowie auf das Fehlen einer überzeugenden Gegenkonzeption. Erst der drohende Zusammenbruch des Reiches auf der einen und die Erschütterung der internationalen Ordnung auf der anderen Seite brachte die Wende in der Anstrengung, das Schlimmste zu verhüten und sowohl im Innern Ordnung zu schaffen als auch in der europäischen Politik, unter nachdrücklicher Intervention der britischen und der amerikanischen Regierung, neue gemeinsame Lösungen zu erreichen.

Baechler bekräftigt, dass Raymond Poincaré im Ruhrkampf mehr als nur eine Reparationsregelung erzwingen wollte. Deswegen musste bei den Reparationen und in der – zunächst

französischen – Sicherheit eine Neugestaltung der internationalen Politik und der einvernehmlichen Regelungen ansetzen: Das geschah mit dem Dawes-Plan, der ebenso als Schritt zur europäischen Stabilisierung mit Hilfe der USA und ihrer Kredite gedacht war wie der daran gekoppelte nächste Schritt, die Locarno-Verträge, die mit ihrem Kern, einer deutsch-französischen Verständigung, zugleich neue Sicherheitsstrukturen ermöglichen sollten, flankiert vom deutschen Eintritt in den Völkerbund, von der Vorbereitung einer großen Abrüstungskonferenz unter seiner Ägide und von einer liberaleren Außenwirtschaftspolitik in Europa.

Die Weimarer Republik in der Konsolidierungs- und Verständigungsphase 1924–1930 behandelt Baechler unter der Frage, ob das tatsächlich ihr »goldenes Zeitalter« gewesen sei, und weist diese Charakterisierung zurück, weil die beachtlichen wirtschaftlichen, innen- und außenpolitischen Fortschritte einer vorübergehenden Erholung und ruhigen Entwicklung noch zu anfällig, die Grundlagen noch zu fragil gewesen seien. Das Urteil ist auch dann gerechtfertigt, wenn man die enorme kulturelle Blüte und Modernität jener Jahre an Hand des gelungenen Überblicks im Kapitel über Kultur und Gesellschaft betrachtet: Wissenschaft, Technik, bildende Kunst, Architektur, Musik, Literatur, Theater, Film und den gesamten Bereich der Unterhaltung, Persiflage, Zeitkritik und des kaleidoskopartigen Wechsels, der Mobilität und modernen Stadtentwicklung – und Berlin als Hauptstadt der Moderne. Das blieben aber doch partielle Erscheinungen, Ausdruck eines »fragmentierten Pluralismus« (eine treffende Formulierung) von Gruppen, die mehr oder weniger unter sich blieben, nicht einer alle umfassenden längeren Kulturepoche als Voraussetzung eines »goldenen Zeitalters«. Die politischen und gesellschaftlichen Spannungen verringerten sich, aber die Strukturprobleme blieben, und hinzu kamen die wirtschaftlichen Schwierigkeiten von der Krise der Landwirtschaft bis zu den Finanzierungsproblemen, vom Übergewicht des Verbrauchs bis zur Abhängigkeit von Auslandskapital und Weltwirtschaftskonjunktur, den daraufhin hohen Zinsen und wachsenden Haushaltsproblemen auch auf Grund so weitsichtiger sozialer Reformen wie der Einführung der Arbeitslosenversicherung 1927, weil kein Konsens über einschneidende Maßnahmen zur Gesundung von Wirtschaft und Finanzen zu erzielen war.

Baechler betont, dass das Regierungssystem in den Jahren von 1924–1930 immerhin einigermaßen funktionierte; mit dem Wahlerfolg der SPD 1928 und den schweren Verlusten der DNVP habe Hermann Müller sogar zum ersten Mal seit langem wieder eine, wenn auch schwer zu handhabende Regierungsmehrheit hinter sich gehabt. Gerade das aber sei, noch dazu unter führender Beteiligung der DNVP, das Signal zur radikaleren Opposition und zur »nationalen« Sammlung von rechts gewesen – und, was etwas mehr Beachtung verdient, zum Druck auf Stresemanns DVP, die nicht nur zur nationalen Rechten tendierte, sondern unter dem Einfluss ihres mächtigen Unternehmerflügels weitere Belastungen (Erhöhung der Arbeitslosenversicherung etc.) der Wirtschaft verhindern und sozialstaatliche Regelungen reduzieren wollte (Ruhreisenstreit im Herbst 1928). Die latente Staatskrise der Weimarer Republik geriet dadurch in eine Phase des Übergangs zum offenen Ausbruch dieser Krise. Kompromisse wurden äußerst schwierig, sobald sie zu Testfällen der Grundsatzfestigkeit der Parteien hochgetrieben wurden, wie bei der Erhöhung der Beiträge zur Arbeitslosenversicherung zwischen SPD und DVP, an der Müllers große Koalition Ende März 1930 zerbrach und, gut vorbereitet, schon binnen weniger Tage eine Regierung zur Hand war, die mit Erfolg die Ära der vom Reichspräsidenten und seinen diktatorischen Vollmachten abhängigen, gegen die SPD und die parlamentarische Regierungsform gerichteten Exekutive einleitete.

Dass Baechler zusammenfassend sagt, die Krise der deutschen Demokratie sei nicht durch die Zerbrechlichkeit des parlamentarischen Regimes, sondern durch die wirtschaftliche Krise und ihre katastrophalen Folgen eingeleitet worden<sup>3</sup>, widerspricht eigentlich seinen sorgfältigen

3 Ibid., S. 302.

struktur- und entwicklungsgeschichtlichen Untersuchungen. Denn zum einen endet ein Regime kaum je unmittelbar aus sich selbst heraus, sondern durch Streitfragen, die man weder zu regeln noch zu überbrücken vermag, und durch die Möglichkeiten, die eine Verfassung zum partiellen oder völligen Ausstieg aus dem parlamentarischen Geschäft bietet. Zum anderen ist der erste entscheidende Schritt zum Präsidialregime, wie Baechlers Darstellung selbst zu entnehmen ist, nicht in erster Linie auf die Weltwirtschaftskrise zurückzuführen, ebensowenig der nächste Schritt zur Entmachtung des Parlaments, die Verknüpfung von präsidialer Notverordnung und Auflösung des Reichstags, als er im Sommer 1930 zunächst die Brüningssche Haushaltsvorlage mit klarer Mehrheit und danach auch deren Präsentation als Notverordnung zu Fall gebracht hatte. Eine solche, das Parlament an seinen Wurzeln treffende Kombination der Art. 48 (Notverordnung) und 25 (Reichstagsauflösung durch den Reichspräsidenten), eine Kombination, die von Baechler nicht erörtert wird, stand eindeutig gegen den Sinn der Verfassung, war aber nicht ausdrücklich verboten. Die Wahlen vom 14. September 1930 mit dem großen Erfolg der NSDAP hatten nur den einen Vorteil, dass die tatsächliche Situation klar zutage trat und die SPD zur Tolerierung der Regierung Brüning gegen die extremen Parteien von rechts und links verpflichtete.

Das Ende der Weimarer Republik und dessen Ursachen und Etappen, von den nun tatsächlich verheerenden Folgen der Weltwirtschaftskrise, die nicht daran hinderte, sie für den Versuch einer Zollunion mit Österreich und für die Befreiung von den Reparationen zu nutzen, bis zu den Intrigen und Fehlentscheidungen in der Schlussphase werden auf dem Stand der Forschung eindringlich analysiert, und zwar unter dem Gesichtspunkt der Auswirkungen der strukturellen Mängel eines politischen Systems, das es den Gegnern oder Gleichgültigen gegenüber der Republik ermöglichte, sie quasi von innen her im diktatorischen Sinne umzuformen und schließlich Hitler an die Macht zu bringen. Das ist der entscheidende Zusammenhang. Die Krise wurde allerdings verschärft durch das Bestreben, den Vorrang nationaler vor gemeinsamen internationalen Lösungen der Probleme fest zu etablieren.

Diese neue Gesamtdarstellung zur Geschichte der Weimarer Republik ist in der Folgerichtigkeit ihrer Argumentation und der Fülle der berücksichtigten Gesichtspunkte ein bemerkenswerter Gewinn. Ein paar Ungenauigkeiten, die diesen Gesamteindruck nicht stören, seien kurz erwähnt: Die Lebensreformbewegungen und Ähnliches um 1900 sind nicht nur rückwärts gewandt, sondern auch Teil der Moderne und ihrer Vieldeutigkeit mit wesentlichen Impulsen bis heute. Unerfreuliche Entwicklungen im Kaiserreich (Militär, Verwaltung, Gehorsam etc.) werden zu pauschal als Preußentum verurteilt, was weder Preußen noch den neuen Entwicklungen im Kaiserreich gerecht wird. Auf S. 162 ist Karl Helfferich, nicht Rudolf Hilferding gemeint. Thoiry 1926 scheiterte nicht nur an Raymond Poincaré, sondern zunächst – für die deutsche Seite wichtig – am britischen und amerikanischen Einspruch. Für die Verfassungsentwicklung aufschlussreich – und bisher vernachlässigt – wäre eine durchgehende Untersuchung von Überlegungen zur Verfassungsreform und ihren unterschiedlichen Zielen.

Im übrigen ist es sicher richtig, immer wieder zu betonen, dass bis zuletzt das Ende der Republik keineswegs unabwendbar war, das trotz der ungünstigen Gründungsbedingungen, der immer wieder fehlenden Zeit zur Eingewöhnung und Entfaltung und der die Republik belastenden Traditionen seit 1871, trotz der Entscheidungen von 1918/19 und trotz der drei »Traumata« einer in sich gespaltenen Nation und Gesellschaft<sup>4</sup>, die nach Überwindung verlangten: der demütigenden Niederlage und des Versailler Vertrags, gerade auch im Hinblick auf »Volk« und »Deutschtum«; des plötzlichen Endes der Monarchie, eines wesentlichen Faktors nationaler Einheit<sup>5</sup>; und der enormen Beschleunigung der gesellschaftlichen und kulturellen

4 Ibid., S. 415–418.

5 Zur Rolle der »Ersatzmonarchen« inzwischen auch die umfangreichen, weiterführenden Biographien von Walter MÜHLHAUSEN, Friedrich Ebert 1871–1925. Reichspräsident der Weimarer

Modernisierung, die neue innere Spannungen erzeugte. Diese Traumata kamen ja auch indirekt in der Verfassung zum Ausdruck, und zwar in deren Ambivalenz und in der Möglichkeit, Ermächtigungen eben auch im Sinne autoritärer Führung zu kumulieren. Die Chancen der Republik, zu überleben, hingen demnach am Ende von unberechenbaren Konstellationen ab, wenn man in Rechnung stellt, dass die strukturellen Fehlentwicklungen, vor allem der Verfassung und ihrer Handhabung, ein solches Ausmaß erreicht hatten, dass kleine Gruppen mit Hilfe von Intrigen oder durch Fehlentscheidungen das ganze Regierungssystem aus den Angeln heben und es schließlich an Hitler ausliefern konnten – von der Verkenning der Bedeutung Hitlers und der NSDAP ganz abgesehen. Daran ändert auch etwa der Hinweis wenig, dass es früher schon in ähnlicher Weise per Notverordnung durchgesetzte Maßnahmen gegeben habe. Denn ab 1930 änderten sie ihren Charakter, waren nicht mehr nur notwendige einzelne und zur Stützung der Republik ergriffene Sachentscheidungen, sondern wurden schließlich immer eindeutiger gegen das parlamentarische Regierungssystem eingesetzte Richtungsentscheidungen. Die Tatsache, dass intrigante Machenschaften kleiner Gruppen, wie Papen sie inszenierte, so umstürzenden Erfolg haben konnten, war ein kaum zu überbietendes Krisensignal. Hing also die Existenz der Republik nur noch von wirtschaftlicher Hochkonjunktur und Zufällen ab? Man könnte auch umgekehrt fragen, wie denn die Republik so lange durchzuhalten vermochte, warum sie nicht schon viel eher unter den strukturellen und den akuten Belastungen zusammengebrochen ist und was ihr so lange die Kraft zum Überleben verlieh. Das könnte ja, und zwar ebenfalls von Beginn an, das Eintreten der gemäßigten politischen Kräfte, auch der konservativen, für den Rechtsstaat gewesen sein, für Staat und Recht, so wie sie nun einmal seit 1919 waren – und auch darin liegt eine alte, anti-revolutionäre Tradition in Deutschland.

Christian Baechler hat ein Buch geschrieben, das den Leser, trotz der Fülle der behandelten Themen, in seiner Klarheit und eingängigen Gedankenführung anspricht. Auch der Rückgriff, wo immer möglich, auf statistische Erfassung historischer Entwicklungen trägt dazu bei, vor allem aber Aufbau und Durchführung der drei, den wesentlichen Phasen gewidmeten Hauptteile, in sich jeweils nach Sachthemen gegliedert, deren innerer Zusammenhang durch einführende Überblicke sowie kurze Resümees auch der Unterkapitel betont wird. Das Buch ist ein Zeugnis eindringenden Reflektierens über Deutschland, das seine Leser herausfordert, selber erneut über historische Bedingungen, Abläufe und Konsequenzen dieser wichtigen Epoche europäischer Geschichte nachzudenken.

MARTIN RAETHER

## UN REVERS DE DEUX MÉDAILLES?

### Le manuel d'histoire franco-allemand

C'est tout simplement un événement historique. Au-delà de sa forte médiatisation, ce «Manuel d'histoire franco-allemand» pour terminales<sup>1</sup> est aussi un événement politique et méthodologique, bref un événement de «valeur symbolique»<sup>2</sup>. Pour la première fois, les deux pays ont un manuel commun de leur histoire dans le contexte européen et mondial. Jamais avant, deux pays »ont poussé si loin leur travail commun de mémoire«<sup>3</sup>. Déjà, »Histoire – Geschichte« est le premier manuel d'histoire à être admis dans la République fédérale toute entière. Et en plus, il s'agit d'une aventure non terminée, car à ce premier volume, couvrant la période de 1945 à 2005, suivront deux tomes historiquement antérieurs, l'un allant de 1815 à 1945 (paru en avril 2008), et l'autre de l'Antiquité à 1815 (2009). Si ce premier tome – difficile par la proximité dans le temps, la nouveauté des sources et la recherche toujours controversée – restera de ce fait sans doute le plus médiatique, les deux autres vont devoir s'attaquer à un passé nationaliste plus figé.

La conception et la réalisation en binôme à tous les niveaux constituent le fait marquant de ce manuel. En effet, la commission d'experts en histoire, les ministères concernés, les maisons d'édition, les éditeurs et les auteurs étaient tous strictement franco-allemands. Cette méthode tandem, surtout au niveau de la fabrication concrète du texte, a du coup produit ce qui constitue l'unicité de l'entreprise. Elle crée d'une manière intrinsèque la perspective croisée. Et ainsi, par une sorte de miroitement aussi simple que génial, se réalise la multiperspectivité tant évoquée et désirée en théorie didactique. Il n'y a plus besoin de comparaisons boiteuses, de définitions octroyées, de caractérisations aléatoires. La forme dialogique de la production du texte conditionne sa réception plurielle et facilite une réflexion tant sur les valeurs communes que sur les différences. Des deux côtés du Rhin, les élèves ne font plus nécessairement un travail d'identité contre l'autre, mais ensemble, dans un esprit pluriel qui inclut tout naturellement distinction et acceptation.

Ainsi, les étudiants français perçoivent, apprennent et comprennent l'histoire enseignée de leur nation, de l'Europe et du monde par et dans la même perspective que les étudiants allemands, et vice versa. Ils s'informent en même temps autant sur l'autre que sur leur propre pays. Ils font une réflexion à la fois sur les valeurs communes et sur la pluralité des points de vue. On ne peut que pleinement souscrire ce constat du comité de pilotage dans l'avant-propos: »Jamais la jeunesse en France, jamais la jeunesse en Allemagne n'aura été autant exposée à l'histoire de l'autre, qui en plus est dans une perspective ouverte, c'est-à-dire européenne et mondiale«<sup>4</sup>.

1 Guillaume LE QUINTREC, Peter GEISS (Hg.), *Deutsch-französisches Geschichtsbuch Gymnasiale Oberstufe. Histoire – Geschichte. Europa und die Welt seit 1945*, Stuttgart, Leipzig (Ernst Klett Schulbuchverlage) 2006, 336 S.; Peter GEISS, Guillaume LE QUINTREC (dir.), *Manuel d'histoire franco-allemand terminales L – ES – S. Histoire – Geschichte. L'Europe et le monde depuis 1945*, Paris, Stuttgart (Nathan, Klett) 2006, 336 p. (avec CD-Rom).

2 Michael WERNER, lors d'un débat au Goethe-Institut de Lyon le 28 février 2006.

3 Florent CLARET, *Von der Utopie zur Realität. Wie das deutsch-französische Geschichtsbuch geboren wurde*, dans: *Dokumente* 5 (oct. 2006), p. 57–61, ici p. 61.

4 LE QUINTREC, GEISS, *Manuel d'histoire franco-allemand* (voir n. 1), éd. française, p. 3.

Cette première historique, historiographique et méthodologique est peut-être moins surprenante pour les jeunes qui vivent déjà tout naturellement dans leur monde européanisé, voire mondialisé, qu'il ne l'est pour la génération de leurs parents et enseignants qui leur ont acquis cette ouverture. Plus besoin de balivernes telles «L'Allemagne sent, la France pense» (Victor Hugo), de Michel et Marianne, fini le funeste «sentiment de la patrie» (Maurice Barrès). On pense plutôt partenariat que «couple» franco-allemand. On constate un manque d'intérêt, par ailleurs très sain, à la *Wesenskunde*, à distinguer le *Gemüt* allemand de l'*esprit* français. On ne cherche ni le typique ni le stéréotypique. Peut-être, cela n'a été rendu possible qu'après l'effacement tant pleuré du concept traditionnel de *Bildung*<sup>5</sup>, à savoir avec la génération Internet, des compagnies aériennes à bas coûts et des stages en Chine, bref avec une génération qui vit déjà tout naturellement la mondialisation. On comprend alors que l'idée du manuel binational a été lancée par le Parlement franco-allemand des jeunes à Berlin en janvier 2003.

Si les jeunes allemands sont confrontés à des termes comme décentralisation (p. 248, 272), cohabitation (p. 247, 248, 307), exception culturelle (p. 216, 224, 227), laïcité (p. 284), malgré-nous (p. 38), harkis (p. 90) ou à des sigles comme CMU, CNR, GPRF, RPR, IUT, RMI, les jeunes français, de leur côté, doivent intégrer dans leur formation la connaissance de la doctrine Hallstein (p. 252), Grande Coalition (p. 254, 264), APO (p. 252), Hartz IV (p. 251, 264–265), *Strukturwandel* (p. 231), motion de défiance [constructive] (p. 256). En France et en Allemagne, on lit dorénavant les mêmes textes sur la Résistance française (p. 22), le «syndrome de Vichy» (p. 38), la *Sboah* (p. 34, 40), la décolonisation (p. 82–95, 127), l'Algérie (p. 240), le 8 mai (p. 26, 32, 46, 58), les rapports avec les États-Unis (p. 127, 298, 317) ou l'histoire récente de la Sarre (p. 296).

D'après les éditeurs, il y a eu moins de conflits d'interprétation ou de *Deutungsfragen*<sup>6</sup> – par exemple concernant l'atlantisme (p. 118, 317), le rôle de l'anglais (p. 321) ou du communisme (p. 127) – ce ne sont en fin de compte que ce qu'ils appellent des accentuations divergentes. Bien plus complexes se sont avérées les traditions distinctes d'éducation: l'approche centralisée et disciplinée française contre l'approche allemande plus décentralisée; l'accent sur l'analyse précise, la «connaissance» cartésienne et la faculté de convaincre de l'un contre jugement et appréciation personnels de l'autre côté. L'éditeur Peter Geiss verse peut-être dans l'exagération en dicotomisant «instruction autoritaire» et «réflexe antitotalitaire»<sup>7</sup>. Néanmoins, pour celui qui est familier avec le rôle fondamentalement différent de la formation, de l'éducation, bref de la rhétorique dans les deux pays, ce nouveau manuel apporte une fois de plus une belle preuve de leur complémentarité féconde. L'étudiant français découvre de nombreuses «pistes de travail», telles «Simulez, Analysez, Expliquez, Comparez, Recherchez, Interprétez, Imaginez ...!», et l'étudiant allemand se familiarise enfin avec la «dissertation littéraire» («Rédiger une composition», p. 316).

Les 60 ans que couvre ce volume sont divisés en trois périodes: l'immédiat après-guerre 1945–1949, le monde bipolaire de la guerre froide 1949–1989, et le monde globalisé 1989–2005. À ces trois parties s'ajoute une quatrième sur «Les transformations techniques, économiques, sociales et culturelles». Une cinquième partie est dédiée à l'évolution politique, économique et sociale d'abord de la France, ensuite de l'Allemagne, pour clore avec un chapitre spécial sur «le partenariat franco-allemand». La structure du livre ainsi que de chaque partie et de chacun des 17 chapitres est hautement convaincante.

5 Manfred FUHRMANN, *Bildung. Europas kulturelle Identität*, Stuttgart (Reclam) 2002 (Universal-Bibliothek, 18182).

6 Peter GEISS, *Multiperspektivität und Komplementarität. Das deutsch-französische Geschichtsbuch als Herausforderung für Autoren und Herausgeber*, dans: *Dokumente 5* (oct. 2006), p. 97–102, p. 99.

7 *Ibid.*, p. 100.

Ce qui frappe d'emblée c'est l'exubérance de documents. En fin de compte, l'ensemble du manuel ne comporte qu'à peine 20% de textes. Ceux-ci sont condensés à l'extrême, néanmoins, en général, simples, clairs et compréhensibles. Positionnés toujours sur la gauche d'une double page, ils sont pourtant presque submergés par les documents: photos, caricatures, schémas, extraits de programmes de parti, contrats, discours, allocutions et rapports, affiches de publicité ou de propagande, tableaux de données statistiques, graphiques et diagrammes, cartes, pages de titre de magazines, etc. S'il tend quelque fois vers la pure illustration, ce riche matériel constitue néanmoins en tout une mine d'or inépuisable d'informations soit pour une lecture individuelle soit pour l'enseignement en classe, qui pour cela sera certainement moins «ennuyant».

Dans la partie annexe «Méthode» figure un chapitre «Analyser une caricature» (p. 314). Toutefois, des 27 caricatures du manuel il n'y que 8 qui soient accompagnées d'une explication, et dans la plupart des cas le positionnement contextuel pourrait être précisé. Dans le cas de la caricature de Wolfgang Hicks par exemple, concernant le Traité fondamental de 1972 (p. 255), il ne suffit pas de reproduire le bref commentaire qu'en donne la «Maison de l'Histoire» sur son site. Parue à l'époque dans un journal conservateur (l'indication de sa source n'est pourtant pas donnée), cette caricature qui alors ridiculisait la nouvelle *Ostpolitik*, est entretemps devenue elle-même l'objet de l'ironie de l'histoire. La charge interprétative en est donc importante et exemplaire.

On a souvent vanté le «temps record»<sup>8</sup> avec lequel le projet du livre s'est réalisé. En effet, vu le nombre de problèmes à concevoir, coordonner et homologuer, le bref laps de temps – de l'idée initiale en janvier 2003 à la publication simultanée des deux éditions le 10 juillet 2006 – relèverait du miraculeux s'il n'y avait pas eu de tous côtés une volonté politique massive. Si la brièveté dans l'élaboration a plutôt favorisé le caractère homogène de l'ouvrage, il lui est à coup sûr imputable nombre de faiblesses, négligences ou insuffisances.

Pour commencer par les fautes: Le gouvernement Brandt-Scheel, et non Brandt-Schmidt (éd. française p. 335); *Sarrebrück* (éd. française p. 270, 304) n'existe pas, c'est ou Saarbrücken ou Sarrebruck; la courbe des départs vers l'Ouest en 1989 et 1990 (p. 136) n'est ni «en milliers» (éd. française), et encore moins en millions de personnes (éd. allemande); il s'agit p. 241 de la crise algérienne de mai 1958 qui a conduit au changement constitutionnel et non de mai 1968 comme l'écrivent les deux éditions à deux reprises; la traduction anglaise du terme allemand de Bundesrepublik Deutschland (p. 306 des deux éditions) n'est pas «Western Germany», mais *Federal Republic of Germany*, ni d'ailleurs le sigle *RFA* en français; même observation *ibid.* pour la *Deutsche Demokratische Republik*; la fondation d'ARTE n'est pas basée sur «plusieurs» *Länder* allemands mais, d'après le principe de l'unanimité, sur *les Länder*; Peter Hartz n'était pas PDG mais DRH de *Volkswagen* (p. 264). La Constitution de la IV<sup>e</sup> République est du 27 oct. 1946, date de sa promulgation, et non du 13, jour de son approbation par référendum (p. 236, 238). Une négligence répandue consiste à écrire en allemand *die* PC (p. 56, 239) au lieu de *der* PCF ou *die* KPF. Une autre incurie consiste à indiquer date, lieu ou éditeur d'un livre par l'édition que l'on tient occasionnellement en main, par exemple p. 209 «Le Deuxième Sexe» de Simone de Beauvoir, dans l'édition allemande *Hamburg 2000* (en vérité il s'agirait plutôt de Reinbek ...), et d'omettre la datation précise de sa publication, 1949, ou de la traduction, 1951 ou 1968.

Signalons en passant quelques rares *errata*, dans l'édition française *Alleinvertretungsanspruch* (p. 252) et Rhénanie-du-Nord-Westphalie (p. 279), et dans l'édition allemande *Organization* dans *OEEC/OECE* (p. 52), «www.ladocfrancaise.gouv.fr» (p. 231), «GPRF» et les déplacés (p. 238), *Spitze* dans la biographie de Charles De Gaulle (p. 324), et Anwar al-Sadat (p. 327).

8 Par exemple Reiner MARCOWITZ, Ulrich PFEIL, *Europäische Geschichte à la franco-allemande? Das deutsch-französische Geschichtsbuch in der Analyse. Eine Einleitung*, dans: *Dokumente 5* (oct. 2006) p. 53–56, p. 53 «Rekordzeit».

Est-il vraiment nécessaire de préciser pour un étudiant français »Lyon en France« (p. 289)? Par contre, un étudiant allemand peut-il d'emblée savoir qui est Patrick Poivre d'Arvor (p. 151, 275)? L'expression ex-*ehemalig* n'a pas de place dans un manuel d'histoire (éd. allemande p. 44, 293, les deux éditions p. 288). Le *Bundespräsident* allemand n'est pas »président de la RFA« (p. 44) mais le »président fédéral«, une négligence qui se répète: »23 mai 1949, création de la RFA« (p. 58) au lieu de »promulgation de la Loi fondamentale« de l'édition allemande, ou encore »RFA invitée ...« (p. 30, 32). J'omets dans le cadre de ce compte-rendu les maladroites de traduction dans les deux sens.

Il serait souhaitable que sur les cartes politiques (p. 270 et 271) figurent d'abord les noms originaux, et là où il y a lieu aussi la traduction. L'édition française ne donne que Mayence et Munich, et l'édition allemande que Bourgogne, Aquitaine et Strasbourg. Le mélange semi-colonialiste de métropole et d'outre-mer (p. 271) mérite au moins un mot explicatif. Les textes du »dossier mai 1968« (p. 244–245) et les remarques sur les »soixante-huitards« (p. 208, 334) sont discutables: »L'année 1968 apparaît à l'échelle mondiale comme une année de violences et de manifestations« et »Pompidou fait rentrer les choses dans l'ordre« – Le premier ministre donc en sauveur du président de Gaulle? Tout aussi problématique me semble-t-il, dans la carte sur »les ralliements à la démocratie libérale« (p. 234), de parler de »crise« par rapport au nazisme. L'indication de la date exacte de la (re-)démocratisation pour chaque pays y aurait été plus instructive. Parler »des hommes politiques discrédités« (p. 275) par les guignols est au moins ambigu, car ce n'est pas la satire qui les décrédite. On aurait préféré un document sur la corruption par trop répandue chez nous (voir à titre d'exemple le »Baromètre [annuel] mondial de la corruption« de Transparency International, section française), au lieu de celui sur le cumul de mandats (p. 275). Il appartiendra à l'enseignant de faire discuter en classe et de rééquilibrer des énoncés tels que »le vote en faveur de mouvements extrémistes« viserait à améliorer la démocratie et que »l'extrême droite reste marginale« en Allemagne (p. 274). La brièveté des textes peut quelques fois les rendre difficiles à accepter. Ainsi, dans le paragraphe où »la RFA [...] affronte [...] la RAF« (p. 254), il n'est ni question de Baader-Meinhof ni des 34 assassinats qui ont marqué l'automne allemand. Les textes sur Tchernobyl (p. 79, 256) minimisent les effets qui, en plus, sont trop confinés à l'Europe occidentale. S'il est correct que le livre de poche a été introduit en France en 1953 (p. 216), il aurait mieux valu dans l'esprit du présent manuel de rappeler que l'histoire du livre petit, bon marché et de masse commence bien avant cette date (Penguin, rororo ...). Concernant les statistiques, graphiques, diagrammes et schémas, un trop grand nombre en est ou inutile (p. 284, doc. 1; p. 103, 7; p. 165, 4; p. 209, 2 à gauche; p. 221, 3) ou obscur (p. 193, 3; p. 292, document incompréhensible aux Allemands; p. 288, 2) ou contradictoire (p. 288, 3 de quelle année?; p. 189 [les flux inférieurs à 150 millions de tonnes?]) ou ne permet pas la comparaison demandée (p. 223, 3 entre la Chine et la Suisse; p. 279, 4/5 et 6/7). Il aurait mieux fallu combiner les deux graphiques sur le taux d'activité des hommes et des femmes (p. 211) et les deux statistiques sur le Conseil et le Parlement européens (p. 155). Bref, les statistiques – importante partie des documents – souffriraient bien une révision critique en vue d'améliorer leur lisibilité. Ainsi (p. 278) bien que l'indice du taux de population urbaine dans les deux pays soit exacte (mais non expliqué), il reste peu révélateur. Si l'on avait, par contre, indiqué que l'Allemagne compte 14 300 communes, contre 36 000 en France, qu'elle a 3 villes de plus d'un million d'habitants, contre une seule en France, qu'il y a 14 villes en Allemagne avec plus de 500 000 habitants contre 2 en France, 81 villes de plus de 100 000 habitants contre 37, et 188 villes de plus de 50 000 habitants contre 109, dont 31 en Île-de-France, si en plus, concernant la densité de la population qui est de 231 habitants par km<sup>2</sup> en Allemagne contre 111 en France, on avait distingué l'Ouest et ses 268 hab./km<sup>2</sup> de l'Est avec seulement 142, ces statistiques se seraient révélées mieux abordables et interprétables.

Que les deux éditions soient »identiques« n'est vrai que dans un sens large. Mais les nombreuses différences, sont-elles voulues ou plutôt dues au manque de temps ou aux traducteurs?

Ainsi, pour n'en énumérer qu'un choix: L'intention d'une caricature est différemment définie dans les deux éditions (p. 314), ainsi que l'explication des lois sur l'état d'urgence (p. 252). La même carte sur le commerce mondial (p. 193) est de 2002 (éd. allemande) et de 2004 dans l'édition française. La condamnation de la guerre au Vietnam par l'APO allemande (p. 252), les événements autour de l'avion Landshut détourné vers Mogadiscio en octobre 1977 (p. 254), et l'Université franco-allemande – UFA/DFH – (p. 304) qui figurent dans l'édition allemande sont tous omis dans la version française. La magnifique «révolution pacifique», la «Friedliche Revolution in der DDR» de 1989 du texte allemand devient dans le texte français un fade «effondrement de la RDA» (p. 306). Il y a une différence capitale, concernant le maccarthysme (p. 68) qui voulait, selon l'original français, «éliminer les communistes, et ceux qui leur étaient assimilés» et la traduction allemande qui en fait des *Gesinnungsgenossen*, ceux qui auraient donc partagé les mêmes idées communistes, une traduction discriminatoire dans l'esprit même de cette funeste «chasse aux sorcières». Dans la carte du monde en 1945 (p. 12) manquent, dans l'édition française, la conférence de Casablanca et l'importante note sur la Chine. L'intervention militaire en 2003 des États-Unis et de la Grande-Bretagne en Irak – ainsi le texte allemand (p. 176) – se transforme dans le texte français en simple «intervention des États-Unis en Irak», tout comme à la p. 300–301, où ce n'est que le texte allemand qui parle de «guerre» en Irak. Dans la carte politique de l'Allemagne (p. 270) manque, dans l'édition allemande, Bonn qui dans la version française ne serait que l'«ancienne capitale politique». Il convient pourtant de signaler cette spécificité allemande que la «ville fédérale/*Bundesstadt*» Bonn, comme stipulé dans la loi Bonn-Berlin de 1991, est toujours siège principal de 6 ministères fédéraux et siège secondaire de tous les autres, et qu'il y travaillent en nombre plus de fonctionnaires ministériels qu'à Berlin.

On regrette le rôle trop marginal que ce manuel franco-allemand accorde à la littérature et à la philosophie. Certes, il y sont cités Jean-Paul Sartre (p. 57), André Malraux (p. 39), Anne Frank (p. 31), Martin Walser (p. 43), Primo Levi (p. 34), Raymond Aron (p. 111), Václav Havel (p. 149), Elie Wiesel (p. 34), Aimé Césaire (p. 89), pour n'en nommer que quelques-uns. Mais – à part le célèbre poème brechtien (p. 105) – les grands écrivains sont absents, ceux qui accompagnent, questionnent et critiquent leur temps, qui l'aiment tout en souffrant de lui, qui ne s'évadent pas dans un monde politiquement correct comme celui de Harry Potter (p. 225) ou de Disneyland (p. 217). Dans ce contexte, le terme «Weltkultur» est une monstruosité, surtout dans l'édition allemande sans guillemets (p. 216, 221, 224)! – l'original français parle de «culture monde» (p. 216, 224), de «culture globale» (p. 216) et de «culture mondiale» (p. 221, 224). Les textes de Heinrich Böll, Günter Wallraff, Christa Wolf, Jürgen Habermas, Günter Grass et de Samuel Beckett, Eugène Ionesco, Roland Barthes, de par leur précision d'analyse et la qualité d'expression, auraient heureusement contrasté avec le flou de maints discours politiques (par exemple celui de Jacques Chirac, p. 157) ou la brièveté des textes du manuel. Ils auraient au moins pu être cités dans la rubrique «Pour aller plus loin» qui clôt opportunément chacune des parties stimulant ainsi les étudiants à des lectures et réflexions supplémentaires. Ainsi, page 59, à côté des 6 films suggérés «à voir», auraient pu figurer les œuvres «à lire» de Ruth Klüger, Jorge Semprun, Wolfgang Koeppen, Isaac Bashevis Singer, Louis Begley, Jurek Becker ...

Deux autres sujets, le pluripartisme, effleuré (p. 307) et la presse, mentionnée (p. 278), deux piliers essentiels de chaque démocratie, auraient dû occuper une place plus importante dans l'histoire actuelle. Si les présidents de la République ont droit à une énumération chronologique (p. 236) et même à une galerie mi-hagiographique mi-critique (p. 246, voir «piste de travail» n° 1, p. 247), on aurait souhaité le parallèle allemand (au moins sur la page 250).

En ce qui concerne les portraits des 50 personnalités qui ont marqué la période en question (p. 322–328) le choix sera toujours discutable: que deux femmes? mais cela reflète la réalité historique. Yasser Arafat, Fidel Castro, Ernesto «Che» Guevara, Jean Paul II, Lyndon B. Johnson et George C. Marshall seraient-ils plus importants pour notre histoire que Helmut Schmidt ou Vladimir Poutine, Georges Pompidou plus que Ludwig Erhard? En tout cas, ce qui

irrite le plus ce sont les répétitions inutiles. Pour n'en mentionner que les pires, on trouve deux fois la même photo de Mikhaïl Gorbatchev, 3 fois une photo identique de Boris Eltsine, Konrad Adenauer, François Mitterrand et Helmut Kohl, et même 4 photos identiques de Charles De Gaulle. En passant, faut-il vraiment honorer la mémoire des Barbie, Touvier et Papon par une belle photo, tandis qu'il n'y en a aucune de Jean Moulin?

Le manque le plus cruel du manuel est pourtant celui d'un index. On aurait pu l'obtenir sans augmenter le nombre de pages en intégrant le »Lexique/*Glossar*« (p. 329–335), qui ne consiste que de fâcheuses répétitions. Quelques exemples: les entrées de planification, d'OPEP et d'islamisme y sont définies 3 fois à l'identique. La définition d'État-providence/*Sozialstaat* s'y trouve 4 fois, celle d'économie planifiée même 5 fois, tout comme celle d'OTAN. Et, dans ce dernier cas, le nombre de renvois ne serait pas de 6 mais de 25. Les renvois accompagnant l'article »plan Marshall« (p. 333) seraient en réalité du nombre de 14 (au lieu d'un seul). On comprend que, par un index, le manuel aurait gagné en force d'instruction, d'autant plus que sa structure combine l'approche diachronique et thématique.

Il ne faut pas que ces observations critiques, destinées à améliorer les éditions futures de ce manuel d'histoire – qui est déjà un succès en librairie – masquent les points forts:

- Les »regards croisés franco-allemands« à la fin de chacune des cinq parties, où sont abordés les points de vue divergents, tels occupation, économie, communisme, États-Unis, décolonisation, réunification, Balkans, agriculture, mondialisation, politique linguistique et centralisme;
- l'abondance et la qualité du matériel documentaire;
- l'ouverture aux problèmes et perspectives dans l'histoire du partenaire et de l'Europe;
- la dénationalisation de l'enseignement historique.

Il y a de nombreuses pages fort réussies, comme le Dossier »Gestes symboliques et lieux de mémoire« franco-allemands contrastés, Reims et Versailles (p. 302, 303), l'excellent chapitre 2 sur »Les mémoires de la Seconde Guerre mondiale« (p. 30–45), la confrontation en deux documents des différentes visions françaises par rapport à l'Allemagne d'après-guerre (p. 297) ou la juxtaposition saisissante au début de chaque chapitre de deux photos contrastantes (surtout p. 31, 83, 97, 131, 199, 217, 295).

On attend avec curiosité et bienveillance la suite de ce manuel, c'est-à-dire les deux autres volumes, et on lui souhaite d'être pris en modèle pour nombreux autres projets bi- ou multinationaux, en Europe et dans le monde.

## Resümees/Résumés/Abstracts

Daniel KÖNIG, *Motives and Justifications for Enforcing Religious Conformity. A Manichaean-Priscillianist Case Study (302–572)*, S. 1–31.

Der Aufsatz verfolgt die Frage, mit welcher Motivation und Legitimation man in der Übergangsphase von der Spätantike zum Frühmittelalter gegen religiöse Gruppen vorging, die sich nicht konform verhielten. Als Untersuchungsobjekt dienen dabei die Manichäer und Priscillianisten, die zwischen dem 4. und 6. Jh. mehreren Verfolgungsmaßnahmen ausgesetzt waren. Zu den behandelten Quellen, die sich gegen Manichäer und Priscillianisten richten, gehören das Edikt Diocletians von 303, mehrere häresiologische Traktate verschiedener Kleriker des 4. Jhs., die Häretikergesetzgebung des Codex Theodosianus, die verschiedenen Quellen zur sog. Priscillianistenaffäre am Ende des 4. sowie zu anti-manichäischen und anti-priscillianistischen Kampagnen römischer und spanischer Bischöfe ab der Mitte des 5. Jhs. Der Beitrag listet am Ende die verschiedenen Motive auf und unterteilt sie in zwei Kategorien. Zur ersten Kategorie zählen Motive, die sich unter dem Schlagwort der »Angst vor dem Fremden« subsumieren lassen und xenophob-aggressive Maßnahmen zur Folge haben, die darauf abzielen, Traditionen und kollektive Identitäten zu bewahren. Zur zweiten Kategorie zählen Motive, die als opportunistisch im weiteren Sinne gedeutet werden können, darunter Gier, persönliche Rivalitäten und Feindschaften, Machtstreben sowie Selbsterhaltungsdrang in Bedrohungssituationen. Der Aufsatz schließt mit Überlegungen zu der Frage, warum man gerade in der Spätantike den polytheistischen Pluralismus aufgab und sich um die Durchsetzung eines hierarchisierteren und intoleranteren religiösen Modells bemühte.

L'article étudie les raisons et les justifications des attaques menées contre des groupes religieux qui ne se conformaient pas aux normes, dans la période de transition entre la fin de l'Antiquité et le haut Moyen Âge. Sont ici pris comme objets d'étude les manichéens et les priscillianistes qui subirent plusieurs persécutions, entre les IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles. Parmi les sources étudiées, dirigées contre les manichéens et les priscillianistes, figurent l'édit de Dioclétien de 303, plusieurs traités hérésiologiques de divers ecclésiastiques du IV<sup>e</sup> siècle, la législation contre les hérétiques du Code Théodosien, les diverses sources de la soi-disant affaire des priscillianistes à la fin du IV<sup>e</sup> siècle ainsi que les campagnes anti-manichéennes et anti-priscillianistes des évêques romains et espagnols à partir du milieu du V<sup>e</sup> siècle. L'article dresse *in fine* la liste des différentes raisons ayant conduit à ces persécutions et les subdivise en deux catégories. Sont rangées dans la première celles que l'on peut regrouper sous la dénomination de »peur de l'étranger«. Elles ont pour conséquence des mesures xénophobes et agressives visant à protéger les traditions et les identités collectives. Dans la seconde catégorie, on trouve des motifs que l'on peut juger opportunistes au sens large, dont l'envie, les rivalités et les hostilités personnelles, la volonté de puissance ainsi que l'instinct de conservation dans des situations dangereuses. L'étude s'achève par des réflexions sur les raisons qui conduisirent à abandonner, justement à la fin de l'Antiquité, le pluralisme polythéiste et à essayer d'imposer un modèle religieux hiérarchisé et intolérant.

The article deals with the motives and justifications to take action against non-conformist religious groups in the transitory phase between Late Antiquity and the Early Middle Ages, focussing on the persecution of Manichaeans and Priscillianists between the 4<sup>th</sup> and the 6<sup>th</sup> century. Among the analyzed sources directed against Manichaeans and Priscillianists are Diocletian's edict of 303, several heresiological treatises written by clerics of the 4<sup>th</sup> century, the legislation of the *Codex Theodosianus* against heretics, finally several sources dealing with the so-called Priscillianist affair as well as with the anti-Manichaean and anti-Priscillianist campaigns of Roman and Spanish bishops around and after the middle of the 5<sup>th</sup> century. The article ends with a list of motives that are divided into two categories: The first category comprises motives which may be subsumed under the heading »fear of the other« and which result in aggressive xenophobic actions that aim at preserving traditions and collective identities. The second category comprises motives which may be defined as opportunistic in a broader sense. Among these are greed, rivalry, personal enmity as well as the wish to gain power and to secure one's own threatened position. This categorization is interspersed with reflections on the question why polytheistic pluralism was given up in Late Antiquity to be replaced by a religious model of a more hierarchical and intolerant nature.

Stefan WEISS, *Le fer et l'acier. Remarques sur l'innovation technique et la conduite de la guerre au début de l'époque carolingienne*, S. 33–47.

Die Studie versucht, den Einfluss der technischen Entwicklung des Metallhandwerks im Fränkischen Reich auf die Kriegsführung zu skizzieren. Die militärische Überlegenheit des Fränkischen Reichs im 8. Jh. ist unter anderem auf die technische und organisatorische Überlegenheit der fränkischen Truppen zurückzuführen. Ihre Ausrüstung mit eisernen und stählernen Waffen und Geräten war besser als die ihrer Gegner. Auf fränkischem Territorium befand sich eine relativ große Zahl an Erzlagerstätten, war die Versorgung mit Rohmaterial gesichert. Zudem hatten die fränkischen Schmiede ein Verfahren entwickelt, das es ermöglichte, Langschwerter herzustellen, ohne sie aufwendig zu damaszieren. Auf diese Weise war es möglich, die fränkische Reiterei mit den benötigten Langschwertern auszustatten. Man kann die Überlegenheit der Franken vor allem durch einen Vergleich mit dem Langobardenreich aufzeigen; die mangelhafte Bewaffnung der langobardischen Truppen war sehr wahrscheinlich der Grund, warum die Langobarden keine entscheidende Schlacht gegen die Franken wagten. Den Aufschwung des fränkischen Schmiedehandwerks erkennt man auch daran, dass im 8. Jh. das Frankenreich begann, in großem Ausmaß Waffen ins Ausland zu exportieren.

Cette étude esquisse la développement de l'artisanat franc en travail du métal et son influence sur la conduite de la guerre au début de l'époque carolingienne. La supériorité technologique est à l'origine de la supériorité militaire du royaume des Francs au VIII<sup>e</sup> siècle. L'équipement des Francs avec des armes et des outils en fer et en acier était meilleur que celui des leurs adversaires. La cause de cette supériorité tenait à un meilleur approvisionnement en matières premières et à l'utilisation par les forgerons francs de techniques de production plus rationnelles. Ainsi, par exemple, la chevalerie franque pouvait-elle être largement équipée d'épées longues nécessaires au combat, ce qui lui donnait un avantage certain sur ses adversaires. On peut montrer la supériorité des Francs par rapport au royaume des Lombards. Le fait que les Lombards n'ont pas risqué une grande bataille contre les Francs s'explique vraisemblablement par le mauvais équipement des troupes lombardes. On peut discerner l'essor de l'artisanat franc en travail du métal aussi par le fait que le royaume franc a commencé au VIII<sup>e</sup> siècle d'exporter des armes en grande mesure à l'étranger.

The study attempts to give an outline of the influence the technical development of metalcraft in the Frankish realm had on warfare. The military superiority of the Frankish realm in the 8<sup>th</sup> century can be attributed to the technical and organizational superiority, among other skills, of the Frankish troops. Their equipment made of iron and steel was better than the equipment of their opponents. There was a relatively large number of ore deposits on Frankish territory and this secured provision of raw materials. In addition, the Frankish blacksmiths had developed a technique that allowed them to forge longswords without costly damascening. In this fashion it was possible to equip the Frankish cavalry with the necessary longswords. The superiority of the Franks can be demonstrated chiefly by a comparison with the Langobard realm; the inadequate weaponry of the Langobard troops was probably the reason why the Langobards did not dare to enter into a decisive battle against the Franks. The boom in the Frankish blacksmith craft is also apparent in the fact that the Frankish realm began to export weapons on a large scale to other countries in the 8<sup>th</sup> century.

Gilles LECUPPRE, *L'imposture politique dans les terres d'Empire (XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles)*, S. 49–62.

Vom 12. bis zum 15. Jh. wird der politische Betrug, ein Komplott des »falschen Fürsten«, im gesamten abendländischen Europa nahezu ein gängiges Mittel in der Auseinandersetzung erbitterter Gegner. Erstmals taucht dieses Phänomen im Reich auf und findet hier häufige Anwendung. Ohne Zweifel hat das politische Leben im Reich seine Entfaltung begünstigt. Im Laufe der zweiten Hälfte des 13. Jhs. wird diese Art der Verschwörung ihren Platz in der Dialektik dynastischer Sukzession und Wahl einnehmen, die den Wettbewerb um die römische Krone bestimmt. Den Umständen angepasst, erzeugt sie im 14. Jh. gewisse Störungen im Gleichgewicht der Fürstentümer. Vielleicht waren soziale Gründe oder eine besondere Empfindlichkeit für den Chiliasmus verschärfende Faktoren. Denn es ist tatsächlich so, dass sich seit dem letzten Viertel des 13. Jhs. (glaubt man den vielfältigen Auferstehungen Friedrichs II. und seiner Nachkommen) eine Nostalgie der staufischen Ära (1138–1254) bemerkbar macht, bei der zwischen messianischen Erwartungen und Intrigen einzelner Parteien, oft zum Vorteil der Letzteren, zu unterscheiden ist.

Du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, l'imposture politique, complot à base de tromperie sur la personne d'un prince, devient presque monnaie courante dans la pratique des opposants les plus radicaux, à travers toute l'Europe occidentale. Or, les terres d'Empire s'illustrent sous ce rapport par le caractère pionnier et la fréquence de ces mystifications révolutionnaires. Sans doute la vie politique germanique engendre-t-elle des conditions favorables à l'épanouissement du phénomène. Ce type de conspiration vient prendre place, au cours de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, dans la dialectique de la succession dynastique et de l'élection, qui détermine le jeu de l'accession à la royauté des Romains. S'adaptant aux circonstances, il engendre au XIV<sup>e</sup> siècle certaines perturbations dans l'équilibre des principautés. Peut-être des causes sociales ou une sensibilité particulière à l'agitation millénariste jouent-elles le rôle de facteur aggravant. Car il est de fait que, dès le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, si l'on en croit les multiples résurrections de Frédéric II et de sa descendance, une nostalgie de l'ère Staufen (1138–1254) est perceptible, au sein de laquelle il convient de faire la part entre fantasmes messianiques et intrigues de partis, souvent au profit de ces dernières, du reste.

Throughout Western Europe between the 12<sup>th</sup> and 15<sup>th</sup> centuries, political fraud, plots dealing with the person of the prince, became almost everyday practice for radical opposition. Regard-

ing the pioneering character and frequency of these revolutionary hoaxes, the lands of the Empire stood out. Without doubt German politics produced conditions that favoured this phenomenon. During the second half of the 13<sup>th</sup> century this type of conspiracy took root in the dialectic of dynastic succession and election which governed the game of accession to the Roman throne. Adapting to circumstances, in the 14<sup>th</sup> century it caused some disruption to the balance between the principalities. Perhaps social causes or a particular sensitivity to millenarian agitation were aggravating factors. It is true that from the last quarter of the 13<sup>th</sup> century, if we are to believe in the many resurrections of Frederick II and his descendents, there is a perceptible nostalgia for the Staufan era (1138–1254), within which allowances have to be made for messianic fantasies and partisan intrigues, more often to the benefit of the latter.

Ludovic Nys, Jean Van Eyck et Clèves. Pour seuls indices, des œillets »de gueules et d'argent«, un tau et une clochette!, S. 63–94.

Die Identifizierung des *Mann mit den Nelken* auf dem gleichnamigen Bild der Berliner Gemäldegalerie mit dem ungestümen Johann von Bayern, die Henri Hymans zu Beginn des letzten Jahrhunderts vorschlug, basierte auf einer Reihe anscheinend zutreffender Vermutungen. Wiesen nicht die Symbole des Taus und der Schelle an der vom Porträtierten getragenen Kette auf ein einflussreiches Mitglied des Hennegauer Ordens von Saint-Antoine-en-Barbefosse, den Albrecht von Bayern Ende des 14. Jh. gegründet hatte, hin? War nicht dessen jüngster Sohn, Anwärter auf den Bischofsthron von Lüttich, einer seiner einflussreichsten Protektoren gewesen? War er sich nicht, während er in Den Haag residierte, der Dienste des berühmten Jean van Eyck sicher, des vermutlichen Schöpfers des Berliner Gemäldes oder zumindest des Originals, das ihm als Vorlage diente? Trotzdem stehen viele Argumente dieser Identifizierung entgegen: das angenommene Alter des Porträtierten, die Chronologie, die vermutet, das besagte Original sei vor 1425 gemalt worden (was aus ihm eines der frühesten belegten Werke van Eycks machen würde), und vor allem die morphologischen Merkmale, die den *Mann mit den Nelken* unterscheiden vom authentischen Porträt Johanns von Bayern, das sich in der bekannten Sammlung von Zeichnungen des Jacques Leboucq aus Arras findet. Verweisen die Aufbewahrung des Bildes in Köln um die Mitte des 19. Jhs. und die enge physiognomische Verwandtschaft, die das Porträt mit dem alten König verbindet, der sich auf der *Anbetung der Könige*, die dem Meister des Aachener Altars zugesprochen wird und sich heute in Bonn befindet, vor dem Christuskind niederwirft, nicht eher auf das Rheinland?

L'identification à l'impétueux Jean de Bavière de l'*Homme à l'œillet* de Berlin qu'a proposée au début du siècle dernier Henri Hymans se fondait sur un ensemble de conjectures en apparence convergentes. Les insignes du tau et de la clochette du collier porté par le modèle ne désignaient-ils un membre influent de l'ordre hennuyer de Saint-Antoine-en-Barbefosse qu'avait créé à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle Albert de Bavière? Son cadet, candidat au siège épiscopal de Liège, n'en avait-il été l'un des protecteurs influents? Ne s'était-il, tandis qu'il résidait à La Haye, assuré les services du célèbre Jean Van Eyck, l'auteur présumé du panneau de Berlin ou du moins de l'original dont il est censé dériver? Bien des arguments, pourtant, s'opposent à cette identification: l'âge supposé du modèle, la chronologie qui supposerait que ledit original fût peint à une date antérieure à 1425 (ce qui en ferait l'une des toutes premières œuvres attestées de Van Eyck), et surtout, la distance morphologique séparant l'*Homme à l'œillet* du portrait avéré de Jean de Bavière contenu dans le fameux recueil de dessins de Jacques Leboucq d'Arras. La localisation à Cologne du panneau vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle de même que l'étroite parenté physiognomique reliant le modèle et le roi âgé prosterné devant l'Enfant sur une *Adoration des*

*Mages* attribuée au Maître de l'Autel d'Aix-la-Chapelle, aujourd'hui à Bonn, n'orienteraient-elles plutôt vers la Rhénanie?

The identification of the impetuous John of Bavaria in the portrait of a man holding a carnation in Berlin that Henri Hymans proposed at the beginning of the last century was based on a number of conjectures that superficially appeared to lead to the same point. The tau cross and the bell on the necklace worn by the model appeared to indicate an influential member of the Order of Saint-Antoine-en-Barbefosse in Hainaut that Albert of Bavaria founded at the end of the 14<sup>th</sup> century. Wasn't his junior, the candidate for the Episcopal seat in Liège, one of its influential protectors? When he was living in The Hague didn't he make use of the services of the famous Jean Van Eyck, the presumed author of the Berlin panel or at least of the original that it is supposed to be taken from? Many arguments, however go against this identification: the presumed age of the model, the chronology which would presuppose that the original was painted some time prior to 1425 (which would make it one of the very first confirmed works by Van Eyck), and above all the morphological distance that separates the *Man holding a Carnation* from the confirmed portrait of John of Bavaria contained in the famous collection of drawings by Jacques Leboucq of Arras. The location of the panel in Cologne around the middle of the 19<sup>th</sup> century as well as the close physiognomic relation between the model and the aged king prostrated before the Child in an *Adoration of the Magi* attributed to the Master of the Altar in Aix-la-Chapelle, now in Bonn, would perhaps point more towards the Rhineland.

Frederik BUYLAERT, The »Van Boschuyzen Affair« in Leyden. Conflicts between Elite Networks in Late Medieval Holland, S. 95–113.

Der Beitrag analysiert eine politische Krise, die sich in der Stadt Leiden in den Jahren 1486 und 1487 abspielte, als Willem van Boschuyzen, der politischen Elite der Stadt zugehörig, versuchte, gegen den Willen der anderen Angehörigen des städtischen Patriziats das Amt des Schultheiß (*schout*) zu erlangen. Während die frühere Forschung sich auf die Mittel konzentrierte, durch welche sich die beteiligten Parteien das Amt zu sichern versuchten (beide Parteien, Willem und die Elite Leidens griffen zu Bestechung, um ihr Ziel zu erreichen), behandelt der Aufsatz die Frage, warum die städtische Elite so rigoros gegen die Bestrebungen eines der ihren war. Die beachtliche Auswirkung der »Van Boschuyzen-Affäre« nicht nur auf lokaler, sondern auch auf regionaler Ebene war in der Tatsache begründet, dass der Konflikt sich mit der politischen Spannung verband, die zwischen Maximilian von Österreich und den holländischen Städten, die versuchten, ihre politischen Rechte gegen den zentralisierenden Staat zu verteidigen, herrschte. Doch dies war nicht der Hauptgrund der Affäre. Eine Analyse des politischen und sozialen Netzwerks der mächtigen Familie Van Boschuyzen während des 15. Jhs. enthüllt, dass der Anspruch eines ihrer Mitglieder auf das Amt des Schultheiß (*schout*) eine heftige Reaktion der anderen Angehörigen der städtischen Oberschicht hervorrief, da diese befürchteten, dass dies das existierende, ausgeglichene Kräfteverhältnis zwischen den führenden Familien Leidens ins Wanken bringen würde. Diese Fallstudie enthüllt also, dass Spannungen zwischen Familiennetzwerken eine beachtliche Bedrohung für das einwandfreie Funktionieren städtischer Eliten im spätmittelalterlichen Holland darstellen konnten.

Cette contribution analyse la crise politique qui eut lieu dans la ville de Leyde en 1486 et 1487, lorsque Willem van Boschuyzen, qui appartenait à l'élite politique de la ville, essaya d'obtenir le poste de prévôt (*schout*), contre la volonté des autres membres du patriciat urbain. Alors que jusque-là, la recherche se concentrait sur les moyens par lesquels les partis concernés essayèrent

de s'assurer ce poste (les deux partis, Willem et l'élite de Leyde, recoururent à la corruption pour atteindre leur objectif), cet article s'intéresse aux raisons pour lesquelles l'élite de la ville s'opposa tant aux tentatives de l'un des siens. L'effet considérable qu'eut »l'affaire Van Boschuyzen«, au niveau non seulement local, mais aussi régional, s'explique par le fait que le conflit se combinait à la tension politique régnant entre Maximilien d'Autriche et les villes hollandaises qui essayaient de défendre leurs droits politiques contre l'État centralisateur. Mais ce ne fut pas la principale raison de l'affaire. L'analyse du réseau politique et social de la puissante famille Van Boschuyzen au XV<sup>e</sup> siècle révèle que l'aspiration de l'un de ses membres au poste de prévôt (*schout*) déclencha une violente réaction des autres membres des classes supérieures de la ville parce que celles-ci craignaient que cela ne fasse vaciller l'équilibre des forces entre les familles dirigeantes de Leyde. Cette étude de cas révèle donc que les tensions entre réseaux familiaux pouvaient considérablement menacer le bon fonctionnement des élites urbaines dans la Hollande de la fin du Moyen Âge.

This contribution provides an analysis of a political crisis which occurred in the city of Leyden in 1486–1487, when Willem van Boschuyzen, a member of the political elite of this city, tried to obtain the office of sheriff of Leyden against the wishes of the other members of the urban patriciate. Whereas earlier research has focused on the means through which the parties involved tried to secure the office (both Willem and the Leyden elite resorted to bribery to reach their goals), this article engages the question why the urban elite was so adamantly opposed to the ambitions of one of its own members. The considerable impact of the »Van Boschuyzen affair« not only on a local but also on a regional level, was caused by the fact that this conflict became intertwined with the political tensions between Maximilian of Austria and the cities of Holland who tried to defend their political rights against the centralising state, but this was not the main cause of the affair. An analysis of the political and social networks of the powerful Van Boschuyzen family during the 15<sup>th</sup> century reveals that the claim of one of its members on the office of sheriff provoked such a fierce reaction with the other members of the urban elite, because they felt that this would unhinge the existing balance of power between the leading families of Leyden. This case-study thus reveals that tensions between elite family networks could be a considerable threat to the proper functioning of urban elites in late medieval Holland.

Gisela NAEGLE, »Bonnes villes« et »güte stete«. Quelques remarques sur le problème des »villes notables« en France et en Allemagne à la fin du Moyen Âge, S. 115–148.

Der Begriff *bonnes villes* hat seit Jahrzehnten zahlreiche Definitionsversuche ausgelöst. Für die historische Forschung handelt es sich dabei wechselweise um einen genau definierbaren Stadttyp oder, im Gegenteil, um eine Bezeichnung mit unklaren Konturen, die sich jeder systematischen Definitionsmöglichkeit entzieht. In den meisten Fällen ergänzen sich die vorgeschlagenen Kriterien. Sie finden sich implizit – oder sogar explizit – bereits in mittelalterlichen Beschreibungen französischer und deutscher Städte und können daher für beide Länder angewandt werden. Alle *bonnes villes* sind *villes notables* und damit durch ihre Funktion als wirtschaftliche, kulturelle, religiöse oder politische Zentren für den König von besonderem Interesse. Diese Definition entspricht der Betrachtungsweise der zeitgenössischen Quellen und sie findet sich in den Plaidoiries des Parlement. Dennoch zeigt eine genauere Untersuchung der Terminologie zahlreiche Unterschiede zwischen französischen und deutschen Städten, vor allem in ihren Beziehungen zu den allmählich entstehenden »zentralen« Institutionen. In den vergangenen Jahrzehnten gab es erhebliche Unterschiede in den Forschungstraditionen beider

Länder, vergleichende Untersuchungen stoßen deshalb noch auf zahlreiche Grenzen. Trotz solcher Hindernisse eröffnet eine vergleichende Perspektive vielversprechende Möglichkeiten und verdient eine weitere Vertiefung.

Depuis des décennies, la notion de *bonne ville* suscite de nombreuses tentatives de définition. Tour à tour, la recherche y a vu un type de ville très précis et parfaitement définissable ou un concept très flou résistant à toute tentative de définition systématique. Dans la plupart des cas, les différents critères avancés sont complémentaires. Implicitement – ou même explicitement – ils se trouvent déjà dans les descriptions médiévales des villes françaises et allemandes. Ils peuvent ainsi être appliqués aux villes des deux pays. Toutes ces villes sont des *villes notables* qui présentent un intérêt pour le roi. Cette définition correspond également à celle des sources du temps et elle se retrouve dans les plaidoiries du Parlement. Néanmoins, un examen plus approfondi de la terminologie met en évidence de nombreuses différences entre les villes françaises et allemandes, particulièrement dans leurs rapports avec les institutions »centrales«<sup>s</sup> nées. Actuellement, les différentes orientations historiographiques des deux pays au cours des dernières décennies et l'état de la recherche qui en résulte imposent encore de nombreuses restrictions. Mais malgré ces difficultés, les pistes sont prometteuses et l'étude comparative vaut d'être poursuivie.

For decades the concept *bonnes villes* has triggered numerous attempts at definition. For the historical research it is alternately a clearly definable type of city, or on the contrary, a denotation with unclear outlines which defies any potential for systematic definition. In most cases the suggested criteria complement one another. They can already be found implicitly – or even explicitly – in medieval descriptions of French and German cities and can thus be applied to both countries. All *bonnes villes* are *villes notables* and are therefore of special interest to the king in their function as economic, cultural, or political centres. This definition is in agreement with the point of view of contemporary sources and can be found in the *plaidoiries* of the Parlement of Paris. Nevertheless, a closer look at the terminology will reveal numerous differences between French and German cities, predominantly in their relationship with the slowly emerging »central«<sup>s</sup> institutions. In past decades there have been vast differences in the research traditions of the two countries and studies making comparisons still encounter numerous limitations. In spite of these hurdles a comparative perspective presents promising possibilities and warrants further in-depth analysis.

Christiane COESTER, Brautfahrten. Grenzüberschreitungen und Fremdheitserfahrungen adliger Frauen in der Frühen Neuzeit, S. 149–168.

Während ihrer Reise vom Hof der Eltern an den des zukünftigen Gemahls überschritt eine Fürstin nicht nur Ländergrenzen sondern auch kulturelle, symbolische und somit unsichtbare Grenzen. Die zentralen Momente der Brautfahrt, wie die offizielle Übergabe der Frau an einem vorher vereinbarten Ort oder die erste Begegnung mit dem Gemahl, wurden sorgfältig als Grenzübertritte inszeniert. Diese symbolischen Grenzübertritte waren zentrale Ereignisse in einem Prozess, in dessen Verlauf aus der Tochter die Ehefrau und aus einem Mitglied des einen Hofes ein Mitglied des anderen Hofes wurde. Die Braut bewegte sich auf ihrer Reise nicht nur durch den Raum, sie wechselte auch das kulturelle Referenzsystem, was sich meist in einem Wandel ihrer Kleidung, in ihrer Sprache und in ihrem Verhalten äußerte. Wenn es der jungen Frau gelang, Fremdheitsgefühle zu überwinden und den Prozess der Akkulturation am Hof des Gemahls erfolgreich zu durchlaufen, war ihre Bedeutung als »cultural broker«<sup>s</sup> für die

familiäre Vernetzung und den Kulturtransfer zwischen den Höfen groß. Während bestimmte Strategien bei der Minderung von Fremdheitserfahrungen helfen konnten und sprachliche Grenzen mit Hilfe von Dolmetschern sowie kulturelle durch den Austausch mit der Herkunftsfamilie überwunden wurden, war für die Integration der Fürstin aber vor allem ihre Fähigkeit zur Anpassung an das neue Umfeld und an die Gegebenheiten eines fremden Hofes ausschlaggebend.

Pendant son voyage de la cour de ses parents à celle de son futur époux, les frontières que franchissait une princesse n'étaient pas seulement territoriales, mais aussi culturelles, symboliques et donc invisibles. Les principales étapes du voyage nuptial, telle la remise officielle de la fiancée en un endroit convenu préalablement ou sa première rencontre avec son époux mettaient soigneusement en scène ce passage des frontières. Leur traversée symbolique constituait des événements majeurs dans un processus au cours duquel de fille, elle devenait épouse et de membre d'une cour, membre d'une autre cour. Au fil de son voyage, la fiancée ne se contentait pas de franchir l'espace, elle changeait aussi de système de références, ce qui se traduisait généralement par un changement de vêtements, de langue et de comportement. Lorsque la jeune femme réussissait à surmonter son sentiment de dépaysement et à supporter le processus d'acculturation à la cour de son époux, elle jouait un rôle important en tant que *cultural broker* dans l'interconnexion familiale et les transferts culturels entre les cours. Si l'on pouvait atténuer l'impression de dépaysement par des stratégies déterminées, surmonter les frontières linguistiques à l'aide d'interprètes et les frontières culturelles grâce aux échanges avec sa famille d'origine, c'était surtout la capacité d'adaptation à son nouvel environnement et aux réalités d'une cour étrangère qui était déterminante pour l'intégration de la princesse.

During her travel from the court of her parents to the court of her future spouse, a princess crossed not only geographical borders, but also cultural, symbolic and many indiscernible boundaries along with it. The central moments of the bridal journey, e. g. the official handing over the woman at a predetermined place or the first meeting with her spouse, were painstakingly stage-managed as border crossings. These symbolic border crossings were central occasions in a process, in the course of which a daughter became a wife and the member of one court became the member of another. On the road, the bride did not only cross space geographically, she also changed the cultural reference system. The latter was expressed in the modification of her dress, language and conduct. If the young woman was successful in overcoming feelings of alienation and in effectively managing the process of acculturation at the court of her spouse, her significance for the familial integration and cultural exchange between the courts became huge. Certain strategies could help minimizing feelings of alienation: language barriers could be overcome with the help of interpreters, cultural barriers through an exchange with the family of origin. Nevertheless, the princess' ability to adopt to the new environment and to the customs of the alien court were crucial for the success of her integration.

Klaus MALETTKE, Le rôle de l'Allemagne dans la politique extérieure de Louis XIV, S. 169–186.

Nach der Erörterung der handlungsleitenden Motive und Grundprinzipien der Außenpolitik Ludwigs XIV. und der Behandlung der Problematik, wie er die politische Organisation des Reiches gesehen und beurteilt hat, steht im Mittelpunkt des zweiten Teiles des Beitrages die zentrale Frage, welche Rolle Deutschland in der Außenpolitik des Königs gespielt hat. Drei Phasen lassen sich hierbei unterscheiden. In der ersten Phase (von 1661 bis zum Ende des

Krieges gegen die Vereinigten Niederlande und ihre Verbündeten) befanden sich noch nicht die *affaires allemandes* im Zentrum der ludovizianischen Außenpolitik, sondern Spanien und die sich abzeichnende Problematik der Spanischen Erbfolge. Aber schon in dieser ersten Phase war eine auf einer dichotomischen Perzeption des Reiches beruhende »Doppelstrategie« erkennbar, die von einer strukturellen Gegnerschaft zwischen dem Kaiser und den Reichsständen ausging. Dabei wurde verkannt, dass diese »Gegnerschaft« keine auf Dauer festgefügte Konstante war, sondern dass es angesichts einer wachsenden Bedrohung durch die aggressive französische Außenpolitik immer wieder zu einem Zusammengehen von Kaiser und der großen Mehrheit der Reichsstände kommen konnte. Diese »Doppelstrategie« der ludovizianischen Außenpolitik in Angelegenheiten des Reiches und gegenüber dem Reich im Kontext der internationalen Beziehungen lässt sich auch in der zweiten Phase der Außenpolitik Ludwigs XIV. nachweisen, die sich von den Friedensverträgen von 1678/79 bis zum Ende des Spanischen Erbfolgekrieges 1713/14 erstreckt. Gleiches gilt in gewisser Weise auch noch für die kurze dritte Phase von den Friedensverträgen von Utrecht, Rastatt und Baden bis zum Tode des Königs.

Après avoir examiné les raisons déterminantes et les principes fondamentaux de la politique étrangère de Louis XIV et traité la manière dont il voyait et jugeait l'organisation politique de l'empire, la seconde partie de cette contribution est consacrée à la question majeure du rôle que joua l'Allemagne dans la politique étrangère du roi. On peut distinguer trois phases. Dans la première (de 1661 à la fin de la guerre contre les Provinces Unies et leurs alliés), ce ne furent pas les affaires allemandes qui se trouvèrent au centre de la politique étrangère de Louis XIV, mais l'Espagne et la perspective du problème de la succession d'Espagne. Cependant, dès cette première phase, une »double stratégie« était perceptible. Elle reposait sur une vision dichotomique de l'empire, opposant de manière structurelle l'empereur et les états de l'empire. On oubliait néanmoins que cette »opposition« n'était pas une constante inscrite dans la durée, mais que, compte tenu de la menace croissante que faisait peser l'agressivité de la politique étrangère française, l'empereur et la grande majorité des états de l'empire pouvaient très bien faire à nouveau cause commune. On retrouve cette »double stratégie« de la politique étrangère de Louis XIV, dans les affaires de l'empire et à l'égard de l'empire dans le contexte des relations internationales, dans la seconde phase de la politique étrangère de Louis XIV, qui va des traités de paix de 1678–1679 à la fin de la guerre de Succession d'Espagne, en 1713/14. D'une certaine manière, il en va de même de la brève troisième phase, allant des traités de paix d'Utrecht, de Rastatt et de Baden à la mort du roi.

After considering the motives guiding Louis XIV to action and the basic principles behind his foreign policies, as well as discussing the problem of how he viewed and assessed the political organization of his Empire, the second part of this paper focuses on the central question regarding Germany's role in the King's foreign policy. Three distinct phases may be discerned. In the first phase (from 1661 until the end of the war against the United Netherlands and their allies) the *affaires allemandes* were not yet at the centre of Ludovician foreign policy, but it was rather Spain and the emerging issue of the Spanish succession. Yet already, in this phase a »double strategy« can be recognized which had its roots in a dichotomous perception of the Empire. This perception in him, was based on the supposition that a structured antagonism existed between the Emperor and the Empire's Estates. Louis did not see clearly enough that this antagonism could not be taken for granted, but that an aggressive French foreign policy and the ensuing dangers for the Empire could very well provoke an increasing cooperation between the Emperor and the majority of the Estates. This »double strategy« of the Ludovician foreign policy in matters concerning the Empire and in respect to the Empire within the context of international relations can also be proven for the second phase of Louis XIV's foreign policy,

which extended from the peace treaties of 1678/79 to the end of the Spanish Succession War in 1713/14. To a certain extent this applies similarly also to the brief third phase lasting from the Peace Treaties of Utrecht, Rastatt and Baden until the King's death.

Alice PERRIN-MARSOL, Abraham de Wicquefort, diplomate érudit au service du duc Auguste de Wolfenbüttel (1648–1653), S. 187–208.

Die zu Beginn des 17. Jhs. von Herzog August von Braunschweig und Lüneburg (1579–1666) begonnene Sammlung wuchs bis zur Mitte des Jahrhunderts zu einer reichen und mit unterschiedlichen Werken aus ganz Europa bestückten herzoglichen Bibliothek heran. Im Dienst des Herzogs kümmerten sich mehrere »Buch-Agenten« – neben anderen Aufgaben – darum, ihn mit Büchern zu beliefern, die an ihrem jeweiligen Aufenthaltsort erschienen. Unter diesen befand sich auch Abraham von Wicquefort (1606–1682), Holländer, Diplomat und Resident des Kurfürsten von Brandenburg in Paris. Von 1648 bis zum 1653 erfolgten Bruch zwischen ihnen sammelte er für Herzog August zahlreiche in Paris erschienene Werke. Seine offizielle Stellung bei Hof wie auch die Unruhen der Fronde nutzte Wicquefort, um für den Herzog eine außergewöhnliche Sammlung unveröffentlichter Manuskripte zur Geschichte des Königreichs Frankreich als auch religiöse (Beginn der Auseinandersetzung über den Jansenismus) und vor allem politische Pamphlete (ungefähr 2000 *Mazarinades*) zu erwerben. Seine Tätigkeit für die herzoglichen Sammlungen erwies sich als außerordentlich wichtig, besonders für dessen erstes Bestandskorpus in einer Fremdsprache (Französisch). Doch Wicquefort spielte durch die wöchentlich erstellte *Gazette* auch als politischer und kultureller Informant eine große Rolle für den Hof von Wolfenbüttel. Dieser Artikel untersucht die Mehrschichtigkeit von Wicqueforts Aktivitäten, eines Agenten in vielerlei Missionen, der mit allen Mitteln danach strebte, sich das Wohlwollen seines Herrn zu sichern und dessen Gründung in jeder Hinsicht zu bereichern.

La collection créée au début du XVII<sup>e</sup> siècle par le duc Auguste de Brunswick et Lunebourg (1579–1666) devient au milieu du siècle une bibliothèque ducale abondamment et diversement fournie d'ouvrages venus de toute l'Europe. Au service du prince, plusieurs »agents libraires« s'occupant – entre autres choses – de lui fournir des livres publiés dans leur lieu de résidence. Parmi ceux-ci, Abraham de Wicquefort (1606–1682), Hollandais, diplomate, résident de l'Électeur de Brandebourg à Paris. Au service du duc Auguste à partir de 1648 jusqu'à sa violente rupture avec celui-ci en 1653, il rassemble pour son maître de très nombreux ouvrages édités à Paris. Il profite également de sa position officielle à la cour comme des troubles de la Fronde pour lui fournir un corpus inédit et exceptionnel de manuscrits concernant l'histoire du royaume de France, ainsi que des pamphlets religieux (début de la querelle du jansénisme) et surtout politiques (environ 2000 mazarinades). Son action pour l'enrichissement de la collection ducale se révèle primordiale, notamment pour le développement du premier corpus en langue étrangère (le français) de celle-ci. Il joue également un rôle d'informateur politique et culturel primordial pour la cour de Wolfenbüttel par le biais de la *Gazette* hebdomadaire qu'il y fait parvenir. Cet article s'intéresse ainsi à l'ambivalence de l'action de Wicquefort, agent aux multiples missions, cherchant par tous les moyens à s'attacher l'affection de son maître et à enrichir sa fondation dans tous les domaines.

In the middle of the 17<sup>th</sup> century the collection created at the beginning of the century by Duke August of Brunswick-Lüneburg (1579–1666) became a ducal library plentifully and diversely provided with works from all over Europe. In the service of the prince, several »book agents« were – among other things – responsible for providing him with books published where they

lived. Among these was Abraham de Wicquefort (1606–1682), a Dutch diplomat representing the Elector of Brandenburg in Paris. In the service of Duke August from 1648 until his violent separation from him in 1653, he assembled many works published in Paris for his master. He also took advantage of both his official position at the court and the Fronde troubles to provide him with an unedited and exceptional body of manuscripts concerning the history of the kingdom of France as well as religious (start of the Jansenism dispute) and above all political pamphlets (around 2000 mazarinades). His work in enriching the ducal collection turned out to be primordial, notably in developing its first foreign language (French) corpus. He also played the role of political and cultural informer, essential for the court of Wolfenbüttel, through the *Gazette* that he had sent there. This article is thus interested in the ambivalence of Wicquefort's action, an agent with a number of different missions, who tried by any possible means to gain the affection of his master and enrich his foundation in every field.

Jan SCHNEIDER, *Les sociétés de pensée et la philosophie des droits de l'homme sous le règne de Louis XV (1715–1774)*, S. 209–229.

Ohne die Rolle der Abgeordneten der französischen Nationalversammlung, welche die »Erklärung der Menschen- und Bürgerrechte« 1789 formulierten, schmälern zu wollen, ist doch zu unterstreichen, dass die Philosophie der Menschenrechte bereits unter der Regierung von Ludwig XV. (1715–1774) ausgearbeitet und in der Öffentlichkeit verbreitet wurde, und zwar durch die Intellektuellenzirkel (*sociétés de pensée*). Diese Vereine, welche unter verschiedenen Bezeichnungen firmierten (Freimaurerloge, *coffee house*, Salon, Tischgesellschaft, Lesekabinett, wirtschaftswissenschaftlicher Club, Dichterkreis, patriotische Gesellschaft, usw.) waren bevorzugte Orte der Geselligkeit. Man diskutierte dort eifrig und bildete sich eine Meinung durch Gruppenkonsens. Unser Artikel untersucht die drei bedeutendsten intellektuellen Netzwerke (Freimaurer, Enzyklopädisten, Physiokraten), welche die Idee aufkommen ließen, der Mensch habe unveräußerliche Rechte und er müsse jedwelche Regierung stürzen, die diese nicht respektiert. So wurde ein vorrevolutionäres Klima geschaffen. Bereits 1764 prophezeite Voltaire in einem Brief an den Marquis de Chauvelin mit Genugtuung: »Alles was ich erblicke legt die Keime zu einer Revolution an, welche ganz zweifelsohne kommen wird und deren Zeuge zu sein ich nicht das Vergnügen haben werde«.

Sans vouloir diminuer le rôle des députés de l'Assemblée nationale qui formulèrent la »Déclaration des droits de l'homme et du citoyen« de 1789, il est à souligner que la philosophie des droits de l'homme fut ébauchée et diffusée dans l'opinion publique dès le règne de Louis XV (1715–1774), par le biais des sociétés de pensée. Ces associations, sous des dénominations diverses (loge maçonnique, *coffee house*, salon, *Tischgesellschaft*, club de lecture, société d'économistes, cercle de poésie, association patriotique, etc.) furent des lieux privilégiés de la sociabilité. On y discutait assidûment et l'on s'y formait une opinion, par consensus du groupe. Notre article présente les trois principaux réseaux d'intellectuels (francs-maçons, encyclopédistes, physiocrates), qui acclimatèrent l'idée que l'homme avait des droits inaliénables et qu'il devait renverser tout gouvernement qui ne les respecterait pas. Ils créèrent ainsi un climat prérevolutionnaire. Dès 1764, dans une lettre au marquis de Chauvelin, Voltaire prophétisa avec satisfaction: »Tout ce que je vois répand les germes d'une révolution qui arrivera sans nul doute et dont je n'aurai pas le plaisir d'être le témoin«.

Without wishing to diminish the role played by the members of the Assemblée nationale that drew up the »Déclaration des droits de l'homme et du citoyen« in 1789, it should be emphasised

that the philosophy of human rights was first outlined and circulated amongst public opinion in the reign of Louis XV (1715–1774) by societies dedicated to the discussion of social and political problems. These groups could be found under a variety of names (Masonic lodges, coffee houses, *salons*, *Tischgesellschaft*, reading clubs, economists' societies, poetry circles, patriotic associations etc) and were favourite places for people to meet. Topics were assiduously discussed and opinions were formed by group consensus. Our article presents the three main intellectual networks (freemasons, encyclopedists, physiocrats) that introduced the idea that human beings had inalienable rights and that any government that did not respect these rights should be overturned. They consequently brought about a pre-revolutionary climate. As early as 1764, in a letter to the Marquis de Chauvelin, Voltaire predicted with great satisfaction: »Everything I see spreads the seeds of revolution that will without any doubt come, but which I will not have the pleasure of witnessing«.

Charles Henri DEPEZAY, Patriotisme et intérêts de groupe dans les États Wittelsbach du Palatinat et de Deux-Ponts, S. 231–249.

Im vorliegenden Beitrag wird am Beispiel der Pfalz die Debatte über die Idee der Nation, die am Ende des 18. Jhs. die intellektuellen Kreise des gesamten Heiligen Reiches bewegt hat, in einer neuen Perspektive untersucht. Hierbei wird eine soziokulturelle Perspektive eingenommen, die die Interessen und Erwartungen jener Historiker der Mannheimer Akademie der Wissenschaften in den Mittelpunkt rückt, die ab 1763 mit der symbolischen Repräsentation der pfälzischen Macht sowohl im Kurfürstentum selbst als auch in ganz Deutschland betraut waren. Diese Historiker sind im Laufe der siebziger und achtziger Jahre des 18. Jhs. durch ihre Kollegen aus den physikalischen Wissenschaften und durch die *hommes de lettres* der *Deutschen Gesellschaft* ersetzt worden, deren Tätigkeit als dem Gemeinwohl dienlicher beurteilt wurde. Eine solche Ungnade ist teilweise auch eine Folge ihrer Auffassung vom Staat als eines von der Person des Fürsten gänzlich geschiedenen Abstraktums, wie sie anlässlich der Sukzessionsfrage in Bayern deutlich wurde. Angesichts des Absolutismus des Kurfürsten und des Drucks, den er auf die Intellektuellen ausübte, entwarfen die Pfälzer Historiker ein Modell der Nation, das ihnen ab den sechziger Jahren des 18. Jhs. eine wichtige politische Rolle als Vermittler zwischen der Macht und einer sich ausbildenden öffentlichen Meinung im Reich sicherte. Das philosophische Werk des Johann Valentin Embser, Mitglied der historischen Sektion der Mannheimer Akademie, demonstriert sowohl die soziale Frustration dieser Intellektuellen als auch die Bedeutung, die diese für die Ausbildung eines mit dem kosmopolitischen Patriotismus der Frühaufklärung brechenden deutschen Protonationalismus, entfaltet haben.

À travers l'exemple du Palatinat, ce texte éclaire sous un nouveau jour le débat portant sur l'idée de Nation, qui anime les cercles intellectuels de tout le Saint Empire à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous adopterons une perspective socioculturelle, tenant compte des intérêts et des aspirations des historiens de l'Académie des Sciences de Mannheim, chargés à partir de 1763 du système de représentation du pouvoir palatin à l'intérieur de l'électorat comme en Allemagne. Ces historiens sont supplantés, au cours des années 1770–1780, par leurs confrères des sciences physiques et par les hommes de lettres de la *Deutsche Gesellschaft*, jugés plus utiles pour le Bien commun. Une telle disgrâce est en partie liée à leur engagement – à l'occasion de la Succession de Bavière – en faveur d'un État considéré dans sa forme abstraite, c'est-à-dire distingué de la personne du souverain. Face à l'absolutisme électoral et aux pressions qu'il fait peser sur les intellectuels, les historiens palatins conçoivent un modèle national, qui leur reconnaît un rôle politique important comme médiateurs entre le pouvoir et une opinion publique en for-

mation dans le Saint-Empire à partir des années 1760. L'ouvrage philosophique de Johann Valentin Embser, membre de la section historique de l'Académie de Mannheim, démontre à la fois la frustration sociale de ces intellectuels et le poids que peut avoir celle-ci dans la formation d'un protonationalisme allemand en rupture avec le patriotisme cosmopolite de la *Frühauflklärung*.

Using the example of the Palatinate, the text throws new light on the debate about the idea of creating a nation that preoccupied intellectual circles throughout the Holy Roman Empire at the end of the 18<sup>th</sup> century. We will adopt a socio-cultural viewpoint, taking account of the interests and aspirations of the historians of the Academy of Sciences in Mannheim, which from 1763 was responsible for representing Palatine power in the electorate and in Germany. These historians were displaced during the period 1770–1780 by their colleagues in the field of physics as well as and by the men of letters in the *Deutsche Gesellschaft*, considered to be more useful to the common good. Such disgrace is in part related to their commitment – at the time of the Bavarian Succession – to developing the model of a state as an abstract entity more or less independent from the person of the sovereign of a state considered in its abstract form, that is to say distinct from the person of the sovereign. Faced with electoral absolutism and the pressures it put on the intellectuals, the Palatine historians designed a national model that recognised an important political role for them as mediators between the Power and the public opinion that was forming in the Holy Roman Empire from the 1760s. The philosophical work of Johann Valentin Embser, a member of the historic section of the Academy in Mannheim, expresses not only the social frustration of these intellectuals but also the influence they could have in the formation of German protonationalism that broke with the cosmopolitan patriotism of the *Frühauflklärung*.

Bernd KLESMANN, Reformabsolutismus und »Révolte nobiliaire«. Conrad-Alexandre Gérard und die Notabelnversammlung 1787, S. 251–271.

Der französische Jurist und Diplomat Conrad-Alexandre Gérard (1729–1790), der nach seiner Tätigkeit als *ministre plénipotentiaire* in Amerika seit 1781 als *prêtreur royal* der Stadt Straßburg wirkte, nahm 1787 an der Versammlung der französischen Notabeln teil, die unter der Leitung des Finanzministers Calonne umfassende Maßnahmen einer nationalen Steuer- und Verwaltungsreform beschließen sollte. Herkunft und persönlicher Werdegang Gérards, die in verschiedener Hinsicht für den Zusammenhang der politischen Debatten im vorrevolutionären Frankreich von Interesse sind, begünstigten eine insgesamt loyale Haltung gegenüber den Reformabsichten der Krone, die sich in seinen unedierten Protokollen der Beratungen von 1787 niederschlug. Aus diesen Aufzeichnungen geht insbesondere hervor, wie kontrovers die Planungen Calonnes, die zum großen Teil ältere, auf Anregungen der Physiokraten zurückgehende Initiativen Turgots wiederaufgriffen, im Rahmen der Notabelnversammlung auch innerhalb der zuständigen Gremien diskutiert und wie divergent zentrale Aspekte bewertet wurden. Vertreter des Episkopats, des höfischen Hochadels wie auch einzelne Repräsentanten der Munizipalitäten übten aus völlig unterschiedlichen Interessen Kritik an weiten Teilen des Reformprogramms, während andere Teilnehmer eine Forcierung der Maßnahmen befürworteten. Die genauere Untersuchung der politischen und kulturellen Konturen dieser Gruppierungen könnte zu einer präziseren Beurteilung der komplexen Strukturen der französischen Eliten in der zweiten Hälfte des 18. Jhs. beitragen.

Après avoir été ministre plénipotentiaire en Amérique, le juriste et diplomate français, Conrad-Alexandre Gérard (1729–1790), qui exerçait les fonctions de *prêtreur royal* à Strasbourg, prit part en 1787 à l'assemblée des notables français. Sous la direction du contrôleur général Calonne, celle-ci devait prendre d'importantes mesures pour réformer la fiscalité et l'administration de la nation. L'origine et la carrière personnelle de Gérard qui sont, à bien des égards, intéressantes pour le contexte des débats politiques dans la France pré-révolutionnaire, l'incitèrent à une attitude globalement loyale à l'égard des intentions réformatrices de la Couronne, ce que traduisent ses procès-verbaux inédits des délibérations de 1787. Il ressort en particulier de ses notes que les projets de Calonne, qui, pour une grande part, reprenaient d'anciennes initiatives de Turgot remontant à des suggestions des physiocrates, firent l'objet de controverses dans le cadre de l'assemblée des notables, ainsi qu'au sein des comités compétents, et que leurs principaux aspects suscitérent des appréciations divergentes. Ayant des intérêts totalement différents, les représentants de l'épiscopat, de la grande noblesse de cour ainsi que quelques délégués des municipalités critiquèrent une grande partie du programme de réforme, tandis que d'autres participants préconisaient que les mesures aillent plus loin. L'étude minutieuse des contours politiques et culturels de ces groupes pourrait contribuer à une évaluation plus précise des structures complexes des élites françaises dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

The French jurist and diplomat Conrad-Alexandre Gérard (1729–1790), who after his office of *ministre plénipotentiaire* in America functioned as *prêtreur royal* of the country since 1781, took part in the meeting of the French notables in 1787. The meeting took place to decide on widespread measures for a national taxation and administrative reform under the leadership of the contrôleur général Calonne. Ancestry and background of Gérard, which are of interest in different ways for the correlation of political debates in pre-revolutionary France, can be described as overall loyalty to the reform purposes of the crown, which is reflected in this unedited transcript of debates of 1787. These records show that Calonne's plans, which partly drew back on older initiatives of Turgot which in turn had been inspired by the physiocrats, were controversially debated in the general meetings of the notables as well as in the responsible committees. They also give insight into different contemporary evaluations of central topics of debate: Bishops, the high nobility at the court as well as individual representatives of the municipalities criticized the broad sections of the reform program on the basis of completely diverging interests while other participants supported the enforcement of the measures proposed. The exact study of the political and cultural contours of these groupings could contribute to a more precise assessment of the complex structures of the French elites in the second half of the 18<sup>th</sup> century.

Volker SELLIN, *Der Tod Napoleons*, S. 273–294.

Der Aufsatz setzt sich zunächst mit der seit den sechziger Jahren des vorigen Jahrhunderts durch Sten Forshufvud, René Maury, Ben Weider und andere vorgebrachten These auseinander, Napoleon sei mit Arsen vorsätzlich vergiftet worden. Es wird gezeigt, dass die These sich auf keinerlei belastbare Dokumente stützt und auch neueren naturwissenschaftlichen Untersuchungen nicht standhält. Die Historiker haben die Debatte über den Tod Napoleons bisher weitgehend ignoriert. Vermutlich hielten sie die Frage angesichts seiner Verbannung nach Sankt Helena für unerheblich. Sie haben allerdings auch nicht nach den Gründen dafür gefragt, dass Napoleon nicht wie Marschall Ney wegen Hochverrats zum Tode verurteilt und hingerichtet wurde. Der Behauptung, der Wiener Kongress habe Napoleon nach dessen Rückkehr von Elba für vogelfrei erklärt, hatte schon Wellington widersprochen. Ob Napoleon mit seiner Rück-

kehr den Vertrag von Fontainebleau vom April 1814, der ihm die Insel Elba zugewiesen hatte, gebrochen hat, erscheint fraglich, weil die französische Regierung ihn durch Nichtauszahlung der vereinbarten Pensionen längst gebrochen hatte, bevor Napoleon sich zum Verlassen der Insel entschloss. Nachdem Napoleon sich im Juli 1815 in britischen Gewahrsam begeben hatte, stellte Ludwig XVIII. keinen Antrag auf Auslieferung, weil ein Prozess und ein Todesurteil gegen den Kaiser die Stabilität der soeben zum zweiten Mal restaurierten Bourbonenmonarchie untergraben hätten. Die Verbannung Napoleons auf Sankt Helena durch die Briten war keine Strafe, sondern eine Art von Sicherungsverwahrung zum Schutz Europas vor erneuter französischer Aggression.

Cet article traite d'abord de la thèse, soutenue depuis les années soixante du siècle précédent par Sten Forshufvud, René Maury, Ben Weider et d'autres, selon laquelle Napoléon aurait été délibérément empoisonné à l'arsenic. On y montre que cette thèse ne s'appuie sur aucun document crédible et ne résiste pas non plus à des recherches scientifiques récentes. Les historiens ont jusqu'ici largement ignoré les débats sur la mort de Napoléon. Il est probable qu'ils jugent cette question sans intérêt compte tenu de sa relégation à Sainte-Hélène. Mais ils ne se sont pas davantage interrogés sur les raisons qui expliquent que Napoléon ne fût pas condamné à mort pour haute trahison et exécuté comme le maréchal Ney. Wellington avait déjà démenti l'idée qu'après son retour de l'île d'Elbe, le Congrès de Vienne l'aurait déclaré hors la loi. Il paraît douteux que ce soit le retour de Napoléon qui ait rompu le traité de Fontainebleau d'avril 1814 l'assignant à l'île d'Elbe, puisqu'en ne payant pas les pensions convenues, le gouvernement français l'avait violé bien avant que Napoléon décide de quitter l'île. Une fois Napoléon détenu par les Britanniques, en juillet 1815, Louis XVIII ne présenta aucune demande de transfert parce qu'un procès et une condamnation à mort de l'Empereur auraient sapé la stabilité de la monarchie des Bourbons qui venait juste d'être restaurée pour la seconde fois. La relégation de Napoléon à Sainte-Hélène par les Britanniques n'était pas une sanction, mais une sorte de détention préventive visant à protéger l'Europe d'une nouvelle agression française.

The essay starts out with the premise popularized in the sixties of the previous century by Sten Forshufvud, René Maury, Ben Weider and others, suggesting that Napoleon was intentionally poisoned with arsenic. It will be demonstrated that this proposition is not based on any reliable documentation and does not stand up to more recent chemical analysis. Historians have thus far paid little attention to the debate regarding Napoleon's death. They probably considered the question insignificant in view of his exile to Saint Helena. However, they also did not inquire about the reasons why Napoleon was not condemned to death for high treason and executed like Marshall Ney. The claim that the Congress of Vienna declared Napoleon an outlaw after his return from Elba has already been discounted by Wellington. It is questionable whether after his return Napoleon broke the Treaty of Fontainebleau concluded in April 1814, which had allocated him the Island of Elba, because the French government had broken the treaty long ago by not paying out the pensions that had been agreed upon before Napoleon decided to leave the island. After Napoleon entered British custody in July 1815, Louis XVIII did not demand to have him handed over, because a trial and a death sentence for the Emperor would have undermined the stability of the Bourbon Monarchy which had just been restored for the second time. Having the British ban Napoleon to Saint Helena was not a form of punishment, but rather a preventive detention to protect Europe from renewed French aggression.

Johann CHAPOUTOT, *La trahison d'un clerc? Bergson, la Grande Guerre et la France*, S. 295–316.

In seiner Eigenschaft als Präsident der Akademie der Geisteswissenschaften ergreift Henri Bergson am 8. August 1914 das Wort und präsentiert in einer kleinen Rede seine Interpretation der Ereignisse: Der soeben ausgebrochene Krieg, so Bergson, sei der Kampf der Kultur gegen die Barbarei schlechthin. Trotz der Entrüstung, die diese Worte jenseits des Rheins provozieren, wird Bergson fünf Jahre lang diesen Standpunkt vertreten. Nach dem Krieg sorgten die Kriegsreden des Philosophen für ein gewisses Unbehagen. Der Beitrag plädiert dafür, dass diese Texte in Zusammenhang mit dem Kontext gelesen werden sollten: Ohne den Hintergrund der geistigen und intellektuellen Mobilmachung sind Bergsons Worte und Reden nicht zu verstehen. Das Ergebnis der Analyse ist ernüchternd: Bergsons Texte sind von einer überwältigenden Banalität, auch wenn etliche Spezialisten immer wieder hartnäckig versucht haben, den vermeintlichen philosophischen Sinn dieser Reden zu erläutern. Selbst wenn ab und an die Lieblingsthemen der Bergsonschen Lehre erkennbar sind, erscheinen sie nur als Verzierung oder als Mittel, um trivialen Stereotypen eine annehmbarere, würdigere Form zu verleihen: Deutschland sei das Land des Partikularismus, Frankreich das des Universalismus; Frankreich verfechte das Recht, Deutschland kämpfe immer im Unrecht; Frankreich sei das Land des Lebens und der vitalen Kraft, Deutschland das Bollwerk einer faustischen, furchterregenden, leblosen Mechanik. In der Biographie des Philosophen findet man Gründe für ein solches Verhalten: Im Frankreich der Revanche und der Dreyfus-Affäre war Bergson wohl beraten, mit dem Säbel des Nationalismus zu rasseln.

En réaction à l'attaque de la Belgique par l'Allemagne, en août 1914, Henri Bergson, philosophe de renommée internationale et président de l'Académie des sciences morales et politiques, tient un discours dans lequel il qualifie la guerre qui vient d'éclater de lutte de la civilisation contre la barbarie. Il défendra ce point de vue jusqu'en 1919. Les discours de Bergson sont devenus embarrassants après la guerre: comment un homme aussi cultivé et raffiné avait pu se compromettre dans une telle entreprise de bourrage de crâne? Il ne faut cependant pas dissocier ces textes de leur contexte: on ne peut guère les comprendre sans rappeler de quelle mobilisation intellectuelle et culturelle ils participent. Ces discours n'ont en effet rien que de très banal. Même si l'on peut y déceler les thèmes favoris de la pensée bergsonienne, ceux-ci ne servent qu'à orchestrer des stéréotypes connus: l'Allemagne serait la patrie du particularisme, la France, celle de l'universalisme; la France combattrait pour le droit, l'Allemagne pour l'injustice; la France serait le pays de la vie et de la force vitale, l'Allemagne serait l'antre d'une mécanique faustienne, effrayante et sans vie. On trouve dans la biographie de Bergson les raisons d'un tel engagement patriotique: dans la France de la Revanche et de l'Affaire Dreyfus, il était bon, pour lui, de s'afficher en patriote convaincu et militant.

When the First World War broke out in August 1914, the French philosopher Henri Bergson held a speech in front of the Academy of Moral and Political Sciences in Paris, which he chaired: this war was, according to him, the war of civilization against barbarity. He would repeat this in many other speeches for the next five years. After the war, such patriotism would be disapproved. But we have to refer these texts to the context of intellectual mobilization in France. The result of such a study is disappointing: Bergson's texts are more than banal, even if some specialists tried to see some philosophical dignity in them. Favorite themes of Bergson's are present, but are a mere ornament or means to give trivial stereotypes a more acceptable form: Germany is the country of particularism, whereas France is universalist; France fights for right, Germany for might; France is the country of life and vital force, Germany is the home of a pure, Faustian and frightening mechanism. Reasons for Bergson's attitude can be found in his own

biography: a Jew living in France at the time of Revenge and of the Dreyfus Affair was well advised to be more patriotic than the others.

Constantin PRÉVELAKIS, *Et s'il fallait revenir sur l'Entente balkanique? La construction manquée d'un ordre régional en Europe du Sud-Est à la fin des années 1930*, S. 317–326.

Die Balkan-Entente, die 1934 zwischen Griechenland, der Türkei, Jugoslawien und Rumänien geschlossen wurde, wird in Geschichtsbüchern nur selten erwähnt. Sie wird üblicherweise als meridionaler Stützpfeiler eines im Scheitern begriffenen europäischen Sicherheitsbestrebens beschrieben, das am Ende der dreißiger Jahre im gleichen Moment wie alle anderen Einrichtungen der kollektiven Sicherheit in sich zusammenbrach. Doch wie das Studium der Erinnerungen und Aufzeichnungen der Zeitzeugen, der Presse und der Archive zeigt, war die Entente in dem am Ende der dreißiger Jahre im Umsturz begriffenen Europa ein wichtiger Akteur in den politischen Ereignissen auf dem Balkan. Die vier Mitgliedsstaaten unternahm mehrere Versuche, ihre Strategien sowohl im Hinblick auf die Diplomatie als auch der Verteidigung aufeinander abzustimmen. Aus der Sicht der Forschung weist die Geschichte der Balkan-Entente zwei verschiedene Facetten auf. Sie war zum einen ein Glied in der Kette der kollektiven Sicherheit und zum anderen der Versuch, unabhängig von den Großmächten und enger gegenseitiger Abstimmung anstelle der im Verfall begriffenen kollektiven Sicherheit eine neue feste Ordnung auf dem Balkan zu schaffen. Die Balkan-Entente war nicht einfach nur ein Pakt, sondern Ausdruck einer beginnenden regionalen Identität, die von Eliten der Balkanländer getragen wurde, die darum bemüht waren, ihre Abhängigkeit von den Großmächten zu beenden. Basierend auf ihrer politischen, kulturellen und mentalen Eigenständigkeit stand hinter der Balkan-Entente zugleich die Idee der Schaffung eines neuen multipolaren europäischen Staatensystems.

Créée en 1934 entre la Grèce, la Turquie, la Yougoslavie et la Roumanie, l'Entente balkanique est rarement présente dans les livres d'histoire contemporaine. Une vision largement répandue n'en fit rien de plus que le pilier méridional d'une sécurité européenne en faillite, qui a succombé à la fin des années 1930, en même temps que tous les autres mécanismes de la sécurité collective. Cependant, les mémoires des acteurs, la presse et les archives de l'époque sont là pour rappeler que, dans la tourmente européenne de la fin des années 1930, l'Entente était toujours un acteur essentiel de la vie balkanique au sein duquel ses quatre États-membres firent plusieurs tentatives pour coordonner leurs stratégies, que ce soit en matière de diplomatie ou de défense. C'est en fait une double image qui s'offre au chercheur qui touche de près à l'Entente balkanique. Celle-ci serait à appréhender d'une part comme un maillon de la chaîne de sécurité collective, et d'autre part comme une tentative de remplacer cette sécurité collective en faillite par un véritable ordre régional balkanique, indépendant des grandes puissances et en position d'équilibre entre elles. Plus qu'un simple pacte en effet, l'Entente balkanique était aussi l'expression de la lente émergence d'une identité régionale promue par des élites balkaniques, soucieuses avant tout de mettre fin à la tradition de dépendance de leurs pays vis-à-vis des grandes puissances. Fondée sur des forces tant politiques que culturelles et mentales, cette construction balkanique allait de pair avec une réflexion plus large sur la recomposition d'un système multipolaire européen.

Established in 1934 between Greece, Turkey, Yugoslavia and Romania, the Balkan Pact is rarely mentioned in modern history books. A commonly held view is that it was nothing more than

the southern pillar of the bankrupt European security, which gave way at the end of the 1930s at the same time as all the other collective security mechanisms. However, the memoirs of those involved, the press and the archives of the time are there to remind us that in the European upheavals at the end of the 1930s, the Pact was still an important part of life in the Balkans within which the four member states made several attempts to co-ordinate their strategies, both in terms of diplomacy and defence. In fact two images appear to any researchers that look closely at the Balkan Pact. It should on one hand be understood as one link in the chain of collective security and on the other hand be seen as an attempt to replace this failed collective security by a genuine regional order in the Balkans, independent of the great powers and with a balance of power between them. More than just a treaty, the Balkan Pact was also in fact an expression of the slow emergence of a regional identity promoted by the Balkan elite, who above all wanted to end their countries' traditional dependency on the major powers. Founded on not only political but also cultural and intellectual forces, this Balkan construction went hand in hand with a wider reflection about reconstituting a multi-polar European system.

Alice RIO, *Les formulaires mérovingiens et carolingiens: tradition manuscrite et réception*, S. 327–348.

Ziel dieses Artikels ist es, die Möglichkeiten zur Auswertung der fränkischen Urkundenformulare für die Sozialgeschichte und die sich daraus ergebenden Probleme zu erörtern. Auf Grund ihres anonymen Charakters ist es im Allgemeinen sehr schwer, diesen Sammlungen Entstehungsdaten- oder -orte zuzuweisen, was diese Texte für den Historiker recht undankbar macht. Erschwert werden diese Probleme durch die von Karl Zeumer bearbeitete MGH-Edition: Sie bezieht sich nur auf einen abstrakten und letzten Endes nicht herzustellenden Urtext, hat damit eine Verzerrung des gesamten *corpus* bewirkt und stellt ein Hindernis für jegliche Beschäftigung mit dieser Materie dar. Ziel der Studie ist es, die Methode Zeumers zu analysieren und eine andere Art und Weise, solche Quellen zu lesen, vorzuschlagen; sie soll mehr auf das achten, was die Manuskripte uns über ihre Rezeption sagen können. Die handschriftliche Überlieferung zeigt, dass diese Texte weit verbreitet waren und immer wieder angepasst und verändert wurden, um den jeweiligen Bedürfnissen ihrer neuen Nutzer im Laufe von Jahrhunderten und im Kontext einer weiteren Verbreitung gerecht zu werden. Somit spiegelt sich in den Formularen das Bemühen ihrer Verfasser, die von der Gemeinschaft an die Dokumente gestellten Anforderungen zu erfüllen; sie legten Formulare vor, von denen sie dachten, dass sie sie im Laufe ihres Berufslebens brauchten. In diesem Sinne ist die Unmöglichkeit, ihren ursprünglichen Kontext wiederherzustellen, nicht notwendigerweise ein Nachteil: Nicht der lokale Bezug, den die Schreiber aus den Formularen zu löschen suchten, macht ihren Quellenwert aus, sondern ihre Entwicklung auf lange Sicht.

Le but de cet article est d'évaluer les possibilités d'exploitation des formulaires francs pour l'histoire sociale, et les problèmes qui en découlent. En raison de leur caractère anonyme, il est en général très difficile d'attribuer une date ou un lieu d'origine à ces collections, ce qui rend ces textes assez ingrats pour l'historien. Ces problèmes ont été aggravés par l'édition des MGH faite par Karl Zeumer: celle-ci, ne concernant qu'un *Urtext* abstrait et en fin de compte irrécupérable, a opéré une distorsion sur l'ensemble du corpus, et créé un obstacle de départ important pour toute autre approche. Le but de cette étude est d'analyser les méthodes de travail de Zeumer, et de proposer une autre manière de lire ce genre de source, plus attentive à ce que les manuscrits peuvent nous dire en termes de réception. Les manuscrits montrent que ces textes eurent une large diffusion, et qu'ils continuèrent à être adaptés et modifiés afin de répondre aux

besoins de nouveaux utilisateurs pendant des siècles et dans une zone géographique étendue. Les formulaires constituent donc un reflet important des préoccupations des scribes, attentifs à répondre à la demande de documents dans leurs communautés, en nous montrant les modèles dont ils pensaient avoir besoin au cours de leur vie professionnelle. En ce sens, l'impossibilité de reconstituer leur contexte d'origine n'est pas nécessairement un inconvénient: ce n'est pas le contexte local, que les scribes s'efforçaient d'effacer de ces modèles, qui fait leur intérêt en tant que source, mais leur développement dans la longue durée.

The aim of this article is to look at the problems and possibilities of Frankish legal formularies as a source for social history. The difficulty of establishing a date and place of origin for most of these collections, due to their anonymized state, has led to a series of methodological dead-ends, making these texts hard to exploit for historians. These problems are compounded by Zeumer's MGH edition, which, by relating only to an abstract, ultimately irrecoverable *Urtext*, has created a distorting effect on the corpus, and closed down more helpful lines of enquiry. The aim of this study is to analyse Zeumer's work methods and assumptions, and offer an alternative way of approaching this type of source, with greater sensitivity to what the manuscripts can tell us in terms of reception. Manuscripts show that these texts had a wide diffusion, and that they continued to be adapted and modified to suit the needs of new users over the course of centuries, and a large geographical area. Formularies provide a good reflection of the ways in which legal scribes understood their own practice and responded to the demand for documents in their community, by showing which models they expected they would need in the course of their professional life. It does not therefore necessarily matter that their original context cannot always be identified: their value as a source is not in the local context which scribes did their best to obliterate, but in their development over the *longue durée*.

Achim Th. HACK, Karl der Große hoch zu Ross. Zur Geschichte einer (historisch falschen) Bildtradition, S. 349–380.

Historische Bücher sind, sollen sie ein größeres Publikum erreichen, ohne Illustrationen fast nicht mehr denkbar; das gilt auch für die bildarme und überdies porträtlose Zeit des frühen Mittelalters. Solche illustrierenden Darstellungen entwickeln oft genug ein richtiggehendes Eigenleben, das von den Ergebnissen der bildwissenschaftlichen Forschung weitgehend entkoppelt ist. Auf diese Weise kann es geschehen, dass der Öffentlichkeit ein angeblich authentisches Portrait vermittelt wird, das sich historisch schon längst nicht mehr rechtfertigen lässt. Ein interessantes und obendrein prominentes Beispiel dafür ist die ursprünglich aus der Metzzer Kathedrale stammende Reiterstatuette, die heute im Musée du Louvre zu bewundern ist. Sie wird in den meisten Fällen als Bildnis Karls des Großen ausgegeben, obwohl alles dafür spricht, dass es sich bei dem Dargestellten um dessen Enkel, Karl den Kahlen, handelt. Der Beitrag geht der Genese und den Verbreitungswegen dieser – historisch falschen – Bildtradition vom frühen 19. bis zum beginnenden 21. Jh. nach. Als Medien werden vor allem Abgüsse in Bronze und Gips, typografische Reproduktionen von Stichen und Fotografien, die Weiterverarbeitung in der grafischen Kunst, Illustrationen in wissenschaftlichen Büchern und nicht zuletzt Abbildungen in Schulbüchern in den Blick genommen.

Il est devenu presque impensable que les livres d'histoire, pour atteindre un assez grand public, soient dépourvus d'illustrations; y compris pour l'époque du haut Moyen Âge, où les images sont rares et où, de surcroît, il n'y a pas de portraits. Les présentations illustrées de ce genre mènent assez souvent une existence tout à fait indépendante, largement déconnectée des résul-

tats de la recherche en iconologie. Il peut ainsi arriver que l'on présente au public un portrait soi-disant authentique, bien que cela ne soit plus justifié par les résultats de la recherche historique. La statuette équestre, provenant à l'origine de la cathédrale de Metz, qu'on peut aujourd'hui admirer au musée du Louvre, en est un exemple intéressant et célèbre. Elle passe généralement pour une effigie de Charlemagne, bien que tout milite en faveur d'une représentation de son petit-fils, Charles le Chauve. L'article retrace la genèse et les voies de propagation de cette tradition iconographique, historiquement fautive, du début du XIX<sup>e</sup> siècle aux premières années du XXI<sup>e</sup> siècle. Les médias pris en compte sont avant tout des moulages en bronze et en plâtre, des reproductions typographiques de gravures et des photographies, le traitement dans l'art graphique, des illustrations de livres scientifiques et, non des moindres, des illustrations de manuels scolaires.

Historical books, if they are to appeal to a large readership, are almost impossible to imagine without illustrations. This is also applicable for the picture-less and moreover portrayal-less time of the early medieval period. Such illustrative representations often develop a life of their own, which is largely uncoupled of the results of scientifically pictorial research. In the process it can so happen that an ostensibly authentic portrait, which cannot be historically corroborated, is publicized. An interesting and highly prominent example of this is the statue of a rider originating from Metz Cathedral, which is now on display at Musée du Louvre. It is mostly called a depiction of Charlemagne, even though all indications imply that it is actually his grandson, Charles the Bald. The article follows the genesis and the spread of this, historically incorrect, pictorial tradition from early 19<sup>th</sup> to beginning of 21<sup>st</sup> century. Molds in bronze and plaster, typographic reproductions of plates and photographs, the processing in graphic art, illustrations in scientific books and last but not the least, illustrations in school books have been taken as media.

Guido BRAUN, Deutsche Präsenz in Frankreich, französische Präsenz in Deutschland von 1648 bis 1789. Überblick und Probleme der Forschung, S. 381–430.

Die historische Forschung legte in den letzten beiden Jahrzehnten offen, dass die geographische Mobilität der frühneuzeitlichen Gesellschaft lange Zeit unterschätzt wurde. Diese Feststellung trifft insbesondere auf die deutsch-französische Geschichte in der zweiten Hälfte der Frühen Neuzeit zu, die von einer intensiven Migration Deutscher nach Frankreich und *vice versa* geprägt war. Diese migrationsgeschichtlichen Zusammenhänge sind bislang jedoch kaum im Überblick behandelt worden. Im vorliegenden Beitrag werden zentrale Aspekte der deutsch-französischen Migration von 1648–1789 unter besonderer Berücksichtigung aktueller Forschungsansätze wie der polizeilichen Kontrolle von Migrationsbewegungen und der Relevanz der Migration für den deutsch-französischen Kulturtransfer behandelt. Neben einer Einführung in die Grundprobleme der deutsch-französischen Migration in der Frühneuzeit werden die folgenden Themenkomplexe berücksichtigt: die rechtlichen Rahmenbedingungen von Migration und ihre polizeilich-administrative Kontrolle, die geographischen Zentren der deutsch-französischen Migration sowie als Beispiele für die vielfältigen Migrantengruppen Hugenotten und Waldenser, deutsche Lutheraner in Frankreich, Militärs, Handwerker, Kunsthandwerker, Facharbeiter und Künstler und nicht zuletzt Fürsten im Kontext dynastischer Eheschließungen. Neben der Migration im engeren Sinne wird auch das Reisen als eine in den vergangenen Jahrzehnten besonders intensiv erforschte Form deutsch-französischer Kontakte berücksichtigt. Abschließend wird mit den Akademien einer der Verdichtungsräume des deutsch-französischen Kultur- und Wissenstransfers in der Frühneuzeit in den Blick genom-

men. Im Hinblick auf die deutsche Präsenz in Paris werden dabei auch ungedruckte Archivalien herangezogen.

Ces vingt dernières années, la recherche historique a montré que la mobilité géographique de la société moderne avait été longtemps sous-estimée. En particulier, il faut tirer cette conclusion quand on étudie l'histoire franco-allemande de 1648 jusqu'en 1789, une période qui se caractérise par la présence de nombreux Allemands en France et *vice versa*. Cet article analyse des problèmes cruciaux de la migration franco-allemande à cette époque en tenant compte de nouvelles approches de recherche dans le domaine du contrôle policier des flux migratoires et dans celui de l'étude des transferts culturels franco-allemands. Après une introduction aux problèmes fondamentaux de la migration franco-allemande à l'époque des Temps modernes, les aspects suivants sont analysés dans le présent article: les conditions juridiques imposées aux migrants et leur contrôle policier et administratif; les centres géographiques de la migration franco-allemande; certains groupes de migrants qui témoignent de la diversité de ce phénomène migratoire, tels que les huguenots français en Allemagne, les luthériens allemands à Paris, les officiers et les soldats, les artisans, les ouvriers et les artistes ainsi que les princes dans le contexte de mariages dynastiques. À côté de la migration proprement dite, une partie de l'article est consacrée aux voyages qui apparaissent comme un domaine de recherche particulièrement fructueux ces vingt dernières années. Enfin, les académies sont étudiées comme un haut lieu des échanges culturels et scientifiques entre la France et l'Allemagne à l'époque moderne. En ce qui concerne la présence des Allemands à Paris, l'article prend en compte des sources archivistiques.

Historical research in the last twenty years revealed that the geographical mobility of the early modern society was underestimated for a long time. This estimation is applicable mainly to the Franco-German history in the second half of the early modern period, which was characterized by an intensive migration of Germans to France and vice versa. However, these historical migratory correlations have hardly been discussed in entirety thus far. Central aspects of the Franco-German migration of 1648–1789, taking especially into account current approaches to research like the monitoring of migration flows by the police and the relevance of migration for the Franco-German cultural exchange, are discussed in the article. The following range of topics is included besides an introduction to the basic problems of the Franco-German migration in the early modern period: the legal basic conditions of migration and its police-administrative monitoring; the geographical centres of the Franco-German migration as well as examples of the multifaceted migrant groups of Huguenots and Waldensians, German Lutherans in France, soldiers, tradesmen, artisans, skilled workers and artistes; and last but not the least rulers in the context of dynastic marriages. Also included besides migration, is travel in a narrower meaning as an intensively researched form of Franco-German contacts in the bygone centuries. Finally, a look at one of the densely populated areas of Franco-German culture and knowledge exchange in the early modern age is taken with the academies. Unpublished archives are also consulted with regard to the German presence in Paris.

Stéphanie BURGAUD, *La Convention Alvensleben vue de la Néva: nouveau regard sur la politique russe*, S. 431–451.

Die Interpretation der Außenpolitik Otto von Bismarcks, die einen wesentlichen Anteil am Erfolg der Reichseinigung im Jahre 1871 hatte, war unter dem Eindruck der Memoiren des Reichskanzlers, den politischen Umständen der Zwischenkriegszeit sowie schließlich der Tei-

lung Europas zwischen Ost und West lange von einer offiziellen Sichtweise geprägt. Der freie Zugang zu den russischen und deutschen Archiven bestätigt heute jedoch die bereits in den sechziger Jahren von einigen Historikern geäußerte Vermutung, dass Russland bei der Reicheinigung keineswegs wohlwollende Hilfestellung geleistet hat. Die vorliegende Studie zur Konvention Alvensleben, dem von Mythen umrankten »Gründungscoup« der preußisch-russischen Allianz, liefert eine neue Sicht und interpretiert deren Bedeutung sowohl im Hinblick auf die deutsche als auch die Geschichte der internationalen Beziehungen. Anstelle der in der Geschichtswissenschaft bislang gängigen Einschätzung versucht der Beitrag eine neue Perspektive aufzuzeigen. Auf der Grundlage russischer und polnischer Quellen wird verdeutlicht, dass es nicht Ziel der Entsendung von Alvensleben an die Neva im Februar 1863 war, den russischen Bestrebungen entgegenzuarbeiten, Polen aufzugeben, die Politik Gortschakows zu desavouieren und dadurch einen abrupten Bruch in den diplomatischen Prioritäten des Regimes nach sich zog. Vor diesem Hintergrund wird zugleich die Frage gestellt, ob Russland in der Strategie Bismarcks tatsächlich im Zentrum stand. Gab es im diplomatischen Schachspiel, das Bismarck betrieb, nicht andere Absichten und Ziele?

L'interprétation de la politique internationale d'Otto von Bismarck, qui entre pour bonne part dans le succès de l'unification allemande en 1871, a longtemps été l'objet d'une histoire officielle favorisée par les propres mémoires du ministre, les nécessités politiques de l'Entre-deux-guerres, les partitions de l'Europe centrale et orientale. L'accès libre aux archives russes et allemandes confirme à présent ce que certains historiens n'avaient pu que soupçonner dès les années 1960. La Russie n'a pas tenu le rôle d'auxiliaire bienveillant de l'unité allemande. L'étude de la Convention Alvensleben, mythique »coup fondateur« de l'alliance prusso-russe, illustre ce renouveau et sa portée pour l'histoire allemande comme celle des relations internationales. Rompant avec la tradition historiographique, cet article se propose en effet de renverser les perspectives. L'analyse, à partir des sources russes et polonaises, montre notamment que la mission Alvensleben, dépêchée par Bismarck sur la Néva début février 1863, n'est pas venue contrecarrer des velléités russes d'abandon de la Pologne, qu'elle n'est pas un désaveu de la politique francophile de Gortchakov, qu'elle n'entraîne pas de rupture brutale dans les priorités diplomatiques du régime. Ce faisant, elle interroge aussi la stratégie bismarckienne: la Russie en est-elle vraiment le centre? L'échiquier diplomatique dont Bismarck entend faire bouger les lignes ne révèle-t-il pas d'autres visées, d'autres combinaisons?

The interpretation of Otto von Bismarck's international policy, which to a great extent influenced the successful German unification of 1871, has long been the object of an official history favoured by the minister's own memoirs, the political necessities of the period between the two wars and the partition of central and eastern Europe. Free access to the Russian and German archives now confirms what certain historians could have only suspected in the 1960s. Russia did not play the role of benevolent assistant in German unification. A study of the Alvensleben Convention, the legendary foundation stone of the alliance between Prussia and Russia, illustrates this revival and its influence on German history as well as on international relations. Breaking with historiographic tradition, this article in fact turns views around. The analysis based on Russian and Polish sources, notably shows that the Alvensleben mission, sent by Bismarck to the Neva at the beginning of February 1863, did not thwart Russian thoughts of abandoning Poland, that it was not a disavowal of Gortchakov's Francophile policy, that it did not lead to a sudden break with the regime's diplomatic priorities. This being the case, the analysis also asks questions about the Bismarck strategy: was Russia really at its centre? Perhaps Bismarck's intention of moving the lines in the diplomatic game of chess revealed other targets, other combinations?

Fabien THÉOFILAKIS, »Vergesst die deutschen Kriegsgefangenen nicht!« Die deutsche Gesellschaft, die französische Besatzungsherrschaft und die christlichen Kirchen (1945–1948), S. 453–484.

Aus politischen Gründen und mit Blick auf die Vergangenheitsbewältigung sowie einer Geschichtsschreibung, die eher von nationalen als europäischen Rahmenbedingungen bestimmt war, blieben die deutschen Kriegsgefangenen in französischer Hand bis zum Ende der achtziger Jahre die »Vergessenen der Geschichte«. Doch die Gefangenschaft von mehr als 900 000 deutschen Kriegsgefangenen war für Frankreich in den Jahren zwischen 1945 und 1948 eine wichtige Frage und ein politisches Problem erster Ordnung – nicht nur im Hinblick auf die deutsche Zivilbevölkerung in der französisch besetzten Zone in Süddeutschland, sondern auch für die französische Besatzungsverwaltung. Der Beitrag versucht am Beispiel der Kriegsgefangenschaft in Friedenszeiten und der Umkehrung der Rollen zwischen Sieger und Besiegtem die Umstände des Übergangs vom Krieg und zur Nachkriegszeit (*sortie de guerre*) für die deutsche Bevölkerung in der französischen Besatzungszone aufzuzeigen. Das Schicksal der deutschen Kriegsgefangenen in französischer Hand mobilisiert vom Zeitpunkt der Niederlage an die deutsche Bevölkerung, die »ihre« Kriegsgefangenen als unschuldige Opfer darstellt und in ihrer Argumentation deren Diskulpierung in den Vordergrund stellt. Die Freilassung der Kriegsgefangenen wird für sie zu einem zentralen Element der Erfahrung der französischen Besatzung. Ihre Sicht des Schicksals der Kriegsgefangenen in französischer Hand verdeutlicht, warum die *sortie de guerre* der Bevölkerung in der Besatzungszone heute als eine fehlgeschlagene kulturelle Demobilisierung erscheint, und warum die Gefangenschaft dazu beigetragen hat, in der kollektiven Erinnerung der Deutschen die französische Besatzung auf Jahre hinaus als eine »schwierige Zeit« zu verankern. Für die Behörden in Baden-Baden wird die Gefangenschaft von Deutschen in Frankreich angesichts der zunehmenden Mobilisierung der Zivilbevölkerung und des Beginns einer großzügig gehandhabten Politik der Freilassung seitens der Amerikaner und der Briten zunehmend zu einem bestimmenden Element ihrer Besatzungspolitik. Mit partiellen Freilassungen und der Einrichtung von deutschen Hilfskomitees für die Kriegsgefangenen in Frankreich versuchen die französischen Behörden in Deutschland die wirtschaftlichen Bedürfnisse Frankreichs mit den politischen Notwendigkeiten in der Besatzungszone abzustimmen und zugleich aber auch das Kräfteverhältnis mit der Zentrale in Paris zu ihren Gunsten zu gestalten. Die deutschen Kriegsgefangenen in französischer Hand sind zugleich aber auch eine Herausforderung für die Begründung einer neuen deutschen sozialen und gesellschaftlichen Identität. Die an einem pastoralen Schema orientierten Bemühungen der christlichen Kirchen in Deutschland führen zu einer Reihe von Aktionen zugunsten der »Brüder hinter Stacheldraht«, die weit über die konfessionellen Grenzen hinaus zu mobilisieren suchen. Dieses Engagement zeigt aber auch, wie die Frage der Gefangenschaft den Kirchen ermöglicht, sich als privilegierter Vermittler zwischen Besatzer und Besetztem und sogar als legitimer politischer Akteur und *in fine* als Garant der Einheit des deutschen Volkes zu positionieren.

Pour des raisons politiques et mémorielles, en raison de régimes d'historicité davantage définis par des histoires nationales que par un cadre européen, les prisonniers de guerre allemands (PGA) en mains françaises et la zone d'occupation française sont restés jusqu'à la fin des années 1980 des »oublés de l'historiographie«. Or, la captivité de plus de 900 000 prisonniers de guerre allemands entre 1945 et 1948 en France a constitué un sujet de préoccupation et un enjeu politique de première importance non seulement pour les populations civiles allemandes de la zone d'occupation française mais également pour ses autorités d'occupation. L'article cherche à préciser à travers cette captivité de guerre en temps de paix et le renversement des rôles entre

anciens vaincus et vainqueurs qu'elle met en scène, certaines modalités de la sortie de guerre de la société allemande de la zone française. La figure du PGA en mains françaises mobilise en effet dès la défaite les populations allemandes qui mettent en avant la position de victime innocente de »leurs« prisonniers et développent ainsi un discours de déculpabilisation. Dans cette perspective, la libération des PG devient pour elles une composante de leur expérience d'occupation française. Leur perception du sort des PGA en mains françaises permet donc de comprendre pourquoi la sortie de guerre des populations de la zone peut apparaître comme une démobilisation culturelle contrariée et à plus long terme pourquoi cette captivité a contribué à inscrire dans la mémoire collective allemande l'occupation française comme une »période difficile«. Face à la mobilisation pérenne des populations civiles et à la mise en place de politiques de libération généreuses par les puissances détentrices américaines et britanniques, la captivité allemande en France devient progressivement un élément déterminant de la politique d'occupation pour les autorités de Baden-Baden. À l'instar de la pratique des libérations partielles et de la constitution de comités d'aide allemands pour les PGA en France, les autorités françaises en Allemagne cherchent à concilier les besoins économiques de la métropole avec les nécessités politiques de la zone, mais également à rééquilibrer le rapport de force avec Paris en leur faveur. Les PGA en mains françaises constituent enfin un enjeu proprement allemand en ces temps de refondation sociale et identitaire. Les interventions des Églises chrétiennes en Allemagne conduisent ainsi selon un schéma pastoral une série d'actions en faveur des »frères derrière les barbelés« qui cherchent à mobiliser bien au-delà des limites confessionnelles. Cet engagement révèle comment la captivité permet aux Églises de se poser en intermédiaires privilégiés entre occupants et occupés et plus encore en acteurs politiques légitimes, *in fine* en garants de l'unité du peuple allemand.

For reasons of politics and memory and for reasons of historical research that was more focused on national histories rather than the European framework, until the end of the 1980s the issue of German prisoners of war in French hands and the French occupation zone has been left out of the history books. Nevertheless, the 900 000 German prisoners of war held in captivity between 1945 and 1948 in France was a subject of concern and a political challenge of great importance not only to the German civilian population in the French occupied zone but also to the French occupation authorities in Germany. Through this war captivity in peace time and the reversal of the roles between the former vanquished and former victors that it describes, the article attempts to clarify some of the means by which German society in the French zone left the war behind it. In fact from the defeat of the German population which advanced »their« prisoners' position of innocent victim, the sight of German prisoners of war in French hands stimulated and consequently developed a message which rid them of their guilt. From this point of view, the liberation of the prisoners of war became for them part of their experience of the French occupation. Their perception of the fate of the German prisoners of war in French hands makes it possible therefore to understand why the end of the war for the population in the zone may appear to be a frustrated cultural demobilisation and in the longer term why this captivity contributed to establishing the French occupation as a »difficult« period in the German collective memory. In the face of the continual mobilisation of the civilian population and the generous liberation policies established by the American and British, German captivity in France gradually became a decisive element in the occupation policy for the authorities in Baden-Baden. Following the practice of the first liberations and the constitution of German aid committees for German prisoners of war in France, the French authorities in Germany tried to reconcile the home country's economic needs with the political necessities of the zone, but also tried to redress the balance of power with Paris in their favour. Finally the issue of German prisoners of war in French hands constituted a strictly speaking German issue during this time of radical social reform and the search for identity. The intervention of the Christian churches

in Germany thus led, with a pastoral approach, to a series of actions in favour of our »brothers behind the barbed wire« which tried to mobilise people well above and beyond the limits of the confessional. This engagement reveals how the captivity enabled the churches to position themselves as special intermediaries between the occupied and the occupiers and even more so as legitimate »actors«, ultimately guarantors of the unity of the German people.

Thomas HOERBER – Chad LEISHMAN, Frankreichs Abschied vom Kolonialismus. Französisch-Indochina, Suez, Algerien und Frankreichs Rolle im europäischen Integrationsprozess, S. 485–504.

Dieser Artikel will vor allem zeigen, welche Auswirkung die Kolonialkriege auf die Rolle Frankreichs im europäischen Integrationsprozess hatten. Die Gründe für das militärische Eingreifen Frankreichs werden dabei ebenso erläutert, wie die daraus resultierenden innenpolitischen Konsequenzen. Im Zentrum der Analyse stehen die internen politischen Machtkämpfe und die starke Belastung des Staatshaushalts. Die Kriege in den Kolonien kosteten Frankreich nicht nur viele Leben und brachten das Land an den Rand des finanziellen Ruins, sie leiteten auch – wie sich besonders im Algerienkrieg zeigt – eine Zeitenwende, nämlich das endgültige Ende des französischen Empire ein. Wie sich in Suez bereits abzeichnete, findet Frankreich in seinem Ende als Kolonialmacht schließlich zu sich selbst zurück und avanciert zur Führungsmacht in Europa und im europäischen Integrationsprozess.

Cet article vise avant tout à montrer l'effet des guerres coloniales sur le rôle de la France dans le processus d'intégration européenne. Y sont expliquées les raisons des interventions militaires de la France ainsi que leurs conséquences en politique intérieure, en particulier les luttes politiques intérieures pour le pouvoir et leur poids considérable sur le budget de l'État. Non seulement les guerres coloniales coûtèrent de nombreuses vies à la France et conduisirent le pays au bord de la ruine financière, mais, comme le montre particulièrement la guerre d'Algérie, elles marquèrent aussi un tournant, en l'occurrence la fin définitive de l'Empire français. Comme l'annonçait déjà Suez, la fin de son rôle de puissance coloniale amena la France à faire un retour sur elle-même et à se présenter en puissance dirigeante en Europe et dans le processus d'intégration européenne.

The main purpose of this article is to consider what impact the wars of decolonisation had on France's role in Europe and the European integration process. It will analyse the developments that led France to military action and the domestic consequences of such decisions, notably some of the internal political struggles in France and the tremendous drain on the French budget. The colonial wars did not just cost France many lives and took the country close to the financial abyss, but such wars – particularly Algeria – were also the sea change in France's political fortunes, i. e. the ultimate end of the French Empire. Suez was the first instance which indicated the end of France as colonial power. However, it is also the beginning of a new France, with revitalised self-confidence and a renewed commitment to leadership in Europe and hence to the European integration process.

Mélanie GAUWEILER, Die Darstellung des Zweiten Weltkriegs in französischen Geschichtsschulbüchern: Fundus der »*mémoire collective*«?, S. 505–525.

Die wissenschaftliche Auseinandersetzung mit der Erinnerung an den Zweiten Weltkrieg hat überall in Europa einen wahren Boom erlebt. Auch in Frankreich hat man sich in den letzten zwanzig Jahren intensiv mit der *mémoire collective*, dem Erinnern und dem heutigen Umgang mit dem Zweiten Weltkrieg beschäftigt. Doch es wurde bisher nur rudimentär erforscht, ob und wie sich diese *mémoire collective* auch in den französischen Geschichtsschulbüchern widerspiegelt. Finden sich hier Spuren des öffentlichen Umgangs mit Teilkapiteln dieser Epoche wieder? Die von Historikern, Soziologen und Sozialpsychologen geführte Forschungsdiskussion und deren Erkenntnisfortschritte wurden der vorliegenden Analyse als Folie zugrunde gelegt, für die 36 Schulbücher der französischen Grund-, Mittel- und Oberstufe sowie auf das *brevet* und das *baccalauréat* vorbereitende Übungshefte herangezogen wurden. Das älteste aus dieser Reihe stammt aus dem Jahre 1948, bei dem jüngsten aus dem Jahre 2006 handelt es sich zugleich um das erste in deutsch-französischer Kooperation herausgebrachte Geschichtslehrwerk. Bei den hier untersuchten ca. 200 zwischen 1950 und heute erschienenen Schulbüchern handelt es sich um einen repräsentativen Querschnitt. Quantitativ wurde die Untersuchung auf vier zu Teilgebiete der Geschichte der *Seconde Guerre mondiale* reduziert: die Definitionen des Faschismus und des Nationalsozialismus; die *Résistance*; der Holocaust und die Darstellung der Vichy-Zeit. Die Untersuchung führt zu überraschenden Ergebnissen und Erkenntnissen: Die *mémoire collective* spiegelt sich längst nicht in allen Bereichen in gleicher Weise in den Schulbüchern wider – so z. B. in Bezug auf Charles de Gaulle. Gleichzeitig werden diejenigen Ereignisse und Entwicklungen, so wie sie sich zu dieser Zeit in der französischen Gesellschaft abspielten, zutreffend abgebildet, eine Beobachtung, die im Übrigen im Großen und Ganzen auch für die Darstellung der Vichy-Zeit gilt.

Le débat scientifique sur la mémoire de la Seconde Guerre mondiale a connu un vrai boom partout en Europe. En France aussi, au cours des vingt dernières années, on a intensément travaillé sur la mémoire collective, le souvenir et la façon actuelle d'aborder la Seconde Guerre mondiale. Mais, jusqu'ici, les études sur la manière dont cette mémoire collective se reflétait dans les manuels d'histoire français étaient restées rudimentaires. Le discours officiel sur les différentes phases de cette période y a-t-il laissé des traces? La présente analyse s'est appuyée sur le débat sur la recherche, mené par des historiens, des sociologues et des spécialistes en psychologie sociale, et sur les progrès qu'ils ont accomplis dans la connaissance de cette période, en recourant à 36 manuels du primaire, du secondaire et des grandes classes ainsi qu'aux cahiers d'exercice de préparation au brevet et au baccalauréat. Le plus ancien d'entre eux remonte à 1948 et le plus récent, qui est aussi le premier manuel d'histoire publié en coopération par l'Allemagne et la France, à 2006. Avec un nombre global d'environ 200 manuels scolaires, publiés entre 1950 et aujourd'hui, le corpus étudié constitue un échantillon représentatif. Sur le plan quantitatif, l'étude a été limitée à quatre grandes questions de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale: les définitions du fascisme et du nazisme; la Résistance; l'Holocauste et la représentation de l'époque de Vichy. L'analyse de ces manuels a abouti à des résultats et des découvertes surprenants: il y a longtemps que la mémoire collective ne se reflète pas de la même manière sur tous les sujets dans les manuels, par exemple en ce qui concerne Charles de Gaulle. En même temps, ces événements et ces évolutions sont décrits exactement comme ils se sont déroulés à cette époque dans la société française, observation qui vaut du reste globalement aussi pour la représentation de la période de Vichy.

Scientific debate working in conjunction with memories of the Second World War has experienced a veritable boom in entire Europe. France has also been dealing intensively with the

*mémoire collective*, the memory and the current association with the Second World War. However, till now there has only been a rudimentary research on whether and how this *mémoire collective* is reflected in the French history school books. Can you see signs of an overt association with detailed chapters of this epoch? The research discussions carried out by historians, sociologists and social psychologists and their inferences have been attached in this analysis as slide, to be consulted for a sample of 36 school books of the primary, middle and high schools as well as for the exercise books prepared for the *brevet* and *baccalauréat*. The oldest of these is from 1948. The latest is from 2006, which deals with history teaching material issued in relation to the Franco-German cooperation, just like the first one. A total of around 200 school books published between 1950 and today deal with the examined corpus of a representative cross-section. The study of four sub-areas of the history of the Second World War was quantitatively reduced: the definitions of fascism and nationalism, the *Résistance*, the Holocaust and the representation of the Vichy period. The study leads to surprising results and insights: the *mémoire collective* is by far not reflected in all the areas in the same way in the school books – for example regarding Charles de Gaulle. Even as those insights and developments are appropriately established just as they have happened till now in the French society, a study by and large dealing incidentally with the representation of the Vichy period is also carried out.



## Im Jahr 2007 eingegangene Rezensionsexemplare Livres reçus pour recension en 2007

Die Rezensionen werden online veröffentlicht.  
Les comptes rendus seront publiés en ligne.  
[www.francia-online.net](http://www.francia-online.net)

### Mittelalter/Moyen Âge

- Abrégé des chroniques de France, par Noël de Fribois, éd. pour la Société de l'Histoire de France par Kathleen DALY. Avec la collaboration de Gillette LABORY. Préface de Bernard GUENÉE, Paris 2006 (Honoré Champion), 306 S., 9 Abb., ISBN 2-9525739-0-5, EUR 55,00.
- L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo medioevo e prima età moderna, a cura di Paola BIANCHI e Luisa C. GENTILE, Torino (Silvio Zamorani editore) 2006, 573 S. (Laboratorio di studi storici sul Piemonte e gli Stati sabaudi. Corti e principi fra Piemonte e Savoia, 1), 8 genealogische Tafeln, 17 farbige, 8 s/w-Abb., ISBN 88-7158-140-7, EUR 48,00.
- Cristina ANDENNA, Mortariensis Ecclesia. Une congregazione di canonici regolari in Italia settentrionale tra XI et XII secolo, Münster (LIT) 2007, XX–716 S. (Vita regularis. Ordnungen und Deutungen religiösen Lebens im Mittelalter, 32), ISBN 978-3-8258-0211-0, EUR 59,90.
- Arnold ANGENENDT, Toleranz und Gewalt. Das Christentum zwischen Bibel und Schwert, Münster (Aschendorff) 2006, 799 S., ISBN 978-3-402-00215-5, EUR 24,80.
- Die Annalen des Klosters Einsiedeln. Edition und Kommentar, hg. von Conradin von PLANTA, Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 2007, X–331 S., ISBN 978-3-7752-5478-6, EUR 35,00.
- Gelungene Anpassung? Adelige Antworten auf gesellschaftliche Wandlungsvorgänge vom 14. bis zum 16. Jahrhundert. Zweites Symposium »Adel, Ritter, Reichsritterschaft vom Hochmittelalter bis zum modernen Verfassungsstaat« (24./25. Mai 2001, Schloß Weitenburg), hg. von Horst CARL und Sönke LORENZ, Ostfildern (Jan Thorbecke) 2006, 221 S., ISBN 978-3-7995-5253-0, EUR 34,90.
- Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècles). Les mots, les temps, les lieux. Colloque tenu à Jaca du 5 au 9 juin 2002. Travaux réunis par Monique BOURIN et Pascal MARTÍNEZ SOPENA, Paris (Publications de la Sorbonne) 2007, 571 S., ISBN 978-2-85944-570-6, EUR 37,00.
- Burkhard APSNER, Vertrag und Konsens im frühen Mittelalter. Studien zur Gesellschaftsprogrammatik und Staatlichkeit im westfränkischen Reich, Trier (Kliomedia) 2006, 322 S. (Trierer Historische Forschungen, 58), ISBN 3-89890-051-7, EUR 52,00.
- L'Armorial de Hans Ingeram, publ. par Emmanuel DE BOOS d'après le manuscrit de Vienne, Kunsthistorisches Museum, Waffensammlung, ms A. 2302, Paris (Éditions du Léopard d'Or) 2006, 374 S. (Documents d'héraldique médiévale, 15), ISBN 2-86377-202-3, EUR 40,00.
- Marie-Christine BAILLY-MAITRE, Jean-Michel POISSON (dir.), Mines et pouvoir au Moyen Âge. Actes de la Table-ronde de Lyon, 15 mai 2002, Lyon (Presses universitaires de Lyon) 2007 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 20), ISBN 978-2-7297-0793-4, EUR 25,00.

- Bernadette BARRIÈRE, *Limousin médiéval. Le temps des créations. Recueil d'articles*, Limoges (Pulim) 2006, 728 S., ISBN 2-84287-391-2, EUR 42,00.
- Dominique BARTHÉLEMY, *La chevalerie. De la Germanie antique à la France du XII<sup>e</sup> siècle*, Paris (Fayard) 2007, 522 S., ISBN 978-2-213-62284-2, EUR 26,00.
- Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET, *Églises et autorités. Études d'histoire du droit canonique médiéval*, Limoges (Pulim) 2006 (Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique, 14), ISBN 2-84287-402-1, EUR 35,00.
- Dieter R. BAUER, Klaus HERBERS, Gabriele SIGNORI (Hg.), *Patriotische Heilige. Beiträge zur Konstruktion religiöser und politischer Identitäten in der Vormoderne*, Stuttgart (Franz Steiner) 2007, 405 S. (Beiträge zur Hagiographie, 5), ISBN 978-3-515-08904-3, EUR 57,00.
- Philippe DE BERCEGOL, *Clément V, le pape d'Aquitaine. Légendes et réalités*, Bordeaux (Les Dossiers d'Aquitaine) 2006, 90 S. (Mémoire et patrimoine), ISBN 2-84622-127-8, EUR 15,00.
- Roger BERGER, Bernard DELMAIRE, Bernard GHIEFFE (éd.), *Le Rentier d'Artois 1298–1299. Le Rentier d'Aire 1292. I: Introduction et tables*, Arras (Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais) 2007, 280 S.; II: Textes 444 S. (Mémoires de la Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, 38) ISBN 978-2-900643-23-5, EUR 35,00.
- Arnoud-Jan A. BIJSTERFELD, *Do ut des. Gift Giving, Memoria, and Conflict Management in the Medieval Low Countries*, Hilversum (Uitgeverij Verloren) 2007, 309 S., ISBN 978-90-6550-958-1, EUR 29,00.
- *The Bishop Reformed. Studies of Episcopal Power and Culture in the Central Middle Ages*, ed. by John S. OTT, Anna TRUMBORE JONES, Aldershot, Hampshire (Ashgate Publishing) 2007, XVI–280 S. (Church, Faith and Culture in the Medieval West), ISBN 0-7546-5765-5, GBP 55,00.
- J. F. BÖHMER, *Regesta Imperii. I. Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern 751–918 (987)*, Bd. 2: Die Regesten des Westfrankenreichs und Aquitaniens. Teil 1: Die Regesten Karls des Kahlen 840 (823)–877. Lieferung 1: 840 (823)–848, bearbeitet von Irmgard FEES, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2007, XIV–394 S., ISBN 978-3-412-13206-4, EUR 89,90.
- Claire BOUDREAU, *L'Héritage symbolique des hérauts d'armes. Abeille-Croissant. Dictionnaire encyclopédique de l'enseignement du blason ancien (XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris (Éditions du Léopard d'Or) 2006, 534 S. (Histoire des traités de blason, 1); Croix-Vivre S. 537–1117; Index S. 1118–1592, ISBN 2-86377-204-X, EUR 200,00.
- Éric BOURNAZEL, *Louis VI le Gros. Préface de Jean-Pierre POLY*, Paris (Fayard) 2007, 524 S., ISBN 978-2-213-63423-4, EUR 28,00.
- Bernard BOUSMANNE, Hanno WIJSMANN, Sandrine THIEFFRY (dir.), *Philippe le Beau (1478–1506). Les trésors du dernier duc de Bourgogne*, Bruxelles (Bibliothèque royale de Belgique) 2006, 174 S., ISBN 978-2-87093-160-8, EUR 45,00.
- Charlotte BRETSCHER-GISIGER, Rudolf GAMPER, *Katalog der mittelalterlichen Handschriften der Klöster Muri und Hermetschwil, Dietikon*, Zürich (Urs Graf) 2005, 464 S., 57 Abb., ISBN 3-85951-244-7, EUR 116,00.
- Rosalind B. BROOKE, *The Image of St Francis. Responses to Sainthood in the Thirteenth Century*, Cambridge (Cambridge University Press) 2006, XVI–524 S., ISBN 0-521-78291-0, GBP 75,00.
- Scott G. BRUCE, *Silence and Sign Language in Medieval Monasticism. The Cluniac Tradition c. 900–1200*, Cambridge (Cambridge University Press) 2007, XIV–209 S., ISBN 978-0-521-86080-2, GBP 50,00.
- Enno BÜNZ, Stefan TEBRUCK, Helmut G. WALTHER (Hg.), *Religiöse Bewegungen im Mittelalter. Festschrift für Matthias Werner zum 65. Geburtstag*, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2007, XXVIII–783 S., 33 Abb. (Veröffentlichungen der Historischen Kommission für Thüringen. Kleine Reihe, 24), ISBN 978-3-412-20060-2, EUR 74,90.

- Silvia CANTELLI BERARDUCCI, Hrabani Mauri opera exegetica. Repertorium fontium. I: Rabano Mauro esegeta. Le fonti i commentari, Turnhout (Brepols) 2006, XXXVI–391 S. (Instrumenta patristica et mediaevalia. Research on the Inheritance of Early and Medieval Christianity, 38), ISBN 978-2-503-51064-4, EUR 70,00; Repertorium fontium. II: Apparatus fontium (in Genesim – in libros Macchabeorum), Turnhout (Brepols) 2006, S. 393–946 (Instrumenta patristica et mediaevalia. Research on the Inheritance of Early and Medieval Christianity, 38 A), ISBN 978-2-503-51065-1, EUR 85,00; Repertorium fontium. III: Apparatus fontium (in Mattheum – Homiliae in Evangelia et Epistolas). Indici, Turnhout (Brepols) 2006, S. 947–1508 (Instrumenta patristica et mediaevalia. Research on the Inheritance of Early and Medieval Christianity, 38 B), ISBN 978-2-503-51066-8, EUR 85,00.
- The Cartulary of the Abbey of Mont-Saint-Michel, ed. by K. S. B. KEATS-ROHAN, Donington (Shaun Tyas) 2006, XIV–329 S., ISBN 1-900289-69-5, GBP 35,00.
- George CHASTELAIN, Le livre de paix, éd. par Tania VAN HEMELRYCK, Paris (Honoré Champion) 2006, 187 S. (Classiques français du Moyen Âge, 148). ISBN 2-7453-1177-8, EUR 30,00.
- Carol CHATTAWAY, The Order of the Golden Tree. The Gift-Giving Objectives of Duke Philip The Bold of Burgundy, Turnhout (Brepols) 2006, 300 S. (Burgundica, 13), ISBN 2-503-52297-1, EUR 60,00.
- Frédéric L. CHEYETTE, Ermengarde de Narbonne et le monde des troubadours. Traduit de l'anglais (États-Unis) par Aude CARLIER, Paris (Perrin) 2006, 540 S., ISBN 2-262-02437-5, EUR 25,00.
- Codex Wangianus. I cartulari della Chiesa trentina (secoli XIII-XIV), a cura di Emanuele CURZEL, Gian Maria VARANINI, con la collaborazione di Donatella FRIOLI, t. 1, Bologna (Società editrice il Mulino) 2007, 510 S., ISBN 978-88-15-11991-9, EUR 100,00.
- Philippe DE COMMYNES, Mémoires. Édition critique par Joël BLANCHARD. Tome I: Introduction, édition des livres I à VIII, Genève (Droz) 2007, CLXXII–737 S.; Tome II: Variantes, notes, glossaire, index analytique, index des lieux et personnes, 737–1757 S., ISBN 978-2-600-01080-1, CHF 175,00.
- A Companion to Jean Gerson, ed. by Brian Patrick McGUIRE, Leiden 2006 (Brill) XXVI–431 S. (Brill's Companions to the Christian Tradition), ISBN 978-90-04-15009-6, EUR 95,00.
- Magali COUMERT, Origines des peuples. Les récits du Haut Moyen Âge occidental (550–850), Paris (Institut d'études augustiniennes) 2007, 659 S., 4 Abb., ISBN 978-2-85121-215-3, EUR 54,00.
- Simon COUPLAND, Carolingian Coinage and the Vikings. Studies on Power and Trade in the 9<sup>th</sup> Century, Aldershot, Hampshire (Ashgate) 2007, 336 S. (Variorum Collected Studies Series), ISBN 978-0-86078-991-8, GBP 65,00.
- Jacques DALARUN, Geneviève GIORDANENGO, Armelle LE HUËROU et al. (éd.), Les deux vies de Robert d'Arbrissel fondateur de Fontevraud/The Two Lives of Robert of Arbrissel Founder of Fontevraud. Légendes, écrits et témoignages/Legends, Writings and Testimonies. Édition des sources avec introductions et traductions françaises/With English Summaries of Introductions and Complete Translations of the Sources, Turnhout (Brepols) 2006, 772 S. (Disciplina Monastica. Studies on Medieval Monastic Life/Études sur la vie monastique au Moyen Âge), ISBN 978-2-503-52419-1, EUR 150,00.
- La décrétale Ad Gallos Episcopos: son texte et son auteur. Texte critique, traduction française et commentaire par Yves-Marie DUVAL, Leiden (Brill) 2006, IX–177 S. (Supplements to Vigiliae Christianae. Texts and Studies of Early Christian Life and Language, 73), ISBN 90-04-14170-7, 83,00.
- Antonella DEGL'INNOCENTI, Donatella FRIOLI, Paolo GATTI, Manoscritti agiografici latini di trento e rovereto, Firenze (SISMEL – Edizioni del Galluzzo) 2005, XVIII–317 S. (Quaderni di »Hagiographica«, 3), ISBN 978-88-8450-207-0, EUR 55,00.

- Jean-Pierre DEVROEY, *Économie rurale et société dans l'Europe franque (VI<sup>e</sup>–IX<sup>e</sup> siècles)*. Tome 1: Fondements matériels, échanges et lien social, Paris (Éditions Belin) 2007, 382 S., ISBN 2-7011-2618-5, EUR 21,50.
- Jean-Pierre DEVROEY, *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI<sup>e</sup>–IX<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles (Académie royale de Belgique) 2006, 727 S., ISBN 2-8031-0227-7, EUR 55,00.
- Daniela DOLEŽAL, Hartmut KÜHNE (Hg.), *Wallfahrten in der europäischen Kultur/Pilgrimage in European Culture*. Tagungsband Příbram 26.–29. Mai 2004/Proceedings of the Symposium Příbram, May 26<sup>th</sup>–29<sup>th</sup> 2004. Unter Mitarbeit von/In Collaboration with Eva DOLEZALOVÁ, Markéta HOLUBOVÁ, Jan HRDINA und/and Hana PÁTKOVÁ, Berlin, Bern, Brüssel u. a. (Peter Lang) 2006, 730 S. (Europäische Wallfahrtsstudien, 1), ISBN 978-3-631-54996-4, CHF 142,00.
- Wolfram DREWS, *The Unknown Neighbour. The Jew in the Thought of Isidore of Seville*, Leiden (Brill) 2006, XII–387 S. (The Medieval Mediterranean. Peoples, Economies and Cultures, 400–1500, 59), ISBN 978-900414964-9, EUR 124,00.
- John F. DRINKWATER, *The Alamanni and Rome 231–496 (Caracalla to Clovis)*, Oxford (Oxford University Press) 2007, XII–408 S., ISBN 978-0-19-929568-5, GBP 65,00.
- François DUCEPPE-LAMARRE, *Chasse et pâturage dans les forêts du Nord de la France. Pour une archéologie du paysage sylvestre (XI<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècles)*, Paris (L'Harmattan) 2007, 316 S. (Questions contemporaines), ISBN 2-296-01870-X, EUR 27,00.
- Frédéric DUVAL, *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge. Petite anthologie commentée de succès littéraires*, Genève (Droz) 2007, 474 S. (Textes littéraires français), ISBN 978-2-600-01097-9, CHF 35,00.
- Die Ebstorfer Weltkarte. Kommentierte Neuauflage in zwei Bänden, hg. von Hartmut KULGER, unter Mitarbeit von Sonja GLAUCH und Antje WILLING. Digitale Bildbearbeitung: Thoma ZAPF, Band I: Atlas, Berlin (Akademie Verlag) 2007, VIII–175 S., Band II: Untersuchungen und Kommentar, 370 S., ISBN 978-3-05-004117-9, im Versandschuber EUR 178,00.
- *Réformer l'Église, réformer l'État: une quête de légitimité (XI<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècles)*, Aix-en-Provence (UMR-TELEMM) 2007 (Rives nord-méditerranéennes, 28), ISSN 0986-8410, EUR 13,00.
- Axel EHLERS, *Die Ablasspraxis des Deutschen Ordens im Mittelalter. Quellen und Studien zur Geschichte des Deutschen Ordens, Marburg/Lahn (N. G. Elwert) 2007, X–659 S., 19 Abb., ISBN 978-3-7708-1307-0, EUR 48,00.*
- *Les élites nordiques et l'Europe occidentale (XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*. Actes de la rencontre franco-nordique organisée à Paris, 9–10 juin 2005, sous la dir. de Tuomas M. S. LEHTONEN et Élisabeth MORNET, Paris (Publications de la Sorbonne) 2007 (Histoire ancienne et médiévale, 94), ISBN 978-2-85944-577-5, EUR 31,00.
- Michael EMBACH, *Trierer Literaturgeschichte. Das Mittelalter*, Trier (Kliomedia) 2007, 704 S. (Geschichte und Kultur des Trierer Landes, 8), ISBN 978-3-89890-112-3, EUR 59,90.
- Johann ENGBERGER, *Albert Behaim und die Lorcher Tradition in der Passauer Geschichtsschreibung. Die Descriptio gentium et diversarum nationum Europe*, Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 2007, XXX–563 S. (Monumenta Germaniae Historica. Schriften, 57), ISBN 978-3-7752-5757-2, EUR 65,00.
- Stefan ESDERS (Hg.), *Rechtsverständnis und Konfliktbewältigung. Gerichtliche und außergerichtliche Strategien im Mittelalter*, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2007, VIII–416 S., ISBN 978-3-412-20046-6, EUR 49,90.
- *Espaces d'échanges en Méditerranée. Antiquité et Moyen Âge. Textes réunis par François CLÉMENT, John TOLAN et Jérôme WILGAUX*, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2006, 268 S. (Histoire), ISBN 2-7535-0203-X, EUR 20,00.

- De l'estime au cadastre en Europe. Le Moyen Âge. Colloque des 11, 12 et 13 juin 2003, sous la dir. scientifique d'Albert RIGAUDIÈRE, Paris (Comité pour l'histoire économique et financière de la France) 2006, 605 S., ISBN 2-11-094789-6, EUR 35,00.
- Faire l'événement au Moyen Âge, sous la dir. de Claude CAROZZI et Huguette TAVIANI-CAROZZI, Aix-en-Provence (Publications de l'université de Provence) 2007, 362 S. (le temps de l'histoire), ISBN 978-2-85399-672-3, EUR 32,00.
- René FÉDOU, Les papes du Moyen Âge à Lyon. Nouvelle édition, Lyon (Éditions lyonnaises d'art et d'histoire) 2006, 128 S., ISBN 2-84147-168-3, EUR 24,00.
- Carola FEY, Steffen KRIEB, Werner RÖSENER (Hg.), Mittelalterliche Fürstenhöfe und ihre Erinnerungskulturen, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2007, 332 S., 35 Abb. (Formen der Erinnerung, 27), ISBN 3-89971-327-3, EUR 49,90.
- Theres FLURY, Frauen im Galluskloster, St. Gallen (Historischer Verein des Kantons St. Gallen) 2006, 152 S., 31 Abb., ISBN 3-906616-77-0, CHF 25,00.
- Robert Folz (1910–1996) – Mittler zwischen Frankreich und Deutschland. Actes du colloque »Idée d'Empire et royauté au Moyen Âge: un regard franco-allemand sur l'œuvre de Robert Folz«, Dijon 2001, hg. von Franz J. FELTEN, Pierre MONNET, Alain SAINT-DENIS, Mainz (Institut für Geschichtliche Landeskunde an der Universität Mainz e. V.) 2006, 152 S. (Geschichtliche Landeskunde, 60), ISBN 978-3-515-08935-7, EUR 26,00.
- Chantal FRAÏSSE, Moissac, histoire d'une abbaye, Flaujac Poujols (La Louve éditions), 288 S., ISBN 2-916488-05-7, EUR 21,00.
- Francis of Marchia – Theologian and Philosopher. A Franciscan at the University of Paris in the Early Fourteenth Century. Ed. by Russel L. FRIEDMAN and Chris SCHABEL, Leiden (Brill) 2006, VIII–204 S., ISBN 978-90-04-15640-1, EUR 60,00.
- Antoine FRANZINI, La Corse du XV<sup>e</sup> siècle. Politique et société. 1433–1483, Ajaccio (Éditions Alain Piazzola) 2005, 749 S., ISBN 2-915410-22-4, EUR 28,00.
- Johannes FRIED, Donation of Constantine and Constitutum Constantini. The Misinterpretation of a Fiction and its Original Meaning. With a contribution by Wolfram BRANDES: »The Satraps of Constantine«, Berlin, New York (Walter de Gruyter) 2007, 201 S. (Millenium-Studien zu Kultur und Geschichte des ersten Jahrtausends n. Chr./Millenium Studies in the culture and history of the first millenium C. E., 3), ISBN 978-3-11-018539, EUR 68,00.
- Michael E. GOODICH, Miracles and Wonders. The Development of the Concept of Miracle, 1150–1350, Aldershot, Hampshire (Ashgate), XII–148 S. (Church, Faith and Culture in the Medieval West), ISBN 978-0-7546-5875-7, GBP 50,00.
- Monique GOULLET, Michel PARISSÉ, Traduire le latin médiéval. Manuel pour grands commençants, Paris (Picard) 2006, 233 S., ISBN 2-7084-0696-5, EUR 23,00.
- Le goût du lecteur à la fin du Moyen Âge. Études réunies par Danielle BOHLER, Paris (Éditions du Léopard d'Or) 2006, 328 S. (Cahiers du Léopard d'or, 11), ISBN 2-86377-200-7, EUR 40,00.
- Bernhard Dietrich HAAGE, Wolfgang WEGNER, Deutsche Fachliteratur der Artes in Mittelalter und Früher Neuzeit. Unter Mitarbeit von Gundolf KEIL und Helga HAAGE-NABER, Berlin (Erich Schmidt Verlag) 2006, 468 S. (Grundlagen der Germanistik, 43), ISBN 3-503-09801-1, EUR 29,80.
- Alois HAHN, Gert MELVILLE, Werner RÖCKE (Hg.), Norm und Krise von Kommunikation. Inszenierungen literarischer und sozialer Interaktion im Mittelalter. Für Peter von Moos, Münster (LIT) 2006, 528 S., ISBN 3-8258-9945-4, EUR 49,90.
- Christopher HARPER-BILL (ed.), A Compagnon to the Anglo-Norman World, The Boydell Press (Woodbridge) 2007, S. XX–298, ISBN 978-1-8438-3341-3, GBP 19,99.
- Klaus HERBERS, Nicolas JASPERT (Hg.), Grenzräume und Grenzüberschreitungen im Vergleich. Der Osten und der Westen des mittelalterlichen Lateineuropa, Berlin (Akademie Verlag) 2006, 459 S. (Europa im Mittelalter, 7), ISBN 978-3-05-004155-1, EUR 69,80.

- Histoire du christianisme. Pour mieux comprendre notre temps, sous la dir. de Alain CORBIN, avec Nicole LEMAITRE, Françoise THELAMON, Catherine VINCENT, Paris (Éditions du Seuil) 2007, 469 S., ISBN 978-2-202-089421-0, EUR 21,00.
- Eduard HLAWITSCHKA, Die Ahnen der hochmittelalterlichen deutschen Könige, Kaiser und ihrer Gemahlinnen. Ein kommentiertes Tafelwerk. Band 1: 911–1137, Teil 1, Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 2006, CXI–61 S., 31 Abb.; Teil 2 VII–709 S. (Monumenta Germaniae Historica. Hilfsmittel, 25,1 / 25,2), ISBN 978-3-7752-1132-1, EUR 80,00.
- Marc VON DER HÖH, Erinnerungskultur und frühe Kommune. Formen und Funktionen des Umgangs mit der Vergangenheit im hochmittelalterlichen Pisa (1050–1150), Berlin (Akademie Verlag) 2006, 529 S., 57 Abb. (Hallische Beiträge zur Geschichte des Mittelalters und der Frühen Neuzeit, 3), ISBN 3-05-004181-1, EUR 69,80.
- Images of Medieval Sanctity. Essays in Honour of Gary Dickson, ed. by Debra HIGGS STRICKLAND, Leiden, Boston (Brill) 2007, 288 S. (Visualising the Middle Ages, 1), ISBN 978-90-04-16053-8, EUR 129,00.
- Michael JONES (éd.), Le Premier Inventaire du Trésor des chartes des ducs de Bretagne (1395). Hervé le Grant et les origines du Chronico Briocense, Rennes (Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne) 2007, 320 S., ISBN 2-9505895-7-X, EUR 35,00.
- Gesine JORDAN, »Nichts als Nahrung und Kleidung«. Laien und Kleriker als Wohngäste bei den Mönchen von St. Gallen und Redon (8. und 9. Jahrhundert), Berlin (Akademie Verlag) 2007, 310 S., ISBN 978-3-05-004338-8, EUR 64,80.
- Fabienne JOUBERT (dir.), L'artiste et le clerc. La commande artistique des grands ecclésiastiques à la fin du Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle), Paris (Presses de l'Université de Paris-Sorbonne) 2006, 415 S., 415 Abb. (Cultures et civilisations médiévales, 36), ISBN 2-84050-438-2, EUR 23,00.
- Romain JURROT, Catalogue des manuscrits médiévaux de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, Dietikon, Zürich (Urs Graf) 2006, 352 S., ISBN 3-85951-245-5.
- Donald J. KAGAY, War, Government and Society in the Medieval Crown of Aragon, Aldershot, Hampshire (Ashgate Publishing Ltd.) 2006 (Variorum Collected Studies Series, CS861), ISBN 978-0-7546-5904-4, GBP 65,00.
- Samantha KAHN HERRICK, Imagining the Sacred Past. Hagiography and Power in Early Normandy, Cambridge (Harvard University Press) 2007, XIV–256 S., ISBN 978-0-674-0243-4, EUR 70,00.
- Norbert KAMP, Moneta regis. Königliche Münzstätten und königliche Münzpolitik in der Stauferzeit, Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 2006, LIV–575 S., ISBN 978-3-7752-5755-8, EUR 70,00.
- Henry Ansgar KELLY, Satan. A Biography, Cambridge (Cambridge University Press) 2006, XIV–359 S., ISBN 978-0-521-60402-4, GBP 37,50.
- Uta KLEINE, Gesta, Fama, Scripta. Rheinische Mirakel des Hochmittelalters zwischen Geschichtsdeutung, Erzählung und sozialer Praxis, Stuttgart (Franz Steiner) 2006, XIV–481 S. (Beiträge zur Hagiographie, 7), ISBN 978-3-515-08568-0, EUR 72,00.
- Ulrich KNEFELKAMP, Kristian BOSSELMANN-CYRAN, Grenze und Grenzüberschreitung im Mittelalter. 11. Symposium des Mediävistenverbandes vom 14. bis 17. März 2005 in Frankfurt an der Oder, Berlin (Akademie Verlag) 2007, XII–517 S., ISBN 978-3-05-004330-2
- Walter KOCH, Inschriftenpaläographie des abendländischen Mittelalters und der früheren Neuzeit. Früh- und Hochmittelalter mit CD-ROM, München (Oldenbourg) 2007, 264 S., 243 Abb., ISBN 978-3-486-58189-9, EUR 39,80.
- Konrad Gruter von Werden. De machinis et rebus mechanicis. Ein Maschinenbuch aus Italien für den König von Dänemark 1393–1424. Einleitung von Dietrich LOHRMANN, Horst KRANZ, Ulrich ALERTZ, Città del Vaticano (Biblioteca Apostolica Vaticana) 2006, 254 S.; II. Edition, übersetzt kommentiert und herausgegeben von Dietrich LOHRMANN, Horst KRANZ, Ulrich ALERTZ, 300 S., ISBN 88-210-0786-3, EUR 110,00 (2 volumi inseparabili).

- Ingmar KRAUSE, *Konflikt und Ritual im Herrschaftsbereich der frühen Capetinger. Untersuchungen zur Darstellung und Funktion symbolischen Verhaltens*, Münster (Rhema) 2006, 352 S. (Symbolische Kommunikation und gesellschaftliche Wertesysteme. Schriftenreihe des Sonderforschungsbereichs 496, 13), ISBN 978-3-930454-62-4, EUR 38,00.
- Susanne KRAUSS, *Die Devotio moderna in Deventer. Anatomie eines Zentrums der Reformbewegung*, Münster (LIT) 2007, 518 S., ISBN 978-3-8258-0172-4, EUR 39,90.
- Astrid KRÜGER, *Litanei-Handschriften der Karolingerzeit*, Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 2007, L-842 S. (Monumenta Germaniae Historica. Hilfsmittel, 24), ISBN 978-3-7752-1131-4, EUR 70,00.
- Elmar KRÜGER, *Der Traktat »De ecclesiastica potestate« des Aegidius Romanus. Eine spätmittelalterliche Herrschaftskonzeption des päpstlichen Universalismus*, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2007, XX-488 S. (Forschungen zur kirchlichen Rechtsgeschichte und zum Kirchenrecht, 30), ISBN 978-3-412-20037-4, EUR 59,90.
- Hermann LANGE, Maximiliane KRIECHBAUM, *Römisches Recht im Mittelalter. Band II: Die Kommentatoren*, München (C. H. Beck) 2006, XL-1017 S., ISBN 978-3-406-43082-4, EUR 115,00.
- Prisca LEHMANN, *La répression des délits sexuels dans les États savoyards. Châtellains des diocèses d'Aoste, Sion et Turin fin XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Lausanne (Université de Lausanne) 2006, 410 S. (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 39), ISBN 2-940110-53-0, CHF 36,00.
- *Littérature et culture historiques à la cour de Bourgogne. Actes des rencontres internationales organisées à Dunkerque (Université du Littoral-Côte d'Opale) le jeudi 27 octobre 2005*, édités par Jean DEVAUX et Alain MARCHANDISSE, Bruxelles (Éditions De Boeck Université) 2007 (Le Moyen Âge, n° 3-4 / 2006, CXII), ISBN 978-2-8041-5168-3.
- Kimberly A. LoPRETE, *Adela of Blois. Countess and Lord (c. 1067-1137)*, County Dublin (Four Courts Press) 2007, XXVI-663 S., ISBN 978-1-85182-563-9, EUR 85,00.
- Marie-Thérèse LORCIN, *»D'abord il dit et ordonna ...«. Testaments et société en Lyonnais et Forez à la fin du Moyen Âge. Avant-propos par Jacques CHIFFOLEAU*, Lyon (Presses universitaires de Lyon) 2007, 278 S. (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 18), ISBN 978-2-7297-0797-2, EUR 22,00.
- Anthony LUTTRELL, Helen J. NICHOLSON, *Hospitaller Women in the Middle Ages*, Aldershot, Hampshire (Ashgate) 2006, 280 S., 23 Abb., ISBN 978-0-7546-0646-8, GBP 55,00.
- *Marques d'authenticité et sigillographie. Recueil d'articles publiés en hommage à René Laurent*, éd. par Claude DE MOREAU DE GERBEHAYE et André VANRIE. Numéro spécial 79/Extranummer 79, Bruxelles (Archives et Bibliothèques de Belgique) 2006, 408 S., ISSN 0775-0722, EUR 2,50.
- Matthias MASER, *Die Historia Arabum des Rodrigo Jiménez de Rada. Arabische Traditionen und die Identität der Hispania im 13. Jahrhundert. Studie – Übersetzung – Kommentar*, Berlin (LIT) 2007, X-652 S. (Geschichte und Kultur der Iberischen Welt, 3), ISBN 3-8258-8590-9, EUR 69,90.
- Therese MARTIN, *Queen as King. Politics and Architectural Propaganda in Twelfth-Century Spain*, Leiden (Brill) 2006, 398 S., 142 Abb., ISBN 978-90-04-15297-7, EUR 125,00.
- *Der Mensuralcodex St. Emmeram. Faksimile der Handschrift Clm 14274 der Bayerischen Staatsbibliothek München. Kommentar und Inventar Ian RUMBOLD, unter Mitarbeit von Peter WRIGHT. Einführung von Martin STAEHELIN, hg. von der Bayerischen Staatsbibliothek und Lorenz WELKER*, Wiesbaden, Dotzheim (Reichert) 2006, XII-152 und 162 S. (Elementa Musicae. Abbildungen und Studien zur älteren Musikgeschichte, 2), ISBN 978-3-89500-506-0, EUR 258,00.
- Erik van MINGROOT, *Les chartes de Gérard I<sup>er</sup>, Liébert et Gérard II, évêques de Cambrai et d'Arras, comtes du Cambrésis (1012-1092/93). Introduction, édition, annotation*, Leuven (Presses universitaires de Louvain) 2005, XXXVI-382 S. (Mediaevalia Lovaniensia, series I/Studia, 35), ISBN 90-5867-395-2, EUR 70,00.

- Les miracles de saint Étienne. Recherches sur le recueil pseudo-augustinien (BHL 7860–7861) avec édition critique, traduction et commentaire. Études du Groupe de recherches sur l’Afrique antique, réunies et éditées par Jean MEYERS, Turnhout (Brepols) 2006, 392 S., 35 Abb. (Hagiologia. Études sur la Sainteté en Occident – Studies on Western Sainthood, 5), ISBN 978-2-503-52422-1, EUR 65,00.
- Mittelalter, hg. von Mathias MEINHARDT, Andreas RANFT und Stephan SELZER, München (Oldenbourg) 2006, 472 S. (Oldenbourg Geschichte Lehrbuch), ISBN 978-3-486-57592-7, EUR 34,80.
- Clémence Thévenaz MODESTIN, Un mariage contesté. L’union de la Cité et de la Ville inférieure de Lausanne (1481), Lausanne (Université de Lausanne) 2006, 314 S. (Cahiers lausannois d’histoire médiévale, 38), ISBN 2-940110-52-2, CHF 36,00.
- Georg MODESTIN, Ketzer in der Stadt. Der Prozess gegen die Straßburger Waldenser von 1400, Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 2007, XIX–169 S. (Monumenta Germaniae Historica. Studien und Texte, 41), ISBN 978-3-7752-5701-5, EUR 25,00.
- Georg MODESTIN, Quellen zur Geschichte der Waldenser von Straßburg (1400–1401), Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 2007, X–287 S. (Monumenta Germaniae Historica. Quellen zur Geistesgeschichte des Mittelalters, 22), ISBN 978-3-7752-1022-5, EUR 38,00.
- Peter VON MOOS, Öffentliches und Privates, Gemeinsames und Eigenes, Münster (LIT) 2007, 488 S. (Gesammelte Studien zum Mittelalter, 3), ISBN 978-3-8258-9079-7, EUR 49,90.
- Franco MORENZONI, avec la collaboration d’Isabelle JEGER. Le prédicateur et l’inquisiteur. Les tribulations de Baptiste de Mantoue à Genève (1430), Lyon (Presses universitaires de Lyon) 2006 (Collection d’histoire et d’archéologie médiévales, 19), ISBN 2-7297-0794-8, EUR 22,00.
- Heribert MÜLLER, Johann HELMRATH (Hg.), Die Konzilien von Pisa (1409), Konstanz (1414–1418) und Basel (1431–1449). Institutionen und Personen, Ostfildern (Jan Thorbecke) 2007, 422 S. (Vorträge und Forschungen, 67), ISBN 978-3-7995-6867-8, EUR 59,00.
- Alan V. MURRAY (ed.), The Crusades. An Encyclopedia. 4 vol., Santa Barbara, CA (ABC CLIO) 2006, 1200 S., Abb., Karten, ISBN 1-57607-862-0, USD 385,00.
- María NARBONA CÁRCELES, La corte de Carlos III el Noble, rey de Navarra: espacio doméstico y escenario del poder, 1376–1415, Pamplona (Ediciones Universidad de Navarra) 2006, XX–599 S., ISBN 84-313-2403-1, EUR 27,40.
- Les Normands en Sicile. XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles. Histoire et légendes. Sous la dir. de Antonino BUTTITA et Jean-Yves MARIN. Textes réunis par Jean-Marie LEVESQUE, Milano (5 Continents Editions) 2006, 176 S., ISBN 88-7439-328-8, EUR 29,00.
- Lynette OLSON, The Early Middle Ages. The Birth of Europe, Basingstoke (Palgrave Macmillan) 2007, XVI–248 S., ISBN 1-4039-4209-9, GBP 18,99.
- Wybrand OP DEN VELDE, Michael METCALF, The Monetary Economy of the Netherlands, c. 690–c. 715 and the Trade with England: A Study of the Sceattas of Series D., Utrecht (Koninklijk Nederlands Genootschap voor Munt- en Penningkunde) 2007 (Jaarboek voor Munt- en Penningkunde 90, 2003), ISSN 0920–380-X, EUR 35,00.
- Claudine PAILHÈS, Le comté de Foix, un pays et des hommes. Regards sur un comté pyrénéen au Moyen Âge, Flaujac Poujols (La Louve éditions) 2006, 464 S., ISBN 2–916488–09, EUR 35,00.
- Palgrave Advances in Witchcraft Historiography, ed. by Jonathan BARRY, Owen DAVIES, Basingstoke (Palgrave Macmillan) 2007, 256 S. (Palgrave Advances), ISBN 1-4039-1176-2, GBP 19,99.
- Partikularsynoden im späten Mittelalter, hg. von Nathalie KRUPPA und Leszek ZYGNER. Mit 3 Karten, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2006, 402 S. (Studien zur Germania Sacra, 29. Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 219), ISBN 978-3-525-35873, EUR 56,90.

- Georges PASSERAT, *La croisade des pastoureaux. Sur la route du Mont Saint-Michel à Narbonne, la tragédie sanglante des Juifs au début du XIV<sup>e</sup> siècle (1320)*, Flaujac Poujols (La Louve éditions) 2006, 190 S., ISBN 2-916488-00-6, EUR 18,00.
- Michel PAULY, *Peregrinorum, pauperum ac aliorum transeuntium receptaculum. Hospitälär zwischen Maas und Rhein im Mittelalter*, Stuttgart (Franz Steiner) 2007, 512 S. (Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, Beiheft 190), ISBN 978-3-515-08950-0, EUR 72,00.
- Giorgio PICASSO, *Monachorum tempora seu gesta exquirere. Studi di storia monastica (secoli VI-XIII)*, a cura di Giancarlo ANDENNA e Cosimo Damiano FONSECA. Revisione e indici di Elisabetta FILIPPINI, Berlin (LIT) 2007 (Vita regularis. Abhandlungen, 30), ISBN 3-8258-0089-X, EUR 39,90.
- *Plague and the End of Antiquity. The Pandemic of 541–750*, ed. by Lester K. LITTLE, Cambridge (Cambridge University Press) 2006, XIV+360 S., ISBN 978-0-5218-4639-4, GBP 45,00.
- Marco POLO, *Le Devisement du monde. Tome V: À travers la Chine du Sud*, éd par Jean-Claude DELCLOS et Claude ROUSSEL, Genève (Droz) 2006, 301 S. (Texte littéraires français, 586), ISBN 2-600-01059-9, CHF 42,00.
- *Pratiques sociales et politiques judiciaires dans les villes de l'Occident à la fin du Moyen Âge. Études réunies par Jacques CHIFFOLEAU, Claude GAUVARD et Andrea ZORZI*, Rome (École française de Rome) 2007, 767 S., ISBN 978-2-7283-0777-7, EUR 82,00.
- *La prière en latin de l'Antiquité au XVI<sup>e</sup> siècle. Formes, évolutions, significations. Études réunies par Jean-François COTTIER*, Turnhout (Brepols) 2007, 519 S., ISBN 978-2-503-51832-9, EUR 55,00.
- *Pro Deo. Das Bistum Basel vom 4. bis ins 16. Jahrhundert*, hg. von Jean-Claude REBETEZ, in Zusammenarbeit mit Jürg TABUER, Reto MARTI, Laurent AUBERSON und Damien BREGNARD, Delémont 1 (Éditions D+P SA) 2006, 357 S., 314 Abb., ISBN 978-2-9700338-2-8, CHF 49,00; *Pro Deo. L'ancien évêché de Bâle du IV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, ISBN 2-9700338-1-X.
- *Province ecclésiastique de Reims (Belgica secunda)* par Luce PIETRI et al., Paris (De Boccard) 2007, 174 S. (Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, 14), ISBN 978-2-70180215-2, EUR 22,00.
- *Quête de soi, quête de vérité du Moyen Âge à l'époque moderne*, sous la dir. de Lucien FAGGION et de Laure VERDON, Aix-en-Provence (Publications de l'université de Provence) 2007, 222 S., ISBN 978-85399-661-7, EUR 23,00.
- Sven RABELET, *Niederadlige Lebensformen im Späten Mittelalter. Wilwolt von Schaumburg (um 1450–1510) und Ludwig von Eyb d. J. (1450–1521)*, Würzburg (Gesellschaft für Fränkische Geschichte e. V.) 2007, 591 S., ISBN 978-3-86652-953-3, EUR 39,80.
- Klaus REBLIN, *Franziskus von Assisi. Der rebellische Bruder*, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2006, 228 S., ISBN 978-3-525-60429-8, EUR 17,90.
- *Recht und Gericht in Kirche und Welt um 900*, hg. von Wilfried HARTMANN unter Mitarbeit von Annette GRABOWSKY, München (Oldenbourg) 2007, X+249 S. (Schriften des Historischen Kollegs. Kolloquien, 69), ISBN 987-3-486-58147-8, EUR 49,80.
- *Recueil des rouleaux des morts (VIII<sup>e</sup> siècle–vers 1536)*. Publié sous la direction de Jean FAVIER par Jean DUFOUR. Volume 3 (1400–1451), Paris (De Boccard) 2007, 807 S. (Recueil des historiens de la France. Obituaire. Série in-4°, 8), ISBN 2-87754-181-9, EUR 140,00.
- *Die Register Innocenz' III. 10. Band, 10. Pontifikatsjahr 1207/1208. Texte und Indices*, bearbeitet von Rainer MURAUER und Andrea SOMMERLECHNER, gemeinsam mit Othmar HAGENEDER, Christoph EGGER, Reinhard SELINGER und Herwig WEIGL, Wien (Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften) 2007, LXXXVIII+465 S., 4 Abb. (Quellen, 1. Reihe, 10), ISBN 978-3-7001-3684-2.

- Le registre de Lambert, évêque d'Arras 1093–1115. Édité et traduit par Claire GIORDANENGO, Paris (CNRS Éditions) 2007, 555 S. (Sources d'histoire médiévale, 34), ISBN 978-2-271-06358-8, EUR 75,00.
- Rigord, Histoire de Philippe Auguste. Édition, traduction et notes sous la dir. de Élisabeth CARPENTIER, Georges PON et Yves CHAUVIN (†), Paris (CNRS Éditions) 2006, 504 S. (Sources d'histoire médiévale, 33), ISBN 2-271-06383-3, EUR 70,00.
- Peter RÜCKERT (Hg.), Der württembergische Hof im 15. Jahrhundert. Beiträge einer Vortragsreihe des Arbeitskreises für Landes- und Ortsgeschichte, Stuttgart (Kohlhammer) 2006, VI–208 S. (Veröffentlichungen der Kommission für Geschichtliche Landeskunde in Baden-Württemberg. Reihe B. Forschungen, 167), ISBN 978-3-17-019759-6, EUR 20,00.
- Saint Louis, son entourage et la symbolique chrétienne, par Hervé PINOTEAU de l'Académie internationale d'héraldique, avec des illustrations de Claude LE GALLO, Doussard (éditions du Gui) 2005, ISBN 2-9517417-X, EUR 260,00.
- Sakralität zwischen Antike und Neuzeit, hg. von Berndt HAMM, Klaus HERBERS und Heidrun STEIN-KECKS, Stuttgart (Franz Steiner) 2006, 294 S., 27 Abb. (Beiträge zur Hagiographie, 6), ISBN 978-3-515-08903-6, EUR 42,00.
- San Rocco. Genesi e prima espansione di un culto. Incontro de studio – Padova 12–13 febbraio 2004, a cura di Antonio RIGON e André VAUCHEZ, Bruxelles (Société des Bollandistes) 2007, X–324 S., 33 Abb., ISBN 978-2-87365-019-3, EUR 70,00.
- Georg SCHEIBELREITER, Heraldik, München (Oldenbourg) 2006, 222 S., 372 Abb., ISBN 3-486-57751-4, EUR 29,80.
- Bernd SCHNEIDMÜLLER, Stefan WEINFURTER (Hg.), Salisches Kaisertum und neues Europa. Heinrich IV. und Heinrich V., Darmstadt (Wissenschaftliche Buchgesellschaft) 2007, X–438 S., ISBN 978-3-534-20871-5, EUR 79,90.
- Julia SCHWEITZER, Schiffer und Schiffsmann in den Rôles d'Oléron und im Llibre del Consolat de Mar. Ein Vergleich zweier mittelalterlicher Seerechtsquellen, Berlin, Bern, Brüssel u. a. (Peter Lang) 2007, XXIX–200 S. (Rechtshistorische Reihe), ISBN 978-3-631-55251-3, EUR 38,70.
- Max SEIDEL, Romano SILVA, The Power of images, the Images of Power. Lucca as an Imperial City: Political Iconography, Berlin (Deutscher Kunstverlag) 2007, 408 S., 360 Abb. (Series of Kunsthistorisches Institut in Florenz, Max-Planck-Institut, 12), ISBN 978-3-422-06716-5, EUR 98,00.
- Philippe SÉNAC, Le monde carolingien et l'Islam. Contributions à l'étude des relations diplomatiques pendant le haut Moyen Âge (VIII<sup>e</sup>–X<sup>e</sup> siècles), Paris (L'Harmattan) 2006, 115 S., ISBN 2-296-00571-3, EUR 12,00.
- Ramona SICKERT, Wenn Klosterbrüder zu Jahrmarktsbrüdern werden. Studien zur Wahrnehmung der Franziskaner und Dominikaner im 13. Jahrhundert, Münster (LIT) 2006, IV–459 S. (Vita regularis. Ordnungen und Deutungen religiösen Lebens im Mittelalter. Abhandlungen, 28), ISBN 3-8258-9248-4, EUR 49,90.
- Anglo-Norman Studies XXIX. Proceedings of the Battle Conference 2006. Ed. by C. P. LEWIS, Woodbridge (The Boydell Press) 2007, XIV–227 S., ISBN 978-1-8438-3309-3, GBP 45,00.
- Szabolcs Anzelm SZUROMI. Anselm of Lucca as a Canonist, Berlin, Bern, Brüssel u. a. (Peter Lang) 2006, X–189 S. (Adnotationes in Ius Canonicum, 34), ISBN 3-631-54106-6, CHF 57,00.
- Vincent TABBAGH, Gens d'Église, gens de pouvoir (France, XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle), Dijon (Éditions universitaires de Dijon) 2006, 212 S. (Sociétés), ISBN 2-915552-43-6, EUR 20,00.
- Texts and Identities in the Early Middle Ages, ed. by Richard CORRADINI, Rob MEENS, Christina PÖSSEL, Philip SHAW, Wien (Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften) 2006, 460 S. (Forschungen zur Geschichte des Mittelalters, 12), ISBN 978-3-7001-3747-4, EUR 98,00.

- Ludwig Sterners Handschrift der Burgunderkriegschronik des Peter von Molsheim und der Schwabenkriegschronik des Johann Lenz mit den von Sterner beigefügten Anhängen. Beschreibung der Handschrift und Edition der Schwabenkriegschronik von Frieder SCHANZE, Ramsen (Bibermühle) 2006, 353 S., ISBN 3-00-019361-8, EUR 160,00.
- Claude THOMASSET, L'écriture du texte scientifique au Moyen Âge, Paris (Presses Universitaires de Paris-Sorbonne) 2006, 336 S. (Cultures et civilisations médiévales, 35), ISBN 2-84050-421-9, EUR 20,00.
- Frederike TIMM, Der Palästina-Pilgerbericht des Bernhard von Breidenbach von 1486 und die Holzschnitte Erhard Reuwichs. Die Peregrinatio in terram sanctam (1486) als Propagandainstrument im Mantel der gelehrten Pilgerschaft, Stuttgart (Dr. Ernst Hauswedell & Co.) 2006, X–622 S., 159 Abb., ISBN 978-3-7762-0506-0, EUR 140,00.
- La transmission des savoirs au Moyen Âge et à la Renaissance. Volume 1: du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Sous la dir. de Pierre NOBEL. Actes du colloque international organisé par l'équipe poétique des genres et spiritualité de l'université de Franche-Comté et le Centre d'études supérieures de la Renaissance de l'université François Rabelais de Tours, à Besançon et à Tours, du 24 au 29 mars 2003, Besançon (Presses universitaires de Franche-Comté) 2005, 404 S. (Littéraires), ISBN 2-84867-096-7, EUR 25,00.
- Cécile TREFFORT, Mémoires carolingiennes. L'épithaphe entre célébration mémorielle, genre littéraire et manifeste politique (milieu VIII<sup>e</sup>–début XI<sup>e</sup> siècle), Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2007, 387 S., ISBN 978-2-7535-0425-7, EUR 22,00.
- Les Trésors monétaires byzantins des Balkans et d'Asie Mineure (491–713), par Cécile MORRISSON, Vladislav POPOVIC (†) et Vujadin IVANIŠEVIC et collaborateurs, Paris (Éditions Lethielleux) 2006, 456 S. (Réalités byzantines), ISBN 2-283-60465-6, EUR 39,00.
- I tribunali del matrimonio (secoli XV–XVIII). I processi matrimoniali degli archivi ecclesiastici italiani, a cura di Silvana SEIDEL MENCHI et Diego QUAGLIONI, Bologna (Società editrice il Mulino) 2006, 848 S. (Annali dell'Institutio storico italo-germanico in Trento. Quaderni, 68), ISBN 88-15-10902-1, EUR 44,00.
- Die Toulser Vita Leos IX. Herausgegeben und übersetzt von Hans-Georg KRAUSE, unter Mitwirkung von Detlev JASPER und Veronika LUKAS, Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 2007, VIII–314 S. (Monumenta Germaniae Historica. Scriptorum rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi, 70), ISBN 978-3-7752-5391-8, EUR 35,00.
- Egbert TÜRK, Pierre de Blois. Ambitions et remords sous les Plantagenêts, Turnhout (Brepols) 2006, 731 S. (Témoins de Notre Histoire – TH 11), ISBN 978-2-503-51805-3, EUR 65,00.
- Les universités et la ville au Moyen Âge. Cohabitation et tension, éd. par Patrick GILLI, Jacques VERGER, Daniel LE BLÉVEC, Leiden (Brill) 2007, 376 S. (Education and Society in the Middle Ages and Renaissance, 30), ISBN 978-90-04-15876-4, EUR 92,00.
- Die Urkunden Friedrichs II. 1212–1217. Bearbeitet von Walter KOCH, unter Mitwirkung von Klaus HÖFLINGER, Joachim SPIEGEL und Christian FRIEDL, Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 2007, XII–791 S. (Monumenta Germaniae Historica. Diplomata regum et imperatorum Germaniae. Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser, 14/2), ISBN 978-3-7752-2002-6, EUR 120,00.
- Die Urkunden Heinrich Raspes und Wilhelms von Holland. 2. Teil. Bearbeitet von Dieter HÄGEMANN und Jaap G. KRUISHEER. Unter Mitwirkung von Alfred GAWLIK, Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 2006, CXI-S. 271–743 (Monumenta Germaniae Historica. Diplomata regum et imperatorum Germaniae. Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser, 18), ISBN 978-3-7752-5422-9, EUR 70,00.
- Jean-Claude VALLECALLE, Messages et ambassades dans l'époque française médiévale. L'illusion du dialogue, Paris (Honoré Champion) 2006, 629 S. (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, 82), ISBN 978-2-7453-1500-7, EUR 90,00.

- Carine VAN RHIJN, *Shepherds of the Lord. Priests and Episcopal Statutes in the Carolingian Period*, Turnhout (Brepols) 2007, VIII–246 S. (Cultural Encounters in the Late Antiquity and the Middle Ages, 6), ISBN 978-2-503-52319-4, EUR 60,00.
  - Elisabeth VAVRA, Kornelia HOLZNER-TOBISCH, Thomas KÜHRTREIBER, *Vom Umgang mit Schätzen. Internationaler Kongress Krems an der Donau 28. bis 30. Oktober 2004*, Wien (Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften) 2007, 360 S., 67 Abb. (Veröffentlichungen des Instituts für Realienkunde des Mittelalters und der Frühen Neuzeit, 20), ISBN 978-3-7001-3721-4, EUR 51,20.
  - Venantius Fortunatus: *Gelegentlich Gedichte. Das lyrische Gesamtwerk. Die Vita des hl. Martin. Eingeleitet, übersetzt und kommentiert von Wolfgang FELS*, Stuttgart (Hiersemann) 2006, XLVI–500 S., mit 1 Farbtafel und 4 zweifarbigen Figurengedichten (Bibliothek der Mittelalterlichen Literatur, 2), ISBN 978-3-7772-0603-5, EUR 124,00.
  - *Les villes capitales au Moyen Âge. XXXVI<sup>e</sup> congrès de la SHMES (Istanbul, 1<sup>er</sup>–6 juin 2005)*, Paris (Publications de la Sorbonne) 2006, 450 S. (Histoire ancienne et médiévale, 87), ISBN 2-85944-562-5, EUR 29,00.
  - *Vita Radbodi. The life of St Radboud, introduced, edited and translated by Peter NISSEN and Vincent HUNINK*, Nijmegen (Radboud Universiteit Nijmegen) 2007, ISBN 90-77503-20-X, EUR 9,95.
  - Christian VOGEL, *Das Recht der Templer. Ausgewählte Aspekte des Templerrechts unter besonderer Berücksichtigung der Statutenhandschriften aus Paris, Rom, Baltimore und Barcelona*, Münster (LIT) 2007, 395 S. (Vita regularis. Ordnungen und Deutungen religiösen Lebens im Mittelalter. Abhandlungen, 33), ISBN 978-3-8258-0776-4, EUR 49,90.
  - Stefan WEISS, *Der königliche Kaufmann oder wie man ein Königreich saniert. Geschichte erzählt, Darmstadt (Primus Verlag) 2006, 159 S., ISBN 978-3-89678-324-0, EUR 19,90.*
  - Myriam WHITE-LE GOFF, *Changer le monde. Réécritures d'une légende. Le Purgatoire de saint Patrick*, Paris (Honoré Champion) 2006, 416 S. (Essais sur le Moyen Âge, 32), ISBN 2-7453-1333-9, EUR 70,00.
- Wirtschaft – Gesellschaft – Mentalitäten im Mittelalter. Festschrift zum 75. Geburtstag von Rolf Sprandel, hg. von Hans-Peter BAUM, Rainer LENG und Joachim SCHNEIDER, Stuttgart (Franz Steiner) 2006 (Beiträge zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte, 107), ISBN 978-3-515-08882-4, EUR 86,00.
- Christophe WISSENBERG, *Beaumont, ancienne grange de l'abbaye cistercienne de Clairvaux*, Paris (Picard) 2007, 149 S., ISBN 978-2-7084-0787-9, EUR 29,00.
  - *Women and Gender in Medieval Europe. An Encyclopedia*. Ed. by Margaret S. SCHAUS, New York u. a. (Routledge) 2006, XL–944 S., ISBN 0-415-96944-1, GBP 100,00.
  - Gabriel ZEILINGER, *Lebensformen im Krieg. Eine Alltags- und Erfahrungsgeschichte des süddeutschen Städtekriegs 1449/50*, Stuttgart (Franz Steiner) 2007, 285 S. (Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, Beiheft, 196), ISBN 978-515-09049-0, EUR 48,00.

### Frühe Neuzeit/Histoire moderne, Révolution, Empire (1500–1815)

- Élisabeth BADINTER, *Les passions intellectuelles III. Volonté de pouvoir 1762–1778*, Paris (Fayard) 2007, 396 S., ISBN 978-2-213-62643-7, EUR 22,00.
- Bartholomé BENNASSAR, *Le lit, le pouvoir et la mort. Reines et Princesses d'Europe de la Renaissance aux Lumières*, Paris (Fallois) 2006, 269 S., ISBN 978-2-87706-605-3, EUR 22,00.
- Amir D. BERNSTEIN, *Von der Balance of Power zur Hegemonie. Ein Beitrag zur europäischen Diplomatiegeschichte zwischen Austerlitz und Jena/Auerstedt 1805–1806*, Berlin (Dunker & Humblot) 2006, 290 S. (Historische Forschungen, 84), ISBN 978-3-428-12126-7, EUR 74,00.

- Capitaine François-Frédéric BILLON, *Souvenirs, 1804–1815. Présentés et annotés par Christophe BOURACHOT*, Paris (La Boutique de l'Histoire) 2006, 190 S., ISBN 978-2-910828-36-3, EUR 27,00.
- Gérard BONN, *Camille Desmoulins ou la plume de la liberté. Un cheminement révolutionnaire*, Paris (Éditions Glyphe) 2006, 650 S., ISBN 2-911119-89-4, EUR 28,00.
- Richard BONNEY, D. J. B. TRIM (ed.), *Persecution and Pluralism. Calvinists and Religious Minorities in Early Modern Europe 1550–1700*, Berlin, Bern, Bruxelles u. a. (Peter Lang) 2006, 326 S. (Studies in the History of Religious and Political Pluralism, 2), ISBN 3-03910-570-1, CHF 83,00.
- Franz BRENDLE, Anton SCHINDLING (Hg.), *Religionskriege im Alten Reich und in Alturopa*, Münster (Aschendorff) 2006, 566 S., ISBN 978-3-402-06363-7, EUR 32,00.
- *Bringing the World to Early Modern Europe. Travel Accounts and Their Audiences*, ed. by Peter MANCALL, Leiden (Brill) 2006, 168 S., ISBN 978-90-04-15403-2, EUR 75,00. 75,00.
- Stephen BRUMWELL, *Paths of Glory. The Life and Death of General James Wolfe*, London (The Continuum International Publishing Group) 2006, XXVI–406 S., ISBN 1-8528-5553-3, GBP 25,00.
- Peter BURKE, R. PO-CHIA HSIA (Hg.), *Cultural Translation in Early Modern Europe*, Cambridge (Cambridge University Press) 2007, X–252 S., ISBN 0-521-86208-6
- Dymna CALLAGHAN, *The Impact of Feminism on Renaissance Studies*, Basingstoke (Palgrave Macmillan) 2006, XIV–346 S., ISBN 1-4039-9212-6, GBP 55,00.
- *Centuriae latinae II. Cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières. À la mémoire de Marie-Madeleine de La Garanderie, réunies par Colette NATIVEL. Avec la collaboration de Catherine MAGNIEN, Michel MAGNIEN, Pierre MARÉCHAUX et Isabelle PANTIN*, Genève (Droz) 2006, 864 S. (Travaux d'Humanisme et Renaissance, 414).
- Giovanni CIAPPELLI, *Un santo alla battaglia di Anghiari. La Vita e il culto di Andrea Corsini nella Firenze del rinascimento*, Firenze (SISMEL – Edizioni del Galluzzo) 2007, X–236 S. (Quaderni di Hagiographica, 4), ISBN 978-88-8450-229-2, EUR 32,00.
- Joseph CLARKE, *Commemorating the Dead in Revolutionary France. Revolution and Remembrance, 1789–1799*, Cambridge (Cambridge University Press) 2007, X–306 S. (Cambridge Social and Cultural Histories, 11), ISBN 978-0-521-87850-0, GBP 55,00.
- Christiane COESTER, *Schön wie Venus, mutig wie Mars. Anna d'Este von Guise und von Nemours (1531–1607)*, München (Oldenbourg) 2007, 408 S. (Pariser Historische Studien, 77), ISBN 978-3-486-58028-0, EUR 49,80.
- Pierre M. CONLON, *Le Siècle des Lumières. Bibliographie chronologique. Tome XXIV, 1789. Ouvrages anonymes: A–L*, Genève (Droz) 2007, XXVI–360 S. (Histoire des idées et critique littéraire, 429), ISBN 978-2-600-01149-5, EUR 100,19.
- Charles-Louis-Marie DE COSKAER, *Comte de la Vieuville, Mémoires ou »Réflexions sur moi-même, et sur les différentes circonstances où je me suis trouvé dans ma vie« & »Lettres à Mme ... sur mon voyage en Hollande«*. »Pensées libres sur différents sujets«, édition établie et annotée par Catherine HÉMON-FABRE et Pierre-Eugène LEROY. Préface de Marc FUMAROLI, Paris (Honoré Champion) 2007, 352 S. (Bibliothèque des correspondances, mémoires et journaux, 34), ISBN 978-2-7453-1517-5, EUR 65,00.
- Rainer DECKER, *Hexenjagd in Deutschland*, Darmstadt (Primus Verlag) 2006, 160 S., 15 Abb. (Geschichte erzählt, 2), ISBN 978-3-89678-320-2, EUR 19,90.
- Pietro DELPERO, *I Volpini, una famiglia di scultori tra Lombardia et Baviera (secoli XVII–XVIII)*, Bologna (Società editrice il Mulino) 2006, 286 S. (Annali dell'Institutio storico italo-germanico in Trento. Monografie, 44), ISBN 88-15-10732-0, EUR 20,00.
- Philippe DESAN (éd.), *Montaigne politique*, Paris (Honoré Champion) 2006, 432 S. (Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance, 55), ISBN 978-2-7453-1489-5, EUR 78,00.

- Dictionnaire de Michel de Montaigne. Publ. sous la dir. de Philippe DESAN. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, Paris (Honoré Champion) 2007, 1261 S. (Dictionnaires & Références, 14), ISBN 978-2-7453-1630-1, EUR 175,00.
- Dictionnaire des Législateurs 1791–1792, sous la dir. de Edna HINDIE LEMAY (†). Préface par Mona OZOUF. Tome I: A-G, Ferney-Voltaire (Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle) 2007, XL–384 S. (Publication du Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 18); Tome II: H-Z, 385–821 S., ISBN 978-2-84559-0250-0, EUR 250,00.
- Servir Dieu, le roi, l'État. Philippe Duplessis-Mornay (1549–1623). Actes du colloque de Saumur (13–15 mai 2004), réunis par Hugues DAUSSY et Véronique FERRER, Niort (Amis d'Agrippa d'Aubigné) 2006, 695 S. (Cahiers d'Aubigné. Albineana, 18), ISSN 1154–5853, EUR 98,00.
- Heinz DUCHHARDT, Barock und Aufklärung. 4., neu bearb. u. erw. Auflage des Bandes »Das Zeitalter des Absolutismus«, München (Oldenbourg) 2007, XIV–302 S., ISBN 978-3-486-49744-1, EUR 24,80.
- Heinz DUCHHARDT, Stein. Eine Biographie, Münster (Aschendorff) 2007, VIII–530 S., ISBN 978-3-402-05365-2, EUR 29,80.
- Heinz DUCHHARDT (Hg.), Stein. Die späten Jahre des preußischen Reformers 1815–1831, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2007, XII–215 S., ISBN 978-3-525-36376-8, EUR 29,90.
- Heinz DUCHHARDT, Stein-Facetten. Studien zu Karl vom und zum Stein, Münster (Aschendorff) 2007, 102 S., ISBN 978-3-402-12741-4, EUR 16,80.
- Larrie D. FERREIRO, Ships and Science. The Birth of Naval Architecture in the Scientific Revolution, 1600–1800, Cambridge MA (The MIT Press) 2006, 432 S., 92 Abb. (Transformations: Studies in the History of Science and Technology), ISBN 978-0-262-06259-6, EUR GBP 45,00.
- Stefan FISCH, Florence GAUZY, Chantal METZGER (Hg.), Machtstrukturen im Staat in Deutschland und Frankreich/Les structures de pouvoir dans l'État en France et en Allemagne, Stuttgart (Franz Steiner) 2007, 188 S. (Schriftenreihe des deutsch-französischen Historikerkomitees, 1), ISBN 978-3-515-08946-3, EUR 36,00.
- La Forteresse à l'épreuve du temps. Destruction, dissolution, dénaturation, XI<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècle, sous la dir. de Gilles BLIECK, Philippe CONTAMINE, Christian CORVISIER et al., Paris (Éditions du CTHS) 2007, 334 S. (Archéologie et histoire de l'art, 26), ISBN 978-2-7355-0633-0, 45,00.
- Elaine FULTON, Catholic Belief and Survival in Late Sixteenth-Century Vienna. The Case of Georg Eder (1523–87), Aldershot, Hampshire (Ashgate Publishing) 2007, 200 S., 3 Abb., ISBN 978-0-7546-5652-4, GBP 55,00.
- Konfessioneller Fundamentalismus. Religion als politischer Faktor im europäischen Mächtesystem um 1600, hg. von Heinz SCHILLING unter Mitarbeit von Elisabeth MÜLLER-LUCKNER, Berlin (Akademie Verlag) 2007, 320 S. (Schriften des Historischen Kollegs, 70), ISBN 978-3-486-58150-8, EUR 49,80.
- Robert VON FRIEDEBURG, Luise SCHORN-SCHÜTTE (Hg.), Politik und Religion: Eigenlogik oder Verzahnung? Europa im 16. Jahrhundert, München (Oldenbourg) 2007, 165 S. (Beihefte (Neue Folge), 45), ISBN 978-3-486-64455-5, EUR 34,80.
- Peter-Michael HAHN, Friedrich der Große und die deutsche Nation. Geschichte als politisches Argument, Stuttgart (Kohlhammer) 2007, 285 S., ISBN 978-3-17-017952-3, EUR 28,00.
- Notger HAMMERSTEIN, Ulrich HERRMANN (Hg.), Handbuch der deutschen Bildungsgeschichte, 18. Jahrhundert. Band II: Vom späten 17. Jahrhundert bis zur Neuordnung Deutschlands um 1800, München (C. H. Beck) 2005, XVIII–583 S. ISBN 3-406-32464-9, EUR 118,00.
- Histoire de Sébastien Le Pelletier prêtre Ligueur et maître de grammaire des enfants de chœur de la cathédrale de Chartres pendant les guerres de la Ligue (1579–1592). Édition critique, avec introduction et notes par Xavier LE PERSON, Genève (Droz) 2006, 336 S. (Travaux d'Humanisme et Renaissance, CVII), ISBN 2-600-01064-5, CHF 135,20.

- Autour de l'Historire universelle d'Agrippa d'Aubigné. Mélanges à la mémoire d'André Thierry. Choix d'articles d'études recueillis par Gilbert SCHRENCK, Genève (Droz) 2006, 278 S., 12 Abb. (Travaux d'Humanisme et Renaissance, CDXI), ISBN 2-600-01005-X, CHF 153,60.
- Jean-Baptiste HENRY (OPRAEM), Tagebuch der Verbannungsreise (1792–1802). Eingeleitet, bearbeitet und übersetzt von Bernward KRÖGER, Münster (Aschendorff) 2006, XII–290 S. (Veröffentlichungen der Historischen Kommission für Westfalen, XIX. Westfälische Briefwechsel, 10), ISBN 978-3-402-06774-1, EUR 41,00.
- Andrew HISCOCK (Hg.), *Mighty Europe 1400–1700. Writing an Early Modern Continent*, Berlin, Bern, Bruxelles (Peter Lang) 2007, 245 S. (Cultural Identity Studies, 3), ISBN 978-3-03-911074-2, EUR 52,48.
- Christian HOCHMUTH, Susanne RAU (Hg.), *Machträume der frühneuzeitlichen Stadt*, Konstanz (UVK Verlagsgesellschaft) 2006, 408 S., 56 Abb., ISBN 978-3-89669-566-6, EUR 49,00.
- Nicole HOCHNER, *Louis XII. Les dérèglements de l'image royale (1498–1515)*, Seyssel (Champ Vallon) 2006, 311 S. (Époques), ISBN 2-87673-4543-2, EUR 26,00.
- Jeff HORN, *The path not taken. French Industrialization in the Age of Revolution, 1750–1830*, Cambridge MA (The MIT Press) 2006, XII–383 S., 3 maps, ISBN 978-0-262-08352-2, GBP 45,00.
- Bernard HOURS, *La vertu et le secret. Le dauphin, fils de Louis XV*, Paris (Honoré Champion) 2006, 408 S. (Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine, 22), ISBN 978-2-7453-1437-6, EUR 70,00.
- *Images et pratiques de la ville. XVI<sup>e</sup>–XIX<sup>e</sup> s., II. Sous la dir. de Philippe CASTAGNETTI, Saint-Étienne (Publications de l'université de Saint-Étienne) 2006, 189 S. (Cahiers de l'IERP, 2), ISBN 978-2-86272-416-5, EUR 20,00.*
- Jan Jelle KÄHLER, *Französisches Zivilrecht und französische Justizverfassung in den Hansestädten Hamburg, Lübeck und Bremen (1806–1815)*, Frankfurt am Main, Berlin, Bern u. a. (Peter Lang) 2007, 389 S. (Rechtshistorische Reihe, 341), ISBN 978-3-631-55876-8.
- Carol Solomon KIEFER, *The Empress Josephine. Art & Royal Identity. Contributions by Bernard Chevallier, Alain Pougetoux*, Amherst (Amherst College) 2006, XI–116 S., ISBN 978-0-914337-28-7, USD 35,95.
- Harm KLUETING, *Das Konfessionelle Zeitalter. Europa zwischen Mittelalter und Moderne*, Darmstadt (Primus Verlag) 2007, 480 S., 2 Karten, ISBN 978-3-89678-337-0, EUR 39,90.
- André KRISCHER, *Reichsstädte in der Fürstengesellschaft. Zum politischen Zeichengebrauch in der Frühen Neuzeit*, Darmstadt (Wissenschaftliche Buchgesellschaft) 2006, VIII–460 S. (SKV), ISBN 978-3-534-19885-6, EUR 79,90.
- Jean-Louis KUPPER, Philippe GEORGE, *Charles le Téméraire. De la violence et du sacré*, Allier (Liège) (Les éditions du Perron) 2007, ISBN 978-2-87114-221-8, EUR 20,00.
- Volker LEPPIN, Martin LUTHER, *Darmstadt (Primus Verlag) 2007, 427 S., 22 Abb., ISBN 978-3-89678-576-3, EUR 39,90.*
- Lettres de Louvois à Louis XIV 1679–1691*, publ. pour la Société de l'histoire de France par Nicole SALAT et Thierry SARMAUT, Paris (Société de l'histoire de France) 2007, XXX–320 S., ISBN 978-2354-07104-2, EUR 39,00.
- Klaus MALETTKE, Christoph Kampmann (Hg.), unter Mitwirkung von Kornelia OEPEN, *Französisch-deutsche Beziehungen in der neueren Geschichte. Festschrift für Jean Laurent Meyer zum 80. Geburtstag*, Münster (LIT) 2007, VI–277 S. (Forschungen zur Geschichte der Neuzeit. Marburger Beiträge, 10), ISBN 978-3-8258-0480-0, EUR 34,80.
- Volker MANZ, *Fremde und Gemeinwohl. Integration und Ausgrenzung in Spanien im Übergang vom Ancien Régime zum frühen Nationalstaat*, Stuttgart (Franz Steiner) 2006, 360 S. (VSWG-Beihefte, 191), ISBN 978-3-515-08969-2, EUR 60,00.

- Monarchy and Religion. The Transformation of Royal culture in Eighteenth-Century Europe, ed. by Michael Schaich, Oxford (Oxford University Press) 2007, X–500 S. (Studies of the German Historical Institute London), ISBN 978-0-19-921472-3, GBP 60,00.
- Jean-Marc MORICEAU, Histoire du méchant loup. 3000 attaques sur l'homme en France XV<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècle, Paris (Fayard) 2007, 623 S., ISBN 978-2-213-62880-6, EUR 30,00.
- Moritz von Sachsen – Ein Fürst der Reformationszeit zwischen Territorium und Reich. Internationales wissenschaftliches Kolloquium vom 26. bis 28. Juni 2003 in Freiberg (Sachsen), hg. von Karlheinz BLASCHKE, Stuttgart (Franz Steiner) 2007, 337 S., 32 Abb. (Quellen u. Forschungen zur sächsischen Geschichte, 29), ISBN 978-3-515-08982-1, EUR 72,00.
- Rainer A. MÜLLER, Bilder – Daten – Promotionen. Studien zum Promotionswesen an deutschen Universitäten der frühen Neuzeit. Bearbeitet von Hans-Christoph LIESS und Rüdiger vom BRUCH, Stuttgart (Franz Steiner) 2007 (Pallas Athene. Beiträge zur Universitäts- und Wissenschaftsgeschichte, 24), ISBN 978-3-515-09039-1, EUR 53,00.
- Napoleon and his Empire. Europe 1804–1814, ed. by Philip G. DWYER and Alan FORREST, Basingstoke (Palgrave Macmillan) 2006, XIV–228 S., ISBN 0-230-00806-2, GBP 50,00.
- Christoph NEBGEN, Missionarsberufungen nach Übersee in drei deutschen Provinzen der Gesellschaft Jesu im 17. und 18. Jahrhundert, Regensburg (Schnell & Steiner) 2007, 384 S. (Jesuitica, 14).
- Amy NELSON BURNETT, Teaching the Reformation. Ministers and their Message in Basel, 1529–1629, Oxford (Oxford University Press) 2006, XII–448 S. (Oxford Studies in Historical Theology), 978-0-19-530576-0, GBP 45,00.
- The European Nobilities in the Seventeenth and Eighteenth Centuries. Volume I: Western and Southern Europe. Ed. by Hamish M. SCOTT, Hampshire (Palgrave Macmillan) 2007, XII–346 S., ISBN 978-1-4039-3374-4, GBP 60,00; Volume II: Northern, Central and Eastern Europe, XIV–433 S., ISBN 1-4039-3374-X, GBP 60,00.
- Papes, princes et savants dans l'Europe moderne. Mélanges à la mémoire de Bruno Neveu, réunis par Jean-Louis QUANTIN et Jean-Claude WAQUET, Genève (Droz) 2007, XII–441 S., ISBN 2-600-01125-0, CHF 75,00.
- Fausto PARENTE, Les Juifs et l'Église romaine à l'époque moderne: XV<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle. Traduit de l'italien par Mathilde ANQUETIL-AULETTA, Paris (Honoré Champion) 2007, 493 S. (Bibliothèque d'études juives, 29. Série Histoire, XXV), ISBN 978-2-7453-1426-0, EUR 90,00.
- Laurent PERRILLAT, L'apanage de Genevois aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Pouvoirs, institutions, société, 2 tomes, Annecy (Académie salésienne) 2006, 1070 S. (Mémoires et documents, 112–113), ISBN 978-2-901102-21-2, EUR 40,00.
- Ute PLANERT, Der Mythos vom Befreiungskrieg. Frankreichs Kriege und der deutsche Süden: Alltag – Wahrnehmung – Deutung 1792–1841, Paderborn (Ferdinand Schöningh) 2007, 739 Seiten + 1 Faltkarte S. (Krieg in der Geschichte, 33), ISBN 978-3-506-75662-6, EUR 68,00.
- Francis RAPP, Maximilien d'Autriche. Souverain du Saint Empire romain germanique, bâtisseur de la maison d'Autriche, 1459–1519, Paris (Tallandier) 2007, ISBN 978-2-84734-053-2, EUR 25,00.
- Jacqueline BOUCHER, Société et mentalités autour de Henri III, Paris (Honoré Champion) 2007, 1273 S. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance, 67), ISBN 978-2-7453-1440-6, EUR 195,00.
- La Réforme dans l'espace germanique au XVI<sup>e</sup> siècle. Images, représentations, diffusion, Montbéliard (Société d'émulation de Montbéliard) 2005, 333 S. (Montbéliard. Colloque 8 et 9 octobre 2004), ISBN 2-9511006-2-9, EUR 45,00.
- La Réforme en France et en Italie. Contacts, comparaisons et contrastes. Études réunies par Philip BENEDICT, Slivana SEIDEL MENCHI et Alain TALLON, Rome (École française de Rome) 2007 (Collection de l'École française de Rome, 384), ISBN 978-2-7283-0790-6, EUR 73,00.

- Der Reichstag zu Augsburg 1547/48, bearbeitet von Ursula MACHOCZEK, 3 Teilbände, München (Oldenbourg) 2006, 2760 S. (Deutsche Reichsakten. Jüngere Reihe, XVIII), ISBN 978-3-486-57820-1, EUR 328,00.
  - Religion und Gewalt. Konflikte, Rituale und Deutungen (1500–1800), hg. von Kaspar von GREYERZ und Kim SIEBENHÜNER in Verbindung mit Christophe DUHAMELLE, Hans MEDICK und Patrice VEIT, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2006, 432 S., 1 Abb. (Veröffentlichung des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 215), ISBN 978-3-525-35867-2, EUR 59,90.
  - The Renaissance World, ed. by John Jeffrie MARTIN, Abingdon (Routledge) 2006, 688 S., 86 Abb., ISBN 0-415-33259-1, EUR GBP 129,00.
  - Isabelle ROBIN-ROMERO, Les orphelins de Paris. Enfants et assistance aux XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris (PUPS) 2007, 280 S. (Collection du Centre Roland Mousnier, 33), ISBN 978-2-84050-512-9, EUR 28,00.
- Michael ROHRSCHEIDER, Der gescheiterte Frieden von Münster. Spaniens Ringen mit Frankreich auf dem Westfälischen Friedenskongress (1643–1649), Münster (Aschendorff ) 2007, XIV–562 S. S. (Schriftenreihe der Vereinigung zur Erforschung der neueren Geschichte e. V., 30), ISBN 978-3-402-05681-3, EUR 49,00.
- Alain ROMAN, La saga des Surcouf. Mythes et réalités, Saint Malo (Éditions Cristel) 2006, 276 S., ISBN 978-2-84421-046-3, EUR 21,50.
  - Ulrich ROSSEAUX, Städte in der Frühen Neuzeit, Darmstadt (Wissenschaftliche Buchgesellschaft) 2006, VIII–152 S. (Geschichte Kompakt), ISBN 978-3-534-16674-9, EUR 14,90.
  - Magnus RÜDE, England und Kurpfalz im werdenden Mächteuropa (1608–1632). Konfession – Dynastie – kulturelle Ausdrucksformen, Stuttgart (Kohlhammer) 2007, LII–324 S. (Veröffentlichungen der Kommission für Geschichtliche Landeskunde in Baden-Württemberg. Reihe B. Forschungen, 116), ISBN 3-17-019481-X, EUR 29,00.
- Robert SAUZET, Au Grand Siècle des âmes. Guerre sainte et paix chrétienne en France au XVII<sup>e</sup> siècle, Paris (Perrin) 2007, 301 S., ISBN 978-2-262-02244-0, EUR 22,00.
- Heinz SCHILLING, Konfessionalisierung und Staatsinteressen. Internationale Beziehungen 1559–1606, Paderborn (Ferdinand Schöningh) 2007 (Handbuch der Geschichte der Internationalen Beziehungen, 2), ISBN 978-3-506-73722-9, EUR 128,00.
- Helga SCHNABEL-SCHÜLE, Andreas GESTRICH (Hg.), Fremde Herrscher – fremdes Volk. Inklusions- und Exklusionsfiguren bei Herrschaftswechsels in Europa, Frankfurt a. M., Berlin, Bern u. a. (Peter Lang) 2006, 385 S. (Inklusion/Exklusion. Studien zur Fremdheit und Armut von der Antike bis zur Gegenwart, 1), ISBN 3-631-55841-4, EUR 56,50.
  - Hagen SCHULZE, Kleine deutsche Geschichte. Mit Bildern aus dem Deutschen Historischen Museum. Erweiterte und aktualisierte Ausgabe, München (C. H. Beck) 2007, 282 S., 123 Abb., ISBN 978-3-506-56130-6, EUR 19,90.
  - Jörg SCHWEIGARD, Felix Anton Blau. Frühdemokrat, Theologe, Menschenfreund. Mit einem Essay, einer Zeittafel und einer Bibliografie, Obernburg am Main (Logo Verlag Eric Erfurth) 2007, 239 S., ISBN 978-3-939462-05-7, EUR 15,00.
  - Selling and Rejecting Politics in Early Modern Europe, ed. by Martin GOSMAN and Joop W. KOOPMANS, Leuven (Peeters Publishers) 2007, XXII–197 S. (Groningen Studies in Cultural Change, 25), ISBN 978-90-429-1876-4, EUR 45,00.
  - Daniel SÉRÉ, La Paix des Pyrénées. Vingt-quatre ans de négociation entre la France et l'Espagne (1635–1659). Préface de Yves-Marie BERCÉ, Paris (Honoré Champion) 2007, 607 S. (Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine, 24), ISBN 978-2-7453-1510-6, EUR 105,00.
  - John SHOVLIN, The Political Economy of Virtue. Luxury, Patriotism, and the Origins of the French Revolution, Ithaca, New York 14850 (Cornell University Press) 2006, XIV–265 S., ISBN 978-0-8014-4479-1, EUR 49,95.

- Staatsmacht und Seelenheil. Gegenreformation und Geheimprotestantismus in der Habsburgermonarchie, hg. von Rudolf LEEB, Susanne Claudine PILS, Thomas WINKELBAUER, München (Oldenbourg) 2007, 420 S. (Veröffentlichungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung, 47), ISBN 978-3-486-58078-5, EUR 59,80.
- Michel SURUN, Marchands de vin en gros à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle. Recherches d'histoire institutionnelle et sociale, Paris (L'Harmattan) 2007, 559 S., 1 Abb. (Histoire de Paris), ISBN 978-2-296-03129-6, EUR 42,00.
- Théodore de Bèze (1519–1605). Actes du Colloque de Genève (septembre 2005), publ. par l'Institut d'histoire de la Réformation sous la direction d'Irena BACKUS, Genève (Droz) 2007, 600 S. (Travaux d'Humanisme et Renaissance, CDXXIV), ISBN 978-2-600-01118-1, CHF 135,00.
- I tribunali del matrimonio (secoli XV-XVIII). I processi matrimoniali degli archivi ecclesiastici italiani, a cura di Silvana SEIDEL MENCHI et Diego QUAGLIONI, Bologna (Società editrice il Mulino) 200, 848 S. (Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento. Quaderni, 68), ISBN 88-15-10902-1, EUR 44,00.
- Valentín VÁZQUEZ DE PRADA, Felipe II y Francia (1559–1598). Política, Religión y Razón de Estado, Barañáin Navarra (EUNSA) 2006, XXII–517 S.
- VOLTAIRE, Catherine II. Correspondance 1763–1778, éd. par Alexandre STROEV, Paris (éditions non lieu) 2006, 376 S. (Lettres ouvertes), ISBN 978-2-35270-007-8, EUR 30,00.
- Voltaire et le Grand Siècle, sous la dir. de Jean DAGEN et Anne-Sophie BARROVECCHIO, Oxford (Voltaire Foundation) 2006, XXII–441 S., ISBN 0-7294-0884-1, GBP 70,00.
- Les voyageurs européens sur les chemins de la guerre et de la paix du temps des lumières au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque organisé à l'université de Toulouse 2 les 21, 22 et 24 novembre 2002 par le CERAM, Centre d'études et de recherche sur l'Allemagne moderne. Textes réunis et présentés par Françoise KNOPPER et Alain RUIZ, Pessac (Presses universitaires de Bordeaux) 2007, 423 S., ISBN 978-2-86781-331-3, EUR 20,00.
- Malcolm WALSBY, The Counts of Laval. Culture, Patronage and Religion in Fifteenth- and Sixteenth-Century France, Aldershot, Hampshire (Ashgate Publishing) 2007, VIII–220 S., 7 ill., 5 plans, ISBN 978-0-7546-5811-5, GBP 55,00.
- Wege der Neuzeit. Festschrift für Heinz Schilling zum 75. Geburtstag, hg. von Stefan EHRENPREIS, Ute LOTZ-HEUMANN, Luise SCHORN-HÜTTE, Berlin (Duncker & Humblot) 2007, 656 S. (Historische Forschungen, 85),
- Patrick WILLIAMS, The Great Favourite. The Duke of Lerma and the Court and Government of Philip III of Spain, 1598–1621, Manchester (Manchester University Press) 2006, XXX–303 S. (Studies in Early Modern European History), ISBN 0-7190-5137-1, GBP 65,00.
- Wilhelm VON WOLZOGEN, Der größte Cursus, der je in der Politik geboten worden ist. Pariser Tagebücher und Briefe 1790–1793, Stuttgart (Kohlhammer) 2007, 207 S. ISBN 978-3-17-019502-8, EUR 19,90.
- Charles ZIKA, The Appearance of Witchcraft. Print and Visual Culture in Sixteenth-Century Europe, Abingdon (Routledge) 2005, XIV–296 S., 153 Abb., ISBN 978-0-415-08242-6, GBP 75,00.

### 19./20. Jahrhundert/Histoire contemporaine

- Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe 1919–1932. Publié sous la dir. de Jacques BARIÉTY. Préface de Jean-Robert PITTE, Strasbourg (Presses universitaires de Strasbourg) 2007, 542 S., ISBN 978-2-86820-307-6, EUR 30,00.
- Aleida ASSMANN, Geschichte im Gedächtnis. Von der individuellen Erfahrung zur öffentlichen Inszenierung, München (C. H. Beck) 2007, 220 S. (Krupp-Vorlesungen zu Politik und Geschichte am Kulturwissenschaftlichen Institut im Wissenschaftszentrum Nordrhein-Westfalen, 6), ISBN 978-3-406-56202-0, EUR 16,90.

Asfa-Wossen ASSERATE, Aram MATTIOLI (Hg.), *Der erste faschistische Vernichtungskrieg. Die italienische Aggression gegen Äthiopien 1935–1941*, Köln (SH-Verlag) 2006, 197 S., ISBN 978-3-89498-162-4, EUR 29,80.

Christian BAECHLER, *L'Allemagne de Weimar. 1919–1933*, Paris (Fayard) 2007, 484 S., ISBN 978-2-213-63347-3, EUR 27,00.

– Frank G. BECKER, *Deutsch die Saar, immerdar! Die Saarpropaganda des Bundes der Saarvereine 1919–1935*, Saarbrücken (Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung e. V.) 2007, 501 S. (Veröffentlichungen der Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 40), 978-3-939150-01-5, EUR 29,00.

– Yves BEIGBEDER, *Judging War Crimes and Torture. French Justice and International Criminal Tribunals and Commissions (1940–2005)*, Leiden (Brill) 2006, 380 S., ISBN 978-90-04-15329-5, EUR 125,00.

– Jean-Pierre BESSE, Claude PENNETIER, *Juin 40. La négociation secrète*, Paris (Les Éditions de l'Atelier) 2006, 208 S., ISBN 978-7082-3866-4, EUR 14,90.

– Ludwig BITTNER, *Die Lehre von den völkerrechtlichen Vertragsurkunden*, Berlin, Leipzig 1924, Reprint Hildesheim, Zürich, New York (Olms-Weidmann) 2005, XIV–314 S., ISBN 3-487-12122-0, EUR 49,80.

– Hans Manfred BOCK, *Französische Kultur im Berlin der Weimarer Republik. Kultureller Austausch und diplomatische Beziehungen*, Tübingen (Gunter Narr) 2005, 334 S., ISBN 978-3-8233-6181-7, EUR 39,90.

– Hans Manfred BOCK, *Kulturelle Wegbegleiter politischer Konfliktlösung. Mittler zwischen Deutschland und Frankreich in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts*, Tübingen (Gunter Narr) 2005, 412 S. (edition lendemains, 2), ISBN 978-3-8233-6182-4, EUR 39,90.

– Max BONACKER, *Goebbels' Mann beim Radio. Der NS-Propagandist Hans Fritzsche (1900–1953)*, München (Oldenbourg) 2007, 289 S. (Schriftenreihe der Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte, 94), ISBN 978-3-486-58193-5, EUR 24,80.

– Laurent BOSCHER, *Histoire de la répression des opposants politiques (1792–1848). La justice des vainqueurs*, Paris (L'Harmattan) 2007, 412 S. (Logiques historiques), ISBN 2-296-01655-3, EUR 32,00.

– Sören BRINKMANN, *Katalonien und der Spanische Bürgerkrieg. Geschichte und Erinnerung*, Berlin (edition tranvía) 2007, 160 S. (Kultur und Geschichte der katalanischen Länder), ISBN 978-3-938944-12-7.

– François BROCHE, Georges CAÏTUCOLI, Jean-François MURACCIOLE (dir.), *La France au combat de l'Appel du 18 juin à la victoire. Présentation de Max GALLO*, Paris (Perrin) 2007, 850 S., zahlr. Abb. u. Karten, ISBN 978-3-8288-9079-4, EUR 24,90.

– Stephen BROCKMANN, *Nuremberg. The Imaginary Capital*, Rochester (University of Rochester Press) 2006, XII–345 S., 18 Abb., 1-57113-345-3, GBP 45,00.

– Rüdiger VOM BRUCH, *Gelehrtenpolitik, Sozialwissenschaften und akademische Diskurse in Deutschland im 19. und 20. Jahrhundert*, Stuttgart (Franz Steiner) 2007, 430 S. (Geschichte), ISBN 978-3-515-08869-5, EUR 68,00.

– Chad BRYANT, *Prague in Black*, Cambridge (Harvard University Press) 2007, XVIII–378 S., ISBN 978-0-674-02451-9, GBP 32,95.

– Cecilia VON BUDDENBROCK, *Friedrich Sieburg (1893–1964). Ein deutscher Journalist vor der Herausforderung des Jahrhunderts. Mit einer Einleitung von Jürg ALTWEGG. Übersetzt von Barbara Damidot*, Frankfurt a. M. (Sozietätsverlag) 2007, 312 S., ISBN 978-3-7973-1031-6, EUR 19,90.

– Robert CALVET, *Les campagnes en Europe. France, Allemagne, Espagne, Italie 1830–1920. Enjeux historiographiques, méthodologie, bibliographie commentée*, Paris (Armand Colin) 2005, 157 S. (Guide pour les concours), ISBN 2-200-26992-7, EUR 16,50.

- Hélène CAMARADE, *Écritures de la Résistance. Le journal intime sous le Troisième Reich*. Préface de Peter STEINBACH, Toulouse (Presses universitaires du Mirail) 2007, 423 S. (Interlangues), ISBN 978-2-85816-875-0, EUR 24,00.
- Roger CHICKERING, *Krieg, Frieden und Geschichte. Gesammelte Aufsätze über patriotischen Aktionismus, Geschichtskultur und totalen Krieg*, Stuttgart (Franz Steiner) 2007, 357 S. (Pallas Athene. Beiträge zur Universitäts- und Wissenschaftsgeschichte, 21), ISBN 978-515-08937-1, EUR 52,00.
- Roger CHICKERING, *The Great War and Urban Life in Germany. Freiburg, 1914–1918*, Cambridge (Cambridge University Press) 2006, XIV–628 S., 18 Abb. (Studies in the Social and Cultural History of Modern Warfare, 24), ISBN 0-521-85256-0, GBP 55,00.
- Jean-Philippe DE GARATE, *Couve de Murville (1907–1999). Un président impossible*, Paris (L'Harmattan) 2007, 407 S., ISBN 978-2-296-03569-0, EUR 32,00.
- *Deutschland im Luftkrieg. Geschichte und Erinnerung*, hg. von Dietmar Süß, München (Oldenbourg) 2006, ca. 100 S., ISBN 978-3-486-58084-6, EUR 16,80.
- Gaël EISMANN, Stefan MARTENS (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes, 1939–1945*, Paris (Éditions Autrement) 2006, 262 S., 978-2-7467-0930-0, EUR 20,00.
- Herbert ELZER, *Die deutsche Wiedervereinigung an der Saar. Das Bundesministerium für gesamtdeutsche Fragen und das Netzwerk der prodeutschen Opposition*, St. Ingbert (Röhrig Universitätsverlag) 2007, 976 S., ISBN 978-3-86110-429-2, EUR 68,00.
- Jacques ENGELI, *Frankreich 1940. Wege in die Niederlage*. Baden-Dättwil (Baden-Verlag) 2005, 644 S.; Band 2: Karten und Tabellen, VI–64 S., ISBN 3-85545-139-7, EUR 39,00.
- Jens Ivo ENGELS, *Kleine Geschichte der Dritten Französischen Republik (1870–1940)*, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2007, 223 S. (UTB, 2962), ISBN 978-3-8252-2962-7, EUR 14,90.
- Marc ENGELS, *Die Wirtschaftsgemeinschaft des Westlandes. Bruno Kuske und die wirtschaftswissenschaftliche Westforschung zwischen Kaiserreich und Bundesrepublik*, Aachen (Shaker Verlag) 2007, 452 S. (Aachener Studien zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte, 4), ISBN 978-3-8322-6642-4, EUR 35,80.
- *Europa-Historiker. Ein biographisches Handbuch*, hg. von Heinz DUCHHARDT, Malgorzata MORAWIEC, Wolfgang SCHMALE, Winfried SCHULZE, Band 3, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2007, 234 S., ISBN 978-3-525-30158-6, EUR 28,90.
- Andreas FICKERS, »Politique de grandeur« versus »Made in Germany«. Politische Kulturgeschichte der Technik am Beispiel der PAL-SECAM-Kontroverse, München (Oldenbourg) 2007, 436 S., 30 Abb. (Pariser Historische Studien, 78), ISBN 978-3-486-58178-2, EUR 49,80
- Stefan FISCH, Florence GAUZY, Chantal METZGER (Hg.), *Lernen und Lehren in Frankreich und Deutschland/Apprendre et enseigner en Allemagne et en France*, Stuttgart (Franz Steiner) 2007 (Schriftenreihe des Deutsch-französischen Historikerkomitees, 2), ISBN 978-3-515-08945-6, EUR 43,00.
- Christelle FLANDRE, *Socialisme ou social-démocratie? Regards croisés français allemands, 1971–1981*, Paris (L'Harmattan) 2007, 274 S. (Des poings et des roses), ISBN 2-296-01969-2, EUR 20,00.
- Jürgen FÖRSTER, *Die Wehrmacht im NS-Staat. Eine strukturgeschichtliche Analyse*, München (Oldenbourg) 2006, VIII–221 S., ISBN 978-3-486-58098-3, EUR 19,80.
- *Die Freiburger Philosophische Fakultät 1920–1960. Mitglieder – Strukturen – Vernetzungen*, hg. von Eckhard WIRBELAUER in Verbindung mit Frank-Rutger HAUSMANN, Sylvia PALETSCHEK und Dieter SPECK, Freiburg, München (Karl Alber) 2006 (Freiburger Beiträge zu Wissenschafts- und Universitätsgeschichte. Neue Folge, 1), ISBN 978-3-495-49604-6, EUR 80,00.
- Dominik GEPPELT, *Pressekriege. Öffentlichkeit und Diplomatie in den deutsch-britischen Beziehungen (1896–1912)*, München (Oldenbourg) 2007, VIII–490 S., ISBN 978-3-486-58402-8, EUR 49,80.

- Katja GESCHE, *Kultur als Instrument der Außenpolitik totalitärer Staaten. Das Deutsche Ausland-Institut 1933–1945*, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2006, 416 S., ISBN 978-3-412-01206-9, EUR 45,90.
- David GILLARD, *Appeasement in Crisis. From Munich to Prague, October 1938–March 1939*, Basingstoke (Palgrave Macmillan) 2006, VIII–221 S., ISBN 978-0-230-50040-2, EUR 45,00.
- Helmut-Dieter GIRO, *Die Remilitarisierung des Rheinlandes 1936. Hitlers Weg in den Krieg*, Essen (Klartext) 2007, 302 S., ISBN 3–89861–557-X, EUR 32,90.
- Stefan GOEBEL, *The Great War and Medieval Memory. War, Remembrance and Medievalism in Britain and Germany, 1914–1940*, Cambridge (Cambridge University Press) 2006, XIII–357 S., 60 Abb. (Studies in the Social and Cultural History of Modern Warfare, 23), ISBN 0-521-85415-6, GBP 50,00.
- Ewald GROTHE, *Zwischen Geschichte und Recht. Deutsche Verfassungsgeschichtsschreibung 1900–1970*, München (Oldenbourg) 2005, 486 S. (Ordnungssysteme. Studien zur Ideengeschichte der Neuzeit, 16), ISBN 3-486-57784-0, EUR 64,80.
- Sylvie GUILLAUME, Jean GARRIGUES (dir.), *Centre et centrisme en Europe aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Regards croisés*, Berlin, Bern, Bruxelles et al. (Peter Lang) 2006, 288 S. (Cité européenne, 37), ISBN 90-5201-317-9, CHF 50,00.
- Torsten HARTLEB, *La France antimunichoise. Genèse, phénoménologie et fonction décisionnelle d'un complexe historique en 1947/48*, Freiburg (Carsten Drecoll) 2007, 99 S. (Histoire), ISBN 978-3-939380-01-6, EUR 19,90.
- Sabine HAUSTEIN, *Vom Mangel zum Massenkonsum. Deutschland, Frankreich und Großbritannien im Vergleich 1945–1970*, Frankfurt/M. (Campus) 2007, 231 S., ISBN 978-593-38203-6, EUR 29,90.
- Michael R. HAYSE, *Recasting West German Elites. Higher Civil Servants, Business Leaders, and Physicians in Hesse between Nazim and Democracy, 1945–1955*, Oxford (Berghahn Books) 2007, 288 S. (Monographs in German History, 11), ISBN 978-1-57181-271-1, USD 59,95.
- Jörg HENTZSCHEL-FRÖHLING, *Walther Rathenau als Politiker der Weimarer Republik*, Husum (Matthiesen) 2007, 351 S. (Historische Studien, 490), ISBN 978-3-7868-1490-0, EUR 51,00.
- *Surviving Hitler and Mussolini. Daily Life in Occupied Europe*, ed. by Robert GILDEA, Olivier WIEVIORKA, Anette WARRING, Oxford (Berg Publishers Ltd.) 2007, XII–244 S., ISBN 978-1-84520-181-4, GBP 17,99.
- Hans Günter HOCKERTS (Hg.), *1966–1974. Bundesrepublik Deutschland. Eine Zeit vielfältigen Aufbruchs*, Baden-Baden (Nomos) 2006, XIV–1133 S., mit einer Dok.-CD-Rom (Geschichte der Sozialpolitik in Deutschland seit 1945, 5), ISBN 978-3-7890-7321-2, EUR 169,00.
- Jesko VON HOEGEN, *Der Held von Tannenberg. Genese und Funktion des Hindenburg-Mythos*, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2007, XII–475 S. (Stuttgarter Historische Forschungen, 4), ISBN 978-3-412-17006-6, EUR 54,90.
- Anton HOLZER, *Die andere Front. Fotografie und Propaganda im Ersten Weltkrieg*, Darmstadt (Primus Verlag) 2007, 368 S., 520 Abb., ISBN 978-3-89678-338-7, EUR 39,90.
- Hervé JOLY, *L'économie de la zone non occupée, 1940–1942*, Paris (Éditions du CTHS) 2007, 378 S. (Histoire, 24), ISBN 978-2-7355-0627-9, EUR 32,00.
- Stefan KARNER, Barbara STELZL-MARX (Hg.), *Die Rote Armee in Österreich. Sowjetische Besatzung 1945–1955. Beiträge*, München (Oldenbourg) 2005, 888 S. (Veröffentlichungen des Ludwig-Boltzmann-Instituts für Kriegsfolgen-Forschung), ISBN 3-486-57901-0, EUR 24,80.
- *50 Klassiker der Zeitgeschichte*, hg. von Jürgen DANYEL Jan-Holger KIRSCH, Martin SABROW, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2007, 247 S., ISBN 978-3-525-36024-8, EUR 19,90.

- Christina KOTT, *Préserver l'art de l'ennemi? Le Patrimoine artistique en Belgique et en France occupées, 1914–1918*, Bruxelles, Bern, Berlin u. a. (P. I. E. Peter Lang) 2006, 441 S. (Comparatisme et Société, 4), ISBN 90-5201-332-2, EUR 46,90.
- Joachim KUROPKA (Hg.), *Streitfall Galen. Studien und Dokumente*, Münster (Aschendorff) 2007, 541 S., ISBN 978-3-402-00232-2, EUR 29,80.
- *Leadership in the Big Bangs of European Integration*. Ed. by Derek BEACH and Colette MAZZUCELLI, Basingstoke (Palgrave Macmillan) 2007, XXIV+279 S., ISBN 1-4039-9820-5, USD 74,95.
- Gilles LE BÉGUEC, Frédéric Turpin, Georges Pompidou et les institutions de la V<sup>e</sup> République, Berlin, Bern, Bruxelles et al. (Peter Lang) 2006, 281 S. (Georges Pompidou – Archives, 1), ISBN 978-90-5201-056-4, EUR 34,80.
- Peter LIEB, *Konventioneller Krieg oder NS-Weltanschauungskrieg? Kriegführung und Partisanenbekämpfung in Frankreich 1943/44*, München (Oldenbourg) 2006, 631 S. (Quellen und Darstellung zur Zeitgeschichte, 69), ISBN 978-3-386-57992-5, EUR 49,80.
- Ingo LOOSE, *Kredite für NS-Verbrechen. Die deutschen Kreditinstitute in Polen und die Ausraubung der politischen und jüdischen Bevölkerung 1939–1945*, München (Oldenbourg) 2007, 495 S., ISBN 978-3-486-58331-1, EUR 69,80.
- David MATAIX, *L'Europe des révolutions nationales 1940–1942. L'impossible union latine*, Paris (L'Harmattan) 2007, 448 S. (Logiques historiques), ISBN 2-296-01988-9, EUR 35,00.
- Frank Mc DONOUGH, *The Conservative Party and Anglo-German Relations, 1905–1914*, Basingstoke (Palgrave Macmillan) 2007, ISBN 978-0-230-51711-0, GBP 45,00.
- Christine MENGIN, *Guerre du toit & modernité architecturale: loger l'employé sous la république de Weimar*, Paris (Publications de la Sorbonne) 2007 (Histoire de l'art, 16), 978-2-85944-567-6, EUR 45,00.
- Mark S. MILOSCH, *Modernizing Bavaria. The Politics of Franz Josef Strauss and the CSU, 1949–1969*, Oxford (Berghahn Books) 2006, XIV+196 S. (Monographs in German History, 15), ISBN 1-84545-123-6, USD 60,00.
- Ministère des Affaires étrangères (dir.), Commission des Archives diplomatiques – Direction des Archives, *Documents diplomatiques français 1940. Tome I (1<sup>er</sup> janvier – 10 juillet)*, Berlin, Bern, Bruxelles et al. (Peter Lang) 2004, LXXXII+10006 S., ISBN 978-90-5201-205-6, CHF 60,00.
- Ministère de Affaires étrangères (dir.), Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français 1966. Tome II (1<sup>er</sup> juin – 31 décembre)*, Berlin, Bern, Bruxelles, (Peter Lang) 2006, XLVIII+1133 S., ISBN 978-90-5201-321-1, CHF 60,00.
- Ministère de Affaires étrangères (dir.), *Documents diplomatiques français 1922. Tome I (1<sup>er</sup> janvier – 30 juin)*, Bruxelles, Bern, Berlin et al. (Peter Lang) 2007, L+838 S. (Documents diplomatiques français – 1920–1932, 7), ISBN 978-90-5201-335-0, EUR 60,00.
- Thankmar VON MÜNCHHAUSEN, *Paris. Geschichte einer Stadt. Von 1800 bis heute*, München (DVA) 704, 703 S., ISBN 978-3-421-05443-2, EUR 28,00.
- Bill NIVEN, *Germans as Victims. Remembering the Past in Contemporary Germany*, Basingstoke (Palgrave Macmillan) 2006, X+292 S., ISBN 1-4039-9043-3, GBP 17,99.
- Kristina OBERWINTER, *Bewegende Bilder. Repräsentation und Produktion von Emotionen in Leni Riefenstahls Triumph des Willens. Mit einem Vorwort von Horst BREDEKAMP*, Berlin (Deutscher Kunstverlag Berlin) 2007, 204 S., 184 Abb., ISBN 978-3-422-06767-0, EUR 48,00.
- Jacqueline PLUM, *Französische Kulturpolitik in Deutschland 1945–1955. Jugendpolitik und internationale Begegnungen als Impulse für Demokratisierung und Verständigung*, Wiesbaden (Deutscher Universitäts-Verlag) 2007, XII+347 S., ISBN 978-3-8350-6080-7, EUR 39,90.
- Philippe POIRRIER (Hg.), *Art et pouvoir. De 1848 à nos jours*, Paris (Service national des productions imprimées et numériques) 2006, 80 S., ISBN 978-2-240-02558-6.

- Markus J. PRUTSCH, Die Charte constitutionnelle Ludwigs XVIII. in der Krise von 1830. Verfassungsentwicklung und Verfassungsrevision in Frankreich 1814 bis 1830, Marburg (Tectum – Der Wissenschaftsverlag) 2006, 235 S., ISBN 978-3-8288-9079-4, EUR 24,90.
- Andrés Horacio REGGIANI, God's Eugenicist. Alexis Carrel and the Sociobiology of Decline, Oxford (Berghahn Books), XXVIII–242 S., 11 Abb., ISBN 1-84545-172-4, GBP 45,00.
- Carole REYNAUD PALIGOT, La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine (1860–1930). Préface de Christophe CHARLE, Paris (PUF) 2007, 338 S. (Science, histoire et société), ISBN 2-13-054975-6, EUR 28,00.
- Gerhard A. RITTER (Hg.), 1989–1994. Bundesrepublik Deutschland. Sozialpolitik im Zeichen der Vereinigung, Baden-Baden (Nomos) 2007, XIV–1320 S., mit einer Dok.-CD-Rom (Geschichte der Sozialpolitik in Deutschland nach 1945,11), ISBN 978-3-7890-7333-5, EUR 169,00.
- Angelo Guiseppe RONCALLI, Journal de France I: 1945–1948. Avant-propos par Giuseppe ALBERIGO. Introduction et annotation par Étienne FOUILLOUX. Traduction de l'italien par Jacques MIGNON, Paris (Les Éditions du Cerf) 2006, ISBN 978-2-204-08019-4, EUR 54,00.
- Rainer RUTZ, Signal. Eine deutsche Auslandsillustrierte als Propagandainstrument im Zweiten Weltkrieg, Essen (Klartext) 2007, 446 S., ISBN 3-89861-720-3, EUR 34,00.
- Das Saarland zwischen Frankreich, Deutschland und Europa 1945–1957. Ein Quellen- und Arbeitsbuch, von Rainer HUDEMANN und Armin HEINEN, in Zusammenarbeit mit Johannes GROSSMANN und Marcus HAHN. Mit einer CD-ROM zum Abstimmungskampf 1955 von Susanne DENGEL, Saarbrücken-Scheidt (Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung e. V.) 2007, XII–676 S. (Veröffentlichungen der Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 41), ISBN 978-3-939150-02-2, EUR 29,00.
- Raffael SCHECK, Une saison noire. Les massacres de tirailleurs sénégalais (mai-juin 1940), Paris (Tallandier) 2007, 288 S., ISBN 978-2-84734-376-2, EUR 22,00.
- Jürgen W. SCHMIDT, Gegen Rußland und Frankreich. Der deutsche Geheimdienst 1890–1914. 2. durchgesehene und ergänzte Ausgabe, Ludwigsfelde bei Berlin (Ludwigsfelder Verlagshaus) 2007 (Geheimdienstgeschichte, 1), ISBN 978-3-933022-44-8, EUR 35,00.
- Benedikt SCHÖNBORN, La mésentente apprivoisée. De Gaulle et les Allemands, 1963–1969, Paris (PUF) 2007, XIV–430 S., ISBN 978-2-13056038-8, EUR 40,00.
- Heinz SCHÜTTE, Zwischen den Fronten. Deutsche und österreichische Überläufer zum Viet Minh, Berlin (Logos) 2006 (Berliner Südostasien-Studien/Berlin Studies of South East Asia, 6), ISBN 978-3-8325-1312-2, EUR 39,00.
- Sécurité européenne. Frontières, glaces et zones d'influence. De l'Europe des alliances à l'Europe des blocs (fin XIX<sup>e</sup> siècle–milieu XX<sup>e</sup> siècle), sous la dir. de Frédéric DESSBERG et Frédéric THÉBAULT, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 200 (enquêtes & documents. Centre de recherches des écoles militaires de Saint-Cyr-Coëtquidan, 34), ISBN 978-2-7535-0359-5, EUR 16,00.
- Robert SELF, Neville Chamberlain. A Biography, Aldershot, Hampshire (Ashgate Publishing) 2006, XII–573 S., ISBN 0-7546-5615-2, GBP 35,00.
- Alexander SEYFERTH, Die Heimatfront 1870/71. Wirtschaft und Gesellschaft im deutsch-französischen Krieg, Paderborn (Ferdinand Schöningh) 2006, 602 S. (Krieg in der Geschichte, 35), ISBN 978-3-506-75663-3, EUR 78,00.
- Peter STANSKY, The First Day of the Blitz. September 7, 1940, London (Yale University Press) 2007, 227 S., ISBN 978-0-300-12556-6, GBP 16,99.
- Jill STEPHENSON, Hitler's Home Front. Württemberg under the Nazis, London (Hambleton & London at) 2006, XVI–512 S., 6 Abb., ISBN 1-85285-442-1, GBP 25,00.
- Martin THOMAS (Hg.), European Decolonization, Aldershot, Hampshire (Ashgate Publishing) 2007, 574 S., ISBN 978-0-7546-2568-1, GBP 120,00.

- Stefan VOGT, *Nationaler Sozialismus und Soziale Demokratie. Die sozialdemokratische Junge Rechte 1918–1945*, Bonn (Dietz J. H. W. Nachf.) 2006, 504 S., ISBN 3-8012-4161-0, EUR 48,00.
- Steve WHARTON, *Screening Reality. French Documentary Film during the German Occupation*, Berlin, Bern, Oxford et al. (Peter Lang) 2006, 252 S. (Modern French Identities, 25), ISBN 3-03910-0661-1, CHF 70,00.
- Olivier WIEVIORKA, *Histoire du débarquement en Normandie. Des origines à la libération de Paris 1941–1944*, Paris (Éditions du Seuil) 2007, 448 S., ISBN 978-2-02-052850-4, EUR 24,00.
- Heinrich August WINKLER, *Auf ewig in Hitlers Schatten? Über die Deutschen und ihre Geschichte*, München (C. H. Beck) 2007, 222 S., ISBN 978-3-406-56214-3, EUR 19,90.
- Wolfgang WIPPERMANN, *Die Deutschen und der Osten. Feindbild und Traumland, Darmstadt* (Primus Verlag) 2007, 159 S., 20 Abb., ISBN 978-3-89678-343-1, EUR 33,90.
- David T. ZABECKI, *The German 1918 Offensives. A case study in the operational level of war*, Abingdon (Routledge) 2006, 304 S., 10 Abb. (Strategy and History, 16), 0-415-35600-8, GBP 75,00.

## Autoren/Les auteurs

- Dr. Dr. Guido BRAUN, Universität Bonn, Institut für Geschichtswissenschaft – Abt. Frühe Neuzeit, Konviktstraße 11, D-53113 Bonn
- Mme Stéphanie BURGAUD, 20, rue des Tournelles, F-75004 Paris
- Dr. Frederik BUYLAERT, Universiteit Gent, Faculteit Letteren en Wijsbegeerte, Blandijnberg 2, B-9000 Gent
- M. Johann CHAPOUTOT, maître de conférences à l'université de Grenoble, 67, rue Pascal, F-75013 Paris
- Dr. Christiane COESTER, Institut historique allemand, 8, rue du Parc-Royal, F-75003 Paris
- M. Charles Henri DEPEZAY, 19, rue de Patay, F-45000 Orléans
- Dr. Ludwig FALKENSTEIN, Krugenofen 14–16, D-52066 Aachen
- Mme Mélanie GAUWEILER, Poststraße 1, D-67483 Kleinfischlingen
- Prof. Dr. Gudrun GERSMANN, Direktorin des Deutschen Historischen Instituts Paris, 8, rue du Parc-Royal, F-75003 Paris
- Prof. Dr. Achim Th. HACK, Universität Regensburg, Lehrstuhl für Mittelalterliche Geschichte, Universitätsstr. 31, D-93053 Regensburg
- M. Thomas HOERBER, École supérieure des sciences commerciales d'Angers, 1, rue Lakanal, F-49003 Angers Cedex 01
- Dr. Bernd KLESMANN, Institut historique allemand, 8, rue du Parc-Royal, F-75003 Paris
- Dr. des. Daniel KÖNIG, Institut historique allemand, 8, rue du Parc-Royal, F-75003 Paris
- Prof. Dr. Peter KRÜGER, Phillips-Universität Marburg, Fachbereich Geschichte und Kulturwissenschaften, Lehrstuhl für Geschichte der Neuzeit II, Wilhelm-Röpke-Straße 6C, D-35039 Marburg an der Lahn
- Dr. Susanne LACHENICHT, Universität Hamburg, Historisches Seminar, Von-Melle-Park 6, D-20146 Hamburg
- M. Gilles LECUPPRE, maître de conférences à l'université de Paris X-Nanterre, 62, rue du Vieux Moulin, F-59800 Lille
- M. Chad LEISHMAN, 1404 Tovid Lane, Victoria, BC V8T 2S9, Canada
- Prof. Dr. Dr. h.c. Klaus MALETTKE, Pappelweg 28, D-35041 Marburg/Lahn
- Dr. Gisela NAEGLÉ, 8, rue du Roule, F-75001 Paris
- M. Ludovic NYS, maître de conférences à l'université de Valenciennes et du Hainaut/Cambrésis, 59, rue René Delrue, B-7522 Blandain
- Mme Alice PERRIN-MARSOL, 2, avenue de la Marne – Bat. F, F-26000 Valence
- M. Constantin PRÉVÉLAKIS, 2, rue Eugène Poubelle, F-75016 Paris
- M. Martin RAETHER, professeur à l'université de Lyon 3, La Roche, F-71460 Santilly
- Mme Alice RIO, Sidney Sussex College, Sidney Street, Cambridge CB2 3HU, Great Britain
- PD Dr. Josef Johannes SCHMID, Universität Mainz, Historisches Seminar, Abt. I: Allgemeine und Neuere Geschichte, Jakob-Welder-Weg 18, D-55128 Mainz
- M. Jan SCHNEIDER, B. P. 51, F-67044 Strasbourg Cedex
- Prof. Dr. Dr. h. c. Volker SELLIN, Ezanvillestraße 40, D-69118 Heidelberg
- M. Fabien THÉOFILAKIS, 46, rue Vitruve, F-75020 Paris
- M. Jean-Claude WAQUET, président de l'École pratique des hautes études, 46, rue de Lille, F-75007 Paris
- PD Dr. Stefan WEISS, 38–40, rue Boussingault, F-75013 Paris

